



Mercredi 11 décembre 2024

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 8, mercredi 9, jeudi 10
et vendredi 11

OCTOBRE 2024

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Discours de Mme la Maire de Paris et remises de médailles de la Ville.....	3
Suspension et reprise de la séance.....	6
Adoption de comptes rendus.....	6
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	7
Souhaits de bienvenue.....	7
Félicitations.....	7
Rappel au règlement.....	7
2024 SG 80 - Communication de la Maire sur les J.O.P. : Paris, ville hôte de Jeux d'une nouvelle ère.....	9
Vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'après J.O.P. pour le sport de proximité dans les quartiers populaires.....	9
Vœu n° 2 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'après J.O.P. en matière de mobilités et d'espace public.....	9
Vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des travaux de mise en accessibilité du réseau métropolitain.....	9
Vœu n° 4 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accessibilité de la pratique sportive.....	9
Vœu n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation du dispositif "Safe Place" à l'occasion des futurs grands événements parisiens.....	9
Vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation de l'ancien hôpital militaire du Val-de-Grâce comme centre d'hébergement d'urgence.....	9
Vœu n° 7 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'héritage culturel et artistique des J.O.P. 2024 dans les arrondissements.....	9
Vœu n° 9 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration de la propreté comme héritage écologique des J.O.P.	9
Vœu n° 10 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la propreté de Paris comme héritage des J.O.P.	9
Vœu n° 11 déposé par le groupe Union Capitale relatif au déplacement des anneaux olympiques.....	9
Vœu n° 12 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au déplacement des anneaux olympiques vers un site parisien lié aux J.O.P.....	9
Vœu n° 13 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la conservation des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel.....	9
Vœu n° 15 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à	

l'attractivité et au renforcement de la police municipale parisienne.....	10
Vœu n° 16 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux terrains de sports dans le bois de Vincennes (12e).....	10
Vœu n° 17 déposé par le groupe Changer Paris relatif au lancement d'un grand plan "Paris ville sportive" dans la dynamique des J.O.P.....	10
Vœu n° 18 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'un gymnase omnisports.....	10
Vœu n° 19 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'aménagement de la place du Trocadéro.....	10
Vœu n° 21 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'héritage des J.O.P.....	10
2024 DU 119 - Procédure de DUP sur les parcelles 86 et 88, rue des Rigoles (20e). - Levée des réserves figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire. - Avis favorable à la poursuite de l'opération.....	52
Compte rendu de la 5e Commission.....	54
2024 DLH 3 - Subvention "VRAC Paris". - 1ère année convention triennale (25.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.....	54
2024 DLH 35 - Réalisation 29, avenue de la Porte des Poissonniers (18e) d'un programme de création de 32 logements étudiants supplémentaires (1.714.921 euros) et subvention complémentaire (1.600.000 euros) à "Paris Habitat".....	56
2024 DLH 131 - Réalisation 10, rue du Docteur-Laurent (13e) d'un programme de création d'un logement P.L.A.-I. supplémentaire par "SNL Prologues". - Subvention (14.760 euros).....	57
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création de logements sociaux P.L.A.-I. au 10, rue du Docteur-Laurent (13e).....	57
2024 DLH 147 - Octroi d'une subvention complémentaire (2.628.565 euros) finançant la création 88, rue de Ménilmontant (20e) d'une résidence étudiante de 45 logements par "l'Habitation confortable".....	59
2024 DLH 148 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45, rue de Laborde (8e) d'un programme de création de 10 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (968.000 euros).....	62
2024 DLH 149 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 85, avenue Émile-Zola (15e) d'un programme de création de 16 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (1.120.000 euros).....	63
Suspension et reprise de la séance.....	64

Minute de silence observée en hommage à Philippine Le Noir de Carlan.....	64	2024 DASCO 88 - Conventions et subventions associées (24.914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin.....	67
Condoléances.....	65	2024 DASCO 94 - Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP-75).....	67
2024 DASCO 153 - Communication sur la rentrée 2024 des enfants, des familles et des étudiants.....	67	2024 DASCO 100 - Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et les hôpitaux accueillant des centres de loisirs hospitaliers (CLH) parisiens.....	68
Vœu n° 22 déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Paris en commun relatif à la rentrée scolaire.....	67	2024 DASCO 138 - Collèges publics parisiens. - Dotations de la Ville de Paris (1.399.395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.....	68
Vœu n° 23 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au manque de postes de professeurs de la Ville de Paris.....	67	2024 DASCO 146 - Subvention (1.760 euros) à l'association "Mikado Jeunes" (15e) pour l'organisation de séances de sensibilisation à la citoyenneté d'enfants de CM1 et de collégiens du 15e.....	68
Vœu n° 24 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics de l'arrondissement.....	67	2024 DFPE 3 - Subventions (330.487 euros), avenant n° 4 à l'association "Franco-Asiatique pour l'Enfance" (10e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10e et 19e).....	68
Vœu n° 25 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'adaptation des temps périscolaires.....	67	2024 DFPE 23 - Subvention (116.178 euros), avenant n° 4 à l'association "L'Île aux Trésors" (19e) pour la crèche parentale sise 19, rue des Chaufourniers (19e).....	68
Vœu n° 26 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs parisiens.....	67	2024 DFPE 30 - Subvention (492.246 euros), avenant n° 4 à l'association "Crèche Laïque du quartier Saint-Fargeau" (20e) pour la crèche collective, Crèche Laïque du quartier Saint-Fargeau située 33, rue du Télégraphe (20e).....	68
Vœu n° 27 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la déprécarisation et professionnalisation du métier d'animateur.....	67	2024 DFPE 59 - Subvention (93.379 euros), avenant n° 4 à l'association "Institut d'éducation et des pratiques citoyennes" pour sa crèche collective "A Petits Pas" au 6/8, impasse du Curé (18e).....	68
Vœu n° 27 bis déposé par l'Exécutif.....	67	2024 DFPE 78 - Subventions accordées (1.395.004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la C.A.F. dans les centres sociaux.....	68
Vœu n° 28 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'expérimentation de l'uniforme scolaire dans les écoles et collèges parisiens.....	67	2024 DFPE 79 - Subventions accordées (85.000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris.....	68
Vœu n° 29 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.....	67	2024 DFPE 88 - Subvention (1.342.656 euros), avenant n° 4 à l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant.....	68
Vœu n° 30 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au secteur de la petite enfance à Paris.....	67	2024 DFPE 89 - Subvention (334.109 euros), avenant n° 4 avec la Fondation de Rothschild pour la crèche collective "Les 2 Marie" située 15A, rue Lambardie (12e).....	68
Vœu n° 31 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux crèches privées à but lucratif.....	67	2024 DFPE 96 - Subvention (2.605.436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.....	68
Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la réalisation d'audits dans le secteur parisien de la petite enfance.....	67	2024 DFPE 98 - Subvention (45.571 euros), avenant n° 4 à l'association "Petit Concept" (11e) pour la crèche collective située 18, rue de l'Orillon (11e).....	68
2024 DASCO 34 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (626.720 euros), subventions d'équipement (258.760 euros) et subventions pour travaux (191.858 euros).....	67	2024 DFPE 124 - Subvention (150.000 euros) et avenant n° 3 au Centre d'action sociale de la Ville de	
2024 DASCO 35 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8.699.901 euros).....	67		
2024 DASCO 36 - Collèges publics imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2.708.721 euros).....	67		
2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du budget participatif des collèges - édition 2023-2024.....	67		
2024 DASCO 56 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.....	67		

Paris pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 1 bis, rue de Joinville (19e).	68	2024 DLH 191 - Location de l'immeuble 242-244, rue Saint-Martin (Paris Centre) à "I3F". - Bail emphytéotique.	107
2024 DFPE 134 - Subventions (87.761 euros) et conventions avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant.	68	2024 DLH 212 - Réalisation, 15-17, rue des Balkans / 18-20, cité Leclair (20e) d'un programme d'acquisition puis de conventionnement de 43 logements P.L.S. par "Immobilière 3F". - Garantie des emprunts.	108
2024 DFPE 135 - Subvention (132.350 euros) et convention avec l'association "Gan Yaél" (19e) pour la transformation d'établissements existants en un multi-accueil au 29, rue de Thionville (19e).	68	2024 DLH 242 - Location des immeubles, 1 et 5, rue Paul-Crampel (12e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.	110
2024 DFPE 140 - Subventions (48.000 euros) et avenants avec les associations "Jean Cotxet" et "CERAF-Médiation" pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants situés dans les 10e et 18e.	68	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension des opérations de transformation de logements en bureaux.	111
2024 DFPE 145 - Subvention (567.563 euros), avenant n° 2 à l'association "Crescendo" (11e) pour la crèche collective "Morland" située 36, quai Henri IV (4e).	68	2024 DLH 99 - Réalisation 77, rue de Rébeval (19e) d'un programme de création de 6 logements en bail réel solidaire par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris. - Subvention (1.227.538 euros).	113
2024 DFPE 151 - Multi-accueil municipal situé 59, rue Berzélius (17e). - Convention de transfert de gestion du domaine public entre "Paris Habitat" et la Ville de Paris.	69	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation et au renforcement de l'encadrement des loyers.	114
2024 DFPE 152 - Subvention (11.200 euros) et convention avec l'association "Crèche parentale Farandole" (20e) pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, située 105, rue Alexandre-Dumas (20e).	69	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents.	116
2024 DFPE 154 - Rénovation extérieure de la crèche municipale située 25-27, rue de Curnonsky (17e) et du centre de planification et d'éducation familiale. - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage VDP/Elogie.	69	Dépôt de questions d'actualité.	117
2024 DFPE 155 - Réalisation d'une MAM 17, rue du Sentier (2e). - Convention d'objectifs avec l'association retenue. - Convention de sous-location au profit de l'association. - Demande de subvention à la C.A.F. de Paris.	69	Suspension et reprise de la séance.	117
2024 DFPE 157 - Convention de travaux relative au remplacement de l'échangeur d'eau chaude sanitaire du bâtiment sis 18-20, rue de la Tour d'Auvergne (9e).	69	Salutations.	118
2024 DLH 156 - Location de l'immeuble 18, rue Surcouf (7e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.	102	Examen des questions d'actualité.	118
2024 DLH 157 - Réalisation 8-16, rue de Gravelle (12e) d'un programme de rénovation comportant 66 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.672.282 euros).	105	I - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la préparation du budget de la Ville de Paris 2025.	118
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux opérations de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux.	105	II - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'accès à la culture.	119
Rappel au règlement.	106	VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative aux difficultés dans les bibliothèques parisiennes.	119
2024 DLH 157 - Réalisation 8-16, rue de Gravelle (12e) d'un programme de rénovation comportant 66 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.672.282 euros).	106	III - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité des Parisiens.	122
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux opérations de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux. (Suite).	106	IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux violences faites aux femmes et les féminicides.	125
		V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au bruit et au P.L.U. bioclimatique.	128
		VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative aux mesures prévues dans le projet de loi de finances 2025 concernant les collectivités locales.	130
		VII - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" posée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évolution du PVPP et à la fin de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique.	131
		2024 DDCT 183 - Communication sur les conclusions de la mission du Conseil de Paris relative	

au contrat de concession liant la Ville de Paris et GRDF.	133	2024 DU 117 - Vente à la R.I.V.P. de 9 lots de copropriété situés 22, rue Lepic (18e) en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.....	177
2024 PEC 1 - Pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales.....	142	2024 DU 128 - Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de la partie de la rue Charles-Moureu située entre son numéro 40 et la rue du Docteur-Magnan. - Abrogation des alignements (13e).....	178
Souhaits de bienvenue.	144	2024 DU 132 - Opération 16, rue Armand-Carrel (19e). - Cession à la Foncière de la Ville de Paris. - Subvention et garantie d'emprunts pour la réalisation de 10 logements BRS.....	180
2024 PEC 1 - Pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales. (Suite).....	144	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au devenir du centre commercial Montparnasse.	181
2024 DVD 110 - Stationnement de surface. - Mesures d'ajustements.....	151	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à surélévation du bâti parisien, favorisé par le nouveau P.L.U. bioclimatique.....	184
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la gratuité du stationnement pour les véhicules de la Protection civile Paris Seine et de toutes les associations qui œuvrent au secours des plus fragiles à Paris.	151	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux recommandations et réserves du rapport de la commission d'enquête publique relatif au P.L.U. bioclimatique.....	184
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au triplement du stationnement pour les SUV électriques et hybrides.....	151	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la révision du pastillage dans le cadre du P.L.U. bioclimatique.	184
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople (8e).....	157	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés sur les établissements scolaires parisiens.....	184
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la piétonisation du pont d'Iéna, de la place du Trocadéro et de la place de Varsovie.	158	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête du P.L.U. bioclimatique.....	184
2024 DDCT 136 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.	161	2024 DDCT 62 - Subventions (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.	189
2024 DDCT 159 - Recensement annuel de la population 2025. - Enquête Familles. - Autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer la convention de partenariat entre l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris.....	161	2024 DDCT 155 - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).	190
2024 DCPA 11 - Indemnisation de la Ville de Paris par la société "Eiffage" suite à des infiltrations dans le cadre de la restructuration d'une école sis 21, rue Duplex - 5-7, place du Cardinal-Amette (15e).....	162	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais.	193
2024 DCPA 12 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la fontaine Saint-Michel (6e).....	164	Suspension et reprise de la séance.	194
2024 DCPA 17 - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de la transformation de 27 cours de récréation en "oasis".....	169	Compte rendu de la 6e Commission.....	194
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au programme Embellir Votre Quartier 4.	170	2024 DDCT 33 - Subventions (195.500 euros) à 49 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2024", pour l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.....	195
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en œuvre des engagements de restauration de l'Hôtel de Ville.....	171	2024 DASCO 93 - Subvention de compensation pour la redevance d'occupation de locaux communaux (37.600 euros) et signature d'une convention pluriannuelle avec le CDPE de Paris (8e).....	196
2024 DU 42 - Petite Ceinture (13e). - Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations Sud avec SNCF-Réseau. - Extension du périmètre.....	172	2024 DRH 58 - Plafond du régime indemnitaire des collaborateurs de cabinet.....	197
2024 DU 71 - Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie dans la Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e).....	173	2024 DDCT 161 - Subventions (94.650 euros) à 14 associations, au titre de l'appel à projets "Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde" (8e) et conventions d'objectifs.....	199
2024 DU 99 - Cession d'un terrain 1 bis, rue de Bièvre (5e).....	174		
2024 DU 109 - Cession à la Régie immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) du lot de copropriété n° 1 dans l'immeuble 135 bis, rue Castagnary (15e).	175		

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique au théâtre de la Concorde.	199
2024 DDCT 167 - Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du théâtre de la Concorde - Espace Cardin.....	200
2024 IG 1 - Rapport d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2023.	201
Souhais de bienvenue.	203
2024 SG 36 - Délibération cadre Académie du Climat : adoption de 16 conventions de partenariat. - Adoption d'une nouvelle grille tarifaire d'occupation ponctuelle des locaux et d'une convention-type afférente.	203
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la passation de délibération de manière rétroactive au Conseil de Paris.	204
2024 DAE 176 - Appel à projets. - Aide alimentaire étudiante (405.000 euros).	206
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre la précarité étudiante et au budget de l'enseignement supérieur et la recherche.....	206
2024 DSOL 142 - Contrat de collaboration de recherche, d'enseignement et de valorisation avec l'Université Paris Cité pour mener des actions en santé mentale dans le champ de la protection de l'enfance.	210
2024 DDCT 124 - Plan parisien égalité 2024-2027.	212
Compte rendu de la 7e Commission.....	233
2024 DGRI 40 - Subvention (40.000 euros) à l'Association de soutien au Haut-Karabakh.	234
Suspension et reprise de la séance.	239
2024 DGRI 41 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Forum de Paris sur la Paix".	239
2024 DGRI 43 - Aide d'urgence (30.000 euros) pour la Croix-Rouge française.	240
2024 DGRI 48 - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association Croix-Rouge française pour son intervention en République démocratique du Congo en réponse à l'épidémie de Mpox.	243
2024 DGRI 45 - Convention de co-production et co-organisation de l'exposition "Titanium" du 20 août au 16 septembre 2024 entre la Ville de Paris, l'ambassade d'Ukraine et Youry BILAK, photographe.	245
2024 DGRI 49 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'O.N.G. Médecins du Monde pour une aide d'urgence aux populations civiles de la Bande de Gaza.....	246
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux civils palestiniens et libanais et au nécessaire processus de paix au Proche-Orient.	246
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à un "cessez-le-feu" au Sud Liban et à Gaza.	246
Désignation de représentants à la Commission d'appel d'offres.	253
2024 DGRI 56 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'O.N.G. Plan international France pour une aide d'urgence aux populations civiles libanaises.....	253
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix et l'organisation d'un concert puis une conférence sur la situation au Proche-Orient.....	257
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.....	258
Désignation de représentants à la Commission d'appel d'offres (suite).....	260
2024 DGGP 12 - Axe Seine : participation commune de la Ville de Paris avec l'Entente "Axe Seine" et "Haropa Port" au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) du 10 au 12 décembre 2024.	260
2024 DICOM 27 - Convention de partenariat relative au soutien à la pratique sportive.	261
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la pérennisation des Arènes de Lutèce en tant que site de festivités de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations et d'ateliers culturels et sportifs.....	261
2024 DTEC 34 - Avenant à la convention cadre relative à la stratégie d'accompagnement des courses à pied sur route zéro plastique à usage unique par des dispositifs utilisant l'eau potable de la Ville de Paris.	263
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes.....	265
2024 DJS 116 - Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la porte d'Asnières situé 17, avenue de la Porte d'Asnières (17e).....	270
2024 DJS 117 - Attribution de la dénomination Renée Garilhe au gymnase Courcelles situé 211, rue de Courcelles (17e).	271
Compte rendu de la 8e Commission.....	273
2024 DPE 32 - Partenariat avec l'éco-organisme "Citéo" pour la mise en place de solutions de tri lors des J.O.P. 2024.....	274
2024 DPE 34 - Révision des statuts du SYCTOM.	275
2024 DPE 35 - Adhésion (3.000 euros) au "réseau compost citoyen" Île-de-France.	276
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au tri des biodéchets à Paris.	276
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'instauration du tri sélectif doté de systèmes de puces "G.P.R.S.", dans l'espace public.....	278
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au fonctionnement des déchetteries parisiennes et à la lutte contre les dépôts sauvages.	280
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux soupçons de corruption dans des déchetteries de la Capitale.....	280
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre la corruption dans les organismes dépendants de la Ville de Paris.....	280

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux agissements graves identifiés dans la déchetterie parisienne de la Porte de la Chapelle.....	280	Suspension et reprise de la séance.....	316
Rappel au règlement.....	283	2024 DAE 141 - Subventions (444.000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel d'activité Serpollet (20e).....	316
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au fonctionnement des déchetteries parisiennes et à la lutte contre les dépôts sauvages (suite).....	283	2024 DEVE 74 - Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan "Alimentation durable" (appel à manifestation d'intérêt 2024).....	319
Désignation de représentants à la Commission d'appel d'offres (suite).....	284	Compte rendu de la 1ère Commission.....	320
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de systèmes "véhicules-to-grid" pour optimiser l'utilisation de l'électricité des batteries des équipements de la DPE.....	284	2024 DAE 74 - Subvention (126.500 euros) et convention avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour la réalisation d'études complémentaires de diagnostics territoriaux relatifs au commerce parisien.....	321
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de la Propreté.....	285	2024 DAE 86 - Charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces". - Participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2024 (462.491 euros).....	322
2024 DTEC 23 - Approbation du Plan de sobriété en eau de la Ville de Paris et du territoire parisien.....	287	2024 DAE 123 - Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public.....	323
2024 DTEC 36 - Convention constitutive d'un groupement pour la passation et le suivi de l'exécution de conventions d'occupation pour la mise en œuvre du plan de solarisation de la Métropole du Grand Paris.....	292	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire de producteurs "bio" géré en régie publique.....	323
2024 SG 68 - Rapport de la C.R.C. sur l'Agence parisienne du climat (A.P.C.).....	293	Vœu déposé par l'Exécutif.....	323
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la marchandisation de l'eau de Paris par l'entreprise "BE WTR".....	296	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'évolution des habitudes de consommation des Parisiens sur les marchés alimentaires.....	323
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des salariés d'"Eau de Paris".....	298	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17e arrondissement.....	323
2024 DEVE 1 - Ouverture au public du jardin du Val-de-Grâce (5e).....	299	Souhaits de bienvenue.....	327
2024 DEVE 67 - Subventions (15.000 euros) à 5 associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection des chats libres à Paris".....	301	2024 DAE 123 - Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public (suite).....	327
2024 DEVE 68 - Subventions (14.800 euros) à 4 associations dans le cadre de l'appel à projets "Médiation, action sociale et animaux".....	302	2024 DU 118 - Cession à la Foncière "Paris Commerces" des lots 81 et 3 de l'immeuble en copropriété 156, rue de Tolbiac (13e) et du lot 59 situé 162-164, avenue d'Italie (13).....	333
2024 DEVE 69 - Budget participatif. - Subventions (35.550 euros) à l'association "Gamelles Pleines Paris" pour ses actions en faveur de la solidarité par la médiation animale.....	305	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un Prix du commerce parisien.....	334
2024 DEVE 70 - Avenant à la convention avec "Universcience" pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris Nature.....	307	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sauvegarde du patrimoine commercial parisien....	334
2024 DEVE 71 - Subventions (12.000 euros) à trois associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité.....	308	Vœu déposé par l'Exécutif.....	334
2024 DEVE 78 - Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23, rue Pierre-Demours (17e) pour son ouverture au public.....	309	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie.....	335
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en compte du bien-être animal dans les marchés publics.....	310	2024 DFA 43 - Prise de participation de la S.E.M. "Axe Seine énergies renouvelables" dans la société de projet "ASER Autoconsommation Photovoltaïque".....	336
2024 DAE 135 - Conventions et subventions (279.500 euros) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.....	312	Informations sur le déroulement de la séance. ...	339
		Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux impayés et suppressions d'emplois au B.H.V. Marais.....	339

2024 DAE 33 - Convention de partenariat 2024-2027 avec le comité d'itinéraire de la Scandibérique et "Paris je t'aime". - Office de tourisme et contribution annuelle forfaitaire (10.000 euros) pour l'exercice 2024.	341	2024 DAC 433 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108, rue du Bac (7e).....	368
2024 DDCT 144 - Subvention accordée à l'association "Bruitparif" dans le cadre du budget participatif 2023.	342	2024 DAC 440 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Bonheur, 7, rue Gay-Lussac (5e).....	369
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la politique du tourisme parisien à la suite des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.	344	2024 DASCO 98 - Dénomination de l'école Poulbot.....	370
2024 DAE 1 - Subventions (745. 000 euros), conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.	346	2024 DASCO 101 - Dénomination de l'école Marcelle Guillemot.....	371
2024 DICOM 31 - Convention de co-organisation de l'édition 2024 du "Forum de l'économie légère" entre la Ville de Paris et We Demain.	347	2024 DEVE 63 - Dénomination "Jardin du clos des Blancs-Manteaux-Francesca Dandolo" attribuée au jardin situé au 21, rue des Blancs-Manteaux (Paris Centre).....	373
2024 DRH 32 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des animateurs d'administrations parisiennes dans la spécialité activités périscolaires.....	347	2024 DEVE 93 - Dénomination "Jardin des Grands Moulins" attribuée au jardin situé au 22 et 25, rue Thomas-Mann et 25, rue Marie-Andrée Lagroua Weill-Halle (13e).....	373
2024 DRH 40 - Présentation du rapport social unique (RSU) 2023 : communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris.	347	2024 DU 92 - Dénomination rue Milo Adoner (Paris Centre).	375
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'A.S.P.P.	353	2024 DU 130 - Dénominations passerelle Michèle Morgan, pont Bernadette Lafont et pont Maria Pacôme (10e).....	376
2024 DAJ 23 - Approbation du principe de création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts.....	354	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination d'un équipement sportif en hommage à la marathonnienne ougandaise Rebecca Cheptegei.....	378
2024 DEVE 50 - Modification des modalités de rétrocession des concessions funéraires des cimetières parisiens.....	358	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la modification de la dénomination "Jardins des Grands Moulins - Abbé Pierre" en "Jardins des Grands Moulins".	379
2024 DFA 49 - Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le réaménagement de deux prêts PRUAM souscrits auprès de la C.D.C. par la S.C.I. "Wikivillage".	359	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu du 18e arrondissement en hommage à Ganda Fadiga.	379
2024 DFA 53 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des résidences sises 4-6 et 10, route du Champ d'Entraînement, bois de Boulogne (16e).	360	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une place parisienne "place du 7- Octobre".	380
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la gestion des Mobiliers urbains d'information (M.U.I.).....	361	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en hommage à Pascal Danel.....	381
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux redevances perçues par la Ville de Paris dans le cadre des tournages de cinéma et versement d'une partie de celles-ci aux mairies d'arrondissement.	362	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement municipal en hommage au général François Meyer.	381
Informations sur le déroulement de la séance.	363	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en hommage à Alain Delon.....	382
Compte rendu de la 2e Commission.....	364	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à un hommage à Alain Delon.....	382
2024 DAC 277 - Subventions (4.800 euros) à deux associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français.....	365	Rappel au règlement.....	384
2024 DAC 314 - Apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, au 75, quai d'Orsay et au 176-180, rue de l'Université (7e).....	366	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à un hommage à Alain Delon (suite).....	384
Suspension et reprise de la séance.	368	2024 DAC 106 - Subventions (30.000 euros) à la société "Le Hasard Ludique" et à l'association "M.U" et avenant à convention avec l'association "M.U" (18e).	384

2024 DAC 217 - Présentation du bilan du Plan "Lire à Paris" (2018-2022).	386	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la baisse de la vitesse sur le périphérique et sur le cofinancement d'un enrobé phonique.....	417
2024 DAC 337 - Subventions (324.475 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.....	390	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude indépendante sur l'impact des aménagements prévus sur le boulevard périphérique.....	417
2024 DAC 342 - Adoption d'une charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes sur les tournages accueillis à Paris.	392	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la pose d'enrobés phoniques neufs pour lutter contre la pollution sonore sur le périphérique parisien.	417
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réinstauration de la Commission d'enquête à l'Assemblée nationale concernant les violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité.	392	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la participation de la Ville de Paris au plan "métro pour tous".	421
2024 DAC 371 - Subvention de fonctionnement (56.200.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".....	398	Vœu déposé par l'Exécutif.....	421
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au cas de racisme à "Paris Musées".....	398	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au plan "métro pour tous".	421
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension de 2 veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera.	398	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la porte Maillot.	425
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans les équipements culturels liés à la Ville de Paris.	398	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fermeture de la gare routière de Bercy.	426
2024 DAC 381 - 106, rue Brancion (15e). - Bail civil avec l'association "La Source Garouste".	401	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suspension du projet de zone à trafic limité.	426
2024 DAC 389 - Subventions (102.500 euros) et conventions avec 14 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.	404	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création de zones "vélos pied à terre".	428
2024 DICOM 21 - Conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.	405	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la régulation des "fat bike" sur l'espace public.	429
Rappel au règlement.....	407	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au stationnement payant dans le bois de Boulogne.....	431
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la sauvegarde du Café de la Danse, situé au 5, passage Louis-Philippe (11e).	407	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la rénovation de la passerelle Alboni située sous le pont Bir-Hakeim.	432
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la revalorisation des modèles des ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris.	408	2024 PP 64 - Convention de financement des activités de la Fondation Louis Lépine pour 2024.....	433
2024 DAC 461 - Transfert à l'établissement public "Paris Musées" du plâtre "La Demeure" d'Ossip Zadkine.....	410	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre le harcèlement de rue à Paris.	434
Compte rendu de la 3e Commission.....	410	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions de sécurité dans les bois de Boulogne et de Vincennes.....	436
2024 DGGP 14 - Avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone à faibles émissions métropolitaine de restriction des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2025.....	411	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'une brigade de la police municipale spécialement dédiée à la lutte contre la délinquance dans le bois de Boulogne.	436
2024 DVD 61 - Refonte des aides financières à l'écomobilité des personnes morales et ajustement des aides à l'écomobilité à destination des personnes physiques domiciliées à Paris.....	411	Vœu déposé par l'Exécutif.....	436
2024 DVD 4 - Modifications et relèvement des tarifs de redevances pour certaines occupations de la voie publique à Paris.	416	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en matière de sécurité et à l'attractivité de la police municipale.	438
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'entretien de la voirie.....	417	Compte rendu de la 4e Commission.....	439
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation du boulevard périphérique.....	417	2024 DSP 19 - Subventions (1.820.084 euros) dans le cadre du plan d'action de la Ville pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.....	440

2024 DSP 21 - Réalisation d'interruptions volontaires de grossesse (I.V.G.) médicamenteuses dans les structures de santé de la Ville de Paris. - Signature de deux conventions avec l'A.P.-H.P.	442	associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.....	456
2024 DSP 26 - Dotations (1.972.559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e).	443	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien des bains-douches à Paris et à la commande d'une étude permettant de guider l'amélioration de ce service public.	457
2024 DSP 33 - Convention type de partenariat entre les Maisons Sport Santé de la Ville de Paris et leurs partenaires associatifs.	444	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.	457
2024 DSP 41 - Subventions de fonctionnement (760.000 euros) à 8 associations participant à la lutte contre les cancers à Paris.	445	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un guichet d'accueil numérique.	458
2024 DSP 59 - Participation (180.000 euros) et convention d'objectifs avec la C.P.A.M. de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.	446	2024 DSOL 119 - Subventions (44.050 euros) à cinq association et conventions avec trois d'entre elles œuvrant en faveur des seniors parisiens.	459
2024 DSP 61 - Subventions (244.814 euros) et conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med" (11e, 12e, 13e, 15e et 18e).	448	Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accès au Wifi dans les clubs et résidences seniors du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	459
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la prévention des infections sexuellement transmissibles (I.S.T.) et à la gratuité des préservatifs à Paris.	449	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dotation d'une console de jeux vidéo pour les établissements de la Ville de Paris accueillant des personnes âgées.	459
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la santé mentale des jeunes Parisiens.	450	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la cohabitation intergénérationnelle dans les logements sociaux parisiens.	461
2024 DSOL 42 - Subventions (75.000 euros) à 5 associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.	451	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la protection de Paul WATSON.	462
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la systématisation d'un parcours réservé aux personnes porteuses de handicap lors des courses à pied organisées dans Paris.	452	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la libération de Paul WATSON.	462
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap.	453	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la libération de Paul WATSON.	462
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accueil et l'accompagnement en mairie des personnes sourdes ou malentendantes pour la préparation des mariages.	453	Vœu déposé par l'Exécutif.	462
2024 DSOL 108 - 5 subventions de fonctionnement (555.445 euros) à 4 associations et au C.A.S.-V.P. et 2 subventions d'investissement (270.000 euros) à 1 association et 1 société par actions simplifiée.	454	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au droit de vote des étrangers.	463
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au non versement de l'indemnité travaux dangereux et insalubres.	454	2024 PP 52 - Convention de don de matériels de sécurité au profit de la B.S.P.P.	464
2024 DSOL 118 - Subventions de fonctionnement (3.090.752 euros) et conventions avec quatre organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.	455	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	464
2024 DSOL 136 - Subventions (420.682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	466
		Clôture de la séance.	466
		Question écrite posée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	466
		QE 2024-22 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON et les élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux fourrières animales.	466
		Réponses à des questions écrites.	467
		QE 2024-14 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la légalité de la DAE 136 Convention avec l'association Inco.Org en vue de l'organisation de l'événement Impact ² à l'Hôtel de Ville.	467
		QE 2024-15 Question de Mme Carline LUBIN-NOËL et des élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative au suivi de l'entretien de la voie publique à Paris.	468

QE 2024-16 - Question de Mmes Douchka MARKOVIC, Chloé SAGASPE, M. Sylvain RAIFAUD et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion patrimoniale extra-muros de la Ville de Paris.....	469	la Maire de Paris relative à l'autorisation de publicité pour la boutique Dior du 127, avenue des Champs-Élysées.	474
QE 2024-17 - Question de M. Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au suivi des engagements dans les projets urbains.....	469	Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.....	474
QE 2024-19 - Question de M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la responsabilité environnementale des fêtes de fin d'année.....	471	Votes spécifiques.....	475
QE 2024-20 - Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la pratique genrée des équipements sportifs sur l'espace public.....	473	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	475
QE 2024-21 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme		Comptes rendus des Commissions.....	483
		Listes des membres présents.....	491
		Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu n° 150.....	498
		Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 89.....	503
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	506
		Tableau des votes des groupes politiques.....	515

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Discours de Mme la Maire de Paris et remises de médailles de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Quel moment impressionnant est-ce pour nous toutes et tous ! Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, ici, dans cette salle du Conseil de Paris, pour l'ouverture de notre Conseil. Je veux bien sûr saluer Monsieur le Préfet de Région, Marc GUILLAUME, un habitué des lieux, le Préfet de police, cher Laurent NUÑEZ, le président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, très cher Tony ESTANGUET, Mme la présidente du Comité national paralympique et sportif français, Marie-Amélie LE FUR, et nos chers membres de l'équipe de France de cécifoot, qui sont là, présents avec nous.

Tout le monde s'est levé pour vous !

Mes très chers collègues, membres du Conseil de Paris, de tous les arrondissements de Paris, avant de remettre de belles médailles, les médailles Grand Vermeil de la Ville, je voudrais vous dire quelques mots.

Tout d'abord, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été une réussite exceptionnelle, une réussite collective, une aventure humaine, et un grand moment, festif, populaire, sportif, qui marquera à jamais notre pays, et sa Capitale, notre ville. Vous avez très largement contribué à leur réussite. Je suis donc très honorée, aujourd'hui, de vous remettre dans un instant cette médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris. La réussite a éclaté dès la cérémonie d'ouverture le 26 juillet, cette cérémonie qui a lancé cette très belle Olympiade. Malgré la pluie, elle a enchanté des milliards de téléspectateurs et de spectateurs et elle a donné immédiatement le ton des semaines qui ont suivi.

Rassemblés autour de notre beau fleuve, nous avons réaffirmé la beauté de Paris, la beauté de la France, unie dans toute sa diversité. Durant ces semaines, nous avons retrouvé, mais vraiment retrouvé, et éprouvé, la joie d'être ensemble, lors d'un grand moment de communion et de partage, où chacun a pu flâner avec liberté dans nos rues, entre les cris des supporters sur nos sites de festivités, ou sur les terrasses, avec aussi la mosaïque des drapeaux du monde entier, de toutes ces langues, qui étaient parlées. Nous étions tous habités par un esprit de joie et de fête, et pour beaucoup d'entre nous, ce fut quelque chose d'inattendu.

Grâce au patrimoine exceptionnel de Paris, à l'unisson, nous avons frissonné devant l'escrime et le taekwondo au Grand Palais, devant les plongeurs des triathlètes dans la Seine. Face à tous ceux qui disaient que l'on n'y arriverait pas, qui par anticipation, se réjouissaient peut-être du pire, je ne peux qu'être remplie de fierté d'avoir, avec vous tous, parce que rien ne peut se faire tout seul, j'y reviendrai, avec le Préfet de Région, pu porter les espoirs sportifs que nous avons annoncés dès 2015.

J'ai bien sûr, à ce moment, cher Tony ESTANGUET, une pensée très émue pour Bernard Lapasset, qui fut l'un des pionniers des Jeux Olympiques, de cette candidature, dès le début. Combien à ses côtés, au début, puis avec le "leadership" qui est le tien, tu as porté cette belle ambition !

Pour ma part, je n'ai jamais douté de la réussite des Jeux Olympiques. J'ai pu le dire, souvent, à chacune et chacun d'entre vous, parce que j'avais une grande confiance en nous, collectivement.

Cher Marc GUILLAUME, cher Laurent NUÑEZ, cher Tony ESTANGUET, chère Marie-Amélie LE FUR, je sais que vous êtes animés par le sens du bien commun. Pour assurer la bonne organisation et la réussite des Jeux Olympiques, il fallait cela. Il fallait vos talents, vos déterminations, parce que le succès ne pouvait être qu'au rendez-vous.

A ce titre, j'aimerais aussi remercier tout particulièrement à mes côtés Pierre RABADAN. C'est d'abord un grand sportif. Il a d'abord été conseiller à mon cabinet, puis adjoint en charge des sports, du tourisme et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Tu as non seulement osé aller dans la mêlée, mais tu as également fait de très bonnes passes, aux meilleurs moments, en guidant ainsi ces Jeux Olympiques vers cette victoire flamboyante.

Je n'oublie pas Jean-François MARTINS, qui a porté la candidature de Paris dès le premier jour, lorsque nous nous sommes lancés en 2015.

Chers récipiendaires, vous êtes tous animés par un sens de l'engagement incomparable et un fervent esprit de responsabilité. Vous êtes animés, en somme, par l'esprit olympique, et par ses valeurs : l'excellence, le respect et l'amitié.

Je veux aussi porter une attention particulière aux athlètes, et en particulier à vous, chers membres de l'équipe de cécifoot, que nous venons d'ovationner. A travers vous, c'est l'ensemble des athlètes et para-athlètes que nous souhaitons remercier ici, à Paris, au Conseil de Paris. Quelle leçon vous nous avez donnée ! Pour cela, il est maintenant temps de vous remercier à la hauteur de votre implication.

Si ces Jeux ont été une réussite, c'est d'abord grâce à l'incroyable coordination de toutes les forces vives. Je pense à tous les acteurs de l'Etat, de la Préfecture de police, du Comité international olympique, du Comité national olympique et sportif français et du Comité national paralympique, que vous représentez ici.

En unissant nos voix, nous avons uni nos forces, et ensemble, notre constance a prouvé, la jeunesse est là pour nous le dire, que nous étions tous guidés par une vision commune. L'harmonie de nos décisions a fait ses preuves, et a offert au monde une image soudée et rassurante. Ensemble, nous avons été beaucoup plus forts.

Alors, c'est avec fierté que dans un instant, cher Marc GUILLAUME, je vais vous remettre la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris. Vous avez été le garant de nos liens solides avec l'Etat, indispensable pour ces Jeux, et ce malgré une période d'incertitude politique qui pouvait compliquer les choses. Je tiens tout particulièrement à saluer votre engagement depuis tant d'années pour rendre la Seine baignable. Votre engagement est allé jusqu'à plonger dans la Seine.

Grâce à votre travail, à partir de l'été 2025, chacun pourra se baigner dans notre magnifique fleuve, comme je l'ai fait grâce à trois sites de baignade, situés dans le 4^e arrondissement, le 12^e arrondissement et le 15^e arrondissement. Nous avons promis des épreuves de triathlon, de natation, de marathon, de paratriathlon dans la Seine et nous avons réussi.

Le succès de ces Jeux repose aussi sur leur sécurité, qui a été assurée de façon exemplaire. Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUÑEZ, nous partageons la même vision d'unité de commandement lors des situations exceptionnelles. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis à votre disposition, pour la cérémonie d'ouverture, 1.000 policiers municipaux, et que 2.000 policiers municipaux ont contribué à vos côtés à la sécurisation de notre ville, pour que la fête soit belle et réussie.

Cela a marché. A travers vous, je veux bien sûr remercier l'ensemble de vos collaborateurs et collaboratrices. Vous avez pris peu de repos, aucun repos, même. Je veux remercier tous les agents, policiers venus de toute la France, et même du monde entier, les gendarmes, les pompiers, les militaires. Je connais la pression qui est la vôtre. Je sais les défis à concilier ces contraintes. Pourtant, vous avez tenu bon. Merci pour la sécurité aussi, que vous assurez au quotidien, mais évidemment, dans des moments aussi exceptionnels, comme ceux des Jeux que nous avons vécus.

Il s'agit aujourd'hui aussi de cette collaboration, de ce travail incroyable, avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, le C.O.J.O. Cela a été déterminant, bien sûr, et à présent, je veux aussi dire quelques mots à Tony ESTANGUET, qui va également recevoir notre médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris.

Cher Tony ESTANGUET, je me souviens encore de la première fois que nous avons parlé des Jeux. C'était en marge d'un match de l'équipe de France, au stade de France. Tu n'étais pas encore dans une position officielle sur ces Jeux, mais nous avons pu échanger. J'ai senti à la fois cette détermination, l'ambition qui était la tienne, cette ambition collective, et j'ai senti, parce qu'on l'avait vu avant, avec tes trois médailles d'or, l'âme de quelqu'un qui pouvait nous conduire à la victoire et à cette belle réussite.

Tu as donné corps à toutes les ambitions, soutenant les projets même les plus audacieux. On a pu ensemble rêver et faire de Paris le théâtre de ces Jeux, la scène ouverte de ces Jeux, faire de la Seine le théâtre de la cérémonie d'ouverture. Tout cela n'était possible que si tu en avais aussi la volonté et la détermination et cela a été le cas.

Tous ont pu être témoins de ton engagement sans faille, si bien que le stade de France scandait ton nom le soir de la cérémonie de clôture. Vraiment, bravo à toi ! Paris reconnaît aujourd'hui ton engagement à travers cette médaille qui fait de toi, aussi, comme de nos amis ici présents, un membre très particulier de cette communauté parisienne.

A présent, chère Marie-Amélie LE FUR, sous ta présidence, le Comité paralympique et sportif français s'est imposé comme un modèle d'inclusion dans le domaine sportif. Tu as changé à tout jamais l'organisation des Jeux Paralympiques. Il y aura un avant et un après. C'est clair.

Je crois qu'à travers la force, l'engagement, le travail qui a été le tien, dans l'organisation des Jeux, grâce aussi aux moyens que tu as développés, nos para-athlètes ont remporté 75 médailles. C'est le meilleur résultat de notre équipe depuis les Jeux de Sydney, en 2000 !

Tu n'as jamais rien cédé et tu as toujours été dans la solution, dans la construction. Au-delà du domaine sportif, ton action a, nous le savons maintenant, un impact sur la société française tout entière, en la sensibilisant comme

jamais aux enjeux du handicap et à l'inclusion, l'inclusion, qui est celle qui nous permet de vivre ensemble. Pour toutes ces raisons, je suis aussi honorée de te remettre cette médaille, dans un instant.

Enfin, comment parler des Jeux sans remercier à nouveau nos athlètes. C'est à vous que je m'adresse maintenant, très chers membres de l'équipe de cécifoot. Je vais m'adresser à votre capitaine, vous ne m'en voudrez pas, cher Frédéric VILLEROUX. Vous avez fait la fierté de la France, en remportant le 7 septembre dernier la médaille d'or paralympique, une première pour notre pays. Vos dures heures d'entraînement ont payé. Félicitations à vous, ce fut merveilleux.

En remportant cette médaille, vous avez aussi écrit l'histoire du cécifoot français. Vous avez fait vibrer tout un pays, forgeant les rêves de jeunes joueurs, pour qui vous êtes désormais une inspiration. Vous nous avez tous fait rêver. Vous nous avez fait découvrir votre volonté, votre fraternité et votre joie de vivre. Je crois que nous l'avons partagé bien au-delà de ces murs. Les Françaises et les Français, les Parisiennes et les Parisiens, vous sont redevables de ces émotions incroyables que nous avons vécues.

J'ai eu la chance immense de vraiment tomber amoureuse du cécifoot et de voir beaucoup de vos matches, d'être là, d'être là pour vous remettre la médaille d'or. Je n'oublierai jamais cela, dans ce stade incroyable, au pied de la Tour Eiffel, où Mickaël a aussi demandé sa femme en mariage. Il s'est dit : "Quand même, à cet endroit qui, sans doute, n'existera plus jamais, faire une demande en mariage, c'est quelque chose d'unique". Mickaël est là. Vous nous avez fait partager tout cela et vous nous avez fait du bien, tellement de bien ! Je crois que vous vous en rendez un peu compte, peut-être pas à la hauteur de ce que cela a provoqué dans le cœur de chacune et de chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, à chacune et chacun d'entre vous, et à vos "staffs", nous allons remettre cette médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris.

Chers récipiendaires, tous ensemble et guidés par les valeurs de l'olympisme, vous avez démontré la puissance, la force du sport. Vous avez mis tout le monde d'accord. Cela, ce n'était quand même pas facile. Il y a ce pouvoir de transformer les vies dans le sport, mais aussi de transformer les villes, de transformer une société. Vous avez rendu Paris plus belle, plus solidaire, plus verte. Cher Marc, cher Laurent, cher Tony, chère Marie-Amélie, chers membres de l'équipe de France de cécifoot, pour toutes ces raisons, je suis honorée, heureuse et fière de vous remettre dans un instant cette médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris. Félicitations à vous. Merci.

Nous avons convenu, même s'il n'est pas Préfet de Région, de donner la parole à Tony ESTANGUET, pour répondre collectivement. Ensuite, nous descendrons pour remettre ces médailles et faire une photo avec l'ensemble du Conseil de Paris. Cher Tony, à toi la parole.

M. Tony ESTANGUET. - Madame la Maire de Paris, Mesdames les Préfets, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, chers maires adjoints et chers athlètes, je suis ravi d'être avec vous aujourd'hui. Merci de cette reconnaissance. C'est un immense honneur d'être parmi vous aujourd'hui pour finalement fêter le bilan de ces Jeux, le succès de ces Jeux. Cela a été une aventure exceptionnelle. Moi aussi, je voudrais tout de suite remercier Madame la Maire de Paris, chère Anne, d'avoir été depuis le début une alliée.

Merci d'avoir eu l'audace, le courage, d'avoir été cette alliée incontournable et indispensable pour réussir l'organisation de ces Jeux. On a ensemble imaginé, conçu ce projet ambitieux. On a relevé les nombreux défis qui étaient liés à la réussite de ces Jeux. Je voulais vraiment vous remercier les uns et les autres. Beaucoup d'entre vous m'ont accueilli dans vos mairies pour réfléchir ensemble à comment réussir le défi de l'engagement, le défi de l'héritage, le défi de proposer des Jeux à la fois spectaculaires, mais aussi un peu d'une nouvelle ère et porteurs d'une vision la plus sobre possible, la plus responsable possible. On a fait le maximum. Je crois que Paris était magnifique pendant ces Jeux. Je pense que l'on a changé à jamais le modèle de l'organisation des Jeux.

On avait les plus beaux sites. Je pense que cela a été cela, la vraie différence. L'expérience que l'on vivait, j'imagine quand on était athlète, mais surtout quand on était spectateur, était absolument exceptionnelle. Les gens venaient tout autant voir Paris, profiter de Paris, et célébrer le plus grand événement sportif, tout cela dans une organisation parfaitement coordonnée. Je voudrais aussi remercier toutes les équipes de la Ville de Paris qui ont accompagné la réussite de ces Jeux Olympiques. Bravo à tous. Merci pour cette collaboration exceptionnelle. Merci aux deux Préfets qui sont présents aujourd'hui aussi, qui ont accompagné la faisabilité de ce projet, une sécurité absolument parfaite et irréprochable, et une Seine baignable. Bravo à vous deux et merci.

Je m'arrête là. Je ne vais pas faire plus long. Au nom de nous tous, nous voulions vraiment remercier Paris, féliciter Paris. Je crois que vous avez marqué à jamais l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'était la troisième édition des Jeux olympiques à Paris. Je pense qu'elle aura marqué pour très longtemps le futur de l'organisation des Jeux, des Jeux spectaculaires, populaires, responsables, des jeux qui feront date. Merci à tous et félicitations.

SPEAKER. - La cérémonie de remise des médailles Grand Vermeil de la Ville de Paris va commencer. J'invite Mme la Maire de Paris à descendre de l'estrade, ainsi que M. le Préfet, M. Tony ESTANGUET et Mme Marie-Amélie LE FUR.

Les récipiendaires seront appelés chacun leur tour et sont invités à rester à leur place. Nous invitons les récipiendaires à se lever à l'appel de leur nom.

Mme la Maire de Paris va à présent procéder à la remise des médailles.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Marc GUILLAUME, Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris.

M. Laurent NUÑEZ, Préfet de police.

M. Tony ESTANGUET, président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Mme Marie-Amélie LE FUR, présidente du Comité paralympique et sportif français.

Les médailles sont maintenant remises à l'équipe de cécifoot ayant remporté la médaille d'or aux Jeux Paralympiques.

M. Khalifa YOUME.

M. Charly SIMO.

M. Fabrice MORGADO.

M. Mickaël MIGUEZ.

M. Daniel MARTINS.

M. Hakim AREZKI.

M. Martin BARON.

M. Alessandro BARTOLOMUCCI.

M. Willy BUSSON.

M. Benoit CHEVREAU DE MONTLEHU.

M. Gaël RIVIÈRE.

M. Ahmed Tidiane DIAKITE.

M. Yannick LE COLVEZ.

M. Toussaint AKPWEH.

M. Frédéric VILLEROUX.

Merci d'applaudir à nouveau les médaillés.

M. Tony ESTANGUET. - Nous avons un petit cadeau, nous aussi, pour la Ville de Paris. On a reçu la belle médaille de la Ville de Paris. On voulait offrir à la Ville de Paris la médaille des Jeux Olympiques et la médaille des Jeux Paralympiques.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, la séance est suspendue. Elle reprendra à 15 heures 45, dans une demi-heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt minutes, est reprise à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2024 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 21, 22, 23 et 24 mai 2024, du 25 juin 2024 et des 8, 9, 10 et 11 juillet 2024 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je dois vous soumettre également, pour une procédure d'urgence, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, des projets de délibération à inscrire en urgence.

Pour le premier, le projet de délibération 2024 DGRI 56, il s'agit d'une subvention de 100.000 euros et d'une convention avec l'O.N.G. Plan international France, pour l'aide d'urgence aux populations civiles libanaises.

Le deuxième, le projet de délibération 2024 DEVE 93 porte sur la dénomination du jardin des Grands moulins, attribuée au jardin situé rue Thomas Mann et rue Marie-Andrée-Lagroua-Weill-Hallé, dans le 13e arrondissement de Paris.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ces projets de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée à l'unanimité.

Les projets de délibération 2024 DGRI 56 et 2024 DEVE 93 sont donc inscrits à l'ordre du jour et seront étudiés en 7e et 2e Commission.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, avant de revenir à notre sujet, notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques, permettez-moi de débiter notre séance. Merci, Monsieur le Préfet de police d'être là, avec nous.

Je voudrais surtout souhaiter la bienvenue au nouveau groupe Union Capitale - Rassemblement des Républicains, Centristes, Progressistes, Ecologistes et Indépendants. Ce nouveau groupe est coprésidé... Normalement, je vous le dis, ce sont deux coprésidents. Vous en avez choisi trois. Bon... M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL et Mme Agnès EVREN.

Il s'agit désormais du premier groupe de l'opposition. Je crois que nous pourrons compter sur les qualités de dialogue des coprésidents, ainsi que sur leur grande expérience, pour travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je profite également de cet instant pour féliciter l'une de ses membres, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, qui a récemment fait son entrée au Gouvernement en qualité de Ministre déléguée chargée de la coordination gouvernementale. Je salue également la nomination, à nouveau, de Mme DATI, comme Ministre de la culture.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOULARD, c'est pour un rappel au règlement, est-ce cela ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite faire un double rappel au règlement, qui se fonde sur deux articles de notre règlement intérieur, l'article 26 et l'article 14.

L'article 26 dispose que, je cite : "La Maire met à disposition des groupes d'élus les moyens matériels et humains nécessaires à leur fonctionnement". Pourtant, le groupe Union Capitale, créé en juillet dernier, vous l'avez rappelé, composé de 25 Conseillères et Conseillers de Paris, se voit toujours refuser l'attribution de bureaux et les moyens nécessaires à ses collaborateurs pour mener à bien ses missions de contrôle et de proposition.

Aujourd'hui, nous avons neuf collaborateurs et collaboratrices qui ont dû préparer ce Conseil dans des conditions inacceptables, car la Ville et votre cabinet... Laissez-moi terminer... Votre cabinet, qui nous a proposé des bureaux, dès le 19 juillet, n'a pas été en capacité de faire respecter vos décisions, Madame la Maire. En plus d'être révélateur du mode de gestion de la Ville, c'est une atteinte extrêmement grave à la démocratie locale et une situation sans précédent dans ce Conseil.

Que diraient, Madame la Maire, vos collègues de l'opposition au Sénat, ou à l'Assemblée nationale, s'il n'avait pas été mis à leur disposition des locaux dignes de ce nom ?

Nous vous demandons solennellement d'agir et de mobiliser les services techniques compétents, afin de pouvoir nous attribuer les locaux que votre cabinet nous a proposés, comme c'est l'usage, et de remédier à cette situation inadmissible.

Enfin, sur le fondement de l'article 14, sur un sujet qui concerne le Conseil de Paris, nous nous interrogeons très sérieusement sur la manière dont les Conseillères et Conseillers de Paris sont désormais informés des vœux et amendements de l'Exécutif. Nous n'en sommes plus avertis par voie de courrier ou de mail, mais par les journalistes. Comment expliquer que c'est par voie de presse que nous ayons appris hier l'existence du vœu de l'Exécutif visant à saisir la justice administrative pour annuler la décision régionale de réserver des terrains à un éventuel futur stade pour le Paris Saint-Germain ? Au-delà du fond, qui est discutable, cela constitue une nouvelle fois, sur la forme, une atteinte au bon fonctionnement démocratique de notre institution.

Madame la Maire, cessons rapidement toutes ces pratiques qui affaiblissent notre démocratie et les principes fondamentaux qui garantissent son bon fonctionnement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre sur ce double rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je crois que je n'ai pas besoin d'informer notre Assemblée, la presse ayant joué pleinement son rôle en ce domaine, sur le différend qui existe au sein de l'opposition sur l'attribution de bureaux au sein de l'Hôtel de Ville.

Je dis bien "de l'opposition", parce qu'effectivement, dans toute Assemblée démocratique, le premier principe est toujours de respecter les droits de l'opposition. En l'occurrence, les droits de l'opposition n'ont pas été bafoués, puisque je le répète, c'est un différend interne à l'opposition qui fait naître la difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, et qui vaut le rappel au règlement de M. Geoffroy BOULARD, au nom de son groupe.

Vous l'avez évoqué vous-même, Madame la Maire, en saluant la constitution d'un nouveau groupe au sein de l'opposition, qui devient d'ailleurs le premier groupe, par le nombre de ses élus : 25, à l'heure d'aujourd'hui. De fait, quand vous dites, Monsieur BOULARD, que vous êtes toujours en attente que les bureaux que vous revendiquez vous soient attribués, vous le savez, puisque des écrits en témoignent, ces bureaux vous ont été attribués, parce que depuis au moins 23 ans, sinon avant, les bureaux du deuxième étage, côté rue de Lobau, sont attribués au premier groupe d'opposition. Vous êtes devenu, groupe Union Capitale, le premier groupe d'opposition. Ces bureaux vous reviennent. Ces bureaux, à l'heure d'aujourd'hui, vous sont attribués.

Le problème, c'est que ces bureaux ne sont pas, à l'heure où nous parlons, libérés. Nous avons de fait évoqué à plusieurs reprises dans différents cercles cette question. Nous l'avons même évoqué en conférence d'organisation, puisque vous avez été amenés avec Pierre-Yves BOURNAZEL, à montrer votre détermination sans faille à pouvoir disposer de ces bureaux dans le terme le plus court possible. Nous sommes aujourd'hui mardi 8 octobre. Commence cette séance du Conseil de Paris, et l'Exécutif ne peut que vous confirmer par ma voix la décision qui a été prise de vous attribuer ces bureaux.

Restent à régler les problèmes, comme on dit, d'intendance, sachant que personne ici, dans une Assemblée démocratique, n'émettrait l'hypothèse que l'on puisse recourir à la force publique. Je dis cela, évidemment, en présence de M. le Préfet de police, qui pourrait d'ailleurs arguer du fait que grâce à la Maire de Paris, il y a une police municipale sans doute plus compétente en ce domaine.

Plus sérieusement, je le dis et je le répète, ces bureaux vous sont attribués et je profite de ce rappel au règlement pour, une nouvelle fois, m'adresser, au nom de la Maire de Paris et de l'Exécutif, au groupe Changer Paris et leur demander, en responsabilité, de bien vouloir quitter ces bureaux et de pouvoir regagner les bureaux qui leur sont évidemment réservés au 9, place de l'Hôtel de Ville. C'est en sachant que nous avons réservé au sein de l'Hôtel de Ville même, à proximité de cette salle de séance, et M. ALPHAND le sait très bien, puisque je le lui ai proposé, deux bureaux pour le président ou la présidente... Je ne sais plus s'il y a deux coprésidents ou une présidente. Bref, vous vous débrouillerez... Et un bureau pour le secrétaire général.

Dernière chose, sur le vœu sur le P.S.G., écoutez... Avons-nous été avertis par la présidente du Conseil régional qu'elle allait au dernier moment, c'est-à-dire la veille du vote définitif du S.D.R.I.F.-E., et je dis bien le "E", parce que cela veut dire "non-artificialisation des sols", qu'elle allait réserver 50 hectares, ce n'est pas rien, dans la Région Île-de-France, sans qu'ils soient localisés ? Ce sont 50 hectares. Je voudrais que vous ayez à l'esprit qu'aujourd'hui le stade de France, sur sa superficie totale, c'est-à-dire au-delà du stade lui-même, fait 17 hectares. C'est-à-dire que c'est trois fois la surface du stade de France. Vous vous imaginez bien qu'il ne s'agit pas, sur ces 50 hectares, de faire seulement un stade, même de 80.000 places. Il y a derrière, et les réseaux sociaux s'en sont fait l'écho, un projet beaucoup plus vaste que l'on appelle d'ores et déjà le "P.S.G. land" avec des cinémas, un parc d'attractions, des hôtels, des restaurants. On voit qu'il y a des fonds d'investissement puissants qui sont derrière tout cela. Cependant, je dirais que quelque part, cela ne nous intéresse pas.

Ce qui nous intéresse, en tant que Parisiennes et Parisiens, et la Maire de Paris l'a répété à plusieurs reprises, c'est que le Parc des Princes n'est pas à vendre. Il appartient au patrimoine municipal. Il appartient à toutes les

Parisiennes et à tous les Parisiens et nous ne vendons pas ce stade qui est un stade sportif depuis 1897, c'est-à-dire depuis la fin du XIXe siècle. Le Parc des Princes n'est pas à vendre. Les discussions vont évidemment se poursuivre avec les responsables du P.S.G., puisqu'ils ont un projet de modernisation du parc des Princes auquel nous sommes prêts à donner suite.

Parallèlement, nous trouvons, oui, effectivement, que la Région a une mauvaise manière, à l'égard de la Ville de Paris, en créant finalement les conditions du départ du P.S.G. de Paris, alors que Paris, les Parisiens et les Parisiennes, et j'espère tous les élus parisiens, veulent que le P.S.G. reste à Paris, et que dire des supporters qui veulent que leur club reste à Paris intra-muros !

En cette affaire, évitons de nous donner des leçons et après tout, en ouvrant "Le Parisien" aujourd'hui, nous avons appris que Mme DATI avait la folle idée de vouloir classer d'office la Tour Eiffel. Je veux, au-delà de votre rappel au règlement, sinon vous dire qu'un vœu a été diffusé, au même moment où apparaissait dans la presse, tardivement, certes, mais nous voulions évidemment pouvoir riposter à cette mauvaise manière de la Région. En ce domaine, je ne pense pas qu'il n'y ait un problème particulier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, d'autant que le règlement intérieur du Conseil de Paris autorise l'Exécutif à déposer des vœux à tout moment, quand il veut. Si on peut le faire en dehors d'une urgence absolue, on le fait. Si les conditions dans lesquelles nous sommes mises nous obligent à le faire en urgence, nous le ferons en urgence sans contrevenir nullement au règlement intérieur.

Pour ce qui est des bureaux, j'en appelle quand même au sérieux et au respect des règles républicaines. Je ne vais quand même pas demander au Préfet de police d'envoyer les forces de l'ordre pour déloger un groupe qui ne veut pas laisser sa place. On ne va pas se ridiculiser à ce point. J'invite la droite de cet hémicycle à discuter avec la droite de cet hémicycle pour se mettre d'accord sur les bureaux. Vraiment, je soutiens, comme l'a dit Patrick, cette idée que ces bureaux vous reviennent, puisque vous êtes le groupe le plus important d'opposition.

2024 SG 80 - Communication de la Maire sur les J.O.P. : Paris, ville hôte de Jeux d'une nouvelle ère.

Vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'après J.O.P. pour le sport de proximité dans les quartiers populaires.

Vœu n° 2 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'après J.O.P. en matière de mobilités et d'espace public.

Vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement des travaux de mise en accessibilité du réseau métropolitain.

Vœu n° 4 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accessibilité de la pratique sportive.

Vœu n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation du dispositif "Safe Place" à l'occasion des futurs grands événements parisiens.

Vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation de l'ancien hôpital militaire du Val-de-Grâce comme centre d'hébergement d'urgence.

Vœu n° 7 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'héritage culturel et artistique des J.O.P. 2024 dans les arrondissements.

Vœu n° 9 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration de la propreté comme héritage écologique des J.O.P.

Vœu n° 10 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la propreté de Paris comme héritage des J.O.P.

Vœu n° 11 déposé par le groupe Union Capitale relatif au déplacement des anneaux olympiques.

Vœu n° 12 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au déplacement des anneaux olympiques vers un site parisien lié aux J.O.P.

Vœu n° 13 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la conservation des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel.

Vœu n° 15 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'attractivité et au renforcement de la police municipale parisienne.

Vœu n° 16 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux terrains de sports dans le bois de Vincennes (12e).

Vœu n° 17 déposé par le groupe Changer Paris relatif au lancement d'un grand plan "Paris ville sportive" dans la dynamique des J.O.P.

Vœu n° 18 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'un gymnase omnisports.

Vœu n° 19 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'aménagement de la place du Trocadéro.

Vœu n° 21 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'héritage des J.O.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer à la suite de notre discussion et au débat organisé, après avoir pu accueillir les sportifs et les acteurs de ces Jeux, notamment Tony ESTANGUET et Marie-Amélie LE FUR, d'entrer dans le débat organisé, la communication sur Paris, ville hôte de Jeux d'une nouvelle ère : le projet de délibération SG 80. Je vais introduire ce débat.

Chers collègues, les Jeux que nous venons de vivre, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ont suscité l'émerveillement de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, mais aussi du monde entier. Dans l'écrin de son exceptionnel patrimoine, Paris s'est placé à la hauteur de l'héritage humaniste dont elle est dépositaire. Nous avons démontré que nous ne formions qu'un peuple sachant à la fois faire communion et défendre ses valeurs à l'extérieur.

L'été que nous avons traversé a été magique, empli des sentiments de concorde et de joie. D'aucuns nous prédisaient des échecs monumentaux, des défaillances abyssales. On a même dit aux Parisiens de fuir leur ville. Chers collègues, tout s'est bien passé. Je dirai même mieux : tout s'est merveilleusement déroulé. Plus encore, tout cela n'est pas arrivé par hasard, car lorsque la France, et plus particulièrement notre communauté parisienne, s'entend dans le langage de la fraternité, tous nos rêves les plus fous deviennent réalisables.

J'ai fait le pari de cela il y a presque dix ans et nous pouvons encore nous parler dans cette langue. Rappelez-vous, le 13 novembre 2015, Paris était meurtrie, attaquée dans sa chair, la barbarie et la terreur nous frappaient en plein cœur, mais forte de sa devise "Fluctuat nec mergitur", notre ville allait se relever et renouer avec les forces de l'optimisme et de l'espoir. Un mois plus tard, en décembre 2015, lors de la COP21, la conclusion des Accords de Paris nous a donné les premières raisons de relever la tête. Même meurtrie, Paris a montré qu'elle pouvait être une ville de communion et d'espoir, en particulier pour les jeunes générations. C'est dans ces circonstances exceptionnelles que j'ai alors déposé avec gravité la candidature de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2015.

Chers amis, cet immense succès, aujourd'hui, nous le devons à des personnalités brillantes, issues de tous les horizons. Ensemble, avec nos cultures et nos convictions, parfois divergentes, nous nous sommes entendus sur ce que devaient être nos Jeux. Je pense particulièrement aux 30.000 bâtisseurs investis dans ce magnifique projet sous l'égide de la Solideo, mais aussi aux services de l'Etat, à nos policiers, cher Laurent NUÑEZ, aux gendarmes, aux soldats, et aussi aux volontaires des Jeux ayant fait preuve d'un dévouement exceptionnel.

Je suis fière, avec mon équipe, avec Pierre RABADAN, avec, je l'ai dit tout à l'heure, Jean-François MARTINS qui avait lancé aussi la candidature, avec toute l'équipe, toute la Ville, je suis fière d'y avoir contribué en tant que Maire de Paris, en consacrant dix ans de ma vie, dix ans d'efforts, de transformation, de notre Capitale.

Je veux, à ce titre, remercier vraiment tout particulièrement le service public parisien qui a aussi rappelé à toutes et à tous l'importance des collectivités locales au quotidien.

Grâce à la mobilisation de cette équipe et des agents de la Ville, nous avons pu transformer, cher Éric LEJOINDRE, la porte de la Chapelle, développer la végétalisation, la piétonisation, notre espace public, augmenter partout le nombre de pistes cyclables, changer l'usage du boulevard périphérique, développer l'économie circulaire, sociale et solidaire à Paris, renforcer l'inclusion par l'emploi, assurer une meilleure accessibilité de nos quartiers, ou encore rénover d'anciennes infrastructures sportives. Je pourrais bien sûr prolonger notre bilan pendant de longues minutes, mais c'est ce dont nous allons parler dans un moment. Ces Jeux, nous nous sommes battus pour qu'ils adviennent, et nous nous sommes battus pour qu'ils réussissent.

Cependant, la plus grande part de ce succès n'est pas à trouver, d'après moi, uniquement dans l'héritage matériel qu'il nous laissera. Cet été, nous avons, avant toute chose, retrouvé la joie d'être ensemble. Les Jeux ont d'abord été une très grande fête populaire et je suis fière de vous dire que ce caractère populaire est vraiment ce qui nous importait le plus et ce qu'il doit en grande partie à Paris. Avec Pierre, avec toute l'équipe, nous avons œuvré

pour que cette dimension populaire soit toujours, toujours, la boussole qui nous guide dans ces Jeux, des Jeux pour tous, comme le Marathon pour tous en a été un si beau symbole.

Souvenons-nous ensemble ces magnifiques images de la course à Montmartre, du triathlon au pont Alexandre III et de la vasque flottant dans le ciel de Paris avec ce public toutes les nuits pour la voir monter, pour l'applaudir, et pour rêver. Souvenons-nous également de ce magnifique engouement lors des Jeux paralympiques qui nous ont rappelé l'importance d'une société pleinement accessible, faire tomber les barrières. Faire tomber les barrières ! Ils nous ont rappelé l'importance de la lutte contre les discriminations. Nous avons vibré au rythme d'exploits que nous pensions parfois impossibles.

Ce sont au total plus de 2,5 millions de visiteurs qui ont fréquenté les sites de festivités mis en place par la Ville, 2,5 millions de personnes. Nombre d'entre nous y étions présents et avons été tellement heureux de partager des épreuves, des moments avec nos concitoyens, avec les visiteurs qui étaient là. J'ai le souvenir de cette médaille d'or mémorable de l'équipe de judo dans le 18^e arrondissement avec ce public incroyable, qui avant 17 heures, avant l'heure de la finale, a commencé à descendre : des personnes âgées avec leur déambulateur, des personnes en situation de handicap, des jeunes, des enfants, des familles, des Américains, des étrangers, un SDF au milieu de la fête, que chacun célébrait ensemble.

J'ai ces souvenirs qui resteront, comme pour beaucoup d'entre vous avec d'autres moments, intimement gravés dans ma mémoire comme des moments exceptionnels. Je suis heureuse de vous annoncer à ce titre qu'une exposition, organisée conjointement avec l'AFP photo, réunira prochainement les plus belles photos des Jeux. Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens pourront aussi venir ici à l'Hôtel de Ville apprécier cette exposition. Elle sera le témoignage vivant de cette ambiance que la France n'avait plus éprouvée, disons-le, depuis de très nombreuses années. Notamment, ces sites de festivités, le Marathon pour tous, ou encore en permettant aux écoliers et aux habitants des quartiers populaires d'assister à la cérémonie d'ouverture, nous avons fait société ensemble.

J'aimerais justement revenir sur cette merveilleuse cérémonie d'ouverture. Sur notre fleuve désormais rendu à la baignade, ont défilé des dizaines d'embarcations. Une colonne vivante de drapeaux multicolores s'est enroulée autour de la Capitale. Paris connaissait une ferveur populaire immense. L'année même où nous avons fêté les 80 ans de sa libération, ses rues avaient des allures de 25 août 1944, avec évidemment des circonstances bien moins tragiques pour l'occasion de cette fête.

Chers amis, nous n'oublierons jamais l'exceptionnelle ferveur populaire des Jeux, ainsi que l'esprit de fraternité et de concorde qui nous a animés. Après dix années de travail acharné, les résultats ont été au rendez-vous. J'ai demandé à Pierre RABADAN d'organiser autour de lui le travail sur l'héritage des Jeux, car cet héritage, c'est aussi approfondir ce que nous avons appris.

Bien sûr, il y a l'héritage matériel : les équipements sportifs, la transformation de la porte de la Chapelle, les pistes cyclables, et bien d'autres éléments qui font notre fierté. Cependant, il y a cet héritage immatériel, ce que nous avons appris de notre travail ensemble sur les questions de sécurité, sur la place de la police de proximité. Notre police municipale est bien placée pour faire ce travail, cher Nicolas. Nous avons aussi appris d'autres façons de travailler, de travailler sur un projet avec un calendrier, avec une convergence, y compris en dépassant les divisions et les postures, parce que ce qui empêche le rassemblement, ce sont souvent les postures. Nous avons appris beaucoup de choses.

Pierre RABADAN, ici, au sein de la Ville, aura la charge de la coordination, du travail sur cet héritage. Nous reviendrons régulièrement devant le Conseil de Paris pour faire voter ce qu'il y aura à voter. Je le dis, ces Jeux ne sont pas une parenthèse enchantée qu'il faudrait refermer très vite, comme si on avait peur d'être contaminés par la joie, le bonheur et finalement une vie de meilleure qualité. Non ! En effet, ce n'est pas une parenthèse, ce sont dix ans de travail qui nous ont permis d'arriver à ce résultat. Alors, nous allons creuser, approfondir, voir ce qui peut encore être amélioré dans nos modes de fonctionnement et je sais qu'ensemble, cet esprit olympique pourra perdurer. Je le dis franchement, ce que nous avons accompli a été vu par le monde entier.

Ce matin, j'ai échangé avec le Président de la République. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas convoqué le Conseil ce matin. Nous avons pu évoquer ensemble tous les sujets relatifs à l'héritage. Je crois que nous avons envie de porter ensemble cet héritage matériel et immatériel dans notre ville. Je m'en réjouis.

J'ai aussi eu l'occasion d'échanger avec les deux Préfets, Préfet de police et Préfet de Région. Je pense que nous sommes prêts, nous sommes prêts pour faire en sorte que cette mandature, et l'année et demie qu'il reste de cette mandature, soit utile, fraternelle et nous permette vraiment de montrer la noblesse du politique, de réhabiliter le politique. D'une certaine façon, la joie que nous avons vécue a quelque chose à voir avec le politique. C'est cela aussi que nous allons essayer d'approfondir ensemble pour donner le meilleur de nous-mêmes, comme on le fait dans le domaine du sport. Merci à vous.

Mes chers collègues, vous avez défini en conférence d'organisation les tours de parole. Je donne la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, pour débiter cette prise de parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est une immense fierté, parce que notre ville aura été à la hauteur du défi de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, des Jeux reconnus dans le monde entier comme les plus beaux de l'histoire olympique moderne et qui ont mis à l'honneur Paris, ainsi que toute la France fière de sa Capitale.

Avant toute chose, je tiens, au nom du groupe Paris en commun, à dire merci. Merci à la Maire de Paris d'avoir cru en ces Jeux, de les avoir portés, d'avoir œuvré sans relâche avec l'Etat, avec la Région, la Seine-Saint-Denis, l'ensemble des partenaires, à leur organisation, et ce malgré une entreprise acharnée de dénigrement à laquelle bien trop souvent, il faut le dire aussi, la droite parisienne aura participé.

Notre investissement sans faille pour ces Jeux remonte, et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, à dix ans en arrière, au lendemain de l'attentat contre "Charlie Hebdo" et de la grande manifestation du 11 janvier 2015. C'est lorsque nous avons décidé de relever ce défi, celui d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et de promouvoir l'esprit Charlie, cet esprit de résistance, de résilience, de liberté, de courage, de fraternité, d'ouverture au monde qui caractérise si bien Paris et le peuple de Paris et que la cérémonie d'ouverture a magnifiquement illustré. Nous avons eu la conviction que les Jeux pouvaient porter et véhiculer ces valeurs auxquelles les Parisiens et les Parisiennes sont attachés et de les partager avec le monde entier. Quel meilleur vecteur que les Jeux Olympiques et Paralympiques y a-t-il pour cela ! Merci à l'ensemble des membres de l'Exécutif municipal, au premier rang desquels Pierre RABADAN. Merci aux athlètes, aux milliers de bénévoles, aux services de la Ville, à notre police municipale, aux agents de l'Etat, de la Région, de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., aux forces de l'ordre et à nos armées, et bien sûr au Comité d'organisation, sous l'égide de Tony ESTANGUET, d'avoir rendu possible et réussi cet événement hors du commun.

Quel plaisir, quelle joie est-ce d'avoir vu une si belle ferveur s'emparer des rues de Paris et éblouir le monde entier ! Quelle fierté est-ce d'avoir connu un tel succès et une telle reconnaissance pour les Jeux Paralympiques et également leurs athlètes !

On disait nos concitoyens sceptiques, peu mobilisés par les Jeux. Ils furent pourtant dès la première seconde enthousiastes et passionnés. Quelle leçon est-ce pour tous les déclinistes et les politiciens médiocres ! Que n'avons-nous entendu durant des semaines avant ces Jeux que de critiques, d'oiseaux de mauvais augure ! Ces Jeux allaient être un fiasco. Nous ne serons pas prêts, pas à la hauteur. Certains sont même allés jusqu'à demander leur annulation pure et simple ici même, sur les bancs de notre Conseil.

Ne leur en déplaise, notre ville a été festive. Paris a été accueillante, fraternelle, inclusive. Paris a été efficace dans l'organisation des services publics. Paris a été et est propre et belle. Paris est aimée et reconnue dans le monde entier. Oui, durant cet été, il y a eu de la joie, une joie populaire, partagée. Paris a été une fête et dans tous les arrondissements, notamment dans les quartiers populaires, nos maires d'arrondissement y reviendront. Tant pis pour les cassandres, mais tirons-en aussi les leçons. Ne les laissons pas à nouveau dénigrer notre ville et insuffler un esprit de défaite que rien ne justifie.

Comme l'a très bien dit Gilles BOEUF, le président du Comité de transformation écologique des Jeux, nous n'avons pas transformé Paris pour 15 jours, mais pour toujours. C'est cela, l'héritage des Jeux, et dans tous les domaines. Oui, ces Jeux ont beaucoup fait pour le sport, pour la pratique des handisports aussi, si on voit l'afflux de demandes d'adhésion dans les clubs partout en France.

La culture a été très présente durant ces Jeux. En Seine-Saint-Denis, comme à Paris, ont été organisées de très nombreuses manifestations culturelles pour valoriser les liens entre l'art et le sport.

Ces Jeux furent aussi, il s'agissait d'un engagement central dans la candidature de Paris, profondément respectueux de l'environnement, puisqu'ils se sont appuyés sur des sites déjà existants, des sources d'énergies renouvelables. La liste n'est évidemment pas exhaustive. Là encore, la promesse d'organisation des Jeux écologiques a été tenue.

Paris a été plus sûre, ce qui prouve que la présence des forces de l'ordre sur le terrain, en proximité, nombreuse, porte ses fruits. J'y vois un encouragement à continuer, à amplifier le travail entrepris par la police nationale et notre police municipale. Je rappelle que la police municipale, c'est nous, avec Anne HIDALGO, qui l'avons créée, et qui nous sommes battus pour cela. C'est la vérité, ne vous en déplaise. Cela vous réveille, c'est bien !

Nous le disions, ces Jeux allaient être un formidable accélérateur de la transformation de Paris, avec de très belles réalisations dans tous les domaines du quotidien, et ils le furent. L'héritage olympique sera considérable. On peut penser aux 60 kilomètres de nouvelles pistes cyclables en plus, à l'accessibilité de la plupart des lignes de bus parisiennes. On peut penser au réaménagement à venir de la place de la Concorde, à la rénovation et à la mise en accessibilité de très nombreux équipements sportifs, à la construction de l'Arena porte de la Chapelle et au réaménagement de tout un quartier. Éric LEJOINDRE, bien sûr, en parlera.

On peut penser à la "baignabilité" de la Seine et à l'investissement considérable sur le bassin d'Austerlitz dans le 13e arrondissement, pour cela. On peut penser aux 17 quartiers d'accessibilité augmentée qui rendent la ville plus inclusive en permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder aux équipements recevant du public à

proximité de chez elles. On peut penser, bien sûr, à la limitation à 50 kilomètres/heure de la vitesse sur le périphérique, avec bientôt la création d'une voie réservée au covoiturage pour lutter contre la pollution de l'air.

Sur la question de la limitation à 50 kilomètres/heure, permettez-moi de me réjouir de l'approche nouvelle et pragmatique du Gouvernement et du nouveau Ministre des Transports, François DUROVRAY, puisqu'il a pris acte d'une mesure prise par la Mairie de Paris en respectant l'autonomie de Paris sur cette décision, même s'il a fait état de son désaccord.

Ces Jeux auront été utiles pour les Parisiennes et les Parisiens, pour notre métropole tout entière et, je crois, pour tout le pays. Cela a été un formidable outil de promotion de la destination France et de la diffusion de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, un outil d'attractivité économique dans le respect de normes sociales qui étaient strictes. Je veux saluer l'engagement et le travail de Bernard THIBAUT, coprésident du Comité de suivi de la charte des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Il nous faut désormais, et malgré celles et ceux qui veulent frénétiquement fermer leur parenthèse imaginaire, conserver les symboles garants de cette pérennité des Jeux, de cet héritage, mot qui ne signifie pas pour nous un privilège, mais une transmission et une durabilité. C'est le sens des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel, des agitos, et, nous l'espérons, de la superbe vasque qui nous a accompagnés tout l'été dans le jardin des Tuileries, au cœur de Paris. C'est le sens des dix statues monumentales, représentant des femmes illustres, qui ont été créées et mises à l'honneur pour la cérémonie d'ouverture. Oui, nous voulons continuer à nous tourner vers l'avenir en prolongeant l'esprit des jeux et à aller plus loin, avec notamment la piétonnisation des abords de la tour Eiffel et du pont d'Iéna. Nous le ferons.

Oui, il y aura un avant et un après les Jeux. C'est de cela que nous pouvons collectivement être fiers, pour Paris, pour son rayonnement, mais aussi et surtout pour les Parisiens et les Parisiennes, pour leur vie, pour leur ville, pour sa beauté, pour son esprit de fraternité qui, depuis des siècles, parle au monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, merci infiniment pour ces paroles.

Madame Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été un grand moment de fête. Comme vous le savez toutes et tous ici, comme vous le savez, cher Rémi FÉRAUD, les Ecologistes sont critiques à l'endroit du modèle économique et écologique des événements sportifs internationaux. Ce débat sur l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques est donc, pour nous, plutôt contrasté.

Nous craignons que Paris, dans cette course effrénée à l'événementiel, ne sacrifie climat et humanité sur l'autel du "business". Nous avons alerté sur la marginalisation des publics précaires, sur les infrastructures éphémères, sur les déplacements en avion suscités par l'événement, sur les dispositifs de sécurité et la préservation des libertés individuelles. Aminata NIAKATÉ et Raphaëlle RÉMY-LELEU développeront dans leurs interventions ces éléments.

Je crois que faire exister cette analyse dans le débat démocratique qui est le nôtre a plusieurs vertus, dont celle première de nous challenger collectivement. La critique écologique et sociale des modèles sportifs internationaux est essentielle. C'est la chance de nous offrir la possibilité de nous en faire améliorer le dispositif : limiter les constructions jetables, favoriser des équipements pérennes qui resteront, qui bénéficieront particulièrement aux habitantes et aux habitants de nos quartiers, démultiplier les pistes cyclables pour désengorger au maximum les transports en commun, développer la mise en accessibilité des arrêts de bus et des différentes infrastructures, etc.

Les événements sportifs internationaux sont aussi de grandes fêtes populaires, oui. A ce titre, nous avons, comme décideurs et décideuses politiques, l'impérieuse responsabilité de faire évoluer ces modèles, au regard des enjeux de notre siècle, et pour qu'ils perdurent.

L'héritage de ces Jeux est multiple, contrasté, et avec mes collègues, nous allons pouvoir en aborder plusieurs aspects. Je crois qu'une des grandes victoires des Jeux, c'est la "baignabilité" de la Seine, d'avoir restauré son écosystème, d'y avoir fait revenir les poissons. C'est même une double victoire, écologique et populaire. Nous avons désormais à Paris un argument de plus pour empêcher les pollutions déversées en amont du fleuve. Nous allons désormais pouvoir offrir un rafraîchissement ô combien salutaire dans un Paris à 50 degrés, à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens et même au-delà.

J'en profite ici pour saluer l'engagement de Mme la Maire, chère Anne, pour ta coordination réussie de l'ensemble de l'événement. J'en profite aussi pour saluer le travail de Pierre RABADAN qui n'aura pas ménagé sa peine. Le changement majeur de Paris, en matière de mobilité, fera date : la transformation incroyable de Paris, le développement d'un réseau cyclable étendu et efficace, reconnu par le monde entier, ainsi que la voie partagée sur le périphérique. Je crois que nous pouvons toutes et tous remercier également le travail acharné et quotidien de David BELLARD. Paris sans voitures, on est fan !

Paris, grande fête populaire : je voulais remercier Mélody TONOLLI pour le travail réalisé auprès des quartiers populaires, pour que cette fête bénéficie au plus grand nombre de Parisiennes et Parisiens. J'ai également une

pensée pour sa prédécesseuse, Anne-Claire BOUX, qui avait mis en place des fondations solides. Frédéric BADINA-SERPETTE, dans son intervention, saura parfaitement défendre cette partie de l'héritage des Jeux Olympiques.

Je remercie également les bénévoles, les athlètes, et toutes celles et ceux qui ont contribué au succès des Jeux.

Enfin, si les Jeux se sont aussi bien passés, c'est aussi, et avant tout, grâce aux agentes et aux agents, aux fonctionnaires de la Ville de Paris et de la France.

Alors que Mesdames et Messieurs de la droite de cet hémicycle, vous défendez et mettez en œuvre la disparition du service public en France, pendant que vous vous en prenez au statut de fonctionnaires, à leurs jours de congé, à leur retraite, les agents Parisiennes et Parisiens n'ont pas failli, n'ont pas faibli. Ils ont travaillé d'arrachepied pour notre pays, pour Paris, et ils ont honoré un statut que vous désaffectez tant.

Pendant que vous débattiez sur comment sacrifier un maximum d'acquis sociaux, pendant que votre nouveau Premier Ministre entame un tournant de la rigueur d'une violence inouïe, pendant que ses prédécesseurs, vos amis de droite, eux aussi, ont vidé les caisses de l'Etat, pendant que vos ministres mentent éhontément en faisant porter aux collectivités territoriales le chapeau du déficit inégalé dans l'histoire de la Cinquième République, pendant ce temps, oui, les fonctionnaires de la Ville de Paris, les fonctionnaires de France, elles et eux, étaient là, premiers de cordée, au rendez-vous de cet événement mondial. Pour cela, au nom du groupe "Les Ecologistes", je tiens à leur exprimer notre reconnaissance, notre respect et notre immense gratitude. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, coprésident du groupe Union Capitale, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 que nous avons tant espérés et pour lesquels nous avons tant œuvré sont désormais gravés dans notre mémoire. Quelle fête, quel bonheur, quelle ville était-ce ! Le temps d'un été, Paris et toute la France ont vibré au rythme des Jeux. Merci aux athlètes, olympiques et paralympiques, qui nous ont fait rêver, avec leur courage, leur détermination, leur solidarité, leur résilience, leur respect. Ces athlètes ont incarné les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, mais aussi les valeurs de notre pays, dans ces temps incertains et troublés. Notre pays en avait bien besoin.

Je veux aussi avoir un mot particulier pour tous les acteurs du sport, de notre pays, de notre Capitale. Je parle des clubs, des fédérations, des associations, des entraîneurs, des éducateurs, de tous nos concitoyens qui permettent à de jeunes talents de s'épanouir chaque jour, de révéler tout leur potentiel. Nous leur devons beaucoup dans cette réussite sportive. Merci également à Tony ESTANGUET, à toute l'équipe de Paris 2024. Une pensée également pour Bernard Lapasset, au début de cette candidature, qui nous a malheureusement quittés. Merci à toute l'équipe paralympique, à Marie-Amélie LE FUR, à toute son équipe.

Merci aux institutions, à commencer par l'Etat, de M. HOLLANDE, alors Président de la République, à M. MACRON, actuel Président de la République. Merci à M. le Préfet de police, sur les questions de sécurité. Vous, Madame la Maire de Paris, qui avez porté la candidature de Paris, tous les maires d'arrondissement de toutes les sensibilités qui vous ont accompagnée. Je pense notamment aux maires de notre groupe Union Capitale : Geoffroy BOULARD, Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON et Jeanne d'HAUTESERRE. La Métropole, avec Patrick OLLIER, et toutes les sensibilités politiques qui sont représentées, et la Présidente de la Région, sur la question des déplacements des transports et des mobilités, Valérie PÉCRESSE.

Merci aux agents de l'Etat. Merci aux agents des collectivités territoriales, et particulièrement de Paris. Merci aux forces de l'ordre, de sécurité et de secours, aux professionnels, et à tous les bénévoles, merci à toutes ces femmes et à tous ces hommes de l'ombre, dont l'œuvre collective a permis un franc succès. Sans eux, il n'y aurait pas eu de Jeux.

Cet été, les Parisiennes et Parisiens ont renoué avec un sentiment, celui de la fierté de leur Capitale. Avec leur audace, ces Jeux ont généré un espoir. Ils ont prouvé que notre ville pouvait être à nouveau rayonnante, propre, sûre, que son patrimoine, son image, son architecture et son histoire pouvaient être magnifiés. Ils ont révélé qu'il était encore possible d'inventer, de faire réussir à Paris, pour Paris, et avec les Parisiennes et les Parisiens. Oui, ces Jeux ont montré qu'avec un peu de bonne volonté, la logique partenariale entre la Ville, l'Etat et la Région, était largement plus efficace que le chacun pour soi. Nous l'avons fait ensemble, d'ailleurs, Madame la Maire, entre 2015 et 2017, lorsque j'étais en charge de la candidature de Paris 2024 pour Valérie PÉCRESSE et la Région Île-de-France.

Ces Jeux ont rappelé qu'en planifiant et en hiérarchisant les politiques publiques essentielles à la Ville, nous pouvions améliorer concrètement le quotidien des habitants. Ils ont prouvé qu'il est toujours possible de réaliser des projets ambitieux, de mobiliser l'intelligence collective, de lever des obstacles et des lenteurs que l'on croit souvent, à Paris et en France, immuables. Cette réussite, cette audace, cette méthode, doivent nous inspirer pour l'avenir.

Malheureusement, vous connaissez l'adage, "chassez le naturel, il revient au galop", ou parfois à vélo, Madame la Maire. Certaines de vos récentes déclarations ne semblent pas tirer totalement les leçons de ce succès olympique. Faites attention à la multiplication des communications. Faites attention aux prises de décision à la hâte,

ou sans concertation. La multiplication des communications ne fait pas une politique. Annoncer n'est pas toujours gouverner. Elle n'augure jamais la mise en œuvre des politiques publiques performantes. Que ces Jeux puissent vous et nous servir d'exemple.

A l'inverse des "autosatisfecit", le succès de cet été olympique et paralympique doit plutôt inviter les élus que nous sommes à une certaine modestie. La réalité, c'est qu'ils ont offert aux Parisiennes et aux Parisiens, et plus largement aux Français, une parenthèse bienvenue après une séquence politique désastreuse. Ils ont constitué la meilleure réponse aux affrontements stériles qui ont rythmé leur organisation, y compris au sein de cet hémicycle.

Prenons un peu de recul. Où sont passées les déclarations anti-Jeux d'une partie de cet hémicycle ? Où sont passées les critiques sur les transports franciliens ? Où sont passées les petites phrases des sceptiques ? Elles se sont envolées, comme un symbole de leur inutilité. Pour notre part, nous avons soutenu Paris 2024 avec constance et cohérence, du début de la candidature jusqu'à la fin de l'organisation des Jeux.

Faisons en sorte que cette réussite des Jeux soit avant tout utile pour préparer l'avenir. Les Parisiennes et les Parisiens méritent une Capitale propre, sûre, rayonnante, 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365. D'ailleurs, beaucoup de Parisiennes et Parisiens nous disent chaque jour : "Demandez à la Maire de Paris, demandez à l'Exécutif municipal que Paris puisse avoir une telle qualité de vie pour nous, chaque jour, et pas uniquement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques". Ils attendent légitimement aujourd'hui des résultats : résultats en matière de sécurité, résultats en matière de propreté, résultats en matière de transports, résultats en matière d'accessibilité, résultats en matière de recul de la pollution et du bruit, résultats en matière d'accès aux infrastructures structurelles sportives pour toutes et pour tous. C'est aussi pour cela que ces Jeux ont été pensés. Depuis la phase de candidature jusqu'à leur phase de réalisation concrète, nous souhaitons qu'ils laissent derrière eux un héritage.

Soyons francs : sortir toutes ces avancées de l'éphémère demandera de la volonté, du courage, un esprit d'équipe avec une autre méthode de gouvernance, et enfin des moyens stratégiques, notamment budgétaires, mais qui ne pourront pas être obtenus s'il n'y a pas de réforme structurelle dans la gestion de la Ville, la baisse de son train de vie, et la baisse d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement. Nous vous ferons de nouvelles propositions, concrètes et chiffrées, avec mes collègues, notamment Agnès EVREN et Geoffroy BOULARD, mais également Catherine DUMAS, Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE.

Aujourd'hui, c'est une belle page qui se tourne. Puisse-t-elle encore une fois nous inspirer pour préparer la suite, pour préparer le changement que ces Jeux ont rendu possible, pour le service et le bien des Parisiennes et des Parisiens, au fond, le seul service qui compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire... Il va nous falloir remettre en perspective l'événement des Jeux Olympiques, car depuis le début de l'après-midi, et même depuis bien avant, nous subissons, comme tous les Parisiens, un exercice véritablement assommant de marketing personnel et d'autopromotion de la part de la Maire de Paris. On va mettre quelques points sur les "I", cet après-midi.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques se sont achevés il y a un mois. Nous retiendrons bien évidemment les exploits sportifs de nos athlètes, qui ont fait vibrer tout un pays. Nous en avons tous attesté. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont permis de montrer au monde entier la beauté de notre Capitale, la diversité de notre ville, la qualité de nos infrastructures de transport et de nos services publics de sécurité, mais également la valeur de notre patrimoine culturel, grâce au choix de l'Etat de les utiliser afin de faire des Jeux dans la ville. Cela a aussi permis de rappeler aux Parisiennes et Parisiens ce que Paris peut être quand elle est une ville apaisée, sécurisée, avec des transports publics disponibles et efficaces, et évidemment, quand elle est propre, ce qui vous est étranger, Madame HIDALGO.

Mieux que des discours, les Jeux Olympiques et Paralympiques nous ont donc fait prendre conscience que la dégradation de Paris, oui, n'était pas une fatalité. Tout cela n'a été possible que grâce à l'investissement structurant de l'Etat, il faut le dire, également à l'investissement des agents, qui ont assuré la sécurité de tous, des agents du Ministère de la Culture, qui ont permis de faire connaître et d'admirer notre patrimoine, des agents de la Ville de Paris, qui ont assuré la propreté, comme cela devrait l'être en permanence, Madame HIDALGO. Cela vous fait sourire. Merci également aux volontaires, qui ont permis de faire vivre cet événement.

Le souhait des Parisiens est de continuer de pouvoir bénéficier au quotidien de cette qualité de vie et de service tout au long de l'année. C'est d'ailleurs le sens de notre engagement, depuis 2020, pour Paris. Le groupe Changer Paris a toujours souhaité l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. Cela n'a pas été le cas de tous au sein de votre majorité municipale, Madame la Maire. Vous n'avez pas réussi à convaincre tout le monde au sein de vos alliés politiques. Notre soutien était conditionné à une exigence sur le long terme : que les Parisiennes et Parisiens puissent être bénéficiaires de ces Jeux sur la longue durée.

Cette demande des Parisiens, malheureusement, et seulement un mois après la fin de l'événement, n'est déjà plus remplie. L'insécurité regagne nos rues. Le bois de Boulogne, je suis élu du 16^e arrondissement, est le théâtre des pires tragédies. La drogue et la violence gangrènent le quotidien de la vie des habitants de la rue Marx Dormoy,

dans le 18^e arrondissement. Les rixes entre bandes sont de retour sur la dalle Beaugrenelle dans le 15^e arrondissement. Des viols et agressions sexuelles sont commis sur le Champ-de-Mars dans le 7^e arrondissement. Les habitants, comme les commerçants de ces zones, sont excédés face à cette situation.

Votre responsabilité, dans cette situation, est évidente. Où sont les 5.000 agents de police municipale que vous aviez pourtant promis pour 2024 ? Où est la police municipale 24 heures sur 24, outillée pour lutter contre la délinquance du quotidien et les incivilités ? Où est le plan de vidéoprotection globale à l'échelle de Paris ? Votre impéritie a été comblée par l'Etat. Je remercie à cet égard l'engagement et le professionnalisme du Préfet de police, M. NUÑEZ.

Votre responsabilité, c'est aussi le retour de la saleté dans les rues de Paris, une responsabilité sans limites. Où est la nouvelle organisation de la propreté pour Paris, un Paris propre 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ? Vous aviez promis un budget mirobolant lors de votre campagne municipale. Où est aujourd'hui ce budget dédié à la propreté ? Votre responsabilité vient de votre choix de politiques à court terme, qui explique logiquement ce retour brutal à la longue dégradation que subit Paris aujourd'hui.

Cela a aussi des conséquences économiques, puisque de nombreux commerçants ont été abandonnés par la Ville. La Ville se préoccupe-t-elle de la situation des commerçants de l'île Saint-Louis, cloisonnée et privée de visiteurs ? En réalité, absolument rien n'a été anticipé par la Ville. Quelles perspectives donnez-vous aujourd'hui à nos artisans et à nos commerçants ?

Vous voudriez de surcroît, aujourd'hui, valider une zone à trafic limité, sans même consulter les premiers concernés, les commerçants, qui craignent de se faire étrangler. Nous voulons donner la parole aux commerçants, aux professionnels, aussi, ceux qui font vivre Paris. Ils craignent la mono activité commerciale dans des quartiers livrés aux touristes, mais aussi la vacance commerciale, face à des loyers exorbitants, et face à une taxe foncière que vous avez fait exploser de 62 %.

De même, la réalité des personnes à mobilité réduite est bien triste : manque d'espaces dédiés, ascenseurs publics régulièrement en panne, déplacements impossibles. Nos rencontres avec des collectifs et associations engagés sur ces problématiques nous l'ont signalé tout l'été. Cette inégalité entre Parisiens, une nouvelle fois, est de votre responsabilité, Madame la Maire.

Enfin, la réussite des Jeux nous oblige à proposer de vraies perspectives sportives aux Parisiens. La réalité reste pourtant négative, encore une fois : manque d'équipements, manque de créneaux pour les clubs et les associations, des rénovations qui se font attendre... L'Arena de la porte de la Chapelle et quelques rénovations d'équipements sont l'arbre qui cache la forêt. La réalité est beaucoup plus crue. Vous n'avez pas en tête les intérêts des Parisiens.

L'esprit des Jeux, ce n'est pas conserver quelques symboles par-ci par-là, ou exhiber, cela ne s'invente pas, une combinaison de plongée dans un musée. Une véritable ambition pour le sport à Paris est pourtant essentielle. Nous souhaitons que soit lancé un grand plan, Paris ville sportive, synthèse de toutes nos propositions, sur le sujet, depuis quatre ans.

Assurons-nous que tous les enfants à Paris sachent nager, aménageons des parcs de sports urbains aménagés. Il y a tant à faire pour que le sport du quotidien demeure éternellement au niveau olympique ! C'est cela, l'héritage des Jeux. La parenthèse enchantée ne doit pas être sans lendemain. C'est sur ce seul point que nous serons d'accord avec vous, Madame HIDALGO. Elle doit devenir le quotidien des Parisiens. C'est là où nous divergeons d'avec vous, Madame HIDALGO. Cela implique de faire des choix déterminants, aujourd'hui, sur les priorités : la sécurité, la propreté, les transports pour les Parisiens. Les Jeux nous ont montré ce que pourrait être, ou redevenir, Paris. C'est l'inverse, l'exact inverse, de votre politique depuis 25 ans, qui n'a malheureusement qu'un seul résultat : la dégradation de Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous serait-il possible, d'ailleurs, de laisser les locaux qui reviennent au groupe Union Capitale ? Cela donnerait un peu de crédibilité à vos propos.

Nous poursuivons, chers amis. Monsieur SZPINER, président du groupe LR-LC, vous avez la parole.

M. Francis SZPINER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Le maréchal Joffre disait : "Je ne sais pas si c'est moi qui aie gagné la bataille de la Marne, mais c'est certainement moi qui l'aurais perdue". Personne n'a perdu dans les Jeux Olympiques. Les Jeux Olympiques sont un succès, un succès de notre pays. Cela montre qu'il n'y a effectivement pas de fatalité de déclin. Cela montre que lorsque nous sommes unis par un projet commun qui nous dépasse, nous sommes capables de faire de grandes choses.

Vous y avez, Madame la Maire, pris votre part. Je vous en félicite, mais je vous dis, Madame la Maire, qu'il ne faut pas se lancer dans la captation d'un succès, où vous avez pris votre part, mais où beaucoup d'autres ont pris leur part, à commencer par l'Etat et la Région. C'est ce que je disais. Quand nous travaillons tous ensemble, nous pouvons faire de grandes choses.

Finalement, qu'est-ce qui a fait le succès des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques ? C'est d'abord notre patrimoine magnifié. C'est d'abord une propreté retrouvée et c'est une sécurité renforcée. D'ailleurs, si ce succès a autant impressionné le monde et les Français, c'est parce que le Paris des Jeux n'était pas la ville que connaissent les habitants au quotidien. A certains égards, il s'agissait, Madame la Maire, d'une photographie en négatif du Paris de tous les jours.

Nous nous réjouissons que notre Ville ait regagné le cœur de millions de Français et de touristes internationaux, qui parfois, il faut bien le dire, étaient désagréablement surpris par l'état de notre Capitale. Paris a de nouveau ébloui le monde, mais le quotidien a repris ses droits, avec une vitesse d'ailleurs effrayante. Les Parisiens ont le sentiment de se réveiller d'un rêve pour replonger dans la grisaille de la réalité.

Certains dans cet hémicycle voudraient nous faire croire que les Jeux Olympiques ouvrent une ère nouvelle et radieuse, que les problèmes de notre ville disparaîtraient d'un coup de baguette magique. Je crains que le réveil n'en soit d'autant plus brutal.

Si nous devons tirer les leçons du succès de ces Jeux, quel est le bilan ?

Le premier, c'est que notre patrimoine architectural unique a fasciné le monde entier. Ce patrimoine, ce n'est pas un amas de pierres inertes, mais bien l'âme de nos villes, qui a toujours envoûté les visiteurs, d'où qu'ils viennent. Ce patrimoine, c'est la sédimentation des siècles, d'une histoire aussi riche que tumultueuse, où le génie français et parisien a patiemment bâti une ville unique au monde. Ce patrimoine, nous devons le préserver, l'embellir, apporter notre pierre à l'édifice.

Je dois dire que léguer à nos descendants des sanisettes roses, ou des palettes de chantier entassées, risque de les laisser perplexes. Il faut retrouver le goût du beau. Ces images à couper le souffle des vélos fendant le ciel face à l'Obélisque de la Concorde, des épreuves au pied de la Tour Eiffel, de l'arrivée à Montmartre des cyclistes, des marathoniens face aux Invalides, vont peupler nos souvenirs encore longtemps. Elles doivent nous inciter à être vigilants sur la propreté de notre patrimoine, dont nous devons être les gardiens inquiets.

Le square de Notre-Dame est menacé, les pavés de la place de la Concorde sont abîmés. Il y a une déshérence des jardins publics historiques et, il faut bien le dire, des expériences hasardeuses place de la République ou place de la Bastille. Or, les places sont aussi l'âme d'une architecture de notre pays.

Je dois dire que la sécurité qui a régné au cours de ces Jeux est également riche de conséquences. Je rappellerais à M. FÉRAUD, qui souffre manifestement d'une amnésie partielle, que si la police municipale existe, c'est parce que l'opposition a apporté les voix qui manquaient à votre majorité pour pouvoir la constituer. Je tiens avant tout à féliciter la police municipale qui a pris sa part dans le travail remarquable et qui a opéré une belle synergie entre policiers, gendarmes et militaires venus des quatre coins de France, mais également d'autres pays. Je dirai que c'est d'autant plus réjouissant que parfois, il y a parmi vos amis des gens qui passent leur temps à conspuer la police, à dire que la police tue et autres slogans magnifiques.

Les images magnifiques des Parisiens et des touristes dansants avec les policiers, les anecdotes enjouées de cette relation retrouvée entre force de l'ordre et citoyens ont de quoi être réjouissantes. Seul l'ordre est républicain. Elles nous rappellent pourtant à quel point la sécurité apporte une sérénité qui apaise les relations au quotidien et nous permet d'apprécier ce sentiment d'appartenance commune. Ne nous réjouissons pas trop vite, un certain nombre de faits divers récents montrent que la sécurité à Paris est un combat de longue haleine.

Enfin, la propreté a été au rendez-vous de ces Jeux. Il aura finalement fallu attendre la triple tutelle de l'Etat, de la Région et du C.O.J.O., pour obtenir cette indispensable propreté que nous demandons sur ces bancs depuis des années et que les Parisiens attendent avec impatience. Nous avons fait mentir la triste réputation qui est celle de notre ville depuis plusieurs années, celle d'être une ville sale. Il faudra désormais faire mentir cette réputation sur le long terme. Cette tâche est colossale et le retard pris dans ce domaine est, en réalité, grand.

Madame la Maire, chers collègues, l'héritage de ces Jeux est de nous montrer que la possibilité d'un Paris propre, sûr, au patrimoine magnifié, est possible. Il serait cruel d'avoir fait entrevoir aux Parisiens une ville aussi belle et agréable, puis de reprendre comme si de rien n'était le chemin des erreurs passées. "Paris est une fête" ne doit plus être prononcée sur un ton ironique par des Parisiens désabusés, mais doit revenir une conviction partagée. C'est pourquoi la réussite de ces Jeux doit être accueillie avec la plus grande humilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme CORDEBARD a dit : "Ne parlez pas au nom des Parisiens, parlez au nom des habitants du 16e arrondissement, peut-être".

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire, les habitants du 16e arrondissement sont des Parisiens comme les autres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce ne sont pas tous les Parisiens. Je ne me permettrais pas de dire qu'ils sont tous les Parisiens. Les Parisiens sont très divers, Monsieur le Président...

M. Francis SZPINER. - ... Ils contribuent sur le plan de la fiscalité avec beaucoup plus d'arrondissements... Si vous me permettez...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

M. Francis SZPINER. - Nous sommes élus à part entière. Nous pouvons parler nous aussi au nom des Parisiens. Vous n'avez pas le monopole de la représentation de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous non plus.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Vous n'avez pas encore été élu Maire de Paris !

M. Francis SZPINER. - Le "pas encore" est intéressant, Madame. Je ne sais pas si vous avez des dons de voyance. Nous verrons cela plus tard. Je vous remercie de cette remarque. Avec un tel soutien, tout est possible, mais le pire n'est jamais sûr.

Ayons conscience de la chance que nous avons d'être parisiens. Il nous appartient de nous en montrer dignes. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président et maire du 16^e arrondissement.

Monsieur Ian BROSSAT, sénateur...

Où est Jérémy REDLER ? Il n'est pas là. Je ne l'ai pas vu.

M. Francis SZPINER. - Il a eu un deuil dans sa famille. Il s'excuse pour son absence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, ces Jeux, cela a été dit à de très nombreuses reprises tout au long de cet après-midi, ont été un immense succès populaire, une immense réussite populaire, un pari réussi et l'occasion pour notre Ville, assurément, de montrer le meilleur d'elle-même. C'est l'occasion, bien sûr, de saluer, de remercier tous ceux qui ont contribué à cette réussite. Cette réussite, c'est la vôtre, Madame la Maire. C'est celle de notre majorité municipale, celle de l'Etat qui y a très largement contribué. Je voudrais insister. C'est celle des agents du service public, des agents de l'Etat comme des agents municipaux qui ont permis ce grand succès.

C'est un succès, une réussite, et j'ai presque envie de dire, une victoire, tant certains donnaient le sentiment, depuis des mois, voire des années, de parier non pas sur une victoire, mais sur une défaite. Pendant des mois, en effet, certains à la droite de cet hémicycle, Rémi FÉRAUD y faisait allusion tout à l'heure, se sont livrés à la chronique d'un échec annoncé. Souvenons-nous, nous en gardons quelques traces, de ce que disaient, de ce que répétaient méthodiquement les professionnels du dénigrement qui siègent à la droite de cet hémicycle. C'est vrai de Mme DATI qui, au Conseil de Paris d'octobre 2021, disait : "Le risque que vous faites courir à ces Jeux et à tout Paris, c'est celui d'une facture très salée pour des Jeux au rabais".

Ces propos absurdes et grotesques vous font honte aujourd'hui, parce que chacun sait que ces Jeux Olympiques et Paralympiques sont parmi les moins chers de l'histoire. Quant à l'idée que ce seraient des Jeux au rabais, comment dire ? Chacun pourra en juger et chacun verra à quel point cette assertion était absurde.

Faut-il s'attarder sur les propos de Mme DATI qui, trois mois avant le début des Jeux Olympiques, raillait sur l'antenne de Sud Radio les travaux visant à rendre la Seine baignable, la même Mme DATI qui quelques semaines plus tard, se félicitait du résultat obtenu ? C'est ce qui s'appelle avoir l'esprit de suite et des talents inouïs de visionnaire.

Ces Jeux Olympiques, vous les avez dénigrés avant et vous les avez dénigrés pendant, comme s'il fallait persister dans l'erreur pour prouver au monde entier que vous n'aviez rien compris. Monsieur ALPHAND, c'est de vous que je parle. Au lendemain de la cérémonie d'ouverture, vous dénonciez "des références woke malvenues" en évoquant le travail de Thomas JOLLY, comme un écho aux propos de votre ancien camarade désormais RN, M. CHENU, qui dénonçait les "traveloteries" de la cérémonie d'ouverture. Il disait ouvertement ce que vous disiez de manière un peu cachée. C'est cette même cérémonie qui a rendu les Parisiens en général et les Français terriblement fiers. 90 % des Français étaient satisfaits de cette cérémonie d'ouverture et toute la presse internationale en a salué le succès.

Ces Jeux Olympiques et Paralympiques sont un succès en eux-mêmes, un succès aussi parce qu'ils démontrent la justesse des choix faits par notre majorité municipale quand il s'agit de la transformation écologique et sociale de Paris, parce que c'est cela, aussi, qui a été admiré par le monde entier à cette occasion.

Oui, ces Jeux Olympiques et Paralympiques ne doivent assurément pas être une parenthèse. D'ailleurs, les Parisiens vont continuer à tirer profit du bénéfice de ces transformations. Je pense qu'Éric LEJOINDRE le dira aussi tout à l'heure comme élu du 18^e arrondissement en pensant à la transformation de la porte de la Chapelle. Nous ne souhaitons effectivement pas que ces Jeux soient simplement une parenthèse.

Permettez-moi d'insister sur deux points. Mes camarades évoqueront également d'autres sujets. Le premier, c'est la pratique sportive. La pratique sportive doit, nous en sommes convaincus, être facilitée. Cela suppose, c'est

l'objet de nos vœux, deux choses. D'abord, il faut travailler sur la question de la tarification et donner aux associations sportives les moyens de répondre aux demandes en la matière. Cela suppose de travailler avec les clubs sportifs sur une tarification sur la base du quotient familial. C'est l'objet de notre vœu. Ensuite, il s'agit de travailler à accélérer la mise en place de la ceinture verte et sportive que mon groupe porte depuis plusieurs années à l'initiative de Nicolas BONNET-OULALDJ, quand il était encore président de groupe. Il s'agit de densifier un certain nombre d'équipements sportifs existants en les surélevant pour amplifier la possibilité de pratiques sportives sur ces lieux.

L'autre dimension sur laquelle je voudrais insister, Monsieur le Préfet, ce sont les enjeux relatifs à la sécurité. Beaucoup se sont réjouis, à très juste titre, du succès de ces Jeux Olympiques en matière de sécurité. Ce succès, il faut le dire, est aussi passé par la présence en grand nombre sur la voie publique de la police nationale, bien sûr en partenariat avec la police municipale. La police nationale était présente en grand nombre sur la voie publique.

Nous sommes pour notre part, et nous l'avons toujours dit au sein de mon groupe, convaincu qu'il n'y a que comme cela que l'on fera reculer l'insécurité. Les habitants de nos quartiers, notamment populaires, ont besoin de tranquillité publique. Cela suppose des effectifs policiers proches du terrain qui soient là pour rassurer la population. Nous sommes convaincus que l'avenir se trouve là. Nous sommes très heureux d'être aujourd'hui en cette séance réunis pour pouvoir nous féliciter de la réussite de ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous sommes très déterminés à faire perdurer l'esprit qui a régné.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour vos paroles.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, pendant quatre semaines cet été, nos athlètes nous ont fait vibrer. C'est Léon MARCHAND qui remporte deux médailles d'or en moins de deux heures. C'est la remontada permise par Teddy RINER qui permet à l'équipe de France de judo de décrocher l'or. C'est le triplet historique en BMX. C'est l'émotion d'Amélie AUBERT, qui déroche le premier titre de la France en boccia. C'est encore l'exploit de l'équipe de France de cécifoot que nous avons honorée tout à l'heure.

Tout un peuple était derrière ces merveilleux athlètes, célébrant chacune des 139 médailles obtenues. Nous avons encouragé, nous avons ri avec eux et un peu pleuré aussi. Pendant ces quatre semaines, le sport a révélé toute sa beauté : un véritable moment de fraternité, de joie partagée, dans un pays qui en avait bien besoin. Rien n'aurait été possible sans cette merveilleuse équipe de France des Jeux Olympiques et nous souhaitons adresser nos remerciements tout d'abord aux athlètes, mais également aux organisateurs et particulièrement à Bernard Lapasset, Tony ESTANGUET et Marie-Amélie LE FUR, qui ont incarné avec talent les valeurs de l'olympisme, la détermination et l'excellence avec humilité et efficacité.

Nos remerciements vont aux 45.000 volontaires qui ont mis beaucoup d'humain dans ces compétitions, aux spectateurs qui, par leur enthousiasme, ont porté les athlètes, aux 45.000 forces de l'ordre déployées sur 40 sites de compétition à protéger simultanément, dont la moitié en Île-de-France et 7 à Paris intra-muros. Je voulais, Monsieur le Préfet, vous adresser au nom de mon groupe tous nos remerciements, ainsi qu'à toute votre équipe, pour la qualité du travail que vous avez accompli dans cette coordination avec les militaires, la police et la police municipale.

Nos remerciements vont également aux agents de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., à Jean CASTEX, à Jean-Pierre FARANDOU, mobilisé. En effet, malgré les cassandres, les transports publics ont été au rendez-vous. Merci aux ouvriers ayant œuvré sur les chantiers pour livrer à temps toutes les installations, avec une pensée toute particulière pour les proches d'Amara Dioumassy, décédé sur le chantier du bassin d'Austerlitz, et aux collectivités locales, aux mairies d'arrondissement mobilisées, au Département, à la Région, à l'Etat, à travers Marc GUILLAUME, et puis à la Mairie de Paris, aux agents, bien sûr, à Pierre RABADAN, auquel je souhaite associer Jean-François MARTINS, et à vous, Madame la Maire.

C'est un travail partenarial, gage d'une réussite collective qui a permis à notre pays d'être à la hauteur d'un événement international d'accueillir le monde et donner à voir l'excellence de notre ville et de notre pays. C'est un travail collaboratif qui devrait être la norme pour œuvrer pour l'intérêt général. Nous nous souviendrons pour toujours de ce moment extraordinaire et tant mieux.

Ce n'est néanmoins pas une raison pour s'y accrocher et vouloir le revivre encore et encore, quitte à l'instrumentaliser. S'y accrocher, c'est vouloir par exemple conserver les anneaux olympiques sur la Tour Eiffel. Conserver les symboles des Jeux Olympiques et Paralympiques, bien sûr. Pérenniser une installation telle que les anneaux sur la tour, non. La Tour Eiffel se suffit à elle-même. Madame la Maire, vous ne pouvez pas décider seule. En revanche, consultez les Parisiens, les associations sportives et environnementales pour trouver le meilleur lieu pour conserver les agitos et les anneaux, oui, c'est l'objet de notre vœu.

Ce qui doit nous mobiliser, ce n'est pas de vivre dans le passé, rejouer à l'envi une séquence, mais de faire en sorte que les ingrédients de cette réussite ne soient pas une parenthèse enchantée. Au cours de ces six semaines, les Parisiens et les visiteurs ont pris conscience qu'une ville sûre et entretenue avec des transports en commun efficaces, c'était possible avec de la volonté. Nous devons faire en sorte pour eux que cela se poursuive.

La propreté, c'est sans doute le point le plus remarqué et remarquable au cours de ces six semaines. Ce que quatre plans propreté depuis 2017 n'étaient pas parvenus à réaliser, cela a été possible lors de ces six semaines. Tous les enseignements doivent être tirés en termes d'organisation et de moyens mis en œuvre. Les Parisiens méritent de vivre dans une ville propre toute l'année. Il faut connaître le coût de l'organisation, les effectifs supplémentaires déployés - je pense notamment à ces quatre équipes olympiques - et plus globalement tous les coûts afférents à l'organisation des Jeux Olympiques. Vous le prévoyez dans la communication, nous indiquant qu'un bleu sera mis à disposition, ce qui est évidemment nécessaire pour la bonne information des élus et des Parisiens.

Sur la sécurité, le commandement intégré de l'ensemble des forces de l'ordre a relevé le chantier majeur de la sécurisation des Jeux. Les effectifs mobilisés ont été extrêmement appréciés par les Parisiens et les visiteurs et la police municipale a tenu son rôle. On ne peut pas faire à 2.000 ce qu'il était prévu de faire à 5.000. Nous insistons pour que cette montée en puissance de la police municipale parisienne puisse avoir lieu. C'est une question d'attractivité, c'est une question d'accès favorisé au logement social tel que nous le demandons qui pourra permettre d'y contribuer.

Sur le sujet de l'accessibilité qui tient très à cœur au groupe MoDem et Indépendants, vous le savez, nous demandons depuis 2014 que ce chantier de l'accessibilité des transports en commun soit mis en œuvre. Vous vous y étiez toujours refusé jusqu'ici. Nous avons conscience que c'est un chantier titanesque qui demandera un investissement massif et prendra du temps. Cependant, l'organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques aurait dû être une opportunité, comme Londres l'a d'ailleurs saisie. Dès lors, nous ne pouvons que nous réjouir de la prise de conscience, certes tardive, de la part de l'Exécutif régional, de l'impérieuse nécessité d'agir sur cette question. Je dois ajouter que j'ai été choquée, Madame la Maire, par vos propos, le jour même de l'ouverture des Jeux Paralympiques, affirmant que l'accessibilité du métro, ce n'était pas votre affaire. L'accessibilité est notre sujet à tous et nous continuerons de le défendre pour améliorer l'accès aux droits de toutes les personnes ayant des difficultés à se mouvoir.

Sur le sujet de l'accès au sport, nous le savons, Paris est largement sous-dotée en matière d'équipements sportifs. Cela doit être une priorité pour contribuer à faire de la France une nation sportive et notre Capitale, capitale sportive. Proposer une offre élargie, permettre à tous les petits Parisiens de savoir nager et actualiser le Plan "Nager à Paris".

Sur la question du tourisme, près de 12 millions de touristes ont fréquenté notre Capitale pendant les Jeux Olympiques, mais toutes les forces vives de notre ville n'en ont pas bénéficié. Des quartiers entiers vidés de leurs habitants ne sont pas parvenus à attirer pour autant des touristes, d'où des résultats en berne, confirmés par la note de l'I.N.S.E.E. de ce jour pour les restaurateurs, la vie culturelle, ou encore les chauffeurs de taxi. Cela montre la nécessité de mener à bien une véritable stratégie en matière de tourisme durable. Nous serons à vos côtés pour y travailler.

Les athlètes et les organisateurs ont fait de ces Jeux Olympiques et Paralympiques un moment extraordinaire, à jamais gravé dans nos mémoires, une réussite permise grâce à la mobilisation partenariale de tous. Ne vivons pas dans le passé. Tournons-nous vers l'avenir. Tirons les enseignements pour que ces Jeux Olympiques profitent aux Parisiennes et aux Parisiens : propreté, sécurité, accès au sport, accessibilité. Les Parisiens ont le droit au meilleur, à l'image de ces Jeux Olympiques de Paris 2024. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Laurent SOREL, Non Inscrit, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, j'étais en Martinique pendant une bonne partie des Jeux Olympiques. Là-bas, tout le monde était fier que Teddy RINER ait gagné, même si on était quand même un peu jaloux des Guadeloupéens. J'ai regardé de là-bas la cérémonie d'ouverture. J'avoue avoir été agréablement surpris qu'elle ait donné à voir une France ouverte sur le monde et tolérante.

Je vous avoue, franchement, Aya NAKAMURA sortant de l'Académie française et dansant avec la garde républicaine, quel pied de nez aux "réacs" de ce pays ! Après, malheureusement, le "bad buzz", la cérémonie d'ouverture nous a rappelé que la France n'était pas toujours ce pays ouvert et tolérant, et je crains qu'elle le soit encore moins avec ce Gouvernement. En tout cas, ce que ces Jeux ont montré, c'est que Paris est toujours aussi belle. C'est à nous de faire en sorte qu'elle ne devienne pas qu'un simple décor pour ultra-riches du monde entier et que ce soit une ville où il fait bon vivre, pas seulement pour quelques "happy few".

Tout le monde a parlé de cette ambiance légère dans un Paris déserté par les Parisiens. Les pistes cyclables sont belles. Le métro a bien marché, avec un ticket à 4 euros. Les services publics de la Ville ont bien marché, les services publics tout court. Merci aux fonctionnaires, aux agents de la Ville, aux premiers de cordée, sans lesquels ces Jeux Olympiques auraient été un échec. Merci aux ouvriers et parmi eux des sans-papiers qui ont construit les équipements et une pensée pour les proches d'Amara Dioumassy, décédé sur le chantier d'assainissement de la Seine. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux dans l'ombre qui ont formé ces sportifs qui ont brillé, à tous ces clubs amateurs, dans l'ombre, qui n'ont reçu aucune médaille, eux.

Oui, je vous avoue, une fois toutes ces médailles distribuées, je vais faire mon "peine-à-jour", Madame la Maire. Oui, dès que des associations et collectifs voulaient faire entendre un autre son de cloche, comme "Saccage Paris" ou "Le revers de la médaille", c'était : "Circulez, il n'y a rien à voir", ou pire, contraventions et arrestations. Je ne me réjouis donc pas du tout sécuritaire. Je vais aussi faire mon "gnagnagna" en parlant des étudiants virés de leurs chambres, des 12.545 personnes expulsées dans l'année précédant les Jeux Olympiques, de ces prostituées nigérianes du bois de Vincennes disparues des regards et encore plus qu'avant à la merci des réseaux de traite. Paris était une fête, mais pas pour tout le monde.

Permettez-moi de parler des indésirables, des sans-abri, des migrants, des mineurs non accompagnés, de ceux que l'on n'a pas voulu voir, de ceux que l'on a voulu cacher. Je ne sais pas quoi penser, du coup, de cette obsession un peu malsaine de conserver les anneaux olympiques sur la Tour Eiffel, comme si vous ne vouliez pas fermer la parenthèse. Or, il faut la fermer pour que la politique reprenne ses droits et pour que l'on parle des problèmes de la vie quotidienne.

Si héritage il doit y avoir, c'est de donner des moyens aux clubs amateurs qui en demandent tant, qui manquent de créneaux, qui manquent d'équipements. Si héritage il doit y avoir, c'est donner des moyens aux associations sportives de fonctionner. C'est de permettre que celles et ceux cachés, éloignés, soient mis à l'abri durablement. C'est de faire en sorte de lutter contre ces spéculations immobilières qui chassent les Parisiens les moins riches. C'est de faire en sorte qu'il y ait de la présence humaine dans les quartiers, et pas que des policiers. Il y en a eu beaucoup pendant les Jeux Olympiques dans le métro et dans les quartiers.

Paris n'est jamais aussi belle que quand elle est ville de fraternité concrète, quand elle accueille au lieu d'exclure, quand elle donne la main plutôt qu'elle réprime. Pour qu'elle soit ville de joie partagée, pour qu'elle soit ville enchantée, elle doit l'être pour tous ses habitants, sans en oublier aucun.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Ariel WEIL, Monsieur le Maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cet été, après les Jeux de Paris 2024, un siècle après ceux de 1924, un petit miracle s'est produit. Un miracle parce que tout était merveilleux, la Maire de Paris l'a rappelé tout à l'heure, depuis la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques jusqu'à la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques. C'est un petit miracle, parce que ce n'était ni une surprise, ni tout à fait un hasard. C'est un miracle qui masque en réalité dix ans de préparation et, pour certains éléments de décor, même quelques siècles. Un miracle qui annonce dix ans d'héritage, et pour certains équipements, même quelques siècles.

Ces Jeux avaient été conçus d'emblée, peut-être plus que jamais, pour se dérouler au cœur même de la ville. Nulle part ailleurs, cela n'a été plus éclatant, peut-être, que dans le centre historique de Paris, avec cette magie tissée entre des siècles d'histoire et l'incroyable créativité de nos athlètes, mais aussi celle de nos artistes et de nos inventeurs.

D'ailleurs, je le dis à Rachida DATI et à Jeanne d'HAUTESERRE. Je prends ici la définition large de Paris Centre, une définition olympique, qui incluait cet été autant la place de la Concorde que le site enchanté de la Tour Eiffel. Evidemment, j'ai à l'esprit la cérémonie d'ouverture sur la Seine, cette grande réussite de Thomas JOLLY, qu'il faut saluer, avec son cheval flottant, ses statuts, ses bateaux. Avec ses surprises et cette première qui nous avait tant mobilisés pour garantir la sécurité, mission impossible, mais mission accomplie, Monsieur le Préfet de police !

Puis, il y a la Seine, la Seine, la Seine ! La Seine, justement, c'est à la fois un travail acharné et des milliards d'investissement pour l'assainir en amont, et en aval l'héritage de la baignade. Nous étions quelques-uns, avec la Maire de Paris, le Préfet de Région, à nous baigner cet été. L'été prochain, ce sera au tour de tous les Parisiens. C'est aussi l'héritage d'un fleuve reconquis par les Parisiennes et les Parisiens. Ici, la parenthèse historique aura été celle de quelques décennies d'autoroute urbaine et d'activité industrielle, pas enchantée pour tout le monde.

La piétonnisation des berges, Madame la Maire, est aussi une première étape dans la préparation des Jeux et de leur héritage. Evidemment, j'ai aussi en tête, sécurité oblige, Monsieur le Préfet, la promenade immense dans un Paris largement accessible aux piétons. Que l'on se souvienne de la foule impressionnante et silencieuse chaque jour plus fervente. Nous étions à sa rencontre ensemble avec la Maire de Paris, venue admirer, fascinée, la vasque olympique de Mathieu LEHANNEUR s'élever dans les airs. Là aussi, il faut saluer une préparation de plusieurs années, avec la réduction progressive de la circulation, pour mieux respirer, mais aussi mieux circuler quand on le doit, du périphérique au centre de Paris, avec les voies olympiques pour les transports collectifs et la sécurité, qu'il faudra pérenniser.

Vous avez, Monsieur le Préfet de police, vous-même comparé, non pas la zone antiterroriste verrouillée, mais la zone dite "rouge" à la Zone à Trafic Limité, dont vous aviez souhaité qu'elle soit non une préfiguration, mais plutôt un héritage des Jeux. Nous vous avons écouté et suivi. Nous attendons désormais votre signature sur l'arrêté qui, je le comprends, est imminente - un arrêté commun avec la Maire de Paris.

C'est justement l'occasion de souligner, enfin, une autre préparation réussie et aussi un autre héritage des Jeux. Il était d'ailleurs éclatant, tout à l'heure, sur cette tribune, quand la Maire de Paris était entourée du directeur des Jeux Olympiques, de la directrice des Jeux Paralympiques et de tous les gens qui ont dirigé cette gouvernance. Je veux parler de cette gouvernance partagée qui a fonctionné à merveille entre les différentes entités mobilisées. Ce n'était pas rien : l'Etat, la Ville, le Comité des Jeux. Au-delà de ces chefs et de la première d'entre eux, que soient remerciés ici tous les agents publics de sécurité, de propreté et de santé et les nombreux bénévoles.

Cependant, il faut que soit aussi tiré le bilan de cette mobilisation exceptionnelle. S'il n'est pas question de maintenir une telle présence policière, on voit bien que la police de proximité fonctionne. Le "continuum de sécurité", selon vos termes, Monsieur le Préfet, a été aussi assuré par la montée en puissance de la police municipale. Il doit être poursuivi. Là encore, nulle part ailleurs, peut-être, n'est-il plus évident que dans le centre de Paris avec ses records : fréquentation touristique incomparable, densité maximale des milliers de terrasses, mais aussi plus grand nombre de personnes dans la rue.

Avec la réouverture prochaine au culte et au public de Notre-Dame, le site le plus visité de Paris avec le Louvre, les riverains, commerçants, touristes du monde entier attendent qu'une partie importante des effectifs à recruter y soient déployés, cher Nicolas NORDMAN.

Je veux terminer ici par notre joyau commun : le patrimoine, le patrimoine qui, en anglais, se dit d'ailleurs "heritage". La réussite des Jeux, c'est la mise en abyme spectaculaire de ces siècles d'histoires avec lesquels interagit la technique moderne. Je pense, là encore, à cette vasque de Mathieu LEHANNEUR, qui était un hommage au premier vol au ballon à gaz gonflé à l'hydrogène quelques années avant la Révolution, déjà au jardin des Tuileries. Cette flamme, avec son ballon, éclairait d'une flamme sans combustion la perspective classée des Tuileries et des Champs-Élysées. J'espère qu'elle sera aussi un l'héritage des Jeux. J'ai dit mon avis, comme la Maire de Paris, à ce sujet.

Cependant, le plus important, c'est de comprendre que l'héritage, c'est notre patrimoine. Oui, cela coûte cher et nous avons beaucoup dépensé dans nos églises, nos fontaines et nos sculptures, comme place de la Concorde, ou place Joachim du Bellay, chère Karen TAÏEB. Je conclus sur cet enseignement des Jeux : il ne faut jamais craindre de dépenser pour le patrimoine, car c'est investir dans notre avenir. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL.

La parole est maintenant à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons été immensément nombreux à Paris, mais aussi partout dans le monde, à être emportés par la magie de la cérémonie d'ouverture qui a montré un Paris dans toute sa beauté, son histoire, et dans la richesse de sa diversité. Cette cérémonie était très émouvante, car il est assez rare, en réalité, que chacune et chacun puisse se retrouver dans des représentations culturelles inclusives. De nombreux sites des Jeux Olympiques et Paralympiques étaient accessibles aux plus nombreux, aux petites bourses, aux quartiers populaires, gratuitement aussi. C'était une préoccupation forte des écologistes. Frédéric BADINA-SERPETTE y reviendra.

Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, nous avons vibré au gré des victoires nombreuses de notre équipe de France et de nos athlètes olympiques et paralympiques, derrière lesquels nous étions dans une grande cohésion nationale. Je dirais même une cohésion "salutaire", tant nous avons été douloureusement impactés par les difficiles semaines qui les ont précédés et qui ont porté l'extrême droite à leur plus haut niveau. L'ambiance cosmopolite d'un Paris très mélangé où tout le monde est de bonne humeur et dit "bonjour" à tout le monde a fait du bien, grandement.

Paris était propre, Paris était "safe", Paris était plus piétonne que jamais, avec des transports en commun qui n'ont jamais aussi bien roulé. Cela, c'est quelque chose auquel ont goûté les Parisiennes et les Parisiens, quelque chose qu'ils voudront conserver, un peu à l'instar de l'absence de bruit pendant la période Covid, et ils ont raison. La demande de plus de propreté va être plus forte que jamais et j'en profite pour saluer le travail considérable des équipes de propreté de la Ville. Je salue l'objectif zéro déchet qui a été recherché, même s'il y a eu quelques incidents. Tout le monde garde en tête les emballages en plastique de Coca-Cola, dont on a vu l'ampleur de la fumisterie de leur approche, soi-disant écologique.

Le Paris piéton a aussi beaucoup plu, tant aux Parisiennes et Parisiens qu'aux touristes. Paris devrait expérimenter plus largement les opérations de type "Paris sans voitures".

Sur la demande accrue de sécurité, nous voulions souligner que la présence humaine était le facteur dissuasif d'infractions et le gage de sécurité le plus pertinent, comme le plaident depuis toujours les écologistes. Les relations entre police et citoyens étaient également au beau fixe et c'est un vecteur indispensable d'apaisement et de sécurité dans la ville, nettement plus pertinent que la vidéosurveillance algorithmique, qui n'a permis absolument aucune interpellation pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Raphaëlle RÉMY-LELEU y reviendra plus précisément.

Au-delà de l'euphorie de cette séquence, nous ne devons pas perdre de vue les préoccupations qui étaient les nôtres en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques et qui restent d'actualité. Paris restera toujours Paris, aura probablement vocation à accueillir d'autres compétitions sportives internationales. Que va-t-il en rester ? Quel sera l'héritage politique, écologique et social des Jeux Olympiques et Paralympiques ? Les Ecologistes ont régulièrement sollicité des évaluations carbone des Jeux Olympiques et Paralympiques en amont des Jeux. Leur impact est évalué à 1,56 million de tonnes de CO₂, soit l'emprunte carbone annuelle des habitants du 19^e arrondissement, pour vous donner une idée.

Nous pensons qu'une évaluation a posteriori est indispensable pour travailler sur des pistes de compensation et de réduction des émissions de CO₂ pour ce type d'événements, et surtout pour transmettre nos recommandations aux hôtes des prochains Jeux.

Je tiens, en tout état de cause, à souligner l'effort important qui a été fait en la matière. Les Jeux se sont appuyés à 95 % sur des équipements et des sites d'ores et déjà existants qui ont été valorisés et seront laissés en héritage aux Parisiennes et aux Parisiens. Cette approche a un bénéfice indéniable en termes de baisse des émissions de CO₂ et de préservation des espaces verts. C'est à la seule réserve du Champ-de-Mars, espace boisé classé, qui a accueilli le beach-volley et le cecifoot, dont nous attendons la remise en état, ainsi que le départ du Grand Palais éphémère, qui nous semble mal engagé pour le 30 novembre prochain.

Sur le bilan écologique, je dis un rapide mot de la Seine. C'est une véritable victoire de voir que l'on peut enfin s'y baigner. Cela signifie qu'elle est moins polluée. La biodiversité peut s'y développer. Ce travail doit continuer.

Les Jeux paralympiques ont été une occasion formidable pour parler d'accessibilité. J'ai été très impressionnée par les performances sportives et artistiques de ces Jeux et par l'accessibilité des sites de compétition. Je trouve cependant que les séquences Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques étaient très séquencées dans des temporalités différentes qui pourraient mieux se croiser. Un peu plus de mixité raconterait mieux l'accessibilité de notre ville et l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est un petit conseil pour nos amis de Los Angeles, avec une seule cérémonie d'ouverture et de clôture pour ces deux séquences, qui seraient ainsi mêlées, pour mieux raconter cette inclusion.

Nous sommes à la veille des 20 ans de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, loi qui fixe le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif, ou mental. Ces Jeux et cet anniversaire doivent être l'occasion de faire un bilan de cette loi, de tracer des perspectives inclusives pour tous les Parisiens et les Parisiennes.

Nous étions aussi porteurs de revendications qui restent d'actualité, sur le nettoyage social, les expulsions de migrants, le démantèlement parfois brutal de campements de sans-abri. Nous avons aussi assisté au déconventionnement de plus de 5.000 chambres d'hôtels sociaux. Je ne reviens pas sur la situation de précarité des 3.200 étudiants du C.R.O.U.S., à qui était demandé de libérer, puis non, leur chambre universitaire. Je pense qu'il faudra mesurer l'impact de ces Jeux Olympiques et Paralympiques sur ces publics qui sont de retour à Paris et les accompagner si nécessaire.

Nous avons aussi été nombreux à être interpellés par l'appropriation de l'espace public par LVMH et sa fameuse terrasse pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, par le recours à outrance de sponsorings et à certains partenariats signés avec les entreprises dont les activités ne sont pas compatibles avec une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de notre santé. Cela donne matière à réfléchir : quelle place pour ces entreprises, quelle place pour la publicité dans la ville voulons-nous ?

Je pense aussi à l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques sur l'activité des commerçants et artisans, dont certains ont été touchés par les restrictions de circulations, les mesures de sécurité, et les changements de flux de visiteurs occasionnés par les Jeux Olympiques et Paralympiques. D'ailleurs, sont soumises à ce Conseil des exonérations de redevances pour les commerçants de nos marchés, que nous voterons. D'autres mécanismes d'aides devront peut-être être pensés pour eux, et autres kiosquiers et bouquinistes impactés.

Si l'activité a été quelque peu en berne pour certains artisans et commerçants éloignés des sites de jeux, je pense en revanche que Paris attirera durablement les visiteurs du monde entier et que cet impact est à relativiser. Nous devons également anticiper ces flux de visiteurs, qui seront durablement boostés par la belle image donnée de notre magnifique ville.

Nous devons aussi faire le bilan financier complet de ces Jeux pour la Ville, y compris les compensations et indemnités éventuellement versées, de même pour la restauration des espaces verts impactés.

L'héritage social et écologique de ces Jeux reste ainsi à consolider. Les Ecologistes sont prêts à y travailler. Je terminerai mon propos en remerciant les sportifs, les organisateurs, les agents de la Ville, les bénévoles de ces Jeux, qui nous ont fait rêver pendant quelques semaines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Agnès EVREN, Madame la coprésidente et sénatrice.

Mme Agnès EVREN. - Monsieur le Préfet, mes chers collègues, oui, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été une réussite. Il est vrai que Paris a donné une leçon au monde entier sur la liberté de la création artistique. Cela a frappé tous les esprits dans le monde entier. Nos athlètes ont fait rayonner la France en portant des messages très symboliques qui correspondent au sport, à savoir le courage, le travail collectif, l'esprit d'équipe, et évidemment, toutes celles qui représentent les valeurs du sport.

Si les Jeux ont été une réussite sur bien des aspects, il faut le dire, l'un d'entre eux, comme cela a été dit par mon collègue Francis SZPINDER, a été indéniablement la gestion de la propreté dans la Capitale. Grâce aux efforts sans précédent des agents de la Ville et de la Direction de la Propreté et de l'Eau, nous avons en effet pu offrir aux Parisiennes et Parisiens, aux touristes et athlètes du monde entier, un espace public propre, agréable et fonctionnel.

La mobilisation exceptionnelle des 5.000 éboueurs et l'installation des bacs de tri autour des sites olympiques ont grandement contribué, il faut le dire également, à cette réussite. L'engouement autour des Jeux a permis de sensibiliser les Parisiennes et Parisiens, comme les touristes, aux consignes de tri sélectif. Cela vient d'être dit par ma collègue. Le déploiement des équipes olympiques de la propreté et l'utilisation de moyens modernes, tels que les triporteurs électriques, ont également joué un rôle crucial dans cette opération d'envergure.

Vous avez donc une opportunité unique, voire historique, de faire de la propreté un héritage durable des Jeux, un véritable exemple de transition écologique pour notre ville, parce que les Parisiennes et Parisiens le disent, hélas, désormais, c'est "back to reality". La stratégie zéro déchet de la Ville fait cruellement défaut. Le taux de recyclage des déchets à Paris atteint péniblement 20 %, sur un potentiel de 70 %, alors que la moyenne française est de 50 %. Au-delà des effets d'annonce et de communication, le chemin vers une économie sobre en déchets est encore long à Paris.

Avec mes collègues d'Union Capitale, nous demandons que les moyens humains, financiers et matériels exceptionnels déployés cet été pour la propreté soient pérennisés dans le prochain budget de la Ville.

Nous appelons également avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Geoffroy BOULARD, ainsi que Philippe GOUJON, à la généralisation des bacs de tri, particulièrement dans les zones touristiques, et à la poursuite des campagnes d'information sur le tri sélectif, pour que Paris devienne une ville encore plus exemplaire en matière de recyclage et de gestion des déchets.

Enfin, il est essentiel que les coûts, par ces efforts, notamment les primes versées aux agents de propreté, soient communiqués au Conseil de Paris dans les plus brefs délais, afin que nous puissions évaluer l'impact financier de ces initiatives et envisager leur prolongation. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Agnès EVREN.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

Comme Cendrillon, cela y est, minuit est venu ! Paris a vite retrouvé ses habits de misère, après la parenthèse des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le deal, les toxicomanes, la violence gangrènent le quotidien des habitants de la rue Marx Dormoy dans le 18^e arrondissement. La situation est la même porte d'Aubervilliers ou porte de la Chapelle, dont vous souhaitez pourtant faire un exemple autour de l'Arena.

Ailleurs dans Paris, on a retrouvé les rixes entre les bandes sur la dalle Beaugrenelle, des viols, des agressions sexuelles ont été encore commises ce week-end sur le Champ-de-Mars. Continuez à vous voiler la face ! Que dire de la propreté ! La saleté, les déchets abandonnés font leur retour dans la rue. L'efficacité des Jeux sur ce sujet, due à un renfort des effectifs et des moyens, et je tiens à remercier les agents de la Ville, n'est plus qu'un très lointain souvenir.

Le bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques, en matière de sécurité et de propreté, c'est aussi celui d'une méthode qui est diamétralement opposée à celle avec laquelle vous abîmez Paris. C'est une méthode basée sur l'obtention d'un résultat qui n'est pourtant que le service minimum, que les Parisiens sont en droit d'attendre de leur municipalité. Cette méthode efficace pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques se prouve en chiffres : des moyens concrets, présence quotidienne de nombreux policiers, jusqu'à 45.000 ; des résultats tout aussi concrets, baisse de 20 % des atteintes aux biens et de 6 % des atteintes aux personnes. Merci, Monsieur le Préfet de police. Ce sont des baisses par rapport à la situation habituelle et au bilan de votre majorité qui néglige ces pans de l'action municipale depuis presque 25 ans.

C'est la conséquence des promesses non tenues que vous faites subir aux Parisiens. Comme David ALPHAND le précisait : où sont les 5.000 agents de police municipale que vous aviez promis, ou même les 3.000 promis que vous aviez revus à la baisse ? Cet objectif n'est pas atteint. Ils n'étaient que 1.200. Où est le budget dédié à la propreté doublé sur le mandat ? C'est d'ores et déjà irréalisable à deux ans de la fin de celui-ci.

Vous avez très vite démontré que vous ne prendriez pas les décisions pour faire durer cet état qui devrait juste être normal. Le message que vous envoyez aux Parisiens est donc clair : on sait faire les choses bien quand on veut,

ici pour les Jeux, mais en temps normal, quand vous seuls profitez de la ville, on s'en fiche. Cela témoigne d'un mépris total pour les Parisiens. Le vrai héritage des Jeux sera pourtant bien là, dans la façon dont on arrivera à en faire profiter le cadre de vie pour nos administrés.

Pour cela, la réponse est simple et correspond à ce que nous proposons régulièrement avec le groupe Changer Paris : en termes de sécurité, recruter plus de policiers, mieux les former, mieux les armer, rendre attractive la fonction, en leur facilitant par exemple l'accès aux logements sociaux. En termes de propreté, il s'agit de renforcer les équipes, pour augmenter la cadence, moderniser et renforcer le matériel mis à leur disposition pour accomplir leurs missions, comme ils le demandent également, et installer plus de bacs de tri en ville, mieux communiquer sur les règles de tri.

Madame la Maire, qui a déjà quitté la séance, on parlera d'héritage après, avec toutes les fables, les fictions, les légendes, les mythes, les contes racontés aux Parisiens comme un poète, je vous reconnais ce mérite, Madame la Maire, voici le chant du cygne. Même la presse s'en fait écho. On parlerait d'Éric LEJOINDRE comme maire. Vu l'état du 18^e arrondissement et comme j'ai pu l'évoquer, ce sera bien suffisant, mais c'est très parlant. On parlait de Pierre RABADAN, maire, mais votre adjoint qui passe le ballon, comme vous le disiez, pour la troisième mi-temps, on repassera. Je cite : "Le Conseil de Paris, cela peut être le cirque. J'ai vu des élus d'une violence verbale et comportementale maximale venus me parler cinq minutes après comme des copains. Cela fait beaucoup de mal à la politique".

Monsieur RABADAN, moi, je vais vous dire ce qui fait mal à la politique. Finalement, je vais faire comme vos collègues de la France insoumise, que vous avez soutenus, que vous continuez à soutenir. Je ne vous serrerai plus la main. Pourtant, je suis un élu de la République. Pierre RABADAN, votre mandat pour les Jeux Olympiques et Paralympiques procède de cette Assemblée. Vous avez tendance à l'oublier quand on vous demandait des comptes, notamment financiers. Rassurez-vous, ce temps va bientôt venir. Nous serons là avec le groupe Changer Paris, pour faire les comptes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Visiblement, l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques n'a pas soufflé sur vous, Rudolph GRANIER. La tonalité de cette intervention n'amènera pas la Maire à regretter son absence.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques durant lesquels nos athlètes français se sont illustrés par de belles performances ont mis en lumière la formidable capacité du sport à fédérer. Les esprits chagrins pourraient y voir un opium du peuple des temps modernes, mais je crois que l'esprit olympique qui a animé les Français et les Parisiens peut avoir des traductions bénéfiques dans les mois et semaines à venir, à condition que nous tirions les bonnes leçons de la réussite de cet événement.

Comme le rappelait Francis SZPINER il y a quelques instants, le patrimoine parisien, fruit d'une histoire pluriséculaire, a donné un cadre hors normes à cette compétition sportive internationale, et l'a auréolée d'un lustre qu'aucune autre ville n'aurait pu lui donner.

Il faut absolument mettre à profit ce bel élan sportif et la valeur d'exemple qu'ont nos grands athlètes comme Léon MARCHAND et Teddy RINER. Je ne cite qu'eux, mais la liste aurait pu être bien plus longue. La pratique sportive doit être encouragée par tous les moyens, en particulier en direction des plus jeunes des Parisiens. Ceux-ci vivent dans une ville qui, en dépit de ses avantages innombrables, présente néanmoins le défaut d'être extrêmement dense, peu dotée en espaces verts par habitant, et par conséquent moins propice que d'autres à la pratique sportive en plein air.

Pourtant, le sport est un élément incontournable de bien-être mental, alors même que des chiffres alarmants sont publiés sur la santé mentale des jeunes Français et parmi eux, des jeunes Parisiens. Ainsi, dans notre pays, près d'un jeune sur cinq est concerné par la dépression, un chiffre qui n'était que d'un sur dix en 2017.

Ce constat doit nous alarmer. Le bien-être des jeunes Parisiens semble être en chute libre depuis la période du Covid. Si le sport n'est pas une recette miracle, il joue un rôle social majeur, avec des externalités positives à la fois sur la santé publique, mais également sur la vie locale, à travers les nombreuses associations sportives amateurs qui essaient sur le territoire parisien.

La question des infrastructures sportives est cruciale pour notre ville, qui en manque encore par rapport aux besoins exprimés par les Parisiens. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons le sujet dans cet hémicycle. Notre ville est en effet largement sous-dotée. On dénombre 14 équipements pour 10.000 habitants à Paris, contre 15 en Seine-Saint-Denis, 27 dans les Bouches-du-Rhône, et 29 dans le Rhône. Est-ce normal pour la capitale de la France, ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques et pôle sportif majeur ?

C'est pour y répondre que je porte, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", un vœu qui demande la construction d'un gymnase omnisports au sein du stade Jean-Pierre Wimille, qui, je le rappelle, faisait d'ailleurs partie du plan d'investissement de cette mandature. Ce n'est pas une demande nouvelle. On profite

de l'héritage des Jeux pour réitérer cette demande. Il est indispensable, de manière générale, que tout Paris bénéficie de nouveaux équipements, de nouveaux gymnases, de nouvelles piscines, de nouvelles pistes d'athlétisme, tant à l'est qu'à l'ouest de Paris. C'est important.

Monsieur le Maire, chers collègues, il faut savoir clôturer en beauté les Jeux Olympiques en profitant de l'élan qu'ils ont permis d'insuffler dans notre ville et dans notre pays. Il semble pourtant que dans les rangs de votre majorité, on veuille profiter de l'occasion de ces Jeux pour imposer des mesures impopulaires et inefficaces. Je pense ainsi au projet de modification de la circulation places du Trocadéro et du 11 novembre, qui va entraîner un report sur les voies de circulations environnantes et une augmentation du trafic.

Les Jeux Olympiques ne sauraient servir de paravent à un nouveau passage en force de la Ville. La Préfecture de police est d'ailleurs opposée au projet, évoquant notamment une dégradation du délai d'intervention des véhicules de secours et de sécurité en cas de sinistre au palais de Chaillot.

Les désagréments dus aux Jeux Olympiques et Paralympiques qu'a accueillis notre ville ne doivent pas être prolongés plus longtemps. Il faut que l'ensemble des voies de circulation et l'espace public en général qui a été fermé pendant les Jeux soient rendus aux Parisiens.

Je termine enfin par un point d'attention avec la question des commerçants et des restaurateurs parisiens, qui sont nombreux à avoir connu des recettes anormalement basses cet été. Qu'en est-il des indemnités promises ? Chers collègues, accueillons la réussite de ces Jeux avec humilité et travaillons dès à présent pour que la dynamique sportive et associative qu'ils ont suscitée se perpétue dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à la coprésidente du groupe Communiste et Citoyen, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, chers collègues, après plusieurs heures d'une cérémonie aussi majestueuse que féérique, aussi audacieuse que révolutionnaire, après une dizaine d'années d'organisation qui aura mobilisé tous nos services, les Jeux tant attendus, tant décriés par certains, s'ouvraient, et la magie opérait immédiatement.

Je parle avec émotion de cette cérémonie, parce qu'elle nous a rappelé que la France et Paris étaient une grande terre de spectacle vivant, de création. Je veux qu'on s'en souvienne, car oui, Thomas JOLLY a su nous redonner de la joie, de la fierté et de l'envie. Cette ode poétique et politique aux valeurs démocratiques, humanistes et citoyennes, a su allier les formes les plus populaires et exigeantes de la culture française, en en faisant une grande fête populaire, revivifiante, dont nous avons tous besoin, quelques semaines après une incompréhensible dissolution, au résultat nauséabond.

Après cette fête, nous avons réussi le pari tout aussi populaire d'installer des Jeux au cœur de la ville, en déployant les stades de manière magistrale dans les plus beaux sites parisiens, en organisant des manifestations sportives gratuites dans la ville. Je pense au marathon, à la course cycliste historique dans les rues de Paris. C'est surtout, aussi, en insufflant un vent de bonheur dans des fans zones, installées dans tous les arrondissements, sauf dans le 7^e arrondissement, puisque Mme DATI n'a pas voulu en accueillir. Je veux m'arrêter sur ce point, car il fait l'objet d'un de nos vœux.

Le succès populaire de ces sites de festivités mis en place par la Ville doit nous interpeller. Ils ont rassemblé plus de 2 millions de personnes. Réussir à faire se côtoyer une programmation artistique et culturelle de qualité... J'en profite pour saluer ici le riche programme des Olympiades culturelles. Réussir à faire se côtoyer des loisirs, des découvertes de pratiques sportives plus ou moins connues, des écrans, des bars, dans un même lieu, dans une telle ambiance, était un défi que nous avons relevé. Ces lieux sont devenus, pendant un mois et demi, y compris entre les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques, de véritables lieux de convivialité. Les jeunes publics, ainsi que tous les Parisiens privés de vacances, ont pu y trouver des bouffées d'air, de détente, d'ouverture sur le monde.

Nous souhaitons, et je crois que nous sommes nombreux dans ce cas, qu'ils soient pérennisés, y compris par un accompagnement budgétaire adéquat. La dynamique de ces sites au sein des arrondissements, en particulier des scènes et écrans géants qui ont été aménagés, doit pouvoir continuer d'accueillir chaque été une programmation de cinéma en plein air et de valoriser le spectacle vivant parisien.

Les Jeux 2024, c'est aussi un bilan féministe à valoriser, sous l'égide d'Alice Milliat. Le groupe Communiste ne perd jamais une occasion de la nommer. La parfaite parité femmes/hommes dans les compétitions nous rappelle qu'elle doit être renforcée, tant dans l'accès aux infrastructures sportives, que dans la pratique et la gouvernance des clubs et des fédérations sportives.

Les Jeux ont également été l'occasion d'organiser des "safe places", où la ville mettait tout en œuvre pour protéger les femmes en danger immédiat ou dans leur entourage. Il s'agissait de permanences installées dans les grands sites olympiques, pour mettre à l'abri, pour déployer des outils de prévention, pour permettre le signalement de violences sexistes et sexuelles, ainsi que des violences conjugales, pour les prendre en charge rapidement. Ces permanences éphémères rappellent à quel point l'écoute et la présence humaine sont importantes. Ce dispositif a, lui

aussi, connu une reconnaissance internationale qui doit être pérennisée au moins au moment des grands événements sportifs et culturels que nous accueillons en nombre à Paris.

Enfin, mes chers collègues, je reviens sur un aspect essentiel, parce qu'inédit, de l'héritage des Jeux. Je parle évidemment de la charte sociale des Jeux, qu'au groupe Communiste, nous avons poussée dès la candidature de la Ville de Paris. Il faut rappeler le rôle fondamental de cette charte, qui sous l'égide de Bernard THIBAULT, a été conclue de manière historique par le C.O.J.O., les syndicats et les entreprises partenaires.

Cette initiative a permis de réduire par quatre le nombre d'accidents du travail sur le chantier des Jeux et de ne déplorer aucun mort. C'est un véritable tournant en matière de protection des travailleurs. Cette charte constitue indéniablement l'un des héritages les plus importants, même si des efforts restent à faire pour améliorer la sécurité sur les chantiers liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, qui n'ont pas été exempts d'accidents mortels, notamment ceux du Grand Paris Express.

La sécurité au travail est une priorité permanente pour le groupe Communiste. C'était le sens de notre projet de délibération que nous avons porté en novembre 2022, visant à instaurer un objectif de zéro mort au travail dans la Capitale, un projet de délibération dont nous tirons le fil, actuellement, avec l'observatoire des morts au travail et la charte sociale de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez tous dit, cette période ne doit pas être qu'une parenthèse enchantée. Ces différents dispositifs qui rendent la vie plus belle et plus facile doivent être pérennisés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer par demander à M. SZPNER de bien vouloir me pardonner de l'avoir interrompu tout à l'heure. C'était mon impatience de parler au nom d'autres Parisiens et de m'éloigner de ce récit que beaucoup, à droite, vous avez fait, un récit anxiogène, et pour une part, à mon sens, un peu détourné.

Je me souviens de la naissance de ces Jeux. D'abord, la naissance de ces Jeux, c'est l'idée, devant le drame que nous avons connu en 2015, je vous rappelle que je suis élue du 10e arrondissement, devant ces attentats, cette nécessité impérieuse que la Maire de Paris partage avec nous tous, avec vous, d'ailleurs, d'avoir besoin d'aller porter un projet très positif pour Paris, pour nous remettre collectivement de ce moment.

C'est ensuite dix ans de travail, avec une volonté exprimée par la Maire de Paris et l'ensemble des partenaires qui ont travaillé d'arrache-pied pendant ces dix ans, neuf ans, huit ans, qui ont travaillé, tous ensemble, à vouloir réussir des Jeux différents, des Jeux non pas au rabais, mais des Jeux plus sobres, des Jeux plus inclusifs aussi, qui permettraient notamment, en étant en cœur de ville, de pouvoir faire partager d'abord les merveilles de notre ville au monde entier, mais aussi, les Jeux à l'ensemble des Parisiens.

C'était cela, le projet. Beaucoup ici ont dit à quel point ce projet a été réussi et aussi combien cette gouvernance collective qui a été installée a permis des résultats formidables, merveilleux, des images inoubliables, avec les efforts, je dirais la "sueur", d'énormément d'agents. Il s'agit des agents de l'Etat, des agents de la Ville, qui se sont mobilisés pour faire de ce moment un moment exceptionnel.

C'est l'histoire de nos quartiers populaires, également, qui ont vu, en cœur de ville, passer des épreuves. Ces vélos dans les rues du 18e arrondissement, ces vélos qui descendaient au milieu de la foule... Je me souviens aussi des moments de passage de la flamme, de tous ces moments collectifs que nous avons vécus, en cœur de ville... Je parlerai également du moment du Marathon pour tous, comment on fait partager à toute une ville la ferveur de ce moment olympique.

Ce sont tous ces visiteurs dans nos fans zones, dans nos sites merveilleux, installés pour le 10e arrondissement dans la Grange-aux-Belles, dans un quartier populaire. Il n'y a pas de raisons que vous vous en rappeliez, mais moi, comme maire du 10e arrondissement, je me souviens que ce quartier, il y a moins de 15 ans, avait connu des rixes mortelles, connaissait un trafic sans limite.

Avec les forces de police, avec notre énergie collective, avec l'argent de l'Etat aussi, pour la politique de la Ville, nous avons réussi à le transformer, avec l'investissement que nous y avons mis, la ville et l'énergie. Bref, c'est cette énergie collective que les habitants nous réclament, à tout moment, qui donne ensuite un quartier qui s'est mélangé, les bobos du quartier qui descendent dans la cité et tout le monde qui regarde, ensemble, les Jeux. Cela donne à la fin des gens fiers de leur quartier, et surtout, des gens qui vivent ensemble.

En effet, l'histoire des Jeux, et l'histoire des Jeux à Paris, ce n'est certainement pas des gens qui balayent, ou même si cela a été formidable de les avoir tous, uniquement des agents de sécurité dans toutes nos rues. On était vraiment dans une mobilisation extrême. C'est aussi des gens qui vibrent ensemble. C'est exactement ce projet collectif que la France avait failli perdre quelques semaines avant. Rappelez-vous des scrutins et du ventre serré que nous avons tous, au moment des législatives.

C'est montrer au monde entier que la France, ce n'était pas cela, que Paris, ce n'était pas cela, c'était autre chose. C'est cela, l'histoire des Jeux, chers collègues de droite qui avez parlé si durement, avec comme d'habitude, une condescendance sans limite, à la Maire de Paris.

Je voudrais aussi dire, et je témoignerai peut-être seulement de cela, maintenant, que je suis infiniment reconnaissante à la Maire de Paris, au Préfet d'Île-de-France, au Préfet de police, d'avoir eu cette intelligence collective, de dépasser ces préjugés, et l'ensemble de ces énergies négatives, dont vous et d'autres, vous n'étiez pas les seuls, nous avez abreuvés pendant la période. Y croire, faire devenir ce moment magique, rester ensemble. Chers collègues, je vous le dis régulièrement, nos concitoyens attendent que nous travaillions ensemble, que nous soyons unis, pour le meilleur, et pas que nous racontions en permanence des choses fausses sur notre ville merveilleuse.

Je devais également parler, d'autres l'ont fait, je vais être rapide, de ce que cela a permis en termes d'inclusion. Il y a eu nos quartiers à accessibilité orientée. Il y a eu ces moments dont d'autres ont parlé, où nous étions tous ensemble, où chaque moment pouvait être partagé avec tous. Il y a eu ces investissements qui ont été faits dans nos services publics, qui resteront pour les Parisiens. Tout cela a tout changé. L'un parlait du métro, bien sûr. Il faut que nous travaillions, d'ailleurs Lamia EL AARAJE le dit souvent, pour que le métro devienne plus accessible, devienne accessible tout court, et que les investissements puissent être faits.

Chers collègues de droite, vous qui avez fait vivre la fable que nous allions être mis sous tutelle, vous savez aussi que tous ces investissements ne peuvent pas être portés par la Ville de Paris uniquement, certainement pas dans le contexte où les dotations de l'Etat sont passées à zéro. Il faut en effet des investissements puissants, qui viennent à la fois de l'Etat et de la Région, accompagnés, pour rendre le métro accessible. Ne demandez pas à notre collectivité de prendre des compétences sans les budgets qui vont avec. Ce n'est pas sérieux.

Pour conclure, je dirais qu'il ne s'agit ni d'une parenthèse à refermer, ni non plus de Jeux qui devraient durer plus longtemps qu'ils n'ont duré. Il s'agit de faire vivre, dans notre ville, ce à quoi les Parisiens et les visiteurs nous ont appelés, c'est-à-dire quelque chose de l'ordre du vivre ensemble, de notre capacité à porter des projets en commun, de notre capacité à aimer la différence, à nous aimer, différents que nous sommes, et à construire la société ensemble.

Je suis maire d'arrondissement, je ne dirais pas le contraire : bien sûr qu'il faut des moyens de police à la gare du Nord, bien sûr qu'il faut des moyens de propreté dans Paris. Pardonnez-moi, je m'en étouffe... mais ce n'est pas le seul projet que nous devons poursuivre. C'est bien autre chose. Je vous invite, mes chers collègues, pour peut-être vous reconnecter un peu avec les Parisiens, à réfléchir à cela.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous, chers collègues. Je vais vous parler d'héritage, car oui, il faut reconnaître que la Ville a su démontrer cet été que sans les politiques publiques qui sont déroulées par la gauche et les écologistes à Paris, jamais la ferveur et le succès de ces Jeux Olympiques et Paralympiques n'auraient pu être possible.

Les souvenirs intenses que Mme la Maire a mentionnés sont partagés sur tous ces bancs, j'en suis sûr. Il va falloir maintenant construire et faire vivre l'héritage. Construire en mettant à profit ce que nous avons déployé depuis le début de ce mandat pour la reconquête de l'espace public au profit du piéton, pour faciliter les mobilités douces et en commun. Je pense à ce Paris cyclable et piéton, dont nous rêvions, qui est devenu réalité effective.

Tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui que nos infrastructures ont largement favorisé le recours au vélo, permettant ainsi de soulager la pression sur les transports en commun. C'est un succès que nous devons prendre aussi comme un enseignement, d'abord sur l'espace public : quand il est libéré de la voiture, il reprend vie et donne plus de places aux mobilités douces. Quand il est mieux partagé au profit des modes alternatifs à la voiture comme le vélo, le bus, ou le taxi, il favorise la mobilité et permet de réduire la pollution. Il y a donc un effet bénéfique pour le cadre de vie, mais aussi pour la santé. En cela, les voies olympiques et les secteurs entièrement fermés à la voiture ont montré la voie. Il faut les pérenniser.

C'est une leçon aussi dans les transports en commun : pas de saturation constatée. D'abord, les professionnels des transports se sont mobilisés pour organiser la gestion des flux, qui fut exemplaire. Ensuite, il n'y a pas eu de saturation non plus car trop de Parisiennes et de Parisiens ont fait le choix de partir de la capitale de cet été. Nous avons peut-être une responsabilité, la droite tout particulièrement : celle d'avoir mis la politique au-dessus de tout, notamment la confiance que nous aurions dû avoir envers les professionnels des transports publics, qui se sont mobilisés pendant des années pour préparer cet événement.

Je pense ici, et cela a déjà été fait, que nous pouvons saluer l'ensemble de ces agents chez R.A.T.P., chez S.N.C.F. transilien, ou chez les caristes, qui se sont mobilisés durant la période, pour montrer ce qu'elles et ils savent faire quand on leur en donne les moyens. Nous pouvons aussi saluer les agents de la propreté et de la police

municipale, qui ont vu leurs moyens considérablement renforcés et leur organisation adaptée. Il faut en tenir compte et s'appuyer sur ce succès pour cranter les investissements à venir.

Cet héritage sur l'infrastructure et l'espace public, nous devons le transformer, notamment en pérennisant les voies olympiques, en faisant toujours plus pour le vélo, pour Vélib' et ses super stations événementielles, en mettant en œuvre la Z.T.L., en faisant revenir l'humain dans nos gares, en renforçant les moyens relatifs à la propreté. C'est l'objet, avec d'autres mesures évoquées plus haut, du premier vœu que nous soumettons au vote dans le cadre de ce débat.

Il faudra aussi construire et faire vivre cet héritage en nous appuyant sur le tissu associatif et sportif très mobilisé cet été pour faire vivre nos quartiers et les fans zones. Quand on mobilise les moyens en matière d'animation locale et de coordination événementielle, cela marche. Nos parcs attirent toujours plus, nos Rues aux enfants aussi. Nous pensons qu'en matière d'héritage, partager l'ambition, associer les quartiers et les associations engagées dans le sport de proximité à toutes les décisions, c'est essentiel, y compris sur la symbolique.

Ce tissu associatif ultra-mobilisé dans les quartiers populaires, et c'est l'objet de notre deuxième vœu, attend de nous la pérennisation des mesures que nous avons engagées pour favoriser l'accès au sport de proximité. Nous devons en faire l'une des clés de notre politique d'héritage. Le succès des sites de festivité, notamment ceux dans mon arrondissement, le 18e arrondissement, est un indicateur important pour juger de cette opportunité.

Tous n'ont pas marché de la même manière, mais qu'importe, c'est aussi une méthode de mobilisation des moyens, de co-construction avec le tissu local, que nous devons absolument mettre à profit pour pérenniser le principe. Nous avons aussi vu que l'espace public peut faire l'objet d'une transformation temporaire pour des événements sportifs. Il faut transposer ce principe pour aller vers et faciliter la pratique sportive dans nos quartiers. Nous pensons aussi que la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs de proximité autour des T.E.P. est un grand succès. C'est un signal que nous devons envoyer aux jeunes, qui ne cessent de nous réclamer des lieux dans lesquels stocker et mettre à disposition du matériel. Faisons-le.

Enfin, nous voudrions mettre l'accent sur le dispositif "RéducSport", qui permet de financer les cotisations sportives pour les familles monoparentales. C'est une mesure d'équité sociale. Là aussi, nous avons besoin de le faire.

Un dernier héritage sur lequel je souhaite insister est un héritage plus large. C'est le signal que nous voulons envoyer au C.I.O. et aux porteurs de futurs Jeux et des Olympiades qui s'ensuivront. Avec Paris 2024, bien que tout ne soit pas parfait, nous avons certes montré une voie, celle d'une vision de l'olympisme et du sport qui se prépare et qui travaille son impact. Cependant, la vision des écologistes sur l'olympisme, c'est celle qui ne place pas l'appât du gain et le pouvoir de l'argent comme étant une facilité, une vision de l'olympisme qui sache enfin dire aux acteurs économiques que profiter d'une aubaine pour augmenter les prix, ce n'est plus possible.

Dire aussi aux sponsors que non, placarder son logo pour accroître sa visibilité et le sentiment de fierté des collaborateurs, cela n'est plus une façon moderne et responsable de parler de soi. Nous le voyons d'ailleurs déjà avec Toyota, qui a décidé de rompre son partenariat en interrogeant la compatibilité entre le modèle économique voulu par le C.I.O. et les aspirations des sponsors. Il est donc temps d'inverser la charge de la preuve. Oui, les aspirations de Coca-Cola en tant que sponsor ne sont pas compatibles avec une vision raisonnable et raisonnée de la santé publique et de la sortie du plastique. Paris doit donc envoyer un signal aux successeurs de Paris 2024 et au C.I.O. en appelant à rompre avec les sponsors qui ne respectent pas le climat, la biodiversité et la santé. L'olympisme ne s'achète pas.

Je vais conclure en vous disant que tout ce que l'on s'est dit sur l'héritage olympique et sur l'impérieuse nécessité, pour le mouvement olympique, de s'adapter au changement climatique, c'est aussi prendre la responsabilité de dire que les Jeux Olympiques d'hiver dans les Alpes françaises en 2030, ce n'est pas compatible avec la hausse des températures et que non, cette candidature ne répond pas aux enjeux de transformation de la montagne pour s'adapter au réchauffement climatique. Le signal envoyé aux acteurs économiques alpins avec cette candidature n'est pas le bon. Ce n'est pas celui que les Ecologistes appellent de leur vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est au coprésident et maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous en vivons tous, nous avons vécu cet été un moment exceptionnel à travers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Notre ville a en effet concentré les regards du monde entier et, il faut bien le dire, a forcé l'admiration de tous, non seulement grâce aux exploits de nos athlètes, "a fortiori" français, qui ont contribué à emporter les dernières réticences et les derniers sceptiques dans l'enthousiasme unanime, mais aussi grâce à une organisation parfaitement menée dans un cadre inégalé. Oui, nous avons oublié à quel point notre ville était belle et à quel point cela faisait du bien, tout simplement, d'avoir des moments de joie à partager.

Cette réussite est avant tout collective, rendue possible par une collaboration approfondie de tous les acteurs de la famille olympique. La Mairie de Paris, la Préfecture de police pour la sécurité qu'elle nous a apportée, la Région Île-de-France, avec notamment les transports, la Métropole du Grand Paris et évidemment tout cela sous la houlette du Comité d'organisation Paris 2024. Il y a des leçons évidentes de méthode à en tirer pour l'avenir de notre ville, en rappelant un principe de base : on ne peut pas tout faire tout seul, comme l'a rappelé mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL.

Oui, cette réussite s'est jouée à tous les niveaux, y compris dans nos arrondissements et les sites de festivités de proximité, qui ont eu un immense succès populaire grâce au concours des mairies d'arrondissement, de leurs adjoints et des administrations territoriales, un succès populaire, intergénérationnel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je cite quelques exemples : plus de 80.000 visiteurs dans le 15e arrondissement, 125.000 dans le 5e arrondissement, 178.000 dans le 17e arrondissement, plus de 200.000 dans le 8e arrondissement. Il s'agissait de visiteurs de tous âges, de tous les continents, de toutes conditions, venus profiter des sites spécialement aménagés pour l'occasion et de ce côté "vacances" en plein cœur de Paris, partager aussi ce moment en famille, entre amis, rencontrer leurs voisins, ou visiteurs venus de plus loin.

Au-delà de la seule diffusion des épreuves, tous ces sites proposaient une programmation riche, variée, construite par les mairies d'arrondissement, qu'elle soit sportive, culturelle, avec des concerts, des expositions, du théâtre, des démonstrations de disciplines sportives : badminton, tir à l'arc, judo, cécifoot... Chacune et chacun pouvaient y trouver son compte.

Cette dynamique doit beaucoup aux nombreuses associations qui participent toute l'année à la vitalité de nos quartiers, mais aussi aux directions de la Ville qui n'ont pas ménagé leurs efforts et ont apporté leur pierre à l'édifice : la Direction jeunesse et sport pour les animations réalisées, la Direction de l'environnement et des espaces verts pour la mise en beauté des sites et la police municipale pour la sécurisation. Je voudrais en profiter pour les saluer ici, les remercier chaleureusement. On voit que quand la Mairie centrale fait confiance aux mairies d'arrondissement, cela fonctionne.

C'est à nous, maintenant, de décider que les Jeux ne soient pas seulement une parenthèse enchantée, mais que ces Jeux aient des effets positifs durables sur la qualité de vie des Parisiens, avec des compétences de proximité réellement décentralisées. Au-delà des différents équipements qui pourront être réalisés comme le nouveau terrain de basket 3-3 récemment inauguré dans le 17e arrondissement, ou encore la pérennisation d'un nouveau "skatepark" demandé dans le 15e arrondissement par le maire Philippe GOUJON, il nous faut aussi envisager de garder cet esprit Jeux Olympiques et Paralympiques en sanctuarisant le principe des sites de festivité d'été, en multipliant les initiatives permettant une découverte de la pratique sportive au plus grand nombre, comme nous le proposons avec Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE et Philippe GOUJON. Les mairies d'arrondissement sont déjà volontaires et à pied d'œuvre sur ce sujet avec des modèles sans doute aisés à adapter et à généraliser, tels que des cours sportifs ouverts hebdomadaires ou mensuels. C'est à nous, désormais, chers collègues, de savoir capitaliser sur ce fabuleux héritage des Jeux de Paris 2024.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quand on pense Jeux Olympiques et Paralympiques, on pense d'abord au sport. Pour beaucoup de Français, la réussite de ces Jeux Olympiques et Paralympiques aura avant tout été celle de nos athlètes et de leurs 139 médailles avec lesquels nous avons vibré cet été. Les compétitions sportives que nous gagnons ou organisons ont toujours favorisé la pratique sportive. La Coupe du monde de football en 1998 ou celle de rugby en 2007 sont des exemples connus. Logiquement, il en allait de même pour ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Cela devait être anticipé pour offrir aux Parisiens des conditions idéales pour la pratique sportive.

Nous vous avons alertés à plusieurs reprises sur ce sujet et ce que nous redoutions est devenu réalité. Malgré un investissement colossal de notre Ville pour les infrastructures de ces Jeux, ils auront plus profité aux départements voisins qu'à Paris elle-même. Il y a eu l'Arena de la porte de la Chapelle oui, et quelques rénovations d'équipements ou de petites installations, mais trop peu pour une ville comme Paris. Pourtant, chacun sait que faire du sport à Paris, c'est compliqué et relève même parfois de l'exploit. Les équipements ne sont pas assez nombreux, les clubs se battent pour des créneaux, le public et les clubs subissent les fermetures inopinées de piscines, de stades, comme le stade Émile Anthoine en ce moment, le seul en centre-ville, et les rénovations tant attendues se font encore attendre.

Les piscines sont un exemple flagrant. Les usagers se plaignent de la propreté des bassins et des douches, du mauvais entretien des équipements qui peut entraîner des fermetures : pannes de chauffage, eau trop froide, arrêt des ventilations, absence de pression dans les douches, etc. Trop de pannes condamnent souvent les nageurs, réguliers comme occasionnels, à ne pas pouvoir s'entraîner et qui trouvent leur piscine fermée. Sans tabous, évoquons des choses simples, qui pourraient sembler une évidence. Ils manquent toujours et dans toutes les

piscines du papier dans les toilettes. La propreté n'est pas au rendez-vous quand les nageurs racontent que les cafards courent sur le sol des vestiaires. La palme de la piscine la plus crasseuse pourrait être décernée à la piscine Montparnasse, à l'intérieur comme à l'extérieur : l'accès par l'escalier, parce que l'escalator est en panne depuis un an, est une véritable pissotière à ciel ouvert et un pigeonnier improvisé, déchets et fientes compris.

Dans ces piscines dégradées et sales, s'entraînent peut-être les futurs champions et championnes des Jeux Olympiques et Paralympiques à venir, qui sait ! L'attente était légitime pour que ces Jeux aident concrètement les Parisiens à faire du sport et que cela fasse vraiment perdurer l'esprit des Jeux à Paris. Echec !

Un autre grand échec est celui de l'accessibilité. Paris n'est toujours pas la ville inclusive qu'elle aurait dû être avec l'organisation des Jeux paralympiques. Le quotidien à Paris pour les personnes en situation de handicap reste un cauchemar. Les trottoirs sont des parcours du combattant. On ne compte plus les ascenseurs en panne dans toute la ville. Le métro reste très majoritairement impraticable en fauteuil. 40 % des établissements recevant du public ne sont pas accessibles. Les quartiers d'accessibilité augmentée ne sont que des petits tronçons de route accessibles en fauteuil. Bref, Paris n'a jamais été aussi impraticable. Votre refus de participer à l'initiative de la Région sur la question du métro pour tous sonne comme un énième renoncement de votre part sur ce sujet. Nous vous le rappellerons autant qu'il le faudra. L'accessibilité, c'est pourtant un engagement permanent et un devoir que nous devons à nos administrés. Où sont les mesures concrètes pour que Paris devienne enfin une ville inclusive où chacun peut se déplacer en toute autonomie et dignité ?

Enfin, je voudrais réagir à un vœu rattaché du groupe Communiste et Citoyen, celui qui propose de transformer l'ancien hôpital militaire du Val-de-Grâce en centre d'hébergement d'urgence. Nous voterons contre cette proposition en cohérence avec ce que nous défendons de longue date sur ce sujet. Les débats et consultations ont été nombreux concernant ce site et c'est une bonne chose, mais nous regrettons de n'être jamais entendus sur nos propositions. Nous souhaitons que l'ancien hôpital du Val-de-Grâce, s'il garde une identité liée à la santé par le projet développé, puisse conserver une ouverture sur le quartier par le biais d'une maison médicale et une antenne de soins ouverte à tous, car le quartier en manque et ce projet s'inscrirait dans l'intérêt général. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

La parole est à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, chers collègues, le patrimoine parisien, héritage exceptionnel qui nous a été légué et dont nous portons la responsabilité, n'est pas pour rien dans la réussite de nos Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils ont magnifié les sites du Grand Palais, de la Concorde, du Champ-de-Mars, entre autres. Toutefois, les Jeux Olympiques et Paralympiques et leurs symboles sur nos monuments sont par essence éphémères et ont vocation à rester éphémères.

Alors, Monsieur le Maire, c'est vrai que lorsqu'on regarde l'état de Paris quelques semaines après la fin des Jeux, les problèmes de propreté, les problèmes de sécurité, on comprend votre volonté de protéger encore un peu la parenthèse enchantée de l'été. Cependant, vous savez, les réponses à ces problématiques ne relèvent pas de simples symboles, mais bien de politiques publiques dont vous avez la charge. Or les politiques publiques, quand on parle d'un site exceptionnel comme celui de la Tour Eiffel, devraient toujours avoir pour objectif de défendre le patrimoine.

Qu'en pensent les acteurs engagés ? Que ce soient les associations de défense du patrimoine, l'Académie des beaux-arts, l'Association des descendants de Gustave Eiffel, tous, Monsieur le Maire, s'opposent au maintien des nouveaux anneaux olympiques sur la Tour Eiffel. Ils ne cessent de vous rappeler qu'il n'existe aucun lien thématique ou historique préalable entre la Tour Eiffel et les Jeux Olympiques et que les anneaux nuiraient à la neutralité et au sens acquis au fil des ans par la Tour Eiffel devenue le symbole de la ville de Paris à travers le monde.

Bien sûr, avec les élus de mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous sommes engagés pour cette défense du patrimoine et nous souhaitons protéger la Tour Eiffel en conservant sa neutralité. Au fond, vous l'avez très bien compris vous-même, sans quoi vous n'auriez pas retiré les agitos paralympiques de l'Arc de Triomphe. Nous ne sommes pas contre le fait que les Jeux Olympiques et Paralympiques laissent une marque dans notre ville, bien au contraire, mais il existe bien d'autres sites liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui seraient certainement plus susceptibles d'accueillir ces anneaux sans dommage. C'est le sens de notre vœu, que soit réalisée une étude de faisabilité pour déterminer un lieu adéquat, que ce soit un lieu de compétition, ou même le parc de la Villette qui a accueilli le club de France où tant de spectateurs ont vibré au rythme des exploits de nos sportifs.

Je conclurai en disant que le secteur de la Tour Eiffel n'a pas besoin de souffrir davantage des Jeux Olympiques, quand on voit déjà l'état actuel du pont d'Iéna, les plots de béton, les bacs à plantes devenus des poubelles, la place de Varsovie et les embouteillages environnants, l'entretien des pelouses du Champ-de-Mars ou même ce Grand Palais éphémère que l'on cherche maintenant à pérenniser. J'ajouterai l'insécurité grandissante autour du site de la Tour Eiffel.

Monsieur le Maire, on est en droit de se dire que l'on pourrait épargner à la Tour Eiffel une nouvelle offense. Nous proposerons une protection supplémentaire de ce site dans le cadre du prochain vote du PLU. Dans un esprit de conciliation, nous vous faisons une proposition de déplacer les symboles olympiques dans un lieu plus approprié.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandra BOËLLE.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ces Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été un grand moment de fête populaire, de joie, de partage, rempli de moments de fraternité et de sororité. La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques brillante, dans absolument tous les sens du terme, inclusive, nous a donné à voir une France multiple, diverse et unie. Comme Laurent SOREL, je garderai l'image d'Aya NAKAMURA et la garde républicaine face à l'Académie française. On ne pourra pas, je pense... Ces images et la chorégraphie qui vont avec nous marqueront pendant longtemps, tellement le symbole de ce moment était fort. Il y a aussi eu la ferveur dans les stades olympiques, dans les fans zones de proximité. Paris a vibré.

Encore une fois, au nom des élus communistes, bravo aux athlètes, bravo à toutes et tous les volontaires, bravo à toutes et tous les agents municipaux de la Ville de Paris, à tous les travailleurs et les travailleuses mobilisés, notamment pour faire tenir les transports, à tous les cheminots et les cheminotes, à tous les agents de la R.A.T.P.

Si les transports ont si bien fonctionné, ce n'est pas parce que, je cite, "les touristes étaient plus disciplinés", comme l'a très bien dit Mme PÉCRESSÉ dans une matinale radiophonique... Il ne faut pas boire son café quand on l'écoute, parce qu'il y a quand même des risques d'étouffement assez élevés ! Non, ce n'est pas parce que les touristes sont plus disciplinés. C'est parce que les transports étaient mieux organisés, parce qu'il y a eu une volonté de mettre des moyens pour que cela fonctionne : renforcer la présence humaine, renforcer la régularité. Aujourd'hui, ce que ces Jeux Olympiques et Paralympiques nous ont bien montré, c'est qu'il y a urgence à investir massivement dans les transports en commun, pour que ce que nous avons vécu pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques soit le quotidien des millions de Franciliens et de Franciliennes qui les empruntent pour aller au travail, ou pour se rendre à leurs activités.

C'est aussi le moment de renforcer l'accessibilité des transports en commun, à l'image de ce que la Ville a pu faire avec la mise en accessibilité de la quasi-totalité des arrêts de bus. Les annonces de dire : "On va rendre le métro accessible à toutes et tous, à toutes les personnes en situation de handicap", c'est bien, c'est un bel objectif, bien sûr que nous le partageons. Se donner les moyens de le mettre en place réellement, c'est mieux. Avec les communistes, nous proposons d'y travailler sérieusement et concrètement en allant d'abord chercher de nouvelles recettes avec la création d'une taxe locale sur les bureaux dans le centre et l'ouest de Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Nous demandons qu'en parallèle, un travail puisse être d'ores et déjà engagé sur toutes les étapes de l'accessibilité. En effet, quand on pense à l'accessibilité, on pense bien sûr à la création d'ascenseurs et de moyens pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap moteur, mais il y a tous les autres moyens de l'accessibilité que nous pouvons et que nous devons déjà mettre en œuvre. Je pense aux annonces sonores adaptées, je pense à une meilleure accessibilité visuelle, je pense à des bandes podotactiles présentes systématiquement dans les stations de métro, etc. Cela, nous le disons, Madame PÉCRESSÉ, c'est un travail qui peut être engagé dès demain et c'est un travail qui aurait déjà dû être engagé. Allons-y donc sans attendre.

Pendant ces Jeux Olympiques et Paralympiques, nous avons aussi vibré avec l'équipe des réfugiés. Quelles émotions ! Ces images... Je pense à toutes les rencontres organisées en parallèle de ces Jeux Olympiques à la Maison des Réfugiés dans le 19e arrondissement, participant de l'héritage social de ces Jeux Olympiques. Je salue aussi le travail mené par Léa FILOCHE, parce que ces moments ont marqué, y compris ont marqué les personnes à la Maison des Réfugiés. Lorsque vous allez dans la Maison des Réfugiés, c'est la première chose dont elles et ils vous parlent. Avant les Jeux Olympiques, nous avons beaucoup dénoncé le nettoyage social qui avait eu lieu, la tentation de l'Etat de déplacer les personnes en situation de rue. Nous l'avons toujours dénoncé. Le déplacement n'est jamais la solution. Nous l'avons toujours dit, nous avons besoin de créer plus d'hébergements et nous avons besoin de réquisitionner des bâtiments vides.

C'est donc l'objet de notre vœu, parce que pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, un hébergement, des personnes ont pu être hébergées au Val-de-Grâce, des personnes des forces de sécurité militaires qui venaient prêter renfort aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Cela nous a montré que c'était possible. Oui, il est possible de faire de l'hébergement dans le Val-de-Grâce. Quel meilleur héritage, quel plus grand héritage pourrions-nous laisser à Paris que cet héritage de faire de l'hébergement d'urgence dans l'ancien hôpital du Val-de-Grâce ? C'est l'objet de notre vœu.

Chers collègues du groupe Changer Paris, j'entends vos préoccupations, mais je pense qu'il y a de la place pour tous. Faisons de l'hébergement d'urgence dans le Val-de-Grâce, mais faisons aussi des centres de santé. Vous savez l'attachement du groupe Communiste et Citoyen au développement du centre de santé municipal. J'entends

votre demande d'avoir un espace de santé accessible, ouvert, pour de la médecine de ville. Faisons les deux, parce que peut-être que l'héritage de ces Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est aussi l'ambition de se dire que c'est possible. Quand on le veut, on peut le faire. On le veut, on le souhaite, on doit le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est au maire du 11^e arrondissement, François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je tenais à commencer en saluant l'initiative de la Maire de Paris au début de ce Conseil qui, en remettant des médailles à chacune des grandes figures de ces Jeux, a marqué concrètement comment ce travail de concert qui a été salué a pu être conduit. C'est vraiment en travaillant avec l'Etat, la Région, la Préfecture de police et l'ensemble des services publics, que cette réussite, saluée sur tous les rangs, a pu être acquise.

Si la réussite a pu être saluée sur tous les rangs, je suis aussi frappé par l'empressement qui est marqué par certains de nos collègues à vouloir retrouver des lignes de clivage parfois artificielles. Il y a par exemple quelque paradoxe à saluer l'action de la Préfecture de police pendant les Jeux et dire aujourd'hui que Paris serait redevenue une zone de non-droit. Ce sont les mêmes policiers qui nous ont protégés pendant les Jeux et qui continuent de le faire au quotidien aujourd'hui. Je tiens à saluer leur travail constant.

Oui, notre ville s'était préparée. C'est en maillant cette ville d'œuvres d'art, de pistes cyclables, de jardinières, de cœurs piétons, en la rendant accessible, que nous l'avons préparé. Cela s'est vu et notamment lorsque les touristes de France ou d'ailleurs redécouvraient la beauté exceptionnelle de Paris. Je tiens d'ailleurs à ce titre à rendre hommage à nos services, à mon tour, à vous-même, Madame la Secrétaire générale, et à travers vous, à tous ces services qui se sont mobilisés au quotidien pour mettre en œuvre notre vision de Paris. Nous leur demandons énormément et ils font plus encore : qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Cette fête a commencé dès le mois de juin avec les Olympiades qui ont été le premier rendez-vous des Parisiennes et des Parisiens avec le sport. Ce fut aussi les différents relais de la flamme. Je retiens le 14 juillet avec cet arrêt si émouvant, comme un moment suspendu, devant le Bataclan. C'était un moment qui faisait le lien avec l'histoire de la genèse de ces Jeux, la Maire de Paris l'a rappelé tout à l'heure, et les drames que nous avons connus dans nos quartiers.

Dès le lendemain, le 15 juillet, il y a eu la remontée de la même flamme rue de la Roquette, son passage devant la mairie, qu'une foule avait rejoint, la même foule qui se mit à danser d'euphorie lors du grand bal populaire que nous avons préparé. A chaque fois, il y a eu le rendez-vous des Parisiennes et des Parisiens avec le sport et avec les Jeux. Les épreuves sont arrivées et avec elles, l'ensemble des sites de festivités. Sur ces sites, on y venait seul ou en famille, on s'y retrouvait entre amis, on y prenait un verre, on y déjeunait, on y dînait, on y accueillait la Phryge. On y jouait et bien sûr on y admirait les sportifs. On y pratiquait et on y découvrait les sports. Beaucoup des Parisiennes et des Parisiens y sont venus d'abord parce qu'ils n'avaient pas eu de place pour les épreuves. Puis, tous sont revenus parce qu'ils ont adoré partager, vibrer, être ensemble.

En 40 jours, sur le seul site du 11^e arrondissement, ce sont près de 210 activités qui ont été proposées tout au long des Jeux. Pour cela, nous avons fait appel aux clubs, associations, aux commerçants de l'arrondissement. Je tiens à saluer les plus de 50 associations qui sont intervenues. Grâce à cette occasion, c'est aussi le lien entre les Parisiennes et les Parisiens et l'ensemble des associations, je sais que cela a été partout le cas à Paris, qui a pu être reconstruit. Ces exemples tirés de notre arrondissement ont été vécus sur la terrasse des Jeux, ici même, devant l'Hôtel de Ville, et au-delà : ce sont les 2,5 millions Parisiennes et Parisiens qui, sur l'ensemble des sites de festivités, ont pu en profiter.

Quand je vois l'engouement suscité, quand je vois les inscriptions aux clubs de sport ou aux animations de la DJS monter en flèche, quand je vois le nombre d'associations ayant participé à notre forum de la vie associative et des sports en hausse d'un tiers par rapport à d'habitude, je me réjouis, car l'héritage des Jeux, c'est aussi cela : l'envie de participer, l'envie de pratiquer un sport, l'envie de partager avec ses voisins et l'envie de faire durer ce plaisir des Jeux pour ce qu'il a d'universel.

Que celles et ceux qui avaient quitté Paris pendant les Jeux, et nombre d'entre eux m'ont d'ailleurs dit qu'ils le regrettaient, se rassurent : la fête était belle ! Mais cet esprit de fraternité et de partage, c'est celui de Paris. C'est celui que chaque habitante et chaque habitant insuffle dans notre ville. Notre rôle d'élus, loin d'attiser les peurs et la haine, loin de faire du "Paris bashing", c'est de susciter et de permettre à cet esprit de vivre dans Paris. Voir dans l'autre et dans l'échange possible avec lui non une gêne, mais la promesse du plaisir et des joies du partage, c'est cela, le véritable héritage des Jeux. Cet héritage humaniste de notre ville, magnifié par la cérémonie d'ouverture, est immatériel, mais il laisse ce qu'il y a de plus fort, à savoir le lien des êtres humains entre eux et le lien particulier qui existe entre ces habitants et cette ville. Vous pouvez compter sur nous pour le faire vivre et le renforcer, car il est ce qui fait la force et la cohésion de notre société. Madame la Maire, merci pour tout ce bonheur.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher François.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, comme nombre d'entre vous, j'apprécie l'opportunité d'intervenir à propos du bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ampleur de cet événement est telle qu'elle a structuré nos débats et politiques municipales depuis le début du mandat. Il me paraît important de souligner que notre discussion d'aujourd'hui n'est pas la conclusion, mais bien le début d'un nécessaire travail de bilan. Les services de l'Etat, les collectivités, les équipes professionnelles ou de bénévoles ayant participé aux jeux entament leur rétrospective. C'est le cas de la Cour des comptes, qui nous a promis des éléments d'analyse d'ici la fin de l'année, avant son rapport complet sur le coût des Jeux, qui doit être remis au Parlement en octobre 2025. Je salue évidemment le bilan secours santé Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 réalisé par la B.S.P.P.

Il est particulièrement important que ces bilans soient débattus dans l'espace public, comme l'évoquait Fatoumata KONÉ. Je vous l'assure, les Ecologistes seront au rendez-vous à chaque étape pour analyser l'ensemble des effets de l'organisation des Jeux. En plus de les avoir préparés à différents titres, nous avons assisté aux Jeux Olympiques et Paralympiques et à nombre d'événements autour. Nous étions là. Ce vécu commun vient s'ajouter au travail préalable et nous permet de proposer quelques hypothèses, quelques pistes de travail. Je m'y attellerai donc dans le champ de la sécurité.

Commençons par l'évidence. En termes de prévention et de gestion des incidents, la sécurité pendant les Jeux a réussi son pari, un pari qui, honnêtement, me paraissait un peu fou, je l'admets. C'est la réussite qui prouve que la folie était en réalité de l'audace, alors un grand bravo à vous, à toutes celles et à tous ceux qui y ont cru dès le départ. Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer d'attentat, ni d'accident de grande ampleur. Les chiffres de la délinquance sont à consolider et à mettre au regard des flux de population, mais la tendance semble loin d'être problématique, exception faite et notable de la vague de haine et de violence misogyne, homophobe et transphobe, suite à la cérémonie d'ouverture, mais sur le terrain, une réussite, donc.

Le fait marquant de ces Jeux, ce qui est indéniable, c'est le déploiement massif des forces de l'ordre. Je choisis à dessein d'élargir le spectre : un déploiement massif d'agentes et d'agents du service public et de bénévoles. Ainsi, la B.S.P.P. rappelle la mobilisation de 10.000 sapeurs-pompiers avec 2.500 à 3.000 gardes par jour et jusqu'à 45.000 forces de l'ordre déployées, des mécanismes de suspensions des congés et des repos. Alors, cher.e.s volontaires, agents et agentes de la Ville, de la R.A.T.P., policiers et policières, gendarmes, personnels de la Préfecture de police, militaires de la B.S.P.P. et d'autres commandements, un grand merci à vous. Ce succès repose sur votre mobilisation exceptionnelle. Vous avez fait l'éclatante démonstration que rien ne remplace la présence sur le terrain, rien ne remplace un véritable maillage pour informer, rassurer et prévenir.

Certains titres de presse ont parlé d'une "lune de miel" entre la police et la population. Sans tomber dans l'angélisme, il est vrai que beaucoup d'images ont circulé et ont fait du bien pour rétablir la confiance et le respect mutuel entre les forces de l'ordre et la population. Une petite blague est d'ailleurs souvent revenue : "Ils sont sympas, ces policiers des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est normal, ils ne sont pas parisiens !". Ce trait d'humour a fait le bonheur de certaines compagnies. Pourtant, l'été olympique nous invite sérieusement à ouvrir le débat autour du retour à une véritable police de proximité, ainsi que d'une reterritorialisation des opérations de maintien de l'ordre. Connaître, rire, faire du sport avec les policiers et policières sur le terrain, ce sont des méthodes qui marchent.

Les conditions d'exercice des agentes et des agents du service public de sécurité sont au cœur de nos préoccupations. Nous suivrons donc l'application des mesures indemnitaires, mais aussi de récupération et de compensation. La mobilisation a été exceptionnelle et la pression opérationnelle plus forte que jamais. Nous veillerons à ce que la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques ne se transforme pas en une dette humaine au sein des équipes, une dette que nous aurions bien du mal à résorber.

La vigilance est de mise, surtout dès lors que la planification des recrutements a parfois eu les yeux plus gros que le ventre. Mme la Maire l'a rappelé, avec 2.000 policiers et policières municipal à Paris, mais c'était en octobre 2024. L'objectif initialement affiché était bien différent. On nous avait annoncé 5.000 membres de la police municipale à l'ouverture des Jeux. Malgré ses efforts considérables, la brigade des sapeurs-pompiers, aussi, peine à recruter, avec encore 240 postes vacants. Il faut donc assurer le service après-vente de ces Jeux, pour chaque agent, pour chaque agente et pour chaque service.

La question des perspectives se pose d'ailleurs aussi pour le secteur privé, avec environ 150.000 personnes employées pour l'organisation des Jeux, dont 25.000 spécifiquement formées pour des missions de sécurité. Toutefois, le secteur de la sécurité privée reste complexe et le rythme forcené de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques n'a pas aidé. Parmi les 40.000 personnes sans emploi après les Jeux Olympiques et Paralympiques, beaucoup étaient déjà éloignées du marché du travail et moins de 3 % des agents formés aux missions de sécurité ont obtenu un C.D.I., faute d'avoir suivi la formation supplémentaire requise.

Pourtant, la régulation de ces missions est fondamentale pour garantir des conditions de travail correctes pour les salariés, pour garantir le droit des usagers et des usagères, mais aussi pour préserver les droits des animaux. En effet, depuis plusieurs années, l'abandon de chiens utilisés dans les missions de sécurité augmente. Ce phénomène

est renforcé par l'absence de statut garanti pour ces animaux. Leur propriété, leurs assurances et même leurs droits à la retraite devraient être formalisés.

A la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est la S.P.A. qui a donné l'alerte d'une vague d'abandons et même d'exécution de chiennes et de chiens malinois, préférentiellement demandés dans les missions de sécurité privées. Monsieur le Préfet, les Ecologistes relayent cette alerte. En complément de notre dernière question écrite sur les fourrières, nous espérons que vous pourrez nous transmettre des éléments à même de nous rassurer, de même que le grand public.

Enfin, nous en appelons à la responsabilité. Certaines mesures mises en place pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ont impliqué des restrictions significatives aux libertés publiques. Je ne parlerai même pas des entraves et des difficultés provoquées par le zonage. Parlons plutôt des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, les M.I.C.A.S., qui ont été massivement déployées, soulevant des questions légitimes sur le respect de nos principes démocratiques. Plus de 848 perquisitions administratives, ainsi que 92 expulsions et des déchéances de nationalité ont été prononcées, sans toujours toutes les garanties d'un procès équitable. Effet vicieux, mais logique, de telles mesures qui comptent parmi les plus arbitraires de l'arsenal légal, il est impossible d'évaluer leur efficacité. Nous ne devons pas nous habituer à appliquer des mesures liberticides sous la pression des velléités sécuritaires. Le fondement républicain des politiques de sécurité, c'est bien la préservation des libertés publiques. Le contrôle démocratique doit permettre de l'assurer.

Ainsi, Monsieur le Préfet de police, c'est devant la Commission des lois de l'Assemblée nationale que vous vous êtes prononcé, à titre personnel, je vous cite : "En faveur de la prolongation du dispositif de vidéosurveillance algorithmique". Vous avez présenté des premiers éléments de bilan. Nous vous en demandons la communication rapide aux membres du Conseil de Paris. Notre Assemblée s'est en effet exprimée à plusieurs reprises quant aux risques de la systématisation de la vidéosurveillance algorithmique et des dangers de la reconnaissance faciale, contre laquelle nous nous sommes prononcés. Plus encore, le Conseil de Paris s'est prononcé à l'unanimité, en mai dernier, pour vous demander un bilan de l'efficacité du plan de vidéoprotection à Paris. C'est donc à titre collectif et institutionnel que nous souhaitons pouvoir faire le bilan de la vidéosurveillance sur l'espace public.

Pour rappel, l'expérimentation de la vidéosurveillance pendant les Jeux était initialement prévue jusqu'en juin 2025, bien au-delà des épreuves. Suite aux débats parlementaires, cette période a été réduite pour finir en mars 2025. Les services de l'Etat doivent rendre un rapport d'évaluation en décembre 2024. Cependant, Monsieur le Préfet de police, votre prise de position publique, du fait de votre stature et de l'importance de la Préfecture de police dans le dispositif, préempte le débat. Plus encore, je crains qu'elle empêche le fonctionnement de nos institutions, qui se doivent de respecter à la fois la charte éthique de la vidéoprotection à Paris, mais aussi le protocole d'accord relatif à la création du Comité éthique.

Concertation des élus du Conseil de Paris comme des Parlementaires, information claire et transparente sur les implantations du P.V.P.P., mais aussi sur ses évolutions, formation continue des agentes et des agents sous vos ordres sur le respect des libertés publiques et individuelles, comme sur le fonctionnement du P.V.P.P., tout cela est prévu dans nos textes, pour permettre un travail commun, respectueux, malgré les désaccords que l'on sait parfois vifs entre nous.

Aujourd'hui, face au manque d'informations d'un côté et à l'avancée du plaidoyer du Ministère de l'Intérieur de l'autre, les conditions du débat démocratique autour d'un bilan partagé sont loin d'être réunies. C'est pourquoi notre groupe saisira le Comité éthique de la vidéoprotection à Paris, conformément à l'article 5 de son protocole d'accord.

Les Ecologistes continueront à rappeler que la défense de l'Etat de droit est la première des missions des politiques de sécurité, sa première limite également. C'est toute notre démocratie que l'on défend en se tenant à cette exigence. Je ne doute pas que la Ville de Paris ambitionnera toujours d'être à sa hauteur. Assurer la sécurité de toutes et de tous dans des conditions démocratiques, ce sera la plus belle des audaces.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est au maire du 15e arrondissement, cher Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police.

Alors que la parenthèse enchantée, cette fameuse parenthèse enchantée des Jeux, va se refermer, la sécurité demeure effectivement une priorité à Paris, où sont commis près de 1.000 crimes et délits par jour, même si la baisse a été très spectaculaire. Je tiens à en féliciter le Préfet de police et ses services, la Brigade de sapeurs-pompiers, la gendarmerie, l'armée et notre police municipale. La méthode expérimentée durant les Jeux devrait être généralisée, comme l'a préconisé, d'ailleurs, le Premier Ministre, dans sa déclaration de politique générale, avec notamment, a-t-il cité, "un plan départemental" faisant appel à tous les acteurs locaux de la sécurité, à commencer par les polices municipales.

En effet, qu'il s'agisse de la lutte contre la délinquance, des désordres de voie publique, il est urgent de renforcer l'attractivité d'une police municipale qui devrait être à même de rétablir la tranquillité publique, en complémentarité avec la police nationale. Hélas, l'objectif de 5.000 policiers municipaux n'a pas été atteint, comme

cela vient d'être dit par l'oratrice précédente, et a été revu à la baisse. Seulement 2.000 agents en poste ne répondent pas aux besoins. Même si 300 postes seront ouverts dès novembre, vous restez figés sur l'objectif de 3.400. Sans actions d'ampleur immédiates, même cet objectif risque de ne pas être atteint d'ici 2026, en raison aussi de capacités de formation limitées.

Le coût de la vie, du logement, pèse lourdement sur les agents et leurs conditions salariales restent médiocres : primes insuffisantes, pas de chèques-restaurants... Priorisez pour eux au moins l'attribution de logements sociaux, en complément des arrondissements. L'absence d'armement, le manque d'équipements adaptés au sein des brigades territoriales freinent leur efficacité et leur engagement, en raison aussi de règles et d'instructions archaïques, dont vous n'êtes d'ailleurs pas les seuls responsables.

Souvenez-vous, votre audit de sécurité révélait que les Parisiens veulent d'abord être protégés des vols et violences, des comportements gênants et agressifs des bandes - mes collègues citaient Beaugrenelle ce week-end - des deals de rue, des attroupements publics et dans les halls d'immeubles. C'est bien à la Ville d'assurer la tranquillité publique avec des policiers municipaux à part entière, répondant aux appels des plaignants, dressant des contraventions, interpellant en flagrance, contre la délinquance du quotidien, contribuant à la sécurisation des événements publics et régulant la circulation.

Dotez-les enfin d'une arme létale, de façon sécurisée et encadrée, mais au moins, équipez-les en attendant de Taser, comme le préconisait le rapport Hulin, pour au moins 300 d'entre eux. Vous savez bien que tout uniforme est une cible sur la voie publique. Signez une convention avec le Ministère des armées, permettant d'embaucher d'anciens militaires et intégrez les agents du G.P.I.S. Faites aussi appel à d'anciens policiers et gendarmes pour l'encadrement. Créez en appui une réserve opérationnelle, coopérez davantage avec les sociétés de sécurité privées, si utiles pendant les Jeux. Assurez une présence permanente jour et nuit, et pour ce faire, étendez les horaires des brigades au-delà de minuit.

Une police municipale plus présente, plus nombreuse, mieux équipée, s'appuyant sur au moins quatre fois plus de caméras, et notamment algorithmiques... Je félicite le Préfet de police pour maintenir l'expérimentation extrêmement utile et importante pour la sécurité des Parisiens. Une police municipale ayant accès à certains fichiers de police, tout cela compléterait les efforts de la Préfecture de police, même s'il y a de plus en plus d'opérations conjointes, dont il faut se réjouir.

Les Jeux ont démontré qu'avec des moyens suffisants, la sécurité pouvait être assurée. La question aujourd'hui est de ne pas décevoir. Un grand plan de transformation de la police municipale à la hauteur des enjeux sécuritaires est indispensable afin de répondre enfin aux attentes légitimes des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Mes chers collègues, nous nous réjouissons tous de ces Jeux, de la performance de nos athlètes, des volontaires, et bien sûr du rôle de l'Etat dans cette réussite commune. Contrairement à vous-mêmes, à vos amis "Les Ecologistes", contrairement à ce que j'entends dans cet hémicycle, mon groupe a toujours soutenu les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. Oui, il nous est arrivé de vous mettre en garde face aux risques de mauvaise gestion qui caractérisent souvent votre équipe. Heureusement, la qualité de l'organisation de l'Etat, avec le relais des Préfets, à pallier les défauts naturels et même structurels, sur la sécurité comme sur la propreté, qui vous sont bien connus.

Vous avez voulu vous réjouir des conditions de circulation pendant les Jeux. Je souhaiterais quand même rappeler le revers de la médaille, si j'ose cette image, à savoir la situation apocalyptique vécue les mois précédents, qui a mené de nombreux Parisiens à fuir la ville. Dès le mois de mai, la fermeture des grands axes, des places, des ponts, provoquait un grand chambardement dans l'espace public, avant même que les voies réservées aux Jeux Olympiques et Paralympiques ne fassent leur apparition.

Ce chaos s'est matérialisé de nombreuses façons : toutes les lignes de bus ont connu des déviations, des changements d'arrêts mal notifiés, des arrêts provisoires non signalés. Les itinéraires bis vélo passaient au milieu des jardins piétons, comme dans le jardin des Champs-Élysées, les déviations piétonnes finissaient sur la route à esquiver tous les autres usagers, des usagers de la voiture qui, le matin même, découvraient de nouvelles restrictions.

Le résultat flagrant est qu'au mois de mai 2024, d'après Traffic Index, Paris fut la ville la plus embouteillée du monde. Cela a ainsi duré jusqu'à la période estivale, avant de recommencer bien sûr au moment des Jeux Paralympiques concomitants avec la rentrée scolaire. Toute cette situation n'a fait que mettre en lumière un manque d'anticipation et un certain amateurisme. Vous avez fait de Paris une ville invivable, d'où les Parisiens ont été chassés. Si tel était votre objectif, vous l'avez hélas, et malheureusement, tenu.

Ce chaos pré-olympique a eu des conséquences évidentes sur un autre aspect important de la ville : le commerce. Dès le mois de mai, le tourisme d'affaires a chuté de façon spectaculaire. Paris était la ville à éviter. Les

hôtels, qui ont longtemps gonflé leurs prix, ont dû revoir leurs offres à la baisse. Finalement, la période olympique a compensé ces pertes, puisqu'heureusement, le taux d'occupations des hôtels était supérieur à dix points sur cette période. Les commerçants n'ont, hélas, pas eu cette chance, tout comme le secteur du spectacle vivant. Les enseignes de l'habillement ont enregistré une baisse d'activité de plus de dix pourcents. Pendant les Jeux Paralympiques, le décrochage fut marqué par rapport au reste de la France, avec 15 points d'écart sur l'activité nationale. Enfin, il y a eu les restaurants, qui ont subi un bilan très négatif, mais surtout très hétérogène. Il y a eu ceux éloignés des sites olympiques qui ont eu un été très calme, déserté. Il y a eu ceux sur les sites dont l'activité, bien sûr, a été meilleure.

Cela nous interroge à plusieurs titres. Les mesures prises pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ont eu un mauvais impact sur le commerce. Or, vous les voulez maintenant sur une base permanente. Face à la menace du surtourisme, aux difficultés d'accès, aux reports de circulations, les commerçants eux-mêmes s'en indignent. Ils craignent la mono activité commerciale, destinée soit aux activités touristiques, soit aux terrasses. Ils craignent aussi que la vacance commerciale ne cesse d'augmenter, sachant qu'aujourd'hui, elle est de 11 %, soit un commerce sur dix, avec une augmentation énorme depuis trois ans, le 9e arrondissement étant plus particulièrement concerné.

Pour la santé de nos commerces, il est impératif de faire le bilan des mesures prises pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous présenterons également en 1ère Commission une proposition visant à stimuler la vitalité, avec l'organisation d'un prix pour le commerce.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est au maire du 13e arrondissement, cher Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce débat, parfois, me laisse interrogatif. Il y a de l'enthousiasme, il y a des critiques audibles, il y a des tentatives d'essayer d'aller vers l'avenir, et puis il y a quand même celles et ceux qui, profondément, n'aiment pas Paris. Cela m'embête.

En tout cas, chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques nous ont offert cet été une heureuse parenthèse, chacun le reconnaît aujourd'hui, à part peut-être M. MARGAIN. Lui, il relève le gant. Il n'aime ni Paris, ni les Jeux Olympiques et Paralympiques. Au moins, c'est clair. Alors que nous avons plongé fin juin dans un climat social et politique que je qualifierai de délétaire... On l'a peut-être un peu oublié, et disons-le, la dissolution de l'Assemblée nationale n'a fait de bien ni au pays, ni à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais on a passé la bosse... Chacun conviendra, en dépit des doutes et des critiques exprimés dans la presse... Je me rappelle aussi certaines joutes qu'il est drôle de relire aujourd'hui, tenues dans cet hémicycle... Cet événement a généré un élan incroyable dans tout le pays.

Je le dis ici... Je voulais m'adresser à Mme DATI, mais on ne l'a pas vue de l'après-midi. Je vais quand même le dire. Cette interview de ce matin était pour le moins déplacée, parce que les mots, normalement, ont un sens. Après nous avoir expliqué que les choses allaient mal tourner, après les critiques, les railleries, même, Mme DATI affirme désormais que la Ville de Paris, organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques, n'y est quasiment pour rien dans ce succès. Il fallait oser ! On ne peut décemment pas tenir pour responsable la Ville de Paris des échecs que Mme DATI anticipait, pour ne pas "in fine" lui reconnaître le rôle qu'elle a joué, avec au passage l'ensemble des directions de la Ville de Paris. On n'en a pas assez parlé. Je veux les saluer, avec cette implication de tous nos agents, qui a été formidable, dans le succès réel qu'a connu cette manifestation planétaire. Pour conclure, Mme DATI ramait tellement dans cette interview que cela mériterait une médaille, olympique je ne sais pas, en aviron, en tout cas.

Qu'il me soit permis de saluer ici, là aussi, je le fais comme d'autres collègues, mais tout de même, le courage et la détermination d'Anne HIDALGO. Notre Maire a tenu, parfois seule, face à de sévères adversités. Je veux évidemment saluer, au-delà de sa personne, les représentants de l'Etat, M. le Préfet de police, qui est notamment parmi nous aujourd'hui. Nous imaginons chacun d'entre nous la pression qui a pesé sur vos épaules respectives, la Maire, vous, les problèmes de sécurité. Je tiens à vous remercier tous pour cet été fabuleux, qui restera gravé dans de très nombreuses mémoires.

Afin que cette séquence ne soit pas trop redondante, parce qu'il y a eu déjà beaucoup d'expressions, je veux évoquer quelques mots sur l'héritage des Jeux, avec des exemples concrets dans le 13e arrondissement. En effet, l'héritage des Jeux ne s'est pas limité à l'excitation et aux souvenirs. Ce n'est déjà pas mal ! Je commence par le plus gigantesque, et le plus symbolique aussi : le grand bassin d'Austerlitz. Il a permis que certaines épreuves se déroulent dans la Seine et permettra aux Parisiennes et Parisiens de s'y baigner à partir de l'été prochain. J'ai souvent dit que le nouveau quartier de Paris Rive gauche avait offert au 13e arrondissement la reconquête de la Seine et de l'accès au fleuve. Dans la continuité, c'est le bassin d'Austerlitz qui offre à Paris, en tout cas pour partie, la conquête de la baignade dans la Seine.

Là aussi, nous avons ici une équipe formée de joueurs qui essayaient de marquer contre leur camp. On en a entendu beaucoup. Malgré les doutes, en dépit d'un "bashing" organisé, nous y sommes arrivés. Après la reconquête

des berges redonnées aux Parisiens, nous aurons désormais la possibilité de nous y baigner. Cela va être un vrai événement, une vraie étape. Le bassin d'Austerlitz est symbolique, comme je le disais. Il le sera d'autant plus qu'on ne le verra bientôt plus du tout. Il continuera bien entendu à œuvrer pour le fleuve, mais il sera recouvert d'un nouveau jardin. Là aussi, c'est un beau symbole.

Cela a retardé le réaménagement général de ce nouveau quartier d'Austerlitz. Cependant, c'était juste et nécessaire. Je ne le regrette donc évidemment pas. Personne ne le regrette, d'ailleurs. Cet héritage, pour le 13^e arrondissement, comme dans bien d'autres arrondissements, ce sont bien des rénovations. J'ai entendu des critiques sur d'éventuels autres équipes qui restent à rénover, mais il y a eu des étapes très importantes.

Dans le 13^e arrondissement, il y a forcément eu des terrains de sport enrichis de magnifiques fresques. En effet, le "street art", ce n'est pas que sur les murs. Cela peut être sur les stades de basket. Je pense aussi à notre stade Boutroux, devenu stade Pelé, au profit d'une grande fête brésilienne qui s'est déroulée au mois de juin dernier et qui verra encore d'autres améliorations et embellissements. Cette fête populaire était vraiment "sympa".

L'héritage, c'est un élan, un élan qui va se poursuivre, qui ne va pas s'arrêter là. L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour le 13^e arrondissement, c'est aussi, comme dans les autres arrondissements, des améliorations pas uniquement sportives : les pistes cyclables, les nouvelles "Rues aux enfants", les nouveaux espaces végétalisés. Les Jeux auront été un véritable catalyseur, auront accéléré la mise en place de nombreux aménagements et l'embellissement de notre quartier.

J'aborderai aussi le plan social. Bon nombre de nos associations sportives se sont très fortement engagées, notamment en animant notre site de festivités de proximité des autres sites, on en a parlé. Cet engagement a porté ses fruits, notamment, sur le plan de l'accès aux femmes au sport. Ils comptent pour beaucoup une section féminine qui se développe rapidement, tout particulièrement en cette rentrée 2024. En effet, elles sont nombreuses, les filles, jeunes, moins jeunes, à avoir été inspirées par les exploits des athlètes olympiques et paralympiques. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont également fait avancer la mixité dans le sport. Je pense qu'il convenait de le souligner.

Il y a l'accueil des personnes en situation de handicap, ici aussi. Beaucoup d'associations se sont formées pour accueillir ce public. C'est une grande fierté, pour le maire que je suis, car le 13^e arrondissement compte une bonne partie des associations sportives membres du réseau des clubs para-accueillants à Paris. Là aussi, c'est un vrai héritage et une vraie évolution forte, une vraie accélération.

Pour conclure, j'évoquerai notre espace de festivité du parc de Choisy. Je ne pouvais pas ne pas l'évoquer. Ce site a accueilli près de 183.000 visiteurs durant la période estivale. Pour comparer, c'est plus que toute la population du 13^e arrondissement. Ce fut l'un des plus fréquentés de Paris. J'ai entendu dire à plusieurs reprises que c'était aussi le plus sympathique... Je vous laisse juge ! Je vois des personnes qui ne sont pas forcément d'accord, mais il y avait une vraie petite compétition à ce sujet. C'était plutôt "sympa".

Quoi qu'il en soit, les Jeux Olympiques et Paralympiques furent une occasion unique de célébrer le sport, l'inclusion, le vivre-ensemble. Nous travaillerons à faire perdurer cet élan. Nous le ferons évidemment dans le 13^e arrondissement. Ce que l'on peut aussi retenir aujourd'hui en termes d'héritage, ce sont les sourires, les embrassades, les cris de joie, cette atmosphère de fête, y compris lorsque le temps était moins clément. Ce sont ces instants mémorables qui, de la cérémonie d'ouverture sur la Seine à la cérémonie de clôture au stade de France, ont permis à notre ville et plus largement à notre pays de rayonner dans le monde entier. C'est cela qu'il faut retenir, alors que le climat politique n'y était guère propice. Il me semble que c'était aussi l'un des héritages les plus durables et beaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme COUMET.

La parole est à la maire du 8^e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la Grèce antique a inventé les Jeux Olympiques. Le baron de Coubertin les a fait renaître. Paris vient de les réenchanter.

Les Olympiades d'été et d'hiver semblaient jusqu'alors sur le déclin. Pour preuve, le Comité international olympique n'a pas eu à départager les villes candidates pour les éditions 2024, 2028, 2030, 2032 et 2034. En cause : l'hostilité des populations à voir leur quotidien perturbé pour accueillir un événement jugé inaccessible, la crainte d'un dérapage des coûts, et bien sûr, les enjeux climatiques.

Nous avons su faire de Paris 2024, premiers Jeux d'été organisés en France depuis un siècle, un modèle d'Olympiades pour le XXI^e siècle. Nous avons démontré que la sobriété budgétaire et écologique n'entamait pas l'ambition de livrer des Jeux mémorables. L'étendue du succès de Paris 2024 se mesure à l'aune des nombreuses villes qui envisagent désormais l'accueil des Jeux de 2036, et ce sur tous les continents : que de chemin parcouru en quelques mois seulement !

A la rentrée 2023, au lendemain des "tests events", de nombreuses voix s'élevaient pour dire que Paris ne serait pas prête à temps. Je me sentais bien seule dans mon groupe politique de l'époque, car je privilégiais la

constance des convictions à la tentation politicienne. Je n'oubliais pas qu'il y a dix ans maintenant, mon groupe politique poussait à la candidature de Paris, contre l'hésitation ambiante. En janvier dernier, lors de la première des trois réunions publiques organisées dans le 8e arrondissement, présidées par M. le Préfet de police, l'inquiétude des habitants prédominait sur la fierté d'accueillir le monde entier. L'assurance de M. le Préfet laissait alors augurer d'une organisation irréprochable et maîtrisée. Je me souviens d'un déjeuner avec Tony ESTANGUET, au début du printemps, où je fus frappée tant par sa confiance dans le succès des Jeux que par sa consternation devant la succession de polémiques.

En cette nuit humide du 26 juillet, la Nation s'est transfigurée. A mesure que la Seine faisait défiler les athlètes, nos valeurs soulignaient ce qui nous unit, tout en faisant vivre nos différences : la cohésion enfin retrouvée. Envolés, les esprits chagrins, avec l'ascension de la vasque olympique, pendant que de la Tour Eiffel, l'hymne à l'amour était déclamé ! Exaltée, la fierté ! 1 milliard 300 millions de téléspectateurs ont admiré le panorama si unique de Paris. S'en suivront ensuite six semaines durant lesquelles nous avons vibré à l'unisson pour encourager nos athlètes. C'est une leçon que nous devons collectivement retenir de cette période. Nous souhaitons qu'elle soit tout, sauf une parenthèse.

Nous avons su travailler ensemble, en cultivant ce qui nous réunit. L'identité de Paris 2024, c'était les Jeux en cœur de ville, dans des sites de compétition iconiques : la place de la Concorde, le Grand Palais, ou encore le pont Alexandre III, ont été des sites plébiscités, tout autant qu'ils ont été des défis organisationnels inédits. Grâce à ces sites, l'héritage des Jeux dans le 8e arrondissement est déjà concret. Il nous a permis de faire en quelques années ce qui attendait parfois depuis 30 ans. Les Champs-Élysées n'avaient jamais bénéficié d'autant de moyens pour être de nouveau dignes de leur rang, confirmant notamment les fameux jardins, comme "Paris Plages", de nouveaux sites, en conservant cette recette du succès : du sport et de la culture accessible à tous.

Nous nous associons pleinement aux remerciements et félicitations que Mme la Maire de Paris a adressés aux récipiendaires cet après-midi en leur remettant la médaille de la Ville de Paris et aux organisateurs de cet événement planétaire. Soyons désormais à la hauteur du succès de Paris 2024, salué comme tel dans le monde entier. La réussite historique de la délégation tricolore, avec les performances exceptionnelles de nos athlètes olympiques et paralympiques, a créé une ferveur populaire partout sur notre territoire et restera cet héritage concret pour la nation française.

Durant les prochaines années, nous allons recevoir des millions de visiteurs supplémentaires, à qui nous devons offrir les meilleures conditions d'accueil, de propreté et de sécurité. Nous pouvons compter sur l'engagement sans faille de nos agents. C'est à nous de nous donner les moyens et pas seulement budgétaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jeanne d'HAUTESERRE. Merci d'avoir été dans le sens de l'histoire, comme vous l'avez rappelé.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les Jeux Olympiques ont été un véritable succès, que ce soit sur le plan de l'organisation, de la créativité, ou de la collaboration entre les collectivités et l'Etat. A cet égard, je tiens à remercier chaleureusement M. le Préfet, Laurent NUÑEZ, ainsi que l'ensemble des agents et des volontaires. Ce succès a également été celui de l'excellence sportive, notamment française.

Cependant, il ne faudrait pas que ces Jeux Olympiques ne deviennent qu'une carte postale éphémère, une sorte d'"Émilie in the Olympic Games". Permettez-moi d'exprimer une certaine inquiétude face à l'aveuglement de certains membres de la majorité qui semblent nier les réalités quotidiennes des Parisiens en les abordant avec une certaine condescendance que je trouve préoccupante. L'héritage de ces Jeux doit être bien plus qu'une parenthèse, notamment sur le plan sportif.

Chers collègues de la majorité, je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention et je trouve que vous parlez très peu de sport, notamment de sport de proximité. Pourtant, pour beaucoup de Parisiens, faire du sport à Paris est un véritable parcours du combattant. Pourquoi ? C'est déjà à cause de l'accessibilité. Les créneaux disponibles pour les associations sportives sont rares et difficiles à obtenir, créant une pression constante sur les associations et les usagers. Puis, il y a le coût. Les tarifs sont souvent trop élevés pour les familles, rendant la pratique régulière du sport difficile pour un grand nombre de Parisiens.

Comment expliquer aux jeunes Parisiens émerveillés par les Jeux Olympiques et Paralympiques, les yeux encore pleins d'étoiles, qu'ils ne pourront pas pratiquer le sport au quotidien près de chez eux ? Le sport ne peut avoir deux vitesses : d'un côté, la grandeur des Jeux Olympiques et Paralympiques, de l'autre, la réalité d'un sport difficilement accessible au quotidien. Cela créerait une fracture profondément injuste, décourageante pour de nombreux Parisiens.

A Paris, nous manquons cruellement d'espaces pour la pratique sportive. Le bois de Vincennes peut être un levier essentiel pour améliorer l'offre sportive. Pourtant, de nombreux terrains sont impraticables, en raison, et vous

le savez, de l'état déplorable des pelouses, ou encore du manque d'éclairage et des dégradations fréquentes des installations comme les filets, les poteaux, ou les vestiaires.

C'est précisément pour répondre à ces enjeux que nous avons formulé des propositions, afin que les préconisations émises à l'unanimité de nos groupes au Conseil de Paris lors de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois soient rapidement mises en œuvre. Nous avons su faire preuve de créativité pendant ces Jeux Olympiques. Faisons de même en innovant avec des éclairages innovants, adaptés, et des pelouses de nouvelle génération. Un calendrier clair et une méthodologie concertée avec les associations sportives doivent être rapidement mis en place pour garantir que l'héritage sportif des Jeux Olympiques ne soit pas une promesse vaine, mais une réalité durable au bénéfice de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est au maire du 18e arrondissement, cher Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord m'associer aux très nombreux remerciements qui ont été faits, aux agents de la Ville, aux fonctionnaires de l'Etat et bien sûr à vous, Monsieur le Préfet, et à l'ensemble de vos équipes. Nous avons vécu, chacun le sait, un moment extraordinaire et pour ce qui est de mon cas, du passage de la flamme de la porte de la Chapelle au Moulin Rouge, à l'incroyable course cycliste à Montmartre et à Marx Dormoy, aux 180.000 personnes qui ont fréquenté nos deux sites de festivités, décidément, Paris n'était pas vide de Parisiens ! En tout cas, ils étaient dans nos quartiers et sur nos sites. Je peux penser aux belles médailles d'or de Lucas MAZUR et de Charles NOAKES à la porte de la Chapelle.

Ces Jeux ont bien sûr été une formidable réussite. Ils ont d'ailleurs été si réussis, si incontestablement réussis, que malgré la tonalité du débat public, personne ne songe à contester cette réussite. C'est dire si nous avons avancé ! Ce sur quoi je voulais insister, c'est sur les causes, les raisons qui expliquent pourquoi ces Jeux ont été une si grande réussite. Cela tient d'abord à la méthode de travail qui a été impulsé, notamment par la Maire de Paris. Si ces Jeux Olympiques ont été un succès, c'est parce que nous avons fixé, qu'elle a fixé un cap et que nous nous sommes donnés les moyens de le tenir. Nous savions où nous allions, nous savions pourquoi nous y allions et le plus important peut-être, nous y sommes allés, malgré l'immensité des pressions de tous ceux qui, et certains sont dans cette salle, espéraient tant un échec.

Nous avons obstinément refusé de réduire notre ambition pour convenir aux injonctions des peureux, des conservateurs, oserais-je le dire, des "peines-à-jour". Heureusement ! En effet, c'est ce qui a fait de ces Jeux des Jeux historiques, de la cérémonie d'ouverture sur la Seine qu'il ne fallait bien sûr pas faire, à l'Arena de la porte de la Chapelle. Je me rappelle les ricanements de certains quand nous avons dit ce que nous ferions sur la porte de la Chapelle, aux Jeux dans la ville. Rien de tout cela n'aurait été réalisé si nous leur avions cédé, si nous nous étions laissé entraîner par celles et ceux qui crient le plus fort. Qu'auraient été les Jeux sans tout cela ? Ils auraient été une réussite banale, là où nous avons vécu l'exceptionnel. C'est pourquoi il fallait bien que nous soyons ce que nous sommes, nous : l'équipe du plan A, ceux qui ne cèdent jamais sur leurs ambitions.

Si ces Jeux Olympiques ont été réussis, c'est aussi parce qu'avec la Maire de Paris et l'ensemble des acteurs, nous les avons pensés non comme un moment, mais comme une immense chance pour transformer durablement notre ville. Les Jeux Olympiques ne se sont pas passés dans un décor réalisé seulement pour les Jeux Olympiques, mais dans une ville magnifiée par plus de dix ans de travail acharné. Nous n'avons pas pensé les Jeux Olympiques et Paralympiques seulement pour les Jeux, nous les avons voulus pour les Parisiennes et les Parisiens qui vont en tirer les bénéfices pendant de nombreuses années.

Il suffit de venir à la porte de la Chapelle écouter les Parisiens et les Parisiennes pour le savoir. C'est le cas aussi des habitants de la place de Catalogne. Ce sera le cas de tous ceux qui iront se baigner dans la Seine, ou qui connaissent la rénovation des T.E.P. et des équipements sportifs que nous avons réalisée. Je ne parle même pas des cyclistes qui sont maintenant majoritaires dans notre ville. Ces Jeux, c'est d'abord pour les habitants qu'ils ont été pensés et c'est aussi pour cela qu'ils ont été réussis.

Enfin, si ces Jeux ont été réussis, c'est parce qu'autour de la Maire de Paris, nous savons que notre mission n'est pas seulement de gérer la ville, mais aussi de faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens puissent y vivre ensemble. C'est pourquoi nous avons tant voulu que les associations du monde culturel, sportif et social, soient des acteurs de la ville pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment dans nos sites de festivité. Cela a fait rayonner non seulement les sites de compétition, mais aussi tous nos quartiers, dans l'esprit des Jeux, de la place Saint-Sulpice à Stalingrad, des Batignolles à Éole, du parc Sainte-Perrine au parc de Choisy. C'est toute la ville, tous les quartiers qui ont été au cœur des Jeux. C'est exactement ce que nous voulions.

C'est ce que moi, je retiendrai de ces Jeux : notre méthode, celle portée par la Maire de Paris, a été au cœur de la réussite des Jeux et mieux, elle l'a rendue possible. Ce sont, chers collègues, trois des facteurs qui ont contribué à l'immense succès des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais surtout à construire l'héritage pour Paris, cet héritage qui va durer de la révolution dans la mobilité à celle de la porte de la Chapelle. L'esprit des Jeux a sans

aucun doute et pour longtemps irrigué Paris, mais je crois que c'est surtout notre Paris ouvert, accueillant, bienveillant, courageux, écologique, qui a irrigué les Jeux et, cela aussi, pour longtemps.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Maire du 18e arrondissement.

Je donne à présent la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, comme cela a été largement rappelé lors de ces Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris a su se mobiliser pour répondre au défi d'accueillir le monde entier. Paris a montré que notre Capitale peut être un modèle d'organisation lorsqu'elle sait travailler avec ses partenaires et mobiliser les moyens suffisants. Cette mobilisation est également celle des Parisiennes et des Parisiens qui se sont rassemblés autour de cet événement avec un enthousiasme extraordinaire. Nous devons aussi saluer l'engagement sans faille de nombreux agents et bénévoles, et celui des maires qui ont fait de ces festivités un grand moment de convivialité.

Cependant, les Jeux doivent maintenant être un catalyseur pour l'avenir, notamment en matière d'accessibilité des infrastructures sportives. Vous avez, Madame la Maire, pris l'engagement de rendre d'ici à 2026 l'ensemble des équipements sportifs de la Ville de Paris accessibles. Cet objectif est non seulement ambitieux, mais absolument indispensable pour que le sport soit un levier d'inclusion et d'épanouissement pour chaque Parisien, sans exception. Lors du Conseil de Paris du mois de février, vous indiquiez que 80 % des équipements seraient accessibles d'ici à la fin de l'année. Ce débat est le moment idoine pour que l'Exécutif fasse un premier bilan de ces engagements.

Cette ambition doit aussi être l'occasion pour ne pas relâcher l'effort d'entretien et de rénovation des infrastructures sportives. Paris ne peut pas avoir été la capitale mondiale du sport sans avoir des équipements en bon état. Je sais que des maires souhaitent des avancées à ce sujet. L'état de certains équipements utilisés quotidiennement par les Parisiens contraste drastiquement avec ceux qui ont été créés spécialement pour l'événement, ce qui est légitimement incompris. Je citerai l'exemple à proximité de l'Arena porte de la Chapelle des courts de tennis Halle Fret, mais aussi du gymnase Lucien Godin, dans le 5e arrondissement, qui subit des fuites d'eau récurrentes, ou encore d'un mauvais état du réseau de distribution du chlore à la piscine Jean Paris.

Il en est de même pour la proposition que j'avais portée en février dernier, celle de la présence de pictogrammes sur le site de réservation des créneaux sportifs indiquant à quels types de handicaps chaque équipement est accessible. Cette disposition devait être mise en place rapidement. Nous souhaitons en connaître son état d'avancement.

Vous l'avez compris, il vous revient de traduire concrètement cette parenthèse enchantée des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la vie quotidienne des Parisiens et c'est bien l'ensemble des politiques publiques qui méritent une continuité dans l'engagement de la Ville. Il y a une attente très forte des Parisiens qui se doit maintenant d'être honorée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

A présent, la parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'autres avant moi l'ont fait, mais je voudrais saluer le travail de la Maire de Paris, de Pierre RABADAN, et de tous les services de la Ville pour ces Jeux. En effet, oui, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été un immense succès populaire irradiant l'ensemble des quartiers de la Capitale avec un message universel de fraternité, de tolérance et d'ouverture sur le monde qui est une réponse claire aux discours déclinistes et aux tentatives de repli identitaire qui dominent trop souvent le débat public et l'espace médiatique. Des milliers de personnes suivant le passage de la flamme sur les hauteurs de Ménilmontant en juillet, jusqu'à la présence de 47.000 personnes au centre sportif Louis Lumière, l'engouement populaire des habitantes et habitants du 20e arrondissement ne s'est jamais démenti tout au long de l'été.

Au-delà des chiffres, notre choix d'implanter un site de festivités au cœur des portes de Montreuil et de Bagnolet a permis une mise en valeur exceptionnelle de ces quartiers et une mixité des populations entre le nord et le sud de l'arrondissement réunies autour d'une baignade estivale, de spectacles vivants, d'activités sportives, avec un gros succès pour le handisport, notamment l'escrime, la mobilisation d'acteurs locaux de l'ESS pour la restauration.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques auront donc participé à une nouvelle attractivité des portes du 20e arrondissement, que nous transformons au quotidien avec la rénovation de la cité Python-Duvernois, l'ouverture d'un nouveau parc, le parc Aretha Franklin, et l'aménagement à venir d'une grande place végétalisée porte de Montreuil. Nous souhaitons que les portes continuent d'accueillir chaque été des moments sportifs, culturels et sportifs de convivialité et de fraternité, et créent ainsi une nouvelle centralité pour l'ensemble de l'arrondissement.

L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est aussi la métamorphose de la piscine Georges Vallerey, qui date de 1924, comme vous le savez. Elle a bénéficié notamment d'une réfection de son fameux toit ouvrant et d'une mise en accessibilité intégrale pour une pratique sportive totalement inclusive. Je citerai par exemple la création d'un chenil pour les chiens guides ou d'assistance, ainsi qu'une banque d'accueil et un cheminement jusqu'au bassin pour les personnes en situation de handicap.

Avec Anne HIDALGO et Lamia EL AARAJE, nous avons souhaité que les Jeux Olympiques et Paralympiques soient un accélérateur de la mise en accessibilité universelle de nos quartiers et des services publics municipaux. Ainsi, le quartier Saint-Fargeau, situé sur les hauteurs de l'arrondissement, est devenu l'un des 17 quartiers hyperaccessibles, des zones d'exemplarité permettant à toute personne, quelle que soit sa situation ou son handicap, de se déplacer sans difficulté.

En résumé, l'héritage, pour nous, des Jeux Olympiques et Paralympiques, sera une ville plus humaine qui s'adapte aux plus fragiles et qui accueille le monde dans le respect des différences de chacune et de chacun. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire.

Dernière oratrice, Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, chers collègues, dans le cadre de ce débat, je souhaite vous présenter un vœu auquel j'associe ma collègue Catherine DUMAS, un vœu soutenu par de nombreux Parisiennes et Parisiens concernant la relocalisation des anneaux olympiques installés jusqu'à fin septembre sur la Tour Eiffel.

Symbole emblématique de Paris et de la France, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991 et protégée au titre des monuments historiques depuis 1964, la Tour Eiffel est une fierté française qui doit être préservée avec soin. Or, il suffit de constater que le maintien des anneaux olympiques sur ce monument ne fait pas consensus. L'Académie des beaux-arts a déclaré fin septembre s'opposer au maintien des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel. Les descendants de Gustave Eiffel déplorent quant à eux l'utilisation de ce monument en tant qu'objet publicitaire. Cette appréciation est soutenue par les Parisiens et les Français qui sont plus de 50.000 à avoir signé une pétition sur Internet.

Dans ce contexte, le groupe Union Capitale propose que la Ville de Paris, en collaboration avec le Comité international olympique, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, étudie la possibilité de relocaliser les anneaux olympiques vers un site sportif emblématique : des infrastructures comme le stade Roland Garros, la piscine olympique de Saint-Denis, l'Adidas Arena, ou encore Paris La Défense Arena, offrent des cadres qui pourraient prolonger la célébration des valeurs olympiques.

Cette relocalisation que nous souhaitons voir réaliser avant le 31 décembre 2024 permettrait à Paris de continuer à briller sur la scène internationale tout en respectant notre patrimoine et en valorisant les nouvelles infrastructures sportives. Je vous invite donc à soutenir cette démarche qui permettra au symbole olympique de rester un témoignage durable de cet événement exceptionnel et historique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Nous arrivons à présent au moment des réponses. Je vais tout d'abord donner la parole au Préfet de police. Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je serai très bref après ces longs échanges, ce long débat très intéressant, en commençant par vous remercier, toutes et tous, pour les remerciements que vous avez adressés aux forces de sécurité intérieure placées sous mon autorité, qui ont assuré la sécurisation des Jeux. J'ai noté qu'en fonction des groupes, on parlait parfois plutôt d'"agents de l'Etat" que de policiers. En tout cas, tout le monde y est allé de son mot de remerciement. Evidemment, je vous remercie à mon tour pour ces remerciements.

Ce que je voudrais dire également, c'est qu'évidemment, je veux saluer, et vous l'avez fait toutes et tous, je crois... La sécurisation des Jeux, pour la partie qui me concerne, c'est un travail qui s'est fait en partenariat avec la Ville de Paris, avec tous les élus locaux pour l'ensemble de la Région d'Île-de-France. Je pense notamment à la présidente du Conseil régional, aux présidents des Conseils départementaux, notamment celui de la Seine-Saint-Denis qui était particulièrement concerné, aux opérateurs de transports, aux fédérations professionnelles, à l'I.D.F.M., Ile-de-France Mobilités. Nous avons travaillé tous ensemble, de concert, pour arriver à ce dispositif de sécurité qui a été de très haut niveau.

Je crois qu'il faut aussi se féliciter de la méthode. M. le Maire du 18^e arrondissement l'a dit, il y a eu une méthode qui a été choisie, qui était celle d'aller très loin dans les explications, les réunions publiques, notamment, les points presse, que nous avons menés avec Mme la Maire, avec Tony ESTANGUET, pour bien expliquer les contraintes et les règles de sécurité qui allaient s'imposer à toutes et tous. Cela, on l'a fait partout, évidemment à Paris, mais le Préfet de police avait la responsabilité de la sécurité des Jeux sur toute l'Île-de-France. Cela a été fait

partout dans la Région Île-de-France. Mme la maire du 8e arrondissement le soulignait, il est vrai que dans une des réunions où nous étions allés, au début, il y avait beaucoup d'inquiétudes légitimes des riverains, des commerçants, des livreurs, de tous ceux qui étaient concernés, notamment par la circulation motorisée.

Je crois que cette méthode qui a consisté à expliquer, à prendre le temps d'expliquer, parfois en revenant plusieurs fois... M. le Maire du 15e arrondissement, qui n'est plus là, sait que nous sommes allés plusieurs fois dans le 15e arrondissement. Dans certains arrondissements, nous sommes allés plusieurs fois pour expliquer, répondre aux questions. Je crois que cela a permis de désamorcer beaucoup d'inquiétudes et surtout de faire en sorte que nos dispositifs de sécurité soient adaptés à la réalité et au besoin des gens. En fait, cela n'a pas été des réunions publiques d'explications mais de vraies réunions de concertation où nous avons écouté les participants et adapté en conséquence nos dispositifs de sécurité, Préfecture de police et Ville de Paris. Cela, je crois que c'est quelque chose qu'il faut peut-être retenir dans le climat politique qui est actuellement le nôtre. On parle parfois de fracture de notre pays. Je crois que la méthode que l'on a choisie, avec le fait de discuter avec toutes et tous, a porté ses fruits. Je tiens aussi à souligner que nous avons discuté, je pense avec la Ville de Paris, avec Paris 2024, avec l'ensemble des structures professionnelles qui existent, je crois que nous avons fait tous les secteurs d'activité, dès lors qu'ils se déplaçaient en véhicules motorisés et qu'ils pouvaient être impactés par les restrictions de circulation.

La deuxième chose que je voulais dire, je le dis à dessein, est que je voulais devant vous remercier l'ensemble des collaborateurs de la Préfecture de police. Sur la sécurité des Jeux, tout le monde parle des renforts qui nous ont été indispensables, de gendarmes territoriaux, de policiers territoriaux, de forces mobiles, de dispositifs Sentinelle, de services spécialisés, mais tout ce "beau monde" a été coordonné par la Préfecture de police. Il faut le savoir. Pour toute la Région Ile-de-France, c'est la Préfecture de police qui a planifié l'ensemble des actions de sécurisation des Jeux, de l'ensemble des forces de sécurité intérieure, y compris du dispositif Sentinelle. Je tiens à le souligner, parce que cela a été un gros travail de l'ensemble de mes équipes, au quotidien, de planifier les besoins. Avoir 45.000 effectifs, forces de sécurité, c'est bien, mais quand on ne sait pas les employer, ce n'est pas bien. Cela a été un gros travail et je voulais le souligner.

Je formule quelques réflexions sur ce que j'ai pu entendre. Je ne serai pas très long. Sur l'héritage des Jeux tel que nous le concevons nous, côté Préfecture de police, il y a eu des travaux importants qui ont été faits dans les salles de commandement. Il y a aussi cette méthode de travail qui doit être un héritage des Jeux, cette meilleure coordination entre nous tous. Côté héritage, comme cela a été souhaité par beaucoup d'entre vous, il y a ce souhait d'avoir des forces de sécurité intérieure qui soient le plus visibles possibles sur la voie publique. M. le maire du 15e arrondissement, M. GOUJON, a rappelé que cela figurait dans la déclaration de politique générale du nouveau Premier Ministre. Ce sont les instructions que j'ai reçues d'avoir une présence plus visible, plus forte sur l'espace public. Nous allons veiller à le faire, mais on n'atteindra jamais les renforts que nous avions pendant les Jeux, qui étaient exceptionnels. Cependant, c'est bien un objectif que nous allons chercher à atteindre pour faire encore baisser la délinquance.

J'en profite, puisqu'on parle d'héritage, pour vous mentionner que j'ai entendu dire qu'à la faveur de crimes odieux, forcément on a parlé de cela, on a peut-être parlé de la fermeture de la parenthèse des Jeux. En tout cas, les chiffres de la délinquance, en septembre, sont des chiffres qui sont toujours orientés à la baisse. Cela aussi, cela doit être notre héritage, de continuer à faire baisser la délinquance. C'est quelque chose, comme le demande le Premier Ministre, comme le demande le Ministre de l'Intérieur, que je vais m'attacher à poursuivre, cette baisse. Nous avons un mois de septembre post-Jeux qui est absolument exceptionnel pour l'agglomération parisienne dont j'ai la charge et pour Paris.

Je vous donne quelques chiffres, bien que je ne veuille pas vous en asséner. Les atteintes aux biens en septembre ont baissé par rapport à l'année dernière, par rapport à septembre de l'an passé, de près de 21 %, dont plus de 27 % à Paris. Les violences crapuleuses, c'est-à-dire les vols violence, ont baissé de 37 % pour l'ensemble de l'agglomération parisienne. Les vols violence dans les transports en commun, en septembre, ont baissé de 45,7 % et les vols à la tire de 28,7 %. Je vous donne ces chiffres... Les cambriolages aussi, notamment de résidences principales, à Paris, en septembre par rapport à septembre de l'année dernière, ont diminué de 39 %. Cela aussi, c'est l'héritage des Jeux. Ce que demande le Ministre de l'Intérieur est de poursuivre cette action menée pendant les Jeux et de faire baisser la délinquance. Nous allons nous y employer.

Je dis juste un mot, je termine sur cela, pour répondre à Mme RÉMY-LELEU, puisqu'elle m'a interrogé très directement, comme d'habitude - Je le dis avec beaucoup de sympathie. Sur l'intelligence artificielle, la vidéo algorithmique, effectivement, j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant la Commission des lois à l'Assemblée pour dire qu'à titre personnel, j'étais favorable à la prolongation de l'expérimentation. Cependant, quels que soient le poids et l'importance que vous m'accordez, ce n'est pas moi qui décide. On doit faire un rapport au Ministre de l'Intérieur. Il y a une commission d'évaluation, présidée par le président VIGOUROUX, qui va aussi apprécier l'utilité de l'utilisation d'un algorithme en matière de vidéoprotection.

Je veux simplement vous rappeler qu'effectivement, nous l'avons utilisée pendant les Jeux, que cela a été voté dans le cadre de la loi Jeux Olympiques, mais ne trouve pas à s'appliquer pendant les Jeux. Cela avait vocation à s'appliquer pour toutes les manifestations culturelles et sportives de grande ampleur. On l'a donc utilisée avant, on

l'a utilisée pendant, et on va l'utiliser jusqu'à la fin de l'expérimentation qui correspond bien au terme que vous avez cité.

Je m'engage, Madame le Maire, le moment venu, une fois que l'on aura fait notre rapport au Ministre de l'Intérieur, à expliquer au Conseil de Paris comment tout ceci a fonctionné. Il n'y a pas de difficulté. C'était une expérimentation... Il faut relativiser cet outil. C'était très important pour nous. C'est pour cela que j'y suis favorable. Mais on est moins sûr de la reconnaissance faciale que sur des dispositifs qui nous permettent d'être une aide pour nos vidéo opérateurs. On a plusieurs milliers de caméras à gérer. Sur des événements anormaux, comme une foule qui marche dans le sens opposé à ce qui devait être le sien, des individus qui pénètrent dans une zone qui est interdite, sur des colis abandonnés dans les transports en commun, nous avons la possibilité d'avoir une alerte que va nous envoyer la technique, l'algorithme. Cependant, c'est l'opérateur, c'est une vérification humaine, qui permet de s'assurer que tout est normal, ou qu'il y a quelque chose d'anormal qui se passe. Nous avons testé cet outil dans le cadre de cette expérimentation. Il nous semble très pertinent pour attirer l'attention de nos vidéo opérateurs.

Pour terminer sur l'efficacité de la vidéoprotection, je pense que ce n'était pas le sujet des Jeux. Cependant, je peux vous dire que pour nous, pendant les Jeux, cela a été un outil indispensable. Je ne parle pas de l'algorithme. C'est l'utilisation de drones, autorisés, dans les conditions légales et réglementaires, et l'autorisation de la vidéoprotection pour surveiller les mouvements de foule et que tout se passait bien. Cela a été un outil indispensable. Encore une fois, sur votre question sur la nécessité d'en mesurer l'efficacité, là encore, Madame la conseillère, je suis prêt à vous accueillir dans nos salles pour que vous voyiez à quoi sert concrètement la vidéoprotection à l'occasion de manifestations, ou à l'occasion de vidéo patrouilles dans les transports en commun.

Si en septembre de cette année, dans toute l'agglomération parisienne, les vols violence baissent de plus de 45 %, c'est bien parce que l'on fait des interpellations. Il faut savoir qu'un tiers des interpellations dans les transports en commun sont réalisées grâce à la vidéoprotection et aux vidéo patrouilles. C'est un résultat tangible qui est extrêmement important. C'est pour cela que nous faisons baisser la délinquance dans les transports en commun. Nous allons continuer à le faire et à faire encore mieux.

Voilà, Madame la Maire. Encore une fois, merci de m'avoir associé à ce débat. Merci à toutes et à tous des remerciements que vous avez adressés aux forces de sécurité intérieure. J'adresse à nouveau mes remerciements à vous, Madame la Maire, à la Ville de Paris et à l'ensemble de vos équipes, et à l'ensemble des partenaires avec lesquels on a travaillé. Cela a été une œuvre collective. On peut dire que cela a été une belle œuvre collective.

Il faut toujours se rappeler les symboles et images. J'ai été, comme M. le maire du 11^e arrondissement, très touché et ému le jour où nous avons, je crois que c'était le 14 juillet, organisé le relais de la flamme devant le Bataclan. C'était un beau symbole de ce que nous sommes toujours debout, vivants, et que nous sommes toujours capables, quoi qu'aient pu en dire certains avant les Jeux, d'organiser des grands événements. Nous les faisons sans qu'il y ait eu d'incident. Le terrorisme peut nous frapper, peut nous atteindre, mais il ne nous fait pas tomber. Je crois que ce jour était un très beau symbole, tout comme l'a été la cérémonie d'ouverture, avec quelques tableaux qui ont pu être polémiques, mais qui rappelaient que nous sommes toujours là dans ce qui fait notre force. La force de la République, c'est la liberté d'expression. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. A demain, sans aucun doute, et merci encore pour ce travail qui se poursuit et qui n'a fait qu'approfondir, je crois, finalement, cette aventure humaine. En effet, que l'on soit dans un projet comme celui des Jeux ou au quotidien, cela reste une aventure humaine. C'est toujours extrêmement fort de pouvoir partager et de pouvoir apprendre de notre expérience.

Je vais maintenant donner la parole à Pierre RABADAN, puis des adjoints viendront aussi compléter. Pierre va faire l'essentiel des réponses. Je demanderai à chacun des autres adjoints de se concentrer sur les points sur lesquels ils doivent intervenir. Je veux à nouveau remercier, saluer Pierre, pour sa patience, sa force, son esprit sportif, son esprit d'équipe et sa patience, oui. Pierre, c'est à toi.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et à tous de vos interventions. Il est vrai qu'on a vécu un été historique. Je crois que tout le monde l'a souligné. Je crois que tout le monde le reconnaît. Je crois que nous pouvons dire que nous avons ramené beaucoup de fierté à notre ville, mais aussi énormément à notre pays. Cela fait du bien de se le dire. Profitons-en. Nous avons su créer des souvenirs collectifs heureux autour d'émotions positives qui sont suffisamment rares aujourd'hui pour pouvoir en profiter.

On voit que dans les interventions, et je remercie l'ensemble des intervenants, cela a été parfois timide, difficile à dire compte tenu des prises de position passées. J'ai parfois senti un peu de souffrance dans la capacité à dire que cela avait été bien. J'en profite et je vous le dis d'autant plus vu les nombreux échanges que nous avons eus dans les derniers mois sur le sujet sans avoir convaincu tout le monde. Je vois que nous avons un résultat unanime sur le succès de ces Jeux et d'une collaboration qui pourra, je l'espère, continuer à être plus constructive, comme je l'ai entendu dans la majorité des interventions ce soir.

C'était une période mémorable, avec beaucoup de moments de rencontres. Nous vous l'avions dit avant, la Maire en particulier et nous tous autour, nous avons pris beaucoup de patience pour l'expliquer, mais ces rencontres ont eu lieu, ces cultures se sont mélangées et c'est cela, le terreau de la réussite de nos Jeux.

Ces Jeux, c'est une réussite, même si cela a été souligné, je vais le redire, qui est le résultat d'un long travail. C'est vrai que c'est absolument une réussite collective. Le Préfet l'a souligné. On a remercié, mais il faut encore que je le refasse, vous m'en excuserez, l'ensemble des personnes et des organisations qui ont participé. C'est un travail collectif, mais pour dessiner un travail collectif, il faut avoir une base. La base a été posée il y a dix ans, cela a été dit, lors du projet qui était à l'époque les Jeux de Paris 2024. Il y avait quelques personnes encore présentes, plus tant que cela. La Maire en faisait partie. C'est finalement une preuve de cohérence politique, aussi, que d'imaginer des projets, de s'entourer d'équipes, qui peuvent évoluer, mais qui en tout cas, gardent le cap. Ce que nous avons vécu cet été est le résultat des dix années de travail d'un espace public retravaillé, apaisé, apaisant, qui favorise le mieux vivre ensemble, et qui a mis de nombreuses transformations en œuvre.

Les préfets ont été salués, vous l'avez dit, Madame la Maire. Le Préfet M. CADOT n'était pas là, mais il était aussi l'un des artisans. Il y en a eu beaucoup d'autres, les agents de la Ville, que j'ai eu l'honneur, avec beaucoup de gens dans cette salle, certains présents, d'autres non, de pouvoir coordonner. C'était peut-être le maître-mot de l'Exécutif, que je veux vraiment saluer dans son ensemble, et de beaucoup de Conseillers de Paris. Tous ne sont pas là. Certains se sont exprimés. Je les en remercie positivement. Ils ont été constructifs dans l'approche des Jeux.

Des doutes, des questions, il y en a toujours, c'est normal. Vous pouvez nous faire plein de reproches. Beaucoup ne se gênaient pas. Cependant, nous avons, et j'ai toujours essayé d'avoir une approche avec beaucoup d'humilité. Nous avons beaucoup partagé. J'ai beaucoup expliqué, en dépit des reproches qu'ils nous faisaient. Je veux vraiment saluer cet engagement collectif. Je suis heureux, aujourd'hui, après coup, après toutes les critiques que nous avons reçues, la Maire de Paris en premier lieu, d'avoir réussi et organisé de cette manière le plus grand événement du monde à Paris. Je crois qu'on peut tous s'en féliciter.

J'en resterai là, mais je voudrais aussi saluer les petites mains, que l'on n'a pas vues, qui ont fait plusieurs milliers de réunions, avec l'ensemble des parties prenantes et des services concernés, qui ont fait du projet de Paris 2024 une réalité. Je ne sais pas, je pense que l'on est assez peu à imaginer le travail que cela représente sur les dix dernières années. Elles se reconnaîtront dans mes propos. Je les salue tous, tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette réussite des Jeux, qui étaient un véritable défi logistique.

Je rappelle : 15 sites sportifs à Paris, 7 temporaires dans l'espace public, une construction d'une nouvelle Arena, une qualité d'accueil, aussi, que nous avons beaucoup travaillée. Je vais aussi saluer le travail des agents, mais aussi des volontaires de la Ville de Paris et de Paris 2024.

C'est aussi le symbole de l'engagement des cabinets, des élus concernés, évidemment le mien, que je remercie de son investissement et de sa qualité remarquable et remarquée, avant et pendant les Jeux. Il y aura aussi un après. On en a parlé tout à l'heure. Il y a le secrétariat général, évidemment, l'ensemble des directions de la Ville, coordonnées, si je puis dire, par la délégation aux Jeux, et les agents olympiques et paralympiques reconnus durant nos Jeux. C'est un travail pharaonique, méthodique. Vous pouvez les applaudir.

On a parlé souvent dans ce Conseil de Paris, à de petites occasions. Il faut le dire, c'était vraiment un travail pharaonique, qui mériterait une méthode et une précision pour livrer en temps et en heure dans le contexte que nous avons connu. Je le rappelle : une crise sanitaire majeure, un conflit aux portes de l'Europe, une crise inflationniste majeure, évidemment la situation politique en France avec la dissolution de l'Assemblée Nationale juste avant les Jeux, et un contexte international plus que complexe. Malgré cela, nous avons tenu le cap. C'est aussi grâce à toutes ces personnes, coordonnées sous l'égide de la Maire de Paris, dont je salue aussi la détermination, en dépit des attaques qu'elle a pu subir.

Ce travail a été mis en place en 2018, à Paris, sous l'égide de la délégation aux Jeux, avec la coordination des directions, et accéléré en 2021, dès que nous sommes rentrés, dans l'Olympiade parisienne. Nous avons tenu les délais. Nous avons tenu les enveloppes. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Le résultat, je crois, est connu et partagé par le monde entier, par les Français et les Parisiens en tête, qui sont fiers de leur ville et de la réussite de ces Jeux.

Beaucoup nous avaient dit que c'était impossible et l'ont dit jusqu'à quelques jours avant les Jeux, jusqu'au 25 ou 26 juillet à 18 heures. Cependant, la réussite est au-delà de nos espérances. Je m'applique aussi l'héritage olympique. J'ai entendu des interventions, que je ne qualifierai pas, en ces temps, de belliqueuses, mais d'orientées, qui n'ont, elles, pas tenu compte, peut-être, du moment historique que l'on a vécu, et peut-être du recul nécessaire pour essayer de faire les choses un peu différemment.

Beaucoup promettaient la démonstration d'un saccage de Paris pendant ces Jeux. Cela a été au contraire le révélateur d'un Paris sublimé, qui a accueilli, avec la cohérence que nous lui avons déterminée, le monde sur cette période. Je ne vise personne en particulier, mais ils se reconnaîtront. Je sais que certains ont parfois passé un été un peu difficile. Je ne fais pas ici allusion aux Jeux. Je me demande, dans les interventions de ce qui reste du groupe Changer Paris, s'il ne s'appelait pas le groupe "Changer de parti", cet été, tellement ce que l'on a pu vivre était incroyable. Quand j'entends à la fois M. ALPHAND, M. GRANIER, M. MARGAIN, Mme BIRABEN, être encore d'une

telle virulence, après tout ce qui s'est passé, cela m'interpelle encore. J'espère, encore, bien que je sois peut-être un peu naïf, qu'un jour, nous entendrons, comme nous l'avons entendu dans beaucoup d'autres interventions sur ma gauche, un peu plus d'apaisement et de constructivité, comme on a pu le voir par certaines de vos interventions. Il faut avoir encore des rêves.

Je crois que cette pertinence politique que nous avons démontrée ferait du bien à être partagée dans plusieurs groupes. J'imagine que nous aurons l'occasion de nous en reparler dans le cadre de l'héritage. La Maire m'en a confié la mission, que je serai heureux de mener, pour essayer d'en tirer, avec beaucoup d'humilité, mais de la détermination, les meilleures conséquences pour le quotidien de chacune et chacun.

Je vais vous parler rapidement, cela a été dit, du nouveau modèle de Jeux. Il était important de donner quelques chiffres. Je sais qu'il se fait tard, nous avons beaucoup parlé, mais nous n'aurons qu'une seule fois l'occasion de le faire. Permettez-moi de prendre un peu le temps, au-delà des remerciements adressés, auxquels je m'associe, de l'ensemble des parties prenantes, d'aborder cette vision qui a été portée en 2015, autour de ces Jeux d'une nouvelle norme, avec un héritage qui, finalement, sur l'aspect matériel, était déjà tangible avant les Jeux. Certains en ont parlé.

C'est le cas notamment en Seine-Saint-Denis, je veux le redire. La Maire de Paris, comme son titre le définit, avait fait de la priorité d'un héritage matériel des Jeux, une priorité en Seine-Saint-Denis, dans un département qui compte la population la plus jeune, qui était l'un des plus pauvres de France. Je crois qu'avant les Jeux, on a pu constater que cette transformation était une réalité. Il faut le redire, parce que parfois, certains ont du mal à l'exprimer en ce sens. Cela me donne l'occasion de le faire.

Cependant, à Paris, nous avons fait beaucoup également. Cela a été dit, avec l'augmentation des pistes cyclables, évidemment, la piétonnisation d'un certain nombre de places de manière importante pendant les Jeux, qui ont tiré déjà des enseignements, évidemment, la baignade dans la Seine. Cela a été dit aussi. Je veux saluer, au-delà du travail de coordination et de la détermination de Marc GUILLAUME, que nous avons accompagné depuis de nombreux mois, le travail du S.I.A.A.P., je crois que son président est encore là, de l'Agence de l'eau, de nombreuses collectivités, notamment en amont de Paris. Ils l'ont permis, malgré la défiance que j'ai pu entendre à de nombreuses reprises, principalement sur ma gauche, mais aussi ailleurs, avec des associations, qui nous ont beaucoup mis à l'épreuve, et malgré des conditions parfois difficiles. Je voulais partager avec vous la satisfaction que nous ayons livré l'ensemble des défis sur ce sujet de la baignade en Seine. Toutes les compétitions des Jeux Olympiques et des Jeux paralympiques ont pu se dérouler.

J'en profite, puisqu'on parle de la Seine, cela a été fait, mais je tenais à le faire aussi. Cela a été dit par Raphaëlle PRIMET tout à l'heure. La charte sociale que nous avons mise en place, vous allez voir où je vais en venir, a permis de ne pas avoir d'accidents mortels sur les nombreux chantiers des 70 maîtrises d'ouvrage coordonnées par la SOLIDEO, que la Maire de Paris présidait. Il y a eu un accident mortel pour le bassin d'Austerlitz. Je voulais avoir une pensée pour Amara Dioumassy, même si ce n'était pas un ouvrage directement lié aux Jeux. Il nous a énormément touchés. J'espère que sa famille aura les échos de l'ensemble des hommages que nous lui avons rendus.

Éric LEJOINDRE a parlé du quartier de la Chapelle, n'en déplaise à M. GRANIER, qui s'est considérablement rénové et transformé, qui continuera à le faire. Vous avez parlé, je l'entends, des nombreux équipements sportifs qui nécessitent encore de la rénovation. Avant les Jeux, nous avons fait énormément à un rythme déjà beaucoup plus élevé que celui en cours jusqu'à présent. Il y a encore des besoins, mais les 7 grands centres sportifs qui ont été rénovés, plus les 50 terrains de proximité que nous avons refaits entièrement, sont un fait et un héritage déjà présents dans la réalité des Parisiennes et des Parisiens.

Il y a aussi des œuvres d'art que nous avons mises aussi dans un certain nombre d'équipements. Je salue Carine ROLLAND et le succès de l'Olympiade parisienne culturelle, qui a vu plus de 1.000 événements se coordonner autour de l'Olympiade parisienne, qui n'a pas d'équivalent. Nous étions attendus sur cet aspect depuis longtemps. Merci, Carine, d'avoir porté cela, avec l'ensemble des équipes de la Ville, notamment de la DAC et des autres directions concernées.

Je vais dire un mot sur l'accessibilité. J'ai entendu beaucoup, je vais laisser Lamia compléter. Nous avons beaucoup fait. Le Comité international paralympique a salué, de manière unique, le travail réalisé, plus que n'importe quelle autre ville avant. Il reste encore du travail. Là aussi, nous y mettons beaucoup d'humilité. Nous aimerions que d'autres fassent parfois la même chose. Nous avons fait un bond en avant majeur, coordonné notamment par Lamia EL AARAJE et l'ensemble des services concernés. Il nous reste à faire. Vous l'avez dit. Nous serons au rendez-vous, notamment sur l'accessibilité des équipements. Je la laisserai répondre sur le reste.

Il y a eu les voies de bus qui ont permis une meilleure circulation, les taxis en accessibilité, plein de nouvelles choses. Le développement du parasport a été au rendez-vous. Les dispositifs de pratiques sportives ont été nombreux. J'espère que le nouveau Gouvernement, je vais voir le Ministre bientôt, nous allons en parler, pourra nous accompagner, comme cela a été le cas jusqu'à présent, pour pouvoir cofinancer un certain nombre de dispositifs. Cela pourra continuer à grandir.

Oui, nous avons vécu des Jeux populaires, des Jeux qui ont battu un certain nombre, non pas de records, les records étant réservés aux sportifs, qui ont déplacé des curseurs, mais d'abord en termes de volumes de billetterie, de personnes qui ont pu assister aux Jeux. C'est au-delà des 50.000 que nous avons achetés et distribués au public, en toute transparence, malgré ce que certains d'entre vous, oui, je vous regarde, Monsieur GRANIER, ont mis à la défiance usuelle que vous faites quand vous parlez de la politique que nous mettons en place. Nous avons distribué, selon une traçabilité tout à fait nouvelle, peut-être, pour vous, qui est pour nous la norme, que vous pourrez retrouver pour vous rassurer, si vous avez besoin de l'être.

Il y a eu une large audience. Plus de 12 millions de billets ont été vendus entre les Jeux Olympiques et Paralympiques, un succès évidemment populaire. Il y a eu aussi une large audience à la télévision. Tout à l'heure, on a parlé de l'audience internationale. On a battu le record d'audiences télévisuelles en France avec la cérémonie d'ouverture des Jeux, avec quasiment 25 millions de téléspectateurs. 5,3 millions de téléspectateurs ont regardé nos Français qu'on a récompensés tout à l'heure pour la finale du cécifoot. 300 heures d'épreuves paralympiques ont été retransmises. Il y a eu des records sportifs à la pelle : 42 records battus pendant les Jeux Olympiques, 32 pendant les Jeux Paralympiques. J'en passe évidemment.

Cependant, c'est avant tout un succès populaire que nous avons construit collectivement. Nous, en mairie centrale, et M. BOULARD est parti, c'est dommage, nous avons aussi construit avec les mairies d'arrondissement. Oui, nous avons impulsé la volonté qui était la nôtre d'avoir 26 sites de festivité partout dans Paris. Je ne fais pas le rabat-joie, dommage, Mme DATI n'est pas là : il y a d'autres espaces dans le 7e arrondissement que Matignon. Je peux lui en trouver, si elle veut désormais en faire, comme elle n'a malheureusement pas voulu le faire. En effet, on aurait pu encore faire plus que les 2,5 millions de visiteurs que nous avons eus dans l'ensemble des sites de festivité de la ville. Il y a eu 1 million de visiteurs au Club France en plus, 200.000 sur le parc des Champions. C'était aussi une innovation sur le Trocadéro. Il y a eu 42 jours de programmation continue sur les sites de festivité de la ville et plus de 2.300 animations sportives.

Je suis désolé, il est tard, ce sont beaucoup de chiffres, mais rendez-vous compte du travail que cela nécessite derrière. La critique est facile. Faire est beaucoup plus méritant. Il faut mettre en avant ces gens qui ont permis ceci. Merci pour eux. On en parlait tout à l'heure et le Préfet y faisait allusion, il y a eu 42 jours de programmation sur les sites de festivités et 750.000 personnes dans la rue ont assisté au relais de la flamme. Il y a eu 211 kilomètres de course gratuite dans Paris, avec plus de 2,6 millions de téléspectateurs qui ont assisté au triathlon, au cyclisme, au marathon, à la marche, au paramarathon, au paracyclisme, au paratriathlon. Il y a aussi eu des coureurs, évidemment, dans cette période qui restera marquée à jamais dans les souvenirs de tous ceux et toutes celles qui l'ont fait, et ceux qui ont assisté au premier Marathon pour tous de l'histoire des Jeux.

Le Préfet l'a dit, je vais très vite passer dessus. Les Jeux en cœur de ville, c'était un défi. Il a fallu aller l'expliquer, en dépit des manipulations qu'ils ont suscitées, des manipulations d'opinions, qui mettent en danger nos démocraties, que l'on voit parfois à l'échelle locale jusqu'au plus haut niveau. On a su les contrer par les réunions publiques que nous avons faites. Je remercie mes collègues qui ont passé aussi beaucoup de temps avec moi, et l'ensemble des services de la Préfecture. Plus de 40 réunions ont été faites pour rencontrer au total plus de 6.000 personnes, expliquer quel était notre projet des Jeux, que nous avons su faire ensemble.

Après, je vais laisser mes collègues répondre aux vœux. Je vais peut-être commencer par leur donner la parole, pour, moi, reprendre un peu mon souffle, et reprendre la parole sur les vœux qui me concernent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN. Je vous propose de raccourcir, les uns et les autres.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais évidemment aller à l'essentiel. Beaucoup des interventions ont porté sur la question de la sécurité. Je remercie bien entendu toutes et tous d'avoir évoqué ce sujet. Evidemment, cela a été une des réussites de ces Jeux Olympiques et Paralympiques. D'ailleurs, je crois que toutes les interventions ont souligné la réussite des Jeux en matière de sécurité.

Je voudrais très rapidement joindre mes remerciements à ceux qui ont déjà été faits par l'ensemble des collègues à l'ensemble des forces de sécurité : bien évidemment, la police nationale, l'armée, la sécurité privée, j'y reviendrai dans un instant, les pompiers, les secouristes, toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement en matière de sécurité.

Je voudrais, pour répondre à certaines des interventions, avoir un mot tout particulier concernant la police municipale. Je voudrais évidemment la saluer. Je voudrais aussi souligner le fait qu'elle a été reconnue et remerciée par la quasi-totalité des interventions dans cette assemblée. Je veux évidemment m'en féliciter.

En effet, bien entendu, c'est une jeune police municipale. Je rappelle que nous fêterons son troisième anniversaire dans quelques jours. Finalement, même si elle est jeune, cette police a su, en très peu de temps, cela a été vu au moment des Jeux Olympiques et Paralympiques, faire toute sa place dans ce que l'on appelle en général le "continuum de sécurité", et finalement, agir aux côtés des autres forces de sécurité, pour contribuer à la réussite des Jeux en matière de sécurité.

Je dis quand même quelques mots sur les chiffres. Beaucoup des chiffres qui ont été donnés sont erronés. Nos objectifs sont tenus en matière de création de postes de policiers municipaux. Nous avons annoncé 2.000 agents pour les Jeux. Ils ont été déployés. Je le dis ici, nous allons continuer. Ce sera un des héritages des Jeux, notamment en allant recruter de la sécurité privée pour intégrer nos effectifs de la police municipale. C'est un héritage très concret, pour poursuivre ce travail, pour contribuer, comme c'est attendu par les Parisiennes et Parisiens, à la sécurité de notre ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci beaucoup, mes chers collègues, pour vos interventions, dont je me suis réjoui et qui ont salué, je crois de manière assez unanime, un sujet qui a pourtant l'art d'être assez controversé dans notre hémicycle : la propreté de Paris durant cette période olympique.

Je veux m'associer aux remerciements que vous avez été nombreux à prononcer à l'égard des agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau, dont l'implication et la fierté de montrer leurs savoir-faire à l'occasion de ces Jeux ont été exceptionnelles. Il y a les agents de la propreté, mais aussi les agents de l'assainissement. Pierre RABADAN en a parlé, je ne m'étendrai donc pas sur le sujet, mais permettez-moi aussi de les remercier chaleureusement. En effet, la baignade dans la Seine, l'amélioration de la qualité de l'eau, outre des grands investissements, c'est aussi une surveillance humaine très forte, un investissement des équipes extrêmement important.

J'ai été très heureux d'entendre cette appréciation. J'ai été plus surpris de certains mots que j'ai entendus, les termes de "parenthèse", de "retour à la réalité", qui pour le coup, me semblent en réalité assez loin du terrain.

Oui, la Ville a mobilisé des moyens et dispositifs adaptés à cet événement exceptionnel que sont les Jeux Olympiques. Ce sont nos fameuses équipes olympiques, 160 agents à proximité des sites de compétition, avec des techniques adaptées pour être réactif au plus près du terrain. C'est la mobilisation de la Fonctionnelle, ce service capable de faire face à toutes les situations, au sein de la direction de la propreté, qui a su faire face à ces événements très nombreux. Nous avons l'habitude, à Paris, des grands événements, mais leur récurrence et leur fréquence a demandé une implication extrêmement forte de l'ensemble des équipes.

Cela dit, cet investissement exceptionnel était en réalité, de manière assez visible, concentré aux abords des sites de compétition, et en amont des grands événements. Cependant, nous avons aussi fait preuve de cette sobriété budgétaire que Mme la Maire du 8e arrondissement rappelait, puisque pour l'enveloppe des Jeux Olympiques, le budget de fonctionnement de la Direction de la Propreté et de l'Eau a été augmenté de 4 millions d'euros, ce qui est une somme évidemment significative, mais malgré tout assez modeste si on la rapporte au budget annuel.

C'est cela aussi, que je voulais dire. La propreté de Paris, cet été, c'était avant tout la mobilisation de l'ensemble des agents, des 7.000 agents de la propreté, dont 5.000 éboueurs. Ils se mobilisent chaque jour aux services des Parisiennes et des Parisiens. La propreté qui a pu être vue cet été, comme elle va continuer à l'être, c'est en réalité le fruit des efforts réalisés depuis le début de la mandature.

Les évolutions organisationnelles, notamment avec la territorialisation, que la Maire de Paris a souhaité mettre en place, avec plus d'équipes présentes l'après-midi, avec des moyens mécaniques plus importants, avec des équipes plus réactives, avec le doublement des équipes urgence propreté, avec le recours à l'application "DansMaRue"... C'est l'ensemble de ces transformations que nous portons depuis le début de la mandature, qui ont porté leurs fruits pendant les Jeux Olympiques. Nous allons continuer dans ce sens.

Je voudrais peut-être évoquer deux éléments pour conclure. Le premier, c'est que nous avons vu le succès de ces campagnes de sensibilisation que nous avons menées en collaboration avec Paris 2024, pour sensibiliser aux gestes de tri, à la propreté. Quand les usagers prennent soin de l'espace public, cela marche. Nous allons évidemment continuer d'insister sur ce point.

Et je conclurai sur un point que j'ai entendu, qui, je dois dire, m'a fait assez plaisir. Nous avons testé les choses pendant ces Jeux Olympiques, le fait, notamment sur les zones de forte fréquentation, de retirer des corbeilles, pour éviter qu'elles ne débordent, pour les remplacer par des grands bacs de tri. Cette stratégie a très bien fonctionné, je crois.

J'ai été heureux d'entendre, notamment sur les bancs de l'opposition, le souhait d'avoir ces zones déployées dans l'ensemble des arrondissements. Je m'en réjouis, parce que jusqu'ici, quelques arrondissements refusaient l'installation de Trilib', ou étaient en tout cas très parcimonieux dans l'accueil de ceux-ci. Pardonnez-moi de les citer, mais nous avons eu de nombreuses discussions à ce sujet. Je pense au 7e arrondissement, sur lequel nous n'avons pour l'instant aucun Trilib'. Je pense au 15e arrondissement, sur lequel nous en avons assez peu. Je ne doute pas que cet esprit de concorde qui a présidé aux nombreuses interventions et vœux, sur le sujet de la propreté, nous permettra très vite d'avancer.

Les vœux qui ont été déposés ayant à cet égard été satisfaits, je n'en doute pas, je vous proposerai de les retirer. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Madame Lamia EL AARAJE, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire. J'ai donc le défi de faire moins que Pierre RABADAN. Cela ne devrait pas être trop difficile.

D'abord, je voudrais très rapidement dire bravo à toutes et tous pour ces Jeux qui ont été absolument extraordinaires. Je crois que ce qui résume le mieux ce que l'on a réussi à réaliser en matière d'accessibilité a été la déclaration d'Andrew PARSONS, qu'a reprise Pierre à son compte, notamment le Comité paralympique international. Il a dit deux choses : premièrement, il y aura un avant et un après les Jeux Paralympiques de Paris 2024. Deuxièmement, Paris a été la ville hôte qui a fait le plus en matière d'accessibilité, depuis qu'elle s'est portée candidate. Je crois qu'on le voit à notre travail collectif, bien sûr.

Ensuite, je voudrais avoir un mot particulier aux agents de la Ville, sous la responsabilité du secrétariat général, que je salue particulièrement, pour tout ce qui a été fait : les bus, les quartiers d'accessibilité augmentée, la piétonnisation, l'apaisement de l'espace public, la sonorisation, les 93 % d'établissements recevant du public accessibles d'ici à 2025, les patrouilleurs, la coconstruction... Bref, tout ce que l'on a réussi à faire.

Je tenais à dire un mot de ce qui nous attend, notamment le maintien de la qualité et l'intégration de la dimension accueil des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des événements que va organiser et qu'organisera la Ville, les agendas de l'accessibilité programmée.

J'en profite pour dire un mot aux collègues de l'opposition. Je ne sais pas d'où viennent vos chiffres de 40 %. Je n'ai aucun problème à débattre et discuter de l'amélioration que peut connaître la Ville de Paris, mais arrêtez de dire des bêtises. Je vous avoue que les journalistes m'appellent en me demandant d'où viennent ces 40 % et je suis incapable de leur répondre. Je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre.

Pour votre information, n'hésitez pas à participer aux réunions que l'on organise de façon régulière et qui vous sont ouvertes, vous le savez. Je suis tout à fait disponible pour échanger avec vous. Nous sommes plutôt aux alentours de 83 % à date et nous serons à 93 % d'établissements recevant du public de la Ville de Paris qui sont accessibles. Mettez à jour votre logiciel. Avant de vouloir changer Paris, commencez par connaître Paris, ce ne serait pas mal.

Enfin, sur le métro, j'en profite pour répondre au vœu qui a été déposé sur ce sujet. J'ai pu signer le pacte pour un métro accessible, proposé par A.P.F. France handicap, que je remercie de son initiative au nom de la Maire de Paris. Un travail s'amorce. Nous allons poursuivre. Je vous propose de retirer votre vœu, pour que nous puissions en discuter plutôt dans le cadre des débats d'orientations budgétaires et de la programmation de l'accessibilité des transports.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Jacques MARTIAL, souhaitez-tu dire un mot ?

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a un héritage qui me semble essentiel que les Jeux Olympiques doivent nous laisser, c'est notre attention aux territoires ultramarins. Ils sont partie prenante du succès de ces Jeux, non pas uniquement grâce aux champions qui nous ont hissés sur les plus hautes marches des podiums, mais également en étant des terres de jeu, en étant des terres d'accueil des sportifs qui ont pu venir s'y entraîner. Ils se sont engagés, ces territoires, réellement, auprès de la Ville de Paris.

A ce titre, l'héritage des Jeux Olympiques, je sais que mon collègue Pierre RABADAN y sera sensible et y fera attention, doit les impliquer absolument. C'est notre pacte républicain, c'est notre unité nationale, aussi, en cette période très troublée, qui le demande, qui l'exige. Je me réjouis de ce qui s'annonce.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Cela fera partie de tout ce travail d'héritage des Jeux que va piloter Pierre RABADAN. Nous allons revenir sur tous ces sujets, évidemment, de façon beaucoup plus approfondie. Merci de vos réponses.

Nous allons passer aux votes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable avec un amendement qui a été suggéré et qui a, je crois, été accepté.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 139).

Concernant la proposition de vœu référencée n° 2 du groupe "Les Ecologistes", de même, l'avis est favorable avec un amendement qui a aussi été demandé, qui a été accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 140).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 141).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 142).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 143).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 144).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 18 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" a un avis favorable, avec une proposition d'amendement qui vous a été faite. Je crois qu'elle a été acceptée.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 145).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les vœux, sachant que c'est une communication. Il n'y a donc pas de vote sur cette communication, SG 80.

2024 DU 119 - Procédure de DUP sur les parcelles 86 et 88, rue des Rigoles (20e). - Levée des réserves figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire. - Avis favorable à la poursuite de l'opération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DU 119. C'est une procédure de DUP sur les parcelles 86 et 88, rue des Rigoles, dans le 20e arrondissement. Il s'agit d'une levée des réserves figurant dans l'enquête publique et parcellaire et d'un avis favorable à la poursuite de l'opération.

Je donne la parole à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Après ce long débat sur les Jeux Olympiques, vous me permettez de remercier Pierre RABADAN pour ses mots concernant le travail des agents du S.I.A.A.P., qui n'ont effectivement pas ménagé leurs efforts, tout comme Pierre RABADAN, pendant les Jeux Olympiques. Je tenais vraiment à l'en remercier.

Vous savez, Madame la Maire, que quant à moi, mon engagement était total depuis trois ans sur la question de la "baignabilité" de la Seine pour les épreuves. Vous voyez, le groupe Changer Paris n'est donc pas que dans la critique. Il sait aussi être dans l'action. Il sait faire et être aux rendez-vous des Jeux Olympiques. C'était une réussite collective. Je tiens à saluer le travail de mes prédécesseurs S.I.A.A.P., mais aussi de tous les administrateurs, élus parisiens qui sont encore dans l'hémicycle ce soir. Je ferme la parenthèse des Jeux Olympiques.

S'agissant de ce projet de délibération qui concerne un projet au 86-88, rue des Rigoles, c'est un projet qui a beaucoup occupé la précédente mandature et notamment le groupe Communiste, puisque c'est un projet qui date de 2017. Je vois M. BONNET-OULALDJ qui avait particulièrement participé à l'éclosion de ce projet. Il avait été notamment lancé et présenté en 2019. Je n'étais pas encore élu. Cependant, pour les Parisiens qui nous écoutent ce soir, il s'agit d'un équipement culturel qui remplacera un ancien parking, puisqu'il y avait des box de stationnements nombreux dans cet emplacement. Nous aurons donc un nouvel équipement culturel dans le 20e arrondissement avec une salle de spectacle qui pourra, je l'espère, accueillir des écoles ou en tout cas des habitants du 20e arrondissement, et la création de deux jardins.

Puisque ce projet de délibération concerne un avis du commissaire-enquêteur concernant ce projet, qui a émis un avis favorable concernant la déclaration d'utilité publique modificative de ces deux parcelles, 86-88, rue des Rigoles, cela permet de faire avancer ce projet culturel important pour le 20e arrondissement, je le disais juste avant. Néanmoins, cet avis est assorti de réserves significatives, notamment en matière de sécurité et d'intégrité architecturale, qui méritent toute notre attention avant de poursuivre.

Parmi les réserves qui ont été formulées par le commissaire-enquêteur, il y a celles qui portent sur la sécurité des jardins en fond de parcelle, qui mérite une attention particulière. En effet, il met en garde contre le risque de trafic ou d'atteinte aux personnes et aux biens dans cet espace qui sera en cul-de-sac et invisible depuis la rue. Je partage évidemment cette préoccupation et réitère la nécessité d'une vigilance renforcée pour garantir la sécurité des riverains et des usagers de l'équipement.

Il y a une autre réserve qui concerne cette fois l'état sanitaire du mur du 86, rue des Rigoles, sur lequel le bâtiment sera adossé. Il est évident et essentiel que des études approfondies soient menées, afin de garantir la solidité de cette structure et de prévoir les aménagements nécessaires aux ouvertures existantes.

Enfin, le commissaire enquêteur insiste sur l'importance de consulter les services de la DRAC, de la Direction régionale des Affaires culturelles, compte tenu de la proximité des monuments historiques dans le quartier. Cela assurera que le projet respecte pleinement le patrimoine environnant.

En plus de ces réserves, le commissaire-enquêteur formule une recommandation forte. Il nous invite à accorder une attention particulière à l'architecture du projet, à l'utilisation de matériaux nobles et durables et au traitement

paysager. Il souligne d'ailleurs en faisant une citation de Paul Valéry que "l'architecture doit être une porte d'entrée privilégiée vers l'art, et que ce nouvel équipement doit être à la hauteur de son ambition culturelle".

Je soutiens pleinement ces observations et recommandations. J'appelle à voter favorablement ce projet de délibération, mais en intégrant les ajustements que je viens de citer, pour que ce projet devienne un véritable lieu de culture, de sécurité et d'harmonie pour les Parisiens et plus particulièrement pour les habitants du 20e arrondissement. Ceux-ci seront, je l'espère, les premiers bénéficiaires de cet équipement.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est au maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un projet de délibération qui marque une nouvelle étape dans le projet d'équipement culturel au 86-88, rue des Rigoles. C'est un projet que nous portons collectivement depuis de nombreuses années. Je me réjouis également que ce projet soit bientôt renouvelé dans sa déclaration d'utilité publique et que nous puissions poursuivre en toute sérénité l'acquisition des box de stockage.

Là où se dressent maintenant ces box, dont la qualité esthétique laisse à désirer, les habitants du 20e arrondissement et plus largement les Parisiennes et Parisiens pourront donc bientôt profiter d'un nouveau centre culturel dédié à la pratique artistique amateur. Ce centre sera composé de plusieurs salles de danse, de théâtre, de musique, ainsi que d'une salle polyvalente. Cette grande salle polyvalente permettra la restitution du travail réalisé dans les salles de pratique.

Nous avons également à cœur que ce centre puisse bénéficier aux associations culturelles du 20e arrondissement. Je remercie mon adjointe Marthe NAGELS pour le travail qu'elle a entrepris dans ce sens. Le 26 avril dernier, j'ai eu le plaisir, avec Carine ROLLAND et mon adjointe Virginie DASPET, de participer à la désignation de l'équipe qui mènera à bien ce projet. Cette équipe tiendra évidemment compte de toutes les remarques du commissaire enquêteur. Il s'agit en l'occurrence de l'équipe menée par Régis ROUDIL, architecte.

Le choix n'a pas été facile lors du jury, car nous avons choisi un projet ambitieux qui, tout en répondant aux nombreux enjeux de ce nouvel équipement, parviendra à minimiser son emprise au sol et son empreinte carbone. Beaucoup de travail reste à accomplir avec la DCPA, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, mais nous nous orientons vers un projet qui maximalise la pleine terre et s'insère avantageusement dans ce tissu urbain dense et complexe du quartier Jourdain. Ce quartier bouge et s'embellit, comme le reste du Paris du 20e arrondissement, avec les travaux prochains de la rue aux écoles, la livraison de nouveaux logements intermédiaires rue du Jourdain ou rue des Pyrénées. Bien que la route soit encore longue, avec une livraison prévue en 2028, on peut se féliciter des avancées de ce beau projet de développement des pratiques artistiques amateurs très attendu par les habitantes et habitants du 20e arrondissement. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Pour répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à toutes et tous pour ce projet qui me fait, comme vous vous en doutez, particulièrement plaisir. D'abord, c'est un projet que nous suivons de longue date. Ensuite, c'est un projet qui va permettre d'avancer sur cette parcelle majeure située dans le 20e arrondissement, 86-88, rue des Rigoles.

Nous nous réjouissons évidemment de la levée des réserves émises par la commissaire-enquêtrice qui valide l'intérêt public de ce projet et nous permet désormais de franchir une étape déterminante vers sa réalisation. Comme cela a été rappelé par le maire du 20e arrondissement, c'est un projet d'écoconstruction qui va permettre de transformer un espace autrefois dédié à des box de stationnement en un centre culturel et des espaces verts au bénéfice de tous, par ailleurs ouvert sur la place Henri Malberg à laquelle nous sommes extrêmement attachés.

Il va y avoir la création de deux jardins : l'un pour les enfants de l'école Jourdain, avec la piétonisation de la rue du Jourdain de l'autre côté, et par ailleurs un projet de concertation, extrêmement porté par les habitants de la place et des rues avoisinantes, qui répond parfaitement à l'ambition bioclimatique du P.L.U.

C'est ce que je pouvais vous en dire. Nous allons végétaliser chaque mètre carré possible. On aura un jardin en fond de parcelle et un jardin linéaire ouvert sur la place Henri Malberg, qui va être durablement transformée. En termes de calendrier, les travaux doivent bien commencer en janvier 2026 pour une livraison prévue en 2028.

Je vous invite évidemment à voter des deux mains ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DU 119).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous commençons les travaux de la 5e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous dis quelques mots pour vous faire un compte rendu des travaux de la Commission. Nous avons pu, en partenariat avec la 8e Commission, auditionner l'APUR sur une étude passionnante sur les effets de la rénovation thermique. Vous savez qu'on y investit beaucoup d'argent. On conclut beaucoup de travaux avec nos bailleurs sociaux. Nous avons pour la première fois une véritable étude sur un échantillon important de logements qui permet de conclure, pour ceux qui avaient un doute, que la rénovation thermique, cela fonctionne. Cela permet de faire des économies pour les foyers. Il n'y a pas d'effet rebond, ce qui était peut-être une crainte, c'est-à-dire que ce que l'on gagne d'un côté, on le perdrait de l'autre. Non. C'est confirmé. Cela n'est pas le cas. Cette étude, j'invite tout le monde à en prendre connaissance, et on pourra peut-être la continuer sur le parc privé pour avoir une vue plus complète.

Sur le logement, il y a beaucoup de projets de délibération, dont 6 baux emphytéotiques concernant la production de 200 logements sociaux, avec un focus sur 2 opérations pour des résidences étudiantes, une rue Ménilmontant et une tour des Poissonniers dans le 18e arrondissement. Il y a également beaucoup de projets de délibération concernant le bail réel solidaire. Vous savez, c'est ce mécanisme qui permet de dissocier le foncier du bâti et de proposer des logements à accession à la propriété moins chers à moitié pour les foyers qui ont des revenus pour pouvoir avoir ce type de logements.

Sur la question des travaux publics, un projet de délibération est signalé. C'est celui de la fontaine Saint-Michel, où il y aura une grande bâche publicitaire sur les 26 mètres de la fontaine magnifique Napoléon III, que vous voyez tous, évidemment. Nous aurons peut-être le débat lors de cette séance. Sur la question de l'espace public, il y a le projet de délibération DVD 110 sur le stationnement de surface qui fait suite à la votation pour la tarification des S.U.V. La Commission a posé des questions pour savoir pourquoi on était passé de 1,6 tonne pour les S.U.V. à 2 tonnes pour pouvoir être exonéré du surplus de tarification.

Il y a eu beaucoup de vœux sur le Plan local d'Urbanisme à la suite de l'enquête publique qui a été rendue cet été, qui demandent à suivre les réserves et les recommandations. Je me permets juste de vous lire la conclusion de l'enquête publique sur le Plan local d'Urbanisme : "En conclusion, la Commission, bien consciente que toutes les dimensions de l'urbanisme parisien ne seront pas résolues, estime que le Plan local d'Urbanisme bioclimatique va toutefois dans un sens vertueux et décide de lui donner un avis favorable à l'unanimité de ses membres et émet quelques réserves et quelques recommandations". Ce sera l'objet de ces vœux. Ils seront discutés et c'est bien normal.

Enfin, sur la politique de la Ville, un projet de délibération est signalé : le DDCT 155 concernant la délégation de Mélody TONOLLI sur les familles monoparentales, sujet très important. Nous aurons l'occasion d'en débattre. Je nous souhaite de bons débats et merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Président.

2024 DLH 3 - Subvention "VRAC Paris". - 1ère année convention triennale (25.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur le projet de délibération DLH 3, qui est une subvention "VRAC Paris", première année, convention triennale : proposer à des habitants de quartier populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.

Il y a une intervention, celle de Nour DURAND-RAUCHER. Vous avez la parole, cher Nour.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, on le sait, le "bio" connaît de gros problèmes depuis déjà des années. C'est-à-dire que c'est à la fois trop cher, difficile d'accès, avec une ambition légitime, qui est celle du "bio" accessible à tous et toutes. C'est une ambition que partagent les Ecologistes, non seulement à Paris, mais partout. C'est une ambition nécessaire.

Qu'est-ce que "VRAC" ? "VRAC" est ce que l'on appelle de la démocratie alimentaire dans les quartiers populaires. C'est une association qui responsabilise les personnes pour la constitution de leur panier, pour créer des groupes d'achats pour, contrairement à ce que l'on dit trop souvent, du "bio" réellement accessible, c'est-à-dire accessible à toutes les bourses, tout en n'étant pas directement de la charité, en n'étant pas un processus infantilisant.

C'est quelque chose qui fonctionne à travers toute la France aujourd'hui. C'est un réseau qui s'est largement étendu. A Paris, cela se fait dans sept arrondissements. Grâce à cela, on permet aux personnes de se nourrir, de pouvoir avoir accès à des aliments, mais pas seulement. C'est un réseau d'achats qui permet de l'entraide entre les habitants, du circuit court, des produits à des prix attractifs et ceci dans des quartiers du 12e, du 13e, du 14e, du 18e, 19e, du 20e arrondissement, c'est-à-dire que c'est directement auprès des quartiers populaires et des personnes qui en ont le plus besoin.

En effet, le "bio" au prix auquel il est dans les supermarchés est largement inaccessible aux personnes qui ont peu de moyens. Malheureusement, ce sont déjà elles qui cumulent souvent d'autres problèmes de santé liés à la mauvaise qualité de l'environnement. C'est important de promouvoir ce genre d'associations. Je remercie la Ville de le faire. Ainsi, nous pouvons avoir une alimentation accessible à tous et favoriser le pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, recréer du lien social, et on sait à quel point c'est important, tout en rémunérant les producteurs correctement. Une subvention de 25.000 euros nous semble infiniment correcte par rapport à l'utilité. Je remercie la Ville de tout ce qu'elle fait pour le "bio" et les quartiers populaires en ne prenant pas les habitantes et les habitants des quartiers populaires pour des personnes qui mériteraient de la charité.

J'appelle donc tout le Conseil de Paris à soutenir ce projet de délibération important.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Nour DURAND-RAUCHER, nous le savons toutes et tous ici, dans une France qui connaît aujourd'hui près de 10 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, avec une paupérisation telle que les revenus du travail ne suffisent plus à s'assurer d'avoir de quoi manger à sa faim, la précarité alimentaire est un sujet de plus en plus central pour les élus locaux que nous sommes. Merci, Nour, pour cette intervention à propos de la formidable association "VRAC", de ce qu'elle apporte à notre ville, à ses habitantes, à ses habitants des quartiers populaires, précisément dans le but de lutter contre ce fléau qu'est la précarité alimentaire.

En effet, "VRAC" permet aux habitantes et aux habitants de se regrouper pour acheter, en circuit court, des produits de qualité à des prix raisonnables. Cela peut n'avoir l'air de rien, mais cela ne l'est pas du tout. C'est un projet qui rompt, comme le disait Nour DURAND-RAUCHER, avec l'idée d'aide alimentaire. On dépasse l'aide, avec "VRAC" : on est dans l'auto-organisation. Cela n'est pas anodin, parce qu'en plus de permettre de s'alimenter sans se ruiner pour manger à sa faim, en plus de permettre l'accès à une alimentation de qualité à bon prix pour être en bonne santé, le système "V.R.A.C." permet aux habitantes et aux habitants de se rencontrer autour des sujets d'alimentation, d'être actrices et acteurs de ces sujets, du champ du producteur jusqu'aux étals de l'association.

En cela, "VRAC" lutte aussi contre l'isolement, contre la stigmatisation, sensibilise et forme sur un ensemble de sujets autour de l'agriculture, de la consommation, du vivant, et renforce aussi l'estime de soi et les dynamiques collectives d'entraide, de partage, de solidarité et le tout, je vous l'assure, dans une ambiance assez incroyable !

Par ailleurs, j'ajoute que les groupements d'achats organisés sont un moyen de mettre en pratique le droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous, certes, mais en plus, en s'assurant d'un revenu correct aux productrices et aux producteurs et en contribuant à la transformation du modèle agricole pour le rendre compatible avec la préservation de l'environnement. Là encore, ce n'est pas rien du tout. L'ambition de "VRAC", c'est de mettre en œuvre la démocratie alimentaire et de permettre à toutes et tous de s'approprier les problématiques de production, de ce que l'on mange, du respect de la planète, et aussi de celles et ceux qui nous nourrissent. C'est tout un programme, n'est-ce pas ? J'ai même envie de dire, "notre" programme. Vous l'aurez donc compris, je suis ravie de vous proposer de voter ce très beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous aussi, nous sommes ravis !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 3).

2024 DLH 35 - Réalisation 29, avenue de la Porte des Poissonniers (18e) d'un programme de création de 32 logements étudiants supplémentaires (1.714.921 euros) et subvention complémentaire (1.600.000 euros) à "Paris Habitat".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 35 concernant la réalisation au 29, avenue de la porte des Poissonniers, dans le 18e arrondissement, d'un programme de création de 32 logements étudiants supplémentaires et d'une subvention complémentaire à "Paris Habitat".

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste votera pour cette subvention complémentaire et surtout pour l'ajout de 32 logements étudiants au programme initial.

Nous parlons ici d'un programme d'excellence, tout d'abord parce qu'il s'agit d'une restructuration lourde d'un immeuble de 16 étages qui s'inscrit totalement dans l'approche communiste du P.L.U. bioclimatique que nous allons adopter : produire dans l'existant plutôt que détruire pour reconstruire. C'est une philosophie qui apparaissait déjà dans la stratégie Logement 2035 qui avait été présentée par Ian BROSSAT, preuve s'il en fallait que nous n'attendions pas l'évolution du P.L.U. pour défendre les bonnes pratiques climatiques.

Ensuite, ce projet est également vertueux, puisque dans le cadre de cette opération, "Paris Habitat" vise le label Bâtiment bas carbone et fait la part belle à l'économie circulaire et au réemploi. Pour conclure sur l'aspect climatique, le choix de la géothermie témoigne à nouveau de l'intérêt de ce projet.

Cependant, il est nécessaire d'insister sur l'aspect social. On le sait, nous subissons une crise du logement, et singulièrement une crise du logement étudiant. Nous sommes toutes et tous confrontés à ce phénomène dans nos arrondissements et celui-ci dépasse bien évidemment les limites de Paris. Il y a donc urgence à proposer des logements aux étudiants, parce que c'est non seulement la réussite de leurs études qui est en jeu, mais parfois même leur santé, qui pourrait être lourdement affectée par cette situation de précarité et d'incertitude. Le beau projet que nous évoquons propose non seulement des logements, mais aussi des espaces sportifs, des salles communes pour étudier, des cuisines partagées et de nombreux espaces pensés pour lutter contre l'isolement.

Nous voterons donc avec enthousiasme.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Barbara GOMES, pour vous répondre.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Cher Jean-Philippe, merci pour cette intervention, vraiment. Comment ne pas se préoccuper, en effet, de la situation de nos jeunes, de nos étudiantes et de nos étudiants ? C'est une population qui est malheureusement parmi la plus précaire, qui subit avec violence la crise du logement, parce qu'au-delà de la violence en elle-même que constitue la difficulté d'avoir accès à un logement, pour les étudiantes et les étudiants, s'ajoute une autre dimension : celle des destins interdits que cela implique. En effet, sans logement, sans logement abordable, les jeunes renoncent à leurs études soit dès le départ en l'absence de solutions, soit en cours de route, parce qu'ils et elles doivent travailler de plus en plus à côté de leurs études pour survivre et finissent par ne plus pouvoir poursuivre ces études.

Je le rappelle, histoire de bien se représenter le problème, aujourd'hui, par exemple, le loyer moyen pour un studio est de 850 euros, pour des ressources qui sont, pour les étudiantes et les étudiants, en moyenne, de 900 euros. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'on ait 20 % des étudiantes et des étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté, que 40 % soient contraints de recourir à des dispositifs d'aide alimentaire, ou encore qu'un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim.

A Paris, nous n'avons eu de cesse d'augmenter toujours plus la production de logements spécifiques à destination des étudiantes et des étudiants. Entre 2023 et 2028, c'est près de 19 % du logement social qui est dédié aux étudiantes et aux étudiants. Pour nous, le projet porté depuis 2019 au 29, avenue de la porte des Poissonniers est une illustration de notre volonté politique d'aider les étudiantes et les étudiants, et, je le crois, un exemple vers ce vers quoi il faut tendre pour répondre à la crise massive du logement des étudiantes et des étudiants.

Avec ce projet, nous créons 184 logements étudiants, contre 152, effectivement, dans le projet initial. Nous transformons une tour de 16 étages dans un souci d'exemplarité avec le label Bâtiment bas carbone, comme l'a rappelé Jean-Philippe GILLET. Je tiens à le dire ici, ce projet est beau. Il va offrir aux étudiantes et aux étudiants, sur tout une façade, un magnifique jardin d'hiver aux vertus aussi écologiques que bénéfiques sur la santé physique et mentale. Avec ces 184 logements, ce sont 184 étudiantes et étudiants qui pourront débiter ou poursuivre leurs études sereinement, logés au sein de logements de qualité, au loyer modéré, avec le souci de renforcer encore davantage la diversité et la richesse du quartier. Il s'agit de quoi, je pense, parler autant au cœur de Marie-Christine LEMARDELEY que d'Éric LEJOINDRE.

La transformation de cette tour s'inscrit en effet dans une démarche globale dans ce quartier dit des "portes du 18e", comme Éric PLIEZ évoquait les portes du 20e. On travaille beaucoup sur les portes, en ce moment, à Paris ! C'est un vecteur de renouvellement urbain. C'est aussi un projet culturel, avec la résidence des arts vivants, 18 studios de pratique culturelle avec deux locaux associatifs. Dans un contexte très contraint, ce projet est également vertueux dans sa conception, en associant les étudiantes et les étudiants de la Sorbonne, les associations de quartier, le C.R.O.U.S., la mairie du 18e arrondissement.

Je regrette cependant que comme à chaque fois en matière de logement, l'Etat ne soit pas à la hauteur des besoins, très loin de là. Nous sommes fiers de mettre tous les moyens possibles, nous, ici, à Paris, pour loger nos habitants pour les étudiantes et les étudiants. Cependant, il faut le dire, ce phénomène est national, massif, et mériterait un engagement puissant de notre Gouvernement.

En attendant, localement, à Paris, nous allons continuer à poursuivre nos efforts pour aider les étudiantes et les étudiants à avoir accès à un logement. C'est d'ailleurs le sens du tour des universités que nous réalisons depuis quelques mois avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY. Depuis la rentrée, nous avons même un guide "Etudiant.e.s, mieux se loger et vivre à Paris", que nous distribuons dans toutes les universités.

Pour terminer, j'en profite pour dire que notre bataille pour l'accès au logement et la protection des locataires se traduit aussi dans celle de l'encadrement des loyers, parce que les étudiants sont inexpérimentés, plus précaires et vivent beaucoup dans de petites surfaces. Il s'avère que ce sont les petites surfaces qui composent 80 % des signalements de dépassements de loyers. Pour que Paris reste une ville vivante, diverse, plurielle et riche de sa diversité, nous continuerons à mettre tous les moyens en œuvre pour que celles et ceux qui souhaitent apprendre, se former et travailler à Paris, puissent vivre dans leur ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 35).

2024 DLH 131 - Réalisation 10, rue du Docteur-Laurent (13e) d'un programme de création d'un logement P.L.A.-I. supplémentaire par "SNL Prologues". - Subvention (14.760 euros).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création de logements sociaux P.L.A.-I. au 10, rue du Docteur-Laurent (13e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 131 et le vœu référencé n° 33 qui lui est rattaché. Il s'agit de la réalisation au 10, rue du docteur Laurent, dans le 13e, d'un programme de création d'un logement P.L.A.-I. supplémentaire par "S.N.L. Prologues", avec une subvention à la clef.

La parole est à Élisabeth STIBBE, qui va présenter le vœu n° 33.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, habitante du 13e arrondissement depuis des lustres, d'abord boulevard de l'Hôpital puis à Tolbiac, j'ai toujours connu le 10 rue du docteur Laurent inhabité. Pour cause, le lieu est en sommeil depuis bien longtemps. Acquis par la Ville en 1995 par voie de préemption, ce bien est resté dans son jus, se dégradant au fil du temps. Le projet initial était de constituer une réserve foncière de 280 mètres carrés de terrains avec une maison de 86 mètres carrés en vue de l'extension potentielle, tout est dans cet objectif, des installations sportives rattachées au collège George Sand situé sur le terrain voisin. De cette maison construite au XIXe siècle, alors que la rue était encore le chemin du Moulin-des-Prés, aux volets verts toujours fermés, émanait un parfum d'antan, de mystère, aussi. Son architecture simple, mais harmonieusement arrondie, ses dimensions, l'espace de verdure que l'on devinait en arrière-plan, en faisaient le dernier immeuble de charme d'une rue largement transformée ces 30 dernières années.

Un jour, les volets se sont ouverts pour remplacer les fenêtres par des murs, signe avant-coureur d'une évolution programmée, mais le projet initial avait été abandonné. En juin 2023, la cession de cet ensemble immobilier au bailleur social "S.N.L. Prologues" en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux est actée par le Conseil de Paris. Nous avons voté contre sous l'étiquette Changer Paris, à l'époque, non par refus des logements sociaux, mais pour pointer le fait que leur part dans les résidences principales du 13e arrondissement était déjà de 43,3 %. Il semblerait que cet arrondissement cherche à atteindre le double de l'objectif établi pour Paris à l'horizon 2025. L'histoire se poursuit en octobre. Le Conseil vote la réhabilitation de l'immeuble pour en faire des

logements financés par le prêt locatif aidé d'intégration, autrement dit le P.L.A.-I., réservé aux locataires en situation de grande précarité.

Aujourd'hui, nous statuons sur la décision de créer un logement P.L.A.-I. supplémentaire, en optimisant la surélévation de l'immeuble. Je ne comprends pas, Madame la Maire de Paris, Monsieur le Maire du 13^e arrondissement, qu'alors que vous prônez la mixité sociale, vous reconstruisiez un lot de logements qui ne la représente pas. Cela ne correspond pas à notre vision pragmatique d'une réelle mixité sociale, celle qui est vécue au quotidien quand on se croise dans l'escalier, ou que l'on part en même temps pour accompagner les enfants à l'école.

C'est la raison pour laquelle le vœu rattaché à ce projet de délibération demande une révision de la qualification des logements prévus au 10, rue du docteur Laurent, et plus généralement, le respect d'un équilibre entre les différents types de logements sociaux dans les programmes de construction de la Ville de Paris.

J'ai posé en Commission la question de votre politique de logements P.L.A.-I., demandant comment il était possible de leur réserver ainsi un immeuble dédié. La réponse a été simple et claire : comme il en manque, pour remplir les objectifs, on en crée en bloc, pour satisfaire les engagements. J'espère que votre réponse nous éclairera au sujet du bénéfice sur vos chiffres rapporté à la perte de mixité sociale, avec les cinq appartements prévus dans cet immeuble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Élisabeth STIBBE.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame STIBBE, pour votre intervention. Je vois que vous avez alerté sur le fait que nous souhaitons dépasser, de loin, les objectifs de la loi S.R.U. à Paris. En effet, c'est tout à fait notre volonté. Le déficit de régulation du marché de l'immobilier privé fait qu'aujourd'hui, un quart des logements privés à Paris, soit près de 300.000, ne sont pas occupés, ne sont pas des résidences principales, ce qui crée un problème majeur d'accès au logement pour nos concitoyens, les Parisiennes et les Parisiens.

Nous assumons donc, parce que le logement public, que nous ne cessons de développer, lui, nous garantit une occupation à 100 % comme résidence principale par des habitants. Nous assumons donc complètement notre stratégie 2035, celle d'arriver à un taux de 40 % de logements publics, ce qui nous permettra d'atteindre beaucoup plus de Parisiennes et Parisiens qui seront logés. Nous l'assumons.

Dans le cas précis de cette opération, qui s'inscrit dans cette dynamique de création de logement social, il s'agit d'une opération de la coopérative "S.N.L. Prologues". Cette foncière coopérative existe depuis 1988. Elle a été fondée par l'association "Solidarités nouvelles pour le logement", qui milite pour le droit aux logements des personnes en situation de grande précarité. Les modes d'intervention de cette association sont multiples et comprennent notamment l'intermédiation locative, la création et la gestion de logement social.

Pour ce qui concerne le logement social, les logements de son parc, au vu de la spécificité de leur fonction, ne sont conventionnés qu'en P.L.A.-I. C'est donc bien logiquement que pour ce programme dans le 13^e arrondissement, c'est l'objet de cette association, de cette foncière coopérative, les cinq logements sont en P.L.A.-I. Cela n'enlève rien au fait que dans un souci de mixité sociale que je vous ai déjà expliqué en Commission, bien entendu, qu'une grande majorité des logements sociaux produits dans le 13^e arrondissement sont conventionnés en PLS, en logement social intermédiaire, pour respecter un équilibre des modes de financement, alors que bien entendu, dans le centre et l'ouest de Paris, nous conventionnons beaucoup plus en P.L.A.-I. et en PLUS. C'est dans le cadre d'un équilibre que nous gardons à l'esprit, mais il souffre parfois de quelques petites exceptions extrêmement modérées, comme dans le cadre de ce projet de délibération précis.

J'espère que du fait de ces explications, vous retirerez votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Le vœu n° 33 est-il maintenu ? Il l'est. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 131).

2024 DLH 147 - Octroi d'une subvention complémentaire (2.628.565 euros) finançant la création 88, rue de Ménilmontant (20e) d'une résidence étudiante de 45 logements par "l'Habitation confortable".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 147 concernant l'octroi d'une subvention complémentaire finançant la création 88, rue de Ménilmontant, dans le 20e, d'une résidence étudiante de 45 logements par l'Habitation confortable.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous saluons ce projet de délibération qui vient octroyer une subvention complémentaire à ce beau projet de 45 logements étudiant. Ce projet, avec le temps, puisque nous avons voté pour son financement en 2015, a été réorienté, notamment dans sa partie commerciale, en faveur de l'implantation d'activités artisanales et d'un pôle culturel.

Cette subvention complémentaire est importante, car ce projet étant désormais assez ancien, les prix dont il était question à l'époque ne sont évidemment plus d'actualité. Cela s'explique par l'inflation générale, qui a été particulièrement forte sur les matériaux de construction, mais aussi par la hausse de nos ambitions écologiques en matière de construction, privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés pour produire des logements durables.

Concernant l'urgence de voir ces logements enfin livrés, nous affirmons que la précarité qui pousse un étudiant sur deux à sauter un repas, qui en laisse de plus en plus sans solution satisfaisante de logement, et qui soumet les autres à payer en moyenne 823 euros de loyer, ce n'est pas une fatalité. Nous devons répondre à cette situation qui découle de l'orientation libérale du Gouvernement par des arbitrages politiques et budgétaires forts.

La subvention pour ces 45 logements est un des témoignages de la volonté de notre majorité de répondre à la crise qui frappe la jeunesse, tout comme l'est d'ailleurs la subvention de plus de 400.000 euros pour faciliter l'accès à une meilleure alimentation des étudiants. Les communistes voteront bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, on ne peut que se réjouir qu'il y ait une programmation de 45 logements étudiants, dans une période où il en manque tant.

Après, pour celles et ceux qui sont dans le 20e arrondissement, qui sont élus, ou habitant à proximité, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des mobilisations des habitants. Il y a eu beaucoup de couacs, il y a eu beaucoup de rebondissements, dans ce projet. C'était le terrain où il y avait la miroiterie, un squat célèbre, à l'époque. Depuis, il y a eu pas mal de mobilisation autour d'une absence de clarification et de contournement des règles de densification.

Moi, j'étais un peu gêné, quand j'ai vu apparaître ce projet de délibération en Conseil d'arrondissement. Il me semblait qu'il y a encore pas mal de zones d'ombre. Sur le permis de construire, par exemple, sauf erreur de ma part, le dernier permis de construire déposé intègre encore le spa, les deux niveaux de sous-sol. J'aimerais avoir confirmation sur ce point. Un certain nombre d'habitants, de collectifs d'habitants, ont soulevé cette problématique.

Il y a un autre problème : le tour de passe-passe sur la densification de la parcelle, à confirmer et à clarifier. Ce qui s'est passé ici, c'est la réunion de deux parcelles en une, pour contourner les règles de densification. Est-ce que tout cela est bien raisonnable ? Pourquoi ne pas attendre, pour le coup, le résultat du recours, avant de voter dans l'urgence ce projet de délibération ? En quoi était-il urgent de le voter maintenant ? Pourquoi ne pas laisser le temps, justement, que ce recours aille à son terme, surtout quand on connaît tous les couacs et toutes les difficultés que l'on a eus, en termes de concertation, en termes de clarification, en termes de méthode ?

Je trouve que pour toutes ces raisons... Je vois que l'on demande de voter 2 millions 628.565 euros. La Ville, oui, sort cet argent. C'est très bien, qu'elle le sorte, mais je pense que ce n'était pas urgent de le voter maintenant. Surtout, on voit d'autres projets où il y a besoin d'argent, comme celui de la M.J.C., avec 250.000 euros. Je sais, ce ne sont pas les mêmes budgets, mais il n'empêche, c'est le même arrondissement. Ce n'est pas très loin. Pour les habitants, il y a quand même une drôle de symbolique. Bref, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération, parce que

je ne peux pas voter contre, vu qu'il y a des logements étudiants. Cependant, je ne peux pas voter pour, justement par manque de clarification et de transparence sur ce projet. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de convaincre mon collègue précédent sur le fait de voter ce projet de délibération.

Ce projet de délibération, c'est une réactualisation d'une délibération de 2015, la DLH 383. Cela fait déjà neuf ans, neuf ans de perdus, en effet, puisque si on regarde les deux projets de délibération, il s'est passé beaucoup de choses entre-temps.

Je vais reparler du contexte. Ce lieu est un lieu historique, ce que l'on appelait à l'époque les "squarts", mélange de squat et d'art, des lieux où des gens comme Manu CHAO ont fait des concerts. Il était surtout connu pour la scène de jazz, de free-jazz et de jazz contemporain. Même le "New York Times" avait fait un article sur ce lieu où tous les grands musiciens de jazz sont passés. Je n'ai pas connu cette période, malheureusement. On me l'a racontée. C'était un lieu assez important. De fait, on peut comprendre le côté un peu affectif vis-à-vis de ce lieu.

On a détruit la miroiterie. Neuf ans plus tard, rien n'a encore été construit. C'est dommage. Il y avait déjà des projets, à l'époque. Si l'on avait suivi la mobilisation de l'époque, on aurait pu préserver la miroiterie et peut-être construire ces logements étudiants.

J'ai bien comparé. C'est là qu'il est intéressant de comparer les deux. On est seulement sur la partie logements étudiants. La partie sur le financement de la suite de la parcelle n'est pas dans ce projet de délibération. En 2015, cela avait fait une polémique entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, puisqu'entre temps, étaient apparues deux annexes qui n'existaient pas dans le projet de délibération de départ. Dans une annexe, on avait notamment ce que l'on allait faire du reste de la parcelle. Là, on n'a pas l'apparition de ce que l'on va faire du reste de la parcelle, puisque c'est encore en discussion, ce qui est assez logique. Aussi, était apparu le financement de la partie de la salle derrière les logements étudiants qui sont prévus.

M. BAUDRIER pourra peut-être nous dire comment on financera le complément, parce qu'à l'époque, le complément de financement était prévu avec un prêt. On avait fait un "truc" comptable assez facile. On ne savait pas comment financer. On mettait donc un prêt du côté du financement.

J'ai regardé la question du financement des logements étudiants. C'est vrai que l'on est passé de 6,4 millions à 9,6 millions en neuf ans. Les éléments ont déjà été expliqués par mes prédécesseurs. J'ai regardé aussi le financement. J'étais surpris de la modification de la structuration du financement. La part de la C.D.C. baisse en pourcentage et en euros. C'est une baisse assez importante, puisqu'il était prévu de financer plus de 65 % en 2015. Aujourd'hui, cela va passer à un peu moins de 35 %. C'est une baisse assez importante de pratiquement 30 %. Pourquoi cela baisse-t-il et pourquoi, de fait, la Ville de Paris va-t-elle compenser le retrait de la C.D.C. ? Il y a une baisse en pourcentage, il y a aussi une baisse en euros. Je crois qu'il y a 1 million d'euros de différence, de mémoire.

Par contre, un acteur reste tout à fait inchangé, c'est la Région, qui reste avec 318.000 euros. Cela ne bouge pas en neuf ans. La Région aurait peut-être pu faire un petit effort pour tenir compte de l'inflation en neuf ans et que tout ne soit pas à la charge de la Ville. Il y aura peut-être des disparitions sur ce point.

Bien sûr, il y a effectivement un recours sur le permis de construire, mais il ne porte pas, d'après ce que j'ai compris, sur la partie des logements étudiants. Il porte sur le fond de la parcelle. Pour moi, il n'est donc pas du tout incompatible de voter ce projet de délibération sur la construction des logements. On verra pour la suite.

Je préviens déjà que nous n'allons pas changer de position en neuf ans. Nous sommes toujours sur une sur-bétonisation de la salle du fond. Il est vrai qu'à l'époque, il était notamment prévu un spa, qui était adossé à la Bellevilloise. Depuis, ceux qui étaient à l'origine du projet ne sont plus derrière ce projet. On attend la suite. Je préfère alerter sur ce sujet. On est d'accord sur la partie logements étudiants. Sur le reste, on attend de voir ce qui nous sera proposé.

Merci de votre attention et votez, bien sûr, ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Éric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Je voudrais d'abord répondre à Laurent SOREL : si, il y a urgence. Il y a urgence. La crise du logement frappe durement les jeunes et les étudiants qui peinent à accéder à un logement autonome dans la Capitale. A chaque rentrée, cette année encore, les syndicats étudiants sonnent l'alerte sur la dégradation de leurs conditions de vie, liée à l'augmentation des coûts de la rentrée universitaire, à des frais de loyer, comme en témoignent les files d'attente impressionnantes de jeunes qui font la queue aux distributions alimentaires, et qui sont souvent contraints de sauter des repas. Sur le plan national, les 175.000 logements étudiants gérés par le C.R.O.U.S. permettent à peine de loger

40 % des étudiants boursiers. Pour un logement C.R.O.U.S. disponible, ce sont 16 candidats qui se présentent, selon une enquête nationale du syndicat d'Union étudiante.

Oui, face à cette situation critique, il y a urgence. Je suis fier que le 20e arrondissement puisse accueillir une nouvelle résidence de 45 logements étudiants, portée par l'Habitation confortable au 88 rue de Ménilmontant, et que nous puissions voter l'octroi d'une subvention complémentaire de 2,6 millions d'euros, qui permet d'équilibrer ce programme.

Sur le reste, on a déjà eu des débats. Vous l'avez vaguement rappelé. D'abord, dans la précédente mandature, en 2015, il a été voté des locaux d'artisanat et d'activité. A la demande des habitants et du conseil de quartier, nous avons modifié en profondeur le projet initial, divisé par deux les surfaces à construire, je parle de l'arrière, et non des logements étudiants, évidemment : 762 mètres carrés pour 1.500 prévus initialement. Nous avons augmenté les surfaces de végétalisation, avec plus de 1.000 mètres carrés. Ensuite, nous avons lancé, en 2022, une consultation, qui a abouti au choix d'un pôle d'activité culturelle sur l'arrière de cette parcelle, un programme dont la livraison est prévue pour 2028, fortement remanié, dédensifié.

J'ai entendu qu'on lui reprochait son incompatibilité avec le P.L.U.b. Cela n'a aucun sens, ni chronologiquement, ni réglementairement. Quant à la division foncière, c'est une étape normale du projet, dont l'incidence sur les espaces libres est tout à fait minime.

Cependant, aujourd'hui, nous examinons la construction des logements étudiants. Je crois qu'il est plus que temps d'avancer sur ce projet, pour les étudiantes et les étudiants qui attendent de pouvoir se loger dignement à Paris.

C'est le sens de ce projet de délibération, que je vous invite à voter très largement. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour répondre aux orateurs.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants. Comme Éric PLIEZ, je dirai qu'il y a plus qu'urgence pour le logement étudiant à Paris. Aujourd'hui, le nombre de locations dans le privé a été divisé par deux en cinq ans. Des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants ont beaucoup de mal, lors de cette rentrée scolaire, à se loger. Les difficultés sont cumulatives. Il y a absolument urgence à ce que nous produisions du logement social étudiant.

Dans le 20e arrondissement, 45 logements étudiants, cela va nous permettre d'atteindre 816 logements sociaux étudiants. Le 20e arrondissement peut être fier, puisqu'en 2001, il y avait zéro logement social étudiant. Nous en aurons, avec ces 45, 816. Nous constituons, autour de la rue Ménilmontant, un véritable pôle de logement social étudiant, puisqu'il y a à côté, au 109-111, une autre résidence, une autre au 117-121, et plus loin, au 52, rue des Cascades.

Il y a vraiment urgence, car comme vous l'avez tous dit, en particulier Jérôme GLEIZES, cela fait neuf ans que nous attendons et que ce projet a été lancé. Il se trouve que j'étais adjoint à l'urbanisme du 20e arrondissement, à l'époque. Ce projet a été lancé et mal lancé, parce que sur le reste de la parcelle, il y avait un projet qui ne faisait pas consensus du tout, qui était porté par la maire d'arrondissement de l'époque. Il y avait opposition avec une partie de sa majorité, dont nous faisons partie, avec Jérôme GLEIZES. Il y a donc eu des vicissitudes.

C'est seulement après 2020 que l'on a pu retrouver un consensus et faire, comme l'a très bien expliqué le maire du 20e arrondissement Éric PLIEZ, évoluer le projet. Je vous le garantis, je vous le confirme, il n'y aura plus de spa. Le reste du projet va bien être un pôle d'activité culturelle, avec plus d'espaces verts, conformément à ce qu'a très bien expliqué Éric PLIEZ.

Il y a vraiment urgence à produire du logement social étudiant. Nous y travaillons avec ma collègue Barbara GOMES, qui s'est exprimée sur ce point il y a à peine quelques minutes, et avec Marie-Christine LEMARDELEY. Ayons conscience qu'alors que nous avons le territoire où le foncier est le plus cher, le moins disponible de France, nous produisons sur notre territoire, depuis 20 ans, 600 logements sociaux étudiants par an. Nous venons encore d'en financer 500 nouveaux à la gare des Mines. Il y a encore d'autres projets, par exemple dans le 20e arrondissement sur le secteur Cristino García, ce qui correspond à plus de 10 % de la production nationale, alors qu'évidemment, dans tout le reste du pays, il y a beaucoup plus d'espace.

On voit le déficit d'investissement de l'Etat, financier et d'impulsion, qui est dramatique. Il faudrait produire cinq, dix fois plus de logements sociaux étudiants à l'échelle du pays. C'est ce qui serait produit si l'ensemble du pays était à l'unisson de notre dynamique, la dynamique que nous portons à Paris, que nous avons l'honneur de porter, avec Barbara GOMES et Marie-Christine LEMARDELEY. Pour toutes ces raisons, j'espère que ce projet de délibération rencontrera une large unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 147.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il y a unanimité, moins l'abstention de Laurent SOREL.

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 147).

2024 DLH 148 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45, rue de Laborde (8e) d'un programme de création de 10 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (968.000 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 148 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 43-45, rue de Laborde, dans le 8e, d'un programme de création de dix logements sociaux par "Paris Habitat", avec une subvention à la clef.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, là encore, nous allons voter ce projet de délibération, qui permet d'accorder une subvention complémentaire à un projet qui prévoit non seulement dix logements sociaux, six P.L.A.-I. et quatre PLS, mais également huit logements intermédiaires au 43-45, rue de Laborde.

Personne n'ignore ici que le 8e arrondissement est très déficitaire en logements sociaux. Ce projet s'inscrit dans notre intention d'opérer un rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est parisien en la matière.

Nous réaffirmons l'objectif de loger à Paris celles et ceux qui y travaillent et contribuent à la richesse de cette ville. Dès lors, produire des logements sociaux dans le 8e arrondissement, c'est aussi permettre à ces travailleuses et travailleurs d'éviter certains trajets en transports en commun que l'on qualifie de "pendulaires", qui ont un effet très concret sur la qualité de vie et la santé.

Cela permet, si peu que ce soit, de repeupler le 8e arrondissement, qui, comme l'a déjà rappelé Mme la maire Jeanne d'AUTESERRE, a perdu 50 % de sa population depuis 1968, et ce dans un esprit de mixité sociale, puisque le projet prévoit également des logements intermédiaires.

Les communistes voteront pour ce projet de délibération et ne désespèrent pas de voir un jour le 8e arrondissement, et tous les arrondissements déficitaires, accueillir 30 % de logements sociaux et même bien plus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Jean-Philippe GILLET, de votre intervention.

Quelles sont nos grandes priorités en matière de logement social à Paris ? C'est évidemment de créer du logement social, très social, comme dans ce cas le P.L.A.-I., plutôt dans l'Ouest et dans le centre de Paris. Le 8e arrondissement, avec le 7e arrondissement, est l'un des arrondissements où il y en a le moins. C'est une priorité absolue.

L'autre priorité est aussi de construire du logement social pour remplacer des équipements qui sont hors du temps, qui ne correspondent plus à l'usage que l'on doit se faire de la construction à Paris, en particulier les garages en surélévation, au-dessus du sol, puisque la part de l'automobile, c'est heureux, dans la circulation, s'écroule à Paris. Transformer un garage, cela fait partie de nos grandes priorités.

Avec le fait de transformer un garage dans le 8e arrondissement, je pense que ce projet de délibération mériterait la médaille d'or des projets de délibération dans cette mandature pour la création de logements sociaux. C'est l'un des plus beaux, des plus emblématiques. Je suis très heureux que nous puissions le voter, j'espère à l'unanimité, pour acter la reconversion de ce grand garage Haussmann, parking aérien désaffecté, que nous avons décidé de racheter via la Foncière de transformation immobilière, qui a ensuite cédé cet ensemble à "Paris Habitat".

Au-delà de la mise aux normes, ce projet prévoit de conserver la structure et la façade industrielle en verre. Il prévoit également la confection d'une cour jardin en pleine terre, du bâtiment. C'est un très beau symbole de la sortie du tout voiture. Je me réjouis en particulier du soutien de Mme la Maire du 8e arrondissement à ce projet de délibération, car elle partage avec nous l'enjeu du peuplement de cet arrondissement très durement touché par la vacance de logements, et par le nombre de résidences secondaires, mais aussi par une très forte concentration de bureaux. C'est un projet de délibération totalement emblématique, qui mérite une médaille d'or des projets de

délibération au moins pour cette année. J'espère que nous en aurons quelques autres, dans les années à venir, avec des transformations de garages dans l'Ouest parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DLH 148).

C'est une unanimité pour cette médaille d'or.

2024 DLH 149 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 85, avenue Émile-Zola (15e) d'un programme de création de 16 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (1.120.000 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 149 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 85, avenue Émile Zola, dans le 15e arrondissement, d'un programme de création de 16 logements sociaux par "Paris Habitat", avec une subvention à la clef.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet qui revient pour la énième fois devant notre Assemblée. Je vous livre quelques éléments de contexte : en 2014, il y a dix ans, vous avez préempté une maison édifiée en 1920 pour y réaliser une opération de démolition densification.

Je rappelle que nous nous sommes opposés à cette opération dans la mesure où ce petit hôtel particulier de deux étages, 85, avenue Émile Zola, représente sur le plan patrimonial un témoignage de l'histoire du quartier, comme l'a d'ailleurs souligné l'architecte des Bâtiments de France.

La Ville ayant transféré ce bien à "Paris Habitat", le bailleur a lancé en 2015 un concours d'architecture, qui a finalement été abandonné. De 2015 à 2020, nous n'avons curieusement plus entendu parler du 85, avenue Émile Zola. Le bâtiment est resté vide jusqu'à l'automne 2020, date à laquelle nous avons été conviés à un nouveau jury, intégrant cette fois la préservation des façades du rez-de-chaussée et du premier étage, mais assorti d'une surélévation de sept niveaux, soit un immeuble de huit étages à la place du petit hôtel particulier.

Ce projet va donc écraser la maison existante, comme l'ont vivement déploré les riverains lors d'une réunion publique organisée en juin dernier. Je rappelle que la Commission du Vieux Paris s'est opposée à plusieurs reprises à cette surélévation massive, avis que vous avez piétiné, Monsieur le Maire, tout comme notre avis défavorable sur le permis de construire.

J'ajoute qu'alors que le maire du 15e arrondissement avait demandé que ce programme soit pour partie fléchée en PLS, vous avez décidé de réaliser uniquement des logements très sociaux, avec huit P.L.A.-I. et huit PLUS, au détriment de la classe moyenne et de la mixité que nous souhaitons au sein d'un même bâtiment.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, la quatrième depuis le début de la mandature, porte sur une demande de financement supplémentaire, dans la mesure où le coût de cette opération a explosé. Je constate une fois de plus que votre Exécutif est toujours prompt à dépenser l'argent des Parisiens pour réaliser sa politique du chiffre. Après dix ans d'errements et une augmentation du coût global de l'opération de 40 %, la Ville se voit contrainte de verser une nouvelle subvention de plus d'1 million d'euros, en plus du 1,5 million d'euros déjà accordé. C'est un surcoût pour partie lié au fait que le bailleur a subitement découvert que le bâtiment se trouvait au-dessus du métro.

Je conclurai cette intervention avec le souhait, Monsieur le Maire, qu'à l'avenir, avant d'engager une opération de préemption ou de densification, vous analysiez les dossiers en prenant notamment en compte la question du patrimoine de petite échelle, qui, de façon générale, tend de plus en plus à disparaître, et se voit remplacé par des murailles de sept étages, voire plus. En effet, pour le seul 15e arrondissement, ce sont au fil de ces dernières années pas moins de neuf bâtiments de petite échelle qui ont été préemptés par la Ville et plus d'une douzaine de maisons qui sont frappées de réserves dans le nouveau P.L.U.b., qui, à terme, risquent d'être condamnées à disparaître.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

D'abord, Madame de CLERMONT-TONNERRE, il me semble que vous devez soutenir le nouveau Gouvernement BARNIER. L'Etat nous demande de produire un taux conséquent, et il a bien raison, de logements P.L.A.-I. dans notre programmation de logement social.

Je m'étonne que votre collègue, Mme STIBBE, vienne nous dire qu'il y a trop de logements sociaux P.L.A.-I. dans le 13e arrondissement. Si elle soutient aussi le Gouvernement BARNIER, il faut en faire plus à l'ouest de Paris. Vous, vous venez nous dire qu'il y en a aussi trop dans le 15e arrondissement. S'il y en a trop dans le 13e, s'il y en a trop dans le 15e, on va le voir dans le prochain projet de délibération, il y en a trop dans le 7e, en gros, vous ne voulez du P.L.A.-I. nulle part. Vous voulez vous opposer à une doxa qui nous rassemble, avec l'Etat et le Gouvernement, portée à la fois par Mme BORNE, M. ATTAL et M. BARNIER. Il y a un besoin de cohérence. Avec vos stratégies, on n'aura plus jamais de logement très social, alors qu'une grande partie de 86.000 demandeurs ont justement besoin de ces logements très sociaux.

C'est pour cela que nous assumons, en particulier dans le 15e arrondissement, comme à l'ouest de Paris. Nous privilégions les logements sociaux et très sociaux, P.L.A.-I. et PLUS, et nous allons continuer à le faire.

Ensuite, sur la surélévation, nous allons bientôt voter un P.L.U. qui va nous permettre de végétaliser la ville comme jamais. Nous allons réserver 12 % supplémentaires de parcelles de Paris, plus que l'étendue globale de tout le 15e arrondissement, pour végétaliser la ville. Evidemment, si nous voulons atteindre nos objectifs de production de logement social, en accord avec l'Etat, une fois de plus, car c'est un objectif que nous avons acté avec lui, si nous construisons moins en pleine terre, nous devons surélever. C'est la seule solution. C'est en étant économe de la pleine terre que nous souhaitons privilégier la végétalisation. C'est aussi économe des biens publics, puisque la surélévation nous permet de produire du logement social à un coût moindre pour les finances publiques dont, j'espère, vous êtes comme nous les garants.

C'est pourquoi, bien entendu, nous continuerons à réaliser des surélévations, bien sûr, en respectant évidemment les insertions dans les différents quartiers et les tissus urbains. Cependant, nous continuerons à surélever. Nous surélèverons plutôt plus que ce que nous faisons actuellement. Nous aurons l'occasion, avec ma collègue Lamia EL AARAJE, de vous en parler lors de l'adoption prochaine du futur P.L.U. qui fera date pour notre collectivité.

A tout point de vue, je soutiens totalement ce projet de délibération et je vous appelle à le voter à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DLH 149).

Chers collègues, il est 20 heures 59. Je lève la séance. Elle reprendra demain à 9 heures du matin. Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 8 octobre 2024 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 9 octobre 2024 à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Minute de silence observée en hommage à Philippine Le Noir de Carlan.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaite vous proposer une minute de silence en hommage à Philippine Le Noir de Carlan, atrocement assassinée le 20 septembre dernier dans le bois de Boulogne à l'âge de 19 ans. J'ai eu l'occasion d'exprimer mon soutien à sa famille en notre nom, en mon nom, mais je souhaiterais, à travers notre minute de silence, que toute la communauté parisienne s'associe à la douleur de ses parents et de sa famille. Nous pleurons la disparition et cet assassinat de Philippine, et nous voulons vraiment leur apporter tout notre soutien et notre affection dans cette dramatique épreuve.

Je vous propose donc une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec beaucoup de tristesse la disparition d'Hélène Alesandrini. Hélène Alesandrini est une ancienne élue du 11^e arrondissement, que beaucoup ici ont très bien connue, bien sûr Patrick BLOCHE, François VAUGLIN, et beaucoup d'autres. Elle nous a quittés le 8 juillet dernier.

Hélène était l'incarnation de l'engagement au service des autres. D'ailleurs, un très bel hommage lui a été rendu à la mairie du 11^e arrondissement. C'était une militante convaincue. Toute sa vie, elle a été animée par des valeurs et par une cause : lutter pour un monde plus juste et plus solidaire. D'abord, pour l'indépendance de l'Algérie. C'est ainsi que beaucoup de personnes de sa génération, souvent des personnes engagées à gauche, bien sûr, se sont engagées et ont commencé leur vie militante. Ensuite, au sein de la Fédération des conseils de parents d'élèves, ou encore dans le "Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples", ainsi qu'au Parti socialiste, dont elle est restée militante jusqu'à son dernier souffle.

Elle a été élue conseillère d'arrondissement en 1977. Deux ans plus tard, elle deviendra Conseillère de Paris. Chacun se souvient de son dévouement en faveur des écoles, des associations. Ce dévouement a marqué notre ville et son arrondissement, tout comme son investissement dans des projets tels que la Cour des Lions, qu'elle appelait "sa piscine", qui lui doit beaucoup.

Modeste, parce qu'elle ne courait pas du tout après les honneurs et après les positions, elle voulait faire, elle voulait agir. Hélène Alesandrini n'a jamais cherché à se mettre en avant, mais elle a souvent été distinguée par la République, parce qu'elle le méritait. Elle a été distinguée dans l'Ordre national du Mérite, mais aussi dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Aujourd'hui, je tiens à présenter mes plus sincères condoléances à ses enfants, Pascale et Jean-François, avec lequel j'ai aussi eu l'occasion de travailler très étroitement à l'époque du cabinet de Martine AUBRY en 1997. Je veux aussi penser ici à ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, à toute sa famille, à tous ses proches, qui l'ont aimée, comme elle les a aimés, d'un amour entier et sincère.

Nous aurions beaucoup à dire et à apprendre de cet engagement, de cette vie dédiée à aider les autres. C'est peut-être une culture militante moins fréquente aujourd'hui, mais c'est une culture militante qui doit continuer à nous inspirer, sur tous les bancs. Il nous arrive évidemment aussi de rendre hommage à des figures de la droite républicaine dans cet hémicycle et de tenir des propos de cette nature sur ces générations de femmes et d'hommes qui étaient vraiment guidés par le bien commun. C'était le cas d'Hélène. Je voudrais, en hommage à sa mémoire, vous inviter à respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le maire du 11^e arrondissement, M. François VAUGLIN, pour s'exprimer.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci pour ce bel hommage. Je voudrais évidemment associer Patrick BLOCHE à mon propos.

Vous avez rappelé les fonctions et la vie à grands traits d'Hélène Alesandrini : l'Algérie, la F.C.P.E., le M.R.A.P., le Parti socialiste, et son élection au Conseil du 11^e arrondissement, puis dans ce Conseil. Au-delà de ces responsabilités, de son mandat, c'est l'engagement tout entier d'Hélène Alesandrini que je voudrais saluer.

Comme vous l'avez dit, c'est un engagement de toute une vie en faveur des plus faibles et des plus fragiles d'entre nous. Hélène n'était pas une idéologue ou une adepte de longs discours, mais elle était une vraie militante, empreinte de valeurs dont elle ne s'est jamais départie. C'était plutôt une travailleuse de l'ombre, une militante de terrain, toujours mobilisée pour faire avancer les choses et trouver des solutions, que ce soit ici pour obtenir des crédits pour une école, des subventions pour une association, ou pour aider une famille dans le cadre par exemple du regroupement familial. C'était aussi ce beau combat de la piscine et du centre sportif de la Cour des Lions, que vous avez rappelé.

C'était une femme déterminée, et sa détermination n'avait d'égal que sa gentillesse et sa modestie. Vous avez rappelé qu'elle a été décorée. Son fils, Jean-François, nous a raconté une anecdote. Ces titres et ces hommages qu'elle avait reçus, les Palmes académiques, l'Ordre national du Mérite et des Arts et des Lettres, sa famille les ignorait. Ils n'en ont jamais rien su et l'ont découvert seulement après sa mort. Je trouve que cela dit beaucoup de la personnalité et de la très belle personne qu'était Hélène Alesandrini.

A la fin de son mandat, Hélène suit Jack Lang au Ministère de la Culture, où elle travaille à la direction des arts vivants jusqu'à sa retraite. Elle n'en a pas oublié pour autant son engagement pour plus d'égalité, de justice et de solidarité, notamment en faveur des réfugiés et des plus fragiles. C'était une militante du "care" avant l'heure.

Comme nous avons eu l'occasion de le faire devant le conseil d'arrondissement, merci, Madame la Maire, de nous donner l'occasion de le faire devant le Conseil de Paris. Je tiens à nouveau et au nom de l'ensemble des élus

du 11^e arrondissement tout particulièrement et de ce Conseil à exprimer à ses enfants, Pascale et Jean-François, et à ses quatre petits-enfants et arrière-petits-enfants toutes nos condoléances et notre sympathie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chers collègues. Merci infiniment. A nouveau, nous vous adressons notre amitié et notre affection.

Nous avons aussi appris avec une vive émotion la disparition de François Lebel, survenue le 22 août dernier, à l'âge de 80 ans.

François Lebel était Conseiller de Paris. Il fut élu en 1977, premières élections municipales parisiennes, et il fut le premier maire du 8^e arrondissement, un fauteuil qu'il occupa d'ailleurs jusqu'en 2014.

S'impliquant sans relâche pour les habitants, il était devenu une figure emblématique de l'arrondissement qu'il a servi pendant plus de 30 ans. François Lebel a façonné l'histoire du 8^e arrondissement, et ses habitants se souviennent toujours avec émotion et gratitude de son dévouement. Ce dévouement lui a valu d'être élevé au rang d'officier de l'ordre national du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur, des distinctions qui saluent bien sûr son engagement républicain.

Il nous est bien sûr souvent arrivé d'avoir des désaccords politiques, cela ne surprendra personne, mais je tiens à dire ici que ces divergences ne diminuent pas tout le respect que je porte à sa personne et à sa mémoire, que je souhaite honorer aujourd'hui. A son épouse Nathalie, à sa fille Anne-Charlotte, à son fils, à l'ensemble de ses proches, je présente mes plus sincères condoléances.

François Lebel était un homme profondément attaché à Paris. Il était passionné. Les débats que nous avions étaient passionnés. En son hommage, je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme la maire du 8^e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement. - Madame la Maire, chère Nathalie, chère Anne-Charlotte, je salue également Clément, fils de François Lebel, qui n'a pu être présent ce matin, mes chers collègues.

François Lebel a consacré l'essentiel de sa vie aux habitants du 8^e arrondissement, 43 ans durant. Comme Conseiller de Paris de 1977 à 1983, comme maire d'arrondissement de 1983 à 2014, et enfin comme conseiller d'arrondissement de 2014 à 2020, il s'est inlassablement employé à défendre le 8^e arrondissement. Cette longévité unique à Paris s'est construite sur une valeur aujourd'hui bien rare en politique : la loyauté. C'est bien parce qu'il a été attaché à son territoire et à ses habitants que François Lebel a exercé ces mandats aussi longtemps.

Loin de ces hommes et de ces femmes candidats à tous les mandats, il s'est concentré essentiellement sur sa mission de maire d'arrondissement. Insensible aux tractations partisans et fort de son implantation, il se permettait même la coquetterie de ne pas être tête de liste aux élections municipales en 1983, 1989, 1995 et 2001. Il fut cependant élu maire lors du premier Conseil d'arrondissement.

Ce n'est qu'en 2008, dans un contexte local particulier, qu'il s'est résolu à être tête de liste. C'est d'ailleurs à cette occasion que je me suis engagée à ses côtés, convaincue que la politique ne consiste pas à être candidat pour soi, mais bien à défendre les habitants. Je ne partageais pas la totalité de ses opinions si profondes, si entières. Il faut lui reconnaître, là aussi, une autre forme de fidélité, à savoir la constance de ses convictions, imperméables à l'air du temps.

Au fil des mandats, François Lebel a ainsi tissé un lien de fidélité et d'affection avec les familles du 8^e arrondissement, dont il partageait beaucoup de moments forts, à commencer bien entendu par les mariages.

Si 43 années de mandats peuvent augurer d'une moindre disponibilité pour ses proches, je crois savoir que François Lebel a su concilier les obligations dues à sa fonction avec sa vie familiale, en dépit d'un emploi du temps bien chargé et des aléas que subit tout maire.

Loyauté, constance, fidélité, telles sont les valeurs que François Lebel a cultivées tout au long de son engagement pour le 8^e arrondissement. Depuis dix ans désormais, je crois que ces marqueurs m'accompagnent à mon tour : être fidèle à mes convictions avec le souci premier de servir l'intérêt général.

Mes chers collègues, nous présentons à sa famille, à ses proches, nos sincères condoléances.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers amis.

Je salue les familles ici présentes et à nouveau les assure de tout notre soutien. Nous allons leur laisser la possibilité de quitter la tribune si elles le souhaitent pour poursuivre nos travaux. Merci à vous.

2024 DASCO 153 - Communication sur la rentrée 2024 des enfants, des familles et des étudiants.

Vœu n° 22 déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Paris en commun relatif à la rentrée scolaire.

Vœu n° 23 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au manque de postes de professeurs de la Ville de Paris.

Vœu n° 24 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics de l'arrondissement.

Vœu n° 25 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'adaptation des temps périscolaires.

Vœu n° 26 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs parisiens.

Vœu n° 27 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la déprécarisation et professionnalisation du métier d'animateur.

Vœu n° 27 bis déposé par l'Exécutif.

Vœu n° 28 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'expérimentation de l'uniforme scolaire dans les écoles et collèges parisiens.

Vœu n° 29 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Vœu n° 30 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au secteur de la petite enfance à Paris.

Vœu n° 31 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux crèches privées à but lucratif.

Vœu n° 32 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la réalisation d'audits dans le secteur parisien de la petite enfance.

2024 DASCO 34 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (626.720 euros), subventions d'équipement (258.760 euros) et subventions pour travaux (191.858 euros).

2024 DASCO 35 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8.699.901 euros).

2024 DASCO 36 - Collèges publics imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2.708.721 euros).

2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du budget participatif des collèges - édition 2023-2024.

2024 DASCO 56 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

2024 DASCO 88 - Conventions et subventions associées (24.914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin.

2024 DASCO 94 - Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP-75).

- 2024 DASCO 100 - Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et les hôpitaux accueillant des centres de loisirs hospitaliers (CLH) parisiens.
- 2024 DASCO 138 - Collèges publics parisiens. - Dotations de la Ville de Paris (1.399.395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.
- 2024 DASCO 146 - Subvention (1.760 euros) à l'association "Mikado Jeunes" (15e) pour l'organisation de séances de sensibilisation à la citoyenneté d'enfants de CM1 et de collégiens du 15e.
- 2024 DFPE 3 - Subventions (330.487 euros), avenant n° 4 à l'association "Franco-Asiatique pour l'Enfance" (10e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10e et 19e).
- 2024 DFPE 23 - Subvention (116.178 euros), avenant n° 4 à l'association "L'Île aux Trésors" (19e) pour la crèche parentale sise 19, rue des Chauffourniers (19e).
- 2024 DFPE 30 - Subvention (492.246 euros), avenant n° 4 à l'association "Crèche Laïque du quartier Saint-Fargeau" (20e) pour la crèche collective, Crèche Laïque du quartier Saint-Fargeau située 33, rue du Télégraphe (20e).
- 2024 DFPE 59 - Subvention (93.379 euros), avenant n° 4 à l'association "Institut d'éducation et des pratiques citoyennes" pour sa crèche collective "A Petits Pas" au 6/8, impasse du Curé (18e).
- 2024 DFPE 78 - Subventions accordées (1.395.004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la C.A.F. dans les centres sociaux.
- 2024 DFPE 79 - Subventions accordées (85.000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris.
- 2024 DFPE 88 - Subvention (1.342.656 euros), avenant n° 4 à l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant.
- 2024 DFPE 89 - Subvention (334.109 euros), avenant n° 4 avec la Fondation de Rothschild pour la crèche collective "Les 2 Marie" située 15A, rue Lamblardie (12e).
- 2024 DFPE 96 - Subvention (2.605.436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 2024 DFPE 98 - Subvention (45.571 euros), avenant n° 4 à l'association "Petit Concept" (11e) pour la crèche collective située 18, rue de l'Orillon (11e).
- 2024 DFPE 124 - Subvention (150.000 euros) et avenant n° 3 au Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 1 bis, rue de Joinville (19e).
- 2024 DFPE 134 - Subventions (87.761 euros) et conventions avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant.
- 2024 DFPE 135 - Subvention (132.350 euros) et convention avec l'association "Gan Yaël" (19e) pour la transformation d'établissements existants en un multi-accueil au 29, rue de Thionville (19e).
- 2024 DFPE 140 - Subventions (48.000 euros) et avenants avec les associations "Jean Cotxet" et "CERAF-Médiation" pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants situés dans les 10e et 18e.
- 2024 DFPE 145 - Subvention (567.563 euros), avenant n° 2 à l'association "Crescendo" (11e) pour la crèche collective "Morland" située 36, quai Henri IV (4e).

2024 DFPE 151 - Multi-accueil municipal situé 59, rue Berzélius (17e). - Convention de transfert de gestion du domaine public entre "Paris Habitat" et la Ville de Paris.

2024 DFPE 152 - Subvention (11.200 euros) et convention avec l'association "Crèche parentale Farandole" (20e) pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, située 105, rue Alexandre-Dumas (20e).

2024 DFPE 154 - Rénovation extérieure de la crèche municipale située 25-27, rue de Curnonsky (17e) et du centre de planification et d'éducation familiale. - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage VDP/Elogie.

2024 DFPE 155 - Réalisation d'une MAM 17, rue du Sentier (2e). - Convention d'objectifs avec l'association retenue. - Convention de sous-location au profit de l'association. - Demande de subvention à la C.A.F. de Paris.

2024 DFPE 157 - Convention de travaux relative au remplacement de l'échangeur d'eau chaude sanitaire du bâtiment sis 18-20, rue de la Tour d'Auvergne (9e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons inscrit dans notre ordre du jour un débat organisé, une communication traditionnelle relative à la rentrée 2023 des enfants, des familles et des étudiants. Pardon, "2024", je lisais mon papier. Ne jamais lire "bêtement" un papier sur lequel il est écrit 2023. Des nostalgiques ! Il s'agit du projet de délibération DASCO 153, auquel il convient d'adjoindre de nombreux projets de délibération, les DASCO 34, 35, 36, 43, 56, 88, 94, 100, 138, 146 et les DFPE 3, 23, 30, 59, 78, 79, 88, 89, 96, 98, 124, 134, 135, 140, 145, 151, 152, 154, 155 et 157.

Avant de donner la parole aux différents oratrices et orateurs, je vais introduire ce débat en remerciant tout particulièrement mon premier adjoint, cher Patrick BLOCHE, qui, en tant que premier adjoint mais aussi adjoint chargé des affaires scolaires, des familles et de la petite enfance, porte ces sujets. Je remercie également Marie-Christine LEMARDELEY, qui s'occupe, elle, des étudiants, et Dominique VERSINI, qui est chargée de l'enfance et de la protection de l'enfance. Je veux vraiment les remercier, ainsi que l'ensemble des présidents de groupe et maires d'arrondissement.

Mes chers collègues, nous le savons tous, la rentrée scolaire est un moment absolument essentiel dans la vie de la famille, et bien sûr plus particulièrement pour chaque élève, car l'école est le lieu le plus important de la cité. Ce sont dans les salles de classe que se forment l'intelligence et la citoyenneté des plus jeunes. Ce sont dans les cours de récréation et derrière leurs tables qu'ils apprennent l'autonomie et qu'ils accèdent aux savoirs.

Aussi, depuis le début de mon mandat, je n'ai eu de cesse avec mon équipe de renforcer l'engagement et la mobilisation de Paris pour assurer la réussite de la rentrée scolaire, et donc de tous les élèves et étudiants dans notre ville. Mon principal souci, ainsi que celui de toute l'équipe ici, est d'assurer une année scolaire réussie et heureuse à tous ceux et celles qui rejoignent les bancs de l'école ou de l'université.

Je suis convaincue que l'école publique est notre bien commun le plus précieux. Comme beaucoup d'entre vous, j'en suis un pur produit. Plus que jamais, l'école publique doit continuer de faire vivre concrètement notre belle devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. Aussi, vous le savez comme moi, chers collègues, nos services municipaux font au quotidien un formidable travail.

Je veux ici remercier Marie VILLETTE, notre Secrétaire générale, dont c'est l'anniversaire aujourd'hui, et bien sûr autour d'elle l'ensemble des services de la Ville. Depuis notre administration centrale jusqu'à chaque école, ils font un travail remarquable, surtout durant les vacances, afin que les établissements soient prêts à temps et offrent les meilleures conditions de réussite à nos enfants. Les vacances scolaires sont en effet un moment de grande intensité, bien sûr pour accueillir des enfants, mais aussi pour faire des travaux. Je veux les remercier.

Je souhaite aussi saluer l'ensemble des équipes enseignantes et éducatives, qui forment une communauté. Je crois que, au fil du temps, malgré les difficultés que nous avons pu connaître, nous avons vraiment réussi à créer ce sentiment d'appartenir à une même communauté éducative. Je sais que toutes ces équipes ne comptent pas leurs efforts.

Mes chers collègues, je veux d'abord vous dire que Paris s'engage pour rendre l'école plus accessible et plus équitable. C'est un objectif, une ambition. L'idée de rendre l'école publique véritablement gratuite est donc aussi une ambition que nous portons. Nous nous sommes engagés depuis longtemps à fournir à chaque élève des fournitures, mais, en plus, nous avons souhaité cette année fournir à chaque élève entrant en C.P. un kit complet de fournitures scolaires. Nous avons eu l'occasion d'aller les distribuer dans la joie de la rentrée scolaire. Ce moment où les élèves de C.P. ont découvert leur trousse, leurs crayons fut absolument magnifique. Cela reste une très belle image et un très beau souvenir.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons décidé de laisser inchangé le tarif de la cantine, fixé à partir de 13 centimes depuis dix ans. Je le dis, je le répète, c'est ce qui permet à beaucoup d'enfants de manger, d'avoir un

repas équilibré, sain. Merci aussi à Audrey, bien sûr, pour tout le travail qu'elle fait avec les caisses des écoles et sur l'alimentation. C'est donc la raison pour laquelle nous considérons que ce ne sont pas des décisions anodines, ces décisions de quasi-gratuité. 13 centimes d'euros !

A côté de ces engagements financiers, qui permettent bien sûr un soutien aux familles, nous avons aussi très largement investi dans la rénovation ou dans la création d'équipements. Je pense à la nouvelle école Anne-Sylvestre dans le quartier Saint-Blaise dans le 20e, cher Eric PLIEZ, ou encore à l'ouverture de deux nouvelles crèches dans le 12e, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, et toujours dans le 20e arrondissement.

Nous avons aussi profité du merveilleux élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, où chacun a pu redécouvrir l'importance de la pratique sportive dans un esprit festif et populaire, pour rénover d'anciennes infrastructures qui sont utiles à nos scolaires. Je pense à la piscine Vallerey, l'historique piscine de 1924, toujours dans le 20e, qui est magnifique. Je pense à la nouvelle Adidas Arena dans le 18e, cher Eric LEJOINDRE, et aux deux gymnases qui vont pouvoir accueillir les activités sportives et les écoles alentour. Il suffisait d'être présent lors de son inauguration à la fin de l'hiver dernier pour voir une foule d'enfants et de familles découvrir ce nouvel équipement dans lequel elles allaient pouvoir vivre et "s'éclater". Là aussi, quel bonheur, quelle joie que ce moment que nous avons vécu ensemble !

Penser une école véritablement équitable suppose bien sûr de tenir compte aussi des temps périscolaires. C'est pourquoi nous sommes tant attachés aux temps périscolaires, parce que nous souhaitons vraiment l'égalité. Aussi, nous expérimentons désormais une nouvelle offre éducative sur le temps du soir, fondée sur les ateliers scientifiques et culturels, dans 30 écoles élémentaires réparties sur l'ensemble du territoire parisien.

Cette initiative s'inscrit dans le sillage d'un leitmotiv qui nous est cher : innover sans cesse pour garantir à chacun l'accès aux nouveaux modes d'apprentissage, parce que, oui, il y a de nouvelles façons d'apprendre avec le monde tel qu'il est aujourd'hui. C'est tout le sens des espaces que nous avons conçus pour "Apprendre Autrement", qui ont un succès absolument incroyable.

J'invite d'ailleurs tous les élus qui ne sont pas encore allés dans ces lieux à proposer à Patrick BLOCHE d'aller les voir. Cela te fera du travail en plus, Patrick, je suis désolée. Je vous assure que cela vaut le coup. On peut parler à longueur de journée de sujets qui concernent très peu les Parisiens et faire la une des journaux, mais moi, ce qui m'intéresse, ce que j'aimerais, c'est que l'on parle de ce qui fait vraiment la vie des Parisiens. Or, cela, ça fait la vie des Parisiens.

Je vous invite aussi vraiment à aller voir l'Académie des langues, rue Cambon. Ce n'est pas un gadget, c'est un endroit qui reçoit beaucoup, beaucoup d'élèves de tous les âges, et qui propose des stages d'immersion dans une langue d'une semaine en plein Paris. Nous le faisons évidemment en très bonne intelligence avec l'Etat, puisqu'il se trouve qu'il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous travaillons en très bonne intelligence avec l'Etat et le rectorat depuis longtemps, et notamment ces sujets. Allez voir l'Académie des langues, donc, je vous assure que vous serez séduits.

L'école dehors ! L'école dehors n'est pas une lubie, c'est un mouvement éducatif qui prend ses origines dans le nord de l'Europe, dans des pays qui sont des références en matière de qualité de l'éducation. Je pense bien sûr au Danemark, à la Suède, à la Finlande. L'école dehors est aussi à Paris. Elle est née d'une volonté que nous avons d'offrir des espaces dehors, mais aussi de la rencontre avec un enseignant dans le 19e arrondissement, qui nous avait demandé à l'époque d'utiliser un square pour des écoles de maternelles. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, des écoles de maternelles apprenant dehors.

L'expérience était tellement extraordinaire que nous avons eu envie de l'accompagner, mais nous n'étions pas les seuls. Le rectorat lui-même a repéré cette initiative très, très intéressante et a proposé à ce professeur des écoles de devenir formateur référent pour les autres enseignants parisiens et ainsi développer l'école dehors. Aujourd'hui, il y a d'autres lieux dans le 18e, dans un jardin, où les enfants apprennent en étant dehors, et pas simplement la botanique, mais aussi la grammaire, les mathématiques, et vous savez quoi ? Ils apprennent vraiment bien.

Je n'ai pas non plus à reparler de TUMO. TUMO, cette école du numérique en plein cœur de Paris, qui est gratuite et qui permet aux enfants d'apprendre à coder en faisant des choses qui les intéressent, et qui sont extrêmement intéressantes au demeurant : de la musique, du cinéma, du dessin d'animation. Nous l'avons fait aussi en nous inspirant de l'Arménie, ce pays ami qui avait su créer cette école bien avant nous, que j'ai voulu importer ici, en France. Nous avons d'ailleurs reçu un prix européen de l'initiative innovante pour cette école. Cette initiative inspire aussi beaucoup d'autres pays, puisque, à l'issue de tout cela, Angela MERKEL à l'époque a voulu créer cette école à Berlin, et d'autres petits TUMO sont en train de naître dans le monde.

Je ne citerai pas toutes les initiatives, mais peut-être la dernière en date : notre théâtre de la Concorde. Ce théâtre de la Concorde, avec le Rectorat, avec les scolaires, avec le périscolaire chez nous, que va-t-il pouvoir explorer ? Le sujet de l'apprentissage de la démocratie, des médias, du décryptage de l'actualité, mais aussi la réalisation d'informations, de journaux, de podcasts. Le théâtre de la Concorde sera un nouveau lieu-ressources dédié à la démocratie. Nous pourrions en parler pendant des heures. Il y a tellement à dire, et cela change tellement

la vie des habitants, des enfants, des familles ! Franchement, allez voir, parlez-en, devenez des ambassadeurs de ces lieux, comme nous le sommes aussi.

Une école plus équitable, c'est bien sûr aussi une école plus accessible, ouverte à tous et capable d'accueillir tous les enfants sans distinction. Je suis fière de suivre cette conviction depuis de nombreuses années, mais je crois qu'elle est partagée, nous n'allons pas faire de clivage sur ce point. Aussi, nous pouvons être fiers d'avoir ouvert cette année encore 7 unités externalisées d'enseignement dans des écoles et des collèges parisiens, ce qui porte le nombre de ces unités à 34.

Nous devons aussi nous réjouir de l'ouverture de notre centre parisien, là aussi dans un arrondissement, dans le 9e arrondissement, notre centre de loisirs. Là aussi, l'Etat en est très heureux, d'ailleurs beaucoup de ses visites ont lieu dans cette école, qui est un lieu municipal parisien, et au sein du collège Budé, qui accueille à parts égales des adolescentes en situation de handicap et des jeunes qui ne sont pas en situation de handicap. Enfin, il y a la création de missions ressources inclusion au sein des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, c'est-à-dire un lieu de formation pour les enseignants.

Nous sommes très fiers que tout cela figure dans l'action qui est la nôtre. Je pense que ce sont des choses visibles aujourd'hui, parce que ressenties et vécues par les associations. Nous pourrions les effacer et faire comme si elles n'existaient pas, mais j'ai acquis une conviction : lorsque les personnes vivent, ont réellement un service et éprouvent ce que ce service leur apporte, tout ce qui peut être "fake news" et déformation d'information n'a plus prise sur elles, parce qu'elles l'ont vécu et intériorisé. Je crois d'ailleurs que c'est ce qui fait la confiance des familles parisiennes dans le travail que nous faisons avec Patrick BLOCHE, avec Marie-Christine LEMARDELEY, et bien sûr avec Johanne KOUASSI. Pardon, je ne l'ai pas citée tout à l'heure. Je veux vraiment les remercier chacune et chacun pour l'engagement qui est le leur.

Je veux aussi vous dire que nous avons pensé ces mesures d'égalité et d'accessibilité en tenant compte des enjeux qui seront au cœur de l'école de demain. Une des problématiques essentielles auxquelles l'école doit s'adapter, c'est bien sûr la question de la crise écologique. Pour y faire face, certaines de nos habitudes doivent évoluer.

En matière de restauration scolaire, je l'ai dit tout à l'heure mais j'en suis vraiment très heureuse, sous l'impulsion d'Audrey PULVAR, Paris est aujourd'hui le premier acheteur de produits "bio" en France. Nous sommes un marché pour le "bio" en France, le premier marché de restauration scolaire de produits "bio" en France. Aussi, et je vous le dis avec certitude et fermeté, nous continuerons de progresser pour offrir une alimentation toujours plus durable et "bio" aux enfants, notamment en développant le fait-maison dans nos établissements, parce que cela passe aussi par là.

Nous préparons également les crèches, les écoles, les collèges et les lycées au réchauffement climatique avec des investissements financiers massifs, vraiment massifs, pour rénover et faire évoluer les équipements scolaires.

Je suis convaincue que, si nous souhaitons réussir nos transformations écologiques, il nous faut aussi imaginer collectivement un nouveau rapport à la nature. C'est le sens du développement des cours Oasis, qui constituent par ailleurs de formidables îlots de fraîcheur au service de la désimperméabilisation des sols, mais surtout au service des habitants. La désimperméabilisation des sols est une bonne chose, c'est un service, mais l'idée est surtout que la qualité de vie soit meilleure dans une ville qui se prépare à 50 degrés.

Les enjeux de l'école de demain ne touchent pas simplement aux questions environnementales. Je n'ai pas cité dans nos lieux-ressources l'Académie du Climat, mais c'est évidemment un des lieux où tous ces apprentissages, toutes ces méthodes, techniques sont apprises ensemble par les élèves et par leurs enseignants. C'est tout de même quelque chose qui rétablit ce lien, grâce à ce nouveau rapport à la nature.

Il nous faut donc aussi trouver les moyens de renforcer la cohésion sociale à dix, vingt ou trente ans dans notre ville, parce que c'est très important. C'est aussi le sens des politiques d'accès à la culture que nous avons voulues, chère Carine ROLLAND. Grâce à de très, très nombreux partenariats et dispositifs culturels, 365 centres de loisirs ont pu proposer une diversité d'offres culturelles l'an dernier. C'est énorme ! Nos petits Parisiens dans l'école publique sont gâtés par ces réseaux qui existent et par cette culture qui se respire partout dans Paris, dans tous les lieux.

Dans plus de 377 écoles, nous avons proposé des ateliers culturels aux élèves pendant les temps d'activités périscolaires. Je vous assure que l'on nous envie pour cela, que beaucoup de Villes nous envient, parce que ce réseau est là et permet de donner le meilleur aux enfants, de les ouvrir, et de faire de l'école un lieu très ouvert. Les enseignants prennent évidemment toutes ces offres, parce que ce sont pour eux autant d'opportunités d'approfondir des enseignements en allant sur place, en rencontrant des artistes, en rencontrant des œuvres. Ces dispositifs sont très nombreux, nous continuerons bien sûr de les développer.

Je parlais de cohésion sociale, mais les Jeux de Paris ont bien sûr montré que le sport pouvait être un véritable levier au service de cet objectif. Je me souviens encore de notre rentrée scolaire dans le 18e arrondissement pendant les Jeux Paralympiques. Beaucoup d'enfants sont allés directement dans les stades, cher Pierre, pour applaudir, et pas seulement des petits Parisiens, nous avons rencontré des élèves de toute la France dans les

stades. Malgré tout, je me souviens tout de même de cette école dans le 18^e arrondissement où, en périscolaire, le professeur de la Ville de Paris dédié au sport - là aussi, c'est tout de même un dispositif assez unique que nous avons, sur le sport, la culture, sur les arts plastiques et la musique -, la responsable Ville avait développé depuis des années la pratique du cécifoot. Les enfants dans cette école pratiquaient déjà le cécifoot et étaient donc aux premières loges des beaux athlètes que nous avons célébrés hier.

Pour le sport, nous avons aussi permis à 11.000 jeunes de bénéficier de ces offres sportives l'an dernier.

Je pourrais être beaucoup plus longue, je ne le serai pas, mais je veux évidemment terminer par la question des tout-petits et des étudiants.

Concernant la petite enfance, j'ai été comme vous indignée, véritablement indignée des révélations présentées dans le dernier livre de Victor CASTANET, qui avait déjà été un lanceur d'alerte sur le scandale dit "Orpea". A Paris, je peux le dire ici, vous le savez, la qualité de l'accueil ne fait l'objet d'aucune concession. Pour nous, c'est une exigence primordiale. La direction des familles et de la petite enfance s'est également dotée d'un service des établissements municipaux de la petite enfance, au sein duquel plusieurs bureaux s'attachent à travailler la qualité des pratiques professionnelles. Je veux dire ma vigilance, évidemment, à tous les agents, mais aussi ma confiance.

L'Ecole des métiers de la petite enfance a ouvert l'année dernière. Elle rencontre un très grand succès, puisque nous y avons formé 1.245 agents. Sur ces sujets de maltraitance, nous le savons, la formation est un élément clé et la communauté de travail est un élément clé. Le fait que, dans cette communauté de travail, il n'y ait pas de maltraitance des agents, entre les agents, de harcèlement ou de climat toxique est absolument indispensable pour qu'il n'y ait pas de climat toxique avec nos usagers, en l'occurrence les parents et les bébés. Nous sommes donc d'une vigilance absolue sur ce sujet.

Un C.F.A., centre de formation d'apprentissage, devrait prochainement ouvrir dans notre Ecole des métiers de la petite enfance pour former aussi au C.A.P. petite enfance. D'ailleurs, cela nous permettra aussi de résoudre un sujet qui est national : la difficulté de l'attractivité de ces métiers de la petite enfance et la difficulté des collectivités à recruter des personnels. Nous ouvrons donc un C.F.A. dans notre propre école, qui nous permettra là aussi, un, de bien former et, deux, de recruter.

Je voudrais bien sûr vous parler maintenant de la vie étudiante, avec la rentrée universitaire. C'est aussi un moment important de la vie citoyenne, surtout dans une ville qui compte 330.000 étudiants et qui est une capitale étudiante hors du commun. C'est une ville à part entière. D'ailleurs, je vois Marie-Christine et me souviens de toutes nos réflexions, y compris anciennes, sur le campus de Paris. En fait, la ville est le campus de Paris. C'est ainsi que nous l'avons voulu. C'est ce qui nous avait inspirés pour dire que "le stade pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est Paris". Nous avons déjà cette idée que Paris était en soi l'espace dans lequel pouvait se dérouler cette vie étudiante.

Paris, depuis le Moyen Age, est une capitale universitaire. Aujourd'hui, sept universités composent notre académie. Je suis fière que nous ayons, au cœur même de Paris, des lieux de vie des Parisiennes et des Parisiens qui sont des institutions rayonnantes, qui incarnent la vocation des Lumières. Néanmoins, je ne me voile pas la face. Avec toute notre équipe municipale, nous savons combien les conditions de vie des étudiants sont précaires et, souvent, très dures.

L'isolement, la solitude, la précarité, la précarité alimentaire, la difficulté à trouver un logement, la difficulté à supporter la dureté, l'âpreté d'un certain nombre de parcours qui sont extrêmement compétitifs, nous avons conscience de tout cela, parce que nous le vivons. Depuis le début de mon mandat, nous nous battons avec Marie-Christine sans relâche contre la précarité étudiante. Il s'agit d'une des causes qui nous tient et qui me tient le plus à cœur. Mon objectif est clair : je veux améliorer la qualité de vie et d'étude des étudiantes et des étudiants à Paris.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons développé la Maison étudiante, un service public de la vie étudiante parisienne, mais aussi Quartier jeunes, Q.J., chère Hélène, qui accueille les jeunes, étudiants, pas étudiants, et offre à cet endroit un guichet unique de toutes les possibilités, qu'il s'agisse de santé, de logement, de travail, de stage. Nous savons que, là aussi, il n'y a pas d'égalité, mais des déterminismes sociaux puissants qui font que c'est beaucoup plus difficile pour un certain nombre de jeunes de survivre dans une ville comme la nôtre. Il nous faut donc rétablir cette égalité par cet accueil personnalisé, qui apporte des solutions et une orientation fiable pour que les jeunes n'aient pas à courir d'un guichet à l'autre. C'est nous qui nous mettons à leur disposition.

Nous sommes aussi très fiers de proposer l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants, l'A.I.L.E., qui peut aller de 500 à 1.000 euros pour les boursiers n'ayant pas obtenu de logement en résidence sociale ou étudiante et ainsi leur permettre de se loger.

Au titre du logement, Paris poursuit depuis longtemps ses efforts de production de logements, avec plus de 600 logements sociaux étudiants financés et livrés chaque année. Cette année, nous inaugurons encore deux nouvelles résidences.

Je pense d'ailleurs que cette question du logement étudiant doit être travaillée avec l'Etat. Je le dis comme une ouverture vis-à-vis du nouveau Gouvernement. Beaucoup de locaux sont inoccupés ou ne sont pas bien occupés par des services publics, qui sont des propriétés publiques. Avec Marie VILLETTE et toute l'équipe, nous regardons de

façon très précise et depuis longtemps les propriétés Ville qui peuvent être mieux utilisées au regard des besoins des Parisiennes et des Parisiens. Je pense que nous pourrions convenir avec l'Etat qu'un certain nombre de locaux ne sont pas optimisés, où nous pourrions développer du logement étudiant. En tous les cas, je suis prête à en discuter et nous aurons l'occasion d'en reparler avec le recteur et les autorités nationales pour avancer sur ce grand défi.

Paris se transforme et se met à la hauteur d'enfants. Je n'ai pas parlé des rues aux écoles, je n'ai pas parlé de tout ce qui fait qu'aujourd'hui notre ville est beaucoup plus apaisée.

Je suis très heureuse et très fière de ne plus avoir à prendre d'arrêtés interdisant aux enfants de jouer dans les cours d'école lors de pics de pollution. Cela fait quelques années qu'il n'y a plus de pics de pollution m'obligeant à prendre ce type de mesures, et c'est pour moi une grande fierté. Je vous assure que, quand on est Maire de Paris et que l'on doit prendre ce type d'arrêté, on se demande ce que l'on est en train de faire et pour qui on travaille. Moi, c'est simple, je n'ai pas d'intérêts autres que les habitants, et ma déclaration d'intérêt est très claire.

Puisque je n'ai plus à prendre ce type d'arrêté, je me dis que, sans doute, ce que nous avons fait dans la durée, puisque c'est dans la durée que tout cela peut se faire, produit des effets, l'effet principal étant de garantir la sécurité des enfants, notamment celle liée aux risques pulmonaires et aux risques de maladies qu'engendre la pollution de l'air.

Paris se transforme, nous luttons contre la précarité étudiante et nous le ferons encore davantage. Nous sommes fiers des transformations engagées, mais nous allons continuer à nous battre, et continuer aussi à militer pour l'école publique.

Je le dis ici, c'est parce qu'il y a l'école publique que nous pouvons garantir l'égalité. Le privé a sa place, je ne le conteste absolument pas, mais ce qui garantit vraiment l'égalité, c'est-à-dire la mixité, le fait que les élèves grandissent ensemble dans un même lieu, apprennent ensemble, c'est l'école publique. Aussi, je ne veux pas que nous affaiblissions l'école publique, je ne veux pas que nous l'abîmions, et c'est à nous d'y travailler, beaucoup, concrètement, mais aussi dans le discours qui est le nôtre. Je ne veux pas que l'école publique souffre d'une image négative.

En tous les cas, je le dis aux parents et aux familles, à Paris, nous misons sur l'école publique. Quand les enfants vont dans l'école publique, ils ont une ouverture sur les autres, ils ont une ouverture sur le monde, ils ont un accès privilégié à toutes les ressources, culturelles, sportives, éducatives de notre ville. C'est la meilleure garantie pour les préparer au monde à venir. Ce monde à venir est sans doute angoissant et très incertain, mais c'est pourquoi nous voulons donner une boussole aux enfants et aux familles, et cela passe par l'éducation, par la culture, par le goût des autres dans leurs différences. Alors, nous faisons le choix de l'école publique et nous continuerons à le faire.

Merci à vous.

Vous avez défini un ordre de passage pour les prises de parole, et la première oratrice est Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette année les restrictions budgétaires du gouvernement ATTAL ont encore frappé Paris : 173 fermetures de classes dans le premier degré, 128 suppressions de postes dans le second. Nous assistons avec une grande préoccupation à la mise à mal de notre système éducatif public. Alors que l'école publique est un bien commun qui se doit d'être protégé, les réformes actuelles fragilisent encore davantage cet édifice. Il est particulièrement alarmant de constater que, pour chaque poste supprimé dans le privé, six le sont dans le public, accentuant les inégalités d'accès aux savoirs et fracturant toujours un peu plus notre société.

Nous croyons résolument à l'école publique, qui agit à la fois comme un ciment social et comme la possibilité pour chaque... Nous ne sommes pas nombreux dans l'hémicycle, mais j'ai l'impression d'avoir besoin de crier parce que peu de personnes m'écoutent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, écoutez chaque orateur et oratrice.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci beaucoup.

Nous croyons résolument à l'école publique, qui agit à la fois comme un ciment social et comme la possibilité pour chaque enfant de s'épanouir, peu importe son origine sociale et territoriale. Nous croyons à la qualité de l'enseignement des professeurs formés par les universités publiques.

Je suis inquiète de lire dans les colonnes du "Parisien" ce dimanche dernier que notre nouvelle Ministre de l'Education nationale, Anne GENETET, est incapable d'annoncer la sanctuarisation du budget de l'école, mais qu'elle défend en revanche le port de l'uniforme, "une couleur en haut, une couleur en bas", précise-t-elle, et assume le non-remplacement des fonctionnaires qui partent à la retraite, tout en défendant le rappel des enseignants déjà retraités pour combler les postes vacants. Cherchez la cohérence et dites-moi si vous la trouvez. Moi, non. Je suis inquiète que ce Gouvernement de droite, décidé par MACRON et non par les urnes, continue d'assommer l'école par une

série de réformes fumeuses qui n'ont pour seul objectif que de dissimuler des restrictions budgétaires sur un service public essentiel.

Malgré ce contexte budgétaire contraint, malgré ces réformes conservatrices, voire rétrogrades, nous portons à Paris de réelles ambitions pour les conditions d'apprentissage et l'épanouissement des enfants.

D'abord, en piétonnant massivement les abords des écoles. Ce sont 224 "rues aux écoles" qui ont été créées pendant cette mandature. A ce titre, je salue David BELLARD et ses efforts fournis à destination des petites Parisiennes et petits Parisiens.

Ensuite, en transformant les cours d'école en cours Oasis. Dans un contexte climatique de forte canicule dès le printemps, il est urgent de végétaliser massivement les cours. Cette végétalisation va de pair avec la rénovation complète des bâtiments scolaires. Nous, les écologistes, avons d'ailleurs obtenu pour cela un budget supplémentaire de 100 millions d'euros au budget 2024. Je vous remercie donc, Madame la Maire, d'avoir accepté de porter avec nous ce projet essentiel pour nos enfants.

A ce titre, nous t'invitons, cher Patrick BLOCHE, à engager un vrai travail de concertation auprès des enfants, de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative pour co-construire les projets de rénovation des écoles. Celle du groupe scolaire Romainville dans le 19e arrondissement, première rénovation complète d'une école à Paris, n'a pas d'autres choix que de devenir un exemple de qualité environnementale mais aussi de méthode pour embarquer l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens avec nous.

Un mot sur les étudiantes et les étudiants, d'abord pour me joindre au mot de Mme la Maire en soutien des proches de Philippine, victime d'un terrible féminicide. Je rappelle également le soutien des écologistes à l'ensemble de la communauté universitaire de Dauphine, profondément affectée par ce deuil.

Nous savons les étudiantes et les étudiants en grande souffrance, particulièrement aggravée depuis la Covid. Là encore, je salue le travail réalisé par notre majorité : construction annuelle de 600 logements sociaux étudiants en convention prioritaire avec le C.R.O.U.S., aide à l'installation dans leur logement, accès à des soins en santé mentale, distributions alimentaires. Nous continuerons également à défendre les libertés académiques et le droit à l'engagement étudiant.

En résumé, nous compensons ce que le Gouvernement détruit. Il casse, nous réparons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame...

Mme Fatoumata KONÉ. - Concernant les crèches...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon !

Mme Fatoumata KONÉ. - Je crois que j'ai 20 minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr, vous avez le temps ! C'était une belle fin, en tout cas cela ressemblait à une fin. Allez-y, continuez.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je suis d'accord avec vous, mais j'ai encore un peu à dire. Je m'en voudrais de m'arrêter sans parler des crèches.

Je vais aller dans votre sens concernant les crèches. A Paris, plus d'une crèche sur deux est en gestion municipale directe ou gestion associative. Seulement 6 % des crèches parisiennes sont gérées par des entreprises privées à but lucratif, et c'est heureux.

En tant que maire, le livre-enquête du journaliste Victor CASTANET "Les Ogres" m'a fait froid dans le dos. S'appuyant sur le rapport de 2023 de l'Inspection générale des affaires sociales, il fait toute la lumière sur les stratégies "low cost" de ces entreprises : maltraitance, économie de repas, économie de couches, et j'en passe. Ne nous trompons pas, ces économies sont au bénéfice de leurs finances et mettent nos enfants en grave danger. Les conditions de travail désastreuses des personnels de crèche, couplées à de graves manquements matériels, ont pu causer le décès d'un enfant en 2022 dans une crèche lyonnaise gérée par l'un de ces gros opérateurs.

Voilà ce qu'il se passe lorsque l'on privatise les services publics. Je ne peux donc que me réjouir que cette part de délégataires soit encore menue à Paris, et inviter l'ensemble de notre majorité à mettre fin à ces contrats. Pour faire simple, le financement des crèches privées lucratives par le public est plus coûteux pour le contribuable, moins qualitatif, voire dangereux pour le bénéficiaire. En revanche, c'est un business très juteux pour le délégataire privé. Oui, c'est cela, le service public à l'heure McKinsey.

J'aimerais donc ici interpeller les élus de droite et du centre, qui, depuis 2017, participent aux gouvernements successifs qui jettent l'opprobre sur les fonctionnaires, leur retraite, leurs jours de carence en cas d'arrêt de travail, leurs congés et, depuis le week-end dernier, leurs 35 heures. Les fonctionnaires, ce sont celles et ceux qui font fonctionner les services publics. Ils et elles sont essentiels et méritent respect et considération de l'ensemble des élus de la République.

Mesdames et Messieurs de droite, qui ici trouve que nous avons trop de facilité à recruter pour les crèches ? On ne peut pas en permanence lutter contre l'attractivité des métiers essentiels pour notre ville et déplorer

sincèrement les difficultés que rencontrent les Parisiennes et les Parisiens à trouver des solutions de garde. La vérité, c'est que ce mépris des fonctionnaires, des agentes et des agents de la Ville, ce mépris des services publics, c'est le mépris de l'Etat.

Enfin, un mot sur les 400 enfants à la rue à Paris. Nous avons rencontré l'association "1 école 1 toit", et nous nous associons à leur mobilisation pour la réquisition des anciens lycées Georges-Brassens dans le 19e et Brassai dans le 15e afin de les transformer en lieux d'hébergement pour ces familles.

Aujourd'hui, 40 % des enfants à la rue sont domiciliés dans le 18e arrondissement. Selon les témoignages des familles accompagnées par l'association, certains maires refusent que ces enfants soient scolarisés dans leur arrondissement. Il est urgent que les maires concernés se conforment à leurs obligations légales et que nous, la majorité, proposons un rééquilibrage territorial et solidaire de l'ensemble des mairies parisiennes.

J'en profite pour remercier Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, et Pierre-Yvan ARNAUD, adjoint chargé des affaires sociales dans le 18e arrondissement, pour leur indéfectible soutien à l'endroit de ces familles.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier les agents et toutes les équipes éducatives qui ont été mobilisées au service de toutes les familles parisiennes et leur dire toute notre reconnaissance et toute notre gratitude.

Pour chaque génération de Parisiennes et de Parisiens, l'école a toujours représenté un espoir, celui pour des milliers de familles d'avoir un avenir meilleur, et une fierté, celle de pouvoir s'élever socialement et d'aller beaucoup plus loin que ses parents par son travail et par son mérite. C'est tout le sens de la promesse républicaine. Hélas, encore trop de déterminismes sociaux pèsent sur notre système éducatif, et il est vrai que l'ascenseur social reste encore bloqué au rez-de-chaussée pour beaucoup de jeunes.

L'école instruit, certes, mais elle fait bien plus : elle émancipe. Elle émancipe par les connaissances qu'elle nous a transmises, la rigueur cartésienne de Descartes, les lettres de Lamartine et la tolérance de Voltaire.

En cette rentrée, nous faisons face à 175 fermetures de classes dans les écoles publiques de Paris, concentrées sur 46 écoles, contre 81 fermetures en 2002. En effet, le rectorat a acté la fermeture de nouvelles classes lors du groupe de travail du 9 juillet. Ces décisions, Madame la Maire, entraînent mécaniquement des classes surchargées, avec des effectifs qui peuvent atteindre 30 élèves par classe.

Oui, il faut être honnête, certaines fermetures de classes ne correspondent pas toujours aux réalités des quartiers et inquiètent énormément de parents d'élèves. Néanmoins, ces fermetures de classe méritent que nous nous saisissions du problème plus global auquel Paris est confrontée. L'Exécutif municipal ne doit pas éluder volontairement, délibérément, cette dimension, c'est un enjeu de clarté du débat démocratique autant que de vision stratégique de l'avenir de notre ville.

Soyons honnêtes jusqu'au bout de notre raisonnement. Pourquoi des classes ont-elles fermé à Paris cette année ? La réalité, c'est aussi que notre ville se vide de ses élèves parce que de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens décident de construire leur vie ailleurs qu'à Paris. Je ne reviens pas évidemment sur ce chiffre très éloquent de 10.000 parents. Cette baisse ne touche d'ailleurs quasiment que les établissements publics, ce qui fait des classes moyennes et populaires les premières victimes de ces échecs.

L'école républicaine n'accomplit plus sa promesse d'émancipation. L'école républicaine est menacée par la baisse de niveau, faut-il le redire, et elle est également menacée par la déliquescence de l'autorité.

Nous voulons, nous souhaitons donc défendre une vision de l'école qui émancipe par, c'est important de le redire, l'excellence, l'effort et le travail, et qui considère que l'assignation à résidence n'est pas une fatalité. Il faut rétablir des règles et de l'autorité pour remettre de l'ordre dans nos écoles et soutenir la communauté éducative. Je rappelle à M. BLOCHE, qui avait été extrêmement à l'écoute, notre proposition d'interdire l'utilisation des portables dans les classes pour lutter contre l'hyper connexion. Vous avez en effet été très ouvert à cette proposition, j'attends donc les suites.

Nous voulons une école qui ne transige pas sur la défense de la laïcité, car elle est un facteur de cohésion nationale, vous l'avez dit, Madame la Maire, de développement de l'esprit critique et de garantie des libertés individuelles, fondamentales pour notre société.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame EVREN.

Avant de donner la parole à Mme DATI, pour le groupe Changer Paris, je me permets de réitérer la demande que j'ai faite hier à M. ALPHAND. Je vous demande solennellement de bien vouloir libérer les locaux qui aujourd'hui reviennent au groupe Union Capitale. Je le fais publiquement parce que je pense que c'est finalement la meilleure

façon de poser un problème qui doit trouver sa résolution assez simplement, sans que nous ayons à mobiliser quelque autre autorité que notre propre intelligence. Merci à vous.

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous pourrez nous faire changer de locaux, mais, malheureusement pour vous, Madame HIDALGO, je serai toujours là. Le changement de bureau ne change pas ma présence. Je le regrette pour vous.

Depuis plusieurs années... Je serai évidemment moins consensuelle dans mon intervention ; moi, je n'échange pas des convictions contre un bureau.

Depuis plusieurs années, à chaque rentrée scolaire, le constat est le même : des écoles ferment parce que des familles quittent Paris. C'est un cercle vicieux. Votre politique pénalise les familles, qui décident de quitter Paris, et la fermeture des écoles pénalise évidemment celles qui restent. Cette fuite est bien la conséquence de la dégradation générale du cadre de vie des familles, qui vient renforcer votre abandon d'ambitions éducatives pour les jeunes Parisiens. C'est d'ailleurs ce que les familles perçoivent.

Quels sont les problèmes et quelle est votre responsabilité ? Vous ne construisez pas, vous bétonnez la ville. Vous dégradez les espaces verts, nous nous en rendons compte tous les jours. La ville est sale. La ville est insécure, en particulier pour les plus vulnérables, et notamment les femmes, nous le voyons encore tous les jours avec les agressions sexuelles, pour ne pas dire les viols, qui surviennent sur le Champ-de-Mars. Madame la Maire, nous ne vous avons pas beaucoup entendue sur les agressions sexuelles et les femmes violées sur le Champ-de-Mars, ou sur l'assassinat de la jeune Philippine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il fallait être là ce matin, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Vous bétonnez, mais l'accès au logement se fait toujours aux dépens des classes moyennes, qui demeurent éligibles au logement social mais qui n'en bénéficient évidemment pas, parce que vous ne construisez pas pour elles, ni au profit des nouveaux jeunes ménages et des jeunes familles.

L'anarchie sur les trottoirs fait que les trajets vers l'école sont extrêmement dangereux. La garde des enfants est impossible, puisqu'il manque, vous l'avez rappelé vous-mêmes, 500 agents de la petite enfance à Paris. Dans certains arrondissements, plus de 40 % des places en crèche sont gelées. Vous n'aidez pas les agents à se loger en donnant la priorité à ceux qui ne travaillent pas. Enfin, l'insécurité accompagne la saleté. Des "rues aux écoles", piétonnisées sans aucune réflexion, deviennent des points de "deal", comme la rue Ferdinand-Flocon dans le 18^e arrondissement, ou la rue Pierre-Foncin, dans le 20^e arrondissement.

12.000 Parisiens quittent la Capitale chaque année et vont pour l'essentiel en proche banlieue, clamant haut et fort leur "ras-le-bol" de Paris. Pour les punir, vous décidez sans aucune concertation de leur limiter l'accès au périphérique.

Depuis que vous êtes Maire, Paris a perdu plus de 30.000 élèves. Cette année encore, ce sont 134 classes que le Rectorat a été contraint de fermer, faute d'un nombre d'élèves suffisants. A cela s'ajoutent la pénurie dans le secteur de la petite enfance, la dégradation du bâti scolaire, ou encore la pauvreté des activités périscolaires proposées par la Ville.

Depuis des années, avec le groupe Changer Paris, nous rappelons nos priorités et nos propositions d'actions en matière d'éducation :

- Réinvestir des moyens financiers dans nos écoles. C'est vrai, les 10 milliards de dettes l'empêchent.
- Recruter des animateurs qualifiés. Tous les jours, nous avons des difficultés dans nos écoles.
- Privilégier les savoirs fondamentaux dans le temps périscolaire.
- Mettre fin au volet parisien de la réforme d'Affelnet. Chacun le sait, puisque des élus demandent à certains arrondissements de récupérer des enfants dans d'autres établissements scolaires, cela n'aide en rien la mixité sociale ni scolaire, en reléguant finalement les performances scolaires au second plan.
- Installer des caméras de vidéoprotection aux abords des collèges. Evidemment, cela n'est pas votre politique.

Notre projet est assez simple, finalement : changer la vie des Parisiens et offrir à toutes les familles une ville et une école qu'elles n'auront plus envie de fuir à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, il me vient en vous écoutant une phrase que Kamala HARRIS a dite à M. TRUMP : "Vous, vous faites campagne sur les problèmes. Nous, nous résolvons les problèmes". Je pense qu'il faudra peut-être changer d'inspiration si vous voulez être mieux entendue.

Vous voulez donner une image de Paris qui serait l'enfer sur terre, mais je peux vous dire que, pendant les Jeux, beaucoup de personnes m'ont dit : "Je ne comprends pas pourquoi cette image de Paris s'est véhiculée, alors

que Paris est si belle. Paris est une ville dans laquelle on aurait vraiment envie de vivre". Vous voyez ? Vous n'êtes pas tout à fait en situation de porter les ambitions de Paris, parce que je crois que vous n'aimez vraiment pas cette ville et que vous n'aimez pas cette façon très ouverte et très inclusive que nous portons dans cette ville qui fait aujourd'hui l'admiration du monde entier.

Je vous invite donc à vous inspirer d'autres figures que de TRUMP, et je vous invite à libérer vos bureaux, non pas parce que je vous le demande, mais parce que vous devez les libérer pour le groupe Union Capitale.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe LR-LC. Vous avez la parole, Madame.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, trop souvent la jeunesse et les familles parisiennes semblent oubliées par la majorité municipale. Elles constituent pourtant l'avenir même de notre ville, et le bien-être des petits Parisiens et de leurs parents doit être la boussole qui guide notre action commune. A cet égard, la fermeture de 134 classes à Paris en cette rentrée doit tous nous alerter. Les familles fuient Paris, nous n'arrêtons pas de le dire, nous avons d'ailleurs trop souvent l'occasion de le dire depuis plusieurs années. Ce constat doit nous servir d'électrochoc pour agir.

L'école se trouve à la croisée d'enjeux cruciaux pour notre ville et, au-delà, pour notre nation. Elle ne peut être sacrifiée sous aucun prétexte. Il est essentiel que l'école républicaine demeure un sanctuaire dans lequel chaque élève peut s'instruire et se former. Pour que cet horizon soit atteint, il faut naturellement que chaque élève se sente à l'aise dans son école et dans sa classe. Or, le harcèlement scolaire touche 10 % des élèves au cours de leur scolarité, une réalité inquiétante qui commence à faire l'objet d'une prise de conscience collective, mais nous devons aller beaucoup plus loin, notamment à Paris.

Le cyberharcèlement, un phénomène en forte hausse, aggrave aujourd'hui ce problème, avec les conséquences dramatiques que nous connaissons tous pour les élèves qui en sont victimes : décrochage, déscolarisation, dépression, somatisation, conduite autodestructrice, voire suicidaire. Il est temps de réagir, et la Ville de Paris doit prendre pleinement sa part au combat contre le harcèlement scolaire.

C'est pourquoi je demande, au nom de notre groupe, que la Ville de Paris fasse un état des lieux et communique sur le déploiement du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, le programme pHARe, mis en place par l'Etat.

Il est important que la Ville mette en place des référents chargés de la lutte contre le harcèlement scolaire dans les mairies d'arrondissement, qui travailleraient en lien étroit avec les associations et collectifs de parents mobilisés sur la question.

Enfin, la formation de la totalité des agents en contact avec la jeunesse, périscolaire, A.S.E.M., et pas uniquement des professeurs, est cruciale pour la détection et la prise en charge de ce phénomène, qui crée des ravages dans les classes et les cours de récréation de nos écoles parisiennes.

C'est ce même souci d'assurer à nos enfants de bonnes conditions d'apprentissage et d'épanouissement qui anime mon souhait, notre souhait de voir la Ville de Paris participer à l'expérimentation de l'uniforme. Bien entendu, l'uniforme n'est pas la réponse à tous les problèmes profonds que connaît notre école depuis de nombreuses années, qui se traduisent par une baisse du niveau scolaire et un malaise croissant des élèves et des enseignants. Néanmoins, l'uniforme gomme les manifestations les plus visibles des disparités sociales et entrave la course au consumérisme qui débute parfois dès le plus jeune âge.

L'école doit rester un monde à part, où l'enfant apprend à s'ouvrir sur le monde tout en le protégeant des influences qui lui seraient nuisibles compte tenu de son âge. L'éducation, comme le soulignait Hannah Arendt, vise en effet "aussi bien à protéger l'enfant du monde qu'à protéger le monde de l'enfant", et l'uniforme se révèle utile à cet égard. La Ville de Paris devrait donc encourager ses écoles et ses collèges à participer à l'expérimentation de l'uniforme scolaire et à modifier le règlement intérieur en ce sens.

Madame la Maire, chers collègues, n'oublions pas que l'éducation est un tout, elle se joue à l'école durant les cours, mais aussi, et c'est très important, pendant le temps périscolaire, qui remplit également un rôle crucial dans le développement de nos jeunes. Il est donc très inquiétant que cette rentrée scolaire ait été marquée par un sous-effectif alarmant d'animateurs et, d'ailleurs, la reprise de leur mouvement social. Comme nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, il faut rapidement revaloriser le métier d'animateur pour lui donner la place qui doit être la sienne en limitant le recours aux vacataires, je le répète à chaque fois, en contractualisant les vacataires sur des postes permanents et en requalifiant les fonctions des R.E.V. en catégorie A.

S'il est un domaine où un effort financier doit être porté, c'est bien sûr celui de l'éducation et de la jeunesse. Les pistes d'économies ne manquent pas par ailleurs, surtout que vous vous apprêtez à faire voter, il me semble, près de 1 million d'euros de subventions à des associations plus ou moins fiables censées animer les temps périscolaires. Je vous propose ainsi de limiter les subventions aux associations et de mieux rémunérer les animateurs et les R.E.V., dans l'intérêt de nos enfants.

Refaisons de notre ville un havre de paix pour les familles et de nos écoles parisiennes des lieux de savoir et d'instruction.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, s'il vous plaît. Madame PRIMET ? C'est à vous. Sinon, ce sera tout à l'heure. Le temps de parole de Jean-Noël AQUA est inscrit plus tard. S'il vous plaît, ne commencez pas...

Madame PRIMET, souhaitez-vous prendre la parole maintenant ou ce sera tout à l'heure, Jean-Noël AQUA ? Bien, nous passons au suivant.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, s'il vous plaît.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous, une rentrée réussie signifie que chaque enfant a un enseignant devant lui, une table, une chaise, quelques fournitures et un repas chaud dès le premier jour. Sur ces points, votre communication reflète assez fidèlement la réalité. Cependant, elle ne souligne pas assez selon nous les nouveaux défis auxquels nous faisons face : la crise des vocations professionnelles, la surreprésentation des réseaux sociaux et des jeux en ligne, le départ des familles, le dérèglement climatique, et l'importance cruciale de l'investissement dans les écoles, qui doit être le pilier de cette politique publique.

Je ne me limiterai pas à critiquer les fermetures de classes, qui ne sont finalement qu'une conséquence. La vraie cause, c'est le certain mal-être dans nos écoles. Des familles qui se tournent vers le privé ou qui quittent la ville, animateurs et R.E.V. en grève depuis plus de 18 mois, crise du recrutement, notamment chez les animateurs et dans les crèches, la situation est devenue plus que préoccupante. Pourtant, de l'or dans les doigts, nous en avons : un maillage du territoire en écoles exceptionnel, des enseignants de qualité, des professeurs de la Ville de Paris, P.V.P., tout aussi remarquables, des classes peu chargées pour de meilleures conditions d'apprentissage, et une offre culturelle et patrimoniale à portée de main pour garder les familles ou les faire revenir. Nous devons absolument fructifier tous ces atouts et les renforcer.

Parmi nos priorités figure l'adaptation de nos locaux au changement climatique. Cela inclut bien sûr les cours Oasis, inspirées du modèle belge, mais également des actions comme l'isolation des bâtiments, le remplacement des menuiseries, et l'installation de stores extérieurs à toutes les fenêtres et de voilages dans les cours, car nous sommes conscients que toutes les cours d'école parisiennes ne peuvent pas accueillir des plantations en pleine terre.

Pour renforcer les travaux que nous engageons sur nos I.I.L. dans chaque mairie d'arrondissement, puisque je rappelle à la Marie de Paris que ce sont les mairies d'arrondissement qui fléchissent les investissements dans les écoles, il nous faut vraiment passer à la vitesse supérieure, pourquoi pas en mobilisant l'équivalent des fonds jusqu'à présent consacrés au budget participatif dans les écoles pour les consacrer aux seules cours de récréation.

A ce propos, j'ai lu avec intérêt le rapport de l'Inspection générale sur les cours Oasis, un rapport très instructif. Je regrette cependant que les recommandations n'aient pas encore été suivies, notamment sur l'usage des sols en asphalte clair, qui s'avèrent peu efficaces en termes de perte de chaleur et particulièrement éblouissants. Il est également préconisé le recours régulier à une entreprise pour le nettoyage des copeaux, et il est souligné que l'entretien des espaces verts est très mal coordonné.

Cet exemple illustre bien la gestion incertaine adoptée par la Ville de Paris : des annonces, mais sans méthodologie pour assurer un suivi efficace. Pourquoi ne pas expérimenter des budgets d'autonomie pour les écoles, leur permettant, en lien avec les mairies d'arrondissement, de réaliser des travaux de peinture et des petites réparations pour un entretien plus réactif ? A Paris, les directeurs d'école, souvent déchargés de la gestion des cours, sont très impliqués, utilisant leur expertise pour garantir une qualité d'accueil constante.

Nous devons aussi redoubler d'attention pour nos collèves. Alors qu'ils sont aujourd'hui le parent pauvre, délaissé, il faut bien le dire, par le Département de Paris, nous militons pour créer une véritable offre périscolaire dans les collèges, avec la mise en place d'un R.E.V. par collège et pour confier aux C.A.S.P.E. d'arrondissement la compétence directe sur ces établissements.

Notre rôle d'élu est d'accompagner au mieux les familles parisiennes au quotidien. La rentrée a été marquée par les difficultés liées à la transition entre "facil'familles" et "Paris familles", un vrai casse-tête pour les parents, pour les agents, pour les directeurs d'école et pour les R.E.V. Il faut espérer que les problèmes informatiques seront bientôt résolus et qu'une "hotline" renforcée sera mise en place temporairement.

Un autre sujet important pour moi et qui n'est pas abordé dans la communication est la sécurité aux abords des écoles et l'importance de maintenir ce qui fonctionne, comme les points-écoles. Il est essentiel de les renforcer, surtout avec les ajouts de pistes cyclables bidirectionnelles. Apprendre aujourd'hui que certains points, pourtant accidentogènes, ne sont plus surveillés en raison d'incivilités des cyclistes et d'une nouvelle limitation d'âge pour les vacataires est tout simplement inacceptable.

Depuis des mois, en particulier hier encore, nous valorisons les bienfaits du sport. En même temps, nous réquisitionnons pourtant les gymnases un à deux mois par an minimum, privant ainsi les scolaires de leur activité sportive hebdomadaire. Ces actions contre-productives envoient des signaux négatifs aux familles et les éloignent de nos écoles.

Enfin, un dernier point. Il est essentiel de renforcer vraiment les moyens dans les écoles, notamment sur le sujet des médecins scolaires et des A.S.E.M. Pour rendre ces métiers plus attractifs, il faut revoir leur rémunération, payer les heures supplémentaires au lieu de leur proposer des récupérations, faciliter leur accès au parc logement locatif parisien. Concernant plus précisément les A.S.E.M., il est crucial de viser un A.S.E.M. par classe, car l'actuelle règle du "nombre de classes moins un" n'a plus de sens compte tenu des absences que nous déplorons.

Pour terminer, concernant les crèches, je renouvelle ma proposition de rappeler les agents jeunes retraités qui souhaitent revenir à temps partiel pour aider les familles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vous rappelle simplement, s'il vous plaît, que les oratrices et orateurs doivent insérer leur carte avant leur prise de parole. Cela ne fonctionnait pas, mais ce n'est pas grave, votre temps d'intervention a été décompté du temps de parole général, je ne voyais simplement pas votre nom.

Madame Maya AKKARI, s'il vous plaît.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, le monde de l'Education nationale a fait cette année sa rentrée sans ministre et a vu l'arrivée, vingt jours après la rentrée, de son sixième ministre en huit ans. Je tiens à saluer au nom de mon groupe le travail et le sens de la continuité du service public des agents de l'Etat et des agents territoriaux. Ces derniers ont assuré, sous la houlette de notre cher Patrick BLOCHE, un très bon accueil à nos chères têtes blondes et brunes.

Hier après-midi, nous avons unanimement salué l'esprit républicain qui anime les Français et qui a fait que collectivités locales et territoriales ont su travailler main dans la main, malgré le contexte politique, à la bonne réussite des J.O. C'est ce même esprit qui a animé les serviteurs de l'Etat et des collectivités locales pour assurer cette rentrée, et la crise politique vécue cet été a démontré, s'il le fallait, que la force de la France réside dans ses services publics et la qualité de ses élus locaux.

Madame la Maire, cette année encore, la rentrée a été marquée par de nombreuses fermetures de classes et de suppressions de postes d'enseignants. Après les 170 classes fermées à la rentrée 2023, ce sont encore 128 classes qui ont été supprimées cette année. Nous avons déjà eu l'occasion de le dénoncer dans cet hémicycle à plusieurs reprises, certains collègues de la droite l'ont fait ce matin aussi, ces fermetures vont contribuer à dégrader encore le travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des enfants.

Le plus inacceptable est encore la différence entre les moyens alloués à l'école privée et ceux dévolus à l'école publique. Un poste supprimé pour 53 élèves en moins dans le privé, un poste pour 17 dans le public. Je le dis ici, c'est inadmissible. Il est inadmissible aussi qu'une Ministre d'Etat de cet hémicycle n'en parle pas et que, au lieu de parler dans son intervention des enfants, des professeurs, des enseignants, elle évoque les problèmes de l'espace public dans l'arrondissement dans lequel elle n'est plus maire.

Les fermetures de classes à Paris ces deux dernières années n'ont impacté que très majoritairement le secteur public. C'est une disparité de traitement préoccupante qui contribue à exacerber les inégalités scolaires et sociales, car, à Paris, l'école privée accueille une part disproportionnée d'élèves favorisés. Paris est déjà la ville la plus ségréguée de France, et la mixité sociale et scolaire est un enjeu majeur pour la cohésion et l'amélioration des performances scolaires de nos enfants et de nos jeunes. A ce titre, nous ne pouvons qu'appuyer l'initiative de la F.C.P.E. de Paris, qui a souhaité saisir dans une initiative citoyenne la Cour des comptes d'un contrôle du fonctionnement des écoles privées, qui, rappelons-le, sont financées à 73 % par de l'argent public, par nos impôts.

Nous ne cesserons de le dire, l'éducation est un investissement pour l'avenir. La Ville de Paris investit massivement, année après année, pour faire de Paris une ville où il fait bon grandir et apprendre.

Je pense évidemment aux cours Oasis, que nous connaissons bien maintenant et qui visent à transformer les cours d'école pour les rendre plus apaisantes, plus inclusives et plus agréables à vivre. Alors qu'il faut se préparer, selon les dires mêmes de la nouvelle Ministre, à un monde à +4 degrés, créer des îlots de fraîcheur dans les cours de l'école est plus qu'indispensable. Avec 34 nouvelles cours depuis cet été, Paris compte maintenant 165 cours Oasis en cette rentrée, et nous ne nous arrêterons pas là. Chère Madame BÜRKLI, vous voyez que nous ne nous occupons pas que des chaises et des tables.

La rénovation écologique ne se limite d'ailleurs pas à ces cours d'école. D'année en année, la Ville investit pour faire de nos écoles des lieux de vie toujours plus agréables.

Je pense également au développement de l'offre périscolaire, d'une variété et d'une richesse dont notre Ville peut être fière. Des goûters récréatifs en maternelle aux études surveillées et ateliers bleus ou lecture en

élémentaire, peu de Villes peuvent se targuer d'offrir tant de possibilités aux enfants sur le temps de la fin d'après-midi. Mme la Maire Anne HIDALGO l'a rappelé ce matin dans son propos introductif. Je voudrais bien, la prochaine fois, que Mme BÜRKLI nous fasse la liste des villes en France qui ont une offre aussi riche que la nôtre.

Je me réjouis de nous voir encore innover avec une nouvelle offre d'ateliers bleus culturels et scientifiques dans 30 écoles élémentaires. Je tiens à saluer particulièrement l'innovation portée par la Ville sur un certain nombre d'écoles, en confiant à des animateurs de la Ville l'animation d'ateliers bleus. Cette expérimentation est intéressante car elle permet de réduire le nombre d'intervenants auprès des enfants sur une même journée, et nous savons combien nos enfants ont besoin de repères stables. Elle permet également de répondre à une attente des animateurs, qui souhaitent élargir leur champ d'action et développer leurs compétences.

Par ailleurs, je ne peux pas ne pas parler des kits de fournitures scolaires offerts en cette rentrée à tous les élèves de C.P., qui, dans un contexte de hausse des prix, constituent un coup de pouce réel pour les familles parisiennes et une avancée pour l'égalité. L'école est publique et gratuite, et Paris contribue à ce qu'elle le soit vraiment. Paris s'engage pour l'école publique, et je pourrais citer bien d'autres exemples de réalisations et d'innovations en faveur des enfants et des familles parisiennes.

Je voudrais terminer en évoquant la santé mentale, que le nouveau Premier Ministre veut ériger en grande cause nationale. C'est à mon sens une question essentielle, en particulier pour nos enfants et notre jeunesse, avec des enjeux d'importance.

Celui des addictions aux écrans, d'abord. Les chiffres sont édifiants : 832 heures annuelles d'écran pour les enfants entre un et six ans, quand, dans le même temps, en dix ans les troubles cognitifs ont augmenté de 24 %, les troubles psychiques de 54 % et les troubles du langage de 94 %. Oui, je dis bien 94 %.

Celui de l'addiction aux stupéfiants, enfin, avec la montée en puissance des consommations de "puffs" et de cigarettes électroniques, dans lesquels nos adolescents et nos jeunes sont de plus en plus nombreux à injecter des produits stupéfiants inodores, qui font des ravages dans cette tranche d'âge.

Il est plus que temps que le Gouvernement prenne la mesure de ces dangers et qu'il ne se contente pas, comme d'habitude, d'effets d'annonce. Nous y serons très attentifs, il y va de l'avenir de notre jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'hécatombe continue pour l'école publique à Paris : 173 fermetures de classes dans le premier degré et 128 suppressions de postes dans le second. Madame DATI, c'est bien l'implacable logique comptable d'économie des gouvernements auxquels vous appartenez qui explique cette fermeture, et non l'état des rues parisiennes qui ferait soi-disant fuir les familles.

Nous avons un problème de plus à Paris : la concurrence exacerbée du privé, au point où, si rien n'est fait, dans quelques années, plus de la moitié des élèves rentrant en 6e le feront dans un collège privé. Or, une école publique forte, c'est la condition d'une société du commun qui vise à l'égalité réelle et à l'émancipation du plus grand nombre. Il n'est pas normal que le privé préempte de l'argent public qui devrait être réservé à l'école publique.

La Ville doit donc soutenir avec force la saisine de la Cour des Comptes par la F.C.P.E. pour réclamer une vraie transparence sur le financement et la gestion des écoles privées. La Ville doit aussi, évidemment, accompagner comme elle le fait déjà les mobilisations contre les fermetures de classes, pour l'élargissement des brigades de remplacement, pour l'augmentation du nombre d'A.E.S.H. et leur déprécarisation.

Néanmoins, nous ne pouvons pas être simplement le "bureau des pleurs" des parents et du personnel pédagogique. La Ville doit relayer et appuyer, certes, mais surtout elle doit faire plus. Elle doit faire plus notamment pour les professeurs de la Ville de Paris, en revenant sur la suppression des postes P.V.P., étant entendu que les syndicats évaluent à 70 le manque de postes. Elle doit faire plus sur le périscolaire, où, malgré les avancées, le compte n'y est pas encore sur la déprécarisation et le versement de la prime R.E.P./R.E.P.+ . Elle doit faire plus en baissant le recours à la gestion externalisée des places en crèche par des entreprises à but lucratif et en augmentant les primes pour les agents des crèches municipales.

Bref, elle doit faire plus parce que, face à ce Gouvernement, nous en aurons encore moins le choix.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Cher.e.s collègues, la rentrée est passée et, comme chaque année, nous faisons le bilan. C'est une jolie litanie : rénovation thermique des écoles, "rues aux écoles", démultiplication des cours Oasis, fournitures gratuites

pour les élèves de C.P., faire classe dehors et même, à Paris Centre, la création d'un jardin à l'usage mixte pour les élèves du collège Victor Hugo, mais aussi pour les habitants et habitantes hors des temps scolaires.

Notre Ville prend donc toute sa part pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage et de vie. L'action des élu.e.s de la Capitale ne s'arrête pas là, elle nous alerte collectivement, cher.e.s collègues, car nous ne pouvons pas continuer ainsi. En septembre, nous étions beaucoup à aller discuter devant les écoles avec les parents et les parentes, notamment celles et ceux qui retrouvaient leur école avec une classe en moins. Dans certaines écoles, c'est presque devenu une habitude, une tendance inexorable. Alors, autour des cafés, on compte : "A ce rythme, l'école sera fermée d'ici deux, maximum trois ans." Voilà de quoi casser la confiance en l'éducation nationale, de même que les dynamiques pédagogiques et de vie scolaire.

Alors que nous voulions faire de l'école la capitale du quartier, la capitale de la ville du quart d'heure, l'Inspection générale propose un nouveau critère pour programmer plus de fermetures de classes : les élèves doivent pouvoir accéder à leur classe en 20 minutes de trajet de voiture. Ce critère est absolument délirant, en décalage complet avec les usages et les rythmes parisiens, et en contradiction aussi avec notre politique de démotorisation de Paris.

La cure d'austérité imposée à l'éducation nationale est absurde et dangereuse. Fatoumata KONÉ a rappelé les chiffres des fermetures de classes. Alors que les personnels enseignants sont en moyenne moins bien payés que leurs collègues de l'Union européenne, elles et ils ont plus d'élèves par classe. La destruction de notre école publique est en plus un cadeau fait à chaque instant à l'école privée. Ce qui fait tenir l'école, ce sont les agents et les agentes dans tous les domaines, qui œuvrent pour l'intérêt général et singulièrement celui des enfants. Merci à elles et eux.

Pendant ce temps, le Gouvernement met sur le dos des collectivités territoriales des économies supplémentaires à faire, ce matin nous en étions à peu près à 5 milliards d'euros, et on nous "jure les grands dieux" que le budget de l'Education nationale ne sera pas touché. Où sont les recrutements de professeurs ? Où sont les recrutements d'A.E.S.H. ? Où est le statut ? Où est la déprécarisation promise ? L'Etat doit réinvestir dans l'école publique.

Il serait insupportable, cher.e.s collègues, que nous nous retrouvions dans la même situation que les deux années précédentes. Ici, un maire d'arrondissement, qu'importe sa couleur politique, qui écrit au Recteur pour sauver une classe. Là, quelques élus de la majorité en "manif" aux côtés des syndicats et des "assos", ou encore qui essayent en C.D.E.N. d'obtenir des informations claires et exigent que les décisions du rectorat ne se fassent pas en petit comité pendant le mois de juillet.

Alors, je vous le demande : quel est notre plan d'action ? L'ensemble des élu.e.s de Paris devraient agir pour que les mots soient suivis d'actions. Un goût de l'effort, vous l'évoquiez à la droite de l'hémicycle, pourquoi pas, mais un goût de l'effort pour défendre l'école publique.

Pour les élu.e.s qui cumulent les mandats et les fonctions, nous pourrions "a minima" vous demander de faire preuve de cohérence. Vous prétendez défendre les familles parisiennes, tout en justifiant les fermetures de classes. Votre parole en la matière n'a plus aucune valeur. Réveillez-vous et rejoignez nos demandes pour préserver l'école publique. Le vœu proposé par le groupe écologique réclame la transparence des données du rectorat, l'association des élu.e.s à l'ensemble des travaux préparatoires, mais aussi un moratoire sur les fermetures de classes.

Pour changer les choses et sauver l'école publique, seul l'engagement de toutes les parties prenantes fera la différence, je conclurai donc en invitant l'ensemble des parentes et parents d'élèves à participer au scrutin pour l'élection de leurs représentants et représentantes ces vendredi et samedi. Votez.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, s'il vous plaît.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la rentrée des classes, qui est un moment particulièrement fort dans un arrondissement comme le mien qui a forgé son A.D.N. autour de l'accès à l'éducation et aux savoirs, se serait bien passée si elle n'avait été assombrie, comme, hélas, dans tout Paris, par des fermetures de classes. Cinq au début, trois finalement, actées après que je me suis battue aux côtés des parents pour que l'on tienne compte du nombre important d'enfants porteurs de handicaps que nous accueillons dans nos écoles. J'ai accompagné la création de classes U.L.I.S. et des protocoles d'accueil d'enfants issus de l'Institut national des jeunes sourds, qui est dans le 5e arrondissement.

L'ampleur inédite des fermetures à la rentrée 2024, 175, cela a été rappelé, auxquelles il est vrai qu'il convient de retrancher 45 ouvertures, s'arrime, trois fois hélas, à un triste mouvement qui semble se consolider avec le temps. De 2013 à 2023, Paris aura perdu 27.500 élèves dans le premier degré. Des élèves en moins, nous le savons tous, des classes en moins et, depuis ces dernières années, des écoles en moins. C'est tout un écosystème économique, culturel, social qui est malmené, fragilisé, avec le risque de voir à terme la Capitale se transformer en ville-musée, ou en tout cas en ville qui accueille de moins en moins de familles.

Année après année, j'entends la Ville de Paris justifier ces fermetures par l'évolution de la courbe démographique et, comme je l'ai encore entendu récemment, par des politiques nationales en matière d'éducation qui ne rempliraient pas les promesses républicaines. Regardons la réalité en face : Paris est la seule ville à connaître sur la durée un tel mouvement. C'est que 10.000 Parisiennes et Parisiens quittent chaque année Paris selon l'I.N.S.E.E. Mme Fatoumata KONÉ n'est plus là, mais la suppression de classes ne précède pas les suppressions de postes, elle suit les suppressions de poste. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais, cela, c'est une réalité.

Quelles en sont les causes ? Là encore, regardons les enquêtes d'opinion. Sans forcer le trait : dégradation du cadre de vie, propreté, sécurité, fermeture des commerces de proximité, bruit. C'est aussi et surtout, disons-le, la faute au logement, qui représente 45 % de la capacité contributive des Parisiennes et des Parisiens, et les politiques publiques conduites par la Ville ne sont pas étrangères au renchérissement de l'immobilier et des loyers.

J'ajoute que les options prises en matière de logement social défavorisent de manière systématique les familles. Je vois les politiques de réhabilitation qui transforment presque toujours dans mon arrondissement des T3 en T2, des T2 en studio, pour faire, me dit-on, "plus moderne, plus adapté aux plus jeunes". Je vois des politiques de préemption qui privilégient les petites surfaces, pour afficher, j'imagine, un chiffre important de création de logements sociaux. Comme maire d'arrondissement, j'attribue peut-être cinq logements par an au maximum qui peuvent être fléchés en logement social.

J'ajoute que la dégradation très préoccupante des capacités d'accueil dans nos structures de petite enfance contribue à faire partir chaque année des dizaines de familles. Le personnel manque, les départs ne sont jamais remplacés à l'identique, les arrêts maladie se multiplient. J'ai visité une crèche en septembre dont la moitié du personnel, je dis bien la moitié du personnel, était en congé thérapeutique, la faute étant à un fonctionnement qui se faisait avec un tiers du personnel. Dans le 5e, c'est un berceau sur deux qui est inoccupé.

Je note au passage que les écoles privées sont moins impactées par les fermetures. C'est un constat, hélas ou tant mieux, je n'en sais rien. Leur capacité d'adaptation est plébiscitée par les parents, notamment leur capacité à accueillir les enfants porteurs de handicaps, mais aussi sur le terrain des langues vivantes, car les parents souhaitent que les enfants pratiquent des langues vivantes. Sur ce terrain, nous pouvons en toute honnêteté intellectuelle renvoyer dos à dos la Ville et l'Education nationale. C'est une réalité, il faut que nous progressions. Dans le 5e, avec l'appui du Recteur, j'ai sollicité des étudiants en langue pour faire des vacances complémentaires.

Il n'en reste pas moins que nos écoles sont un atout formidable, et je voudrais rendre hommage aux directeurs, aux professeurs des écoles investis, et aux services parisiens, qui sont très engagés, notamment la S.L.A. et la C.A.S.P.E., qui se sont beaucoup professionnalisées ces dernières années.

Des moyens importants ont été déployés pour rénover le parc immobilier des écoles, les mettre aux normes énergétiques, les végétaliser. Vous le savez, Monsieur l'adjoint, j'ai soutenu et accompagné ces efforts dans le 5e, notamment en dotant quasiment toutes les écoles publiques d'une rue aux écoles et en multipliant les propositions culturelles gratuites au sein même de ma mairie, notamment à travers des ateliers de médiation portés par la résidence d'artistes que j'ai créée en mairie.

Pour autant, comme beaucoup d'élus, je suis très inquiète pour l'avenir de nos écoles, menacé si la Ville ne change pas de braquet pour développer des politiques résolument tournées vers nos familles.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - M. Jean-Pierre LECOQ, s'il vous plaît.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, laissez-moi tout d'abord remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui concourent à la bonne marche des établissements scolaires parisiens et qui contribuent à l'apprentissage, à l'éducation et à la réussite des élèves, de nos élèves, dans les écoles, collèges et lycées répartis sur l'ensemble du territoire de la Capitale. Qu'ils soient agents techniques, professeurs ou personnels administratifs, nous leur souhaitons la meilleure année scolaire.

N'en déplaise à certains des élus présents dans cet hémicycle, je souhaiterais également la meilleure année scolaire aux personnels des établissements privés participant au service public de l'éducation nationale - étant entendu que je ne parle pas des établissements privés hors contrat, il faudrait que certains de nos collègues révisent leurs fiches -, où près de 30 % des élèves parisiens sont scolarisés. Que cela plaise ou non, ces établissements, par leur ancienneté et par leur diversité, participent effectivement à l'éducation des petits Parisiens et des petites Parisiennes.

Mes chers collègues, dans la communication du premier adjoint, qui conserve ses attributions en tant qu'adjoint chargé de la petite enfance et des affaires scolaires dans toute leur étendue, vous nous présentez un vaste catalogue qui semble accompagner tous les petits Parisiens du berceau jusqu'au lycée, en intégrant les T.A.P., les vacances "Arc-en-Ciel", les centres de loisirs, l'alimentation scolaire et, maintenant, les études surveillées, qui font office de nouveauté cette année comme l'ont été les cours verts il y a trois ans.

Tout cela n'est pas faux, mais cette politique de saupoudrage de novations repose-t-elle sur une vision et un constat partagés, et une gestion prévisionnelle des effectifs et de la situation bâtementaire de nos écoles et de nos collèges ? La réponse est malheureusement non, et vous le savez.

Vous n'en avez pas les moyens et, surtout, vous n'en avez pas la volonté. Vous n'en avez pas les moyens et on ne vous les donne pas, parce que les priorités budgétaires sont ailleurs. Nous y reviendrons lors des débats budgétaires que nous aurons en novembre et en décembre. Alors que les budgets rattachés aux affaires scolaires concernent l'avenir de nos enfants, ils ont diminué de moitié en dix ans, passant de 153 millions d'euros à 78 millions d'euros en 2024.

Pire, cela a été dit par nombre de nos collègues, vous semblez incapables d'anticiper, d'accompagner et de planifier les conséquences de ce que l'on pourrait appeler l'hiver démographique que nous connaissons à Paris depuis une décennie et qui se caractérise par une chute de plus de 10.000 élèves en deux ans dans nos établissements.

La vérité est que Paris bénéficie depuis toujours d'un taux d'encadrement par élève bien supérieur à celui de la quasi-totalité des départements français. Tant mieux, d'ailleurs. Aujourd'hui encore c'est le troisième plus élevé, avec une moyenne de moins de 20 élèves par classe. Pourtant, des moyens existent pour redonner du dynamisme aux écoles, cela consiste à en regrouper certaines et à créer des écoles polyvalentes lorsque cela est possible, au lieu de laisser s'étioler des petites structures sans capacité de rebond. Cela permettrait, Madame la Maire, de créer une Académie des langues dans chaque arrondissement, et non pas uniquement dans l'ancien 1er arrondissement, noyée dans le secteur de Paris Centre.

Pour cela, il faut anticiper, travailler de façon constante avec l'académie de Paris et avec les parents d'élèves afin de revoir la carte des écoles et des collèges. Certes, quelques décisions ont été prises, mais, vous le savez, elles sont très insuffisantes, et surtout cela bloque la nécessaire rénovation thermique de nombreux établissements. Si on excède la communication excessive autour des cours Oasis, force est de constater que de nombreux bâtiments scolaires sont dans un état de vétusté préoccupant.

Nous le constatons avec regret, les investissements dans nos écoles ne sont plus une priorité, je l'ai déjà dit mais je le répète, qu'il s'agisse du bâtementaire ou de la gestion des personnels qui, dans de nombreuses filières, peinent à être recrutés et à être conservés. La hausse dramatique du coût du logement à Paris, à laquelle vous avez contribué de façon irresponsable en asséchant le secteur locatif privé, ainsi que le nombre insuffisant de logements sociaux dédiés aux agents municipaux y contribuent beaucoup. C'est bien sûr une tout autre politique qu'il faudrait mener vis-à-vis de ces personnels, mais vous ne semblez pas en avoir pris la mesure.

A ma suite, mes collègues Inès de RAGUENEL, Valérie MONTANDON et Franck MARGAIN reviendront sur des thèmes essentiels comme les rythmes scolaires, dont nous demandons depuis des années un bilan, sans succès.

Je voulais néanmoins achever mon propos en souhaitant que la Mairie de Paris s'efforce de sortir du dialogue de sourds qui existe depuis plusieurs années avec la Région Ile-de-France, qui gère les lycées et les cités scolaires nombreuses dans notre ville. L'exemple de la splendide rénovation de Paul-Valéry illustre ce que Paris a à y gagner. Certes, des progrès sont à faire des deux côtés dans l'écoute et le dialogue, en liaison avec l'Académie, mais, de la même façon que les Jeux Olympiques de Paris ont été une réussite grâce à l'action coordonnée de plusieurs acteurs, comme cela nous a été rappelé tout l'après-midi d'hier, ne pouvons-nous pas espérer que l'avenir des jeunes générations l'emporte sur les intérêts partisans et les mesquineries administratives, pour ne pas parler des partis pris et des logiques ?

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Sandra BOËLLE, s'il vous plaît.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, ne me demandez pas ma carte, je ne l'ai pas. Je suis désolée.

Madame la Maire, chers collègues, parler de la rentrée scolaire, c'est également parler de la rentrée des 0-3 ans dans les crèches parisiennes, avec deux sujets essentiels.

La pénurie de personnels, dont nous avons parlé maintes fois dans cet hémicycle, est toujours aussi présente. Aujourd'hui, 25 % des places en crèches municipales en régie directe sont toujours bloquées dans le 16e arrondissement, et presque autant à l'échelon parisien. Cette situation perdure depuis deux ans maintenant, deux années pendant lesquelles de très nombreuses familles n'ont pu trouver un mode de garde adapté à leurs ressources. Ce phénomène a obligé nos jeunes familles à quitter la capitale, ne pouvant concilier vie professionnelle et vie familiale.

Nous connaissons la problématique du recrutement de personnels pour nos crèches : attractivité des métiers de la petite enfance, valorisation des salaires. Madame la Maire, quelles sont les actions que vous entreprenez pour interpeller le nouveau Gouvernement sur ce point ? C'est une question que je vous avais déjà posée lors d'un dernier Conseil de Paris.

Le deuxième sujet essentiel et d'actualité, ce sont les crèches privées, avec la parution du livre "Les Ogres" de Victor CASTANET, qui pointe à nouveau le sujet de graves dysfonctionnements, jusqu'à parler de dérives, ce qui m'amène à vous demander d'intensifier les contrôles dans les crèches privées. Je ne suis pas à demander, comme le font les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, le non-renouvellement des marchés dans les crèches privées à but lucratif ou l'interdiction de ces entreprises privées à répondre aux appels d'offres, même si le 16e est mentionné dans "Les Ogres".

En tant qu'élue chargée de la petite enfance, je suis régulièrement en contact avec votre Bureau de l'agrément P.M.I., qui, je le rappelle, accorde les agréments d'ouverture de tous les établissements d'accueil de la petite enfance parisiens quels qu'ils soient et qui en assure le suivi. Vous avez fait des efforts en augmentant il y a quelques mois le nombre des contrôleurs pour passer à 12. Ils effectuent des contrôles une fois par an dans les crèches privées. Si votre Bureau de l'agrément P.M.I. se veut rassurant à mon égard, je ne le suis pas tout à fait, et je vous avoue que les jeunes parents sont dans l'inquiétude et ont besoin d'être rassurés à leur tour, ce qui passe par le renforcement des contrôles.

Madame la Maire, je vous le demande, il est indispensable d'intensifier les contrôles dans les crèches privées et que vous missionniez l'Inspection générale pour réaliser des audits dans les crèches privées partenaires de la Ville de Paris. C'est le sens du vœu que j'ai déposé.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vous rappelle que, si vous n'avez pas vos cartes, vous pouvez demander aux secrétaires généraux de vos groupes, nous avons des doubles au Conseil. C'est utile pour le décompte des temps de parole. Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Bonjour. Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'éducation est le creuset de la société de demain, la source de l'émancipation des individus. Dans un monde marqué par les replis identitaires, les haines religieuses, les guerres, les colonisations, le réchauffement climatique, les inégalités croissantes et maintenant les menaces sur la démocratie, il ne nous reste plus que le savoir, sa progression, sa diffusion comme espoir pour construire plus beau le monde de demain.

Quel contraste, donc, entre les enjeux et la médiocrité, voire la nocivité, des politiques des différents gouvernements d'Emmanuel MACRON. Aux besoins colossaux sont opposés l'austérité, les suppressions de postes, le gel des salaires, le manque d'A.E.S.H. pour une école vraiment inclusive, les réformes pédagogiques absurdes, la sélection généralisée, la progression du privé de la maternelle au supérieur, l'apprentissage comme aubaine financière pour les entreprises. En cette rentrée, ce sont 56 % des collèges où il manque au moins un professeur, en particulier à Paris, et des milliers de postes d'enseignants et d'A.E.S.H. sur toute la France sont non pourvus, faute d'attractivité du métier.

Au mépris des politiques publiques s'ajoute le mépris d'une partie du personnel politique. En un an, le Ministère de l'Education nationale aura vu défiler quatre ministres à sa tête. Quatre. Un mépris qui continue avec la nomination d'une ministre qui ne connaît rien à l'éducation nationale. Déjà surnommée "la Ministre des bourdes", elle commence en proposant le recours aux retraités ou entend recevoir les influenceurs TikTok avant les syndicats. Un profil parfaitement dans la lignée d'Amélie OUDÉA-CASTÉRA, partie trop vite, qui aura parfaitement mis la lumière sur un combat qu'au groupe communiste nous menons depuis longtemps : le financement public de l'enseignement privé.

Les dysfonctionnements mis à jour lors du scandale Stanislas doivent nous alerter. Le rapport de l'Inspection générale était accablant quant au non-respect du Code de l'éducation, en imposant par exemple le catéchisme obligatoire, pourtant explicitement illégal. Accablant sur le non-respect des programmes scolaires. Accablant quant au harcèlement homophobe et sexiste. Plus d'un an après, rien n'a changé. Nous demandons donc la suspension du contrat liant Stanislas à l'Etat, et je demande que la Ville en fasse désormais la demande, comme il en est en son pouvoir.

Toutefois, ce scandale a ouvert la boîte de Pandore. Nous savons que d'autres établissements ont des pratiques similaires, et nous demandons donc une inspection générale des établissements privés parisiens.

Au-delà de ces pratiques délictuelles, l'enseignement privé pose un autre problème quant au séparatisme social qu'il entretient. Paris est en effet l'académie la plus ségréguée de France à cause des établissements privés sous contrat, qui sont tous des mauvais élèves de la ségrégation. Le privé sape la mixité sociale et, si rien n'est fait, il risque de peser pour plus de 50 % des collégiens et collégiennes d'ici à 2034, dont 95 % des C.S.P.+.

La tendance est structurelle et accentuée par les suppressions massives de postes, car Emmanuel MACRON n'a pas oublié de faire du favoritisme, fermant 250 postes dans le public contre seulement 50 dans le privé en cette rentrée, alors que le privé représente un tiers des publics. Je le redis, nous devons exiger la baisse des postes dans le privé pour les transférer dans le public.

Au niveau national, c'est le chemin inverse qui se dessine avec la casse annoncée des services publics, faite de suppressions de postes, fermetures de classes, fermetures d'écoles maintenant, mais aussi groupes de niveau. Avec le soutien explicite du Rassemblement national, la droite dans sa diversité, de MACRON à BARNIER, entend faire la peau aux fonctionnaires. Or, derrière ces postes de fonctionnaires, où qu'ils soient...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, il y a un brouhaha assez important. Faites attention, s'il vous plaît, aux orateurs. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Derrière ces postes de fonctionnaires, où qu'ils soient, que vous voulez supprimer, c'est le bon fonctionnement des services publics que vous détruisez. Cette année encore, la rentrée s'est faite sous le signe de la saignée des postes à Paris, avec des classes bondées au maximum, des absences non remplacées, des options qui ferment. Ce choix est catastrophique.

La baisse démographique réelle, mais qui ralentit déjà, aurait dû servir à rattraper le retard de la France sur les taux d'encadrement. Pratiquement dernière en Europe, la France aurait pu combler son retard, mais non, elle choisit de surcharger toujours et encore les classes, et nous savons que la droite a prévu de continuer la saignée pour la rentrée prochaine, en 2025. Nous dénonçons ce choix irresponsable. Vous nous avez parlé ici, en cet hémicycle, d'excellence pour l'école, mais vous cultivez en fait la médiocrité.

La résistance s'organise pourtant. Sur les postes, les parents et syndicats sont massivement opposés à vos choix austéritaires. Sur les groupes de niveau aussi, on ne compte plus les collèges qui, des professeurs aux directions en passant par les parents, ont choisi de ne pas les mettre en place, par manque de moyens bien sûr, mais aussi parce qu'ils sont nocifs pour les apprentissages de tous les élèves.

Cette dégradation de l'éducation nationale ne semble visiblement pas affecter nos collègues de droite, notamment ceux du groupe "Demain Paris !" de Francis SZPINER. Leur priorité des priorités pour l'école : l'uniforme scolaire, on imagine avec jupe bleu marine pour les filles, pas trop courte, j'imagine, pas trop longue non plus, j'imagine, et mocassins à gland, j'imagine, pour les garçons. L'urgence absolue, le nœud gordien de l'éducation, un sens des priorités... de droite. L'éducation est un sujet sérieux, je me permets de le redire.

Plus sérieusement, j'en viens aux professeurs de la Ville de Paris qui développent de façon remarquable l'E.P.S., les arts plastiques et l'éducation musicale dans nos écoles. Nous connaissons les contraintes qui pèsent sur les professionnels, le manque de postes, notamment de remplaçants, mais aussi les contraintes horaires. C'est pourquoi nous posons un vœu visant à renflouer le corps des P.V.P. et à effacer les suppressions de postes.

Un deuxième point concerne les appels à projets pour les dotations aux collèges. Comme l'an dernier, nous voterons contre son principe. Ces appels à projets mettent en concurrence les collégiens et les établissements. Les voyages scolaires et la mobilité pédagogique qu'ils financent contribuent à l'émancipation des élèves, ils doivent être financés sur les fonds récurrents sans concurrence. Sans oublier que cet appel est financé en prenant sur les dotations pédagogiques de certains collèges pour les verser à d'autres. Nous pensons que, en ces temps d'inflation et de besoins criants des collèges, les dotations doivent à l'inverse augmenter de partout.

Au-delà de l'éducation nationale, cette rentrée 2024 est aussi marquée par le scandale des crèches privées à but lucratif. Depuis plusieurs années, les études officielles de Maignon, de la C.A.F., de l'I.G.A.S., des enquêtes journalistiques et le dernier livre de Victor CASTANET mettent en lumière la mise en danger des enfants et les abus des prédateurs financiers de la petite enfance. Heureusement, nous contractualisons peu à Paris avec ces établissements : une vingtaine de crèches privées sur 450.

Nous proposons néanmoins par un vœu qu'à chaque échéance de marché, à chaque fin de D.S.P., la Ville cherche la reprise en régie directe, tout en garantissant bien sûr un dispositif passerelle pour les salariés souhaitant intégrer la fonction publique. Nous voulons aussi interpeller le Gouvernement pour changer ce modèle absurde qui permet à des entreprises privées de faire des bénéfices juteux avec l'argent public. Les collectivités territoriales doivent être au cœur de la petite enfance.

Sans transition et sans surprise, vous nous savez opposés par principe aux crèches confessionnelles, des crèches dont l'existence est garantie par le principe de laïcité mais dont le financement ne peut pas dépendre de fonds publics, principe de laïcité encore. Vous nous savez attachés à une vision de la laïcité qui ne soit pas à géométrie variable, nous voterons donc contre le projet de délibération DFPE 135.

Enfin, j'en viens au supérieur, pas mieux loti que l'éducation nationale. Il subit l'austérité de plein fouet. Après la suppression de 900 millions de crédits par le non regretté Bruno LE MAIRE, voici 400 millions de nouvelles coupes par Patrick HETZEL. Cela fait beaucoup en un an. Alors que la démographie étudiante augmente, 350.000 étudiants en plus cette année en France, alors que la précarité étudiante ne cesse de progresser, j'ai vu que l'on fait maintenant des distributions alimentaires devant l'Assemblée nationale, puisque certains sont visiblement un peu "durs d'oreille", alors que nous voyons s'allonger les files aux distributions alimentaires, alors que les étudiants n'arrivent plus à se loger de manière descente et rognent sur leur santé et leur alimentation, ce nouveau coup de rabet sur leur avenir tombe parfaitement mal, tout comme la hausse des frais d'inscription à l'université.

Comme pour l'éducation nationale, au mépris de fond s'ajoute celui des politiques. Le nouveau Ministre, alors adepte de l'homéopathie, de l'hydroxychloroquine et de la lutte contre les libertés académiques, tente grossièrement de maquiller sa page Wikipédia pour cacher son passé qui ne passe pas. Le manque d'ambition et de vision d'avenir n'est pas seulement une erreur mais une réelle faute politique quand on connaît les enjeux du supérieur pour la jeunesse et notre pays, en particulier pour la ville de Paris, comme le révèle l'étude de l'APUR, qui justifie tout simplement l'action de notre Ville en faveur du supérieur, des multiples aides sociales aux étudiants en passant par celles aux laboratoires et universités.

Par un vœu, nous demandons donc au Gouvernement d'annuler ces coupes budgétaires et d'annuler l'augmentation des frais d'inscription, et nous saluons toute l'action de la Ville en la matière.

Pour conclure sur tous ces sujets, je dirais que le savoir, son partage et sa production, est la condition de l'émancipation des individus et notre seule chance de résoudre les problèmes complexes de nos sociétés. Mettre les moyens en face des besoins éducatifs immenses est non seulement un véritable marqueur de gauche, mais la condition du partage des connaissances et, "in fine", des richesses et des pouvoirs.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, s'il vous plaît.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, à mon tour de dire quelques mots de cette rentrée à Paris, qui s'est, d'un certain point de vue, bien passée, malgré le fait qu'elle a été préparée par deux, trois ou quatre, on ne sait plus, collègues de Mme DATI, qui ont tous, les uns et les autres, marqué d'abord le désintérêt, peut-être même le désengagement, pire encore le renoncement, du Gouvernement et de l'Etat à faire de notre école le premier lieu de l'égalité républicaine.

Il suffit de constater la réalité ici, à Paris. Il y a aujourd'hui dans nos écoles, pire encore dans nos collèges, plus d'élèves par classe qu'il n'y en avait avant que ce Gouvernement ne décide de faire de l'éducation une variable d'ajustement. C'est un triste symbole qui démontre que l'égalité, ce principe si fondamental de notre République, n'est pas une valeur portée par ce Gouvernement, et la conséquence concrète, on la vit dans notre école. L'école ne peut pas se gérer de façon comptable, elle ne peut pas être une variable d'ajustement, elle doit d'abord être un engagement. Nous en sommes si loin. Je pourrais évoquer le manque cruel d'A.E.S.H. dans nos écoles, alors que nous avançons si vite pour faire une école inclusive.

Heureusement qu'ici, à Paris, autour de la Maire de Paris et de son équipe, nous continuons de faire de l'école l'une de nos principales priorités. Cet été, rien que dans le 18^e, 45 opérations ont été réalisées pour améliorer l'accessibilité de nos écoles et leur confort. Nous avons créé deux nouvelles cours Oasis, qui viennent s'ajouter aux dix qui existaient déjà. Puis, la Maire de Paris le disait, nous avons distribué ces kits de matériels scolaires pour les élèves de C.P., permettant aux familles de s'éviter un coût plus important compte tenu de l'inflation.

Ces investissements, nous les faisons parce que nous savons que l'école de la République doit offrir une chance à toutes et à tous et que nous voulons que grandir à Paris soit avant tout une chance pour chacun de nos enfants. Pour leur permettre de réussir, nous devons travailler inlassablement à plus de mixité sociale et scolaire dans nos établissements. Nous croyons que la rencontre des différences est une richesse.

C'est pourquoi nous avons créé pour la première fois cette année dans le 18^e, mais cela existait dans d'autres arrondissements, le premier secteur discontinu permettant à des collégiens de la porte de la Chapelle de faire leur rentrée dans un collège de la butte Montmartre. Je dois dire que les premiers résultats de cette nouvelle sectorisation sont absolument favorables. J'en suis très heureux.

Bien sûr, nous restons entièrement mobilisés auprès des parents d'élèves pour augmenter les moyens de l'éducation nationale et éviter les fermetures de classes, mais le principal sujet de cette rentrée que je voulais évoquer, que j'avais déjà évoqué l'année dernière et l'année d'avant et qui est, je crois, le plus grave pour l'ensemble de notre société et pour nous ici, à Paris, c'est la réalité du nombre incroyable d'enfants scolarisés dans nos établissements qui sont effectivement à la rue.

L'année dernière, 27 enfants scolarisés dans le 18^e étaient en situation de rue, et c'était déjà totalement inacceptable. Depuis janvier 2024, ce sont 142 enfants en errance qui ont sollicité les services de la mairie du 18^e pour une inscription à l'école. Nous avons pu en scolariser dans le 18^e, mais aussi dans d'autres arrondissements de Paris quand leur lieu d'hébergement en était plus proche. Je veux remercier l'ensemble de mes collègues maires d'arrondissement qui ont travaillé avec nous sur cette problématique. Toutefois, il y a encore aujourd'hui 50 enfants dans le 18^e en situation de rue ou d'errance, malgré l'ouverture en décembre 2023 du lieu d'hébergement du lycée Valadon, qui accueille aujourd'hui encore 120 personnes.

C'est dire l'importance de l'investissement de la Ville de Paris et, bien sûr, de la mairie d'arrondissement pour faire face à cette réalité. Pourtant, nous ne pourrions pas faire cela tous seuls. J'en appelle à nouveau, peut-être un peu solennellement, au Gouvernement pour qu'il prenne ses responsabilités. Nous avons besoin de la solidarité nationale sur ce sujet.

Une société qui laisse ses enfants à la rue, c'est une société qui se détruit. Nous ne pouvons plus subir cette réalité. L'ensemble des acteurs politiques doivent se mobiliser, comme les parents d'élèves, comme les communautés scolaires, comme nous-mêmes à la Ville de Paris et à la mairie du 18e nous nous mobilisons.

Une société qui ne prend pas soin de ses enfants est une société qui ne prend pas soin d'elle-même. J'en appelle à nouveau le plus solennellement possible à ce que le Gouvernement prenne enfin ses responsabilités. Il y a dans cette salle des membres du Gouvernement. Comment accepter en tant que Ministre que, dans sa propre ville, il y ait encore des enfants scolarisés à la rue ? C'est inacceptable. Il faut enfin que le Gouvernement agisse.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, après l'annonce du nouveau Gouvernement et la surprise de la nomination d'une ministre de l'Education nationale inattendue, nous avons entendu une déclaration de politique générale du Premier Ministre plus prévisible et qui a confirmé que ce Gouvernement ne s'inscrivait pas en rupture avec celui de son prédécesseur. L'école publique reste théoriquement la priorité du Gouvernement, mais sans moyens à la hauteur de cet objectif. Un objectif sans plan s'appelle un vœu, et le service public d'éducation mérite mieux.

Nous craignons malheureusement une politique dont l'unique obsession sera purement comptable, et nous ne pouvons qu'émettre le vœu que le budget de l'Education nationale sera épargné, probablement pas sanctuarisé, comme le priait Nicole BELLOUBET, et ce, alors même qu'il devait être revalorisé, comme la situation de l'éducation nationale le nécessite.

Dans un contexte budgétaire difficile, alors que l'on parle d'optimisation pour justifier d'envisager une régression sur le dédoublement des classes et de rationalisation pour justifier la diminution de l'offre éducative et la fermeture de classes, nous poursuivons et nous amplifions notre mobilisation pour offrir le meilleur de ce que nous pouvons mettre à disposition des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens. A Paris et dans le 12e arrondissement, nous veillons à maintenir des discussions nourries avec l'Education nationale sur les fermetures de classes, qui sont l'une des manifestations de cette politique comptable qui abîme le service public de l'éducation.

Nous devons impérativement visibiliser toutes les forces de notre service public d'éducation pour faire face à la concurrence déloyale et organisée de l'enseignement privé, qui ne cesse d'être politiquement favorisé, et ce, sans aucune réelle transparence. Notre inquiétude commune porte sur les dynamiques de ségrégation sociale et de séparatisme scolaire, qui s'amplifient à Paris et dans le 12e arrondissement, comme le révélaient à l'hiver 2024 les études et projections de Julien GRENET, du C.N.R.S. et de l'Ecole d'économie de Paris.

Une autre politique pour la mixité sociale scolaire dans tous les collèges parisiens, publics comme privés, est urgente. Des leviers ont été identifiés pour rompre avec ce modèle ségrégatif actuel, qui nuit à la réussite éducative des collégiens parisiens et nourrit l'angoisse scolaire des familles. Des décisions politiques urgentes et courageuses doivent être prises à l'échelle nationale, et ce Gouvernement ne semble pas prêt à s'y atteler.

Nous défendrons sans relâche le service public d'éducation en soutenant et en visibilisant notamment toutes les dynamiques de réussite pédagogique des écoles et des collèges publics du 12e. Notre investissement en faveur de la rénovation et de la transformation des établissements scolaires est au service de cette promotion. Dans le 12e, ce sont près de 4 millions d'euros qui ont été mobilisés à l'été 2024 pour ce faire.

Nous accompagnons des temps périscolaires, des espaces d'apprentissage, de découverte et de sensibilisation, et des classes dehors, comme vous le disiez tout à l'heure, Madame la Maire, toujours plus qualitatifs. Nous poursuivons le déploiement des cours Oasis et des rues aux enfants afin d'offrir un cadre de vie scolaire en constante amélioration, tout en maintenant des travaux d'entretien réguliers de nos établissements. Nous poursuivons nos avancées pour la restauration scolaire, portées par la caisse des écoles, dont les ambitions en faveur de l'éducation alimentaire des enfants ne cessent de croître.

Ces quatre dernières semaines, j'ai été aux premières loges de cette rentrée pour être à l'écoute des parents et des professionnels, mais également pour entendre leurs doléances et leurs difficultés quotidiennes qu'inspirent et inspireront encore les politiques que nous mettons en place pour elles et eux, ainsi que les combats que nous portons. Nous remercions tous les personnels mobilisés, pour lesquels ces engagements sont constants et quotidiens. Recevez notre entière gratitude et soutien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Maire.

La parole est à Mme BOUGERET, pour le groupe Union Capitale.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Vous appelez de vos vœux, à l'ère post-Jeux olympiques, l'ambition de poursuivre son esprit de partenariat, d'innovation, d'ouverture, de collaboration entre les collectivités, entre la sphère publique et la sphère privée, entre l'Etat et la Ville, de décroiser le système pour le bien commun.

Si ce vent de liberté et cette ambition soufflaient aussi sur nos écoles ? Des écoles qui au fil du temps se figent dans une organisation assez classique, institutionnelle, pour ne pas dire parfois un peu poussiéreuse.

A la lecture de votre traditionnel satisfecit de rentrée, tout va bien dans le meilleur des mondes, les dispositifs s'empilent, s'entassent, se multiplient au point de rendre l'action de la Ville en matière périscolaire totalement illisible et peu attractive pour les familles ; familles qui se tournent de plus en plus et aspirent à des organisations ou formats d'apprentissage plus innovants, plus souples et plus adaptés à leurs besoins.

Si l'héritage des Jeux, au-delà de la formule de communication, concernait nos écoles en s'appuyant sur les valeurs de l'olympisme, sur le sport et la culture ? Les Jeux ont suscité sans nul doute de nombreuses vocations sportives chez nos jeunes, amateurs ou professionnels, et il faut capitaliser dessus.

Le périscolaire et les rythmes que nous connaissons s'y prêtent et doivent davantage, massivement presque, faire la part belle à la pratique sportive dans des équipements plus accessibles, avec des encadrants qualifiés, en créant des partenariats inédits avec des clubs sportifs, des fondations d'entreprises et sur des plages horaires plus étendues au-delà des seules 1 heure 30 deux fois par semaine, comme cela se fait dans de nombreux pays anglo-saxons.

Les différents ateliers, bleus ou non, associatifs ou non, sont très dispersés et encore parfois de qualité inégale. Il faut fortement augmenter le temps consacré à la pratique sportive, que cela devienne une identité de notre système scolaire parisien, car ses vertus ne sont plus à démontrer.

De la même manière, au-delà du périscolaire, les classes à horaires aménagés doivent être développées et pas seulement dans les quartiers prioritaires. Chaque arrondissement devrait pouvoir le proposer à ses familles, en sport et en musique, en partenariat avec nos grands équipements culturels. Cette forme d'apprentissage à horaires décalés, qui n'est pas évidente à mettre en œuvre - j'en suis consciente pour l'avoir expérimentée dans le 17^e arrondissement -, révèle néanmoins de nouveaux talents, répond aux aspirations des familles et rend plus attractif un établissement.

Innovons aussi sur la gestion des horaires périscolaires. Faisons sauter les contraintes administratives qui, là encore, ne répondent pas ou plus aux attentes et contraintes des familles, des familles nombreuses, monoparentales et gardes alternées.

De nombreuses communes accueillent, par exemple, les enfants dès 7 heures 30 par une garderie, une étude, voire un petit-déjeuner équilibré. Pourquoi cela n'est-il pas possible dans une ville comme Paris ?

D'autres communes assouplissent les conditions d'inscription à l'étude ou au centre de loisirs, qui peuvent être différentes d'une semaine à l'autre, en cohérence avec une garde alternée et sans pénaliser l'un des parents. Nous avons déposé un vœu en ce sens.

D'autres encore mobilisent le réseau associatif, celui des parents d'élèves, des grands-parents même pour assurer nos points écoles, pour permettre à différentes heures de la journée de faire traverser en sécurité les enfants lorsque leur établissement se trouve aux abords d'un axe circulé et accidentogène. Dans une ville comme Paris, c'est un sujet très important.

D'autres, enfin, initient les élèves, dès le plus jeune âge, au codage par exemple et les préparent ainsi au monde de demain.

Les exemples de bonnes pratiques ne manquent pas.

Au-delà des causes exogènes, rappelées par mes collègues Agnès EVREN et Florence BERTHOUT, de l'inexorable fuite des familles à Paris, le logement, les difficultés pour trouver un mode de garde, une certaine dureté de la vie parisienne et malgré le satisfecit de la communication, nous pensons que l'école elle-même peut se renouveler, s'adapter, s'ouvrir, sans fouler du pied ses fondamentaux, sa vocation de sanctuaire de l'apprentissage et des savoirs.

La Mairie de Paris a donc sa part de responsabilité à travers l'organisation du temps périscolaire. Elle doit mettre en œuvre des dispositifs plus innovants comme cela se fait à l'étranger, pour rendre plus adaptées et attractives nos écoles et que l'héritage des Jeux ne reste pas un vain mot pour la jeunesse parisienne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Durant ce mois de septembre, alors que vous prépariez votre bel exercice d'autosatisfaction, "le monde imaginaire de Oui-Oui à Paris" sûrement, les familles parisiennes, elles, ont vécu une tout autre rentrée.

Pour reprendre vos mots, parlons vraiment de ce qui fait la vie des Parisiens. D'abord l'absence des places en crèche municipale, les berceaux ferment à tour de bras, jusqu'à 40 % dans le 15e. Vous ne parvenez toujours pas à recruter les 500 auxiliaires de puériculture nécessaires. Les femmes, dans l'incapacité de retourner travailler n'ayant pas de place en crèche, en sont les premières victimes.

Vous avez fait chuter aussi de 48 % les investissements de la Ville dans les établissements scolaires. Les travaux dans tous les arrondissements sont repoussés d'année en année. Peu d'établissements restent encore accessibles aux élèves porteurs d'un handicap. C'est bien simple, dans le 15e, avec un handicap, c'est plus facile d'inscrire son enfant dans le privé.

Vous dépensez des sommes astronomiques dans des études non budgétées. Vous dépensez aussi des sommes colossales pour la réalisation et l'entretien de cours Oasis alors qu'il existe des solutions moins chères pour verdifier ces cours d'école, sans copeaux de bois, par exemple.

Evidemment, la désertion des écoles et collèges publics se poursuit. Moins 9.000 élèves en 2 ans, près de 200 classes supprimées, plus que 134 comme j'ai entendu puisqu'il y a le second degré aussi. Les sectorisations idéologiques que vous nous imposez dans nos arrondissements n'y sont pas étrangères.

Par ailleurs, les violences entre élèves se sont accrues. De plus en plus d'élèves sont aussi instables psychologiquement que scolairement. Les chefs d'établissement sont désarmés face à l'augmentation de la violence d'élèves de plus en plus jeunes.

Parallèlement, les installations sportives de la Ville sont de plus en plus inaccessibles aux établissements. Pour obtenir des créneaux, c'est le parcours du combattant pour les professeurs d'E.P.S. Quand ils les obtiennent, ces créneaux sont régulièrement annulés, les gymnases étant souvent réquisitionnés tout au long de l'année. Par exemple, au collège Debussy, à la rentrée 16 heures ont été annulées sur les trois premières semaines.

Les personnels, eux, sont aux abois. Les A.T.S.E.M. étaient en grève il y a quelques jours. Les animateurs du périscolaire restent dans une situation précaire, nous vous le disons à chaque Conseil de Paris, ils sont mal rémunérés, trop peu nombreux, trop peu formés, et en plus sommés de laisser des associations intervenir souvent sur le temps dont ils ont la charge.

Au lieu de répondre à leurs revendications, vous prévoyez déjà de supprimer une épreuve de connaissance à leur concours d'accès en le réduisant à une simple épreuve de cas pratique, vous ne les prenez pas au sérieux.

Nous pouvons être fiers des professeurs de la Ville de Paris, mais leurs conditions de travail sont elles aussi difficiles.

Qui pâtit de tous ces échecs ? Les enfants et leurs familles évidemment. Madame la Maire, les familles parisiennes n'ont vraiment pas vécu la même rentrée que la vôtre. Parmi vos priorités : l'alimentation végétarienne à la cantine, faire classe dans les parcs et jardins, vous en avez parlé ce matin ou, je cite : "explorer l'apprentissage de la démocratie sous un angle nouveau et participatif durant les études surveillées".

Or, depuis 4 ans nous faisons des propositions claires pour endiguer la fuite des familles. L'essence de la méritocratie, c'est l'excellence par le travail et cela passe nécessairement par l'offre d'un cadre de vie de qualité. Nous voulons un bilan des rythmes scolaires. Aucune étude n'a été faite depuis 10 ans sur le choix de la semaine de 4,5 jours alors que vous le savez, 90 % des communes en France ont choisi un temps réparti sur 4 jours. Nous voulons aussi rassembler les temps périscolaires le vendredi après-midi ou le mercredi matin, au lieu de continuer à les morceler. L'expérimentation dans plusieurs établissements faite récemment a été une réussite ; pourquoi pas la généraliser ?

Quant au choix des associations qui interviennent sur le temps périscolaire, l'exclusivité doit être donnée à celles qui renforcent les savoirs fondamentaux et la culture générale des enfants. 47 % des élèves, arrivés en 6e, n'ont pas de lecture fluide.

Nous voulons améliorer le recrutement et la formation des animateurs du périscolaire, en particulier ceux qui travaillent dans les écoles R.E.P. Il faut repenser les conditions de travail des A.T.S.E.M. comme des P.V.P., rehausser les investissements dans les établissements et les rendre réellement accessibles à tous.

Il faut recruter 500 auxiliaires de puériculture pour répondre aux besoins des crèches existantes.

Enfin, comme le disait Rachida DATI, pour sécuriser les établissements scolaires nous exigeons, je le porte depuis 2020, l'installation de caméras de vidéoprotection aux abords des collèges comme la Région l'a fait pour les cités scolaires et les lycées. Dans le 15e arrondissement, plusieurs collèges vous le demandent depuis 4 ans. Ils l'ont voté en conseil d'administration. A vous d'agir enfin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, entourée d'étudiantes et d'étudiants dans ma profession, j'aborde toujours la rentrée avec un mélange d'enthousiasme et d'appréhension. Aujourd'hui, en tant qu'élue parisienne, c'est bien l'inquiétude qui prime quand je regarde les derniers chiffres sur la santé mentale des jeunes. En effet, 20,8 % des 18-24 ans sont concernés par la dépression alors qu'ils n'étaient que 11,7 % en 2017. Ce sont des milliers de jeunes professionnels et étudiants et parmi eux de jeunes Parisiens qui souffrent.

L'alerte sonne de toutes parts quant aux recours toujours plus fréquents aux soins d'urgence pour troubles de l'humeur, idées et gestes suicidaires en forte hausse chez les jeunes Parisiens.

La période du Covid a eu, je l'ai constaté moi-même, des effets durables sur le fonctionnement de nos universités, qui peinent à se dissiper 3 ans plus tard. Si ce mal-être en milieu étudiant est bien sûr multiforme, il se voit parfois renforcé par des difficultés matérielles que connaît une part non négligeable des 400.000 étudiants que compte notre ville. Le recours à l'aide alimentaire avec l'implication indispensable du milieu associatif est l'illustration de la précarité étudiante.

Face à l'ampleur du problème, la Ville doit s'engager dans le sillage du Premier Ministre, Michel BARNIER, qui a fait part de sa volonté de faire de la santé mentale la grande cause nationale de l'année 2025. Paris doit pleinement s'associer à cette démarche.

Alors que l'heure est au bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques et surtout aux projets qui peuvent en découler, ce fameux héritage olympique, le sport peut être l'un des moyens d'améliorer sensiblement la santé mentale des jeunes Parisiens. Pour ce qui est du monde étudiant, nous pourrions nous inspirer du modèle d'outre-Manche en organisant un nombre plus important de grands rendez-vous sportifs étudiants, encore trop peu nombreux dans notre pays.

Alors que l'I.F.O.P. a publié en janvier dernier une étude indiquant que 62 % des jeunes de 18 à 24 ans se sentent régulièrement seuls, de tels événements sportifs sont de nature à estomper cette épidémie de solitude. Vous apprécierez l'oxymore qui pourrait faire l'objet d'une thèse en sociologie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GRÉGOIRE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel GRÉGOIRE. - Madame la Maire, mes très chers collègues, bonjour à tous.

Cette rentrée 2024 est évidemment une rentrée hors norme sur fond de situation politique confuse. En 1 an, 4 ministres se sont succédé à l'Education nationale, 5 depuis 18 mois. C'est un record évidemment très triste qui démontre une instabilité traduisant le peu d'intérêt des gouvernements qui se sont succédé et du Président de la République pour l'école publique.

Le choix de la nouvelle ministre à cet égard, novice sur les questions scolaires, et de son ministre délégué, n'est pas pour nous rassurer. Il est même franchement très inquiétant à l'aune des premières déclarations que nous avons entendues.

"L'école, voilà qui reste la priorité", a affirmé le Premier Ministre lors de sa déclaration de politique générale. Il y aura consacré en tout 2 minutes sur 1 heure 30 de politique générale. Voilà le sens de cette priorité. Pour quelle proposition ? Celle d'abord d'en appeler aux professeurs retraités pour pallier le manque d'enseignants. Ce n'est évidemment pas à la hauteur des enjeux ni à la hauteur des besoins.

Il y a 1 an, Gabriel ATTAL, alors ministre, promettait de faire de l'école la mère de toutes les batailles. Sans aucun acte fort en réalité, si ce n'est de lancer la polémique sur l'abaya, sans aucun budget supplémentaire.

Les ministres se succèdent, mais l'école publique continue de souffrir depuis plusieurs années d'un désengagement constant de l'Etat, à tel point que l'on se demande si l'objectif caché n'est pas structurellement d'organiser la paupérisation de l'école publique au profit de l'école privée.

Les démissions d'enseignants ont triplé en 10 ans et rien n'est fait pour apaiser leur malaise, bien au contraire. L'année qui vient de s'écouler aura été ponctuée de coups de "com", d'annonces de réformes lancées sans concertation avec les représentants des personnels de l'Education nationale.

Pendant ce temps, la crise du recrutement a été mise de côté, éludée, ignorée, alors même que c'est à l'évidence une priorité absolue pour l'avenir de notre école publique. Comment imaginer une seconde que nous agissons pour le bien des enfants, pour favoriser leur apprentissage, si nous ne nous préoccupons pas de ceux qui ont pour mission d'enseigner ?

A Paris nous payons, Madame la Maire, vous le rappelez souvent, très chèrement le prix de cette inconséquence avec des fermetures de classes massives en 2023, encore cette année, sans compter les fermetures de divisions dans de nombreux collèges.

La baisse démographique ne justifie nullement la trajectoire de fermetures de classes, qui impose une saignée ne relevant que d'une logique comptable et court-termisme. L'éducation de nos enfants ne doit pas être gérée sous l'angle de la gestion budgétaire.

Alors que la nouvelle Ministre de l'Education nationale prétend n'avoir pour seule priorité que d'élever le niveau des élèves, l'outil le plus efficace, comme le montrent toutes les études, est précisément de baisser le nombre d'élèves par classe et de s'assurer à tout le moins qu'il y a un enseignant formé et reconnu à sa juste valeur dans chacune d'entre elles.

Nous le savons, la diminution du nombre d'élèves par classe favorise la réussite des élèves, en particulier les élèves issus des situations les plus fragiles. La France est à la traîne sur ce sujet avec un nombre d'élèves par classe parmi les plus élevés de l'Europe et même de l'O.C.D.E., comme le constatent de nombreux rapports publiés ces dernières années.

Fermer des classes, c'est dégrader les conditions d'accueil et d'apprentissage de nos enfants, alors même que le métier n'attire plus suffisamment de candidats aux concours. Selon les chiffres du Gouvernement, ce sont près de 3.000 postes qui n'ont pas été pourvus cette année aux concours d'enseignement, sur près de 24.000 postes ouverts. 1 poste sur 8 ne fait pas l'objet d'une candidature simplement aux concours.

Plus que jamais, l'école publique doit recevoir les moyens humains et matériels lui permettant de faire vivre ses ambitions et d'honorer la mission que lui a confiée la République. Nous devons remettre les enseignants au cœur de notre système éducatif en les écoutant, en les respectant, et en les revalorisant réellement.

A l'heure où s'engage, à partir d'aujourd'hui même, l'examen du projet de loi de finances pour 2025, vous pouvez compter, Madame la Maire, sur les parlementaires parisiens pour défendre Paris, défendre l'école parisienne et les actions de la municipalité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BALADI, vous avez la parole, pour le groupe Union Capitale.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour les familles parisiennes, le rôle d'opposition nous oblige à souligner les axes d'amélioration et les choses qui ne vont pas. Dans votre propos introductif, Madame la Maire, vous avez précisé qu'au-delà des sujets mineurs nous devons, je vous cite : "parler de ce qui fait la vie des Parisiens". Vous avez surtout cité des inaugurations, des lieux à visiter, Académie des langues, école dehors, école du numérique, théâtre, ville étudiante. Certaines thématiques, bien qu'importantes, ne sont pas intrinsèquement de la compétence de la Ville de Paris.

Je ne reviendrai pas sur les fermetures des classes et le départ des familles de Paris ou vers l'école privée que mes collègues ont évoqués. Je vais surtout vous parler de nos écoles publiques, mais aussi et surtout en cinq points concrets des outils que la Ville met en place pour les familles, de la sécurité, l'entretien des bâtiments et l'alimentation de nos enfants.

Premier point concret, le site "FacilFamilles" qui permettait de payer les factures liées à nos enfants a été remplacé par le site Paris Familles, cela a été dit par ma collègue Delphine BÜRKL. Rappelons que ce site portait très mal son nom tant son utilisation était difficile de l'avis général des utilisateurs. Ce service était d'ailleurs noté 1,7 sur 5 sur un célèbre moteur de recherche.

Si nous pouvons nous féliciter de ce changement tant attendu, nous avons été étonnés qu'il ait lieu le 1er septembre, soit en pleine rentrée pour les familles alors que les Parisiens ont reçu, fin août, les factures de centres aérés provenant de l'ancien site. Lorsque les familles ont des difficultés, elles sont renvoyées vers le numéro unique 3975 ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 18 heures, quand ce n'est pas vers une adresse "mail" dont malheureusement nous recevons un "mail" de retour avec message d'erreur.

Deuxième point concret, vous avez dit aussi ce matin que la Ville est le premier acheteur de produits "bio" en France, pour la première commune de France, c'est très bien, et que vous vouliez favoriser le "fait sur place". Pour les écoles, nous pouvons remercier les caisses des écoles gérées en autonomie dans chaque arrondissement. Merci donc à tous les maires d'arrondissement de tout bord qui les président.

En ce qui concerne les crèches gérées en direct par la Ville et en dehors de nos panneaux publicitaires de propagande que l'on voit dans les rues, nous avons de très nombreux affichages "bio fait maison" qui n'en sont pas. Pire, des produits à date de péremption dépassée largement ont pu être donnés à nos nourrissons. Je vous invite à mieux contrôler les délégataires. Cela a été dit à la gauche de cette Assemblée, c'est vrai, dont certains ont remplacé des institutions historiques qui fonctionnaient bien.

N'en déplaise à Mme KONÉ, la logique de coût des cabinets de "consulting" est très utilisée par la majorité.

Nous sommes tous pour le service public, y compris à droite, je vous l'assure, encore faut-il qu'il soit à la hauteur.

Troisième point concret, nous remercions les agents et inspecteurs de la police municipale qui font un travail important sur la tranquillité publique, notamment sur la sécurité. Vous déclamez que la sécurité des enfants est votre priorité, c'est aussi la nôtre.

Nous nous étonnons de la disparité de couverture des points écoles. Dans certains arrondissements nous sommes à 40 % de points écoles, alors que dans d'autres 80 % des points sont couverts. Pourquoi cette différence alors que les enfants ne choisissent pas l'arrondissement où ils vivent ?

De plus, alors que des propositions ont été formulées depuis des années par les groupes d'opposition, comment faire pour améliorer le recrutement de ces contrats d'heures en complétant avec un contrat DASCO, par exemple ?

Quatrième point concret, lors des Jeux paralympiques, chacun s'employait à faire de cet événement un grand accélérateur de l'inclusion. C'est tout à votre honneur. Malheureusement, les déclarations ne se concrétisent pas toujours. Alors que l'école devrait être la première force d'inclusion, les dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap sont d'une fragilité extrême.

Ainsi, par exemple dans le collège Octave Gréard, l'absence de coordinateurs U.L.I.S. conduit plusieurs familles à être désespérées. Certains élèves au parcours scolaire souvent déjà complexe n'ont pas d'enseignement depuis trois semaines. Les parents sont livrés à eux-mêmes pour trouver des solutions palliatives aggravant les inégalités subies par les élèves. J'imagine que ce n'est pas le seul collège dans ce cas.

Il serait utile de recevoir l'année prochaine, par exemple, lors de la séance qui suit la rentrée, M. le Recteur de Paris, afin qu'il réponde aussi directement à ces questions.

Cinquième et dernier point, les bâtiments des collèges sont gérés directement par la Ville. C'est une compétence de la Ville. Là encore, l'héritage des Jeux se heurte à des difficultés. L'objectif du Plan national d'aisance aquatique ne sera pas atteint si on ne mobilise pas tous les outils disponibles. La situation du bassin d'apprentissage Condorcet devait faire l'objet d'une étude à la suite de l'adoption d'un vœu ici même au Conseil de Paris en décembre 2023. Or, à ce stade nous n'avons eu aucun retour de la direction de la jeunesse et des sports de la Ville.

Sur les travaux plus largement et en plus des rénovations énergétiques, mais nous en sommes loin pour Condorcet, le collège fait chaque année des demandes de travaux pour l'entretien des salles de classe. La dernière campagne de peinture date de 2019. Elle portait sur une salle seulement. Depuis, l'ensemble des demandes ont été refusées, ce qui conduit les élèves à travailler dans des conditions dégradées.

Au-delà de la question de la programmation, il semble que les équipes mobiles ne sont pas formées pour intervenir si le diagnostic atteste de la présence de plomb. Cela limite grandement leur intérêt, puisque la peinture des classes fait partie de leur mission principale et que la plupart des collèges parisiens ont du plomb dans leurs peintures probablement.

J'ajoute qu'il y a une grande iniquité à voir certains établissements repeints au bout de 3 ans quand d'autres voient leur demande systématiquement rejetée.

Pour pallier cette difficulté, la DASCO refuse aux établissements la possibilité de déléguer des crédits pour missionner une entreprise spécialisée. Pour autant, les chefs d'établissement n'ont pas d'autre choix que de prélever sur leur fonds de roulement les crédits nécessaires, au détriment d'autres travaux non urgents.

La Ville de Paris semble ainsi attendre une nette dégradation pour programmer des travaux d'ampleur plus importante, certainement plus coûteux qu'un entretien régulier et c'est dommage.

Avec notre maire Jeanne d'HAUTESERRE, nous sommes à votre disposition pour définir, avec le principal du collège Condorcet, une programmation indispensable des travaux de peinture. Il en va du respect que nous devons au cadre de l'établissement et surtout aux élèves, en droite ligne avec les déclarations de cette communication.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme MONTANDON, mais il reste 15 secondes.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous demande un peu d'indulgence parce que notre présidente a été interrompue énormément.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, 15 secondes.

Mme Valérie MONTANDON. - 15 secondes, cela pourrait me suffire pour établir la réalité du kit scolaire CP dont vous vous valorisez. La réalité, c'était un outil de communication de dernière minute. Vous n'avez pas prévenu les équipes de la communauté éducative, si bien que les parents ont acheté les fournitures scolaires et les enfants se sont retrouvés avec tout en double à la rentrée. Il n'y a pas besoin de s'en féliciter.

Qu'a-t-on vu dans l'héritage des J.O. ? C'est que les Français aiment les récompenses, l'excellence, le mérite et que peut-être vous devriez aussi vous en inspirer, ne serait-ce que pour combattre avec nous Alphanet, qui oublie la méritocratie. Peut-être aussi pour arrêter le tirage au sort des conservatoires ou justement mettre tout le monde au même niveau, c'est-à-dire soutenir aussi bien les écoles privées que les écoles publiques, s'inspirer de ce qui marche plutôt que de les stigmatiser.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Cela valait le coup de vous entendre.

La parole est à M. SITBON, pour le groupe Paris en commun, dernier orateur.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme je conclus, je peux constater d'abord que nos collègues macronistes, et nos collègues de droite les ont rejoints physiquement dans un même groupe, sont fidèles au "en même temps". Un "en même temps" qui n'est synonyme que d'une schizophrénie extrêmement inquiétante. On le constate.

Nous n'en doutions pas, le "en même temps", cela n'existe pas.

On ne peut pas soutenir un gouvernement qui diminue les postes d'enseignants et avoir le toupet de dire s'être battu contre la suppression de classes.

On ne peut pas dénigrer l'école publique et en même temps feindre de la défendre et faire le panégyrique en creux de l'école privée. On ne peut pas faire la réduction du nombre d'élèves au CP, ce qui est une bonne chose, et en même temps laisser ensuite des classes à 28, 29 et le rectorat dit : "c'est normal".

On ne peut pas se plaindre de ne pas trouver de personnel dans les crèches, dans les caisses des écoles. C'est une réalité, je siège au comité de gestion de la caisse des écoles du 15e, il y a un absentéisme qui est dû à la difficulté de travail et aussi aux trajets que font les personnels des caisses des écoles, on le sait, ou bien les vacataires qui font traverser les rues.

On sait que l'on a du mal à trouver du personnel, on ne peut pas le déplorer, ce que je fais avec vous, et en même temps s'opposer à la création de logements sociaux comme vous le faites.

On ne peut pas dire vouloir le meilleur pour nos enfants, pour les éduquer au goût, pour nos caisses des écoles, vous venez de le dire de nouveau, Monsieur Vincent BALADI, et en même temps, comme je l'ai constaté avec effarement la semaine dernière, faire un partenariat lors du Forum du goût dans le 15e avec "Babibel", "Vache qui rit" et "Boursin".

On ne peut pas, et cela a été rappelé avec force par mon collègue Éric LEJOINDRE, dire être fier de notre devise républicaine "Liberté, Égalité, Fraternité" et en même temps soutenir un gouvernement qui laisse des enfants à la rue, ne crée pas les places d'hébergement d'urgence nécessaires, et c'est de sa responsabilité, et soutenir une Région qui refuse d'ouvrir ses lycées vacants pour les abriter, comme c'est le cas dans le 15e avec le lycée Brassai.

Cela me fait penser, comme j'ai encore un peu de temps, à une pièce de théâtre, peut-être qu'elle se trouve en vidéo, peut-être qu'il aurait fallu que vous alliez la voir, montée par Thomas JOLLY, qui s'appelle "Le Dragon", d'Evgueni Schwartz. Dans cette pièce de théâtre, il y a un personnage de bourgmestre qui devient complètement fou, schizophrène - on ne sait pas si nous sommes des bourgmestres, si vous l'êtes -, et qui s'engueule et se frappe lui-même. Cela me fait penser à cela, et je vous invite à lire cette pièce.

Bas les masques, il ne faut pas d'enfumage, nous, on le sait, mais vous le prouvez : on ne peut pas être en même temps de droite et de gauche. Ce n'est pas grave, j'assume ne pas être d'accord avec bon nombre de mes collègues du 15e qui se sont exprimés ici.

J'assume ne pas être d'accord avec Mme de RAGUENEL et que ce qu'elle appelle "sectorisation idéologique", nous l'appelons mixité scolaire.

J'assume ne pas être d'accord avec Mme EVREN lorsqu'elle vote contre les logements sociaux, que ce soit préemption, surélévation ou construction, alors que c'est cela qui nous permet de loger les familles des classes moyennes.

J'assume ne pas être d'accord avec la définition que vous donnez aux classes moyennes, parce qu'on sait très bien que ce que vous appelez classes moyennes, ce sont en fait des classes aisées.

J'assume ne pas être d'accord avec M. GOUJON dans le 15e, que nous avons un débat extrêmement républicain, mais je souhaite pour mon arrondissement plus de "rues aux écoles". Il n'y en a que 4 dans le 15e sur 220 dans tout Paris, je crois.

Je souhaite que le 15e prenne sa part et accueille des centres d'hébergement d'urgence et être clair sur le fait que nous ne sommes pas d'accord sur la question et que l'on ne peut pas répondre aux enfants scolarisés dans le 15e, qui sont en hébergement d'urgence : "mais nous avons déjà 2.000 places dans le 15e et c'est énorme". On ne peut pas laisser d'enfants à la rue.

Je prends une minute puisqu'il y a un projet de délibération joint qui concerne une association qui a été extrêmement investie, que je veux saluer, parce que ce sont aussi toutes ces associations, toutes ces initiatives souvent bénévoles qui apportent leur soutien à l'école. On a salué les parents d'élèves délégués, les DDEN, tous ceux qui croient à l'école publique et lui apportent leur soutien.

Une association dans le 15e, dans un projet de délibération joint, va recevoir une subvention pour un travail qu'elle fait de soutien scolaire. Cette association s'appelle "Mikado" dans le quartier Balard, un quartier populaire au sens de la ville, même si ce n'est pas un quartier "politique de la ville".

Cette association, je crois qu'il est extrêmement important qu'on la soutienne aujourd'hui, parce qu'elle fait du soutien scolaire avec des bénévoles, mais elle s'est aussi extrêmement engagée puisqu'il y a eu beaucoup d'enfants

à la rue dans ce quartier. L'année dernière, il y a eu une solidarité incroyable dans cette association, de gens qui ont recueilli des habits, des goûters, ont permis que certains enfants soient un peu au chaud à faire leurs devoirs.

Cette association, qui va recevoir pour un projet particulier une subvention de 1.760 euros, je crois qu'elle a déposé un dossier de subvention de fonctionnement d'environ 4.000 euros qui sera peut-être, et j'espère, examiné à un prochain Conseil. Je voulais avec force la saluer et la remercier pour le travail qu'elle fait.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Florian SITBON, pour la clarté de ce propos conclusif de nos débats.

Je vais donner à présent la parole à Patrick BLOCHE, mon excellent premier adjoint, pour répondre, puis à Johanne KOUASSI, pour compléter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis très heureux d'intervenir après Florian SITBON, parce que finalement il a presque entamé la réponse de l'Exécutif avec le talent qu'on lui connaît. C'est vrai que j'ai eu, comme j'imagine les élus de la majorité, le même ressenti sur la tristesse que peut inspirer ce débat sur la rentrée scolaire, sur un sujet, l'école, l'éducation de nos enfants, qui devrait nous unir, nous réunir.

Trop souvent, nombre d'interventions ont été totalement caricaturales, pas seulement parce que c'étaient des membres de l'opposition qui intervenaient, mais quelque part et c'est cela qui m'a gêné, je l'avoue très sincèrement, beaucoup d'interventions visaient moins la majorité municipale et vous, Madame la Maire de Paris, que l'école publique.

Je regrette que vraiment nombre d'interventions venant de l'opposition aient abîmé l'école publique alors qu'elle est, à Paris comme en France, dans une telle difficulté après sept ans de politique désastreuse et alors que le privé, vous le savez, a malheureusement le vent en poupe.

Je n'ouvre pas le débat sur la place du privé dans notre système éducatif tant il est favorisé au niveau national. J'espère qu'un nombre limité de familles aura écouté notre débat, parce que cela ne donne pas envie de mettre nos enfants à l'école publique à Paris.

Je regrette également que l'on puisse comme cela lancer dans le débat, Samia BADAT-KARAM, avec tout le respect que je vous dois, et vous connaissez bien ces sujets, comment pouvez-vous dire que sur les temps périscolaires, il y a des associations plus ou moins fiables ? C'est un procès d'intention à l'égard de ces associations, et c'est faire naître une anxiété et une angoisse inutiles. J'appelle vraiment à ce que nous puissions collectivement contrôler ce que nous disons.

Madame la Maire du 9^e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI, comment pouvez-vous dire que les collèges sont délaissés par le Département, alors que la plus grosse rénovation que nous avons engagée avec vous, avec la Région, va concerner la cité scolaire Jacques Decaux dans votre arrondissement ?

Je n'allais pas oublier Mme DATI, bien entendu. Vous êtes peut-être en train de déménager votre bureau, donc vous êtes évidemment tout excusée. Mme DATI qui aime tant les familles, que se passe-t-il dans le 7^e arrondissement ?

Le 7^e arrondissement, le seul arrondissement sans sites de festivités durant les Jeux Olympiques et Paralympiques cet été, ces sites de festivités pourtant si populaires auprès des familles.

Le 7^e arrondissement, le seul arrondissement n'ayant pas participé à la première Fête des "rues aux enfants" le 28 septembre dernier, car nous avons essuyé un refus de la mairie du 7^e arrondissement.

Le 7^e arrondissement, le seul arrondissement où il y a zéro cour d'école ouverte aux familles le samedi, car là aussi refus de la mairie du 7^e arrondissement.

Dans le 7^e arrondissement, zéro crèche ouverte dans le cadre de nos samedis en famille, car là aussi refus de la mairie du 7^e arrondissement. C'est après beaucoup d'efforts...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais il y a la Tour Eiffel, rassurez-moi.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Heureusement, et seulement inscrite, Madame la Maire, pas besoin de la classer. En l'occurrence, ce classement sans suite... Pardon, ce classement d'office, excusez-moi. Pour la Tour Eiffel, c'est le classement d'office. Le classement sans suite, c'est autre chose effectivement.

Après beaucoup d'efforts, on a réussi, tenez-vous bien, dans le 7^e arrondissement, à faire une cour Oasis, après avoir eu beaucoup de refus de nombre de projets, et une "rue aux enfants". Je voudrais en ce domaine que l'on puisse évidemment d'abord se regarder soi-même avant de parler. En général, cela fait du bien ou tout du moins c'est plus prudent.

Je vais me répéter, je le dis et je l'ai dit l'année dernière et également en 2022, les chiffres nationaux doivent être rappelés ici : 350.000 élèves au niveau national en moins entre 2017 et 2023. Il y aura 224.000 élèves en moins

au niveau national entre 2024 et 2027. Sur la période 2022-2027 au niveau national, c'est le ministère de l'Education nationale qui publie ces chiffres, 500.000 élèves en moins au niveau national, 400.000 dans le premier degré, 100.000 dans le second degré.

Il se passe à Paris ce qu'il se passe dans le reste de la France, c'est-à-dire une baisse de la démographie scolaire, conséquence très directe de la baisse du taux de natalité.

Nous aurions dû d'ailleurs, quelque part, nous réjouir d'avoir à Paris une décélération de la baisse du nombre des élèves : 2.300 en moins à la rentrée 2024 contre 2.600 à la rentrée 2023. Non, les familles ne fuient pas Paris. Il y a une baisse de la démographie scolaire due à la baisse du taux de natalité.

En revanche, comme cela a été dit excellemment par des élus de la majorité, le problème, c'est que c'est le public et lui seul qui absorbe cette baisse de la démographie scolaire, là où le privé en est épargné.

Madame la Maire, je ne voudrais pas être trop long, en plus je ne vais pas répéter votre excellente communication, je voudrais terminer en indiquant, au sujet des vœux qui ont été déposés, évidemment nous allons voter les vœux n°s 22 et 24 des groupes de la majorité concernant la rentrée scolaire et la dénonciation de cette hécatombe en termes de fermetures de classes, puisqu'une logique comptable a de nouveau prévalu comme l'année dernière.

Sur le vœu n° 29 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", je vais vous demander de retirer votre vœu sur le harcèlement scolaire, parce que c'est un sujet que nous traitons et votre vœu est déjà satisfait. Retirez-le et continuons à travailler sur ce sujet qui m'a amené d'ailleurs à faire, lors de précédents débats, beaucoup d'ouvertures en votre direction.

Sur le vœu n° 23 du groupe Communiste et Citoyen sur les P.V.P., ce sera un avis favorable si amendé. Je rappelle que dans les classes dédoublées en éducation prioritaire avec le principe de la co-intervention, il y a 3 adultes devant les élèves, les 2 enseignants et le P.V.P. 3 enseignants dont le P.V.P. devant 20 à 25 élèves, cela fait un taux d'encadrement tout à fait raisonnable.

Je demande au groupe Changer Paris de retirer son vœu n° 26, sinon avis défavorable, relatif au partenariat avec les clubs sportifs, car il est déjà satisfait.

Avis défavorable au vœu n° 28 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" sur l'uniforme, puisqu'évidemment nous sommes totalement en désaccord sur ce sujet.

En réponse au vœu n° 27 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", je vous propose un vœu de l'Exécutif car la déprécarisation des animateurs, la professionnalisation des animateurs, c'est une préoccupation que nous partageons. D'ailleurs, nous le faisons et notamment avec Olivia POLSKI.

Évidemment, avis défavorable au vœu n° 25 d'Union Capitale sur l'adaptation des temps périscolaires puisque, vous le savez, cela fait 11 ans à Paris que nous sommes à la semaine de 4,5 jours. La Maire souhaite évidemment que l'on ne désorganise pas la vie des familles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Patrick BLOCHE.

Je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la rentrée des enfants, vous l'avez souligné, c'est aussi la rentrée des tout-petits Parisiens et c'est aussi l'occasion de rappeler que Paris reste le premier Département en matière d'accueil de la petite enfance, avec 45.183 places municipales réparties en 1.138 établissements. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est le fruit d'une politique volontariste menée depuis 2001.

Cette communication de rentrée, c'est aussi l'occasion de rappeler qu'au-delà des chiffres que je viens d'énoncer, la qualité de l'accueil est vraiment notre boussole. J'ai vraiment le plaisir de vous annoncer qu'en cette rentrée, l'alimentation donnée dans les crèches municipales aux petites Parisiennes et petits Parisiens est à 100 % "bio" et durable. Là encore, ce n'est pas le fruit du hasard, mais le fruit d'une politique volontariste et c'est un aboutissement. Je tiens à remercier ma collègue Audrey PULVAR, qui a largement permis d'accélérer ce mouvement qui avait été enclenché il y a plusieurs années.

La qualité, c'est derrière ces actes très concrets et ce sont aussi des projets innovants avec des crèches dehors, la place de l'éveil artistique et culturel qui est de plus en plus importante dans les établissements, les actions passerelles pour faciliter le passage à l'école et, j'ai envie de dire, surtout le travail dès le plus jeune âge sur l'égalité filles-garçons, parce que cela commence dès cet âge.

Pour que cette qualité d'accueil soit constante, il y a les professionnels mobilisés au quotidien, mais aussi leur encadrement et la direction famille et petite enfance. Je souhaite aussi souligner que le sujet de la bientraitance avait été pris en main par cette direction, puisque dès janvier 2021 une cellule dédiée à la bientraitance avait été créée pour soutenir les professionnels, et cette cellule reste bien active.

Cela contraste avec ce que l'on a pu lire dans cet ouvrage de Victor CASTANET, "Les Ogres", qui a été une déflagration médiatique, mais a remis en lumière des sujets que nous connaissions déjà, à savoir le dysfonctionnement du modèle privé lucratif pour l'accueil de la petite enfance.

Je le réaffirme, ce n'est pas le modèle plébiscité par la Ville de Paris. Sur les 454 crèches municipales, 58 sont en gestion externalisée, dont 28 gérées par le privé. C'est 6 % des établissements municipaux et c'est très faible comparé à ce que pratiquent d'autres collectivités où la part du privé avoisine les 30 ou 40 %.

Au-delà de cela, la Ville s'est mise en ordre de marche pour contrôler, avec la plus grande attention, tous ces établissements, avec des visites "a minima" annuelles et toujours inopinées.

Egalement, dans les critères d'attribution des marchés de la Ville, des critères sont très exigeants sur la qualité, avec des notes éliminatoires lorsqu'ils ne sont pas remplis et une pondération minimale accordée au critère prix.

Madame BOËLLE, vous nous avez interpellés sur ce que fait la Ville. Surtout la Ville n'a eu de cesse de dénoncer le système de prestation de service unique qui est à bout de souffle et qui pourtant est soutenu par le gouvernement actuel et le gouvernement que vous soutenez. Ce système de la P.S.U., on refuse de l'appliquer dans les crèches municipales, parce que cela engendre des effets délétères et un accueil qui n'est pas de qualité et qui parfois ne permet pas de garantir l'hygiène et la sécurité pour les enfants.

La Ville a également appliqué le Ségur au personnel de la petite enfance avant même que le gouvernement ne le demande.

Si vous voulez vraiment œuvrer pour la petite enfance, cessez de soutenir un gouvernement qui, dans ses rêves, voudrait que le service de la petite enfance soit privé, rien que privé. Surtout, là je m'adresse aux Parisiens, aux familles, vous pouvez compter sur l'Exécutif, sur Patrick BLOCHE et moi-même pour continuer à donner à voir qu'un autre modèle est possible et que l'accueil des tout-petits n'est pas un coût, mais bien une chance pour les enfants, leurs familles et une façon de continuer à réduire les inégalités et à bâtir la société de demain que l'on appelle de nos vœux, plus solidaire et inclusive. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Johanne, et Marie-Christine LEMARDELEY bien sûr.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Je ne vais pas reprendre ce que vous avez bien dit dans votre communication en disant que Paris est une ville campus. Pour ceux qui en douteraient encore, je vous renvoie à l'étude de l'APUR publiée en février 2024, qui montre qu'à peu près 1 Parisien sur 10 est un étudiant, avec 65.000 boursiers, mais qu'en plus la présence des universités, des centres de recherche a un impact économique très positif sur la Ville de Paris.

Bien sûr, l'idée principale est de soutenir la jeunesse, vous l'avez dit, avec QJ, et la Maison étudiante qui est un lieu de ressource.

Madame STIBBE, vous avez parlé de la solitude des étudiants, de la santé mentale. Je vous rappelle que j'ai déjà organisé plusieurs conférences, mais aussi le 7 juin dernier, un colloque sur la santé mentale des étudiants avec des actions associées. Bien sûr, grâce à Anouch TORANIAN et la Conférence Citoyenne qu'elle organise mercredi prochain, nous reparlerons du sujet qui a été choisi par les Parisiens, la solitude, et insisterons sur la solitude des étudiants qui est moins traitée que celle des personnes âgées, par exemple.

Les nouveautés de cette rentrée, c'est "Le guide de la vie étudiante" publié par la Maison étudiante en 44 chapitres, disponible en version numérique mais aussi en livre.

Egalement, un guide du logement, je reprends ce qui a été dit hier en 5e Commission et ce matin par mes collègues à propos de la difficulté du logement, j'insiste pour dire, comme l'a fait hier très bien Jacques BAUDRIER, et vous l'avez aussi dit ce matin, nous avons un effort de production de logement social étudiant énorme. 600 logements financés et livrés chaque année avec 3 résidences qui seront inaugurées cette rentrée.

Cela ne suffit jamais. C'est pourquoi nous allons, avec Barbara GOMES, dans les universités. Nous faisons la démarche d'aller à la rencontre des étudiants pour leur expliquer l'encadrement des loyers, les colocations solidaires, les foyers de jeunes travailleurs, toutes ces informations essentielles pour ceux qui sont logés dans le parc privé.

Je parlerai des distributions alimentaires tout à l'heure en répondant au vœu de Jean-Noël AQUA, mais dans un autre projet de délibération en 6e Commission.

La diversité de notre tissu universitaire et la richesse de notre vie étudiante doivent être soutenues, mais le sont largement, et, Madame la Maire, vous avez toujours traité les étudiants comme des Parisiens et des Parisiennes à part entière. Vous avez raison de le faire. C'est une chance pour Paris et nous sommes fiers de les accompagner tout au long de leurs parcours et leurs projets. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, parce que vraiment vous portez avec beaucoup de détermination, d'intelligence, de savoir-faire, vraiment je pense que l'on peut tous se réjouir aussi de vous avoir à la tête de cette délégation sur ce public que l'on pourrait être tenté de considérer comme n'étant pas parisien, même s'il vit et travaille à Paris, mais parce que souvent il est électoralement localisé ailleurs.

Nous, le choix que nous avons fait est de considérer que c'étaient des citoyens parisiens, de résidence, qui sont pleinement parisiens, qui contribuent pleinement à la vie de cette ville, donc ils sont parisiens.

Merci à vous d'avoir pu porter cela et de le faire avec autant de conviction.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par les groupes "Les Ecologistes" et Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 146).

Concernant le vœu n° 23 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, il y a un amendement proposé par Patrick BLOCHE. C'est accepté !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 147).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 148).

Pour le vœu n° 25 du groupe Union Capitale, il y a un avis défavorable de l'Exécutif, j'imagine qu'il est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 27, l'Exécutif a déposé le vœu n° 27 bis. Le vœu n° 27 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 149).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 150).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 151).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a donc pas de vote sur le projet de délibération DASCO 153, mais il y a beaucoup d'autres DASCO.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 35).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 36).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 88).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 138.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 138).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 146).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 78).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 88).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 124).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 145).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 151).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 152).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 154).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 155).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 157).

Je vous remercie pour ce débat particulièrement important et inspirant. C'est bien de voir aussi des orientations différentes s'exprimer dans une Assemblée démocratique et arbitrées par quoi ? Par le vote, puisque c'est ainsi que finalement on arbitre les différends dans la légitimité de ce que les Parisiens ont indiqué lors des dernières élections municipales.

2024 DLH 156 - Location de l'immeuble 18, rue Surcouf (7e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons maintenant les examens de projets de délibération de la 5e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DLH 156 et l'amendement n° 34 qui s'y rattache. Il s'agit de la location de l'immeuble 18, rue Surcouf dans le 7e, à "Paris Habitat" pour un bail emphytéotique.

La parole est à M. LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Madame la Maire.

Nous reprenons le débat que nous avons eu hier soir sur le logement social et l'effort collectif et partagé attendu par tout le monde. C'est un objectif que chacun partage, comme Jacques BAUDRIER l'a rappelé. C'est un objectif que le 7e arrondissement partage également, et M. BLOCHE sera content de voir que sur ce projet de délibération du moins, nous avons un esprit constructif, comme nous l'avons toujours eu sur le logement social et sur toutes les bonnes initiatives que nous avons pu mettre en œuvre à Paris et dans le 7e arrondissement.

Ce projet de délibération propose un bail emphytéotique pour "Paris Habitat", pour un immeuble préempté par la Ville il y a quelques mois. Nous n'avons pas pour but de revenir sur le projet, mais de rappeler simplement quelques précisions auxquelles nous sommes tous attachés. Le logement social, ce n'est pas uniquement une catégorie de logement social. Mme LEMARDELEY parlait tout à l'heure de logement social étudiant, on en a parlé hier soir longuement également, le logement social étudiant est criant.

Nous inaugurerons prochainement une résidence sociale étudiante dans le 7e arrondissement.

Avec cet amendement, nous vous proposons de tester ce que nous n'avons jamais fait encore dans les arrondissements centraux, et ce n'est pas le seul arrondissement dans ce cas, à savoir le B.R.S. Vous allez m'opposer que le B.R.S. doit être testé dans les arrondissements qui répondent d'abord aux objectifs de P.L.A.I. et de PLUS. Je pense qu'il est réellement important de pouvoir tester le B.R.S., le bail réel solidaire, le démembrement de propriété dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Vous avez une politique de préemption dans tous les arrondissements, vous avez donc la possibilité de le faire dans tous les arrondissements. Par cet amendement, nous vous proposons donc d'inclure du B.R.S. dans ce projet, d'inclure également un critère sur les logements familiaux, de manière à poursuivre le débat entrepris précédemment : garder les familles dans Paris, y compris dans les arrondissements centraux.

Voilà le sens de cet amendement, je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je viens tout d'abord saluer ce projet de création de logements sociaux dans le 7e arrondissement de Paris. Paris est non seulement en passe d'atteindre les 25 % de logements sociaux demandés par la loi S.R.U., mais elle est aussi plus exigeante que le reste de la France avec un objectif de 30 % de logements sociaux, et nous en sommes très fiers.

Chaque nouvelle proposition de création de logement social est pour nous une victoire. J'aimerais pouvoir terminer mon intervention sur cette belle gestion municipale, mais la droite, encore une fois, m'oblige à dénoncer son travail de sape à l'endroit des Parisiennes et des Parisiens, qui ne peuvent pas se payer le luxe d'un 80 mètres carrés dans les beaux quartiers de Paris. J'ai tenté de comprendre, franchement, l'objectif de cet amendement, je vous ai écouté, Monsieur LAUSSUCQ, mais j'ai échoué.

Vous êtes contre la préemption, qui permet de créer de nouveaux logements sociaux, d'augmenter leur taille et d'y installer les familles, tout en défendant ces objectifs. Décidément, c'est incompréhensible !

A Paris, nous avons 24 % de logements sociaux, alors devinez combien il y en a dans le 7^e arrondissement ? 2 % ! Je regrette que Mme DATI nous ait déjà quittés, car j'avais espoir qu'elle puisse elle-même nous expliquer et surtout expliquer aux Parisiennes et aux Parisiens pourquoi loger les pauvres n'est pas une option pour elle.

M. Jean-Baptiste OLIVIER dénonçait justement, la semaine dernière, la ghettoïsation du 13^e arrondissement, au motif que l'on y construirait trop de logements sociaux. S'il y en a trop dans le 13^e, il n'y en a pas assez dans le 7^e, comment fait-on pour rééquilibrer ? Il y en a, je le répète, 2 % dans le 7^e arrondissement.

Le vocable de "ghetto" que vous utilisiez, cher Jean-Baptiste, n'est sans doute pas pour rappeler chez moi le travail des célèbres sociologues PINÇON et PINÇON-CHARLOT. Mais, nous ne parlons pas des mêmes ghettos. Il s'agit pour ces anciens chercheurs au C.N.R.S. de dénoncer le "ghetto" des riches. Celui d'un entre-soi bourgeois, certain de son pouvoir, et qui met tout en œuvre pour posséder des rues entières à Paris. Mme DATI et la droite, vous en êtes les plus grands défenseurs.

Il est grand temps que le 7^e arrondissement contribue aux objectifs de mixité sociale. C'est une question de justice, c'est une question d'inclusion, c'est une question d'équité. Rendons fiers les habitantes et les habitants du 7^e arrondissement, qui souhaitent plus de mixité et un arrondissement plus solidaire et accueillant.

Pour reprendre les mots de Mme Agnès EVREN tout à l'heure dans le débat sur la rentrée scolaire, l'assignation à résidence n'est pas une fatalité. Alors, Madame DATI, ouvrez les portes de votre arrondissement à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et pas seulement aux riches. Monsieur LAUSSUCQ, je vous invite à transmettre cette information à Mme DATI.

Nous, écologistes, nous continuerons à prendre nos responsabilités. Nous réaffirmons ici notre engagement ferme à lutter contre la ségrégation des plus riches, nous continuerons à créer plus de mixité sociale, à nous battre pour que Paris reste une ville inclusive où chacun et chacune a accès à un logement abordable.

Notre vision est très simple : l'inclusion plutôt que l'exclusion.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, contrairement à Mme DATI et à une certaine droite prête à aller loin pour contenir la part de logements sociaux dans Paris, nous, nous soutenons ce projet dans l'hyper déficitaire 7^e arrondissement. On comprend, si l'on peut dire, l'inquiétude qui peut naître à l'idée d'accueillir 9 logements P.L.A.I. et 6 logements PLUS dans le 7^e arrondissement, mais pour les communistes il est légitime que les classes populaires puissent se loger dans l'ouest de la capitale.

Considérant le très faible pourcentage de logements sociaux dans le 7^e et au vu de nos objectifs de 30 % de logements publics à Paris, il y a largement la place pour faire plus de PLUS, plus de P.L.A.I., mais aussi plus de P.L.I. et plus de B.R.S. dans cet arrondissement pour loger à la fois les classes populaires et les couches moyennes.

En réalité, Mme DATI ne s'oppose pas uniquement aux logements sociaux en tant qu'élue, mais aussi et c'est plus surprenant, en tant que ministre de la Culture, puisque c'est en tant que telle que Mme DATI a signé un arrêté le 5 juillet 2024 qui menace 1.600 logements sociaux à Châtenay-Malabry, dans le quartier de la Butte rouge, au mépris de la nécessaire concertation que l'on est en droit d'exiger dans de telles circonstances.

Il faudra expliquer aux collectifs de riverains et aux familles concernées, qui vivent dans cette cité populaire dont leur logement est menacé de destruction, que c'est la bonne décision. Il faudra également justifier que cette cité-jardin d'exception dont le caractère historique et patrimonial s'impose à tous et qui fut portée notamment par l'élu visionnaire qu'était Henri Sellier, doit absolument être détruite pour que des promoteurs puissent bâtir un nouveau quartier qui exclura les classes populaires et moyennes.

Cela posé, les communistes voteront le projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui et se réjouissent de voir que le 7^e arrondissement, très lentement mais sûrement, rompt avec la ghettoïsation des plus riches.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Fatoumata KONÉ et Jean-Philippe GILLET, pour vos interventions en plein soutien à notre politique favorable au développement du logement social.

Je voudrais répondre à M. LAUSSUCQ, d'abord au texte de son amendement et au premier considérant qui entretient une fable, une contrevérité totale, comme quoi notre politique de logement sociale participerait à la réduction de l'offre de logement à Paris.

Ce premier considérant que beaucoup de vos collègues ont évoqué par le passé et ont repris ici est totalement faux. C'est une exacte contrevérité. Justement, notre politique de création de logement social est notre principale arme pour augmenter l'offre de logement disponible à Paris. C'est exactement le contraire.

Je remarque que vous n'avez pas repris dans votre intervention et à juste titre cet argumentaire totalement faux, votre intervention était plus modérée, mais je me permets de répondre à ce considérant qui est totalement faux.

Pourquoi ? Le 7e arrondissement est un excellent exemple. Aujourd'hui, l'offre de logement résidence principale à Paris baisse d'environ 5.000 par an parce qu'avant tout, le nombre de logements vides, vacants et résidences secondaires augmente de 7.000 par an. On était à 19,5 % de logements non occupés à Paris, 270.000 en 2021, probablement nous sommes à 21 % aujourd'hui en 2024.

Cela progresse partout dans Paris, mais il y a un arrondissement où cela progresse beaucoup plus vite qu'ailleurs, c'est le 7e. Chaque année, 500 résidences principales en moins dans le 7e. Depuis 11 ans, vous avez perdu 5.200 résidences principales et si vous étiez encore en 2021 le 2e arrondissement avec le plus de logements vides en proportion, très probablement en 2024 le 7e est l'arrondissement qui a dépassé le 8e arrondissement en termes de logements vides.

Le rythme de progression de logements vides augmente donc 3 fois plus dans le 7e arrondissement qu'à l'échelle de tout Paris. Sans doute un des endroits de France où cela progresse le plus vite.

C'est donc bien dans votre arrondissement qu'il faut avoir une politique contre cette augmentation de logements vides. La première chose à faire est de créer du logement social. Nous achetons des immeubles, en priorité ceux où des logements sont vides, donc en menant des opérations comme celle de la rue Surcouf nous remettons plus de logements sur le marché et nous augmentons l'offre de logement.

Bien sûr, cela ne suffira pas. Le principal succès, et Monsieur le Député, vous pouvez nous y aider, c'est la fiscalité. Paris a une des fiscalités sur la vacance des logements la plus basse d'Europe et du monde dans tous les pays développés. Au Canada, elle a beaucoup augmenté, elle est 8 fois plus importante qu'à Paris. En Belgique, à Bruxelles, il y a 4 % de logements inoccupés, 19 % à Paris. Si on avait les mêmes taux qu'à Bruxelles, on aurait 200.000 logements de plus pour loger les Parisiens, il y aurait 400.000 habitants de plus à Paris. Parce qu'ils ont une fiscalité beaucoup plus importante qu'à Paris, le gouvernement belge a été bien plus responsable.

Monsieur le Député, je suis sûr que vous pourrez nous aider, nous avons déjà échangé sur ce point, à faire évoluer la fiscalité. C'est une urgence et c'est la principale priorité pour faire évoluer le nombre de logements disponibles pour les Parisiens, à Paris globalement mais encore plus dans le 7e arrondissement qu'ailleurs, sans doute l'endroit de France où ce serait le plus efficace.

Vous êtes à ce titre le parlementaire le plus intéressé.

Vous êtes intervenu, pas sur ce thème, mais sur les typologies de logements, d'une façon bien plus mesurée que le texte de l'amendement, je vous en remercie.

Evidemment, on a déjà eu le débat avec Mme STIBBE et Mme de CLERMONT-TONNERRE hier dans les 13e et 15e pour rééquilibrer et répondre à la politique de l'Etat, qui favorise à juste titre une part de P.L.A.-I. non négligeable. Nous n'allons pas en faire beaucoup dans les 13e et 19e, mais plutôt dans les arrondissements du centre en déficit comme le 7e.

Bien évidemment, je ne vais pas accepter votre amendement, qui va garder une part importante de P.L.A.-I. dans le 7e, où nous sommes à 3 % de logements sociaux. Bien évidemment, cette politique va se maintenir tant que nous n'aurons pas atteint un taux plus important.

A terme, comme vous l'avez dit à juste titre, le B.R.S. a vocation à se développer partout dans Paris. Pour l'instant nous en sommes à 200 logements par an, mais à moyen terme, quand nous aurons atteint un taux de logements sociaux plus important dans le 7e arrondissement, le bail réel solidaire a vocation à se développer aussi dans le 7e arrondissement.

J'entends votre suggestion, à court terme dans le cadre de ce projet de délibération nous n'y répondrons pas, mais je ne m'interdis pas d'y répondre à l'avenir.

Je vous remercie et vous appelle donc à retirer votre amendement. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 34 déposée par le groupe Changer Paris, sauf s'il est retiré... assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 34 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 156).

2024 DLH 157 - Réalisation 8-16, rue de Gravelle (12e) d'un programme de rénovation comportant 66 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.672.282 euros).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux opérations de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 157 et le vœu référencé n° 35 qui s'y rattache. Il s'agit de la réalisation au 8-16, rue de Gravelle, dans le 12e, d'un programme de rénovation comportant 66 logements par "Paris Habitat".

La parole est à M. BOURNAZEL, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, mi-septembre la presse s'est fait l'écho de la déception de résidents de logements sociaux à la suite de travaux de rénovation de leur immeuble. L'article revient sur ce que les habitants qualifient de cache-misère : les nouvelles façades et les espaces végétalisés de la résidence. Ils reviennent sur le regret qu'ils expriment de voir que l'isolation et l'alimentation en eau restent toujours défectueuses.

C'est un exemple bien révélateur de l'urgence et de la nécessité de rénover correctement le parc de logements sociaux parisiens. Le rapport de la commission d'enquête relative au plan local d'urbanisme dit d'ailleurs cela. Vous prenez donc du retard, les phénomènes liés au dérèglement climatique vont aller en s'aggravant. Les canicules, les vagues de chaleur sont déjà de plus en plus fortes, elles produisent des îlots de chaleur urbains. Nous connaissons aussi des pluies diluviennes, en automne et en hiver, avec le risque d'inondations qu'elles impliquent.

Dans ce contexte, les objectifs fixés par le plan Climat, soit la réduction de 30 % de la consommation d'énergie des bâtiments publics d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050, sont ambitieux et devraient constituer une base de travail effective.

Or, actuellement, la Ville de Paris souhaite rénover 5.000 logements sociaux par an. A ce rythme, il faudra attendre 2050 pour que soient rénovés les 250 logements qui composent le parc social. Nous n'avons plus le temps. Trop de familles vivent encore dans des logements sociaux non rénovés dont l'état de délabrement ou d'insalubrité est extrême et pèse sur leur qualité de vie.

Je soutiens et accompagne des familles qui vivent un véritable parcours du combattant. Ces opérations de réhabilitation doivent être anticipées, ciblées et évaluées afin d'améliorer concrètement le cadre de vie des habitants.

Pour ces raisons, nous vous demandons de :

- vous assurer de la consultation systématique des locataires par les bailleurs sociaux avant qu'ils entreprennent des travaux de réhabilitation et de rénovation ;
- de vous s'assurer que dans le cadre de cette consultation, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en œuvre des travaux prioritaires pour les locataires ;
- réaliser avec les bailleurs sociaux un état des lieux immeuble par immeuble des logements sociaux à rénover d'urgence en prenant en compte les témoignages des locataires ;
- proposer un plan pluriannuel d'investissement prévoyant un effort de rénovation à hauteur de 7.500 logements par an, pour que la totalité du parc soit traitée en 2040.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour trois minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur BOURNAZEL, vous racontez n'importe quoi, on est dans la "fake news" la plus totale, la contrevérité. Sur d'autres thématiques, vous êtes beaucoup plus mesuré et constructif, là c'est vraiment du grand n'importe quoi. C'est la "trumpisation" du débat politique.

Je vous le redis pour la xième fois, les logements sociaux parisiens sont des logements à l'échelle française qui sont rénovés de loin au rythme le plus rapide, avec des investissements beaucoup plus importants. Une étude de l'APUR a démontré que les rénovations de nos logements sociaux sont les plus efficaces du monde et nous allons le plus vite et sommes les meilleurs du monde.

Ce serait nous qui serions en retard ? Mais vous racontez n'importe quoi. Je vous rappelle que le président MEUNIER a invité tous les membres de la 5e Commission à venir visiter avec plusieurs élus, j'étais présent, dont Mme Fatoumata KONÉ, on a passé des heures avec des architectes de plus haut niveau, on a les meilleurs architectes de France et jamais personne à droite n'est venu. Ayez au moins la décence de venir quand on veut vous présenter les projets, avant de les critiquer.

Vous racontez n'importe quoi et vous soutenez un Etat... Aujourd'hui, avec MaPrimeRénov', pour une copropriété il y a 12.000 euros d'aide de l'Etat et 8.000 euros de la Ville. L'Etat met de l'argent pour rénover les copropriétés. Pour le logement social, il y a eu un gel des crédits, on a 2.000 euros de subvention de l'Etat par logement social rénové, alors que nous mettons 70.000 euros par logement, le plus haut niveau de financement de France.

L'Etat met six fois moins pour un logement social rénové à Paris que pour un appartement dans une copropriété dans le 16e, dont le propriétaire paye l'I.F.I. C'est cela la politique de l'Etat que vous défendez.

Vous osez nous critiquer, vous ne venez pas en réunion, alors que les bailleurs sociaux organisent des réunions de concertation. "Paris Habitat" fait voter tout le monde. La semaine dernière, j'ai fait deux réunions de concertation, de 18 heures à 21 heures, avec des centaines de locataires, il n'y avait pas d'élus de votre camp dans ces réunions.

Tous les soirs, des réunions sont organisées dans tout Paris. "Paris Habitat" fait un super travail de concertation. Il y a des votes pour 100 % des rénovations, et à ce jour 99,5 % des votes ont été positifs. Il y a eu un seul vote contre pour plus d'une centaine de votes organisés.

Venez dans ces concertations, venez aux visites de nos rénovations. Le dernier grand prix d'architecture du "Moniteur", c'est une rénovation de la R.I.V.P. dans le 7e arrondissement. On va inaugurer bientôt une rénovation de la R.I.V.P. dans le 13e arrondissement, qui mériterait aussi ce grand prix d'architecture. On fait la meilleure architecture à Paris de rénovation, tant en qualité qu'en quantité et en processus démocratique, et je tiens à féliciter nos bailleurs sociaux.

S'il vous plaît, arrêtez ces "fake news" lamentables.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai une demande de rappel au règlement de la part de M. BOURNAZEL, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je voudrais faire un rappel au règlement sur la base de l'article 9. On peut avoir des débats, mais je ne vois pas ce qui est faux dans ce que j'ai dit et écrit. Je n'ai cité que les chiffres et je demande d'aller plus loin et plus vite. Si dire simplement que l'on conteste votre politique et que l'on souhaite une autre politique, c'est la "trumpisation" de la vie politique, c'est vous qui êtes dans la "trumpisation" de la vie politique et qui faites du TRUMP, parce que vous n'acceptez pas d'être critiqué.

Quand on est dans la majorité, il faut accepter que l'opposition puisse critiquer de manière appréciative et dépréciative et puisse faire des propositions. La réalité, c'est qu'il y a des milliers de Parisiennes et de Parisiens qui galèrent...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On n'est plus dans le rappel au règlement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ces milliers de Parisiennes et Parisiens vous demandent d'aller plus loin, plus vite et plus fort pour avoir un logement décent. La seule chose que vous aurez réussie dans cette intervention, c'est que Mme DATI, pour la première fois, aura appuyé et soutenu mon vœu. Belle réussite à vous et merci beaucoup !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est suffisant, merci, ce n'est plus un rappel au règlement. Un rappel au règlement, c'est quand même aussi extrêmement précis, je vous demande de vous en tenir à ce genre de cadre, s'il vous plaît, quand vous en faites un.

2024 DLH 157 - Réalisation 8-16, rue de Gravelle (12e) d'un programme de rénovation comportant 66 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.672.282 euros).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux opérations de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux. (Suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 35 est-il maintenu ?

C'est donc avec un avis défavorable de l'Exécutif que je le mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 157).

Je vous remercie.

2024 DLH 191 - Location de l'immeuble 242-244, rue Saint-Martin (Paris Centre) à "I3F". - Bail emphytéotique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 191 concernant la location de l'immeuble du 242-244, rue Saint-Martin à Paris Centre à I3F, bail emphytéotique.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération coche toutes les cases, et là c'est une préemption. 16 logements qui étaient partiellement vacants mais cédés pour être vite occupés sont préemptés, donc sortiront du parc de logements privés pour devenir des logements sociaux.

Les classes moyennes auront donc moins de logements privés pour se loger, vous pourrez y loger votre électorat tranquillement. Une fois de plus, vous évincez les classes moyennes, mais c'est votre objectif.

Deuxième facteur, les loyers sont capitalisés, c'est-à-dire que le bailleur social va verser 65 années de sa partie de loyers à la Mairie de Paris immédiatement, en s'endettant à la place de la Mairie de Paris.

Premièrement, la Mairie ne touchera pas un centime pendant toute la durée du bail emphytéotique, 65 ans, et deuxièmement, le bailleur social s'endette sur son propre bilan, qui n'apparaîtra donc pas au bilan de la Mairie de Paris, manière discrète de planquer la dette parisienne. 12 milliards d'euros, je rappelle, la dette des trois bailleurs sociaux parisiens, j'exclus I3 F, en plus des 9 milliards la dette de la Ville de Paris.

Troisième élément, le prix payé par le bailleur social et par la Mairie de Paris est exorbitant. Pour les 776 mètres carrés et les 236 mètres carrés de commerces au rez-de-chaussée, soit 1.012 mètres carrés, vous payez 8,4 millions, auxquels il faut rajouter 3,9 millions de travaux, l'apport du preneur. Ce total de 12,3 millions fait un prix du mètre carré finalement de 12.150 euros, alors que le prix du mètre carré dans la même rue est de 10.500 euros, soit 15 % de moins.

Vous surpayez un logement qui risque d'être en travaux durant de nombreuses années, donc vacant, avec l'argent du contribuable, plus cher que le prix du marché lui-même.

Vous surpayez et vous gaspillez les deniers publics des contribuables. Ceux qui ont payé 62 % de plus de taxe foncière seront contents de voir où passe leur argent.

Enfin, pas de P.L.S., c'est-à-dire que des logements précaires et très précaires. Pas de logements qui pourraient éventuellement servir à des classes moyennes. Une fois de plus, vous visez les plus précaires, supposons que ce ne soit pas à visée électorale, ne spéculons pas trop, mais on voit bien que les résultats vont dans votre sens.

En tout cas, vous gâchez l'argent parisien, vous bloquez les loyers capitalisés en endettant également les bailleurs sociaux, tout cela pour un prix supérieur au prix du marché, la gabegie totale. Le 3e arrondissement est heureux de voir que le 242-244, rue Saint-Martin servira vos ambitions électorales. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur VÉRON, votre intervention va me permettre de vous répondre et de voir quelques contrevérités. Je ne dis pas que vous êtes de mauvaise foi.

Evidemment, Paris Centre est, moins que le 7e, mais également un arrondissement touché par la progression de la vacance et bien sûr du phénomène "Airbnb", donc le fait de créer des logements sociaux dans Paris Centre nous permet justement de remettre des logements sur le marché, puisque pour cette adresse comme pour d'autres, il y a évidemment une part de logements vacants.

On augmente l'offre de logements disponibles pour les Parisiennes et les Parisiens par ce projet de délibération, et d'ailleurs de plus en plus dans nos choix de préemption, on essaie de privilégier au maximum les immeubles avec une part importante de logements vides. Il y a une délibération dans ce Conseil où l'on était même à 90 % de logements vides. On augmente l'offre.

Sur le marché de la location privée, effectivement ce marché de l'immobilier locatif privé baisse très fortement à Paris, de 8.000 par an, mais c'est surtout et avant tout à cause de l'augmentation de la vacance dont on parlait quand je répondais avec l'intervention tout à fait modérée et mesurée de M. LAUSSUCQ tout à l'heure, en particulier dans le 7e, dans le centre, dans les 8e, 6e, 9e, 10e, et 11e arrondissements. C'est l'augmentation du vide qui devrait dépasser les 20 % aujourd'hui, qui est responsable avant tout.

La transformation d'immobilier locatif privé en logements sociaux contribue de façon extrêmement minoritaire. Cette baisse d'immobilier locatif privé est de 500 à 700 logements par an par rapport à une baisse de 8.000. Le plus important, c'est évidemment l'augmentation du vide, et le logement social que l'on crée, on garde des logements, on augmente l'offre de logement.

Voilà pour cet argument, il est faux.

Sur le prix de l'immobilier auquel on achète, évidemment, on achète au-dessous du prix du marché, de l'ordre de 8.000 euros, 15 à 20 % au-dessous. Vous avez additionné à cela le prix de la rénovation, mais très bonne intervention, si on achetait un immeuble dans le privé, on achèterait un immeuble qui ne serait pas rénové. Dans nombre de petits immeubles dans le centre de Paris, les coûts des rénovations par appartement sont extrêmement importants, 80.000, 100.000, 120.000 euros, en moyenne 100.000 euros.

Malheureusement, si nous n'achetons pas ces immeubles, d'ailleurs ces immeubles parfois ne se vendent pas, les acteurs privés refusent d'investir ces moyens, et donc ces immeubles prennent le risque d'être de plus en plus vides et restent des bouilloires énergétiques, des passoires thermiques, et font courir des risques à leurs habitants en cas de futures canicules.

Heureusement que la Ville et les bailleurs achètent ces petits immeubles de location du centre de Paris, parce que malheureusement, puisque personne ne les achète, les seuls qui les rénovent, c'est nous, via nos préemptions.

C'est donc une politique vertueuse pour le logement social, mais aussi extrêmement vertueuse pour la rénovation. Il y a d'ailleurs un problème dans l'aide de l'Etat, qui aide les copropriétés à un niveau relativement important, il faudrait que cela progresse encore un peu, mais cela a progressé durant les dernières années, mais ces petits immeubles en monopropriété à Paris, soit 6.000 à Paris, 60.000 logements privés, il n'y a aucune aide de l'Etat, ils ne touchent pas MaPrimeRenov' Copropriété, ce qui a tendance à freiner la rénovation. Il n'y a donc que nous qui achetons et c'est un problème.

Merci d'avoir donné l'occasion de vous répondre sur ce point assez technique mais essentiel, en particulier pour un arrondissement comme Paris Centre, qui a beaucoup de logements et de monopropriétés dégradés en F et G qui ne trouvent pas de processus de rénovation dans le privé.

Monsieur VÉRON, nous allons continuer à racheter des immeubles, sinon ils deviendront des copropriétés dégradées, des bouilloires énergétiques et des passoires thermiques.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 191).

2024 DLH 212 - Réalisation, 15-17, rue des Balkans / 18-20, cité Leclaire (20e) d'un programme d'acquisition puis de conventionnement de 43 logements P.L.S. par "Immobilière 3F". - Garantie des emprunts.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 212 concernant la réalisation au 15-17, rue des Balkans, au 18-20, cité Leclaire dans le 20e, d'un programme d'acquisition puis de conventionnement de 43 logements PLS par Immobilière 3F. Garantie des emprunts.

La parole est à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, tout à l'heure nous discutons logement social dans le 7e, et évidemment quand on parle de création de logements sociaux à l'Ouest, la droite hurle. En même temps je les comprends, cela risque de déranger l'entre-soi très bourgeois des habitants de l'Ouest parisien.

Dans l'hémicycle. - On a une tête d'entre-soi ?

M. Laurent SOREL. - Oui. Merci d'imager mes propos, et là, rue des Balkans, quartier "pop" dans le 20e, alors que rue Surcouf il y avait du P.L.A.I. et du PLUS, la Ville programme 43 logements sociaux P.L.S., et pas un P.L.A.-I. ni un PLUS à l'horizon. Désolé, mais pour moi cela ne va pas.

D'abord, parce qu'il faudrait en faire plus pour arrêter la gentrification accélérée de l'est parisien. Faire du logement social à l'ouest c'est bien, faire du P.L.A.-I. et du PLUS à l'est, cela ne doit pas être un tabou. Premièrement, parce que sur dix ans, la proportion de ménages aisés a augmenté fortement dans l'ensemble de la capitale, certes, mais elle a explosé dans le Nord-est parisien. Entre 2011 et 2021, le nombre de foyers fiscaux déclarant plus de 100.000 euros annuels, tranche maximale de revenus, progresse de 83 % dans le 20e, de 87 % dans le 11e, et de 100 % dans le 18e.

Cela ne doit pas être un tabou non plus, parce que l'offre de logements sociaux est déséquilibrée par rapport à la demande de logements sociaux, et ce déséquilibre s'accroît. Entre 2021 et 2023, 27 % de logements en P.L.A.-I. ont été créés, 42 % de PLUS, et 31 % de P.L.S. Problème, au 31 décembre 2023, 70 % des ménages inscrits comme demandeurs ont un niveau de revenus inférieurs au plafond P.L.A.-I., et seuls 9 % de demandeurs ont des revenus supérieurs au plafond PLUS. Vous comprendrez bien que cela ne va pas.

On m'a toujours appris que l'offre devait s'adapter à la demande. Il faudrait que la Ville fasse un petit effort, parce que sinon on va finir par croire que les P.L.A.-I. et les PLUS, on en fait mais pas trop, parce que sinon cela risque de faire ghetto. Je suis désolé, mais le 20e, ce n'est pas un ghetto, il ne risque pas de devenir un ghetto et le risque pour les arrondissements de l'Est parisien, c'est plutôt que cette gentrification accélérée se perpétue. Donc oui, parlons de mixité, mais parlons surtout de lutte contre la gentrification.

Vous l'aurez compris, je m'abstiendrai. Du logement social, c'est bien ; prioriser le P.L.A.-I. et le PLUS c'est mieux. Je tiens à dire, pour éviter tout faux procès, qu'évidemment la lutte contre la gentrification ne se résume pas à la politique du logement social, mais on abordera ce débat une autre fois.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Éric PLIEZ, en tant que maire du 20e.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vais être très bref. Monsieur SOREL, on n'a pas vraiment de tabous dans le 20e arrondissement, où il y a un peu plus de 38 % de logements sociaux.

Si deux professeurs des écoles débutants, c'est là un plafond de ressources maximum du P.L.S., c'est-à-dire 50.603 euros, c'est la gentrification, j'assume la gentrification du 20e, merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes maximum. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci de vos interventions.

Le 20e est l'arrondissement de Paris où il y a le plus de logements sociaux S.R.U. en nombre. On n'est pas à 38 %, mais à 42 % de logements S.R.U. Quand j'ai été élu en 2001, il y en avait 23 %. On a pratiquement doublé le nombre de logements sociaux S.R.U. et je suis fier, avec nombre d'autres élus, d'y avoir contribué. J'en suis fier !

C'est sans doute l'arrondissement de l'Est parisien où cela a le plus progressé. Nous sommes encore en taux, un peu derrière les 13e et 19e, mais le 20e progresse très vite et nous en sommes fiers.

Monsieur SOREL, parler de gentrification du 20e arrondissement quand on a doublé en vingt ans le nombre de logements sociaux, cela ne me paraît pas très réaliste.

Ensuite, Éric PLIEZ l'a rappelé à juste titre, le 20e produit beaucoup de logement social, est très dynamique et je tiens à remercier personnellement le maire du 20e pour son engagement pour le logement social. Il produit du logement social P.L.S. bien entendu, puisque nous avons beaucoup de logements sociaux, mais aussi du logement PLUS et P.L.A.-I. en nombre. Je tiens vraiment à remercier Éric PLIEZ pour cet engagement une fois de plus.

Si dans le cas de cette adresse-là, cité Leclair, on est à 50 mètres du quartier Saint-Blaise, une des concentrations du logement social les plus importantes de Paris, on est à 100 mètres de toute la zone de la porte de Montreuil, on a près de 5.000 à 10.000 logements sociaux, une des plus grandes concentrations de logement social de Paris, cela ne me semble pas aberrant que dans cette partie de l'arrondissement, il y ait une offre qui soit passée en conventionnement P.L.S.

Dans d'autres endroits de l'arrondissement, dans les quartiers Plaine Lagny, Réunion, autour du quartier Gambetta, autour de la mairie, bien entendu nous produisons du PLUS et du P.L.A.-I., mais c'est une juste adaptation de l'offre à la géographie du 20e, qui est très diverse en termes de types de logement et vous en conviendrez.

C'est pour cela qu'il me semble que ce choix est tout à fait justifié et nous continuerons à faire du PLUS et du P.L.A.-I. dans le 20e, et nous en sommes fiers.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 212).

2024 DLH 242 - Location des immeubles, 1 et 5, rue Paul-Crampel (12e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 242 relatif à la location des immeubles 1 et 5, rue Paul Crampel, dans le 12e, à la R.I.V.P. en bail emphytéotique.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous accueillons avec plaisir ce projet de délibération qui nous permet d'acter la préemption de ces deux immeubles de la rue Paul Crampel dans le 12e. Préemption qui permettra à la R.I.V.P. de produire environ 20 nouveaux logements sociaux familiaux.

Ce projet s'inscrit dans la lignée de l'objectif présenté par Ian BROSSAT et désormais poursuivi par Jacques BAUDRIER et tout le groupe communiste : 30 % de logements sociaux à Paris d'ici 2035. Un objectif qui va bien évidemment à rebours des orientations gouvernementales.

Cette ambition est plus légitime que jamais au vu de la crise historique de logement que nous traversons et de la pauvreté grandissante que les classes populaires subissent du fait de la politique libérale des quinquennats Macron. Il faut le rappeler, la France est le seul pays en Europe à avoir vu son taux de pauvreté augmenter sur la période 2015-2023. Cette politique s'attaque non seulement aux salaires, au pouvoir d'achat, à la justice fiscale, au service public, mais également au logement social. La production s'effondre et la demande explose.

Cela risque de s'aggraver au vu des perspectives d'hyperaustérité que l'on nous promet comme conséquences de la politique économique de tous les Mozart de la finance.

Cette préemption permet également à la R.I.V.P. de proposer une pension de famille de 23 places. Plus de 23.000 personnes vivent en pension de famille et résidence d'accueil dans notre pays, tandis que plus de 300.000 sont à la rue. A Paris, la dernière Nuit de la solidarité recensait 3.492 personnes sans aucune solution d'hébergement, soit 16 % de plus qu'en 2023.

C'est humainement insupportable et socialement catastrophique, car avoir un toit est un préalable essentiel pour retrouver un travail. C'est pourquoi il faut beaucoup plus de logements sociaux, plus de pensions de famille, plus de places d'hébergement et plus de compétences pour les collectivités comme Paris en matière de réquisition des logements. La Ville est active sur tous ces sujets quand l'Etat, lui, est comptable d'une inaction mortifère.

Les communistes voteront donc bien évidemment ce projet de délibération et appellent l'Etat à agir sans délai. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Jean-Philippe GILLET, je partage en tout point votre intervention.

Notre priorité est de racheter des immeubles avec des logements vides en nombre et des passoires thermiques pour les rénover. Cet immeuble correspond parfaitement à cette politique, puisque plus du quart des logements sont vides, et il s'agit de passoires énergétiques.

Nous arrivons à réaliser cette opération bénéfique en tout point, à la fois pour augmenter l'offre de logement, pour lutter contre la vie chère, la spéculation et les loyers trop cher et pour participer à la rénovation du parc, à la fois pour le climat et pour la santé publique. C'est donc un très beau projet de délibération, emblématique.

Pourquoi arrivons-nous à racheter un nombre d'immeubles important ? C'est parce que les choix budgétaires qui ont été portés pour notre politique du logement nous ont permis d'atteindre cette année. Il faut voir que depuis quatre ans, le budget logement de notre collectivité a augmenté de plus de 50 %. Nous atteignons, pour la création de logement social, un engagement financier de 500 millions d'euros par an pour Paris.

Mais quel est le budget de l'Etat ? A juste titre, vous alertiez sur le trop faible engagement de l'Etat. Nous avons 500 millions d'euros pour Paris, pour faire du logement social. L'Etat, pour faire du logement social dans toute la France, a moins d'argent que nous juste pour Paris, il n'a que 400 millions. C'est vraiment ce budget qui est ridicule pour l'aide à la pierre, pour la création de logement social qu'il faut absolument augmenter, parce que nous n'arriverons pas à résoudre la crise du logement avec des budgets aussi minables de l'Etat pour la création de logement social, sans compter les ponctions via la R.A.S., qui ont été faites contre les bailleurs sociaux.

Il faut donc augmenter les crédits pour le logement social. Il faut nous donner les moyens de taxer la vacance beaucoup plus, comme le font la plupart de nos pays voisins et dans le monde. Il nous faut aussi plus d'investissement pour la rénovation énergétique, et je le rappelle, pour le logement social nous allons investir beaucoup et toujours avec une aide de 3 % en moyenne de l'Etat, si rien ne change. Il faudrait "a minima" que nous soyons aidés pour la rénovation de cet immeuble autant que pour les copropriétés par l'Etat dans Paris.

Donc, merci de votre intervention qui me permet de réinsister sur les dysfonctionnements de la politique du Gouvernement vis-à-vis du logement social et aussi vis-à-vis de la rénovation du bâti, qui est une priorité absolue pour le climat et en termes de santé publique.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 242.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 242).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension des opérations de transformation de logements en bureaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 36 est relatif à la suspension des opérations de transformation de logements en bureaux.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

L'Exécutif n'est jamais avare de communication lorsqu'il s'agit de transformer des bureaux en logements.

Ce que l'on connaît moins, ce sont les données chiffrées sur la transformation de logements en bureaux. Pourtant, près de 244.000 mètres carrés de logements ont été transformés en bureaux depuis 2006, selon l'APUR, en plus des 1,5 million de mètres carrés de bureaux construits. La Capitale compte ainsi aujourd'hui plus de 20 millions de mètres carrés de bureaux, soit 3 millions de plus qu'en 2014.

Face à la tension que connaît le marché du logement, à laquelle contribue la politique de préemption massive de votre majorité, il est grand temps d'actionner de nouveaux leviers afin de lutter plus efficacement contre le déficit de logements dans Paris.

Repensons enfin l'aménagement urbain de la Capitale en créant de nouvelles centralités économiques dans une logique partenariale avec la métropole du Grand Paris. Le rapport "Paris à 50 degrés" de nos collègues ne dit pas autre chose. Il faut rompre avec l'augmentation des surfaces de bureaux dans Paris. D'autant plus que sur les 55,5 millions de mètres carrés de bureaux que compte l'Ile-de-France, près de 4,8 millions sont encore disponibles. Selon cette même étude, cette surface augmenterait de 1,2 million de mètres carrés d'ici la fin 2024 et beaucoup de ces bureaux neufs ou anciens peinent à trouver des occupants.

Ainsi, pourquoi ne pas lancer une concertation avec les acteurs du logement et les promoteurs immobiliers sur les opérations de transformation de logements en bureaux à Paris et leur effet sur le marché immobilier ? Pourquoi ne pas procéder à une étude d'impact pour évaluer le nombre de logements qui pourraient être conservés dans le cas où un moratoire sur la transformation de ces logements en bureaux serait prononcé ? Pourquoi ne pas établir, enfin, un moratoire sur les opérations de transformation de logements en bureaux dont la durée se fonderait sur les résultats de cette étude ?

Le groupe Union Capitale ne manque pas de propositions en la matière. Il n'appartient qu'à vous de les écouter et de les mettre en œuvre. Constructif un jour, constructif toujours.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour cette intervention plus mesurée que la précédente.

Votre constat est inexact, vous faites plusieurs erreurs d'addition, de soustraction et d'interprétation des chiffres. Je vais vous redonner les vrais chiffres, qui ne sont pas ceux inscrits dans votre vœu. Il n'y a pas 244.000 mètres carrés de logements transformés en bureaux, ce sont toutes les surfaces de tous types, y compris les commerces, qui ont été transformées en bureaux. Il y a deux fois moins de surfaces de logements transformées en bureaux, donc 138.000 mètres carrés. A rebours, il y a eu quatre fois plus de bureaux transformés en logements. Il faut raison garder.

Le solde est très positif pour la transformation de bureaux en logements, le rapport est de 1 à 4 sur 16 ans. Du fait des règles du P.L.U. et de changement d'usage, chaque fois que l'on transforme des logements en bureaux, ce qui peut parfois arriver dans des immeubles qui ont plusieurs types de surface, les acquéreurs doivent compenser avec de la création de logements plus qu'à due concurrence.

En volume, la tendance va très nettement sur la transformation de bureaux en logements avec les règles du P.L.U. actuel et celles du futur P.L.U. que vous présentera bientôt Lamia EL AARAJE et que nous avons contribué avec Ian BROSSAT, en tant qu'adjoints au logement successifs, à mettre en œuvre, aussi avec Émile MEUNIER qui a beaucoup travaillé avec nous. On va amplifier très fortement cette dynamique. Avec le futur P.L.U., le rapport ne sera donc pas de 1 à 4, mais sûrement plutôt de 1 à 15 ou 1 à 20.

La transformation de logements en bureaux sera totalement résiduelle. En revanche, la transformation de bureaux en logements sera encore plus importante. La construction de bureaux sera extrêmement réduite.

On est donc dans une logique extrêmement forte, on aura le débat lors du prochain P.L.U., à accentuer très fortement la dynamique qui est déjà favorable aux logements par rapport aux bureaux, puisqu'on a créé en proportion trois fois plus de logements que de bureaux, et on va amplifier très fortement cette dynamique, l'objectif étant de faire baisser la part du parc de bureaux à l'échelle de Paris et de faire augmenter très fortement la part de logements dans les constructions à terme.

Actuellement, elle est de 38 %, le but est que ce soit deux fois plus, 70 % à terme. On va construire un peu moins, mais beaucoup plus de logements en proportion pour nous permettre de végétaliser la ville et de l'adapter au réchauffement climatique. N'ayez pas d'inquiétude, on est engagé sur cette dynamique.

Quant à la vacance du parc de bureaux, vos chiffres sont exacts, mais à l'échelle de l'ensemble de l'Île-de-France. A Paris, le taux de vacance n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui. Il y a énormément de bureaux vides, mais en banlieue. C'est un sujet à traiter, mais de fait, c'est avant tout un sujet de nos collègues métropolitains et de la Région et pas un sujet parisien, parce que le marché est très anti-contracyclique à Paris.

Voilà la réponse que je peux vous apporter, je vous demande de retirer votre vœu au vu de ces éléments.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n'est pas retiré, c'est ce que vous m'indiquez. J'ai une explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes", M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons un débat important sur le logement social et je voulais prendre la parole au nom des écologistes pour rappeler deux choses.

La première, le développement du logement social à Paris est la solution n°1 pour lutter contre la gentrification, pour pouvoir garder des familles modestes et pauvres à Paris, et lutter contre le fléau des logements inoccupés et de la vacance. "Les Ecologistes" seront toujours à la pointe d'une politique pro-logement social à Paris, et "a fortiori" lorsque c'est de la préemption, puisque lorsque c'est le cas, on utilise du bâti déjà existant, donc on ne dépense pas du carbone et de l'énergie pour fabriquer du nouveau bâti dans une ville déjà très dense. C'est le premier point.

Le second point, c'est sur la question des bureaux et votre vœu, Monsieur BOURNAZEL, est plus que satisfait par la politique menée par cette majorité. Pourquoi ? Parce que nous avons mis en place des mécanismes lorsqu'il y a du règlement d'usage, de surcompensation de 3 mètres de logements créés pour 1 mètre de bureaux créés, c'est un peu technique, mais cela permet de bloquer beaucoup de choses.

Dans le futur plan local d'urbanisme, dans tout le quartier des affaires, on ne pourra plus faire de bureaux supplémentaires. Nous avons même mis en place dans ce futur P.L.U. un mécanisme de mixité fonctionnelle qui fait que lorsqu'on rénove du bureau, on devra faire du logement. Par définition, vous allez réduire de la surface de bureaux pour augmenter la surface de logements. Si vous aviez lu l'étude d'impact du nouveau P.L.U., il est écrit noir sur blanc que le nombre de mètres carrés de bureaux va baisser à Paris, et le nombre de mètres carrés de logements va augmenter. On va permettre de partager la création de richesse et d'emploi avec le reste de la métropole et de la banlieue, ce qui est une très bonne nouvelle.

Vous pourrez voter le nouveau plan local d'urbanisme.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DLH 99 - Réalisation 77, rue de Rébeval (19e) d'un programme de création de 6 logements en bail réel solidaire par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris. - Subvention (1.227.538 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 99 relatif à la réalisation au 77, rue de Rébeval dans le 19e, d'un programme de création de 6 logements en bail réel solidaire par Elogie-SIEMP et la Foncière de la Ville de Paris avec une subvention.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville poursuit l'objectif de proposer 1.000 logements en bail réel solidaire en 2026. Cette année, ce sont 200 logements que la Ville finance et qui permettront à des couches moyennes de bénéficier d'une accession sociale à la propriété dans un marché complètement fou où la propriété se concentre et où le logement pèse de plus en plus dans le budget des ménages les plus modestes.

Ainsi, le développement du B.R.S. permet de mettre sur le marché des logements dont le prix du mètre carré est inférieur à 5.000 euros, tout en maintenant la propriété foncière dans le cadre public. Aucune spéculation n'est permise ici. On appelle de nos vœux la montée en puissance du bail réel solidaire et on a notamment agi afin que de nombreuses parcelles du P.L.U. soient pastillées en B.R.S., notamment dans les arrondissements qui respectent d'ores et déjà les quotas S.R.U. en matière de logements sociaux.

Cela permet à la Ville d'agir concrètement pour la mixité sociale. Une mixité qui se traduit par un logement social pour le plus grand nombre et du B.R.S., et non pas uniquement du B.R.S. ou de l'intermédiaire.

Enfin, ce projet est un témoignage de plus de l'ambition communiste qui se définit par une conception écologique et sociale de la Ville, puisqu'il s'agit ici de transformer un ancien garage, ce qui est sobre écologiquement et favorable à la mixité sociale.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Barbara GOMES, pour cinq minutes.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, cher Jean-Philippe, merci de me donner l'opportunité de dire quelques mots sur cette opération du 77, rue de Rébeval, qui permettra à 6 familles d'acquérir un appartement à 5.000 euros du mètre carré dans Paris. Voilà ce que permet notre politique de préemption. Voilà ce que permet la foncière solidaire. Voilà ce que permet le bail réel solidaire, le B.R.S., c'est que des familles aux revenus modestes puissent devenir elles aussi propriétaires de logements de qualité à Paris.

Nous le répétons, notre ville ne doit pas être réservée aux plus riches.

Cette opération de transformation d'un parking en 6 logements est un des témoignages que nous développons et continuerons de développer ces prochaines années ce type de dispositif, pour commercialiser 1.000 B.R.S. un peu partout dans Paris à un rythme d'environ 200 par an.

C'est aussi le sens du futur P.L.U.b. au travers de nombreuses parcelles qui seront réservées au B.R.S. Le B.R.S. est un outil de plus dans notre arsenal pour permettre l'accès au logement à toutes et tous, et notamment aux plus modestes.

Il y a quelques jours d'ailleurs, Éric PLIEZ en parlait hier, nous avons présenté la commercialisation d'une dizaine de logements B.R.S. dans le 20e arrondissement à Python-Duvernois. L'année prochaine, ce sont environ 200 logements qui seront commercialisés, dont une centaine dans le 18e arrondissement qui m'est si cher.

Pour autant, j'insiste sur le fait que le B.R.S. n'a pas vocation à se substituer au logement locatif social, car pour nous ce n'est pas logement social ou B.R.S., mais les deux que nous voulons développer, parce qu'ils sont complémentaires, ils répondent souvent à des besoins différents. Il ne s'agit pas de mettre ces dispositifs en concurrence, et encore moins qu'ils soient le prétexte pour ne pas programmer de logements sociaux dans les arrondissements sous-dotés, à bon entendeur à mes collègues à droite de l'hémicycle.

Le projet de délibération voté aujourd'hui permettra donc la réalisation d'un beau projet de logements familiaux parfaitement intégrés dans le quartier, et nous pouvons être fiers de multiplier ce type de projet. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 99).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la pérennisation et au renforcement de l'encadrement des loyers.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 37 est relatif à la pérennisation et au renforcement de l'encadrement des loyers.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum...

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, s'il vous plaît.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre pays traverse la plus grande crise du logement depuis l'après-guerre : 4 millions de personnes sont mal logées, plus de 300.000 sont sans abri, dont des milliers d'enfants.

Le logement social souffre d'un abandon lourd de conséquences de la part de l'Etat et le marché privé du logement connaît une tension croissante. Logements inoccupés par leurs propriétaires, développement anarchique des meublés touristiques, concentration de la propriété, tous ces phénomènes frappent durement les conditions de vie des plus modestes, mais aussi des couches moyennes.

Vous le savez, notre majorité agit sans relâche en faveur du logement social, mais à Paris 44 % des habitants sont locataires dans le parc privé. C'est pourquoi nous avons lancé l'assurance habitation municipale et nous nous sommes battus pour instaurer l'encadrement des loyers. Cette expérimentation a permis d'agir concrètement en favorisant la baisse des loyers à hauteur de 4,2 % entre 2019 et 2023, ce qui représente 768 euros d'économie en moyenne par an et par locataire. Et ce, sans compter la restitution des trop-perçus qui s'élèvent en moyenne à 3.700 euros.

Par ailleurs, depuis que nous avons récupéré la compétence qui nous permet d'instruire les signalements et de contrôler les propriétaires, nous prouvons qu'avec un peu de volonté politique, on peut aller plus loin pour protéger les locataires et sanctionner les propriétaires peu scrupuleux. Volonté dont les effets sont vérifiables, la Ville a reçu 2.335 signalements en 28 mois, contre 120 en 3 ans pour la Préfecture.

Dès lors, parce que l'expérimentation est amenée à s'arrêter en 2026 et parce qu'elle est en tout point de vue concluante, nous souhaitons qu'une votation citoyenne soit organisée sur cette thématique. Nous souhaitons également interpellier l'Etat sur la nécessité de prolonger cette expérimentation et de développer la régulation des plateformes de location qui, bien souvent, trop souvent, enfreignent encore les règles.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Barbara GOMES, pour deux minutes.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, cher Jean-Philippe GILLET, l'encadrement des loyers est un des piliers de notre politique en matière d'accès au logement et de protection des locataires dans le parc privé. Vous l'avez dit, il s'agit d'une expérimentation qui existe depuis juillet 2019 et permet aux locataires de vérifier, et le cas échéant de signaler au préfet le dépassement du montant de leur loyer.

Depuis 2023, sous l'impulsion de Ian BROSSAT, Paris a récupéré la compétence permettant l'instruction de ces signalements adressés par les locataires "via" une plateforme spécialement créée à cet effet.

Le résultat parle de lui-même, alors que la Préfecture n'avait recueilli que 120 signalements en trois ans, nous, en un an et demi de compétence ville, nous en sommes à plus de 2.300, c'est un succès. Le dépassement moyen de loyer est de 156 euros par mois et le trop-perçu moyen de 3.700 euros, donc autant de baisses de loyers et de remboursements que les locataires peuvent espérer.

Cette mesure protège donc les habitants et habitantes qui font des signalements, mais pas qu'eux, parce qu'elle évite aussi les hausses de loyers automatiques. On calcule notamment pour l'année passée que c'est une hausse évitée de 6 % des loyers. Cette mesure protège donc les locataires et leur porte-monnaie, ce qui n'est pas négligeable en cette période de crise.

Le problème est que trop de propriétaires et d'intermédiaires comme des agences, des plateformes, continuent de ne pas respecter la loi et ceci en toute impunité, pourquoi ? Parce que notre compétence est limitée au

signalement par les locataires. Le contrôle des annonces, c'est l'Etat qui doit le faire, mais l'Etat ne le fait pas. Pas étonnant alors que beaucoup tentent leur coup pour gagner de l'argent au détriment des locataires et en bafouant la loi.

Sur "Le Bon Coin" par exemple, les Parisiennes et les Parisiens ont plus d'une chance sur deux de tomber sur une annonce illégale, c'est scandaleux. Il faut sanctionner sévèrement ces comportements. Je ne peux qu'approuver votre demande de multiplier les amendes pour les rendre dissuasives en en triplant le montant.

Sur la votation citoyenne, la question formulée devrait entrer dans les compétences de la Ville et il faut par ailleurs que les Parisiennes et les Parisiens puissent s'approprier cette question de l'encadrement des loyers, parce que finalement c'est la question de vivre dans leur ville qui se joue.

Je serai favorable à élargir peut-être le champ des possibilités d'appropriation populaire par une rédaction un peu plus souple, qui nous permettrait de trouver un dispositif idoine. Sous réserve de ce léger ajustement, je donne un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Acceptez-vous les amendements proposés ?

J'ai donc deux explications de vote, une du groupe "Les Ecologistes" et une autre du groupe Union Capitale.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Madame la Maire, chers collègues, merci beaucoup au groupe Communiste et Citoyen pour ce vœu sur l'encadrement des loyers. Comme cela a été très bien expliqué durant la demi-heure précédente, tous les moyens doivent être actionnés. Nous en sommes quand même à 30 % des annonces publiées qui sont en surloyer par rapport à ce qu'elles devraient être.

Il y a encore un travail énorme à faire. Tous les moyens sont bons pour soutenir l'encadrement des loyers et limiter les loyers pour les Parisiennes et les Parisiens qui ne peuvent plus et se sentent exclus de Paris. Je rappellerai que l'encadrement des loyers vient d'une loi de 2012 portée par Cécile DUFLOT alors au gouvernement.

Nous appelons à soutenir ce vœu comme tout ce qui permet de limiter les loyers exagérés, prohibitifs, et empêche les Parisiennes et les Parisiens de se loger.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Encore un petit effort, mes chers collègues, encore un vœu et je vous laisserai aller déjeuner. Je vous demande un peu de concentration, parce que c'est difficile aussi pour les orateurs. C'est la dernière ligne droite.

Monsieur BOURNAZEL, pour l'explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Dans notre ville, 30 % des annonces de location dépassent le loyer plafond légal. La Ville a le pouvoir de contrôler, le pouvoir de sanctionner les cas de dépassement de loyer, et notre groupe n'est pas opposé à l'idée de prolonger l'expérimentation et souhaite évidemment que les Parisiennes et les Parisiens puissent être protégés.

Néanmoins, on ne souscrit pas au raisonnement et aux propositions communistes de procéder à une nouvelle votation citoyenne et au triplement des amendes infligées aux propriétaires. D'abord, parce que les contraintes qui pèsent sur les propriétaires sont déjà très nombreuses et ce n'est pas en augmentant la somme des sanctions que vous augmenterez les contrôles et l'efficacité.

La majorité municipale peut disposer d'outils plus efficaces pour faire baisser la tension locative sur le marché. D'abord, une modification de la stratégie de préemption massive, puis la politique de transformation de bureaux usagés pour l'activité économique, en logements.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il faut être bref, c'est une explication de vote. Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci à vous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 37 a été amendé, je le mets ainsi aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 152).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 38, dernier de cette matinée, relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire à la tranquillité des résidents.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale, deux minutes maximum.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Le sujet est en lien avec la hausse permanente des personnes mises en cause dans des réseaux de trafic de drogue, et la violence accrue de ces réseaux qui met en danger évidemment quotidiennement les habitants.

Il s'agit de prendre aspiration de deux mesures, une qui vient du département de l'Isère et l'autre de la ville de Nice, puisque nous sommes à la fois ville et département, donc nous pouvons nous inspirer de ces deux expérimentations qui ont été faites.

La première, en tant que département, puisque vous avez une convention territoriale globale signée entre la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales, qui serait de nature à soutenir une initiative entre le Parquet de Paris et la C.A.F., sous la forme de ce qui est initié depuis le mois d'août dans le département de l'Isère, de supprimer les allocations déjà versées aux personnes condamnées pour trafic de drogue d'une façon générale.

Et enfin, une inspiration de la ville de Nice pour inciter les bailleurs sociaux, puisque la Ville a un rôle éminent dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux, à établir des conventions avec les autorités judiciaires afin de pouvoir mettre en œuvre l'expulsion de locataires ayant un comportement nuisible pour la communauté, à l'image de ce qui est réalisé par les bailleurs sociaux de la ville de Nice depuis l'année dernière.

Les deux sont tout à fait dans la compétence de la Ville, et donc marqueront une réelle volonté d'aller au-delà de ce qui est fait jusqu'à présent.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Avec vous, les prétextes sont toujours bons pour instrumentaliser et stigmatiser les plus pauvres. C'est marrant de voir comment de votre côté de l'hémicycle, peu importe la manière dont vous décidez de vous regrouper ou de vous nommer, c'est toujours la même rengaine, mais on vous entend vraiment moins quand il s'agit de dénigrer les délinquants en col blanc.

J'en reviens à me demander s'il ne s'agit pas d'une manière un peu triste de vous faire remarquer pour avoir une nouvelle ligne "réac" sur votre C.V. et d'espérer finir à la tête d'un ministère. Je me souviens qu'en 2022, lorsque le maire de Valence, Nicolas DARAGON, a voulu supprimer des aides municipales pour les familles de mineurs condamnés par la justice, cela avait provoqué l'ire de la défenseuse des droits, Claire HÉDON, mais finalement cela a été récompensé avec la nomination d'un ministre délégué en charge de la sécurité du quotidien auprès de ce cher Bruno RETAILLEAU, nouveau ministre de l'Intérieur aux positions déjà si douces au cœur de l'extrême droite.

Ne comptez pas sur moi pour vous aider dans cette entreprise ni sur Paris pour vous soutenir dans vos projets d'instrumentalisation qui vont jeter des familles entières dans la précarité, pour des actes commis par un de leurs membres. Ce que vous proposez, c'est de la punition collective sans distinction, c'est plus de précarité, plus de sans-abrisme, plus de décrochage scolaire, plus de stigmatisation.

A l'inverse, depuis 2001 nous travaillons au quotidien pour aider les gens et soutenir les familles les plus précaires dans l'accès aux droits aux côtés de Léa FILOCHE, dans la lutte contre les expulsions avec Jacques BAUDRIER, l'accès à la formation ou à l'emploi grâce au travail d'Afaf GABELOTAUD, et j'en passe. Bref, nous préférons prévenir, guérir que punir aveuglément sans réfléchir.

Par ailleurs, je signale que les bailleurs sociaux œuvrent déjà à la tranquillité résidentielle par leur nombre de gardiens exceptionnel en France et par la création du financement du G.P.I.S. qui, le cas échéant, est en lien avec le Parquet.

Pour toutes ces raisons, j'émetts en avis très défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur BERTHAULT, je vous ai connu quand même plus juste et raisonnable. Ce vœu est l'exemple parfait d'une fausse solution dogmatique et répressive. Dogmatique, car si elle est expérimentée à Nice, elle n'a en l'état pas fait ses preuves. Aussi, nous pouvons largement douter de la justesse et de l'efficacité de la mesure que vous proposez.

Supprimer les allocations familiales et expulser toute une famille si l'un ou l'une de ses membres était condamné pour trafic de stupéfiants, c'est prendre le risque de voir grossir les rangs des quelque 3.000 personnes vivant à la rue, dont 400 enfants.

Au-delà de cela, vous nous expliquez qu'il vous paraît juste que si papa est condamné pour trafic de cannabis, ses enfants méritent de dormir sur un bout de trottoir.

Je passe sur l'absence totale d'humanité dont vous faites preuve, inhumanité qui a d'ailleurs été largement sanctionnée par les électrices et électeurs aux dernières élections législatives. En revanche, pour des élus de droite qui se targuent d'être du côté de la droiture, que vous jetiez au feu le préambule de la Constitution qui prévoit que la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement me laisse pantoise.

La punition collective aussi est donc interdite en droit français, puisqu'elle contrevient au principe de personnalisation des peines.

Nous avons bien compris que vous n'étiez pas très "Etat de droit" en ce moment, et donc, bien évidemment, nous voterons contre votre vœu.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que huit questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris, est relative à "la préparation du budget de la Ville de Paris 2025."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'accès à la culture."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la sécurité des Parisiens."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux violences faites aux femmes et les féminicides."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "au bruit et au P.L.U. bioclimatique."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme le Maire de Paris, est relative "aux mesures prévues dans le projet de loi de finances 2025 concernant les collectivités locales."

La septième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'évolution du PVPP et à la fin de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique."

Enfin la dernière question d'actualité, posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris, est relative "aux difficultés dans les bibliothèques parisiennes."

Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

Nous reprendrons notre séance à 14 heures 30 par les questions d'actualité.

Merci et bon appétit à toutes et à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos débats.

Salutations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je salue la présence parmi nous de M. le Préfet de police. Non, nous n'allons pas reprendre un débat sur les Jeux olympiques et paralympiques. Hier, j'ai trouvé que le Préfet de police a été très présent, très patient et c'était très bien.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons passer à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la préparation du budget de la Ville de Paris 2025.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe Union Capitale.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, début septembre, nous apprenions par la presse que la directrice des Finances et des Achats de la Ville de Paris, et votre ancienne collaboratrice de cabinet aux questions budgétaires, Mme Lucie CASTETS, avait quitté ses fonctions, soit qu'il y eut été mis fin par votre directeur de Cabinet, soit de son propre fait quelques jours plus tard. Nous ne saurons sans doute jamais, et ce n'est pas là l'essentiel.

En effet, depuis que Mme CASTETS a laborieusement été proposée par les partis du Nouveau Front Populaire le 23 juillet comme candidate à Matignon, plusieurs questions se posent. Le 4 novembre prochain, un nouveau directeur des achats et des finances, M. TINLOT, prendra ses fonctions, juste avant le débat d'orientations budgétaires au Conseil de Paris. Nous lui souhaitons bonne chance et bon courage, ainsi qu'à tous les agents de la DFA, car leur tâche est immense : tenir les cordons de la bourse de la Ville de Paris qui se trouve depuis dix ans. D'ici là, cela fera trois mois que la Ville se trouvera privée de directeur des finances, ou de directrice des finances, trois mois que l'administration navigue à vue, sans tête et sans cap.

Alors que Mme CASTETS parcourait le pays à la rencontre des Français pour le compte de l'alliance de la gauche, comment étaient préparés le rapport d'orientations budgétaires et le budget primitif 2025 sans directeur ou directrice effective ? Comment les arbitrages ont-ils pu être rendus ? En somme, que nous réserve le prochain budget primitif 2025 ?

C'est d'autant plus préoccupant que nous partons de loin, car le bilan de Mme CASTETS, de dix mois à la Direction des Achats et des Finances de la Ville, est loin d'être reluisant et aura été marqué par la plus forte évolution d'endettement jamais connue par une collectivité française depuis la crise du Covid-19. Près de 1,213 million d'euros de charges financières, soit 100 millions d'euros supplémentaires par mois, et une capacité d'autofinancement au plus bas niveau depuis la crise du Covid, minée par une hausse sans précédent des dépenses de fonctionnement.

Une deuxième question se pose, Madame la Maire, et concerne l'éthique de responsabilité de votre ancienne directrice des Achats et des Finances. A-t-elle été rémunérée par la Ville durant sa campagne pour Matignon ? En tant que fonctionnaire, n'aurait-elle pas dû démissionner de son choix de se porter volontaire au poste de Premier Ministre, et se conformer au devoir de réserve qui est respecté par les agents du service public sous peine de sanction disciplinaire ? Sur un plateau média récent, elle a affirmé être en disponibilité et chercher du travail, tout en continuant à recevoir des mails sur des dossiers financiers qui concernent la Ville et à percevoir un traitement de la Ville. Là encore, des clarifications s'imposent et méritent d'être données à notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Paul SIMONDON, pour répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

J'ai cru que l'on allait parler du budget de la Ville. Finalement, non. Manifestement, on est sur autre chose. Très bien.

On peut en revanche parler du service public, et de l'engagement de tous les agents de la DFA à assurer une continuité de ce service. Je tiens à vous rassurer, depuis la décision de l'ancienne directrice des Finances et des Achats de partir sur une trajectoire politique que vous avez décrite, elle s'est bien sûr mise en retrait, comme vous le savez. De la fin juillet jusqu'au 26 août, il y a eu une continuité de service assurée par plusieurs sous-directrices de la DFA, comme cela se fait l'été. Depuis le 26 août, c'est Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE que je remercie beaucoup d'assurer l'intérim. Elle le fait avec un grand professionnalisme, et avec elle, toutes les équipes de la DFA. Elle est actuellement sous-directrice, mais elle occupe les fonctions de directrice par intérim jusqu'à l'arrivée de Guillaume TINLOT, que vous avez remarquée pour début novembre.

Les équipes travaillent, les entretiens budgétaires ont eu lieu avec les adjoints, même avec les maires d'arrondissement - vous devez vous en souvenir, sans doute. On a donc continué à avancer. Sur les états spéciaux, on était là. Cela s'est bien passé, enfin j'ai l'impression en tout cas. On sera là pour chacune des étapes suivantes.

En tout cas, je constate que vous ne voulez pas parler de la réalité du budget de la Ville, voire des annonces relativement récentes, celles d'hier, du nouveau Gouvernement sur les collectivités locales et sur la pression mise sur les collectivités locales. A un moment, il faudra que l'on ait votre avis sur le sujet. Ce sera intéressant pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

Monsieur BOULARD, vous pouvez reprendre la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Madame le Maire. Madame la Maire, pardon.

Monsieur le Maire, vous accusez l'Etat sur le sujet des questions que je vous ai posées, à savoir : est-ce que Mme CASTETS est toujours rémunérée ? Pourquoi reçoit-elle encore des mails confidentiels liés à la Direction des Finances ? Elle a annoncé chercher du travail, étant en disponibilité. C'est une question que l'on a posée, et vous n'avez pas répondu. Vous avez préféré accuser l'Etat de vous faire boire la potion amère de la rigueur budgétaire, alors que vous-mêmes, vous alimentez le déficit, "a contrario" des collectivités locales qui tiennent leurs comptes.

Avec 1 milliard d'euros de dettes supplémentaires par an de 2024 à 2026, la Ville de Paris ne se distingue pas par une bonne gestion. A elle seule, la Ville de Paris contribue à 6 % de l'endettement des collectivités, alors que Paris, comparée au poids de sa population, ne représente que 3 % de la population française. L'Etat n'est pas responsable de votre politique d'endettement massif. Ce sont vos choix, votre responsabilité et votre bilan.

Bien que la hausse des dépenses de fonctionnement soit poussée par la revalorisation du point d'indice, décidée par l'Etat pour compenser l'inflation soutenue, la Ville de Paris se distingue par une politique de ressources humaines hasardeuse. Le cas de Lucie CASTETS en est l'exemple. Le taux d'absentéisme est de plus alarmant, contribuant à une hausse de 30 % en 10 ans, soit 600 millions d'euros supplémentaires pour un coût annuel de 2,8 milliards d'euros. Pour quels résultats ? Nous pourrions penser que l'endettement participe à l'amélioration de la qualité des services publics de proximité. "Que nenni", le manque d'attractivité salariale et de valorisation des agents de terrain dans les crèches, dans les écoles et dans la rue, alimente le sentiment de déconnexion à l'Hôtel de Ville.

Désormais, nous espérons que vous prendrez en compte les injonctions de l'Etat, de se mettre en ordre pour assainir vos comptes dans le prochain budget primitif 2025 que vous présenterez dans quelques semaines.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'abord, pour qu'il n'y ait pas d'insinuations qui puissent prospérer dans un monde très ouvert à la "fake news" et à la désinformation, Mme CASTETS est fonctionnaire d'Etat. Elle est en disponibilité de Bercy et pas de la Ville de Paris. Je vous invite donc à poser votre question à Bercy et pas à la Ville de Paris.

La deuxième chose est que vous devriez lire "Le Monde" d'aujourd'hui. Regardez la une du "Monde" d'aujourd'hui et vous aurez beaucoup de réponses sur la question des collectivités locales, de leur rapport à l'Etat et de leur financement. Je vous invite à lire cela, parce que cela vous donnera sans doute un éclairage un peu différent de l'orientation qui est la vôtre visant à nier une réalité, une réalité d'une ville d'ailleurs admirée dans le monde entier, et on l'a encore vu cet été, pour la qualité de ses espaces publics, pour sa qualité de vie, et avec des services publics qui tiennent encore la route parce qu'effectivement, c'est le choix de notre équipe à l'Hôtel de Ville.

II - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'accès à la culture.

VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative aux difficultés dans les bibliothèques parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, c'est la question du groupe Changer Paris. Madame BIRABEN, puis-je vous demander si vous avez pris la décision sur les changements de locaux ?

Mme Anne BIRABEN. - Cela ne fait pas partie de la question d'actualité, je suis désolée, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, il y a dix jours, la Ministre de la Culture inaugurerait les journées annuelles nationales dédiées aux bibliothèques et aux médiathèques. La première édition de "Biblis en folie" a tenu plus de 2.000 événements gratuits partout en France, et pendant que les bibliothèques nationales étaient en fête, à Paris vous faites grise mine. Toutes les commandes de livres, de CD, de DVD et de partitions sont gelées jusqu'en mars 2025, dans les bibliothèques parisiennes. En cause : votre mauvaise gestion budgétaire. Elle a une conséquence très concrète pour l'accès à la culture des Parisiens. Ils ne pourront pas emprunter des ouvrages récents, ceux qui

font l'actualité littéraire ou de nouvelles partitions. C'est la démonstration de votre manque d'anticipation et de planification.

Pourtant, vous avez augmenté les impôts locaux. Où va l'argent, Madame la Maire ? Plus généralement, l'état de nos médiathèques, de nos bibliothèques et des moyens que vous y allouez posent question. Dans un certain nombre d'entre elles, souvent les plus petites, les équipements ne sont pas entretenus, les portiques antivols sont hors service, faute de marché d'entretien. La médiathèque James Baldwin dans le 19^e, qui a ouvert cet été, est déjà sujette à des fuites d'eau. On peut se souvenir aussi de la bibliothèque de la Goutte d'Or, théâtre de violences quotidiennes, et fermée pendant deux mois fin 2020 avant de rouvrir en janvier sous surveillance policière.

Cette situation est d'autant plus ubuesque que vous soumettez à notre Assemblée, précisément cette semaine, le plan Lire qui, je cite "affirme la place centrale des bibliothèques en matière de pluralité culturelle, de partage des savoirs et de développement de l'esprit critique". En mars 2023, ici même, vous faisiez voter un vœu à l'assemblée citoyenne qui réclamait des moyens pour inciter les familles, les petits comme les grands, à la lecture, et érigeait cela en priorité. Que de promesses non tenues et d'espoirs déçus !

Cela s'inscrit dans une tendance plus générale de fermeture de librairies à Paris. Depuis 2014, nous avons perdu 20 % des librairies parisiennes. C'est pour répondre à ces difficultés que la Ministre de la Culture soutient les librairies indépendantes avec le fonds de dotation de 5,6 millions d'euros par an, qui leur est dédié pour leur installation, pour des travaux ou pour leur fonctionnement. Chaque acteur doit remplir son rôle. Ce n'est pas le cas vous concernant.

Notre question est donc simple : comment et avec quels moyens allez-vous renouer avec l'accès à la culture pour tous, tous les publics, à Paris ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a une deuxième question d'actualité que je regroupe, qui est posée par M. SOREL sur le même sujet.

Vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

J'ai été stupéfait, moi aussi, d'apprendre que toutes les commandes de livres Adulte, Jeunesse, DVD, partitions, ont été gelées dans les bibliothèques jusqu'en mars 2025.

Dans cette histoire, le premier scandale, c'est qu'une telle décision n'ait pas donné lieu à des explications en amont, à des alertes, et qu'il ait fallu qu'un syndicat sonne l'alerte et s'inquiète auprès de la Ville. Je l'avoue, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment cela a pu se passer parce que j'ai l'impression que ce sont les bibliothèques qui ont dû se tourner vers vous pour comprendre pourquoi les bons d'engagement ne passaient plus, ou pourquoi quand ils passaient, les fournisseurs n'étaient plus payés.

Le deuxième scandale, évidemment, est l'absence de transparence sur les procédures d'achat et sur la visibilité que peuvent avoir les bibliothèques jusqu'à la fin de l'année en termes de crédits. D'ailleurs, Madame Carine ROLLAND, vous avez fini par expliquer dans les médias, suite à cette alerte qui a été soulevée par les syndicats, que l'enveloppe globale d'achats dédiée aux ouvrages dans les bibliothèques et médiathèques était maintenue et même légèrement augmentée, tout en expliquant néanmoins, et c'est peut-être là une partie de l'explication, que vous auriez priorisé les achats pour l'ouverture d'un nouvel établissement. Au hasard, peut-être la médiathèque Baldwin, je n'en sais rien. Admettons que le budget n'a pas bougé, c'est ce que vous dites. Il y aurait au minimum un problème de gestion, de prévision, et ce n'est absolument pas normal que cette alerte ait été faite par les syndicats sans que la Ville n'ait donné des précisions en amont.

Ma question, en gros, porte donc sur les précisions, qu'en tout cas la Ville doit apporter sur la situation. De plus, je sais qu'il y a eu une réunion hier avec les syndicats et j'aimerais savoir comment les bibliothèques vont pouvoir finir l'année. Les commandes sont-elles gelées ? Sont-elles reportées jusqu'en mars 2025, ou y aura-t-il une ouverture de crédits supplémentaires comme la Ville le laisse entendre ?

En tout cas, le fait de ne pas savoir comment cela fonctionne, le fait que les bibliothèques n'aient pas de visibilité, le fait que l'on se rende compte que les investissements lourds qui ont été faits par la Ville n'ont pas été accompagnés d'un budget de fonctionnement suffisant inquiètent sur la gestion des bibliothèques par la Ville de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour répondre à ces deux questions.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller.

Madame la Conseillère, je m'attendais à une question plus globale au vu de l'intitulé. En termes d'accessibilité, on aurait pu parler de beaucoup de choses : l'accessibilité tarifaire aux établissements culturels, à ceux de la Ville, à ceux de l'Etat si on regarde les musées par exemple, ou à un certain nombre d'autres aspects très larges sur la culture. Parlons cependant des bibliothèques puisque M. SOREL a aussi souhaité en faire le sujet de sa question, et je m'en réjouis.

Je vais juste rappeler sans m'appesantir quelques éléments que j'ai déjà évoqués dans les médias. Non, le budget de fonctionnement des bibliothèques n'a pas diminué en 2024. Il est même en légère hausse à 4,3 millions d'euros. Nous parlons de 4,3 millions d'euros pour le réseau des près de 60 bibliothèques de prêt. Non, les acquisitions de documents ne sont pas à l'arrêt. Il n'y a pas de rupture dans les commandes, mais une priorisation sur les derniers mois de l'année, le début de l'année ayant donné lieu à d'importantes dépenses. Il s'agissait en effet de préparer l'arrivée d'un établissement majeur, la médiathèque James Baldwin. Je vous rappelle et nous nous en réjouissons, chère Léa FILOCHE, que James Baldwin est un établissement d'un tout nouveau genre, lié à la Maison des Réfugiés, mais aussi à l'arrivée prochaine de la bibliothèque Virginia Woolf et à d'autres initiatives. Oui, il a été beaucoup consommé, mais certainement pas trop, et qui pourrait nous reprocher d'avoir ouvert James Baldwin avec les fonds nécessaires, incluant d'ailleurs un pôle sourd de nouvelle génération ?

J'ai envie de dire : de quoi parlons-nous exactement, Madame, Monsieur ? On parle d'un réseau de bibliothèques inégalé en France, qui bat des records de fréquentation. Les bibliothèques aujourd'hui, ce sont près de 5 millions de visiteurs par an, soit des niveaux comparables à l'avant Covid. Réjouissons-nous tout de même que ces lieux, qui sont des lieux d'ouverture à l'esprit, au partage, soient aussi des lieux de sociabilité, de rencontres, du quotidien, donc un véritable engouement.

Effectivement, "Bibliofolie" a eu lieu il y a quelques jours. J'ai attendu Mme la Ministre qui n'est d'ailleurs pas venue, mais j'aurais eu grand plaisir à lui faire découvrir ce qu'il se passait dans les bibliothèques parisiennes, et "Bibliofolie" à Paris, c'est un peu tous les jours de l'année si l'on compte les près de 2.000 animations et programmations du réseau.

Je ne serai guère plus longue pour vous démontrer et vous redire l'ambition que nous portons avec vous, Madame la Maire, et bien sûr aux côtés des 1.300 agents de bibliothèques pour continuer de faire vivre ces lieux essentiels à la démocratie culturelle et à la démocratie dans son ensemble.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous pouvez reprendre la parole. Allez-y, Madame.

Mme Anne BIRABEN. - En fait, votre satisfaction, Madame l'adjointe, ne parle qu'à vous-même, parce que vous n'avez pas répondu sur la question de fond, c'est-à-dire comment rendre la culture plus accessible à tous les publics ? Les bibliothèques n'ont plus un sou. Elles sont à l'os, et c'est à l'image de votre politique.

Depuis janvier, la Ministre de la Culture a pourtant démontré qu'il était possible d'avoir des résultats. Tout d'abord, vous avez laissé s'empêtrer la "M.J.C. des Hauts de Belleville" dans des déboires financiers et vous avez souhaité qu'elle devienne un centre d'animation de la Ville. Le ministère de la Culture a pris le problème à bras-le-corps. Il a décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle, mais également d'ouvrir un nouveau poste pour permettre à l'association de continuer à exister.

Ensuite, dans le sillage du travail de la Ministre de la Culture, notre groupe a proposé, dans cet hémicycle, que la Maire de Paris mette à disposition dans le parc social, en partenariat avec les bailleurs de la Ville, des espaces dédiés pour de futures bibliothèques à destination des locataires. Cette proposition a été rejetée par votre Exécutif. C'est dommage. Tant pis pour les Parisiens. Cette mesure sera mise en place ailleurs en France par le Ministère de la Culture.

Troisièmement, favoriser l'accès à la culture pour tous, cela doit concerner les familles, sans oublier les jeunes et les adolescents. Cela passe par l'ouverture de l'ensemble des bibliothèques le dimanche, ou "a minima" d'un plus grand nombre dans chaque arrondissement. A ce jour, j'en compte 9, uniquement ouvertes le dimanche, sur les 60 que compte la Ville. C'est trop peu pour satisfaire les Parisiens et cela va à l'encontre de votre promesse de 2016 d'en ouvrir davantage.

Enfin, l'accès à la culture, ce sont les enseignements fondamentaux de l'école qui le permettent et cela s'appelle la lecture. Un élève sur deux entrant en sixième ne maîtrise pas la lecture fluide et ne comprend pas ce qu'il lit. La Ville doit prendre sa part en réaffirmant la priorité des fondamentaux lors des temps périscolaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avec un budget de 200 millions d'euros de moins pour le Ministère de la Culture, c'est de cela dont on parle aujourd'hui.

Monsieur SOREL, vous pouvez reprendre la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame ROLLAND, la question n'est pas de savoir si vous avez trop consommé en début d'année. La question est de savoir s'il y a suffisamment de budget pour l'ensemble des bibliothèques pour finir l'année sans geler les commandes.

Parce que, si le budget n'a été que légèrement augmenté - si on prend l'inflation, pas tant que cela -, mais surtout, si on prend en compte un équipement en plus comme la médiathèque Baldwin, la conséquence de tout cela est-elle qu'il y a moins pour chacune des bibliothèques de la Ville ? C'est aussi, il me semble, un point d'interrogation que l'on peut avoir en général sur la politique de la Ville, qui est de prévoir des investissements qui peuvent être importants, et derrière de ne pas prévoir le budget de fonctionnement qui va avec. C'était valable pour les crèches aussi.

C'était une alerte lancée par les syndicats en mai, il me semble lors d'une précédente grève. C'est une alerte qui avait été faite au sujet de la médiathèque Baldwin par rapport à l'insuffisance de personnels, par rapport au fait que l'ouverture avait été trop tôt, avant que la bibliothèque ne soit prête. C'est une alerte parce qu'en réalité, on se retrouve dans une situation où les bibliothèques, les agents, sont inquiets. Je n'ai pas l'impression que votre réponse va suffire à les rassurer, car votre réponse consiste à dire : "tout va bien, rien n'a changé ; il y a quelques petites perturbations, mais finalement pas tant que cela". Néanmoins, j'ai l'impression que sur le terrain, premièrement, ils ne comprennent pas ce qu'il se passe. Deuxièmement, ils n'ont aucune visibilité sur ce qu'ils pourront passer ou non comme commandes d'ici la fin de l'année. Troisièmement, ils ont quand même cette impression que la Ville n'a rien prévu sur la façon dont les crédits allaient être dépensés jusqu'à la fin de l'année et a budgété "un peu trop limite" par rapport aux investissements importants qui avaient été faits. C'est une inquiétude qui doit être entendue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur SOREL, vous n'êtes pas notre porte-parole. Vous posez votre question et on vous répond, mais vous n'avez pas à transformer notre réponse. Nous ferons et nous faisons nous-mêmes l'information auprès de nos agents. Ce que vous portez ou colportez n'est pas notre réponse. C'est aussi simple que cela. Je vous confirme que vous n'avez pas à vous faire le porte-parole de notre réponse. Nous sommes assez grands et assez bien organisés pour faire nous-mêmes la réponse que nous devons faire à nos agents. Contentez-vous de critiquer, de faire ce que vous faites d'habitude, mais non de vous mettre à la place de la Ville en faisant mine de porter notre réponse. Vous n'êtes pas notre porte-parole, et je doute que vous le soyez un jour. Merci beaucoup.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons avec une question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". C'est Mme BUCAILLE qui pose la question.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vendredi 20 septembre dernier, un drame a touché notre Ville. Philippine Le Noir de Carlan, jeune femme de 19 ans ayant choisi Paris pour vivre et pour étudier a été assassinée dans le Bois de Boulogne.

Que dire, Madame la Maire ? Sinon, que les mots ne suffisent plus. Jamais, plus jamais, nous devons avoir à porter la responsabilité collective de n'avoir pas su protéger l'un de nos enfants. La sécurité est le premier des devoirs de l'autorité publique et la première des libertés de nos concitoyens. Nous avons failli. C'est une enfant, une sœur, une amie, une fiancée qui en a payé le prix fort. Le temps du deuil et de la peine passés, il faudra tirer des leçons, demander des comptes.

Les élus de terrain que nous sommes alertent depuis des années sur l'insécurité grandissante aux abords du bois de Boulogne et en son sein. Ce n'est pas un sentiment d'insécurité que nous relayons, mais bien une réalité subie par les Parisiens au quotidien.

Le conseil de quartier Bois de Boulogne, voulu par Francis SZPNER, n'a eu de cesse de remonter les problèmes rencontrés par les usagers du bois. Encore ce matin, nous avons appris une nouvelle agression sexuelle. Malheureusement, le bois de Boulogne n'est pas une exception. Que ce soit au champ de Mars ce week-end où deux jeunes femmes ont été agressées sexuellement par sept hommes, dont quatre suspects arrêtés, étrangers en situation irrégulière, à Beaugrenelle où les rixes ont déjà fait de nouvelles victimes, et dans l'Est de Paris, dont nous n'oublions pas les habitants qui, dès le lendemain des Jeux, ont vu revenir les trafics et la consommation de stupéfiants, dans de nombreux quartiers, notre Ville fait face à une insécurité croissante.

Alors, comment ne pas être étonné du bilan très positif de votre adjoint hier dans "La Gazette des communes". Certes, la police municipale a été créée. Nous nous en réjouissons, d'autant plus qu'elle ne l'aurait jamais été sans les voix de l'opposition. Cependant, sur 5.000 agents promus pour les Jeux, seuls 2.200 ont finalement pu être déployés. C'est moins de la moitié, et qu'en aurait-il été sans la mobilisation exceptionnelle de la police nationale ?

Lorsque la police est présente dans nos rues, n'en déplaise à une partie de vos amis, les Parisiens vivent mieux. Concrètement, cet été a montré une diminution de 15 % des atteintes aux biens, de 35 % des violences physiques crapuleuses, de 41 % des vols avec violence physique dans les transports.

Toutefois, une fois le dispositif Jeux olympiques terminé et ses 45.000 policiers partis, la parenthèse se referme. Comment pérenniser la sécurité à Paris ? Que comptez-vous faire pour que les Parisiens ne soient plus menacés et puissent vivre et travailler sereinement à Paris ? Voilà un héritage des Jeux qui pourraient bénéficier à tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole, bien sûr, à M. le Préfet de police, puis à Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Conseillère, je vais donc répondre à cette question, qui me concerne aussi, puisque je rappelle qu'à Paris, le Préfet de police est en charge de la sécurité et de l'ordre public et que bien évidemment la Ville de Paris et la police municipale ont aussi un rôle à jouer sur les questions de tranquillité et de salubrité. Je commence par ce rappel.

Vous rappelez les circonstances de la mort tragique de la jeune Philippine. Evidemment, j'ai une pensée pour sa famille en cet instant. C'est un drame, et vous avez raison de souligner qu'il ne peut et ne doit pas se reproduire.

Le Ministre de l'Intérieur en a tiré toutes les conséquences. Il a réuni hier les préfets, il leur a passé des instructions très précises. J'y étais puisque je fais partie des 21 préfets qui sont tous particulièrement concernés par les problématiques d'immigration illégale, et il nous a demandé d'utiliser tous les leviers possibles pour arriver à une exécution effective des obligations de quitter le territoire. Je vais évidemment m'y atteler, particulièrement lorsque sont concernés des individus qui ont le profil de l'auteur du crime odieux qui a frappé la petite Philippine.

Concernant les questions de sécurité, d'une manière générale, je tiens à dire que l'engagement des forces de police, placées sous mon autorité pour les Jeux, a commencé avant les Jeux. Depuis 2022, à l'époque, à la demande de Gérald DARMANIN, j'ai déployé des dispositifs de sécurité qui ont été très intenses à Paris et dans l'agglomération : partout où devaient se développer les Jeux, sur les sites touristiques, dans les quartiers du Nord-Est parisien. Cette action, encore une fois à la demande du Ministre de l'Intérieur, a produit des résultats significatifs. La délinquance ne cesse de baisser depuis l'été 2022 à Paris et dans l'agglomération parisienne. Je l'ai dit hier en donnant les chiffres du mois de septembre et je veux le rappeler ici, c'est ainsi depuis 2022. Depuis le début de l'année 2024, nous sommes à -5 % d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, à -15 % en termes d'atteinte aux biens et les cambriolages à Paris baissent de plus de 20 %. C'est donc tout à fait exceptionnel.

Evidemment, comme Préfet de la république, j'ai parfaitement entendu le message du nouveau Ministre de l'Intérieur qui nous demande de rétablir l'ordre, et ce message est reçu fort et clair. Cela veut dire qu'il faut faire encore mieux, et c'est ce à quoi je vais m'atteler et je m'attèle d'ores et déjà. Cela veut dire que l'on est présent partout où il y a des difficultés. C'est vrai sur la rue Marx Dormoy, c'est vrai dans le Nord-Est parisien, c'est vrai sur le Champ-de-Mars, sur le Trocadéro, sur le pont d'Iéna, Madame la Maire, où la piétonnisation entraîne un retour des "sauvettes" qui fait que nous revenons sur le terrain pour les disperser.

Nous sommes présents partout, et je dois à la vérité de reconnaître que la police municipale nous accompagne dans ces actions. Nous avons un partenariat qui, il est vrai, monte en puissance. Je partage votre sentiment. Les choses montent en puissance, mais ce partenariat se renforce et les maires d'arrondissement qui siègent tous ici le constatent, et c'est une réalité. Bien sûr, on peut faire mieux, côté Etat et côté Ville, et c'est ce à quoi nous allons nous atteler et nous attelons.

Concernant la situation du Bois de Boulogne, plusieurs élus m'ont évidemment interpellé à la suite du drame que j'ai évoqué, notamment M. le maire du 16e et d'autres élus, M. le maire du 17e également, et nous avons déployé immédiatement un dispositif de sécurité qui a vocation à durer, et qui va durer. Je déploie quatre équipages en journée, plus qu'en journée, de 6 heures 30 à 22 heures 30 : des équipages du district et des équipages de la compagnie de sécurité et d'interventions de Paris, qui sont présents en permanence. Tous les jours, un bilan m'est produit, et la nuit, ce sont deux équipages de la B.A.C. Nuit qui sont déployés sur ce secteur. Je crois que les élus peuvent le constater et le voir. Puis, nous avons aussi le concours de la Garde républicaine en équestre, ce qui donne une visibilité forte aux forces de sécurité intérieure. On a 80 patrouilles environ à Paris tous les jours. Il faut savoir qu'il y en a 20 qui sont déployées sur le Bois de Boulogne. D'ailleurs, en accord avec le commandant de la Garde républicaine, nous allons passer à 25, et j'ai bon espoir qu'avec la Ville de Paris, nous puissions aménager un certain nombre de locaux pour qu'ils soient là à demeure. Il y a donc un effort conséquent qui est fait sur le Bois de Boulogne. Cependant, les effectifs que je vous expose remontent au lendemain de ce drame qui a touché la petite Philippine.

Toutefois, je veux aussi vous dire que sur ce secteur, depuis déjà deux ans, nous faisons des efforts considérables. Pardon, je vais vous donner quelques chiffres, encore une fois, je ne suis pas un fêru de statistiques, je pense que la violence d'un fait suffit à ternir mon action et suffit à nous affecter, nous, les membres des forces de l'ordre. Un seul fait suffit à nous affecter et à se dire qu'il faut que l'on fasse toujours mieux. Pour autant, j'ai toujours plaisir à vous donner les chiffres quand ils sont bons, parce que je sais très bien que s'ils ne l'étaient pas, on me les balancerait à la figure. Donc je vous les donne. Sur le Bois de Boulogne, entre 2022 et 2023, le nombre de faits constatés pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes est en diminution significative. On est passé de 120 faits en 2022 à 68 en 2023. Cette tendance se poursuit entre 2023 et 2024, puisqu'on est passé, pour les neuf premiers mois de l'année, de 53 à 34 faits. On est donc à -35 %. Il en va de même pour les violences physiques crapuleuses qui sont passées entre 2023 et 2024 de 20 à 11 faits.

Encore une fois, je comprends parfaitement votre question. Elle est parfaitement légitime, mais je voulais par cette réponse vous montrer que la police nationale, et la Ville de Paris avec la police municipale, continuent et vont poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que la délinquance baisse de manière durable à Paris, et pour ma zone de compétence évidemment, pour l'agglomération parisienne. Nous allons évidemment appliquer à la lettre les instructions du nouveau Ministre de l'Intérieur qui nous a demandé de rétablir l'ordre. J'ai reçu ce message fort et clair. Cela veut dire qu'il faut faire encore mieux.

Je tenais toutefois à rappeler à travers cette réponse, d'abord d'avoir une pensée pour Philippine, mais surtout que la délinquance baisse à Paris. Il reste encore beaucoup à faire, et nous allons nous y atteler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je vais donner la parole à Nicolas NORDMAN. Je souhaitais toutefois vous dire que ce matin, Monsieur le Préfet, nous nous sommes recueillis et nous avons fait une minute de silence en mémoire de Philippine Le Noir de Carlan. Ce drame, et cet acte odieux d'une sauvagerie inimaginable, nous a bien sûr tous affectés. Je veux dire ici, et confirmer si besoin est, que ce travail que nous faisons ensemble, que depuis que vous êtes Préfet de police, et aussi depuis la montée en charge de cette police de proximité qu'est la police municipale, ensemble, nous avons évidemment, je vais dire, marqué des points contre un certain nombre d'actes qui n'étaient plus acceptables. La compétence de la police, elle est d'abord entre les mains du Préfet de police. Nous, c'est dans ce travail que nous nous inscrivons aussi.

Nous ne sommes pas ni en concurrence ni ailleurs. Nous sommes en coordination et je le dis, vous le savez, il y a beaucoup d'actions conjointes qui sont d'ailleurs faites à votre demande, à notre demande conjointe. Je m'en réjouis parce que c'est comme cela aussi que l'on rassure et que l'on fait reculer la délinquance.

L'autre élément, puisque vous l'avez évoqué, sur le bois de Boulogne, dans les pistes qui sont en train d'être travaillées, malheureusement bien avant ce drame, il y a notamment la possibilité de relocaliser les chevaux de la Garde républicaine pour qu'ils n'aient pas à accomplir toute une traversée de Paris en camion, d'abord pour eux. Je pense au fait que les chevaux soient bien traités, et nous sommes en train de travailler sur cette localisation au bois de Boulogne, qui permettra également de renforcer le dispositif, notamment dans ce bois qui est, comme tous les bois, un espace particulier pour veiller à la sécurité des personnes.

Je vous remercie aussi de la façon dont vous avez rehaussé le dispositif de sécurité dans ce bois.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, vous l'avez rappelé, nous avons eu l'occasion ce matin d'avoir une minute de silence en mémoire de ce qui s'est passé malheureusement dans le Bois de Boulogne.

D'ailleurs, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec Jérémy REDLER, le maire du 16^e arrondissement, pour pouvoir bien évidemment tirer toutes les conséquences de ce drame. D'ailleurs, je le dis et nous en avons convenu, nous allons renforcer encore bien évidemment les moyens temporairement, mais aussi de manière plus pérenne, afin de contribuer à la sécurisation du bois de Boulogne.

Alors, bien évidemment, et votre question était, si j'avais bien compris, principalement adressée à la Ville de Paris. Je vous remercie, Monsieur le Préfet de police, d'avoir rappelé que, bien évidemment, cela reste une compétence principale de l'Etat sur les questions de sécurité, même si la décision que nous avons prise et que la Maire de Paris a prise en créant la police municipale avec la majorité de cette Assemblée du Conseil de Paris était de nous donner les moyens de prendre toute notre part, pour que la Ville de Paris puisse prendre toute sa part sur cette question évidemment très importante pour les Parisiennes et les Parisiens, de la sécurité.

La police municipale monte en puissance, en compétences. On l'a vu et on a eu l'occasion de l'évoquer hier au moment du bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques. Chaque jour, cette montée en puissance, tout simplement le nombre d'agents croît considérablement, et nous allons continuer à recruter puisque nous avons annoncé en héritage des Jeux Olympiques la création de près de 500 nouveaux postes pour la police municipale dès l'année prochaine. Dès cette année, nous souhaitons opérer des recrutements d'agents de sécurité privée qui ont participé aux Jeux olympiques. Une montée en puissance, donc de la police municipale que nous allons continuer.

Je voudrais simplement prendre un chiffre pour montrer cette part croissante de cette police municipale. Nous avons, en 2022, 256 interpellations réalisées et mises à disposition d'un officier de police judiciaire par la police municipale. Nous en avons eu 632 en 2023 et depuis cette année, 861 personnes ont été mises à disposition d'un officier de police judiciaire par la police municipale. C'est bien la montée en puissance que j'indiquais précédemment, c'est-à-dire que la police municipale parisienne est présente dans les rues aux côtés de la police nationale pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Je le dis comme je le dis à chaque occasion qui m'est donnée, nous allons continuer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Madame BUCAILLE, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Simplement pour rappeler qu'en effet, cela fait très longtemps que nous mettons sur la table des propositions pour améliorer la sécurité des Parisiens. Cela doit passer par des recrutements bien sûr, mais aussi par son équipement : nous voulons une police municipale armée. Comment expliquer par exemple que vous lui refusiez même l'usage du "taser" quand on voit les situations dans lesquelles les agents peuvent être amenés à intervenir ? Nous nous souvenons de la neutralisation du terroriste à Bir Hakeim.

Jérémy REDLER, Monsieur le Préfet, vous l'avez dit aussi, a rappelé par un vœu à ce Conseil notre demande de création d'une brigade spécialisée pour la protection des bois. Nous n'avons eu de cesse de réclamer le développement de la vidéoprotection qui a prouvé son efficacité. Elle permet par exemple de retrouver un tiers des agresseurs dans les transports en commun, comme vous l'avez rappelé hier, Monsieur le Préfet.

C'est vrai, Madame la Maire, la police municipale a d'ailleurs été créée grâce à nos voix. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faut renforcer tant sa présence sur l'ensemble du territoire parisien que son rôle. Le Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, appelle d'ailleurs de ses vœux, l'extension des pouvoirs des officiers municipaux afin de garantir un "continuum" de sécurité entre la police municipale, la police nationale et la justice.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux violences faites aux femmes et les féminicides.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la quatrième question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen. C'est Mme Camille NAGET qui la pose.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Philippine Le Noir de Carlan, Gisèle PÉLICOT, depuis quelques semaines, ces noms résonnent dans l'actualité et leurs histoires nous glacent d'effroi. Nous adressons toutes nos pensées aux victimes, à leur famille et à leurs proches.

Le viol et le meurtre de Philippine, jeune femme de 19 ans, retrouvée dans le bois de Boulogne, viennent allonger la déjà trop longue liste des féminicides commis en 2024. Elles s'appelaient Thérèse, Marie-Louise, Vanessa, Kalma, Pauline, Yasmine, et parfois nous ne connaissons même pas leur nom, comme ces deux féminicides ayant eu lieu à Paris au cœur de l'été dans l'indifférence. Nous voulons rendre hommage aujourd'hui à toutes celles qui ont été tuées parce que femmes, à toutes celles qui subissent la violence et la domination patriarcale parce que femmes.

Ce n'est pas une question d'O.Q.T.F., ce n'est pas une question de nationalité ou de couleur de peau, et au nom des communistes, je le redis avec force. Plus de 80 % des viols et des agressions sont commis dans un cercle proche. Le problème est systémique. Le problème, c'est celui de notre société tout entière, celui de l'omniprésence de la culture du viol et c'est l'un des enseignements puissants que nous tirons du procès des viols de Mazan. Des dizaines et des dizaines d'hommes se sont livrés à des viols en pensant le faire en toute impunité, voulant aujourd'hui dans une cour d'assises faire croire qu'ils auraient violé sans faire exprès, involontairement. Comment peut-on considérer qu'il y aurait viol et viol ? Ceux commis par des étrangers et ceux commis par de bons pères de famille ne seraient pas jugés avec la même sévérité. Un homme qui viole une femme est dangereux, qu'il soit inconnu de sa victime ou son mari, qu'il soit étranger ou Français, que le viol ait lieu dans une forêt ou dans un appartement conjugal.

"Le viol est un crime". Ces mots forts sont les mots de la première victime de l'agresseur de Philippine, qu'elle a adressés dans une lettre ouverte. En trois ans, à Paris, 63 % de plaintes ont été enregistrées sans aucun moyen supplémentaire. Nous avons besoin d'un engagement fort de l'Etat, de moyens policiers et juridiques. Trop de plaintes sont encore classées sans suite : plus de 90 %.

Nous avons besoin de mettre fin à la culture du viol, de renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle, de renforcer le suivi et les prises en charge psychiatriques. Nous avons besoin d'un changement de société fort. Comment est-ce possible qu'un rugbyman, Hugo AURADOU, poursuivi en Argentine pour viol, ait retrouvé les terrains du Top 14 en toute impunité ? La honte doit changer de camp.

Madame la Maire, à Paris, nous n'avons pas attendu pour être moteurs sur ces questions, et il est urgent de faire plus et mieux. Comment pouvons-nous renforcer les actions et les moyens pour endiguer les violences faites aux femmes et les féminicides ? Pour reprendre le slogan des féministes en Amérique latine, nous voulons : "pas une de moins".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

La parole est à Héléne BIDARD, pour répondre. Héléne que je remercie pour l'excellent travail de fond qui est fait notamment avec toutes ces associations et pour les femmes victimes de violence et pour combattre les féminicides.

Mme Héléne BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai moi aussi une pensée pour toutes les victimes de féminicide de cette année et des années passées que nous n'oublions pas. Je vous remercie Mme NAGET pour votre question, et je ne peux évidemment que faire le lien avec le féminicide de Philippine Le Noir de Carlan qui nous a beaucoup marqués, qui a été "atrocement assassinée" pour vous citer ce matin, Madame la Maire.

Une enquête est encore en cours, mais sans attendre devant cette actualité, celle du procès des viols de Mazan, et tant d'autres, les organisations féministes appellent à manifester devant les tribunaux partout en France, le 19 octobre. Je veux, moi aussi, dénoncer ceux qui à l'extrême droite, comme dans la droite extrême, qui, en plein temps du deuil, ont organisé une récupération politique suite au meurtre terrible de Philippine. Or, sur le terrain, l'enjeu est bien d'obtenir enfin des actes et des moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes. Ne nous trompons pas à propos de celles et ceux qui exigent seulement plus de répression à l'encontre des étrangers, leur but n'est pas de défendre toutes les femmes. Ils instrumentalisent cette lutte pour servir des objectifs racistes et xénophobes. L'expérience que nous avons acquise m'amène à vous dire que focaliser le débat sur l'immigration et la question des O.Q.T.F. entrave l'analyse nécessaire de l'ensemble des dysfonctionnements qui conduisent à des féminicides.

Oui, nous avons besoin de moyens de l'Etat, pour la police, pour la justice, pour la P.J.J., pour le S.P.I.P., pour la réinsertion, pour les services publics contre la récidive. Si, Monsieur le Préfet, vous avez donné des chiffres tout à l'heure avec des baisses, les chiffres des violences faites aux femmes sont eux en augmentation. Les chiffres des plaintes déposées sont en augmentation, vous l'avez dit, Madame NAGET, de 63 % en trois ans.

Je rejoins moi aussi pleinement la demande de la première victime du suspect du féminicide de Philippine qui demande le lancement d'une commission d'enquête sur la récidive des crimes sexuels. Je partage également l'appel des associations à l'investissement massif en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, à la hausse des moyens humains et financiers pour tous les services publics et pour les associations de féministes. Cette augmentation du budget qui n'a pas eu lieu, ni au moment du Grenelle ni au moment de la "Grande cause".

Nous avons besoin d'une loi-cadre intégrale et d'un investissement de l'Etat à hauteur de 2,6 milliards d'euros par an contre les violences faites aux femmes. C'est cela, tirer pleinement les conséquences des violences et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Toutefois, je ne vous cache pas mon inquiétude quant au projet gouvernemental de faire 60 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique. Paul SIMONDON l'a rappelé, il en a parlé, car cette politique d'austérité mènerait directement à moins de dépenses publiques. Qui dit moins de dépenses publiques dit forcément un impact sur la lutte contre les violences faites aux femmes, alors que nous avons tout au contraire besoin de décupler ces services.

A Paris, c'est d'ailleurs l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes que nous avons lancé il y a 10 ans cette année, chère Anne HIDALGO, qui assure le travail de prévention, de formation des professionnels, de coordination et d'accompagnement des victimes. En 2023, 17.600 femmes ont été accompagnées par les associations de l'Observatoire et on déplorait cette année quatre féminicides, quatre femmes assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint à Paris.

Madame la Maire, je sais que vous le partagez, la Ville de Paris en prend déjà une bonne part. Le Gouvernement ne peut se soustraire plus longtemps à ses responsabilités en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, et doit augmenter les moyens et le nombre d'agents publics formés à la lutte contre ces violences.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Madame NAGET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Oui, bien sûr, vous pouvez. Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais quand même dire un mot puisque le Gouvernement est interpellé par votre réponse, et puisqu'en parallèle, je veux dire à Mme la Conseillère : l'affaire Philippine, c'est un féminicide, vous avez parfaitement raison. Mais on ne relativise pas les féminicides, et le fait qu'elle ait été victime d'un individu qui n'avait plus rien à faire sur le territoire national, cela aussi c'est un problème, et il faut que l'on s'occupe des deux problèmes.

Vos propos consistent à dire que les féminicides, c'est évidemment très important et je vais vous en dire un mot. Je vais vous répondre, je vais apporter des points précisément sur ce sujet. En revanche, ne donnons pas le sentiment de relativiser le fait que l'auteur de ce féminicide était quelqu'un qui n'avait rien à faire sur le territoire national et que le but que nous devons avoir, le but que je m'assigne et que nous allons poursuivre, c'est de faire en sorte que ces personnes n'y restent pas quand elles font l'objet d'une obligation de quitter le territoire national, surtout quand ces personnes sont connues pour des faits identiques.

Concernant les féminicides, des propos ont été tenus contre la politique qui est menée par le Gouvernement en matière de féminicide. Pour autant, je veux rappeler que depuis de nombreuses années, tout est fait pour prévenir les violences faites aux femmes, d'abord les violences conjugales, qui peuvent se traduire malheureusement par des féminicides. Vous l'avez dit vous-mêmes, dans 80 % des cas, on est dans l'entourage et dans l'environnement immédiat de la personne. C'est pour cela que nous avons développé partout dans les commissariats, dans les brigades de gendarmerie, et c'est vrai aussi à Paris, des dispositifs d'accueil des femmes victimes de violence, qui peuvent déposer plainte en toute confidentialité, qui peuvent signaler leurs difficultés dans des hôpitaux parisiens, grâce à des conventions que nous avons passées, ce qui nous permet de prendre des plaintes en toute confidentialité. C'est aussi pour cela que nous avons des partenariats forts avec les structures d'accueil, avec les structures de lutte contre les violences conjugales. Je rappelle que l'on engage du F.I.P.D.R., Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation : 50 % de l'enveloppe que j'engage au titre de la prévention de la délinquance est engagée pour prévenir les violences conjugales et les violences faites aux femmes.

Nous avons tout un tas de dispositifs. L'objet n'est pas de les détailler ici, j'aurais sans doute d'autres occasions de le faire, mais on ne peut pas dire que rien n'est fait tant en termes de prévention, de prise en compte, du suivi qui est donné aux plaintes, de l'attention qui est portée par les policiers et les gendarmes. Dès lors qu'un signalement a été effectué, je vous rappelle que l'on ne prend plus de main courante sur ces sujets. On ne prend plus de main courante. Il y a un P.V. de renseignement qui est envoyé au Parquet.

Je ne peux donc vous laisser dire que nous sommes les bras ballants face à ce phénomène. Je peux vous assurer de la détermination des policiers placés sous mon autorité pour prévenir et lutter contre ce phénomène.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je vais redonner la parole à Camille NAGET. D'abord, à Paris, on a quand même une situation très particulière. Cela fait dix ans que l'on y travaille, à l'époque, avec le Procureur MOLINS que je souhaite remercier. Nous avons poursuivi, avec le Parquet aujourd'hui, avec le Préfet de police, la Préfecture, avec vous, Monsieur le Préfet, avec toutes les autorités et avec la Ville. C'est quand même une politique que l'on a lancée, qui, d'ailleurs, d'après la plupart des autorités nationales indépendantes de l'Etat, s'avère être une politique qui a posé les bases d'un accueil des femmes victimes de violences ou victimes de viols et qui a aussi pu permettre, je ne dirais pas un exemple, mais en tous les cas d'inspirer dans d'autres départements.

Oui, à Paris, et je suis d'accord avec vous, on a réussi par cette politique, et avec les associations, parce que ce sont aussi les associations de lutte contre les violences faites aux femmes qui sont aux premières loges et qui nous ont toutes et tous bousculés. On a construit cette politique, et je pense qu'il ne faut pas abîmer ce que nous avons fait, même si nous avons conscience qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Le deuxième élément. Oui, il y a le sujet du meurtre de Philippine Le Noir de Carlan par une personne qui avait déjà commis un acte de cette nature et qui était en O.Q.T.F. Cela doit se réprimer, se condamner, et je suis pour que l'on fasse respecter la loi sur notre territoire. Je n'ai rien à redire à cela. Il y a, toutefois, dans le débat public et dans le débat médiatique, une tentative de confusion, comme si tous les agresseurs, notamment de féminicides, étaient des personnes en O.Q.T.F. J'en veux pour preuve une campagne de communication et d'affichage qui m'a vraiment glacée sur les murs de notre Capitale avec ce dessin du portrait de Philippine et des propos d'un racisme avéré, très inquiétants, que l'on ne peut pas accepter non plus, tant cet amalgame n'est pas acceptable.

Bien sûr, et on le sait tous, et le procès des agresseurs de Gisèle PÉLICOT est là pour en témoigner. Le procès de ses agresseurs est là pour en témoigner : ses agresseurs n'avaient rien à voir avec les personnes en O.Q.T.F. C'étaient pour beaucoup et ce sont pour beaucoup des personnes identifiées comme "de bons pères de famille". Pas d'amalgame donc, mais traitons les sujets là où ils doivent être traités, et dans le respect de la loi. Ce n'est pas moi qui vais dire qu'il ne faut pas appliquer la loi.

Je crois qu'il faut que l'on revienne au refus de ces amalgames et de tout ce qui pourrait entraîner aussi des actes de racisme, qui ne régleront en rien la question des féminicides. Je tenais quand même à remettre un peu les choses au point.

Camille NAGET ?

Mme Camille NAGET. - Je vous remercie, Madame la Maire, pour ces propos auxquels je souscris pleinement.

Je vous remercie, Madame BIDARD, aussi pour les éclaircissements que vous avez apportés, les réponses que vous avez apportées pour la politique qui est menée à Paris depuis de nombreuses années, qui nous permet d'agir mieux, d'agir plus fort là où l'Etat n'est pas au rendez-vous, ou pas autant que l'on pourrait le souhaiter. En effet, c'est un sujet grave. C'est un sujet important. C'est un sujet qui touche potentiellement toutes les femmes, et c'est un sujet qui mérite bien mieux que des caricatures odieuses. Monsieur le Préfet, je vous le dis : vous avez déformé mes propos. Vous avez déformé mes propos. Vous m'avez accusée de relativiser ce qu'il s'est passé. Je ne peux pas être d'accord avec cela. C'est honteux de penser et de dire que j'aurais relativisé ce meurtre.

Vous ne nous avez pas répondu sur les moyens. Notre collègue, Raphaëlle RÉMY-LELEU, demande depuis longtemps une analyse de l'accueil en commissariat. Nous n'avons pas de réponse. A Paris, 2.200 procédures par an ont été enregistrées par le Parquet pour des faits de violences sexuelles. Ce sont 600.000 procédures par an en France. Le sujet est bien plus large. Nous le savons, et c'était l'objet de ma question, c'est un sujet systémique. C'est un sujet qui doit être pris en compte de cette manière.

Nous ne pouvons pas, nous ne pouvons jamais accepter que des instrumentalisation racistes et xénophobes se fassent sur le dos de féminicides.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais essayons d'écouter les paroles sans y mettre des interprétations supplémentaires et je suis sûre que l'on avancera. D'ailleurs, on avance très bien quand on fait des comités de pilotage avec les associations, le Préfet, le Parquet, la Ville de Paris, les élus, les maires d'arrondissement, pour avancer concrètement sur nos sujets.

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au bruit et au P.L.U. bioclimatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la cinquième question d'actualité, posée par le groupe MoDem et Indépendants, relatif au bruit et au P.L.U. bioclimatique.

Madame GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, "Paris fait face à des défis majeurs qui nous imposent un changement radical". Ces mots, ce sont les vôtres, Madame la Maire, et pourtant, enjeu majeur pour la vie quotidienne et la santé publique des Parisiens, le bruit n'est pas suffisamment intégré dans le P.L.U. dit bioclimatique de la Ville. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, le commissaire-enquêteur l'a également écrit en estimant, je cite, que "la Ville sous-estime les niveaux de bruit à Paris, notamment dans les quartiers denses". Le diagnostic de l'APUR ne comporte aucune analyse ni même aucune référence au bruit des activités humaines. En conséquence, faute d'éléments pour asseoir la réflexion de la Ville, le P.L.U. dit bioclimatique n'offre aucune orientation destinée à mieux encadrer les activités festives et récréatives à Paris.

Or, selon "Bruitparif", ce sont 5,5 % des Parisiens qui sont exposés à des niveaux de plus de 68 décibels, soit la limite fixée par le Code de l'environnement, posant des questions de qualité de vie bien sûr, mais également de santé publique : stress, troubles du sommeil, fatigue chronique, troubles cardiovasculaires sont des conséquences connues du bruit.

De plus, du fait de leur exposition aux nuisances sonores dans la zone dense francilienne, ces habitants perdent en moyenne 10,7 mois de vie en bonne santé. Quant au coût de la pollution sonore, il s'élève à 42,6 milliards d'euros. Les sources de bruit sont connues : les transports bien sûr. Pour mémoire, une moto débridée réveille jusqu'à 11.000 personnes en traversant Paris la nuit. Selon le rapport de l'enquête publique du P.L.U., il est dès lors indispensable de renforcer la surveillance intramuros des engins motorisés générant un bruit anormal par rapport à leur conception, par la mise en place effective de radars antibruit tels qu'annoncés.

Le respect de l'utilisation des sirènes par les véhicules d'urgence est également nécessaire. Je sais, Monsieur le Préfet, combien vous y êtes attentif.

Il y a aussi le bruit issu des chantiers qui ont atteint un pic en mai 2024 avec 7.553 emprises.

Puis, les activités commerciales contribuent également fortement aux nuisances sonores. Des plaintes récurrentes, notamment pour les terrasses, témoignent des difficultés que rencontrent les riverains dans des quartiers densément peuplés poussant des collectifs citoyens à faire eux-mêmes les relevés pour alerter la Mairie et la police municipale.

Nous ne pouvons que regretter que les professionnels n'aient pas été davantage responsabilisés sur cette question. Le retrait des autorisations d'exploitation en raison d'un nombre trop important de plaintes aurait pu aider si les premiers règlements de terrasse l'avaient prévu.

Il y a également les nuisances liées au voisinage, particulièrement dans le parc social.

Il y a donc urgence à agir. Pouvez-vous nous confirmer, Madame la Maire, que vous suivrez intégralement les orientations proposées par le commissaire enquêteur et intégrerez cette dimension dans le P.L.U. actualisé ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame GATEL, pour votre question qui pose un sujet majeur dans la capitale et plus globalement à l'échelle de notre pays, puisque l'OMS indique qu'aujourd'hui, les nuisances sonores dépassent le seuil recommandé. Nous savons qu'aujourd'hui, près de 70 % des Parisiens sont concernés par cette question des nuisances sonores.

Je me permets toutefois de rappeler quelques petits éléments qui me semblent être importants et d'abord, de nous féliciter que la commission d'enquête ait donné un avis favorable au P.L.U. bioclimatique, et ce à l'unanimité - ce qu'elle n'était à obliger de faire. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment du débat sur le P.L.U. bioclimatique en Conseil de Paris.

Sur la recommandation qui a été émise sur la question du bruit, elle concerne particulièrement les terrasses en réalité. Je me permets quand même de préciser puisque je sais que vous êtes, Madame GATEL, extrêmement attachée à la question de la rigueur, du sérieux et de l'examen extrêmement précis des cadres réglementaires. En l'occurrence, ce sujet relatif au bruit des terrasses est relatif au règlement des étalages et des terrasses, et non pas à celui du P.L.U. bioclimatique en tant que tel. Je rappelle que ce règlement a fait l'objet d'une révision en 2021. En fait, ce que j'essaie de vous dire, c'est que le travail de la commission d'enquête ne portait pas sur le règlement qui était visé par les contributions de ladite commission d'enquête, mais qu'il s'agissait d'une recommandation qui était un tout petit peu en dehors de la portée exacte du P.L.U., et c'était une recommandation et non pas une réserve.

Sur la question du fond, je ne crois pas que l'on puisse dire, je ne peux pas vous laisser dire que la Ville de Paris ne prend pas ce sujet du bruit au sérieux. Depuis 2021, portés par notre collègue, Dan LERT, nous avons adopté un plan d'amélioration de l'environnement sonore qui met en œuvre des actions extrêmement concrètes.

Je vais me permettre d'en lister rapidement quelques-unes. Vous l'avez rappelé, il y a la question des deux-roues motorisés. Je rappelle le combat qui avait été porté à l'Assemblée nationale en 2021 sur la question du contrôle technique des deux-roues motorisés contre lequel le Gouvernement s'était opposé pour ensuite en permettre la mise en œuvre, suite à son assignation par le Conseil d'Etat. Aujourd'hui, c'est la police municipale parisienne qui est chargée de vérifier la stricte application de ce règlement, notamment pour renforcer le contrôle des véhicules bruyants. Puisque vous l'avez rappelé, d'est en ouest, une moto qui traverse Paris la nuit peut réveiller jusqu'à 10.000 personnes.

Il y a la question de la transformation du boulevard périphérique. Je reprends à mon compte la recommandation, en tout cas, l'avis qui a été émis par "Bruitparif" qui dit que le résultat est vraiment significatif dans la capitale, et que notre lutte contre le bruit est efficace. La réduction de la vitesse sur le périphérique de 70 à 50 kilomètres-heure, aujourd'hui, va permettre de réduire de 2,3 à 4,6 décibels l'impact pour les 500.000 Parisiens et habitants qui vivent aux alentours du périphérique.

Il y a évidemment toutes les actions qui sont menées par mes collègues, Nicolas NORDMAN, Frédéric HOCQUARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, sur cette question de la lutte contre les nuisances sonores. Je rappelle quand même que plus de 3.000 P.V. ont été dressés en 2023 contre ces nuisances sonores, dont 1.600 sont générés par des terrasses. La liste est évidemment extrêmement longue, mais vous pouvez compter sur notre détermination à lutter contre le bruit.

Soyez-en sûrs, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre de l'examen du P.L.U. bioclimatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE.

Madame GATEL, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire, pour votre réponse. Je n'ai pas dit dans mon intervention que la Ville ne tenait pas suffisamment compte du bruit. J'ai indiqué que le commissaire-enquêteur dans le cadre du P.L.U. soulignait que le P.L.U. dit bioclimatique ne tenait pas suffisamment compte du bruit. Vous avez eu tout à fait raison de pointer le sujet spécifique du règlement des terrasses.

J'en reviens à ce que j'évoquais tout à l'heure. Il est très dommageable que pendant trois ans, nous n'ayons pas eu les instruments juridiques pour faire en sorte que des professionnels ne respectant pas les règles minimales

auprès des riverains ne puissent se voir retirer leur droit à disposer d'une terrasse estivale. C'est désormais possible. Tant mieux, mais on a attendu trois ans, et pendant ce temps, beaucoup de riverains ont souffert. Des collectifs se sont d'ailleurs montés pour réclamer le droit au sommeil, ce qui devrait être le cas dans notre ville.

En tout état de cause, nous serons extrêmement vigilants quant à la prise en compte dans l'actualisation du P.L.U. de cette recommandation faite par le commissaire-enquêteur, car si nous ne prenons pas la mesure de ces faits, nous manquerons notre devoir envers les Parisiens et leur santé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative aux mesures prévues dans le projet de loi de finances 2025 concernant les collectivités locales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle du groupe Paris en commun.

Monsieur le président, Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous vous souvenez sans doute des mots prononcés par Bruno LE MAIRE lors de son départ du Ministère de l'Économie et des Finances il y a quelques semaines. C'était : "Je vous aime, mais je pars". Je ne sais pas si c'est ce que Rachida DATI dira d'ailleurs au groupe Union Capitale lorsqu'elle leur laissera son bureau.

Je reviens à Bruno LE MAIRE. Je doute de ses sentiments amoureux à l'égard des collectivités territoriales au regard de la politique de sape qu'il a mise en œuvre durant toutes ces années. Après sept ans à Bercy, Bruno LE MAIRE est parti en laissant les collectivités locales dans une très grande difficulté, et les finances du pays comme les comptes publics dans un état de délabrement très inquiétant. Un déficit de plus de 6 % cette année, une dette publique à plus de 110 %, qui atteint 3.200 milliards d'euros, qui fait de la France l'un des pays les plus endettés de la zone européenne. Un pays sous le coup d'une procédure de sanction pour déficit public excessif de la part de la Commission. Voilà le bilan, voilà l'héritage que nous laissent les gouvernements précédents depuis sept ans, et dont tous les Ministres sont comptables, dont bien sûr la Ministre de la Culture, Mme DATI.

Alors, aujourd'hui, pour faire face à cette situation calamiteuse, le nouveau Gouvernement cherche à boucher les trous en urgence. Il ne trouve rien de mieux que de mettre à contribution, notamment, une fois encore, les collectivités territoriales. Ce n'est pas original, la recette est toujours la même : faire payer sa propre incurie par les autres, les collectivités territoriales, la classe moyenne, les Français les plus modestes par le biais de la Sécurité sociale. Si j'en crois les retours du comité des finances locales qui s'est tenu hier, ce sont 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires qui vont être demandés aux collectivités locales pour résorber un dérapage budgétaire qui est de la seule responsabilité de l'Etat. Ce sera davantage en réalité que ces 5 milliards, cependant, si on y ajoute la baisse du Fonds vert, ainsi que les effets de l'inflation. Il s'agit d'une ponction considérable, sans précédent sur une seule année, d'un véritable "hold-up", de bien davantage que les fameux "Contrats de Cahors". L'Etat a dérapé, mais ce sont les collectivités locales qu'il faut faire payer.

Rappelons les efforts faits à Paris comme ailleurs, partout en France sur tous les territoires, qui ont déjà très largement contribué puisque la suppression des ressources fiscales a été décidée par le Gouvernement qui a également baissé la dotation globale de fonctionnement. Son montant est aujourd'hui de zéro à Paris. Les collectivités ont déjà considérablement participé à la solidarité financière. Chacun connaît leur rôle absolument essentiel dans la solidarité, dans les services publics, dans l'investissement public. Affirmons-le, ensemble ici aujourd'hui, les collectivités ne peuvent pas être mises à nouveau à contribution sans courir de graves dangers.

Face aux annonces du Gouvernement d'hier, l'ensemble des associations d'élus, des maires, des départements ont déjà réagi. Madame la Maire, si cette inquiétude était confirmée, connaissez-vous l'impact de celle-ci sur les finances de la Ville de Paris ? Quelles actions envisagez-vous pour défendre les intérêts de notre Ville, c'est-à-dire les intérêts des Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci pour cette question qui a le mérite d'arriver au moment de l'actualité de la question, et nous sommes bien dans les questions d'actualité. Nous allons bientôt aborder la préparation du budget, même si nous l'avons déjà démarrée, mais avec le contexte de la loi de finances qui a été présentée en Conseil des finances locales.

Paul SIMONDON y était et je pense que les informations qu'il va nous donner nous intéressent tous, puisque c'est l'endroit où se joue la relation entre les collectivités locales et l'Etat. Il s'agit notamment des conditions qui doivent permettre ensuite à toutes les collectivités d'élaborer leur budget, dont le nôtre.

Paul SIMONDON, vous avez la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le président, cher Rémi FÉRAUD.

Je vous propose de ne pas faire d'ironie sur le sujet en question. Les présentations qui ont été faites hier en comité des finances locales sont d'une brutalité recentralisatrice inédite. Il s'agit à la fois d'anti-dotations, après une diminution, puis un gel des dotations important. La nôtre était à zéro, on en a souvent parlé. Il s'agit bien d'une ponction sur nos recettes qui est proposée. Il s'agit d'acter la sous-compensation structurelle de nos anciennes recettes fiscales. Elles ont été remplacées par ce qui était des fractions de T.V.A., que ce soit l'ancienne taxe d'habitation ou l'ancienne C.V.A.E. Nous vous avons à ce moment dit à quel point c'était dangereux. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour le constater. Il est proposé maintenant de les geler, et qu'elles soient donc totalement détachées de toute dynamique, ce qui est là aussi une ponction très importante.

Il s'agit d'acter l'abandon de l'Etat en faisant semblant de créer un nouveau fonds assurantiel de péréquation : l'exemple donné pour soutenir les collectivités en Nouvelle-Calédonie. Le cynisme qu'il faut après la situation en Nouvelle-Calédonie pour raconter cela maintenant est quand même très important. Enfin, il s'agit pour l'Etat d'arrêter toute aide à l'investissement, que ce soit en rabotant le F.C.T.V.A., le Fonds de compensation, ou en arrêtant le Fonds vert pour l'essentiel en le descendant à 1 milliard d'euros.

Ces mesures, je n'accable pas le Gouvernement qui a eu moins d'une semaine pour les préparer, soyons très clairs. On va essayer d'être dans un dialogue républicain à ce sujet. Elles sont d'une grande inconséquence. C'est ce que disent toutes les collectivités d'élus, toutes les associations d'élus, des différentes collectivités territoriales. C'est avant tout envoyer l'essentiel des départements à la faillite, c'est-à-dire la strate de la solidarité. C'est également, pour toutes les villes, arrêter les investissements de manière brutale. Cela, Monsieur BOULARD, ce n'est pas remettre de l'ordre dans les finances locales. Ce n'est pas remettre de l'ordre. Il ne s'agit pas de nous dire "cela, vous avez le droit de dépenser ; cela, vous n'avez pas le droit". Il s'agit d'une ponction extrêmement importante.

On aurait pu parler de notre gestion comme d'habitude. Que vous aurais-je dit ? Que "Standard & Poor's" a, une fois de plus, dit qu'il n'y avait pas de problème avec la gestion à Paris, que nous avons la note AA de manière intrinsèque, mais que l'Etat est nettement en dessous et que nous sommes donc descendus. Ce n'est toutefois pas le sujet.

Les priorités maintenant, c'est d'être dans le combat avec toutes les collectivités territoriales. Je compte pour cela sur tout le monde, sur tous les élus du Conseil de Paris. Vous avez dû entendre David LISNARD, André LAIGNEL, François SAUVADET, réagir très fermement. J'imagine que vous les avez entendus. Je compte, y compris sur les parlementaires parisiens, tous, bien sûr, s'agissant des demandes de notre Assemblée au Gouvernement.

Pour Paris, les mesures telles que présentées auraient un impact en fonctionnement de nettement plus de 200 millions d'euros de manière brutale dès l'année 2025. Je pense que si l'on sort du cynisme et des postures politiciennes, quiconque ici pourrait détourner l'attention en disant que le problème est la gestion de Paris, en disant que tant mieux si cela met l'équipe politique actuelle en difficulté, mais serait complice d'un pillage des ressources de la Ville, d'une attaque sans équivalent à notre autonomie, sans équivalent contre l'intérêt supérieur de la Ville. J'en appelle donc à votre responsabilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Cher Rémi FÉRAUD, vous pouvez reprendre la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Je vous remercie de la réponse.

Je veux dire après cela, dans la continuité, qu'il y aura des débats ici, mais qu'il y en aura aussi au Parlement, et peut-être même au sein du Gouvernement. Comptons sur chaque élu de Paris pour défendre les intérêts des Parisiennes et des Parisiens. Nous jugerons sur pièce.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. C'est ce que nous ferons.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" posée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évolution du PVPP et à la fin de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique est un sujet d'importance, tellement important que nous faisons le choix d'y revenir.

Les Écologistes ont de longue date développé une expertise sur la vidéosurveillance en lien avec des collectifs de riverains et de riveraines, en lien aussi avec des associations comme "La Quadrature du Net", et avec comme

préoccupation cardinale la préservation des libertés publiques et individuelles. A Paris, depuis 2016, la majorité municipale a fait le choix de se doter d'un cadre spécifique de coopération avec la Préfecture de police. Les textes encadrent le plan de vidéoprotection de la Ville de Paris, le fameux P.V.P.P., et exigent des mesures concrètes : l'information du public, la formation des agentes et agents de police, le contrôle par un comité éthique.

C'est d'ailleurs lors du comité éthique de septembre 2023 que les six cas d'usage de la vidéosurveillance nous ont été présentés. Il s'agit d'identifier la présence d'objets abandonnés, le non-respect du sens de circulation, le franchissement ou la présence d'une personne ou d'un véhicule dans une zone sensible ou interdite, les mouvements de foule, la densité trop importante de personnes et les départs de feu. 188 caméras ont été employées pour cette expérimentation sur les périodes du 24 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Deux questions donc en réalité, l'une sur l'expérimentation et l'autre sur son devenir.

Monsieur le Préfet de police, quels sont les éléments d'évaluation de l'efficacité de l'usage de la vidéosurveillance algorithmique pour ces cas ? Quelle est la poursuite de l'expérimentation en dehors des périodes olympiques ? Parce que vous avez beaucoup parlé de méthodes hier, Monsieur le Préfet, je me permets de vous demander, ainsi qu'à l'Exécutif parisien, quelle sera votre méthode dans les semaines à venir. Quelles méthodes de bilan, de concertation et de décision pour l'évolution du P.V.P.P. ?

Vous avez indiqué, Monsieur le Préfet, quelle était l'orientation qui avait votre préférence. J'espère que nous aurons également l'occasion de donner notre avis sur le sujet, le tout avant la fin de l'expérimentation en mars 2023. Il serait en effet insupportable que nous subissions une fois de plus l'effet cliquet : ce mécanisme d'une expérimentation qui devient la loi et même la règle, sans que les contre-pouvoirs aient pu exercer pleinement leur rôle. Nous avons trop souvent vu de telles dérives présider à l'installation des politiques de sécurité, parfois liberticides et technosolutionnistes. Nous souhaitons éviter tout cela.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Conseillère, sur ce sujet de la vidéoprotection intelligente, je souhaitais vous dire déjà que j'utilise à dessein le mot de vidéoprotection. Vous, vous parlez de vidéosurveillance, ce qui, pardon, mais connote un peu négativement l'outil. Je ne suis pas complètement surpris, mais je vous rassure, cet outil est fait pour protéger nos concitoyens et la protection qui est due à nos concitoyens est aussi l'exercice d'une liberté.

Je vais répondre très directement à vos questions puisqu'on a déjà échangé hier. Vous avez présenté six cas d'usage de la vidéoprotection algorithmique. Il y a, en tout, huit cas d'usage. Je veux redire, et c'est très important, qu'il ne s'agit que de bâtir une assistance, une aide à nos vidéo-opérateurs. Ce sont eux qui vont lever le doute ou confirmer un doute. C'est bien une action humaine et il s'agit donc d'un outil qui veille à aider les forces de sécurité intérieures dans leurs missions quotidiennes sur les grands événements, les manifestations culturelles et sportives de grande ampleur. Cela me paraît important de le redire, d'autant plus que l'une des orientations fortes qui a été fixée par le Gouvernement est de renforcer la présence de voie publique de nos effectifs. Par l'aide technique apportée à la détection de situations anormales, les situations anormales que vous avez rappelées, il est bien évident que cet outil nous sera indispensable, à mes yeux, dans les semaines ou mois qui viennent.

Alors, l'expérimentation a eu lieu avant les Jeux. Le dispositif a donc été voté dans le cadre de la loi dite loi J.O. en 2023, mais il avait vocation à s'appliquer avant, pendant et après. Nous avons effectivement un programme. L'expérimentation va se poursuivre sur d'autres manifestations, notamment des concerts, des manifestations qui répondent aux conditions légales pour pouvoir en apprécier l'opportunité.

Pour l'instant, et cela n'est qu'un avis personnel puisque je dois remettre un rapport au Gouvernement, un comité d'évaluation présidé par le président VIGOUROUX vient sur le terrain, nous rend visite, et vient voir la façon avec laquelle nous mettons en œuvre ce dispositif. La C.N.I.L. également s'y intéresse évidemment de très près. Pour l'instant, je considère que ce dispositif est très prometteur. Nous allons donc poursuivre cette expérimentation, et le moment venu, il y aura évidemment un temps d'échanges au Parlement. Comme je vous le disais hier, je souhaite avoir une méthode de transparence et si le Conseil de Paris le souhaite, on pourra évidemment avoir tous les échanges que vous souhaitez sur ce sujet, mais après que j'en ai rendu compte au Ministre de l'Intérieur et après que le comité d'évaluation a rendu son avis.

Je crois que vous avez cité quelques structures associatives avec lesquelles vous travaillez, comme "La Quadrature du Net". Evidemment, j'ai toujours un peu le sentiment que dans les fonctions qui sont les miennes, dans celles des policiers et des gendarmes, on nous suspecte plus qu'on nous encourage et qu'on nous approuve. Quand même, cela fait longtemps qu'on les pratique.

Pour nous, notre "job" est de protéger les gens. C'est notre seule mission. L'outil dont vous parlez n'est pas un outil qui espionne, qui sanctionne, c'est un outil qui protège. Il faut bien le comprendre. On est là pour protéger les gens. Comme convenu, comme je l'ai dit hier, on aura l'occasion d'échanger avec vous et le Conseil de Paris sur ces sujets en toute transparence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Madame RÉMY-LELEU, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Préfet de police pour vos éléments de réponse.

Je me permets de revenir sur quelques points. D'abord, je rappelais que le P.V.P.P. prévoit l'exigence d'information à la fois des élu.e.s, du Conseil de Paris, mais également des parlementaires parisiens et parisiennes et du grand public. Typiquement, sur les périodes d'expérimentation, et je vous prie de m'excuser d'avoir fait une coquille, la fin de l'expérimentation est bien en mars 2025, et non en mars 2023. Pour autant, les dates de l'expérimentation que je vous ai citées, du 24 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre, sont les dates indiquées sur le site de la Préfecture de police. Si des dates d'expérimentation sont plus importantes, c'est notre devoir d'assurer la bonne information de l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Sur les cas d'usage, de la même manière, vous m'avez parlé des huit cas d'usage possibles qui sont en effet prévus par la loi. Je vous parlais bien de ceux présentés au comité éthique de septembre 2023, où il nous avait été indiqué que la Préfecture de police n'avait retenu que six cas d'usage employés sur le territoire parisien, alors que sur le site Internet de la Préfecture, il est fait état de sept cas d'usage. J'aimerais donc savoir combien de cas d'usage ont été employés et quelle est l'évaluation de leur efficacité.

Enfin, sur la connotation positive ou négative d'employer les termes de vidéosurveillance ou de vidéoprotection, c'est bien entendu un choix très politique. Il n'aura échappé à personne que nous ne partageons pas tout à fait les mêmes orientations en la matière. C'est pour cela que je me permettais de signaler le travail de "La Quadrature du Net" qui a notamment fait un ensemble de recours, arguant que bien entendu l'outil ne protège pas lui-même, c'est vous qui avez rappelé la présence d'opérateurs derrière, mais qu'en revanche, le traitement automatisé pouvait relever d'un traitement contraire aux libertés et aux confidentialités des droits fondamentaux individuels.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité. Je remercie le Préfet de police. Je vous remercie toutes et tous.

Une précision, parce que souvent, il est question de la police municipale et de son adoption : comment a-t-elle été adoptée et par qui ? Je vous rappelle que la délibération - vous pouvez vous reporter à nos travaux - date du 2 juin 2021. Cette délibération créant la police municipale de Paris a été adoptée par 114 voix, contre 30. Je me souviens très bien d'ailleurs les groupes de ma majorité qui n'étaient pas d'accord avec cela. De là à dire que tout le monde était indispensable, que chacun de ceux qui l'ont votée était indispensable... Elle aurait été votée de toute façon. 114 voix contre 30. D'accord ? Je pense qu'il est important quand même de rappeler les choses pour éviter de perturber nos débats par des sujets inutiles. Merci beaucoup à vous.

2024 DDCT 183 - Communication sur les conclusions de la mission du Conseil de Paris relative au contrat de concession liant la Ville de Paris et GRDF.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons donc ouvrir le débat organisé : communication sur les conclusions de la mission du Conseil de Paris relative au contrat de concession liant la Ville de Paris et G.R.D.F. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème.

Je donne la parole aux deux représentants de la mission G.R.D.F., M. Jean-Pierre LECOQ, président de la mission, puis M. LEJOINDRE, rapporteur de la mission. Deux maires d'arrondissement, majorité et opposition, ou opposition et majorité, qui s'exprimeront sur le sujet.

Merci à vous.

Monsieur LECOQ ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un mot avant que vous ne me posiez la question : allons-nous quitter nos bureaux du groupe Changer Paris ? La réponse est non. Pourquoi non ? Parce que cette nuit, j'ai été mesuré les locaux du groupe Changer Paris, et je me suis aperçu que si je rapportais, par le nombre de membres du groupe Changer Paris, les mètres carrés du groupe, on arrivait à une surface parfaitement cohérente.

(M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

J'ajoute également que, et nous l'avons laissé entendre au directeur de Cabinet de la Maire de Paris, qui n'est plus là pour nous entendre, mais vous lui répéterez - bien évidemment, et cette séance est enregistrée -, la deuxième raison est que l'on nous oppose également une tradition. On dit que le groupe le plus important du Conseil de Paris a le droit à ses locaux.

Deux remarques face à cela : premièrement, nous les avons obtenus en 2020.

Effectivement, il y a des Conseillers qui nous ont quittés, mais peut-être que certains vont nous rejoindre bientôt. Mais oui ! Je souhaite éviter des frais de déménagement à la Ville de Paris. La question d'ailleurs qui a été posée tout à l'heure prouve que l'endettement est suffisant.

Troisième argument plus sérieux, un peu politique : avant 2020, nous avons été quittés quasiment par les mêmes Conseillers de Paris qui avaient un peu des craintes quant à leur renouvellement. Un groupe qui s'appelle, vous reprendrez, "100 % Paris", coprésidé par la même personne, l'un des trois coprésidents actuels, a été créé. Nous n'avons pas quitté les locaux. Le groupe L.R., à l'époque, qui avait été amputé d'une partie importante, avait gardé ses locaux.

Madame la Maire de Paris, Monsieur BLOCHE, si vous voulez nous envoyer la force publique, faites-le et nous verrons ensuite ce qu'il se passera. Je vous remercie et je reviens maintenant sur la mission Gaz qui a été une mission remarquable et remarquable.

Je rappelle d'ailleurs que c'est grâce à un vœu du groupe Changer Paris que notre Conseil de Paris, lors de sa réunion de juillet 2023, a accepté à l'unanimité la création de cette mission relative aux conditions d'exécution du contrat de concession existant entre la Ville de Paris et G.R.D.F. Cette dernière société issue de l'ancienne galaxie Gaz de France a la charge de l'entretien, de la modernisation du réseau de distribution du gaz, ainsi que des équipes d'intervention spécialisées en cas d'incidents survenant sur le réseau. Nous devons bien évidemment constituer cette mission après les deux drames des rues de Trévise et Saint-Jacques et de celui qui a d'ailleurs été évité en septembre 2016 dans le 16e arrondissement et sur lequel peu d'informations avaient filtré à l'époque.

Formellement, la mission Gaz qui a été transpartisane dans sa composition comme les M.I.E. n'a été constituée qu'à la fin de l'année 2023, trois réunions étant initialement prévues au cours du premier trimestre 2024. Après une première réunion éminemment consensuelle préparée par le Secrétariat général au cours de laquelle on nous a rappelé les principaux gisements de gaz existants de par le monde, les Conseillers membres de la commission gaz ont souhaité jouer pleinement leur rôle. Je me dois d'ailleurs de saluer la qualité des interventions et du débat que nous avons eus avec mon collègue, Éric LEJOINDRE, qui interviendra dans quelques instants. Les Conseillers ont un peu pris le pouvoir, si je puis dire.

Il est vrai que les deux drames consécutifs de Trévise et de Port-Royal nous obligeaient et ne pouvaient que nous inciter à inventorier les processus et les modalités d'intervention des équipes de G.R.D.F. et des entreprises sous-traitantes qui interviennent à leur demande sur l'ensemble des territoires parisiens. En jouant ce rôle d'aiguillon, et en posant toutes les questions, il faut bien le dire, au grand dam de certains responsables de G.R.D.F. puisque la directrice générale n'a jamais daigné venir dans notre mission, nous n'avons voulu ni provoquer ni mettre en accusation, mais simplement comprendre comment est entretenu ce réseau parisien de distribution du gaz et comment se déroulent les interventions d'urgence.

Deux séances supplémentaires ont été ajoutées au calendrier initial, ce qui a permis à tous les membres de s'exprimer et d'aboutir à une série de préconisations. Le rapporteur de la mission, notre collègue, Éric LEJOINDRE, nous détaillera le rapport de la mission dans quelques instants. Ces préconisations, au nombre d'une vingtaine, sont le fruit des discussions et des auditions que nous avons eues, les trois quarts relèvent du domaine de la prévention. Le gaz est une belle énergie, nous le savons, mais c'est une énergie sensible dont l'acheminement doit être sécurisé, encore davantage notamment dans un tissu urbain dense. Nous souhaitons donc avec tous les membres de la mission, je pense, notamment à ma collègue Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, que la Mairie de Paris fasse intégrer nos préconisations dans la convention qui la lie à G.R.D.F. et qui est en cours de renouvellement.

Mes chers collègues, que cette mission puisse permettre que les drames que nous avons connus à Paris ne se reproduisent plus, c'est un souhait que nous ne pouvons que partager sur tous les bancs de cette Assemblée et au sein de tous les groupes, dans toutes leurs diversités.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Éric LEJOINDRE, rapporteur de la mission.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à mon tour, je veux d'abord saluer la qualité du travail qui a été celui des membres, mais aussi de toute l'équipe administrative qui nous a accompagnés pour travailler sur ce sujet particulièrement sensible qui allie le lien que nous avons à G.R.D.F. et bien sûr les interrogations que nous avons sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Jean-Pierre LECOQ l'a dit, le gaz est une énergie utile, indispensable sûrement, mais dangereuse, et il nous fallait donc travailler dans de bonnes conditions. C'est ce que nous avons fait en commençant bien sûr par rappeler les drames terribles que notre ville a connus en janvier 2019 rue de Trévise et en juin 2023 rue Saint-Jacques.

La mission qui nous avait donc été confiée par le vote du vœu du Conseil de Paris de juillet 2023 était celle d'aller assez loin en nous interrogeant sur le contrat de concession qui lie la Ville à G.R.D.F. suite à la proposition qui avait été faite par la Maire de Paris. Travail exigeant donc, et je voulais remercier, saluer, la grande qualité des échanges que nous avons pu avoir avec, non seulement le président, Jean-Pierre LECOQ, bien sûr, mais aussi Jean-Noël AQUA, Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI, Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Fatoumata

KONÉ et Maud LELIÈVRE. Chacun ayant été présent lors de nos cinq séances, comme l'a dit Florence BERTHOUT. Je t'ai cité, Florence, tu es bien indiquée juste après Jean-Noël AQUA, et d'ailleurs, on t'a beaucoup entendu pendant la mission et c'était bien normal.

Cinq séances donc qui nous ont permis d'auditionner des organisations syndicales, des représentants de G.R.D.F., des fonctionnaires de la Ville de Paris de toutes les directions. Avant d'en venir aux préconisations que nous avons proposées, il convient peut-être de rappeler aux membres de ce Conseil que le réseau de gaz à Paris, ce sont 1.894 kilomètres de canalisation, 450.000 clients et à peu près 35 % des volumes d'énergie utilisés dans la ville. C'est dire si c'est une énergie centrale. En 2019, la Ville de Paris a signé un nouveau contrat de concession avec G.R.D.F. pour la période 2020-2036, contrat qui permettait 843 millions d'euros d'investissements pour garantir la sécurité industrielle du réseau et améliorer sa maintenance avec une gouvernance partagée, dans laquelle la Ville est l'une des parties prenantes. On l'a entendu au cours, non pas des auditions, mais en lisant les indications de nos collègues, ce contrat est un modèle pour d'autres collectivités que la nôtre.

Le travail de notre mission a permis d'apprécier la qualité de ce contrat qui fixe déjà des objectifs élevés à G.R.D.F. en matière de sécurité, de communication, de renouvellement de son patrimoine. Il a aussi mis en lumière une réduction du nombre d'incidents à Paris, notamment grâce à cette politique d'investissement, par exemple dans le renouvellement du réseau par la disparition de la tôle bitumée ou le développement de la télésurveillance, mais qui pour autant nous a amenés à proposer un certain nombre d'améliorations supplémentaires. D'autant que, et conformément à la loi 3DS, nous reprenons en gestion les colonnes montantes et les boues parisiennes à l'intérieur des copropriétés. Nous avons donc beaucoup travaillé au sein de la mission sur ces nouvelles responsabilités qui sont celles du détenteur du réseau avec des organes particulièrement sensibles dont on n'est pas toujours certain que les bailleurs ou les propriétaires assurent un entretien idéal.

Comme Jean-Pierre LECOQ le disait, le 22 mai, nous avons donc adopté à l'unanimité un ensemble de 20 recommandations, qui concernent directement G.R.D.F. ou directement la Ville, et souvent les deux en même temps. Certaines ont vocation à être traitées, nous l'espérons rapidement, dans le cadre de la renégociation du contrat qui est en cours entre la Ville et G.R.D.F. D'autres proposent des améliorations qui devraient passer par la loi et engagent, ou suggèrent donc à la Ville de porter ces propositions d'amélioration qui passeraient par la loi. D'autres enfin concernent plus directement le fonctionnement interne de notre Ville, avec notamment la nécessité, nous a-t-il paru, d'assurer le bon niveau de coopération et d'information, non seulement au sein des services de la Ville, mais aussi avec les maires et les mairies d'arrondissement, qui sont un échelon central bien sûr pour assurer la bonne gestion du réseau. Je ne vais sans doute pas vous lire l'ensemble de ces recommandations, vous les avez bien sûr dans le rapport, mais je dois dire qu'elles ont été prises à l'unanimité, qu'elles ont permis à chacun des groupes d'exprimer aussi une forme de créativité. Je crois que, si elles sont mises en œuvre et pour certaines rapidement, on pourra dire aux Parisiennes et aux Parisiens que l'on a encore amélioré la qualité de la relation que nous avons à G.R.D.F. et la sécurité du gaz à Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais commencer mon propos en rappelant que derrière cette dimension administrative se trouve une réalité humaine. Le souvenir des deux terribles accidents survenus à Paris ces dernières années, rue de Trévise et rue Saint-Jacques, est encore fort dans la mémoire collective et leurs conséquences directes sur un certain nombre de concitoyens sont toujours d'actualité, hélas. Au nom du groupe Changer Paris, je souhaite tourner mes pensées vers les personnes victimes de ces accidents. Leur vie a été brisée tant physiquement que sentimentalement, quand tout ce que certains possédaient a été réduit en cendres d'un souffle. Tout ce qui a une conséquence directe sur la vie des Parisiens implique une responsabilité de la Ville, et des élus que nous sommes, mandatés pour gérer le quotidien de Paris. Cette dimension nous est cardinale.

Dans ce type d'accident, les conséquences sont gravissimes et l'attente pour reconnaître les droits des victimes a été excessivement longue. Ce combat a aussi été un combat pour leur dignité, afin que la Ville reconnaisse à sa juste valeur la situation à part qu'ils vivent. Votre gestion en la matière a été laborieuse, touchant certaines victimes au plus profond d'elles-mêmes. C'est pourtant vers l'autorité politique que tout un chacun se retourne en cas de problème. Nous voulons prendre soin d'eux, et le lien de confiance entre les Parisiens et leurs élus dépend largement de cela.

Votre gestion des conséquences de l'accident de la rue Trévise doit être un exemple à ne pas reproduire pour que personne ne subisse à nouveau une insoutenable attente comme celle-ci. Respecter ces victimes exige de tout mettre en œuvre pour assainir et moderniser notre réseau de gaz et son fonctionnement. Nous sommes ravis que, pour cette mission, la Ville, l'opérateur G.R.D.F., les bailleurs sociaux et les pompiers de Paris aient su se mettre autour de la table afin de trouver des solutions pérennes. Le rôle du concessionnaire est plus que déterminant pour cela et nous pouvons nous féliciter du nombre d'engagements qu'il a pris.

Ces questions sont techniques et sont donc souvent incomprises du grand public. Pour autant, elles nous concernent tous. Ces questions sont indissociables de la gestion de l'espace public dans notre ville. Les engagements d'information et de transmission mutuelle de données sont un signal important envoyé afin de mieux comprendre ce réseau de gaz et de mieux anticiper ses potentiels problèmes.

Point important, la dynamique qui nous permettra d'éviter ce type d'accident doit avant tout être politique. Les suites que la Ville donnera aux conclusions de cette mission sont indispensables afin de véritablement améliorer le quotidien des Parisiens et leur garantir la sécurité élémentaire qui leur est due.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, la sécurité du réseau de gaz à Paris avec ses 1.921 kilomètres de canalisation et ses plus de 500.000 clients est un sujet de préoccupation majeure sur lequel les Parisiens nous attendent.

L'explosion survenue rue Saint-Jacques dans le 5e arrondissement en juin 2023 a réveillé à cet égard des souvenirs douloureux, ceux du drame survenu en 2019 rue de Trévise qui avait profondément meurtri notre ville. Le souvenir de toutes ces victimes, les difficultés des blessés et des proches pour se reconstruire nous obligent. De tels drames ne doivent pas se reproduire. C'est pourquoi nous attendions tant les conclusions de cette mission relative au contrat de concession liant la Ville de Paris et G.R.D.F. Elle nous apporte des éclairages cruciaux qui vont permettre, nous l'espérons tous, des améliorations sensibles dans le fonctionnement du réseau de gaz, et de mettre fin aux irrégularités, aux conséquences dramatiques que nous avons connues ces dernières années.

Les pistes d'amélioration que pointe la mission sur la sécurité vont dans le bon sens. Nous les accueillons avec satisfaction et prudence. Je relève en particulier la question de la sous-traitance qui est la source de dysfonctionnements auxquels il s'agit de remédier. Elle peut avoir des conséquences sur la chaîne de commandement et sur la qualité des travaux réalisés. La mission a raison de demander que les audits soient réalisés sur le recours à des entreprises prestataires et que la réinternalisation soit envisagée dès qu'elle est possible, car elle est souhaitable.

Enfin, je voudrais rappeler la nécessité absolue que la Maire de Paris saisisse l'Etat pour créer un fonds national dédié à l'indemnisation rapide des victimes dans l'attente de l'établissement de la responsabilité de l'accident. Pour les victimes à qui je voudrais apporter mon soutien au nom de mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", l'incertitude et les lenteurs ne peuvent pas s'ajouter à la douleur.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je voulais souligner le travail sérieux et intelligent de la mission, et ses deux coprésidents, Jean-Pierre LECOQ et Éric LEJOINDRE, n'y sont évidemment pas pour rien.

Pour revenir sur le fond, lorsque nous avons adressé l'actuel contrat de concessions de gaz, le groupe Communiste et Citoyen avait à l'époque fait plusieurs préconisations. Nous avons demandé que G.R.D.F. rompe avec la gestion du risque calculé et la classification des fuites, mais aussi qu'il rompe avec la réduction de la durée du contrat à quinze ans avec des clauses de revoyure à cinq ans. Notre but était de permettre un meilleur contrôle et une meilleure réactivité.

Cette mission a donc permis de démontrer certains errements des pratiques d'un G.R.D.F. privatisé, le bien-fondé de nos préconisations à l'époque, et la responsabilité quand même de toutes celles et de tous ceux qui ont mis en place cette privatisation, de tous ces libéraux qui ont cassé le service public pour le plus grand profit des actionnaires et qui voient le risque gaz essentiellement comme un risque financier à provisionner. Depuis la privatisation, G.R.D.F., filiale d'Engie, n'a eu de cesse de renier sur l'investissement, notamment en matière de sécurité du réseau et des habitants, de renier sur les conditions de travail et sur le statut des travailleurs et des travailleuses.

Prenons l'exemple des compteurs Gazpar. Ils sont posés par des prestataires extérieurs payés au compteur. L'agent sous statut, s'il détecte une fuite quand il pose un compteur, est en mesure d'intervenir. Le prestataire, lui, doit contacter un agent statutaire et attendre sur place. Toutefois, s'il attend sur place, il pose moins de compteurs et son revenu va donc diminuer. La tentation est alors forte de négliger certains problèmes. C'est un système pervers, mais évidemment moins cher.

Il faut donc choisir la sécurité ou le dividende, et je serais tenté de dire la bourse ou la vie. Nous mettons en cause cette politique du risque calculé qui succède à la politique du zéro risque. Avant la privatisation, G.R.D.F.

intervenait immédiatement afin de sécuriser et effectuait les travaux dans les plus brefs délais compte tenu de l'intervention. A la fin des années 2000, je n'ai plus l'année exacte, une classification des fuites en trois types a été adoptée, échelonnant les délais d'intervention et amenant à faire perdurer certaines fuites des années durant, en les déclarant à certaines adresses, puis l'adresse +1, puis l'adresse -1, etc. Des fuites peuvent donc durer des années, car elles sont simplement surveillées au lieu d'être traitées. On marche sur la tête.

Cette classification a une incidence à la fois sur la détection des fuites et sur les réparations. Sur les détections, par exemple, les agents qui opèrent à pied, sur la voie publique, devaient avant introduire une sonde dans un bouchon pour établir la quantité de méthane dans l'air, quand ils détectaient un problème. Aujourd'hui, il leur est demandé de prendre uniquement la mesure à l'air libre, ce qui diminue évidemment le résultat et permet de classer une éventuelle fuite comme une intervention non urgente.

Sur la partie Remplacement de tronçons, G.R.D.F. effectue désormais des réparations provisoires pour limiter les coûts. Cela s'appelle le tubage, qui permet donc d'enrouler de résines un tronçon qui fuit. Cela écarte le danger à l'instant T, cela ne fait que le reporter à l'instant "T + dt", mais surtout cela aggrave le risque d'effet domino sur une artère.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'arrêt de la classification et le traitement immédiat de toutes ces fuites. Cette mission propose de supprimer aussi progressivement les réparations provisoires au profit des réparations pérennes. Nous attendons des engagements de G.R.D.F. en la matière.

Cette politique du risque calculé a aussi augmenté les délais d'intervention d'urgence. G.R.D.F. a abandonné son exigence d'intervention en 30 minutes pour la porter désormais à une heure au niveau national - ce n'est pas que Paris - du fait notamment de la suppression du maillage des sites techniques à Paris comme ailleurs. Toujours la logique du risque calculé, moins-disant pour la sécurité.

Enfin, en matière de risque, G.R.D.F. est le seul service d'urgence où l'agent est amené à intervenir seul. Notre préconisation, reprise par la mission, est donc de créer des binômes d'intervention d'urgence, officiant la nuit, ou dans les zones identifiées comme sensibles.

Enfin, nous apprécions que tous les bords politiques se soient accordés sur une préconisation que nous portions : un audit du recours à la sous-traitance. J'apprécie effectivement que Les Républicains viennent de développer ce point. G.R.D.F. recourt trop régulièrement à des sous-traitants pour réaliser ces travaux. G.R.D.F. y gagne en matière de coût, c'est sûr, mais nous savons pourquoi. Les sous-traitants sont des moins-disants en matière de sécurité des agents, de formation et "in fine" de sécurité, tout court. Nous voulons que l'audit permette d'évaluer les coûts et les avantages d'une réinternalisation de ces travaux.

Enfin, permettez-moi d'aborder un dernier point, qui n'a pas été connu au moment de la mission puisque le sujet date du dernier C.A. de G.R.D.F. en juillet dernier, "post" nos travaux, mais qui est suffisamment important pour que j'en parle en deux mots. G.R.D.F. a décidé de prolonger la durée de vie technique de ses ouvrages de 45 ans à 100 ans. 45 ans jusqu'à présent, 100 ans, désormais. Cela lui permettra de verser aux actionnaires les provisions sur travaux de remplacement du réseau. L'artifice comptable est évident, mais nous ne pouvons qu'être qu'inquiets de ce choix. Quelles en sont les conséquences sur la rénovation du réseau ? Quelles en sont les conséquences à Paris sur les colonnes montantes ? Nous voudrions que ce sujet soit abordé notamment à la prochaine commission supérieure du gaz et que la Ville s'empare du sujet.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire de 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité faire partie de cette mission et participer pleinement à ses travaux parce que c'était bien sûr ma responsabilité de maire d'arrondissement. Je le devais toutefois aussi aux victimes de la rue de Trévise pour toutes ces heures passées avec elles à échanger, à lister ce qui doit être changé justement pour qu'un tel drame ne se reproduise pas. J'ai bien sûr une pensée particulière pour elles, aujourd'hui, alors que les réaménagements, leur retour dans les appartements, commenceront début novembre, quasiment six ans après l'explosion tant les entraves judiciaires et assurantielles ont été incessantes.

Je veux à mon tour saluer la qualité de la présidence conjointe de cette mission par mes collègues Jean-Pierre LECOQ et Éric LEJOINDRE. Merci à vous deux d'avoir mené ces travaux avec beaucoup d'intelligence et de bienveillance. Je ne peux que regretter cependant que nous n'ayons pas obtenu suffisamment de réponses claires de la part de G.R.D.F. à nos interrogations. Jean-Pierre LECOQ le rappelait très justement tout à l'heure, sa directrice générale, malgré nos demandes d'audition répétées, n'a jamais voulu répondre favorablement à ces demandes et n'a jamais daigné venir devant nous.

Je remercie les membres de la mission d'avoir accepté les propositions que j'ai formulées pendant cette mission sur la sécurité du réseau et sur le soutien aux victimes d'accidents collectifs dus au gaz. Ces propositions sont reprises dans ce rapport. Elles sont de tous ordres, aussi bien techniques que juridiques. La plus importante

selon moi parce qu'elle concerne directement la Ville de Paris, et c'est un engagement fort pour l'avenir, est de faire disparaître totalement du sous-sol parisien le réseau de basse pression en fonte ductile, qui est plus fuyard que la moyenne pression en polyéthylène, et dont les fuites sont plus facilement détectables. Ce sujet est central. C'est une garantie de sécurité supplémentaire qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un rapport ministériel en 2020 du Ministère de la Transition écologique en 2022, demeuré lettre morte avec la crise sanitaire. Il est toutefois de notre devoir en tant qu' élu parisien de nous saisir maintenant de cet enjeu et de négocier avec G.R.D.F. en ce sens.

Parmi les autres propositions que j'ai faites et qui ont été reprises, il y a celle demandant tout simplement de transmettre au Conseil de Paris un tableau de suivi des 13 recommandations de l'Inspection générale de la Ville de Paris, formulées dans son rapport de septembre 2020, à la suite de l'explosion de la rue de Trévise. Elles concernent, toutes, la mise en place de process nouveaux au sein des services de la Ville, pour une meilleure coordination entre eux.

Enfin, j'ai une proposition qui me tenait très à cœur et qui a été partiellement reprise, mais qui a le mérite d'apparaître dans ce document, même un peu tronquée par rapport à l'ambition que je portais. J'avais proposé de modifier par avenant la convention liant la Ville de Paris à G.R.D.F. pour préciser qu'en cas d'accident sur le réseau, G.R.D.F. et son assureur étaient tenus au regard de la responsabilité et du "fait des choses" d'indemniser les victimes jusqu'à ce que les responsabilités finales soient établies. Aujourd'hui, dans la convention actuelle, il n'y a pas une ligne sur la prise en charge des victimes en cas d'accident. A l'issue des discussions que nous avons eues au sein de cette mission, ma proposition a été reformulée en, je cite, "demander à la Maire de Paris de saisir l'Etat pour créer un fonds national dédié pour indemniser rapidement les victimes dans l'attente de l'établissement des responsabilités de l'accident". Ce serait en effet une façon de graver dans le marbre la jurisprudence Trévise et la création du fonds d'indemnisation pour que chaque collectivité soit la mieux outillée possible. Cependant, je continue de penser que c'est au concessionnaire et à son assureur d'en porter l'entière responsabilité financière, car, qu'ils soient mis en cause ou pas, en attendant, l'entretien du réseau est la responsabilité de G.R.D.F. C'est la seule chose dont on est sûr.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce sujet, et je pense que l'on peut reprendre les mots du président LECOQ, "cette mission a été remarquable et remarquable", à un point tel d'ailleurs que j'aurais préféré que l'intervention liminaire ne fût pas polluée par des considérations de bureaux et de mètres carrés qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, en rapport à ce réseau de gaz.

Evidemment, tout le monde l'a dit, on a eu à cœur de mener ce travail avec en tête toujours le souvenir des victimes de la rue de Trévise, de la rue Saint-Jacques ainsi que du soin et de l'assistance à apporter aux survivants et aux survivantes de ces deux drames, comme le fait la Ville et comme le font remarquablement les maires d'arrondissement. C'est d'ailleurs un point dont je voulais parler : l'aide que l'on peut apporter aux victimes est un sujet sur lequel la mission fait une proposition, qui est de demander à l'Etat de créer un fonds national dédié pour indemniser rapidement les victimes dans l'attente de l'établissement de la responsabilité d'accident qui est toujours un processus long. On mesure tous et toutes la gravité de la situation quand de terribles drames comme ceux-ci interviennent. La possibilité de les indemniser plus rapidement a évidemment fait l'objet d'une partie de nos travaux dans la mission.

Bien sûr, il faut pouvoir réparer les drames du passé quand ils sont intervenus, mais il faut surtout, et c'était le cœur de notre travail, s'organiser pour prévenir afin que les drames du futur n'interviennent pas. En proposant des modalités de renégociation de notre contrat avec G.R.D.F., cela a été dit, en adaptant aussi la gouvernance de la Ville, notamment envers les mairies d'arrondissement, nous pouvons faire mieux que ce que nous faisons aujourd'hui. J'anticipe même un peu sur l'avenir en disant : nous allons faire mieux.

Le travail de la mission a mis en lumière l'importance de renforcer la sécurité de nos infrastructures de gaz, en tenant compte, au sein d'un environnement changeant, des nouvelles réglementations et des exigences techniques accrues. Cette dimension importante de transparence la plus complète possible envers le public, la communication des informations et des risques et la modernisation de notre réseau, cela a été dit aussi, sont des priorités que nous devons aborder avec détermination et rigueur. Les recommandations de la mission soulignent donc à juste titre la nécessité d'une coopération renforcée entre les acteurs concernés. C'est le concessionnaire, c'est la Ville et ce sont les mairies d'arrondissement. On a également des propositions qui visent à déployer des vannes de sécurité automatiques et à améliorer la rapidité des interventions d'urgence. Ce sont, je pense, des avancées qui renforceront la résilience de notre Ville face à des incidents potentiels. Couplées à une formation accrue des prestataires, qui est aussi un sujet très important - on a parlé beaucoup des prestataires et de la cascade de prestataires -, ces avancées garantiront une réactivité toujours meilleure.

Enfin, je veux aussi saluer l'accent qui est mis sur l'amélioration de la transmission d'informations entre G.R.D.F., la Ville de Paris et les arrondissements. La révision du contrat de concession pour inclure des mécanismes plus stricts d'audits, de suivi et de transmission des données sera une avancée majeure.

Je veux terminer sur un point, sur le prédictif. On a posé un certain nombre de questions à G.R.D.F. sur ses analyses prédictives pour mieux comprendre ce que faisait ou ne faisait pas G.R.D.F. en la matière. Après ces débats, il faut absolument que G.R.D.F. transmette à la Ville et aux mairies d'arrondissement une information cartographiée régulière sur l'avancement de la maintenance prédictive en documentant vraiment l'identification des incidents singuliers et des événements rares.

Pour conclure, je dirai qu'il est impératif que ces mesures se concrétisent pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens et pour répondre aux défis actuels et futurs avec responsabilité et encore une fois transparence.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour commencer, je voudrais saluer la méthode de cette mission : une mission transpartisane pour étudier les conditions d'exécution du contrat de concession liant notre Ville à G.R.D.F., présidée par le maire du 6e, M. LECOQ, et rapportée par le maire du 18e, M. LEJOINDRE.

L'intérêt général prime sur les batailles politiciennes, avec un petit "p". Il est plus facile d'établir un diagnostic partagé pour faire des préconisations partagées comme vous pouvez l'entendre dans ce débat, à part quelques bémols. Ceux qui étaient présents disent la même chose dans l'ensemble. Cela n'empêche pas d'avoir des éléments de différenciations politiques tranchées lors des élections, quand nous ne sommes pas d'accord.

En effet, Paris a été endeuillée, meurtrie par deux accidents majeurs, celui de la rue de Trévise, et celui de la rue Saint-Jacques. Il était normal, indispensable, de nous poser la question de la gestion du réseau de gaz de Paris pour éviter que de nouveaux accidents se reproduisent.

A ce titre, je voudrais d'abord poser deux constats kafkaïens. D'abord, la Ville est propriétaire du réseau, mais le service de gaz est géré en situation de monopole par Gaz de France, devenue G.R.D.F. Une telle dichotomie entre la propriété et la gestion pose la question de la responsabilité, surtout quand des accidents dramatiques se produisent. Le juge tranche ce conflit, mais il pourrait être évité si les responsabilités étaient mieux établies. Cela génère beaucoup d'amertume sincère parmi les familles des victimes et ajoute de la douleur inutile, comme a pu le rapporter Mme BÜRKLI. Je suppose que Mme BERTHOUT en reparlera tout à l'heure aussi, pour l'accident de la rue Saint-Jacques.

Le deuxième constat kafkaïen est lié au statut juridique de G.R.D.F. Gaz de France a été privatisée en 2008, en fusionnant avec Suez, avant de devenir Engie en 2015. La mise à disposition de Gaz en France reste cependant une mission de service public, en accord avec les règles européennes.

Aujourd'hui, G.R.D.F. et Engie sont deux entreprises distinctes bien que le gestionnaire G.R.D.F. reste une filiale d'Engie. Cet antagonisme ne facilite pas les relations avec le côté territorial. Cela pose deux questions : comment concilier une logique de service public avec une logique de concurrence ? Comment concilier une politique d'investissement, de préservation du réseau, avec une politique de rentabilité, de remontées des dividendes vers la société mère ? C'est un point qui a aussi été évoqué par Mme BÜRKLI sur la question de la concurrence.

Cela a aussi des impacts sur la gestion des personnels dont les statuts diffèrent selon leur année d'entrée dans l'entreprise. Je ne sais pas si c'est cette situation qui explique la difficulté à avoir des informations demandées pour une mission de la part de G.R.D.F. Cela a été compliqué, et comme il a été rapporté, la non-venue de la directrice générale est quand même très problématique et peu respectueuse des élus que nous sommes. C'est pour cela que nous réservons la possibilité de saisir la C.A.D.A. pour avoir plus de documents. Parfois, nous avons l'impression que G.R.D.F. était plus dans une position défensive que dans une position constructive. Il n'en a pas été le cas avec d'autres acteurs auditionnés : les services de la Ville, les syndicats ou la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Le cœur de notre réflexion a été de comprendre comment nous détectons l'accident singulier parmi les nombreux accidents quotidiens. Malheureusement, les questions que j'avais posées le 15 février 2019 lors de la séance exceptionnelle du conseil supérieur du contrôle de gaz, au moment de l'accident de Trévise, sont toujours sans réponse. Je les rappelle. Pouvez-vous nous expliquer le lien entre votre modèle statistique et la démarche itérative d'analyse de tous les incidents ? Vous hiérarchisez les risques, ce qui priorisera vos investissements sur certains types de réseaux, que vous avez prioritairement remplacés, mais comment faites-vous sur le reste du réseau par rapport à l'ancienneté ? Cela va être aggravé avec le passage de 50 ans à 100 ans, comme cela a été rappelé par mon collègue M. AQUA. Comment un investissement sera défini à partir de votre modèle statistique ? De quelle nature est votre modèle statistique ? Quelle est la marge d'erreur ? Il est vrai qu'il suffit d'une erreur pour créer une catastrophe. Le modèle statistique peut être dangereux et laisser de côté la marge d'erreur, là où a lieu

l'accident. Tout cela, je l'avais dit en 2019. Ceci peut vous paraître technique, mais les modalités de mesure du risque calculé sont importantes, centrales, pour éviter une catastrophe. C'est un choix politique que de viser le zéro risque et ce ne sont pas les mêmes modèles mathématiques.

Les auditions nous ont appris plusieurs choses. D'abord, et cela a été rappelé par Mme KERBOUA, il y a deux modes d'externalisation des travaux effectués par les sous-traitants. G.R.D.F. assure un contrôle externe qui l'oblige parfois à stopper des contrats. Il serait plus rentable de réinternaliser ces travaux. Il y a trop d'intermédiaires, pas assez de suivi entre les incidents, leur analyse et leur résorption. 90 % des chantiers étaient réalisés par G.R.D.F. dans les années 2000. Aujourd'hui, le rapport s'est inversé, c'est 90 % de prestataires privés.

Les auditions nous ont aussi révélé un autre problème qui est lié à la question de la responsabilité. Lors d'une urgence, la B.S.P.P. arrive toujours sur les lieux avant G.R.D.F. Les pompiers sont obligés d'attendre l'arrivée de G.R.D.F. avant d'intervenir. Le délai réglementaire d'arrivée de G.R.D.F. est de 60 minutes, ramené à 30 minutes dans les recommandations de la mission. De son côté, la B.S.P.P. est en sursystème avec plus de 500.000 interventions par an, alors qu'elle est calibrée pour 450.000. Cela met en difficulté les pompiers qui sont en sursystème, mais aussi en danger. A ce titre, n'oublions pas les décès du caporal-chef, Simon Cartannaz, et du première classe, Nathanaël Josselin, lors de l'accident de Trévise. Avec les préconisations de ce rapport de mission, nous espérons ne plus vivre ces événements dramatiques. Merci de votre attention.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela a été rappelé, la Ville de Paris a été endeuillée par deux terribles explosions très meurtrières dans le 9e arrondissement chez mon amie Delphine BÜRKL en janvier 2019, et rue Saint-Jacques dans le 5e arrondissement le 21 juin 2023 avec l'explosion de la "Paris American Academy" qui a fait, je le rappelle, trois morts et une cinquantaine de blessés. Le directeur de cette magnifique école a vu son pronostic vital engagé pendant de longues semaines et n'est toujours pas à ce jour complètement tiré d'affaire. Mes pensées vont aux familles des victimes, à leurs proches et je n'oublie pas les commerçants et les riverains qui ont été lourdement impactés. Ils attendent toujours des réponses, ce qui est assez incroyable, sur les défaillances techniques qui se sont produites, que ces défaillances aient déclenché, ou aient été un facteur aggravant dans, les deux explosions.

A la suite du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, qui n'a toujours pas été rendu public dans son intégralité, je vous le signale, la Ville a lancé et c'est heureux, une mission "ex nihilo". Comme l'ont fait mes collègues, et parce que c'est une réalité, je voudrais sincèrement rendre hommage à la qualité des travaux conduits par nos deux présidents, les maires Jean-Pierre LECOQ et Éric LEJOINDRE, et à la qualité de l'appui des fonctionnaires. Cette mission, vous l'avez bien compris, n'est pas vraiment une mission d'information et d'évaluation, mais j'espère pour autant que les recommandations qui ont été formulées, et sur lesquelles mes collègues sont largement revenus, seront mises en œuvre.

Permettez-moi de revenir sur trois ou quatre manquements dans la gestion qui me paraissent mériter une attention toute particulière. Il y a évidemment le développement important de la sous-traitance, comme l'a rappelé Jean-Noël AQUA. Il me paraît, à mon sens, beaucoup trop important et il faut que nous arrivions à y revenir.

Il y a le problème lancinant de la coordination des interventions dans l'espace public qui fragilise indubitablement la question des interventions en sous-sol.

Il y a la faiblesse de contrôle sur les obligations du délégataire, et puis les retards très importants pris dans le renouvellement des conduites d'immeuble de la part de G.R.D.F.

Alors, chacun l'aura bien compris, les recommandations visent principalement à mettre le concessionnaire G.R.D.F. en face de ces responsabilités de maintenance et de vigie pour accroître la capacité d'action préventive. C'est en effet de cette capacité d'action préventive que dépend évidemment la sécurisation du réseau de gaz parisien.

Tout doit être fait pour mettre en œuvre sur le plan financier et programmatique les choses, corriger le tir dans la sécurisation du réseau de gaz parisien. La résorption de la tôle bitumée, matériau à risque, doit être accélérée. Franchement, cela devait être fini à la fin de cette année, mais cela ne sera pas fini avant début 2027. C'est quand même assez préoccupant. La maintenance prédictive, l'installation de capteurs de gaz dans les immeubles, la formation des agents, la rapidité d'intervention des urgences doivent être une priorité absolue. J'ajoute que les contrats de concession doivent pouvoir inclure une meilleure gestion du risque avec une maintenance prédictive et préventive qui fasse l'objet d'objectifs très précis, ainsi que, je le crois, des clauses de revoyure, comme l'un de mes collègues l'a rappelé.

Côté Ville, il serait souhaitable que nous puissions disposer de comptes rendus périodiques et que G.R.D.F. territorialise véritablement ses comptes rendus. Nous sommes plusieurs maires à le demander depuis des années. Nous devons avoir des comptes rendus territorialisés sur l'état du réseau et sur les travaux en cours. C'est bien la moindre des choses pour que l'on puisse suivre les choses.

La Ville doit également pouvoir se doter d'un outil consolidé de l'état de ses sous-sols, qui permettrait de faire remonter l'information plus rapidement aux services de la Ville, notamment sur les risques de fuite de gaz. Je demande cet outil depuis de longues années. Je me réjouis que la mission ait intégré cette proposition.

Enfin, la Ville doit également disposer de moyens coercitifs pour obliger les propriétaires à réaliser les travaux de maintenance de leur réseau, qu'il s'agisse de propriétaires privés ou de propriétaires publics. Voilà ce que je voulais ajouter en quelques mots.

Beaucoup de choses ont été dites et bien dites. Nous en appelons à l'esprit de responsabilité de toutes les parties prenantes : G.R.D.F., dont la directrice générale, c'est à déplorer, n'a pas jugé utile de venir devant la mission.

Les recommandations doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Je crois que la proposition de ma collègue, Delphine BÜRKLİ d'avoir un tableau de suivi, est vraiment frappée au coin du bon sens. Tout cela afin que nous évitions que des drames comme Trévise et la rue Saint-Jacques ne se reproduisent. Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Merci à tous les élus qui ont participé à cette mission de la qualité de leur travail.

Pour leur répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je tiens d'abord à renouveler nos pensées, notre soutien et notre solidarité avec l'ensemble des victimes des drames survenus rue Saint-Jacques le 21 juin 2023 et rue de Trévise en 2019. Paris se tient toujours à leurs côtés, aux côtés de leurs familles, ainsi qu'aux côtés des riverains qui ont été impactés par ces drames.

Suite au drame de la rue Saint-Jacques, la Maire de Paris a souhaité qu'une mission transpartisane du Conseil de Paris puisse être lancée concernant la gestion du réseau de gaz à Paris. Je tiens à remercier sincèrement tous les membres de cette mission, en premier lieu son président, Jean-Pierre LECOQ, et son rapporteur, Éric LEJOINDRE, pour la qualité du travail mené ces derniers mois sur ce sujet. Je souhaite spécifiquement remercier les quatre maires d'arrondissement qui ont participé à cette mission, le maire du 6e, Jean-Pierre LECOQ, la maire du 5e, Mme BERTHOUT, la maire du 9e, Mme BÜRKLİ et du 18e, M. LEJOINDRE, et l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris pour leur implication qui a permis de faire prévaloir l'intérêt général et l'expérience de terrain dans cette mission. Chacun dans nos fonctions respectives, nous mesurons l'importance de cette mission confiée par la Maire de Paris dans une exigence de transparence totale au sujet du réseau de gaz afin d'examiner les modalités d'exécution du contrat de concession et afin, surtout, de faire en sorte que ces drames ne se reproduisent plus.

La politique énergétique de la Ville s'appuie, je vous le rappelle, notamment sur trois grands objectifs : garantir l'accès aux services énergétiques fondamentaux pour l'ensemble des Parisiens, assurer la sécurité des Parisiens et lutter contre le dérèglement climatique. Conformément au cadre fixé par la loi, la Ville de Paris a signé en novembre 2019 un nouveau contrat de concession liant la Ville de Paris à G.R.D.F. pour la période 2020-2035. Ce nouveau contrat confie la gestion, l'exploitation et la sécurisation du réseau de gaz à G.R.D.F. Il prévoit des investissements sur la période du schéma directeur d'investissement à hauteur de 843 millions d'euros, dont 65 % sont dédiés à la sécurité industrielle. Il introduit pour la première fois en France des modalités de gouvernance partagée engageant G.R.D.F. sur des objectifs chiffrés et l'incitant financièrement. Il a ainsi fortement renforcé les modalités de contrôle de l'autorité concédante sur son concessionnaire, G.R.D.F. La sécurité et la résilience du réseau sont au cœur de ce contrat avec des trajectoires d'investissement très ambitieuses représentant 550 millions d'euros. 65 % des investissements totaux de G.R.D.F. sont ainsi dédiés aux enjeux de sécurité avec un effort dès le début du contrat en ce qui concerne la résorption de la tôle bitumée. Celle-ci sera d'ailleurs intégralement résorbée d'ici la fin de l'année à Paris. L'engagement a été tenu. Je remercie très chaleureusement et très sincèrement les maires d'arrondissement d'avoir permis la réalisation rapide de ces travaux essentiels pour la sécurité des Parisiens.

Les prochaines années, G.R.D.F. devra accélérer sur le renouvellement des conduites d'immeuble et des conduites montantes, mais aussi passer le réseau en moyenne pression avant la fin du contrat. Notre exigence sur ces points est totale dans le suivi de ces objectifs. Elle est totale depuis cinq ans. Aucun écart non justifié aux trajectoires qui ont été indiquées dans ce contrat n'est accepté ni ne sera accepté par la Ville de Paris.

La mission, et je la remercie de son travail, a adopté à l'unanimité 20 recommandations très importantes à destination de G.R.D.F., mais aussi de la Ville de Paris. Un travail est d'ores et déjà engagé avec G.R.D.F. dans le cadre de l'élaboration du premier avenant au contrat de concession qui sera présenté d'ici la fin de l'année en Conseil de Paris. Celui-ci incorporera une partie des recommandations de la mission, notamment celles qui concernent la résorption de la fonte ductile, le repérage des robinets tourne-à-gauche, la transmission d'une veille technologique et réglementaire à la Ville, et une trajectoire de renouvellement des conduites montantes. Vous pouvez compter sur mon implication et celle des services de la Ville de Paris pour aller le plus loin possible dans l'intégration de ces recommandations en lien avec G.R.D.F. J'y reviendrai en Conseil de Paris d'ici la fin de l'année.

Concernant celles qui ne peuvent être directement inscrites au contrat dans le cadre de cet avenant, un courrier de la Ville sera adressé au lendemain de ce Conseil de Paris à G.R.D.F. afin de leur transmettre

officiellement les recommandations et de leur demander leur mise en œuvre. Le point sur le recours à la sous-traitance sera regardé avec beaucoup de vigilance.

La Ville de Paris est déjà au travail sur les recommandations qui la concernent. Plusieurs sont déjà en cours de réalisation, par exemple sur le système d'information géographique unique ou encore sur le circuit de diffusion des informations et des rapports à destination des mairies d'arrondissement. Nous aurons l'occasion de suivre ces sujets et d'informer régulièrement l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris dans le cadre d'un tableau de suivi.

Vous pouvez compter sur mon engagement personnel pour la mise en œuvre de ces recommandations, afin de permettre ainsi de renforcer la sécurité de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, cher Dan LERT.

Comme il s'agit d'une communication qui fait suite à une mission, il n'y aura pas de vote sur le projet de délibération DDCT 183.

2024 PEC 1 - Pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à la proposition de délibération qui a été déposée par le groupe Paris en commun. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur cette proposition de délibération qui concerne une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales. C'est un sujet qui concerne beaucoup de Parisiennes et de Parisiens.

Pour introduire le sujet, je donne la parole à Mme la Sénatrice, Colombe BROSSEL, pour dix minutes.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

31 % des familles parisiennes, une famille sur trois sont des familles monoparentales. C'est en proportion plus que sur le reste du territoire national où elles représentent 26 % des familles. Bien évidemment, les situations de monoparentalité sont plurielles selon l'implication ou la présence d'un second parent, le logement, le niveau et le cadre de vie. Il y a autant de façons de vivre la monoparentalité qu'il y a de familles monoparentales.

Toutes ces familles ont toutefois en commun d'être plus exposées que les autres à la précarité ou à la précarisation, et d'être confrontées à un cumul d'inégalités et de difficultés qui les fragilise. Leur niveau de vie est inférieur de 40 % à celui des couples avec enfant et de 29 % à l'ensemble des ménages parisiens. De plus, l'inflation a frappé les familles monoparentales plus durement que les autres. Les disparités entre les familles monoparentales et le reste des ménages parisiens se sont accrues ces dernières années. Le poids toujours plus lourd des dépenses contraintes telles que le loyer ou l'énergie frappe plus fort ces familles pour qui tout repose souvent sur un seul revenu.

Être parent "solo", c'est aussi bien souvent assurer seul la charge parentale, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Les familles monoparentales font face à un cumul de difficultés et d'inégalités : inégalités de genre, à Paris comme ailleurs, les parents "solo" sont 83 % de mères "solo", inégalités professionnelles et inégalités sociales.

C'est pour ces raisons que Rémi FÉRAUD et le groupe Paris en commun souhaitent porter par cette proposition de délibération des propositions pour l'élaboration de politiques publiques qui tiennent compte des besoins spécifiques des familles monoparentales. Bien sûr, nous ne partons pas de rien, loin de là. Notre Ville porte une attention particulière aux familles monoparentales depuis longtemps, et je sais combien cette question est centrale pour la Maire de Paris, l'Exécutif municipal, qui place les familles et l'enfance au cœur de nos politiques publiques.

Je veux évoquer ici le travail qui avait été mené en 2011 par Ian BROSSAT à la tête d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur ce sujet, qui avait permis de dégager des préconisations et de donner naissance à une aide spécifique pour le logement des familles monoparentales. Je veux évoquer le travail quotidien que mènent sur ces sujets Patrick BLOCHE et Johanne KOUASSI, et avant elle, Céline HERVIEU. Sur l'enfance et la parentalité notamment, la Ville de Paris porte des politiques sociales et familiales ambitieuses avec au cœur de ses préoccupations, l'universalité et la solidarité. Les familles monoparentales dans les quartiers populaires font l'objet d'un travail soutenu d'accompagnement global, chère Mélody TONOLLI.

Je ne peux parler du soutien aux familles monoparentales sans évoquer quelques noms d'association. Je sais que je prends le risque d'en oublier beaucoup en en citant quelques-unes. Cependant, quelques associations soutenues par les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris nous ont permis collectivement de construire des accompagnements utiles pour les familles monoparentales. Je pense à "Moi & mes enfants", "Projets-19", "A.D.A.G.E.", le centre social "Le Picoulet", "Môm'artre", "Les battantes", "Yachad", "Esperem" ou à la "Fondation Olga Spitzer", et surtout à toutes celles que je n'aurais pas le temps de nommer. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec plusieurs d'entre elles pour préparer cette proposition de délibération.

Grâce à l'action de notre Municipalité, Paris est une ville accueillante pour les familles, pour toutes les familles. Nous avons pleinement conscience que pour répondre au besoin des familles monoparentales, c'est d'abord au niveau national que les principaux leviers existent. Si nous avons la chance d'avoir un système de protection sociale qui accompagne et protège les familles monoparentales, force est de constater qu'elles subissent plus la pauvreté et la précarité. Je rappelle ce chiffre stupéfiant et angoissant : 45 % des enfants qui vivent seuls avec leur mère en France vivent sous le seuil de pauvreté.

Certaines pistes ont été engagées, mais elles sont aujourd'hui suspendues au bon vouloir du Gouvernement. Je pense à l'extension de l'aide aux modes de garde pour les enfants de 6 à 12 ans des familles monoparentales, le Complément Mode de Garde, CMG. Adopté dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, il doit être mis en œuvre au 1er septembre prochain. Nous serons très vigilants à ce que lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale, cet engagement si nécessaire soit mis en œuvre et que le Gouvernement ne soit pas tenté de faire des économies sur le dos des familles.

Toutefois, si l'Etat doit prendre sa part, si les politiques sociales et fiscales doivent être améliorées, les collectivités peuvent et doivent montrer le chemin. Il nous a semblé essentiel d'aller plus loin à l'instar de plusieurs autres villes qui se sont saisies du sujet. C'est le cas de Ris-Orangis, et je veux saluer la présence en tribune de son maire Stéphane RAFFALLI et de son équipe, ou encore de Montpellier, de Saint-Ouen, de Nantes ou de Dijon, d'abord en reconnaissant le statut des familles monoparentales dans leur réalité et sans stigmatisation. Cette reconnaissance passerait par la création d'une carte Famille monoparentale qui permettrait de matérialiser et d'objectiver la situation familiale d'un parent élevant seul son ou ses enfants. Cette carte permettrait de faire reconnaître auprès des différents services de la Ville son statut de famille monoparentale sur la base par exemple de la déclaration de revenus sur laquelle est cochée la case "Parents isolés", la fameuse case "t". C'est par ailleurs le critère le plus objectif et le moins contestable qui soit.

Cette carte pourrait permettre d'ouvrir aux familles monoparentales de nouveaux droits. Parce que, même quand ces droits existent, ils sont difficiles d'accès, nous proposons d'avancer vers un système de tiers payant où les frais d'achat de la carte "Imagine R" seraient pris en charge en amont afin que les familles n'aient pas à déboursier plus de 300 euros par enfant, un montant qui peut peser considérablement sur un budget déjà fragile. Garantir aux enfants la possibilité de se déplacer, de sortir de leur quartier, d'explorer leur ville, c'est aussi faire un grand pas vers l'égalité des chances.

Je l'évoquais en introduction, le niveau de vie des familles monoparentales est inférieur à celui des autres familles. En revanche, et les études l'attestent, il est en outre surestimé par les outils existants, et l'ampleur de la pauvreté est systématiquement sous-estimée. La monoparentalité entraîne un surcoût qui n'est pas pris en compte. Pour corriger ce biais, et faire gagner du pouvoir d'achat aux familles monoparentales, nous proposons que leur statut soit pris en compte dans la tarification des crèches, des cantines, du périscolaire ou de l'extrascolaire. C'est l'occasion pour moi de rappeler l'engagement de la Ville pour permettre à toutes les familles d'accéder à la restauration scolaire à travers une tarification progressive avec un tarif à 13 centimes le repas qui demeure inchangé depuis dix ans. A cet égard également, Paris démontre son engagement envers les familles.

La monoparentalité est majoritairement la conséquence d'une séparation. Parce que ce moment peut être difficile sur de nombreux aspects, nous souhaitons renforcer l'accompagnement des familles, et en lien avec les partenaires de la Ville - je pense à la Caisse d'allocations familiales -, nous souhaitons pouvoir accompagner. En effet, au moment de la séparation se pose la question du logement nécessaire pour permettre à chacun des deux parents d'accueillir dignement les enfants. Dans une zone tendue comme l'est Paris, chacun sait que le sujet est complexe.

Pour répondre à ces situations d'urgence, le soutien aux résidences sociales permettant aux parents en cours de séparation d'être logés rapidement sur des périodes de temps limitées pourrait être accru. C'est ce qui existe déjà, comparaison ne vaut pas raison, mais par exemple dans les résidences Jeunes actifs ou pour les étudiants.

Enfin, et plus largement, nous devons réfléchir aux moyens d'aider les familles monoparentales dans l'accès aux logements, y compris privés. Il est toujours plus difficile pour une famille monoparentale, en particulier pour les femmes, d'obtenir un logement, y compris à revenu égal, face à des couples avec ou sans enfant.

Evidemment, qui dit monoparentalité dit conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle plus difficile. Pour y remédier, nous devons poursuivre le travail entamé sur la priorisation des familles monoparentales dans l'accès aux modes de garde, et pourquoi pas innover pour développer des gardes temporaires ou occasionnelles, pour un rendez-vous administratif ou un rendez-vous médical, par exemple.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des sujets, nous proposons de développer des lieux et des temps de répit pour les familles monoparentales, et en particulier pour celles pour qui il n'y a pas de garde partagée, ou pour celles d'enfants en situation de handicap. Si quelques lieux existent déjà avec le soutien de la Ville, il nous semble nécessaire de poursuivre cet engagement et de l'étendre à des temps plus longs, par exemple pendant les vacances scolaires. Voilà, mes chers collègues, en quelques mots les mesures que nous souhaiterions voir mises en place ou développées.

Pour leur mise en œuvre et parce qu'il n'y a pas de bonnes politiques publiques qui puissent se faire sans associer les habitants, nous proposons la mise en place d'un comité de travail chargé de poursuivre la réflexion, d'aller à la rencontre des familles monoparentales à Paris, de recueillir leurs besoins, et qui pourrait vous remettre ses conclusions d'ici au printemps prochain. Il nous permettrait d'avancer un peu plus, un peu mieux, sur le chemin de la reconnaissance pleine et entière des familles monoparentales à Paris.

Souhais de bienvenue.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, chère Colombe BROSSEL, Madame la Sénatrice. Vous l'avez cité, je tiens à saluer la présence en tribune du maire de Ris-Orangis, Stéphane RAFFALLI, que l'on accueille dans notre hémicycle.

2024 PEC 1 - Pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales. (Suite).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je donne la parole à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les familles monoparentales à Paris sont une réalité bien connue, mais trop souvent sous-estimée dans leurs besoins spécifiques. Aujourd'hui, en France, une famille sur quatre est monoparentale, et dans notre Capitale, ce chiffre atteint 30 %. Cela représente des milliers de foyers majoritairement dirigés par des femmes dans 83 % des cas, qui doivent faire face à des difficultés multiples : précarité économique, accès limité au logement, problèmes de garde d'enfants et souvent un isolement social accru.

Il faut souligner la précarité financière qui affecte durement ces familles. Près de 40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté est largement liée à la difficulté de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales en particulier dans un contexte urbain comme Paris, où le coût de la vie est l'un des plus élevés du pays. De plus, les parents isolés occupent souvent des emplois précaires. Près de 30 % d'entre eux travaillent à temps partiel ou sur des contrats à durée déterminée, ce qui les empêche de stabiliser leur situation financière et peut ainsi être la cause de lourdes conséquences pour les enfants sur l'alimentation, le choix d'activité extrascolaire, les vacances.

A cela s'ajoute un autre défi de taille : l'accès au logement. Le marché immobilier parisien avec des prix qui ont grimpé de près de 50 % en dix ans est devenu inabordable pour beaucoup de familles monoparentales. Les attentes pour un logement social peuvent s'étendre sur des années, une situation intenable pour des parents isolés qui cherchent à offrir un cadre de vie stable à leur enfant. Dans le parc privé, les discriminations envers les familles monoparentales sont malheureusement courantes, notamment en raison des craintes des propriétaires quant à leur capacité de paiement.

La garde d'enfants représente également une problématique centrale, et vous l'avez soulevé tout à l'heure. Pour ces familles, trouver un mode de garde accessible est souvent un casse-tête. A Paris, nous connaissons la tension sur les places en crèche. Cela oblige de nombreuses familles à recourir à des modes de garde privée souvent très coûteux ou à renoncer à des opportunités professionnelles faute de pouvoir concilier vie familiale et vie active. Cette absence de solution adaptée contribue à renforcer l'isolement économique de ces familles et leurs difficultés à se maintenir durablement dans l'emploi.

Ce qui aggrave la situation, c'est l'isolement social que subissent beaucoup de familles monoparentales. Être le seul parent à assumer l'ensemble des responsabilités d'une famille peut créer une fatigue physique et émotionnelle immense. Les études montrent que les parents isolés souffrent souvent de solitude et de stress, ce qui affecte aussi leur bien-être mental. Ce phénomène est renforcé par le fait que ces familles n'ont souvent pas les moyens de s'offrir des loisirs ou des moments de répit indispensables pour échapper à la pression quotidienne. En l'absence de réseaux familiaux ou communautaires forts, ces familles se retrouvent piégées dans une spirale d'isolement qui ne fait que renforcer leur vulnérabilité.

Le vœu présenté aujourd'hui tente d'apporter des réponses à certaines de ces problématiques. La carte pour les familles monoparentales, les aides aux transports, la création de lieux de répit ou encore les mesures pour faciliter l'accès au logement sont des initiatives qui vont bien évidemment dans le bon sens, et c'est la raison de notre soutien.

Toutefois, nous émettons une réserve sur la définition des familles monoparentales. Vous choisissez de vous arrêter à la simple déclaration d'impôt qui peut contenir des situations bien différentes : une famille monoparentale après séparation avec pension alimentaire, une famille monoparentale avec un parent non déclaré, une famille monoparentale menée par un parent veuf, une famille monoparentale déclarée alors même que la situation à la maison peut être tout autre. Sans prendre en considération ces différences, on manquera évidemment d'efficacité.

J'ajoute à cela la nécessité de renforcer l'accès aux crèches pour les enfants de parents isolés, souvent débordés par l'éducation de leurs enfants, pour accéder au travail. Enfin, les lieux de répit doivent permettre de

répondre au problème de l'isolement social et de l'épuisement des parents en permettant la venue de proches, que ce soit la famille ou des amis ou en prévoyant une aide pour la garde des enfants.

Les besoins des familles monoparentales exigent une approche plus globale et plus ambitieuse qui passe par un renforcement des infrastructures publiques, un meilleur accès aux services de garde et une politique du logement qui prennent réellement en compte la spécificité de ces familles.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il n'y a pas une seule façon de faire famille. La famille peut être monoparentale, biparentale, pluriparentale. Je voudrais citer le psychiatre Jean-François LE GOFF qui soulignait dans "L'Humanité" l'importance de reconnaître les familles monoparentales comme des familles à part entière, et non comme des familles mutilées ou déficitaires. Il dénonçait la stigmatisation qui freine l'évolution de l'imaginaire familial où la famille nucléaire ne doit plus dominer, mais permettre des évolutions vers l'autonomie, la créativité ou la solidarité. Il est essentiel de rappeler ces mots surtout à l'heure où certains continuent de stigmatiser les familles monoparentales, les qualifiant par essence de défaillances.

Nous avons vu cette tendance lors des émeutes de Clichy-sous-Bois en 2005 et encore récemment après la mort de Nahel, où les mères et leurs enfants étaient accusés de tous les désordres sociaux. Cette initiative du groupe PEC prend le contre-pied de cette vision réactionnaire et vise à soutenir ces familles longtemps délaissées par les pouvoirs publics. Vision, y compris défendue ici lorsque nos collègues du groupe Changer Paris proposaient il y a quelque temps dans leur "niche" d'agir sur la prévention des divorces par des consultations matrimoniales en mairie au moment du mariage. Nous avons été nombreux et nombreuses à cette époque à s'en offusquer. Les familles évoluent, nos politiques publiques doivent suivre ces évolutions de la société. Par exemple, un divorce ou une séparation ne doit plus être considéré comme un accident de la vie ou un échec, mais plutôt comme un moment de recomposition de la famille.

La création d'une carte Familles monoparentales offrira à ces nouvelles familles un accès facilité aux démarches administratives. La Ville de Paris s'engage depuis longtemps sur ce sujet, en particulier depuis 2011, vous l'avez cité, Colombe BROSSEL, avec les préconisations fortes portées par Ian BROSSAT à l'occasion de la M.I.E. sur le sujet : accès au logement et à l'hébergement, mode de garde atypique, insertion professionnelle, aide à la parentalité, etc. Ces politiques ont évolué, mais il faut aller plus loin. D'abord, parce que le nombre de familles monoparentales a considérablement augmenté, représentant aujourd'hui près d'un tiers des familles parisiennes. Ces familles composées principalement de femmes, plus de 82 % des parents isolés, sont fortement touchées par la précarité, et les études montrent qu'elles sont plus exposées à la pauvreté et aux inégalités sociales.

Les propositions du groupe PEC sont intéressantes et peuvent être développées à l'échelle de la Ville, même si elles nécessitent des moyens financiers supplémentaires. Cependant, les leviers choisis devraient permettre à ces familles de gagner du temps et de débloquer certaines situations administratives afin d'améliorer leur pouvoir d'achat. Le temps et l'argent : deux aspects cruciaux du quotidien des familles. La prise en charge directe des forfaits "Imagine R" sans avance de fonds serait très bénéfique. Il en va de même pour les réductions d'accès à la culture, aux loisirs, aux activités sportives, ainsi que pour une meilleure tarification des crèches, des cantines et des services périscolaires.

Une meilleure communication sur les droits est également essentielle. Trop de dispositifs municipaux restent méconnus, alors que nous disposons de nombreuses offres intéressantes, notamment en matière de droit aux vacances. Nous devons mieux les promouvoir afin qu'elles profitent réellement aux familles qui en ont besoin.

Concernant le logement, je sais que Jacques BAUDRIER est attentif à ces questions, mais nous avons aussi besoin de l'appui de l'Etat, notamment pour les logements privés.

Pour en revenir à l'Etat, comment réfléchir à une meilleure prise en compte des besoins des familles monoparentales, en particulier de ceux des femmes, si nous n'avancons pas sur les points suivants, qui dépendent, et vous le savez bien, Madame la Sénatrice, de modifications législatives ? Revalorisation du salaire des femmes, recouvrement des pensions alimentaires, aujourd'hui, les impayés s'élèvent à 40 %. L'objectif est de faire baisser ce taux à 21 % en 2027, mais on serait encore à un impayé sur cinq.

Le fait que les pensions alimentaires soient déductibles des impôts pour ceux qui les versent, sachant qu'il s'agit à 97 % d'homme, mais pas pour celles qui les reçoivent, c'est une rupture d'égalité qui doit cesser.

Pour en finir, je tiens à souligner certaines propositions de mon collègue, Édouard BERNARD, député à l'Assemblée nationale : prolonger le congé maternité pour les femmes monoparentales au moment de l'accouchement, accorder les allocations familiales dès le premier enfant, favoriser l'accès au logement en adaptant les A.P.L., entre autres.

Bien évidemment, chers collègues, nous voterons pour cette proposition de délibération et nous souhaitons que la Ville se fasse écho du plaidoyer à l'Etat que nous considérons comme indispensable pour une prise en charge globale de la question.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette proposition de délibération proposée par le groupe Paris en commun est essentielle et indispensable, car elle répond à une réalité particulièrement marquée à Paris, celle des familles monoparentales.

Comme vous le savez, Paris compte un pourcentage de familles monoparentales bien supérieur à la moyenne nationale avec 31 % des foyers, contre 26 % à l'échelle nationale. Dans certains quartiers populaires, ce chiffre peut même dépasser les 50 %. Les familles monoparentales, qui sont principalement composées de femmes, 83 % en France, 82 % à Paris, rencontrent des difficultés spécifiques. Près de 45 % des enfants vivant dans ces foyers se trouvent sous le seuil de pauvreté. Une situation liée à la précarité de leur mère, souvent contrainte à des emplois peu rémunérés, et rarement propriétaires de leur logement. Ces inégalités doivent nous interpeller.

Nous saluons les propositions contenues dans cette proposition de délibération qui apporte des réponses concrètes comme la création d'un guide pour répertorier les démarches administratives et en simplifier l'accès en donnant le mode d'emploi. Vous proposez également la mise en place du tiers payant pour la carte "Imagine R", ou encore la distribution de chèques pour la garde d'enfant, particulièrement adaptée aux parents exerçant des métiers aux horaires décalés.

Toutefois, bien que ces mesures aillent dans la bonne direction, il nous paraît essentiel d'aller plus loin. Les Écologistes proposent un amendement à cette proposition de délibération soumettant les aides aux conditions de ressources. Cet amendement s'adresse aussi à la Caisse d'allocations familiales et au service des impôts, et vise à mieux prendre en compte les ressources des familles pour attribuer les aides à la mesure des besoins. Nous demandons donc l'ajout d'une demi-part supplémentaire ou l'introduction d'une pondération du quotient familial "via" un abattement de la pension alimentaire. Aujourd'hui, en effet, on ne leur donne pas l'accès aux aides parce qu'ils ont la pension alimentaire qui n'est pas tout à fait régulièrement versée. Ces ajustements contribueraient à une meilleure justice sociale en offrant une aide plus adaptée aux réalités économiques des familles monoparentales, souvent vulnérables.

La précarité des familles monoparentales est une problématique qui dépasse les frontières françaises. En Suède, on compte 26 % de familles monoparentales, c'est moins qu'à Paris, et en Allemagne, il n'y en a plus que 16 %. Bien que ce phénomène soit international, il est particulièrement marqué en France et à Paris. Parmi les bénéficiaires du R.S.A. en France, un tiers environ sont des familles monoparentales et pour 97 % d'entre elles, des mères avec des enfants. Ces familles subissent un contrôle toujours plus étroit et toujours plus injuste de l'administration. Les aides sont compliquées à percevoir pour les plus pauvres d'entre elles, car la solidarité familiale est par exemple déduite du montant du R.S.A. Moi, je ne suis pas du tout pour le numérique : comme si ces contrôles permanents et cette difficulté ne suffisaient pas.

L'économiste, Guillaume ALLEGRE, rappelle que l'algorithme de la Caisse d'allocations familiales pénalise les plus vulnérables parmi les allocataires d'aides sociales. Dans une ville chère comme Paris, bien que 41 % de ces familles bénéficient d'un logement social, leur pouvoir d'achat reste bien inférieur à celui des couples avec enfant. La montée de la pauvreté dans ces foyers nous incite à repenser les aides classiques. Aussi proposons-nous de réfléchir à l'amélioration des dispositifs actuels, notamment en ajustant le quotient familial pour mieux adapter les tarifs des crèches, cantines et services périscolaires. Les aides municipales doivent être à la fois justes et accessibles.

Enfin, j'aimerais souligner l'importance d'un accompagnement global des familles. Les familles monoparentales sont très souvent aussi des familles isolées, et il est capital pour les parents "solo" de pouvoir échanger avec des adultes également parents. Cette proposition de délibération va en ce sens, en proposant la création de lieux de répit pour permettre aux parents "solo" de souffler, mais aussi à l'image des M.A.M., maisons d'assistantes maternelles, des lieux de ressources et d'échanges.

Je profite de cette proposition de délibération pour vous appeler à voter également le projet de délibération DFPE 78 qui donne des subventions aux associations qui mettent en place les L.A.E.P., les lieux d'accueil parents-enfants. Nous serons à vos côtés, Madame la Maire, pour trouver des lieux de résidence temporaire destinés aux parents récemment séparés et mettre en place des week-ends de repos, dans les plus brefs délais. Toutes ces mesures sont indispensables pour offrir à ces familles un environnement stable et épanouissant, malgré les difficultés du quotidien.

Je remercie Mme la Sénatrice pour sa proposition d'un groupe de travail allant à la rencontre des familles monoparentales qui seront les plus à même de nous faire connaître leurs besoins et la façon dont on doit leur répondre. Je vous appelle donc toutes et tous à voter cette proposition de délibération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous délibérons aujourd'hui sur la situation des familles monoparentales à Paris. Une situation qui concerne, comme l'ont rappelé mes collègues, 31 % des familles parisiennes, contre moins de 25 % dans le reste du pays. A Paris, 90 % de ces situations concernent des femmes seules avec enfant.

A Paris, les familles monoparentales sont souvent en situation de précarité. En effet, 80 % d'entre elles vivent dans un logement social, alors que ce chiffre n'est que de 33 % pour les autres familles. Dans les quartiers Est parisiens, cette précarité se renforce avec 53 % des familles monoparentales qui vivent sous le seuil de pauvreté. Un taux significativement plus élevé que les 39 % observés dans l'ensemble des familles monoparentales de la Capitale, comme l'indique le rapport du Sénat de septembre dernier qui propose 41 mesures et entend renforcer la reconnaissance du statut des familles monoparentales.

La particularité de ces familles est le cumul des fardeaux. Elles concentrent précarité économique, sociale, des difficultés d'accès au logement, en tout cas à un logement décent, aux services publics, comme la santé, l'éducation, la culture, ou encore, elles souffrent davantage de la violence quotidienne, de l'insécurité, de problèmes de santé mentale comme le stress ou l'épuisement moral. Ainsi, tout exécutif doit mettre au cœur de ses priorités les familles monoparentales. C'est une nécessité pour faire société et ne pas laisser les plus fragiles sur le bas-côté.

Mme la Maire et la majorité de Paris en commun ont également porté cette ambition comme le montre votre "niche" aujourd'hui et c'est une bonne proposition. Cependant, cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir et pour autant les situations des familles monoparentales n'ont jamais été aussi alarmantes. Selon ce même rapport du Sénat rendu par Xavier IACOVELLI il y a quelques jours, 41 % des enfants vivant dans une famille monoparentale sont sous le seuil de pauvreté, soit 25 points de plus que pour les enfants vivants dans des familles avec deux parents. Nous attendions donc des propositions innovantes et pragmatiques au service des familles.

Pourtant, votre "niche" est plus proche d'une déclaration d'intention, et pour information, une grande partie de ces propositions figuraient dans votre programme, Madame HIDALGO, en 2014 déjà. Alors, vous avez multiplié les incantations, mais finalement il y a eu peu d'action depuis dix ans. Par exemple, 5.000 places de crèche supplémentaires avaient été promises, mais nous constatons aujourd'hui une baisse du nombre de places disponibles pour les enfants, avec seulement 56 places en crèche pour 100 enfants, contre 65 en 2018. De même, les crèches municipales continuent généralement à fonctionner entre 7 heures 30 et 18 heures 30, comme en 2014. Il n'y a pas eu d'extension des horaires des services de garde depuis dix ans, alors même que c'est l'une des premières priorités, et l'une des premières inégalités, liées à la monoparentalité.

En reprenant vos mesures d'il y a dix ans, votre propre majorité vous rappelle donc à vos engagements. Il faut prioriser les mesures, les mettre en œuvre urgemment, par exemple l'accès au logement que vous avez cité évidemment, l'accès au service public. Il faut également redoubler d'efforts pour soutenir les associations qui font un travail formidable, comme l'association "Moi & mes enfants" qui accompagne plus de 2.000 personnes et favorise à la fois le droit au répit, le soutien à la cohésion familiale, le tout dans l'intérêt des enfants.

Alors, évidemment, nous voterons votre proposition de délibération, car nous sommes d'accord avec la philosophie générale des propositions, mais nous serons vigilants pour améliorer la vie de dizaines de milliers de familles et d'enfants parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en effet, merci pour ce débat puisque l'on parle d'un sujet très important, celui des familles monoparentales. Beaucoup de chiffres ont été donnés, et je les reprends, c'est une famille sur quatre en France, une famille sur trois à Paris, et dans huit cas sur dix, on parle d'une maman seule qui élève ses enfants.

Dans toutes les interventions que j'ai pu entendre depuis tout à l'heure, on ne parle finalement pas beaucoup des enfants. Cela n'apparaît pas beaucoup non plus dans la proposition de délibération, mais c'était un sujet important, suite aussi aux débats qu'il a pu y avoir ce matin sur les questions scolaires.

Alors, il est clair que ces familles sont particulièrement exposées à la pauvreté, à la précarité dans l'emploi, encore au mal-logement, et je répète un peu ce qui a été dit par mes collègues avant : tout cela, malgré de nombreuses aides existantes. Alors, depuis des années, notre groupe, le groupe Changer Paris, est force de proposition sur la situation des familles monoparentales dans le but de renforcer la prise en compte de leur situation

au quotidien, en premier lieu de leurs problématiques de logement, ou encore de résoudre les lourdeurs administratives auxquelles elles font face. J'y reviendrai.

Je veux à ces familles que nous les avons toujours défendues et que nous continuerons à le faire, parce que la famille, quels que soient son modèle ou sa composition, est la pierre angulaire de notre projet pour Paris, n'en déplaise à Mme NAGET qui ne cesse d'avoir des attaques contre notre groupe. Sachez, Madame NAGET, que nous stigmatiser ne vous grandit pas. Je tiens à vous le dire, parce que vous ne connaissez pas la situation personnelle des élus de notre groupe. Il y en a qui sont dans des cas de famille monoparentale, et pardonnez-moi, mais un divorce peut être vécu comme un drame. Ne pas voir ses enfants tous les jours, cela peut être très difficile. Par conséquent, s'il vous plaît, on est dans un débat. On est assez d'accord sur un sujet qui touche beaucoup de familles, on l'a dit, avec les chiffres qui ont été dits par tout le monde. S'il vous plaît, ne soyez donc pas péremptoire sur un sujet aussi grave et je vous en remercie.

Je me réjouis en tout cas que ce soit un sujet qui nous préoccupe tous dans cet hémicycle, et même au-delà comme en témoignent les deux rapports du Sénat sur le sujet en l'espace de six mois. Nous partageons tous le constat qui est fait dans cette proposition de délibération. Malgré les aides de plus en plus nombreuses, les familles monoparentales subissent davantage la pauvreté et la précarité. Je salue, et cela a été fait, aussi le travail de nombreuses associations qui œuvrent en faveur des familles monoparentales. Certaines sont présentes dans le public aujourd'hui et je veux les saluer et les remercier pour le travail remarquable qu'elles font et aussi sur les alertes qu'elles peuvent faire auprès de nous et auprès des élus.

Il faut cependant être lucide, il y a des propositions qui sont très fortes et très intéressantes dans cette proposition de délibération. Elles partent évidemment toutes d'une bonne intention, mais elles sont parfois insuffisantes, parfois incomplètes, voire parfois irréalistes. Je prendrai cet exemple du chèque qui serait dédié à la garde d'enfants. Très concrètement et matériellement, je ne sais pas comment on arriverait à simplifier les choses avec un chèque. On a vu que certains avaient souhaité gouverner à coups de chèques, et cela n'a pas forcément été d'un grand succès. J'émettrai évidemment une réserve sur cette proposition.

Sur la question des nouveaux logements et des résidences monoparentales, là aussi je m'interroge. Avec quels moyens allons-nous pouvoir créer à nouveau des logements spécifiques ? On voit bien que la question du logement est une question très difficile dans notre ville, malgré tout ce qui a été fait depuis longtemps notamment en matière de logement social. Dans quel délai, comment va-t-on apporter une réponse rapide à ces familles en matière de logement ?

Puis, on pourrait peut-être saisir l'opportunité de l'habitat intergénérationnel qui permettrait de renforcer une certaine mixité sociale qui vous est chère, mais que l'on voit. Moi, je n'ai pas trop aimé que l'on parle toujours de quartiers populaires. Je vis dans le 20^e arrondissement, je ne considère pas que c'est un quartier populaire. Ce sera aussi une autre réserve que je souhaitais émettre.

En tout cas, il faut apporter des réponses concrètes et que ce ne soit pas simplement des effets d'annonce. Notre groupe, depuis très longtemps, fait des propositions pour véritablement répondre aux besoins de ces familles. Je crois que l'on souhaite tous être à la hauteur. Il faut mettre en place un accompagnement effectif à la parentalité, sous la forme par exemple d'une aide spécifique pour ces familles, en cas de séparation, car la séparation est souvent le point de départ de la précarité, d'où un accompagnement au plus tôt pour prévenir une dégradation rapide de leur situation.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Monsieur DIDIER, il faut conclure.

M. François-Marie DIDIER. - Il faut conclure. Alors, très rapidement : ne pas rajouter de bureaucratie parce qu'il faut surmonter les obstacles chronophages et énergivores de ces familles.

Je le redis : la cohabitation intergénérationnelle pourra être une solution.

Enfin, sur la question aussi des familles monoparentales qui touchent la fonction publique parisienne, peut-être faudrait-il aussi apporter des réponses plus concrètes. On le voit tous les jours sur le terrain. Je vois Éric PLIEZ qui m'a aidé sur le cas d'une agente de la Ville qui n'avait pas de solution de crèche. On a réussi à le faire ensemble et elle peut donc travailler.

En tout cas, nous voterons cette proposition de délibération puisque l'Exécutif a tenu compte des différents amendements que nous avons proposés.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Monsieur DIDIER, et on a entendu les remerciements à Éric PLIEZ, le maire du 20^e, pour son action.

La parole est maintenant à Delphine BÜRKLI, puisque Maud LELIÈVRE ne peut pas être présente. On vous donne la parole.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Exactement. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Qu'entendons-nous par familles monoparentales ? Cette notion englobe finalement des réalités bien diverses. Une famille monoparentale, par définition, est un foyer composé d'un parent seul, père ou mère, qui assume la responsabilité et l'éducation des besoins quotidiens de ses enfants. Or, il existe de nombreuses variations dans ces modèles. Certaines familles monoparentales le deviennent après un divorce ou une séparation, tandis que d'autres le sont dès le départ, parfois à la suite d'un veuvage ou d'un choix de vie. La situation de ces familles peut également évoluer avec le temps, notamment si le parent trouve un nouveau partenaire, ce qui modifie à nouveau leur statut familial.

C'est pourquoi, bien que le groupe PEC ait opté pour une définition élargie des familles monoparentales, nous voudrions avec Maud LELIÈVRE, avec le groupe MoDem et Indépendants, mettre l'accent plus particulièrement sur la situation des mères isolées. En effet, il est bien différent de pouvoir bénéficier de bras secourables quelques jours par semaine, certains week-ends, de partager les décisions et les tâches administratives, ou de vraiment faire face seul à la responsabilité légale et morale, d'un ou de plusieurs enfants, comme le font les parents isolés. Ces parents isolés rencontrent des défis majeurs : plus grandes difficultés économiques, difficultés d'accès au logement, "burn-out" parental notamment pour celui ou celle qui élève un enfant en situation de handicap, l'une des principales situations des familles isolées. Nous regrettons ici que cette proposition de délibération ne soit pas plus ambitieuse pour aller plus loin et protéger les plus vulnérables.

Cette proposition du groupe PEC marque certes une avancée notable, mais elle accorde une priorité quasi exclusive aux familles résidant dans les quartiers populaires. Si ces familles méritent sans aucun doute un soutien renforcé, nous ne devons pas oublier qu'il existe également des femmes isolées en dehors de ces quartiers. Ces femmes souvent invisibles aux yeux des politiques publiques font face aux mêmes difficultés sans pour autant bénéficier des mêmes dispositifs d'aides. Que ces mères vivent dans des quartiers plus favorisés ou qu'elles n'appartiennent pas aux catégories socioprofessionnelles ciblées par les politiques actuelles, elles sont tout autant confrontées à la précarité, une réalité qui n'est pas suffisamment prise en compte dans ce projet de délibération.

Paris ne peut pas en effet se permettre de limiter ses actions à certains territoires. La monoparentalité touche toute la ville et il est impératif que toutes les familles monoparentales sans distinction de quartier ou de classe sociale puissent bénéficier des dispositifs proposés. Nous devons prendre en compte toutes les formes de précarité, et non seulement celles des familles monoparentales dans des contextes socio-économiques spécifiques. Nous pensons aux femmes isolées, car ce sont bien souvent des femmes qui ne répondant pas aux critères se retrouvent sans aide. Bien qu'elles ne vivent pas dans des quartiers classés, elles n'en sont pas moins en situation de grande vulnérabilité.

Concernant la proposition de délibération présentée aujourd'hui, il nous semble qu'elle manque de clarté sur certains points essentiels, en particulier en ce qui concerne le financement, l'évaluation des mesures proposées et la coordination avec les dispositifs déjà existants.

Premièrement, sur le volet financier, nous saluons l'initiative visant à ne pas fiscaliser la pension alimentaire perçue par le parent ayant la charge des enfants. C'est une mesure qui a été portée en octobre 2022 à l'Assemblée nationale par des parlementaires MoDem. Il est indispensable que nous ayons aussi une évaluation claire du coût des mesures à proposer. Les aides aux familles monoparentales, l'extension des dispositifs de garde ou encore les ajustements tarifaires pour les crèches et cantines nécessitent une transparence financière pour garantir la pérennité de ces actions.

Deuxièmement, sur le volet Évaluation et suivi, l'impact des mesures telles que la carte Familles monoparentales doit être évalué régulièrement pour s'assurer que ces politiques répondent aux besoins des bénéficiaires. Il est indispensable de définir des indicateurs de succès et de mettre en place des mécanismes de suivi clairs.

Enfin, sur le volet Innovation, si certaines mesures mises en place telles que les logements temporaires ou les lieux de répit sont un premier pas, la Ville de Paris devrait encore aller plus loin en proposant un programme spécifique de création d'habitats partagés dans chaque arrondissement. C'est une belle initiative qui est portée notamment par la Fondation "Moi & mes enfants", et sa présidente Olivia BARREAU que je salue. Ce type de solution permettrait non seulement de répondre à la crise du logement qui frappe particulièrement les familles monoparentales, mais également de créer des communautés solidaires où les mères isolées pourraient s'entraider au quotidien, notamment en mutualisant les ressources et les services comme la garde d'enfants et la mise en commun de biens de consommation.

Loin de faire des plaidoyers, nous devons passer à une étape concrète de mise en œuvre, qui prenne en compte toutes les formes de précarité et de vulnérabilité et garantisse un avenir meilleur à ces familles. Ignorer leur situation ne fait qu'aggraver leur précarité et les défis quotidiens qu'elles rencontrent.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci à toutes les élues et à tous les élus qui se sont inscrits sur ce débat organisé assez important.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci évidemment à Colombe BROSSEL, Madame la Sénatrice, et au groupe Paris en commun pour l'excellente initiative de cette "niche", qui nous permet de porter notre attention et de réinterroger la pertinence de différents dispositifs existants en direction des familles monoparentales et de lancer des réflexions, des études, afin de mieux répondre à leur besoin.

Vous avez rappelé les uns et les autres, les unes et les autres, l'importance du nombre de familles monoparentales à Paris, territoire où elles sont plus présentes qu'ailleurs, puisqu'elles représentent 30 % des familles parisiennes, contre 25 % en moyenne ailleurs en France. Elles sont plus fragiles que les autres puisque plus d'une famille sur deux qui vit sous le seuil de pauvreté est une famille monoparentale et, chacun le sait, la très grande majorité des familles ont à leur tête une femme.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, avoir de l'attention pour ces familles s'impose naturellement. Accompagner les familles parisiennes est une priorité de la mandature, et même des précédentes mandatures. Cela fait plus de vingt ans que c'est en fait une priorité. L'enjeu est de faciliter la conjugaison des vies professionnelle et personnelle des familles parisiennes, de proposer une offre diverse, variée et gratuite pour l'ensemble des familles parisiennes, de manière à faciliter l'égalité des chances et de favoriser le vivre-ensemble à travers la mixité.

Cet engagement se traduit concrètement par le financement de plus de 515 dispositifs pour toutes les familles parisiennes : les lieux d'accueil enfants-parent, dits L.A.E.P., ludothèques, ludomouv', espaces de rencontre parents-enfants et espaces de médiation, "Les samedis en famille". Les initiatives sont comme vous le savez nombreuses.

Cependant, il se traduit aussi par le financement de dispositifs destinés à l'accompagnement de problématiques spécifiques ou d'événements fragilisant : familles adoptantes, familles en deuil, familles confrontées à des interrogations au sujet de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, familles binationales et bien sûr, familles monoparentales.

Lutter contre l'isolement des familles monoparentales résidant dans les quartiers populaires représente un véritable enjeu social. Les cheffes de ces familles sont dans une situation de vulnérabilité sociale et économique qui les expose à un risque important de décrochage social et professionnel. Elles peuvent parfois présenter une fragilité psychique, n'ont plus le temps pour elles en dehors de leur activité de mère. C'est d'ailleurs l'objet du projet de délibération DDCT 155 qui est à l'étude lors de ce Conseil, lequel propose une subvention à neuf réseaux associatifs qui accompagnent les familles monoparentales dans les quartiers populaires des 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements en soutenant des associations locales pour développer des actions de lutte contre l'isolement de ces familles.

La "niche" présentée par le groupe Paris en commun propose d'enrichir utilement l'engagement de la Ville pour ces familles, notamment en proposant d'ouvrir de nouveaux droits, d'étudier la pertinence de la tarification "via" le quotient familial, en confiant une étude à l'APUR. Cette construction de la tarification autour du quotient familial est solide, mais il s'agit évidemment qu'elle prenne en compte dans sa globalité la spécificité des familles monoparentales. C'est en cela que cette étude sera particulièrement intéressante.

Il s'agit également de faciliter la vie en travaillant sur le sujet de la prise en charge directe du forfait "Imagine R", mais cela suppose des discussions toujours ardues avec "Ile-de-France Mobilités" et spécifiquement avec "Comutitres".

Il s'agit aussi de déployer une communication en direction des familles monoparentales afin qu'elles connaissent leurs droits, que souvent beaucoup ignorent ou connaissent mal.

Il s'agit également et enfin de passer en revue les conditions d'accès au logement social des familles monoparentales ainsi qu'un certain nombre de dispositifs spécifiques.

Au nom de l'Exécutif, je vous ai proposé différents amendements qui permettent de mieux préciser les choses avec une seule préoccupation, comme les initiateurs de cette proposition, être utile à ces familles.

En ce qui concerne les amendements, j'en terminerai là, l'amendement n° 131 du groupe Changer Paris qui propose la suppression de la mention des horaires atypiques ne me semble pas pertinent. En effet, on ne peut pas penser les conditions de la conciliation vie familiale-vie professionnelle sans prendre en compte ce sujet des horaires atypiques de travail, sources de grandes difficultés et d'organisation, qui ne concernent pas d'ailleurs les seules familles monoparentales, mais sont plus lourdes à porter pour ces familles. J'y donnerai donc un avis défavorable.

En ce qui concerne l'amendement n° 132 du groupe Changer Paris, l'article 7 tel qu'il est rédigé semble contenir beaucoup de choses. Je vous propose de le prendre tel qu'il est en rajoutant, puisque vous le proposez, le sujet de l'habitat intergénérationnel.

Enfin, en ce qui concerne l'amendement n° 138 des Écologistes, l'avis de l'Exécutif sera favorable sur cet amendement centré sur les aides distribuées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je vais donner la parole pour deux minutes à Colombe BROSSEL, pour réagir au débat au nom du groupe Paris en commun.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Deux minutes pour des remerciements. D'abord, merci à l'ensemble des intervenants pour nos échanges dans le cadre de ce débat et pour nos échanges préalables à ce débat. Ils ont, je crois, permis d'enrichir la proposition de délibération et ont permis par ailleurs d'en enrichir également l'ambition. Un sincère merci.

Evidemment, un grand merci à Rémi FÉRAUD, le président du groupe Paris en commun, qui est toujours extrêmement attentif à ce que les politiques publiques dans notre Ville soient adaptées aux sujets des Parisiens et des Parisiennes d'aujourd'hui, et pas à un Paris qui n'existe pas. Merci à lui.

Merci par avance bien entendu à Patrick BLOCHE et à Johanne KOUASSI. Je sais pouvoir compter sur votre enthousiasme, votre engagement, votre ténacité et votre détermination pour mener à bien ces projets, ainsi que pour faire en sorte que le statut des familles monoparentales soit reconnu à Paris et permette de lutter contre le cumul des inégalités auxquelles les familles monoparentales, les mères "solo" tout particulièrement, sont confrontées. C'est l'honneur de la politique publique que de s'engager sur ces sujets. Merci à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Sénatrice.

Avant de soumettre la proposition de délibération au vote, nous allons examiner les amendements.

Patrick BLOCHE a donné l'avis de l'Exécutif sur les amendements qui ont été déposés. L'amendement n° 131 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. François-Marie DIDIER. - De toute façon, on votera la proposition de délibération. Patrick BLOCHE l'a dit, il y a aussi eu des avancées depuis hier déposées par l'Exécutif. On votera donc de façon commune et on va retirer les amendements.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Vous retirez vos amendements. On retire les amendements n° 131 et n° 132.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 138 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 138 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 151 déposé l'Exécutif, amendement présenté par Patrick BLOCHE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 151 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PEC 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité. (2024, PEC 1).

2024 DVD 110 - Stationnement de surface. - Mesures d'ajustements.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la gratuité du stationnement pour les véhicules de la Protection civile Paris Seine et de toutes les associations qui œuvrent au secours des plus fragiles à Paris.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au triplement du stationnement pour les SUV électriques et hybrides.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 110 relatif au stationnement de surface et aux mesures d'ajustements, l'amendement n° 130 et les vœux référencés n° 39 et n° 40.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un nouvel épisode dans la saga des votations sur les S.U.V. Un petit rappel des épisodes précédents : une consultation à 400.000 euros, alors que moins de 6 % des Parisiens se sont déplacés et seulement 1 Parisien sur 33 qui finalement vote en faveur du triplement du tarif de stationnement. Comment qualifier cette mesure autrement que par le terme de dogmatique, et qui a deux implications profondes ?

D'abord, cela pénalise les familles qui ont davantage besoin de recourir à leurs véhicules et des véhicules plus lourds. De plus, cela altère le message écologique puisque c'est le critère de poids qui prime sur le critère de pollution, et par voie de conséquence, les véhicules propres ne sont donc pas avantagés. Votre logique est donc plus idéologique anti-voiture que pro-environnementale, et nous ne pouvons que le regretter.

Au mois de mai, nous avons déposé des vœux pour que les familles soient exemptées. Comme la Ville de Lyon le fait, je vous l'apprends peut-être, mais aussi pour que les véhicules hybrides soient exemptés. Malheureusement sans succès. A ce Conseil, vous optez finalement pour un allègement de l'augmentation du poids à partir duquel le triplement des tarifs est valable.

C'est un bon signal, en attendant un peu plus, mais vous me posez alors la question : comment ce tout petit effort de cohérence pourrait-il être utile ? Il serait utile s'il était en rapport avec la vraie vie des gens. C'est le sens de notre amendement. Nous avons été alertés par le collectif "Mobilités douces" avec ma collègue Inès de RAGUENEL, et nous vous demandons de réaliser un tout petit dernier effort de cohérence en passant à 2,2 tonnes le seuil en dessous duquel le prix de stationnement demeure inchangé. 2,2 tonnes plutôt que 2 tonnes pour intégrer les véhicules familiaux qui dépassent de peu les 2 tonnes, ou de la façon dont cela a été libellé dans l'amendement que je vous propose : "une tolérance de 10 %".

Je pourrais comprendre votre ambition comme pouvant inciter les constructeurs automobiles à produire des voitures moins lourdes, mais je vous proposerais d'être un peu moins présomptueux et d'adopter notre amendement.

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Nicolas BONNET-OULALDJ au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Maud GATEL, pour le groupe MoDem.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'avais eu l'occasion au mois de mai dernier de revenir sur la votation, et sur l'instrumentalisation de la démocratie participative à laquelle nous avons assisté. Je n'y reviendrai pas, mais je souscris aux propos de mon collègue, tout comme je souscris à ces propos concernant les véhicules familiaux, ainsi qu'à la nécessité, pour l'Exécutif, d'entendre aussi les contraintes des familles, notamment des familles nombreuses, concernant les véhicules. Pour autant, je considère que les constructeurs doivent urgemment faire un effort pour faire en sorte que ces gros véhicules ne soient plus dans nos rues, parce que c'est un enjeu aussi de sécurité routière.

Je voulais toutefois revenir sur ce projet de délibération "fourre-tout" qui, à mon sens, est symptomatique de dysfonctionnements et d'incohérences, puisque nous sont soumis trois sujets assez différents les uns des autres. Même si vous parlez d'ajustements à chaque fois, je pense qu'il s'agit d'un peu plus que cela.

D'abord, vous évoquez la question du dézonage en lien avec 21 des 160 zones de stationnement résidentiel qui figuraient dans le périmètre rouge mis en place au moment des Jeux olympiques, les résidents nécessitant parfois de s'éloigner pour bénéficier du tarif résidentiel. Je regrette que ce soit aujourd'hui que nous parlions de ce sujet qui a ennuyé beaucoup de résidents à proximité immédiate des zones rouges, dont certains ont dû changer leurs habitudes. D'autres ont pu obtenir des F.P.S. et il leur faudra des R.A.P.O. J'aimerais donc savoir si vous avez d'ores et déjà une estimation du nombre de R.A.P.O. qui seraient susceptibles d'intervenir en raison du dézonage, on ne peut plus tardif, puisqu'il a commencé il y a quasiment trois mois.

Deuxième sujet, c'est l'augmentation de la tarification au poids pour le stationnement pour les véhicules hybrides. Au mois de mai dernier, ma collègue Inès de RAGUENEL avait déposé un vœu sur ce sujet pour souligner l'incongruité de cette mesure, dans la mesure où les véhicules hybrides sont favorisés compte tenu de leur coût écologique moindre et que le 1,6 tonne n'avait guère de sens. Je vous avais moi-même alerté sur cette question, mais il faut attendre quatre mois pour que vous preniez la décision sous couvert de remarques faites par les Parisiennes et les Parisiens. Ce serait bien que vous écoutiez les élus qui sont aussi les représentants des Parisiens.

Dernier point, je regrette le manque d'anticipation puisque, par définition, au moment de l'entrée en vigueur de cette augmentation du stationnement Visiteurs, nous connaissions les dates des Jeux olympiques. Par définition, le 1er septembre intervenait au milieu des Jeux paralympiques. Après-coup, un mois après, retarder d'un mois l'entrée en vigueur de cette nouvelle tarification me semble démontrer un manque d'anticipation que je trouve regrettable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, cette mesure, les Écologistes en sont à l'origine. On regrette le "feuilletonnage" de la mesure. Sur ce sujet des véhicules lourds et de l'évolution de la tarification, le périmètre initial était clair et soumis à la votation. Pour nous, l'enjeu est d'avancer et vite pour la santé publique, pour libérer l'espace public et pour protéger les piétons.

Parce que nous ne voulons pas bloquer cette mesure que nous avons appelée de nos vœux, je vous annonce que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération sans aller plus loin dans notre explication.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous prie de m'excuser. Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début des débats autour de cette tarification spécifique du stationnement qui vise à enrayer la prolifération des S.U.V., nous nous sommes, au groupe Communiste, inscrits dans un soutien permanent à cette démarche.

Nous avons accueilli favorablement la plupart des orientations proposées alors, visant notamment par incidence à réduire le poids des véhicules. Cela correspond d'ailleurs au projet communiste pour l'automobile, constant depuis les années 1980 et en lien avec la C.G.T., qui consiste à développer à large échelle de petits véhicules populaires, économes en ressources et prenant en compte l'évolution des motorisations.

Sur la question de la pénalisation des véhicules hybrides rechargeables de plus de 1.600 kilos, nous avons néanmoins exprimé en mai dernier notre inquiétude quant aux problèmes majeurs qu'elle pose pour les familles qui seraient concernées. En effet, avant nous, Lyon avait déjà pris en compte cet enjeu en privilégiant la hausse des tarifs de stationnement de ce type de véhicules, à partir de 1.900 kilos.

Cela dit, il est clair qu'il ne faut pas oublier que ce débat est annexe en quelque sorte. C'est l'absence de politiques industrielles à l'échelle européenne et française qui a laissé les constructeurs commercialiser des véhicules lourds, en parallèle du développement des motorisations hybrides rendant les Français captifs de ce type de véhicules polluants. En laissant le temps aux Parisiennes et aux Parisiens d'adapter leurs véhicules aux normes souhaitées, nous nous satisfaisons de voir qu'avec ce projet de délibération, l'alliance d'une ville durable et d'une transition socialement supportable ne soit pas antinomique.

Pour les Communistes, remédier à l'urgence climatique à notre échelle locale doit se faire en conjuguant les réalités sociales au même titre que la nécessité écologique. Si la révolution écologique n'est pas aussi sociale, elle ne se fera pas. On se privera du soutien actif d'une grande partie de la population, sans laquelle il ne sera pas possible de renverser la tendance. Quand les fins de mois sont difficiles, on ne peut pas se permettre d'acheter des aliments "bio". Quand les revenus d'un foyer sont chancelants, il est plus difficile de réaliser les travaux énergétiques de son logement. Quand le pouvoir d'achat est affaibli, il est difficile de remplacer sa vieille voiture pour un véhicule plus propre et moins polluant. C'est là le cœur du sujet et de cela, nous n'en démordrons jamais.

Une ville durable est aussi plus juste et plus solidaire. C'est l'une des premières phrases de présentation du rapport "Paris demain 2023". Notre Ville s'est engagée, s'engage, s'engagera encore pour faire de notre Capitale une collectivité pionnière en la matière.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, les mobilités, l'occupation et la gestion de l'espace public sont très importantes pour notre Ville et sont au cœur de notre action. Il est vrai, il est heureux même, que nous menions, nous, majorité de gauche, une politique volontariste pour que notre Ville participe, donne l'exemple même, à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, et pour faire en sorte que Paris redevienne une ville respirable.

Notre politique exemplaire en la matière, ainsi que l'a rappelé la Maire ce matin, a par exemple pour effet la réduction des pics de pollution, et ce n'est pas rien. Cette politique passe par la réduction de la place de la voiture dans la Ville, le développement des mobilités douces et la réappropriation des piétons et des cyclistes de l'espace public. Les Parisiens ont à plusieurs reprises montré leur intérêt pour notre politique, en votant pour une majorité qui porte ces sujets aux élections municipales et en votant, par exemple, l'année dernière en février, à une grande majorité pour la surtarification du stationnement payant pour les grosses voitures qui prennent beaucoup de place sur l'espace public et qui sont polluantes.

Nous menons notre politique, certes, tambour battant, mais contrairement aux caricatures faites par nos adversaires, nous le faisons avec responsabilité et dans le cadre d'un dialogue continu avec les Parisiennes et les

Parisiens. Ce projet de délibération en est la preuve vivante. Il propose trois mesures d'ajustement pour des décisions qui ont été prises par le passé.

Une première mesure propose de rehausser le poids à partir duquel un véhicule subit une surtarification du stationnement payant et de faire passer ce poids de 1,6 à 2 tonnes. En effet, en février 2024, les Parisiens avaient été majoritaires, 54 %, à voter pour le principe de la surtarification. Nous l'avions voté en Conseil de Paris en mai 2024, et le projet de délibération de ce jour nous permet un ajustement de poids en tenant compte du fait du parc automobile des familles parisiennes. Nous avons été, Madame Maud GATEL, à l'écoute des élus qui représentent les Parisiens et à l'écoute des Parisiens et des Parisiennes eux-mêmes. Je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes pas contente. Vous n'êtes pas contente quand on ne vous écoute pas et vous n'êtes pas contente quand on vous écoute, c'est un peu dommage.

Cette surtarification prendra effet à compter du 1er octobre 2024, au lieu du 1er septembre, initialement prévu, car il nous a paru "a posteriori" - oui, cela nous arrive - non pertinent de l'appliquer en pleins Jeux paralympiques.

Le troisième ajustement consiste à dézoner les droits de stationnement des abonnés résidents et des professionnels assimilés aux résidents qui se trouvaient dans les zones rouges pendant les Jeux olympiques afin de leur permettre pendant ce temps de stationner en dehors de leur zone avec le même tarif.

Alors, nous avons tous organisé magnifiquement les Jeux olympiques ensemble. Nous avons fait une belle rentrée scolaire, malgré les ministres successifs. Aujourd'hui, nous faisons quelques petits ajustements et nous reconnaissons que nous avons besoin de ces ajustements.

Je pense que c'est quelque chose de louable, on doit rendre hommage à cet esprit constructif et non pas le dénigrer de façon non constructive tout le temps.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous persistez et vous signez avec un nouveau projet de délibération qui n'est pas seulement hostile aux automobilistes, mais également aux Parisiens et en particulier aux familles parisiennes, qui pourtant quittent déjà massivement notre ville. Au lieu de chercher à les retenir à Paris en répondant à leurs attentes légitimes, vous continuez à leur rendre la vie difficile en attaquant les voitures hybrides et électriques. Ce projet de délibération est la preuve éclatante que votre combat premier n'est pas l'écologie.

Je reviens rapidement sur la façon dont vous avez géré cette affaire, car elle est révélatrice. Un, vous avez décidé de mener un combat contre la voiture pour contenter votre majorité écologiste. Deux, pour gagner ce combat, vous incitez tous les Parisiens à changer leurs modalités de déplacement, notamment en chantant les louanges de la voiture hybride ou électrique. L'incitation repose notamment sur la gratuité du stationnement. Trois, les Parisiens qui peuvent se permettre d'acquérir un nouveau véhicule de ce type, souvent plus onéreux qu'un véhicule thermique classique, s'engagent pleinement dans cette démarche et jouent le jeu. Les Parisiens choisissent donc un véhicule en adéquation avec leurs situations familiales : des enfants, un parent âgé à mobilité réduite ou encore un animal de compagnie. Quatre, après cet effort financier, c'est la douche froide avec le paiement du stationnement, et pire encore un tarif plus onéreux que la normale, revenant ainsi sur votre parole. Les Parisiens sont déçus et le font savoir en quittant la Ville.

Vous faites néanmoins un effort en décalant la mise en place et en alignant le poids de l'hybride sur le poids des véhicules électriques : une bien maigre compensation après des mesures aussi prohibitives. Cet ajustement va dans le bon sens en espérant que cette prise de conscience sera plus profonde pour l'ensemble des riverains et des familles qui ont un réel besoin de véhicules de ce type.

Le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera ce projet de délibération qui permet une avancée pour les familles, mais souhaite une réflexion profonde sur une meilleure prise en considération des familles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale qui va présenter le vœu n° 39. Vous avez trois minutes, Madame.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la "Protection Civile", association reconnue d'utilité publique joue un rôle crucial dans le quotidien des Parisiens.

Ces actions comportent trois volets essentiels : les opérations de secours, la formation aux premiers secours et l'action solidaire et sociale. Avec 41 antennes réparties à Paris et en Petite couronne et plus de 2.000 bénévoles, la

"Protection Civile Paris-Seine" intervient en lien avec les services d'urgence, le S.A.M.U. social et la Préfecture de police pour répondre aux besoins des plus vulnérables.

Elle participe aussi à des maraudes et à des collectes pour distribuer des kits d'objets de première nécessité aux plus fragiles. Cependant, malgré leur dévouement et leur attachement au service de la solidarité, ces équipes sont confrontées à des difficultés récurrentes, notamment la verbalisation de leurs véhicules dans l'exercice de leur mission. Il est difficilement compréhensible que ces véhicules, essentiels pour qu'ils puissent se déplacer rapidement dans Paris et apporter un soutien aux populations, soient verbalisés. C'est pourquoi avec Philippe GOUJON, Agnès EVREN et l'ensemble des élus du groupe Union Capitale, nous demandons que la Ville de Paris accorde à la "Protection Civile Paris-Seine" et aux autres associations œuvrant au secours des victimes, le droit de stationnement gratuit déjà existant, je tiens à le préciser, pour certaines associations de solidarité partenaires de la Ville. Il est impératif que des organisations telles que la "Protection Civile" engagées dans le secours aux victimes bénéficient de cette mesure qui leur permettrait de mener leur action sans entrave.

A défaut, nous souhaitons que la Ville mette en place un dispositif spécifique pour ces associations qui accomplissent une mission de première nécessité. Notre collègue, Vincent BALADI, en avait déjà fait la demande il y a plusieurs années. Il s'agit d'une reconnaissance simple, mais fondamentale de l'apport inestimable de ces associations.

J'invite donc l'ensemble de mes collègues à voter ce vœu qui leur permettra de poursuivre leurs missions dans de meilleures conditions pour le bien-être de toutes et de tous.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Geoffroy BOULARD, du groupe Union Capitale, pour la présentation du vœu n° 40.

Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, conséquence de la votation citoyenne que vous avez organisée en février dernier, le triplement du tarif de stationnement en surface pour les véhicules lourds et encombrants est entré en vigueur le 1^{er} octobre. Je ne reviendrai pas sur le bien-fondé de la décision et de la méthode employée pour la déployer, cela a été, je crois, abondamment développé et commenté.

Vous avez également, à contrecœur sans doute, entendu la nécessité pour les familles d'utiliser un véhicule plus lourd en relevant la jauge des véhicules hybrides à 2 tonnes. C'est déjà un geste, mais il reste à mon sens une mesure de cette disposition qui suscite l'incompréhension et désormais la colère de nombreux Parisiens. C'est celle d'avoir inclus les véhicules hybrides et électriques de plus de 2 tonnes dans ce triplement de tarif. Ils seront même la première catégorie de véhicules concernés par ce triplement. Pourquoi ? Cela ne va-t-il pas à rebours d'une électrification des modes de transport ? Cela ne risque-t-il pas de décourager les Parisiens à investir dans un véhicule propre ? Ne savez-vous pas que certains, en bonne conscience écologique, ont investi pour se doter d'un véhicule propre ?

Certes, le poids a des incidences sur l'usure de la voie publique. Certes, plus un véhicule est lourd, plus ses plaquettes de frein s'usent et émettent des particules fines. Cependant, le véhicule électrique ou hybride, s'il est lourd, n'en reste pas moins un vecteur essentiel pour diminuer les gaz à effet de serre en ville. Il est également moins bruyant. Autant d'effets bénéfiques sur la santé des Parisiens. Aussi, nous vous demandons par ce vœu de bien vouloir exclure du triplement du tarif de stationnement en surface, l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides, y compris ceux pesant plus de 2 tonnes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à M. le premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Merci à toutes et tous pour vos interventions, quelle qu'ait été l'opinion que vous avez manifestée. Il y a dans ce projet de délibération deux sujets. Le premier est de permettre aux résidents des 21 zones de stationnement impactées par le périmètre rouge de ne pas se voir appliquer une surfacturation des forfaits de post-stationnement, les fameux F.P.S., lorsqu'ils ont été amenés à stationner durant les Jeux Olympiques et Paralympiques en dehors de leur périmètre qui leur donnait droit aux tarifs de résident. C'est en quelque sorte une mesure de bon sens, au bénéfice de ces usagers de stationnement, au nombre de 33.400 pour ce qui concerne les résidents et 2.400 abonnés au tarif professionnel sédentaire. C'est le premier sujet.

Il y a un deuxième sujet qui vise à modifier le projet de délibération que nous avons voté en mai dernier concernant, pour être précis, la tarification au poids des véhicules, et qui suivait la votation citoyenne du 4 février dernier dont le résultat était parfaitement clair : 54 % des Parisiennes et des Parisiens avaient voté en faveur de la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des véhicules individuels, lourds, encombrants et polluants. Il y

avait eu 80.000 votants, je le rappelle par la même occasion. Le point de départ est là. Plus largement, le fait que les Parisiens et les Parisiennes plébiscitent la réduction de la place de la voiture et particulièrement de certains modèles de plus en plus encombrants.

Que faisons-nous en fait avec ce projet de délibération ? Outre le fait que nous décalons la date de prise d'effet de ces nouvelles dispositions du 1er septembre au 1er octobre, parce qu'au 1er septembre, les Jeux paralympiques n'étaient pas terminés, nous prenons en compte la réalité du parc automobile qu'utilisent les familles parisiennes, du moins certaines d'entre elles, avec des technologies qui sont très évolutives. Chacun convient que la motorisation hybride n'est pas l'avenir de l'automobile propre. Elle est simplement une phase transitoire que nous prenons en compte dans ce projet de délibération. Nous en prenons acte et précisément par pragmatisme, nous proposons de rehausser le seuil à partir duquel s'applique la tarification au poids à 2 tonnes pour les véhicules dits à basse émission et uniquement pour ceux-ci, ni plus ni moins.

C'est la raison pour laquelle, j'émettrais un avis défavorable aux vœux d'Union Capitale. C'est le vœu n° 40 demandant l'exonération de tous les véhicules hybrides et électriques. J'émettrais le même avis concernant la proposition d'amendement à ce vœu n° 40 portant le n° 130 du groupe Changer Paris, proposant de rehausser la limite à 2,2 tonnes. En disant cela, j'espère toutefois que l'opposition va néanmoins voter ce projet de délibération qui va dans le bon sens, quelque part, en ce qui concerne leur position. Si je donne un avis défavorable au vœu n° 40 et à l'amendement n° 130, c'est tout simplement parce qu'il s'agit de ne pas perdre de vue un objectif majeur : inciter à la décroissance du poids des véhicules.

En ce qui concerne le vœu n° 39 d'Union Capitale qui soulève à la fois le sujet des véhicules de la "Protection Civile", mais aussi les véhicules de toutes les associations qui œuvrent à la protection des plus fragiles à Paris, je souhaiterais qu'il soit retiré pour deux raisons. La première est que la "Protection Civile", au moment où je vous parle n'a fait aucune demande particulière. En ce qui concerne les associations de solidarité qui œuvrent pour la protection des plus fragiles à Paris, j'en parlais à l'instant avec Léa FILOCHE qui connaît par cœur le sujet. En fin de compte, nous le faisons. Il n'y a pas besoin d'un vœu, puisque c'est la réalité actuelle qui leur permet de bénéficier d'une gratuité de stationnement. Quelque part, je vous dirai, Madame DOUCERÉ, puisque je crois que c'est vous qui vous êtes exprimée, que pour une part, votre vœu est satisfait et pour une autre part, évidemment quand la "Protection Civile" se manifestera, nous porterons la plus grande attention à cette demande si elle était formalisée.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que le vœu n° 39 soit retiré et je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération DVD 110. A part l'abstention des Écologistes, s'il y avait une logique politique dans cet hémicycle, il serait voté par tous les autres groupes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est repoussée.

Pour ce qui est du vœu n° 39 du groupe Union Capitale, la demande de retrait exprimée vous a-t-elle convaincus ? Est-il maintenu ? Il est maintenu.

Monsieur le maire du 15e ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je voudrais juste dire que nous avons une demande très officielle de la "Protection Civile du 15e", et que nous la transmettrons. Nous maintenons donc notre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien, si le vœu n° 39 est maintenu : avis défavorable de l'Exécutif qui considère que ce vœu est sans objet puisque la gratuité est déjà appliquée pour ce qui est des véhicules notamment de secours.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 110).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople (8e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 41 est relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople, dans le 8e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens parce que le groupe Changer Paris a été saisi par un certain nombre d'habitantes et d'habitants du 8e arrondissement. Leur demande a été relayée par une élue de cet arrondissement, à la suite de l'abandon par la Mairie de Paris d'un projet, qui avait été longtemps soutenu par la mairie du 8e arrondissement, de création d'une école polyvalente et d'une cuisine de production sur cet ancien garage acheté par la Ville, et qui se trouve à proximité dans le quartier de l'Europe des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, non loin d'ailleurs des 9e et 17e arrondissements. Du fait de l'abandon que nous regrettons bien évidemment de cet important équipement public pour le 8e arrondissement, des habitants du 8e arrondissement considèrent que c'est une opportunité unique de redonner vie à cet espace en prenant une autre direction, tournée vers la transition environnementale, que celles qui avaient été choisies par l'Exécutif parisien.

Celles-là sont basées sur une sur-densification, sur une surélévation et sur une bétonisation à tout prix. Effectivement, ce secteur de Paris est un secteur très densément construit. Même s'il y a des contraintes fortes sur ce terrain qui est pollué malheureusement, on peut imaginer d'étudier un espace de respiration, qui prendrait sans doute la forme d'un espace vert dans ce secteur du 8e arrondissement.

Voilà le sens de ce vœu, et j'incite bien sûr tous les groupes de l'Assemblée à le voter avec enthousiasme.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. le premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Vous avez noté depuis hier ma polyvalence sur nombre de sujets.

En l'occurrence, c'est un sujet que je connais bien, puisque sur cette parcelle d'une superficie de 2.360 mètres carrés qui a accueilli un garage pendant quelques décennies, et qui a fait l'objet d'une dépollution de grande ampleur, il y avait la perspective de construire une école sur ce site. Nous avons été malheureusement confrontés à un avis défavorable de l'Etat "via" l'A.R.S. Cet avis défavorable ne porte toutefois que sur la construction d'une école et n'empêche pas une interdiction de construction, parce que les normes pour les écoles sont évidemment plus conséquentes que pour les autres types de construction.

On l'a donc appris en juin dernier et nous en avons évidemment et immédiatement informé la mairie du 8e arrondissement, en particulier dans un contexte où la construction de cette école de huit classes permettait d'envisager la fermeture de l'école Florence, notoirement exigüe. Nous travaillons évidemment activement sur ce sujet pour trouver une solution pour maintenir l'offre de classes d'écoles publiques dans le 8e arrondissement avec Jeanne d'HAUTESERRE et toute son équipe. Tout cela se passe donc de manière très constructive.

Alors, à partir de là se pose la question du devenir du reste du programme. Des réflexions sont en cours, menées par la DLH, avec deux hypothèses Nouvelle programmation, conformément aux règles du P.L.U.b. qui induisent une baisse de la constructibilité sur la passerelle, et à la demande de la mairie du 8e arrondissement qui aimerait une offre dédiée aux personnes âgées avec du logement familial et une résidence autonomie. L'hypothèse d'un relogement du C.H.U. Agnodice qui accueille des mères avec de jeunes enfants est également envisagée.

De ce fait, évidemment, quand arrive un vœu qui dit "mais après tout, faisons un espace vert là où on voudrait plutôt faire des logements familiaux et sociaux", on se dit que la démarche n'est pas totalement innocente, surtout qu'en termes de manque d'espaces verts, notamment dans cette partie du 8e arrondissement, ce n'est pas forcément un argument qui s'impose, le parc Monceau n'étant pas si loin que cela. J'aimerais tout simplement et de manière non polémique que nous ayons le temps de la réflexion.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir retirer ce vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons une demande d'explication de vote de Mme la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Jean-Pierre LECOQ, dois-je comprendre qu'au terme de 30 années de mandat, le 6e arrondissement vous semble désormais trop restreint ? Je crois qu'il est de bonnes politiques que chacun s'attèle à ses nombreux dossiers sans se faire le télégraphiste des oppositions locales.

Surtout, ce vœu rencontre un problème essentiel. L'Agence régionale de Santé refuse d'accueillir des populations sensibles sur cette parcelle de terrain en raison des craintes persistantes sur la mobilité des polluants enfouis. Ce projet d'école ne peut être mené à son terme, y compris en réalisant un vide sanitaire. Que propose mon adversaire local ? L'accueil sur cette même parcelle de jeunes enfants, dans un jardin où ils pourront respirer directement les éventuelles remontées d'hydrocarbures. A moins qu'elle souhaite un espace vert sur une dalle de béton de 20 mètres de profondeur, tout ceci n'est ni sérieux ni responsable. Il n'aurait de plus pas été responsable de persévérer dans ce projet sans risquer qu'un jour l'école soit contrainte de fermer, en raison de remontées polluantes, en dépit de toutes les garanties prises dans le cadre des projets déposés. Nous travaillons à une alternative pour mener un programme d'intérêt général pour cette parcelle en tenant compte de la position de l'A.R.S.

La deuxième demande du vœu manifeste encore un défaut de compréhension. Elogie-SIEMP a veillé en tant que maître d'ouvrage à ce que des référés préventifs soient conduits. Chaque syndic d'immeuble peut aujourd'hui signaler des désordres et demander des mesures.

J'ajoute pour conclure qu'il faut un peu de cohérence. Si le fait de laisser la parcelle non bâtie est une menace, alors pourquoi proposer la création d'un jardin ? Mon groupe votera contre ce vœu qui traite de manière très légère un dossier complexe dans lequel le principe de précaution doit nous guider.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le maire du 6e arrondissement, les explications de M. le premier adjoint et de Mme la maire du 8e arrondissement vous ont-elles convaincu de retirer le vœu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - J'ai été convaincu par l'intervention du premier adjoint qui m'a dit qu'effectivement, il prenait le temps de la réflexion, et c'est une très bonne chose de réfléchir.

Je ne retire donc pas le vœu parce que je ne préjuge pas de l'avenir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la piétonisation du pont d'Iéna, de la place du Trocadéro et de la place de Varsovie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 42 relatif à la piétonisation du pont d'Iéna, de la place du Trocadéro et de la place de Varsovie.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au cours du mois de septembre, l'Exécutif municipal a publié un arrêté pour interdire la circulation sur le pont d'Iéna invoquant la dimension touristique, particulière du site. Les maires des trois arrondissements concernés n'ont été ni consultés ni même informés.

Vous avez donné des instructions à la Direction de la Voirie et des Déplacements pour installer des plots et ne pas rouvrir la place du Trocadéro à la circulation, alors même que la Préfecture de police est compétente en la matière et n'a pas donné son accord préalable. Comment peut-on prendre de manière unilatérale et sans concertation préalable une décision aussi désastreuse ?

Car, oui, Monsieur le Maire, cette décision sera très lourde de conséquences, pour les riverains d'abord qui se voient imposer de nouvelles contraintes après avoir été mis à l'épreuve tout au long des 18 mois de préparation des J.O. Leur patience et leur résilience, hélas, sont aujourd'hui remerciées, voire récompensées par la transformation de leur quartier en musée à ciel ouvert.

Comment pourraient-ils ne pas avoir l'impression d'être une fois de plus sacrifiés au profit des touristes, et pire encore au profit des photos Instagram ? Parce que, oui, le pont d'Iéna est devenu un pont pour "instagrammeurs". Cependant, cette décision est aussi lourde de conséquences pour l'ensemble des Parisiens, car ce ne sont pas seulement la Tour Eiffel et ses abords, mais bien la ville entière qui subira ce réaménagement, vieux reste du projet OnE dont vous n'osez même plus prononcer le nom, et il est vrai que l'on s'était battu contre avec Philippe GOUJON.

Ce projet impactera tout le plan de circulation parisien en obligeant à des reports sur les ponts voisins de l'Alma, de Grenelle et de Bir-Hakeim, sur l'avenue du Président Wilson, la place de l'Alma, la place Joffre ou encore vers le souterrain du quai Branly, sans même parler des embouteillages, y compris le soir très tard.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas façonner Paris pour les touristes en ignorant complètement les besoins de ses habitants. Vous ne pouvez pas prendre une décision si déconnectée et aussi à contre-courant, alors même qu'en France et dans le monde entier, les plus grandes destinations touristiques ont commencé à lutter contre le surtourisme. Nous connaissons bien la nécessité de repenser l'espace public du Trocadéro et du pont d'Iéna, mais comme cela a été dit par la Maire, c'est l'une des plus belles perspectives de Paris. Il mérite donc mieux qu'un réaménagement autoritaire, à la hâte, la méthode dont vous avez malheureusement l'habitude.

C'est pourquoi, pour conclure, nous demandons que la Ville de Paris prenne enfin en compte de l'avis de la Préfecture de police, des maires d'arrondissement concernés évidemment et convoque dans les plus brefs délais les élus des trois arrondissements concernés.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je vais tout d'abord donner la parole à M. Patrick BLOCHE, et ensuite à Mme la Représentante du Préfet de police.

Monsieur le premier adjoint ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - C'est dommage que vous n'ayez pas fait trois vœux ou au moins deux vœux, parce que, dans ce même vœu, il y a d'une part la place du Trocadéro et d'autre part l'ensemble qui va des fontaines du Trocadéro jusqu'à la Tour Eiffel et ce sont deux sites. Certes, ils offrent une continuité visuellement, mais en fin de compte, ce sont deux sites distincts et nous aurions pu converger. Je vais revenir notamment sur le pont d'Iéna et la place de Varsovie. En tout cas, je vous ai proposé dans un geste d'ouverture d'amender votre vœu. Vous l'avez refusé et je le regrette vivement. J'espère que la prochaine fois, j'aurais plus de chance.

En tout cas, force est de constater que la piétonisation du pont d'Iéna est d'ores et déjà un succès et une réussite incontestable pour évidemment toutes celles et tous ceux qui veulent se faire photographier sans prendre aucun risque devant la Tour Eiffel, que ce soient les Parisiennes et les Parisiens et évidemment les touristes.

M. le Préfet de police évoquait le fait qu'une piétonisation peut amener à augmenter le nombre des vendeurs à la sauvette. Il l'évoquait, pas plus tard que cet après-midi, disant évidemment le fait que les forces de l'ordre agiraient en conséquence dans les responsabilités qui sont celles de la police nationale.

Je pense toutefois que de bonnes habitudes ont été prises pour le pont d'Iéna. C'est dans cet esprit que sera piétonisée la place de Varsovie sans qu'il n'y ait d'impacts sur la circulation en tant que telle, sachant - et c'était une demande légitime à la fois du Préfet de police et qui correspondait à notre souhait - qu'il y aura la possibilité sur le pont d'Iéna, d'avoir deux files pour la circulation des bus, des taxis et des vélos.

La place du Trocadéro est un autre sujet, sur lequel nous allons prendre du temps. Il y aura une concertation avec les conseils de quartier, cela fait l'objet d'un échange extrêmement fluide, notamment entre la Maire de Paris et le Préfet de police.

Je distingue donc les deux aménagements, l'un plus immédiat, et la Maire de Paris était compétente en l'occurrence pour la piétonisation du pont d'Iéna en prenant en considération évidemment toutes les prescriptions et les bons conseils du Préfet de police. Pour la place du Trocadéro, nous allons prendre le temps de la concertation. C'était un souhait du Préfet de police et évidemment, nous le suivrons.

C'est la raison pour laquelle je souhaitais que ce vœu soit retiré, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

S'agissant tout d'abord de la fermeture de la place du Trocadéro à la circulation, c'est une place qui est incluse dans le périmètre de l'arrêté du 24 juillet 2017, au sein duquel le Préfet de police régleme la circulation et le stationnement en raison de la présence de différents sites sensibles à proximité.

En novembre 2023, la Ville de Paris a transmis au Préfet de police une demande d'instruction technique pour un aménagement temporaire de la place du Trocadéro dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. C'est dans ce cadre que la TV Tower, qui a accueilli une douzaine de studios et de terrasses pour les besoins des médias, a vu le jour pendant la période des Jeux. La place du Trocadéro était ainsi aménagée en fer à cheval par la

fermeture à la circulation du barreau sud, devant le palais de Chaillot, ce qui réduisait la circulation générale à deux voies dans le sens est-ouest et à trois voies dans le sens contraire.

Ce projet prévoyait donc que cette zone soit immobilisée entre le mois de mai 2024 et la fin du mois de septembre dernier. L'avis favorable du Préfet de police du 8 janvier dernier à cet aménagement l'était sous réserve que cela concerne uniquement la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Maintenant que la TV Tower est démontée, le Préfet de police a rappelé à la Maire de Paris par un courrier du 25 septembre 2024 la nécessité de restituer la place dans son ensemble, c'est-à-dire de libérer la circulation sur le barreau sud. Il lui a également adressé un courrier de mise en demeure en début de semaine pour retirer les plots en béton qui ferment le barreau sud à la circulation, et qui par ailleurs entravent les livraisons des musées situés sur le Parvis des Droits de l'Homme. Nous entendons donc cette proposition d'une concertation et d'un groupe de travail avec les élus concernés et nous y réservons bien sûr une suite favorable pour continuer les échanges.

Sur le pont d'Iéna, la situation est un peu différente puisque le pont d'Iéna relève des compétences de la Maire de Paris en matière de circulation et de stationnement. La Ville a décidé de maintenir la piétonnisation de cet axe par arrêté municipal du 16 septembre dernier avec une interdiction de circulation à l'exception de certains véhicules. Ces dispositions sont formalisées dans une instruction technique qui a été transmise aux services de la Préfecture de police. Elle précise aussi la réalisation de couloirs de bus et de bandes cyclables de chaque côté de la chaussée piétonnée, le pont d'Iéna restant accessible aux taxis et aux véhicules d'intervention de secours.

Ainsi que le Préfet de police l'a rappelé lors des questions d'actualité tout à l'heure, il est vrai que la piétonnisation nous pose un certain nombre de questions en matière de sécurisation, avec le retour des vendeurs à la sauvette. Dans ce cadre, nous déployons un plan de sécurisation renforcé avec une présence densifiée et rehaussée de policiers, en lien également avec la police municipale.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Nous avons donc deux demandes d'explication de vote, tout d'abord pour le groupe "Les Écologistes", Mme Aminata NIAKATÉ, pour deux minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis un peu étonnée de découvrir les considérants de ce vœu de la droite relatif à la piétonnisation du pont d'Iéna et à la végétalisation en réalité de la place du Trocadéro. Vous faites semblant de découvrir ce sujet alors qu'il est abordé constamment depuis le début de la mandature, et la majorité ne s'est jamais cachée de son souhait de piétonner et de végétaliser la zone comprise entre la place du Trocadéro et le pont d'Iéna. Je sais pourquoi vous déposez ce vœu. En réalité, vous avez du mal à renoncer à un mode de déplacement individuel, polluant, et à usage minoritaire dans la ville, j'ai nommé : la voiture.

Vous auriez dû assumer votre position constante et préciser que ce vœu au titre trompeur était plutôt relatif à la non-piétonnisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna. La piétonnisation de ce pont a été plébiscitée par les Parisiennes et les Parisiens et par les touristes en marge des Jeux olympiques. Entendez-le. Je me réjouis de la concertation annoncée par Patrick BLOCHE, s'agissant de la piétonnisation et de la végétalisation de la place du Trocadéro.

Les enjeux d'adaptation de la Ville de Paris, de lutte contre les pollutions et pour la santé des Parisiennes et des Parisiens imposent cette piétonnisation et une végétalisation accrue de la Ville de Paris.

Les Écologistes y souscrivent pleinement et voteront sans surprise contre le vœu pro-voiture de la droite.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons une explication de vote demandée par Mme BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Maire de Paris a pris un arrêté en date du 16 septembre pour mettre en œuvre la piétonnisation du Pont d'Iéna. Cette décision, sans attendre l'avis des mairies concernées, est surprenante et unilatérale, comme l'a dit ma collègue, Agnès EVREN. Comme pour la place du Trocadéro et de Varsovie, vous passez en force sans ni entendre ni écouter les riverains, la Préfecture de police ou encore les maires d'arrondissement.

Cette piétonnisation aura des conséquences graves sur la circulation sur les quais, mais est également sur les autres ponts. Elle a déjà des conséquences sur la sécurité comme l'a précisé aujourd'hui le Préfet avec les retours des nombreux vendeurs à la sauvette. Avec la mairie du 7e, la mairie du 16e a saisi le Préfet de police en lui rappelant l'avis défavorable que son prédécesseur avait émis, car, je cite, "la fermeture à la circulation générale du pont d'Iéna génèrera des reports de circulation importants sur les ponts de l'Alma, de Grenelle et de Bir-Hakeim, et sur les ponts Alexandre III et de la Concorde. La multiplicité de ces projets décidés individuellement sans plan global de circulation à l'échelle de Paris dégradera l'état général de la circulation parisienne et entraînera des embouteillages qui ralentiront, voire entraveront, la circulation des véhicules individuels, mais surtout celle des véhicules de secours.

Le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", comme les maires d'arrondissement concernés, s'opposent donc fermement à ce projet de fermeture du pont d'Iéna. Ils s'opposent à la modification de la circulation au Trocadéro et à la place de Varsovie, et vous pouvez compter sur l'entière mobilisation du maire du 16e pour vous faire entendre raison.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc le vœu n° 42. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. le premier adjoint a proposé un retrait du vœu. Le vœu est-il maintenu ou retiré ?

Mme Agnès EVREN. - Oui, je le maintiens, même si je suis très sensible à l'esprit de conciliation et d'ouverture, notamment sur la nécessaire concertation acceptée par Patrick BLOCHE.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 42 étant maintenu, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DDCT 136 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DDCT 136 et l'amendement technique n° 149. Il s'agit de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

C'est un amendement technique, nous le mettons aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 149 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 136 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DDCT 136).

2024 DDCT 159 - Recensement annuel de la population 2025. - Enquête Familles. - Autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer la convention de partenariat entre l'INSEE, l'APUR et la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 159 relatif au recensement annuel de la population en 2025, enquête Familles, autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer la convention de partenariat entre l'I.N.S.E.E., l'APUR et la Ville de Paris.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale.

Madame EVREN, étiez-vous inscrite sur le projet de délibération DDCT 159 ?

Mme Agnès EVREN. - C'est arrivé maintenant, je m'en excuse.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la démographie est le symbole de la vitalité et de l'attractivité d'un pays, d'une ville et bien évidemment d'un territoire. C'est pourquoi je souhaite attirer votre attention sur l'exode des Parisiens. A l'image de l'exode rural, les Parisiens fuient notre ville, considérant sans doute qu'ils pourraient avoir un meilleur avenir ailleurs qu'ici.

En dix ans, Paris a perdu près de 200.000 habitants selon l'I.N.S.E.E. que je remercie d'ailleurs au passage pour le travail de production de statistiques. L'idée que l'exode des Parisiens est lié à la crise sanitaire et aux politiques nationales de confinement est fautive. En effet, la crise sanitaire n'a fait qu'accélérer les mutations en cours puisque la Ville avait déjà perdu 100.000 habitants entre 2014 et 2019. Seulement la crise démographique n'est pas derrière nous, mais devant nous, puisque la Mairie ne soutient pas la natalité des Parisiens, avec une baisse, faut-il le rappeler, de 8,5 %, soit 21.700 naissances en moins en 2024. Il manque une vision de la politique familiale à Paris.

Nous voterons ce projet de délibération parce que nous voulons d'abord saluer le travail de l'I.N.S.E.E. pour la production de ces statistiques. En revanche et compte tenu des résultats démographiques de la Ville de Paris depuis 2014, notre groupe appelle la Mairie de Paris à prendre des mesures d'attractivité démographique, car, sinon, la Ville en subira les conséquences néfastes notamment sur les recettes publiques ou encore sur l'attractivité économique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

S'il y a d'autres adjoints qui veulent que je les supplée, je suis là. N'hésitez donc pas. Le guichet n° 9, c'est le numéro de ma place.

Sur ce DDCT 159, je remercie Agnès EVREN de la brièveté de son intervention. Nous n'allons pas à cette heure-ci nourrir une controverse qui pointerait nos désaccords sur l'interprétation de la baisse démographique à Paris et sur le fait que le nombre de familles a été amené à décroître. Nous l'avons évoqué d'ailleurs pas plus tard que ce matin lors du débat sur la rentrée scolaire. Vous avez cependant, vous-mêmes, évoqué avec l'honnêteté intellectuelle qui vous caractérise la baisse du taux de natalité qui est un phénomène national. Il a commencé plus tôt à Paris, il y a une dizaine d'années, et plus tardivement dans le reste du pays. De ce fait, quand il y a moins de bébés, il y a moins de familles. Tout cela est assez logique, et à Paris, nous avons la chance de ne pas être confrontés aux problèmes de maternités qui existent dans nombre d'autres territoires en France, notamment dans les territoires ruraux.

De ce fait, je vous remercie évidemment de voter ce projet de délibération.

Il s'agit justement d'une enquête sur les familles, qui va être tout à fait passionnante et qui permettra à l'occasion du recensement 2025 de pouvoir avoir une enquête Familles. Elle nous permettra de mieux connaître les modes de vie des familles et nous avons donc souhaité étendre l'échantillon, aux quatre arrondissements non retenus initialement, 1er, 2e, 5e et 8e, pour que l'enquête, qui est conduite par l'I.N.S.E.E., vous l'avez compris, porte sur l'ensemble du territoire parisien.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons une dépense supplémentaire de 8.000 euros qui a motivé ce projet de délibération, que je vous invite évidemment à voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DDCT 159).

2024 DCPA 11 - Indemnisation de la Ville de Paris par la société "Eiffage" suite à des infiltrations dans le cadre de la restructuration d'une école sis 21, rue Dupleix - 5-7, place du Cardinal-Amette (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DCPA 11. Il s'agit de l'indemnisation de la Ville de Paris par la société Eiffage, suite à des infiltrations dans le cadre de la restructuration d'une école au 21 rue Dupleix, 5-7, place du Cardinal Amette, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La restructuration de cette école qui devait être le grand chantier de rénovation scolaire de la mandature précédente s'avère être une catastrophe urbaine, architecturale, technique, avec, je crois, le pire chantier de construction du 15e que j'ai connu. Eiffage, société que je n'hésite pas à nommer, et l'architecte choisi par la Ville, en sont les principaux responsables, mais c'est le 15e et les enfants qui en pâtissent.

D'abord, c'est un projet non conforme et totalement insatisfaisant. L'aspect du bâtiment final n'a d'ailleurs pas été conforme aux présentations du projet qui avaient été faites. Par exemple, la façade vitrée du bâtiment a été défigurée par des caillebotis imposés au dernier moment. Certains choix d'aménagement sont incompréhensibles. Imaginez, mes chers collègues, des toilettes sont intégrées au sein du réfectoire, séparées par une simple paroi sans couverture.

Des besoins n'avaient pas été anticipés au lancement : manque de robinets pour se laver les mains, par exemple - au réfectoire, c'est quand même gênant -, insuffisance de portemanteaux, de casiers, d'espaces de stockage. Par ailleurs, le budget initial prévu par la DASCO était largement insuffisant, et la rénovation d'espaces dégradés n'était pas prévue. Heureusement, et j'en remercie M. le maire adjoint chargé des Affaires scolaires, cher

Patrick BLOCHE, nous avons depuis obtenu un financement complémentaire de 470.000 euros pour financer les travaux restants. En revanche, je dois aussi dire que la mairie du 15e s'était prononcée pour un autre projet...

Puis, nous avons dû réaménager les alentours de l'école pour compenser la dégradation esthétique, considérable, du quartier. La tenue du chantier a été catastrophique avec une qualité au rabais. De nombreux incidents et dysfonctionnements ont été à déplorer, dont certains très graves.

Je vous laisse juge, mes chers collègues : l'effondrement d'une partie du faux plafond de la cantine quelques minutes avant le repas, des élèves, ce qui est gravissime ; un point feu au milieu des enfants, par les ouvriers du chantier ; un effondrement de la palissade du chantier sur la rue ; les évacuations Incendie non assurées pendant plusieurs phases du chantier ; des intrusions en journée par des gens, n'importe qui, des personnes profitant des allées et venues des ouvriers sans aucun contrôle sur le chantier ; le nouveau bâtiment a dû fonctionner d'ailleurs dès son ouverture pendant 15 jours sans eau potable, les analyses n'étant pas conformes ; je passe sur les nuages de poussière sans aucun arrosage ; la projection de gravier sur les passants dans la rue ; les infiltrations d'eau, et merci enfin à la Ville, il est vrai, de financer les réparations après de très longues négociations avec les assurances - la Ville n'est pas responsable d'ailleurs ; des vibrations importantes dans le logement de fonction ; la chute d'une barre en métal dans le préau au-dessus d'une porte à quelques centimètres d'enfants qui passaient là ; des coupures intempestives d'eau ou d'électricité ; des mesures d'empoussièrément mal réalisées par le laboratoire d'hygiène de la Ville et donc inexploitable ; la qualité des nouvelles réalisations reste à désirer, une rampe du nouvel escalier s'est brisée sous le poids d'un élève ; des odeurs d'égouts sont signalées partout ; les projecteurs de l'aire de livraison gênent les riverains ; l'extracteur de la cuisine présentait des dysfonctionnements seulement quatre mois après sa mise en service, il a désormais été remplacé ; les riverains se plaignent encore des odeurs émises par la cuisine dans tout le quartier, il se trouve que le neutralisateur installé n'était pas suffisamment dimensionné ; les locaux en sous-sol de la cuisine et les stockages sont emplis d'eau ; des fuites aussi dans la fosse de l'ascenseur, dans le plafond du réfectoire, dans la toiture-terrasse. Bref, ces 100.000 euros seront évidemment les bienvenus.

Eiffage a également accumulé de très nombreux retards, puisque le bâtiment a été livré avec quatre mois de retard. L'ouverture de l'école a d'ailleurs failli être remise en cause pour plusieurs centaines d'élèves à la rentrée scolaire, c'est quand même fâcheux. J'ai dû moi-même saisir le président d'Eiffage pour que davantage d'ouvriers soient déployés, et des réunions de chantier ont été organisées tous les jours. Certains locaux, ceux des A.T.S.E.M. et des A.T.E. notamment, n'étaient pas encore achevés, et les travaux se sont poursuivis aux vacances suivantes.

Pour Eiffage, il restait encore en janvier 2019, tout cela est un peu ancien, mes chers collègues, mais je tenais quand même à faire cet inventaire un peu à la Prévert, à lever 109 réserves sur les 1.200 réserves émises initialement. 1.200 réserves sur un chantier, c'est du jamais vu. Plusieurs points restent d'ailleurs à surveiller.

En ce qui concerne le fonctionnement du nouveau bâtiment, des éléments de porte qui chutent sur les élèves, des odeurs d'égout, même en l'absence de fonctionnement du réfectoire, il y a de quoi s'arracher les cheveux. Pourtant, nous avons un COFIL de suivi du chantier et un expert indépendant nommé.

Je vais m'arrêter là pour dire simplement que c'est le modèle du chantier à ne pas faire. Vraiment, les enfants ne remercient pas les concepteurs de cette école.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas renvoyer au premier adjoint pour cette réponse, même si on pourrait être sur sa délégation.

Quelques mots pour dire que la Ville de Paris, elle aussi, a très largement déploré les conditions dans lesquelles ce chantier, réceptionné en 2019, mais qui est un chantier plus ancien, s'est tenu, et a déploré aussi l'ensemble de mauvaises surprises qui sont intervenues quand il y avait les enfants dans l'école. Actuellement, on est en train de discuter plus précisément des modalités d'indemnisation par Eiffage à la Ville sur un de ces dommages, en l'occurrence sur des fuites. C'était l'objet central de cette discussion. Effectivement, la Ville déplore autant que vous, au niveau de l'arrondissement, la manière et les conditions dans lesquelles ce chantier qui est plus ancien s'est tenu. J'ai cru comprendre qu'on avait aussi tiré beaucoup de leçons de la manière dont ce chantier s'était tenu pour éviter de reproduire un certain nombre d'erreurs. Des messages ont été passés au maître d'œuvre.

Par ailleurs, pour finir, je notais, même sur la manière que l'on a de concevoir les écoles, le projet ayant été conçu en 2017, que le temps montrait que l'on a évolué dans notre approche de ces rénovations. On a évolué collectivement et je pense que c'est une bonne chose.

En tout état de cause, je partage votre constat. Les leçons ont pu être tirées de la manière dont les travaux se sont faits sur place. Effectivement, ce qui est demandé est de valider le principe qu'Eiffage verse à la Ville des indemnités pour un de ces dommages-là, en l'occurrence des fuites. C'est un projet de délibération qui est donc plutôt technique, mais c'était opportun de rappeler les difficultés occasionnées à l'occasion de ce chantier.

J'appelle à voter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DCPA 11).

2024 DCPA 12 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la fontaine Saint-Michel (6e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 12 concernant une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la Fontaine Saint-Michel, dans le 6e arrondissement.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est intéressant parce qu'il permet, malgré toutes les politiques que nous menons ensemble et tous les accords que nous avons ensemble au sein de cette majorité et que je salue, de montrer qu'il y a de vraies divergences : des divergences notamment sur la place des intérêts marchands dans notre espace public, des divergences sur la place de la publicité de ces injonctions à consommer dans nos rues.

De quoi s'agit-il donc ici ? Vous connaissez cette magnifique fontaine Saint-Michel de la place Saint-Michel dans le 6e arrondissement, qui date de Napoléon III : 26 mètres de haut, 15 mètres de large. Elle doit être rénovée. Evidemment, nous nous félicitons tous de sa rénovation et de pouvoir l'embellir pour que de plus en plus de Parisiens puissent en profiter.

Cependant, qu'a choisi l'Exécutif pour financer ces travaux de rénovation ? La publicité. Ils ont conclu une convention avec un groupe qui s'appelle Athem spécialisé dans la publicité de luxe, les grands groupes - comme par hasard, les grands groupes de luxe que l'on voit souvent à Paris, et je n'ai pas besoin de les citer. Cette convention a été signée moyennant beaucoup d'argent, il faut le reconnaître.

Sur la forme, je vois déjà un premier problème. Lors du vote du plan Climat, la Maire de Paris a dit que la Ville de Paris devait réduire la place de la publicité commerciale à Paris, et que l'on devait tendre vers cet objectif. Je vous invite à aller voir le verbatim, à expliquer pour les raisons que je vous ai dites : pollution visuelle, injonctions à la consommation, problèmes écologiques. Depuis ces paroles lors du vote du plan Climat : rien. On a résigné un contrat avec les mobiliers urbains d'information et on continue à étendre la publicité dans nos rues.

Je trouve que cela pose quand même un problème de cohérence politique et d'orientation. Brave "écologiste" que je suis, quand la Maire de Paris me dit "on arrête la publicité commerciale à Paris", je me dis "chouette, on a enfin gagné la bataille culturelle, après le vélo, la végétalisation, la voiture, tout cela, enfin la "pub"". Non. En réalité, c'était une façon polie de dire aux annonceurs que peut-être le prix était un peu plus élevé pour pouvoir continuer à mettre de la publicité à Paris.

Au-delà de la forme, le fond, je n'y reviens pas, on sait ce qui nous oppose. Pour vous, la publicité n'est pas si grave que cela. Pour nous, elle l'est, puisque c'est tout un système productiviste et consumériste qu'elle permet d'entretenir au même titre que le crédit à la consommation ou que l'obsolescence programmée. On est vraiment sur le noyau d'un capitalisme que nous, les Écologistes, nous combattons. Vous n'y voyez pas le danger que nous y voyons. Soit. C'est bien de pouvoir avoir le débat.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que, lors du vote de la loi pour financer la rénovation "via" la "pub", même vous, vous aviez ce débat en disant "non, quand même, il faut faire gaffe : à Paris, on est une ville où il n'y a que des bâtiments historiques, si on commence à ouvrir trop grand la fenêtre, on ne va pas s'en sortir et à chaque coin de rue, on va se retrouver avec une grande publicité".

Finalement, je me rends compte que ce qui était exceptionnel est en train de devenir une habitude. Ce qui était réservé pour des bâtiments historiques, type des immeubles, est en train de devenir maintenant la norme pour des monuments historiques. Aujourd'hui une fontaine, demain une statue, et quoi après ? Peut-être des bancs, des lampadaires, je n'en sais rien. Vous faites financer la Ville par le privé. C'est une vraie divergence que nous avons, vous et nous. La Ville doit être financée par l'impôt, l'impôt voté par cette collectivité, cette Assemblée qui fait ses arbitrages politiques devant les citoyens. Ce n'est pas aux grandes marques de décider de ce que l'on doit rénover, de comment on doit le rénover, et d'où on va rénover.

Qu'est-ce que l'on aurait fait, nous, Écologistes ? Là aussi, il y a une vraie divergence. On aurait rénové tout pareil, compte tenu de deux options. S'il y avait absolument besoin d'une bâche pour protéger les travaux, on demandait à des artistes et on faisait émerger des artistes pour pouvoir proposer leur œuvre sur cette toile géante

que serait la bêche. D'ailleurs, il y a une résidence d'artistes juste derrière. Je m'étonne que l'on ne soit pas allé leur parler pour essayer de voir ce que l'on pouvait faire ensemble. Première option que vous n'avez pas choisie.

Deuxième option, qui a presque ma préférence. J'en aurais fait une sorte de chantier pédagogique à ciel ouvert. Voyez, on apprend de la rénovation d'un tel bâtiment historique, d'un tel monument. C'est toute une génération d'artisans qui vient apprendre à rénover, à repeindre, à redorer. Cela, on peut le faire en partenariat avec des écoles, avec des artisans à l'étranger. On peut ouvrir et expliquer aux citoyens ce que l'on est en train de faire à la Ville de Paris.

Je trouve que ces deux options auraient beaucoup "plus de gueule", pardonnez-moi du terme, que de vendre comme cela nos murs aux intérêts privés.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je sais que mon collègue, Émile MEUNIER, ne va pas convaincre les bancs de droite de voter contre, mais, pour ma part, je me suis intéressé à un autre aspect de ce projet de délibération. J'étais surpris par le déroulé de l'appel d'offres et surtout par le peu d'informations qui nous étaient données dans le cadre de cet appel d'offres. D'habitude, on a un peu plus d'informations sur les offres qui sont proposées et sur celle qui est choisie.

Là, on avait trois acteurs : Athem, Decaux, et un troisième acteur, "Terres rouges", qui étaient candidats pour ce dossier. Decaux est assez connu, un grand leader du marché. Athem a donc été sélectionné. Je me suis donc renseigné sur Athem et ce qui m'a surpris, c'est que l'on ne trouve pas grand-chose sur cette société. Les derniers comptes au Registre du commerce et des sociétés datent de 2018, il y a six ans. Quand je regarde comment ils ont gagné l'appel d'offres, ils proposent de reverser 65 % du chiffre d'affaires à la Ville de Paris. C'est sûr que, je pense, les autres concurrents ont dû reverser beaucoup moins que cela.

En cherchant un peu plus loin, puisque l'on n'avait pas d'information sur le bilan et le compte de résultat de la société, j'ai découvert que les statuts de la société ont été changés en décembre 2023. J'aimerais donc bien savoir à quel moment a été fait le "sourcing". Qui était le candidat qui a présidé ? Était-ce l'ancien président, M. LIGOT, ou était-ce le nouveau, Mme Isabelle CHOUVET ?

Isabelle CHOUVET, c'est intéressant. En fait, la société qui est propriétaire d'Athem, The Independants, est présidée par Isabelle. En décembre 2023, elle s'est auto-nommée présidente de cette société Athem. Tout cela est quand même très surprenant.

Je vois que d'un seul coup, M. SIMONDON va interroger, va discuter avec M. CHEVANDIER, peut-être que j'aurais des informations par rapport à cela.

On a donc quelqu'un qui s'appelle Isabelle CHOUVET, et quand on cherche un peu, on voit qu'elle préside trois choses. Elle préside 17 structures, dont une a été cédée, mais les trois plus importantes sont le Bureau Betak Paris, The Independants et Athem S.A.

Je me demande donc comment un acteur comme Athem peut arriver à gagner un tel marché d'appel d'offres de la Ville de Paris sachant que ce n'est pas la spécialité de cette dame et que ce n'est pas n'importe quoi comme marché. J'aimerais donc avoir des éléments plus en détail sur comment s'est faite cette procédure d'appel d'offres. Y a-t-il eu un vrai "sourcing" ? Y a-t-il une vérification de l'identité des personnes ? N'y a-t-il pas d'inquiétudes par rapport à cela ?

Parce que, quand on creuse un peu plus loin, c'est la leader mondiale de la communication dans le grand luxe. Cela, c'est Betak Paris. Ils ont des sièges à Shanghai, à New York. On est plutôt dans la communication, on n'est pas tellement dans le métier de Decaux qui est vraiment de faire ces grandes devantures. Ce qui me pose question, c'est un peu le modèle économique qu'a mis en accusation mon collègue, Émile MEUNIER, c'est que l'on a des gens qui candidatent sur une phase matérielle où ils vont perdre de l'argent, parce que ce qui importe, ce sont les contrats de publicité qui vont avec. Là où l'effet est pervers, c'est qu'aujourd'hui, ce n'est pas n'importe quelle publicité qui gagne les marchés, c'est le luxe.

On a vu comment cela s'est passé pour les Jeux olympiques avec L.V.M.H., qui a essayé d'être présent partout. A un moment, il faut savoir si L.V.M.H. veut acheter Paris et si L.V.M.H. se met en situation de concurrence ou s'ils passent par des petits bouts de structure. Je ne sais pas. Je trouvais cela très surprenant. On connaît Decaux, au moins. On est d'accord ou on n'est pas d'accord, mais on connaît son métier.

Là je voudrais savoir quelle est cette société et pourquoi cette société a gagné ce marché. N'a-t-elle pas fait une proposition déficitaire, ce que l'on appelle du "dumping" ? Normalement, c'est interdit par la loi. Je ne suis pas sûr que M. CHEVANDIER ait les éléments de réponse à ce stade, mais j'aimerais bien qu'on me les donne pour plus tard.

Merci de votre attention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - On serait intéressé par les réponses aussi.

La publicité est un rouage essentiel de l'hyperconsommation. Elle participe d'une pulsion à l'achat permanent, de l'obsolescence programmée et de la croyance dans un éternel renouveau fourni par l'achat de biens toujours nouveaux. Nous voulons engager la transition écologique de notre Ville. Nous avons raison. Pouvons-nous en même temps construire la transition écologique de notre Ville et laisser libre cours aux rouages essentiels de ce système d'hyperconsommation qu'est la publicité ?

Nous sommes tellement habitués à la "pub" qu'on ne la voit que comme une pancarte, un panneau de plus dans le métro, sur un immeuble ou sur Internet. Ce que nous ne réalisons pas, c'est que nos yeux, ceux de tous les âges sont exposés à 1.200 messages publicitaires en moyenne par jour. C'est pourquoi nous souhaitons une diminution, et nous nous sommes tous dits ici, de l'impact publicitaire sur les mobiliers urbains d'informations que nous gérons au niveau municipal.

Nous parlons donc dans ce projet de délibération d'un espace d'affichage, doux euphémisme, sur la Fontaine Saint-Michel. Un échafaudage sur toute la hauteur et la largeur de la fontaine soit une surface de 686 mètres carrés qui sera érigée pendant dix mois, le temps estimé des travaux. Cette base devra obéir à de nombreux critères. Elle sera examinée par les services de l'Etat au vu de la compatibilité du contenu de l'affichage, de son volume, de son graphisme, mais aussi en fonction du caractère historique et artistique du monument et de son environnement. Cependant, cela n'empêchera pas qu'il puisse s'agir d'une immense publicité L.V.M.H. comme on en a tant vu dans nos rues sur les Champs-Élysées pour n'en citer qu'une. Cette publicité pourra couvrir jusqu'à 50 % de la superficie de l'édifice, ce qui représente quand même une saturation considérable de l'espace visuel et de ce monument historique dans un des lieux les plus emblématiques de Paris.

En somme, une superbe opportunité pour Athem S.A., société que l'on ne connaît pas, mais que l'on sait appartenir au groupe de luxe à quatre lettres. Alors, après avoir fait monter les enchères entre les trois candidats de l'appel d'offres, la Ville a pris la décision de signer ce contrat d'occupation de l'espace public pour une surface de publicité de 326 mètres carrés sur l'échafaudage, ce qui rapportera au moins 5,2 millions d'euros. En proportion, les travaux de la fontaine s'élèvent à 2,3 millions d'euros, le reste de redevance devant être utilisé, fléché, je crois, pour le même type de travaux.

Cette bâche n'est qu'une partie du problème qui se pose à nous. En 2023, à Paris, on comptait près de 1.900 édifices avec au moins une protection au titre des monuments historiques, dont 454 classés. Pour bon nombre d'entre eux, la Ville est entièrement responsable de leur entretien. En effet, si l'Etat n'intervient que lorsque les édifices sont classés monuments historiques, c'est uniquement à hauteur de 30 %, maximum, du montant des travaux.

Au final, notre Ville se voit contrainte de consacrer environ 30 millions d'euros par an à l'entretien de son patrimoine. Nous comprenons la tentation de la Ville de recourir aux fonds privés générés par ces publicités, d'autant que nous voyons ce que le Gouvernement BARNIER-DATI, avec le soutien de MACRON et de LE PEN, projette de faire contre les collectivités territoriales et leurs finances. Nous savons que le ministère de Mme DATI va encore couper dans les dépenses culturelles. Nous voyons la saignée à venir sur le fonctionnement public et les investissements publics. Nous savons le contexte budgétaire extrêmement contraint en l'absence d'une réelle politique de justice fiscale comme celle proposée par le Nouveau Front Populaire.

Aussi, dans ce contexte très particulier, nous nous abstenons sur ce projet de délibération, tout en étant opposés à son principe.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Céline HERVIEU, pour le groupe Paris en commun.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Alors, avec ce projet de délibération, nous actons les derniers points nécessaires à la restauration de cette belle Fontaine Saint-Michel, un monument emblématique de notre 6^e arrondissement, qui surveille de sa hauteur les allées et venues des passants du boulevard Saint-Michel et de la rue Danton, et ce, depuis le XIX^e siècle.

Cette fontaine est inscrite au titre des monuments historiques, et c'est un édifice qui est non seulement un joyau architectural, mais qui est aussi, vous le savez, un lieu vivant qui est vraiment témoin de l'histoire parisienne. Sa rénovation débutera en 2025, et elle est essentielle pour conserver ce patrimoine qui est unique. Le projet comprend notamment la restauration des pierres, des statues, des bassins, et la mise en lumière globale de l'ensemble pour redonner à cette fontaine tout l'éclat qu'elle mérite.

Nous avons cette chance à Paris de pouvoir choyer notre patrimoine. Je veux d'ailleurs saluer l'investissement de mes collègues Karen TAÏEB et Thomas CHEVANDIER pour l'organisation de ce chantier et de nombreux autres.

J'entends surgir cette question autour de la bâche publicitaire. C'est un débat qui est légitime, mais je tiens à rappeler ici que nous sommes dans un cadre légal très strict, qui est celui du Code du patrimoine. Je sais que l'Exécutif parisien est très exigeant à propos de l'espace public parisien. Je vous invite donc à de la sérénité et à faire confiance à cet Exécutif sur la bonne insertion paysagère de ce dispositif temporaire qui est très strictement encadré.

En revanche, mon cher collègue, Émile MEUNIER, je veux déjà vous répondre. On ne va pas vendre nos meubles publics comme vous le dites. On parle d'un chantier temporaire de dix mois avec un affichage qui va permettre de financer un projet de rénovation dont nous avons besoin et qui va bénéficier à l'ensemble des Parisiens par la suite. Je ne sais pas dans quel monde vous vivez pour envisager de laisser un chantier comme celui-ci ouvert, en chantier pédagogique comme vous dites, sans protection. Cela n'a aucun sens.

Par ailleurs, je rappelle que les recettes générées par cette bâche publicitaire vont non seulement permettre la restauration de la Fontaine Saint-Michel, mais aussi d'envisager d'autres travaux de restauration similaires sur d'autres fontaines, par exemple dans le 6^e arrondissement. Je pense à la Fontaine Saint-Sulpice, par exemple, qui pourrait, elle aussi, connaître une cure de Jouvence.

La Ville de Paris a, ici, juste une opportunité précieuse d'autofinancer un projet patrimonial qui est majeur, voire d'autres projets patrimoniaux. C'est donc une aubaine dans un contexte budgétaire que nous savons toutes et tous ici, qui est très resserré. Vous, Monsieur MEUNIER, vous avez de très belles formules contre la publicité. Nous, nous avons des solutions concrètes.

Ce projet de délibération représente une nouvelle ère pour notre belle Fontaine Saint-Michel. Je m'en réjouis et vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'étais déjà convaincu, mais je l'ai été une deuxième fois par mes collègues, MM. MEUNIER et GLEIZES, et un peu par Mme PRIMET.

Un petit mot pour chacun. La Fontaine monumentale Saint-Michel doit être rénovée. Oui, c'est très bien que la Ville s'attèle à la rénovation de son patrimoine en particulier pour cette fontaine si symbolique du cœur de Paris. En revanche, la mauvaise nouvelle est que l'on aura le droit une fois de plus à une "pub" géante comme pour l'Opéra Garnier, l'église de La Madeleine, les façades de la place des Vosges. A chaque fois, le même recours aux publicités géantes pour financer la rénovation. Il n'y a que Notre-Dame qui a échappé, vous me direz, au mauvais goût publicitaire. Encore heureux !

En vérité, cette "pub" géante n'est rien d'autre qu'une injonction géante à consommer, probablement un énième produit de luxe, un sac à main géant qui viendra s'ajouter à la malle géante, par exemple, sur les Champs-Élysées. Paris mérite mieux que cela, les amis. L'omniprésence des publicités dans la rue préempte notre imaginaire, monopolise notre attention, pousse à la surconsommation dans une période où, en plus, la "pub" ne manque pas, quand on regarde nos téléphones ou nos ordinateurs ou quand on se promène dans le métro.

En plus, il n'y a rien de plus contradictoire par rapport au plan Climat que de pousser à la surconsommation, à consommer ce dont nous n'avons pas besoin. A Paris, on est en permanence bombardé de publicité. Imaginer le cauchemar : vous sortez du métro, des longs couloirs de publicité, et vous vous retrouvez nez à nez avec une énième pub géante au moment où vous pensez respirer dehors. Quelle horreur, les amis ! Pourtant, la Ville avait pris des engagements, comme l'a rappelé M. MEUNIER tout à l'heure.

Sans vouloir me faire le porte-parole de Mme HIDALGO, ma candidature de ce matin ayant été rejetée, je vais citer ce qu'elle disait jeudi 16 novembre 2023 lors du Conseil de Paris : "ma proposition, c'est que nous nous donnions dans les trois ans qui viennent la possibilité de sortir progressivement de la publicité sans mettre à mal nos capacités de financement". On était tous là. J'invite l'Exécutif à un peu plus de cohérence. Si les grands groupes veulent participer à la rénovation de nos monuments, chiche, mais ce n'est pas à eux de choisir comment. C'est au citoyen, au Conseil de Paris souverain de décider. Alors, oui, il est plus compliqué de trouver comment le faire sans mettre à mal nos capacités de financement.

La voie que l'on a choisie, lutter contre l'obsolescence programmée, contre la surconsommation, contre le réchauffement climatique, n'est pas le chemin le plus facile. C'est pourtant le chemin que nous avons choisi.

Vous l'aurez compris, je m'inscris en totale cohérence avec les Écologistes, et je vous encourage en tout cas à refuser les facilités évidentes, qui consistent à remplir nos rues de publicités, même si c'est pour préserver nos capacités de financement. Ayons un peu d'imagination. Je suis sûr que l'on peut trouver des solutions pour justement préserver l'autonomie financière de la Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un beau débat avec véritablement une confrontation idéologique et de conception même de la société. D'un côté, les élus communistes, L.F.I. et écologistes, qui je comprends, luttent contre la pollution visuelle, contre la publicité, et nous "Les Républicains, Les Centristes", qui pensons qu'aujourd'hui la pression financière, la pression fiscale qui pèse sur les Français, qui pèse sur les Parisiens est trop forte. On ne peut pas après les hausses à la fiscalité locale ici à Paris, avec les hausses d'impôt que l'on a connues au niveau national, faire appel encore plus, comme le propose M. MEUNIER, aux impôts ou à la dette. C'est cela le choix. Le choix de nous dire "on ne veut pas avoir de pollution visuelle, on ne veut pas avoir de publicité", c'est une approche très "bobo", très bourgeois bohème. Cependant, la réalité, c'est que dans nos quartiers, qu'ils soient populaires ou qu'ils soient de l'ouest, il y a une vraie difficulté sociale aujourd'hui avec une pression économique et financière qui pèse sur nos habitants. Cela, on ne peut pas en faire l'impasse.

Je pense à tous ceux qui écoutent ce débat sur Internet, s'ils nous écoutent, ou qui le liront plus tard. Ils doivent avoir un drôle de sentiment de voir que l'on est à front renversé dans cette situation.

Je voulais ajouter que ce patrimoine, c'est la richesse de Paris. Nous sommes fiers que récemment encore, les Jeux olympiques aient mis en valeur ce patrimoine qui véritablement transcende l'âme de la cité.

J'ai un point qui attire néanmoins notre vigilance. En effet, d'après le Code du patrimoine spécifique, si le total des recettes d'affichage encaissées est supérieur au montant des travaux, cet excédent est pris en compte lors de l'examen de demandes de subvention pour les travaux ultérieurs sur le même immeuble. Or, de nouveaux travaux de restauration ne seront pas entrepris de sitôt sur cette fontaine, une fois ceux-ci achevés. C'est pourquoi il nous paraît essentiel de s'assurer que le bénéfice dégagé serve bien à la restauration d'autres éléments du patrimoine parisien.

Enfin, vous serait-il possible, Monsieur le Maire, de nous présenter un état annuel consolidé des recettes publicitaires et de mécénat qui sont générées par ce type d'opérations et de nous donner aussi leur affectation pour des opérations de restauration ?

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Avant toute chose, j'aimerais évidemment féliciter et saluer l'action de ma collègue, Karen TAÏEB, qui se mobilise et se bat pour l'entretien et la rénovation du patrimoine parisien et singulièrement de ses fontaines. On a de belles livraisons qui sont intervenues récemment et on doit le mettre notamment à son crédit.

Cela étant dit, effectivement, ce projet de délibération suscite beaucoup d'interrogations. On l'a vu à l'instant et je vais y répondre.

D'abord, ce type de projet, ce type de projet de délibération, ce type d'affichage publicitaire ne sont pas sans garde-fou. Les garde-fous ont été rappelés. C'est un affichage limité à la période effective des travaux, à une partie seulement de la bâche. Les visuels sont validés en amont avec l'avis conforme de l'adjointe au patrimoine du maire d'arrondissement et des services de la DRAC. Ce sont également des visuels qui doivent être compatibles avec le caractère patrimonial de l'édifice et sa dévolution culturelle. Il y a des garde-fous sur le fond.

Ensuite, j'entends dire qu'il y a une profusion de bâches géantes sur les équipements de la Ville. C'est faux. En dix ans, il y a eu sept bâches sur les équipements de la Ville et c'est la première pour la rénovation d'une statue. C'est donc exceptionnel. Pourquoi ? Compte tenu de la situation dans laquelle on est. Cette bâche permettra de financer à hauteur de 5 millions les travaux de rénovation de cette fontaine. Cela veut dire qu'il y aura un excédent qui sera dégagé qui permettra de financer la rénovation d'une autre fontaine "a priori" dans le même arrondissement. En plus, on fait là d'une pierre deux coups et il faut le noter.

On peut effectivement avoir des discussions politiques entre nous, mais là où l'on doit faire attention, c'est quand on bascule dans une forme de démagogie. Je dois dire, Monsieur GLEIZES, que j'ai été très étonné de la manière que vous avez eue de remettre en cause de façon insidieuse, et entre les lignes, la manière avec laquelle ce type de contrats est attribué par la Ville. Les services de la DFA travaillent avec beaucoup de compétences, avec beaucoup de transparence. Il y a des commissions dans lesquelles tout est présenté, à tous les élus des groupes représentés. Tout cela est donc fait avec transparence et avec compétences. Je ne comprends donc pas qu'on laisse comme cela, que l'on suscite comme cela, des interrogations sur la transparence de l'attribution de ce type de contrat.

Par ailleurs, Monsieur MEUNIER, vous n'êtes pas non plus en reste, et Monsieur SOREL aussi, en matière de démagogie dans votre approche de ce projet de délibération, d'abord dans la manière que vous avez de remettre en cause l'action de la Maire de Paris. Récemment, elle et notre majorité ont notamment diminué de façon très forte la publicité commerciale sur le mobilier urbain d'information. C'est une action forte en la matière qui est cohérente avec les discours passés de la Maire de Paris.

Quant à votre proposition d'enlever les bâches et de faire un chantier collaboratif, ou participatif, ou pédagogique, elle est évidemment surprenante puisque l'on répond en l'espèce à des obligations du Code du travail.

Les bâches sont faites pour protéger les passants. Elles sont faites pour protéger les personnes qui travaillent dessus. C'est une obligation légale. Evidemment, là aussi, c'est une proposition qui n'a absolument pas vocation à être mise en œuvre.

Quitte à être dans la démagogie, je vais l'être moi aussi. Ces 5 millions d'euros, derrière, je veux bien que l'on m'explique où on va aller les chercher. 5 millions d'euros, c'est la moitié de la rénovation complète d'une école. J'aimerais bien que l'on me dise quelle école on va cibler. 5 millions d'euros, ce sont dix "rues aux écoles". Quelles sont les dix "rues aux écoles" que l'on va supprimer ? 5 millions d'euros, ce sont dix cours Oasis. Quelles sont les cours Oasis que l'on ne financera pas ?

Voilà la réalité, c'est que les conditions financières, la manière avec laquelle la droite matraque et limite les marges de manœuvre financières des collectivités et en premier lieu de la Mairie de Paris nous obligent parfois de manière exceptionnelle à prendre ce type de décision. On assume complètement de la prendre.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DCPA 12).

2024 DCPA 17 - Convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de la transformation de 27 cours de récréation en "oasis".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 17 relatif à une convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de la transformation de 27 cours de récréation en cours Oasis.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le dérèglement climatique pose la question du monde que nous allons laisser à nos enfants. Alors que Paris connaît de plus en plus régulièrement de fortes vagues de chaleur, il devient urgent d'adapter l'environnement quotidien des écoliers parisiens. Le projet de délibération que nous examinons vise justement à autoriser la transformation de 27 cours de récréation en oasis pour un montant de 2.030.000 euros. La transformation des cours d'école qui représentent 70 hectares de surface imperméabilisée et asphaltée dans Paris est un projet absolument crucial, essentiel pour préserver le bien-être des jeunes Parisiens, essentiel pour les risques d'îlots de chaleur urbains. La végétalisation des cours de récréation a donc été demandée à plusieurs reprises notamment dans la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 degrés" qui préconisait un plan de généralisation des cours Oasis dans toutes les écoles parisiennes. J'interviens, moi-même, régulièrement sur ce sujet à la mairie du 15e notamment.

Or, que de temps perdu pour la réalisation de ce projet, encore une fois, essentiel avec le plan climat de 2018, dans le cadre duquel vous vous étiez engagés à lutter contre les îlots de chaleur en créant chaque année 60 cours Oasis dans tout Paris. Au moment d'adopter le nouveau plan Climat, un constat cinglant s'imposait pourtant. En sept ans, seules sept cours Oasis avaient vu le jour dans le 15e arrondissement. Sept ans, sept cours Oasis, cela ne fait pas beaucoup. L'urgence climatique ne peut pas se contenter de cette action au compte-gouttes. A nouveau, vous privilégiez l'incantation à l'action, et vos engagements ne sont que le cache-misère de la réalité de votre bilan, alors que cela fait dix ans que vous êtes à la tête de la Ville de Paris. Heureusement que nos maires d'arrondissement n'attendaient pas la Ville de Paris pour mener à bien des transformations utiles aux Parisiens. Notamment, dans le 15e arrondissement, nous avons financé quatre cours Oasis, par le budget participatif.

Par exemple, la cour Oasis de la maternelle Émeriau, d'une qualité exemplaire, a été en partie financée par les fonds FEDER. Cependant, nos arrondissements ne peuvent pas se substituer à cette action. Il est indispensable que la Ville passe enfin à la vitesse supérieure pour accélérer la transformation des cours Oasis. Pour s'inscrire pleinement dans l'esprit du plan Climat, la Ville doit également adopter une démarche de qualité et de durabilité des cours Oasis et ne plus se contenter d'objectifs uniquement quantitatifs. Or, les précédentes générations de cour Oasis l'ont bien montré. Les réalisations ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Nous demandons également l'ouverture au public des cours d'école le samedi, comme le font d'ailleurs les écoles maternelles Vigée Lebrun et Émeriau dans le 15e. Nous en ferons des lieux rafraîchissants et accueillants en accord avec les valeurs de l'école républicaine.

Pour conclure, j'aimerais vous rappeler que la végétalisation des cours de récréation ne doit pas faire oublier la nécessité de rénover aussi le bâti scolaire. Vous avez déjà pris beaucoup de retard en la matière. Sur ce sujet également, les arrondissements se mobilisent. Toujours dans le 15e, la maternelle du 66, rue de la Procession, et la maternelle rue Lacordaire font l'objet d'importants travaux de rénovation énergétique. A l'image de ces deux chantiers, l'adaptation des bâtiments scolaires aux pics de chaleur doit aller plus vite et plus loin, par exemple en procédant à leur isolation thermique par l'extérieur, ou au ravalement des murs foncés par des peintures claires, et isolantes. Faites-en une priorité, la santé de nos enfants est en jeu.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, le groupe Union Capitale votera pour le projet de délibération tout en continuant à appeler de ses vœux un plan d'action bien plus ambitieux pour rénover les écoles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je dois dire que j'étais assez surpris de la tonalité de votre intervention, Madame. Si vous pouviez écouter la réponse. Je disais que j'étais assez surpris de la tonalité de votre intervention puisque je pensais au contraire que vous alliez féliciter la majorité pour le travail qui a été le sien en matière de cours Oasis. Il y en a encore 33 qui ont été livrées. On en sera à 160 au total et on a dû le faire malgré des expressions politiques venant de l'opposition au début du projet qui faisaient mine d'un grand scepticisme en la matière, là où on a continué à avancer.

Par ailleurs, il y a effectivement un travail qui est mené avec tous les arrondissements pour faire évoluer certains projets, certaines générations, pour ajuster la manière dont on entretient aussi ces cours Oasis. Vous le savez très bien, il y a un dialogue qui est mené avec toutes les mairies d'arrondissement en la matière. Ce sont de nouveaux usages. Ce sont de nouvelles manières d'utiliser les cours de récréation. On s'adapte aussi en les faisant.

J'étais étonné parce que l'on ne peut pas reprocher à la Ville de Paris et à sa majorité de ne pas avoir été à l'initiative, très en amont et bien avant la mission "Paris par 50 degrés". Je le redis aujourd'hui, on en est à 160 cours Oasis en comptabilisant les 33 qui ont été réalisées cet été. C'est un élément très positif de bilan qui est habituellement très peu discuté.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération dans le cadre duquel on a un co-financement par le Fonds vert de l'Etat qui permettra de financer à hauteur de 2 millions d'euros, 27 cours Oasis. C'est à peu près 500.000 euros en moyenne une cour Oasis et cela représente donc 8 % en moyenne du coût d'une cour Oasis. C'est bien, c'est du co-financement, mais 92 % du financement reste un financement de la Ville de Paris.

Je voulais rappeler ces éléments, mais également dire que j'étais un peu étonné de la tonalité de votre intervention. En effet, il ne peut pas nous être reproché de ne pas faire preuve de volonté politique sur ce sujet et de capacité d'adaptation aussi à cet objet nouveau, qui est pris et appréhendé par les élèves de manière différente. Nous, on s'adapte et on montre aussi notre capacité d'adaptation et de tirer les leçons des usages qui sont faits de ces cours Oasis.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DCPA 17).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au programme Embellir Votre Quartier 4.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœu non rattaché, le vœu référencé n° 43, qui est relatif au programme Embellir Votre Quartier 4.

La parole est à Alix BOUGERET, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Le programme Embellir Votre Quartier est devenu un outil clé de gestion de l'embellissement et de l'aménagement de l'espace public. Initiée au début de cette mandature, nous avons tous collectivement, notamment le maire du 17e arrondissement, salué cette initiative menée à l'époque par Jacques BAUDRIER, qui permettait de regrouper les travaux prévus sur un quartier dans un laps de temps donné, pour plus de cohérence, plus de clarté, plus de performance et une meilleure coordination avec les mairies d'arrondissement.

Dans le 17e, après E.V.Q. 1, E.V.Q. 3, avec quelques retards, nous en étions donc rendus à E.V.Q. 4 qui regroupait trois quartiers : Batignolles, Martin Luther King et Legendre-Lévis. Le budget prévisionnel était de 5,5 millions d'euros, et nous avons dès le mois d'avril 2024 lancé la phase de concertation comprenant trois marchés exploratoires et un grand atelier "Carte sur table". Cette concertation a connu un succès certain puisqu'elle a abouti à 215 idées venant des habitants. C'est dire l'intérêt et l'engagement des riverains pour ce dispositif.

Là, qu'apprenons-nous ? Qu'incidemment, le budget alloué a été ramené à 200.000 euros, soit à peine de quoi lancer les études préparatoires. Je vous pose donc la question. Pourquoi ce revirement ? Auriez-vous perdu toute volonté de mener à bien les projets annoncés ? Vous aurez compris que cela nous met, la mairie d'arrondissement, dans une difficulté vis-à-vis des habitants qui se sont investis. Si cette décision se confirme, ce serait dommageable tant pour l'amélioration du cadre de vie des Parisiens que pour la crédibilité de notre rôle en tant qu'élus.

Nous vous demandons donc, avec Geoffroy BOULARD, Paul HATTE et les élus du groupe Union Capitale, des explications sur les motifs de ce revirement et bien sûr de réétudier les montants du budget afin que le programme E.V.Q. 4 ne devienne pas qu'une comète ou un coup de "com" vite oublié.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues.

Quelques mots en réponse : là aussi, j'étais un peu étonné puisque l'on en est à la quatrième vague d'E.V.Q. dans le 17e arrondissement, que vous êtes des élus d'arrondissements engagés sur vos territoires, que vous connaissez, un, le fonctionnement d'E.V.Q., deux, la manière dont se font des travaux. Ainsi, avec E.V.Q., il faut savoir qu'il y a une phase de concertation, qu'il y a une phase d'arbitrage. Une fois qu'il y a cet arbitrage, on entre dans la phase de travaux qui est d'abord la phase d'études par les services de la Ville, ensuite la phase de choix des entreprises, enfin la phase de travaux effectifs. C'est une procédure qui s'échelonne sur le temps long. C'est pour cela qu'aujourd'hui, dans beaucoup d'arrondissements, et y compris dans le 17e arrondissement, on est encore en train de faire des travaux d'E.V.Q. 1 ou d'E.V.Q. 2. Dans le plan de charge prévisionnel du 17e arrondissement, en 2025 seront encore financés des travaux pour E.V.Q. 1 et E.V.Q. 2.

Les crédits alloués au titre du budget 2025 portent sur des travaux qui seront effectués en 2025. Or, avec une concertation qui a commencé en avril 2024, avec une restitution qui n'a pas encore eu lieu, il est quasiment matériellement impossible d'avoir des travaux décidés dans le cadre d'E.V.Q. 4 qui interviendront en 2025.

C'est donc la question qui se pose pour tout le monde. E.V.Q. est un objet qui se pense sur le temps long, qui permet d'organiser, de rationaliser les travaux sur le temps long. Ce qui est aujourd'hui décidé dans la quatrième vague d'E.V.Q. seront des travaux qui n'interviendront pas forcément, pour l'immense majorité d'entre eux - pour la raison que je viens de rappeler -, sur l'année 2024 évidemment, mais pas non plus sur l'année 2025. Je rappelle que l'on est encore aujourd'hui en 2024 et en 2025 en train de finaliser des vagues E.V.Q. 1 et E.V.Q. 2. C'est tout à fait logique, c'est tout à fait normal.

Par ailleurs, il y aura du financement dans le 17e arrondissement et dans les autres arrondissements de travaux pour E.V.Q. 1, et E.V.Q. 2 qui interviendront en 2025. Tout cela est logique et correspond à la temporalité habituelle des travaux. Il n'y a aucune surprise à cet égard et aucune maltraitance particulière par ailleurs vis-à-vis du 17e, qui je dois le reconnaître a une doctrine de transformation de l'espace public qui est complètement alignée avec les grandes orientations de la majorité, puisqu'il y a de la végétalisation, il y a de la piétonnisation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Maire, je vais vous demander d'aller vers votre conclusion.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Pour ces raisons, je vous invite à retirer ce vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 43 est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en œuvre des engagements de restauration de l'Hôtel de Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 44 relatif à la mise en œuvre des engagements de restauration de l'Hôtel de Ville.

La parole est à Antoine BEAUQUIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En 2021, notre Conseil a unanimement adopté un vœu porté par notre groupe concernant l'entretien et la restauration de l'Hôtel de Ville. Trois ans plus tard, force est de constater que les engagements pris alors restent largement inexécutés. L'Hôtel de Ville est un véritable joyau de la Capitale où l'influence des artistes italiens est lisible, mais il présente des façades noircies, des éléments de décoration détériorés. L'état général est dégradé : pierres de taille, corniches, sculptures, moulures saillantes, ses cheminées, etc. Les dégradations sont nombreuses aussi sur des éléments de décoration intérieure : plafonds fissurés, peintures écaillées, tapisseries détériorées, parquet enfoncé, lattes manquantes, mobilier mal entretenu. Tout cela nuit à l'image de cette maison.

Emblématique lieu de pouvoirs, siège de l'administration municipale et départementale, l'Hôtel de Ville doit conserver son prestige. Suite à l'incendie et la destruction de l'Hôtel de Ville en 1871, les autorités de l'époque se préoccupèrent très rapidement de sa reconstruction. Ils lancèrent un concours dès l'année suivante pour un édifice à l'identique. Cette dynamique, cette volonté d'être fiers d'un édifice aussi symbolique que celui-ci doit nous inspirer. Ce bâtiment n'est pas seulement un lieu de travail pour de nombreux agents, c'est aussi un symbole de Paris. Des milliers de visiteurs y pénètrent chaque année, notamment lors des "Journées du Patrimoine". L'état actuel de ses façades et de ses intérieurs ne rend pas hommage à l'image de notre Capitale.

Ce vœu que je présente aujourd'hui avec ma collègue, Anne BIRABEN, vise à rappeler à la Ville les engagements pris en 2021. Nous réclamons un état des lieux actualisé des dégradations, un calendrier des travaux de restauration et une estimation des coûts. Ce projet ne peut plus être repoussé. Il s'agit du patrimoine de tous les Parisiens.

Je vous invite à voter en faveur de ce vœu pour que notre Hôtel de Ville retrouve tout son éclat et puisse continuer à incarner la grandeur de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues.

En septembre 2001, il y a eu un comité de lancement des études qui a acté le fait que l'on organise des études sur la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville qui portaient notamment sur son nettoyage, sur le traitement des pierres, sur le nettoyage et la restauration de certaines statues, sur le remplacement des menuiseries et enfin sur la réparation des cheneaux.

A l'issue de cette première phase d'étude, les travaux envisagés ont été chiffrés à un montant qui dépassait les 30 millions d'euros sachant qu'en parallèle, la Ville a lancé un certain nombre de travaux plus fonctionnels en vue notamment des Jeux olympiques : le réaménagement de l'accueil, la question du départ de La Poste aussi, enfin des besoins de sécurisation et de mise en accessibilité. Il a été choisi à ce moment de ne pas prioriser les travaux de façades, je le rappelle pour un montant de plus de 30 millions d'euros. Dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, il n'a pas été décidé de relancer des études ou de mettre en œuvre ces travaux pour ces raisons.

Je vous invite à retirer ce vœu, sinon j'aimais un avis défavorable.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DU 42 - Petite Ceinture (13e). - Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations Sud avec SNCF-Réseau. - Extension du périmètre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 42 : Petite ceinture dans le 13e arrondissement - Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations Sud avec S.N.C.F.-Réseau. C'est une extension du périmètre.

Sur ce dossier, sans surprise, Jean-Philippe GILLET est inscrit.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à faciliter l'accès à un tronçon de la Petite ceinture dans l'esprit d'une ouverture de celle-ci au public de promeneurs. Vous le savez, nous le réaffirmons avec force, le groupe

Communiste et Citoyen tient au strict respect des protocoles-cadres de 2015 qui lient la Ville et la S.N.C.F. En effet, celui-ci contraint la Ville à assurer la réversibilité du tracé ferroviaire sur une très large partie de l'infrastructure.

Notre démarche consiste à ne pas insulter l'avenir. Ce tracé exceptionnel reliant différentes gares stratégiques est un atout pour notre Ville en matière de décarbonation du transport de marchandises. Par ailleurs, dans un contexte d'évolution du périphérique, de la nécessaire démotorisation de l'Île-de-France, la Petite ceinture ferroviaire pourrait à l'avenir sur certains tronçons accueillir un nouveau métro pour offrir une alternative qui permettrait de désengorger les transports en commun, bien maltraités par la droite régionale.

Cependant, dans le strict cadre de ce projet de délibération, les travaux programmés ne nous semblent pas de nature à infirmer notre position constante. Mon collègue, Jacques BAUDRIER, le sait bien pour avoir animé des rencontres dans le cadre du dispositif Embellir Votre Quartier, c'était une demande des habitants concernés.

Nous voterons pour ce projet de délibération avec vigilance, mais confiance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, chers collègues pour cette intervention.

Effectivement, c'est un projet de délibération qui vise à étendre le périmètre de la Petite ceinture sur sa portion Sud, dans le 13e. Je tiens à souligner que nous nous assurons de la réversibilité du site en lien avec la S.N.C.F., comme sur toutes les parcelles de la Petite ceinture que nous ouvrons aux habitantes et aux habitants.

Je suis particulièrement contente que nous puissions avoir cette portion supplémentaire de la Petite ceinture qui sera aménagée et ouverte aux habitants du 13e arrondissement et qui nous permettra d'atteindre nos objectifs de création d'espaces verts, à savoir ouvrir les 7,3 hectares de Petite ceinture au public. C'est une excellente chose. Je pense que les élus du 13e ainsi que les habitants en sont particulièrement fiers.

Bien sûr que je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Merci à vous deux pour la brièveté de cet échange à laquelle nous sommes évidemment sensibles.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 42).

2024 DU 71 - Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie dans la Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 71. Il s'agit de l'acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie dans la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, puisque nous sommes dans le 13e arrondissement.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a 33 ans, en 1991, était lancée l'une des plus grandes opérations sinon la plus grande opération d'urbanisme à Paris : la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Projet d'envergure qui a transformé le 13e arrondissement en créant de toutes pièces un nouveau quartier à la fois pôle universitaire, résidentiel et économique. Bien pensée à l'origine sous Jacques Chirac, nous saluons les réussites de cette opération.

Cependant, nous devons maintenant souligner ses échecs résultant des choix idéologiques faits à compter de 2001. Avec un coût total de 1,4 milliard d'euros, dont 850 millions à la charge de la Ville de Paris, un endettement de la SEMAPA de presque 400 millions d'euros, il est légitime de s'interroger sur la capacité de ce projet à respecter ses engagements sans dégrader encore davantage les finances de la Ville, déjà sous pression.

Cet avenant ajoute d'ailleurs 30,4 millions d'euros à la facture de la Ville. Le déséquilibre financier de l'opération pose un problème de fond, en raison du décalage entre la part des recettes que représentent les bureaux, 43 %, et les logements, seulement 19 %. Pourquoi ? Cela résulte du choix politique fait en 2001 de passer le taux de logements sociaux à 50 % au détriment des logements privés plus rémunérateurs. Cela a totalement déséquilibré l'opération. Surtout, le déséquilibre résulte de la volonté de réaliser en priorité la totalité, 100 %, des logements sociaux prévus sur le secteur, alors que seul un tiers des logements privés a été construit. Conséquence : cela a contraint la Ville à densifier à outrance le quartier notamment à travers la désormais bien connue "opération

Austerlitz". Celle-ci est une aberration anachronique, je l'ai souvent dit, dont le seul but est de réparer les erreurs qui ont déséquilibré financièrement la Z.A.C.

Par ailleurs, ce projet de délibération se glorifie, je cite, "d'une offre de logements diversifiés". Je viens de montrer son déséquilibre. Cette Z.A.C. n'est absolument pas un modèle d'équilibre de logements.

Ce projet de délibération parle aussi des commerces. Lesquels ? Justement, ce quartier est marqué par les très nombreuses surfaces neuves, trop vastes, qui restent vides. Ce quartier densément peuplé manque très cruellement de commerces alimentaires de qualité. Le Monoprix miséreux qui se meurt en est le triste exemple. A cela s'ajoutent les retards conséquents et l'avenant repousse encore la date d'achèvement à 2032.

Pourtant, vu que cet avenant prévoit le prolongement de la ligne 10 que nous commandons depuis tant d'années, notre groupe votera ce projet de délibération tout en réitérant sa vigilance sur la suite de ce projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur OLIVIER, sur ce projet de délibération et votre intervention, j'avoue avoir un peu de mal à vous suivre. Vous trouvez qu'il y a trop de surfaces de bureaux et trop de surfaces de commerces, mais pas assez de commerces, trop de logements, mais pas assez de logements, trop de logement social, mais pas assez de logement social. Je n'ai pas bien saisi le fond de ce que vous dites.

Globalement, je pense que l'on peut se réjouir de ce projet d'aménagement qui est nécessaire et répond à des impératifs de visions politiques que nous portons : avoir des projets d'aménagements qui soient équilibrés, qui permettent évidemment de créer du logement. Je crois que vous répondez d'ailleurs à cela, par vos attaques régulières, en expliquant qu'il n'y a plus suffisamment d'habitants à Paris, et que les gens s'en vont, faute de logements. En revanche, vous dénoncez le fait que nous créons des logements. C'est une forme d'orthogonalité dans vos propos que je tenais à souligner.

Ce projet répond à la volonté des élus locaux, à la volonté des habitants, à la volonté que nous portons d'avoir des espaces verts, des surfaces de bureaux, des surfaces de commerces, du logement social, du logement privé. C'est une Z.A.C. qui par ailleurs porte une grande ambition sur les questions des matériaux utilisés, sur la question de l'écoconstruction.

Bref, c'est un projet de délibération, et un projet, de grande qualité. Je rappelle aussi que c'est un projet de délibération annuel, qui permet d'échelonner l'acquisition de la Ville de Paris d'un certain nombre de volumes de voiries primaires et que d'ailleurs, le service local des domaines de Paris est consulté de façon régulière et n'émet aucune objection particulière.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et je salue par ailleurs la qualité de cette opération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 71).

Il est adopté facilement.

2024 DU 99 - Cession d'un terrain 1 bis, rue de Bièvre (5e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Florence BERTHOUT, Mme la maire du 5e arrondissement, sur le projet de délibération DU 99 : cession d'un terrain, 1 bis, rue de Bièvre, dans le 5e arrondissement.

Vous avez la parole, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, comme maire, je me suis toujours opposée aux cessions de terrain dès lors que j'avais le sentiment que celles-ci s'opéraient au bénéfice exclusif, potentiellement en tout cas, d'un propriétaire privé. C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'il y a quelques années, j'avais fait retirer de l'ordre du jour du conseil d'arrondissement, puis du Conseil de Paris avec l'accord de la Ville que j'avais convaincue de bloquer une cession de terrain, passage des Patriarches, au droit d'un petit immeuble social. J'ai pu transformer cette petite parcelle en un jardin partagé.

Comme je n'avais pas toutes les assurances avant l'été sur le risque que présentait cette cession de terrains situés au 1 bis, rue de Bièvre, j'ai demandé de le retirer, ce que j'ai obtenu. Puis, la Direction de l'Urbanisme m'a fourni des éléments très probants sur l'intérêt pour la Ville qu'il y avait à vendre ce terrain. Je réinterviens parce que je voudrais m'assurer que toute la majorité est sur la même ligne que moi puisque dans mon conseil d'arrondissement, il s'avère que votre majorité n'a pas voté ce projet de délibération.

Il s'agit d'un terrain sur lequel un petit bâtiment vieillissant dessert un immeuble privé, "via" un ascenseur et un escalier. Ce bâtiment est totalement hors norme et il faudrait donc le démolir. La démolition constituerait une charge pour la Ville de 185.000 euros et si la Ville ne cédait pas le terrain, cela veut dire qu'elle devrait prendre en charge les travaux au seul bénéficiaire, je le dis, d'un propriétaire privé.

J'ajoute que, sur ce petit bout de terrain, on ne peut rien faire, pour peu que l'on y mette deux poubelles et deux ancrages vélos. Hormis une jardinière, je ne vois pas trop ce que l'on pourrait faire. Il y a un arbre qui sera protégé dans le futur plan local d'urbanisme bioclimatique. Il ne sera donc pas possible de l'abattre, ce qui était aussi un sujet d'interrogation. Surtout, il ne sera pas possible de construire, même une très petite surface, en co-visibilité de la rue et des ouvertures de l'immeuble. La cour restera donc une cour.

Pour toutes ces raisons évidemment, je soutiens cette cession et je ne doute pas que tout le monde va maintenant soutenir cette cession.

J'en profite pour féliciter la Direction de l'Urbanisme qui sur un petit sujet comme cela a fait un travail absolument formidable.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Maire, pour votre intervention qui me permet à mon tour de saluer le travail remarquable de la Direction de l'Urbanisme sur, comme vous le dites, un sujet d'une parcelle aussi petite que celle-ci.

Effectivement, cela a permis de souligner la particularité de ce terrain qui fait l'objet d'une cession, certes à un particulier, mais qui s'inscrit pour autant dans les objectifs que vous avez énoncés. Étant parfaitement en phase avec vous, non seulement en phase, mais en plus de cela, nous allons le voter et nous présentons nous-mêmes ce projet de délibération.

Je vous propose de le mettre au vote et je vous invite toutes et tous à le voter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 99).

2024 DU 109 - Cession à la Régie immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) du lot de copropriété n° 1 dans l'immeuble 135 bis, rue Castagnary (15e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 109 relatif à la cession à la Régie Immobilière de la Ville de Paris, R.I.V.P., du lot de copropriété n° 1 dans l'immeuble 135 bis, rue Castagnary, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour mémoire, cette maison d'un étage adossé à la Petite ceinture a été préemptée par la Ville en 2018 et déléguée à la R.I.V.P. afin d'y réaliser 12 logements sociaux dans le cadre d'une opération de démolition-densification. Ce projet de délibération porte sur l'apurement de la situation foncière du 135 bis, rue Castagnary, un bâtiment de petite échelle précédemment occupé par un café.

Le projet prévu pose problème pour plusieurs raisons. D'une part, du fait de la concentration de logements sociaux dans ce quartier, où la quasi-totalité des bâtiments situés sur le côté impair de la rue Castagnary relève du logement social. Dans ce secteur, les maisons ont disparu les unes après les autres pour être remplacées par des immeubles sociaux, en particulier dans les rues Castagnary et Chauvelot, auxquelles nous pourrions par exemple ajouter les 80 logements sociaux récemment livrés rue du Bessin. Le programme de construction de 76 logements sociaux prévus rue Jacques Baudry, ou encore le futur centre d'hébergement qui va ouvrir rue Chauvelot.

Ce projet de délibération me permet également de revenir sur l'aménagement de ce secteur, car comment admettre que ce quartier précédemment composé de petites bâtisses n'ait jamais donné lieu à une réflexion urbaine et paysagère globale et fasse l'objet d'une densification excessive, contraire aux attendus du P.L.U.b., d'ailleurs ? Hermétique à cette demande que Philippe GOUJON a pourtant portée depuis des années, vous avez préféré faire table rase du bâti faubourien pour construire une muraille de logements sociaux, dont je déplore la banalité du traitement architectural.

Après les opérations de démolition-construction des n° 69, 131 et 133, rue Castagnary, puis des 139 et 141, c'est donc maintenant le 135 bis qui va disparaître. L'immeuble de six étages qui le remplacera supprimera un espace de respiration et masquera les perspectives offertes sur les arbres de l'ancienne Petite ceinture ferroviaire. J'ajoute que la surface de pleine terre créée me semble totalement insuffisante au regard des exigences requises par les nouveaux projets du P.L.U.

Pour conclure, je regrette que le plan de financement de cette opération qui traîne depuis 2018 ne nous ait pas été communiqué, pas plus que les catégories de logements prévues. A ce propos, je tiens à rappeler pour mémoire le vœu que nous avons présenté en février 2019, demandant une programmation de ce site en P.L.S., vœu auquel M. BROSSAT avait répondu en précisant que, compte tenu du nombre de logements sociaux sur ces territoires, il s'engageait "à étudier cette possibilité et à ce que cette demande puisse déboucher". Or, à ce jour, nous n'avons aucun retour.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette opération jusqu'alors mal pilotée doit être remise à plat avec une programmation plus respectueuse du cadre de vie des riverains et qui présente une part importante des P.L.S. à destination des classes moyennes, comme M. BROSSAT s'y était engagé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Avez-vous si froid que cela pour applaudir aussi fortement ?

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, Madame de CLERMONT-TONNERRE, je ne vais pas être très long.

On le disait ce matin, il faut loger nos agents, il faut faire du logement social et quand on en fait, vous vous y opposez avec différents arguments toujours inventifs. Pour autant, si on ne fait ni préemption, ni construction, ni surélévation, il n'y a pas de logement social.

Alors, vous avez mesuré vos propos, mais en conseil d'arrondissement vous disiez que M. BROSSAT avait dit qu'il y avait trop de logement social sur cette rue. Je suis allé vérifier parce que cela m'avait beaucoup étonné. Ce n'est pas ce qu'il a dit. Il a dit qu'il y avait beaucoup de logement social dans le secteur, ce qui est vrai.

La programmation, comme vous le dites, n'est pas arrêtée. Je pense que vous avez raison de vouloir que l'on y réfléchisse pour équilibrer les choses par rapport à l'ensemble du secteur.

Par ailleurs, vous arguez de la banalité du traitement architectural dans la rue. Cela, on sait bien qu'en termes d'architecture, c'est subjectif.

Puis, je voudrais mesurer les choses, parce qu'il s'agit simplement de 12 logements. Ce sont donc de petites opérations, justement intéressantes parce qu'on ne fait pas les erreurs du passé à construire des barres d'immeuble. Il s'agit de 12 logements. Le 15e, comme tout Paris, en a besoin, notamment pour loger nos agents.

Je voudrais donc évidemment appeler à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Madame la Maire ?

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci pour vos interventions sur ce projet qui permet de réaliser une cession pour la concrétisation - cela a été évoqué par Florian SITBON et par Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE - à savoir la création de 12 logements, dans le 15e arrondissement. C'est ainsi l'occasion pour nous de réaffirmer notre engagement en faveur de la création de logement social en lien avec la mixité sociale de façon à permettre de loger le plus grand nombre. Il est vrai que depuis 2019, vous l'avez évoqué, il y a un certain nombre de difficultés juridiques et foncières qui nous permettent d'aboutir aujourd'hui à une baisse du prix de cession qui est quand même conséquente ; elle est désormais fixée à 217.200 euros. C'est pour moi la preuve d'une gestion pragmatique des fonds publics et cela permet de garantir par ailleurs la viabilité du projet immobilier.

Par ailleurs, je pense que cela répond pleinement aux objectifs du plan local d'urbanisme et des objectifs, notamment de mixité que nous y avons. Je ne ferais pas l'exégèse de l'objectif de création de logements qui doit permettre de loger le plus grand nombre, cela a été rappelé par Florian SITBON.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 109).

2024 DU 117 - Vente à la R.I.V.P. de 9 lots de copropriété situés 22, rue Lepic (18e) en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 117 concernant la vente à la R.I.V.P. de neuf lots de copropriété situés 22, rue Lepic dans le 18e, en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très rapide parce qu'on est très content.

Chers collègues, ce projet de délibération permet à la R.I.V.P. d'acquérir des biens au 22, rue Lepic, alors que ceux-ci faisaient l'objet d'une vente à la découpe.

La volonté politique de la Ville, la volonté de notre majorité a donc permis de mettre fin à ce projet spéculatif qui allait déstabiliser des foyers et des vies. C'est un combat qui a été mené, certes par la Ville, mais aussi et surtout par la mobilisation des habitants. Comme l'a rappelé Ian BROSSAT en Conseil du 18e arrondissement, les locataires, lorsqu'ils ont appris qu'ils seraient maintenus chez eux, ont pour certains d'entre eux réellement pleuré de joie tant ils ont vécu dans l'inquiétude pendant plusieurs mois, puisque leur seul horizon était de devoir quitter leurs logements et leurs quartiers.

Le groupe Communiste espère vraiment, très sincèrement, que ce projet de délibération qui protège des Parisiennes et des Parisiens sera voté unanimement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Madame la Maire ?

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Très rapidement parce que je crois que l'on est entièrement d'accord avec ce que vous évoquez. Cette cession de lots à la R.I.V.P. s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Ville de création de 30 % de logements sociaux à horizon 2035. C'est un levier extrêmement important pour gommer les inégalités, en tout cas pour atténuer les inégalités sociales et territoriales.

Par ailleurs, j'en profite pour dire un mot sur la rue Lepic qui a fait l'objet d'images absolument magnifiques lors des J.O. sur la course cycliste. J'espère que les futurs locataires et les locataires actuels de cette rue pourront profiter peut-être d'une réitération de cette course.

En tout cas, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 117).

2024 DU 128 - Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de la partie de la rue Charles-Moureu située entre son numéro 40 et la rue du Docteur-Magnan. - Abrogation des alignements (13e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 128 relatif au déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de la partie de la rue Charles Moureu, située entre son n° 40 et la rue du Docteur-Magnan. Il s'agit de l'abrogation d'alignements.

Vous avez compris que nous sommes dans le 13e et la parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, nous voilà devant une fausse bonne idée. En effet, quel est l'intérêt de créer une rue-jardin à côté d'un jardin ? à côté du parc de Choisy qui est le poumon vert du 13e arrondissement ? Je ne comprends pas bien l'intérêt.

Au début, vous aviez parlé d'agrandissement du parc de Choisy. C'est faux, les grilles du parc de Choisy restent telles quelles, il n'y a aucun agrandissement. Le terrain de sport en aggloméré qui est à côté va rester en aggloméré. Il n'y a pas du tout de végétalisation.

C'est donc un projet qui ne verra que quelques mètres, qui n'ajoutera rien et qui aurait été bien plus utile dans bien d'autres secteurs du 13e arrondissement qui mériteraient, eux, d'avoir des rues-jardins, car ils ne bénéficient pas de l'avantage du parc de Choisy.

Par contre, ce qui est sûr est que l'on va fermer une rue aux voitures, aux bus, puisque le bus 83 va devoir faire un détour, et j'ai assisté à toutes les réunions des riverains qui étaient très mécontents de tout cela. D'ailleurs, le commissaire-enquêteur recommande le maintien de la circulation piétonne de manière permanente sur ce secteur.

Enfin, il manque un élément, mais c'est vrai que cela ne vous préoccupe jamais, c'est le coût. Je l'avais demandé à un moment dans l'une des réunions, on m'avait dit 2 millions d'euros. Je ne sais pas si c'est le cas, puisque dans les documents qui nous sont fournis, il n'y a rien.

Voilà donc pourquoi nous voterons contre ce projet, non pas parce que l'idée de rue-jardin est inintéressante, au contraire, mais parce que vous la créez au mauvais endroit.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La chute fut un peu sévère, mais la parole est à Élisabeth STIBBE, pour un atterrissage peut-être plus en douceur.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais faire écho à ce qui vient d'être dit, mais sans le répéter, rassurez-vous, avec un atterrissage en douceur comme vous venez de le dire, Monsieur BLOCHE.

En deux mots, il s'agit d'un projet de déclassement, du domaine public routier de la Ville de Paris, d'un tronçon situé le long du parc de Choisy, avenue Denfert, en un espace de détente végétalisé. Ce projet s'inscrit dans la démarche Embellir Votre Quartier, laquelle est pavée, si je puis dire, de bonnes intentions avec des promesses de végétalisation, de rues piétonnes et d'amélioration du bien-vivre dans le quartier concerné. Différentes phases de cette démarche sont programmées sur plusieurs années dans le 13e arrondissement.

J'ai déjà eu l'occasion de dénoncer les aberrations du nouveau plan de circulation du quartier Peuplier-Rungis, mis en place en avril, et de demander à la Ville une étude d'impact sur les déports de circulation, consécutifs à la mise en place d'un réseau kafkaïen de sens interdits. Avec vous, la colonne Dronne n'aurait jamais libéré Paris. Le summum : les véhicules désorientés sont obligés d'emprunter une rue comportant une école, une incohérence totale avec l'excellente démarche des rues aux écoles. J'aimerais savoir pendant combien de temps vous allez maintenir ce dispositif forcément provisoire. Allez-vous interdire cette rue aussi ? L'entrée de Paris par cet itinéraire sera alors impossible comme le souhaite le maire du 13e arrondissement.

L'Exécutif a fait comme toujours la sourde oreille à ces revendications légitimes et la presse s'est penchée sur les difficultés rencontrées par les riverains. "Le Parisien" a publié deux articles à ce sujet il y a quelques jours. Espérons que cette caisse de résonance médiatique vous incitera à dresser un bilan sincère des modifications imposées à ce quartier, génératrices d'embouteillages, de manœuvres dangereuses, d'une conduite nerveuse et bruyante se traduisant finalement par une baisse de qualité de vie pour les habitants. Vous admettez qu'il s'agit là d'un comble pour un projet censé embellir votre quartier.

Le projet qui nous intéresse aujourd'hui concerne le quartier Choisy-Jeanne d'Arc-Seine. Il s'agit de transformer une partie de la rue Charles-Moureu en rue-jardin, de façon à créer un accès direct au stade depuis le parc de Choisy. En résumé, non de façon alléchante, il est question d'extension du parc. Qui pourrait "a priori" critiquer ce projet de gain en espaces verts, alors que nous constatons tous qu'il en manque à Paris ? Le réaménagement du stade est également prévu, incluant, nous n'en doutons pas, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Tout se présente bien sur le papier. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu, ainsi que l'enquête publique à l'été 2023. Celle-ci a mis en évidence les fortes réserves émises par les riverains. Les habitants profitent sans doute

du parc de Choisy, mais ils sont également usagers de la rue. Ils s'inquiètent à juste titre de la desserte du quartier, le bus 83 l'empruntant dans les deux sens, notamment pour desservir l'arrêt Claude Monet et la cité scolaire du même nom. Je ne prononcerai pas le mot "voiture" qui pourrait provoquer des évanouissements dans cette Assemblée. La question de la sécurité est également un point d'attention, voire d'inquiétude.

L'Exécutif a revu sa copie et une nouvelle enquête publique a été réalisée l'été dernier sur la base d'un projet retravaillé. Cette nouvelle enquête a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur assorti d'une recommandation dans laquelle il est indiqué, je cite, que : "la solution alternative prévoyant le maintien de la circulation piétonne de manière permanente sans remettre en cause les objectifs généraux du projet de création d'un espace de détente végétalisé, en lien avec le parc de Choisy et le stade Charles-Moureu, fasse l'objet d'une étude et d'une concertation". Merci, Monsieur le commissaire enquêteur de souligner dans votre recommandation ce devoir de transparence et d'honnêteté envers les Parisiennes et les Parisiens.

Une réunion d'information ne doit pas être requalifiée abusivement en concertation. Un comptage des véhicules entrant et sortant de Paris à la Poterne des Peupliers ne représente en rien une étude d'impact du nouveau plan de circulation. Il faut effectivement mener une étude prévisionnelle, puis un bilan d'étape sur une période expérimentale, avant de réaliser des modifications lourdes et définitives.

Ne voulant pas vous signer un chèque en blanc en votant pour ce projet de délibération, alors que vous n'avez pas fourni en annexe le moindre projet d'études ni le calendrier des réunions de concertation sur le projet final, nous conserverons prudemment une position d'abstention critique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Élisabeth STIBBE.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai écouté assez attentivement vos deux interventions et je dois dire que je ne comprends pas très bien ce que vous dites. En gros, vous êtes pour les rues-jardins, mais pas à côté des jardins, pas dans les rues, pas quand il y a des bus, pas quand il y a des voitures, pas quand il y a des gens, pas quand il y a des agrès, en réalité jamais. C'est cela que vous essayez de nous dire.

Sur les grilles, j'entends votre position, Monsieur OLIVIER. En gros, vous dites que finalement cela aurait été bien que l'on enlève les grilles du parc de Choisy. J'en prends vraiment bonne note et je pense que l'on aura l'occasion de rééchanger sur cette question des grilles, qui délimitent les jardins. Je suis ravie d'entendre qu'il y a des moments où vous considérez qu'il faut bien les enlever. On aura l'occasion, j'en suis sûre, d'en rediscuter.

Evidemment qu'il y a eu des études d'impact et des concertations. Vous le reconnaissez vous-même, Madame STIBBE.

Par ailleurs, sur la question du temps de trajet du bus 83, c'est évidemment le même temps qui sera celui de sa circulation.

En l'espèce je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération et par ailleurs, à vraiment bien réfléchir aussi. Vous savez, le dernier vœu qu'a fait l'assemblée citoyenne et a choisi de nous soumettre a été, non pas plus de piétonnalisations, non pas plus de rues aux écoles, mais la création des rues-jardins. C'est vous dire à quel point vous êtes en décalage avec les Parisiennes et les Parisiens.

Vraiment, je vous invite, si je puis me permettre un petit conseil, à beaucoup de prudence dans ce type d'expression. En effet, je pense qu'un jour vos enfants ou vos proches qui ont des enfants écouteront vos interventions et se demanderont dans quel monde vous viviez et à quel point vous ne pensiez pas à eux et à leurs poumons.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 128).

2024 DU 132 - Opération 16, rue Armand-Carrel (19e). - Cession à la Foncière de la Ville de Paris. - Subvention et garantie d'emprunts pour la réalisation de 10 logements BRS.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 132 : opération, 16, rue Armand-Carrel dans le 19^e arrondissement - Cession à la foncière de la Ville de Paris - Subvention et garantie d'emprunts pour la réalisation de dix logements B.R.S.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je disais que j'étais fatiguée, je crois que c'est le cas de tout le monde, et je vais donc essayer de faire court.

Chers collègues, je prends la parole sur ce projet de logement avec un sentiment partagé. Le projet initial à cette adresse était un projet d'habitat participatif qui portait de belles ambitions. Je regrette donc qu'il n'ait pu finalement aboutir sous cette forme, et ce, malgré le fort engagement, je peux en témoigner, de ses porteurs et de ses porteuses.

Les nombreux obstacles rencontrés sur la route depuis l'appel à projets lancé par la Ville en 2014 ont malheureusement eu raison de cette belle initiative. Toutefois, je tiens également à saluer que cet investissement n'est pas entièrement perdu, et qu'il puisse se transformer en un programme de logements B.R.S.

L'échec du collectif "Lotus" qui portait le projet met en lumière, une fois de plus, la complexité à mettre en œuvre des projets d'habitats participatifs dans Paris. Même avec les outils créés par la loi ALUR, portée par Cécile DUFLOT en 2014, et le cadre structuré d'un appel à projets, ils peinent à sortir de terre.

Alors, plusieurs facteurs expliquent évidemment cela, avec en première ligne le coût et la rareté du foncier, ainsi que la pression immobilière que l'on connaît toutes et tous. Le nombre presque nul de projets d'habitat participatif à Paris montre que le cadre actuel ne suffit pas et qu'il faut en faire plus pour adapter cette forme d'habitat à notre Ville.

C'est précisément pour lever ces obstacles que nous, les Écologistes, avons proposé en 2021 par l'intermédiaire d'un vœu adopté, que la Foncière de Paris agisse comme un guichet unique, non seulement pour piloter ces projets, mais aussi pour accompagner techniquement les collectifs d'habitantes et d'habitants en leur portant le soutien nécessaire pour surmonter les barrières administratives, financières et techniques.

Nous continuerons à porter haut ce vœu pour qu'il soit pleinement mis en œuvre, et à encourager activement les démarches d'habitat participatif à Paris. Nous sommes convaincus que c'est un modèle qui permet d'adopter un regard différent sur la production de logements et qui apporte des solutions concrètes aux défis auxquels Paris est confrontée en la matière.

A travers les coopératifs d'habitantes et d'habitants, il devient possible de lutter contre la spéculation immobilière, de proposer une autre forme d'accès à la propriété, tout en renforçant les liens de solidarité entre les habitantes et les habitants. C'est également bien souvent un accélérateur de projets responsables et vertueux.

Je conclurai en saluant le projet "UTOP", également issu de l'appel à projets Habitat participatif lancé par la Ville en 2014, qui a récemment été inauguré dans le 20^e arrondissement. Preuve que malgré les difficultés, de beaux projets peuvent tout de même aboutir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes assez enthousiastes de pouvoir voter ce projet de délibération aujourd'hui, parce que comme l'a rappelé ma collègue, Fatoumata KONÉ, on revient de loin sur le 16, rue Armand-Carrel. Je sais combien ce projet de délibération était important pour le collectif de la coopérative "Lotus", qui l'attendait. Nous étions d'ailleurs un peu soucieux de ne pas voir avancer le dossier, ayant déposé un vœu en ce sens au conseil du 19^e arrondissement l'été dernier.

Oui, ce projet d'habitat coopératif qui aurait pu voir le jour au 16, rue Armand-Carrel était un beau projet. C'était un projet ambitieux. On aurait aimé qu'il puisse voir le jour, comme tous les coopérateurs et coopératrices qui l'ont porté à bout de bras pendant quasiment une dizaine d'années auraient également souhaité que cela puisse aboutir.

Pour de nombreuses raisons, des obstacles qui tiennent pour une part, il faut le reconnaître, à la Ville, des choses que nous aurions pu mieux faire dans ce dossier et pour une autre part, qui tiennent à la difficulté de l'engagement de tenir un projet sur un temps aussi long... Cela n'a pas pu aboutir, mais je sais que la solution qui est proposée aujourd'hui satisfait toutes celles et tous ceux qui étaient engagés dans ce projet, et c'est important.

Nous sommes aussi satisfaits parce que cette parcelle va devenir du B.R.S., du bail réel et solidaire, dans un quartier qui n'est pas celui qui est le plus mixte du 19e arrondissement. A cet endroit, au 16, rue Armand-Carrel, il est très important que l'on puisse avoir de l'habitat à vocation publique, à vocation sociale, qui permette d'apporter de la mixité.

Chers collègues, nous soutenons donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ma voisine de gauche me faisait souligner que cela faisait plus de quinze ans que ce sujet était abordé en conseil d'arrondissement du 19e. C'est donc non sans une certaine émotion que je répons aux intervenants. Je défends évidemment ce projet de délibération qui va permettre la réalisation de dix logements en B.R.S. Il va ainsi favoriser la réorientation foncière de cette parcelle et aussi la régularisation d'une situation compliquée, on va dire, avec un appel à projets que Fatoumata KONÉ a rappelé et avec un historique et un passif pas vraiment simple.

Je dois dire que je suis plutôt d'accord avec ce que vous évoquiez. Je regrette que le projet en l'état initial n'ait pas pu aboutir et je dois quand même rappeler le contexte difficile avec notamment les obstacles financiers importants et l'absence de cadre vis-à-vis des banques pour ce type de collectifs qui n'a pas permis malheureusement au projet initial d'aboutir.

Je pense donc que l'on peut saluer le travail qui a été fait par la Direction de l'Urbanisme, par la mairie du 19e et toutes celles et tous ceux qui ont permis d'avancer dans ce projet et aujourd'hui de le réorienter "via" le B.R.S. Je pense que "via" la Foncière, il permettra d'aboutir à un projet intéressant qui conservera la possibilité de co-construction avec les futurs habitants et de pousser ensemble la réflexion sur comment faire aboutir ce type d'initiatives de façon à permettre des alternatives évidemment à la spéculation et à la création de logements dans les conditions que l'on peut connaître ailleurs.

Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 132).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au devenir du centre commercial Montparnasse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu référencé n° 45 est relatif au devenir du centre commercial Montparnasse.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le projet de rénovation du secteur Maine-Montparnasse patine. L'idée enthousiasmante était pourtant de restructurer ce quartier minéral, de requalifier l'ensemble du site en réutilisant la structure du bâti existant et d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie rénové et végétalisé. Si pendant des années, avec Philippe GOUJON, nous avons participé aux côtés de vos précédents adjoints à l'urbanisme à de multiples échanges et assisté à des présentations de scénarios partagés portés par les plus grands architectes, dont Renzo PIANO, aujourd'hui, le centre commercial est quasi à l'arrêt.

Cette situation est incompréhensible pour les habitants, les élus et bien sûr pour les propriétaires du foncier, car je rappelle qu'il s'agit d'une opération financée par des investisseurs privés qui ont déjà engagé plusieurs millions dans de multiples études. Aujourd'hui, ces opérateurs sont pris en tenaille par des dispositions que vous avez introduites dans le P.L.U.b., qui bloquent la réalisation de ce projet ambitieux et qui ont d'ailleurs amené la commission d'enquête à regretter votre absence de souplesse pour favoriser économiquement la réhabilitation de ce site.

Résultat : nous n'avons plus de visibilité sur le contenu du projet comme sur son calendrier. Le pire serait que les choses restent en l'état avec des locaux à moitié vides, une commercialité qui s'effondre, en somme une quasi-

friche urbaine à l'abandon. Face à cette situation, avec Philippe GOUJON, nous plaidons pour que votre majorité lève les obstacles qui bloquent le lancement de cette opération ambitieuse, et relance la concertation en associant l'ensemble des acteurs concernés avec la perspective d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie rénové, des commerces en pieds d'immeuble, une résidence étudiante, un espace vert et les équipements publics souhaités lors de la concertation.

Après la rénovation de la tour et du C.I.T., qui a d'ailleurs pris un certain retard, ce projet donnera enfin un nouveau visage et un nouveau dynamisme à ce quartier aujourd'hui totalement obsolète.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je précise que vous ne vous êtes pas opposés à ce vœu en conseil d'arrondissement. Je ne doute donc pas qu'il en sera de même ce soir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous donner la position de l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être extrêmement brève sur un projet où je crois que l'on partage le constat et les regrets.

Simplement, je vois difficilement comment il serait possible d'accéder à la demande que vous formulez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, dans le sens où vous nous demandez en gros de respecter la végétalisation, la commercialité, la restructuration de la galerie et les enjeux d'occupation de cet espace, et où vous nous demandez en même temps de renier les principes mêmes que vous venez d'énoncer. Cela me semble être une forme de paradoxe auquel je ne peux accéder.

Ce projet a fait l'objet d'un travail qui a été conséquent avec un architecte assez ambitieux de la place publique, Renzo PIANO, qui a en l'espèce fait des propositions qui sont conformes à l'objectif de mixité que nous avons à Paris : à la fois avoir des espaces végétalisés, du logement social, des équipements collectifs. Sur la question de la commercialité du bâtiment, je rappelle quand même que c'est dû au choix des copropriétaires qui n'ont pas voulu à ce stade avancer sur un projet cohérent pour la Ville.

Pour autant, je partage avec vous la nécessité de pouvoir avancer sur ce sujet auquel nous sommes extrêmement attachés et nous souhaitons pouvoir avancer. Vous le savez et j'ai eu l'occasion de l'indiquer à Philippe GOUJON.

Je partage ainsi les objectifs de concrétisation comme nous avons pu le faire sur le reste du projet de réhabilitation du secteur Montparnasse.

Je vous invite donc à retirer votre vœu. Le cas échéant, j'émettrai un avis défavorable et je reste évidemment à votre disposition comme à la disposition de l'ensemble des maires concernés par ce projet pour en échanger et pour trouver ensemble une solution d'atterrissage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Claire de CLERMONT-TONNERRE, le vœu est-il maintenu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il est maintenu.

Deux explications de vote : Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si nous sommes d'accord quant aux considérants du vœu de la droite qui rappelle qu'il faut une issue au dossier Montparnasse, nous ne sommes en revanche pas d'accord pour le faire à n'importe quel prix. Si nous saluons les travaux produits par les architectes pour ce quartier Montparnasse, le modèle urbain et économique, que les copropriétaires du site nous présentent et que la droite semble soutenir, repose sur des principes dépassés, fondés sur le développement de dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux et de commerces et par la marginalisation du logement social. Ne reproduisons pas ce qui peine à marcher à quelque mètre de là, à savoir au centre commercial Gaîté d'Unibail.

Vous le savez, la logique de bureaux plus centre commercial est anti-écologique et au détriment des commerces, bistros et restaurants de proximité qui sont dans les rues et quartiers voisins, au détriment également de projets d'artisanat, de fabriquer à Paris et au détriment de l'économie sociale et solidaire.

Oui, nous portons la volonté de rendre possible d'habiter à Montparnasse pour les étudiants, les jeunes travailleurs, les familles, et cela, en fonction des ressources, ce qui implique une programmation volontariste de logements sans la restreindre aux seuls logements étudiants.

Nous ne partageons pas les considérants de votre vœu et nous faisons confiance à l'Exécutif pour reprendre les dialogues avec les trois mairies d'arrondissement concernées dans les 15e, 14e, 6e et avec les habitants sur les

bases de l'O.A.P. inscrite au projet de P.L.U. bioclimatique, lequel permet un équilibre défini en fonction des besoins des quartiers, tourné vers les habitants, plutôt que vers les personnes appréhendées comme des consommateurs qui le traversent au détour de leur passage éphémère à la gare Montparnasse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Explication de vote, pour le groupe Changer Paris, de Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai rapide même s'il faudrait être très long si on voulait revenir sur les dizaines d'heures de discussions qui ont entouré ce projet, qu'a suivi personnellement Emmanuel GRÉGOIRE, et je regrette qu'il ne soit pas là pour intervenir éventuellement. Il ne pourra pas contredire certaines personnes, mais en tout cas, sachez que nous voterons avec le vœu présenté par Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je voulais rappeler que c'était quand même une opération intégralement privée, dans laquelle les opérateurs étaient prêts à sacrifier un certain nombre de mètres carrés pour réaliser des logements sociaux dédiés à des étudiants. On avait beaucoup progressé à l'issue de l'ensemble des discussions qui ont eu lieu et qui se sont étalées sur plusieurs années. Cependant, je dois reconnaître que ce sont en quelque sorte les demandes reconventionnelles, principalement de la mairie du 14e, qui n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Je le regrette beaucoup et d'ailleurs, nous sommes plusieurs à le regretter. Si la nouvelle adjointe chargée de l'Urbanisme arrive à susciter un nouvel accord, ce serait merveilleux, mais le temps presse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière explication de vote : Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe à la Maire.

Oui, le temps presse, mais les temps changent et on souffre finalement sur ce projet, effectivement d'une évolution aussi post-Covid, d'une évolution du marché, et également d'une évolution de nos exigences.

Il y a une chose que l'on partage, toutes et tous, on en a plusieurs fois échangé avec M. GOUJON, c'est qu'il faut faire quelque chose pour ce centre commercial. Il nous est donc aujourd'hui proposé un vœu par Union Capitale et je m'étonne quand même que ce vœu soit un peu unilatéral, alors que nous collaborons étroitement sur ce secteur depuis le début de la mandature pour trouver un chemin. La situation de cet îlot Montparnasse est d'une complexité rare, s'étendant sur les frontières de quatre arrondissements, 5e, 6e, 14e et 15e, et il y aurait cette interconnexion. C'est se priver de la richesse d'une approche collective indispensable à l'avenir de ce secteur.

Dans votre vœu, vous choisissez de remettre la question du P.L.U. bioclimatique qui s'apprête à devenir la nouvelle doctrine de l'aménagement parisien. Comment pourrait-on envisager de déroger aux objectifs de notre orientation d'aménagement et de programmation ? Comment imaginer Montparnasse sans y intégrer la mixité sociale et fonctionnelle, alors même que notre ville souffre d'une pénurie de logements ? Nous ne pouvons pas nous permettre de reproduire sur ce quartier les erreurs lourdes du passé, parce que c'est finalement de celles-ci que l'on souffre sur ce secteur : celles d'un urbanisme sur dalle, mercantile, vertical, qui de fait n'a pas fonctionné.

Il est temps de tourner la page de cet urbanisme sur dalle, d'écrire un nouveau chapitre, celui d'un Montparnasse vivant, vibrant, inclusif. Certes, mais ce chemin est long, sinueux. Il demandera des efforts, des positions d'équilibre, il ne faut pas avoir de dogmatisme à ce sujet, mais on est dans une problématique qui dépasse finalement. En effet, les propriétaires privés avaient effectivement beaucoup de surfaces commerciales, mais beaucoup de surfaces commerciales se sont construites depuis. On sait que le marché du bureau décline, qu'il y a l'énorme projet de la tour Montparnasse. Le logement, nous en avons besoin, ainsi que de respirations dans ce quartier. Je rappelle, cela n'a pas été rappelé, que le projet initial prévoyait, parce que c'est cela un urbanisme intelligent aujourd'hui, d'ouvrir de la rue de Rennes jusqu'à la gare Montparnasse de manière à pouvoir laisser une respiration à ce quartier qui en a besoin.

Sur ce dossier, je fais confiance à Lamia EL AARAJE et à l'ensemble des maires pour se remettre autour de la table, mais surtout, puisque vous avez rappelé que c'est un projet privé, pour donner le cadre et accompagner un projet privé, qui réponde à ces objectifs et qui fasse que ce quartier ne soit pas bloqué. En revanche, il faut répondre quand même à des exigences du XXIe siècle, et que l'on ne fasse pas quelque chose trop vite, qui serait ensuite à regretter pendant 50 ans, comme cela a été le cas. J'habite ce quartier, et je regrette malheureusement ce qui a été fait il y a 50 ans.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à surélévation du bâti parisien, favorisé par le nouveau P.L.U. bioclimatique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux recommandations et réserves du rapport de la commission d'enquête publique relatif au P.L.U. bioclimatique.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la révision du pastillage dans le cadre du P.L.U. bioclimatique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés sur les établissements scolaires parisiens.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête du P.L.U. bioclimatique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons plusieurs vœux concernant le P.L.U. bioclimatique. Je vous propose qu'ils soient tous présentés, et Lamia EL AARAJE fera une réponse unique au nom de l'Exécutif avec un temps qui, je rassure Lamia EL AARAJE dépassera les deux minutes du règlement intérieur.

Je vous propose donc une discussion commune sur les vœux référencés n^{os} 46, 47, 48, 49 et 50.

Je donne la parole tout d'abord à Geoffroy BOULARD, M. le maire du 17^e arrondissement et co-président du groupe Union Capitale pour la présentation du vœu n° 46.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chaque été, nous constatons un peu plus que Paris devient très exposée aux vagues de chaleur à la canicule et au risque d'îlots de chaleur. Ces phénomènes entretiennent des effets de canyons urbains dans les rues dont le bâti est trop haut et trop dense. Tout ceci est bien documenté scientifiquement. Pourtant, dans son plan local d'urbanisme bioclimatique, l'Exécutif municipal pose des choix très contestables en privilégiant la logique de surélévation et de rentabilisation de l'espace public dans Paris.

Ces choix ne sont pas sans conséquences. Au contraire, ils viennent accroître ce fameux phénomène de canyon urbain et nuire ainsi à l'équilibre du paysage urbain, sans parler du patrimoine parisien, notamment les immeubles d'angle souvent très bas et les dernières maisons faubouriennes qui risquent de faire l'objet de surélévation, quand elles ne sont pas déjà en cours de démolition comme au 190 rue Lecourbe dans le 15^e arrondissement, projet médiatisé, contesté vigoureusement par mon collègue, Philippe GOUJON. Ces conséquences sont d'autant plus prévisibles que de nombreuses dérogations sont rendues possibles par la loi, et ce, malgré la limite de la hauteur des nouveaux bâtiments à 12 étages, soit 37 mètres, fixée par la Ville de Paris dans le P.L.U.

Le groupe Union Capitale regrette d'ailleurs vivement l'avis favorable émis contre toute attente par la commission d'enquête sur le P.L.U.b. qui valide le choix de la surélévation dans le diffus pour des raisons apparemment économiques et de baisse de constructibilité annoncée. Je dis bien "annoncée", car la commission exprime aussi des réserves en soulignant que les espaces non construits existants ne sont pas "sanctuarisés dans le P.L.U. prévu", ce qui laisse présager de futures constructions.

En définitive, et n'en déplaise à l'Exécutif, nous considérons que la végétalisation de quartiers parisiens tant vantée dans le P.L.U.b. ne suffira pas à prévenir le risque de canyons urbains et à limiter les îlots de chaleur dans nos arrondissements, surtout si la surélévation est facilitée. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville soumette dorénavant la réalisation des exceptions de hauteur à l'avis conforme du maire d'arrondissement concerné.

Il est en effet nécessaire d'instaurer une logique partenariale plus approfondie entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement en matière d'urbanisme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD pour la présentation de ce vœu n° 46 relatif à la surélévation du bâti parisien favorisée par le nouveau P.L.U. bioclimatique. C'est l'intitulé du vœu, vous l'avez compris.

Vœu n° 47 relatif aux recommandations et réserves du rapport de la commission d'enquête publique relative au P.L.U. bioclimatique.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, pour présenter ce vœu, au nom de son groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je prends la parole maintenant pour vous présenter un vœu qui est relatif aux recommandations et aux réserves formulées par la commission d'enquête publique sur le P.L.U. Ce rapport met en lumière de nombreux manquements, même s'il y a effectivement eu un vote à l'unanimité. Cependant, ce vote à l'unanimité cache en réalité énormément de réserves, énormément de remarques, qu'il faudra prendre en compte. Je souhaiterais d'ailleurs savoir si notre excellente nouvelle adjointe nous dira si le P.L.U. sera voté fin novembre lors du Conseil de Paris de novembre ou lors du Conseil de Paris de décembre. En effet, nous avons des bruits différents. Si c'est novembre, il faudrait quand même que l'on ait les documents rapidement.

Ce rapport demande et propose des ajustements nécessaires pour que Paris puisse concilier ses ambitions écologiques, économiques, urbaines auxquelles nous sommes tous attachés. Nous sommes favorables à l'idée d'un P.L.U. qui réponde aux enjeux climatiques, mais force est de constater que le projet actuel est malheureusement largement déconnecté des réalités locales : pas assez d'analyses de terrain, aucune prise en compte des spécificités de nos quartiers. A une époque, on parlait de "pose" de quartier. Où en est-on ? Le P.L.U. dans sa forme actuelle ne fait malheureusement qu'aggraver les inégalités et la déconnexion entre les arrondissements. Il souffre donc d'un parti pris idéologique, alors que ce P.L.U. aurait pu être celui et sera peut-être celui, pourquoi pas, de la raison et de la réunion.

Ce vœu que nous portons aujourd'hui, mes chers collègues, Madame la Maire, est donc une réponse à cette dérive. La commission d'enquête publique a souligné plusieurs points critiques. Paris ne peut plus se permettre de fonctionner sans concertation. Nous demandons donc que la Mairie de Paris prenne en compte ces recommandations, parmi lesquelles je note la suppression de la centaine d'immeubles jugés inadaptés. Il est également urgent d'exclure les restructurations lourdes du champ de la servitude de mixité fonctionnelle, car sinon beaucoup de propriétaires privés de fonds bloqueront les rénovations énergétiques de leur immeuble, ce qui serait tout à fait dommageable. Vous avez sans doute eu des contacts, ma chère collègue, avec ces propriétaires privés. Cela pèserait aussi sur la capacité de notre capitale à effectivement ne plus être une ville aussi chaude qu'elle l'est et qu'elle peut l'être à l'occasion d'épisodes de chaleur. Il faut que Paris retrouve une taille humaine, que notre patrimoine faubourien, cela a été dit à l'instant, nos dents creuses, nos espaces de fraîcheurs soient sanctuarisés pour certains d'entre eux, soient protégés.

En somme, nous suggérons que le P.L.U. réponde aux enjeux de notre Ville. Il est impératif que Paris ne se perde pas dans une vision uniforme, mais au contraire qu'elle réponde aux besoins concrets de ses habitants et de ses différents quartiers.

Je vous invite donc tous, au-delà de vos appartenances respectives, à soutenir ce vœu de bon sens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 6e arrondissement.

Nous passons au vœu n° 48 relatif à la révision du pastillage dans le cadre du P.L.U. bioclimatique, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour le présenter.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons déjà dénoncé le recours abusif au pastillage à l'encontre d'associations culturelles ou sociales, et d'écoles privées, et voici que la commission d'enquête que vous avez créée sur le P.L.U. bioclimatique exprime à son tour des réserves et des interrogations sur cette pratique.

On aimerait penser que les motivations idéologiques hostiles à l'enseignement privé sont absentes de ces décisions, mais elles sont affichées au grand jour dans certains bancs de la majorité, parfois avec un certain sectarisme. Parmi ces pastillages qui témoignent d'une déconnexion totale de la réalité quotidienne de nos quartiers, ceux de deux congrégations religieuses du 16e arrondissement nous interpellent. En effet, ces congrégations œuvrent de jour comme de nuit à l'accueil des plus défavorisés. En conséquence du pastillage, elles ne pourraient plus entreprendre de modernisation pour accueillir celles et ceux qui en ont le plus besoin.

La commission d'enquête vous fait elle-même la remarque : les établissements scolaires pastillés ne sont pas près de fermer. Ils sont complets et avec d'importantes listes d'attente. Alors oui, Madame la Maire, l'enseignement privé attire toujours autant, et nous nous désolons que ce ne soit pas la même chose dans nos établissements publics dont nous sommes les vrais défenseurs. Ce sont en outre des centaines d'immeubles privés qui ont été pastillés, quelles que soient leurs activités. Ainsi, des immeubles de bureaux, des logements, des commerces risquent de perdre de la valeur. Cette pratique, en plus risque de nuire à l'attractivité économique de la capitale, va inciter les propriétaires particuliers à limiter leurs projets de travaux de grande ampleur. Je pense notamment aux travaux de rénovation thermique comme en parlait mon voisin à l'instant.

Cela, Madame la Maire, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" ne peut s'empêcher de s'en émouvoir, compte tenu de la présentation par l'Exécutif de la récente étude de l'APUR montrant l'impact positif de ces rénovations.

Nous demandons qu'enfin les maires d'arrondissement soient consultés. Ils connaissent leur territoire mieux que quiconque, et ne feraient pas d'erreur aussi grossière. Même si le pastillage est déjà condamnable sur le

principe, c'est surtout pour lutter contre ces injustices criantes que nous vous présentons ce vœu. Nous demandons que soient engagées des discussions avec chaque maire d'arrondissement sur les immeubles pastillés, et que les pastillages soient évoqués publiquement lors de réunions en mairie d'arrondissement. Nous demandons aussi que vous renonciez enfin au pastillage d'écoles ou de congrégations religieuses participant à l'action sociale de notre Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Élisabeth STIBBE.

Nous passons au vœu n° 49 relatif aux emplacements réservés sur les établissements scolaires parisiens.

C'est un vœu du groupe Changer Paris présenté par Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis plusieurs mois, nous dénonçons en effet le pastillage des établissements scolaires. Nous avons eu l'occasion à plusieurs moments, aussi bien dans cet hémicycle que lors des réunions, de vous dire à quel point nous ne comprenions pas pourquoi vous aviez choisi ces parcelles d'établissement privé pour faire des réserves sur la production de logement social. C'est une façon de compromettre l'avenir des écoles, puisque lors d'une éventuelle restructuration, que ce soit une modernisation de leurs locaux ou encore éventuellement une rénovation même thermique, cela pouvait compromettre leur projet.

La mobilisation a été très forte au niveau aussi bien des parents que de la communauté éducative, puisque sur les 14.000 contributions de l'enquête publique, 9.000 concernaient les emplacements réservés des établissements scolaires. De plus, lorsque nous avons lancé une pétition, avec mes collègues, elle a recueilli plus de 14.000 signatures. Nous ne nous sommes pas trompés puisque, dans la réserve principale de la commission d'enquête, les emplacements réservés pour les écoles et les établissements scolaires ont été, bien sûr, pointés du doigt, et la commission est sévère face à cette mesure. Je citerai par exemple un passage où elle dit que "les établissements scolaires publics et privés sont essentiels pour la vie des quartiers, assurant une diversité de choix pour les familles, une mixité sociale et un dynamisme local" et que "les emplacements réservés sur des écoles empêchent les projets d'agrandissement sans aucun bénéfice tangible en termes de logement". Quelque chose, donc, de totalement inutile.

Nous espérons que sur ce point au moins, vous allez entendre aussi bien les réserves de la commission d'enquête que la mobilisation des parents, des Parisiens, ainsi que de notre groupe politique Changer Paris, et que vous vous engagez à lever les réserves que la commission d'enquête a faites dans son rapport, en supprimant les emplacements réservés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

Le dernier vœu, le n° 50, est relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête du P.L.U. bioclimatique.

C'est un vœu du groupe MoDem et Indépendants que présente Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le rapport de la commission chargée de l'enquête publique qui s'est déroulée en début d'année a été rendu public cet été comme nous venons de le préciser à plusieurs voix. La commission d'enquête a recueilli plusieurs milliers d'observations sans compter la participation des citoyens à des réunions publiques, les rencontres avec les maires, notamment les maires d'arrondissement comme cela a été le cas dans le 9e arrondissement, ainsi que des contributions écrites de ceux-ci.

A l'image de ce que nous avons porté lors des débats en Conseil de Paris, les citoyens se sont fortement opposés à une partie du pastillage, mais la commission met également en avant des préconisations et demande que celles-ci soient retenues par la Ville. Il est essentiel, car c'était l'objet du débat, et l'objet de nos travaux que ce plan réponde réellement aux défis climatiques, environnementaux, et permette d'offrir à moyen et à long termes un cadre de vie agréable pour les habitants, mais également une ville habitable en travaillant sur les objectifs initiaux qui avaient été visés en matière d'effet de serre, de végétalisation urbaine et de biodiversité, mais également en matière de réhabilitation des bâtiments.

En cohérence également avec les travaux, notamment ceux de la Mission d'Information et d'Évaluation "Paris à 50 degrés", je rajouterai les recommandations, qui sont claires, et je rejoins sur ce point l'intervention de notre collègue, Geoffroy BOULARD, qui l'a rappelé. Les recommandations demandent de veiller à une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des objectifs des projets d'aménagement et du projet de développement durable, à sanctuariser des espaces végétalisés pour protéger la faune et à mettre en place un dispositif de suivi transparent pour évaluer l'évolution des espaces verts, arbres plantés, surfaces de pleine terre, etc.

Pour que ce travail soit réellement efficient et pour qu'en novembre, décembre ou je ne sais pas quand puisque nous n'avons pas encore les précisions sur le calendrier, l'on ne soit pas dans un vote idéologique, bloc contre bloc,

nous demandons qu'un suivi rigoureux soit fait par la Ville et que la Ville puisse communiquer de façon régulière sur l'avancement des recommandations. C'est le moins que l'on puisse faire eu égard à la mobilisation des Parisiens et des Parisiennes pendant tout ce travail.

Enfin, nous demandons que ce travail soit également fait en bonne intelligence, notamment avec les maires d'arrondissement qui connaissent bien leur territoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne logiquement la parole à Lamia EL AARAJE qui a un peu de temps, au-delà des deux minutes réglementaires pour répondre à ces cinq vœux.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à toutes et tous pour ces vœux, pour vos interventions, signes d'une grande attente et d'une forme d'impatience vis-à-vis du débat que l'on va avoir sur le P.L.U. Ne vous inquiétez pas, ce débat va venir, mais je vais en attendant répondre à vos vœux en posant peut-être quelques éléments un peu globaux.

En fait, dans quel contexte s'inscrit-on ? Je crois qu'il est important en tant que décideurs politiques, en tant qu'élus attachés à la question de la vision politique que nous souhaitons porter pour notre Ville, de réfléchir à ce que l'on veut pour la Ville, au contexte dans le cadre duquel cela s'inscrit. Quelle en est la réalité et quelle en sera donc la future efficience ?

D'abord, la première réalité est celle relative au changement climatique. C'est un fait, cela a été évoqué par Maud LELIÈVRE, "Paris à 50 degrés", malheureusement ce n'est pas qu'une vision dramatique, c'est une triste réalité dans laquelle nous serons potentiellement amenés à vivre d'ici quelques années si nous ne faisons rien.

Deuxième réalité, celle relative aux enjeux de logements. Il s'agit de la capacité que l'on a à permettre à celles et ceux qui le souhaitent, aux Parisiennes et aux Parisiens, aux gens qui souhaitent venir s'installer à Paris, de venir s'y installer et d'avoir un logement adapté, notamment pour celles et ceux qui travaillent et qui vivent à Paris en journée.

Troisième réalité, celle relative à l'attractivité de Paris. On l'a vu pendant les Jeux, Paris ne se démonte pas, Paris n'est pas une ville hors-sol et hors de portée de l'attrait touristique, de l'attrait économique et de ce patrimoine magnifié que l'on a pu voir pendant les Jeux.

Enfin, vouloir faire de Paris une ville pour les gens, c'est notre réalité et c'est en ce sens que nous avons souhaité travailler. C'est aussi en cela que le P.L.U. bioclimatique permettra de répondre à cette réalité et de faire de notre projet politique la réalité de Paris, du Paris que nous appelons de nos vœux, qui est tant apprécié des Parisiennes et des Parisiens et qui surtout a été tant apprécié partout dans le monde cet été.

Que propose la droite en réalité par contraste avec cela ? J'ai écouté attentivement vos interventions. Ce que vous proposez est que nous ne fassions rien face aux enjeux de sécurisation de bâtiments insalubres, comme c'était le cas du 190 rue Lecourbe évoqué par Geoffroy BOULARD, que nous ne fassions pas de coordination avec les maires d'arrondissement et avec les enjeux centraux, puisqu'il me semble - je crois qu'aucun de vous ne me dira le contraire -, que la qualité des services de la Direction de l'Urbanisme, de leur écoute, de leur réactivité et de leur traitement extrêmement attentif de l'ensemble des demandes des maires d'arrondissement, est à chaque fois saluée dans vos interventions, que par ailleurs, mon cabinet, mon équipe et auparavant celle d'Emmanuel GRÉGOIRE se tenaient à votre disposition pour échanger. A chaque fois, l'avis des maires d'arrondissement est pris en compte, écouté et expliqué quand on n'a pas d'accord ni acté ensemble des décisions.

Vous ne souhaitez pas non plus que nous puissions créer de logement social. Vous ne souhaitez pas non plus que nous puissions avoir du logement supplémentaire grâce aux surélévations. Vous ne souhaitez pas non plus que nous créions des espaces verts. Vous ne souhaitez pas non plus que nous puissions piétonner la ville.

La question qui se pose en réalité est quelle est votre vision pour cette Ville ? Je n'ai toujours pas bien compris ce que vous souhaitiez en faire. On va toutefois avoir l'occasion d'échanger à ce sujet, puisque nous avons contacté l'intégralité des groupes d'opposition pour vous proposer un temps d'échanges en amont de l'examen du P.L.U. afin que nous puissions partager ensemble vos visions, vos attendus. Peut-être que vous aurez l'occasion de m'éclairer sur l'opinion que vous portez quant à ce P.L.U., qui est de façon unanime et sincèrement très objective, reconnu comme étant disruptif, innovant et totalement en phase avec les enjeux.

Par contre, je vais me permettre d'évoquer quelques éléments pour vous éclairer, et je conclurai sur ce sujet, pour la sérénité à venir de cette discussion, mais aussi des débats que nous aurons dans le cadre du vote du P.L.U.

D'abord, la commission d'enquête n'a pas été désignée par la Ville de Paris. C'est le tribunal administratif, chers collègues, qui a été en charge de nommer cette commission d'enquête. Premièrement.

Deuxièmement, il y a eu un certain nombre de réunions publiques qui ont eu lieu, 76 réunions publiques en tout et pour tout, qui ont permis d'avoir des débats, d'avoir une concertation, d'avoir des échanges qui ont permis d'orienter également les décisions que nous étions amenés à prendre.

Ensuite, l'ensemble des maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, ont été consultés, associés et ont eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre des travaux préalables à l'examen du plan local d'urbanisme, avant sa soumission aux réunions publiques, puis à la commission d'enquête nommée par le tribunal administratif. Je le rappelle aussi.

Enfin, je veux bien que l'on m'explique qu'il n'y a pas eu de travail sérieux, pas d'association, pas de concertation des uns et des autres. Je rappelle, pour que vous ne soyez pas en décalage avec la réalité de ce qu'il s'est passé, que le P.L.U. bioclimatique a fait l'objet de 14.000 contributions citoyennes et de personnalités physiques ou morales. 14.000. Là aussi, si vous regardez ce qui se passe dans d'autres communes, notamment des communes pas très loin d'ici, je ne citerai personne pour ne pas faire de comparaisons qui pourraient être négatives, mais, dans d'autres collectivités de taille certes plus modeste, on est plutôt à 500 contributions au maximum sur la révision d'un plan local d'urbanisme.

Enfin, dernier point, mais je suis un peu également embêté de vous le dire. Sur le pastillage : deux choses. D'une part, le pastillage n'est pas une invention de la Maire de Paris pour vous embêter. Le pastillage n'est pas une invention de mon prédécesseur pour embêter qui que ce soit. C'est en fait une disposition légale du Code de l'urbanisme. Je vous invite donc à le regarder un peu attentivement, parce que c'est une disposition qui existe et que nous avons fait le choix d'utiliser.

Ensuite, puisque vous y êtes revenus à plusieurs reprises, et je ne veux pas vous être désagréable, mais en l'espèce, le pastillage des écoles privées que vous évoquez, au sujet desquelles il y a effectivement eu un avis de la commission d'enquête que j'ai pris avec beaucoup de sérieux, n'est pas une invention du P.L.U. 2024. Cela date de 2006.

Je me permets à cet égard également de vous interroger. Peut-être est-ce cela qui vous empêche de vous projeter dans le futur P.L.U. C'est que vous êtes resté figé dans le P.L.U. précédent. Je voulais simplement apporter ces modestes contributions au débat.

Bien sûr, ce sera une demande globale de retrait de l'intégralité de vos vœux. Le cas échéant, ce sera évidemment un avis défavorable de l'Exécutif. Je me tiens évidemment à votre disposition dans le cadre des réunions que nous aurons la semaine prochaine.

Beaucoup d'enthousiasme, Monsieur le maire, je vous remercie de m'applaudir, j'en déduis que je réussis à vous faire évoluer. En tout cas, nous aurons l'occasion d'en discuter.

Merci beaucoup, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

J'imagine que tous les vœux sont maintenus. L'avis de l'Exécutif est défavorable. Nous passons au vote.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DDCT 62 - Subventions (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On devrait pouvoir terminer les dossiers de la 5e Commission, ce qui serait une bonne nouvelle.

De fait, nous examinons le projet de délibération DDCT 62 relatif à l'attribution de subventions à deux associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.

Dans le silence et le respect, je donne la parole à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la subvention que nous examinons prévoit d'attribuer 2.000 euros à l'association "Le Picoulet" dans le 11e et 3.000 euros à l'association de gestion du conseil citoyen du 19e arrondissement. C'est deux structures ont pour vocation d'accompagner la vie du Conseil citoyen des deux arrondissements.

Comme vous le savez, à l'origine, huit conseils citoyens ont été mis en place à Paris, dans les quartiers de la "politique de la ville", afin de permettre aux habitants de participer aux décisions prises sur leur territoire. Concrètement, les missions de ces associations consistent à communiquer autour du conseil citoyen et à mobiliser les habitants sur le terrain, à favoriser le lien social et la solidarité ou encore à assurer la continuité avec les acteurs éducatifs à travers des ateliers décidés aux enfants, le but étant de recueillir les besoins exprimés par les Parisiens des quartiers populaires, par exemple à l'occasion de réunions avec des amicales de locataires ou des acteurs associatifs.

Sur le principe, ces initiatives sont bonnes. C'est pourquoi le groupe Union Capitale vote pour le projet de délibération. En revanche, c'est sur les suites données aux conseils citoyens que nous avons quelques réserves, car en tant qu'élus, nous n'avons pas beaucoup d'informations à notre disposition sur la tenue de ces conseils et sur leur efficacité réelle. Il serait donc souhaitable d'avoir un compte rendu des activités récentes des conseils citoyens.

Par ailleurs, si je comprends bien l'exposé des motifs, vous semblez vous-mêmes justifier le subventionnement de seulement deux des huit associations qui ont la gestion d'un conseil citoyen, car les six autres disposeraient de reliquats de subventions antérieures. En creux, cela pose la question de l'usage effectif de ce financement. Pouvez-vous nous éclaircir sur ce point. S'il s'avère que les subventions sont sous-utilisées, pourquoi ne pas les diminuer ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, pour vous répondre.

Madame la Maire ?

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, merci de votre intervention.

Vous avez bien rappelé les éléments concernant la création des conseils citoyens dans le cadre de la loi Lamy de 2014 et en effet, huit conseils citoyens avaient vu le jour à l'époque dans les quartiers prioritaires, en 2016.

Excusez-moi, Messieurs, mais vous me gênez un peu.

Merci, c'est bien aimable.

Les conseils citoyens sont composés d'un collège d'associations, d'habitantes et d'habitants. En effet, comme cela a été rappelé, ils permettent de favoriser leur participation aux politiques publiques qui sont conduites dans leur quartier et l'objectif est de mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Les conseils citoyens sont aussi un outil pour associer les habitants et habitantes aux décisions qui les concernent à travers leur participation aux instances de pilotage, au suivi de la politique de la Ville. C'est aussi la possibilité de les accompagner sur des actions et des projets. D'ailleurs, tout ce qui peut permettre une meilleure

participation des citoyens et des citoyennes à Paris est une priorité de la Ville depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs un engagement que l'on a réaffirmé à travers le pacte parisien pour les quartiers populaires qui s'est d'ailleurs appuyé sur plus d'un an de concertations.

C'est d'ailleurs, au moins sur le papier, une volonté qui est partagée avec l'Etat puisque l'Etat a, à nouveau, réinscrit la participation des habitants et habitantes dans le contrat de Ville qui nous emmènera de 2024 jusqu'à 2030. D'ailleurs, dans le cadre de la loi aussi, l'Etat finançait avant neuf postes Adultes relais pour accompagner les conseils citoyens, mais aujourd'hui, il n'y a plus que quatre postes Adultes relais qui sont financés. J'ai envie de dire que ceci explique cela, et je pense que cela peut répondre à une partie de vos questions, chers collègues. C'est d'une part, l'illustration quand même du désengagement de l'Etat auprès des habitants et habitantes des quartiers populaires, mais c'est aussi son désengagement dans les dispositifs qu'il est censé lui-même accompagner.

De notre côté, au niveau de la Ville de Paris, nous continuons à accompagner les habitantes et habitants. D'ailleurs, nous cofinançons les emplois Adultes relais qui accompagnent les conseils citoyens, enfin, ceux qui restent, ceux que l'Etat a bien voulu laisser. C'est pourquoi nous continuons aussi à financer les projets que les conseils citoyens souhaitent développer.

Comme vous l'avez souligné, c'est l'objectif de ce projet de délibération, mais, ce que nous ne pouvons pas remplacer complètement, c'est l'accompagnement de l'Etat. A partir du moment où il n'y a plus de poste Adultes relais, c'est beaucoup plus compliqué pour les citoyens de fonctionner. C'est aussi pour cela que vous avez moins d'information peut-être qu'auparavant, mais je suis sûre que le Préfet serait très à même de vous en fournir. Sur le fait que l'on continue à les accompagner, et que l'on ne baisse pas les subventions, si, justement, ce projet de délibération montre que l'on adapte le montant des subventions aux projets qui sont développés par les conseils citoyens.

Pour ma part, je continue, avec les maires d'arrondissement et les adjoints en charge de la politique de la Ville, à accompagner du mieux possible les conseils citoyens. Au vu du désengagement de l'Etat, on est aussi en train de réfléchir à comment les adosser sur d'autres structures, peut-être les conseils de quartier, pour qu'ils puissent continuer à avoir une dynamique et ne pas laisser les habitants et les habitantes encore impliqués dans ces instances au milieu du gué.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 62).

2024 DDCT 155 - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 155 : soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires, débat qui nous a occupés cet après-midi, subventions pour sept associations dans les 11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les familles monoparentales représentent 31 % des familles parisiennes, et dans certains quartiers populaires, ce chiffre atteint même 38 %. Ce constat témoigne d'une vulnérabilité sociale et économique croissante, en particulier pour ces familles dirigées majoritairement par des femmes.

Ces familles sont en effet vulnérables à plusieurs égards. Elles sont d'abord victimes de la pauvreté et de la précarité sociale. 23 % de ces familles vivent dans la pauvreté, un chiffre qui dépasse largement la moyenne des couples avec enfant. Elles rencontrent des difficultés d'accès à un logement décent, soit, car le parc privé leur est refusé, soit à travers un parc social inadapté à leurs besoins. De plus, elles rencontrent des difficultés d'accès aux services publics, santé, éducation, culture, notamment en raison parfois d'un sentiment de honte, comme vous l'indiquez dans l'exposé des motifs. Enfin, elles sont davantage soumises aux répercussions de la violence et de l'insécurité intrafamiliales et quotidiennes.

Face à ces constats, le groupe Union Capitale considère que ce projet de délibération va dans le bon sens, en renforçant les subventions pour les associations qui œuvrent à leur soutien. En revanche, cela fait une décennie que Mme la Maire est à la tête de notre Ville. Les familles monoparentales ont été une de vos priorités en 2014. Vous avez mis en place une aide de 150 euros par mois, certes, mais votre politique a-t-elle réellement amélioré la situation des familles monoparentales à Paris ? Sont-elles aujourd'hui dans une position meilleure qu'il y a dix ans ? Il

ne suffit pas de décréter s'occuper des plus fragiles pour y parvenir réellement. De même, il ne suffit pas de distribuer des subventions à des associations, dont je salue le travail quotidien, pour mener une politique.

Notre groupe sera vigilant quant au suivi de l'évolution de la situation des familles monoparentales, afin de garantir qu'elles bénéficient de l'attention et des ressources nécessaires pour améliorer leur quotidien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, nous avons à délibérer sur un sujet qui concerne directement la vie quotidienne de milliers de Parisiennes et de Parisiens : le soutien aux familles monoparentales dans nos quartiers populaires. La "niche" du groupe en a déjà parlé largement. La problématique est d'autant plus cruciale à Paris qu'une famille sur trois est monoparentale et que cette proportion monte à près de 40 % dans les quartiers prioritaires. Un sujet que notre groupe prend donc à cœur. Pour preuve : le projet de délibération présenté tout à l'heure par Colombe BROSSEL.

Je tiens ici à souligner l'importance du travail remarquable mené par l'association "Le Village", dans le 15^e arrondissement, qui est une association relativement récente et on est très réjoui dans le 15^e quand des associations de ce type ont une éclosion. Notre Ville s'apprête à les soutenir à hauteur de 15.000 euros dans le cadre de ce projet de délibération.

Grâce à notre mobilisation, le quartier Georges Brassens a vu sa partie sud, Brancion, Périchaux, être classée en quartier "politique de la ville" et c'est dans ce secteur que "Le Village" intervient de façon ciblée et efficace en apportant un soutien crucial à des familles monoparentales souvent isolées et en difficulté. "Le Village" est bien plus qu'une simple association d'entraide. C'est une véritable communauté qui permet aux mères, en majorité des femmes seules, de briser l'isolement et de retrouver des moments de répit dans un quotidien souvent marqué par la précarité et par l'incertitude. Les activités proposées, qu'elles soient éducatives, sportives ou simplement des espaces de parole, répondent à des besoins fondamentaux : socialiser, échanger, apprendre et surtout se ressourcer. Prenons l'exemple des ateliers parentaux organisés par "Le Village". Ces moments permettent aux mères de partager leur expérience, d'acquérir des compétences en parentalité, mais aussi de développer des réseaux d'entraide informelle. Pour de nombreuses mères, c'est aussi l'occasion de sortir de l'isolement, de rencontrer d'autres femmes vivant des situations similaires et de trouver un soutien tant moral que pratique.

Les résultats de l'action du "Village" parlent d'eux-mêmes. Depuis sa création, l'association a accompagné plus de 250 familles dans le 15^e en leur offrant un soutien individualisé et collectif. De nombreuses mères témoignent que grâce à ces activités, elles ont retrouvé de la confiance, se sont reconnectées au quartier, et pour certaines, ont même pu reprendre une activité professionnelle. "Le Village" joue aussi un rôle essentiel dans l'accompagnement à la scolarité des enfants en les aidant à réussir malgré des contextes familiaux souvent difficiles. La dimension éducative de leurs actions est cruciale, car elle permet de prévenir les risques de décrochage scolaire, trop souvent élevés dans les familles monoparentales en situation de précarité.

Cependant, ce qui rend le travail du "Village" particulièrement précieux, c'est finalement leur capacité à adapter leurs actions aux réalités locales. Ils connaissent les familles, les écoles, les acteurs sociaux de notre arrondissement. Ils sont en première ligne pour répondre aux besoins spécifiques de ces familles en les orientant vers les services adéquats ou en organisant des ateliers pratiques qui améliorent leur quotidien.

En allouant cette subvention de 15.000 euros à l'association "Le Village", nous ne faisons pas qu'appuyer un projet associatif, nous soutenons également un maillon essentiel du tissu social de notre arrondissement, un espace de solidarité et de bienveillance, qui permet à des familles souvent en grande détresse de trouver des solutions, de l'écoute et surtout de l'espoir. Ainsi, au-delà des chiffres et des montants, ce soutien est un engagement fort de notre Ville en faveur de la justice sociale. Il est impératif que ces actions se poursuivent et se renforcent pour répondre aux défis qui s'annoncent, car les familles monoparentales des familles populaires ont besoin d'un accompagnement à la hauteur des difficultés qu'elles rencontrent.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci, Madame la Maire, chère Mélodie, d'apporter par ce projet de délibération un soutien indispensable aux familles monoparentales surreprésentées dans les quartiers populaires parisiens, et en particulier à une association que tu as longuement citée, Florian SITBON, l'association "Le Village", qui est une association de mères habitant dans le 15^e arrondissement. C'est une jeune et belle association de ce quartier, enfin reconnue politique de la Ville. "Le Village" est une communauté de parents, d'habitants qui s'entraident en termes d'éducation, d'épanouissement personnel et de lutte contre l'isolement dans toutes les formes de famille. C'est une association qui, au travers de ce projet de délibération, porte un projet à destination des familles monoparentales, qui sont à 80 % des foyers où la cheffe de famille est une femme. Qui dit famille monoparentale, dit également un seul revenu, et on sait les écarts de

rémunération entre les femmes et les hommes. Ce sont des familles et des femmes qui assument souvent seules et de manière disproportionnée la charge de la famille, ainsi que la responsabilité de la nourrir, de l'éduquer et de prendre soin d'elle. Toutefois, qui prend soin de ces femmes à la charge mentale considérable qui cumulent souvent des difficultés sociales, financières ? Des femmes qui ont plus souvent qu'à leur tour le statut d'aidante d'un aîné ou d'un enfant en situation de handicap.

"Le Village" porte en quelque sorte le projet de soulager ces familles monoparentales en leur apportant du temps de répit, en leur proposant des ateliers autour du bien-être, de la gestion de la charge mentale et de l'organisation familiale, mais aussi des prestations individuelles d'accès aux droits, notamment pour prévenir des situations de non-recours.

Vous l'aurez compris, les Écologistes soutiennent sans réserve le projet de l'association "Le Village" qui lutte finalement contre l'isolement de ces familles monoparentales, et qui prévient les risques de décrochage social et professionnel.

Au-delà du 15e, les Écologistes voteront bien évidemment toutes les subventions de soutien aux différents réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

La parole va logiquement à Mélody TONOLLI.

Madame la Maire ?

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux différents collègues qui sont intervenus sur ce sujet, dont on a bien échangé aussi aujourd'hui dans le cadre du travail présenté par notre collègue Colombe BROSSEL. Cela a été largement partagé : les familles monoparentales, c'est un phénomène sociétal, un phénomène qui se renforce dans le temps, un enjeu national de fait de premier plan. Beaucoup de chiffres aussi ont été partagés aujourd'hui, mais je souhaiterais rappeler qu'une famille sur quatre en France est monoparentale et que, dans 85 % des cas, il s'agit d'une femme seule avec des enfants.

Cette réalité - cela a été partagé aussi - est encore plus présente à Paris dans tous les quartiers, pas que les quartiers populaires. Toutefois, c'est plus fort, il est vrai, il y a plus de familles monoparentales dans les quartiers populaires, avec même pour certains près de 60 % de familles monoparentales.

C'est pour cela qu'il est très important que nous puissions renforcer notre action publique auprès de ces femmes, une action publique que nous ne venons pas juste de commencer, puisque cela fait dix ans que nous travaillons sur ces questions. Cela fait aussi dix ans que nous avons développé des réseaux de familles monoparentales qui ont été déployés dans le temps, notamment avec Patrick BLOCHE puisque c'est une collaboration du service politique de la Ville, mais aussi de la DFPE. Enfin, c'est aussi un travail fait en lien avec les associations puisque les réseaux de familles monoparentales s'appuient sur des associations comme celle qui a été citée dans le 15e arrondissement, l'association "Le Village".

Ces réseaux de familles monoparentales ont montré leur efficacité dans le temps. C'est aussi l'avantage d'avoir des politiques publiques que l'on mène aussi à long terme. C'est pour cela que nous avons inscrit le développement de ces réseaux dans le pacte parisien pour les quartiers populaires que je vous ai présenté en juillet dernier. Ce projet de délibération dont il est question va nous permettre d'une part de pérenniser les réseaux existants, mais aussi d'en créer de nouveaux, ici, dans le 15e arrondissement, puisque le 15e arrondissement a désormais des quartiers prioritaires, mais aussi des quartiers populaires où la Ville de Paris s'investit plus fortement.

S'agissant de l'association "Le Village", dont mon collègue a très bien parlé, c'est en effet une jeune association, mais que nous accompagnons déjà depuis plusieurs mois avec l'équipe de développement local, et qui a montré la pertinence de ses projets, mais aussi le sérieux de son action. D'ailleurs, nous travaillons avec la mairie du 15e à l'installation de cette association dans un local du quartier Brancion-Bartholomé.

Enfin, comme je vous l'évoquais, pour poursuivre l'objectif qui est inscrit dans le pacte pour les quartiers populaires et pour mieux accompagner, accompagner encore plus, ces familles monoparentales qui sont très nombreuses, nous travaillons à déployer deux nouveaux réseaux de familles monoparentales, pour 2025, dans le 10e et le 12e arrondissement. Parce que là où les besoins sont là, nous serons au rendez-vous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DDCT 155).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons terminer, c'est "pile-poil" comme on dit, par l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 51 relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes relais. C'est un vrai sujet.

Je donne la parole au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, pour le présenter, au nom du groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, à l'heure tardive où je vous présente ce vœu, le Gouvernement BARNIER n'a toujours pas de Ministre ou de Secrétaire d'Etat dédié à la "politique de la ville". C'est une première depuis la création du Ministère en 1990, et cela illustre, s'il le fallait encore, à quel point la politique de la Ville aura été la grande oubliée depuis 2017, et trop souvent appréhendée sous le seul angle de la rénovation urbaine.

Face aux problématiques qui touchent les quartiers prioritaires, la "politique de la ville" ne serait pour le Gouvernement qu'un assistantat territorial et les contrats aidés extrêmement coûteux pour la nation, pas assez efficaces dans la lutte contre le chômage, ceci pour justifier les suppressions massives de contrats aidés, décidées dès le début du premier quinquennat. C'est pourtant, et je crois que le débat précédent l'illustre, grâce aux associations, aux centres sociaux, aux espaces de vie sociale, aux éducateurs de rue que les quartiers prioritaires peuvent trouver les ressources dont ils ont besoin pour les aider à monter leur projet et à animer leur quartier. Ce sont les associations que l'Etat met en difficulté par sa décision de geler la création et le renouvellement des postes d'adultes relais, de geler et même de réduire les crédits à la politique de la Ville entretenant le flou sur les orientations budgétaires à venir.

Les postes Adultes relais ont justement pour objectif d'assurer une médiation avec le tissu local de leur quartier et les services publics tout en permettant d'assurer une insertion dans l'emploi à leurs bénéficiaires. La décision de l'Etat impacte donc très directement le fonctionnement de nos associations, dont trois dans le 20e arrondissement pour illustrer : "l'Accorderie du Grand Belleville", "Davout-Relais", "Système C".

Evidemment, la situation de ces trois associations m'inquiète particulièrement, notamment pour certains postes, les bénéficiaires sont proches de la retraite et se retrouveront donc en grande difficulté si leur poste n'est pas renouvelé, mais c'est de tout le tissu associatif parisien que ce vœu veut se faire le relais.

Le 11e arrondissement, par exemple, dont la géographie a été réduite en 2024, subit également les conséquences du retrait de l'Etat avec des structures contraintes de cesser leurs activités et d'autres, qui sont directement touchées par la suppression de postes Adultes relais cette année, par exemple, le centre social "Le Picoulet" ou la "Régie de quartier Fontaine au Roi".

Plus qu'une demande, c'est une alerte que nous faisons ici. Faire des économies sur le dos des associations et donc, sur les quartiers populaires, comme s'apprête à le faire le Gouvernement aura des conséquences dramatiques pour les habitants des quartiers et les associations qui les accompagnent.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu, qui demande au Gouvernement de revaloriser les crédits dédiés à la "politique de la ville", à l'intégration et à la vie associative, et de mettre fin au gel des contrats d'adultes relais, en permettant leur reconduction et en finançant de nouveaux postes dans les quartiers prioritaires. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif. Madame la Maire ?

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Éric, et merci aussi à tous les élus qui se mobilisent sur ce sujet essentiel.

Notre soutien est total en direction des associations, les chevilles ouvrières de la politique de la Ville et de la lutte contre les inégalités dans nos quartiers populaires. Je partage et m'associe à l'inquiétude de mes collègues élus et de tous les acteurs des politiques de la Ville quant à l'ambition du Gouvernement pour les quartiers les plus vulnérables et leurs habitantes et habitants.

Comment ne pas être inquiet ? Pas de Ministre en charge de la "politique de la ville" dans le nouveau Gouvernement, des budgets en baisse et un horizon budgétaire très sombre, et à cela se rajoute maintenant le gel des emplois Adultes relais. Sur ces sujets, avec plus de 150 élus de toute la gauche à Paris, mais aussi sur tout le territoire, nous avons d'ailleurs interpellé, la semaine dernière dans une tribune, le Premier Ministre et le Président de

la République. En effet, comme mon collègue, le maire du 20^e arrondissement, le rappelait, nous sommes très préoccupés.

Pourquoi ? Les postes adultes relais sont indispensables à la vie associative et à l'accompagnement des habitantes et habitants, et nous le voyons tous les jours dans nos arrondissements. Quel est le risque de les supprimer ? D'une part, c'est fragiliser les associations et peut-être même entraîner leur fermeture. C'est aussi enlever des interlocuteurs et des interlocutrices de proximité pour les habitantes et habitants. Nos quartiers populaires ont besoin de la présence de nos associations, de leurs salariés et aussi de leurs bénévoles, surtout au moment où la présence humaine des services publics de l'État dans les territoires se réduit comme peau de chagrin.

Enfin, sur les budgets à venir, nous sommes également très préoccupés. Pour 2024, nous avons en effet constaté, puisque cela n'avait pas été annoncé avant, une baisse de 20 % des financements de l'État sur la "politique de la ville" à Paris. A cela s'ajoutent les annonces récentes du Gouvernement qui évoque des milliards de coupes budgétaires, dont on peut facilement imaginer qu'elles toucheront les financements de la "politique de la ville" sur 2025 et donc, les habitants et habitantes des quartiers populaires.

En attendant d'avoir le premier projet de loi de finances pour 2025, nous naviguons en eaux troubles, mais pour la Ville de Paris, l'ambition politique pour les quartiers populaires est très claire. Nous continuons de renforcer notre engagement pour l'ensemble de nos quartiers populaires avec des budgets plus importants pour soutenir les associations et la transformation de l'espace public, mais aussi la rénovation des logements, et nous cofinçons aussi les emplois Adultes relais. C'est l'esprit du pacte parisien pour les quartiers populaires voté cet été : faire plus, faire mieux et faire ensemble, avec et pour les habitants et les habitantes des quartiers populaires.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 153).

Chers collègues, je vous propose de lever la séance, je vous souhaite une bonne soirée. Elle reprendra demain à 9 heures avec les dossiers de la 6^e Commission.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 9 octobre 2024 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 10 octobre 2024 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour à tous. Nous commençons.

Dans l'hémicycle. - Il y en a qui se lèvent tôt !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui, nous sommes tous levés. Je vois que vous êtes là en masse. Ils arrivent, ne vous inquiétez pas.

Compte rendu de la 6^e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Jean-Noël AQUA, au nom de la 6^e Commission.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Oui, c'est le Paris qui se lève tôt. Vous savez, tous ces travailleurs, immigrés notamment, qui se lèvent très tôt, à 5 heures du matin dans le R.E.R., pour faire en sorte que vous puissiez travailler dans de bonnes conditions. Je vous propose de les remercier très vivement de nous permettre d'être ici ce matin.

Chers collègues, puisque vous êtes inhabituellement matinaux, je vais me permettre d'être bref pour introduire les travaux de la 6^e Commission de mardi dernier, réunie en visioconférence autour de nos adjoints.

Patrick BLOCHE a bien évidemment détaillé toutes les questions relatives à la communication sur la rentrée des familles, dont nous avons déjà très largement débattu hier matin.

Nous y avons aussi singulièrement parlé du Plan parisien Egalité 2024-2027, présenté par ma camarade Hélène BIDARD, qui fera l'objet d'un débat organisé.

Un autre point important, particulièrement brûlant en cette rentrée à la suite de la sortie du livre "Les Ogres", concerne les crèches privées à but lucratif, auxquelles la Ville recourt peu, comme l'a rappelé Johanne KOUASSI lors de cette Commission.

Marie-Christine LEMARDELEY, quant à elle, a détaillé le plan alimentaire en direction des étudiants, un dispositif essentiel de la Ville quand on connaît la précarité croissante et scandaleuse des étudiants aujourd'hui.

Enfin, Dominique VERSINI a détaillé le contrat avec l'université Paris-Cité pour des actions de santé mentale en direction de la petite enfance.

Je vous laisse attaquer les travaux de cette 6e Commission.

2024 DDCT 33 - Subventions (195.500 euros) à 49 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2024", pour l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 33 relatif à l'attribution de subventions à 49 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2024", pour l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, de Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes évidemment d'accord sur le principe de ce projet de délibération sur l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations. Cependant, certaines associations qui figurent parmi ces 49 nous interrogent, voire nous inquiètent.

J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir sur "La Ligue de l'enseignement", qui, au-delà d'être une officine du Parti socialiste, nous pose des problèmes sur les dérives contraires aux valeurs de laïcité. Nous avons eu l'occasion de parler de ce concours d'éloquence à Saint-Ouen où certains lycéens disaient "la laïcité, le cercueil des femmes" ou "la laïcité est une forme de dictature". Tout cela est évidemment inacceptable.

Puis, il y a deux autres associations. L'une, "Dans Le Genre Egales", propose des ateliers d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en non-mixité. Cela paraît tout de même assez cocasse d'exclure des personnes selon leur sexe. L'autre est l'association "Osez le féminisme !", dont l'ancienne porte-parole, Violaine de FILIPPIS, expliquait que "le féminicide était engendré par notre culture judéo-chrétienne".

Tout cela est évidemment inacceptable, c'est pourquoi nous demandons un vote disjoint pour ces associations. Pour le reste, nous voterons favorablement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pouvez-vous nous donner les articles ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - 43.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Et après ? C'est tout ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Je ne sais plus.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le dispositif "Collèges pour l'égalité" que nous proposons chaque année depuis maintenant plusieurs années permet la mise en œuvre d'actions de sensibilisation en milieu scolaire, que ce soit sur l'égalité filles-garçons ou sur la lutte contre les discriminations.

Concrètement, c'est un dispositif de la Ville de Paris de partenariat avec des associations, qui sont sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets pour offrir aux jeunes des espaces et des outils nécessaires afin de déconstruire les stéréotypes sexistes, les rapports sociaux femmes-hommes, lutter contre l'obscurantisme, promouvoir l'égalité filles-garçons, et lutter contre le racisme et l'antisémitisme, notamment.

L'actualité sur les violences sexistes et sexuelles, les violences faites aux femmes et le manque de séances d'éducation à la vie affective et sexuelle, qui sont pourtant normalement dans la loi, cette vaste promesse gouvernementale inscrite dans la loi depuis 2001 et qui a depuis été confortée et complétée mais dont la mise en œuvre ne se fait toujours pas et se fait toujours cruellement attendre, nous rappellent à quel point il est nécessaire d'agir. C'est pourquoi la Ville de Paris, avec cet appel à projets "Collèges pour l'égalité", se substitue en réalité à l'Etat pour faire des propositions aux collèges.

Je veux juste redire que la Ville de Paris lance un appel à projets et que les associations y répondent avec les contacts qu'elles ont déjà pris avec des proviseurs et professeurs des différents collèges. Si vous suspectez des associations de partis pris politiques, je pense que vous pourriez en revanche faire pleinement confiance aux proviseurs des collèges et aux professeurs principaux qui montent ces projets avec les associations. Evidemment, toutes ces associations sont aussi en partenariat avec l'Education nationale. Je trouve donc qu'il n'y a pas de raisons que vous puissiez suspecter quoi que ce soit de ce point de vue.

Concernant "La Ligue de l'enseignement", je n'y reviendrai pas, vous en parlez à tous les Conseils, je vous renvoie donc à l'ensemble des réponses qui ont été formulées par l'Exécutif ces dernières années. Il s'agit vraiment d'une polémique montée sur la base de "fake news", je pense qu'il faut maintenant réellement passer à autre chose et laisser "La Ligue de l'enseignement" œuvrer.

S'agissant des débats sur le genre, je ne voudrais pas que nous revenions à des débats de 2013 sur l'"ABCD de l'égalité". Les prises de position de l'extrême droite dans le débat public à l'époque, là aussi sur la base de "fake news", ont vraiment fait du mal à l'école publique. Je pense au contraire qu'il faut renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle au sein de la scolarité pour lutter contre les inégalités filles-garçons, qui commencent très tôt, et lutter contre les LGBTphobies. C'est très important et à mon avis, nous pouvons pleinement faire confiance aux associations.

Vous avez évoqué des prises de position de personnes qui participent ou qui ont participé à un engagement associatif. Ma foi, ces personnes sont absolument libres d'avoir un engagement politique, et c'est heureux, et les associations sont également absolument libres d'avoir des positions, cela ne veut pas dire que la proposition qu'elles feront dans les collèges sera à remettre en cause. Je pense qu'il faut laisser cette liberté associative et cette liberté politique à toutes et tous, je crois même que c'est une des bases de notre République et de notre démocratie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

A la demande du groupe Changer Paris, je vous propose un vote disjoint sur l'article 43.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet article du projet de délibération DDCT 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 43 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 33 sans son article 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 33).

Je vous remercie.

2024 DASCO 93 - Subvention de compensation pour la redevance d'occupation de locaux communaux (37.600 euros) et signature d'une convention pluriannuelle avec le CDPE de Paris (8e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 93 relatif à l'attribution d'une subvention de compensation pour la redevance d'occupation des locaux communaux de et de la signature d'une convention pluriannuelle avec le C.D.P.E. de Paris, dans le 8e.

La parole est à Mme la Maire, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sur ce projet de délibération ne vise pas à contester la subvention mais a pour but d'appeler votre attention sur un projet qui nous tient à cœur.

Depuis 2020, l'association d'entraide du "Diaconat de l'Eglise protestante unie du Saint-Esprit", "D.I.E.S.E.", a élaboré un projet de bagagerie et de domiciliation administrative, répondant ainsi à un besoin prégnant dans le 8e arrondissement et par là même à l'objectif fixé par la Maire de Paris de disposer d'une bagagerie dans chaque arrondissement. La domiciliation est d'ailleurs effective depuis l'an passé.

Les locaux dont il est question ici sont attenants au temple de l'Eglise protestante du Saint-Esprit, rue Roquépine. Il s'avère que le volet bagagerie du projet se heurte à l'occupation des locaux mitoyens du temple par le Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris, c'est-à-dire la F.C.P.E.

La F.C.P.E. est tout à fait disposée à exercer dans d'autres locaux, ce qui coûterait probablement moins cher à la Ville de Paris tant le niveau de loyer est élevé dans un arrondissement comme le nôtre. Cependant, malgré nos échanges réguliers, la recherche de nouveaux locaux pour la F.C.P.E. reste désespérément infructueuse.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je saisis l'opportunité de ce projet de délibération pour que nous trouvions enfin une solution afin d'ouvrir la bagagerie d'ici la fin de la mandature, ce projet étant totalement financé par l'association "D.I.E.S.E."

En vous remerciant pour votre écoute, j'appelle à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 8^e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE, je suis en accord en tout point avec votre intervention. Je comprends votre légitime demande, d'autant plus qu'il y a l'installation d'une bagagerie en jeu, avec toute la dimension sociale à laquelle nous sommes communément sensibles.

Je voudrais simplement vous dire que l'Exécutif est évidemment particulièrement mobilisé pour reloger de manière pérenne la F.C.P.E., qui elle-même, d'ailleurs, a exprimé le souhait de déménager et d'abandonner ces locaux, certes historiques. L'idée est évidemment de pouvoir la reloger dans d'excellentes conditions.

Merci, donc, de voter ce projet de délibération, et l'engagement de l'Exécutif est total pour trouver de nouveaux locaux pour la F.C.P.E. de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DASCO 93).

2024 DRH 58 - Plafond du régime indemnitaire des collaborateurs de cabinet.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 58 relatif au plafond du régime indemnitaire des collaborateurs de cabinet.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, d'Union Capitale, pour cinq minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant que notre Assemblée ne délibère sur le rapport social unique de la Ville de 2023, je souhaitais vous interpellé sur ce projet de délibération DRH 58, qui vise à déplaçonner la rémunération des 145 collaborateurs de cabinet de la Maire et de ses adjoints.

Derrière la technicité de ce projet de délibération, Madame la Maire de Paris, vous voulez récompenser financièrement vos proches collaborateurs. Soit. Toutefois, cela semble se faire de manière discrétionnaire. Jusqu'à présent, la rémunération d'un collaborateur de cabinet est au maximum égale à 90 % de la rémunération du dernier échelon de sous-directeur de la Ville. Désormais, dans la limite de 15 % des effectifs des collaborateurs, la rémunération de chaque collaborateur serait fixée par ce projet de délibération jusqu'au dernier échelon de la rémunération de secrétaire général de la Ville.

Je vais rappeler quelques chiffres, des chiffres émanant du rapport social unique de la Ville 2023. La rémunération moyenne des collaborateurs de cabinet s'élève à environ 48.000 euros, soit 11.000 euros de plus que la moyenne des agents de la Ville et 15.000 euros de plus que la médiane. Les collaborateurs de cabinets ont-ils besoin d'être augmentés ?

Nous avons aussi l'impression qu'ils deviennent, après passage dans les cabinets, les nouveaux hauts fonctionnaires de la Ville. Le "turnover" interne des collaborateurs de cabinet est assez impressionnant, 33 personnes en 2023 replacées dans l'administration parisienne, se traduisant par une multiplication de sous-directeurs et de directeurs. Je le rappelle tout de même, pour 22 directions à Paris, la Ville compte 42 directeurs et 35 sous-directeurs, tandis que 1.639 agents gagnent plus de 61.000 euros, soit 200 de plus qu'en 2022.

Est-ce une bonne gestion de la Ville ? Cette multiplication de la bureaucratie amplifie la déconnexion entre les Parisiennes et les Parisiens d'un côté et les services publics de l'autre. Cela amplifie aussi les disparités salariales au détriment des agents de terrain. Pour quel résultat ? Depuis la prise de fonction de votre majorité en 2014, restons sur l'arrivée de Mme HIDALGO, les dépenses de fonctionnement sont passées de 2,2 milliards d'euros à 2,8 milliards d'euros, soit une augmentation annuelle de 60 millions d'euros.

Moins d'agents à l'Hôtel de Ville, plus dans les services publics de proximité, voilà ce que nous demandons et voilà ce que les Parisiennes et les Parisiens demandent. Police municipale, petite enfance, propreté, voilà ce que nous demandons comme priorités de la Ville. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Nous voulons des crèches qui ouvrent, des rues propres, la tranquillité pour toutes et pour tous, partout.

Madame la Maire de Paris, en 2023, savez-vous que 309 agents à temps plein de la Ville gagnent encore moins de 25.000 euros brut par an ? Un ripeur gagne 1.900 euros net après huit années de bons et loyaux services à la Ville de Paris. Trouvez-vous cela normal ?

Nous avons de cesse de répéter que la Ville doit renforcer l'attractivité salariale des métiers dans les services publics de proximité. Leur travail au contact des Parisiennes et des Parisiens doit être mieux valorisé, car la fonction publique parisienne continue malheureusement de perdre en attractivité, comme en témoignent vos propres chiffres.

Le nombre des fonctionnaires décroche et les vacataires augmentent. Le nombre de candidats aux concours s'amenuise, le vieillissement des effectifs s'accroît, les départs et les démissions explosent et l'accès au logement est de plus en plus difficile pour les fonctionnaires et agents de la Ville. Le taux d'absentéisme des agents s'élève à près de 10 %, soit deux fois plus que dans le privé. C'est un coût estimé à 250 millions d'euros, soit l'équivalent de 5.000 agents. Ce taux d'absentéisme à la Ville témoigne d'un découragement des agents de terrain dû à un manque de reconnaissance professionnelle et de valorisation salariale attractive.

Un exemple éloquent me frappe : la gestion R.H. est touchée par un phénomène massif d'absentéisme, de 31 %. Pour être plus clair, pour que les Parisiennes et les Parisiens en soient informés, tous les jours, 135 agents sur 403 manquent à l'appel. Quelle réponse amenez-vous à cela ? Des contrôles administratifs et médicaux ont-ils été réalisés ? Nous en doutons.

Quand allez-vous remobiliser les agents de la Ville, les revaloriser, les soutenir, soutenir leurs conditions de travail, soutenir leur carrière, lutter énergiquement contre l'absentéisme ? Des solutions existent évidemment pour remobiliser les agents, les soutenir, nous les posons sur la table. Les services publics s'en porteront mieux, au bénéfice des habitants.

Madame la Maire de Paris, vous nous promettiez il y a deux ans un plan d'économie sur le fonctionnement et le train de vie de l'Hôtel de Ville, un plan de 250 millions d'euros. Je m'en étais alors réjoui, mais nous l'attendons toujours. Avez-vous un défaut de majorité pour appliquer ce plan d'économie ? Nous serions éventuellement là en soutien, dans l'intérêt général.

Aujourd'hui, vous dé plafonnez les salaires de vos collaborateurs plutôt que de revaloriser les bas salaires des agents de la Ville. La Ville doit se doter urgemment d'un véritable plan stratégique de ressources humaines : plus de reconnaissance pour les agents et les fonctionnaires de la Ville, plus de mérite, moins d'absentéisme. La situation l'exige.

J'espère avoir des réponses de votre part.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, M. le maire Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - J'ai évidemment écouté avec attention l'intervention du co-président Pierre-Yves BOURNAZEL, mais son propos est allé bien au-delà de l'objet modeste et très technique de ce projet de délibération DRH 58, puisqu'il s'agit du plafond du régime indemnitaire des collaborateurs de cabinet.

En l'occurrence, ce projet de délibération, comme l'exposé des motifs l'indique très clairement d'ailleurs, n'est qu'une actualisation nécessaire des plafonds de rémunération applicables à la rémunération des collaborateurs de cabinet, notamment de la Maire de Paris. Ce sont les seuls auxquels vous avez fait référence dans votre intervention, Pierre-Yves BOURNAZEL, oubliant, et c'est là que vous commencez à vivre dangereusement, le fait que ce projet de délibération concerne également les collaborateurs des 17 maires d'arrondissement. D'ailleurs, je remarque qu'aucun maire d'arrondissement ne s'est inscrit sur ce projet de délibération, qui, évidemment, leur convient pour toutes les raisons que vous imaginez.

En l'occurrence, puisque les conditions fixées par les délibérations de 1998 et 2002, qui ne datent pas d'aujourd'hui, font référence à des références statutaires et indemnitaires qui n'ont plus cours dorénavant, il s'agit simplement d'en trouver de nouvelles. En l'occurrence, l'indice de référence ayant disparu, il faut le remplacer. C'est ce qui est fait ici, par des références aux emplois de sous-directeur d'administration parisienne et de secrétaire général de la Ville de Paris.

Ce projet de délibération est donc très technique et vise simplement à modifier des références qui n'existent plus. C'est une actualisation, puisque nous ne nous étions pas saisis de la question depuis très exactement 22 ans.

Vous avez donc bien compris que, si ce projet de délibération n'était pas voté, cela mettrait en cause effectivement les collaborateurs de cabinet de la Maire de Paris, ce qui doit peu vous importer, et, quand nous parlons des collaborateurs du cabinet de la Maire de Paris, cela englobe évidemment les cabinets des adjoints à la Maire de Paris. Néanmoins, vous mettriez en cause également tous les cabinets des 17 mairies d'arrondissement. Je dis cela à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour vous protéger contre vous-même.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

24 voix pour et 19 contre.

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 58).

Je vous remercie.

2024 DDCT 161 - Subventions (94.650 euros) à 14 associations, au titre de l'appel à projets "Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde" (8e) et conventions d'objectifs.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique au théâtre de la Concorde.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 161 et le vœu référencé n° 52 qui s'y rattache. Le DDCT 161 concerne l'attribution de subventions d'un montant de 94.650 euros à 14 associations au titre de l'appel à projets "Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au théâtre de la Concorde" à Paris dans le 8e arrondissement, et les conventions d'objectifs.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour cinq minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, nous voyons naître un nouvel espace d'expression et de débats, un de plus, comme si tous les espaces existants et ce Conseil de Paris ne suffisaient pas, mais pourquoi pas. Pas de budget, nous ne savons pas combien coûtera aux Parisiens cette institution.

Elle se prétend être une "université populaire". C'est très important. Moi qui suis un fervent lecteur de Georges Orwell, je peux vous dire que, effectivement, la dictature s'épanouit sur le terreau de l'ignorance. Tant mieux, donc, si nous avons un espace supplémentaire pour débattre, mais reste à voir comment les termes du débat s'organisent. Hier, nous avons parlé avec Anne BIRABEN du livre. Le livre, c'est le prélude à la pensée. Débattre sans lire, c'est un vrai souci que la Mairie a du mal à assumer, mais c'est un autre sujet.

L'université populaire que sera ce théâtre de la Concorde se prétend aussi un rempart contre l'obscurantisme. C'est très bienvenu après que nous avons vu aux dernières élections législatives l'élection de cinq députés France insoumise, et je ne parle pas de Danielle SIMONNET, reconvertie chez les écologistes, ou de Sandrine ROUSSEAU. Ce sont des élus et un mouvement politique, la France insoumise, qui appellent régulièrement à l'insurrection et qui font remonter un antisémitisme très inquiétant dans notre pays. Je ne parle pas de cette forme de racisme nouveau, qui, dans sa vision essentialiste, catégorise les Français comme d'un côté les racisés opprimés et, de l'autre, les oppresseurs néocoloniaux.

Bref, il y a du travail contre l'obscurantisme, et la gauche ferait bien de nettoyer devant sa porte avant de faire la morale à autrui.

Ce théâtre de la Concorde, dont nous ne savons pas grand-chose à part le conseil d'administration, parmi lequel figure Philippe MARTINEZ, homme réputé pour sa neutralité publique, démarre donc en invitant "Le Nouvel Obs" à faire un débat, auquel sont invitées Clémentine AUTAIN, grande démocrate devant l'Éternel, respectueuse des institutions et pas du tout portée vers l'antisémitisme et le racisme, c'est bien connu, et Cynthia FLEURY, qui est rédactrice à "L'Humanité", encore un journal humaniste qui a détaillé au cours de son histoire tous les soutiens aux plus grandes dictatures dans le monde.

Bref, c'est "mal barré" pour cette institution, mais nous voyons dans ce projet de délibération des associations plutôt intéressantes, nous voterons donc pour ce contrat de partenariat. En revanche, nous ajoutons un vœu à ce projet de délibération qui exige le respect de certaines valeurs républicaines, qu'il serait bon de rappeler dès la naissance de cette institution bancaire.

D'abord, assurer la pluralité des opinions. C'est notre crainte, parce que nous l'avons ailleurs, notamment chez l'Académie du Climat, citée comme "grande sœur" dans la description même du théâtre de la Concorde, où le pluralisme n'existe pas. De ce fait, nous aimerions que ce pluralisme soit garanti dans cette institution que sera le théâtre de la Concorde. Puis, nous voulons surtout que soient interdits d'accès ceux qui prônent le recours à la violence, qui prônent la désobéissance civile, qui prônent des discours de haine et de violence. Ceux-là doivent être exclus, et les premiers noms que j'ai cités ne vont pas forcément dans ce sens.

Nous serons donc vigilants, et nous demandons que ce vœu sécurise la ligne future du théâtre de la Concorde.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole au premier adjoint, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur VÉRON, pour votre intervention.

Je remarque que vous êtes ici plus loquace que lorsque l'on vous interroge sur la libération des bureaux, que la taille fortement diminuée de votre groupe ne vous autorise plus à occuper.

Ce qui est bien avec vous, cher Aurélien VÉRON, et avec le vœu de votre groupe, c'est que son contenu se déduit de façon assez mécanique, je dirais même quasi mécanique, de son titre, et que vous recyclez des propos que vous avez déjà tenus au sujet de l'Académie du Climat. A chacun ses obsessions.

Vous nous donnez des leçons de républicanisme, alors allons-y. Vous rappelez les valeurs de la république : "liberté, égalité, fraternité". C'est exactement ce qui sera porté par le théâtre de la Concorde, dans un moment où, la Maire en a déjà parlé ici, l'idée même de la démocratie connaît un affaiblissement sans précédent. Oui, au théâtre de la Concorde, nous défendrons l'état de droit que certains contestent, y compris au plus haut sommet de l'Etat. Oui, nous ferons venir des associations, des invités, des artistes, des philosophes, des intellectuels, qui feront vivre chacun à leur manière l'esprit démocratique pour le faire aimer. C'est une tâche enthousiasmante, encore une fois parce que c'est l'urgence du moment.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet. Oui, il y a des formes d'actions qui dérangent, qui interpellent et qui questionnent le rapport entre la désobéissance et la norme. C'est très curieux de votre part, d'ailleurs. Vos bureaux, j'y reviens, abritent un grand portrait du Général de Gaulle, lui qui a choisi de désobéir pour l'honneur de la France, et il était d'ailleurs bien seul au début. Les choses, Monsieur VÉRON, sont ainsi toujours plus complexes que vous ne le dites. C'est cela qui est passionnant, et c'est cela qu'il faut persister à questionner inlassablement.

En matière de République, aurais-je la cruauté de vous rappeler la position du parti auquel vous appartenez lorsqu'il s'est agi de bâtir le front républicain pour faire barrage au Rassemblement national en juin et juillet derniers ? Vous n'avez aucune leçon à nous donner en matière de respect des principes républicains et du débat démocratique.

Alors, oui, vive le théâtre de la Concorde, et vive ce bel appel à projets au si beau titre "Ma citoyenneté, ma vie, mes rêves" ! Monsieur VÉRON, je vous conseille de rêver un peu, cela vous fera du bien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 161.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 161).

2024 DDCT 167 - Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du théâtre de la Concorde - Espace Cardin.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 167 concernant la grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du théâtre de la Concorde, espace Cardin et l'amendement technique n° 152 qui y est rattaché.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour l'amendement technique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - L'amendement étant technique, je vous propose de l'adopter sans débats.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 152 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 152 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 167 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DDCT 167).

2024 IG 1 - Rapport d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2023.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération IG 1 relatif au rapport d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2023.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS, d'Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'instar de l'Etat, les collectivités locales se sont progressivement dotées d'inspections générales. Celle de la Ville de Paris est la plus ancienne et a servi d'exemple en la matière.

Elle répond aux critères fixés en termes d'indépendance de ses membres, de transparence, à travers la publication de tous les rapports depuis 2018, c'est un point très important que je souhaite souligner, et de respect du principe essentiel du contradictoire, notamment, et de suivi des recommandations. Je note également que l'Inspection générale participe à divers réseaux professionnels reconnus et permettant d'échanger les bonnes pratiques, au sein desquels elle a une action tout à fait importante. Je citerai la CIAT, l'I.F.A.C.I., ou encore la Société française de l'évaluation.

Le rapport d'activité 2023 de l'Inspection générale retrace bien l'ampleur et la qualité des travaux à travers les 22 rapports définitifs réalisés au cours de la période. Vous me permettrez de me réjouir de la montée en charge de l'activité d'audit interne, qui est essentielle en la matière de contrôle interne et de maîtrise des risques. C'est également un point très important à souligner. Ses missions d'audits, d'enquêtes administratives, d'études et d'évaluations nous permettent de mesurer l'impact des décisions et d'identifier les ajustements nécessaires.

En s'appuyant sur des méthodes de travail précises et impartiales, l'I.G.V.P. contribue directement à la transparence et à l'efficacité de la gestion de la Ville. C'est un point essentiel. En tout cas, ses rapports et ses travaux nous sont utiles à nous, membres de l'opposition, mon collègue Vincent BALADI y reviendra.

A l'occasion de la publication de ce rapport, je souhaite aujourd'hui vous informer que notre groupe proposera lors du prochain Conseil de Paris une série de recommandations visant à renforcer l'une des missions de l'I.G.V.P., le dispositif d'évaluation des politiques publiques parisiennes, sur le modèle de ce qui se fait dans d'autres collectivités, en associant notamment davantage les élus et les Parisiens à l'évaluation des politiques publiques.

Plus que jamais, à un moment où l'argent public est rare, nos concitoyens parisiens nous demandent de nous assurer de la bonne utilisation de l'argent public et de l'impact que ces dépenses ont concrètement à travers des résultats tangibles et mesurables. Ce sont des demandes démocratiques bien légitimes, il me semble. Cette démarche est essentielle pour garantir que nos décisions s'inscrivent dans une logique d'impact positif et mesurable.

Ces propositions auront aussi pour objectif d'améliorer l'efficacité de nos politiques pour répondre aux attentes des Parisiens et Parisiennes, car, au-delà des rapports, c'est bien l'avenir de notre ville qui se joue dans cette démarche d'ajustements et de réajustements constants. Elles s'inscriront dans la droite ligne des travaux menés par l'I.G.V.P., qui a une vraie compétence en matière d'évaluation, et viseront à perfectionner ses outils d'évaluation en associant notamment davantage les élus et les Parisiens, comme je l'ai dit, pour que chaque politique mise en œuvre puisse être analysée, corrigée, voire repensée si nécessaire, bref, réellement évaluée.

Je vous donne rendez-vous prochainement pour débattre et adopter, je l'espère, ces propositions, dans l'intérêt de notre ville et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Vincent BALADI, pour cinq minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la suite de l'intervention de mon collègue Daniel-Georges COURTOIS, je confirme l'utilité des rapports d'activité de l'Inspection générale, qui exerce les missions d'audit et d'évaluation de l'administration parisienne. A ce titre, si ces rapports sont suivis d'effets, ils contribuent pleinement à l'efficacité de l'action publique et la modernisation de l'administration.

J'invite aussi le plus grand nombre à consulter ces rapports, car ils sont publiés sur le site de la Ville de Paris et sont entièrement libres d'accès.

Dans le cadre des rapports de l'année 2023, je regardais en détail le rapport sur la mutualisation des salles de réunion. Dans ce rapport, les recommandations sont nombreuses, avec six grands points. Je vais en citer notamment deux.

La mission confiée à l'Inspection générale consistait à dresser d'abord un état des lieux de l'offre des salles de réunion de la Ville de Paris et de leur gestion respective, dans la perspective, bien sûr, d'en optimiser l'usage. Cette logique d'état des lieux se traduit déjà par la coexistence de différentes cartographies qui ne se recoupent pas forcément. Quatre sont associées directement à des systèmes de gestion de l'occupation des salles, et deux sont associées par des systèmes de gestion immobilière.

Je rappelle que l'on dénombre 750 salles de réunion pour quelques 6.400 places dans les différents sites de la Ville, d'après les cartographies de la DILT.

Je cite le rapport. "Les ambiguïtés liées à l'absence de normalisation des informations rendent probables les doublons entre les cartographies, et hasardeuse leur élimination". "L'harmonisation des cartographies est pourtant indispensable pour assurer la visibilité sur la disponibilité de l'ensemble des salles de réunion". Les systèmes de réservation sont améliorés, c'est dans le rapport, à partir des systèmes et moyens existants et sans coûts supplémentaires.

L'étude préconise en premier lieu d'attribuer un identifiant unique et commun pour chaque salle et de mettre en cohérence les informations descriptives des salles. Elle propose tout simplement de retenir l'identifiant le plus général et transverse, celui de la messagerie et agenda que nous connaissons tous, utilisé par la Ville.

Point très intéressant : trois quarts des "boîtes de salle" ou "nom de salle", parce que vous savez que, pour réserver une salle dans l'outil, on met tout simplement son nom, soit 310 sur 424, sont actives, et 167 d'entre elles, 39 %, sont en acceptation automatique, donc fonctionnaient l'année de l'évaluation. Les 310 boîtes utilisées en 2022 représentent 73 % du nombre total de boîtes de réservation, et 114 autres semblaient ne plus être utilisées. Pire, 66 n'étaient plus du tout utilisées, donc des boîtes inutiles, ce qui représente quand même 16 %.

Une seconde étape plus ambitieuse préconisée dans ce rapport serait d'envisager des fonctionnalités bien plus élaborées, au XXI^e siècle, facilitant par exemple la réservation et la densification de l'usage des salles, par exemple la recherche multicritères des lieux et des dates, une alerte de disponibilité, des statistiques d'usage, une application mobile, des capteurs de disponibilité en temps réel, c'est ce qui se fait dans le privé, et, pourquoi pas, un accueil des visiteurs. Des outils existent bien sûr dans le privé, et nous pourrions nous en inspirer.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour cinq minutes maximum.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Nous vous remercions pour la communication de ce rapport annuel, qui est bien documenté, il faut le reconnaître, et qui nous donne une idée plutôt précise de la manière dont l'Inspection générale des services est organisée. Elle conduit ses missions selon une méthodologie robuste, parfaitement détaillée dans la communication, et qui a connu des évolutions récentes.

Je note, comme l'indique le directeur de l'Inspection, que l'année 2023 aura été l'occasion d'une montée en puissance d'un nouveau pôle de compétences, celui de l'audit interne. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Au fil des années, Daniel-Georges COURTOIS le rappelait brillamment à l'instant, l'Inspection a progressivement élargi l'étendue de ses missions de base en dépassant son activité de contrôle et de conduite des enquêtes administratives pour se transformer en quelque sorte en cabinet, en cellule de conseil du secteur public et d'audit. Il faut espérer que cette activité d'audit se traduise grâce à une approche systématique et méthodique de l'évaluation des dispositifs de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, par une amélioration et une optimisation des services.

Néanmoins, quelques questions demeurent ouvertes. Faites-vous toujours appel à des auditeurs externes ? Cette montée en puissance de l'audit et du conseil au sein de l'Inspection a-t-elle conduit la Ville de Paris à réduire son recours à des cabinets privés, notamment pour des prestations en principe ponctuelles et à forte technicité ?

Enfin, si la Maire de Paris est la seule habilitée à saisir l'Inspection générale, les groupes politiques du Conseil de Paris peuvent être force de proposition. Pourriez-vous envisager de lancer des audits "flash", donc des audits de très courte durée, très denses, sur des associations dont le montant de subvention attribué dépasse 100.000 euros afin de s'assurer de la régularité des informations financières reportées annuellement à la Ville de Paris et de certifier la qualité de la gestion comptable et financière de l'association, en lien avec la convention d'objectifs ?

L'argent du contribuable parisien est en jeu, et celui-ci a le droit à la plus entière transparence. C'est bien la première mission de l'Inspection générale des services.

Je vous en remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, des écologistes, pour cinq minutes maximum... Il n'est pas arrivé.

Je donne la parole à M. le sénateur Francis SZPNER, pour cinq minutes.

M. Francis SZPNER. - Je me suis désinscrit.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Cela va accélérer les choses.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, M. le maire Patrick BLOCHE.

M. Francis SZPNER. - J'aurais pu répondre à M. BLOCHE sur d'autres sujets, mais nous allons alléger les débats et les pacifier. Mais qu'il ne recommence pas.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Cher Francis SZPNER, je recommencerais autant qu'il le faudra et vous m'interpellerez autant que vous le souhaitez, c'est ce que l'on appelle le débat démocratique. Désolé de ne pas toujours être d'accord avec vous, mais, quelque part, c'est plutôt rassurant pour moi, et pour vous également, d'ailleurs.

M. Francis SZPNER. - Sur la voie de la rédemption, tout peut arriver.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - La voie de la rédemption ? Je suis attaché au principe de laïcité, cher Francis SZPNER.

M. Francis SZPNER. - La laïcité n'est pas l'ennemie de la religion.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je le sais bien, mais, de fait, je n'utilise pas le terme de "rédemption" parce que nous sommes dans la sphère publique. Nous parlerons de rédemption dans les couloirs du Conseil de Paris, dans le cadre d'une conversation privée. Vous êtes d'accord ? J'ai pris date.

Chers collègues, merci de vous être inscrits pour commenter le 22e rapport de l'Inspection générale, dont je tiens ici à saluer l'activité, placée sous le signe d'une très grande vitalité. Rendez-vous compte : 33 rapports rendus, 27 nouvelles missions. Vous l'avez déjà fait dans vos interventions, mais je tiens tout de même à saluer et à remercier en votre nom ses 44 membres, son directeur, Arnaud STOTZENBACH, et je tiens évidemment à souligner la parfaite parité femmes-hommes au sein de l'Inspection générale.

Evaluer pour transformer l'action publique, voilà la plus belle façon de décrire la mission de l'Inspection générale. D'ailleurs, lorsque nous butons sur une difficulté dans notre action, lorsque nous sentons qu'il y a un problème dans tel ou tel secteur de la Ville, nous avons souvent un réflexe qui consiste à dire au Secrétariat général : "Et si on confiait une mission à l'Inspection générale ?" Je crois que cela n'est pas près de s'arrêter.

La qualité du corps de l'Inspection générale de la Ville de Paris, qui tient d'ailleurs beaucoup à la diversité des parcours professionnels de ses membres, son indépendance, une façon de décrire avec exactitude, cela fait évidemment partie de toute l'identité et de ce qui a fait la notoriété de l'Inspection générale. La diversité de ses missions témoigne de ses capacités à prendre en charge tout le champ de l'action publique à travers ses études, ses audits, ses enquêtes administratives, ses évaluations, ses missions d'appui ou de contrôle. Tout cela, au service d'un seul objectif, le seul qui nous importe, qui nous anime, qui nous mobilise : rendre le service public plus efficace, en l'occurrence le service public parisien, pour qu'il soit toujours en mesure de mieux assurer ses missions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Souhais de bienvenue.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Dans les tribunes, nous pouvons saluer les agents de la Ville de Paris en reconversion, c'est la passerelle S.C.A.P., les Cours d'Adultes de Paris. Bienvenue.

2024 SG 36 - Délibération cadre Académie du Climat : adoption de 16 conventions de partenariat. - Adoption d'une nouvelle grille tarifaire d'occupation ponctuelle des locaux et d'une convention-type afférente.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 36, délibération-cadre Académie du Climat : adoption de 16 conventions de partenariat et adoption d'une nouvelle grille tarifaire d'occupation ponctuelle des locaux et d'une convention-type afférente.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, d'Union Capitale, pour cinq minutes maximum. N'oubliez pas votre carte.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup. Je suis désolée, je n'étais pas du tout concentrée. Je vais le faire "a capella", je n'ai pas mon texte. Merci à tous.

Mon intervention sur l'Académie du Climat portait aujourd'hui sur une demande de besoin de transparence sur cette structure. Nous connaissons et reconnaissons tous les bénéfices en termes de symbole, notamment, pour la

Ville de Paris de se doter d'une telle instance. Tout le travail fait autour de la pédagogie, notamment localement avec les écoles, etc., est vraiment quelque chose qu'il faudrait poursuivre.

Maintenant, pour que cette Académie du Climat prenne une ampleur un peu plus importante, nous pensons qu'il serait intéressant qu'elle se dote d'un comité de pilotage peut-être plus scientifique. Elle pourrait d'ailleurs nous accompagner sur les grands débats qui agitent notre Assemblée ici, par exemple l'abaissement de la vitesse sur le périphérique, par exemple la biodiversité dans les bois, par exemple la fin d'une voie de covoiturage sur le périphérique. Bref, nous aimerions que cette Académie du Climat prenne réellement part au débat public et accompagne nos décisions à tous.

Je demande aussi qu'un bilan beaucoup plus détaillé puisse nous être présenté en Conseil de Paris sur toute sa gouvernance et toute sa structure financière. Aujourd'hui, force est de constater que c'est très opaque pour les Parisiens et les Parisiennes, alors que, derrière, c'est de l'argent public. A l'heure où les comptes de la Ville sont dans le rouge, puisque l'on parle de 10 milliards d'euros de déficit public à l'horizon 2025 pour la dette parisienne, je pense que tous les Parisiens devraient voir présenter en Conseil de Paris un audit très clair sur les moyens alloués à l'Académie du Climat et sur sa gouvernance, pour qu'elle se renforce et devienne un véritable outil au service de la politique écologique de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est au premier adjoint, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER, d'abord de vous être inscrite sur ce projet de délibération, puis de la tonalité de votre intervention, à laquelle je suis sensible.

En l'occurrence, il est vrai que l'Académie du Climat a trois années d'existence, mais je vous avoue que nous n'avions pas anticipé son succès. Le nombre d'activités qui s'y déroulent a explosé, et d'ailleurs nous sommes amenés, ou plutôt la directrice, Sarah ALBY, et les équipes de l'Académie du Climat sont amenées à devoir refuser un certain nombre de propositions qui leur sont faites.

Vous savez que l'Académie du Climat fonctionne en régie. Cela amène à ce que la problématique de la gouvernance ne soit pas celle d'une association, d'un établissement public ou d'une S.E.M., mais, en l'occurrence, ce que vous suggérez me convient parfaitement. Au départ, il y avait un conseil d'orientation, et l'idée de le revitaliser, de le reconstituer est une bonne chose, comme il a été mis en place au théâtre de la Concorde, où vous savez qu'il est présidé par Patrick BOUCHERON. C'est une première proposition que vous faites et que je retiens.

De la même façon, vous dites ne pas arriver à appréhender tout ce qu'il se passe à l'Académie du Climat. Je ne retiens pas le terme "opacité", parce qu'il suffit de regarder le programme, en fin de compte tout cela est très transparent. Néanmoins, si vous voulez avoir une vision plus claire des activités programmées, des équipes qui gèrent au quotidien l'Académie du Climat, des moyens budgétaires mobilisés, des partenariats qui se mettent en place, et j'ai souvent cité à ces tribunes le partenariat avec l'académie de Paris, puisque l'Education nationale forme ses éco-délégués à l'Académie du Climat, je vous confirme bien sûr ma disponibilité. Organiserons-nous un débat spécifique ? Pourquoi pas. Cela permettrait effectivement peut-être à tous les élus de cette Assemblée de mieux connaître et de mieux appréhender le dynamisme de cette Académie du Climat.

Je prends donc toutes vos propositions avec un total esprit d'ouverture, et je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, SG 36).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la passation de délibération de manière rétroactive au Conseil de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 53, relatif à la passation de délibération de manière rétroactive au Conseil de Paris.

La parole est à M. Paul HATTE, d'Union Capitale, pour deux minutes maximum.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Monsieur BLOCHE, je sais que vous le savez, nous votons aujourd'hui en toute illégalité plusieurs projets de délibération.

Le 24 mai dernier déjà, nous votions l'autorisation illégale de prêter la salle de bal de l'Hôtel de Ville à l'association "Impact2" pour un prêt en nature de 77.000 euros. Délibération illégale car survenue une semaine après l'organisation concrète de l'événement. Délibération illégale en ce que le Conseil d'Etat, dans un arrêt de 1948, a érigé en principe général du droit le principe de non-rétroactivité des actes administratifs. Délibération illégale qui m'a amené, je vous l'annonce ici, à faire appel au Préfet fin mai pour le contrôle de légalité de votre délibération, et à poser une question écrite à vos services, très simple : "Que risque la Maire de Paris si, comme elle le fait aujourd'hui, elle engage une dépense publique ou un don en nature alors que le Conseil de Paris n'a pas encore donné son autorisation ?"

Vos services, après trois mois de réflexion intense, crurent bon de répondre qu'il est manifeste que le rejet de cette délibération par le Conseil de Paris "aurait été "a minima" la source d'une insécurité juridique le jour de l'événement", rajoutant que mon observation "est une invitation justifiée au renforcement des procédures d'introduction des délibérations", autrement dit ne plus jamais produire des délibérations postérieures aux événements organisés pour éviter de tomber dans d'illégalité.

Mais, "patatras", l'examen de l'ordre du jour a mis au jour pour ce présent Conseil au moins six projets de délibération illégaux au sens du Conseil d'Etat et en insécurité juridique au sens de vos propres services : DAC 422, PP 51, SG 64, DPE 32, DICOM 2, ou encore DICOM 31.

Le groupe Union Capitale invite donc à un peu plus de professionnalisme en appelant l'Exécutif à ne plus faire voter de projets de délibération rétroactifs illégaux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Cher Paul HATTE, vous soulignez un sujet tout à fait pertinent, je regrette néanmoins que vous ayez utilisé le terme "illégal" ou le terme "illégalité". Vous le savez, tous les projets de délibération que nous votons ici font l'objet de la part du Préfet d'un contrôle de légalité. Si nous votions des choses illégales, des projets de délibération illégaux, donc, le Préfet, avec l'autorité et les compétences qui sont les siennes, refuserait évidemment ces projets de délibération.

Si nous écartons le terme excessif "illégal" ou "illégalité", je le dis très sincèrement et très spontanément, la situation dans laquelle nous, Assemblée du Conseil de Paris, sommes amenés à délibérer de façon rétroactive pour diverses raisons, par exemple en accordant une subvention pour une action qui a déjà eu lieu, n'enthousiasme pas les juristes, cela est clair.

Je rappelle toutefois qu'en réponse à la question d'un député en 2009, le Ministre de l'Intérieur de l'époque - je ne sais pas si c'était Michèle ALLIOT-MARIE ou Brice HORTEFEUX, mais ce sont des références qui devraient vous parler de toute façon, cher Paul HATTE - avait répondu, après avoir développé un certain nombre d'arguments et fait référence à diverses jurisprudences : "Dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que la subvention soit attribuée après le déroulement de la manifestation, dès lors que ces conditions sont remplies".

Cela montre bien que ce sujet n'est pas propre au Conseil de Paris et concerne finalement toutes les Assemblées des collectivités locales. Je prends néanmoins l'engagement que nous serons plus rigoureux en la matière, de manière à emprunter une trajectoire descendante de ce nombre de délibérations avec effet rétroactif.

Compte tenu de cet engagement et en vous assurant de ma détermination, je vous propose de retirer ce vœu, qui n'avait pour objet que de créer le débat que nous venons d'avoir.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Votre vœu est-il retiré ?

M. Paul HATTE. - Avant de donner ma réponse, puisque j'ai une minute pour vous répondre...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Non.

M. Paul HATTE. - Si, je vous recommande de lire le règlement, article 14.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le retirez-vous ? Vous avez une minute seulement si vous le retirez, donc si vous pouviez nous le préciser...

M. Paul HATTE. - Je vous le dirai à la fin.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Non.

M. Paul HATTE. - C'est un point important. Monsieur BLOCHE, permettez-moi de vous dire...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Puisque vous parlez de règlement, respectez-le.

M. Paul HATTE. - J'ai une minute, Monsieur. C'est dans le règlement, article 14.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous retirez votre vœu.

M. Paul HATTE. - L'article 14 est très clair, "réponse de l'élu expliquant s'il retire le vœu". Permettez-moi de vous répondre, cela me prendrait 15 secondes si vous me laissez parler.

Monsieur le Maire, vous citez un député mais vous l'avez mal cité, puisque les conditions pour lesquelles une délibération reste légale sont si l'événement est toujours en cours...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le retirez-vous ou pas ?

M. Paul HATTE. - ... ce n'est pas le cas des délibérations que j'ai données. Vous le savez tout comme moi, ces délibérations sont totalement illégales et tomberont devant le Préfet.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous l'avez retiré, donc. D'accord.

Il a parlé pendant une minute, il est donc retiré. Il faudrait être un peu logique, et un peu honnête, aussi. On peut parler d'honnêteté, mais cela doit être dans tous les sens, non ?

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je voudrais que les choses soient claires. Nous avons modifié de manière consensuelle le règlement intérieur du Conseil de Paris et, effectivement, nous avons considéré qu'il fallait donner une minute d'intervention à tout élu qui, au nom de son groupe, retirait un vœu. Je ne voudrais pas que l'on contourne la règle. Tout élu doit dire "je retire ce vœu", et il a alors une minute pour expliquer pourquoi il le retire. Si le vœu est maintenu, il n'y a pas de reprise de parole.

C'est l'esprit du règlement intérieur du Conseil de Paris, et j'ai ici des témoins qui ont participé à sa dernière modification. Ne détournons donc pas le règlement intérieur du Conseil de Paris, sinon, cher Paul HATTE, nous risquons d'être dans l'illégalité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'ailleurs, je relis exactement l'article 14 : "Explication par le groupe ou l'élu acceptant de retirer un vœu à la demande de l'Exécutif, une minute". C'est assez clair.

Merci, Monsieur le premier adjoint.

Le vœu n° 53 est donc retiré.

2024 DAE 176 - Appel à projets. - Aide alimentaire étudiante (405.000 euros).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre la précarité étudiante et au budget de l'enseignement supérieur et la recherche.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 176 et le vœu référencé n° 54 qui y est rattaché. Le projet de délibération DAE 176 est un appel à projets pour l'aide alimentaire étudiante, pour un montant de 405.000 euros.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, Madame la Sénatrice.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, bonjour.

Chers collègues, Madame la Maire, chère Marie-Christine LEMARDELEY, la précarité étudiante est un réel fléau en France aujourd'hui. Elle est telle que nous devons aujourd'hui appeler à la protection de la jeunesse. C'est ce que vous faites avec cet appel à projets, qui consacre plus de 400.000 euros à cette noble cause.

Je voudrais ici rappeler un chiffre d'une enquête "Linkee" de 2023, qui dit que 76 % des étudiants ont un reste à vivre de moins de 100 euros par mois, soit 3 euros par jour. Alors, non, on ne peut pas manger correctement, on ne peut pas se loger correctement, on ne peut pas payer ses livres et sa vie quotidienne avec environ 3 euros par jour. Alors, on se demande quel pays, quelle ville laisse ses étudiants choisir entre manger et se loger ? Une chose est sûre : Paris ne fera pas partie de cette liste. Pour cela, je remercie l'adjointe chargée du sujet.

La situation de la précarité de la jeunesse était prévisible, d'une part, par la trop faible revalorisation des bourses, qui aurait effectivement mérité d'être reprise. Elle est bien inférieure à l'inflation sur les années qui viennent de se passer, et les bourses françaises sont les plus basses d'Europe. Là aussi, cela devrait nous interroger. D'autre part, par la non-généralisation du repas à 1 euro dans les C.R.O.U.S., puisque seuls les boursiers y ont accès. Or, nous savons aujourd'hui que de nombreux non-boursiers font la queue dans les files alimentaires.

Depuis plusieurs années, les Gouvernements successifs n'ont pas créé les politiques publiques nécessaires pour résorber cette précarité, et c'est aux villes aujourd'hui, ici à Paris, de prendre le relais d'une politique nationale défaillante. Je remercie donc Marie-Christine LEMARDELEY pour cette action, que je trouve effectivement très bénéfique. Il y a peu de temps, je suis allée voir "Linkee", qui fait partie de la liste des associations subventionnées, et les files d'attente de ces jeunes, et je dois dire que c'est effectivement d'un intérêt tout à fait particulier pour la jeunesse.

Merci à nous tous d'adopter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Sénatrice.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'étude de l'APUR dont vous nous avez conseillé la lecture, Madame la Maire, nous apprend que la population étudiante parisienne ne cesse d'augmenter, comme au niveau national, avec 350.000 étudiants en plus en cette rentrée au niveau national. Pour revenir à Paris, aujourd'hui près de 1 Parisien sur 10 est étudiant, et ce sont 200.000 étudiants aujourd'hui qui vivent à Paris, dont un tiers continuent à vivre chez leurs parents.

Car, si à Paris nous sommes une collectivité bâtisseuse de logements sociaux, ils sont encore trop peu nombreux et l'offre privée est insuffisante, en plus avec des loyers carrément exorbitants. Trop d'étudiants remettent ainsi en cause leur parcours universitaire, faute de pouvoir étudier dans de bonnes conditions. C'est inadmissible. Nous connaissons évidemment et saluons l'effort de la Ville sur le logement étudiant, en particulier de nos collègues Jacques BAUDRIER et Barbara GOMES, qui ne manquent jamais une occasion, si je puis dire, pour créer des logements étudiants.

Je me permets de relayer les alertes des syndicats étudiants auprès du Gouvernement, qui doit créer massivement des logements C.R.O.U.S. de l'Etat pour pallier le manque aujourd'hui criant. Car, si le coût de la vie étudiante a de nouveau augmenté en cette rentrée 2024, le poids des loyers est énorme, comme celui d'ailleurs des frais d'inscription, qui ont aussi encore augmenté cette année. C'est un petit cadeau de Bruno LE MAIRE avant de partir. L'accès aux universités des classes sociales les plus modestes ne cesse d'être remis en question. Nous demandons ainsi dans un vœu que la Ville interpelle le Gouvernement pour annuler cette nouvelle hausse des frais d'inscription.

Au-delà du logement étudiant, les étudiants continuent de s'appauvrir, comme le confirme l'enquête de l'U.N.E.F., qui révèle une hausse de 2,2 %, ce qui représente 500 euros par an, du coût de la vie étudiante pour cette nouvelle année universitaire. Les chiffres de l'Observatoire national de la vie étudiante sont éloquentes, près d'un quart des étudiants éprouvent des fins de mois difficiles, un quart, les amenant à renoncer à des repas ou à des soins. Ils sont désormais nombreux à sauter des repas, faute d'argent.

Cette précarité est non seulement indigne pour notre jeunesse, mais une véritable gabegie. 44 % des étudiants sont obligés de se salarier, alors même que, nous le savons, je le constate régulièrement et c'est manifeste dans les tableaux sur nos étudiants, le salariat étudiant est une des principales causes d'échec dans le supérieur. Plus de la moitié des étudiants qui se salarient sont en échec scolaire. C'est un véritable gâchis. Nous mettons beaucoup d'argent dans le supérieur, et nous avons raison, mais en même temps nous ne donnons pas les moyens aux étudiants de mener leurs études dans de bonnes conditions. C'est aberrant, "abracadabrantique", comme dirait l'autre.

Le choix de la Ville de s'attaquer à la précarité alimentaire est donc non seulement une urgence sociale, mais aussi une action en faveur de la réussite étudiante. Il faut multiplier les portes d'entrée vers les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et augmenter le nombre de lieux non stigmatisants complémentaires des C.R.O.U.S., comme le fait énormément la Ville de Paris.

Les files devant les banques alimentaires n'ont pas disparu, et il est désormais courant de voir des étudiants attendre des heures pour être aidés. C'était le cas la semaine dernière, où on voyait aux informations des images d'étudiants qui attendaient 3 heures pour avoir un panier alimentaire. C'était le cas devant l'Assemblée nationale, hier ou avant-hier, pour avoir un symbole fort et rappeler aux députés la réalité de la vie des habitants. C'est le cas dans le 13e arrondissement, que je connais évidemment un peu plus, avec un certain nombre d'associations, l'Espace, "Cop1 Solidaires", etc., au vu des besoins criants des étudiants.

Désormais, la multiplication des points d'accueil ouverts par les associations ne permet pas une meilleure répartition des files, mais entraîne bien un accroissement de ces dernières. Le nombre de bénéficiaires explose. Ces banques sont devenues indispensables pour de nombreux jeunes, sans lesquelles ils ne mangeraient pas à leur faim. Est-ce possible dans la septième puissance mondiale ?

Pourtant, le Gouvernement fait la sourde oreille en refusant de réformer le système de bourse, alors que les syndicats étudiants évaluent entre 200.000 et 300.000 le nombre d'étudiants qu'il faudrait d'urgence intégrer au système de bourse. Le Gouvernement ne fait pas que la sourde oreille, il taille également et sévèrement dans les budgets : 900 millions en avril 2024 par le non regretté Bruno LE MAIRE, et bientôt 600 millions pour le P.L.F. 2025 prévu par Patrick HETZEL, à en croire les premiers chiffres communiqués. Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche connaîtra une de ses pires saignées, alors même que l'augmentation du nombre d'étudiants pour la rentrée est de 350.000, je l'ai dit, et que les statistiques de l'Education nationale prévoient 2.900.000 d'étudiants en plus sur les huit années à venir, donc pratiquement 3 millions.

Ces politiques d'économie et d'austérité sont aberrantes. Autant d'économies prévues qui impacteront les bourses accordées aux étudiants et les dispositifs sociaux en matière de restauration, de logement ou de santé. Une politique à rebours des intérêts populaires, une gabegie et une faute morale.

L'action de la Ville volontariste et dynamique sur le sujet contraste avec la politique nationale. Le tissu d'associations aidées est dense et s'adresse à de nouveaux publics. Nous saluons le soutien et le travail de Marie-Christine LEMARDELEY sur le sujet.

Enfin, permettez-moi d'élargir le débat avec la proposition du groupe communiste pour la création d'un plan d'urgence à destination des jeunes visant à une adaptation...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît, cher collègue.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Sandra BOËLLE, pour cinq minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, absence de logements ou très mal logés, manque de revenus, perte de liens sociaux, manque de perspectives d'avenir et, surtout, mal nourris, voici en quelques mots la situation alarmante des trois quarts des étudiants parisiens. La rentrée 2024 est marquée par l'augmentation de la précarité et du coût de la vie étudiante. En France, et notamment à Paris, moins de 100 euros leur restent à la fin de chaque mois pour subvenir à leurs besoins. La précarité accroît le risque d'échec et d'abandon des études.

Ces problèmes de précarité alimentaire créent un stress immense face à l'avenir chez les étudiants concernés et ne sont pas pour rien dans cette détérioration de la santé mentale, même si elle est bien entendu multicausale. Les étudiants et les jeunes de manière générale sont particulièrement touchés par l'augmentation des troubles psychiques. Ainsi, les 18-24 ans sont 20,8 % à être concernés par les troubles dépressifs, un chiffre en hausse constante qui explique que le Premier Ministre, Michel BARNIER, ait voulu faire de la santé mentale la grande cause nationale pour 2025. Alors qu'ils font partie de ceux qui en ont le plus besoin, ils sont aussi ceux qui ont le moins accès aux soins pour des raisons financières. Il faudra donc déployer des solutions psychologiques pour les plus vulnérables.

Par conséquent, nous sommes bien évidemment favorables à ce que les 19 associations mentionnées dans le projet de délibération soient financées. Avec mon groupe, "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous soutenons pleinement leurs actions de distribution alimentaire, de livraison de colis, de proposition de repas chauds, qui contribuent à lutter contre la précarité alimentaire.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chers collègues, pour vos interventions, qui soulignent évidemment toutes le constat que nous faisons de la précarité étudiante. Merci également à Jean-Noël AQUA pour ce vœu. Je répondrai en même temps au vœu et aux interventions sur le projet de délibération.

Ce vœu et ces interventions me permettent d'aborder la question cruciale à la fois de la précarité étudiante et des futures orientations du Gouvernement en matière de vie étudiante. Vous l'avez dit, Monsieur AQUA, la baisse de 900 millions d'euros décidée en 2024 du budget de l'enseignement supérieur était un mauvais signal, et les signaux actuels sont assez préoccupants.

Nous sommes dans l'attente du budget complet et finalisé pour 2025, mais les orientations de la lettre-plafond communiquée en août au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont inquiétantes : il manquera 320 millions de crédits et 250 emplois pour maintenir la trajectoire de la loi de programmation de la recherche votée en 2020.

Vous avez parlé des bourses. La précédente Ministre avait lancé une réforme qui était très encourageante sur les bourses sur critères sociaux à partir de 2023, mais les orientations du budget laissent penser à son abandon.

Je vais rencontrer prochainement le nouveau Ministre de l'Enseignement supérieur, M. Patrick HETZEL, et l'informer de ma vigilance et de la vigilance de la Ville de Paris sur toutes ces questions, en particulier sur la réforme des bourses, qui doit se faire dans l'intérêt des étudiants en général et des étudiants parisiens en particulier, calculées entre autres en fonction des ressources, de l'éloignement familial et du territoire d'étude.

Pour nous, l'objectif est bien de mettre en place les conditions d'un revenu minimum pour la jeunesse qui permette l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, comme le proposait au sein de notre Assemblée le groupe Paris en commun l'an dernier. Je serai également particulièrement vigilante à ce que le C.R.O.U.S. de Paris soit soutenu à la hauteur de son importance dans la vie étudiante parisienne et dans sa mission d'opérateur de la réussite des étudiants à Paris.

Comme vous, je pense que nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que des étudiantes et des étudiants souffrent d'une précarité qui ne fait que croître de rentrée en rentrée. Je ne vais pas répéter les chiffres, mais j'avais

évidemment les mêmes, ceux de "Linkee" qui montrent le reste à vivre de 100 euros par mois, et ceux de l'Observatoire de la vie étudiante qui vont dans le même sens.

Ces actions de distributions alimentaires sont déjà organisées régulièrement dans les équipements de la Ville, comme la Maison étudiante. Vous avez raison, Madame BOËLLE, de faire un lien entre cette précarité et leur santé psychique, puisque nous proposons en même temps que les distributions alimentaires d'autres réponses dans un cadre non stigmatisant, d'autres services en termes de santé, de santé mentale et de logement.

Ce projet de délibération propose donc d'attribuer 405.000 euros de subventions à 19 structures. Je veux associer mes collègues Audrey PULVAR et Léa FILOCHE, qui sont porteuses avec moi de cet appel à projets. Nous avons réuni le 3 octobre tous les lauréats de cet appel à projets afin de les informer de nos actions à la Ville de Paris, mais aussi pour leur permettre de nouer des liens entre eux, c'est-à-dire pour améliorer leur efficacité.

Je suis d'accord avec vous pour dire que ces files d'attente sont trop longues. Nous travaillons donc pour que les conditions soient meilleures, ce qui demande évidemment une coordination entre les différents acteurs. D'ores et déjà, le fait qu'ils interviennent dans beaucoup d'arrondissements qui accueillent des étudiants est susceptible d'améliorer ces conditions.

C'est donc un effort important de la Ville de Paris, qui s'ajoute aux permanences d'accès aux droits, d'aide au logement, de permanences juridiques et psychologiques qui ont lieu à la Maison étudiante, puisque je rappelle que c'est le service public de la vie étudiante à Paris.

Pour ce qui concerne le vœu, j'ai proposé quelques amendements à la marge afin de préciser certains chiffres et de rappeler, comme je viens de le faire, les actions de la Ville de Paris en matière d'accompagnement social des étudiants et des étudiantes de notre ville.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter le projet de délibération et de voter ce vœu dans sa version amendée par l'Exécutif.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 54 du groupe Communiste est-il bien amendé ? D'accord.

Il y a deux explications de vote. Tout d'abord, Elisabeth STIBBE... D'accord.

Jean-Baptiste OLIVIER est-il aussi désinscrit ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Non, pas du tout.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes évidemment conscients des difficultés croissantes d'un certain nombre d'étudiants, c'est pourquoi nous votons ce projet de délibération, mais nous nous opposerons au vœu communiste, qui vise à annuler la hausse des frais d'inscription.

Tout de même, de quoi parlons-nous ? J'aimerais rétablir un certain nombre de chiffres. Il s'agit de 5 euros supplémentaires en licence pour porter le total à 175 euros pour l'année, de 7 euros pour le master, soit 250 euros pour l'année, et de 11 euros en doctorat, soit 391 euros pour l'année. En face de ces sommes très faibles, l'Etat met plus de 12.000 euros par étudiant, ce qui est normal.

J'aimerais que nous comparions aussi ces chiffres à d'autres pays, parce que ce serait bien que nous regardions au-delà de notre nombril. Aux Etats-Unis, une année coûte 22.000 euros dans une université publique. En Angleterre, c'est entre 10.000 et 45.000 euros. Plus près de nous, en Italie, c'est entre 1.000 et 4.000 euros. En Espagne, c'est entre 2.000 et 3.500 euros, c'est-à-dire dix fois plus que chez nous.

Je pense donc que la France est très généreuse avec ses étudiants, et c'est normal, que l'Etat fait beaucoup, et qu'après quatre années de gel des frais d'inscription il est assez normal de tenir compte pour partie de l'inflation.

J'espère que ces chiffres vous feront réfléchir. La France est très généreuse, c'est normal, et il faut tenir compte de la réalité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 154).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 176).

2024 DSOL 142 - Contrat de collaboration de recherche, d'enseignement et de valorisation avec l'Université Paris Cité pour mener des actions en santé mentale dans le champ de la protection de l'enfance.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Avant de passer au plan Egalité, nous allons terminer la 6e Commission en examinant le projet de délibération DSOL 142 relatif au contrat de collaboration de recherche, d'enseignement et de valorisation avec l'université Paris-Cité pour mener des actions en santé mentale dans le champ de la protection de l'enfance.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, d'Union Capitale, pour cinq minutes maximum... Elle n'est pas là.

Nous passons à Mme Farida KERBOUA... Elle n'est pas là non plus ?

Mme Farida KERBOUA. - Si, je suis là.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Excusez-moi.

Mme Farida KERBOUA. - Il n'y a pas de mal.

Monsieur le Maire, chers collègues, les chiffres de la santé mentale ne sont pas bons, surtout lorsque l'on regarde les données qui concernent spécifiquement les plus jeunes et, parmi eux, les jeunes Parisiens : 20,8 % des 18-24 ans sont concernés par la dépression, un chiffre qui a presque doublé depuis 2017, 40 % des 18-24 ans souffrent de symptômes dépressifs, et le nombre de tentatives de suicides et de pensées suicidaires a également doublé.

Ce constat alarmant est le même chez les adolescents et les enfants, qui ne sont pas tous égaux face à ces problèmes. Les jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance sont concernés en premier lieu, par exemple, car ils peuvent cumuler de nombreuses vulnérabilités comme les violences intrafamiliales, les violences sexuelles, des parents absents. La protection de l'enfance se saisit de plus en plus du sujet, et il faut s'en féliciter.

Le contrat de collaboration entre la Ville de Paris et l'université Paris-Cité proposé par le projet de délibération nous paraît, à ce titre, bénéfique et souhaitable, car il vient combler un manque, celui de la recherche en santé mentale appliquée à la protection de l'enfance. Cette collaboration permettra à la recherche d'améliorer la prévention et la prise en charge des violences subies par l'enfant et l'adolescent, et des équipes mobiles psychosociales de soin et de soutien pourront intervenir auprès des familles et des foyers de l'A.S.E.

Cette logique partenariale est à développer et à renforcer, car elle permet d'agir en complémentarité des politiques publiques. La santé mentale, que le Premier Ministre Michel BARNIER a désignée grande cause nationale pour l'année 2025, doit être au centre de nos préoccupations, et nous appelons de nos vœux que cette collaboration avec l'université Paris-Cité sur la protection de l'enfance s'inscrive dans la durée et fasse des émules.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Nous passons à Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très émue que ma première intervention lors de ce Conseil porte sur un sujet qui m'est particulièrement cher.

En effet, les enfants et les adultes de moins de 21 ans à être accueillis, accompagnés par la protection de l'enfance en France sont extrêmement nombreux, 310.000 pour les premiers, 34.000 pour les seconds, et la moitié d'entre eux souffriraient d'au moins un trouble psychique. Comment pourrait-il en être autrement quand les situations qui ont justifié l'accompagnement ou le placement sont souvent particulièrement dramatiques et déstructurantes et que ces enfants n'ont par définition pas bénéficié d'une éducation parentale protectrice et émancipatrice ?

Pourtant, la santé mentale des enfants en protection de l'enfance reste, à l'échelle de notre Etat, le parent pauvre du parent pauvre. Les moyens financiers et, surtout, humains pour cette politique publique essentielle font souvent défaut face à l'ampleur des besoins. Au sein de la myriade des besoins de l'enfant que la protection de l'enfance cherche à couvrir malgré des trajectoires heurtées, le suivi en santé globale se résume bien souvent à la santé somatique.

Oui, les enfants qui ont vécu ce que vivent des enfants pour se retrouver en protection de l'enfance ont besoin d'avoir un accès favorisé à des services de santé mentale de qualité, sensibilisés à leur réalité spécifique et à leurs

besoins fondamentaux. Pour cela, nous avons besoin de mieux connaître ces réalités, les besoins qui leur sont particuliers en la matière et les difficultés qui font obstacle aujourd'hui à un suivi efficace.

Dire cela, c'est aussi rappeler que, oui, les violences et négligences graves ont des conséquences sur la santé et le devenir des enfants. Oui, parmi ces effets peut se trouver la reproduction de violences. Oui, les enfants victimes de violences peuvent à leur tour les reproduire sur d'autres ou se retrouver de nouveau victimes, comme enfermés dans un cycle sans fin dans leur propre vie et entre générations. Néanmoins, nous savons qu'elles et ils ne le souhaitent pas et qu'il n'y a ni excuse ni fatalité à la reproduction des violences, que l'on peut s'en sortir, qu'un accompagnement adapté et intelligent est crucial pour ce faire, et j'ajouterai que le plus tôt est le mieux.

Alors, oui, pour les aider à surmonter cela, à déjouer les déterminismes de toutes sortes, nous avons le devoir de promouvoir tout ce qui peut leur permettre de réussir ce défi. Plus largement, nous devons leur permettre à elles et eux, qui ont déjà bien trop souffert, de s'épanouir pleinement. Pour cela, je salue l'initiative de créer une chaire de recherche sur cette question et me réjouis que la Ville de Paris rende possible ce projet.

Paris, comme la France, n'est pas si riche de ses enfants qu'elle puisse négliger tout ce qui peut en faire des citoyens à l'aise dans leur vie et dans leur tête. Si nous rejetons les discours, aussi creux que réactionnaires, sur les valeurs qui se perdraient, sur la permissivité morale prétendue de notre époque et sur la nécessité invoquée de protéger l'enfance des dangers imaginaires incarnés par la diversité sociale, nous affirmons en revanche qu'il vaut la peine d'agir pour la santé globale des enfants sous toutes ses formes et qu'il vaut la peine de chercher les ressorts de résilience et les pratiques les plus inspirantes. Je me réjouis donc de cette initiative que je soutiens pleinement, et je vous appelle à en faire autant.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, puis à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, qui se partageront les cinq minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci à nos deux collègues qui sont intervenues, Farida KERBOUA et Geneviève GARRIGOS.

En effet, ce projet de délibération est extrêmement important et concerne la création d'une chaire en pédopsychiatrie dédiée à l'aide sociale à l'enfance de Paris, en partenariat avec l'université Paris-Cité. C'est une première qui n'existe nulle part en France.

Pour rappel, ce sont 9.000 enfants, adolescents et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans qui sont accompagnés par nos services de l'aide sociale à l'enfance, services auxquels je souhaite rendre un très grand hommage, dans la mesure où cette mission fait partie des missions les plus difficiles qui soient. Parmi ces enfants, 5.000 d'entre eux sont placés, c'est-à-dire confiés sur décision de justice dans nos foyers d'aide sociale à l'enfance, et je rappelle que nous avons une responsabilité pénale sur leur prise en charge et leur accompagnement. Ce sont des enfants très vulnérables du fait des maltraitances et des violences qui ont justifié leur placement par le juge.

Nous faisons le constat que la moitié des jeunes qui nous sont confiés souffrent d'au moins un trouble psychique et qu'ils sont cinq fois plus à risque de développer des troubles mentaux que les autres enfants, du fait des maltraitances, des violences et des abandons qu'ils ont subis. Il faut le dire, le placement en foyers ou en familles d'accueil peut, dans un premier temps, exacerber ces souffrances, par exemple lorsque le juge ordonne à la police d'aller chercher les enfants dans une famille où il est maltraité ou à l'école. Ce sont des chocs extrêmement importants pour les enfants.

Alors qu'ils sont davantage exposés aux troubles psychiques que les autres enfants, leur prise en charge rencontre beaucoup de difficultés du fait de la pénurie de la pédopsychiatrie, qui manque de lits, et des très longs délais d'attente pour avoir un rendez-vous en centre médicopsychologique. Cela vaut pour tous les enfants, mais encore plus pour ceux-là. J'espère que la grande cause nationale de santé mentale renforcera les moyens des hôpitaux psychiatriques et pédopsychiatriques.

C'est pourquoi nous avons créé une équipe mobile à l'aide sociale à l'enfance, composée de deux pédopsychiatres, d'une éducatrice et d'une infirmière, qui intervient dans les foyers d'aide sociale à l'enfance avec un cabinet médical mobile. Les résultats sont très encourageants, et je remercie l'équipe qui, sans doute, nous écoute en ce moment.

La chaire en elle-même comportera deux parties, une partie terrain, c'est-à-dire le développement d'équipes mobiles pour les enfants qui sont en foyer ou dans des familles d'accueil, et la partie recherche, qui est totalement novatrice dans le cadre du contrat de recherche avec Paris-Cité et qui nous permettra d'avoir des informations qui feront aussi école pour tous les enfants de France. Je ne vais pas aller plus loin. La professeure Sylvie TORDJMAN, qui est déjà auprès de l'aide sociale à l'enfance à mi-temps, dirigera l'ensemble de cette chaire.

Je laisse la parole à ma collègue, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci.

Je me joins aux propos de Dominique VERSINI pour vous inviter à voter ce projet de délibération, qui permettra à la Ville de Paris de nourrir sa politique en matière de protection de l'enfance par un programme de recherche et une chaire de santé avec l'université Paris-Cité, une université de renom en matière de santé.

Vous le savez, la santé mentale est un enjeu complexe à la croisée de nombreux champs disciplinaires sur lesquels la recherche ne cesse d'avancer. Pour agir, il est absolument nécessaire de recueillir davantage de données, de mieux connaître les mécanismes psychiques chez les enfants et les jeunes, et de renforcer la compréhension de la prévention et de la prise en charge des enfants victimes de violences. Affiner notre connaissance, c'est améliorer l'efficacité de notre politique.

Juste un mot pour vous dire que ce projet de délibération est le parfait exemple de la stratégie "Paris Recherche" que je porte au nom d'Anne HIDALGO, c'est aussi pourquoi j'interviens aujourd'hui. J'ajoute en passant que nous avons été récompensés hier par un prix TERRITORIA.

"Paris Recherche" vise à rapprocher la recherche de l'action municipale pour éclairer et irriguer nos politiques publiques. Nous avons pour cela développé un réseau de référents recherche au sein de toutes les directions de la Ville - j'insiste : de toutes les directions - pour permettre de définir les besoins des services en matière de recherche, c'est très important, mais aussi pour soutenir et diffuser la science qui se fait à Paris tout en bénéficiant de ses apports.

Je vous signale aussi que nous voterons à ce Conseil une subvention pour une nouvelle promotion de doctorants C.I.F.R.E. de la Ville de Paris. Ce dispositif phare de "Paris Recherche" permet à dix nouveaux chercheurs d'être au plus près de leur terrain d'enquête pendant trois ans, tout en faisant profiter les services de leurs travaux.

La collaboration entre la Ville, et plus particulièrement la DSOL, et l'université Paris-Cité aboutira ici à la mise en place à la fois d'une chaire mais aussi d'une action de terrain. Dominique l'a dit, je ne le répéterai pas. C'est cela qui est important, montrer qu'il y a un va-et-vient constant entre le terrain, où l'on trouve des données objectives, et la recherche, qui permet d'améliorer nos politiques publiques.

Merci de voter ce projet de délibération.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous deux, à vous toutes et à vous tous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 142).

2024 DDCT 124 - Plan parisien égalité 2024-2027.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons décidé en conférence d'organisation avec les présidents de groupe un débat organisé relatif à la communication sur le Plan parisien pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et le handicap pour la période 2024-2027. Il s'agit du projet de délibération DDCT 124. Je vais introduire ce débat, avant de donner la parole aux différentes oratrices et orateurs.

Mes chers collègues, nous le savons, Paris est une ville-refuge, c'est son histoire, sa vocation, sa fonction depuis très longtemps, et chacune et chacun doit pouvoir s'y sentir bien et ce, peu importe sa nationalité, sa couleur de peau, ses croyances, son genre, son handicap ou son orientation sexuelle. Néanmoins, le dire ne suffit pas, ces paroles ne seraient rien sans des politiques publiques efficaces et volontaristes pour les rendre concrètes, pour que l'égalité de droit devienne une égalité réelle et une égalité de fait.

Depuis 2001, nous faisons de la question de la lutte contre les discriminations un élément central qui irrigue toutes nos politiques et toutes nos décisions. Dans cette continuité, nous adoptions en 2021 le premier Plan parisien pour l'égalité. J'avais l'honneur, dans ma première élection, d'être adjointe, première adjointe, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et du bureau des temps. Ce titre m'avait d'ailleurs valu tellement, tellement de sarcasmes et de quolibets, "ce sujet n'est pas un sujet politique", et j'avais même entendu me dire "mais enfin, c'est un sujet de bonnes femmes !". Voilà. Bienvenue les bonnes femmes, donc. Vingt ans après, nous avons construit une politique, et je veux remercier l'ensemble de mon équipe et, bien sûr, Hélène BIDARD de s'y être attelées.

Ce plan a posé les premières pierres du Plan pour l'égalité 2024-2027, dont nous allons débattre aujourd'hui. Ce nouveau plan détaille les engagements de Paris ainsi que l'ensemble des mesures que nous souhaitons mettre en place. Nous avons fait un choix pleinement assumé, vraiment pleinement assumé : aller bien au-delà des obligations légales.

Il y a quelques années maintenant, nous étions d'ailleurs tellement au-delà des obligations légales en matière de parité, notamment dans la nomination des directeurs et directrices de la Ville, que cela nous avait valu l'honneur, l'immense honneur d'être sanctionnés d'une amende de 90.000 euros par le Ministère de la Fonction publique. Je n'avais pas respecté la parité, puisqu'il y avait plus de femmes que d'hommes dans mon équipe, vous vous en souvenez tous. Malgré tout, cela dit quelque chose de la façon dont nous travaillons et dont nous essayons de faire bouger aussi le cadre légal.

Aujourd'hui, les femmes continuent de faire face à des traitements différenciés par rapport aux hommes partout, dans toutes les sphères de la société. Les discriminations liées à la religion, aussi, connaissent une montée sans précédent. Les situations de handicap, quant à elles, multiplient toujours par trois le risque de subir une discrimination au travail.

Je veux ici avoir une pensée pour une amie qui est malheureusement décédée, Maudy Piot, qui a été l'une des grandes, grandes actrices inspiratrices pour nous, à Paris, de tout ce travail pour rendre visible la situation des femmes en situation de handicap et montrer les inégalités, les discriminations, les violences qui se cumulent pour les femmes en situation de handicap, notamment. Maudy Piot a été la fondatrice de la très belle association "Femmes pour le dire, femmes pour agir", dont j'ai eu l'honneur d'assister à la naissance, et qui vit toujours.

Tout cela, nous le savons et nous y travaillons avec les associations et avec la société civile, qui, sur ce sujet de l'égalité femmes-hommes, est vraiment celle qui ouvre les portes à nous, politiques, pour pousser et traduire en politiques publiques toutes ses alertes et tous ses constats. Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour lutter contre ces fléaux, alors qu'ils touchent toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, les agents municipaux, mais aussi bien sûr les usagers de nos services publics. C'est pourquoi, à travers ce nouveau plan, Paris réaffirme aussi son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi sa lutte contre toutes les formes de discrimination et sa volonté d'accélérer nos politiques publiques liées au handicap.

Paris s'engage d'abord pour l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est le premier sujet que je prends. Je n'ai jamais cessé de le dire : Paris est une ville résolument féministe. Nous sommes féministes. Je sais ma responsabilité d'être la première femme Maire de Paris, élue à l'époque où la loi sur la parité a permis à des femmes de rentrer en nombre et d'avoir cet effet cliquet ici, dans notre Conseil municipal.

Alors que certains voudraient nous faire croire que le féminisme est un combat achevé, que l'égalité serait finalement atteinte, je crois qu'il est bon de rappeler, comme nous l'avons fait hier, que 105 femmes ont déjà été victimes d'un féminicide depuis le début de l'année en France. Les comportements masculinistes, violents, patriarcaux, qui continuent de peser lourdement sur notre société sont, nous le savons, ancrés dans la violence. Cette violence, qui part des mots, des postures, des positions, du dénigrement, arrive malheureusement jusqu'au meurtre, parce qu'il y a finalement une culture très permissive qui fait que tout cela peut aboutir. Elle permet aussi que, dans les commentaires de ces féminicides que l'on trouve dans nos journaux, on nous parle encore de "passion dévastatrice", et que, souvent, on fait encore le procès de la victime au lieu de faire celui de l'accusé, même si les choses changent. J'y reviendrai.

J'ai bien sûr une pensée pour Rebecca Cheptegei, cette marathonnienne qui a gagné la médaille d'or au Marathon de Paris 2024. Elle était là, avec nous, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, nous l'avons encouragée, nous l'avons vue s'élancer, nous l'avons vu gagner sa médaille, et nous avons appris son assassinat par son compagnon lorsqu'elle est retournée dans son pays. Nous donnerons son nom à un équipement, pour que sa mémoire demeure à jamais ancrée dans Paris.

Bien sûr, nous parlons aussi beaucoup du procès de Mazan aujourd'hui, et nous parlons beaucoup de ces mouvements masculinistes qui se sont propagés, nous parlons beaucoup du fait que, dans ce procès, les violeurs ont, comme on pourrait le dire avec beaucoup de guillemets, le "profil du parfait père de famille". Cela en dit beaucoup sur notre société. Comme j'ai pu le lui dire et le lui écrire, je veux vraiment dire ici mon soutien, mon affection et mon admiration pour la dignité avec laquelle Mme PÉLICOT aborde ce procès contre ses violeurs. Je pense que toutes les femmes ici ne peuvent que lui être reconnaissantes, mais aussi tous les hommes, parce que nous y gagnerons tous.

C'est d'autant plus vrai face à une montée de l'extrême droite dans notre pays. Disons-le, par rapport aux attaques subies par les femmes qui sont en position de visibilité, par les femmes qui sont en position de pouvoir, aussi, et par les femmes tout court, l'extrême droite continue à véhiculer ses messages extrêmement masculinistes et violents à l'égard de toutes les femmes qui sortiraient de ce qu'ils considèrent être le schéma naturel dans lequel nous devrions nous inscrire : ne pas sortir de notre rôle, ne pas élever la voix, être des bonnes filles, des bonnes mères, et nous en tenir à cela.

N'ayons aucun doute sur ce sujet, je le vois pour ma part avec les attaques que je subis, comme beaucoup d'autres ici, une grande partie de ces attaques proviennent de cette fachosphère extrêmement virulente et active qui prospère dans notre société et qui s'attaque d'abord aux femmes, notamment à celles qui, selon eux, occupent une place qui ne devrait pas être naturellement leur place. Souvent, évidemment, ces gens invoquent "la nature". Leurs discours sont bien sûr une imposture.

Face à cela, nous pensons que, si les stéréotypes s'apprennent dès le plus jeune âge, c'est aussi le cas de la question de l'égalité. Des référents ont donc été formés pour accompagner les équipes dans toutes nos crèches municipales, afin de mieux repérer et de déconstruire ces stéréotypes. Là aussi, qu'est-ce que l'on n'entend pas sur l'éducation de genre, sur l'idéologie de l'éducation de genre ! Mais de qui se moque-t-on ? Quand on donne à nos enfants la possibilité de grandir dans une société où aucune fille, aucun garçon, personne n'est dans une situation où on pointe sa différence, ne sommes-nous pas justement en train de répondre à la devise républicaine, si souvent invoquée par ceux-là mêmes qui ne font que détruire la République et sa devise ? Nous, ici, avons fait ce choix.

Je les entends déjà s'exciter sur mon discours et sur ce que nous dirons ensuite, mais nous avons fait le choix de faire en sorte qu'il n'y ait pas de stéréotypes de genre. Cela ne veut pas dire que nous empêchons chacun d'être ce qu'il veut être, au contraire : chacun sera ce qu'il peut, veut et a envie d'être. C'est cela, aussi, la traduction de l'égalité républicaine.

Cet engagement se poursuit aussi durant toute la scolarité grâce à l'organisation d'ateliers spécifiques sur l'égalité en maternelle, en élémentaire, jusqu'au déploiement d'un plan contre les violences sexistes et sexuelles y compris dans le supérieur. Cher Patrick, je sais combien vous y êtes attaché. A ce titre, la création dès 2014 de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, chère Hélène, le développement du "violentomètre", ou encore nos mesures de féminisation des rues ne sont que des preuves de notre engagement indéfectible en faveur de l'égalité des genres et de la visibilité des femmes.

C'est tellement facile de vouloir effacer les femmes partout où elles sont. "Hop", on les efface ! On les efface de l'histoire, on les efface de la vie politique, on les caricature. C'est cette société dans laquelle nous vivons.

Au regard des débats qui ont eu lieu aux Etats-Unis en ce moment dans le cadre de la présidentielle américaine, je souhaite bon courage à celles et ceux qui s'inspirent de Donald TRUMP pour y puiser la source d'une nouvelle rhétorique en politique. Pour ma part, je préfère mille fois la rhétorique de Kamala HARRIS. Quel bonheur ce serait si Kamala HARRIS était élue à la tête de la présidence des Etats-Unis d'Amérique ! Quel plafond de verre elle ferait exploser pour toutes les femmes de la planète, tous les progressistes et tous les démocrates !

Oui, ici nous savons ce qu'il en est, parce que nous l'avons éprouvé et que nous l'éprouvons au quotidien. Le nouveau Plan parisien d'égalité, tout en renforçant des actions existantes, ouvre donc de nouveaux horizons.

Nous accompagnons notamment la Cité audacieuse avec Anne-Cécile de MAILFERT, un lieu phare des combats féministes à Paris. C'était d'ailleurs un projet vieux de 2001 que nous avons porté, et Hélène a pu le concrétiser. Cette Cité audacieuse est un espace dans le 6^e arrondissement de Paris qui est donné à toutes les associations. Je vous invite à aller voir, c'est vraiment formidable.

Nous consacrons et allons consacrer aussi du temps périscolaire spécifique, centré sur les questions d'égalité filles-garçons, sur les questions de respect, le respect de la personne qui est en face ou à côté de vous. Nous lutterons également partout et plus que jamais contre les violences sexistes et sexuelles.

Plus largement, Paris lutte bien sûr contre toutes les formes de discrimination. Nous sensibilisons des publics, et nous allons le poursuivre, nous soutenons des initiatives porteuses de sens, et nous allons tout mettre en œuvre pour identifier les situations d'inégalité de traitement où qu'elles soient. A titre d'illustration, notre réseau parisien de repérage des discriminations, RéPaRe, mobilise les services de la Ville et nos partenaires associatifs et institutionnels afin de mieux révéler toutes les situations de discrimination, qui restent trop souvent encore dans le silence.

Je veux aussi remercier Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour le travail exceptionnel qu'il fait sur cette question de lutte contre les discriminations et de droits humains, parce que les deux sont évidemment entièrement liés. Dans un contexte de hausse de ces discriminations, notamment antisémites, il est évidemment de notre devoir de continuer ces actions.

Ce nouveau plan permettra aussi de sensibiliser un public toujours plus large et de donner les outils aux professionnels afin de nourrir toutes les initiatives luttant contre la haine, qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, de LGBTphobies ou de ce que l'on appelle le validisme, car Paris s'engage résolument en faveur des personnes en situation de handicap. C'est d'ailleurs avec une grande satisfaction que je constate que notre ville est de plus en plus inclusive.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques, que nous avons voulus, et je veux remercier à nouveau Pierre RABADAN, n'ont fait qu'accélérer cette tendance. Je pense notamment bien sûr à l'Adidas Arena, qui répond aux plus hauts standards d'accessibilité. Je pense aussi aux Jeux Paralympiques, qui ont changé à jamais la société en mettant en lumière des parathlètes qui ont inspiré la France entière et qui nous ont rappelé la valeur de l'inclusion. Ils nous ont rappelé qu'il n'y a de handicap que par rapport aux situations de handicap et qu'il faut traiter la situation de handicap pour garantir l'égalité entre tous et toutes. Je crois que c'est effectivement ce que nous essayons de faire, et ce que les Jeux Olympiques et Paralympiques nous ont permis de démontrer. Nous en avons eu une si belle manifestation avec cette équipe de France emblématique de cécifoot, qui nous a fait rêver.

Avant les Jeux, j'avais dit d'abord que les Jeux seraient extraordinaires et qu'il ne fallait pas partir, mais j'avais dit aussi que les Jeux Paralympiques seraient un véritable choc culturel dans la société française. Je crois que, en

effet, les Jeux Paralympiques ont été un choc culturel dans la société française, qui fait que nous ne regarderons plus jamais une personne avec sa singularité, liée soit à un accident de la vie, soit à une situation de naissance, comme une personne fragile ou une personne autrement qu'en situation de handicap.

Nous travaillons donc sur la situation qui fait le handicap. Si vous faites une ville accessible, il n'y a plus de sujets relatifs aux personnes à mobilité réduite. Par définition, si la ville est entièrement accessible en accessibilité universelle, alors il n'y a plus de personnes en situation de handicap et tout le monde est à égalité dans l'espace public.

C'est ce que nous avons fait notamment avec nos quartiers hyper accessibles, qui sont des démonstrateurs de ces politiques publiques ambitieuses. Au total, 17 quartiers permettront à tous et toutes d'accéder facilement à un ensemble de services privés et publics, puisque nous avons bien sûr embarqué avec nous dans cette aventure de l'accessibilité les commerçants. A l'aide de ce Plan égalité, nous continuerons bien sûr leur mise en œuvre et nous irons plus loin.

La question de l'emploi des personnes en situation de handicap via la commande publique sera aussi un sujet sur lequel nous allons porter notre attention. Nous associerons les personnes en situation de handicap à l'élaboration de nos programmes de réduction des inégalités dès leur conception, et c'est avec elles et eux que nous construirons la ville de demain.

L'ensemble de ces engagements, Paris les étend bien sûr à l'ensemble de ses agents en adaptant les barèmes de nos concours, en proposant des aménagements de postes, en renforçant la formation de nos agents, y compris de notre police municipale, paritaire et formée notamment à ces questions de discrimination. Paris, la Ville de Paris, réaffirme son exemplarité en matière d'égalité et d'inclusion.

Cette ville inclusive a été célébrée par le monde entier comme un modèle. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec le Président de la République, et je crois que nous partageons cette conviction. Paris fait la fierté de la France, la fierté des Parisiens et la fierté du monde.

Ce que nous avons aussi pu démontrer pendant ces Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est qu'à Paris il y a une pensée urbaine. Une pensée urbaine avec, bien sûr, des citoyens engagés, des élus engagés, des architectes, des urbanistes, des femmes et des hommes qui sont au chevet de cette pensée urbaine. Ce qui a été vu dans le monde entier, c'est la traduction de cette pensée urbaine. Rien de moins.

Je crois que nous pouvons tous être fiers, quelles que soient nos divergences, de cette pensée urbaine qui pose en son cœur l'inclusion, l'égalité, la place des femmes, la place des enfants, la place de nos séniors, les plus fragiles, pour adapter et faire ce que Roland Castro appelait justement "l'urbanité", et faire de cette urbanité un sujet central dans lequel notre ville a été reconnue comme un modèle. Moi, j'en suis très fière.

Cela nous oblige, évidemment, nous n'allons pas nous asseoir sur notre fauteuil en disant "c'est fait", "c'est fini", nous savons très bien qu'une ville nécessite une attention permanente. Toutefois, la vision urbaine qui a été la nôtre, cette vision de l'inclusion, est célébrée dans le monde entier comme le modèle de la ville inclusive et de l'urbanité, et je crois que je ne suis pas la seule à le penser dans le pays. Je suis plutôt heureuse que, finalement, par la preuve, nous arrivions aussi à convaincre.

Tout cela, c'est le sens de nos politiques. Chacune et chacun doit se sentir bien à Paris, peu importe sa nationalité, sa couleur de peau, ses croyances, son genre, sa situation de handicap ou son orientation sexuelle. Je suis certaine que ces débats seront constructifs et nous permettront d'avancer ensemble dans la poursuite de ce modèle d'urbanité dans lequel nous nous sommes engagés, et pas seuls, parce que seuls nous n'aurions rien fait : nous l'avons fait grâce aux Parisiennes et aux Parisiens. Je les en remercie.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen. Vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, chère Olivia POLSKI, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL, chère Lamia EL AARAJE et chère Hélène BIDARD, je tiens à saluer votre travail remarquable en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité.

Aujourd'hui, vous nous présentez, après celui de 2021, le nouveau Plan parisien pour l'égalité 2024-2027. Nous le savons, ce plan s'impose en vertu de la loi à la Ville de Paris au départ en tant qu'employeur, simplement pour ses agents et agentes. Néanmoins, comme l'a dit Mme la Maire, Paris, fidèle à ses valeurs progressistes et son engagement à gauche, a voulu aller plus loin, c'est pourquoi nous avons étendu l'exigence de ce plan à l'ensemble de nos politiques publiques. Cette démarche est le reflet de notre ambition collective de garantir une égalité réelle dans tous les domaines de la vie publique et sociale.

Dans la période actuelle, marquée par la montée inquiétante de l'extrême droite qui alimente le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, mais aussi marquée par un état des lieux plus qu'inquiétant en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, sans oublier le nombre alarmant de féminicides, ce travail est plus indispensable et urgent que jamais, nous en avons parlé hier au moment de la question d'actualité avec ma collègue Camille NAGET.

Ce plan est renforcé par des actions ciblées dès le plus jeune âge visant à lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations afin de traiter les inégalités à leurs racines. Nous devons saluer le fait que des ressources sur l'égalité filles-garçons soient mises à disposition dans les écoles et qu'elles soient étendues à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. En y consacrant également des temps périscolaires, la Ville va au-delà de ses compétences habituelles, là où l'Etat reste en retrait.

Je veux à nouveau saluer le travail de ma collègue Hélène BIDARD, qui mène un combat de longue haleine sur tous ces sujets. Le "violentomètre", largement diffusé, est un outil précieux de sensibilisation aux comportements sexistes et violents.

Le plan prévoit le renforcement du programme de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, en partenariat avec la justice, la police et l'A.P.-H.P. Il vise à améliorer l'accueil, la mise en sécurité et l'accompagnement des femmes victimes de violence en simplifiant leur parcours. Il inclut également une meilleure prise en charge des enfants co-victimes, des formations pour les détections des victimes, une lutte accrue contre le système prostitutionnel et des actions spécifiques pour combattre les violences sexistes et sexuelles dans les lieux de la nuit.

Les "safe zones" mises en place lors des Jeux Olympiques à Paris doivent désormais devenir la norme pour tous les grands événements se déroulant sur notre territoire. Il est crucial que cette initiative se pérennise.

En ce qui concerne l'accueil des femmes victimes de violences, nous sommes également mobilisés avec Hélène BIDARD et Jacques BAUDRIER pour proposer des solutions d'hébergement d'urgence et de logement pour les femmes victimes de violences conjugales. Dans le contexte actuel de crise du logement et face au désengagement de l'Etat, ces femmes restent souvent sans solution. Se battre pour la création de logements, c'est aussi se battre pour que ces femmes puissent accéder à un logement social et se reconstruire dignement. Je me félicite par exemple de l'inauguration récente d'une nouvelle résidence de 35 logements pour les femmes et familles monoparentales victimes de violences conjugales dans le 12^e arrondissement. C'est une avancée concrète pour ces femmes et leurs enfants.

Le troisième axe du plan se concentre sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rendre Paris plus accessible à tous, notamment via la création des quartiers hyper accessibles, facilitant l'accès au service public. Je salue cette volonté de la Ville d'adapter ses services et équipements publics. L'inclusion doit être intégrée à chaque étape, y compris dans la commande publique. L'accès des personnes handicapées aux soins, aux pratiques sportives et culturelles ainsi qu'à l'emploi sera renforcé avec un "focus" sur leur recrutement et leur accompagnement dans la fonction publique.

Enfin, nous avons déposé un vœu pour financer l'adaptation du réseau de métros parisien, un investissement lourd mais indispensable pour garantir leur droit à la mobilité. La mobilité est un droit fondamental et priver les personnes handicapées de ce droit revient à les exclure et les isoler.

"A contrario", il est frappant de constater que le Gouvernement actuel, dirigé par Michel BARNIER, n'a même pas souhaité créer un ministère dédié au handicap.

Sur le terrain de l'égalité professionnelle, je rappelle que la Ville peut se féliciter des progrès réalisés dans la réduction des écarts de rémunération entre femmes et hommes. Le rapport social unique 2023, dont nous parlerons plus tard, révèle que cet écart est passé de 6,21 % en 2019 à 4,76 % en 2023. Cette amélioration est le signe que nos efforts portent leurs fruits, nous devons cependant rester vigilants et continuer à agir pour que cet écart disparaisse totalement.

Dans cet esprit, nous avons déposé un vœu concernant l'instauration d'un congé pour le deuxième parent. La création de ce congé serait une avancée sociale importante pour les agents parisiens et, espérons-le, un modèle pour toute la fonction publique et le secteur privé. Ce congé permettrait de rééquilibrer les tâches parentales et de briser dès la naissance de l'enfant les stéréotypes genrés.

Enfin, l'inclusion dans le sport et la lutte contre les stéréotypes de genre se joue également sur les terrains sportifs. Comme l'a rappelé Ian BROSSAT, Paris est le département avec le moins d'équipements sportifs par habitant, nous défendons donc la création d'une ceinture verte et sportive pour multiplier les équipements accessibles à tous, avec une attention particulière aux femmes et aux personnes handicapées. Le sport ne doit pas être un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit pour toutes et tous.

Pour conclure, ce Plan parisien pour l'égalité 2024-2027 est une feuille de route ambitieuse et nécessaire, il s'attaque aux stéréotypes, il défend les droits des femmes, il combat les discriminations et il assure l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour sa réussite, il est nécessaire de trouver les financements et les moyens budgétaires pour tenir les engagements qu'il porte.

Ensemble, faisons en sorte que Paris continue d'être une ville exemplaire, à la hauteur des défis qui nous attendent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez dit longuement tout à l'heure, oui, l'égalité avance à peu près partout dans notre pays et c'est une belle et très importante chose. Cependant, sur ce sujet en particulier, notre vigilance doit être de tous les instants pour lutter contre toutes les tentatives de recul. Nous traitons aujourd'hui du deuxième Plan égalité de la Ville. Celui-ci comprend trois axes divisés chacun en trois parties subdivisées elles-mêmes en cinq parties, avec divers objectifs. Je n'ai pas réussi à faire le compte.

On ne sait plus ce qui est prioritaire et ce qui ne l'est pas. Il en est de même pour le financement de ces priorités qui n'en sont plus. Tout cela reste assez flou et c'est bien dommage, parce que le sujet est vraiment important.

Ce qui est important pour nous, c'est d'avancer concrètement. L'égalité pour tous, l'accès pour tous à ce qui devrait être une valeur universellement partagée, mais certains points avancent mieux que d'autres. Il y a de vraies avancées, je crois, dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, vous l'avez dit, Madame la Maire, ainsi que des droits des femmes.

Le rapport fait état de différentes initiatives et mobilisations mises en place durant la mandature, notamment dans le domaine de l'éducation à l'égalité et à la prévention des stéréotypes dès le plus jeune âge. Nous avons parlé ce matin ou hier du collège pour l'égalité, un plan pour combattre le racisme et l'antisémitisme impliquant les professionnels et acteurs du territoire parisien pour lutter contre l'intolérance.

Vous avez raison, par les temps qui courent, c'est plus que jamais nécessaire, mais je regrette que cela ne fasse ni l'objet d'une demande précise ni l'objet d'un détail de mesures permettant de savoir s'il s'agit d'une déclaration d'intention ou d'une action à venir. De même sur les projets et actions spécifiques mis en place envers les personnes LGBTQIA+.

Sur le sujet de l'accessibilité aux mobilités en particulier, là aussi je pourrais dire satisfecit avec le financement pour les lignes de bus ou la création des 1.000 places de stationnement réservées aux accès P.M.R. Idem pour les établissements municipaux recevant du public qui devraient être rendus accessibles d'ici fin 2025. Sachez que nous serons très attentifs au résultat.

Il y a un volet de ce plan sur lequel je veux mettre l'accent, celui que vous appelez "Paris employeur inclusif", celui sur lequel vous avez le plus de moyens d'agir, Madame la Maire.

Là, vous définissez quatre axes principaux : encourager la mixité des métiers, déconstruire les stéréotypes de genre, former à l'égalité professionnelle entre les sexes, favoriser l'investissement des femmes dans le dialogue social et les accompagner dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs. Tout cela est très bien, mais qu'en est-il des écarts de rémunération ? Vous dites vouloir les réduire, mais on voit bien d'une année sur l'autre que cela ne bouge pas, ou vraiment très, très peu. Ces écarts de rémunération, rien ne les justifie, rien.

Je ne vois pas, hormis un manque de volonté politique, ce qui justifie que ces inégalités perdurent dans la société où elles sont bien sûr bien plus élevées, mais surtout dans notre collectivité là où nous pouvons agir. On peut faire toutes les communications possibles, tous les tableaux Excel imaginables, comment peut-on accepter qu'à emploi égal il y ait encore des différences entre les hommes et les femmes ? 4,7 % d'écart, soit 0,2 % de moins qu'en 2022, c'est encore énorme. A ce rythme, je me suis amusée à faire le calcul, il faudra 23 ans pour y arriver. C'est bien sûr inenvisageable.

Mon rêve est qu'en 2027, à la fin de l'application de ce plan, on puisse dire : l'égalité salariale est un sujet du passé. Mon conseil pour cela : ne vous perdez pas dans des stratégies, des comités, des outils internes d'analyse, un emploi est un emploi, quelle que soit la personne qui l'occupe.

Bien sûr, il y a d'autres discriminations à la Fonction publique parisienne comme ailleurs, déroulement de carrière en particulier, mais vous semblez vouloir vous y attaquer, à la bonne heure. Il y a aussi un volet sur les agents en situation de handicap pour lesquels je reconnais que vous mettez des moyens à la fois pour les intégrer, les traiter à égalité des autres autant que faire se peut.

Autre volet très important : les luttes contre les violences faites aux femmes. Vous en avez beaucoup parlé aussi avec d'importants moyens versés ces trois dernières années, une procédure interne, un dispositif subsidiaire et complémentaire pour coordonner et suivre les signalements reçus à chaque niveau, concernant les violences sexuelles et sexistes au travail.

En revanche, en dehors de la Fonction publique, il y a un volet que vous traitez mal : la place des femmes dans l'espace public, un espace public sécurisé qui leur permettrait d'être à égalité avec les hommes. Je parle des parcs, des transports, des quartiers sensibles, on voit peu de propositions en la matière.

En fait, avec ce nouveau plan, rien de très nouveau par rapport au précédent. Certes, personne n'espérait que toutes les questions d'égalité seraient réglées en quelques années, mais au-delà des annonces et de leurs effets immédiats, il y a peut-être une réflexion approfondie à avoir sur l'efficacité des outils existants pour faire avancer ces

sujets, parce que l'on n'a pas l'impression, à lire le rapport et le plan, que les choses avancent vraiment. A votre décharge, c'est un combat qui vient de loin et qui est difficile, je le reconnais.

Aussi, le nouveau plan ne propose que quelques ajouts concrets par rapport à 2022, par exemple la lutte contre les discriminations envers les LGBTQIA+, qui est davantage présente dans le plan en 2024-2027, mais cette évolution reste modeste compte tenu des enjeux actuels.

Bien que le plan se donne une volonté de suivre plus précisément l'impact...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame, vous avez dépassé...

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Les indicateurs concrets de réussite restent flous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Non, c'est fini.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Peut-être pourriez-vous écouter vos oppositions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans le temps imparti, chère Madame, merci.

Je rappelle, parce que des personnes regardent, le temps de parole est défini par rapport au poids électoral de chaque groupe. L'égalité est que chacun a un temps de parole en fonction du poids qu'il a eu au moment de l'élection de 2020.

Pour que cela puisse se faire, par exemple un débat organisé comme aujourd'hui, une conférence a lieu sous la présidence de Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, avec tous les présidents des groupes, majorité et opposition. Ils définissent ensemble le temps de parole global. Après, c'est une règle de 3 qui répartit le temps pour chacun des membres. Les groupes les plus importants qui ont le plus grand temps de parole répartissent, à l'intérieur de leur groupe, comme ils le souhaitent entre les différents orateurs. A la fin, ils n'ont pas une seconde ou une minute de plus. On peut accepter que l'on finisse sa phrase, mais voilà pourquoi je fais ce rappel. Il n'y a pas de sectarisme. On répond à des règles très objectives et très claires qui sont celles définies tous ensemble d'ailleurs, lors de la conférence d'organisation de nos séances.

Voilà pour le temps pédagogie de la démocratie, comment cela marche. Cela marche absolument de la même manière à l'Assemblée nationale et ailleurs.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun. Le groupe Paris en commun a 20 minutes au global. Bien sûr, elle ne prendra pas les 20 minutes.

Mme Maya AKKARI. - Non, je ne les prendrai pas.

Madame la Maire, mes chers collègues, "aujourd'hui, en France, on ne se sent plus chez soi comme avant". Voilà une phrase que l'on entend encore, malheureusement, trop souvent. Madame la Maire, l'égalité est le pilier central de notre devise nationale. C'est même, depuis Tocqueville, ce que nous désignons comme la passion française, celle qui est censée caractériser notre ardeur démocratique et républicaine.

Pourtant, en cette rentrée, notre société semble éloignée de l'égalité, de l'égalité sociale d'abord. Les inégalités de revenus croissent alors même que les effets de l'inflation racornissent les conditions de vie des plus pauvres, 9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire pour la seule France hexagonale, soit un taux de pauvreté de 14,4 % selon l'I.N.S.E.E. L'égalité professionnelle et économique entre les femmes et les hommes reste lointaine, avec un écart de revenu moyen qui stagne à 14 %.

Toutefois, au-delà des inégalités sociales et économiques, c'est bien le concept même d'égalité qui est en retrait en France en 2024. Alors que nous entamons ce débat, je voudrais attirer votre attention sur cette réalité globale et vous dire quelle est mon inquiétude ou ma colère.

La commission nationale consultative des Droits de l'Homme, qui est un institut national collégial et indépendant, signale à l'occasion de son rapport annuel une hausse 32 % des actes racistes, en particulier les actes antisémites qui ont explosé de 284 %, c'est colossal. La commission constate également que l'indice de tolérance nommé I.L.T., même s'il reste à un niveau relativement élevé, 62 sur 100, a baissé pour la deuxième année consécutive, moins 3 points cette année et recule pour toutes les minorités. J'utilise le vocabulaire utilisé dans ce rapport.

La plus forte baisse concerne les Juifs, qui passent de 72 à 68 sur 100. La hiérarchie de l'acceptation perdure néanmoins dans le temps, puisque les groupes les mieux acceptés restent les Noirs et les Juifs suivis des Maghrébins. En bas de l'échelle, on trouve les musulmans, les Roms et les gens du voyage.

Bien des facteurs expliquent cette réalité plus que problématique, de l'importation caricaturale et instrumentalisée de la situation au Proche-Orient à la sursaturation de l'espace médiatique par un discours anxiogène, mensonger et simpliste accusant toutes les minorités possibles de crimes hyperboliques au moindre fait divers. Nous avons vu cela à l'œuvre dans notre propre hémicycle hier, suite à l'assassinat de Philippine.

L'année 2023 a vu un "open bar" généralisé de xénophobie, de racisme et d'antisémitisme. Les entrepreneurs politiques de la haine ont "surfé" sur ces haines dans l'étonnante séquence de législatives surprises que nous avons eue cet été, et se voient confortés aujourd'hui dans l'idée que leurs positions sont tout à fait sérieuses, voire qu'ils seraient les faiseurs de rois d'une majorité introuvable.

Le résultat ? Outre l'augmentation forte des actes racistes et plus particulièrement des actes antisémites constatés par les forces de sécurité intérieure, les Françaises et Français se recroquevillent. Ils sont désormais 51 % à considérer qu'aujourd'hui en France, on ne se sent plus chez soi comme avant. 56 % à considérer qu'il y a trop d'immigrés en France.

Alors, quitte à surprendre, je dirais que moi aussi je trouve que l'on ne se sent plus chez soi en France. Chez moi, en France, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme se combattent et la solidarité se construit. L'égalité est une passion nationale qui n'exclut pas les fils et filles de France en raison de leur couleur de peau, de leur religion, de leur origine nationale, ou de leur histoire familiale.

Nous mettons un point d'honneur à accueillir, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, celles et ceux qui viennent d'ailleurs, dont les enfants ont vocation à nous rejoindre par le droit du sol, autre spécificité historique de notre rapport à la nation.

Nous pensons que le multiculturalisme est une chance, une force pour Paris. Que serait Paris sans l'énergie de toutes celles et tous ceux qui viennent d'ailleurs ou dont la famille est venue d'ailleurs ? Que serait Paris sans la force des bras, sans l'intelligence et l'ambition de celles et ceux qui viennent de nos provinces et de pays du monde ? L'égalité n'est pas qu'une valeur désincarnée, c'est aussi l'idée qu'elle est une force et une richesse humaine. L'égalité est riche en fraternité, en liberté, car le respect des différences individuelles est le garant de la liberté individuelle de chacun. L'égalité est source de progrès économiques, car elle permet l'épanouissement et le développement de tous et toutes.

Ce que je sais, mes chers collègues, c'est qu'ici, je suis chez moi et que la France que je défends est parfaitement chez elle à Paris. Continuer à lutter contre le racisme et l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les haines en 2024, c'est une nécessité et particulièrement pour toutes celles et tous ceux qui ont l'honneur de représenter Marianne.

Face à la petite musique qui s'habitue aux discours racistes et xénophobes, face à celles et ceux qui prétendent sans honte faire passer leur imposture haineuse pour le vrai visage de la France, nous devons agir, agir vite, agir fortement.

Paris a déjà beaucoup fait et avance à grands pas sur la lutte contre les haines, les discriminations, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Je salue tous les collègues qui y travaillent au quotidien. Vous, Madame la Maire, nos chers Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Jacques GALVANI et aussi Olivia POLSKI, et chacune et chacun dans sa délégation. Il nous reste encore à faire, car le chemin de l'égalité est encore long. Pour cela, je vous encourage à voter pour le Plan égalité Paris 2024-2027 et vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, chère Maya AKKARI.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Maya AKKARI l'a très bien rappelé à l'instant, la période est une période où il faut encore plus que d'habitude rappeler l'importance de lutter contre toute forme de discrimination. Je laisserai mes collègues Raphaëlle RÉMY-LELEU et Aminata NIAKATÉ intervenir sur les questions d'égalité femmes hommes. Je me concentrerai sur la lutte contre les discriminations, les LGTBphobies et le handicap.

Pour cela, nous avons une ville qui a toujours affiché une volonté très claire de vouloir être une ville qui accueille, et d'ailleurs depuis très longtemps nous avons une tradition de migration très forte et c'est consubstantiel de notre identité. Nous sommes une ville cosmopolite, avec des quartiers extrêmement différents où chacun et chacune doit se sentir chez soi.

Pour commencer, malheureusement nous sommes également une ville vieille au sens où nos rues sont souvent étroites, nos immeubles anciens, et la densité qui, sur certains plans et notamment le plan écologique peut être très positive, pour les personnes en situation de handicap peut largement leur compliquer la vie.

Ainsi, même avec des intentions extrêmement bonnes et des efforts faits, je pense en particulier aux quartiers hyperaccessibles qui montrent qu'il est possible d'avoir des endroits beaucoup plus accessibles dans Paris pour les personnes en situation de handicap, la Ville de Paris est une ville difficile, car évidemment une ville dense signifie plus de bruit, je pense aux personnes autistes. Pour les personnes qui ont des problèmes de handicap psychique, il y a tellement de stimuli visuels et auditifs que la ville peut leur être hostile, ou la largeur des trottoirs, l'accessibilité des stations de métro quand on sait que notre sol est un gruyère.

Prenons aussi ce plan comme la volonté de faire ce qu'il est possible de faire en l'état des choses et de ce qu'est notre ville, et notre ville a des limites et nous le savons, nous ne pouvons pas demander la même chose à une ville aussi ancienne qu'à une ville qui a été bâtie ou rebâtie récemment.

Toutefois, nous avons des points d'attention. Pour les personnes en situation de handicap, les quartiers hyperaccessibles sont une très bonne nouvelle. Il y a des endroits dans lesquels nous avons concentré nos actions à travers Paris pour permettre que cette ville puisse accueillir le plus grand nombre. Il y a la question de l'accessibilité toujours plus grande des stations de bus, qui là aussi est une bonne nouvelle, car on le sait, la question du déplacement est très compliquée.

Nous prêtons attention à toute forme de discrimination et en particulier les discriminations qui sont du validisme, c'est-à-dire penser la ville tout le temps sous le regard de la personne valide nous empêche de penser Paris pour tous et toutes. Je vois que ce plan met particulièrement l'action sur ce point et sur l'éducation au validisme et à ce qu'est le validisme, qui encore pour beaucoup est une question nouvelle. Il me semble important de le faire.

Je vais quand même prêter une attention particulière aux questions du numérique. Aujourd'hui, nous avons tendance à tout rendre accessible par le numérique, il est moins facile de faire des démarches administratives avec un interlocuteur direct qui nous accompagne.

Aujourd'hui, tout faire en ligne, pour beaucoup de Parisiennes et Parisiens, mais en général pour la population, est très compliqué et nous avons un accompagnement au numérique qui se fait, par exemple dans les centres sociaux, qui est très bien et nécessaire, et on voit que dès que l'on ouvre un nouvel accompagnement, c'est plein tout de suite.

Pourquoi ? Parce qu'il y a une demande énorme. Une demande des personnes âgées, mais aussi de personnes jeunes. Il ne faut pas croire que parce que l'on est jeune, on a une facilité pour l'administratif sur le numérique, c'est faux. On le constate aujourd'hui. S'il y a un espoir que dans 10 ou 15 ans, tout le monde sache naturellement utiliser Internet pour faire toutes ses démarches administratives, on le sait, c'est quelque chose qui ne fonctionnera pas.

Je vais aller sur cette attention, où je pense qu'il faut toujours plus donner dans ce sens.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, Paris est une ville d'accueil et se veut une ville d'accueil. Nous nous en félicitons. Que Paris puisse accueillir le maximum d'étrangers est très important. Je voudrais saluer l'attention prise au soin des étrangers et en ce moment nous communiquons encore beaucoup sur la question surtout de ne pas faire disparaître l'aide médicale d'Etat.

Anne-Claire BOUX insiste sur le sujet. Accueillir tout le monde est important et c'est ce que fait notre politique de santé. C'est ce que nous faisons aussi dans la question de pouvoir lutter contre la ségrégation, la hausse du racisme et de l'antisémitisme comme l'a déjà dit Maya AKKARI.

La lutte contre la discrimination et toutes ces violences doit être prise en "continuum" de la petite enfance, de l'action de prévention qui est une question de sécurité, de soutien aux associations qui le font. En fait, il y a tout de même des personnes pour lesquelles c'est plus difficile d'avoir leur place dans la ville. Je pense en particulier aux personnes qui sont les primo arrivantes. Il est très important d'avoir des lieux pour les primo arrivants, et donc pour les diasporas les plus importantes, on a un problème particulier pour les Ethiopiens et Erythréens, qui ne construisent pas de réseaux de solidarité quand ils arrivent. Il est important de prendre en compte les diasporas, puisqu'on le voit dans nos quartiers parisiens, cela compte beaucoup.

J'ai pris beaucoup de temps et je ne veux pas enlever à mes collègues, je suis désolé. Je vais donc aller directement à un sujet qui me tient à cœur, qui est le fait que la plus grande discrimination que l'on connaisse aujourd'hui à Paris est la discrimination par l'argent. Aujourd'hui, beaucoup de Parisiennes et Parisiens ne peuvent plus vivre à Paris parce que la ville devient trop chère. C'est la hausse des prix.

C'est cette action dont on ne parle pas dans le plan sur l'égalité qui me paraît essentielle parce qu'en fait, Paris qui fait l'égalité entre quelques-uns, ce n'est pas la même chose et cela bien sûr ne dépend pas que de nous. Il faut une action globale au niveau de l'aménagement du territoire et du Gouvernement. C'est une inquiétude qui me tient particulièrement à cœur. C'est Paris égalitaire, mais pas pour quelques-uns, pour toutes celles et tous ceux qui veulent y vivre. Nous y tenons particulièrement.

Tout va dans le bon sens, mais il y a encore quelques aspects qui me semblent à améliorer, mais il est toujours aussi important de dire que Paris refusera toute forme de racisme, d'antisémitisme, de LGTBphobie, de discrimination et que nous lutterons contre en permanence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale, Monsieur le maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, vous avez fait appliquer la loi de transformation de la Fonction publique en 2021, avec un vaste plan visant à promouvoir l'égalité au sein de votre administration, mais aussi plus largement sur l'ensemble du territoire parisien.

Ce plan qu'il nous est donné d'étudier aujourd'hui se veut dans la continuité du précédent, en abordant toutes les formes de discrimination et les moyens de lutter contre elles : promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre l'antisémitisme, la xénophobie, les discriminations de genre, l'accès au droit, la mixité sociale, l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des objectifs louables, qui répondent à notre idéal républicain.

A sa lecture, on a une fois de plus l'impression tout de même de lire un compte rendu de mandature énumérant à la Prévert les différentes réalisations de votre majorité, mais ne proposant pas grand-chose de nouveau. S'il se borne à un énième exercice de communication, et vous ne pouvez pas me rétorquer de vous faire un faux procès, puisque c'est écrit noir sur blanc dans cette communication : "valoriser la démarche et rendre visibles les résultats" ou encore "attentive à ces objectifs de communication", on est loin du "scoop", vous me l'accorderez.

Surtout, vous faites l'impasse sur un facteur essentiel d'égalité, je veux parler de l'inclusion numérique, qui doit faire consensus ici. 12 % des Parisiens sont victimes d'exclusion numérique, qui est pourtant loin d'être un sujet anecdotique tant il touche de nombreux Parisiens et Parisiennes. L'illectronisme touche d'abord les plus modestes, les plus âgés.

Cette exclusion est un handicap particulièrement lourd dans le quotidien des Parisiens, car il touche à la fois leurs possibilités de trouver un emploi, d'effectuer leurs démarches administratives, de recourir à leurs droits et accentue leur isolement. Certes, des dispositifs existent déjà à Paris. Ils sont mis en place soit directement dans les équipements de la ville ou les mairies d'arrondissement ou via un certain nombre de partenaires, à travers les conseillers numériques, des ateliers d'initiation, soit par des associations dont je veux saluer le travail au long cours.

Ces dispositifs sont néanmoins encore trop confidentiels, trop peu généralisés et assez inégaux dans les arrondissements. Nous devons donc poursuivre nos efforts et combler les lacunes restantes dont certaines, je dois l'avouer, sont inexplicables. Je pense à l'absence de wifi dans nos structures seniors et dont Hélène JACQUEMONT se fera l'écho dans un vœu que nous avons déposé.

Pour corriger le tir, la Ville peut s'inspirer des initiatives mises en place par d'autres collectivités. Elle peut s'appuyer sur les initiatives lancées par la Métropole du Grand Paris en la matière à travers le programme "numérique pour tous" en phase de déploiement.

Ce programme, qui a pris la suite du "pass" numérique après l'interruption par l'Etat de son expérimentation début 2023, est un outil clefs en main à disposition des communes de la Métropole. Il permet de renforcer et développer des centres publics de médiation numérique et de faciliter l'équipement des communes.

Cette phase d'accompagnement permettra à Paris de devenir la figure de proue de l'inclusion numérique pour tous. D'abord, en dressant un inventaire exhaustif des initiatives déjà existantes, en donnant aussi une certaine cohérence en professionnalisant, en harmonisant les structures en lien avec les mairies d'arrondissement volontaires ou carencées, et en s'appuyant sur d'autres dispositifs au niveau métropolitain. Elle permettra de simplifier leur accès et de les rendre encore plus lisibles pour tous. Ce sera une réelle et belle avancée en faveur de l'égalité et de l'accès aux droits de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous renvoie d'ailleurs au plan que l'on a voté ici même pour l'inclusion numérique des Parisiennes et Parisiens.

Madame BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, mes chers collègues, agir en faveur de l'accessibilité et du handicap, c'est travailler à faire évoluer les mentalités pour construire une société plus juste, plus solidaire et plus inclusive. J'insiste sur ce mot "inclusivité", parce que c'est un mot qui vous est cher et qui l'est également aux personnes atteintes de handicap.

Il est de notre responsabilité collective de concevoir nos modes de vie sous l'angle de l'accessibilité, un travail qui nous oblige tous. Ce Plan égalité 2024-2027 prévoit une partie sur la prise en compte du handicap. Ce n'est pas trop tôt, ai-je envie de dire. Pourtant, le précédent Plan égalité faisait déjà du handicap une priorité, mais personne ne s'en est aperçu. Pourquoi ? Parce que personne n'a observé de transformations ni des mentalités ni des équipements dans notre ville.

Madame la Maire, ce plan prévoit, je cite : "d'innover au service du handicap et de l'accessibilité universelle". Mais allons-nous continuer d'innover comme vous l'avez fait jusque-là, en faisant passer des mesures qui sont simplement la concrétisation du respect d'une loi vieille de 2005 pour une avancée majeure et révolutionnaire ? En criant à tout va que la mise en accessibilité de lignes de bus facilitera la vie des personnes en situation de handicap, alors que depuis que vous êtes aux affaires, vous avez tout fait pour délaissé les transports publics au profit du transport individuel, à savoir le vélo ?

Allez-vous continuer de vous vanter d'avoir mis en place des quartiers d'accessibilité augmentée dont ladite accessibilité relève de la chimère ? Vous êtes bien plus à l'aise pour mener de vastes opérations de communication

que pour mettre les mesures votées en application. Paris est impraticable depuis des années et vous n'avez strictement rien changé.

Cessez vos annonces qui ne sont que des écrans de fumée, agissez réellement pour les Parisiens en situation de handicap. Comme nous, les usagers en situation de handicap ne sont pas dupes. Ils ne vont pas se satisfaire de la communication d'un chiffre ou deux. Ce qui les intéresse, c'est ce qui peut changer leur vie, soulager leur quotidien, être considéré comme des citoyens à parts égales. Ils ont besoin d'avancées concrètes.

C'est à se demander si vous allez à leur rencontre, les seniors, les personnes en fauteuil, en situation de déficience visuelle, sourdes-muettes. Ils souhaitent avant tout, j'oserais presque dire, en rêvent, deux choses. La première, voir un déplacement piéton facilité. Par exemple, ne pas avoir besoin de 3 heures lorsqu'un trajet ne dure en réalité qu'une demi-heure. La deuxième, redonner une priorité au transport collectif et notamment aux autobus qui sont accessibles beaucoup plus facilement.

Les chiffres sont là pour prouver cet abandon d'une politique inclusive. La vitesse moyenne des bus a chuté aux environs de 9 kilomètres alors qu'elle était de plus de 13 kilomètres/heure en 2000. La faute à des travaux incessants encombrant les voies, mais également à des voies cyclables mal pensées, ou encore à la fermeture arbitraire d'axes de circulation.

Vous voulez, je cite : "produire l'inclusion dès la petite enfance, puis en milieu scolaire et périscolaire des enfants en situation de handicap". C'est très bien, mais mettons nos écoles en accessibilité ! Où va l'argent des Parisiens, à quoi sont alloués les moyens supplémentaires consécutifs à l'augmentation de 62 % de la taxe foncière ?

Vous annoncez également un budget de 125 millions dédié à l'accessibilité d'ici la fin de la mandature, mais quel est votre plan exactement ? Vous gaspillez l'argent du contribuable au service de votre idéologie, quelle est la plus-value pour les personnes en situation de handicap ?

Notre groupe le répète depuis des années, il est urgent de rompre avec l'apathie et de réellement passer à l'action pour changer Paris. Un tel changement passe d'abord par la redéfinition d'une politique d'accessibilité des espaces publics parisiens en associant de manière systématique les personnes porteuses d'un handicap et en écoutant leurs demandes.

Repenser la voirie en menant de toute urgence des opérations de rénovation et de désencombrement des trottoirs, mais il ne suffit pas de combler les carences actuelles de la ville, redonnons espoir aux Parisiens qui ne croient plus au changement, hélas. Assumons le chantier colossal qui est devant nous et qui nous attend.

Donnons aux petits Parisiens et à leurs parents la liberté de choisir leurs écoles en les rendant accessibles. Soutenons plus encore les établissements spécialisés dans l'accueil des enfants en situation de handicap. Développons des crèches d'accueil d'enfants handicapés, des centres municipaux de loisirs et de vacances en capacité d'accueillir ces Parisiens.

Multipions les projets d'insertion, les programmes d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, au-delà de la journée du "DuoDay", qui est une belle initiative, mais par-dessus tout, arrêtons l'hypocrisie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BIRABEN, votre intervention, je vais la transmettre intégralement aux associations du monde du handicap avec lesquelles nous travaillons. Je pense qu'elles ont besoin, elles méritent de savoir ce que vous pensez de la politique que nous avons coconstruite avec elles. Je vais la donner intégralement parce que, je ne vais pas revenir sur chacun des points, mais quand même, à ce point dire des choses qui sont fausses, ce n'est pas acceptable.

D'abord, je vais prendre juste un point sur les bus et sur la voirie. Nous avons fait 1.777 chantiers qui ont été impactants, c'est vrai, 1.777 chantiers qui se sont terminés quelques mois avant les Jeux Olympiques et Paralympiques, pour mettre en accessibilité tous les bus. Quels étaient ces chantiers ? C'étaient des plateformes nous permettant justement de gérer l'espace public et l'accès aux autobus.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Vraiment, votre intervention, je vais la leur envoyer, parce que cette politique que nous avons construite, nous l'avons coconstruite avec elles, et en fait c'est une forme d'insulte à leur implication dans les transformations de Paris.

J'ai envie de vous dire, parce que vous parlez au nom d'un groupe, votre groupe devrait changer de nom. Il ne faut pas vous appeler Changer Paris, il faut vous appeler Je n'aime pas Paris. Merci.

Je donne la parole à Mme STIBBE.

Vous en aurez d'autres sur Kamala HARRIS, vous qui vous inspirez de TRUMP, votre vedette et votre maître en rhétorique politique.

Madame STIBBE, pour le groupe LR LC.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

LR LC, c'est-à-dire "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" que nous construirons ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela vous va mieux que Changer Paris quand même.

Mme Élisabeth STIBBE. - L'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet encore et toujours d'actualité.

Ce n'est ni un combat gagné ni un travail achevé, l'égalité tout court d'ailleurs non plus. Cette valeur première dans l'ordre historique et social de la République est trop souvent bafouée par les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. L'actualité en donne chaque jour des exemples.

Il est en effet urgent, à Paris comme ailleurs, de poursuivre et accentuer la lutte contre les violences faites aux femmes, qu'elles soient sexistes ou sexuelles, physiques ou psychologiques. Ces violences sont bien souvent domestiques, vous nous l'avez rappelé, Madame la Maire, c'est un drame qui doit nous interpeller.

Accompagner les victimes pour les extraire de situations de violence, les isoler de leurs agresseurs et assurer leur protection par une justice efficace est primordial. La violence est omniprésente, hélas, dans la rue, dans les transports, les femmes peuvent se sentir menacées, perdant ainsi une part de leur liberté, celle de circuler à leur souhait, celle de s'habiller comme elles l'entendent, celle de vivre tout simplement comme elles le désirent. Ces libertés leur sont retirées.

Il s'agit donc également de la sécurité des femmes partout dans notre ville, comment pouvons-nous prétendre à l'égalité si certaines de nos concitoyennes ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public ? Dans la rue, sur les sites comme le Champ-de-Mars, ou dans les espaces plus reculés comme le bois de Boulogne, les femmes doivent pouvoir se déplacer librement, sans contrainte. La sécurité est le premier des droits et c'est sur ce point que nos efforts doivent se concentrer en premier lieu.

Pour atteindre la société égalitaire et apaisée que nous appelons de nos vœux, il est également crucial d'agir en amont dès l'enfance, car la lutte contre ces inégalités passe par l'éducation. C'est à l'école, dans la famille, dans toutes les sphères de la vie de nos enfants que nous devons inculquer les valeurs de respect mutuel, d'éducation à la différence, d'égalité et pourquoi pas, osons dire, de courtoisie.

Le respect de l'autre, qu'il soit homme ou femme, doit être une évidence, et c'est en formant les plus jeunes à ces principes que nous réussirons à bâtir une société plus égalitaire.

Enfin, et je terminerai sur ce point, il nous reste encore beaucoup à faire sur l'égalité salariale. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, bien que connus, demeurent flagrants. L'accès des femmes aux postes de responsabilité reste lui aussi trop limité. Les entreprises doivent faire plus, tout comme les collectivités publiques d'ailleurs, il s'agit tout simplement, même si manifestement ce n'est pas simple, de respecter la loi. Nous avons devant nous de nombreux défis, c'est notre devoir de les relever, avec détermination et sans ambiguïté.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une option, elle devrait être une réalité, n'est-ce pas, Madame la Maire ? C'est en nous attaquant aux violences, en éduquant nos enfants, et en créant un cadre propice à l'égalité dans le travail que nous pourrions véritablement accomplir cette promesse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce Plan égalité de la Ville est encore plus important dans une période où l'extrême droite a le vent en poupe et où l'on se retrouve en plus sous la tutelle politique du RN.

Sur la lutte contre les discriminations raciales, sexistes, contre la LGBTphobie, contre le validisme, la prise en compte des personnes en situation de handicap, il y a beaucoup à faire, nous le savons. L'égalité ne doit pas être qu'un simple mot écrit au fronton des bâtiments de la République, une valeur abstraite qui serait instrumentalisée par certains pour pointer du doigt d'autres.

Oui, certains ne parlent d'égalité femmes-hommes que quand c'est un migrant qui se rend coupable d'un acte de féminicide. En matière d'égalité, il y a ceux qui en parlent et beaucoup en parlent mal, et il y a celles et ceux qui tentent de faire pour que cette égalité de droit devienne une égalité de fait. Tout l'enjeu de ce plan donc, doit être pour la Ville de faire et de mieux faire.

Oui, sur la question de la déconstruction des stéréotypes de genre, le plan contre les violences sexistes et sexuelles, la cité audacieuse, l'amélioration de l'accessibilité des lieux pour les personnes en situation de handicap, la Ville fait et cela va dans le bon sens.

Mais elle peut mieux faire, en matière de moyens notamment pour l'hébergement de femmes victimes de violences, mais aussi sur l'accompagnement des migrants parfois condamnés à la rue. Sur les mineurs non accompagnés, par exemple, la meilleure manière de mieux faire est de reconnaître leur présomption de minorité, ce à quoi se refuse pour l'instant la Ville.

Sur le rôle de la Ville en tant qu'employeuse, la Ville fait, l'écart de rémunération passe en dessous des 5 %, mais elle peut mieux faire. Ce chiffre ne prend pas en compte les 10.000 vacataires, les salariés travaillant dans les entreprises sous-traitantes. Les inégalités de prime, de salaire et de statut sont loin d'être résorbées et les procédures doivent être améliorées pour l'accompagnement des agents et agentes qui se disent victimes de discriminations sexistes ou raciales par un supérieur hiérarchique au sein de la Ville. Il y a encore du travail pour atteindre cette égalité réelle.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ma collègue Maya AKKARI l'a évoqué, la situation sociale et politique de la France doit nous préoccuper au plus haut point s'agissant de la résurgence de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme.

Je voudrais exprimer aussi ma propre inquiétude, non seulement sur ces éléments de repli haineux, mais aussi sur ceux concernant les personnes LGBTQIA+.

En effet, de même que la C.N.C.D.H qui a pu alerter sur la baisse de l'indice de tolérance en France et sur la hausse sans précédent des actes racistes et antisémites, le service statistique du ministère de l'Intérieur confirme, année après année, une augmentation des crimes et délits de haine envers les personnes LGBTQIA+. Là encore, sans surprise, cette augmentation des passages à l'acte correspondant à un effondrement de l'opinion en général, concernant les minorités d'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Une étude de l'Institut BVA en juin dernier le démontre, contrairement à la dynamique observée depuis des années, les propos et attitudes homophobes ont, pour la première fois, cessé de décliner.

Si les Françaises et Français restent majoritairement favorables à la mise en place de dispositifs pour lutter contre les discriminations et violences envers les personnes LGBTQIA+, la part de celles et ceux qui y sont hostiles, voire qui considèrent que l'on en fait trop, augmente.

Pis encore, dans cette enquête de juin, seulement 65 % d'entre eux désapprouvent qu'un parent n'accepte pas que son enfant soit LGBTQIA+. Ils étaient plus de 70 % il y a un an. On a donc perdu 5 %. 5 % de plus ne trouvent pas cela choquant de rejeter son enfant s'il est LGBTQIA+.

S'agissant de l'annonce de la transidentité de son enfant, la moitié des Françaises et des Français l'accepteraient, tandis qu'une grande part des réponses hostiles augmente.

Comment ne pas voir là l'effet de cette campagne de stigmatisation qui se fait insidieusement par le biais de tous ces groupuscules de parents prétendument vigilants, harcelant les établissements pour rejeter toute éducation à la sexualité, toute information sur la diversité humaine en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ?

Comment ne pas reconnaître l'effet de ces théories du complot, qui répandent leur venin sur les personnes "trans" dans des ouvrages sensationnalistes ? Oui, les campagnes dites antigénres sévissent en Hongrie ou en Pologne, étouffent la parole et les libertés en Russie ou en Géorgie, mais aussi dans certains Etats américains aussi hostiles aux droits des LGBTQIA+ qu'à l'avortement et à la contraception.

Ces campagnes s'immiscent aussi en France et légitiment des initiatives fondamentalement hostiles au droit, comme nous avons pu le voir en mai dernier avec une proposition de loi sénatoriale des plus réactionnaires. Comme partout ailleurs, le coût de ces campagnes hostiles au droit et à l'égalité est accompagné de violences sonnantes et trébuchantes envers les personnes.

Alors oui, ici encore il convient de faire preuve de volonté politique pour affirmer clairement notre soutien aux droits et à la dignité des personnes LGBTQIA+. A Paris, nous sommes fiers de traiter chacune et chacun avec respect, de promouvoir une société inclusive de manière transversale à l'instar de ce plan, par l'action de la Ville comme employeur, mais aussi en direction des publics qui ont recours à ses services et auprès du grand public pour promouvoir une société sans discriminations.

Ce travail d'inclusion concerne tous les domaines : les services d'état civil sensibilisés à la démarche de changement de prénom et de mention du sexe après le travail engagé dans la dernière mandature sur l'inclusion de tous les couples et toutes les familles, dans les formules et services idoines.

Il se fait par le soutien aux associations et particulièrement à leurs projets en direction des personnes les plus éloignées de leurs droits, avec la création du lieu ressource "La Bulle" l'an dernier.

Je me réjouis également du travail de sensibilisation, de formation et de lutte contre les discriminations, engagé auprès des personnels de la Ville, mais aussi avec l'ensemble de ses partenaires dans la réflexion sur les marchés publics.

La Ville de Paris s'est engagée et s'engage pour l'avenir dans une démarche active et ambitieuse de soutien aux droits des personnes LGBTQIA+ dans leur diversité sur tous les plans. Cela est d'autant plus nécessaire que les

entrepreneurs politiques de haine multiplient les attaques contre ce qu'ils appellent l'idéologie LGBT et que le gouvernement actuel comporte des opposants assumés à l'égalité devant la loi de tous les couples.

Je suis tellement triste que dans mon arrondissement, le 15e, la mairie d'arrondissement refuse le 17 mai, et systématiquement, de pavoiser la mairie du 15e avec le drapeau arc-en-ciel, ce pourtant petit symbole. Chaque année nous déposons un vœu en ce sens, chaque année il est rejeté, chaque année nous recommencerons. Même ce petit symbole, ils le refusent.

J'en étais tellement en colère que l'an dernier j'ai dû en appeler à l'intelligence artificielle pour pouvoir diffuser, en ce jour symbolique, l'image de ma mairie elle aussi pavoisée, elle aussi arc-en-ciel, elle aussi affirmant notre soutien sans atermoiements.

Merci, cher Jean-Luc, de tout le travail que tu pilotes pour rendre visible et prégnant notre engagement. Merci à Mme la Maire d'avoir toujours mené Paris en première ligne dans ce combat. Ici c'est Paris, beaucoup de celles et ceux qui ont fui les discriminations anti-LGBTQIA+ en France et ailleurs sont historiquement venus respirer libres, ils ont fait et font notre ville, sa culture et sa vie citoyenne, et nous affirmons avec sérénité que ce sont aussi ces personnes et ces valeurs qui font notre fierté collective.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais remercier l'Exécutif pour la proposition de ce second Plan égalité 2024-2027. Cette démarche est en elle-même révélatrice de la volonté politique forte de la Ville de Paris en matière d'égalité. Je salue les objectifs louables poursuivis par le Plan égalité sur les questions de discrimination, de handicap et d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse du service public que nous rendons ou de la gestion des ressources humaines internes à la Ville de Paris.

La communication est assez fournie sur les questions d'égalité femmes-hommes et peut-être un peu succincte dans ses éléments de bilan sur les questions de discrimination et de handicap, qui gagneraient à être développées. Le plan, quant à lui, livre de nombreux et beaux objectifs sur ces trois thématiques, objectifs que les écologistes partagent bien évidemment.

Peut-être que le plan là aussi gagnerait à entrer un peu plus avant dans le détail de la planification de sa mise en œuvre, ainsi que dans les modalités de financement et d'évaluation des objectifs poursuivis, qui permettent mieux de tracer et d'atteindre la trajectoire d'égalité.

Sur le fond, je voulais mettre l'accent sur une thématique essentielle qui est un peu abordée dans le bilan au travers de l'éducation à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge, mais pas vraiment adressée en tant que telle, c'est la question de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, E.V.A.R.S., thématique essentielle dans un contexte où les enfants sont de plus en plus exposés à des contenus numériques violents, à la pornographie et aux violences sexuelles.

Vous ne le savez peut-être pas, 160.000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année en France. 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes. L'E.V.A.R.S. est justement une politique de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles qui relève aussi d'une politique de santé publique. J'en profite pour saluer Anne-Claire BOUX, très mobilisée sur ces enjeux.

L'E.V.A.R.S. vise à promouvoir l'estime de soi, le respect d'autrui, l'égalité entre les individus, quel que soit leur sexe, identité de genre, orientation sexuelle, couleur de peau, handicap. Elle vise également, et c'est trop peu connu, la protection des jeunes filles contre les risques de mutilation génitale féminine.

Or depuis son adoption, la loi de 2001, qui impose au moins trois cours d'E.V.A.R.S. pour les élèves du primaire et du secondaire, est restée quasiment lettre morte. Le tribunal administratif a d'ailleurs été saisi par plusieurs associations, dont le "Planning familial", pour faire respecter cette obligation et développer des espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle.

Le Plan égalité de la Ville de Paris pourrait s'engager plus avant en faveur de l'E.V.A.R.S., pour la création de ces espaces qui prônent une société plus inclusive, apaisée, où l'on protège les enfants tout en déconstruisant les peurs et les fantasmes autour de l'E.V.A.R.S. Ce serait un vecteur d'émancipation des jeunes qui leur permettrait de connaître leurs droits, de respecter ceux d'autrui et de vivre des relations épanouies et respectueuses sans violence ni contrainte, un vecteur d'égalité supplémentaire en somme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le troisième axe du Plan égalité de la Ville de Paris présenté aujourd'hui porte notamment sur l'égalité des femmes dans l'espace public, la féminisation des rues ou encore la sécurité.

J'aimerais ici insister sur cet aspect de la sécurité des femmes dans l'espace public. Chaque jour ou presque, nous apprenons des faits de violences sur les femmes dans l'espace public. Dernièrement, nous avons tous été très marqués par le viol et le terrible assassinat de Philippine. La violence envers les femmes dans l'espace public à Paris n'est donc pas un mythe, mais une réalité. Je ne ferai pas de sondage ici dans cet hémicycle, mais je suis certaine que nous sommes très nombreuses à avoir été victimes "a minima" de harcèlement de rue.

Quand on sait qu'en France, chaque année, 94.000 femmes sont victimes de violences sexuelles, on peut facilement comprendre que l'espace public peut devenir un milieu très hostile. A l'échelle européenne, 8 femmes sur 10 ont peur de rentrer seules le soir.

Dans votre Plan égalité, la prise en compte de ce sujet me semble un peu légère, alors qu'il est pourtant fondamental. Il est fondamental en termes de protection, en termes de justice sociale ou d'égalité.

A Paris, force est de constater que cette sécurité reste insuffisante, alors les femmes s'organisent seules. Ainsi, elles sont 55 % à décider de ne plus sortir seules. 52 % affirment ne pas vouloir s'habiller comme elles le souhaitent. A partir d'une certaine heure, elles évitent certains quartiers les obligeant à faire parfois des trajets bien plus longs pour rester dans des zones éclairées, donc nous sommes ici bien loin d'une situation d'égalité.

Alors oui, les services de police jouent un rôle essentiel, mais la Ville doit pouvoir aussi prendre sa part dans cette lutte contre l'insécurité des femmes. Vous proposez d'améliorer la sécurité à travers des formations et des campagnes de sensibilisation, notamment contre le harcèlement de rue, et c'est un bon début, mais cela ne suffit pas.

Pour véritablement lutter contre le harcèlement et la criminalité de rue, nous avons besoin de moyens humains et matériels à la hauteur. Cela passe, par exemple, par une présence accrue de policiers municipaux dans les zones sensibles, l'installation de dispositifs de vidéoprotection dans les lieux publics, ou l'installation de systèmes d'éclairage intelligents pour garantir la sécurité des femmes, notamment dans les espaces mal éclairés où les agressions sont bien plus fréquentes.

Il est crucial de souligner que la lutte pour la sécurité des femmes n'est évidemment pas seulement une question de répression, mais aussi d'éducation et de changement culturel.

Nous devons œuvrer ensemble pour faire évoluer les mentalités et promouvoir une société où chaque femme peut évoluer librement sans crainte d'être harcelée ou agressée. Et cela, quels que soient son âge, sa religion, sa tenue et son allure.

La sécurité des femmes ne doit pas être une question de moyens, et il est de notre responsabilité de leur offrir un environnement sûr, où elles peuvent circuler librement, sans craindre pour leur intégrité. Il ne s'agit pas simplement d'informer ou de sensibiliser, mais bien de protéger avec des actions efficaces, des infrastructures adaptées et une présence dissuasive.

Construire un espace public où la sécurité des femmes est assurée, c'est également contribuer à l'égalité pour toutes et tous. Ensemble, nous devons nous engager à transformer ces paroles en actions concrètes et le nouveau P.L.U. peut être un bon outil pour inclure cette dimension dans la politique d'urbanisme.

Pour ce qui est de l'invisibilité des femmes dans l'espace public, je sais qu'un gros travail est effectué pour féminiser les noms de rue, et je sais Laurence PATRICE d'ailleurs très impliquée sur ce sujet.

Cependant, je rappelle que sur ce sujet, seulement 12 % des rues et à peine 2 % des stations de métro portent des noms de femmes. C'est la raison pour laquelle j'avais porté ce vœu sur la création d'un parcours des femmes à Paris, vœu qui a été voté à l'unanimité et le parcours est en création. Je ne peux donc que vous inciter à poursuivre cette dynamique de féminisation, car je le rappelle, les femmes ne représentent pas une minorité, mais 53 % de la population parisienne.

Comme le disait Hillary CLINTON, "les femmes sont le plus grand réservoir de talents inexploités", il serait donc urgent de les prendre en considération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

La parole est à Aurélie PIRILLO.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'égalité femmes-hommes est un sujet trop important pour qu'on l'abandonne...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Si vous pouviez laisser Aurélie PIRILLO intervenir dans de bonnes conditions, merci.

Mme Aurélie PIRILLO. - La lutte contre l'égalité femmes-hommes ne peut pas être réduite aux questions de genre et à la sexualité. Faire des ateliers de déconstruction de stéréotypes de genre dans les crèches, auprès de

publics mineurs au stade de l'éveil, qui ne saisissent même pas les subtilités, ne résorbera pas les inégalités femmes hommes, pas plus que les spectacles de marionnettes dégenrés.

Votre démarche essentialise l'individu. Pour cela, elle est totalement contraire à l'universalisme républicain et à l'émancipation individuelle, fondements de notre démocratie libérale nourrie à la philosophie des lumières.

Votre paradoxe est abyssal et grotesque. A la fois vous essentialisez chaque individu réduit à son seul genre et vous militez pour déconstruire le genre. Pour une réelle égalité, il faut penser la place de la femme dans la ville. Or, votre rapport n'a pas une seule fois évoqué le sujet essentiel de la place de la femme dans la ville. En particulier, son invisibilisation à certaines heures et dans certains lieux du fait de l'insécurité explosive qui fait qu'une femme n'est plus libre de circuler où et quand elle le veut dans Paris. Voilà la première des inégalités, celle du rapport de l'espace public.

L'inégalité ultime, c'est la vulnérabilité supérieure des femmes dans la rue. Aujourd'hui, en 2024, plus de 60 % des femmes ne se sentent pas en sécurité à Paris. La tragédie du bois de Boulogne où la jeune Philippine a été sauvagement assassinée nous ramène une fois encore à la réalité.

Combien de viols, combien d'agressions et de féminicides vous faudra-t-il pour réagir ? Serait-il possible de circuler dans Paris sans la peur qu'il nous arrive quelque chose ? Pourtant, la première liberté d'une femme est celle de circuler librement, partout, tout le temps.

Nous demandions encore il y a quelques mois, une police municipale dédiée au bois et des caméras de vidéoprotection pour renforcer la sécurité des riverains, il n'en est rien.

La Ville devrait envisager des partenariats avec des applications venant en aide aux femmes en danger, je pense notamment à "The sorority", une application exclusivement féminine. Lorsqu'une femme se sent en danger, elle active un bouton d'urgence alertant les personnes proches géographiquement pour intervenir.

La ville de Nice a développé massivement la vidéoprotection, mais aussi les bornes d'alerte en cas de danger. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?

Quelles sont les actions mises en place par la Ville pour protéger les femmes ? Telle est la question. La condition féminine, chers collègues, ne se vit pas qu'à travers les essais de sociologie et les cafés intersectoriels, elle se vit dans la vraie vie, au quotidien sur le terrain.

Au-delà de la sécurité, nous débattions hier des familles monoparentales, 81 % sont supportées par des femmes, que proposez-vous pour elles ? Nous pourrions, par exemple, leur faciliter l'accès aux places en crèche et aux modes de garde, à un logement adapté à la vie monoparentale, leur alléger les procédures d'accès au logement social, instaurer une aide spécifique en cas de séparation, souvent point de départ de la précarité pour les femmes.

Finalement, les femmes jouissent d'un seul privilège : vivre plus longtemps, mais elles souffrent là encore de l'apathie de la Ville. Le vieillissement de la femme est une réalité complètement ignorée. 50 % des plus de 80 ans sont des femmes et elles représentent 77 % des plus de 95 ans. Combien de logements seniors avez-vous créés depuis le début de la mandature ? Zéro. De même, "quid" des initiatives pour la santé des femmes à Paris ?

Le groupe Changer Paris formule des propositions concrètes pour lutter contre l'exclusion sociale de nos aînés et pour la santé des femmes, mais elles sont systématiquement rejetées par votre Conseil.

Enfin, lutter contre les inégalités, c'est aussi favoriser la place des femmes dans l'économie. On aurait aimé qu'un pan entier de votre rapport soit dédié à ce sujet. Rien !

Au groupe Changer Paris, nous voulons l'égalité, mais pas au nom d'une idéologie. Nous avons besoin de mesures concrètes adaptées à la réalité du quotidien des femmes, c'est ce que nous proposons pour Paris. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO.

Je donne la parole à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme toujours, le Plan égalité affiche de très belles intentions et la majorité se livre à son exercice préféré : celui de l'autocongratulation, mais il faut parfois lire entre les lignes. Sur la question du handicap notamment, je crois déceler certaines incohérences et je regrette, Madame la Maire, que vous ne soyez pas ici pour l'entendre.

En effet, cela a été extrêmement peu relevé lors du Conseil de Paris avant les Jeux olympiques, vous avez fait amende honorable, une fois n'est pas coutume, indiquant que le grand regret de votre mandat était de ne pas avoir su rendre le métro accessible aux personnes en situation de handicap et vous sembliez sincère.

Or, par un retournement de situation que je m'explique mal et qui me choque, vous annoncez ensuite que cet accès n'est pas votre affaire, semblant balayer cet enjeu d'un revers de main, et ce, au moment même où la Région a présenté, le 26 août dernier, un plan Métro pour tous, chiffré, et propose de rendre le métro parisien accessible aux personnes en situation de handicap, grâce au financement tripartite entre la Ville, la Région et l'Etat.

Ainsi, la Région s'engage d'ores et déjà à hauteur de 30 % du coût total du projet pour un coût global de ce plan estimé entre 15 et 20 milliards d'euros sur 20 ans. La Ville de Paris doit suivre cet exemple et s'engager pleinement dans ce projet, qui changerait très concrètement la vie de nombreux Parisiens.

Aujourd'hui, en effet, sur 303 stations de métro parisiennes, seules 27 sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Elles le sont sur l'intégralité de la ligne 14 et sur le prolongement récemment construit d'anciennes lignes, je pense aux lignes 4, 11 et 12. A ce stade, la Ville de Paris s'est contentée d'annoncer qu'elle participerait au financement d'"Ile-de-France Mobilités" à hauteur de 441 millions d'euros en 2024, cela n'est pas suffisant.

Vous admettez que vos prises de position successives sont difficilement lisibles, je n'ose penser qu'il puisse s'agir de postures politiques qui ne seraient pas au niveau d'un enjeu qui ferait l'objet d'un large consensus politique.

Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont été l'occasion de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap, vous avez vous-même, Madame la Maire, décidé de distinguer, vous l'avez rappelé ce matin encore et ce mardi, l'équipe de France de cécifoot. Il faut désormais s'inscrire pour faire avancer la politique d'inclusion du handicap.

Le temps des Jeux paralympiques a également été l'occasion de recueillir et de donner un écho plus large aux multiples témoignages de personnes en situation de handicap, concernant leurs difficultés quotidiennes pour emprunter les transports parisiens et franciliens. Il était temps, c'est là un héritage des Jeux dont il faut se féliciter.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous devons collectivement être à la hauteur sur ce sujet de l'inclusion du handicap. Les Parisiens nous attendent avec impatience et ils sont en droit de le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, et si vous pouviez faire un peu de silence, ce serait super.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Kamala HARRIS a l'habitude de répondre quand un journaliste lui demande de lui parler des sujets politiques qui concernent les femmes noires : "Vous savez quoi ? Je suis enchantée que vous m'ayez demandé de parler de l'économie". Ou d'autres sujets universels parce que, dit-elle, "oui, nous savons qu'il y a des sujets qui auront un impact sur la vie des femmes noires".

Pour dire les choses simplement, tous les sujets sont des sujets qui concernent les femmes noires, et les sujets qui concernent les femmes noires concernent tout le monde. C'est là la redoutable réalité des plans comme celui-ci qui s'attaquent à tout ce qui construit l'inégalité. Ils sont toujours perçus comme l'addition de différentes entrées populationnelles ayant chacune des sous-questions ou des sous-enjeux, alors qu'ils ne parlent en réalité que d'une seule chose puissamment universelle, l'égalité, ce qu'elle implique comme dispositifs et actions pour permettre qu'elle soit aussi effective que possible dans le respect des libertés de chacun.

Oui, promouvoir l'égalité, cela nous engage toutes et tous, quelles que soient les caractéristiques que nous a attribuées le hasard ou la destinée. Si cette universalité est vraie, alors la symétrie est vraie. Les sujets qui sont importants pour ceux qui se retrouvent au croisement de toutes les discriminations sont aussi importants pour tous.

Je salue donc la démarche frontale de ce plan dont l'ambition, en s'attaquant à toutes ces discriminations qui entravent la marche des citoyennes et citoyens à Paris, est démesurée sans doute, mais essentielle et consubstantielle à sa raison d'être. C'est aussi une question de méthode.

Oui, l'inégalité, les discriminations sont partout et nous nous devons d'examiner tous les domaines où nous pouvons avoir une action et agir. Nous le devons parce que chaque jour qui passe avec tant d'inégalités, d'accès impossible à des droits remis en cause est un scandale de tous les instants. Je pense en particulier à ce sujet si mineur, celui auquel on ne pense le plus souvent au niveau de l'Etat et des collectivités que si l'on a fini de s'occuper de tout le reste et qui concerne une minorité qui est en fait une majorité : l'inégalité entre les femmes et les hommes.

Je voudrais revenir sur certaines interventions, si vous me le permettez, que je viens d'entendre. Tout d'abord, l'éducation de genre dès la maternelle, dès le plus jeune âge. On peut en parler quand on ne l'a pas pratiqué soi-même, mais pour moi, pour être allée dans des classes de maternelles, dans des classes de cours préparatoire et de tout l'élémentaire, je peux vous assurer qu'il est surprenant de voir comment déjà, à ce si jeune âge, les stéréotypes sont construits.

Quand on demande aux petites filles et aux petits garçons quels sont leurs rêves, que veulent-ils devenir demain, au départ, c'est assez figé, et petit à petit, en échangeant avec eux, en expliquant ce qu'est l'égalité des genres, les petits garçons se rêvent dans des métiers de couturiers et les petites filles de chauffeurs de taxi. Vous voyez, ce n'est pas anodin, bien au contraire.

Sur l'autre point, celui de la sécurité, là aussi c'est peut-être mon grand âge, mais pour avoir eu 50 ans de vie d'adulte dans cette ville, je peux vous assurer que je me sentais bien moins en sécurité il y a 50 ans qu'aujourd'hui,

parce qu'une chose a changé, c'est qu'aujourd'hui quand les femmes osent dire ce qu'il en est, on ne dit plus : je me suis fait violer, je me suis fait agresser, mais j'ai été agressée, j'ai été violée.

Ce, parce que la culpabilité n'est plus de notre côté, elle n'est plus de l'accusation des réactionnaires qui voyaient toujours en nous celles qui étaient responsables de ces agressions, et cela fait avancer la sécurité dans la ville.

Pour revenir à mon intervention, au rythme où vont nos efforts mondiaux sur ce sujet de l'égalité femmes et hommes, le Forum économique mondial estime que l'égalité entre les femmes et les hommes sera faite en 2148. Ni nous, ni nos enfants, ni même nos petits-enfants ne la verront. Même s'il ne nous est pas donné de voir la réalisation de nos efforts, nous ne sommes pas libres pour autant de nous y soustraire.

Le plan qui nous est proposé agit sur l'inégalité professionnelle dans les emplois de la Ville, mais aussi dans l'emploi en général. Il agit sur les stéréotypes et l'éducation, sur les représentations dans les campagnes. Il agit aussi et surtout sur la violence, cette violence dont on bâtit les inégalités et hiérarchies sociales.

Je ne détaillerai pas toutes ces mesures, car cela a été fait, mais je voulais, à cette occasion, rappeler qu'avant 2148 nous avons l'échéance de 2030 et des objectifs du développement durable des Nations Unies. Nous sommes sans surprise en retard sur chacun d'entre eux en la matière et particulièrement deux.

Le premier, seuls 4 % de l'aide bilatérale au développement est consacrée à l'émancipation des femmes et à l'égalité de genre. D'ici 2030, il nous faudrait dépenser 360 milliards de dollars de plus par an.

Le deuxième, l'égalité femmes hommes est aussi faiblement appliquée dans de très nombreux pays. Il est clair et su de tout le monde que les inégalités sont extrêmes en l'Afghanistan notamment, où l'apartheid des genres atteint son paroxysme, où depuis le retour des talibans au pouvoir, il leur est non seulement interdit d'accéder à l'école, mais également de se présenter avec la tenue qu'elles souhaitent dans la rue, leur imposant une invisibilisation, et dernièrement y compris de parler et de chanter dans l'espace public.

Effectivement, si la situation des femmes en France peut apparaître enviable à l'échelle mondiale, cela ne doit pas pour autant nous faire baisser nos ambitions que nous devons avoir très, très fort, l'ambition de nos idéaux et de prendre les politiques d'égalité au sérieux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière intervention avant la réponse de l'Exécutif, Raphaëlle RÉMY-LELEU, et je vous demande vraiment de faire baisser le ton de vos discussions particulières.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, pour "Les Ecologistes", Aminata NIAKATÉ vous a parlé de la méthode qui a présidé à la réalisation de ce Plan égalité. Nour DURAND-RAUCHER vous a évoqué quels étaient les publics les plus fragilisés au sein de notre Capitale.

De mon côté, j'aimerais profiter de ce moment pour faire le point sur le positionnement de la Ville de Paris et de ses élus. J'en profite tout de suite pour dire à mes collègues hommes de droite, qui continuent leurs discussions, que je veux bien leur attention ou qu'ils quittent la salle du Conseil.

Nous le disons souvent dans nos publications, il faut une approche systémique, une approche transversale dans tous les champs d'intervention des politiques publiques. Les politiques publiques, j'y reviendrai, mais dans l'exercice politique qui est le nôtre, la parole, les symboles ont également leur importance. La Maire de Paris l'a dit, Paris est une ville féministe. Il faut donc réaliser en quoi nos paroles et nos symboles parfois vont à l'encontre de cette belle ambition.

Cher.e.s collègues, il est plus facile de saluer les militantes féministes lorsqu'elles œuvrent dans les associations, lorsqu'elles secouent la municipalité parisienne depuis l'extérieur, que lorsqu'elles œuvrent au sein même de l'Hôtel de Ville, lorsqu'elles participent à la vie de l'institution.

Je veux donc prendre le temps de dire à toutes les militantes féministes qu'elles ont leur place en politique, plus encore qu'elles sont les bienvenues, que nous avons besoin d'elles. J'en profite aussi pour saluer les collaboratrices des groupes, des adjoints, des adjointes, les agentes également qui ont des engagements féministes forts dans leur exercice professionnel ou en dehors, et qui souvent se battent pour la défense et la cohérence de leurs valeurs. En tant qu'élue écologiste et féministe, je peux vous le dire, nous allons continuer de secouer la maison.

D'abord, j'aimerais revenir sur les Jeux olympiques et remercier la Maire d'avoir rendu hommage à Rebecca Cheptegei, morte brûlée vive par son ex-compagnon après avoir couru le marathon. Cela a permis de montrer en quoi toute femme pouvait être soumise à ces menaces par son ex-compagnon ou son compagnon, comme quoi la violence masculine est tout à fait universelle.

Je salue également l'installation d'espaces d'accueil, de prévention des violences sexistes et sexuelles sur le lieu des festivités. Ces actions font écho à ce que nous faisons avec Frédéric HOCQUARD pour rendre la nuit parisienne plus sûre.

Nous avons eu l'occasion de nous en réjouir, nous avons eu les premiers Jeux paritaires de l'histoire ! Une avancée formidable et importante en termes de représentation, en termes d'encouragement des petites filles à la pratique sportive. Mais alors, ce que je n'ai pas compris, c'est ce qui s'est passé entre la remise des médailles pendant les Jeux olympiques paritaires et la remise des médailles Grand Vermeil de la Ville de Paris à laquelle nous avons assisté mardi.

Il est pour le moins étonnant de réaliser qu'une seule femme a été honorée d'une telle célébration, alors que nous faisons de la parité un engagement très fort de notre municipalité.

Je vous remercie, chers collègues, et j'espère, au nom des écologistes, que nous aurons l'occasion de remercier et récompenser d'autres femmes pour leurs exploits lors des J.O.P.

Madame la Maire a également parlé du danger des comportements masculinistes qu'elle a rappelés comme étant ancrés dans la violence. Mon incompréhension est profonde, je ne réalise pas comment la Ville de Paris a pu faire le choix d'honorer Marc GUILLAUME, ancien secrétaire général de l'Elysée, qui a fait l'objet d'un signalement par une lettre signée par l'ensemble des conseillères de l'Elysée et envoyée à leur secrétaire générale adjointe le 8 mars 2018.

Parmi les propos cités et attribués à Marc GUILLAUME, je cite : "Vous, vous allez faire carrière grâce à votre décolleté. C'est rare une femme qui pense et c'est beau aussi, surtout quand cela porte une jupe. Non, je ne prendrai pas de chocolat, chère Madame, cela fait longtemps que tu ne m'as pas vu nu, cela se dégrade. Mais depuis quand laisse-t-on la parole aux femmes ? Elle, Marlène SCHIAPPA, va nous faire une crise d'hystérie". C'est un aberrant florilège de citations sexistes, de situations sexualisantes dans un cadre professionnel.

Je vous fais également lecture des très belles affiches mises un peu partout dans l'Hôtel de Ville : "Violences sexistes et sexuelles au travail. Les violences sexuelles et sexistes désignent tout acte, tentative ou avance de nature sexuelle dirigés à l'encontre d'une personne et sans son consentement".

La Ville de Paris ne choisit pas avec qui on travaille, notamment du point de vue des préfectures. Ce n'est pas pour autant une raison de célébrer tout le monde et n'importe qui, surtout de profonds misogynes.

Le masculinisme en politique, ce sont aussi les procédures-bâillons contre les militantes, ou participer à un brûlot antiféministe pour salir la mémoire d'une victime. Paris, ville féministe, est en droit d'attendre mieux de ses élus. J'espère que l'ensemble de mes collègues deviendront des soutiens fiables des combats féministes, car ce que j'ai vu hier m'inquiète beaucoup et m'a profondément heurtée.

Je tiens à saluer le courage de Camille NAGET d'avoir continué son intervention et ses réponses dans un milieu hostile. Je suis fière et soulagée que nous ayons pu avoir une minute de silence pour Philippine, en dehors de toutes les récupérations politiques. Je n'avais jamais vu la droite se mobiliser et applaudir à tout rompre dans le cadre d'un débat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sauf hier lorsqu'il s'agissait d'un sous-entendu raciste.

Oui, cher.e.s collègues, je vous invite à regarder la vidéo où vous étiez nombreux à ne pas applaudir ce matin l'hommage à Gisèle PÉLICOT, à son courage face à ses agresseurs.

En revanche, pour le sous-entendu raciste sur les O.Q.T.F., tout le monde était présent, alors que votre volonté d'avoir un universalisme aveugle dans le cadre de la violence, des luttes sexistes et sexuelles vous fait oublier les évidences. Dans 100 % des verbalisations pour outrage sexiste, les condamnés sont des hommes. 321.000 femmes en France, entre l'âge de 18 et 74 ans, sont victimes de violences sexistes et sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint. Seuls 6 % des viols font l'objet d'un dépôt de plainte. Ce sont les chiffres du ministère de l'Intérieur.

Il y a encore beaucoup de choses à faire, que ce soient la publication des rapports d'évaluation, l'amélioration de la prise de rendez-vous en U.M.J., dont les victimes ont encore témoigné la semaine dernière qu'elles n'avaient pas été prises en charge correctement. Il reste du travail.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous propose de ne pas céder à la provocation, puisque c'était l'objectif recherché.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions lors de ce débat relatif au Plan parisien égalité 2024-2027, le second de notre mandature. La Maire a rappelé tout à l'heure le travail volontaire, précurseur de la Ville sur le sujet. Nous avons en effet un bilan social genré, le premier, dès 2014. Je remercie l'administration pour la continuité de ce travail.

Mes collègues adjoints et adjointes répondront sur les parties concernant leur délégation, et moi-même je vais me concentrer sur l'égalité femmes/hommes, mais je vais revenir juste en quelques instants sur les ambitions générales de ce Plan parisien de l'égalité.

D'abord, les crises nationales se font violemment ressentir et notamment les crises économiques et sociales, sur le pouvoir d'achat des Parisiennes et Parisiens, dans les budgets des services publics. Cette crise économique et sociale a aussi pour conséquence d'amener frontalement dans notre pays un repli sur soi et un repli identitaire.

Selon le rapport 2024 du Haut Conseil à l'égalité sur l'état des lieux du sexisme en France, les comportements machistes s'ancrent, en particulier chez les jeunes hommes et les jeunes femmes, et l'assignation des femmes à un rôle naturel et à la sphère domestique regagne du terrain.

Mme PIRILLO nous a donné, à mon avis, un exemple assez frappant des reculs potentiels et idéologiques que l'on peut entendre dans les discours, notamment en essentialisant et en parlant de "La femme" au lieu des femmes. C'était assez éclairant, donc je me permettrai de ne pas répondre plus que cela à cette intervention.

Simone de Beauvoir disait que ces crises étaient particulièrement à risque pour les droits des femmes et qu'il faudrait toute notre vie durant rester vigilantes. Nous sommes donc en plein dedans, je le crois.

Dans la continuité du précédent Plan et sur la base des données de bilan des actions des trois dernières années, dont un grand nombre figurent dans la communication de la Maire, ce Plan vise à donner à notre collectivité des axes de travail et d'action publique associés à des objectifs concrets et atteignables pour faire de Paris "le Paris de l'égalité". Je ne vais pas répondre à toutes les interventions de Mme NIAKATÉ par exemple, particulièrement sur l'égalité femmes/hommes. Je voudrais juste rappeler qu'il y aura le rapport en matière d'égalité femmes/hommes sur l'année 2023 présenté au Conseil de Paris de novembre, pour répondre et pour être plus précis sur l'ambition d'égalité femmes-hommes.

Je veux remercier M. COURTOIS d'avoir appelé à plus de moyens pour nos politiques genre et espaces publics. Je suppose donc que votre groupe votera sans doute le projet de délibération "Genre et espace public" la prochaine fois que nous le présenterons, puisque je le présente une fois par an, précisément pour agir contre le harcèlement de rue, le harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public.

Je reviens à la feuille de route qui nous permettra de conduire nos politiques publiques en ayant toujours en fil rouge les enjeux d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les discriminations, contre toutes les formes de discrimination, et de prise en compte spécifique du handicap, dans l'objectif de transformer le quotidien des Parisiennes et Parisiens, des agentes et agents de la Ville, et Olivia POLSKI en dira un mot pour l'égalité salariale et professionnelle au sein de la Ville de Paris.

Je veux juste dire à Mme de COMPREIGNAC, qui a chiffré à 23 ans le temps pour atteindre l'égalité professionnelle au sein de la Ville de Paris, évidemment, c'est trop. Néanmoins, c'est beaucoup plus dans le privé que dans la Fonction publique et c'est beaucoup plus nationalement que dans la Fonction publique, parce que si c'est 23 ans qu'il faut atteindre à la Ville de Paris, au niveau national, pour le bilan du Gouvernement, on en est à atteindre l'année 2186 pour obtenir l'égalité salariale et professionnelle, rien de moins.

Avec ce Plan, Paris inscrit donc dans le marbre son projet de renforcement des services publics contre le projet de démantèlement de ceux-ci. Projet contre projet, le service public est protecteur des droits des femmes. Cela permet de lutter efficacement contre toutes les formes d'inégalité. Il est au cœur de notre projet pour Paris. Olivia POLSKI, merci de ton engagement. Merci à l'administration parisienne, au personnel, à leurs syndicats de cet engagement pour l'égalité.

Maintenant que j'ai dit cela, je veux appuyer mon propos sur les nouveaux sous-objectifs relatifs à l'égalité femmes/hommes, puisque M. BOULARD nous a invités à redonner un peu ce qui était nouveau dans ces plans. Ce sont de nouveaux objectifs qui viennent renforcer les nombreux autres objectifs et sous-objectifs qui restent dans la continuité du plan précédent :

- permettre aux femmes de faire valoir leurs droits ;
- mettre à disposition des ressources centrées sur l'égalité filles/garçons, parce que, oui, nous avons besoin de prendre et de faire à la place de l'Etat sur l'égalité filles/garçons dans les écoles, dans les centres de loisirs, d'y consacrer des temps périscolaires spécifiques dans le cadre des compétences que nous avons, et merci à Patrick BLOCHE de cet engagement ;
- intégrer la question de l'égalité femmes/hommes dans le conventionnement avec les partenaires associatifs et proposer des offres de formation à l'égalité femmes/hommes, comme nous avons commencé dans le sport avec Pierre RABADAN et avec Marie-Christine LEMARDELEY sur les associations étudiantes ;
- renforcer la prise en compte du genre dans les politiques de logement et d'hébergement de la ville avec Jacques BAUDRIER et Léa FILOCHE ;
- prévenir et résorber la précarité menstruelle auprès des jeunes femmes et de toutes les femmes en précarité évidemment.

Mes chers collègues, ce sont encore de beaux défis que nous avons devant nous. Nous allons poursuivre la mise en place d'une politique publique transversale en faveur de l'égalité femmes/hommes, en faveur de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Paris n'a jamais été autant aimée dans le monde, et nous l'avons vu avec ces Jeux Olympiques et Paralympiques, que lorsque Paris est ouverte à toutes et tous. Alors oui, nous allons continuer et ce plan est un engagement jusqu'en 2027.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD, pour votre engagement, la réponse et le souci que vous avez eu à répondre aux oratrices et orateurs.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux d'abord remercier la Maire de Paris pour son long engagement sur ces questions à la ville. Elle l'a rappelé effectivement, elle a été fortement mobilisée sur ces questions, et derrière plus particulièrement mes collègues Hélène BIDARD, Lamia EL AARAJE et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, avec qui nous avons coconstruit ce nouveau Plan parisien égalité, ainsi que l'ensemble de mes collègues adjointes et adjoints, puisque chacun dans son domaine est aussi très investi sur ces questions. Je sais qu'ils ont particulièrement à cœur de le faire vivre chacun dans leur délégation. Je remercie aussi l'ensemble des oratrices et orateurs qui se sont exprimés dans ce débat organisé.

Ce Plan parisien égalité 2024-2027 est le second de la collectivité parisienne et la poursuite des trois axes engagés précédemment. Il a été construit aussi de manière multipartenariale. Je veux remercier la direction des ressources humaines pour son travail, en particulier d'ailleurs la mission égalité professionnelle et inclusion, ainsi que les organisations syndicales qui ont contribué à l'élaboration des objectifs et des actions de ce plan.

Ce plan matérialise l'engagement continu, je le disais, de la Maire de Paris et de l'ensemble de l'Exécutif parisien pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, et la prise en compte des situations de handicap.

En tant que deuxième employeur d'Ile-de-France, la Ville de Paris veut être et continue d'être un employeur inclusif et le plus exemplaire, et au nom de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, je mène, à la suite de mon prédécesseur Antoine GUILLOU et de biens d'autres avant, une politique volontariste dans le sens d'une meilleure inclusivité à destination de nos agentes et nos agents.

Nos valeurs et nos grandes orientations sont réaffirmées dans ce nouveau plan et je veux effectivement d'abord parler, puisque cela a été beaucoup évoqué, de la mise en œuvre de notre politique ambitieuse en termes de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Je veux saluer la réduction continue, année après année, qui est effectivement celle de l'écart des rémunérations. Cela a été évoqué par Mme de COMPREIGNAC, et Hélène BIDARD en a parlé parfaitement. Cet écart de 4,7 % est parmi les plus exemplaires en la matière.

J'imagine que vous aurez à cœur de demander à l'Etat d'être aussi exemplaire que nous, ou à d'autres collectivités d'ailleurs. Bien évidemment, on restera vigilant sur cette question.

Cet écart de rémunération vient essentiellement du temps partiel, aujourd'hui essentiellement choisi par les femmes. C'est un travail de longue haleine auquel nous nous sommes attelés et sur lequel nous allons travailler. Nous avons d'ailleurs aussi sollicité un chercheur pour travailler sur la question du télétravail, pour voir si cela pourrait aussi être un facteur d'amélioration, plutôt qu'un temps partiel subi, de permettre aux femmes, grâce au télétravail, d'avoir un salaire à taux plein et un temps plein.

Cela fait partie des sujets sur lesquels nous sommes très mobilisés et nous continuerons, je l'espère, de nous améliorer. Je souhaite que tout le monde puisse avoir ce niveau d'exigence pour les autres employeurs publics, ici dans cet hémicycle.

Nous avons aussi à cœur d'encourager la mixité des métiers et de déconstruire les stéréotypes de genre, en mettant en place des dispositifs et des infrastructures nécessaires à la mixité des personnels, ou encore en déployant des formations dédiées.

Dans les nouveaux dispositifs, la DRH a souhaité, par exemple pour le stage de fin de troisième, qui est de deux semaines, pouvoir participer à cette déconstruction assez vite, c'est-à-dire proposer une semaine dans des services peu genrés à des élèves, afin qu'ils puissent découvrir des métiers qu'ils ne pourraient pas faire sinon.

Nous avons aussi à cœur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, mais aussi l'ensemble des agissements discriminatoires et des menaces en interne, en mettant en place un nouveau dispositif supplémentaire à celui qui existait déjà, de signalement et de traitement de ces violences "ad hoc", et qui est rattaché à la direction des ressources humaines.

Nous avons aussi la lutte contre toutes les formes de discrimination au travail avec la diffusion systématique d'outils dédiés aux nouveaux arrivants, avec un dépliant qui s'appelle "Stop ! Agissons", le guide "Voilà", le guide des alliés et des diverses affiches et cartes postales tout au long du parcours de nos agents.

La meilleure progression des carrières des agents et bénéficiaires de l'obligation d'emploi, avec la poursuite de l'expérimentation de la promotion dans un corps supérieur par la voie du détachement.

Je veux aussi rappeler à notre assemblée, puisque visiblement cela a été oublié, la signature de la convention avec le F.I.P.H.F.P., qui a salué le travail que nous avons mené non seulement précédemment, mais aussi celui à venir et qui montre l'engagement que nous avons sur cette question de l'accès à un emploi pour les personnes en situation de handicap.

En mettant en place des objectifs et des actions nécessaires pour parvenir à une égalité réelle entre les agentes et les agents, quels que soient leur genre, leur âge, leur origine, leur conviction religieuse, leurs activités syndicales ou leur état de santé, ce plan constitue également un levier d'attractivité de notre Fonction publique parisienne.

Dans ce nouveau plan, nous avons souhaité particulièrement mettre l'accent sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, cela a été évoqué, par la mise en place d'une nouvelle formation, mais aussi quelque chose d'assez innovant, la santé gynécologique de nos agentes.

C'est un engagement global que nous proposons aujourd'hui.

Je voudrais terminer en évoquant le fait que nous avons, et je veux encore remercier mes collègues pour le travail effectué, été salués dans nos mesures et nos actions par un label ministériel qui nous a été remis, le label "Egalité professionnelle femmes/hommes et diversité" établi par l'AFNOR ces derniers jours. D'ailleurs, j'aurai le plaisir, je pense, de communiquer dessus avec mes collègues plus tard.

C'est dans la poursuite de nos objectifs pour atteindre une égalité réelle que nous nous engageons tous les jours. Je veux vous remercier pour ce plan, encore merci. Au revoir !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI, Madame la Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 124. Je vous remercie de votre participation à ce débat.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission, car vous avez compris que nous venons de changer de Commission.

Il reste encore 35 minutes, si on pouvait les passer dans un silence collectivement maîtrisé, ce serait parfait.

Madame la présidente de la 7e Commission, c'est à vous.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, et merci d'avoir rappelé que dans le silence, c'était beaucoup mieux.

Nous nous sommes réunis le 1er octobre dernier pour cette séance de rentrée. Dans un contexte international que l'on sait particulièrement dramatique, l'ordre du jour de la 7e Commission est marqué par les actions de solidarité internationale soutenues par la Ville, qu'Arnaud NGATCHA nous a présentées.

Outre les projets de délibération qui apportent des aides d'urgence à des situations de crise qui s'aggravent, que ce soit pour l'accueil des déplacés de force du Haut-Karabakh, les victimes de la guerre à Gaza, au Liban et en Israël, ou pour contraindre l'épidémie de Mpox en R.D.C., nous avons également abordé différents vœux revenant sur ces situations : le Sahara occidental, ou la demande de libération immédiate de Paul WATSON.

Paul WATSON, connu pour son combat pour la vie des baleines et plus généralement pour la protection de l'environnement, actuellement détenu au Danemark est sous la menace d'une extradition vers le Japon.

Ce vœu, qui sera examiné en 4e Commission, à travers la situation de Paul WATSON, exprime et met en lumière le harcèlement juridique que subissent les défenseurs des droits de l'environnement quand ce ne sont pas les menaces qui pèsent sur leur vie.

En 2023, au moins 196 défenseurs de l'environnement ont été assassinés, dont 79 en Colombie, pays où se tiendra cette année, du 21 octobre au 1er novembre, la conférence des Nations Unies sur la biodiversité, la COP16, et qui suscite de nombreuses inquiétudes au niveau de la sécurité.

Côté sport, Pierre RABADAN nous a présenté plusieurs projets de délibération concernant le sport de haut niveau, l'accompagnement du programme "Héritage des Jeux" et la mise en œuvre des courses sur route sans plastiques à usage unique. Cela a suscité de nombreuses questions et des réponses passionnantes.

Nous étudierons également un certain nombre de dénominations d'équipements sportifs, notamment dans le 17e arrondissement avec Karim ZIADY.

Pierre RABADAN est revenu sur les nombreux défis posés à la Ville pour l'organisation des J.O.P., tous relevés avec un succès unanimement salué et dans une ferveur populaire incroyable avec les Parisiennes et Parisiens

heureux, au rendez-vous de l'événement, malgré les critiques et les mauvais présages longtemps exprimés à la droite de notre hémicycle.

Nous en avons parlé mardi, mais je tenais à vous faire part à ce sujet des propos tenus par M. Benoit DISPA, président du Parlement de la fédération de Wallonie Bruxelles qui, lors d'un discours auquel j'assistais il y a quelques jours aux côtés de l'ambassadeur et des parlementaires, a dit : "Je le dis comme je le pense, Paris a, cet été, illuminé le monde. La magie des Jeux nous a subjugués. Le spectacle que vous nous avez donné à voir, que ce soit lors des différentes cérémonies ou des compétitions sportives, a fait briller de 1.000 feux la Capitale française et a magnifié l'esprit olympique, au point que les valeurs sportives qu'incarnent les Jeux sont réellement devenues universelles".

La flamme olympique qui a illuminé le ciel de Paris s'est éteinte, mais Paris continue de briller dans le monde et je vous engage à le faire avec nous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

2024 DGRI 40 - Subvention (40.000 euros) à l'Association de soutien au Haut-Karabakh.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous examinions le projet de délibération DGRI 40 : subvention à l'Association de soutien au Haut-Karabakh.

La parole est tout d'abord à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Un projet de délibération de subvention sur lequel je suis très heureux, en débutant cette série d'interventions, de constater que quasiment les intervenants de tous les groupes se sont inscrits, tellement le sujet est important, même s'il a déjà été évoqué à plusieurs reprises et dans un esprit d'unanimité au sein de ce Conseil de Paris.

Un an déjà, puisque fin septembre de l'année 2023, il s'agissait de ce que l'on peut appeler un nettoyage ethnique, ce qui s'est passé au Haut-Karabakh, puisque l'Azerbaïdjan, par son agression sur Le Haut-Karabakh, obligeait plus de 130.000 personnes à être déplacées et trouver refuge en Arménie.

Fin septembre 2023, et au 1er janvier 2024, après 32 ans, c'était donc la fin de la République du Haut-Karabakh, autodissoudre le 1er janvier 2024.

Derrière ces faits, il y a des hommes et des femmes, plus de 130.000 personnes prises en charge en Arménie. Un pays qui compte moins de 2 millions d'habitants. Vous voyez le besoin de solidarité, mais aussi la souffrance pour l'ensemble de ces familles.

D'autres enjeux existent dans la région du Caucase sud. Il n'en est rien encore malheureusement de la paix, malgré ce qui peut être dit par-ci par-là sur l'Arménie. Les enjeux sont encore importants, notamment dans le sud du pays, dans le Syunik.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour saluer le soutien qui a été celui de l'Etat, de la France, puisque le nouveau Premier ministre Michel BARNIER a reçu, lors de sa première réception officielle d'un hôte étranger, son homologue Premier ministre PASHINYAN, le 3 octobre dernier.

Bien évidemment, c'est dans cet état d'esprit, j'en suis convaincu, à l'unanimité que ce projet de délibération sera voté. On y apportera tout notre soutien, mais je voudrais simplement dire en conclusion de cette intervention que, quel que soit le montant de la subvention aujourd'hui accordée à l'Association de soutien au Haut-Karabakh, nous avons tous une dette vis-à-vis de ce peuple, vis-à-vis de ce pays, vis-à-vis de cette civilisation, puisque comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de plusieurs interventions de soutien en Arménie, il s'agit bien aujourd'hui d'apporter un soutien à une civilisation qui est persécutée par un Etat totalitaire.

On a évidemment voté tous les vœux qu'il y a eu sur le sujet. On pourrait revenir aussi sur la COP et les incidences que cela aura pour son maintien aujourd'hui en l'Azerbaïdjan, mais cette dette aujourd'hui est une dette morale que nous avons vis-à-vis de ces déplacés, de ces réfugiés qui sont chassés de ce Haut-Karabakh et qui ont trouvé refuge en Arménie. Evidemment, tout notre soutien à ce projet de délibération et à l'Association de soutien au Haut-Karabakh.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Mme la présidente du groupe "Les Ecologistes", Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en entendant Jean-Didier BERTHAULT, j'ai la joie de découvrir que sans doute ce projet de délibération sera voté à l'unanimité. C'est vraiment une bonne chose pour le Conseil de Paris, pour le message que Paris veut envoyer aux habitantes et habitants du Haut-Karabakh et au monde entier.

Ce petit territoire de 150.000 habitants situé dans le Caucase, que nous appelons plus souvent Haut-Karabakh, a officiellement cessé d'exister au 1er janvier 2024, annexé par l'Azerbaïdjan quelques mois après une ultime guerre et l'évacuation de la quasi-totalité de sa population vers l'Arménie.

C'est une véritable opération d'épuration ethnique, oui, qui a été mise en place. Outre les arrestations arbitraires et les exactions commises et après avoir vidé le Haut-Karabakh de sa population, les forces armées azéries ont commencé à détruire méthodiquement tout ce qui a fait l'histoire culturelle et religieuse de ce petit territoire : églises, vestiges, bibliothèques, rien ne devait subsister de l'histoire et de la culture du Haut-Karabakh, tout devait être effacé.

Dans ce conflit, la communauté internationale et l'Union européenne n'ont pas été à la hauteur. L'Azerbaïdjan est un gros producteur de pétrole et de gaz naturel et l'Union européenne fait partie de ses clients les plus importants.

L'accord de 2022 entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan prévoit même la fourniture, à l'horizon 2027, de 20 milliards de mètres cubes de gaz naturel, soit 18 % de nos besoins. Une partie de ce gaz naturel est d'ailleurs soupçonnée d'être d'origine russe, en violation de l'embargo international.

Nous pouvons aussi souligner l'influence du lobbying et de la pression des réseaux azéris, y compris au sein du Gouvernement et du Conseil de Paris. La presse relate ainsi régulièrement les liens de Mme DATI avec ce régime sanguinaire.

Ainsi, si l'Union européenne a abandonné le Haut-Karabakh, la Ville de Paris n'a pas à avoir honte. Dès juin 2023, pressentant l'invasion à venir, notre Assemblée votait l'attribution d'une aide humanitaire à destination de la population du Haut-Karabakh menacée de famine par le blocus du corridor de Latchine. Le mois suivant, nous votions une subvention du C.C.A.F. pour la constitution d'un convoi humanitaire qui tenterait de passer par ce même corridor de Latchine.

En août 2023, nous nous sommes rendus sur place avec Mme la Maire, avec les autres présidents de groupe de notre majorité, ainsi qu'une délégation des élus de toutes sensibilités politiques du Conseil de Paris et du territoire national, et nous avons pu constater, à l'instar de l'O.N.U. et de l'ancien Procureur général de la Cour pénale internationale, qu'un processus génocidaire était bien engagé à l'encontre des populations du Haut-Karabakh, par les forces armées d'Azerbaïdjan.

Enfin, en décembre, nous accordions la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple du Haut-Karabakh.

Que l'on ne s'y trompe pas, l'Azerbaïdjan est une dictature. Le président Ilham ALIYEV est un dictateur. Pourtant, c'est bien l'Azerbaïdjan qui a été choisi pour accueillir la COP29 qui se déroulera à Bakou, la capitale, dans quelques semaines. Quelle honte ! Quelle honte pour un pays qui piétine chaque jour un peu plus les droits humains, que ce soit au Haut-Karabakh ou sur son propre territoire. Quelle honte pour un pays dont l'objectif est d'exploiter la terre au maximum en extrayant chaque jour un peu plus de gaz naturel et de pétrole. Quelle honte !

La tenue de la COP29 en Azerbaïdjan est une insulte pour les droits humains et à toutes les militantes et tous les militants pour le climat. Nous l'avons toujours dit, les combats pour le climat et les combats pour les droits humains sont indissociables. Les écologistes ne participeront pas à cette mascarade honteuse, car oui, les écologistes ont toujours défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes où que ce soit dans le monde.

Je veux maintenant terminer en revenant sur ce projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui. Pour toutes les personnes réfugiées du Haut-Karabakh, qui n'ont pas eu d'autre choix que de fuir leur pays pour échapper à l'invasion azérie et ne savent même pas si elles pourront un jour retourner y vivre, alors que la guerre est officiellement terminée, un long et difficile travail de reconstruction commence.

Le traumatisme et les conséquences psychologiques de cette guerre sur leur esprit, parfois très jeune, sont, comme dans toute guerre, considérables. Il faudra du temps, beaucoup de temps pour les réparer. C'est la mission de l'Association de soutien au Haut-Karabakh qui fait l'objet de ce projet de délibération. Comme je le précisais en commençant cette intervention, je ne doute pas qu'il sera adopté à l'unanimité et j'en remercie toutes les conseillères et tous les conseillers de Paris présents aujourd'hui dans l'hémicycle.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est au président de la 8e Commission, cher Alexis GOVCIYAN, Monsieur le Président.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais commencer cette intervention par rappeler ce qu'écrivait récemment Frédéric ENCEL, docteur en géopolitique. Il disait : "Qui parle encore du Karabakh, lamentablement vidé de sa population suite à une offensive militaire azérie fulgurante et meurtrière, puis à un interminable blocus ? Qui parle encore des 150.000 réfugiés en République d'Arménie, de l'occupation de plusieurs villages et villes par les troupes azerbaïdjanaises, des prisonniers politiques embastillés illégalement et sans jugement, de la destruction méthodique

des vestiges et sites spirituels de l'Artsakh, et des menaces militaires récurrentes de Bakou ?" "Pas grand monde" écrivait Frédéric ENCEL.

On pourrait ajouter ici, qui parle de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants, de ces vieillards qui sont désormais des réfugiés, même si c'est dans un territoire frère, toutes ces populations qui ont tout laissé ou presque, et là où il y avait de la vie, aujourd'hui il n'y a plus rien.

On pourrait transposer ce qu'écrivait Victor Hugo dans son poème "L'enfant", et dire que les Azéris sont passés là.

"Tout est ruine et deuil, tout est désert. Il n'y a plus rien de ce qui peut faire qu'un être humain peut vivre en toute dignité et sans subir de manière durable l'horreur d'avoir la tête courbée et humiliée".

Qui en parle encore ? Nous en parlons et nous agissons, ici, dans cet hémicycle, avec l'Exécutif et tous nos collègues de tous les groupes politiques et partout où nous pouvons nous retrouver, car depuis longtemps déjà notre Assemblée est unanime pour marquer notre soutien politique au Haut-Karabakh, à l'Arménie, pour engager toutes les actions possibles et pour nous mobiliser, aussi, sur le plan humanitaire, pour réaffirmer notre totale solidarité avec toute cette population qui souffre.

C'est aussi le cas partout en France, mes collègues l'ont rappelé, avec la mobilisation de plusieurs collectivités, ce dont il faut se féliciter, mais aussi considérer que tout cela nécessite sans doute une meilleure coordination et Paris pourrait et devrait y jouer un rôle majeur.

Ce projet de délibération s'inscrit une nouvelle fois dans le cadre de ces actions et de cette politique, mais définit aussi une évolution dans la mesure où il s'agit, pour la première fois, d'une subvention à l'Association de soutien au Haut-Karabakh.

Il s'agit ainsi de redonner à cette cause une réalité, une vie du quotidien, de chaque instant, mais aussi une perspective pour le long terme, car vous le savez, mes chers collègues, toutes celles et tous ceux du Haut-Karabakh ont désespérément besoin d'espérance, et leurs regards sont tournés vers la France, vers Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Alexis GOVCIYAN.

Je donne la parole à la présidente de groupe Communiste et Citoyen, chère Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, un an après l'offensive éclair de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh, ce territoire séparatiste disputé depuis 35 ans a donné naissance à des objectifs pour les Azéris : effacer la présence arménienne à toute fin et repeupler l'enclave désertée depuis plusieurs mois. Tout a été très vite, les noms des villages écrits en arménien et en russe sont remplacés par leur traduction en azéri. Au fil des mois, les visiteurs posent avec fierté devant ces nouveaux panneaux, voire piétinent leurs anciennes versions en arménien.

Début octobre, le pays a réédité une carte du Haut-Karabakh, les noms des rues, routes, frontières et autres marqueurs géographiques sont tous renommés en azéri, tout y passe, du stade de "foot" aux bâtiments officiels. L'Assemblée nationale d'Artsakh, emblème politique de la région ces 30 dernières années, a été rasée. Le bâtiment de l'Union des combattants de la liberté a connu le même sort. Comme si tout cela ne suffisait pas, ils ont ajouté une rue au nom d'Enver Pacha, qui est considéré comme l'un des principaux responsables du génocide des Arméniens.

Après l'effacement vient le remplacement. Ilham ALIYEV, président de la République d'Azerbaïdjan, a lancé une campagne de repeuplement massif appelée "le programme d'Etat pour le retour au territoire libéré". Ce projet constitue officiellement l'une des 5 priorités nationales du pays d'ici 2030. Pour 2026, 34.500 familles sont censées y être réinstallées. C'est peu dire que le président fait les choses en grand. Dans la ville d'Artsakh, les autorités s'emploient à attirer 100.000 habitants.

La paix ne pourra jamais être fondée sur cette occupation. Il est de la responsabilité des Etats membres de l'O.N.U. et des membres de son Conseil de sécurité d'assurer la protection internationale des populations arméniennes. L'heure est à une diplomatie ferme et offensive appuyée sur les Principes de Madrid, dans le but d'enfin parvenir à un accord de paix durable qui respectera les droits inaliénables des peuples.

Si les organisations internationales sont coupables d'attentisme, l'Azerbaïdjan n'opère pas seul. Le Président turc ERDOGAN a bafoué le droit international et tiré profit de la faiblesse des groupes de Minsk, qui regroupent les Etats-Unis, la Russie et la France, pour faire avancer son agenda expansionniste par la force.

Ankara a joué un rôle déterminant dans l'ouverture de ce nouveau front, en équipant matériellement l'armée azérie et en envoyant des mercenaires et des experts djihadistes.

Ne nous y trompons pas, ce nationalisme islamiste nourrit des relents génocidaires à l'encontre des Arméniens. Résultat : il est clair que la guerre menée par le duo turco-azéri a aggravé des tensions dans une région déjà très fragilisée. Chasser de leurs terres les Arméniens et exalter les ressentiments nationalistes ne règle en aucun cas le conflit. Bien évidemment, nous voterons cette subvention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, le soutien et la défense des populations martyrisées du Haut-Karabakh sont une nécessité morale et historique. Puis-je rappeler qu'un lien particulier unit nos deux peuples ? Première Nation chrétienne de l'histoire, cernée d'empires souvent hostiles, l'Arménie et son peuple ont toujours fait preuve d'une combativité qui force l'admiration. Malgré les drames répétés de l'histoire, l'identité arménienne subsiste, vivante en Arménie comme dans sa diaspora.

Un nouveau drame est venu s'ajouter à la longue liste de malheurs qui se sont abattus sur ce pays avec les Arméniens de l'Artsakh, Haut-Karabakh, chassés de leur terre ancestrale par l'Azerbaïdjan à la suite du conflit de 2020 à 2023. Le patrimoine religieux de la région est particulièrement menacé et fait l'objet d'une entreprise de destruction systématique. C'est une vraie épuration ethnique qui a été orchestrée par l'Azerbaïdjan.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera donc naturellement cette subvention qui allégera, on l'espère, la souffrance de ces populations civiles arméniennes chassées de leurs terres. Ce sont près de 150 civils qui ont dû se réfugier en hâte sur le reste du territoire arménien dans des conditions éprouvantes. Cette aide matérialise, à notre modeste mesure, le soutien de notre ville à ce peuple qu'il nous incombe de ne pas abandonner à son triste sort.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président du groupe Paris en commun, cher Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Une nouvelle fois, notre Assemblée délibère sur une subvention qui vise à aider le peuple du Haut-Karabakh désormais exilé en République d'Arménie. Encore une fois, notre soutien à la population du Haut-Karabakh est constant, parce qu'il doit s'inscrire dans le temps, car c'est bien d'un nettoyage ethnique qu'ont été victimes, de la part du régime azerbaïdjanais, les Arméniens du Haut-Karabakh, un processus de nature génocidaire qui s'inscrit dans la droite ligne de celui perpétré en 1915.

L'objectif a, de ce point de vue, été atteint avec l'autodissolution de la République d'Artsakh au début de cette année, qui a scellé le sort des 150.000 Arméniens du Haut-Karabakh et a jeté hommes, femmes et enfants sur les routes.

C'est en Arménie qu'ils ont trouvé refuge, petit pays de 3 millions d'habitants, qui aujourd'hui doit héberger, scolariser, intégrer les réfugiés du Haut-Karabakh.

La subvention que nous examinons aujourd'hui vient donc en appui à l'Association de soutien au Haut-Karabakh qui œuvre sur le terrain au traitement psychologique des enfants et adolescents traumatisés par la guerre et l'exil. Cette association recense aussi l'ensemble des initiatives humanitaires en faveur des personnes déplacées.

Ce soutien que nous apportons n'est pas nouveau. Nous nous sommes prononcés dès novembre 2021 pour la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh.

Le projet de délibération présenté aujourd'hui est aussi l'occasion pour nous, après les votes de précédentes subventions et l'octroi de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris lors du Conseil de décembre 2023, de réaffirmer que nous nous battons toujours aux côtés des exilés de l'Artsakh et soutiendrons toujours celles et ceux qui se battent pour la sauvegarde de leur patrimoine et de leur histoire. Nous continuerons à alerter encore et toujours la presse, le Gouvernement, la communauté internationale sur le sort qui est fait à ce peuple par l'Azerbaïdjan.

Pour conclure, je souhaite dénoncer, une fois encore, le choix d'organiser la future COP29 à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, dans ce contexte. La lutte contre le dérèglement climatique ne peut pas servir de prétexte à blanchir les activités d'un régime dictatorial ayant ordonné des atrocités à l'égard du peuple arménien et par ailleurs accusé de graves ingérences dans la vie démocratique notamment de notre pays, la France.

Nous continuons enfin à exiger la libération immédiate de tous les prisonniers politiques arméniens encore retenus par l'Azerbaïdjan et appelons toute la communauté internationale au boycott de la COP29 à Bakou, s'ils n'étaient pas libérés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Jérôme GLEIZES, votre présidente est intervenue sur le groupe, c'est bon ?

Ah ! Vous complétez. Excusez-moi, j'ai oublié un élément essentiel. Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Vous allez voir pourquoi je complète.

Je suis content de l'unanimité sur le débat vis-à-vis des Arméniens et notamment ceux du Haut-Karabakh, comme nous avons déjà pu l'avoir avec d'autres minorités comme la minorité kurde au Rojava, où là aussi nous étions tout à fait unanimes. J'aimerais bien que cette unanimité soit la même pour tous les peuples de la région.

Je voudrais souligner un événement très important, notamment pour moi. Lors de l'anniversaire de l'indépendance de l'Arménie, nous étions tous convoqués par l'ambassade d'Arménie pour soutenir cette indépendance et notamment l'ambassadrice d'Arménie a rappelé l'ancienneté des relations entre la France et l'Arménie, qui peut expliquer cette unanimité. Peut-être que vous ne l'avez pas vu, l'ambassadrice de Palestine était également présente à cette cérémonie. Les deux ambassadrices ont discuté avec le futur nouveau Ministre des Affaires étrangères.

Je voudrais rappeler que les relations entre l'Arménie et la Palestine sont très anciennes, et notamment la Salah que certains connaissent ici a été travaillée beaucoup avec les Palestiniens, et dans une terre aujourd'hui meurtrie qui est la Plaine de la Bekaa, Palestiniens, Arméniens étaient ensemble au Liban.

J'aimerais bien que la compassion qui peut être en direction des Arméniens soit aussi en direction des Palestiniens, donc il y aura plusieurs vœux par rapport à cela. Nous, les écologistes, nous sommes cohérents, nous soutenons tous les peuples opprimés qui ont tous droit à vivre en paix.

Il n'y a pas que les Arméniens, et les Kurdes, les Arméniens et les Palestiniens font ce travail, notamment dans la cohérence que nous pouvons avoir. Le gouvernement azéri a manipulé les luttes nationales en France et Métropole et notamment a fait une réunion avec des Kanaks, des Corses à Bakou pour manipuler l'opinion française, l'opinion dans ces régions que sont la Corse et la Kanaky. Nous avons dénoncé cela parce que nous ne sommes pas dupes du piège.

En revanche, les Kanaks ou les Corses ont une légitimité, et d'ailleurs cela évolue favorablement pour les Corses en termes juridiques. C'est important d'avoir cette cohérence. Tous les peuples, quels qu'ils soient, les Kanaks, le Sahara occidental, les Palestiniens, les Kurdes, les Arméniens ont tous droit à notre compassion et nous les soutenons tous en tant qu'écologistes.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux oratrices et orateurs, Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Chers collègues, je remercie particulièrement tous ceux qui se sont exprimés à titre personnel sur cette demande de subvention. Je ne vais pas revenir sur le contexte général, cela a été décrit parfaitement bien. Juste dire qu'évidemment, cette aide se traduit dans notre engagement qui a été rappelé pour l'Arménie, pour le Haut-Karabakh, notamment lorsqu'il y avait la guerre avant que les troupes de M. ALIYEV annexent le territoire du Haut-Karabakh.

Cette annexion a profondément bouleversé les populations locales. On estime à 150.000 réfugiés qui ont fui l'Artsakh pour se réfugier en Arménie. Ils se trouvent aujourd'hui sur le territoire arménien, principalement à Erevan d'ailleurs, et il y a des besoins évidemment pour venir en aide à ces populations. Le gouvernement arménien apporte un certain nombre d'aides, mais a besoin que la communauté internationale puisse jouer aussi un rôle.

C'est à ce titre que la Ville de Paris, compte tenu de notre engagement qui a été rappelé par vous toutes et tous, a souhaité apporter cette aide en faveur des réfugiés. Vous l'avez dit, cette aide comportera notamment une aide pour un soutien psychologique aux enfants traumatisés par la guerre et l'exil.

Je terminerai mon propos pour dire que, évidemment, je me joins aux propos notamment du président Rémi FÉRAUD sur le fait qu'il est inacceptable que la COP29 se tienne en Azerbaïdjan. Je rappelle, compte tenu des menaces qu'a fait peser l'Azerbaïdjan ces derniers temps sur la sécurité de notre pays et cela avait été dit par le Ministre de l'Intérieur précédent, qui a démontré que l'Azerbaïdjan directement agissait pour déstabiliser l'Etat français, notamment à Mayotte.

D'ailleurs, le gouvernement français demande aux Français de faire très attention et de ne pas se rendre en Azerbaïdjan pour des raisons de sécurité. Je passerai aussi sur l'assassinat d'un opposant azerbaïdjanais sur le sol français par les nervis de M. ALIYEV.

Nous nous opposons très fortement et nous appelons aussi à la libération des prisonniers politiques, pardon, Monsieur le Maire, j'en finirai par là. Rappelons-nous qu'il y a, dans les geôles azerbaïdjanaises, des dirigeants politiques à l'époque de ce qu'était le Haut-Karabakh, dont le président qui avait été reçu ici par la Maire de Paris et qu'elle avait rencontré à la frontière du Haut-Karabakh.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération. Merci, Monsieur le Maire, pour ce petit temps supplémentaire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DGRI 40).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je confirme de là où je suis que c'est à l'unanimité que ce projet de délibération est voté.

Marie-Caroline DOUCERÉ, je vois que vous me regardez avec insistance et votre regard est arrivé jusqu'à moi. Deux minutes. Soit vous intervenez maintenant durant deux minutes, soit vous intervenez après le déjeuner durant cinq minutes, c'est vous qui...

Vous préférez ?

Ouvrez votre micro parce que...

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Après le déjeuner tranquillement, ce sera très bien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je voulais vous être agréable pour le cas où.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - C'est gentil.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La séance est levée et reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

2024 DGRI 41 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Forum de Paris sur la Paix".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, très attachée à la coopération internationale, tout en rappelant que nous ne sommes pas ici à la tribune de l'O.N.U., mais modestement au Conseil de Paris, je tenais à mettre en lumière la thématique de la conférence de Paris sur la paix, organisée début novembre au Palais de Chaillot.

Spinoza disait : "La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice." C'est donc, nous pouvons le souhaiter, tout l'intérêt d'un tel événement, celui d'essayer de travailler sur ce qui nous rassemble et d'ouvrir des perspectives, malgré une actualité internationale extrêmement compliquée. Ce forum, qui réunit des chefs d'Etat, des organisations internationales, des collectivités territoriales, des représentants du secteur privé et de la société civile, a pour objectif principal de proposer des solutions concrètes pour améliorer la gouvernance mondiale et renforcer la paix.

Cet événement se déroule au moment où, aux quatre coins du globe, des conflits et des guerres ne cessent de s'intensifier. Je pense naturellement au Proche et Moyen-Orient, à l'Est de l'Europe, à la République démocratique du Congo, au Haut-Karabagh, au Xinjiang ou à Taïwan. Cette liste est loin d'être exhaustive et couvre des situations incomparables, mais elle donne un aperçu vertigineux du défi qui est devant nous, défi auquel se surajoute l'enjeu climatique, tous ces problèmes étant désormais totalement interconnectés.

Même si les actions diplomatiques sont toujours au cœur du processus de résolution des conflits, les échanges sur les politiques internationales et la recherche de vision commune y participent également. N'est-ce pas dans cet état d'esprit que la construction européenne a pris naissance ? Malheureusement, les résultats tangibles de ce type de forum ne sont pas suffisamment partagés. Je profite donc de ce projet de délibération pour demander à la Ville, en tant que ville-hôte et modeste contributrice de cet événement, de transmettre chaque année, aux élus de la 7e Commission, un compte rendu sur les avancées concrètes de ce forum, tant en tant qu'élus que citoyens. Il est essentiel que nous puissions, nous aussi, nous nourrir des résultats de ces échanges.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Marie-Caroline, comme vous l'avez dit, je pense que tout type de forum ou d'organisation qui tend à promouvoir la paix et à ce qu'elles puissent à nouveau se faire entendre, là où la guerre est en cours, est une bonne chose.

En ce qui concerne ce forum de Paris pour la paix, une petite précision, Madame la Conseillère : c'est un forum auquel nous sommes associés. Il est né de la volonté de l'Etat français et la Ville de Paris a souhaité s'y associer compte tenu du fait que ce forum, par ses discussions et la richesse de ses interlocuteurs, apporte des éléments de réflexion nécessaires sur cet enjeu de recherche de la paix. Ce forum est d'ailleurs présidé par José-Ángel GURRÍA, ancien directeur général de l'O.C.D.E.

En quoi consistera ce partenariat ? La Ville de Paris est un partenaire régulier. La 7e édition se tiendra au Palais de Chaillot les 11 et 12 novembre prochain sur le thème suivant : "A la recherche d'un ordre mondial qui fonctionne". Il abordera le besoin urgent d'une gouvernance internationale efficace dans un monde marqué par les rivalités entre les grandes puissances, l'instabilité mondiale, la méfiance Nord-Sud et les nouveaux défis transnationaux. Cette subvention permettra de participer au cocktail de fin de forum auquel se rendra la Maire de Paris. J'ai bien entendu vos demandes, elles sont totalement légitimes, de faire un compte rendu des travaux qui auront lieu lors de ce forum, et je le ferai en 7e Commission, en accord avec sa présidente, Geneviève GARRIGOS.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGRI 41).

2024 DGRI 43 - Aide d'urgence (30.000 euros) pour la Croix-Rouge française.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 43 : aide d'urgence pour la Croix-Rouge française.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

L'année dernière, le 7 octobre 2023, une attaque tragique a été perpétrée par le groupe terroriste islamiste Hamas en Israël, entraînant des milliers de victimes. Dans ce contexte de terreur et de chaos, les ambulances du Magen David Adom, M.D.A., l'équivalent israélien de la Croix-Rouge, se sont immédiatement mobilisées pour secourir les blessés. Le M.D.A. a évacué les victimes, fourni des soins médicaux urgents et assuré un soutien psychologique crucial aux personnes affectées. En première ligne face à cette catastrophe, les ambulances perfectionnées du M.D.A. ont joué un rôle vital dans le transport des blessés vers les hôpitaux, souvent sous des conditions dangereuses, dans des zones proches du front de la bande de Gaza. Les secouristes, bénévoles pour la plupart, n'ont pas seulement soigné les blessures physiques, mais ont également apporté réconfort et espoir aux civils traumatisés.

Aujourd'hui encore, alors que des centaines de milliers d'Israéliens restent déplacées, le M.D.A. continue de répondre aux besoins humanitaires pressants, notamment par la collecte de sang, pour compenser les réserves insuffisantes depuis l'attaque. La situation actuelle dans le Nord d'Israël mobilise davantage des ambulances Magen David Adom, qui ont besoin de notre soutien. Chaque fois qu'il y a un attentat en Israël, on voit leurs ambulances mobilisées. Bien entendu, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à prendre la parole sur ce projet de délibération parce qu'on est le 10 octobre, deux jours après le 7, soit presque un an, jour pour jour, après l'attaque terroriste qui a occasionné près de 1.200 morts et 7.500 blessés, ainsi que la prise de 251 otages. Aujourd'hui, 97 personnes sont toujours retenues dans la bande de Gaza. Je voulais rappeler, ici et maintenant, en quoi il est important, pour moi, de marquer ma solidarité avec les familles israéliennes qui ont perdu des proches. C'est un devoir d'humanité qu'il me semble important de marquer.

Quel que soit ce qu'on peut reprocher aujourd'hui à la politique de l'Etat d'Israël, ce n'est pas parce que je considère que cet Etat mène une politique coloniale criminelle que je n'en étais pas moins choqué et peiné par ces morts brutales et cruelles. Ce n'est pas parce que certaines familles de victimes ne partagent pas la même analyse

que moi, sur ce conflit, que je n'en pleure pas moins les morts de leurs proches. Il n'y aura jamais de mort civile juste, quelle que soit la guerre, quel que soit le conflit, quelles que soient les idées politiques de ceux qui perdent la vie.

Je le sais, certains n'entendront pas ou n'accepteront pas ce que je dis, car, pour eux, il ne peut y avoir de solidarité avec les familles des victimes ou d'hommages rendus que si l'on relativise ou qu'on tait ce qu'il se passe à Gaza ou au Liban-Sud. Peu importe ce que pensent certains ici. La seule chose qui compte, et qui m'importe vraiment, c'est d'arriver à dire, et à faire comprendre aux familles et aux proches des victimes, que nos larmes et que nos peines sont réelles et qu'elles ne sont pas conditionnées à une position politique. Si je dois regretter quelque chose, c'est que l'on arrive à se faire entendre de ceux qui pleurent leur mort aujourd'hui que très difficilement.

On ne devrait pas devoir rendre hommage à des morts civiles en relativisant, voire en souhaitant la mort d'autres civils. Pleurer les morts ici, c'est d'abord souhaiter qu'il n'y en ait pas d'autres. Il y en aura toujours d'autres si l'on n'arrête pas le cycle infernal de la violence et de la haine, un cycle qui ne peut être interrompu que s'il y a une paix juste et durable. C'est aussi cela, rendre hommage aux morts : c'est regretter qu'ils ne soient pas encore vivants et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'autres vivants qui partagent leur sort. Pour cela, il n'y a qu'une seule solution. Non, pas celle des bombes, des "checkpoints", des tueries aveugles, des massacres à grande échelle, mais celle de la justice, de l'égalité et de la fin de la colonisation, pour que tous aient le droit de vivre en sécurité et de décider de leur destin. Pour que les Israéliens vivent en paix, cela ne pourra passer que par l'arrêt de la guerre totale à Gaza et au Sud-Liban.

Restons-en là, car ce projet de délibération est d'abord l'occasion de voter une aide d'urgence à l'association "Magen David Adom" pour son action humanitaire en Israël.

Pour moi, pleurer les morts et les victimes civiles à Gaza et au Liban-Sud ne m'a jamais empêché de pleurer les morts et les victimes civiles en Israël. J'espère que la réciproque est vraie pour tous les élus de ce Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Arnaud, par ce projet de délibération, vous validez la demande que je vous ai faite lors du précédent Conseil de Paris et je vous en remercie. Le M.D.A. effectue un travail de prise en charge d'urgence médicale incroyable, et il est important que nous puissions les soutenir alors.

Je ne vous cache pas que je m'attendais à une subvention un peu plus importante, mais le M.D.A. est ravi de la subvention de 30.000 euros que vous leur accordez, et je m'en réjouis. A ce jour, je n'ai qu'un seul souhait, c'est de pérenniser ce partenariat. J'espère que le M.D.A. pourra devenir un partenaire à part entière de la Ville de Paris sur le long terme.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a trois jours, nous venons de commémorer le terrible anniversaire du massacre de masse, planifié et exécuté par l'organisation terroriste islamiste du Hamas. Il a plongé, il y a un an, chacun de nous dans la stupeur et l'effroi. Il a plongé toute la région dans la guerre. Je veux dire, au nom de mon groupe, que nous n'oublions pas que les victimes de cette attaque terroriste commise contre l'Etat d'Israël sont d'abord des civils, enfants, femmes et hommes. Nos pensées vont également aux otages toujours détenus par le Hamas, à qui nous adressons notre soutien le plus indéfectible, comme à leurs familles, qui vivent dans l'angoisse et le doute. Paris est à leur côté et nous leur avons signifié, il y a quelques mois, en leur accordant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Soyons clairs, car j'entends parfois beaucoup de confusion : soutenir les otages israéliens et l'ensemble des civils, ce n'est pas soutenir la politique du Gouvernement NETANYAHOU, dont la méthode employée jusqu'à ce jour pour libérer les otages s'est avérée largement inefficace, voire contre-productive. Néanmoins, la politique du Gouvernement NETANYAHOU ne peut pas être mise en avant pour relativiser une agression terroriste dont la population israélienne a été la cible ni pour justifier l'antisionisme et la haine d'Israël.

A Paris, nous avons un principe clair : nous venons en aide aux civils en danger, car, pour nous, ces populations civiles sont au cœur de nos valeurs et de nos engagements, et ne peuvent jamais être des victimes collatérales de conflits qu'elles n'ont pas choisis. Ce soutien est intangible, comme le prouve le projet de délibération que nous examinerons tout à l'heure pour une aide d'urgence aux populations civiles libanaises.

C'est le sens du projet de délibération que nous examinons maintenant et que nous allons voter, une aide d'urgence de 30.000 euros à l'association "Magen David Adom" "via" l'association "Croix-Rouge française" pour son

action humanitaire en Israël. Elle vient compléter une aide précédente à cette même association, votée il y a bientôt un an. Nous le savons, les besoins concernant la prise en charge des victimes du 7 octobre restent importants et durent dans le temps.

L'aide que nous apportons concernera plus particulièrement l'aide à la reconstitution de réserves de stocks de sang. L'association "Magen David Adom" est une association reconnue, nous la connaissons. Elle œuvre au plus près des victimes et a été présente auprès des civils après l'attaque du 7 octobre pour leur apporter un appui médical, un soutien psychologique et des produits de première nécessité. Je ne doute pas que le vote de cette subvention, au regard de l'aide apportée, de son importance, de sa symbolique, sera unanime.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera cette aide qui permettra de soutenir la reconstitution des réserves de stocks de sang au regard des besoins depuis les attaques meurtrières du 7 octobre qui ont occasionné, en Israël, près de 1.200 victimes. C'est une décision importante pour soulager les victimes de ce terrible pogrome antisémite. Cette subvention, comme l'indique le projet de délibération, transitera par la Croix-Rouge française, pourrait être versée à la Croix-Rouge israélienne, "le Magen David Adom" qui, depuis 2006, est intégré comme membre officiel du comité de la Croix-Rouge internationale.

Si nous devons un soutien financier aux victimes du 7 octobre, nous leur devons également un soutien moral. Le 7 octobre est le plus grand massacre de Juifs depuis la Shoah. Face à ces deux drames de l'histoire, nous avons assisté, effarés, à une relativisation de l'histoire. Pour certains, le 7 octobre serait un détail du conflit israélo-palestinien, presque résiduel. Pour certains, la difficulté à qualifier le Hamas d'organisation terroriste - nous avons entendu successivement parler de combattants, d'activistes, de branches armées, voire de résistants - rappelle d'autres gênes, comme ceux qui ont conduit à rendre compliqué l'enseignement de la Shoah dans certaines écoles. Je voudrais appeler chacun à la responsabilité : aujourd'hui, face à un nouveau révisionnisme, qui n'est pas seulement celui de quelques illuminés néo-nazis, mais également d'élus de la République, nous avons le devoir de nous engager pour le respect de la mémoire.

Il y a quelque temps, ici même dans cette enceinte, nous avons honoré un ancien imam de la mosquée de Paris qui avait sauvé des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Cet exemple doit nous inspirer, et nous devons nous engager pour expliquer, à une jeunesse intoxiquée par les propagandistes en ligne, que ceux qui appellent ou nient le génocide des Juifs ne peuvent être défendus. Cela sera un combat difficile, mais ils trouveront, à leurs côtés, tous les républicains - ils sont nombreux dans cette enceinte - tous ceux qui pensent que nous formons un même et seul pays et qui refusent que celui-ci se soumette à une idéologie qui est une insulte à notre histoire.

Je conclurai en vous remerciant, Madame la Maire de Paris, pour votre constance dans les aides et les soutiens répétés à la société israélienne, durement touchée par cet odieux acte terroriste. Nous n'oublions pas que la Ville de Paris a accordé, le 8 février dernier, la Citoyenneté d'honneur aux otages retenus par les terroristes du Hamas.

"Le Magen David Adom", plus que jamais, est un bouclier pour la vie qui s'est porté au secours de toutes les victimes, qu'elles soient juives, arabes, druzes ou chrétiennes, victimes soignées indistinctement dans les hôpitaux israéliens et qui reflètent elles-mêmes l'incroyable diversité de ce pays. Fidèle à sa devise issue de la sagesse juive, "qui sauve une vie sauve le monde entier", "le Magen David Adom" s'engage au service de tous. Face à la barbarie, il nous envoie un message universel d'humanité et d'espoir. En ces temps où la haine est semée, choisir la vie est notre devoir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à chacun des orateurs. Vous l'avez dit, il y a un an, Israël était victime du plus grand pogrome depuis la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais, tout d'abord, au nom de la Maire de Paris, avoir une pensée pour toutes les familles des otages encore détenues, dont deux Français : Ohad YAHALOMI et Ofer KALDERON. Nous étions un certain nombre d'élus aux commémorations organisées par le C.R.I.F. lundi dernier : Audrey PULVAR, Rémi FÉRAUD, Lamia EL AARAJE, Karen TAÏEB, Nicolas NORDMAN, mais également à droite de l'hémicycle. Jack-Yves BOHBOT et Francis SZPINER. Nous avons pu, tous ensemble, rendre cet hommage.

Concernant "le Magen David Adom", Madame PIRILLO, je vous remercie, car vous avez été une des premières à me les présenter pour que je puisse les rencontrer. Nous avons voté une première délibération peu après les attaques du 7 octobre par l'organisation terroriste Hamas afin de les aider. Jack-Yves BOHBOT l'a très bien dit, cette

organisation aide les blessés, quelles que soient leurs origines. Je précise, par ailleurs, qu'elles ne reçoivent pas un sou du Gouvernement israélien. Encore une fois, nous avons pu voir tout leur travail après les attentats commis par le Hezbollah récemment à Beer-Shev'a et à Yafo, notamment dans le secteur de notre ville-sœur, Tel Aviv-Yafo. Nous avons pu constater l'intervention immédiate des équipes de "Magen David Adom" sur les lieux. Cela a été dit, le but est de proposer cette aide afin qu'ils puissent acheter des 50 kits de tests sanguins, lesquels sont indispensables pour re-quantifier les réserves de sang insuffisantes.

Madame la Conseillère, vous auriez souhaité que nous aidions plus. Nous avons parlé avec les équipes, mais la première demande que vous m'aviez faite ne rentrait pas dans l'aide qu'une ville comme Paris pouvait apporter. C'est donc en accord complet avec les équipes de la DGRI - je vois ici le directeur, Paul-David RÉGNIER - que nous avons chiffré des besoins qui étaient les leurs. Néanmoins, nous serons à leurs côtés pour poursuivre le travail exceptionnel qu'ils font.

Je remercie chacun de vous pour la dignité de vos propos pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGRI 43).

2024 DGRI 48 - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association Croix-Rouge française pour son intervention en République démocratique du Congo en réponse à l'épidémie de Mpox.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous pouvons passer au projet de délibération DGRI 48 : aide d'urgence à la Croix-Rouge française pour son intervention en République démocratique du Congo, en réponse à l'épidémie de Mpox.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis août dernier, l'épidémie de Mpox est classée, en Afrique, au plus haut niveau d'alerte par l'O.M.S., un classement qui pointe la gravité de l'épidémie, comme ce fut le cas pour la grippe H1N1, Ebola, Zika, la polio ou encore le Covid-19, et vise à prioriser les financements et les moyens médicaux nécessaires pour endiguer une crise sanitaire majeure.

Le Mpox, le virus de la variole du singe, a été découvert en 1958 lors de deux foyers distincts, survenu dans des colonies de macaques importées de Singapour vers les laboratoires au Danemark. Les premiers cas humains sont signalés en 1970 en République démocratique du Congo, la R.D.C. chez des personnes ayant eu un contact direct avec des animaux sauvages infectés, notamment des rongeurs. La variole du singe est progressivement devenue endémique dans certains pays d'Afrique centrale et de l'Ouest. En France, le premier cas d'infection par le virus Mpox, le clade II, a été confirmé en mai 2022. Si plus de 5.000 cas ont été déclarés, l'épidémie a pu être rapidement contrôlée grâce à la forte mobilisation des associations de lutte contre le V.I.H., et je souligne, ici encore, l'action d'"Act Up-Paris" et d'autres associations qui se sont mobilisées, en plein cœur de l'été 2022, pour faire pression sur les autorités sanitaires et le Gouvernement afin d'obtenir la mise à disposition de vaccins en quantité suffisante.

Si, comme toutes les formes de variole, la variole du singe est hautement contagieuse, se transmettant notamment par contact avec des surfaces contaminées, il est essentiel d'en contrôler la propagation. Si elle se manifeste par des vésicules principalement sur le visage, les palmes des mains ou des pieds qui se résorbent naturellement après quelques semaines, elle peut être accompagnée de douleurs très intenses, conduisant l'hospitalisation de certains patients pour les soulager avec l'administration de produits morphiniques. En septembre 2023, une nouvelle souche de virus particulièrement contagieuse, le variant clade Ib, a été détectée dans l'est de la République démocratique du Congo. Il touche particulièrement les enfants de moins de 15 ans, les femmes enceintes ou les personnes immunodéprimées, notamment les personnes vivant avec le V.I.H. qui ne sont pas sous traitement. Le taux de létalité de cette nouvelle souche de Mpox est supérieur à 3 %. Depuis le début de l'année, 600 décès ont été signalés rien que pour la R.D.C., épïcêtre mondial de la maladie.

Si l'inquiétude est forte, c'est également en raison de la situation sécuritaire très dégradée en R.D.C. Dans l'est du pays, les groupes armés prolifèrent, notamment les rebelles du M23, entraînant la fuite de millions de Congolais contraints de s'endosser dans des camps de fortune, notamment autour de Goma, au Nord-Kivu. Au-delà de la promiscuité, ces camps sont souvent dépourvus de structures sanitaires et d'eau potable, ce qui fait craindre une explosion des cas de variole.

Dans ces conditions, la Ville répond aujourd'hui à une demande de la Croix-Rouge française pour soutenir un programme global qui vise à rompre la chaîne de transmission du Mpox à travers des actions de prévention et le renforcement du système de surveillance épidémiologique. Ce programme va également s'accompagner d'une campagne de vaccination massive dans un pays qui compte 100 millions d'habitants et qui figure parmi les plus pauvres du monde. Les premières livraisons ont eu lieu récemment et la première campagne de vaccination a commencé le week-end dernier à Goma.

Avec cette subvention, nous visons à contrôler l'épidémie depuis son épïcentre - 95 % des cas recensés le sont en R.D.C. - alors que les premiers cas ont été détectés dans les pays voisins. Elle va également nous permettre de réaffirmer notre soutien et notre solidarité aux Congolais et leurs voisins du Burundi, du Kenya, du Rwanda ou de l'Ouganda, une solidarité indispensable dans ce cas d'épidémie.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Geneviève d'avoir parlé de solidarité.

En août 2024, avec la recrudescence de la maladie sur le continent et l'apparition d'un nouveau variant, l'O.M.S. a déclaré la République démocratique du Congo en situation d'urgence de santé publique de portée internationale, compte tenu de l'épidémie de Mpox à son plus haut niveau d'alerte. Depuis le début de l'année, la R.D.C. a enregistré plus de 30.000 cas de Mpox et près de 1.000 décès, avec une mortalité accrue constatée chez les enfants. Près de 70 % des décès concernent des enfants de moins de cinq ans. La R.D.C. représente à elle seule plus de 90 % des cas signalés, et l'Est de la R.D.C., où la Croix-Rouge française opère depuis 2018, constitue l'une des zones les plus touchées du pays. Près de 3,6 millions de vaccins à destination des pays africains ont été sécurisés pour les pays touchés, dont la R.D.C., mais c'est une somme particulièrement maigre pour un pays dont la population est de quasiment 100 millions de personnes.

Ainsi, la Ville de Paris propose de soutenir un programme de la Croix-Rouge visant à rompre la chaîne de transmission du Mpox au travers d'actions de prévention et du renforcement du système de surveillance épidémiologique. L'intervention proposée serait ainsi complémentaire aux activités de prise en charge médicale, dont la vaccination est en cours, renforçant les capacités des communautés et des structures de santé dans la prévention, la détection précoce des cas et le contrôle rapide de l'épidémie de Mpox dans les trois aires de santé ciblées de la cité de Kamanyola.

Si nous aspirons véritablement à mettre fin à l'épidémie de Mpox, il est essentiel d'adopter une approche globale et non pas de se satisfaire de la fin de l'épidémie en France. Il s'agit de s'attaquer à la source, au foyer de l'épidémie. En un mot, si l'on veut lutter contre les épidémies, il va falloir apprendre à être solidaire dans et hors de nos frontières. Cette solidarité mondiale n'est pas seulement une question d'éthique, mais également d'efficacité : sans un effort coordonné et équitable entre le nord et le sud, nous ne pourrions pas contenir durablement cette épidémie. Encore une fois, mettre fin au Mpox exige une solidarité internationale, et pas seulement d'un moment pour endiguer efficacement l'épidémie.

En effet, le monde occidental ne semble accorder une attention véritable à l'épidémie de Mpox que lorsqu'elle commence à représenter une menace pour ses propres populations. Une fois l'alerte passée, on assiste à un retour à l'indifférence, laissant l'épidémie perdurer ou muter dans les régions les plus touchées, où l'accès au traitement et aux vaccins demeure inéluctable. Ce manque de soutien durable favorise un cycle bien connu. A chaque résurgence du virus susceptible de se propager au-delà des frontières, des ressources sont temporairement allouées, mais une fois la crise immédiate atténuée, les efforts s'essouffent, la manne financière s'arrête.

Ainsi, la lutte contre le Mpox reste marquée par des réponses fragmentaires et réactives au lieu d'un engagement soutenu équitable. Cette reprise épidémique est également la conséquence d'une stratégie vaccinale centrée sur une partie du monde. Pour briser ce cercle vicieux, il est crucial d'adopter une approche proactive et durable dans la lutte contre les épidémies, et donc à l'échelle mondiale. Une réponse durable repose sur une coopération nord-sud véritablement solidaire et un partage équitable des ressources. Les pays les plus affectés, tels que la R.D.C., devraient pouvoir compter sur un soutien constant pour renforcer leur capacité locale de détection, de traitement et de prévention. Cela implique bien plus que des dons occasionnels, mais un transfert de technologie et de savoir-faire pour produire localement des traitements et des vaccins.

Comme pour bien d'autres épidémies, je pense au V.I.H. ou au paludisme, par exemple, qui s'attaque aux personnes les plus fragiles socialement, économiquement et géographiquement. C'est à la discrimination, la précarité et les relents postcoloniaux auxquels il faut s'attaquer. Notre aide parisienne va dans ce sens. J'espère que notre modeste action permettra, tout au moins, d'éclairer ce débat qui, en France, en ce moment, est bien mal parti. Oui, il va falloir être solidaire avec des étrangers si l'on veut combattre efficacement, et ce n'est pas un gros mot, humainement les épidémies présentes et à venir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, Madame la Sénatrice, chère Anne SOUYRIS, merci de vos interventions. Merci, chère Anne, d'avoir remis cela dans un contexte international global d'aide sur le continent africain pour lutter contre cette terrible maladie qui frappe la République démocratique du Congo. Vos propos étaient éclairants, mais chacun connaît votre expertise en matière de santé.

Vous l'avez dit, ce sont 30.000 cas de Mpox, plus de 650 décès ont été recensés en République démocratique du Congo depuis le début de l'année, la promiscuité des camps de déplacés et le retour des populations dans des zones dans lesquelles les services de santé sont quasi-inexistants. Ceci aggrave les risques de contamination et provoque de nouveaux foyers épidémiques qui justifient des mesures d'urgence. C'est dans ce contexte que nous avons souhaité faire ce premier geste. La vulnérabilité du système de santé fait que les acteurs humanitaires peinent à accéder à certaines zones. L'urgence est donc double : il faut à la fois contenir la propagation du virus et renforcer les infrastructures sanitaires pour éviter que la situation ne devienne hors de contrôle.

C'est dans ce contexte difficile que la Croix-Rouge française opère dans le Sud-Kivu depuis 2018 et propose d'agir immédiatement. Forte de son appartenance au mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant rouge, le plus grand réseau humanitaire mondial, l'association dispose de l'expérience et des moyens nécessaires pour répondre aux urgences sanitaires. Nous allons donc commencer ce travail avec elle et nous poursuivrons cette aide dans le futur.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGRI 48).

2024 DGRI 45 - Convention de co-production et co-organisation de l'exposition "Titanium" du 20 août au 16 septembre 2024 entre la Ville de Paris, l'ambassade d'Ukraine et Youry BILAK, photographe.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 45 : convention entre la Ville de Paris, l'ambassade d'Ukraine et le photographe Youry BILAK à propos de l'exposition "Titanium".

La parole est à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec vos Jeux grands ouverts, vous avez organisé les Jeux paralympiques les plus spectaculaires de tous les temps. Par cet hommage, Andrew PARSONS, président du Comité international paralympique, clôturait 10 jours de compétition pendant lesquels les para-athlètes nous ont surpris, éblouis et fait vibrer. La ferveur populaire qui les a acclamés n'est pas retombée, et notre regard sur des sportifs de haut niveau, dont les performances n'ont rien à envier aux athlètes des Jeux olympiques, a changé, ouvrant les portes et une société que nous appelons, de nos vœux, plus inclusive.

Paris a réuni, dans des lieux de compétition uniques, 4.400 para-athlètes, dont 1.983 femmes, c'est-à-dire pratiquement, la parité, de 168 comités paralympiques nationaux concourant dans 22 sports tout aussi spectaculaires. Parmi ces équipes, je tiens à souligner mon admiration à la délégation venue d'Ukraine : 235 personnes, dont 140 para-athlètes dans 17 disciplines, qui ont raflé 80 médailles, plus que la France, dont 22 en or. Ils ont reçu, des mains de la Maire de Paris, la médaille "Grand vermeil", la plus haute distinction de la Ville à l'occasion de cette compétition.

C'est également à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, et dans la continuité des messages d'amitié et de solidarité exprimés par la Ville que les photographies de Youry BILAK ont été exposées sur les quais de Seine jusqu'au 15 septembre dernier. Avec cette série, appelée "Titanium" ; le photographe a souhaité mettre en lumière des sportifs ukrainiens, civils ou militaires - femmes, hommes, blessés par la guerre - et dont certains auraient rêvé de participer aux Jeux olympiques et paralympiques. Je tiens à souligner que pratiquement 500 athlètes ukrainiens ont été tués pendant ces deux années et demie de guerre et n'ont pu participer aux Jeux. Il donne ainsi à voir des visages et des histoires qui extraient ces hommes et ces femmes blessés au combat, des statistiques qui les déshumanise.

Néanmoins, les chiffres sont là. Le "Wall Street Journal" publiait, il y a quelques jours, une étude évaluant à un million de morts et de blessés le bilan total de deux ans et demi de guerre. L'estimation est de 80.000 morts et de 400.000 blessés côté ukrainien, et plus du double côté russe. Ces chiffres dramatiques sont la conséquence d'une guerre de position entre deux armées régulières, comme elles existaient au siècle dernier, et qui implique de sacrifier beaucoup d'hommes utilisés au front comme de la chair à canon. Des dizaines de milliers de blessés ont déjà été amputés, et l'Ukraine est devenue experte en fabrication de prothèses. Le nouveau centre de rééducation de Lviv prend en charge la rééducation physique et psychologique des amputés ainsi que des brûlés, de ceux devenus sourds ou aveugles, de ceux qui ont été faits prisonniers ou torturés. Ce centre de rééducation a été baptisé "Unbroken", "non cassé", preuve, une nouvelle fois, de la résilience et de la détermination à toute épreuve d'une nation qui ne capitulera pas face à Poutine.

A l'approche d'un nouvel hiver en guerre, je souhaite aujourd'hui dire à nouveau toute notre admiration et notre solidarité avec les Ukrainiens qui se battent si courageusement, que ce soit dans les tranchées ou sur les terrains de sport. Nous continuerons à défendre leurs droits à un avenir qu'ils auront librement choisi.

"Slava Ukraïni".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la présidente de la 7e Commission, chère Geneviève, je suis particulièrement fier de vous présenter ce projet de délibération alors que le président ukrainien est sur le sol français, puisqu'il rencontre aujourd'hui le Président de la République française. Vous avez rappelé, Madame la Présidente, combien ces Jeux paralympiques ont été un moment exceptionnel dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. A cette occasion, la Maire de Paris a souhaité rendre hommage aux athlètes ukrainiens et aux para-athlètes ukrainiens à l'Hôtel de Ville en leur remettant la médaille d'honneur de la Ville de Paris et en leur consacrant cette exposition "Titanium". Nous avons agi dans cette urgence, qui était celle de faire le bien pour les Ukrainiens. Cette exposition avait pour but de rendre hommage à ces hommes et ces femmes, dont beaucoup ont été blessés lors de l'invasion russe et qui, malgré tout, se dépassent et s'investissent dans un sport et, pour certains, ont représenté leur pays aux Jeux paralympiques.

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération à l'unanimité. Elle est dans la droite ligne de tout ce que nous avons entrepris depuis le début de l'invasion russe sur le sol ukrainien. N'oublions pas que nous allons vers la troisième année et l'hiver approche. Nous avons une pensée particulière pour tous les Ukrainiens qui, à nouveau, vont rentrer dans l'hiver.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGRI 45).

2024 DGRI 49 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'O.N.G. Médecins du Monde pour une aide d'urgence aux populations civiles de la Bande de Gaza.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux civils palestiniens et libanais et au nécessaire processus de paix au Proche-Orient.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à un "cessez-le-feu" au Sud Liban et à Gaza.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 49 ainsi qu'aux vœux rattachés n° 55 et n° 56. Le projet concerne une convention avec Médecins du Monde pour une aide d'urgence aux populations civiles de la bande de Gaza.

La parole est à Catherine DUMAS, pour le groupe Union Capitale.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souhaitons aujourd'hui réaffirmer notre engagement indéfectible envers la sécurité d'Israël et la défense de ses citoyens face aux attaques qu'ils subissent. Depuis le 7 octobre 2023,

nous avons tous été témoins de la violence terroriste islamiste perpétrée par le Hamas. Une attaque tragique qui a causé des milliers de morts et de blessés et plongé la région dans un chaos humanitaire sans précédent.

Nous tenons à souligner l'importance d'une paix durable et juste dans cette région, une paix qui ne peut être obtenue qu'à travers la reconnaissance des droits à la sécurité du peuple israélien. Cependant, cette sécurité ne doit pas être obtenue au détriment des populations civiles, quelles que soient leurs origines, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes. La protection des civils est essentielle, et il est de notre devoir de soutenir toute initiative qui vise à soulager les souffrances des populations civiles, notamment à Gaza, où la situation humanitaire est devenue catastrophique.

La France a toujours joué un rôle important sur la scène internationale. Avec notre engagement historique pour la paix, Paris, en tant que capitale, doit œuvrer pour encourager le dialogue et apporter une assistance humanitaire aux populations touchées. Nous avons l'opportunité de soutenir, à travers ce projet de délibération, des organisations telles que Médecins du Monde, qui apportent une aide indispensable aux populations civiles de Gaza. Ce soutien est crucial pour garantir l'accès aux soins, aux médicaments et à la santé mentale, éléments vitaux dans ce contexte de guerre.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite, à mon tour, commencer cette intervention en rendant hommage aux 1.200 victimes, dont 815 civils et 42 de nationalité française, aux victimes du massacre terroriste commis le 7 octobre par le Hamas. Lors de cette attaque, les groupes armés ont commis de graves violations du droit international humanitaire en ciblant délibérément des civils, en perpétrant des crimes incluant des violences sexuelles et en prenant des otages. A quelques jours de la commémoration de cette tragédie, nous exprimons notre solidarité envers les familles endeuillées et leur apportons tout notre soutien, ainsi qu'aux 97 otages toujours détenus par le Hamas, et à leurs proches. Nous restons déterminés à exiger leur libération immédiate et inconditionnelle. Mais comme les milliers d'Israéliens qui manifestent chaque jour contre leur gouvernement, nous savons que, sans cessez-le-feu, leur libération s'éloigne de jour en jour.

Ce 7 octobre, s'il a été le départ d'une année d'enfer pour les Gazaouis et l'ensemble des Palestiniens, nous savons également qu'il n'est pas le début de l'histoire. Au lendemain de ce jour funeste, l'ensemble des Gazaouis, femmes, enfants, vieillards, se sont retrouvés sous un déluge de bombes. Le 9, Israël ordonnait un siège complet : "Pas d'électricité, pas d'eau, pas de nourriture, pas de carburant", énonce le Ministre de la Défense, Yoav GALLANT. "Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence". Deux millions de Gazaouis subissent, depuis 365 jours, ce qui s'apparente à une punition collective, une vengeance aveugle et disproportionnée, qui n'a rien à voir avec le droit d'Israël à se défendre et constitue un crime de guerre. Aujourd'hui, selon les chiffres de l'O.N.U., on compte 42.000 victimes, dont presque la moitié d'enfants, 100.000 blessés et plusieurs sources bien renseignées affirment que ce nombre serait largement sous-estimé.

Nous avons déjà égrainé ici les cotes morbides des dégâts humains, matériels et écologiques causés par cette guerre. En janvier, dans une décision historique, la Cour internationale de Justice estimait que des mesures conservatoires devaient être prises face aux risques sérieux de génocide. Pourtant, le pilonnage se poursuit et les puissances mondiales sont bien incapables de négocier un cessez-le-feu. Les Palestiniens de Cisjordanie sont également attaqués : près de 700 Palestiniens, dont 161 enfants, y ont été assassinés.

Face à ce constat, de part et d'autre, il n'existe qu'une seule solution, un cessez-le-feu total et pérenne, mais aussi et surtout la paix. C'est ce que notre groupe plaide Conseil après Conseil. Or, Conseil après Conseil, le bilan s'alourdit. L'échec de Paris et de Washington à ouvrir des discussions diplomatiques efficaces pour un cessez-le-feu et le refus total de NETANYAHOU de s'y engager faisait présager une régionalisation de la guerre. Nous y sommes. Le Président s'est d'ailleurs enfin décidé : le 5 octobre, il s'est déclaré favorable à un arrêt de livraison d'armes en Israël. C'est un premier pas qui arrive bien tard. Il pourrait aller plus loin et reconnaître l'Etat de Palestine, comme l'ont fait, cette année, sept pays, dont l'Espagne, l'Irlande et la Norvège.

Le droit international doit cesser d'être bafoué. Comment Israël peut-il déclarer Antonio GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies, "persona non grata" par Israël, sans que rien ne lui soit reproché ? Il faudrait du courage aux pays occidentaux, il faut des actes concrets pour le Liban, comme pour Gaza, pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans toute la région. Le groupe Communiste et Citoyen réitère de nouveau ces requêtes : que la Ville de Paris demande officiellement un cessez-le-feu à Gaza comme au Liban, qu'elle déclare son soutien aux Palestiniens et aux forces progressistes israéliennes, qu'elle appelle à la libération de l'intégralité des otages et adresse un geste fort exprimant la solidarité des Parisiens envers les civils palestiniens et libanais.

Vous le savez, nous défendons une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens avec la reconnaissance de l'Etat de Palestine aux côtés de l'Etat d'Israël, basé sur les frontières de 1967. La solution doit être celle de deux Etats dans lesquels les deux peuples pourront vivre en paix, en sécurité, en démocratie et à

égalité sur la même terre. Nous serons toujours aux côtés des Palestiniens, des Israéliens et des forces progressistes qui aspirent, des deux côtés, à la paix. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour.

Pour finir, une citation d'Yitzhak Rabin qui avait déclaré, en 1993, à l'occasion des accords de Washington : "Nous sommes destinés à vivre ensemble sur le même sol, de la même terre. Nous voulons croire que cette destinée peut encore devenir réalité". Trente ans plus tard, nous avons encore la force d'y croire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à partir de combien de morts passe-t-on de l'indignation à l'indifférence ? Cette interrogation, soulevée par "L'Orient-Le Jour" en juillet dernier, précise : "Elle surgit inévitablement quand, à mesure qu'une guerre s'étale dans le temps, les médias se font les comptables du pire et que l'ampleur du désastre devient telle qu'humaniser chaque victime devient une gageure". Une réalité dont souffre la population civile de Gaza, à laquelle n'échappe aucun conflit, de la Syrie au Soudan, de l'Ukraine à la R.D.C., et qui donne tout son sens à la citation cynique de l'écrivain allemand Kurt Tucholsky : "La mort d'un être humain, c'est une catastrophe, 100.000 morts, c'est une statistique". Des statistiques qui effacent les noms, les visages, les vies des victimes, les déshumanisent et n'en sont plus que la source de polémiques qui se focalisent sur les chiffres et leur origine, pour les contester et mieux étouffer notre indignation et éteindre notre empathie. Que les victimes se comptent par centaines, par milliers, par dizaines de milliers, elles sont réduites à des dommages collatéraux.

Par quel cynisme les bombardements, qui terrorisent, mutilent et tuent des civils, qui auraient pu être nos enfants et nos parents, sont-ils légitimes ? A ceux qui nient à la population civile de Gaza ou de tout autre conflit la protection du droit humanitaire international, le droit de la guerre, je veux leur rappeler qu'il est né pour protéger les civils et les soldats faits prisonniers des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, y compris parmi lesquels les bombardements des alliés sur les villes françaises ou allemandes. Pourtant, telle Dresde d'hier, "la bande de Gaza est devenue un champ de ruines". Depuis un an, la population gazaouie est sous les bombes : au moins 41.000 personnes ont été tuées, parmi lesquelles 14.000 enfants et 300 travailleurs humanitaires. Près de 100.000 personnes ont été blessées et, au mois de juin, 2.000 enfants avaient été, le plus souvent sans anesthésie, amputés d'une ou des deux jambes. Plus de 80 % des hôpitaux des routes et des écoles ont été détruits et presque 2 millions de personnes sur les 2,3 millions que compte Gaza errent du Nord au Sud, de camps de réfugiés en camp de réfugiés, sans jamais être à l'abri des bombardements. La crise humanitaire et sanitaire alarmante se dégrade encore à Gaza. Dans les zones de refuge totalement saturé, l'accès à l'eau potable manque cruellement et les eaux stagnantes et la promiscuité ont entraîné la résurgence de maladies telles que l'hépatite A ou la polio, et représentent une épreuve supplémentaire pour une population déjà touchée par la famine.

Alors que la majorité des hôpitaux ont été bombardés et ne sont plus en état de fonctionner, la Ville de Paris apporte, avec cette subvention, son soutien à Médecins du Monde, qui a réussi à mettre en place, ces derniers mois, des centres de santé de fortune afin de fournir du matériel, des médicaments et un accompagnement à la santé mentale des Gazaouis. Cela fait des mois que Gaza se trouve dans une impasse humanitaire organisée par le Gouvernement israélien et Louise ALLUIN-BICHET, la responsable de Médecins du Monde au Moyen-Orient, de retour de Gaza au printemps dernier, constatait que c'est une impasse humanitaire à tout point de vue. Il n'y a juste rien qui fonctionne. L'aide est là, on la voit très bien quand on fait le trajet par la route avec des centaines de camions humanitaires, avec du matériel médical, mais qui rentre au compte-gouttes après des semaines et des semaines d'attente. Gaza est en ruine, sa population meurt sous les bombes. Elle meurt de faim et de maladies à cause d'une aide qui n'arrive pas.

Au-delà de ce projet de délibération qui, j'en suis persuadée, sera voté à l'unanimité, je joins ma voix à ceux qui appellent à manifester notre empathie, notre soutien aux familles des victimes de l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre et de toutes les victimes civiles à Gaza et au Liban, à demander la libération des otages et à un cessez-le-feu immédiat.

Pour conclure, permettez-moi, à mon tour, de citer un poète palestinien, Mosab ABU TOHA : "Le crime le plus odieux est de s'habituer à tout cela et de se taire". Si nous restons désarmés face à ce drame, si les voies diplomatiques et politiques semblent de plus en plus introuvables, jour après jour, ne nous résignons pas et continuons à élever nos voix pour la paix.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "l'enfer n'a pas de fin". Voilà comment Philippe LAZZARINI, le directeur de l'I.N.R.A., l'agence de l'O.N.U. pour les réfugiés palestiniens, décrit la situation à Gaza aujourd'hui, alors qu'Israël cherche à interdire son agence. Non, l'enfer n'a pas de fin avec un énième ordre

d'évacuation sur tout le Nord de Gaza, de Beltaïa à Jabalia, un énième ordre de vider les hôpitaux, une énième opération militaire. L'enfer n'a pas de fin pour les habitants de cette enclave qui reprennent la route, pour les habitants de Gaza qui tournent en rond depuis un an dans une prison à ciel ouvert, transformée en mouvoir. L'enfer n'a pas de fin pour ces 41.000 morts, ces 9.700 blessés, ces 1.000 disparus, ces 2 millions de déplacés et ces habitants qui meurent de faim et de soif. L'enfer n'a pas de fin non plus pour les humanitaires : 280 ont perdu la vie depuis un an.

L'enfer a un nom, celui de génocide, ou comment appeler autrement ce qu'il se passe aujourd'hui à Gaza, alors qu'en janvier dernier, la Cour internationale de Justice parlait déjà de "risques génocidaires" et sommait Israël de tout faire pour l'éviter.

L'enfer a des lois, celle de la colonisation, des "checkpoints", des terres volées, des murs dressés, des barbelés hérissés, mais également celles de la guerre contre le terrorisme, qui donnent à ses gardiens et à ses bourreaux, Benyamin NETANYAHOU, Yoav GALLANT et d'autres, tous les droits sous les suppliciés gazaouis.

L'enfer a un visage, celui de NETANYAHOU et de son gouvernement, celui d'une armée ultra-moderne qui s'acharne sur les Palestiniens. Je le précise, car je ne veux pas essentialiser le peuple israélien. Il y en a qui manifestent contre ce gouvernement, même s'il faut le dire, une majorité continue de voter pour des gouvernements criminels.

L'enfer a une histoire, une histoire coloniale qui a commencé bien avant le 7 octobre 2023. Une histoire de terres volées, d'oliviers arrachés, de colonies installées au mépris du droit international et des droits du peuple palestinien.

L'enfer n'a pas de frontières. Ce sont les 800 morts en Cisjordanie, mais aujourd'hui, c'est également le Sud-Liban qui est sous les bombes : 2.000 morts, 1 million de déplacés, et c'est NETANYAHOU qui menace le Liban de destruction et de souffrances, comme celles que nous voyons à Gaza si les Libanais ne le libéraient pas leur pays du Hezbollah.

L'enfer a des alliés. Nous, ici, ou plutôt, nos gouvernements occidentaux, qui justifient l'injustifiable, d'abord au nom du droit d'Israël à se défendre, ensuite, en relativisant, au nom de la guerre contre le terrorisme, ce qui se passe là-bas et enfin, en refusant aujourd'hui les sanctions contre Israël et l'embargo sur les armes.

L'enfer a des alliés, honteux parfois, comme MACRON, qui découvre aujourd'hui que le feu brûle, que les bombes tuent, et qui appelle à un embargo sur les armes tout en précisant, en même temps, que la France n'en fournit pas. L'enfer a des alliés médiatiques, comme B.F.M.T.V., qui comprime Rima HASSAN quand elle ose critiquer la ligne éditoriale. L'enfer a des alliés sans honte, ici, qui répriment les manifestations, qui veulent interdire jusqu'au drapeau palestinien ou qui cherchent à faire taire toute critique de la politique d'Israël à coups d'accusations d'antisémitisme, comme M. BOHBOT tout à l'heure.

L'enfer ne justifie pas tout, non. Rien ne peut justifier le 7 octobre 2023, comme rien ne peut justifier qu'on s'en prenne à des Juifs, ici, car le Gouvernement israélien, là-bas, commet un génocide. L'enfer ne justifie pas tout, et certainement pas l'antisémitisme qui essentialise et discrimine en instrumentalisant ce qui se passe là-bas.

Aujourd'hui, à défaut de pouvoir éteindre le feu là-bas, c'est déjà bien qu'on vote, ici, une subvention de 100.000 euros à Médecins du Monde pour aider ceux qui viennent en aide aux brûlés de là-bas. Toutefois, nous ne sommes pas quittes pour avoir voté 100.000 euros de subvention. Il y a six mois, nous étions un certain nombre à réclamer que la Ville marque davantage son soutien aux victimes civiles à Gaza. Aujourd'hui, nous sommes encore quelques-uns, comme moi dans mon vœu, à demander qu'elle le fasse également pour le Liban. La Tour Eiffel, l'Hôtel de Ville ? Faites un effort, Madame HIDALGO. Éteignez la Tour Eiffel, allumez-la aux couleurs de la Palestine, du Liban, voire l'Hôtel de Ville, mais faites un geste fort, car, venant de Paris, cela serait un symbole. Prenons position, comme le demande mon vœu, pour des sanctions contre l'Etat d'Israël et pour l'embargo sur les armes. Même MACRON le dit aujourd'hui, "cessez-le-feu", "cessez-le-feu", "cessez-le-feu", "une paix juste et durable", "reconnaissance de l'Etat de Palestine".

Être digne face à l'enfer là-bas, ne pas regarder ailleurs, ne rien relativiser, c'est la condition de notre humanité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, au mépris du droit international et avec la complaisance de certains Etats, le gouvernement de Benjamin NETANYAHOU mène une guerre depuis un an contre les populations civiles gazaouies et, maintenant, contre les populations libanaises. Femmes et enfants, les plus vulnérables sont les premiers à payer le prix de cette politique meurtrière. Jusqu'où cette escalade de la violence nous mènera-t-elle ? Combien de vies civiles encore sacrifiées sur l'autel de la vengeance ?

Désormais, l'horreur de Gaza s'étend sur plusieurs régions du Liban. Des villes entières sont rasées. Les bombes israéliennes rythment désormais le quotidien des civils libanais. Plus d'un million de civils ont d'ailleurs été

déplacés, dont un tiers d'enfants, et, à l'heure où je vous parle, ce chiffre ne fait malheureusement qu'augmenter. Il y a urgence d'apporter notre soutien aux populations palestiniennes et libanaises : urgence de sortir de notre silence coupable ; urgence de nommer les actes terribles du gouvernement israélien, alors que la Cour internationale de Justice parle de "risques génocidaires" ; urgence de réclamer des sanctions à la hauteur ; urgence aussi pour la France de reconnaître l'Etat de Palestine.

Il est de notre devoir de rappeler notre soutien au peuple massacré et de demander un cessez-le-feu immédiat et permanent dans toute la région. Il est de notre devoir, également, d'exprimer, un an après le terrible massacre du 7 octobre, toute notre compassion et notre soutien aux victimes, aux familles des victimes et aux peuples tout entiers, profondément meurtris par ces actes terroristes. Je le rappelle ici et avec force : nous demandons la libération immédiate des otages.

Enfin, en tant qu'écologistes, nous saluons ce projet de délibération qui apporte son soutien, plus que jamais indispensable, aux populations civiles de la bande de Gaza.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci, Antoinette GUHL, pour tes mots de solidarité à l'endroit des populations civiles palestiniennes, libanaises et israéliennes que je partage pleinement en ce terrible anniversaire des attentats terroristes du Hamas du 7 octobre, qui marque également les "un an" du massacre sans précédent que subissent encore aujourd'hui les civils palestiniens et que subissent désormais les Libanais. Les écologistes voteront l'aide d'urgence de 100.000 destinées aux populations civiles de la bande de Gaza, mais également l'aide d'urgence de 100.000 à destination des populations civiles libanaises.

Je voudrais dire, quant à moi, un mot du groupe Communiste et Citoyen et du vœu de Laurent SOREL que les écologistes voteront, et pour lesquels l'Exécutif prévoit d'émettre un avis défavorable s'il n'était pas retiré au profit du vœu en réponse de l'Exécutif, qui valorise le travail des guerrières pour la paix, vœu que nous voterons également sans réserve. Que disent ces vœux ? Ils commémorent les attentats terroristes du 7 octobre, apportent un soutien aux victimes, aux familles des victimes, et réclament la libération inconditionnelle des otages encore aux mains du Hamas. Ils demandent une aide de la Ville pour les civils palestiniens et libanais, ce que la Ville s'apprête à faire, et que la Ville soit capable d'afficher publiquement un message de solidarité à l'endroit de la population civile, palestinienne et libanaise. Cela peut même passer par l'expression discrète de l'extinction de la tour Eiffel. Ils demandent un cessez-le-feu permanent et immédiat dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et un embargo sur les livraisons d'armes et de munitions à destination de l'armée israélienne. Rien d'indécemment dans ces demandes. Elles sont, en réalité, une condition nécessaire et indispensable pour parvenir à la paix au Proche-Orient.

J'aimerais terminer mon propos en citant quelques extraits d'un texte de l'essayiste Mona CHOLLET, dont la lecture qu'elle en a donnée hier soir m'a bouleversée : "Peut-on aimer un pays qui n'est même pas un pays ? Peut-on aimer un pays que tant de gens autour de soi se réjouissent de voir brûler, un pays défiguré, englouti par la corrosion d'un seul mot, terroriste, un pays d'enfants radieux transformés en pantins mutilés, en cadavres poussiéreux, un pays dont le nom à lui seul constitue une offense, dont le drapeau peut vous mener au commissariat, dont les habitants pèsent moins qu'une plume sur la balance des vies humaines ? Peut-on aimer un pays dont même vos amis semblent ignorer la part de douceur, un pays qui vous rend suspect, qui vous isole dans le tremblement de votre effroi, qui vous réveille la nuit dans l'infinie litanie de souffrances trop vertigineuses pour que l'esprit les saisisse ?"

Je vous invite à écouter ce texte, et j'espère que la Ville de Paris sera capable d'exprimer une solidarité à l'endroit des populations civiles palestiniennes, et, désormais, libanaises.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera ce projet de délibération qui vise à aider la population civile palestinienne de Gaza, qui se trouve dans une situation humanitaire désastreuse et qui subit le conflit opposant Israël aux terroristes du Hamas. Il est nécessaire d'apporter aux victimes de ce conflit tous les moyens pour tenter d'apaiser, si c'est possible, la souffrance du Gazaoui pris dans ce terrible conflit armé, comme nous le venons de le faire pour les victimes de l'action terroriste du 7 octobre.

Nous pleurons toutes les victimes, les victimes, pas les terroristes. Nous ne pouvons pas voter pour les deux vœux proposés par le groupe Communiste et celui de l'élue L.F.I., M. SOREL. Car ils ne vont pas dans le sens d'un apaisement. Bien sûr, nous souhaitons ardemment qu'une issue pacifique et une fin durable des hostilités soient

enfin trouvées. Elle pourrait l'être, très rapidement, que les otages soient libres, que le Hezbollah cesse de pilonner les villes du nord d'Israël, que le Hamas dépose les armes et que plus personne ne remette en cause le droit d'Israël à exister.

Exiger un embargo sur les livraisons d'armes en Israël, comme vous le demandez, Monsieur SOREL, reviendrait tout simplement à désarmer l'Etat hébreu, seule démocratie de la région qui subit, depuis des années, les attaques incessantes de missiles et de roquettes du Hamas et du Hezbollah, et qui a subi, ces dernières semaines, deux attaques inédites et massives de l'Iran. Depuis le 7 octobre, les masques sont tombés et les antisionistes ne veulent pas de l'existence d'Israël.

Permettez-moi également de vous poser une question, Monsieur SOREL : en quoi une demande d'embargo est-elle un sujet d'un conseil municipal ? Le Conseil de Paris n'a pas compétence sur la politique de défense de notre pays, il faut retrouver nos esprits. Notre mission, votre mission, c'est de créer du lien social et d'éviter que des Parisiens ne se dressent les uns contre les autres. Paris est et doit être une ville ouverte, mais pas celle de la crainte et de la menace. Courageusement, notre Hôtel de Ville s'est toujours engagé pour la liberté. Une de ses salles ne porte-t-elle pas le nom de Tignous, assassiné pour avoir défendu la liberté d'expression ?

Vous avez cité Rima HASSAN, alors que cette eurodéputée de votre parti, Monsieur SOREL, a menacé, en direct, des journalistes de B.F.M.T.V. Notre responsabilité d'élus, c'est de ne pas laisser passer cela. Il n'y a pas d'apaisement possible, dans notre société, lorsque la politique se transforme en menace. En France, dans notre République, les désaccords doivent être réglés devant les tribunaux. Ils ne se règlent pas en instaurant la crainte, la menace et la brutalité.

Plus que d'appeler à des embargos qui ne sont pas de son ressort, chaque membre du Conseil de Paris devrait décider d'un embargo envers tous ceux qui transforment la politique en royaume du chaos et de la violence verbale. Plus que jamais, soyons fidèles à l'esprit d'ouverture des débats qui caractérisent notre Ville. C'est cette exemplarité qui fera taire les armes. Ce en quoi nous croyons, c'est ce que nous ne cesserons jamais de défendre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Francis SZPINER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Francis SZPINER. - Notre groupe votera la subvention à Médecins du Monde pour qu'ils viennent en aide aux populations civiles de la bande de Gaza. Néanmoins, je trouve extraordinaire la manière dont les choses sont présentées : c'est soit de l'ignorance, soit du mensonge. Je rappelle qu'il y a 19 ans, Israël a évacué la bande de Gaza. Ce qu'il s'est passé le 7 octobre est donc une organisation terroriste qui a déclaré la guerre en Israël en se livrant à un pogrome infâme. La responsabilité de cette guerre n'est, en conséquence, pas du fait de l'Etat d'Israël, mais du fait d'une organisation terroriste !

Quand vous dites "la paix", "les deux Etats", écoutez-vous ce qu'ils disent ? "From the river to the sea", est-ce deux Etats ? Les Palestiniens de Gaza, le Hamas, veulent la destruction de l'Etat d'Israël. Comment voulez-vous instaurer un dialogue avec ceux qui veulent vous détruire ? Nous avons déjà eu ce débat au Conseil de Paris et je vous conseille d'en regarder les archives. Depuis 19 ans, que faites-vous pour les Palestiniens opprimés à Gaza par le Hamas, les homosexuels jetés des toits, les femmes qui subissent la charia, les communistes emprisonnés ? Pendant 19 ans, vous avez été silencieux sur tous les crimes que le Hamas faisait subir à la population palestinienne ! Oui, je veux la paix, et la paix, c'est très simple : que vos amis du Hamas, Monsieur SOREL, libèrent les otages, qu'ils déposent les armes, et il y aura le "cessez-le-feu" !

J'en viens maintenant au Liban : vous devriez avoir honte, alors que le Hezbollah a participé à l'assassinat de nos parachutistes du Drakkar, de venir dire que cette organisation d'assassins, qui lance des missiles sur les populations civiles d'Israël depuis longtemps, mérite notre considération ! Aujourd'hui, elle est en voie de destruction ! C'est une chance, pour le Liban, de se débarrasser du Hezbollah, comme ce sera une chance, pour les Palestiniens, de se débarrasser du Hamas !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Cela s'est très bien passé jusque-là, tout le monde a pu s'exprimer. Nous allons maintenant écouter Arnaud NGATCHA qui vous répond.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Je rappelle que c'est une semaine de commémoration d'un anniversaire pour lequel plus de 1.200 personnes sont mortes, et il faut respecter cela.

Ce projet de délibération DGRI 49 d'un montant de 100.000 euros est dans la continuité des aides que nous avons votées avec l'association "Acted", notamment, pour aider les populations civiles palestiniennes. Nous avons

souhaité, avec la Maire de Paris, que la Ville de Paris puisse venir en aide aux populations civiles palestiniennes, lesquelles sont les premières victimes de l'offensive menée par l'armée israélienne suite aux attaques terroristes du Hamas sur son sol, dont les populations civiles palestiniennes paient un lourd tribut. On dit qu'il y a environ 40.000 personnes, mais cela a été évoqué par Mme PRIMET, ce chiffre est difficilement comptable. Excusez-moi de parler d'un chiffre, c'est indécemment, mais c'est ainsi.

Les populations civiles, et en particulier les enfants, sont les premières victimes de ces conflits en cours. En près d'un an, tout a été détruit, les conditions de vie sont gravement détériorées, conduisant à des risques de prolifération d'épidémie et ravivant le spectre de la famine pour plus de 2.000.000 de civils palestiniens. Il était donc de notre responsabilité, en tant que capitale engagée dans la défense des droits humains, d'apporter une réponse concrète à cette urgence humanitaire. Médecins du Monde est un acteur de premier plan dans ce domaine. Cette O.N.G., forte de son expérience reconnue à l'échelle internationale, a démontré, à maintes reprises, non seulement son professionnalisme, mais son efficacité sur le terrain, notamment dans des situations similaires. La présence, dans les territoires palestiniens, et notamment à Gaza...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 55 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Il y a une demande d'explication de vote de Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaite avoir une pensée pour les familles des otages détenus par les terroristes islamistes du Hamas, alors que nous célébrons le triste anniversaire du 7 octobre 2023, qui a été le plus grand pogrome du XX^e siècle. L'attaque meurtrière du Hamas a été d'une violence inouïe, nous rappelant les heures les plus sombres de l'histoire de l'humanité. L'Etat d'Israël fait face à une menace antisémite qui vise à semer le chaos sur son sol. La France, alliée historique d'Israël, doit lui apporter son plein soutien, alors que des groupes terroristes comme le Hezbollah et les Houthis, au Yémen, menacent de destruction l'Etat hébreu.

Dans ce contexte, nous devons poursuivre nos actions permettant d'assurer la stabilité au Moyen-Orient, la protection des populations et poursuivre, aux côtés d'Israël, la lutte contre les groupes terroristes islamistes. La priorité absolue est la libération des otages du 7 octobre, seule condition à un arrêt des opérations. Ce vœu, en plus d'être présenté un an tout juste après l'attaque du Hamas, intervient au moment où des villes israéliennes sont visées tous les jours par des frappes terroristes, traumatisant les populations. Seule la libération des otages et l'arrêt des frappes contre Israël permettront un retour au calme dans la région, ce que notre groupe appelle de ses vœux.

La France a apporté son soutien aux populations civiles à Gaza depuis le début de ce conflit en livrant des denrées alimentaires, et je souhaite remercier nos forces armées pour l'assistance apportée aux populations civiles qui, rappelons-le, sont utilisées comme boucliers par les terroristes du Hamas. Au Nord d'Israël, le peuple libanais est victime de la présence des milices du Hezbollah dans le pays. Nous devons soutenir le peuple libanais à se soustraire de cette influence, qui risque de mener le Liban dans les abîmes. Ce vœu ne relate malheureusement pas ces faits et tend à opposer Israël avec les populations libanaises et de Gaza. Il faut le dire, le répéter sans cesse : Israël n'est pas contre les populations. Non, Monsieur SOREL, Israël ne fait que se défendre, un tout petit pays contre des millions d'ennemis...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'était deux minutes, c'est fini.

Merci beaucoup, Madame TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - ... votre discours est à l'image de votre parti, qui n'en mérite que l'indifférence...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Pour ces raisons, nous voterons contre...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est vraiment fini, c'était deux minutes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 déposé par le groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est rejeté, je vous remercie.

Monsieur SOREL, le vœu n° 56 est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 56 est rejeté, je vous remercie.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGRI 49).

Désignation de représentants à la Commission d'appel d'offres.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Petite annonce avant de passer au dossier suivant : je vous informe qu'un vote à bulletin secret est ouvert pour la désignation des représentants à la Commission d'appel d'offres. Je vous invite, les uns et les autres, à vous rendre dans la salle de travail avant 17 heures pour participer à ce scrutin.

Je vous remercie.

2024 DGRI 56 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'O.N.G. Plan international France pour une aide d'urgence aux populations civiles libanaises.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 56. Il s'agit d'une subvention à Plan international France pour une aide d'urgence aux populations civiles libanaises.

(Soulèvement dans la salle).

S'il vous plaît, cela mérite tout autant votre attention.

Pour commencer, la parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juin dernier, le Ministre israélien de défense, Yoav GALLANT, menaçait de ramener le Liban à l'âge de pierre. Hier, Benyamin NETANYAHOU a ajouté qu'il promettait des destructions et des souffrances, comme celles que nous voyons à Gaza, après leur avoir ordonné de "libérer votre pays du Hezbollah". Jusqu'ici, il n'a pas déçu ses compagnons de l'extrême droite.

Après Gaza et la Cisjordanie, le Liban était le prochain sur la liste des obsessions guerrières du gouvernement d'extrême droite qui, plus d'un mois après le début des affrontements, a presque déjà rempli sa promesse de ramener le pays à l'âge de pierre. Comme à Gaza, les infrastructures essentielles sont détruites et les travailleurs du secteur de la santé sont tués. Comme à Gaza, une centaine d'établissements de santé a dû fermer pour ces raisons. C'est pourquoi, comme pour Gaza, cette subvention dédiée à Plan International est capitale. Des représentants des différentes agences des Nations Unies, impuissants, ont épuisé la totalité des champs lexicaux de l'horreur et de l'urgence pour décrire la situation.

Maintenant, nous observons, au Liban, les mêmes schémas qu'à Gaza, "avec un impact terrible sur les civils", a déclaré, le 8 octobre, Jeremy LAURENCE, porte-parole du bureau des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Et pour cause, ce n'est ni un hasard ni une absolue nécessité, mais bien une stratégie guerrière, hors la loi. Au Liban, comme à Gaza, les civils sont encore et toujours des victimes : 1,5 million de personnes a été jeté sur les routes sur les 5,5 millions d'habitants. En attaquant le Sud-Liban pour s'en prendre au Hezbollah, Israël fait payer le peuple, les civils libanais. Ce pays, déjà si meurtri, connaît aujourd'hui la période la plus sanglante de son histoire depuis la fin de la guerre civile en 1990. Les provocations du Hezbollah ne justifient en aucun cas cette violation du droit international et de la souveraineté du Liban ni les crimes de guerre sur la population civile. Je salue le courage du Premier ministre espagnol, Pedro SANCHEZ, qui a qualifié d'"invasion" l'offensive israélienne au Liban, déplorant l'absence d'accord sur le sujet au sein de l'Union européenne. Pour rappel, l'Espagne a reconnu la Palestine en tant qu'Etat indépendant en mai dernier. Pendant ce temps-là, Joe BIDEN s'est presque excusé de demander à NETANYAHOU de réduire au maximum l'impact sur les civils lors de ses offensives, tout en affirmant le droit d'Israël à protéger ses citoyens du Hezbollah.

Le clan suprémaciste au pouvoir à Tel-Aviv entretient la guerre pour faire taire le mouvement démocratique qui gagne chaque semaine en ampleur en Israël et pour se maintenir au pouvoir coûte que coûte. Ce qui se dessine, c'est peut-être également une volonté d'expansion sur l'ensemble de ces territoires, conformément aux frontières prétendument bibliques du grand Israël. Certains, comme le Ministre des Finances, Bezalel SMOTRICH, ne font pas que le théoriser, ils le programment clairement. Pour lui, "l'Etat juif comprendra l'Arabie saoudite, la Jordanie, l'Égypte, l'Irak, la Syrie, le Liban, et Istanbul deviendra bientôt la capitale juive. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'attendre la surprise."

Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple libanais, menacé à nouveau par une guerre provoquée par un gouvernement d'extrême droite israélienne, pour exprimer notre solidarité avec les Israéliens qui manifestent contre

cette escalade dangereuse. Nous dénonçons les violations répétées de la souveraineté et de l'intégralité territoriales du Liban. Nous appelons également pour que la mission onusienne de la F.I.N.U.L. soit respectée afin de recouvrir la paix et la sécurité dans la région. Détruire un pays, c'est détruire sa jeunesse, et la jeunesse, ce sont les adultes de demain qui n'auront pas oublié cette destruction. C'est un cercle vicieux, plus que délétère. C'est aussi pour cela que la paix est capitale.

Beaucoup de politiques, en France, se sont dits choqués par les propos belliqueux de NETANYAHOU à propos du Liban. Espérons que ces attaques réveilleront ceux que les morts de Gaza ont laissés indifférents.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a quelques jours, nous commémorions ce qui fut, le 7 octobre 2023, le plus grand massacre terroriste contre l'Etat d'Israël. Face à cette barbarie, Israël avait le droit de se défendre, mais, en guise de défense, le gouvernement de Benyamin NETANYAHOU, dominé par sa composante d'extrême droite la plus raciste et violente, a rapidement commencé à commettre l'irréparable. La Cour internationale de Justice craint aujourd'hui un risque de génocide. Après un an de guerre, Gaza est un territoire quasiment rayé de la carte. Plus de 41.000 personnes, dont une grande majorité de femmes et d'enfants, sont mortes sous les bombes israéliennes, et le conflit israélo-palestinien s'est étendu à la région.

Depuis des dizaines d'années, le Liban est la victime d'attaques meurtrières, qu'elles soient commises par des groupes terroristes comme le Hezbollah, par l'Iran, par la Syrie ou par Israël. Le pays est également touché par une corruption persistante et fait face, depuis quatre ans, à une crise économique et financière sans précédent. Le niveau d'inflation a explosé et plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. La crise sanitaire et la terrible explosion du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth ont encore amplifié ces difficultés chroniques.

Depuis le début des opérations israéliennes au Liban contre le Hezbollah, les bombardements sur le Liban sont quotidiens. Aujourd'hui, on estime que les raids israéliens récents ont déjà fait plus de 2.000 morts, près de 10.000 blessés et 1,2 million de personnes déplacées. Cette fois encore, ce sont en majorité des civils, femmes, enfants, hommes, qui périssent ou doivent fuir pour tenter de survivre. De nombreuses infrastructures ont été détruites : hôpitaux, centres de santé, écoles. La situation nous préoccupe au plus haut point, alors que Benyamin NETANYAHOU déclarait, il y a seulement deux jours, vouloir infliger aux Libanais des destructions comme celles de Gaza s'ils ne se débarrassent pas eux-mêmes du Hezbollah.

L'O.N.G. "Plan international", qui fait l'objet de ce projet de délibération, est fortement engagée au Liban pour fournir une assistance vitale de première nécessité à la population. Elle organise la mise à l'abri et la protection des enfants. Elle apporte également une aide financière d'urgence, un soutien psychologique et prévoit d'apporter un accès à l'éducation aux dizaines de milliers d'enfants qui ne peuvent plus être scolarisés, et ce, dès que la situation du pays le permettra, j'espère très bientôt.

Le Liban, pays ami avec lequel nous entretenons depuis des décennies des relations historiques et culturelles très fortes, se trouve dans une situation humanitaire de grande urgence. Nous n'avons pas le droit de l'abandonner. Ce sont d'ailleurs des militaires français qui composent le bataillon de la F.I.N.U.L., "forces intérimaires des Nations Unies au Liban", actuellement déployées dans le pays. Jeudi 24 octobre, la France accueillera à Paris une conférence internationale au soutien au Liban afin de mobiliser la communauté internationale au secours de la population et pour soutenir les institutions du pays. Je ne sais pas ce que nous pouvons en attendre à ce stade, mais qu'elle puisse, au moins, apporter un message d'espoir et de bonne volonté au peuple libanais qui ne survit, aujourd'hui, que grâce à des systèmes d'entraide et de solidarité.

Mes chers collègues, nous avons voté de nombreuses délibérations pour aider et soutenir les populations martyrisées, en Ukraine, en Israël, à Gaza, au Haut-Karabagh et aujourd'hui au Liban. Depuis un an, la communauté internationale regarde, impuissante, indifférente ou désabusée, s'accumuler les milliers de morts israéliens, palestiniens, libanais. Pour nous, écologistes, tous ces morts sont nos morts, quelle que soit leur nationalité. Demandons, une nouvelle fois, que cette guerre cesse. Oui à la libération des otages, mais, également, au cessez-le-feu immédiat à Gaza, au Liban et dans toute la région.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un an après, il est manifestement toujours aussi difficile d'essayer de faire de la part des choses et de ne pas verser dans l'hémiplégie. Parler de la situation libanaise sans parler du rôle et de la responsabilité du Hezbollah est particulier. Je rappelle que, depuis le 8 octobre 2023, des milliers de frappes ont visé

Israël depuis le Liban, et le Hezbollah, à l'origine de ces tirs, se félicitait d'avoir fait plus de 2.000 victimes israéliennes, à l'image de l'attaque du Golan ou encore à Jaffa. Les 9.000 tirs de roquettes et de missiles ont provoqué des déplacements de plus de 230.000 Israéliens.

Armé et financé par les gardiens de la révolution islamique, le Hezbollah est le groupe armé non étatique le plus puissant du monde. Ils coopèrent avec les autres milices pro-Iran à travers le Moyen-Orient, qu'il s'agisse des outils du Hamas ou encore du Djihad islamique. Comme le Hamas, il se sert de la population libanaise comme d'un bouclier pour commettre des atrocités. Déterminés à détruire Israël, ses membres se sont également attaqués aux Etats-Unis, mais également à la France, il y a 40 ans, lors de la tragique attaque du Drakkar qui a tué 58 militaires français.

La riposte israélienne face aux attaques quotidiennes du Hezbollah prenait d'abord la forme de frappes ciblées. Depuis fin septembre, l'attaque des bipeurs et l'élimination de Nasrallah, la riposte s'est intensifiée et massifiée, et une étape a été franchie. De très nombreuses victimes, y compris civiles, sont à déplorer, et l'escalade du conflit fait craindre à un embrasement régional. Israël a un droit inconditionnel, avoir garanti sa sécurité, mais les actions récentes et les propos inacceptables de Benyamin NETANYAHOU ne doivent pas nous laisser sans réponse. Il menace le Liban, et les conséquences de cette escalade sur les populations civiles, déjà particulièrement éprouvées par la situation politique et économique du pays, sont lourdes. Plus de 200.000 Libanais auraient été contraints de quitter leur foyer. Des centres de santé et des écoles ont été contraints à la fermeture, et nous pleurons deux victimes françaises au cours des attaques de ces derniers jours.

La France, par ses liens profonds d'amitié qui la lient au Liban, est aux côtés de sa population, sur le plan diplomatique, en appelant au cessez-le-feu et en multipliant les contacts, notamment lors de la venue du Ministre des Affaires étrangères le 29 septembre dernier - première visite au Liban d'un diplomate occidental depuis l'intensification des frappes israéliennes. Il y a également cette annonce de conférence internationale le 24 octobre prochain.

La France est également aux côtés du peuple libanais sur le plan humanitaire. Face à la situation catastrophique, plus de 27 tonnes de médicaments, de matériel médical d'urgence et d'autres biens de première nécessité ont été acheminés jusqu'à Beyrouth. Ces nouvelles livraisons font suite à celle de fin septembre 2024, qui avaient déjà permis à la France de fournir près de 12 tonnes d'aide humanitaire au Liban. Cette aide permettra de soutenir la prise en charge clinique des blessés et l'assistance aux populations déplacées menées par la Croix Rouge libanaise, les services de santé libanais, plusieurs O.N.G. locales et l'O.N.G. française "Acted". Dès lors, nous ne pouvons que saluer la proposition de la Ville de Paris d'accorder, à la fondation "Plan International", une subvention visant à fournir des kits de première nécessité, un accompagnement psychologique et un accès à l'éducation. Paris, comme la France, doit demeurer aux côtés des Libanais.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Depuis le 20 septembre dernier, le Liban connaît un tournant. Nous sommes face à une extension du conflit et à des déplacements massifs de population. C'est l'escalade la plus violente et la plus meurtrière que le Liban connaisse depuis 2006. Disons-le, ce sont d'abord le Hezbollah et son parrain iranien les coupables de ce conflit, ce qui n'exonère pas Israël de ses responsabilités. Je le rappelle ici, concernant les populations civiles libanaises, nous avons le devoir de leur venir en aide, quelle qu'elle soit, dès qu'elles se trouvent en danger, sous les bombes victimes de la guerre, et elles ne devraient pas avoir à l'être. Le projet de délibération que nous examinons maintenant s'inscrit dans la lignée de celle que nous avons votée pour les victimes israéliennes et gazaouies.

Le Liban est un membre actif de la francophonie. C'est un pays ami de la France, et même un peu plus que cela. Les liens qui nous unissent sont indéfectibles. Oui, nous sommes solidaires des Libanais, aujourd'hui victimes d'un conflit qu'ils n'ont pas voulu, dans un pays déjà très éprouvé, si fragile, victime d'une crise profonde, depuis plusieurs années, et qui aujourd'hui, sur une grande partie de son territoire, est dans le chaos. Rappelons qu'il existe un droit international humanitaire, même en période de guerre, qui vise à protéger les civils et que les belligérants ont pour obligation d'épargner, autant que possible, la vie des populations civiles. Ces règles constituent des fondements du droit international. Elles sont universelles et s'imposent à tous. C'est un message que le gouvernement israélien doit entendre et prendre en compte.

Nous avons appris, hier, que la France organisera une conférence internationale de soutien au Liban le 24 octobre prochain, à Paris, qui réunira les Etats partenaires du Liban, les Nations Unies, l'Union européenne, les organisations internationales et la société civile. C'est une bonne initiative, car les pertes humaines sont déjà considérables et les dégâts matériels extrêmement importants. Les bombardements des derniers jours ont mis à mal des stations de potabilisation de l'eau, privant ainsi près de 300.000 personnes d'accès à l'eau potable. Des dizaines de centres de santé ont été contraintes de fermer pour des questions de sécurité. Il en va de même de beaucoup

d'établissements scolaires. Les biens de première nécessité et la nourriture viennent à manquer, alors que la situation du Liban était déjà extrêmement difficile.

Nous avons également appris, hier, que la Commission européenne mettait en place un pont aérien humanitaire pour acheminer de l'aide au Liban. Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui vient donc apporter le concours de la Ville de Paris à ce soutien humanitaire en prévoyant une aide d'urgence de 100.000 euros aux Libanais "via" la fondation "Plan International France", qui œuvre, depuis longtemps, auprès des populations. Nous financerons également des kits d'hygiène de première nécessité, une aide alimentaire ainsi que des kits dédiés aux enfants en bas âge et aux nourrissons.

Il est important que notre Conseil montre la solidarité de Paris aux Libanais pour les liens qui nous unissent, parce que c'est le Liban, parce que c'est la France, parce que c'est Paris, et parce que ce sont les valeurs que nous portons ensemble. Elles sont d'autant plus importantes à illustrer lorsqu'il s'agit d'un pays aussi proche de nous que le Liban.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le Liban, et particulièrement Beyrouth, occupent une place particulière dans le cœur des Français et celui des Parisiens, fruit des liens historiques qui nous unissent et d'une diaspora libanaise active dans notre capitale. Notre engagement humanitaire ces dernières années auprès du Liban s'est notamment illustré après l'explosion dramatique du port de Beyrouth en 2020, suite à laquelle le Conseil de Paris avait accordé une aide d'urgence à la Croix-Rouge française pour venir en aide aux populations civiles libanaises, déjà durement touchées par une crise économique et sociale qui n'a de cesse de s'amplifier depuis. Par ailleurs, dans le cadre de nos actions de coopération décentralisée, un immeuble de Beyrouth, surnommé la "Maison jaune", a pu devenir, en 2013, un centre culturel unique dans le pays, le "Beit Beirut".

L'aide d'urgence que je présente aujourd'hui appuie notre volonté de soutenir la population libanaise dans la crise humanitaire que traverse le pays. En effet, suite aux attaques terroristes du Hamas du 7 octobre, le Hezbollah, l'organisation fondée en 1982 et classée comme "terroriste" par l'Union européenne depuis 2013, a multiplié des tirs de roquettes en direction du nord d'Israël, conduisant en déplacement de nombreux civils israéliens contraints de quitter leur terre. Face à la dégradation de la situation régionale, le gouvernement israélien a décidé d'une opération militaire de frappe toujours en cours. Le bombardement quotidien sur la banlieue sud de Beyrouth, le sud du pays et la Bekaa se sont, de fait, multipliés. Si ces attaques ciblées ont permis d'éliminer le guide islamiste et chef terroriste, Hassan Nasrallah, et ses principaux lieutenants, les bruits de frappes aériennes et les survols d'avions de chasse continuent depuis, nuit et jour, et touchent les populations civiles, appelant donc à un cessez-le-feu.

Mesdames et Messieurs, Filippo GRANDI, Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous rappelait mercredi, au micro de France Inter que, depuis le début des offensives israéliennes au Liban, 2.000 personnes ont été tuées, près de 10.000 blessés dans un pays qui compte 5,5 millions d'habitants. A cela, il faut ajouter 1 à 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur du Liban, notamment en direction de Beyrouth, où elles se réfugient massivement dans des écoles et des églises. A titre de comparaison, selon les mots de Filippo GRANDI, c'est comme si un tiers de la population française était déplacé en deux semaines. L'O.N.U. a, en conséquence, lancé un appel au financement de 425 millions de dollars pour venir en aide aux populations civiles. Comme toujours, ces populations paient un lourd tribut quotidien en raison de l'engorgement des hôpitaux, venant s'ajouter à une crise proche de provoquer l'effondrement du pays.

C'est dans ce contexte que nous avons souhaité que Plan International, présidé par Jean-Maurice RIPERT, ambassadeur de France, ancien ambassadeur en République populaire de Chine et en Russie, puisse agir immédiatement grâce à Plan International, en bénéficiant d'une aide de 100.000 euros pour venir en aide aux populations civiles au Liban. Cette organisation, qui a la confiance de la Ville de Paris grâce à son expertise et à sa présence sur le terrain, pourra fournir une assistance vitale aux populations touchées par l'envoi de kits de première nécessité d'hygiène et d'assistance alimentaire.

Par ailleurs, je signale que le Ministre des Affaires de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël BARROT, a annoncé la tenue d'une conférence internationale pour la paix. Nous verrons, avec Paul-David RÉGNIER et le Conseil diplomatique de la Maire, si les villes seront associées et si nous pourrons faire entendre la voix de la Ville de Paris.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGRI 56).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix et l'organisation d'un concert puis une conférence sur la situation au Proche-Orient.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Arnaud NGATCHA, pour présenter le vœu de l'Exécutif n° 148, relatif au soutien de la Ville à l'action des femmes en faveur de la paix et à l'organisation d'un concert puis d'une conférence sur la situation au Proche-Orient.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Le vœu de l'Exécutif municipal que je défends ici concerne une conférence pour la paix voulue par la Maire de Paris, qui sera organisée début 2025, en associant notamment les Guerrières de la paix. La Ville de Paris a toujours été engagée auprès des populations civiles victimes de conflits armés, et j'en veux pour preuve les nombreuses délibérations adoptées par cette Assemblée ces 12 derniers mois, comme celle qui vient d'être adoptée pour les populations civiles de Gaza et du Liban. Nos projets de délibération ont toujours soutenu les populations civiles touchées par la guerre au Proche-Orient ou en Ukraine.

Mesdames et Messieurs, l'organisation terroriste Hamas a provoqué la résurgence du tragique au Proche Orient, et précisément à Gaza. Notre position, depuis, repose sur deux principes cardinaux : la cohérence et la volonté d'une recherche de paix. A ce titre, je rappelle la constance de la Maire de Paris : premièrement, condamnation des attaques terroristes du Hamas ; deuxièmement, libération des otages sans condition et demande d'un "cessez-le-feu" - elle l'avait notamment dit lorsqu'elle a reçu les familles des otages ; enfin, la création de deux Etats vivant côte à côte dans le respect de leur intégrité territoriale sur la base du plan proposé par Yitzhak Rabin. Cette position a toujours été claire, le "cessez-le-feu" a toujours été demandé par la Maire de Paris ; je le rappelle, car il revient constamment en demande.

Je profite de ce moment pour vous rappeler que je prendrai part à la 29e commémoration de l'assassinat commis par l'extrême droite israélienne à l'encontre d'Yitzhak Rabin qui se tiendra le 27 novembre prochain à la mairie de Paris Centre. Je proposerai à la Maire de Paris que la 30e commémoration de la disparition d'Yitzhak Rabin puisse avoir lieu ici même, à l'Hôtel de Ville, en novembre 2025.

Par ailleurs, je réitère ici le soutien de la Maire de Paris à toutes les forces de gauche progressistes israéliennes, et notamment au maire de Tel-Aviv, Ron HULDAI, ami personnel de la Maire de Paris, et à l'amitié de Paris au peuple israélien. Il est également important de réitérer ici notre attachement à l'intégrité territoriale d'Israël. En effet, l'intensification des assauts du Hezbollah depuis le 18 octobre 2023 et d'après Amnesty International, ce sont près de 60.000 civils israéliens qui ont été déplacés dans le nord d'Israël par les tirs de roquette incessants du Hezbollah, qui porte donc une responsabilité indiscutable dans le chaos qui reste.

Mesdames et Messieurs, comme l'a rappelé Jean-Noël BARROT, la violence risque de précipiter le Liban dans le chaos. Je tiens fermement à souligner que les populations civiles libanaises n'ont pas à payer le prix...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Excusez-moi, je détaille et réponds à un certain nombre de...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, c'est deux minutes, cher collègue.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Nous regrettons la posture du gouvernement israélien qui a rejeté en bloc la proposition formulée par la France et les Etats-Unis pour un cessez-le-feu, tout comme nous condamnons les propos du Premier ministre israélien sur le Liban.

C'est dans ces conditions que la Maire de Paris a souhaité qu'une conférence, qui va permettre d'associer un certain nombre de villes et de réseaux de villes...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il faut conclure.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - ... et les Guerrières de la paix, qu'elle a reçues à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est deux minutes pour un vœu.

Il y a une demande d'explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes".

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pas plus tard qu'hier soir se tenait l'avant-première d'un film documentaire, "Résister pour la paix", un film documentaire réalisé par Hanna ASSOULINE et Sonia TERRAB, deux Guerrières de la paix qui s'emploient quotidiennement, aux côtés de nombreuses femmes, à porter l'exigence de la paix et à tisser des liens entre les peuples. Les voix israéliennes et palestiniennes qui s'expriment dans ce documentaire sonnent comme un cri d'urgence pour la paix et la justice, en plein cœur du chaos. Ce cri d'urgence, il est celui de deux peuples qui vivent chaque jour, dans leur chair, la douleur des atrocités d'une guerre sans fin, aveugle et dévastatrice, qui s'étend désormais au Liban. Ce cri d'urgence doit résonner ici, en France, non pas comme une exigence morale, mais comme une exigence politique, celle de permettre, chaque jour, à ces voix puissantes et courageuses, d'exister et de se frayer un chemin parmi les semeurs de haine.

Notre responsabilité politique est précisément celle d'amplifier ces voix et de les relayer dès que nous le pouvons pour que la paix advienne demain, pour qu'un accord puisse être trouvé et pour refuser, ici, l'instrumentalisation des peurs et la concurrence des souffrances. Dans un contexte généralisé d'exacerbation des tensions identitaires et de montée des extrémismes, ces voix courageuses, portées par les Guerrières de la paix, méritent notre appui. Les initiatives proposées en ce sens à travers ce vœu, à savoir l'organisation d'un concert en présence d'artistes libanais, palestiniens, israéliens et de l'orchestre de Paris, ainsi que la tenue, à l'Hôtel de Ville, d'une conférence pour la paix au Proche-Orient, auront tout le soutien des écologistes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Une autre demande d'explication de vote pour le groupe Changer Paris.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Je ferai cette explication de vote pour dire que nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu, comme nous n'avons pas pris part au vote sur les deux vœux précédents. Ce choix s'explique par le fait que beaucoup des vœux qui viennent d'être discutés, et, en l'occurrence, les trois que je viens de citer sont sans portée juridique. Ils concernent les relations internationales et se situent en dehors de tout champ de compétences reconnu à la Ville par la loi. Pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote comme nous n'avons pas pris part au vote sur les vœux déposés par L.F.I. et le groupe Communiste, soutenu par les écologistes.

Néanmoins, je veux le dire pour qu'aucune ambiguïté ne puisse subsister - parfois, les choses vont sans dire, mais elles vont encore mieux en le disant : nous avons entendu des propos particulièrement révoltants, voilà quelques minutes, sur les bancs de gauche. Le groupe Changer Paris les dénonce et les condamne vivement. La présentation, systématiquement biaisée et défavorable à un camp, en l'occurrence celui d'Israël, n'est pas admissible et déshonore notre Assemblée et n'est pas dans l'esprit que nous nous faisons de la défense des valeurs républicaines.

Je voulais le dire simplement, mais fermement, dans cette explication de vote qui en réalité n'en est pas un, comme vous l'avez compris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé de l'Exécutif référencé n° 148, avec un avis favorable de l'Exécutif, comme il se doit.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2024, V. 155).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous enchaînons maintenant avec le vœu n° 57 relatif au droit à l'auto-détermination du peuple sahraoui.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le 30 juillet dernier, le Président de la République a annoncé le soutien total de la France au plan marocain pour le Sahara occidental. Rappelons le contexte : c'est au beau milieu des vacances d'été, des célébrations des J.O.P. et dans le creux de la vague politique présidentielle après une dissolution et des législatives catastrophiques. C'est à ce moment qu'Emmanuel MACRON décide que le plan du Maroc pour le Sahara occidental constituait finalement le seul avenir fiable et stable pour la région. Les

conséquences de l'annonce ne se sont pas fait attendre, puisque, le jour même, l'Algérie a rappelé son ambassadeur.

Je tiens à souligner que la position du président va à l'encontre du droit international et de la position de l'Union européenne qui, conformément à l'O.N.U., a toujours appelé à la tenue d'un referendum. De plus, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé cette ligne, vendredi dernier, en donnant raison aux indépendantistes du Front Polisario et en annulant définitivement deux accords commerciaux entre le Maroc et l'U.E. La question est explosive, car le Sahara occidental est un territoire riche en eaux poissonneuses, en phosphate, en ressources solaires et éoliennes, et dispose d'un potentiel économique majeur et qui, de ce fait, attise des convoitises exponentielles du Maroc depuis des décennies. Au nom de quoi ? C'est bien l'accaparement des richesses naturelles du Sahara occidental qui en est la cause. Des géants de l'entreprise française y sont déjà présents, notamment l'énergéticien Engie.

Le problème central est que les populations sahraouies doivent pouvoir décider de leur avenir en reconnaissant la souveraineté marocaine sur ces territoires. Emmanuel MACRON légitime une entreprise coloniale marocaine violente. Cette décision va à l'encontre de la nécessité, plus urgente que jamais, de mettre fin au colonialisme partout dans le monde et de garantir, par le droit international, le droit des peuples à l'auto-détermination. Curieusement, au lendemain du changement de pied de Paris, la société Egis s'est également vue attribuée, par le Maroc, un juteux contrat de construction d'infrastructures au Maroc. Je le dis avec fermeté : cet épisode est une honte pour la France, qui se veut pourtant un exemple de pays et de fraternité universelle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET, je comprends la préoccupation soulevée dans ce vœu et la sensibilité de votre groupe à la question sahraouie et à l'auto-détermination des peuples. S'agissant de la position française, je vais rejoindre la préoccupation de M. ALPHAND, même si je trouve qu'il avait tort dans ce qu'il a dit concernant la conférence internationale. La lettre du Président de la République, en date du 30 juillet dernier, pose la position traditionnelle qui était celle, équilibrée selon vous, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle restait la même, avec un soutien clair et constant au plan d'autonomie.

Néanmoins, nous avons pu constater, comme vous, un changement de position de la diplomatie française. Vous ne serez pas surpris que je doive rappeler ici le cadre juridique auquel les collectivités sont soumises, et qui doivent respecter les engagements internationaux de la France en vertu de l'article L. 115-1 du Code général des collectivités territoriales, qui a été précisé et simplifié par les trois lois successives depuis 2007. Or, à propos du Sahara occidental, la position de la France est claire. La lettre du Président de la République, Emmanuel MACRON, à Sa Majesté Mohamed, roi du Maroc à l'occasion de la fête du trône, mentionne la nouvelle position française, à savoir inscrire le présent et l'avenir du Sahara occidental dans le cadre de la souveraineté marocaine. Par conséquent, l'Exécutif parisien ne peut pas se positionner sur une telle demande.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - M. NGATCHA est un mystère. Ce n'est pas la première fois qu'il relaye la parole du Président MACRON, sauf quand il demande l'arrêt de l'exportation des armes vers Israël. Il y a le "deux poids, deux mesures", dans notre Exécutif, ce qui est assez problématique. La parole du Président de la République est difficile à saisir, car il dit tout et son contraire. Sa prise de parole est-elle contraire à la prison du droit français ? Je me suis amusé à lire le dernier communiqué de presse du Quai d'Orsay, puisque c'est votre lieu de référence : "La France prend note des trois arrêts rendus vendredi 4 octobre 2024 par la Cour de justice de l'Union européenne sur deux accords conclus par l'Union européenne avec le Maroc et sur l'étiquetage des produits issus du Sahara occidental". Cela veut dire qu'elle prend note et qu'elle n'est pas en désaccord. Heureusement, car mettre en désaccord ce que dit la justice est très problématique.

Je suis également revenu à la dernière résolution votée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et elle n'est pas du tout incompatible avec ce qu'a dit le Président. De fait, le vœu du Parti communiste français, qui demande de respecter les résolutions, peut être voté, Monsieur NGATCHA. Je vois qu'ici, la parole du "Marsden" intéresse beaucoup pour savoir ce qu'on vote. La dernière résolution qui concerne l'O.N.U. est la résolution 27.003 pour prolonger le mandat de la MINURSO, la "mission des Nations Unies pour l'organisation d'un referendum du Sahara occidental". Que l'on soit pour ou contre la position du "Marsden", il n'est pas contraire au droit international de voter cela. Puisque cela vous intéresse, ce sont les Américains qui ont proposé cette résolution. Il est écrit, dans le communiqué de presse : "L'initiative marocaine d'autonomie a été qualifiée de "sérieuse et réaliste" par le rédacteur américain". Avec la vraie diplomatie, tout est possible. Là, vous fermez une porte, mais la diplomatie, c'est

de ne fermer aucune porte jusqu'à ce que la résolution au conflit soit trouvée. C'est pour cela qu'il faut voter le vœu du Parti communiste français pour respecter le droit international.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 57 du groupe Communiste et Citoyen, s'il est maintenu.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - L'Exécutif propose que s'exprime la sagesse de l'Assemblée.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2024, V. 156).

Désignation de représentants à la Commission d'appel d'offres (suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous rappelle que nous votons à bulletin secret. Ce vote est ouvert pour la délégation des représentants à la Commission d'appel d'offres. Je vous invite à vous rendre rapidement dans la salle de travail, avant 17 heures, pour déposer vos bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

2024 DGGP 12 - Axe Seine : participation commune de la Ville de Paris avec l'Entente "Axe Seine" et "Haropa Port" au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) du 10 au 12 décembre 2024.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGGP 12 : participation commune de la Ville de Paris avec l'Entente "Axe Seine" et "Haropa Port" au Salon de l'immobilier d'entreprise, du 10 au 12 décembre 2024.

Je donne la parole à Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Le partenariat, objet du projet de délibération, s'inscrit dans le cadre de l'Axe Seine...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Si vous souhaitez discuter, vous pouvez le faire dehors, pas de problème. Vous pourriez d'ailleurs aller voter par la même occasion.

Monsieur COURTOIS, nous vous écoutons.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Je rappelle que l'Entente "Axe Seine", qui a pris naissance en février 2022, dont les quatre membres fondateurs sont la Ville de Paris, la Métropole de Rouen, celle du Havre et la Métropole du Grand Paris, est un outil de partenariat stratégique avec une vision commune à l'échelle de la Seine, entre le Havre et Paris, visant à dynamiser le corridor fluvial et économique qui relie Paris, Rouen et Le Havre. C'est donc un enjeu tout à fait essentiel. Ce projet, en associant plusieurs acteurs institutionnels publics et économiques, ambitionne de créer une gestion cohérente et durable de ce vaste territoire tout en facilitant les connexions entre les pôles économiques, portuaires et industriels.

A ce jour, l'ensemble des E.P.C.I. le long de la Seine ont adhéré à cette Entente "Axe Seine", traduisant, à leurs yeux, l'importance de participer à cette dynamique commune. C'est un point important à noter, tant les coopérations entre collectivités ne sont pas toujours faciles à réaliser. Il faut dire que les projets et les réalisations d'intérêt commun sont nombreux : l'appel à manifestation d'intérêt et logistique urbaine fluviale ; la création de la S.E.M. "Axe Seine Energies Renouvelables", concernant laquelle une délibération est inscrite à l'ordre du jour de notre Conseil ; les enjeux de la G.E.M.A.P.I. ; la sensibilisation à la qualité de l'eau ; ou encore celui du développement du tourisme fluvial ; la prise en compte du changement climatique à l'échelle de cet axe stratégique pour assurer un développement durable ; sans oublier les enjeux sportifs et culturels. Progressivement, d'autres sujets d'intérêt commun émergent. L'Entente vient ainsi de lancer tout récemment une réflexion sur le "Plan vélo" le long de l'Axe Seine. Vous voyez donc que c'est une ambition qui couvre beaucoup de domaines.

Aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, c'est l'enjeu foncier et la dynamique de coopération territoriale, ainsi que les atouts qu'elle peut offrir au monde économique et industriel dans le cadre du développement de l'Axe Seine, qui sont mis en avant. C'est pourquoi, à l'unanimité, les membres de l'Entente ont voté une résolution le 18 mars 2024 pour une participation sous pavillon commun, et c'est une première : Entente "Axe Seine" avec "Haropa

Port", à l'occasion du prochain Salon de l'immobilier d'entreprise, SIMI, qui aura lieu du 10 au 12 décembre 2024. Ce sera l'occasion de traduire, auprès des investisseurs et promoteurs, notre vision commune et la nécessaire cohérence de l'accueil des projets ainsi que la gestion portuaire intégrée.

Nous voterons donc en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci, cher Daniel-Georges COURTOIS.

Il a été parfaitement exposé l'objectif du Salon de l'immobilier d'entreprise : 26.000 visiteurs, 150 conférences pour mieux faire découvrir, au grand public, le travail fait par l'Axe Seine autour de tous les critères mis en avant par mon collègue Daniel-Georges COURTOIS. Je rajouterai la réindustrialisation de la vallée de la Seine, l'agriculture durable et le risque face aux inondations, un sujet d'actualité.

Je vous engage vivement à soutenir le travail de l'Axe Seine et à voter ce projet de délibération sur la participation de l'Axe Seine, de ses fondateurs et de ses nouveaux adhérents lors SIMI prochain, du 10 au 12 décembre 2024.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DGGP 12).

2024 DICOM 27 - Convention de partenariat relative au soutien à la pratique sportive.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la pérennisation des Arènes de Lutèce en tant que site de festivités de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations et d'ateliers culturels et sportifs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 27 et le vœu n° 8. Convention de partenariat relative au soutien à la pratique sportive.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Jeux olympiques et paralympiques ont démontré, avec force, la capacité du sport à fédérer et à redonner, aux Français, confiance sur leur destin. La flamme de cet élan collectif doit être entretenue pour encourager la pratique sportive chez les plus jeunes d'entre nous, désormais apportée de magnifiques exemples d'athlètes sportifs capables de les inspirer.

Paris, bien que ville-hôte des Jeux olympiques et paralympiques et pépinière de talents sportifs, tout comme la Région Île-de-France dans son ensemble, manque pourtant encore cruellement d'infrastructures. Notre ville est en effet largement sous-dotée. Nous dénombrons ainsi 14 équipements pour 10.000 habitants à Paris, contre 15 en Seine-Saint-Denis, 27 dans les Bouches-du-Rhône et 29 dans le Rhône. Est-ce normal, pour la Capitale de la France ? Le manque d'infrastructures entrave la pratique sportive des Parisiens, d'autant que le sport en plein air est moins répandu que dans d'autres capitales européennes du fait d'une ville très dense, toujours plus dense, et d'espaces verts moins nombreux qu'ailleurs.

Au-delà de la question cruciale des infrastructures, que ce soient les gymnases, les pistes d'entraînement, les piscines, qu'a notamment abordées, lors de ce Conseil, ma collègue et voisine Samia BADAT-KARAM, ce sont toutes les initiatives en faveur de la pratique du sport qui doivent être accompagnées et encouragées. Le sport amateur, qui fait émerger dans notre pays de nombreux talents - cela n'est plus à démontrer après ces Jeux - constitue, de surcroît, un ciment social essentiel grâce à un réseau d'associations qui essaient sur le trottoir parisien.

C'est pourquoi, Madame la Maire, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera ce projet de délibération qui établit un partenariat entre la Ville de Paris et l'entreprise "Arena" afin de mettre en œuvre un programme d'initiation de formation à la pratique sportive aquatique. Nous savons qu'un nombre croissant d'adolescents arrivent au collège sans savoir nager. Ces types de partenariat sont à même, je l'espère, de remédier à ce problème.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Florence BERTHOUT, qui va nous présenter le vœu n° 8 du groupe Union Capitale.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les J.O.P. ont été un très grand moment de fierté collective, et ils auront montré, dans un monde en crise dominé par la violence et le repli, notre capacité à nous unir et nous dépasser - nous l'avons rappelé mardi -, mais également une envie de vibrer autour de valeurs qui nous dépassent : l'excellence, le respect de l'autre, l'importance du collectif. Ils auront également profondément changé notre regard sur le handicap. L'accueil de l'incroyable équipe médaillée de cécifoot dans notre hémicycle, mardi, est à l'image de l'engouement national et international suscité par le paralympisme. Oui, nous avons envie que cette belle ferveur se prolonge à l'échelle de nos arrondissements parisiens, car nous aussi, à notre échelle, nous nous sommes beaucoup mobilisés localement pour accompagner les J.O.P. dans des sites de festivités territorialisées.

Dans le 5e, les Arènes, site historique exceptionnel, auront été dans le "top 3" des sites les plus fréquentés de la Capitale avec près de 150.000 visiteurs, beaucoup de couverture médiatique, plus de 150 activités proposées très variées, allant du tir au laser, à la danse, à la fresque, à la lecture, au judo, le cécifoot, "et cætera". Tout cela a été préparé pendant un an. Je remercie tous les acteurs, la Ville, les associations, les bénévoles, très importants dans le 5e arrondissement, les opérateurs culturels et sportifs, le théâtre Mouffetard, les bibliothèques et les centres d'animation. Une belle ferveur autour de notre office municipal des sports, avec une participation assez inhabituelle de la Maison de la vie associative et citoyenne, qui a joué "backstage" pour toutes nos animations.

Il serait dommage que cet élan soit stoppé, d'où le vœu que je propose, et qui a été voté à l'unanimité de mon conseil d'arrondissement, pour que soit pérennisée, aux Arènes, la pratique sportive. Je remercie la DJS, qui a mis un conseiller sportif à notre disposition. Il vient chaque dimanche aux Arènes, de 10 heures à 12 heures, pour donner des cours gratuits de gymnastique douce. Néanmoins, il faudrait que nous allions plus loin et que nous ne tombions pas dans des problèmes d'intendance sclérosants : qui ouvre les tables pliantes de tennis de table ? Qui déploie le filet de badminton ? Qui met à disposition les tables de pique-nique que j'ai achetées ? Tout cela nécessiterait plus de coordination. J'aimerais que la Ville entame un dialogue avec les maires d'arrondissement qui souhaitent pérenniser certaines activités pour que l'on trouve un mode opératoire efficace et qu'on attribue des moyens nécessaires à l'organisation et à la programmation sportive et culturelle. Je suis sûre que nous y arriverons, Monsieur RABADAN.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous deux, Monsieur BOHBOT et Madame BERTHOUT, Madame la maire du 5e arrondissement.

Pour vos interventions, une réponse en deux temps. Sur le projet de délibération auquel le vœu est rattaché, je crois que nous partageons tous, ici, le constat qu'on est dans une ville extrêmement dense, où le taux d'infrastructures sportives par habitant n'est pas satisfaisant. Le sujet, c'est qu'on n'a plus beaucoup d'endroits où les construire. Nous travaillons pour développer ce qui existe déjà, qui peut être densifié ou amélioré. C'était d'ailleurs l'objet du vœu amendé que nous avons accepté à votre voisine, dans le 16e arrondissement, pour y lancer des études.

Le partenariat sur le dispositif "123 Nager" va dans le sens de ce que vous demandez. En effet, au-delà de la limite de nos infrastructures, il faut conquérir l'espace public et l'organiser. C'est également le sens du vœu de Mme BERTHOUT, sur lequel je vais revenir. Sur ce sujet, nous faisons tous les mêmes constats, nous essayons de trouver des solutions. Je veux souligner que ce partenariat est intéressant et ce que les Jeux nous ont amené, car il permet de faire travailler des marques, en l'occurrence "Arena", une marque qui fournit du matériel de natation. Elle donne, ici, pour 15.000 euros de lunettes, bonnets, planches et bouées que la collectivité n'aura pas à fournir. C'est un partenariat qui me semble intéressant, et je pense que nous le voterons tous sans problème.

Concernant le vœu de Mme BERTHOUT, je suis ravi du succès des Arènes de Lutèce et de la bonne coordination avec le travail qui a eu lieu, d'autant que vous n'en étiez pas très convaincue, vous étiez plutôt en faveur de la place du Panthéon. Je suis ravi que nous ayons trouvé des accords, et j'ai eu l'occasion de venir partager le succès des Arènes de Lutèce. Sur le fond du vœu, il n'y a pas de sujet. Le seul problème, et vous l'avez très bien dit dans votre intervention, c'est qu'il faut qu'on travaille avec l'ensemble des mairies d'arrondissement qui se voudront volontaires. Je le rappelle, tous les arrondissements proposaient un site de festivités, sauf un. Viendra-t-il, demain, demander un site de festivités ? Nous verrons.

Dans tous les cas, tous les volontaires seront consultés dans la mission qui m'a été confiée sur l'héritage pour coordonner. En effet, vous l'avez rappelé, mettre des dispositifs dans l'espace public n'est parfois pas très simple sur

des tâches matérielles. Ce que je peux vous garantir est que je vais consulter les mairies d'arrondissement, et spécifiquement celles qui avaient des zones de festivités. J'aurai donc affaire à vous et à vos services pour voir ce que nous pouvons faire dans le 5e arrondissement. Cela nous évitera que chaque arrondissement dépose un vœu, mais croyez-moi, si vous le retirez pour que je n'y émette pas un avis défavorable, je m'engage à venir travailler sur le sujet des zones de festivités dès l'été prochain. C'est également mon souhait et, je crois, celui de la Maire de Paris. Toutefois, il faut définir les conditions qui permettront d'encadrer et de coordonner l'ensemble de ces travaux sur les arrondissements qui le souhaiteront.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame BERTHOUT, le vœu n° 8 de votre groupe est-il maintenu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je comprends que vous y êtes favorable, mais vous me demandez de le retirer. Je n'ai pas compris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - En effet, je crois qu'il a dit cela.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je vous demande de le retirer, car je vais venir vous voir, comme toutes les mairies d'arrondissement, pour discuter des zones de festivité. C'est pour ne pas avoir un vœu de chaque mairie d'arrondissement à chaque Conseil pour demander d'avoir une zone de festivité selon des modifications ou des spécificités. Je vais donc venir vous voir. C'est pour éviter la cascade de vœux au prochain Conseil de Paris et nous faire gagner un peu de temps. Néanmoins, je suis favorable à l'idée qu'on les maintienne.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je le retire, en comprenant que M. RABADAN est d'accord sur le fond.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Et qu'il viendra vous voir.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je retiens l'attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je n'ai pas besoin de mettre ce vœu aux voix.

En revanche, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DICOM 27).

2024 DTEC 34 - Avenant à la convention cadre relative à la stratégie d'accompagnement des courses à pied sur route zéro plastique à usage unique par des dispositifs utilisant l'eau potable de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DTEC 34 : avenant à la convention-cadre relative à la stratégie d'accompagnement des courses à pied sur route "zéro plastique" à usage unique pour des dispositifs utilisant l'eau potable de la Ville de Paris.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris - c'était là, un engagement très fort de la Maire de Paris Anne HIDALGO - ont été l'occasion de démontrer au monde entier la capacité de notre Ville à "changer le modèle de l'organisation des grands événements sportifs". C'est ce qu'a dit Tony ESTANGUET mardi, il y a quelques jours. Il a bien mérité sa médaille du fait qu'il a participé à transformer ce modèle des grands événements sportifs, qui conjuguent la fête populaire du sport et les ambitions solidaires et écologiques. C'est de cela que je vais parler, car à Paris, aux J.O.P., nous avons eu une baisse de 55 % de l'empreinte carbone par rapport aux Jeux de Londres, les derniers Jeux d'été en Europe. Les J.O. de Paris ont assurément permis d'accélérer la transformation écologique de notre Ville. Nous parlons d'héritage, et il y a beaucoup d'héritages, notamment écologiques, de ces Jeux, et, sur la baisse de l'empreinte carbone, c'est absolument criant.

Parmi les grandes transformations opérées grâce aux Jeux, nous avons l'occasion d'évoquer aujourd'hui, avec ce projet de délibération, la sortie du plastique à usage unique. Dieu sait que c'est un sujet très important pour l'empreinte carbone de grands événements. Il faut dire que, dans le monde du sport, la bouteille plastique est omniprésente. Une étude de l'Agence parisienne du climat démontre que 17.000 bouteilles en plastique sont jetées, en moyenne sur une année, par un centre sportif parisien. Nous imaginons donc les progrès qu'on peut avoir à faire sur ce sujet.

Au sein des sites de compétition et de festivités pour les J.O., le plastique a été remplacé par des bouteilles en verre, des fontaines à eau et des fontaines à soda, avec des gobelets réutilisables. Les gourdes étaient, pour la première fois, autorisées dans ces enceintes, et il faut noter que c'est un changement positif. Il faut néanmoins reconnaître, vous l'avez tous vu, que certains grands groupes industriels n'ont pas joué le jeu. C'était le cas de Coca-Cola, et cela a été remarqué. Cependant, au-delà de ces exceptions, l'ensemble des acteurs se sont engagés dans une démarche vertueuse pour limiter et bannir le plastique à usage unique. Ces Jeux ont donc permis de trouver des solutions plus vertueuses à une échelle sans équivalent.

Ces bonnes pratiques ont également été mises en œuvre lors du Marathon pour tous, la première épreuve "grand public" des Jeux, organisés avec des ravitaillements sans aucune bouteille ni aucun gobelet jetable. On estime que ce sont 450.000 bouteilles en plastique et autant de déchets, souvent abandonnés sur la voie publique, qui ont ainsi pu être évités.

Nous parlions d'héritage, j'en termine là, puisque ce progrès va se poursuivre dans le temps. C'est désormais la règle pour toutes les courses à pied sur route organisées à Paris depuis le 1er septembre 2024 : tous les organisateurs devront garantir leur capacité à organiser un événement sans plastique à usage unique pour obtenir une autorisation d'occupation du domaine public. Ce sera le cas pour boire de l'eau ou pour boire du vin, comme le fera mon voisin de droite, car, si j'ai bien compris, il fait la Course des vendanges ce soir. Il pourra donc boire ce qu'il veut, mais dans une gourde.

Pour terminer plus sérieusement, l'héritage des J.O. est concret et visible. C'est une nouvelle mesure de transformation écologique qui profitera durablement aux Parisiens. Nous comptons, chaque année, plus d'une cinquantaine de courses sur route organisées à Paris. C'est donc l'équivalent de 20 tonnes de plastique jeté, et qui pourrait finir dans la nature ou dans les océans. C'est donc contre cela qu'on arrive à faire des progrès.

Je vous donne donc rendez-vous le 17 novembre prochain pour l'une des plus belles courses de la capitale, sans bouteilles en plastique, ce sont les 10 kilomètres de Paris Centre. Vous imaginez qu'ils sont chers à mon cœur.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis au nom des écologistes de voir que la stratégie parisienne d'accompagnement des courses à pied poursuit notre action municipale vers le "zéro plastique à usage unique" grâce à cet avenant. Face à la course des industriels au plastique, la Ville de Paris choisit la course sans plastique. Une nouvelle d'autant plus salubre que les manifestations sportives peinent encore à appliquer les objectifs de la loi "A.G.E.C." et la sortie du plastique à usage unique. Tout au plus, ces événements se contentent d'un "greenwashing" en s'affichant avec de grandes marques, et ceci est d'autant plus inquiétant que l'ancien Gouvernement envisageait déjà le report de cinq ans de l'objectif d'interdiction des emballages en plastique fixés par la loi "Climat". J'espère que nous n'aurons pas à nouveau de report avec ce nouveau Gouvernement.

Les reports demandés sans cesse en matière de plastique par les lobbies industriels sont en contradiction totale avec l'urgence sanitaire et environnementale. Nous en avons déjà fait les frais : la France a dû payer en 2023 une amende européenne de 1,6 milliard d'euros pour les retards en matière de traitement des déchets en plastique. Si l'on s'en tient aux bouteilles en plastique, ce sont 25 millions de bouteilles en plastique jetées chaque jour, et dont un peu moins de la moitié sont recyclés. Nous devons donc opter pour des alternatives viables, écologiques et qui ne portent pas préjudice à la pratique du sport.

Le plastique nous submerge, nous le portons sur nous, nous l'ingérons. Il pollue notre terre, nos mers, nos océans, et même nos propres corps. Cet avenant est un pas supplémentaire vers le "zéro plastique", mais montre également tout le travail qu'il nous reste à faire pour éliminer toutes ces bouteilles en plastique et leur préférer, en toutes circonstances, l'eau du robinet de si bonne qualité à Paris.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Boris JAMET-FOURNIER et Antoinette GUHL, pour la mise en avant de cet avenant important et qui intéresse tout le monde...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Si vous pouviez baisser d'un ton pour que je puisse m'exprimer sur un sujet important, merci.

Cet avenant vient, comme vous l'avez souligné, en héritage de ce que nous avons mis en place lors des Jeux olympiques et paralympiques. Cet avenant a été donné comme un objectif pour l'ensemble des organisateurs de courses sportifs sur l'espace public à 2.024. Nous avons demandé, à ceux qui le pouvaient, la possibilité de s'organiser pour ne plus avoir recours à des plastiques à usage unique et nous avons, avec la Ville, sollicité "Eau de Paris" pour la mise à disposition de fontaines et l'achat de gobelets pour les courses que l'on peut qualifier de "petites" ou "moyennes" sur l'espace public. Désormais, pour organiser une course sur route à Paris, il ne faudra plus utiliser de plastique à usage unique.

Cela a été dit par mes prédécesseurs : il reste encore 13 courses d'ici décembre. Il y en a environ 150 par an. C'est l'équivalent de 1 million de bouteilles qui ne seront pas utilisées dès 2025 et de 20 tonnes de plastique qui seront ainsi économisées. Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est un changement indispensable et nécessaire. Sur les Jeux, énormément de choses ont été faites, nous pouvons toujours faire plus.

Comme l'a dit Boris JAMET-FOURNIER, beaucoup de bouteilles plastiques n'ont pas été utilisées quand c'était le cas. Néanmoins, quand nous n'avons pas pu faire autrement, nous avons pris le parti de demander que les bouteilles en plastique soient versées dans des gobelets réutilisables pour être mieux captées et recyclées. J'entends beaucoup de contre-vérités sur le sujet. C'est également ce qui a permis d'éviter un certain nombre de bouteilles sur l'espace public. Nous aurions aimé le faire partout, mais ce n'était opérationnellement pas possible. Les fournisseurs de boissons - Coca-Cola, vous les avez cités - ont joué un rôle important dans la transformation de leur modèle. Il reste encore du travail, mais ce qui a été fait à l'échelle des Jeux était unique et laissera sans doute, et je l'espère pour tous les autres événements, un avant et un après. L'avenant vient accompagner ce changement, qui sera maintenant définitif sur l'espace public parisien.

Merci de votre vote en ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Pierre RABADAN.

Vous avez porté cette ambition de la fin du plastique à usage unique pendant les Jeux, ce qui rejoint notre engagement. Je crois que nous avons apporté la démonstration qu'il faut aller beaucoup plus loin. En tous les cas, pour un événement de cette ampleur, cette marche a été décisive et saluée par les organisations qui, à l'échelle internationale, militent également pour la fin du plastique à usage unique.

Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DTEC 34).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons passer à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu de l'Exécutif n° 150 relatif à l'avenir du Parc des Princes.

La parole est à Pierre RABADAN, pour présenter ce vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, y compris à l'ouverture du Conseil, pour réaffirmer que nous souhaitons que le futur du Paris Saint-Germain s'inscrive à Paris, donc au Parc des Princes et que le développement des équipements du club se fasse dans Paris, dans le respect de l'histoire du club, de la volonté de ses supporters, dont l'un de ses représentants est présent ici et que je salue, et nécessairement sur un principe de développement durable et de protection de l'environnement. Nous avons discuté, il y a maintenant trop longtemps, de ces conditions avec le club. Aujourd'hui, ce vœu vient en réponse à un amendement que le Conseil régional a "injecté" sans concertation, si je puis dire, car c'est arrivé la veille, une décision de la Région de dévouer 50 hectares pour un futur équipement sportif, sans doute réservés pour un éventuel nouveau complexe à l'initiative du Paris Saint-Germain, dans une volonté éventuelle de quitter le Parc des Princes. Nous y sommes absolument défavorables.

Par ailleurs, cet amendement, qui vient réserver une surface de 50 hectares, nous interroge. C'est l'équivalent de trois fois le Stade de France. Nous ne connaissons pas les conditions, mais il est en mesure de modifier l'équilibre de ce S.D.R.I.F. C'est en ce sens que, par ce vœu, nous demandons également que soit saisie la justice administrative à des fins d'annulation de cet amendement. Ce vœu vient donc rappeler notre volonté que le Paris Saint-Germain reste au Parc des Princes.

Notre porte a toujours été ouverte depuis que les discussions sont rompues. Nous l'avons fait de nombreuses fois par voie de presse. Nous partageons avec l'immense majorité des supporters, je le crois, la volonté de voir l'avenir de ce club au Parc des Princes.

Je vous remercie de voter ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est un enjeu crucial. Le P.S.G., c'est Paris, et Paris, c'est le Parc des Princes. Nous l'avons fait voter et il n'y avait eu aucune opposition à cela pour qu'il n'y ait pas de vente du Parc des Princes, notamment au regard des conditions et des propositions qui avaient été faites, en leur temps, par le P.S.G. Cela a été voté ici, il n'y a pas eu de vote contre cette idée que nous avons soumise à notre Assemblée sur la question de vendre, ou non, le Parc des Princes. A partir de là, avec Pierre RABADAN et avec mon équipe ici, à l'Hôtel de Ville, nous avons tenté, à plusieurs reprises, de renouer la discussion avec le club pour trouver des solutions qui permettent de tenir compte des impératifs du modèle économique d'un club de cette importance, sans pour autant aller sur la vente du parc, puisqu'il n'y avait pas d'accord possible.

J'ai le souci de ne pas spolier les Parisiens de leurs propriétés, mais en même temps, celui de permettre à ce club de continuer à porter fièrement, et avec tout notre soutien, les couleurs de Paris. Les discussions n'ont pas repris, malheureusement. Il faut être deux pour engager une discussion. La proposition que nous avons faite, que je pense intéressante et raisonnable, permettait à chacun de garantir ses intérêts, ceux de notre collectivité publique et de l'équipe et du club auquel nous sommes tant attachés. Il s'agissait de passer par un bail emphytéotique, ce qui est assez régulier dans ce genre de situation avec des partenaires privés. Cela n'a pas été possible. Cela n'a pas été un sujet de discussion, puisqu'elle nous a été refusée, y compris malgré des démarches directes que j'ai pu faire moi-même. Nous nous sommes retrouvés face à cette affirmation de départ du club de Paris, et l'équipe, de son lieu historique.

Dans ces différents événements, je regrette que la Région Île-de-France, sans même nous en informer, ait finalement proposé des sites pour que cette idée du club parisien pouvant quitter Paris prospère dans les esprits, mais prospère concrètement, avec une proposition figurant dans le S.D.R.I.F., et cela a été très bien dit par Pierre RABADAN : d'une façon assez étonnante, à la dernière minute, par un amendement ouvrant la possibilité d'avoir un site de 50 hectares, ce n'est pas rien, sur lequel pourrait venir se construire un complexe. Il a à voir avec le sport, puisqu'il s'agit d'y construire un stade, mais dont la vocation première est de faire une opération immobilière avec hôtels, restaurants, centre commercial et animations diverses et variées, ce qui n'est plus tout à fait le même sujet que celui du maintien de notre équipe et de notre club dans son stade historique, dans le stade des Parisiens, propriété des Parisiens, le Parc des Princes.

Nous sommes surpris de la méthode, c'est pourquoi ce vœu est présenté. S'il est adopté, j'accomplirai la volonté de ce vœu : saisir la justice administrative, tirer au clair cette procédure engagée par la Région, réaffirmer notre volonté d'avoir notre équipe et notre club ici, à Paris, et de renouer un dialogue pour porter les ambitions sportives du club. Ce qui nous intéresse, ce sont les ambitions sportives du club, non, pas le projet immobilier. C'est le vœu qui vous est soumis et j'espère, puisque c'est d'intérêt collectif que nous nous retrouverons tous pour réaffirmer notre attachement au P.S.G.

Je le dis d'autant plus qu'hier, nous avons eu une très bonne nouvelle avec un autre club très important pour nous également, mais qui est d'une autre nature et qui joue aujourd'hui à un autre niveau. Nous espérons tous sa montée en Ligue 1 le plus rapidement possible - je pense, bien sûr, au P.F.C. - avec la bonne nouvelle d'un actionariat qui va permettre au P.F.C. de prospérer, comme c'est le cas dans beaucoup de grandes villes qui comptent plusieurs clubs. Je veux profiter de cette expression pour dire combien je me réjouis, et j'attends confirmation de ce qui a été dit dans la presse concernant l'actionariat et les nouvelles ambitions du P.F.C., dont chacun sait que c'est également un club parisien populaire, enraciné à son origine dans le 20e arrondissement, avec deux équipes, masculine et féminine, toutes les deux extrêmement performantes. Je veux leur dire combien je me réjouis de la nouvelle qui a été diffusée, et qui attend maintenant sa confirmation.

Plusieurs demandes ont été faites, dont une série d'explications de vote.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pour une explication de vote et une demande à vous faire sur le scrutin. Nous avons déjà voté ici, au Conseil de Paris, le souhait que le Parc des Princes reste la propriété de la Ville de Paris, c'est-à-dire celle des Parisiens, et que le P.S.G. reste durablement joué au Parc des Princes. Nous le réaffirmons avec ce vœu, mais entre-temps, et je crois que c'était la semaine dernière, le Conseil régional a introduit en urgence une modification du S.D.R.I.F. Si cela se passait ainsi au Conseil de Paris, que n'entendrions-nous pas, sur la forme comme sur le fond, il faut aussi le rappeler !

Je ne sais pas quelles intentions ou pressions sont derrière cette modification du S.D.R.I.F., mais ce n'est pas conforme à l'intérêt des Franciliens, à l'aménagement cohérent de la Région et à la dimension écologique du schéma directeur de la Région Île-de-France. Nous contestons donc la légalité de cet engagement de modification S.D.R.I.F.

Disons-le clairement : pour nous, il ne s'agit pas de "business", il s'agit de football, il s'agit de démocratie et il s'agit de Paris. Voilà pourquoi nous voterons favorablement à ce vœu.

Au nom de mon groupe, je demande un scrutin public pour que le vote de chacun soit clair et transparent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci,

La demande de scrutin public est de droit. Je propose que chacun des groupes de cette Assemblée puisse s'organiser pour que le scrutin public ait lieu à la fin des explications de vote.

La parole est à David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, vous vous lancez dans la série des procès judiciaires ! Quand j'ai lu cela dans la presse, voilà 48 heures, j'ai cru à une "fake new". C'est vrai qu'on en entend beaucoup autour de vous, mais vous arrivez toujours à nous surprendre. Nous pouvons dire que vous vous enlisez dans ce dossier, et pas depuis cet après-midi, comme votre présentation, très difficile à suivre, nous en a donné un nouvel exemple, mais depuis de très nombreux mois. C'est un véritable cafouillage, une confusion, une espèce de charivari politico-administratif duquel vous n'arrivez pas à vous sortir. Ah, c'est vrai, vous l'aimez, ce P.S.G., mais vous avez maintenant décidé de torpiller tout ce qui tourne autour du P.S.G. en lui faisant des procès en justice. Ce n'est pas vraiment notre conception des choses. En plus, Madame la Maire, vous qui avez déjà tellement gaspillé d'argent, vous allez encore dépenser l'argent des Parisiens à engager des procès à la Région Île-de-France., n'avez-vous pas mieux à faire, Madame la Maire, pour mieux utiliser l'argent des Parisiens ? Vous ne serez pas surprise, nous n'allons pas vous suivre. Il semblerait que vous ne compreniez rien au foot, que vous ne compreniez rien à la négociation...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne suis qu'une femme, pardonnez-moi !

M. David ALPHAND. - Les supporters du Paris Saint-Germain, les amoureux du football à Paris ? Vous les désespérez, Madame HIDALGO ! Ah, votre engouement pour le sport aux mois d'août et de septembre, il est déjà bien loin ! Par les successions de dysfonctionnements et d'erreurs d'appréciation, vous êtes en train de laisser partir le Paris Saint-Germain du Parc des Princes ! Peut-être, même, voulez-vous l'y inciter ?

Non, nous n'allons pas vous prêter la main à cette opération. Surtout, nous n'allons pas vous permettre de dépenser encore de l'argent inutilement et de le gaspiller pour des procès en justice.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Voilà qui est clair.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que la droite régionale, Mme PÉCRESSÉ, et la droite parisienne tirent contre leur camp, celui de Paris. Le Conseil de Paris a réaffirmé sa volonté que le Parc des Princes reste la propriété des Parisiens et que le club reste à Paris. Dans le même temps, vos amis de la droite régionale - certains d'entre vous l'ont fait - votent pour le déplacement du Paris Saint-Germain sur 50 hectares de terres agricoles en Région Île-de-France, excusez-moi du peu ! Cela pose un double problème. Premier problème, c'est que vous n'assumez pas, vis-à-vis des Parisiens, que cela vous est égal que le Paris Saint-Germain quitte Paris. Assumez-le ! D'ailleurs, en ne votant pas, vous l'assumez ! Deuxième problème, c'est que la droite régionale a un vrai problème avec l'écologie. Nous le savions, nous en sommes certains : 50 hectares, à l'heure du réchauffement climatique, de la bétonisation intensive, de l'artificialisation des sols, rendez-vous compte !

Nous avons voté un S.C.O.T. métropolitain, qui interdit l'artificialisation. Cela veut dire que ce ne sera pas sur le territoire de la Métropole, ce sera sur des terres agricoles de la région. L'assumez-vous ? Si oui, c'est une honte !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, c'est par voie de presse, méthode inédite dans cet hémicycle, que nous avons découvert, non sans surprise, ce vœu par lequel vous nous exprimez votre souhait de faire annuler, par la justice administrative, la réservation d'un terrain accordé par le Conseil régional d'Île-de-France en vue de construire un nouveau stade pour le P.S.G. Non sans surprise, car comment expliquer cette gesticulation médiatique et politique, quand nous savons que vous avez délibérément laissé ce dossier au point mort depuis des mois ?

Je comprends votre frustration, et il faut bien le dire, nous sommes gênés pour vous. Quand vous ne faites rien, que vous attendez que les choses se fassent sans vous, d'autres agissent. C'est le cas de la Région Île-de-France qui, manifestement, est plus active que vous. Mais, Madame la Maire, avez-vous repris le dialogue avec le P.S.G. afin de trouver une solution pour qu'il puisse rester à Paris, au parc des Princes, ce que nous appelons tous de nos vœux, à commencer par le maire du 16^e arrondissement, Jérémie REDLER ? Non, vous n'avez rien fait. Au lieu de

cela, vous vous obstinez dans un bras de fer stérile qui n'est ni dans l'intérêt du club ni dans l'intérêt de Paris. Le P.S.G. est une institution sportive de premier plan de notre Ville. Comment expliquer que personne, dans votre majorité, ne cherche à permettre son développement en son sein ? Les collectifs de supporters du P.S.G. ont d'ailleurs fait part, à plusieurs reprises, de leur souhait de rester au Parc des Princes, stade historique et emblématique du club.

Je passe sur le manque de sérieux, qui se ressent jusque dans la méthode, puisque la Ville ne peut pas attaquer la délibération de la Région et que les recours juridiques ne pourront intervenir que contre le décret du Premier ministre lorsqu'il sera promulgué. Je vous l'accorde, c'est un bel exercice de communication, mais nous gagnerions tous, ici, à avoir un peu plus de sérieux, à éviter ce genre de débat et à rétablir la communication entre la Ville et le club, mais également à arrêter de gaspiller l'argent des Parisiens dans des procès absurdes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Je profite de cette explication de vote pour revenir sur ce qu'il s'est passé en février dernier et ce qu'il se passe aujourd'hui pour limiter l'instrumentalisation dont notre Conseil est assez coutumier. En février dernier, après un certain nombre d'atermoiements - je rappelle que vous aviez dit n'être pas opposée à la vente du Parc des Princes, vous n'aviez pas fermé la porte et, apparemment, des promesses avaient été faites -, vous aviez manifesté votre opposition en raison, selon la presse, d'une offre manifestement trop faible. Vous aviez donc appelé le Conseil de Paris au secours pour essayer de mettre une certaine pression, vœu qui, d'ailleurs, n'avait pas manifestement donné beaucoup de suite puisque, dans ce vœu, nous souhaitions que l'adaptation du stade aux besoins du P.S.G. soit réalisée dans le cadre d'un montage satisfaisant pour toutes les parties, mais n'impliquant pas sa session. Manifestement, il n'y a pas que les vœux de l'opposition, qui ne voit pas de suites données, puisque vous nous avez indiqué, Madame la Maire, dans votre intervention liminaire, que le dialogue n'avait pas été renoué. Cela pose de véritables problèmes pour l'intérêt de ce club des supporters, Parisiens ou non.

Aujourd'hui, nous apprenons par la presse que vous nous demandez, prenant prétexte de l'amendement du S.D.R.I.F. régional, que l'on réaffirme notre soutien au club. Sur tous ces bancs, il n'y a aucun doute sur le fait que nous soutenons ce club et que nous voulons absolument le meilleur pour lui. Nous souhaitons à nouveau réitérer notre demande que le dialogue soit renoué, comme nous l'avons fait il y a plus de six mois, désormais. Néanmoins, ce vœu nous paraît très contestable sur un plan légal et juridique, c'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas vous suivre sur ce point.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, nous vous parlons, avec le groupe Union Capitale, en femmes et hommes libres, indépendants d'esprit. Rien ne pèse sur notre conscience, et nous allons dire ce que nous croyons bon pour l'avenir de Paris et du Paris Saint-Germain. Depuis 2014, il y a eu beaucoup de revirements spectaculaires : des propos contradictoires tenus par certains de vos adjoints sur l'avenir du club au Parc des Princes, puis une fermeture du dialogue. A plusieurs reprises, nous vous avons dit qu'il fallait renouer le dialogue. Blocage des discussions, cela veut dire que le club a commencé à regarder ailleurs. La présidente de la Région, Valérie PÉCRESSE, est bien dans son droit de travailler et de réfléchir avec le club à des solutions alternatives. C'est ce qui s'appelle un éventuel "plan B". C'était son devoir, elle a rempli sa mission et toutes les procédures ont été respectées par la Région Île-de-France. Ce matin encore, à la radio, elle a dit très clairement qu'elle n'était pas opposée au maintien du club au Parc des Princes, n'inversons pas les problématiques et l'ordre des choses !

Nous aimons le Paris Saint-Germain, son équipe, ses joueurs et ses supporters. Nous voulons maintenir le club au Parc. Pour cela, il faut une bonne méthode de travail, et la seule qui compte, c'est le dialogue. Comme le disait Pierre Mendès-France : "La démocratie, c'est d'abord en état d'esprit, et, le premier état d'esprit d'une démocratie, c'est le dialogue permanent". Quand on ne se parle pas, quand on ne s'écoute pas, on ne veut pas construire une stratégie partagée. Saisir la justice est une erreur, car cela ne favorisera pas le dialogue, mais durcir les positions des uns et des autres.

Madame la Maire, la balle est dans votre camp. Ne faites pas de l'anti-jeu. Le Parc, c'est le P.S.G., le P.S.G., c'est le Parc. Il faut une solution avec un nouveau bail emphytéotique pour l'agrandissement du parc, pour un projet d'avenir, pour que ce club rayonne et pour que nous soyons tous fiers de Paris, du Parc et du Paris Saint-Germain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Communiste s'est déjà prononcé plusieurs fois sur l'importance que ce stade revêt pour notre Capitale. Je ne reviendrai pas sur son héritage populaire et sur l'attachement des Parisiens au fait que ce stade soit historiquement associé au P.S.G., un club avant tout parisien. Aujourd'hui, les propriétaires du P.S.G. considèrent qu'ils sont à l'étroit dans ce stade. Que le stade évolue, rien de plus naturel. Cette demande est soutenue par les supporters et le vœu de l'Exécutif est limpide sur ce point : cela ne doit se faire que dans le cadre strict d'un montage juridique et financier qui n'implique ni sa session ni une contribution de la Ville de Paris.

Dans ce contexte, découvrir que Mme PÉCRESSE s'improvise V.R.P. des propriétaires du P.S.G. au débotté, la veille du vote définitif du S.D.R.I.F., c'est détonnant. Tout cela pour réserver, en toute urgence, 50 hectares avec une option en placement libre, puisque rien n'est arrêté. Cinquante hectares pour : "Une urbanisation potentielle pour une très grande infrastructure sportive en Ile-de-France." Comprenez : un méga-complexe sportif et commercial, où seule comptera la taille du porte-monnaie des supporters, transformés en clients. Une sorte de P.S.G. Land, après l'O.L. Land, consacrant la rentabilisation du P.S.G. qui ne sera donc qu'une marque avant d'être un club de foot. Quelle tristesse de voir de nombreuses grandes villes de droite se positionner pour accueillir, tels des vautours, ce méga-projet.

L'histoire ne s'arrête pas là, puisque nous apprenions, dans la nuit, que Bernard ARNAULT veut faire l'acquisition du Paris F.C., l'autre club parisien. Quel suspense ! Après avoir largement profité des J.O.P. pour s'implanter à Paris et dans le sport, en s'associant à plusieurs événements majeurs, voilà donc que L.V.M.H. s'attaque au football parisien. Cela relance le débat, pour ne pas dire le match, car le Paris F.C. possède de nombreux atouts, à commencer par son logo, qui n'est autre que la Tour Eiffel.

Vous l'aurez compris, nous voterons ce vœu. Mes chers collègues, ne renonçons pas à cet emblème parisien. Nous choisissons de nous battre pour lui. L'argent ne peut pas tout acheter. Paris n'est pas à vendre, ni son stade, ni ses supporters, ni son image.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues.

Nous allons passer au vote.

Vous avez déjà parlé, non ? C'est vrai, il y a un droit des maires d'arrondissement.

Monsieur le maire du 16e arrondissement, je vous en prie.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour vous dire que je découvre ce vœu. Comme d'habitude, je n'ai pas été consulté ni même informé, sur ce vœu. Je rappelle mon attachement au P.S.G. et au Parc des Princes, en tant que maire du 16e arrondissement, mais également en tant que membre de l'Exécutif de la Région. Je vous rassure, il souhaite que le P.S.G. reste au Parc des Princes. Est-ce la bonne méthode que vous utilisez aujourd'hui ? Je ne suis pas sûr. C'est un peu comme si, dans un couple, on faisait un procès en attaquant pour être sûr que sa femme reste dans le couple, ou l'homme. Je pense...

Madame la Maire, je vous invite à faire la police de la séance, s'il vous plaît.

Ce n'est pas la bonne méthode que d'attaquer en justice et de forcer le P.S.G. à rester au Parc des Princes. Vous devriez plutôt tout faire pour reprendre le dialogue avec eux pour garder le P.S.G. plutôt que d'essayer de lui couper les ailes. Je vous propose, si vous n'y arrivez pas par vous-même, à vous aider à reprendre le dialogue avec le P.S.G.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je constate avec plaisir, sauf pour un groupe, qui n'était pas très clair sur le sujet, que personne n'est pour la vente du Parc des Princes. Nous confirmons donc la position précédente de notre Conseil selon laquelle personne n'est pour la vente du Parc des Princes. Il est une propriété des Parisiens. De plus, il avait été proposé avec un montant qui était, purement et simplement, de la spoliation des biens des Parisiens. Personne n'est donc pour la vente du Parc des Princes, c'est une bonne nouvelle. De même, tout le monde est pour le maintien du P.S.G. à Paris, dans son stade, au Parc des Princes. C'est très bien, c'est un deuxième point d'accord général ici, et c'est une très bonne chose.

Ensuite, la droite de l'hémicycle nous explique qu'il faut poursuivre le dialogue. Nous sommes les premiers à vouloir le faire, puisque nous sommes tous contre la vente du parc, en travaillant avec le P.S.G. sur une hypothèse réelle, intéressante, intelligente et plus que praticable, à savoir le maintien du club au Parc des Princes, son agrandissement et un bail emphytéotique. Cela permettrait de garantir des conditions au club et à ses joueurs pour leurs exploits sportifs en bénéficiant des installations nécessaires pour le sport et son modèle économique. J'imagine que tout le monde est d'accord pour que cette piste soit approfondie.

Le problème est qu'aujourd'hui, le club et sa direction refusent de se satisfaire du bail emphytéotique. Ils refusent notre position commune. Reprendre le dialogue ne signifie pas réinscrire l'idée de la vente du stade - nous y sommes tous opposés -, mais avoir un bail emphytéotique et travailler sur les évolutions du club. Si le dialogue consiste à revenir avec une proposition de vente du Parc, c'est contraire à ce que nous avons voté et à notre volonté. C'est également contraire à ce que les supporters, qui ont leurs droits de propriété sur ce club, nous disent depuis le début.

Il n'y a pas 36.000 hypothèses, mais une seule, pour laquelle je demanderai aux groupes de l'opposition de nous aider : faire entendre raison au P.S.G. La seule voie possible, même s'il y a plusieurs possibilités, c'est le bail emphytéotique. Faites-nous entendre et faites entendre raison au club. Il n'y a qu'une hypothèse possible : le bail emphytéotique.

Cependant, qui intervient ? La Région Île-de-France, qui propose une alternative au P.S.G. pour qu'il construise un stade, mais surtout un complexe immobilier avec hôtels, commerces, etc., sur 50 hectares. Le Stade de France, c'est 17 hectares. Cinquante hectares, donc, sur des terrains - je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur cette partie de l'hémicycle - qui seront en partie artificialisés. Vous, vous offrez une porte de sortie vers une autre hypothèse que l'hypothèse sportive, celle faisant l'intérêt des supporters et de Paris, à savoir rester au parc des Princes. Cela nous interroge.

Nous allons donc saisir la justice administrative, pas contre le P.S.G., mais contre la Région Île-de-France, puisque c'est elle qui a introduit, de façon très rapide, cet amendement dont personne n'a eu connaissance avant la veille du vote du S.D.R.I.F., un document extrêmement important. Cet amendement vient prendre 50 hectares, sans dire où, pour un grand équipement dont nous apprenons par la presse qu'il s'agit d'un complexe immobilier plus que sportif pour répondre aux besoins des actionnaires du club. Ce projet n'a pas grand-chose à voir avec le sport, et encore moins avec l'intérêt des Parisiens.

Pour clarifier le débat, je préfère que nous sachions sur quoi nous allons voter aujourd'hui. A la droite de cet hémicycle, vous vous proposez depuis longtemps, et vous le faites. Vous allez aux matchs et, en général, vous vous présentez auprès de moi ou de mon cabinet comme le porte-parole des discussions que vous avez eues avec les dirigeants du club pendant les matchs. Si cela arrive, et si vous voulez porter un message, portez celui des intérêts de Paris, dites-leur qu'il n'y a pas d'autre hypothèse que celle du bail emphytéotique, cela dans le respect des intérêts de chacun, mais surtout dans celui des Parisiens et des supporters du club. Nous sommes prêts à engager cette discussion que nous appelons depuis longtemps. Voilà pour la clarification de ce sur quoi nous allons voter.

La saisine de la justice administrative se fera donc sur la délibération du S.D.R.I.F., et non contre le P.S.G. Ce sont deux sujets différents. Nous n'avons jamais attaqué le club en justice et nous ne comptons absolument pas le faire, car ce n'est pas ainsi que nous traitons des partenaires, même lorsqu'ils refusent la discussion sur notre proposition.

Je vous propose maintenant de voter pour le vœu n° 150 de l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes à scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Suffrages exprimés : 151

Abstentions : 25

NPPV : 1

Pour : 92

Contre : 33

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le vœu déposé par l'Exécutif est adopté au scrutin public. (2024, V. 157).

2024 DJS 116 - Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la porte d'Asnières situé 17, avenue de la Porte d'Asnières (17e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DJS 116 : attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la porte d'Asnières.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est non sans une certaine joie et une certaine émotion que nous est donnée l'opportunité d'examiner ce projet de délibération prévoyant de nommer le stade de la porte d'Asnières en hommage à Just Fontaine, champion reconnu, humble, connu pour sa grande gentillesse et décédé le 1^{er} mars 2023. Dans la foulée des Jeux olympiques et paralympiques, cette dénomination vient rappeler les valeurs du sport, de l'esprit d'équipe qui furent celles de Just Fontaine et donner un exemple au parcours exceptionnel à tous ceux qui viendront pour "x" ou "y" raison, pratiquer leur activité sportive sur cet équipement municipal important du 17^e arrondissement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Just Fontaine est, en effet, un monument du football français, passé par de nombreux clubs de légende, l'O.G.C. Nice, le Stade de Reims, qui lui rendra hommage dimanche prochain, mais surtout joueur prolifique des Bleus où il décroche, en 1958, à l'occasion de la Coupe du monde, le record du monde du nombre de buts marqués durant une épreuve, avant d'être dépassé par Gerd Müller, Cristiano RONALDO, et à égalité avec Lionel MESSI.

Il est également une légende du football parisien. Après avoir mis fin à sa carrière de joueur à 28 ans après une blessure, il devient l'artisan de la remontée du Paris Saint-Germain en première division en 1974 en tant qu'entraîneur. Il poursuivra cette autre facette de sa carrière dans divers clubs, mais également à l'international, entraînant l'équipe du Maroc où il était né. Sa renommée était telle que le roi Pelé lui-même le nomma dans la liste des 125 plus grands footballeurs vivants en 2004, et il est meilleur footballeur européen à l'occasion du 50^e anniversaire de l'U.E.F.A. Cette dénomination à Paris s'inscrit dans la lignée de celle proposée par les élus du 17^e arrondissement et du conseil d'arrondissement pour les différents équipements sportifs.

Je veux remercier Laurence PATRICE et Pierre RABADAN de leur écoute.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Merci de me laisser la possibilité de rapporter ce projet de délibération. Nous rendons hommage à une légende du football. J'ajouterais que Just Fontaine est le joueur de foot qui a créé le premier syndicat de joueurs, l'Union nationale des footballeurs professionnels, l'U.N.F.P., très utile encore aujourd'hui. Je remercie les riverains, tous les élus du 17^e arrondissement qui ont porté ce projet et la Commission de dénomination. En mars 2023, nous avons fait une dénomination pour Pelé dans le 13^e arrondissement, et maintenant, pour Just Fontaine, c'est dans la continuité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DJS 116).

2024 DJS 117 - Attribution de la dénomination Renée Garilhe au gymnase Courcelles situé 211, rue de Courcelles (17^e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 117 : attribution de la dénomination "Renée Garilhe" au gymnase Courcelles situé 211, rue de Courcelles dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour Pierre de Coubertin, les Jeux olympiques constituaient, je le cite : "L'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'applaudissement féminin pour récompense". Il a fallu la détermination de sportives qui entendaient prendre toute leur place dans la plus haute compétition sportive pour vaincre les convictions dominantes d'une époque dominée par les préjugés sexistes, qui attribuaient à la pratique sportive une part de féminité en modifiant, de manière inesthétique, la silhouette des femmes, amoindrissait le caractère sportif des épreuves - pas moins que cela - ou encore, pouvait apparaître indécente. Bref, les mêmes

arguments qui, pendant des siècles, bloquèrent l'accès des femmes à l'université, à la pratique de la médecine, du droit, à toute activité que le patriarcat s'était appropriée.

Néanmoins, les femmes sont têtues, ce qui n'est d'un défaut que pour ceux qui rêvent toujours de nous soumettre. Grâce à des pionnières parmi lesquels Alice Milliat, encore trop méconnue et qui, de mon avis, devrait rentrer au Panthéon. En 1928, le C.I.O. ouvre enfin les portes des Jeux olympiques aux femmes et leur permet de participer à cette discipline-phare, l'athlétisme. Depuis, les femmes ont monté, une à une, les marches qui les conduisent au plus haut sommet du sport, et, même si c'est là un héritage des Jeux de Paris, il a fallu attendre 2024 pour les premiers Jeux olympiques totalement paritaires durant lesquelles les épreuves féminines ont bénéficié, pour la première fois, d'une médiatisation aussi forte que celle de leurs collègues masculins. Clarisse AGBÉGNÉNOU, Simone BILES, Pauline FERRAND-PRÉVOT, Cassandre BEAUGRAND, Manon APITHY-BRUNET, elles ont occupé le devant de la scène, ont fait rêver toute une génération et, sans doute, suscité des vocations.

Toutefois, notre Ville n'aura pas attendu les J.O.P. pour donner aux sportives la place qu'elles auraient dû avoir : Alice Milliat, Althea Gibson, Yvonne Godard, Agnès Tirop ou encore Alice Coachman et Aimée Lallement, pour ne citer qu'elles, ont donné leur nom à des équipements sportifs de notre Ville. Je remercie Laurence PATRICE, Karim ZIADY et Pierre RABADAN pour cette visibilité accrue des sportives dans notre Ville.

Avec ces deux projets de délibération, nous vous appelons à nommer deux équipements sportifs situés dans le 17^e arrondissement. D'abord, Renée Garilhe, star de l'escrime féminine des années 50 et première escrimeuse française sacrée championne du monde au fleuret, donnera son nom au gymnase Courcelles. Quant à Marjorie Gestring, championne de plongée américaine, plus jeune athlète à remporter un titre olympique aux Jeux olympiques de Berlin en 1930, elle donnera son nom à la piscine Champerret.

Ces dominations féminines sont loin d'être anodines. Il y a encore seulement deux ans, seules 1 % des infrastructures sportives portaient le nom d'une femme en France. Il y a donc un rattrapage assez considérable à effectuer pour montrer que les femmes, trop souvent méconnues, car invisibilisées, ont, elles aussi, une histoire et une place bien à elles dans le sport. La Ville de Paris est très engagée pour la féminisation de l'espace public, et je sais pouvoir compter sur la détermination de Laurence PATRICE, de Pierre RABADAN, Karim ZIADY pour poursuivre dans cette voie.

Nous le savons, ces dénominations jouent un rôle déterminant, car elles révèlent des parcours inspirants qui ont valeur de modèle pour toute la société, et plus particulièrement pour les jeunes filles, exactement comme l'ont été toutes les championnes des Jeux olympiques cet été. Les choses évoluent positivement, le sport féminin est en pleine transformation. Il faut continuer sur cette lancée. C'est un héritage des J.O. de Paris. Cela doit également passer par la parité aux postes de direction des grandes instances sportives et par la médiatisation des épreuves féminines ? C'est essentiel pour la professionnalisation des athlètes et pour leurs revenus financiers. En 2023, le sport féminin représentait seulement 5 % des retransmissions sportives.

Pour conclure, je citerai Aurélie BRESSON, présidente de la fondation "Alice Milliat", qui soutient des projets destinés à améliorer la visibilité des athlètes féminines et à encourager toutes les femmes à prendre leur place sur le terrain, qui nous dit que : "Quand la société aura compris que le sport est également un fait politique et un levier d'action multiple, alors, on aura tout gagné". A Paris, nous contribuons dans ce sens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'inscription n'était que sur le projet de délibération DJS 117. Nous voterons donc essentiellement sur le DJS 117, mais, dans un élan que nous lui connaissons bien, Mme GARRIGOS a parlé de plusieurs projets de délibération.

La parole est à Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie ma collègue et présidente, Geneviève GARRIGOS, pour son intervention. Il était important de faire cette dénomination et de rendre hommage à une immense championne, qui a été championne olympique, championne du monde et plusieurs fois championne de France. Depuis 2019, 13 équipements sportifs ont pris le nom de sportives de haut niveau.

Je ne rappellerai pas tout ce qui a été dit précédemment, mais il est vrai qu'aujourd'hui, 14 % des voies parisiennes portent le nom d'une femme, contre 6 % en 2001. Nous progressons, et je remercie tous ceux qui ont contribué aux échanges qui ont pu avoir lieu dans les commissions de dénomination. Il est important de faire connaître au grand public et de mettre en valeur de grandes femmes et de grandes athlètes féminines. J'ai également une pensée pour Marjorie Gestring, une grande championne, et qui concerne un autre projet de délibération. C'est la plus jeune médaillée olympique de l'histoire, c'était une grande plongeuse également - cela a été rappelé par Pierre RABADAN et par la Maire de Paris - et pour Rebecca Cheptegei, marathonnienne et championne olympique, assassinée récemment.

Je vous remercie pour ces dénominations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DJS 117).

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous en venons désormais à la 8e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre 8e Commission s'est réunie le 30 septembre dernier en présentiel pour la préparation de ce Conseil de Paris. Cela devient, certes, une habitude, mais je me dois de rappeler que notre Commission avait, une nouvelle fois, le privilège de la retransmission de nos travaux sur www.paris.fr, ceci dans le cadre de l'expérimentation décidée lors de la révision du règlement intérieur du Conseil de Paris.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, il était également convenu de faire un point d'Etat. Le nombre de connexions ne semble pas correspondre à ce que l'on pourrait attendre d'une telle initiative, même si cela nécessite forcément de s'inscrire dans la durée, s'agissant d'un exercice démocratique. Néanmoins, il a également un coût. En effet, il nous appartient collectivement de porter une attention particulière aux dépenses engagées sur le budget de la Ville de Paris. Pendant l'été, les salles de commission ont été équipées avec la possibilité de diffusion des séances en direct. Cela nécessite toutefois davantage d'informations et de pratique quant aux possibilités techniques offertes, et c'est donc ce que nous allons faire dans les semaines qui viennent.

Après cette séquence et avant de passer à l'examen des projets de délibération, Mme PULVAR nous a proposé de profiter de notre séance pour nous présenter un point d'étape du plan "Alimentation durable" 2022-2027 de la restauration collective municipale. Cette présentation a été réalisée par la DEVE, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, et a suscité des échanges avec les élus membres de la Commission. Mme PULVAR avait, par ailleurs, neuf projets de délibération à présenter, notamment le DAE 81 concernant des structures lauréates de l'appel de projets "Paris fertile", projet de délibération très intéressant, et le DAE 176 relatif à l'appel à projets d'alimentaire étudiante. Ensuite, M. GUILLOU nous a présenté cinq projets de délibération, et deux rapportés avec M. LERT. Dans ce cadre, notamment le DPE 32 concernant le partenariat avec "Citéo" pour la mise en place de solutions de tri lors des J.O.P. 2024, le DPE 34, un projet de délibération technique sur la révision des statuts du SYCTOM, et le DPE 35 concernant l'adhésion au réseau "Compost citoyen" d'Île-de-France. Tous ces projets de délibération ont été présentés à la Commission. Sur ce dernier, le DPE 35, il y avait également un vœu rattaché du groupe Union Capitale, qui sera débattu dans quelques instants.

Ensuite, conformément à l'ordre du jour, M. LERT nous a présenté en détail cinq projets de délibération, notamment le DTEC 23 sur le Plan de sobriété en eau de la Ville de Paris et le SG 68 relatif au rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'Agence parisienne du climat. Enfin, M. NAJDOVSKI avait 14 projets de délibération, dont la plupart ont été présentés, et certains concernaient, d'ailleurs, d'autres Commissions.

Après la séquence d'examen des projets de délibération et s'agissant des vœux, nos collègues sont intervenus au nom de leur groupe politique et ont pu échanger avec les membres de l'Exécutif. Enfin, nous avons inscrit, comme en 2023, la présentation, par M. NAJDOVSKI, du bilan annuel du Plan "Arbres", le 12 novembre, en lien avec la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Je tiens à remercier mes collègues, élus de la majorité comme de l'opposition, pour leur assiduité et leur engagement au sein de notre Commission. Je remercie mes deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, tous ceux membres de l'Exécutif et adjoints à la Maire de Paris. Je remercie les élus, les services administratifs et, en particulier, Myriam ENMER, qui nous ont permis, une nouvelle fois, de travailler dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2024 DPE 32 - Partenariat avec l'éco-organisme "Citéo" pour la mise en place de solutions de tri lors des J.O.P. 2024.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour commencer ces travaux, nous examinons le projet de délibération DPE 32 : partenariat avec l'éco-organisme "Citéo" pour la mise en place de solutions de tri lors des J.O.P. 2024.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mardi, lors du débat inaugural de ce Conseil, nous sommes revenus sur le succès des Jeux olympiques et paralympiques qui se sont tenus à Paris cet été. Plusieurs interventions ont souligné la grande propreté de Paris durant ces événements. Une propreté à laquelle les agents ne sont pas étrangers tant ils sont exemplaires dans leur investissement pour leur mission. Permettez-moi de les remercier encore une fois et de leur rendre hommage. Ce résultat, c'est également la réussite de la Ville, et je salue l'engagement de toutes les équipes et d'Antoine GUILLOU, qui ont anticipé l'accueil de millions de visiteurs en mettant en place des solutions pour permettre à tous de jeter ces déchets en les triant au plus près des sites de compétition et de célébration. Un ramassage des déchets à vélo a également été mis en place alors que la circulation motorisée était impossible...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Mme Geneviève GARRIGOS. - ... dans de nombreux quartiers de notre Capitale. A cette fin, la Ville a acheté 7 remorques pour le ramassage des déchets à vélo, loué, 200 bacs de tri et 400 bacs signalétiques expliquant le tri sélectif aux visiteurs.

Ces projets ont été présentés par la Ville à l'appel à candidatures "Lever innovation" qui récompense les projets mis en œuvre par les collectivités territoriales par l'éco-organisme "Citéo" en 2024. Les projets mis en place par la Direction de la Propreté et de l'Eau durant les J.O.P., mais également durant la Coupe du monde de rugby, ont été retenus, et ils vont faire l'objet de financement d'un montant maximum de 1 million d'euros pour les Jeux olympiques et paralympiques et d'environ 50.000 euros pour la Coupe du monde de rugby. Cette attribution récompense l'innovation et la créativité que notre Ville déploie en matière de propreté, comme dans de nombreux domaines.

La réussite de cet été a montré que la Ville de Paris agit pleinement pour la propreté dans l'espace public et le bon fonctionnement de la politique mise en place sur ce sujet. Nous devons tous nous en féliciter et continuer à allouer les moyens nécessaires pour que la propreté soit partie intégrante de l'héritage des J.O.P.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Geneviève GARRIGOS, pour le rappel des différentes solutions et innovations que nous avons mises en place pendant les Jeux olympiques et paralympiques pour faire face au défi que vous avez rappelé : accueillir ces millions de visiteurs sur des sites de compétition en pleine ville, en plein Paris. C'est un défi que nous avons relevé avec l'ensemble des agents du service public parisien de la propreté. Je vous remercie d'avoir rappelé l'implication exceptionnelle qui a été la leur, et les remercie moi-même une nouvelle fois. Nous avons eu l'occasion de le faire en introduction de notre Conseil, mais je crois qu'en la matière, il n'est point de remerciement superflu.

Vous l'avez rappelé, nous avons mis en place différentes innovations organisationnelles, comme des vélos électriques et des remorques électriques pour collecter les déchets là où les véhicules motorisés ne pouvaient pas accéder et des campagnes de sensibilisation. Nous avons également mis en place des mobiliers adaptés sur l'espace public. Pierre RABADAN a rappelé, tout à l'heure, quelle était notre ambition, l'ambition de la Maire de Paris, pour faire de ces Jeux les plus exemplaires possibles en matière de réduction des plastiques à usage unique et de tri des déchets. Le tri dans l'espace public aux abords des sites de compétition y participait. C'est d'ailleurs cette subvention de "Citéo" qui nous permettra de le faire à un coup moindre pour la Ville, ce qui ne gâche pas notre plaisir.

Nous avons pu tester, à cette occasion, une nouvelle stratégie - nous aurons l'occasion de l'évoquer sans doute plus en détail à d'autres occasions - pour réduire, de manière peut-être contre-intuitive mais efficace, le nombre de corbeilles dans un certain nombre d'endroits très fréquentés afin de les remplacer par de grandes zones de tri. Nous avons vu que cette stratégie avait fonctionné.

Je ne serai pas plus long, nous avons d'ores et déjà eu l'occasion d'évoquer ces sujets lors du débat organisé mardi.

Je remercie notre Assemblée de bien vouloir voter ce projet de délibération et ces financements pour la Ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DPE 32).

2024 DPE 34 - Révision des statuts du SYCTOM.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 34 : révision des statuts du SYCTOM.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Ah, il est désinscrit.

Anne SOUYRIS, pour le groupe "Les Ecologistes", est-elle présente ?

Mme Anne SOUYRIS. - Je suis là, merci, Madame la Maire.

Je profite de ce projet de délibération concernant le SYCTOM pour vous interpellier M. GUILLOU, sur le suivi du vœu adopté par notre Conseil le 22 mars 2022 - certes, vous n'étiez pas encore à cette place, mais vous étiez là - relatif à la découverte de dioxine à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur Ivry/Paris XIII.

Ce vœu demandait notamment au SYCTOM la publication des analyses réalisées par "Suez" concernant les retombées et les rejets atmosphériques de polluants, ainsi que la constitution d'un groupe de travail au sein du SYCTOM pour suivre ce dossier. Je remarque alors que ce vœu faisait écho à un autre vœu du Conseil de 2019, qui demandait également la publication des résultats des mesures. Le SYCTOM n'a pas poursuivi la publication de ces données après 2021 pour les retombées atmosphériques et après 2022 pour les rejets sous forme de cartographie. Les analyses des rejets sont toujours disponibles sous format "tableur".

En avril dernier, j'ai eu l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur les enjeux de la pollution de l'Île-de-France aux polluants organiques persistants, mis au jour par l'étude "ToxicoWatch" pour le collectif "3R", confirmé par l'A.R.S. d'Île-de-France. Je rappelle que les résultats des analyses mettent en évidence une pollution diffuse dans l'environnement urbain de dioxine furane avec des résultats plus importants dans la zone d'influence de l'incinérateur I./P.XIII, et que si l'analyse des profils de dioxine furane n'a pas permis d'établir une signature similaire entre les rejets d'incinérateur et les sols investigués, le rapport de l'A.R.S. indique qu'il est "probable qu'une part des teneurs en dioxyde furane retrouvées dans les sols superficiels proviennent de potentielles émissions d'incinérateurs d'ordures ménagères".

Le Gouvernement m'a assuré avoir lancé une action de contrôle spéciale de l'inspection des installations placées sur certains incinérateurs. La transparence est en effet une priorité face aux dangers sanitaires des rejets des incinérateurs, alors que l'A.R.S. recommande la non-consommation issue de poulaillers domestiques de l'aire urbaine parisienne. La mission de contrôle du Gouvernement nous dira s'il y a eu des défaillances dans l'inspection de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII.

En attendant, je souhaite savoir si le SYCTOM a effectivement mis en place les mesures de publication des données que nous lui demandons depuis 2019 et les mesures que l'Exécutif parisien compte mettre en œuvre pour que cela soit le cas.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Sénatrice. Vous en conviendrez, ce sujet n'est pas directement lié au projet de délibération présenté à notre Conseil. Je le dis pour ceux qui n'auraient pas eu le temps d'en prendre connaissance dans ses détails. Il s'agit avant tout de modifications statutaires du SYCTOM, des modifications assez techniques, puisqu'il s'agit de mettre en cohérence les statuts du SYCTOM avec le Code général des collectivités territoriales ou de transférer des statuts au règlement intérieur pour certaines dispositions. C'est un projet de délibération qui, je pense, ne fera pas de difficulté au sein de notre Assemblée. Il a, à ma connaissance, été adopté unanimement par les instances du SYCTOM, où sont représentés l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle.

Quant au sujet que vous évoquez, particulièrement important, celui de la surveillance des impacts des rejets des usines d'incinération du SYCTOM, l'honnêteté m'oblige à dire qu'il s'agit de questions qui relèvent en premier lieu du SYCTOM, une collectivité territoriale de plein exercice. Néanmoins, ce que je peux dire est que l'Exécutif parisien est extrêmement attaché, comme vous l'êtes, à la transparence sur ces sujets. Il est absolument nécessaire, pour la

confiance des populations, de pouvoir avoir la transparence la plus totale sur l'ensemble de ces sujets. Je n'ai pas de raison de croire que le SYCTOM ne soit pas sur cette même ligne, mais, pour une réponse plus détaillée, c'est avant tout au SYCTOM qu'il conviendra de s'adresser. Je voulais rappeler, et en cela, nous sommes tout à fait d'accord, que les prérogatives de pouvoirs de contrôle des installations du SYCTOM, classées pour l'environnement, relèvent des services de l'Etat, en l'occurrence, des services de la Préfecture. Je suppose que les questions que vous avez adressées au Gouvernement et aux services de l'Etat, en la matière, nous permettront de disposer de plus d'informations sur la manière dont l'Etat procède à ces contrôles. En l'état, je ne dispose pas d'informations qui me conduiraient à être inquiet, néanmoins, encore une fois, je partage ce que vous avez indiqué sur l'objectif absolu de transparence.

Permettez-moi d'ajouter, pour l'ensemble des membres de notre Assemblée, et pour ceux qui sont peut-être moins voisins du Sud de Paris comme nous le sommes tous les deux, que l'usine d'Ivry, la plus vieille usine du patrimoine du SYCTOM, est en cours de déconstruction et de reconstruction avec une nouvelle installation dont la capacité de traitement sera diminuée et les normes et les performances seront rehaussées.

Permettez-moi de conclure sur un dernier mot. La priorité, comme nous le portons tous les deux, va d'abord à la réduction des déchets, qui reste une nécessité absolue sur le territoire de Paris, mais, plus largement du Grand Paris et de la Région Île-de-France pour faire face aux défis qui sont les nôtres.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DPE 34).

2024 DPE 35 - Adhésion (3.000 euros) au "réseau compost citoyen" Île-de-France.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au tri des biodéchets à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant conjointement le projet de délibération DPE 35 et le vœu n° 58 : adhésion, pour 3.000 euros, au "réseau compost citoyen" d'Île-de-France.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, il reste encore des efforts considérables à faire pour que Paris atteigne son objectif pour devenir une ville "zéro déchet" en 2025. En effet, à l'heure actuelle, seuls 20 % des déchets sont recyclés et valorisés de façon durable, ce qui laisse, vous en conviendrez, une marge de progression importante. Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi "Anti-gaspillage" de 2020, le tri de biodéchets généralisés fait l'objet d'un accompagnement de la part des collectivités territoriales dont bénéficie Paris.

Dans ce domaine, il faut accueillir toutes les initiatives avec satisfaction, c'est pourquoi notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera naturellement cette adhésion au "réseau compost citoyen" d'Île-de-France, une association nationale dédiée à la promotion de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Grâce à son action de sensibilisation et de représentation de la filière auprès des instances gouvernementales, le compostage individuel ou collectif pourra être adopté par un nombre croissant de Parisiens. N'oublions pas le rôle essentiel que peuvent également jouer les maires d'arrondissement, au contact direct de nos concitoyens et au plus proche du terrain, pour œuvrer au développement de meilleures pratiques en matière de gestion de proximité des biodéchets.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il serait temps d'agir avec un cap bien défini et de proposer de vraies solutions aux Parisiens. C'est ce que nous demandons lors d'un vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en mars 2022.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Catherine IBLED, pour nous présenter le vœu n° 58 du groupe Union Capitale.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la gestion et le tri des biodéchets sont un sujet crucial pour l'avenir écologique de notre Ville. Nous savons tous que chaque Parisien produit en moyenne 450 kilos de déchets ménagers par an, dont 80 kilos de biodéchets, un chiffre qui n'a pas évolué malgré les objectifs du "zéro déchet". Les chiffres ne mentent pas. Monsieur GUILLOU, selon vos propres mots, seulement 20 % de nos déchets sont recyclés ou valorisés de manière

durable, alors qu'il serait possible d'en recycler 70 %. Nous sommes bien loin de la moyenne française, qui est de 50 %, et des objectifs de la loi "A.G.E.C." de février 2020, dont ma collègue vient de parler. Ainsi, nous regrettons que l'objectif de collecte des biodéchets fixé pour 2024 soit seulement de 10.000 tonnes, soit 3 % des biodéchets produits à Paris.

A de nombreuses reprises, des associations environnementales vous ont fait des recommandations, mais elles sont souvent laissées lettre morte. Il est indispensable de diversifier les moyens de collecte en fonction de la densité de l'habitat et d'ajuster la fréquence de la collecte afin d'inciter les Parisiens à trier davantage. Malheureusement, les initiatives actuelles de la Ville ne sont pas suffisantes. Elles existent, mais nous pourrions faire mieux. Par exemple, le plan "Compost" n'existe plus. Les 700 bornes de collecte de biodéchets, que ce soit sur les marchés alimentaires ou "via" les dispositifs "Trilib", sont largement méconnues, tant par les particuliers que par les professionnels. Les composteurs de quartiers, en nombre insuffisant, sont, quant à eux, purement et simplement saturés.

Nous vous invitons donc à suivre l'exemple de la métropole de Lyon, qui a déployé 2.000 points d'apport volontaire pour 1,4 million d'habitants, avec un succès notable dès la première année, notamment grâce à une campagne de communication intense. Vous pourriez lancer une vraie campagne de sensibilisation et d'information pour inciter les Parisiens au tri du biodéchet ? Monsieur GUILLOU, vous allez me rétorquer que, dans le 15e arrondissement, la majorité municipale ne veut pas des Trilib' pour les biodéchets. Vous vous trompez, et vous le savez très bien, puisque nous souhaitons que les points d'apport volontaire, comme ceux présents aujourd'hui sur les marchés alimentaires du 15e arrondissement, soient généralisés, car ils s'intègrent mieux que les Trilib' dans le paysage urbain public.

Chaque solution doit s'adapter aux territoires, et non l'inverse. Souvenez-vous, imposer la collecte en porte-à-porte est un échec. Vous avez dû stopper l'expérimentation, car les camions tournaient à vide. Il faut écouter ce que proposent les arrondissements : points d'apport sur les marchés alimentaires, composteurs collectifs ou individuels et Trilib'. Adoptons les solutions aux territoires pour réellement collecter nos biodéchets. Nous sommes prêts à avancer avec.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vois que le fait de parler d'autre chose que du contenu des projets de délibération est une pratique qui s'étend. Je ne doute pas que l'adhésion au "réseau compost citoyen" d'Île-de-France, une très belle association que nous sommes très heureux de rejoindre, fera l'unanimité.

Je vais rebondir sur l'intervention de Mme IBLED. J'espère être un homme de dialogue, et j'ai plaisir y compris à discuter avec l'opposition, y compris lorsque nous n'avons pas les mêmes idées ou les mêmes avis, car je pense que cela nous fait progresser. Néanmoins, ce que j'ai lu et entendu dans ce vœu m'a mis en colère. En politique, on peut avoir énormément de débats et de désaccords, mais un tel niveau de duplicité et d'hypocrisie ! Cela m'a mis en rogne.

La collecte des déchets alimentaires, Madame IBLED, est un enjeu particulièrement important. Sur ce point, nous sommes d'accord, vous le rappelez dans votre vœu. Néanmoins, que dire du reste de votre vœu ? Vous vous plaignez que le nombre de points d'apport volontaire dans Paris ne soit pas suffisant. Je sais qu'il y a eu quelques mouvements dans les groupes politiques d'opposition ; peut-être n'avez-vous pas eu le temps de mettre à jour vos cartographies. Toutefois, là, c'est votre arrondissement, vous avez dû vous rendre compte qu'il n'y avait pas beaucoup de points d'apport volontaire de déchets alimentaires dans le 15e arrondissement. Vous êtes membre du même groupe que M. GOJJON, maire du 15e arrondissement, qui fait montre d'assez peu d'enthousiasme, et la litote est forte, pour le déploiement des points d'apport volontaire de déchets alimentaires dans le 15e arrondissement.

Je veux bien que l'on m'explique que ce qui convient dans la très grande majorité des arrondissements de Paris, y compris des arrondissements de l'opposition où cela ne pose aucune difficulté d'en déployer, ne convienne pas au 15e arrondissement, qui a sans doute énormément de spécificités de ce point de vue, mais il ne faut pas exagérer et dire que le nombre de points de collecte d'apport volontaire est insuffisant dans Paris. C'est se moquer du monde et des Parisiens !

Oui, je vous confirme que des points d'apport volontaire vont être déployés dans le 15e arrondissement. Je pense que nous allons accélérer le rythme et je vais prendre votre vœu au mot. Cette manière de vouloir dire tout et son contraire est absolument inacceptable. Si nous n'avons pas pu lancer de campagnes de communication sur les déchets alimentaires, c'est parce que nous attendons quelques arrondissements de l'opposition pour lesquels, pour l'instant, il est impossible d'avoir des propositions qui remontent des mairies d'arrondissement pour déployer ces points. Cela commence à suffire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOU, d'avoir réveillé cette Assemblée.

Le vœu n° 58 du groupe Union Capitale est-il maintenu, Madame IBLED ? Il est maintenu.

J'ai une demande d'explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Je fais cette explication de vote au nom de ma collègue Aminata NIAKATÉ, conseillère de Paris du 15^e arrondissement. Dans la veine de ce que disait Antoine GUILLOU, même si le vœu semble pétri de bon sens et de bonnes intentions, il y a un gros sujet de cohérence. Dans le 15^e arrondissement, ce n'est pas la première fois que les actes ne sont pas en phase avec ce que vous dites. C'est comme pour le vélo : nous n'arrêtons pas de dire qu'il faut déployer le vélo, mais votre maire, vous-même et votre équipe êtes opposés aux pistes cyclables. De la même manière, vous vous opposez au déploiement des points d'apport volontaire dans l'espace public, et vous dites, dans un vœu, que vous souhaitez en voir toujours plus. Ma collègue Aminata NIAKATÉ aurait aimé vous dire ici de mettre vos actes en cohérence avec vos propos. Elle sera toute particulièrement vigilante à suivre, avec Antoine GUILLOU, l'implantation des futurs points d'apport volontaire dans l'espace public.

Nous voterons contre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Ce vœu n'étant pas retiré, il fait l'objet d'un avis défavorable d'Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DPE 35).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'instauration du tri sélectif doté de systèmes de puces "G.P.R.S.", dans l'espace public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 59 est relatif à l'instauration du tri sélectif doté de système de puce "G.P.R.S." dans l'espace public.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite évoquer un enjeu majeur pour notre Capitale, celui de la gestion de nos déchets dans l'espace public. La réduction des déchets est un impératif environnemental. Pourtant, à Paris, seuls 20 % des déchets sont recyclés ou valorisés durablement, bien loin du potentiel de 70 %. Cela représente environ 500.000 tonnes de déchets valorisables qui échappent encore à notre système de tri. L'enquête publique récemment menée par la Ville sur la réduction des déchets montre clairement l'urgence d'agir. Sur les 100.000 tonnes de déchets à réduire d'ici à 2030, la participation des Parisiens n'a, hélas, pas été à la hauteur des attentes, avec environ 600 participations. Cela témoigne de la nécessité de renforcer nos efforts de sensibilisation et de communication auprès des citoyens.

Le tri sélectif dans l'espace public, qui deviendra obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025 en vertu de la loi "A.G.E.C.", est une mesure incontournable pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire. Les services de propreté collectent chaque jour près de 3.000 tonnes de déchets ménagers et une centaine de tonnes dans les corbeilles publiques. Il est donc impératif de rendre ce dispositif plus efficient et adapté aux exigences environnementales. Pour cela, nous avons, à notre disposition, appuyé des innovations technologiques qui ont fait leurs preuves. Certaines villes ont déjà adopté des poubelles publiques dotées de puces "G.P.R.S." permettant de mesurer en temps réel leur taux de remplissage, optimisant ainsi les tournées de collecte et réduisant l'impact environnemental de ces opérations.

A Paris, nous avons déjà fait un pas en avant avec les bornes "Trilib" et les poubelles "Bigbelly" équipées de technologies similaires, c'est pourquoi mes collègues Philippe GOUJON, Agnès EVREN et moi-même proposons

que la Ville de Paris soit plus ambitieuse. Premièrement, nous vous appelons à mettre en place le tri sélectif complet dans l'espace public, conformément à la loi "A.G.E.C.". Cela nécessite des investissements et des moyens supplémentaires, à l'instar de bacs de tri durant les Jeux olympiques et paralympiques. Cette date approche à grands pas, et il est essentiel de s'y préparer dès aujourd'hui...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est deux minutes, Madame.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je termine, excusez-moi.

Nous proposons également que la Ville mette progressivement en place un système de puce "G.P.R.S." sur l'ensemble des poubelles publiques, qui devront être progressivement changées.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Si je faisais une courte réponse, je dirais qu'elle est la même que pour le vœu précédent, mais je vais essayer de développer. Madame DOUCERÉ, il y a plusieurs choses. Vous rappelez, à juste titre, que nous avons des Trilib' équipés de puces qui permettent de mesurer leur niveau de remplissage. C'est une bonne chose et une très belle innovation. Le problème est le même que dans le cas précédent, c'est-à-dire que, comme pour les déchets alimentaires, les emballages ou le verre, ce qui est collecté dans les Trilib', vous avez signé le vœu, avec Philippe GOUJON, mais vous refusez l'installation de ces bornes dans votre arrondissement. J'ai l'impression de vivre dans une réalité parallèle où le Conseil de Paris vote des vœux - en tout cas, vous les proposez - mais, dans le 15^e arrondissement, vous dites autre chose. Je ne sais pas comment on peut avoir une dichotomie à ce point. Je suis désolé, mais cela m'est difficile. Je ne pourrai donc pas donner un avis favorable sur ce vœu. Nous avons beau partager cette intention, l'écart entre vos propos et la réalité, dans le 15^e arrondissement, est beaucoup trop important.

Par ailleurs, je crois qu'à notre dernier Conseil, avant l'été, vous étiez toujours dans le même groupe que Mme BALDINI, qui m'avait posé exactement le même vœu, et avec qui j'avais eu l'occasion d'avoir cette discussion intéressante sur les puces, puisque c'est quelque chose que nous cherchons à développer. Depuis, d'ailleurs, le 16^e arrondissement a installé plus de Trilib'. J'ai donc espoir que nous avançons grâce à la pédagogie au cours de nos Conseils, et peut-être n'aurai-je pas le même vœu des autres groupes d'opposition en novembre, néanmoins, je ne veux jurer de rien.

Vous l'avez compris, je serai obligé de donner un avis défavorable, car me demander des choses dans la salle du Conseil et les refuser sur le terrain me semble être un écart un peu trop grand.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame DOUCERÉ, retirez-vous votre vœu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Non.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dans ce cas, j'ai une demande d'explication de vote de René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je m'exprime au nom de Mme BALDINI, qui n'a pas pu rester à cette heure prise par d'autres engagements. Nous voterons ce vœu, qui reprend de façon similaire, des propositions que le groupe Changer Paris portait au mois de mai dernier par un vœu de Véronique BALDINI, comme vient de le dire notre éminent adjoint. En effet, il est regrettable qu'en 2024, nous ne soyons toujours pas capables d'adopter nos systèmes de collecte au remplissage réel des corbeilles de rues. A certains endroits, elles restent vides, les agents passent. A d'autres, cela se remplit et peut déborder quand c'est hors des circuits de collecte. Comme l'a dit également notre éminente collègue, il s'agit d'une pratique déjà en œuvre dans beaucoup de collectivités, en France et en Europe.

Je saisis l'occasion pour saluer le travail des agents de la DPE. Ce travail pourrait être ainsi facilité et optimisé grâce à des technologies de pointe. Cette manière d'optimiser notre action nous permet également de mieux protéger l'environnement. Allier sciences et technologies, c'est ce que nous prônons au groupe Changer Paris. Il existe justement des systèmes innovants qui nous permettent de le faire. Voilà pourquoi nous voterons également ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au fonctionnement des déchetteries parisiennes et à la lutte contre les dépôts sauvages.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux soupçons de corruption dans des déchetteries de la Capitale.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre la corruption dans les organismes dépendants de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux agissements graves identifiés dans la déchetterie parisienne de la Porte de la Chapelle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 60, 61, 62 et 63 relatifs au fonctionnement des déchetteries parisiennes, à la lutte contre les dépôts sauvages, et à la corruption dans les déchetteries.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, du groupe Union Capitale pour présenter le vœu n° 60, en deux minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Madame la Maire, mes chers collègues, récemment, l'hebdomadaire "Libération" a révélé un scandale grave impliquant des agents de la Ville de Paris accusés de corruption dans les déchetteries de la Chapelle et de la porte de Pantin. Ces déchetteries, pourtant réservées aux particuliers, ont accueilli des professionnels du B.T.P. entre 2016 et 2021, ce qui a favorisé des pratiques illicites et nuisibles. Une enquête menée par l'Inspection générale de la Ville a permis de faire la lumière sur ces dysfonctionnements. Cependant, le rapport, daté de novembre 2020, reste aujourd'hui inaccessible au public.

Nous avons tous conscience de l'importance de nos infrastructures de gestion des déchets, en particulier les déchetteries, mais il est essentiel de reconnaître que le libre accès aux déchetteries par les pouvoirs publics parisiens aurait été permis pour éviter la prolifération des dépôts sauvages. Nous ne pouvons pas ignorer les risques de telles mesures, notamment le manque de formation de nos agents sur les risques de corruption, l'absence de soutien de la hiérarchie et le climat délétère dans certains services. Les conséquences de ces dysfonctionnements sont désormais visibles dans nos espaces verts, avec une multiplication des dépôts sauvages, en particulier dans les bois de Boulogne et de Vincennes. L'année dernière, ce sont 2.400 mètres cubes de déchets, majoritairement issus du B.T.P., qui ont été recensés. Les professionnels, pour éviter les frais liés aux déchetteries privées, préfèrent souvent opter pour des dépôts illégaux, souvent en pleine rue, notamment aux abords du périphérique.

Les solutions mises en place jusqu'ici, telles que l'affichage d'interdiction ou l'augmentation des amendes, ont montré leurs limites. Les panneaux sont rapidement arrachés et les dépôts sauvages persistent. Il est donc temps d'explorer de nouvelles pistes, comme l'a suggéré la dernière M.I.E. Parmi celles-ci, la vidéo-surveillance, comme cela se fait dans d'autres espaces. L'application de la responsabilité élargie du producteur, notamment pour le secteur du bâtiment, nécessite une vigilance constante et une réelle collaboration de la Ville, la Région et les autres collectivités concernées. Enfin, nous devons soutenir l'initiative des solutions innovantes qui utilisent l'intelligence artificielle pour détecter ces dépôts sauvages et alerter les autorités. Ce type d'approche doit être étendu à l'ensemble de la Ville, en particulier dans les zones sensibles. C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous émettons des propositions que je n'ai pas le temps de développer, mais que vous avez dans le texte du vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au vœu n° 61 du groupe Changer Paris.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Le 6 septembre dernier, en lisant la presse, nous nous demandions si c'étaient des "fake news" ou si c'était un scénario d'adaptation des sopranos. Comme relaté dans "Libération" et dans "Mediapart", certaines déchetteries parisiennes, notamment dans le 18^e arrondissement, ont été le théâtre d'un système de corruption organisé. Il n'y a pas d'autres termes : ballets de camionnettes, dépôts illégaux, pots-de-vin reçus par des agents, billets de banque qui dépassent des poches. Au total, 17 millions d'euros de préjudice pour la Ville, et tout cela - c'est là où le bât blesse - couvert par l'autorité politique, c'est-à-dire par vous.

Un rapport d'enquête a été commandé par la Mairie de Paris en 2019 et il a évidemment été tenu secret, une vraie "omertà", encore une fois, digne d'un système mafieux. Nous apprenons également que ces faits ne sont pas

nouveaux. Des dysfonctionnements et des soupçons de corruption avaient déjà été pointés, dès 2011, dans un premier rapport, alors que les déchetteries étaient gérées en D.S.P. La réponse de la Mairie de Paris, tout juste élue, à ce scandale, a été de municipaliser toutes les déchetteries, mais cela ne s'est pas arrêté et c'était un système digne de "Corleone", avec, à la tête de ce système, M. GUILLOU, "aka" "Don Corleone", qui, passant des ressources humaines aux déchets, va bien être capable de nous expliquer comment que des personnes ont été sanctionnées et comment, maintenant, il va réussir à réformer ce système de collecte.

Vous expliquez avoir pris des mesures pour endiguer ce phénomène : renforcement de l'encadrement des agents, limite de volume de graves à accepter, vidéo-surveillance dans les déchetteries. C'est un bon début, mais cette affaire a été une atteinte grave à notre démocratie et mérite d'être dénoncée publiquement et débattue. En commission, vous nous expliquez, Monsieur l'adjoint, que le rapport ne pouvait pas être publié, car il contenait des noms et des informations personnelles. En réalité, ces rapports auraient pu être anonymisés sans en altérer la compréhension.

Par ce vœu, nous vous faisons une offre que vous ne pouvez pas refuser. Nous exigeons la transparence la plus totale sur ce sujet. Nous vous demandons de publier ce rapport de 2019, de nous apporter, ici même, un historique des faits et des réponses que vous y avez apportées afin de répondre précisément aux allégations de couverture par l'autorité publique. Cette affaire est très grave et nous demandons toute la transparence nécessaire. Elle peut largement faire douter les Parisiens de l'efficacité de leur service public. Ils ne pourront pas tolérer ces agissements.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, pour le vœu n° 62 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, les révélations parues dernièrement dans la presse au sujet du jugement en cours des trois agents de la Ville travaillant dans un centre de tri pour corruption passive et blanchiment aggravés ont suscité un émoi légitime. Des entreprises du B.T.P. auraient, entre 2016 et 2021, déposé leurs déchets dans des centres de tri gratuits, réservés aux particuliers, au lieu d'utiliser et de vider leurs gravats de chantier dans des déchetteries spécialisées payantes, comme la loi l'impose. Cette affaire, dont il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, doit faire l'objet d'une communication transparente de la part de la majorité. Cela est d'autant plus important que son absence entacherait l'image des agents de la Ville de Paris.

Je tiens une nouvelle fois à saluer leur professionnalisme et leur dévouement, qui ne sauraient être remis en cause par d'éventuels mauvais agissements de quelques brebis galeuses. La transparence est donc essentielle dans ce dossier, c'est pourquoi notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" demande que soient communiquées, aux élus du Conseil de Paris et aux Parisiens, les conclusions du rapport commandé fin 2019 de l'Inspection générale de la Ville concernant les déchetteries parisiennes. Les informations nominatives de ce rapport pourraient être anonymisées, comme l'a rappelé mon collègue. Cette enquête interne portait sur huit déchetteries parisiennes et pointait particulièrement du doigt celle de la porte de la Chapelle et de la porte de Pantin. Il est donc important de porter, à notre connaissance, l'étendue de ces dysfonctionnements ayant frappé les déchetteries parisiennes, ainsi que les mesures prises pour éviter la poursuite de telles pratiques.

Alors même que la Ville de Paris a d'ores et déjà mis en place des mesures allant dans le bon sens, tels qu'un renforcement de l'encadrement des agents, l'installation de caméras de surveillance ou encore la limitation de la quantité de déchets déposable, les contrôles peuvent être renforcés pour éviter que d'éventuels nouveaux abus ne se reproduisent. Nous demandons également que des mesures soient prises pour éviter la prolifération des dépôts sauvages.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud GATEL, pour présenter le vœu n° 63.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Les services publics ont un devoir d'exemplarité, dans la mesure où l'affaire révélée par la presse engendre des coûts financiers pour notre collectivité, mais a également un impact sur l'ensemble des agents de la Ville pour le comportement de quelques-uns. Je voudrais leur dire combien nous sommes soucieux de bien faire la part des choses entre le comportement de quelques-uns et la quasi-totalité des agents de la Ville dans le souci du service public.

Le procès qui s'est ouvert pour corruption passive concerne des faits qui ont eu lieu entre 2016 et 2021. L'idée n'est pas de faire le procès dans ce lieu, mais cette affaire pose un certain nombre de questions auxquelles nous souhaiterions avoir une réponse. D'abord, comment est-il possible, alors qu'une alerte a eu lieu dès 2011, que des

faits similaires aient pu se reproduire entre 2016 et 2021 ? Pourquoi ce rapport, diligenté en 2019, n'a-t-il été rendu non public qu'en 2020 ? Pourquoi cela n'a-t-il pas donné lieu à un signalement avant 2021 ?

Cette exigence de transparence est due à l'ensemble des représentants des Parisiens et de cet hémicycle. Nous demandons, dans ce vœu, à connaître l'ensemble des mesures prises pour veiller à ce que, plus jamais, de tels agissements ne puissent se reproduire et, par ailleurs, que le rapport administratif de 2019, anonymisé, puisse être diffusé à l'ensemble des élus.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Un certain nombre de nos collègues nous interrogent sur des faits de corruption reprochés à certains agents qui exerçaient dans les déchetteries parisiennes sur la période que vous avez rappelée. Je vais revenir sur un certain nombre de ces éléments et sur les mesures prises ces dernières années pour endiguer cette situation. Avant tout, je voudrais revenir sur les insinuations scandaleuses, que j'ai entendues de notre collègue Rudolph GRANIER, et qui, heureusement, n'ont pas été réitérées ou dupliquées par d'autres orateurs.

En aucun cas, la Ville de Paris n'aurait couvert, ou je ne sais quel autre mot vous avez employé, ces agissements. Au contraire, la Ville de Paris a signalé ces situations aux autorités de police et de justice et s'est portée partie civile. En effet, elle est au nombre des victimes dans cette affaire, et a commandé, à son Inspection générale, un rapport sur lequel vous m'avez interrogé. En aucun cas, la Ville n'a couvert ces pratiques, et, en matière de lutte contre la corruption, elle fait preuve d'actions et de mise en place de programmes tout à fait exemplaires. Chaque direction est dotée de référents déontologiques, et des formations sur les risques de corruption sont dispensées aux agents de la Ville. Des dispositifs de lanceurs d'alerte sont également prévus pour protéger des agents qui auraient à faire état de signalements, le cas échéant. Lorsque des faits sont émis, ils font l'objet de signalements, au titre de l'article 40, auprès du Procureur de la République. Il me semblait extrêmement important de clarifier ce point.

Je vous prie de m'excuser, je vais peut-être dépasser le temps qui m'est imparti, si Mme la Maire veut bien me l'accorder, compte tenu du fait que je réponds à quatre vœux. Cela me semble de bon aloi.

Je voudrais revenir sur les nombreuses mesures prises à l'époque de ces signalements, et depuis, pour renforcer les contrôles contre le détournement des déchetteries, qui peut être tenté par certains professionnels alors qu'elles sont, comme vous l'avez rappelé, réservées aux particuliers. Le règlement intérieur des déchetteries a été modifié à deux reprises depuis 2020 - la dernière fois était au printemps 2024, à ma demande - pour limiter le gabarit des véhicules et les volumes de gravats pour mieux contrôler les déposants en augmentant le nombre de justificatifs demandés, avec des formations plus nombreuses et réitérées auprès des agents : la limitation du nombre de passages par usager à six par trimestre, en vigueur depuis cette année ; l'accompagnement des agents et la fiche de poste des encadrants ont également été renforcés ; des moyens techniques, notamment les enregistrements des plaques d'immatriculation, ainsi que de la nature et du volume des dépôts, ont été mis en place ; des dispositifs de vidéo-surveillance installés. Je crois que cette liste vous donne l'illustration de l'action de la Ville pour endiguer le risque de corruption dans les déchetteries. Nous allons continuer en ce sens, car, en la matière, le risque "zéro" n'existe pas. Il faut donc continuer à agir.

Par ailleurs, et c'est quelque chose que nous demandions depuis longtemps, la loi a enfin évolué pour faire en sorte qu'à partir du 1er janvier 2025, les professionnels du bâtiment soient amenés à mettre en place des installations de collecte de déchets du bâtiment. Nous leur confierons également le soin d'accueillir les particuliers parisiens qui, jusqu'ici, déposaient leurs déchets du bâtiment dans les déchetteries. Il n'y aura donc plus de déchets du bâtiment collectés dans les déchetteries de la Ville de Paris.

Le temps va me manquer pour détailler notre politique de lutte contre les dépôts sauvages, mais un certain nombre de collègues m'ont interrogé sur ce point. C'est quelque chose sur lequel nous sommes très actifs, notamment avec des tests en matière de vidéo-surveillance, qui présentent certains avantages et inconvénients. Nous pourrions y revenir en 8e Commission, si le président nous y autorise et le souhaite. Sur ce sujet, nous appelons également à ce que l'Etat puisse augmenter le montant maximum des amendes pour dépôts sauvages pour faire en sorte qu'elles soient très dissuasives.

Je conclurai en évoquant la question de la publication du rapport. Comme cela a été dit, c'est un rapport d'enquête administrative. Il contient donc des informations nominatives sur les personnes mises en cause et ne peut donc être publié en l'état. Il n'y a nulle volonté de cacher quoi que ce soit, et dans un souci de transparence, pour répondre aux demandes exprimées par les différents groupes, je vous propose, pour tous les groupes politiques qui le souhaiteraient, qu'une réunion puisse être organisée, où l'Inspection générale de la Ville de Paris pourra présenter les recommandations émises dans le cadre de ce rapport, ainsi que les différentes mesures mises en place et que j'ai, pour l'essentiel, déjà indiquées.

A l'aune de ces différents éléments et de cette proposition, je vous proposerai de bien vouloir retirer vos vœux qui me semblent, à cet égard, satisfaits.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 60 est-il maintenu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Non, je ne le retire pas.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Le vœu n° 61 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Rappel au règlement.

M. Rudolph GRANIER. - Un rappel au règlement, Madame la Maire, au titre de l'article 9 sur une mise en cause personnelle de M. GUILLOU. Le journal "Libération" peut difficilement être soupçonné d'être favorable à la droite et défavorable à la gauche. Je ne faisais que reprendre les termes du journal quand je parlais d'absence de transparence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Sur quel article ce rappel au règlement est-il fondé ?

M. Rudolph GRANIER. - Je vous l'ai dit, sur l'article 9.

Vous essayez de lutter contre la corruption, puisque c'est le terme qui doit être utilisé pour ce cas de figure, mais ce sont des agissements signalés depuis 2011 et nous les découvrons. Cette absence de transparence vis-à-vis de la représentation parisienne est lamentable. Ne nous expliquez pas que vous avez fait des efforts et que vous continuez à en faire dès lors que cela dure depuis presque 14 ans, en conséquence de quoi, le vœu sera maintenu, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au fonctionnement des déchetteries parisiennes et à la lutte contre les dépôts sauvages (suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 62 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il maintenu ?

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Oui, le vœu est maintenu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 63 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Il est maintenu, car je n'ai pas eu de réponses à mes questions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Tous ces vœux font l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 61 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe MoDem et Indépendants.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est rejeté, je vous remercie.

Désignation de représentants à la Commission d'appel d'offres (suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous annonce que les candidatures proposées pour la C.A.O. ont été entérinées et que le résultat du scrutin est affiché derrière la tribune.

Le vote a eu lieu au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats ci-après :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages recueillis par la liste déposée : 29

Les candidatures proposées sont adoptées au scrutin secret. (2024, R. 26).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de systèmes "véhicules-to-grid" pour optimiser l'utilisation de l'électricité des batteries des équipements de la DPE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 64 relatif à la mise en place de "véhicules-to-grid" pour optimiser l'utilisation de l'électricité des batteries des équipements de la DPE.

La parole est à René-François BERNARD, qui présente ce vœu du groupe Changer Paris pour deux minutes.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans notre combat pour rendre notre Ville plus durable et mieux adaptée aux conséquences du changement climatique, les innovations sont de précieuses alliées. La technologie "véhicules-to-grid" ou "véhicules-réseaux", pour éviter les anglicismes, est un concept qui permet aux véhicules à batterie électriques de pouvoir à la fois se charger "via" une borne ou de lui rendre l'énergie qui lui reste pour la réinjecter dans le réseau et la réutiliser ailleurs.

A partir de cette idée simple, ce concept souhaite donc répondre à un besoin que nous reconnaissons tous ici comme essentiel : rationaliser nos consommations d'énergie et limiter les apports extérieurs et les gâchis. Des expériences similaires fonctionnent d'ailleurs dans le monde. Au Canada, l'entreprise "B.C.E.O." a lancé un projet de type avec les camions et autobus de Colombie-Britannique. La recharge bidirectionnelle d'une puissance de 60 kilowatts permet d'alimenter 24 maisons chauffées à l'électricité pendant près de deux heures. C'est le cas également au Royaume-Uni avec "Veolia", qui expérimente le même système avec les camions de collecte de déchets, et ils ont électrifié entièrement 1.800 véhicules et pourront mettre à disposition 200 mégawatts de flexibilité électrique par jour, soit l'équivalent de 150.000 foyers.

Dans le droit fil d'un vœu que nous avons déposé pour l'électrification des véhicules de la propreté, vœu auquel Mme l'Adjointe chargée de la propreté avait donné une issue favorable, nous poussons cette logique : la transition des véhicules de collecte et de propreté vers une amélioration technique avec le système "véhicules-to-grid". Déjà, le 13e arrondissement est passé en flotte de camions-poubelles électriques, et il nous semble intéressant, au groupe Changer Paris, que ce dispositif soit expérimenté sur l'ensemble de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher René-François BERNARD, pour ce vœu sur lequel nous partageons un certain nombre d'objectifs et d'orientations pour la transition écologique de la flotte, des véhicules à la propreté, et notamment avec leur électrification. C'est une orientation que nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer et d'écrire à travers les plans adoptés par notre Assemblée : le Plan "Climat", dans sa version de décembre 2023, et en février 2024 avec le Plan

de déplacement des administrations parisiennes. Il me semble qu'il n'est nul besoin de réaffirmer par un vœu notre ambition qui, je le sais, est partagée - point de désaccord entre nous sur ce sujet.

Sur le "véhicules-to-grid", pas de désaccord non plus sur l'objectif général, à savoir optimiser la consommation énergétique de nos véhicules, que ce soit dans un but écologique ou économique. En revanche, quelques compléments ou précisions plus techniques : le "véhicules-to-grid", un sujet que je connais bien d'une vie antérieure, comme vous le savez, cher René-François, est particulièrement bien adapté pour un parc immobile, comme peut l'être une voiture particulière, qu'elle soit branchée au domicile ou sur le lieu de travail. Comme vous le savez, un véhicule particulier passe l'essentiel de son temps à ne pas rouler. En conséquence, sa batterie, lorsque c'est un véhicule électrique, peut être utilisée pour rendre des services au réseau. Ce n'est pas le cas des véhicules de la propreté, qui passent l'essentiel de leur temps en service ou stationné, mais, dans ce cas, en recharge. La capacité de nos véhicules à rendre service au réseau est assez limitée pour cette raison, sans parler des véhicules de la fonctionnelle qui, eux, doivent avoir une réserve de batterie à 100 % en permanence pour faire face à toute urgence. Ils sont assez peu en mesure de fournir des services aux réseaux.

En revanche, ce que nous faisons, c'est optimiser les périodes de charge de nos véhicules pour faire en sorte qu'autant que possible nous chargions les batteries lorsque le réseau électrique est le moins sollicité, notamment la nuit, cela va sans dire. Point de désaccord, donc, sur l'objectif général. En revanche, sur les détails de ce que vous demandez, nous ne serons pas tout à fait d'accord pour des raisons techniques, purement et simplement. C'est pour cela que je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le retirez-vous, Monsieur BERNARD ?

M. René-François BERNARD. - Nous pouvons accepter un amendement à notre vœu dans le sens que tu viens d'indiquer ! Tu fais une proposition, un amendement, et nous votons ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Nous ne pourrions pas soutenir un vœu qui demande ce que nous avons déjà voté dans notre Conseil par deux fois.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 64 est rejeté, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de la Propreté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 65 relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de la Propreté.

La parole est à René-François BERNARD, pour deux minutes.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je viens ici présenter un vœu voté à l'unanimité au conseil du 7^e arrondissement. En effet, pendant les Jeux olympiques et paralympiques, la propreté de la Ville a été saluée aussi bien par la presse française étrangère que par les habitants, qui ont profité des épreuves durant tout l'été. Dans le 7^e arrondissement, la propreté des rues a été assurée notamment grâce à l'augmentation des moyens humains et matériels mis à disposition de notre division territoriale 7-8. L'enjeu était de taille, avec la gestion de deux sites olympiques sur l'arrondissement, mais également celui d'assurer la propreté du secteur de la Tour Eiffel.

Cependant, la propreté de Paris ne devrait pas être réservée aux périodes de compétition internationale. Cela devrait être le quotidien des Parisiens. Nous avons connu cette parenthèse enchantée et nous l'avons partagée avec tous nos visiteurs du sport, mais elle s'est achevée, et plus dure est la chute, c'est pourquoi le vœu suivant propose que la Ville de Paris renforce les moyens alloués à la propreté dans le 7^e arrondissement. Ces propositions précises sont, bien entendu, issues des réflexions et des échanges que nous menons avec les agents de la Propreté dans notre arrondissement.

D'une part, nous souhaitons que des investissements supplémentaires soient réalisés dans le petit matériel électrique ; je pense notamment à l'acquisition de débroussailleuses et de souffleurs. Récemment, ces engins sont tombés en panne, il faut donc les renouveler. Avec ces matériels, ils pourraient intervenir librement en cas de besoin.

De fait, ces agents seraient plus autonomes pour agir sans faire appel au moyen de leur direction centrale ou de la fonctionnelle. Il s'agit là de rapprocher les moyens au plus proche des besoins, dans un souci de résultats.

D'autre part, nous souhaitons la mise en place d'une équipe saisonnière en soirée, de 16 heures à 23 heures sur notre arrondissement, notamment pour les zones touristiques : la Tour Eiffel et les Invalides. L'objectif serait de garantir, en permanence, la collecte des déchets autour de ces sites avec des effectifs supplémentaires pour intervenir en urgence en fonction des besoins constatés sur le terrain. Ces mesures nous semblent efficaces et pourraient être facilement mises en œuvre pour améliorer significativement la propreté au sein de notre arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher René-François BERNARD, merci beaucoup d'avoir salué, une nouvelle fois, le travail et les résultats des équipes de la Propreté dans tout Paris et dans le 7e arrondissement pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Vous souhaitez que des moyens supplémentaires soient alloués à l'arrondissement. Il serait étonnant que je ne le mentionne pas, mais, comme toujours, je suis étonné que, dans une même séance, on puisse à la fois demander plus de moyens et des réductions de masse salariale. C'est une contradiction, que ce soit dans mes précédentes fonctions ou dans les actuelles, que je n'ai toujours pas réussi à surmonter ; je vois que vous y arrivez mieux que moi.

Dans le cadre de la territorialisation voulue par la Maire de Paris depuis le début de la mandature, je rappelle que des moyens supplémentaires ont déjà été accordés aux arrondissements. Je crois qu'au 1er octobre, le taux d'exécution de l'enveloppe "Souplesse" du 7e arrondissement est à 65 %. Il y a donc encore de quoi faire. Je voulais également vous rappeler que des moyens spécifiques sont déjà déployés dans le 7e arrondissement en saison haute et très haute, en fonction des périodes - printemps, été, automne - pour avoir des équipes mobilisées les week-ends et en soirée de 17 heures à minuit, voire de 17 heures à 2 heures du matin selon certaines périodes. Nous avons donc déjà des moyens supplémentaires mobilisés l'après-midi et en soirée dans l'arrondissement, compte tenu de sa fréquentation importante en fonction de la saisonnalité avec les investissements matériels en conséquence. Je crois que les moyens sont déjà mis. Nous aurons peut-être l'occasion d'avoir de nouveau ce débat dans le Conseil de Paris de décembre, au moment du débat budgétaire, où j'espère que nous réconcilierons la contradiction que j'évoquais au début de mon intervention.

J'ai beaucoup parlé du 15e arrondissement tout à l'heure, les émetteurs des vœux l'obligeaient, mais permettez-moi de rappeler que, dans le 7e arrondissement, nous n'avons toujours aucun Trilib' non plus. Or, ce qui a fait le succès de la propreté pendant les Jeux olympiques et paralympiques, ce sont également ces zones de tri bien identifiées par les Parisiens et tous les usagers de l'espace public. Je n'ai donc pas de doute sur le fait que je recevrai bientôt, de la part de la maire du 7e arrondissement ou du Ministère de la Culture, des propositions d'installation de Trilib' dans le 7e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur BERNARD ?

M. René-François BERNARD. - Oui, je maintiens mon vœu.

Je rappelle qu'il y a des points de collecte de compostables dans notre arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jeanne d'HAUTESERRE, du groupe Union Capitale, pour une explication de vote.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il faut reconnaître que la bonne organisation de la direction territoriale des 7e et 8e arrondissements et l'engagement de ses agents ont permis à l'ensemble de notre territoire d'être particulièrement propre durant toute la période des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

Ce vœu propose de créer une équipe de soirée pour compléter le gros coup de propre du matin et des opérations de l'après-midi. Cependant, il omet un préalable : il faut d'abord des effectifs supplémentaires, sous peine de réduire les équipes des autres roulements. Nous risquerions alors de fonctionner de manière dégradée, avec un résultat inverse de celui que nous recherchons.

Nous finançons déjà des collectes complémentaires pour les corbeilles de rues avec notre enveloppe "Souplesse", sans compter le marché dédié à l'entretien du secteur des Champs-Élysées. Il faudrait qu'une équipe de soirée, avec des effectifs supplémentaires, soit déployée sur tout l'arrondissement.

Enfin, nous l'avons évoqué lors du débat sur le bilan des Jeux olympiques de Paris 2024 : au-delà des questions de personnel, plusieurs pratiques gagneraient à y être pérennisées, comme la répartition et le calibrage

des bacs de tri dans les secteurs très fréquentés, la communication en anglais pour inciter au respect de l'espace public, ainsi qu'une meilleure information sur la localisation des toilettes publiques.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu, sauf s'il est amendé, au préalable, par un renforcement des effectifs suffisants pour garantir la propreté de notre espace public.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est rejeté, je vous remercie.

2024 DTEC 23 - Approbation du Plan de sobriété en eau de la Ville de Paris et du territoire parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DTEC 23 et les amendements n^{os} 133, 134, 135 et 136 du groupe Changer Paris. Approbation du Plan de sobriété en eau de la Ville de Paris et du territoire parisien.

La parole est à René-François BERNARD, qui va s'exprimer sur les amendements n^{os} 133 à 136, mais tout cela en cinq minutes.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'eau est un bien commun de l'humanité. La préserver, et donc la réserver aux usages humains est essentiel pour notre Capitale. Néanmoins, il y a plusieurs qualités de l'eau selon leur captage et des traitements selon les conditions d'utilisation. Si nous partageons ce diagnostic très complet, proposé par le Plan de sobriété en eau qui nous est soumis, nous voudrions, dans un esprit parfaitement constructif, vous proposer quelques pistes de progrès. C'est là que nous divergeons : nous voulons afficher une véritable ambition pour les usages de l'eau.

Cette ambition s'appuie sur des principes très simples.

Premier principe, favoriser la substitution de l'eau non potable à l'eau potable lorsque c'est possible, mais également, dans le champ du possible, aller au-delà au prix d'investissements raisonnés, car le réseau d'eau non potable est le grand oublié de la municipalisation. Nous considérons, comme le fait le Plan, qu'il n'est pas normal d'utiliser l'eau potable pour l'arrosage, les bassins d'agrément et la propreté. Aussi, nous portons à 1 % l'effort de renouvellement du réseau. C'est une politique de "gribouille" de fermer des tronçons utiles pour refuser de les renouveler. Au contraire, ils peuvent être essentiels pour élargir à de nouveaux usages. En effet, un autre amendement complète ce plan en orientant les eaux de ruissellement vers les réseaux "E.N.P." Je connais le cadre strict fixé pour la réutilisation de l'eau : les directives européennes 91.271 du 21 mai 1991, 2020-2184, le plan d'action "Eau" du Gouvernement de mars 2023, le rapport de l'A.N.S.E.S., le rapport de la Direction générale du Trésor, mais je vous invite à vous inspirer du document "Water Reuse" de l'administration américaine, "Onsite Non-Potable Water Reuse Resources".

Deuxième axe : lancer, auprès des habitations parisiennes, un ciblage spécifique du programme "Éco-rénovons", principalement consacré actuellement aux économies d'énergie, ou alors un nouveau programme autonome, avec un financement qui pourrait être équivalent, pour développer la récupération des eaux pluviales et de ruissellement au niveau de ses habitations. Je rêve d'une ville dans laquelle la situation inouïe d'hier aurait été gérée localement, évitant ainsi les flaques, les rues infranchissables, les inondations dans le réseau du métro, de rejeter aux grands collecteurs et à la Seine, par trop-plein, ces eaux chargées de ruissellement. Qu'auraient alors été nos toits-terrasses, devenus piscine hier soir, avec 7 centimètres d'eau ? Si vous faites le calcul, selon une superficie moyenne de 200 mètres carrés, cela reconstituerait une ressource en eau pour les chasses d'eau, pour les jardinets ou pour le lavage des cours de l'équivalent de 1.580 chasses d'eau, soit une semaine pour une copropriété.

Transportons-nous au Texas, où la pluviométrie moyenne est analogue à celle de Paris. Là, nous, les résidents, nous aurions reçu, de l'Etat, ou de la collectivité, un kit pour réutiliser nos eaux usées. Nous aurions accès à un indicateur, le "N.E.W.R.", "non-potable environmental and economic water reuse calculator" qui, en fonction de la localisation de la superficie de la terrasse, de la description et de l'évaluation des usages, établit le dispositif de récupération préconisé, le coût des investissements, le nom des opérateurs ainsi que sa rentabilité. Nous attendons que vous reveniez vers nous en 8e Commission afin que, sous couvert de notre cher Président, nous puissions avoir une présentation de la planification des travaux, de la situation budgétaire ainsi que sur les deux axes que j'ai définis.

Nos amendements n'ont pas d'autre objectif que de contribuer à la rationalisation des usages de l'eau pour préserver l'or blanc des générations futures et sauvegarder ce droit fondamental de l'humanité qu'il est le devoir de notre Ville de soutenir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, avec le changement climatique, le cycle de l'eau a connu de profondes modifications, que soient les sécheresses ou les baisses des niveaux des nappes phréatiques. Nous voyons qu'aujourd'hui, gérer les ressources en eau devient de plus en plus compliqué. Nous avons donc besoin d'avoir ce plan de sobriété. Il faut dire qu'en 2023, Emmanuel MACRON avait lancé un plan "Eau" qui contenait une partie de sobriété, puisqu'il prévoyait 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs.

Aujourd'hui, ses promesses et les moyens financiers afférents à ces promesses pour les agences de l'eau tardent encore à se réaliser. Le plan "Eau" d'Emmanuel MACRON a donc déjà fait "flop", et le nouveau Gouvernement annonce déjà une nouvelle conférence sur l'eau. Nous avons eu les Assises de l'eau en 2019, le Varenne agricole de l'eau en 2021, le plan "Eau" en 2023, et nous allons avoir une conférence de l'eau en 2025. On ne sait plus très bien où donner de la tête.

Heureusement, à Paris, nous avons beaucoup de constance, puisque ce quatrième plan de la Ville de Paris est une aubaine dans le contexte de crise climatique et écologique que nous connaissons. Paris montre une nouvelle fois son ambition et l'exemple en dépassant largement l'ambition nationale, puisque le plan prévoit 15 % de réduction des prélèvements d'eau. Je tiens à féliciter mon collègue, Dan LERT, ainsi que l'ensemble des agents de la Ville qui ont contribué à ce plan. Il est crucial que ces initiatives locales soient soutenues et amplifiées au niveau national.

Les différents scandales de l'eau, comme celui que nous vivons aujourd'hui sur les eaux minérales naturelles, et en particulier celles de "Nestlé Waters", ont montré qu'il y avait un besoin de plus de transparence et de sensibilisation sur les enjeux de l'eau. Le réseau d'opérateurs publics "France Eau Publique" a d'ailleurs estimé que le prix de l'eau pourrait bondir de 50 % d'ici à 2030. C'est donc avec ces stratégies déterminées de réduction des prélèvements des eaux et des politiques nationales et locales ambitieuses de protection de la ressource que nous pourrions relever le défi de la raréfaction de l'eau.

La sobriété est donc une action de diminution de la pression sur une ressource vitale et qu'il convient de préserver de ceux qui veulent l'embouteiller et la vendre à 20 euros le litre - nous avons eu cette information il y a peu de temps dans la presse -, de ceux qui préfèrent forer à proximité des captages pour y trouver du pétrole, de ceux qui veulent la gaspiller, ou encore de ceux qui préféreraient la voir privatiser.

L'objectif de ce plan, de réduire le prélèvement d'eau de 15 %, est extrêmement ambitieux. Pour cela, je félicite encore Dan LERT en tant qu'adjoint de cet Exécutif en charge de l'eau, mais également en tant que président d'"Eau de Paris".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, la raréfaction de l'eau est un défi que nous devons relever avec sérieux et détermination, d'autant plus que les projections climatiques sont alarmantes. D'ici à la fin du siècle, la baisse des débits dans les cours d'eau, l'augmentation des épisodes de sécheresse et la pression démographique sur le bassin Seine-Normandie menacent la viabilité de notre territoire, raison pour laquelle nous avons déjà proposé et déposé des vœux au sein du Conseil de Paris avec le groupe MoDem et Indépendants il y a deux ans. Si ce rapport et les travaux engagés donnent matière à répondre à certains défis, face à ce constat, le plan qui nous est présenté aujourd'hui manque cruellement de moyens concrets pour notre Ville à l'horizon 2030.

Premier point critique, l'insuffisance des investissements dans la modernisation des infrastructures, le réseau d'eau non potable datant du XIXe siècle et vieillissant, responsable de perte d'eau significative. Si des progrès indéniables ont déjà été faits, les efforts proposés ici sont insuffisants. Le plan prévoit un renouvellement à un rythme dérisoire de 0,6 % par an, rythme tout simplement incompatible avec les risques de changement et de bouleversement climatique. Nous plaçons pour une accélération massive des rénovations afin de réduire les fuites, qui représentent une hémorragie naturelle et environnementale, mais également économique dans la gestion de la ressource en eau, et pour allouer des investissements plus importants, car ils ne permettent pas de répondre à cet objectif. En effet, le bassin Seine-Normandie, qui abrite 30 % de la population française, est soumis à une pression démographique et économique intense, exaspéré par ces changements. De plus, à l'avenir, nous devons nous préparer à des sécheresses plus fréquentes et intenses, à une baisse de la recharge des nappes phréatiques et à des débits en cours d'eau.

N'oublions pas, mes chers collègues, que les épisodes de canicule que nous avons connus, et que nous continuerons à connaître en période estivale, rendront la raréfaction d'eau plus importante, en particulier durant les périodes d'étiage. Les tensions sur la ressource en eau sont source de conflits entre les différents utilisateurs. S'ils

ne sont pas aujourd'hui ingérables, la sécheresse risque de mettre en danger certaines activités agricoles, approvisionnement en eau potable des communes, dont les réseaux d'adduction d'eau sont fragiles, et, enfin, exacerber des conflits entre usagers qui ne comprennent pas que, dans un pays du Nord, nous devons partager l'eau.

Si le plan vise à réduire les prélèvements d'eau potable de 10 %, et ceux de l'eau non potable de 20 % d'ici à 2030, ces objectifs ne vont pas assez loin. L'administration parisienne, en effet, consomme 3 % d'eau potable. Ce sont 97 % restant aux entreprises et aux citoyens. Si nous voulons un véritable changement, il est impératif que ce plan intègre des mécanismes plus ambitieux pour responsabiliser l'ensemble des usagers, mais également pour permettre cette solidarité. Les bois de Boulogne et de Vincennes, qui consomment une part importante d'eau non potable, sont également un point de vigilance. Ce plan propose des efforts pour réduire cette consommation, mais il manque de détails sur la façon de préserver la biodiversité et les activités dans ces espaces. Sans une stratégie claire, la réduction des consommations pour avoir des conséquences graves sur les écosystèmes locaux.

Le groupe MoDem et Indépendants ne peut que regretter l'absence de mesures concrètes concernant la restauration de la Bièvre, aujourd'hui ensevelie. La réouverture, bien que complexe, est une opportunité pour améliorer la gestion de l'eau pluviale et renforcer la biodiversité dans certains quartiers. Par ailleurs, la situation actuelle autour des zones humides urbaines, comme le bassin de l'Arsenal, expose les habitants à la prolifération de moustiques, au risque de zoonose, aux risques sanitaires d'une façon générale. Ces nuisances doivent être mieux prises en compte dans le plan. Paris doit également se positionner comme un véritable laboratoire écologique, faisant preuve d'innovation et d'exemplarité. La Capitale, en tant que métropole européenne, a une responsabilité pour mener une transition vers des pratiques plus durables et, j'insiste sur ce point, pour retrouver un usage dans l'ensemble de nos aménagements, des pavés drainants et de la récupération des eaux pluviales.

Le plan "Sobriété" doit accélérer l'intégration des systèmes de collecte d'eaux pluviales dans les espaces urbains publics notamment. Bien que l'idée d'expérimenter la récupération des eaux grises soit positive, les moyens restent, aussi ici, insuffisants. Mettre en place des systèmes de récupération à plus grande échelle est une obligation morale pour l'ensemble de nos bâtiments publics, mais également les espaces verts et les infrastructures municipales, car la réutilisation de ces ressources pourrait limiter les prélèvements d'eau potable, cruciale en période de sécheresse. Nous devons être capables de résoudre cette double équation quantitative et qualitative, disposer d'eau en quantité suffisante et exemptes de pollution. L'impératif est bien la sobriété des usages, accompagnée de cette politique de solidarité territoriale.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, la préservation de l'eau, ressource indispensable pour tous, est une priorité dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce projet de délibération présente un projet de plan de sobriété en eau de l'administration parisienne et du territoire parisien à l'horizon 2030. Je voudrais tout d'abord saluer le fait qu'entre les années 1990 et 2020, notre consommation d'eau potable a baissé de 40 %, un chiffre important qui représente 100 millions de mètres cubes économisés, alors même que nous sommes de plus en plus nombreux à ne plus avoir systématiquement recours aux bouteilles d'eau en plastique.

En ce qui concerne l'eau non potable, la baisse de consommation a été de 44 %, ce qui représente 62 millions de mètres cubes économisés. Le projet de plan que nous examinons aujourd'hui, qui fera partie du Plan "Climat", que nous examinerons lors de notre prochaine séance fixe des objectifs ambitieux. Il s'agira d'avoir réduit, en 2030, les prélèvements dans les milieux naturels de 15 % par rapport à 2019. Pour l'eau non potable, cela représente 20 % de baisse des prélèvements, et pour l'eau potable, 10 %.

Pour remplir ces objectifs, 4 grands axes sont identifiés, au sein desquels 27 actions seront engagées. Le premier axe concerne l'optimisation des usages pour une réduction des prélèvements et des consommations. C'est une priorité absolue tant l'eau se raréfie. Le deuxième axe concerne l'entretien et la modernisation du patrimoine et des réseaux, qui va permettre des économies substantielles grâce à la réduction des fuites et des pertes d'eau. Le troisième axe est la favorisation du "mix" hydrique. La récupération des eaux de pluie est l'une des solutions les plus importantes pour réduire les prélèvements. Le dernier axe est l'amélioration de la connaissance des pratiques et la sensibilisation des usages pour que tous participent à l'effort de réduction de consommation d'eau.

Je salue le fait que de nombreux outils de suivi sont proposés pour évaluer la mise en place des différentes actions. Ce projet de plan montre, encore une fois, l'investissement de la Ville pour la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le dérèglement climatique.

Je vous invite à voter favorablement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Plan de sobriété en eau de la Ville de Paris, présenté dans ce projet de délibération, s'inscrit dans le sillage du plan "Eau" promu par le Gouvernement, qui vise à économiser 10 % de la ressource hydrique dans notre pays d'ici à 2030. Les zones agricoles sont concernées au premier chef, mais Paris, comme l'ensemble des grandes métropoles mondiales, n'est pas en reste et va faire face à des défis majeurs de gestion de l'eau dans les années à venir et qu'il s'agit d'anticiper. Ce sujet ne se prête pas aux polémiques et aux postures. La nécessité d'agir est d'autant plus grande - vous avez raison de le souligner - que les risques climatiques prévus dans notre Ville à horizon 2050 pourraient advenir bien avant, dès 2030.

L'eau, ressource précieuse et rare - nous en sommes tous conscients dans cet hémicycle - doit être gérée avec parcimonie. C'est l'avenir de notre Ville et de ses habitants qui est en jeu. Nous votons donc naturellement avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" pour ce projet de délibération, car les axes principaux de ce plan vont dans la bonne direction même si certains demandent à être précisés. Un effort doit notamment être fait pour proposer, en 8e Commission, un état des lieux régulier sur le calendrier, les travaux entrepris sur le réseau et sur la situation budgétaire de ces mêmes réseaux. C'est d'ailleurs ce qu'avait demandé la Chambre régionale des comptes à la Ville de Paris. Soyons tous à la hauteur de cet enjeu vital pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs interventions. C'est dans un contexte particulier que nous présentons le Plan de sobriété en eau de la Ville de Paris avec mon collègue Antoine GUILLOU, qui copilote avec moi ce plan avec moi. Soixante-dix millimètres de pluie sont tombés hier, un record depuis 1920. En réalité, les pluies violentes, comme nous avons pu l'observer hier soir, sont les manifestations du changement climatique, comme les sécheresses, plus longues et plus intenses. Trop d'eau ou pas assez d'eau ? Ce sont les deux faces d'une même pièce, celle du dérèglement climatique.

Nous traversons, en France, une vraie crise de l'eau et nous la prenons au sérieux ici, à Paris. Les scientifiques nous alertent sur une réduction de 10 % de la quantité d'eau dans les nappes phréatiques et une réduction du débit des rivières de 10 % à 30 %. Ils nous alertent également sur la gravité des sécheresses, et les projections scientifiques soulignent les tensions sur la ressource en eau d'ici à 2050, c'est-à-dire demain, avec des besoins en eau pour l'agriculture et le rafraîchissement qui augmentent fortement avec le réchauffement climatique à l'échelle du bassin-versant. Nous avons décidé d'agir en fixant, dans le nouveau Plan "Climat", un objectif de réduction des prélèvements en eau de 15 % d'ici 2030.

Le Plan de sobriété en eau qui vous est présenté aujourd'hui s'articule autour de 27 actions qui visent à réduire nos prélèvements et notre consommation d'eau potable et non potable. Le Plan de sobriété en eau vise à réduire la consommation au sein de l'administration parisienne et, plus globalement, au niveau du territoire parisien, en assurant d'abord les missions de service public en économisant l'eau. Tous les domaines de l'action de la vie sont concernés, le réseau d'assainissement, mais également le réseau d'eau potable. Le fonctionnement de nos équipements municipaux également, tels que les piscines, les bains-douches, les fonctions d'arrosage des espaces verts et de la végétalisation d'une manière générale. Avec ce plan, nous chercherons à mieux utiliser la pluralité des ressources en eau sur le territoire, comme les eaux de pluie ou les eaux non conventionnelles, pour renforcer le "mix" hydrique et réduire ainsi les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Le Plan de sobriété en eau vise également à mobiliser tous les acteurs du territoire autour de cet objectif, les entreprises et les habitants, pour les inciter à économiser l'eau dans leur quotidien. Je voudrais souligner le rendement du réseau d'eau potable parisien : 91 % de rendement du réseau. C'est un rendement performant, et nous allons continuer à lutter contre les fuites avec un programme de 14 millions d'euros pour lutter plus précocement et aller plus vite pour réparer les grosses fuites d'eau sur le réseau d'eau potable.

Pour répondre aux interpellations sur le réseau d'eau non potable, je souhaiterais d'abord rappeler que cet héritage de la période Haussmann extraordinaire est un atout écologique majeur pour la Ville face au changement climatique. En 2012, la Ville de Paris a décidé de sauver ce réseau en le pérennisant. Ce ne sont pas moins de 36 millions d'euros investis sur cette mandature pour le moderniser en maintenant l'ensemble des conduites de transport du réseau de non potable, c'est-à-dire la colonne vertébrale du réseau, et en maintenant deux tiers du réseau de distribution. Pourquoi optimiser le fonctionnement du réseau d'eau non potable ? Pour faire ces économies d'eau, rendues impératives par le changement climatique. Nous le faisons tout en maintenant les usages de l'eau non potable, lesquels sont très importants en termes de végétalisation ou de fonctionnement de notre réseau d'assainissement.

Je répondrai sur trois des quatre amendements avant de laisser la parole à mon collègue, Antoine GUILLOU. Pour l'amendement n° 134, c'est un avis favorable sur l'étude des possibilités de substitution partout où c'est possible pour l'eau potable et non potable, tout en restant dans une logique de sobriété en eau. Pour l'amendement n° 135, ce sera un avis défavorable. Je vous rappelle que le budget "Eau" intègre la comptabilité analytique des activités

d'eau potable et non potable et fait l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport annuel sur la qualité des services "Eau et assainissement", répondant, en cela, aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Pour l'amendement n° 136, ce sera également un avis défavorable, car il va à l'encontre des objectifs du Plan de sobriété en eau : il augmenterait les consommations d'eau potable sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour conclure.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux orateurs et à Dan LERT, qui a dit l'essentiel sur ce Plan de sobriété en eau, très important du point de vue du réseau d'assainissement pour plusieurs raisons. La première, c'est que le réseau d'assainissement est un consommateur d'eau non potable. A cet égard, il est concerné par les actions prévues dans le plan, notamment au sujet de l'optimisation des réservoirs de chasse qui collectent l'eau non potable et se déclenchent ensuite dans les égouts pour permettre leur entretien. C'est un système que nous héritons de la période haussmannienne, qui est extrêmement sobre en énergie. C'est bien sûr une vertu sur le plan écologique, mais dont la sobriété en eau non potable pourrait être améliorée. C'est ce que nous allons viser à travers ce plan.

Le réseau d'assainissement est concerné par le plan à un deuxième titre, la question de la gestion des eaux pluviales. Dan l'a mentionné, ce sont à la fois une solution et un problème, car, lorsqu'elles sont trop abondantes, elles encourent le risque de venir saturer le réseau d'assainissement, ce qui peut ensuite donner lieu, si les précipitations sont trop importantes et que le réseau d'assainissement risque d'être saturé, à des rejets non assainis dans le milieu naturel, dans la Seine pour ce qui nous concerne. C'est ce que nous souhaitons éviter. Néanmoins, les eaux pluviales sont également une chance lorsqu'elles sont bien gérées. Je rebondirai pour cela sur l'amendement de René-François BERNARD. Les eaux pluviales peuvent alimenter un certain nombre de nos espaces verts pour l'arrosage à travers l'infiltration directe dans les sols et faire en sorte d'éviter qu'elles ne rejoignent pas le réseau d'assainissement, et ainsi éviter de recourir à l'eau non potable pour l'arrosage afin de faire des économies sur cette ressource. C'est un très beau plan que je suis heureux de copiloter avec Dan LERT, et de proposer à notre Assemblée d'approuver.

Un petit élément sur l'amendement proposé par René-François BERNARD pour nous inviter à rediriger les eaux de pluie vers le réseau d'eau non potable lorsqu'elles ne peuvent pas être valorisées directement dans les sols. Je voudrais faire une précision qui me semble importante : l'eau de pluie, ce n'est pas la même chose que l'eau non potable, qui vient du milieu naturel, des cours d'eau, et qui fait l'objet de vérifications sur sa qualité. En revanche, l'eau de pluie ruisselle dans la rue et risque donc d'être polluée. Ainsi, on ne peut pas mélanger les deux. Je ne m'étendrai pas, mais c'est pour cette raison que nous ne pourrions pas accepter cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 133 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 133 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 134 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 134 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 135 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 135 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 136 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 136 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2024, DTEC 23).

2024 DTEC 36 - Convention constitutive d'un groupement pour la passation et le suivi de l'exécution de conventions d'occupation pour la mise en œuvre du plan de solarisation de la Métropole du Grand Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 36 : convention constitutive d'un groupement pour la passation et le suivi de l'exécution de convention d'occupation pour la mise en œuvre du plan de solarisation de la Métropole du Grand Paris.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Je vous précise que je m'exprime en accord avec mon collègue Geoffroy BOULARD, également conseiller métropolitain et vice-président. C'est une précision initiale que je voulais apporter.

Nous avons deux projets de délibération, dans ce Conseil, qui permettent d'illustrer les orientations de la Métropole du Grand Paris en matière d'énergie renouvelable : le présent projet de délibération et celui sur la société d'économie mixte "Axe Seine Énergies Renouvelables" qui sera examiné lors des projets de délibération de la 1ère Commission. Pour ce qui concerne le présent projet de délibération, je voudrais noter que cette dynamique se poursuit et s'amplifie, notamment avec un projet emblématique dans notre 15e arrondissement, et un autre dans le 19e arrondissement. La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris partagent l'ambition forte de développer significativement les énergies renouvelables et des récupérations sur nos territoires à travers leur Plan "Climat" respectif.

S'agissant de la Métropole, les orientations en la matière figurent dans le Plan "Climat et Énergie" métropolitain, adopté en 2018 pour la période 2018-2024 et en cours de révision. Ce plan traduit l'engagement de la Métropole dans la lutte contre le changement climatique et lui permet d'assumer pleinement le rôle que lui confie la loi en matière de coordination de la transition énergétique. L'objectif, à horizon 2030, est de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à plus de 50 % de la consommation énergétique finale, dont au moins 20 % produits localement. C'est une forte ambition que je voulais souligner. En effet, il faut bien prendre conscience qu'en 2022, la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de la Métropole du Grand Paris ne s'est élevée qu'à 6 % des consommations énergétiques métropolitaines. Il faut donc redoubler d'efforts.

Consciente de ces enjeux, la Métropole a développé un programme novateur visant à augmenter la part du solaire dans la production d'énergie locale. Ce programme permet à des opérateurs d'installer des centrales photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités du territoire métropolitain, favorisant ainsi l'auto-consommation, rendue d'autant plus pertinente par la hausse des coûts de l'énergie ces dernières années. Je me réjouis que la Ville de Paris se soit associée à cette initiative et qu'elle ait été lauréate de cet appel à projets, avec deux sites retenus, dont l'un se situe dans notre cher 15e arrondissement, je veux parler de la toiture du collège Guillaume Apollinaire au 39, rue Émile-Zola, et l'autre, bien sûr, dans le 19e arrondissement.

Ce projet, dans le 15e arrondissement, est particulièrement emblématique. Il représente non seulement une avancée concrète vers nos objectifs environnementaux, mais également une opportunité pédagogique pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la transition énergétique. En intégrant des conventions d'occupation du patrimoine des collectivités à des opérateurs privés, la Métropole permet le financement, l'installation et l'exploitation de centrales voltaïques sur les toitures sélectionnées. Elle s'est, bien sûr, entourée de bureaux d'études spécialisés et d'un cabinet d'avocats pour garantir le succès de cette initiative.

Pour conclure, vous l'aurez compris à travers mon propos, nous voterons en faveur de ce projet de délibération avec grand plaisir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je remercie l'orateur inscrit. Nous venons de voir, à la suite de cette intervention, le parfait alignement entre les objectifs de la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris en matière d'énergie renouvelable. Je le rappelle, nous avons fixé, dans le nouveau Plan "Climat" que nous allons adopter définitivement d'ici à la fin de l'année, un objectif de 100 % d'énergies renouvelables en 2050, dont 20 % produits localement. Actuellement, nous sommes à 7 % produites localement, et nous avons besoin de ces nouveaux gisements, notamment du côté de l'énergie solaire.

Pour atteindre la neutralité carbone, Paris s'est fixée l'objectif de mobiliser tout le potentiel de production d'énergie renouvelable local, et 500 gigawatt-heures d'énergie renouvelable locale supplémentaire doivent être mobilisés pour atteindre cette ambition en 2030. Dans cet objectif de production, nous devons atteindre 100 gigawatt-heures de production de solaire photovoltaïque et l'atteinte de cet objectif ambitieux nécessite la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour accélérer la production locale sur le territoire parisien. Nous avons lancé, en 2023, le dispositif "Énergiculteur", qui vise l'implantation de nouvelles centrales solaires favorisant le taux de consommation sur les équipements municipaux. Nous allons donc mobiliser l'ensemble des toitures potentielles sur notre parc municipal, et nous avons l'ambition d'embarquer progressivement un maximum d'acteurs du territoire, publics et privés.

Ce dispositif a permis la mise en service de trois centrales en 2023 et d'une douzaine supplémentaire en 2024. Nous sommes en train d'étudier des dizaines de toitures supplémentaires pour la saison 2 de ce dispositif. Je rappelle que l'objectif inscrit dans le nouveau Plan "Climat" de la Ville de Paris est de faire de l'ensemble du territoire parisien une zone d'accélération des énergies renouvelables, en nous appuyant sur la loi d'accélération de la production d'E.N.R. votée précédemment. Nous voulons ainsi simplifier les procédures d'implantation des centrales solaires pour les Parisiens. Dans ce contexte, le projet de solarisation métropolitain, adopté en avril 2023 par la Métropole du Grand Paris, nous permet de bénéficier d'accompagnement et de financements supplémentaires pour solariser deux toitures d'établissement dans les 15e et 19e arrondissements.

Au vu de l'enjeu essentiel que représente la solarisation du bâti parisien, je vous propose donc d'adopter ce projet de délibération pour faire aboutir le partenariat avec la Métropole du Grand Paris, que je remercie pour son action.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DTEC 36).

2024 SG 68 - Rapport de la C.R.C. sur l'Agence parisienne du climat (A.P.C.).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 68 : rapport de la C.R.C. sur l'Agence parisienne du climat.

La parole est à Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne vais pas revenir ici sur ce qu'est l'A.P.C., chacun le sait. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est un rapport de la Chambre régionale des comptes, comme il y en a à chaque Conseil de Paris ; cela devient une habitude. Celui-ci s'intéresse à l'A.P.C. et émet un certain nombre de critiques, d'interrogations et effectue quelques préconisations. La réponse qui figure en annexe, tout comme votre présentation en Commission, enterme pourtant tout cela sous le tapis, Monsieur LERT. Tout aurait été déjà réglé et mis en œuvre ? Circulez, il n'y a rien à voir.

Les remarques de la Chambre sont pourtant très instructives, tout d'abord sur le pilotage de l'association, qui doit clairement être amélioré. La multiplicité des partenariats noués par l'Agence lui impose un suivi rigoureux des activités afin d'être en mesure de rendre compte de l'utilisation faite des différentes subventions perçues, ce dont l'A.P.C. s'acquitte de façon inégale, faute de comptabilité analytique suffisamment développée. Si les rapports annuels de l'A.P.C. à la Métropole du Grand Paris, sous forme de bilans annuels, présentent une information détaillée, conforme à ce qui est attendu, cela n'est pas le cas pour la Ville de Paris, malgré une convention qui prévoit, dans son annexe, des comptes rendus des actions comportant, outre des indicateurs de suivi qualitatif, des éléments chiffrés. Ceux-ci n'ont jamais été renseignés à ce jour. Nous aimerions pourtant les voir et les analyser.

La mission qu'accomplit l'A.P.C. est pourtant cruciale. La rénovation énergétique et thermique des logements, vous l'avez dit, Monsieur LERT, c'est le chantier du siècle, et vous avez raison. La façon dont vos agences la mettent en œuvre doit correspondre à ce niveau d'exigence. Pourtant, aujourd'hui, l'A.P.C. ne nous fournit pas les éléments pour s'assurer que les conditions de financement sont remplies et que le programme "S.A.R.E." est mis en œuvre à hauteur de la quotité requise. C'est en s'appuyant sur un tel outil de mesure des charges lié aux moyens humains, matériels et autres, engagés pour le projet "S.A.R.E.", que l'association sera en mesure de retranscrire plus précisément, dans ses comptes, l'impact financier de ce projet, notamment le décalage entre la date de perception des produits et l'étalement dans le temps des charges qui en découlent. Logiquement, compte tenu des enjeux, cette activité de conseil en rénovation énergétique est en plein essor.

L'A.P.C. doit également envisager différents "scenarii" pour assurer sa pérennité, quel que soit l'avenir de ce programme "S.A.R.E.". Renvoyer la responsabilité d'un blocage sur l'Etat ne serait ni à la hauteur des enjeux sur le sujet ni de l'avenir des employés spécifiquement recrutés pour cela, dont le futur dépend de ces perspectives. Ainsi, comme le demande la Chambre régionale des comptes, nous souhaitons que l'Agence parisienne du climat transmette un compte rendu financier complet de l'utilisation des subventions conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration et se dote d'une comptabilité analytique suffisamment développée pour mesurer les charges afférentes au programme "S.A.R.E." et calculer la provision correspondante.

Il s'agit encore une fois de l'argent des contribuables, Monsieur l'Adjoint, qui ont droit à une totale transparence et, surtout, à une bonne gestion de ces fonds publics.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Madame BALDINI. J'ai l'impression que nous n'avons pas lu le même texte. Les rapports de la Chambre de comptes sont toujours attendus par notre Assemblée, surtout par la droite, non pas pour sanctionner, car vous savez qu'elle peut aller devant les juridictions pour sanctionner s'il y a des fautes, mais pour améliorer le fonctionnement des structures auditées. Ici, c'est le cas.

Ce rapport sur l'Agence parisienne du climat est particulièrement instructif. Il valide pleinement le travail effectué par l'Agence, notamment sur sa fonction principale qu'est l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments privés. C'est le premier chapitre, pour ceux qui veulent des clés de lecture. Il suffit de lire sans sommaire pour s'en convaincre. Le rapport souligne également l'importance de la Métropole du Grand Paris dans le financement de l'A.P.C., ce qui montre bien la volonté de notre Ville de travailler avec toutes les collectivités territoriales franciliennes. Vous avez oublié d'en parler, mais c'est normal.

Les agences locales de l'énergie et du climat, que les spécialistes appellent par leur acronyme des "A.L.E.C.", sont nombreuses en Île-de-France - beaucoup de villes de droite -, mais notre Ville a pu créer ce guichet unique indispensable, avec des moyens importants tant financiers que des ressources humaines compétentes. Ces moyens sont aujourd'hui mutualisés au service de tous les Franciliennes et Franciliens. Cela me fait penser à la S.I.E.M.P. qui, après avoir mis en œuvre la réhabilitation des immeubles insalubres parisiens, travaille aujourd'hui avec de nombreuses villes franciliennes.

Il est noté également un point qui dépasse l'A.P.C. : les politiques publiques en matière de relations thermiques des bâtiments sont complexes, pour ne pas dire inutilement compliquées. C'est la faute de l'Etat, pas la faute de l'Agence, car ce n'est pas elle qui produit les lois. L'Agence joue alors un rôle d'intermédiation important, je dirais même essentiel, d'autant plus important que le temps long des travaux est incompatible avec l'insécurité juridique induite par les intervenants gouvernementaux qui multiplient lois, décrets, modifications des subventions ou de financement. C'est ainsi que le point 4 est entièrement consacré aux conséquences de la pérennisation, ou non, du plan gouvernemental "S.A.R.E.", "service d'accompagnement pour la rénovation énergétique".

Je rappelle que c'est l'Etat qui donne les règles. Ensuite, ce sont les A.L.E.C. qui les mettent en œuvre. Or, nous ne savons pas, aujourd'hui, si le gouvernement Barnier va continuer le financement du programme "S.A.R.E.". C'est la difficulté principale, et vous avez oublié d'en parler. Malheureusement, l'inquiétude règne sur le financement d'une des mesures les plus importantes pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre pour éviter le changement climatique., de plus pour de plus en plus inévitable, comme le montre l'actuel cyclone "Kirk" qui, après avoir été le plus meurtrier depuis quatre ans aux Etats-Unis, a, hier, provoqué les plus grandes averses en volume d'eau en Île-de-France depuis 1920. A cette heure, nous ne savons toujours pas si le programme "S.A.R.E." sera pérennisé. C'est l'illustration de cette stabilité juridique, mais ce n'est pas la faute de l'A.P.C. Elle a recruté de nombreux salariés pour répondre aux besoins de ce programme. Qu'en sera-t-il demain si leurs postes sont menacés ? Il faudra que la Ville trouve d'autres financements que ceux de l'Etat, mais ce n'est peut-être pas important pour vous.

Les discours sont nombreux pour s'inquiéter des changements climatiques et reconnaître la responsabilité humaine. Néanmoins, quand il faut passer aux actes, il y a beaucoup moins de personnes. La France a été condamnée par deux fois pour une action climatique, pas la Ville de Paris, mais l'Etat. A quand la troisième condamnation ? Aujourd'hui, l'inaction est criminelle, et l'actualité nous le rappelle brutalement. Les cyclones "Kirk" et "Milton" sont directement liés à la hausse des températures des océans. Les lois de la physique sont indifférentes à nos attermolements. Les océans se réchauffent et emmagasinent la chaleur. L'eau a une capacité à capter la chaleur quatre fois plus importante que celle de l'air en raison de cette capacité calorifique. A l'échelle de la planète, les océans font la même chose, si bien qu'ils ont absorbé environ 90 % de l'excès de chaleur généré par la hausse des émissions de gaz à effet de serre. Le problème, c'est qu'en raison de leur inertie, les océans stockent cette chaleur et l'accumulent. Cette eau s'évapore et les cyclones nous la renvoient. C'est ce qu'il se passe actuellement.

Vous allez me dire que je m'éloigne du sujet, mais non. Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre de ces Français. Ne pas rénover nos immeubles, c'est contribuer à alimenter notre atmosphère de gaz à effet de serre. Ne pas agir ici, c'est participer à ce cycle infernal. L'unique recommandation de performance de C.R.C. est la dotation d'une compatibilité analytique, qui va aider l'A.P.C. à être plus performante, et vous avez confondu une compatibilité analytique avec une comptabilité classique. Les chiffres sont donnés, mais le rapport demande à avoir des outils analytiques pour être plus efficace. L'Agence a confirmé que c'était en cours et nous pouvons leur faire confiance. Une meilleure connaissance des mécanismes mis en œuvre permet à la fois de mieux appréhender la problématique, mais également d'être plus efficace dans la résolution. Nous savons, aujourd'hui, que le reste à charge pour les ménages, notamment les plus modestes, est trop élevé malgré les aides, c'est pourquoi le futur Plan "Climat" parisien prévoit une mesure structurante du "zéro reste à charge" pour les ménages les plus modestes.

Pour conclure, nous nous réjouissons des retours positifs sur le fonctionnement de l'A.P.C. Ces rapports de la C.R.C. sont toujours intéressants, car ils permettent d'améliorer nos politiques. Dommage, cependant, que les critiques en coin des politiques gouvernementales ne soient pas plus assumées, car, "in fine", ces désengagements ont des effets "papillon" qui provoquent ces cyclones, ces déplacements de population et tous ces morts.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes aborde un sujet crucial pour l'avenir de notre Ville et de ses habitants : le rôle et les défis de l'Agence parisienne du climat dans la transition énergétique des copropriétés privées à Paris. Ce rapport, tout en reconnaissant l'importance du rôle de l'A.P.C., met également en lumière plusieurs points faibles qui doivent être pris à bras-le-corps pour garantir le succès des ambitions climatiques du logement à Paris. En effet, les résultats de l'A.P.C. sont loin de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Bien que le nombre de copropriétés accompagnées ait considérablement augmenté, passant de 469 en 2018 à plus de 2.250 en 2022, le nombre de rénovations effectives demeure faible. En 2022, seules 94 rénovations ont été réalisées, un chiffre insuffisant face aux besoins et aux ambitions de notre Ville.

Le second enjeu concerne la pérennité financière de l'A.P.C. L'absence de comptabilité analytique claire rend difficiles la traçabilité des subventions et l'évaluation de l'impact financier des programmes de rénovation. Une telle situation pourrait compromettre à la bonne gestion des fonds publics et l'efficacité de nos politiques de rénovation énergétique. Pour cela, la C.R.C. formule plusieurs recommandations que nous appelons à mettre en œuvre. Une gestion plus rigoureuse est impérative pour maintenir la confiance des partenaires financiers et des Parisiens. Le temps qui s'écoule entre l'accompagnement initial des copropriétés et le début de travaux est beaucoup trop long et débouche sur une rénovation cinq à sept ans plus tard. Nous devons trouver des moyens pour simplifier les démarches et encourager les copropriétés à franchir le pas plus rapidement.

Enfin, il est urgent que l'A.P.C. diversifie ses sources de financement. Nous ne pouvons pas nous permettre une interruption de ses activités à un moment où la transition énergétique est plus que jamais nécessaire. Au-delà de ces recommandations de la C.R.C., nous devons aller plus loin pour renforcer les actions de l'A.P.C. afin d'atteindre les objectifs climatiques en aidant les copropriétés dans leur transition énergétique et leur travail de rénovation. La plateforme "CoachCopro" est un outil précieux, mais elle doit être mieux connue et utilisée. Aujourd'hui, 12.500 copropriétés privées, soit une copropriété sur quatre, se sont inscrites sur la plateforme "CoachCopro", mais combien ont-elles lancé un audit depuis leurs travaux de rénovation ?

Le programme "Éco-rénovons Paris Plus" de l'A.P.C. est essentiel, mais sous-budgété pour atteindre les objectifs de la Ville de Paris d'ici à 2030, avec seulement 13 millions d'euros en investissement en 2024. Il est donc impératif d'augmenter les investissements alloués à ce programme si nous voulons véritablement atteindre le rythme de 40.000 rénovations par an à partir de 2030, contre, seulement, 3.750 cette année, en 2024. Il est également primordial d'augmenter les moyens humains pour conseiller et accompagner les copropriétés. La rénovation énergétique est un chantier complexe, et les copropriétaires ont besoin de plus de soutien, plus rapide, tant sur le plan administratif que technique.

Enfin, il est nécessaire de simplifier et de rendre plus lisibles les différentes aides à la rénovation énergétique. Il faut éviter la dispersion des financements et cibler, en priorité, les passoires thermiques et les ménages les plus modestes. Cela permettra d'accélérer les projets de rénovation tout en répondant aux enjeux sociaux de la transition énergétique.

Mesdames et Messieurs, l'Agence parisienne du climat est un outil indispensable pour réussir la transition énergétique à Paris, mais il est clair que sans une amélioration de son fonctionnement, une sécurisation de ses financements et une mobilisation collective accrue, nous risquons de passer à côté de nos objectifs climatiques. Il est temps d'agir, de renforcer nos moyens et de faire de la rénovation énergétique des copropriétés privées un pilier central de la politique du logement parisien. Puisse ce rapport de la C.R.C. nous y aider.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux orateurs pour leur intervention sur cet enjeu essentiel de la rénovation énergétique des copropriétés parisiennes. En effet, c'est le chantier du siècle sur lequel la Ville se mobilise depuis plusieurs années, et en particulier depuis le lancement du programme "Éco-rénovons Paris Plus", que je copilote avec mon collègue Jacques BAUDRIER. L'Agence parisienne du climat joue un rôle fondamental en tant que guichet unique des copropriétés à Paris. Je veux, ici, saluer sa présidente, Fatoumata KONÉ et les équipes de l'Agence, dirigée par Karine BIDART.

Les résultats sont au rendez-vous. La rénovation des copropriétés parisiennes est en pleine accélération. Plus du quart des 47.000 copropriétés parisiennes est désormais inscrit sur la plateforme "CoachCopro" de l'Agence parisienne du climat, représentant plus de 40 % des logements parisiens. Il y a encore beaucoup de travail à faire, notamment du côté des copropriétés les plus énergivores, mais nous sommes maintenant sur la bonne trajectoire, en ligne avec les objectifs du Plan "Climat" de la Ville, à savoir la rénovation de 40.000 logements privés par an à partir de 2030.

Je voudrais également souligner qu'il n'y a aucune recommandation de légalité dans ce rapport, comme l'a indiqué mon collègue Jérôme GLEIZES, mais seulement trois recommandations de régularité qui ont déjà fait l'objet de mesures correctives de la part de l'Agence parisienne du climat. Elles sont, d'ailleurs, annoncées dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Il est important de noter que, malgré les questions de forme soulevées par la C.R.C., la Ville de Paris est bien informée des dépenses liées aux projets financiers, et ceci, à l'euro près.

La Chambre régionale des comptes souligne également la longueur des projets de rénovation ; vous les connaissez bien au sein de vos arrondissements. Les copropriétés doivent être accompagnées sur plusieurs années sur des projets qui durent en moyenne de cinq à sept ans. Je voudrais saluer, ici, la motivation et l'engagement des conseils syndicaux pour aller au bout de leurs projets, malgré la complexité technique, juridique et financière de ces projets. L'Agence parisienne du climat les accompagne à chaque étape de ces projets de rénovation.

Quelques indicateurs intermédiaires qui démontrent la dynamique, maintenant bien enclenchée. Les demandes de chèques-audit ont été multipliées par quatre entre 2022 et 2023. Je voudrais également remercier les mairies d'arrondissement, qui se mobilisent fortement pour la réussite de ces projets, et qui accueillent de nombreuses réunions publiques. Rappeler, également, l'engagement historique de la Ville de Paris sur ce défi de la rénovation énergétique, mais également celui de l'Etat à travers l'A.N.A.H. et l'augmentation substantielle de la "MaPrimeRénov' Copropriété". Néanmoins, la marche reste immense. A ce sujet, nous sommes face à un grand flou du discours de politique générale du Premier ministre sur la question de la rénovation énergétique et sur la continuité des programmes, notamment le programme "S.A.R.E." pour la pérennité de cette dynamique enclenchée à Paris sur la rénovation énergétique. Il nous faut véritablement un cap clair, des engagements financiers et un calendrier stabilisé et ambitieux permettant d'accompagner les Parisiens vers la rénovation de leur logement. A Paris, nous avons, au bas mot, 100.000 ménages en situation de précarité énergétique qui vivent, bien souvent, dans des passoires thermiques. Ce sont des personnes qui ont froid en hiver, mais qui ont également trop chaud pendant l'été. Nous avons besoin d'un cap clair du Gouvernement pour ne pas abandonner toutes ces personnes dans la précarité énergétique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la marchandisation de l'eau de Paris par l'entreprise "BE WTR".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous pouvons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 66 est relatif à la marchandisation de l'eau de Paris par une entreprise.

La parole est à Fatoumata KONÉ pour le présenter.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un procédé qui active l'eau de façon à ouvrir les papilles, un procédé qui offre une version augmentée de la dégustation, un résonateur dans une carafe qui capte des ondes électromagnétiques qui organisent les molécules d'eau. Résultat, un toucher en bouche plus caressant, une eau soyeuse. Ces éléments de langage sont ceux de "BE WTR", nouvelle "start-up" suisse fondée par Mike HECKER, ancien de "Nespresso". Son objectif : vendre de l'eau du robinet et, pour ce qui nous concerne, l'eau de Paris. Cette eau va être vendue 200 fois son prix après une manipulation technologique.

Voilà un parfait exemple des dérives du capitalisme : s'accaparer un bien commun, le vendre 200 fois son prix pour en faire un produit de luxe et justifier ce prix scandaleux par quelques traitements supplémentaires superflus, avec, en prime, du "greenwashing", puisque la marque met en avant l'utilisation de bouteilles en verre et une logistique décarbonée. Voilà qui devrait nous rassurer, non ? Pas vraiment. Produire les bouteilles, les nettoyer, les transporter, quand bien même elles seraient consignées, tout cela semble bien inutile pour une eau que nous pouvons avoir en ouvrant simplement le robinet.

Je rappelle ici qu'à Paris, l'eau est gérée à 100 % de manière publique par "Eau de Paris" et que sa qualité respecte les réglementations sanitaires en vigueur. Nous nous lèverons contre toute entreprise qui a pour seul horizon d'accumuler des euros et de jeter le discrédit sur ce que nous défendons : une eau d'excellente qualité et contrôlée par les pouvoirs publics. L'eau est un bien commun, elle ne doit pas faire l'objet d'une marchandisation pour faire du profit.

Face à ce projet absurde et opportuniste, nous demandons que la Ville de Paris continue et renforce la promotion de l'eau de Paris, qui est une eau de qualité écologique et économique, notamment auprès des hôtels et des restaurants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, d'abord, à Fatoumata KONÉ et au groupe "Les Ecologistes" d'avoir déposé ce vœu au sujet de l'entreprise "BE WTR" qui souhaite commercialiser l'eau du robinet distribuée à Paris. C'est vrai que lorsqu'on regarde le projet de "BE WTR" à Paris, on se dit : quelle absurdité. Quelle absurdité de mettre de l'eau du robinet en bouteille. Sincèrement, il fallait y penser. Proposer aux hôtels et aux restaurants des bouteilles d'eau du robinet à un prix 100 ou 200 fois plus cher, c'est une tour de force incroyable qui n'a qu'un seul nom : le "fric".

Ce qui me met particulièrement en colère, c'est qu'à l'appui de cette démarche de pur "greenwashing", "BE WTR" a cru bon de mettre en doute la qualité de l'eau du robinet distribuée à Paris. Je vais le dire une nouvelle fois très fermement à cette entreprise, l'eau de Paris est d'excellente qualité, elle ne nécessite aucun traitement supplémentaire. L'eau de Paris respecte tous les seuils en matière de présence de micropolluants et peut être bue en toute sécurité. L'eau est traitée dans des usines très performantes qui permettent de supprimer la présence de polluants, qui sont en sortie d'usine sous les seuils réglementaires, si bien qu'aucun traitement complémentaire n'est nécessaire. L'eau de Paris est évidemment 100 % conforme au niveau sanitaire et ultra-contrôlée. La présence de clore est limitée au strict minimum pour assurer la qualité de l'eau lors de son transport et de son stockage, et l'eau de Paris a un goût à nul autre pareil, reconnu par l'ensemble des usagers parisiens.

Tout traitement supplémentaire, je le répète, est donc inutile et superflu et ne sert qu'à vendre de l'eau plus chère. Traiter une nouvelle fois l'eau potable, c'est même énergivore et inutile, car imaginez le coût environnemental de la fabrication, du nettoyage et du transport de 6 millions de bouteilles par an, le tout avec de l'eau du robinet. Evidemment, quand on vend cette eau en bouteille, en moyenne 100 ou 200 fois plus chère que l'eau du robinet qui, pour rappel, coûte moins d'un centime d'euro le litre, on voit bien les bénéfices astronomiques que cette entreprise veut faire.

Quant à la lutte contre la pollution des bouteilles d'eau en plastique, heureusement qu'on n'a pas attendu "BE WTR" pour s'en occuper. Nous avons mis en place à Paris le premier réseau en France de commerçants engagés, "Ici, je choisis l'eau de Paris" ; plus de 1.000 commerces s'engagent à recharger gratuitement la gourde des Parisiens ou des touristes partout à Paris. Et avec mon collègue Frédéric HOCQUARD, nous avons étendu ce réseau, évidemment, à l'hôtellerie, à la restauration, et beaucoup d'hôtels et de restaurants jouent le jeu, avec des résultats éloquentes qui se passent de commentaires, par exemple 400.000 bouteilles évitées par an dans un grand hôtel du 15e arrondissement. C'est cela, l'écologie.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les dirigeants de "BE WTR", stop au "greenwashing". L'eau la plus écologique, la plus économique et la plus engagée, c'est l'eau de Paris, que 3 millions d'usagers à Paris peuvent boire continuellement en ouvrant simplement leur robinet.

J'émets évidemment un avis favorable au vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" et je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 158).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des salariés d'"Eau de Paris".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 67 relatif à la situation des salariés d'"Eau de Paris".

Il est présenté par Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A la fin de l'année dernière, "Eau de Paris" a dévoilé les résultats de son baromètre social : 140 salariés sur 600 interrogés disent avoir été victimes ou témoins de violences, de harcèlement ou de propos sexistes sur le lieu de travail. 140 sur 600, soit près de 1 sur 4. De tels chiffres nous interpellent, surtout quand aucun plan ne vise à résorber ce profond malaise social. La réponse de la direction, c'est : "les salariés se sont lâchés". Non, les salariés disent quelque chose. Nous ne saurions laisser se développer un management toxique dans une régie parisienne, car la régie n'est pas hors sol et, dans nos statuts, la Ville est censée en assurer le contrôle. Vous ne pourrez pas nous dire que c'est une affaire interne à la régie, qui ne concerne pas le Conseil de Paris. Le climat social concerne la régie et la Ville. Nous demandons donc que la direction mette en place un plan d'action doté d'indicateurs mesurables pour cibler les problèmes qui ressortent du baromètre social.

Autre sujet, plusieurs techniciens sont exposés à des risques professionnels en travaillant seuls dans des espaces confinés sous terre, ce qui n'est pas conforme au Code du travail. "Eau de Paris" refuse de reconnaître ses obligations malgré les multiples remontrances de l'Inspection du travail par courrier. Nous ne respectons pas, dans une régie parisienne, les injonctions de l'Inspection du travail. Bien sûr, cela obligerait à recruter davantage d'agents. Nous parlons de 300 salariés concernés, soit un tiers des effectifs ; le sujet ne peut pas être balayé.

Enfin, je tenais à nouveau à aborder le risque de l'amiante - vous le savez, j'y suis sensible -, qui est probablement sous-estimé du fait du recours à la sous-traitance en matière de désamiantage. C'est pourquoi, mes chers collègues, je sais que certains ont déjà été interpellés sur le sujet et ont déjà commencé à répondre.

Nous vous invitons à voter notre vœu. Son but est de contraindre la direction d'"Eau de Paris" à établir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, qui s'appelle un "PAPRIPACT", excusez-moi, basé sur une analyse des risques psychosociaux, un document d'ailleurs obligatoire du point de vue légal.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Dan LERT, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe Communiste et mon collègue Jean-Noël AQUA, qui est également administrateur de la régie "Eau de Paris", d'avoir déposé ce vœu qui nous permet de faire un point sur la situation sociale à "Eau de Paris".

Avant de vous répondre sur le fond et de manière précise, je voudrais justement préciser que le dialogue social est mené sur l'ensemble de ces points dans le cadre des instances ordinaires du dialogue social de la régie, à savoir le Comité social d'entreprise.

Pour vous répondre de manière détaillée sur l'ensemble des considérants de votre vœu et des attendus, en ce qui concerne les salaires et l'augmentation des salaires, je voudrais vous préciser que le salaire minimum à "Eau de Paris" est en réalité de 1.914 euros par mois et qu'aucun employé ne gagne actuellement moins de 2.000 euros.

Sur la question des inégalités salariales, je reprends là aussi votre vœu, la grille salariale d'"Eau de Paris" est 15 % supérieure à la médiane des entreprises du secteur industriel en Ile-de-France. Les écarts de salaires constatés sont dus aux progressions à l'ancienneté, garanties par les statuts de la régie.

Sur les conditions de travail, "Eau de Paris" a mis en place des procédures en lien avec l'Inspection du travail pour traiter ces situations, notamment en termes de travail isolé ou en espace confiné. Des évaluations régulières des risques sont menées avec des actions adaptées.

En ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux, "Eau de Paris" déclare qu'aucun cas de harcèlement n'a été avéré depuis 2017. Une procédure spécifique de signalement a été mise en place et le baromètre social de 2023 montre un taux de satisfaction élevé à la régie, puisque 86 % des personnes, des agents sont fiers de travailler pour la régie.

Concernant le modèle économique de la régie, sur les perspectives économiques de la régie, je vous confirme que la baisse des consommations d'eau et la flambée des coûts énergétiques comme l'inflation généralisée, notamment sur les travaux, ont fragilisé le modèle économique de la régie. Je me bats au quotidien avec la direction générale et l'ensemble des agents d'"Eau de Paris" pour activer tous les leviers possibles, l'optimisation des dépenses énergétiques et un nouveau schéma immobilier pour stabiliser la situation sans affecter les usagers ni les conditions de travail.

Plus généralement, et Jean-Noël AQUA le sait, nous entendons mieux assurer les perspectives économiques de développement de la régie par des accords de coopération et de livraison d'eau à des nouveaux territoires passés en régies municipales, comme "Est Ensemble" ou des communes du Grand-Orly Seine Bièvre. C'est une réponse très importante à l'effet ciseaux que connaissent tous les services d'eau partout en France.

En conclusion, je voudrais indiquer que l'ensemble de ces points sociaux est, bien sûr, suivi au niveau du dialogue social d'"Eau de Paris". Vous confirmez aussi que je suis, en tant que président du conseil d'administration de la régie, particulièrement attentif à la préservation du modèle social avancé d'"Eau de Paris" et, bien entendu, toujours à l'écoute des représentants des personnels qui siègent au conseil d'administration. J'entends que ce dialogue se poursuit en espérant qu'il puisse aboutir dans les mois qui viennent à des accords négociés.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, et je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

Le groupe Communiste et Citoyen a-t-il entendu la demande de Dan LERT ? Le vœu est-il retiré ?

M. Jean-Noël AQUA. - C'est entendu, mais cela ne répond pas... Je viens de voir le vœu, que j'ai sous les yeux, cela ne répond pas au vœu, donc nous le maintenons.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien, le vœu est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 67 est rejeté.

2024 DEVE 1 - Ouverture au public du jardin du Val-de-Grâce (5e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 1 : ouverture au public du jardin du Val-de-Grâce dans le 5e arrondissement.

La parole est assez naturellement à la maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juillet 2016, l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce fermait définitivement ses portes, triste épilogue d'une longue chronique de renoncements successifs, dont l'absence de mise aux normes du bâti et le départ de services de premier ordre, dont la chirurgie viscérale ou la dermatologie avaient été les signes annonciateurs.

Disons-le, à l'époque, peu d'élus dans votre majorité se sont mobilisés pour défendre un hôpital qui avait pourtant accueilli pendant plusieurs décennies des milliers de Parisiennes et de Parisiens en secteur 1, démentant l'image un peu caricaturale véhiculée par les médias d'un hôpital privilégié pour chefs d'Etat, ministres et hauts fonctionnaires. Je fus donc assez logiquement seule présente au côté du général de VILLIERS, chef d'état-major des armées, pour participer à la triste cérémonie qui a acté la fin de l'hôpital. Traumatisme, traumatisme dans tous nos quartiers.

Prenant acte de cette fermeture, je me suis immédiatement mobilisée avec beaucoup d'habitants du 5e pour que le jardin historique mitoyen de l'Ecole du Val-de-Grâce puisse être ouvert au public. Le Préfet Michel CADOT, Préfet de Région à l'époque, m'a confirmé, dès 2016 lors d'un conseil de quartier exceptionnel en mairie, l'accord de

principe de l'Etat, la parcelle de 28.000 mètres carrés sur laquelle se trouvait l'ancien hôpital d'instruction des armées ayant vocation à accueillir un autre projet qui allait devenir "PariSanté Campus", ambitieux projet dédié au numérique dans la santé, sur lequel j'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises dans cet hémicycle pour demander notamment que la dominante publique de ce projet l'emporte sur la partie privée. Mais cela, c'est une autre affaire.

Evidemment, je me réjouis que la Ville, l'Etat, le Ministère des Armées aient trouvé un accord pour restaurer et aménager ce jardin historique à proximité historique de l'ancien couvent du Val-de-Grâce. Certes, une petite partie du site sera réservée à des manœuvres militaires et un parking de surface sera créé, ce que l'on peut regretter, mais voyons franchement le verre à moitié plein, et l'esquisse du projet est très prometteuse. Je salue le travail exemplaire de Martin BACOT, architecte en chef des bâtiments historiques, qui, à mon avis, magnifie le site et je remercie la Ville et vos services, Monsieur NAJDOVSKI, qui ont très bien travaillé sur le fond.

Le coût du projet est de 9.300.000 euros. Contrairement à ce qui est mis dans le projet de délibération, même si l'effort de la Ville est très substantiel, puisqu'il s'élève à 5.800.000 euros, il y aura également 3.000.000 d'euros du Fonds vert et 500.000 euros du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La restructuration de ce grand jardin de 16.151 mètres carrés est un enjeu environnemental très fort, notamment à travers l'implantation, mais pas seulement, de 112 arbres, et un enjeu social avec son ouverture au public. Il va aussi contribuer à embellir un site qui a été durement touché, vous le savez, par l'explosion de la Paris American Academy au 277, rue Saint-Jacques, puisque le pavillon des Gardes mitoyen du site a littéralement volé en éclats.

C'est une très bonne nouvelle pour le 5e arrondissement, pour la Ville de Paris qui verra d'ailleurs qu'à la fin de ce mandat, 20 % des surfaces végétalisées correspondront strictement à cette parcelle aménagée du Val-de-Grâce.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme Mme BERTHOUT, je vais aller dans le sens d'une grande satisfaction de voir l'ouverture de ce nouvel espace à Paris. Effectivement, depuis 2020, on voit les espaces ouverts se multiplier, et rares sont les Conseils de Paris qui n'annoncent des études, des travaux ou l'inauguration de parcs ou de jardins. Dernièrement, pour le seul 20e arrondissement, nous avons eu le bonheur d'inaugurer en présence de Mme la Maire de Paris le parc Aretha Franklin, nouveau corps vert du quartier Python-Duvernois, de 2 hectares, et le bois de Charonne, de 3 hectares et demi, sur les abords de la petite ceinture avec la plantation de plus de 2.000 arbres, de 6.000 jeunes plants forestiers, de 122 arbres tiges et de 21 baliveaux pour être précise, deux espaces verts réservoirs de biodiversité et de fraîcheur qui renforcent la trame verte du 20e et de Paris.

Aujourd'hui, il est question du jardin du Val-de-Grâce qui va s'ouvrir aux habitantes et aux habitants du 5e. Ce jardin est emblématique à plusieurs égards. Tout d'abord, parce qu'il a longtemps entouré un hôpital militaire - Mme BERTHOUT vient de rappeler l'historique de ce site autour de son évolution depuis la cessation d'activité en 2016 -, qu'il était donc inaccessible au public et je dois dire que nous ne pouvions l'admirer, finalement, que depuis les grilles du boulevard de Port-Royal. Ensuite, parce qu'il est rare que de nouveaux espaces verts soient ouverts dans les arrondissements centraux, qui sont certes riches en patrimoine architectural mais beaucoup moins en friches à végétaliser. Nous ne pouvons ainsi que nous réjouir de l'ouverture d'1 hectare et demi de jardins, 1,6 hectare, pour être plus exacte, de jardins à la promenade dès 2026.

Ce projet de délibération annonce la signature de conventions de gestion et de financement avec les Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Armées, qui vont permettre de financer les travaux nécessaires et notamment le déplacement du parking du Ministère des Armées, le tout pour un montant s'élevant, là aussi, je le rappelle, à 9,3 millions d'euros.

Pour conclure, je souhaite simplement rappeler l'importance des parcs et jardins pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens et les aider à faire face au dérèglement climatique. Alors que les températures augmentent année après année et devraient atteindre 50 degrés en été, les espaces verts sont des climatiseurs naturels et ils sont des lieux de refuge lors des fortes chaleurs. C'est pourquoi la Ville de Paris se donne pour ambition d'atteindre 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, pour que chacune et chacun puisse avoir un parc ou un jardin à moins de 15 minutes de son domicile.

Je me félicite ainsi de l'ouverture prochaine du jardin du Val-de-Grâce qui va contribuer à cet objectif et je vous appelle à voter à l'unanimité ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux oratrices pour leurs propos et leur soutien à ce très beau projet de délibération.

Comme vous le rappelez justement, Madame la Maire du 5e arrondissement, depuis 2016, la Ville de Paris s'est fortement mobilisée, avec vous, pour aménager et ouvrir au public les jardins du Val-de-Grâce. C'est un site aujourd'hui inaccessible au public alors qu'il constitue un formidable espace de nature en plein Paris, et la politique que nous portons avec la Maire de Paris depuis le début de la mandature, c'est d'ouvrir, de créer des espaces verts, comme l'a mentionné Geneviève GARRIGOS à l'instant, avec par exemple le parc Aretha Franklin dans le 20e arrondissement, mais aussi d'ouvrir des espaces verts aujourd'hui inaccessibles aux Parisiennes et aux Parisiens, de manière à améliorer leur cadre de vie.

C'est le cas ici avec les jardins du Val-de-Grâce. La Ville de Paris va pouvoir récupérer 1,6 hectare, plus de 16.000 mètres carrés de jardins qui vont être restaurés par la Ville pour un montant, vous l'avez mentionné, de 9,3 millions d'euros avec, il est vrai, le concours de l'Etat "via" le Fonds vert ou encore "via" des crédits du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. A ce titre, d'ailleurs, je ne peux que regretter que le Gouvernement BARNIER ait pour objectif, dans l'élaboration du budget 2025, de couper dans les crédits du Fonds vert, puisque, malheureusement, à ce stade, on est dans un projet de budget de 2025 visant à une réduction de 1,5 milliard du Fonds vert. Cela représente une réduction de 60 % du budget total du Fonds vert qui, justement, sert aux collectivités locales pour investir dans la transition écologique. Je regrette donc que ce fonds soit aujourd'hui amputé.

Toujours est-il que malgré cela, ce projet va pouvoir être mené à bien. Vous avez mentionné le fait qu'il y a un parking de surface qui va être reconstitué sur la parcelle qui restera propriété du Ministère des Armées. C'est la volonté du Ministère des Armées, pas celle de la Ville, de garder ce parking pour les besoins qui lui sont propres.

Pour ce qui nous concerne, sur la parcelle qui abrite le jardin, nous allons non seulement restaurer le jardin mais également débitumer le parking existant qui sera donc renaturé, végétalisé, ce qui lui permettra de s'insérer dans le futur jardin, lequel sera ouvert au public et profitera, bien sûr aux habitants du 5e arrondissement, mais aussi aux habitants des 13e et 14e arrondissements qui sont proches. Et plus largement, il profitera à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

En tout cas, c'est un très beau projet dans lequel la Ville de Paris investit massivement pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de profiter d'un nouvel espace de nature. Je me réjouis que nous ayons pu mener en bonne intelligence avec l'Etat, le Gouvernement et avec vous, Madame la Maire du 5e arrondissement, ce projet à bien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI, merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 1).

2024 DEVE 67 - Subventions (15.000 euros) à 5 associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection des chats libres à Paris".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 67. Ce sont des subventions à cinq associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection des chats libres à Paris".

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Connaissez-vous la différence entre un chat errant et un chat libre ? Un chat errant est défini comme un chat domestique sans maître, retourné à l'état sauvage ou semi-sauvage. Très souvent, ce sont des chats qui ont été abandonnés ou des chats nés en extérieur. Nous avons donc tous dans nos arrondissements des chats errants. Rappelons que la stérilisation est essentielle. En effet, un couple de chats non stérilisés peut engendrer une descendance de 20.000 individus en seulement 4 ans. Rappelons aussi que les chats peuvent malheureusement être néfastes par leur prédation, notamment envers les oiseaux.

Pour ces raisons, il est indispensable qu'une ville gère convenablement et avec bienveillance ses populations de chats. Ce sont les maires qui sont dans l'obligation d'organiser et de financer les campagnes de stérilisation ; ils peuvent le faire avec l'aide d'une association de protection animale. A Paris, nous avons plusieurs collectifs ou associations qui font un travail remarquable. Elles nourrissent, protègent, trappent, identifient et font stériliser les chats errants. L'opération de stérilisation nécessite pour les chats une période de convalescence, puis, soit ils sont adoptés par des familles, soit, s'ils sont trop sauvages, ils sont relâchés à l'endroit même de leur capture. Suite à la

loi du 6 janvier 1999, les chats relâchés acquièrent le statut de chats libres et le droit de vivre librement dans l'espace public.

Ces associations œuvrent donc pour la collectivité. Elles ont des besoins et notamment des besoins en locaux pour pouvoir garder les chats en convalescence pendant deux semaines après l'opération de stérilisation. Pour l'instant, les bénévoles utilisent leur appartement ou l'appartement des familles d'accueil, mais cette situation est loin d'être optimale. Un dispensaire parisien serait idéal. Les chats errants nous rappellent aussi le nombre colossal d'abandons d'animaux de compagnie. Nous devons sensibiliser sur l'adoption et la charge que représente un animal. Les animaux ne sont pas des jouets que l'on peut mettre au rebut au premier désintéret ou à la première difficulté.

Il est indispensable que la Ville de Paris participe à la gestion des chats libres à travers ses subventions. Nous avons cinq associations, pour un montant global de 15.000 euros : l'Association des chats libres du bois de Vincennes, dans le 12e, l'association "Chat Animal Terrien Solidarité" dans le 16e, l'association "Shangri-La", au bois de Boulogne dans le 16e, l'association "Les Matous du 18e" et l'association "Au cœur des chats" dans le 18e également.

J'ai eu l'opportunité d'accompagner les associations du 18e dans leurs demandes de subvention, mais je constate que de nombreux arrondissements sont absents de ce projet de délibération. Ils sont pourtant probablement aussi avec des chats errants, et je pense particulièrement aux secteurs de la Petite ceinture, aux parcs et aux cimetières, très prisés par les chats errants. J'invite donc tous les maires à s'intéresser aux chats errants ou libres de leurs quartiers.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI. Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, nous ouvrons un nouveau chapitre d'une politique publique que nous avons initiée dès le début de la mandature, puisqu'en 2020, nous nous sommes engagés dans un travail de fond pour la prise en charge des chats errants à Paris. Ce travail est mené en lien étroit avec la Préfecture de police qui, je le rappelle, a la compétence à Paris en la matière, mais c'est aussi et surtout un travail avec des associations locales qui apportent nourriture et soins à ces animaux qui, sans leur aide, seraient souvent victimes d'accidents, de maladies ou de maltraitance.

Après avoir réalisé en 2021 une campagne de recensement avec une vingtaine d'associations de manière à avoir un état des lieux réel des populations de chats libres à Paris, nous avons financé six d'entre elles afin qu'elles nourrissent, installent des abris et prennent en charge ces chats libres sur leurs territoires. En 2022, nous avons franchi une nouvelle étape avec la publication d'arrêtés de trappage, ce qui était une première depuis 20 ans. En 2023, nous avons continué à structurer notre action en lien avec la Préfecture de police et nous avons aussi et surtout renforcé notre aide financière en nous associant à l'association "30 Millions d'Amis". Ce sont 22.500 euros qui ont été engagés par la Ville et par "30 Millions d'Amis" pour prendre en charge les coûts concernant l'identification et la stérilisation des chats trappés par les associations locales, qui ont été autorisées par la Préfecture de police.

Et la même année, je le rappelle, l'année dernière donc, nous avons adopté une proposition de délibération du groupe Paris en commun dans le cadre de ce qu'on appelle les niches des groupes, par laquelle nous nous sommes engagés à lancer un nouvel appel à projets sur la protection des chats libres à Paris pour soutenir les associations qui s'en occupent, et c'est maintenant chose faite. Je tiens donc à saluer les associations que vous avez mentionnées, Madame MARKOVIC, "Chats libres du bois de Vincennes", "C.A.T.S.", "Shangri-La", "Les Matous du 18e" et "Au cœur des chats" pour leur action essentielle.

Vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés dans cette action qui concerne la protection des chats libres à Paris et je ne doute pas que ce projet de délibération sera adopté à l'unanimité par notre Conseil.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 67).

2024 DEVE 68 - Subventions (14.800 euros) à 4 associations dans le cadre de l'appel à projets "Médiation, action sociale et animaux".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 68. Ce sont des subventions à quatre associations dans le cadre de l'appel à projets "Médiation, action sociale et animaux".

La parole est tout d'abord à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la suite d'un appel à projets pour organiser une médiation avec des animaux envers des publics vulnérables, seniors, enfants, personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté, ce projet de délibération propose des subventions à quatre associations qui ont répondu à l'appel à projets pour réduire l'isolement social, améliorer le bien-être et encourager les interactions sociales positives.

La plupart des associations proposent une action avec des chiens, car c'est un animal très sociable, tour à tour joueur et câlin et très reconnaissant. Le chien n'est pas un animal solitaire, il s'adapte facilement aux situations et ne juge pas. C'est un vecteur de socialisation et de communication. Sortir avec un chien, c'est faire des rencontres et créer des cercles de convivialité. Une association présente des activités avec des cochons d'Inde, qui sont des animaux plus fragiles, car ils sont très stressés par nature.

Nous nous sommes assurés, en 8e Commission, que les associations avaient bien signé la charte du bien-être animal, garantissant des pratiques respectueuses des animaux pour les actions subventionnées. Nous nous sommes assurés qu'aucun financement de la Ville ne sera alloué pour soutenir la présentation d'une ferme mobile, comme mentionné par une des structures. Les subventions sont donc strictement dédiées au développement d'actions sociales et de médiation animale à des fins éducatives, préventives, thérapeutiques ou d'insertion sociale.

Les trois associations qui travaillent avec des chiens pour aider des humains à vivre apportent la preuve que le chien n'est "a priori" ni dangereux ni sale, et j'espère qu'un jour, ce sera plus facile de faire cohabiter les chiens avec les humains dans les jardins de la Capitale.

Merci de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération parle d'un nouvel appel à projets dont l'objectif vise, je cite, "à développer des actions sociales et de médiation animale à des fins éducatives, préventives, thérapeutiques ou d'insertion sociale auprès des publics parisiens, dans le respect de la charte en faveur du bien-être animal". Les activités comprenant la médiation animale peuvent être développées dans de nombreux contextes, notamment en santé mentale, en réadaptation physique, en éducation spécialisée, en gériatrie. Les bienfaits de ce type d'accompagnement sont nombreux, tels que la réduction du stress, de l'anxiété, l'amélioration de l'estime de soi, la stimulation de la communication, la réduction de l'isolement social et l'augmentation de la motivation. On voit bien qu'on est là dans le domaine de l'apport aux humains.

Ainsi, nous avons quatre associations qui ont été retenues pour une subvention globale de 14.800 euros. Je ne rentrerai pas dans les détails du projet de délibération, mais je soulignerai les points suivants. Sur les quatre associations, trois font intervenir des associations extérieures spécialisées dans la médiation animale. Elles utilisent des chiens, des cochons d'Inde ou des lapins. Les bénéficiaires sont des enfants, des personnes en situation de handicap, des réfugiés ou des personnes âgées. Cet appel à projets a été proposé dans le cadre de la stratégie "Animal en ville" qui vise à renforcer la place de l'animal en ville et à promouvoir le bien-être animal sur son territoire.

Comme nous parlons de bien-être animal, je vous demande, dans le prochain appel à projets, de prendre en compte les points suivants.

Sélectionner uniquement les projets utilisant comme partenaires à la médiation des animaux qui recherchent la sociabilité, c'est-à-dire des chiens. En effet, les cochons d'Inde et les lapins ne recherchent pas spécialement notre contact, ce sont plutôt des animaux fuyants qui, la plupart du temps, cherchent à se cacher. De plus, la rencontre avec ces animaux dits "mignons" peut déclencher chez les enfants un désir d'avoir ce type d'animal à la maison, sans qu'ils réalisent toute la charge que cela implique.

Demander un engagement et la signature de la charte "Animaux en ville" par les associations prestataires des associations gagnantes de l'appel à projets.

Inclure dans l'appel à projets une clause sur la nécessité d'une pédagogie à destination des usagers sur la charge qu'incombe l'animal si jamais on l'acquiert.

Ne pas organiser la venue de mini-fermes mobiles dans l'établissement. Les déplacements causant du stress pour les animaux, la Ville ne peut se porter complice de cette pratique.

Enfin, si une visite de ferme pédagogique est envisagée, ce qui est le cas dans certaines propositions, faisons en sorte que cette visite ait lieu à la ferme pédagogique de la Ville de Paris, où nous pouvons contrôler le bien-être des animaux.

Rappelons que tous les animaux ne sont pas adaptés à la médiation et qu'il existe des animaux ayant une personnalité sociable et d'autres dont ce n'est pas le cas. Rappelons aussi que les animaux ne sont pas des jouets, qu'ils ne sont pas des outils. Ils sont des sujets de sensibilité et de conscience.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que notre groupe "Les Républicains, Les Centristes" s'intéressent à la médiation sociale centrée sur l'animal. Les deux oratrices qui m'ont précédé ont parfaitement rappelé les bienfaits de la médiation animale, notamment auprès des personnes fragilisées, en situation de handicap, ayant des troubles cognitifs ou des difficultés dans leur vie.

J'ai pu échanger, Monsieur le Maire, il y a quelques jours avec les responsables d'un établissement concerné par ce projet de délibération : la résidence Amaraggi, dans le 19^e arrondissement, gérée par la Fondation Casip-Cojasor. Ils m'ont fait part des résultats particulièrement enthousiasmants en ce qui concerne les premières actions déjà menées avec un petit groupe de résidents. Très concrètement, les séances de médiation se déroulent dans un petit salon cosy avec un petit groupe de résidents, moins de huit personnes, qui accueillent deux grands caniches accompagnés par un médiateur social. Ils toilettent les animaux, les nourrissent, jouent avec eux - j'essaie de comprendre la réalité de la médiation - et ils vont peut-être tenter l'expérience avec l'A.P.A. Mais j'ai bien noté ce que vous disiez, Madame MARKOVIC, sur le caractère peut-être moins sociable, plus fuyant des lapins. Il faudra peut-être en parler à ces responsables.

Ces moments émouvants rappellent aux résidents leurs propres animaux domestiques qu'ils ont dû laisser en entrant en résidence, et ces animaux leur permettent de retisser le lien avec leur passé, de rendre la vie en résidence moins traumatisante. Il arrive même que le contact des animaux domestiques libère la parole chez certains résidents. Les responsables de l'établissement m'ont ainsi confirmé que cette approche sensorielle apaise les résidents, diminue leur anxiété, les sort de leur apathie et, pour certains, leur permet de retrouver des émotions et même de retrouver le sourire, ce qui est très important. C'est dire, pour ce public atteint de troubles cognitifs, isolé, en perte sensorielle, que ces moments sont vitaux.

Notre Ville vieillit et nous serons de plus en plus confrontés au défi de l'avancée en âge, la génération du baby-boom, et à la dépendance dans une ville difficile à vivre pour les seniors et où la tendance à la décohabitation générationnelle s'accompagne d'une montée de la solitude, plus particulièrement visible chez les personnes âgées. 19 % des Parisiens ont plus de 60 ans aujourd'hui, un chiffre qui ira croissant. Il faut aider nos anciens à bien vieillir et c'est pourquoi, plus que jamais, Monsieur le Maire, ces initiatives en matière de médiation animale doivent être encouragées et soutenues par notre collectivité.

Je vous remercie pour votre action.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et je remercie les deux oratrices et l'orateur pour leurs propos.

C'est la première fois, je crois, dans cet hémicycle que nous abordons ce sujet de la médiation animale, en tout cas à travers un projet de délibération. Pour autant, ce n'est pas un sujet nouveau, car la question de la médiation animale remonte en réalité à plus de 50 ans avec, pour le citer, le docteur vétérinaire Ange Condoret, qui va définir en 1978 une méthode de prise en charge des enfants ayant des difficultés de communication basée sur une interaction avec les animaux.

Beaucoup plus récemment, début 2023, c'est l'Institut Curie, premier centre français de lutte contre le cancer, qui a installé à plein temps, dans ses services de soins, un chien de médiation pour accompagner les soignants et les patients traités. L'adoption de Snoopy - c'est son nom -, un chien provenant de la S.P.A., s'est inscrite dans le cadre d'une étude chargée d'évaluer les bénéfices de la présence d'un chien de médiation dans le cadre hospitalier. Les co-bénéficiaires qui sont susceptibles de se tisser dans le cadre de ces relations entre l'homme et l'animal, c'est, en effet, de faciliter et de renforcer l'action de professionnels de santé et de l'action sociale auprès de populations fragilisées. Les maisons de retraite, par exemple, sont de plus en plus nombreuses à reconnaître le rôle affectif capital joué par les animaux et à les accepter auprès de leurs pensionnaires.

Vous le savez, en juillet 2023, je le mentionnais à propos de la délibération précédente, notre Assemblée avait voté l'organisation d'un appel à projets dédié à la médiation animale, avec un volet social fort. C'est ce que nous avons fait en début d'année. Nous avons choisi les lauréats de ce premier appel à projets du genre à la Ville de Paris, en lien avec les cabinets de mes collègues adjointes Véronique LEVIEUX et Léa FILOCHE, que je salue, et ce sont quatre associations, "Foyer des Israélites réfugiés", "Pat à Pas", "Solidarité Roquette" et la Fondation Casip-

Cojasor, qui ont été sélectionnées pour mener des projets d'action sociale et de médiation animale à des fins éducatives, préventives, thérapeutiques ou d'insertion, dans le respect, bien entendu, de la charte du bien-être animal que nous avons adoptée ici-même au Conseil de Paris.

J'ai entendu les propos de Mme MARKOVIC et de M. BOHBOT, notamment sur la question du bien-être des animaux médiateurs. Nous sommes bien évidemment attentifs aux conditions de réalisation de ces projets, qui se font d'ailleurs aussi en lien avec l'avis d'éthologues, c'est-à-dire de spécialistes des comportements animaliers, et s'il est nécessaire de faire un certain nombre d'ajustements, nous le ferons, bien évidemment, au regard des pratiques qui seront observées. Toujours est-il que nous sommes soucieux que ces opérations se fassent dans le respect du bien-être animal.

En tout cas, je pense que c'est un très beau projet que nous pouvons lancer à Paris à travers ces appels à projets, et je ne doute pas que les quatre associations qui sont lauréates de cet appel à projets auront à cœur non seulement de mener à bien cette mission mais aussi de le faire dans le cadre du respect du bien-être animal.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 68).

2024 DEVE 69 - Budget participatif. - Subventions (35.550 euros) à l'association "Gamelles Pleines Paris" pour ses actions en faveur de la solidarité par la médiation animale.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 69 : budget participatif, subventions à l'association "Gamelles Pleines Paris" pour ses actions en faveur de la solidarité par la médiation animale.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2022, nous avons attribué une subvention de 2.000 euros à l'association "Gamelles Pleines" pour permettre la stérilisation de 20 chiens compagnons de sans-abri. Je suis heureuse de constater que cette année, l'association va pouvoir bénéficier de 35.000 euros pour ses actions, et cela notamment grâce au budget participatif. Je souhaite remercier ainsi toutes les personnes, les Parisiennes et les Parisiens qui ont voté pour ce projet et qui ont démontré à travers ce vote leur désir de voir la condition des chiens mieux prise en compte.

En effet, l'association "Gamelles Pleines" a pour but de lutter contre l'exclusion sociale, économique et physique des personnes en situation de précarité en intégrant la dimension animale - fournitures alimentaires, soins vétérinaires, distribution de matériel, stérilisation des animaux. Depuis 2023, l'association organise des distributions et maraudes en camionnette de manière hebdomadaire. Celle-ci permet de tisser une relation de confiance entre les bénévoles et les bénéficiaires, mais aussi d'apporter une aide matérielle immédiate : croquettes, pâté, céleri, antipuce, friandises, gamelles, etc., pour les animaux, mais également café, vêtements chauds, conseils et soutien pour les humains partenaires des animaux. "Gamelles Pleines" a effectué plus de 2.100 rencontres lors de 96 maraudes et créé un lien avec 241 bénéficiaires et leurs animaux. "Gamelles Pleines" est donc une association indispensable qui lutte contre la précarité animale et humaine.

Parfois, l'animal est notre seul ami, le seul rempart contre la solitude, le seul rempart contre la dépression. Les animaux sont nos compagnons de route et parfois de galère. Les personnes sans-abri en savent quelque chose.

Je souhaite à travers mon intervention saluer le travail formidable de cette association et j'ai une pensée particulière pour les personnes humaines et animales aidées par cette association.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accompagnement des personnes les plus précaires doit inclure un grand nombre de domaines. Il est évidemment indispensable de leur fournir un accès à la nourriture, à l'hygiène, de les soutenir dans leurs démarches administratives ou leur recherche d'emploi ou de logement. Mais il est un domaine sur lequel l'accompagnement manque souvent alors qu'il est très important pour beaucoup d'entre eux : les animaux qui les accompagnent. Beaucoup de personnes en situation de rue ont un animal

domestique, souvent un chien, qui est un compagnon et un soutien dans ces situations difficiles. Les animaux domestiques peuvent représenter des coûts importants. Il faut, bien sûr, les nourrir, mais aussi les soigner, ce qui implique des dépenses importantes inaccessibles pour les plus fragiles.

C'est pourquoi l'association "Gamelles Pleines" met en œuvre une série d'actions pour aider les personnes en situation de précarité à nourrir et soigner leurs animaux. Grâce à des maraudes, les bénévoles de l'association vont à la rencontre des maîtres et de leurs animaux pour leur proposer nourriture, soins et jeux.

Ce projet de délibération permet d'attribuer une subvention de 35.000 euros à l'association. Cette somme permettra l'achat d'un véhicule hybride afin que l'association puisse remplir plusieurs objectifs.

Le premier d'entre eux est une meilleure réponse aux besoins hebdomadaires, car le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter. En 2022 et 2023, leur nombre a augmenté de 40 %. Ce véhicule va permettre aussi de réduire le nombre d'allers-retours à effectuer pour réapprovisionner. Deuxièmement, il va offrir la possibilité de livrer des structures d'accueil et des associations partenaires, ainsi qu'à transporter du matériel lors de manifestations. Troisièmement, ce véhicule va permettre aux maraudes d'être étendues, étant donné qu'elles étaient réalisées jusqu'alors à pied. Enfin, il va offrir à l'association la possibilité d'accepter les dons volumineux venant de partenaires. De plus, ce projet de délibération va permettre l'octroi d'une subvention de 500 euros pour l'achat d'un projecteur pour éclairer son lieu de distribution, place de la République.

Je tiens à souligner que cette subvention est accordée dans le cadre du budget participatif, aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion, ce qui montre l'attachement de nos concitoyens aux actions de solidarité.

Je vous invite donc toutes et tous à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme MARKOVIC et Mme AKKARI de s'être inscrites sur ce projet de délibération et pour les propos qu'elles ont tenus et cela me donne l'occasion de mettre en valeur une fois encore le travail essentiel de l'association "Gamelles Pleines Grand Paris".

C'est un acteur unique de la solidarité parisienne, qui met en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion des personnes en situation de précarité en leur permettant de garder leur animal de compagnie auprès d'elles. Cette association mène des actions à travers des dons de nourriture, l'apport de conseils, de soins vétérinaires ou encore de matériels et d'équipements qui sont utiles à l'entretien et au bien-être de ces animaux. Les bénévoles de cette association ainsi que le président de son antenne locale, Kévin MANUS, font un travail essentiel, en lien étroit, d'ailleurs, avec les autres acteurs de l'écosystème de solidarité à Paris.

Nous avons à cœur de les soutenir activement, que ce soit par un soutien financier que nous amplifions d'ailleurs chaque année ou par un soutien technique. L'association, vous le savez peut-être, a été expulsée il y a quelques mois de son local qui était situé dans le 12^e arrondissement, et fort heureusement, nous avons pu trouver une solution de relogement en les accueillant en urgence dans un local du bois de Vincennes appartenant à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Nous leur avons rendu visite récemment avec Mme la maire du 12^e arrondissement Emmanuelle PIERRE-MARIE, que je salue également.

Grâce à cette nouvelle subvention d'équipement qui concerne le projet de délibération d'aujourd'hui et qui fait d'ailleurs suite à un vote au budget participatif, l'association va pouvoir se doter d'un nouveau véhicule, qui sera hybride, je le précise. Cela va lui permettre de poursuivre les maraudes qu'elle effectue quotidiennement et d'assurer les distributions alimentaires, en tout cas d'amplifier les actions qu'elle mène en lien avec les autres acteurs de la solidarité à Paris. Je pense donc que nous serons tous à même de voter ce projet de délibération.

Je terminerai mon propos en profitant du fait qu'il s'agit de l'avant-dernier projet de délibération concernant les animaux pour vous inviter à la Fête de l'animal en ville qui aura lieu ce samedi 12 octobre au parc Montsouris, dans le 14^e arrondissement. Nous y organisons chaque année une collecte de dons pour l'association "Gamelles Pleines", et des bénévoles de l'association seront présents aux côtés des autres acteurs de la condition animale. Je vous donne donc rendez-vous ce samedi au parc Montsouris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 69).

2024 DEVE 70 - Avenant à la convention avec "Universcience" pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris Nature.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 70 : avenant à la convention avec "Universcience" pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris Nature.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens à propos du projet de délibération sur un avenant à la convention avec "Universcience" pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris Nature. Je dois vous avouer qu'à l'instant où j'ai vu le mot "fourmis" dans le titre d'un projet de délibération de notre Conseil de Paris, j'ai presque sauté de joie. C'est probablement la première fois que nous avons l'occasion de parler de ce minuscule insecte dans cet hémicycle.

Il existe environ 12.000 espèces de fourmis. Les fourmis sont des insectes dont la vie sociale atteint un très haut niveau d'organisation. Ce sont des insectes sociaux formant des colonies de plusieurs milliers d'individus. Elles constituent un superorganisme auto-organisé, basé sur la coopération, une sorte de super-conscience. Elles ont une conscience collective, elles communiquent entre elles en touchant leurs antennes, en émettant des sons et, surtout, en sécrétant des substances chimiques. Elles peuvent s'adapter et communiquer entre elles, ce qui est une preuve d'intelligence. En effet, leur cerveau, plus petit qu'une tête d'épingle, possède plus d'un million de neurones. Elles sont des expertes de la navigation, elles apprennent constamment et sont très flexibles au niveau neuronal. Elles sont capables d'une grande mémorisation visuelle. Les fourmis sont ainsi d'excellentes navigatrices, utilisant des repères à la fois célestes et terrestres pour mémoriser leur route.

Mais les fourmis, c'est aussi une société matriarcale où la majorité de la colonie est constituée de femelles qui sont toutes sœurs avec un patrimoine génétique identique à 75 %. Et là, je vais peut-être plus vous intéresser, les mâles ne sont utilisés que pour la reproduction avec une reine et meurent après l'unique accouplement. Vous l'aurez compris, la vie des fourmis est fascinante. Elles pourront maintenant être observées à la Maison Paris Nature.

Ce que les fourmis nous enseignent, c'est l'humilité, car même les insectes sont capables de communication et d'adaptation. Soyons capables de regarder les autres espèces avec curiosité et respect. Les autres espèces ne sont pas moins que nous, elles sont juste différentes de nous à bien des égards. Les fourmis ne sont pas rien. Elles sont.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est toujours un bonheur d'apprendre beaucoup de choses. Enfin, moi, c'est ce que j'essaie de me dire en me levant chaque matin : qu'est-ce que je vais apprendre aujourd'hui ? Maintenant, je peux aller me coucher. Mais on a encore 35 minutes de séance. En tout cas, merci beaucoup, Douchka.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis content de contribuer aussi au bonheur des membres de cette Assemblée en présentant de tels projets de délibération.

Qu'ils nous paraissent fascinants ou étranges, les insectes sont d'une diversité époustouflante et fondamentalement essentielle à la bonne santé de nos écosystèmes. Pourtant, cette grande famille, qui représente 80 % des espèces animales, a vu sa population décliner à un rythme dramatique ces dernières décennies. Malgré les signalements de la communauté scientifique, ce déclin, malheureusement, ne suscite pas le même intérêt que les grands mammifères ou les arbres, par exemple. Il est donc essentiel de faire connaître les insectes du grand public, car ils participent de la biodiversité globale des écosystèmes.

Le Palais de la Découverte, vous le savez, a fermé ses portes en septembre 2020 pour travaux, et l'établissement public "Universcience" a demandé à la Ville de Paris l'autorisation d'installer temporairement à la Maison Paris Nature des insectes qui étaient présentés auparavant au Palais de la Découverte. La Ville de Paris a donc mis à disposition un espace de 34 mètres carrés pour l'installation de plusieurs espèces d'insectes, dont les fourmis. La présence de ces installations permet au public du Parc floral et de la Maison Paris Nature de mieux connaître les insectes, leur importance pour le vivant mais aussi la fragilité de certaines espèces et des écosystèmes, et les animations et conférences pour le grand public qui sont régulièrement proposées en lien avec ces installations contribuent à notre action de sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens au respect du vivant et de la biodiversité qui en ont bien besoin.

Pour toutes ces raisons, je pense que nous pourrions voter à l'unanimité ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. Unanimité pour les fourmis. (2024, DEVE 70).

2024 DEVE 71 - Subventions (12.000 euros) à trois associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 71 : subventions à trois associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce soir, je prends la parole pour rappeler l'importance capitale de protéger les arbres remarquables à Paris, une démarche portée ici par l'association "A.R.B.R.E.S.", engagée depuis près de 30 ans dans la protection des arbres. Effectivement, elle identifie, étudie, valorise et protège les arbres exceptionnels à travers la France et plus particulièrement à Paris.

Ces arbres ne sont pas seulement des éléments du patrimoine végétal. Ils sont essentiels pour la biodiversité, l'absorption de polluants, la lutte contre les îlots de chaleur et la qualité de vie des Parisiens. Dans un contexte de réchauffement climatique, les arbres doivent être des alliés indiscutables de notre politique environnementale.

Pourtant, nous constatons malheureusement que la politique d'urbanisation entraîne des abattages d'arbres, y compris de certains arbres remarquables, comme ce fut le cas lors de plusieurs projets d'aménagement récents.

Nous nous félicitons...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Des arbres remarquables, lesquels ?

Mme Catherine IBLED. - Je vais terminer. Je vous répondrai après, si vous me posez la question.

Ainsi, la politique d'urbanisation menée par la Ville entraîne des abattages d'arbres, y compris de certains remarquables, comme ce fut le cas dans plusieurs projets d'aménagement récents...

Est-ce que vous feriez pareil si un monsieur était en train de s'exprimer, Monsieur NAJDOVSKI ? Franchement ? Vous pouvez me laisser terminer, on pourra échanger après. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Alors, que Catherine IBLED puisse terminer et nous donne les adresses...

Mme Catherine IBLED. - Voilà, cela me semble... Nous nous félicitons que la Ville ait reculé en 2022 sur l'abattage d'une vingtaine d'arbres, dont les arbres centenaires au pied de la Tour Eiffel, sous la pression des associations environnementales. Ces arbres ont effectivement été sauvés. Il est incompréhensible que tout en promouvant le Plan "Arbre", ce qui est très bien, et la Charte de l'arbre, elle continue à autoriser des abattages d'arbres remarquables qui sont pourtant les plus précieux pour notre environnement.

Paris devrait être exemplaire dans sa gestion de la nature en ville et non céder à une logique de bétonisation au détriment de ces arbres. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La quantité prime sur la qualité. Concernant l'objectif louable de 170.000 arbres plantés, qu'en est-il vraiment ? Selon le décompte de la Ville, sur 113.000 arbres plantés à date, combien le sont dans l'espace public parisien ? Je ne parle pas des bois. En fait, 17.000 nets, soit 10 % de votre objectif.

Nous demandons donc une communication de la part de la Ville afin que celle-ci prenne des engagements clairs et concrets pour la protection des arbres remarquables. Nous devons garantir que chaque abattage d'arbre soit une exception justifiée par une véritable nécessité. Effectivement, parfois, il est nécessaire d'abattre un arbre quand il est dangereux pour la Ville où qu'il est malade. Il ne suffit donc pas de planter de nouveaux arbres, il faut protéger ceux qui existent déjà et dont la perte ne pourra jamais être pleinement compensée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Suite au vote de la proposition de délibération du groupe Paris en commun au sujet de la condition animale et de la biodiversité en juillet 2023, et dans le contexte de la finalisation du nouveau Plan de biodiversité que j'aurai le plaisir de vous présenter au début de l'année prochaine, je suis heureux que la Ville de Paris puisse réaffirmer une fois encore son soutien aux associations qui œuvrent pour la sensibilisation et la protection de la biodiversité. En juin dernier, nous avons déjà voté ensemble une série de subventions pour un montant de 25.500 euros, et cette

nouvelle vague de subventions à trois nouvelles associations vient renforcer encore une fois la dynamique de soutien aux acteurs qui se mobilisent pour faire connaître la richesse mais aussi la fragilité du vivant dont nous avons tant besoin.

Effectivement, l'association "A.R.B.R.E.S." est un partenaire de longue date de la Ville de Paris et nous avons déjà eu le plaisir d'organiser une exposition de photos le long des grilles de l'Hôtel de Ville il y a deux ans avec cette association. Je salue d'ailleurs leur travail qui est engagé pour les arbres remarquables de Paris et notamment les animations qu'ils mènent auprès des élèves parisiens pour les sensibiliser aux arbres de notre Ville.

J'en viens aux propos quelque peu polémiques de Mme IBLED, et je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompue, Madame IBLED, dont acte, mais si je me suis emporté, en quelque sorte, et si j'ai avancé une objection, c'est parce que vous avez eu des propos qui étaient erronés. Vous avez évoqué le fait que des arbres remarquables seraient supprimés à Paris et c'est la raison pour laquelle je vous ai demandé lesquels et à l'occasion de quelles opérations.

On est sur des protocoles extrêmement précis concernant les arbres à Paris. Nous avons d'ailleurs adopté un Plan "Arbre" et une Charte de l'arbre à Paris qui ont précisément pour vocation de protéger les arbres. Je peux vous dire que lorsqu'il y a des opérations et des projets urbains, la question de l'arbre est désormais posée comme étant un préalable en termes de protection de l'existant et que les opérations notamment d'urbanisme sont désormais revues systématiquement avec la volonté de protéger les arbres existants. Cela a été le cas, par exemple, lors d'une opération que nous avons eue boulevard Ney dans le 18e arrondissement il y a quelques mois, où les arbres ont été ainsi sauvegardés. C'est donc une volonté que nous avons, je pense, évidemment, ensemble et en commun, de protection mais aussi de valorisation et de plantation de nouveaux arbres dans l'espace public.

Vous évoquez le fait que seulement 10 % des arbres qui seront plantés dans la mandature le seront dans l'espace public et vous évoquez le chiffre de 17.000. Je peux vous dire que c'est un chiffre qui n'a jamais été atteint depuis l'époque d'Hausmann. On n'aura donc jamais autant planté d'arbres à Paris dans l'espace public que depuis l'époque d'Hausmann, c'est-à-dire il y a 150 ans. Cela témoigne de la volonté de cet Exécutif de planter et de verdier massivement Paris, tout en ayant l'objectif de veiller à la protection des arbres existants - on aura l'occasion d'en rediscuter avec le projet de P.L.U. bioclimatique d'ici la fin de l'année - mais aussi des arbres remarquables, pour lesquels nous travaillons en étroite collaboration notamment avec ces associations comme l'association "A.R.B.R.E.S." que nous finançons à travers ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 71).

2024 DEVE 78 - Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23, rue Pierre-Demours (17e) pour son ouverture au public.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 78 : mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23, rue Pierre-Demours dans le 17e arrondissement pour son ouverture au public.

La parole est à Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, l'ouverture au public du futur square Pierre-Demours est une excellente nouvelle pour les habitants du 17e, pour les riverains en particulier. C'était un engagement de campagne de Geoffroy BOULARD de rendre cet espace vert de 417 mètres carrés aux Parisiens et aux familles.

Je voudrais revenir sur la genèse de ce beau projet, co-construit dans une démarche participative avec les habitants et les membres du conseil de quartier Courcelles-Wagram, dans lequel je suis particulièrement impliquée et que je souhaite remercier aujourd'hui. Cette parcelle verte était fermée au public car initialement réservée aux usagers seniors de la résidence et du club des Ternes qui ne l'utilisaient pas, car ils préféraient profiter d'un autre jardin privatif situé devant la résidence elle-même, situation paradoxale pour ce terrain situé à l'angle des rues très passantes Pierre-Demours et Bayen.

C'est la raison pour laquelle le maire du 17e Geoffroy BOULARD a pris l'initiative d'écrire en juillet 2021 à la Maire de Paris pour demander l'ouverture au public de ce lieu. Cela tombe bien, l'accès du plus grand nombre à de nouveaux espaces verts est cohérent avec la politique parisienne en la matière. Nous avons ainsi pu avancer avec les services de la Ville et la DEVE que nous souhaitons particulièrement remercier. Un nouveau projet végétal a été proposé. Le maire Geoffroy BOULARD, en concertation avec le conseil de quartier Courcelles-Wagram, a souhaité

organiser une consultation locale des riverains sur le choix des espèces arbustives et plantes grimpantes pour que chacun ait plaisir à contribuer à l'ouverture de ce lieu de quiétude.

Nous attendons donc avec enthousiasme l'inauguration de ce nouveau square, un projet exemplaire issu d'une initiative locale portée par la mairie du 17^e, en étroite collaboration avec les services et la DEVE en particulier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène JACQUEMONT.

La parole est à Christophe...

Mme Hélène JACQUEMONT. - Et le C.A.S.-V.P., bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame la Conseillère, pour votre intervention qui me donne l'occasion de valoriser un nouveau projet d'espaces verts à Paris. On évoquait tout à l'heure l'ouverture au public du jardin du Val-de-Grâce sur une surface d'1,6 hectare, aujourd'hui inaccessible au public. Là, on a un projet qui est, certes, beaucoup plus modeste en termes de surface - 421 mètres carrés si mon souvenir est bon -, mais il n'y a pas de petits projets, il n'y a que des beaux projets à mener qui permettent tout simplement aux Parisiens d'accéder à de nouveaux espaces de nature près de chez eux.

Cela concourt à l'objectif qui est le nôtre d'ouvrir 30 hectares d'espaces verts supplémentaires dans cette mandature municipale. Cela concourt à l'objectif à plus long terme qui est inscrit dans le P.L.U. bioclimatique de Paris, que nous discuterons en fin d'année, de créer 300 hectares supplémentaires d'espaces verts à Paris à l'horizon 2040. Ce travail a été mené en très bonne intelligence avec la résidence du C.A.S.-V.P. voisine avec la mairie d'arrondissement, les services de la DEVE, avec d'ailleurs aussi le concours du budget participatif.

Cela va permettre d'avoir un espace vert de proximité dans un quartier qui n'en est pas forcément bien doté. D'ailleurs, à l'occasion de cette ouverture, nous allons densifier les plantations existantes, nous allons recréer une haie, nous allons végétaliser les murs de clôture. Tout cela sera très utile pour le quartier et pour la biodiversité et je me réjouis que ce projet fasse l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 78).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prise en compte du bien-être animal dans les marchés publics.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 68 est relatif à la prise en compte du bien-être animal dans les marchés publics.

La parole est à Corine FAUGERON pour le présenter, au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avec près de 5.000 marchés pour un montant d'environ 1 milliard d'euros annuel, les marchés publics représentent une part déterminante des activités économiques de notre Ville. Ils ont un impact direct sur l'environnement, la biodiversité et les conditions de vie des êtres vivants. Ils sont donc un levier incontournable pour améliorer concrètement le bien-être des animaux.

Alors que la cause animale est de plus en plus au cœur des préoccupations de notre société, Paris se doit d'être un modèle exemplaire. C'est le sens de la stratégie "Animaux en ville" et des subventions allouées aux associations qui œuvrent en ce sens. Je pense notamment à l'association que nous venons de voir, "Gamelles Pleines", que nous saluons aujourd'hui, avec son action remarquable qui fait le lien entre solidarité et bien-être animal.

Dans le domaine de la commande publique, les avancées notables ont d'ores et déjà été réalisées : la végétalisation des menus en restauration collective, l'exigence de labels stricts pour les produits d'origine animale ou encore les clauses en faveur de la biodiversité dans le Plan biodiversité.

Aujourd'hui, avec ce vœu, nous vous proposons d'aller plus loin : nous souhaitons initier un travail visant à exclure de nos marchés publics les produits d'entretien et d'hygiène testés sur les animaux et à privilégier des

alternatives certifiées "Cruelty Free". Nous voulons également ouvrir une réflexion sur l'usage du cuir et de la laine dans les équipements de travail en examinant les impacts sur les conditions de travail et la durabilité des alternatives proposées.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu avec conviction. La commande publique est un excellent levier pour changer les pratiques et encourager l'émergence d'alternatives plus responsables et éthiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe "Les Ecologistes" pour ce vœu sur un enjeu majeur de la condition animale, à savoir l'expérimentation sur les animaux et plus particulièrement ici du test sur les animaux dans les processus de conception de produits achetés par la Ville de Paris. Si on a pu entendre parler ces dernières années des tests sur les animaux dans le secteur des cosmétiques, cela a fait oublier que de nombreuses autres industries pratiquent encore des tests sur les animaux alors même qu'elles n'y sont pas obligées et pourraient aisément s'en passer. Les produits d'entretien ménagers, par exemple, ne sont pas concernés par l'interdiction d'expériences sur les animaux, et, aujourd'hui, une interdiction ne prévaut que pour les ingrédients et les produits à usage cosmétique.

Une enquête de l'association "Animal Testing", parue en 2023, a révélé que de nombreux produits ménagers que nous utilisons au quotidien sont en réalité testés sur des animaux alors même qu'aucune réglementation ne l'impose aujourd'hui en France. En tant que Municipalité engagée pour la cause animale, nous souhaitons montrer l'exemple en engageant un dialogue avec nos fournisseurs pour vérifier les conditions de conception de leurs produits et favoriser si possible des produits alternatifs pour lesquels nous aurons la certitude qu'il n'y a pas de test sur les animaux dans le processus de fabrication.

L'Exécutif propose un amendement portant sur le troisième attendu de votre vœu, Madame FAUGERON. Nous nous engageons à réaliser, dans un premier temps, une analyse des composants textiles des achats de la Ville de Paris pour ensuite étudier l'opportunité de favoriser les alternatives végétales ou synthétiques éthiques et durables à certains composants d'origine animale comme la laine ou le cuir. Ces alternatives devront être compatibles avec les exigences techniques et les conditions d'utilisation des équipements de travail de nos agents.

C'est un grand chantier qui s'ouvre, mais ce sujet nous oblige et nous souhaitons le prendre avec le sérieux qui s'impose pour continuer à travailler sur les questions de condition animale et à améliorer le bien-être des animaux.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, si vous acceptez l'amendement proposé par l'Exécutif, de donner un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT, pour une explication de vote.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Une brève explication de vote pour dire que nous sommes tout à fait favorables à ce vœu. D'abord, parce que le bien-être animal est une cause qui est partagée, dans les sondages, par une majorité de Français et parce qu'aujourd'hui, la loi ne retranscrit pas, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur NAJDOVSKI, cette préoccupation. D'autres villes ont déjà pris des mesures pour mettre en place dans leur réglementation des clauses sur le bien-être animal s'agissant des marchés publics.

Nous voterons donc ce vœu en étant totalement conscients des enjeux extrêmement importants pour le bien-être animal et aussi pour nous conformer au souci des Français à ce sujet.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

J'imagine que le groupe "Les Ecologistes" accepte l'amendement de l'Exécutif ?

Mme Corine FAUGERON. - L'amendement est accepté.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est donc le vœu n° 68 du groupe "Les Ecologistes" ainsi amendé que je mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 159).

2024 DAE 135 - Conventions et subventions (279.500 euros) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On m'interroge pour savoir si l'on termine la 8e Commission ce soir. Tel est mon objectif, mais il faut que vous m'aidiez, parce que si chacun intervient cinq minutes, on ne terminera pas la 8e.

Sans tarder, nous examinons le projet de délibération DAE 135 : conventions et subventions à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire, je vais tenter d'intervenir en moins de cinq minutes.

Chers collègues, ce projet de délibération marque un moment très important pour les écologistes et pour notre ville. Il s'agit enfin de la mise en œuvre concrète d'une expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation à Paris, un projet que nous, écologistes, portons avec détermination et persévérance depuis quelques années, un projet qui peut résolument, à terme, répondre aux crises profondes de l'agriculture et de l'alimentation dans notre pays, un projet qui permettra donc d'assurer un revenu décent pour nos agricultrices et nos agriculteurs tout en garantissant un accès digne à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, un projet pour repenser en profondeur notre système alimentaire et sortir des impasses structurelles de l'aide alimentaire.

Car, oui, depuis 40 ans, tous les gouvernements successifs ont répondu à la crise de l'alimentation à travers l'aide alimentaire, qui n'est qu'une mesure d'urgence et en aucun cas un projet politique pérenne, de long terme. Nous nous réjouissons donc de voir Paris rejoindre Lyon, Bordeaux, Montpellier ainsi que les 31 territoires pionniers qui ont déjà lancé des expérimentations de Sécurité sociale de l'alimentation sur leur territoire. Au moment même où Paris ajoute sa pierre à l'édifice, ce mouvement prend une ampleur nationale à l'initiative de nos collègues écologistes qui déposent une proposition de loi transpartisane du Nouveau Front populaire en faveur d'une Sécurité sociale de l'alimentation à l'Assemblée nationale.

La Sécurité sociale de l'alimentation à Paris, c'est avant tout le fruit d'un immense travail collectif. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement, ont rendu cette avancée possible, à commencer par nos élus écologistes en arrondissements, qui ont su impulser une dynamique, Lila DJELLALI dans le 20e, Sidonie PARISOT dans le 14e et Carine PETIT, notre maire du 14e arrondissement et, enfin, Léa BALAGE dans le 18e, ainsi que Pierre-Yvain ARNAUD, toujours dans le 18e, qui reprend le dossier, mais aussi les associations et collectifs chercheurs qui ont donné et continuent de donner leur temps, leur énergie et de partager leur expertise. Vous avez su transformer une idée ambitieuse en réalité. Je pense aussi aux réseaux d'acteurs et d'actrices nationaux, dont les retours d'expérience nous sont précieux.

Cela n'a pas été simple, puisque, je le rappelle...

Je suis désolée, mais à gauche, à droite, il n'y a quasiment personne dans l'hémicycle et je ne m'entends pas. Excuse-moi, Carine, je suis désolée, mais là, je n'y arrive pas. Merci.

Cela n'a pas été simple, puisque, je le rappelle, nous avons été les seuls au sein de la majorité à voter notre projet de délibération de groupe en novembre 2023, portant création d'une expérimentation de la Sécurité sociale à Paris. Nous avons donc aussi été seuls à négocier une enveloppe budgétaire de 300.000 euros au budget 2024 pour la mettre en œuvre. Peu importe, notre objectif, et notre seul objectif, au-delà des combats internes, c'est de proposer un dispositif innovant pour les Parisiennes et les Parisiens et ensuite pour les Françaises et les Français. C'est donc gagné, nous votons aujourd'hui plusieurs subventions pour lancer officiellement la Sécurité sociale de l'alimentation à Paris et je suis fière d'être la présidente du groupe qui en est à l'initiative.

Notre nouvel enjeu, désormais, est de maintenir notre engagement financier et moral auprès de l'ensemble des actrices et des acteurs qui œuvrent sur le sujet pour que le dispositif soit maintenu et lancé dans les trois arrondissements, 18e, 14e et 20e, en 2025 et pour les années suivantes.

L'histoire nous a démontré qu'une mesure de justice sociale, une mesure de justice environnementale proposée par un Exécutif volontariste, y compris au niveau local, pouvait devenir un moteur de progrès social pour toute une Nation. Ce fut le cas des caisses locales qui ont donné naissance à la Sécurité sociale pour la santé en 1945. Aujourd'hui, ne passons pas à côté de cette opportunité historique. Aujourd'hui, ne passons pas à côté de l'histoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à Paris, 20.000 étudiants sollicitent une aide alimentaire chaque mois. La crise s'intensifie et rend la proposition du Parti communiste français d'instaurer un revenu fixe de 850 euros par mois pour tous les étudiants toujours plus nécessaire. Ce que l'on oublie souvent, c'est de dire que ces étudiants sont souvent aussi des travailleurs qui cumulent cours et emplois. Même avec ce revenu, le coût de la vie est devenu si élevé que cela, souvent, ne suffit pas.

Dans le contexte d'un Etat qui abandonne une partie de sa jeunesse, nous nous félicitons que la Ville agisse. Mais s'inscrire dans une logique palliative ne suffit pas et il est indispensable d'engager un rapport de force avec celui-ci pour qu'il prenne ses responsabilités et instaure enfin un revenu étudiant. Les syndicats de travailleurs et les syndicats étudiants se mobilisent depuis bien longtemps pour porter cette revendication. Cependant, nous saluons certaines des expérimentations qui ont toutes pour horizon le droit à l'alimentation. Nous suivrons avec attention celle de l'association "Cop1", déployée dans trois arrondissements, qui vise à mettre à disposition d'étudiants une somme de 100 euros, somme qui sera fléchée vers des commerces d'alimentation durable, mais également l'initiative de "Toques en stock", qui propose des paniers "bio" dans les quartiers populaires avec un système de tarifs différenciés allant de 3 à 15 euros. Vous connaissez notre position, déjà longuement exprimée, sur les caisses alimentaires communes amenées à être expérimentées dans le 20e et, si je comprends et que je ne fais pas d'erreur, dans les 14e et 18e arrondissements.

Pour autant, nous maintenons notre position qui nous amène à penser qu'une Sécurité sociale de l'alimentation qui ne serait pas directement adossée à la production de richesses ressemblerait davantage à un exercice de participation citoyenne qu'à un véritable système de caisses visant à sortir l'alimentation des griffes du marché. Une telle perspective nous semble pour le moins manquer de robustesse et aller d'une certaine façon à l'encontre de notre approche constante, celle qui consiste à dire que chacun doit pouvoir travailler et, surtout, que chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail.

Par ailleurs, l'idée d'une caisse alimentaire directement liée au travail pourrait, par exemple, pour la Ville, passer par un dispositif d'achat de produits sains accordés aux fonctionnaires par le biais, par exemple, de l'AGOSPAP qui compléterait sur le temps de vie privée le droit dont ils jouissent déjà dans le cadre de leur travail avec les restaurants de l'A.S.P.P.

Nous serons particulièrement attentifs et vigilants, et nous comptons sur nos camarades du 20e arrondissement pour cela, quant à la procédure de conventionnement des fournisseurs et à la mobilisation des foyers modestes dans cette expérimentation. Il est question, nous dit-on, d'un suivi scientifique afin d'identifier les réussites mais aussi les obstacles à un éventuel déploiement plus massif. Nous croyons, nous, les Communistes, d'ores et déjà pouvoir en identifier un : le coût de 125.000 euros pour une caisse dont seules, si l'on peut dire, 150 personnes bénéficieront semble pour le moment particulièrement élevé. Nous serons aux côtés des associations de l'aide alimentaire pour qu'à terme, aucun financement ne leur soit retiré, car elles mènent un travail formidable au quotidien, et tant que la crise perdure, elles devront être pleinement soutenues.

Mme Audrey PULVAR, dont nous saluons régulièrement l'action, l'avait très justement dit lors de précédents débats, la notion de Sécurité sociale de l'alimentation ne se limite pas à une caisse gérée démocratiquement mais s'inscrit dans un ensemble de dispositifs que la Ville a d'ores et déjà mis en place : l'aide alimentaire durable, les halles alimentaires que nous défendons de longue date, les paniers solidaires, la restauration collective pour nos écoles comme pour nos agents, et bien d'autres actions possibles.

Cette réflexion se prolonge avec ces expérimentations, et il y en aura probablement d'autres par la suite, dont une à laquelle nous tenons particulièrement et à propos de laquelle nous attendons des évolutions : l'ouverture des cantines l'été, actée par un vœu communiste que nous avons adopté en début d'année. Si Paris est aujourd'hui le premier acheteur public de produits biologiques en France, ce secteur est à la peine et nous devons pousser tous les curseurs de la commande publique pour augmenter les débouchés des producteurs "bio". C'est pourquoi les communistes sont disponibles pour engager un travail au côté de la Mairie sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Là, je suis plus incertain sur le fait de terminer les dossiers de la 8e ce soir.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER. Je ne vous mets pas la pression, Béatrice...

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, je vais vous aider, Monsieur le Maire, je vais être rapide.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons tous, une alimentation saine et équilibrée est d'une importance vitale tant pour la santé que pour notre environnement. Alors qu'environ 16 % de la population française se trouve en situation de précarité alimentaire et doit parfois sauter des repas, faute de ressources suffisantes, l'accès à des produits frais de saison, locaux et abordables demeure difficile malgré le doublement de l'aide alimentaire au cours des trois dernières années. Il est donc urgent de favoriser des choix alimentaires plus sains pour protéger la santé de tous, tout en veillant à les rendre accessibles à tous. C'est d'ailleurs l'objectif des réformes dans la restauration collective, renforcées par la loi climat et résilience ainsi que par l'importance accordée à l'éducation alimentaire qui vise à inculquer dès le plus jeune âge de bonnes habitudes alimentaires.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui à notre Conseil va dans le bon sens. Il propose un soutien financier à diverses actions pour permettre à toutes et à tous un accès à l'alimentation durable.

A de nombreuses reprises, notre groupe MoDem avait eu l'occasion, d'ailleurs, de s'exprimer sur la question de la précarité étudiante, et le projet de garantie étudiante soutenu dans ce projet de délibération mérite d'être soulevé. La mise à disposition d'une carte prépayée, abondée à hauteur de 100 euros utilisables dans les commerces d'alimentation durable présélectionnés est une bonne chose. A ce titre, je tiens à rappeler que nous avons déjà, à maintes reprises, demandé de définir un plan d'action de manière coordonnée avec tous les arrondissements pour faciliter l'implantation d'épiceries solidaires ou de distributions alimentaires dans des lieux connus de tous et d'accès facile. Par ailleurs, l'amélioration de l'information des étudiants sur les dispositifs qui seront mis en œuvre ne doit pas être négligée.

En parallèle à la garantie étudiante, une caisse alimentaire solidaire sera mise en place, ce qui est une très bonne chose aussi. Nous nous interrogeons pourtant sur le complément de financement qui devrait être apporté si certains membres du dispositif ne peuvent plus cotiser. Cela risquerait de compromettre l'efficacité des efforts déployés par les autres cotisants, et si tel était le cas, il faudrait nécessairement envisager une dépendance financière accrue du dispositif à l'égard de la Ville de Paris pour combler ces déficits.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer qu'au-delà de l'accès à une alimentation saine pour les publics les plus précaires, il faut veiller à ce que tous les Parisiens aient accès à une alimentation durable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Je donne la parole au maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion de la votation citoyenne du 4 février dernier, 82 % des participants ont choisi de voter pour la création à titre expérimental d'une caisse alimentaire solidaire dans le 20e arrondissement. Je me réjouis donc que le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui nous donne les moyens de mettre en œuvre cet engagement dans l'arrondissement.

Vous l'avez dit avant moi, l'accès à une alimentation saine et durable est devenu une préoccupation majeure des habitants, confrontés à une augmentation de plus de 10 % des prix à la consommation entre 2021 et 2023, avec des conséquences très concrètes en termes de privations et de restrictions notamment pour les ménages les plus modestes. L'augmentation des files d'attente dans les points de distribution alimentaire, toujours très fréquentés par les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, nous rappelle chaque jour cette dure réalité.

Ainsi, cette situation critique nous amène à expérimenter de nouveaux dispositifs qui concilient droit à une alimentation de qualité, démocratie alimentaire et soutien monétaire aux plus précaires. Avec le soutien d'Audrey PULVAR et sous l'impulsion de mon adjointe à l'E.S.S. Lila DJELLALI, le collectif "Vivres" a été créé par les structures "Kelbongoo", "VRAC", "Saveurs en partage", la cantine de la Flèche d'Or, "Les 400 Cop", en partenariat avec la caisse des écoles du 20e. C'est un collectif qui travaille d'arrache-pied depuis plusieurs mois à la préfiguration de cette caisse alimentaire solidaire locale, sur le modèle de ce qui existe déjà à Montpellier. Parce que nous avons la conviction que ce dispositif doit être pensé avec les habitants, le collectif s'est doté d'un comité citoyen dont la vocation est de participer aux décisions de la caisse et d'engager des démarches pour aller vers les futures bénéficiaires. Il doit également mettre en œuvre un programme de formation autour des enjeux du droit à l'alimentation, incluant les questions de santé publique et les habitudes de consommation.

S'il reste encore de nombreuses questions à traiter, notamment l'équilibre du modèle économique de la caisse - cela vient d'être évoqué - entre cotisations, subventions publiques, partenariats privés ou encore le choix des commerces partenaires, je remercie à nouveau la Ville de Paris de son soutien financier important, de 120.000 euros, qui nous permet d'envisager un démarrage effectif en fin d'année avec une centaine de premiers bénéficiaires et une montée en puissance au fil des mois.

La diversification des expérimentations proposées à l'échelle parisienne, avec notamment une garantie étudiante portée par l'association "Cop1" dans le 14e et le 5e, la vente de paniers durables et solidaires par "Toques en stock" dans le 19e ou encore les actions portées par "Agir contre la faim" dans le 18e, est un atout considérable, car en matière de droit à l'alimentation, il n'y a pas de vérité révélée, et l'évaluation de l'ensemble des expérimentations par l'ANSA nous permettra de juger de leur impact réel sur les bénéficiaires.

C'est pourquoi je vous invite à voter massivement pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Eric PLIEZ.

Je donne évidemment la parole à Audrey PULVAR, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, de témoigner, malgré l'heure tardive, de votre enthousiasme collectif pour ce projet de délibération et les expérimentations qu'il entend mettre en œuvre.

Je vais tâcher de vous répondre dans le temps imparti, mais permettez-moi quand même de présenter ce projet de délibération intitulé "Droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous". De quoi s'agit-il ? Le droit à l'alimentation correspond au "droit, je cite, de toute personne, seule ou en communauté, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture". Je me permettrai d'ajouter à cette définition la nourriture durable.

De nombreuses études, dont celle du Basic sur "l'injuste prix de notre alimentation" il y a quelques semaines, démontrent l'urgence de la transformation de notre système alimentaire et agricole afin d'assurer des salaires décents aux agricultrices et aux agriculteurs qui sont en agriculture "bio" et durable, un secteur encore fragilisé par la crise des filières "bio". Il est important également de renforcer l'accès du plus grand nombre à une alimentation durable et de qualité, ce que nous faisons déjà, du moins ce que je m'efforce de faire depuis que la Maire de Paris m'a confié cette responsabilité.

L'inflation est venue aggraver et multiplier les situations de précarité et d'insécurité alimentaire en touchant des segments de la population jusqu'ici préservés, comme les classes moyennes, et l'alimentation est devenue pour beaucoup de Français une variable d'ajustement, comme l'a mis en lumière une étude du C.R.E.D.O.C. datant d'il y a un an environ et qui indique qu'un Français sur six ne mange pas à sa faim. C'est une inflation qui touche toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, mais l'augmentation de cette précarité a affecté plus durement certains publics comme celui des étudiants et des jeunes en parcours d'insertion. Ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY le sait bien, près de 20 % des étudiants déclaraient en janvier dernier ne pas manger à leur faim et sauter plus de trois repas par semaine.

Face à ce constat alarmant, dans le cadre de la niche proposée par le groupe "Les Ecologistes" de Paris votée il y a un an, j'ai rencontré, consulté les maires d'arrondissement qui souhaitent mener ces types de projets, rencontré les actrices et les acteurs associatifs locaux et ceux de l'économie sociale et solidaire, ainsi que d'autres municipalités françaises comme Montpellier, Lyon ou Bordeaux afin d'identifier de nouveaux dispositifs qui peuvent être testés pour améliorer l'accès des Parisiennes et des Parisiens les plus vulnérables à des denrées issues des filières durables et locales rémunératrices pour les productrices et les producteurs et qui renforcent la démocratie alimentaire.

Nous vous proposons donc aujourd'hui ce projet de délibération qui vise à soutenir plusieurs expérimentations qui touchent différents publics dans plusieurs arrondissements de Paris et qui vont renforcer l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité. Ces dispositifs sont complémentaires les uns des autres et ils viennent - merci, Jean-Philippe GILLET, de l'avoir rappelé - s'ajouter à de nombreuses actions déjà développées sur le territoire, et je veux saluer ici Léa FILOCHE et de nouveau Marie-Christine LEMARDELEY, avec lesquelles je mets en œuvre plusieurs de ces dispositifs.

Dans le 20^e arrondissement, Eric PLIEZ l'a rappelé, suite à la votation citoyenne de février dernier, nous allons lancer avec le maire, son équipe et l'association "Vivres" une caisse alimentaire solidaire qui permettra dans un premier temps à 150 habitantes et habitants volontaires de co-construire un dispositif et de cotiser selon leurs moyens, en moyenne 40 euros par mois, afin de recevoir 100 euros pour faire leurs courses alimentaires dans les commerces locaux et durables de quartier.

Nous l'avons évoqué dès le début de ce Conseil et j'en parlais à l'instant, les étudiantes et les étudiants ainsi que les jeunes en parcours d'insertion sont durement touchés par la précarité alimentaire. C'est pourquoi nous avons souhaité soutenir cette expérimentation qui leur sera dédiée dans des arrondissements où ils sont très présents, 5^e, 13^e, 14^e, et je remercie Florence BERTHOUT pour son soutien, car je sais qu'elle y a répondu favorablement en conseil d'arrondissement. Ce projet est porté par l'association "Cop1", qui proposera à partir de janvier 2025 à 100 étudiantes et étudiants de bénéficier d'une carte prépayée de 100 euros par mois pour faire leurs achats alimentaires dans des commerces conventionnés dont la liste aura été préalablement élaborée par elles-mêmes et eux-mêmes, et ce soutien financier sera accompagné d'activités de sensibilisation et de formation.

Enfin, dans les 18^e et 19^e arrondissements, afin de toucher les Parisiennes et les Parisiens éloignés des commerces d'alimentation durable, nous proposerons un projet porté par "Toques en stock" et le Réseau Cocagne de vente de paniers de légumes "bio" à des tarifs différenciés, des légumes "bio" franciliens, à des tarifs très sociaux, et il y aura également des ateliers de nutrition et de sensibilisation.

Je termine très rapidement pour dire que ces expérimentations feront l'objet d'un suivi, d'une évaluation par l'Agence nouvelle des solidarités actives et par un comité scientifique pluridisciplinaire qui devra mesurer dans un cadre commun leur impact sur la qualité de vie des participants volontaires et sur les comportements alimentaires. De plus, la question évidemment des financements pérennes de ces expérimentations, si elles se révèlent bonnes à dupliquer, sera posée. Je vous donne rendez-vous pour une première analyse à la rentrée 2025. Evidemment, il convient que ces financements pérennes restent rationnels au regard des capacités de la Ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Audrey.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAE 135).

Mes chers collègues, je lève la séance, elle reprendra demain à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 10 octobre 2024 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le vendredi 11 octobre 2024 à neuf heures, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons reprendre à l'heure les travaux de la 8e Commission.

2024 DAE 141 - Subventions (444.000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel d'activité Serpollet (20e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous commençons par examiner le projet de délibération DAE 141 : subventions de 444.000 euros et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel d'activité Serpollet dans le 20e.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de délibération DAE 141 est particulièrement important. En effet, il acte la création de la fabrique de l'alimentation durable, au sein de l'hôtel d'activité de la rue Serpollet dans le 20e arrondissement. Cette fabrique regroupe sept structures dont les statuts sont divers ; il peut s'agir d'associations, de fondations ou d'entreprises. Les activités seront également diverses. Il s'agira de production de repas distribués aux plus démunis lors de maraudes ou de production de glaces à partir d'invendus ou encore d'un traiteur de cuisine libanaise, cuisine réalisée principalement avec des produits issus de l'agriculture biologique.

Trois structures sont subventionnées par ce projet de délibération.

La première, l'association "Altrimenti" réalisera des conserves avec des produits "bio" invendus. L'objectif est de le faire avec 10 salariés en insertion et de produire 40.000 conserves par an. L'association souhaite également proposer des formations, des visites d'ateliers et des événements sur l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage. Le projet de délibération propose une subvention de 77.000 euros pour "Altrimenti".

La deuxième structure, la S.C.I.C. "Grand Mam'ayoka", y installera un atelier traiteur. Cette société, qui œuvre depuis 2021, emploie des femmes très éloignées de l'emploi. Elle anime aujourd'hui trois lieux de restauration à Paris et souhaite développer son activité traiteur au sein de l'hôtel d'activité et créer 7 nouveaux emplois dont 5 en insertion, en plus des 33 déjà existants. La subvention permettra de réaliser des travaux d'aménagement et l'achat d'équipements de cuisine. Le projet de délibération prévoit l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 20.000 euros et d'une subvention d'investissement de 122.000 euros.

La troisième structure, la S.A.S. "Ressources Green", installera un laboratoire de cuisine avec l'objectif de produire chaque jour 1.400 repas pour les cantines parisiennes et 1.000 repas pour "Les Restos du Cœur". Tous ces repas seront réalisés avec des produits issus de l'agriculture biologique ; ils seront réalisés à partir d'invendus par des personnes éloignées de l'emploi. L'un des objectifs de "Ressources Green" est de supprimer les emballages de table des repas destinés à l'aide alimentaire. A long terme, l'objectif est d'accueillir un collectif de quartier qui réaliserait 250 repas par jour à destination des riverains à prix accessible, à consommer sur place ou à emporter. La subvention proposée pour "Ressources Green" s'élève à 250.000 euros.

Ce projet de délibération montre encore une fois l'investissement de la Ville pour l'alimentation durable, et je m'en félicite.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération a un petit goût particulier pour moi, car, sans doute, peu de personnes dans la salle savent ce qu'il y avait avant dans ce lieu et qui est passé par ce lieu. Ce lieu avait été occupé en 2011, pendant deux mois, par "Charlie Hebdo". "Charlie Hebdo" avait été victime, juste avant, d'un incendie, toujours dans le 20^e arrondissement, boulevard Davout, et la Ville de Paris avait transitoirement accueilli "Charlie Hebdo" dans cet hôtel Serpollet qui a été réhabilité depuis. Mon ami oncle Bernard, Bernard Maris qui sera assassiné quelques années plus tard dans le 11^e arrondissement par les frères Kouachi, était très défenseur de ce type d'installation pour en faire un hôtel de l'alimentation durable. C'était en 2011.

Treize ans plus tard, on voit que les choses ont évolué sur la thématique de l'alimentation durable qui, à l'époque, n'était pas très connue. Il y avait beaucoup de relations entre les petits producteurs à travers les A.M.A.P., mais cela a pris depuis beaucoup d'importance, notamment avec la Sécurité sociale alimentaire qui a été présentée hier soir dans ce débat.

J'aurai tout de même un petit bémol par rapport à une des associations qu'on va financer. On ne va pas voter contre, mais je pense que l'année prochaine, on aura un droit de regard un peu plus important. C'est au sujet de la S.A.S. "Ressources" qui a été présentée par mon collègue M. SAMAKÉ.

Quand on lit le site de cette société, de cette association, mais c'est une société puisque c'est une S.A.S., il est mentionné des repas scolaires 100 % "bio", sains et goûteux, cuisinés par des chefs, des spécialistes de l'alimentation durable pour toutes les écoles privées de Paris et de l'Île de France. J'espère que ce qui est prévu avec "Les Restos du Cœur" sera fait, mais, surtout, vu l'emplacement de cette structure, c'est-à-dire à Python-Duvernois qui est un des quartiers les plus pauvres du 20^e arrondissement, un quartier en pleine reconstruction avec l'inauguration du parc que l'on a réaménagé, le fait qu'on va avoir des BRS et des gens qui vont accéder à la propriété, j'espère que les écoles du 20^e arrondissement de cette partie-là seront aussi concernées par cette chaîne alimentaire.

Parce qu'il faut faire attention, et ce qu'aurait dit oncle Bernard, c'est que, souvent, il y a des requins dans ce type de secteur. Je ne veux pas faire d'accusation, je ne connais pas la structure et c'est pour cela qu'on va voter. Mais on demandera. Hier, Mme BALDINI parlait de comptabilité analytique pour l'A.P.C., je pense que, là aussi, on va avoir une comptabilité analytique pour savoir, vraiment, si ce qui est dit est réalisé et si la chaîne de la récupération des déchets jusqu'à la fabrication de repas de bonne qualité est à destination des personnes qui en ont le plus besoin. La difficulté dans laquelle on est aujourd'hui, c'est qu'il y a une sorte de mise en avant de tout ce qui est agriculture biologique, alimentation relocalisée, mais, malheureusement, cela ne bénéficie pas à ceux qui en ont besoin et, surtout, à ceux qui ne peuvent pas se le financer.

Nous savons très bien, et mon voisin ne dira pas le contraire sur les écoles privées, que le niveau d'I.P.C. est très élevé, que les revenus des personnes qui mettent leurs enfants dans ces écoles sont très élevés. Ils ont tout à fait la capacité d'autofinancer, et c'est une bonne chose que les gens qui ont des revenus participent au financement de ces cycles de récupération, de retransformation au lieu de jeter tous ces déchets. D'ailleurs, ce ne sont pas des déchets. Souvent, ce qu'on appelle "déchets", ce sont des produits non consommés qui ne sont pas du tout des déchets, qui sont juridiquement considérés comme des déchets alors qu'en fait, ce sont de bons aliments. Ces personnes ont la possibilité de financer sans difficulté pour cela, alors que - je ne sais pas si M. le maire prendra la parole après moi -, on sait très bien que dans ce quartier, on a des écoles où le revenu moyen des habitants est très faible. On voit que par rapport à d'autres quartiers d'arrondissement où les parents d'élèves peuvent alimenter les caisses des écoles élémentaires et maternelles, dans ces écoles-là, ce n'est pas le cas et il y a donc vraiment besoin de les aider.

A partir du moment où on a une telle structure qui est aussi près de ces écoles, et on pourrait aussi voir avec nos voisins de Bagnolet et de Montreuil, qui ont des personnes qui ont les mêmes situations de difficultés sociales que celles du 20^e arrondissement, il faut à tout prix que ces structures soient à destination des gens qui en ont vraiment le plus besoin et, surtout, qui ne peuvent pas se les financer.

Mais je fais confiance à Mme PULVAR pour améliorer la concertation et nous rassurer pour l'année prochaine. Quand le projet de délibération reviendra, on aura tous les éléments qui feront que cette fois-ci, il n'y aura pas de critiques, on ne fera qu'une minute de silence pour oncle Bernard et on votera tous à l'unanimité ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Jérôme GLEIZES, vous convoquez la mémoire de notre cher ami Bernard Maris ; je ne suis pas sûre que faire parler les disparus soit la meilleure façon de leur rendre hommage, mais c'est votre choix, je le respecte.

Je vous remercie de me donner de nouveau la possibilité de valoriser l'action menée par la Ville de Paris en faveur de l'alimentation durable et du soutien aux acteurs économiques de ce secteur. Ce projet de délibération concerne la future fabrique de l'alimentation durable située dans l'ancien hôtel industriel Serpollet, comme mes deux collègues viennent de l'indiquer, qui appartient à la R.I.V.P., et tout cela au sein du quartier Python-Duvernois dans le 20e arrondissement, lequel quartier fait aujourd'hui l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain.

La mixité des usages et des services est l'un des axes majeurs de ce projet et je me réjouis que les transitions agricoles et alimentaires et les activités économiques créatrices d'emplois et de valeurs qui en résultent soient au cœur de la programmation du lieu. Le soutien à l'alimentation durable s'incarne à la fois par le choix d'une agriculture et de méthodes agricoles qui respectent le vivant, c'est-à-dire les écosystèmes de la biodiversité et l'espèce humaine, et par la volonté de s'attacher à transformer et à produire localement ces denrées durables tout en limitant le gaspillage alimentaire. Ce sont des choix qui sont déterminants, à la fois pour la pérennité de secteurs économiques vertueux et pour la réduction de notre empreinte environnementale globale.

La Ville a son rôle à jouer pour saisir les opportunités immobilières, installer des actrices et des acteurs de la transition alimentaire écologique et solidaire, ce que ce Conseil a permis en 2021 en votant une importante subvention aux porteurs et porteuses de projets afin qu'elles et ils bénéficient de loyers adaptés sur le site de cette fabrique de l'alimentation durable.

L'hôtel Serpollet accueille ainsi sept structures : la Fondation Armée du Salut, "Kem Paris" - ce sont des glaces "bio" -, "Sumac et Romarin", "To Be Kombucha", "Altrimenti", "Mam' Ayoka" et "Ressources Green". Vous voyez donc que dans la répartition des locaux et des surfaces, les trois quarts de la surface sont réservés à de l'alimentation durable et solidaire et à des entreprises en E.S.S. ou à des associations de type Fondation Armée du Salut. Effectivement, "Ressources Green" occupe le rez-de-chaussée, une partie du premier étage de cet immeuble, enfin en mezzanine.

La fabrique de l'alimentation durable sera ainsi dédiée à la valorisation des invendus alimentaires au plus proche de leur lieu de production, à la transformation, la distribution des produits alimentaires durables, à la solidarité, à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Le rapprochement de ces différentes initiatives au sein d'un même lieu permettra de favoriser les synergies, la mutualisation des collectes, des invendus et des livraisons aux clients, le partage de savoir-faire sur la transformation ou encore la suite de parcours pour les salariés en insertion. C'est effectivement un projet délibération d'un montant de 444.000 euros.

Concernant le cas précis de "Ressources Green", cette S.A.S. est une entreprise de restauration collective qui a été fondée par Emmanuelle RIBOUD, une personnalité très engagée sur les questions écologiques, sur la décarbonation de l'alimentation, sur la durabilité de l'alimentation, sur l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous. Et en effet, le modèle de "Ressources Green", c'est de fournir des repas de qualité "bio" et durable aux crèches privées, avec la marge et la récupération évidemment des invendus, la fabrication de repas solidaires. C'est ainsi que pour 1.400 repas destinés aux crèches et qui seront fabriqués chaque jour, 1.000 repas seront distribués aux "Restos du Cœur" dans les conditions les meilleures, et c'est l'objectif de "Ressources Green". Par ailleurs, pour ce qui nous concerne, dans la programmation de ce lieu, il y a aussi un objectif de mixité des acteurs et de mixité des publics.

J'ajoute, puisque vous parlez de concertation, que la mairie du 20e et l'élue écologiste Lila DJELLALI ont été associées, dès le départ et tout au long de la bonne marche de ce projet, à la programmation du lieu. La candidature de "Ressources Green" leur a été présentée, elle a été validée, y compris par votre élue écologiste et par l'ensemble de l'équipe du 20e arrondissement - Monsieur le maire du 20e est là et il pourra peut-être en témoigner. Par conséquent, il me semble que vous n'avez pas été écartés, et, par ailleurs, l'objectif initial du lieu qui est...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Madame PULVAR, il faut conclure.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - ... de promouvoir une alimentation durable, de qualité, à portée de tous et une relocalisation de la fabrication dans Paris est atteint.

Je vous invite donc à nous rejoindre pour l'inauguration de ce lieu dans quelques semaines.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 141).

2024 DEVE 74 - Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan "Alimentation durable" (appel à manifestation d'intérêt 2024).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DEVE 74 : subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan "Alimentation durable" (appel à manifestation d'intérêt 2024).

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - C'est moi qui parle ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Oui, Madame Maya AKKARI, vous avez la parole.

Mme Maya AKKARI. - Ah, pardon. Il faut que j'ouvre mon ordinateur.

Je suis désolée. Il n'y a pas quelqu'un d'autre et je passe après ? Non ?

J'espère que je ne me trompe pas de projet de délibération, c'est bien le DEVE 74 ? Voilà. Je vais être très courte, mes chers collègues.

Depuis 2022, la politique menée par la Ville de Paris liée à l'alimentation durable permet de changer radicalement les produits proposés dans la restauration collective de la Ville. C'est particulièrement le cas pour les repas servis aux écolières et aux écoliers parisiens. Les caisses des écoles sont les partenaires qui mettent en place cette politique. Chaque année, un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour que chaque caisse puisse présenter ses besoins pour améliorer ses pratiques.

Le premier objectif des caisses des écoles est la sortie de l'emploi du plastique à usage unique. Il est évident qu'en plus de la qualité des produits servis, il est impératif que les contenants ne transmettent pas de substances nocives qui ne sont pas contenues dans les produits consommés. C'est pourquoi plusieurs caisses des écoles recevront des subventions pour acheter des bacs de métal pour cesser l'emploi des bacs en plastique. Il s'agit aussi de remplacer les plateaux en plastique par des plateaux en métal. Du matériel sera également acheté pour la préparation et le transport des repas en extérieur lors des sorties scolaires.

Le deuxième objectif est que la fabrication de produits préparés sur place se développe. C'est pourquoi certaines caisses des écoles recevront des fonds pour faire l'acquisition de chambres froides mais aussi d'outils de cuisine, tels que les tamis de cuisine, des extracteurs de jus, des moules à cake ou des tables réfrigérées.

Le troisième objectif est l'amélioration du tri sélectif dans les cantines parisiennes. C'est pourquoi seront achetées des tables de tri et des balances de précision qui permettront également de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Dans le 18^e arrondissement, un projet original est proposé. Deux cuisines seront installées dans deux collèges. L'un d'entre eux compte une classe de S.E.G.P.A. Hygiène Alimentation Service qui pourra également utiliser cette cuisine.

Les subventions proposées par ce projet de délibération s'élèvent à un montant total de 893.047 euros en investissement et de 1.980.000 euros en fonctionnement. Ces montants considérables montrent que la Ville tient à ce que ses cantines scolaires proposent des repas écologiquement responsables et de grande qualité. C'est un investissement pour l'avenir.

Je voterai ce projet de délibération avec fierté et je vous invite tous à faire de même.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

M. Laurent SOREL n'est pas là, je donne donc la parole à Mme Audrey PULVAR, pour répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci chère collègue, chère Maya.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de me donner la possibilité de valoriser l'action menée par la Ville de Paris pour mettre en œuvre notre troisième Plan "Alimentation durable", notamment "via" des subventions accordées à nos gestionnaires de la restauration collective parisienne. Paris, ce sont environ 30 millions de repas servis chaque année dans 1.300 établissements à des publics très différents, de la crèche à l'E.H.P.A.D. en passant par l'Aide sociale à l'enfance, la restauration solidaire ou encore, bien sûr, les cantines scolaires.

Nous avons adopté à l'unanimité de notre Conseil de Paris de mai 2022 le troisième Plan "Alimentation durable" de la Ville. Il fixe des objectifs ambitieux qui dépassent de loin ceux de la loi et nécessite une mobilisation de chaque instant, passant par le recours aux subventions et aux accompagnements les plus pertinents.

Qu'il me soit permis de rappeler quelques-uns des objectifs que nous nous sommes collectivement fixés dans cette Assemblée pour notre restauration collective : une restauration 100 % durable d'ici 2027 dont 75 % de produits "bio", 50 % d'approvisionnement en denrées agricoles produites et transformées à moins de 250 kilomètres de Paris,

le développement du "cuisiner maison", la formation des équipes, la sensibilisation des convives à l'alimentation durable, le bannissement de tous les types de plastiques de la restauration collective dans la logique du plan adopté en octobre 2021 de sortie des plastiques de la restauration collective, et ce afin de réduire son impact environnemental mais aussi de limiter le risque sur la santé humaine et singulièrement la santé des tout-petits. Nous avons aussi fixé l'objectif de la suppression des sels de nitrites. Je rappelle que Paris est la première collectivité au monde à s'engager ainsi à bannir les sels de nitrites de sa restauration collective. Zéro O.G.M., zéro huile de palme, la réduction de 50 % du gaspillage alimentaire, la mise en œuvre de deux repas végétariens hebdomadaires et d'une alternative végétarienne quotidienne sont également au menu, si j'ose dire, de ce Plan "Alimentation durable".

Concernant tous ces indicateurs, nous avançons à un bon rythme. Le plan implique un accompagnement des équipes pour changer les habitudes et réorganiser le travail, des achats de matériels, des actions de sensibilisation, de formation auprès des convives et des personnels. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des gestionnaires ainsi que mes collègues Patrick BLOCHE, Olivia POLSKI, Véronique LEVIEUX, Léa FILOCHE, Dominique VERSINI et, à travers elles et eux, les services de la DASCO, de la DSOL, de la DFPE sans oublier le travail de la division "alimentation durable" au sein de la DEVE. Merci également, chers collègues maires d'arrondissement de la majorité et de l'opposition - je vois que Jeanne d'HAUTESERRE n'est pas là mais elle est particulièrement impliquée dans la réalisation de ce Plan "Alimentation durable" -, les maires d'arrondissement qui m'accompagnent et qui accompagnent les directions concernées et nos gestionnaires pour la mise en place de ce plan.

Nous sommes passés de 52 % en 2022 à plus de 56 %, aujourd'hui, de produits durables et de 35 % à 42 % de produits biologiques dans les approvisionnements de la restauration collective parisienne, ces chiffres étant des moyennes. Je précise que plusieurs de nos gestionnaires dans la restauration collective atteignent plus de 80 % de produits durables. C'est le cas de nos crèches, chère Johanne KOUASSI, ou encore du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, du 10e - Alexandra CORDEBARD n'est pas arrivée - ou encore de Paris Centre, et je vois que le maire Ariel WEIL est présent.

Presque tous nos gestionnaires proposent d'ores et déjà les deux repas végétariens par semaine, y compris l'A.S.P.P., mesure clé pour réduire l'impact environnemental de notre alimentation. Les crèches de la Ville proposent toute une option végétarienne quotidienne et, en 2024, un peu plus d'un tiers des caisses des écoles proposent dans tout ou partie de leurs établissements des alternatives végétariennes quotidiennes. Je veux saluer entre autres le 18e arrondissement - Eric LEJOINDRE n'est pas encore là - pour son avance sur ce sujet, la DFPE, Patrick BLOCHE, ou encore le 11e arrondissement, et je vois que François VAUGLIN n'est pas arrivé non plus, qui a finalisé cette option à la dernière rentrée scolaire, un déploiement de l'alternative végétarienne qui requiert pour certains de nos gestionnaires une refonte totale de leurs manières de produire les repas, et tous ne sont pas dotés des mêmes infrastructures.

Pour mener à bien leurs différentes actions, les gestionnaires sont invités chaque année à identifier leurs priorités - sortie du plastique, lutte contre le gaspillage alimentaire, cuisiner maison - et à formuler des demandes de financement "via" un appel à manifestation d'intérêt.

Ce projet de délibération vous propose donc de soutenir cette année encore les investissements de 13 gestionnaires pour un montant total de près de 900.000 euros.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DEVE 74).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son vice-président, M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Oui, c'est moi qui présente la 1ère Commission. Mme CARRÈRE-GÉE n'avait pas pu être présente lors de la 1ère Commission, car elle devait accompagner le Premier Ministre, M. BARNIER, pour le discours de politique générale. C'est donc moi qui ai présidé et elle m'a demandé de faire la présentation de la 1ère Commission.

Je vais commencer par parler d'un élément qui ne sera pas soumis à ce débat, et c'est dommage, parce que cela aurait pu être un élément important de discussion, et ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU ayant oublié de s'inscrire, elle n'a pas pu parler de cela. Il s'agit de la présentation par la Préfecture de police d'une décision modificative de leur budget, qui a présenté la difficulté de la Brigade de sapeurs-pompiers à recruter des sapeurs-pompiers, et elle a dû faire une reprise sur des dépenses de masse salariale qui n'ont pas été affectées. En même temps, à cette occasion, on a appris aussi que l'Etat a versé sa quote-part par rapport aux Jeux olympiques. C'est bien que l'Etat soit capable de rembourser sa dette vis-à-vis des collectivités territoriales ou des structures liées aux collectivités territoriales, ce qui n'est pas toujours le cas au niveau de Paris.

Nous avons eu plusieurs dossiers qui ont été présentés et qui vont être soumis à notre débat de ce matin, et de début d'après-midi, je suppose. On y reviendra de façon un peu plus détaillée par la suite.

D'abord, les dossiers de M. Nicolas BONNET sur les marchés découverts, et on va avoir un débat sur ce sujet. Vous savez que concernant tous les marchés découverts, on va lancer l'appel d'offres. Ce sont plus de 70 marchés qui concernent tout Paris, tous les arrondissements, et nous aurons le débat tout à l'heure.

Une question a également été posée, et il y aura aussi un débat sur ce sujet, sur les premières cessions à la Foncière "Paris Commerces", qui est un outil très important qui a été mis en place par la Ville de Paris, et nous aurons le débat tout à l'heure.

Il y aura ensuite le dossier de Mme Sandrine CHARNOZ, notamment sur la prise de participation à la S.E.M. "Axe-Seine Energies Renouvelables" sur l'autoconsommation photovoltaïque, qui est un sujet intéressant.

Après, nous avons eu les dossiers de Mme GABELOTAUD et on va avoir un vœu assez important sur le B.H.V., qui est juste à côté. Vous savez qu'ils sont en difficulté financière et il y a un vœu à ce sujet.

Nous avons eu ensuite les dossiers de Frédéric HOCQUARD avec deux grands projets de délibération, dont un, le deuxième, va faire débat, sur "Bruitparif". Le premier, c'est sur un projet assez intéressant qui s'appelle "la Scandibérique". C'est un parcours qui va de Scandinavie jusqu'en Espagne et qui passe par Paris. Il y aura des interventions par rapport à cela.

Nous avons eu les dossiers de Florentin LETISSIER, avec comme d'habitude beaucoup de subventions, 13 organismes d'accompagnement sur les porteurs de projet, le financement de porteurs de projet d'entrepreneuriat à fort impact social. Nous avons eu aussi l'association "Paris Initiatives Entreprises" et, enfin, la Chambre régionale E.S.S. et Ile-de-France, qui est une structure importante.

Nous avons eu les dossiers de Mme POLSKI, avec, bien sûr, un débat qui va être important sur le Rapport social unique, le R.S.U. Vous savez que depuis 2 ans maintenant, c'est un rapport qui est bien cadré par la loi et qui fait que chaque année, on a des indicateurs qui permettent à la Ville de Paris de présenter sa politique sociale en direction de ses agents. C'est un peu la continuité du débat qu'on a eu hier sur l'égalité femmes/hommes.

Nous avons aussi un autre projet de délibération assez important sur l'accès au corps des animateurs dans le périscolaire, sur lequel il y aura un débat au cours de la séance.

Enfin, les dossiers de Paul SIMONDON avec la création du fonds Paris 2050. Il y aura débat sur ce sujet, sur le devenir de ce fonds.

Malheureusement, concernant les dossiers de Mme Pénélope KOMITÈS, il n'y avait qu'un seul projet de délibération et personne ne s'est inscrit sur ce projet. Il n'y a donc pas de vœu et elle n'interviendra pas durant le débat de la 1ère Commission.

Merci de votre attention.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

2024 DAE 74 - Subvention (126.500 euros) et convention avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour la réalisation d'études complémentaires de diagnostics territoriaux relatifs au commerce parisien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DAE 74 qui porte sur un montant de 126.500 euros de subvention sur une convention avec l'Atelier parisien d'urbanisme, l'APUR, pour la réalisation d'études complémentaires de diagnostics territoriaux relatifs au commerce parisien.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour Union Capitale.

Cher collègue, c'est à vous.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je me suis inscrit sur ce projet de délibération pour évoquer les commerçants à Paris. Rappelons que durant ces dernières années, on est conscient de la fermeture des commerces en rez-de-chaussée dans nos quartiers du 8e arrondissement mais aussi dans d'autres arrondissements comme le Centre de Paris ou comme ceux de l'Est. On est tous conscient de ces fermetures.

Je sais que l'APUR fait un vrai travail et qu'on le subventionne, je le rappelle, avec cette base de données depuis 1997, mais j'aimerais avoir vraiment une vision, la vision de M. BONNET-OULALDJ sur la fermeture de ces commerces et sur le plan de redressement des commerces parisiens qui est mentionné. C'est ce que j'attends de voir par rapport à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur BALADI.

Justement, ce projet de délibération est un outil important pour objectiver ce qu'on appelle la fermeture, l'ouverture, l'évolution des commerces à Paris. On peut avoir un sentiment de fermeture, on peut avoir un sentiment d'évolution, encore faut-il que ce soit objectif et chiffré. Or, c'est le rôle de l'APUR et c'est le rôle de ce projet de délibération qui permet de subventionner l'APUR sur des diagnostics territoriaux. Je voudrais le dire, le travail de l'APUR est remarquable, car c'est un travail qui est fait par des enquêteurs à pied, rue par rue, dans la dentelle et qui nous permet d'avoir une banque de données qui a plus de 20 ans aujourd'hui. Cette banque de données nous permet d'avoir des chiffres réels d'évolution, qui sont remis à jour tous les 3 ans, ce qui nous permet aussi de mettre en œuvre notre stratégie de commerce à Paris, que vous avez évoquée, Monsieur BALADI. D'ailleurs, cher Vincent BALADI, je suis allé voir de nombreux maires d'arrondissement avec mon cabinet, la DAE, "Paris Commerces" pour faire le point à partir de ces études de l'APUR et voir dans le détail comment on peut intervenir dans le cadre de notre politique municipale.

Je veux vous dire que même si vous constatez des fermetures, Paris a une densité exceptionnelle en termes de commerces, à savoir 28 commerces pour 1.000 habitants, et dans certains quartiers, ce sont plus de 80 commerces pour 1.000 habitants, comme c'est le cas dans le Centre de Paris. Le taux de vacance est en dessous de 11 % quand le niveau national est à 15 %, ce qui fait de Paris une des villes qui a le moins de vacances commerciales en France. Aussi, nous avons eu récemment des chiffres sur les commerces culturels - je pense notamment aux librairies et on pourra y revenir tout à l'heure à travers d'autres projets de délibération -, Paris est la quatrième ville de France en nombre de librairies par habitant et la première métropole française en nombre de librairies par habitant. Et cela, c'est aussi grâce à l'activité de la Ville et notamment à son plan de sauvegarde des librairies, lesquelles ont fortement diminué sur le plan national et malheureusement aussi à Paris.

Enfin, on a une très forte vitalité dans le domaine de la restauration, des bars, des cafés, qui font l'âme de Paris, et je voudrais partager avec vous aujourd'hui une très bonne nouvelle : Mme la Ministre de la Culture était là tout à l'heure, elle est partie, mais le Ministère de la Culture a répondu à une sollicitation qui était portée de longue date par la Maire de Paris et par l'Association pour la reconnaissance des cafés et bistrots au patrimoine immatériel du Ministère de la Culture. C'est une bonne chose et c'est une première étape pour faire reconnaître ce patrimoine au niveau de l'UNESCO. J'espère qu'on ira jusqu'à l'UNESCO. En tout cas, on peut s'en féliciter.

Je vous remercie et je sou mets donc ce projet de délibération au vote.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, et effectivement j'espère que nous obtiendrons ce classement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 74).

2024 DAE 86 - Charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces". - Participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2024 (462.491 euros).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 86 : charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces". Projet de délibération qui porte également sur la participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2024 à cette charte.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET. Ah, elle s'est désinscrite, pardonnez-moi.

Eh bien, nous passons au projet de délibération suivant. Alors, on va le faire voter quand même.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAE 86, pour lequel il n'y avait finalement pas d'inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Au temps pour moi. Merci. (2024, DAE 86).

2024 DAE 123 - Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire de producteurs "bio" géré en régie publique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'évolution des habitudes de consommation des Parisiens sur les marchés alimentaires.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17^e arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 123, l'amendement n° 139 et les vœux n°s 69, 69 bis, 70 et 71. Nous allons commencer par le projet de délibération DAE 123 portant sur les marchés découverts alimentaires et le principe du renouvellement de la délégation de service public pour ces marchés.

C'est Jean-Baptiste OLIVIER, pour Changer Paris, qui commence. Cher collègue, pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous voici devant un projet de délibération très important et cette Assemblée est souvent très bavarde sur des sujets d'importance variés, sur lesquels elle n'a que peu de prise, comme, hier soir, les fourmis ou la paix dans le monde. Là, nous avons un sujet sur lequel la Mairie est en responsabilité, est en décision d'agir, qui est le mode de gestion de ces marchés, et il s'agit d'un sujet essentiel qui traite à l'alimentation des Parisiens.

On voit qu'il y a deux lots. J'ai l'impression... Est-ce qu'il y a, d'un côté, les riches, de l'autre, les pauvres... En tout cas, pour ce qui est du 13^e arrondissement, il y a une observation qui saute aux yeux : il s'agit de l'appauvrissement, assez terrifiant, des marchés dans le 13^e arrondissement, qui deviennent de plus en plus des foires à un euro. On a de plus en plus de vêtements, de plus en plus d'ustensiles en plastique, tout cela produit très loin de notre pays. Vous qui êtes très préoccupés par l'écologie, cela devrait tout de même vous intéresser.

Il y a dans ce projet de délibération beaucoup d'affichages, d'ambitions, de bonnes intentions sur le pouvoir d'achat, avec notamment des ateliers pour aider les clients à mieux consommer, mais j'aimerais bien savoir comment cela fonctionne, des demandes sur plus de diversité, et on partage, sur l'attractivité - je viens de le dire, cela devient de plus en plus urgent -, sur des animations. Mais le Conseil de Paris doit s'appuyer sur des éléments précis, qui manquent cruellement dans ce projet de délibération qui n'est, je le répète, qu'un étalage de bonnes intentions et de demandes aux prestataires.

En effet, on doit choisir. Est-ce que nous devons continuer avec une délégation de service public ou doit-on reprendre en régie ? C'est l'objet d'un rapport qui est prévu dans le Code général des collectivités territoriales à l'article L. 1411-4.

Oh là là, oui, dès que c'est un peu technique, cela vous dérange, bien sûr. Dès que c'est un peu technique, c'est trop compliqué, peut-être. En tout cas, c'est la réglementation. Dans l'exposé des motifs...

Madame l'adjointe, ce n'est pas digne de vous de m'interrompre comme cela ! Laissez-moi continuer.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence. On écoute les orateurs.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Dans l'exposé des motifs, il est fait référence... Il est fait référence trois fois...

Cela vous dérange, je sais...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On écoute les orateurs.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - ... je sais. C'est tellement plus facile de parler des fourmis. Dans l'exposé des motifs, il est fait référence trois fois à un rapport. Effectivement, c'est obligatoire dans la loi. Mais où est-il, ce rapport ? Il n'a pas été fourni ! Voilà pourquoi nous demandons tout simplement le retrait de ce projet de délibération...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Alors, on va laisser l'orateur s'exprimer...

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - ... puisque, pour pouvoir décider, il faut avoir des éléments précis. Sur quoi nous positionnons-nous pour décider de poursuivre une D.S.P. ou de reprendre en régie ? Il n'y a pas les éléments.

Voilà pourquoi nous demandons le retrait, et dans le cas où il n'y aurait pas de retrait, nous serions contraints de voter contre !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Alors, je vous propose que nous avancions, que nous poursuivions les débats, car l'intention n'est pas de terminer le Conseil demain matin.

Je vais donner la parole à M. BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Un peu de calme, s'il vous plaît... Un peu de calme, s'il vous plaît.

Monsieur BADINA-SERPETTE...

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

On va redescendre un peu après cette intervention un poil caricaturale, mais c'est toujours intéressant d'entendre la droite parler de régie ; il faudrait voir si vous êtes capables d'aller jusqu'au bout de la démonstration sur ce sujet.

Ce projet de délibération a pour principe d'approuver le principe de gestion en délégation de service public. Vous le savez, notre groupe porte depuis longtemps la demande d'essayer d'aller vers d'autres modes de gestion pour les marchés alimentaires. En effet, pour nous, c'est l'opportunité de faire émerger de nouveaux acteurs mais aussi de bousculer un peu les délégataires qui aujourd'hui candidatent sur nos marchés alimentaires, des délégataires désormais plutôt à la peine pour intégrer le "bio" dans leurs offres par exemple, gérer de façon responsable la collecte et la valorisation des déchets alimentaires ou s'engager vers le "zéro déchet".

C'est bien une révolution dont nous avons besoin et ce projet de délibération nous permet de lancer le travail sur ce que nous attendons des marchés alimentaires pour plus tard. En l'occurrence, c'est une D.S.P., mais il est vrai que la réflexion sur la régie aurait toute sa place là-dedans. Cette révolution doit engager fermement les futurs délégataires à rapprocher les producteurs des consommateurs, dans la logique des A.M.A.P., où les consommateurs sont en lien direct avec les paysans, une révolution qui permet de responsabiliser les délégataires et donc les commerçants sur la réduction des déchets, une révolution, enfin, qui nous engage fermement à aller vers la sortie du plastique, puisque, comme vous le savez, sur certains marchés - pas tous -, on a encore un sujet sur les sacs plastiques que nous n'arrivons pas à retirer totalement de la vente proposée aux consommateurs.

Les écologistes souhaitent par ailleurs que les délégataires ouvrent au plus vite leur marché aux acteurs du réemploi et des ressourceries. Ces structures essentielles pour la réduction de nos déchets cherchent aujourd'hui de nouveaux débouchés pour équilibrer leur modèle économique. Elles sont prêtes aujourd'hui à faire les marchés, puisque c'est le terme consacré. Donnons-leur l'opportunité de le faire, ce sera une manière de répondre positivement à leur demande mais aussi peut-être de donner une nouvelle attractivité à nos plateaux de marchés alimentaires.

Nous devons aussi évidemment changer nos habitudes alimentaires et, oui, peut-être que des ateliers pour nous sensibiliser à consommer autrement ont toute leur place dans les marchés alimentaires. Ils existent aujourd'hui dans de nombreuses structures qui travaillent sur l'alimentation durable, il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas les retrouver sur les marchés alimentaires.

Vous le savez, les écologistes sont par ailleurs attachés au principe de la régie, et cette future D.S.P. doit être l'occasion d'amorcer une étude sérieuse et construite sur l'opportunité et la faisabilité pour la Capitale de gérer elle-même ses nombreux marchés alimentaires. Bordeaux y a réfléchi, prenons le temps de le faire, il faut y aller, c'est assez urgent.

Je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES poursuivre sur ce point, et mon collègue Sylvain RAIFAUD aura certainement de nombreuses choses à vous dire sur le 10e arrondissement notamment.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Philippe GOUJON, Monsieur le Maire, pour cinq minutes, pour Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les orateurs précédents l'ont dit avant moi, les marchés alimentaires découverts sont une composante absolument essentielle de la vie de nos quartiers, revêtent une importance considérable pour l'alimentation de nos concitoyens.

Si la reconduction du contrat des délégataires pour 6 ans ne fait pas débat pour ce qui nous concerne, leur utilité, la qualité de leur travail étant reconnue, nous pouvons nous interroger - c'est la question que je me pose - sur les obligations, les conditions de plus en plus contraignantes qui sont imposées à ces délégataires et, par ricochet, à tous les marchands.

Il est vrai qu'il est demandé à ces délégataires de mettre en place des mesures, que je comprends par ailleurs et que je ne conteste pas, en faveur du pouvoir d'achat, l'expérimentation de nouvelles structures ou stands innovants, la mise en place d'espaces de convivialité, d'espaces de collecte de biodéchets, l'entretien des sacs de biodéchets, la valorisation de façon optimale des autres déchets, des opérations de sensibilisation dans la lutte pour la limitation des ressources. C'est très important, c'est très bien, mais il ne faut pas perdre de vue le sujet central, à savoir : comment faisons-nous concrètement et collectivement, ensemble aujourd'hui, pour sauver nos marchés ? On sait bien que les marchés de semaine sont très complexes, que les comportements des consommateurs évoluent, comme le dira Vincent BALADI tout à l'heure dans un vœu. Tout cela fait que la mise en œuvre de toutes ces mesures de développement durable, d'économie sociale et solidaire, de développement d'actions, telles que je les ai citées, comme l'organisation d'espaces de convivialité, ce sont des nouvelles obligations, qui sont, certes, importantes, utiles, bien sûr, mais qui s'éloignent de l'ambition première qui est tout de même d'organiser et de développer les marchés alimentaires.

Depuis que ces conventions existent et sont renouvelées, on impose à chaque fois qu'on a ce débat, de plus en plus de contraintes lourdes aux marchands. Quand il s'agit de mieux ramasser les déchets, par exemple, ce sont des bennes supplémentaires qu'ils doivent mettre en place et financer, car la Mairie se retire progressivement de toutes ces opérations pour les confier aux délégataires.

Ce que je regrette, finalement, ce n'est pas, bien sûr, que ces mesures soient prises, car nul ne peut les contester, mais qu'il n'y ait pas de mesures positives favorables qui permettraient la promotion, le développement de ces marchés qui ont des besoins énormes, en sachant que, souvent, ils périssent. Les exemples sont légion dans les arrondissements, souvent il y a des tarifs très élevés, plus élevés d'ailleurs que dans les marchés de banlieue, du moins, c'était le cas il y a un certain temps. Et on augmente les contraintes sur les délégataires, sur les marchands, on augmente les tarifs sans qu'il y ait de mesures positives, ou si peu, de communication, d'aide, de promotion de ces marchés.

Ces contraintes supplémentaires qui leur sont imposées, je le répète une nouvelle fois, leur coûtent cher, rendent leur travail plus difficile et renchérissent aussi le coût des produits vendus aux clients, sans compter un certain nombre de dysfonctionnements, même si ce n'est pas le sujet celui du bureau des marchés, qui sont bien connus de tous. Il y a aussi, quand même, l'ignorance assez grande, même s'il y a eu récemment des progrès, des mairies d'arrondissement qui sont pourtant les plus proches de ces marchés, qui pourraient les aider énormément mais qui participent trop peu à la gestion, à la marche, si je puis dire, de ces marchés découverts, et beaucoup de marchands, vous le savez, se plaignent des décisions qui sont prises. Moi qui ai l'habitude de faire des marchés, comme vous tous, sans doute, mes chers collègues, je peux vous dire qu'il y a beaucoup de récriminations, qui ne remontent pas et qu'elles ne sont pas suffisamment traitées, me semble-t-il.

Je vous cite deux ou trois exemples. Auparavant, par exemple, les bâches étaient déroulées à l'arrivée des commerçants, ce qui n'est plus le cas. Auparavant, les emplacements étaient correctement nettoyés avant l'arrivée des commerçants, ce n'est plus le cas. Et il y a la nécessité d'accélérer l'aboutissement des dossiers de demande de place. C'est vraiment le type de domaine - et je me tourne vers notre excellent collègue BONNET-OULALDJ, je sais qu'il réfléchit beaucoup à tout cela et, sans doute, des mesures seront prises - où il pourrait y avoir davantage de déconcentration, de territorialisation, comme le souhaite d'ailleurs la Maire de Paris, et notre collègue Vincent BALADI en dira un mot supplémentaire dans un vœu.

Voilà, c'est bien de...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - ... célébrer les marchés comme nous le faisons tous dans les discours, et dans les actes aussi, mais il faut surtout les empêcher de mourir.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous profitons du renouvellement de cette D.S.P. pour les marchés parisiens pour soumettre une idée : tenter l'expérimentation d'un marché d'un nouveau genre, "bio", accessible à tous et, surtout, en régie publique de la Ville.

Les marchés découverts dans la ville rythment la vie de nos quartiers. Ils rassemblent des habitants de tout âge, de tous milieux sociaux. S'y croisent des familles, des personnes seules, des groupes d'amis, sans parler des relations interpersonnelles qu'entretiennent souvent les personnes avec les commerçants au fil des années.

Aujourd'hui, la Ville de Paris a su garder cet esprit populaire dans nos marchés, et les propositions faites dans ce projet de délibération sauront les améliorer encore davantage, avec la collecte des biodéchets, l'augmentation de la place laissée aux producteurs et aux circuits courts, mais aussi l'institutionnalisation des promotions de fin de marchés, l'instauration d'un panier d'essentiels à prix modérés, voire coûtants, ou encore l'amélioration de la transparence des prix. Ce sont autant de directions qui permettront aux Parisiens de mieux consommer pour moins

cher, et c'est exactement l'objet du vœu que nous formulons aujourd'hui. Ce que nous proposons, c'est qu'une expérimentation soit mise en place pour la création d'un marché alimentaire de producteurs locaux en circuits courts et "bio", exclusivement géré en régie publique par la Ville de Paris.

Ce marché pilote serait un véritable laboratoire pour tester des actions concrètes dans plusieurs domaines, tels que le développement durable mais aussi la promotion de nos marchés dans une accessibilité maximale pour toutes et tous. Qui, au marché, n'a pas déjà évité un étal dont les prix semblaient plus qu'excessifs ? Pour certains, ce n'est qu'un étal, pour d'autres, trouver des produits frais dans leurs prix dans les marchés relève de la prouesse technique. Selon le dernier rapport du Secours populaire, 38 % des Français éprouvent des difficultés pour consommer des fruits et légumes tous les jours par manque d'argent. Ce qu'on propose, c'est que les gens aient un accès aux meilleurs produits frais "bio" sans que leur budget ne soit trop impacté.

Pour ce faire, nous ne manquons pas de ressources. C'est pourquoi une régie permettrait de réaliser le projet avec, par exemple, "Parisculteurs", de rendre les aliments de qualité financièrement abordables pour le plus grand nombre, notamment pour les habitants des quartiers populaires. Le Plan "Alimentation durable" a aussi semé les premières graines pour la naissance de ce type d'initiative. Cette expérimentation nous permettrait de développer des mesures comme le soutien aux ménages à faible pouvoir d'achat par des paniers à prix réduit et des dons d'invendus, et ce, tout en portant une attention particulière à la traçabilité des produits et au prix de revient pour les producteurs, car c'est aussi l'occasion de les soutenir en travaillant avec ceux dont les aliments proviennent de territoires à moins de 250 kilomètres de Paris.

Au-delà de l'aspect pécuniaire, c'est sur la cohésion et sur le lien social que nous proposons de recentrer nos quartiers. Le champ des possibles est infini : des activités collectives, des interventions d'associations, des activités à destination des enfants, des ateliers de sensibilisation à l'agriculture urbaine et durable, faire un marché deux fois par semaine et en faire des rendez-vous alimentaires, mais pas seulement, des rendez-vous sociaux également.

Bien sûr, nous avons conscience du prix de la municipalisation d'un marché ; la D.S.P. en a déjà estimé les coûts, qui sont très élevés. C'est donc en pleine conscience que cette expérimentation ferait l'objet d'une évaluation annuelle pour en mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux en vue de décider d'un éventuel déploiement plus large à Paris. La santé et le bien manger sont l'affaire de tous et la nôtre, en premier lieu, en tant qu'élus. Prouvons-le.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Quelle surprise. M. Jean-Baptiste OLIVIER, qui n'est plus là pour m'écouter, c'est dommage, a enfin écouté les arguments des écologistes et s'est mis du côté de la régie. Quelle surprise ! Je ne sais pas si c'est trop technique, mais, en tout cas, il n'a pas dû écouter le groupe "Les Ecologistes" au moins depuis 20 ans sur ce sujet-là, les écologistes étant les grands défenseurs de la régie par rapport à la D.S.P. Comme c'est trop technique, quelques rappels. La délégation de service public, c'est quand la collectivité territoriale délègue la gestion d'un service public à un opérateur privé ou public, mais souvent privé. En l'occurrence, on va déléguer la gestion des marchés découverts à des entreprises privées.

Nous avons déjà une bataille par le passé sur un autre sujet qui était la question de l'eau. Les écologistes s'étaient battus pour son retour en régie, c'est-à-dire pour le fait d'arrêter la délégation à des entreprises comme "Veolia", afin que cela devienne une entreprise publique, un établissement public avec "Eau de Paris", et on voit aujourd'hui que c'est un succès et que plus personne ne revient en arrière. Ce n'est donc pas un sujet nouveau. Par contre, c'est nouveau que la droite défende la régie, c'est-à-dire une gestion communale des biens communs. Et si on a un nouvel allié par rapport à cela, je suis bien content, j'espère que vous allez donc faire passer le message à M. Jean-Baptiste OLIVIER, et, surtout, que vous allez voter le vœu des écologistes qui demandent l'expérimentation de la régie.

Ce qui me surprend aussi, c'est que... Bon, on va féliciter aussi le nouveau sénateur, M. OLIVIER, qui succède à ma collègue Mme CARRÈRE-GÉE. C'est dommage qu'on n'ait pas eu ce débat aussi en 1ère Commission, car on aurait eu la possibilité de développer le rapport qui a été fait, les services ayant travaillé, justement, sur la question de la régie et sur le coût d'investissement initial par rapport à cela et les raisons pour lesquelles c'est difficile de passer en régie tout de suite. D'ailleurs, c'est pour cela que les écologistes ne demandent pas le passage en régie tout de suite, le coût d'investissement étant très important.

Monsieur de la Cour des comptes sait très bien que c'est un sujet très important, les finances publiques, et on voit bien le débat qui a continué hier avec la présentation du budget de M. BARNIER. Voilà, on ne peut pas faire n'importe quelle dépense, car on n'a pas forcément les moyens de le faire du jour au lendemain et c'est vrai que le passage en régie demande l'achat de tout le matériel, les bâches, les camions, les bennes. Tout cela se prépare. M. OLIVIER, qui est assez proche des comptes, vérifie cela assez souvent, puisque c'est son métier en tant qu'auditeur à la Cour des comptes, et il le sait très bien. Je ne comprends donc pas tellement sa remarque sur ce point. Il sait

très bien que voter contre le projet de délibération, c'est mettre en difficulté la gestion des marchés découverts et je pense qu'aucun maire de droite ou de gauche dans la salle serait d'accord au vu des conséquences qu'amènerait la non-validation de ce projet de délibération.

Je reviens, en sachant que c'est vraiment dommage qu'il ne soit pas là, des comptes et sur la question du contrôle des comptes. Je regarde au moins depuis 2014 avec attention les comptes de ces entreprises, et ma surprise... Vous savez qu'un des deux attributeurs des marchés a déclaré, dans son rapport d'activité, des déficits. On a des entreprises qui sont en situation de déficit et qui continuent à candidater pour la gestion des marchés. Il y a quelque chose d'étonnant. C'est peut-être plutôt du côté de la brigade financière qu'il faudrait voir cela. Comment une entreprise en situation de résultat déficitaire peut continuer à gérer des marchés ? Pour moi, c'est toujours un mystère. C'est du b.a.-ba, une entreprise est censée faire des bénéfices. Je ne dirai pas quelle entreprise a déclaré un rapport déficitaire, vous n'aurez qu'à regarder les comptes qui sont en annexe. Voilà, il y a un vrai problème sur ce point, pour savoir comment fonctionne vraiment ce système.

Après, il y a d'autres éléments sur les marchés découverts. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qui se passe avec la vente des rebuts de Rungis, une sorte de mafia de la revente qui est assez problématique et qui demande à être un peu surveillée, car ces produits qui sont vendus très peu cher déstabilisent les marchés, notamment les commerçants qui vendent des produits de bonne qualité, en tout cas de qualité normale, par rapport à des rebuts. Il est vraiment nécessaire qu'il y ait un contrôle public beaucoup plus avancé qu'il ne l'est aujourd'hui et c'est pour cela que le passage en régie est réellement une très bonne chose. On ne peut pas le faire du jour au lendemain, et nous, on demande une expérimentation...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - ... à travers un vœu, et donc j'espère que la droite, au moins avant de voter contre, votera notre vœu sur l'expérimentation de la régie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Souhais de bienvenue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à Sylvain RAIFAUD, je voudrais saluer l'arrivée dans les travées de ces tribunes, des deux côtés d'ailleurs, de classes de terminale du lycée Fénelon Sainte-Marie dans le 8e arrondissement.

Bonjour et bienvenue, c'est bien que vous soyez là, parce qu'en général, quand vous êtes là, les échanges dans l'hémicycle sont plus courtois et plus mesurés, car on se sent un devoir d'exemplarité.

2024 DAE 123 - Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public (suite).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Sylvain RAIFAUD, pour les écologistes, pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, je vais m'efforcer moi-même d'être exemplaire pour les élèves de Fénelon Sainte-Marie.

L'alimentation pèse pour 25 à 30 % des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale ; un aliment parcourt en France en moyenne 600 kilomètres avant d'arriver dans nos assiettes. D'où l'importance des circuits de production et de distribution alimentaire en amont et en aval. Nous devons changer nos habitudes, nous devons manger "bio", local, équitable, solidaire. Il y a de nombreuses initiatives à Paris et nous devons profiter de la proximité que représentent les marchés découverts et couverts pour atteindre la population. On est en train de généraliser la collecte des déchets organiques à proximité des marchés. Comme l'a dit Frédéric BADINA, il faut maintenant que les ressourceries soient systématiquement présentes sur nos marchés.

Il y a énormément de choses à faire avec les marchés alimentaires, il faut vraiment qu'on arrive à changer de modèle sur beaucoup d'aspects pour profiter de cette proximité et être vraiment sur le modèle de consommation, de production, de recyclage complet. Il faut aller beaucoup plus loin et on voit que la délégation de service public est en train de trouver ses limites : on fixe un cahier des charges, qui reproduit très souvent ce qui se fait depuis des décennies - j'ai eu l'occasion de le dire sur beaucoup de sujets concernant la gestion des délégations de service public par la Ville - et, finalement, on fige le mode de gestion pour quelques années de plus, et on a un délégataire qui, certes, a une expertise, une compétence qu'il est difficile de reproduire dans les services de la Ville sans avoir de gros investissements, mais on doit quand même se mettre en capacité de faire évoluer le modèle. On voit bien que c'est difficile de changer, d'un coup, de modèle de délégation de service public, et nous avons à franchir de premières marches. C'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé ce vœu pour expérimenter une gestion en régie d'un marché producteur plus local, plus équitable et qui soit véritablement la première marche de cette évolution du mode de gestion des marchés que nous appelons de nos vœux.

C'est pour cela que, de longue date, dans le 10e arrondissement, il y a un terrain d'expérimentation qui a été proposé. Il s'agit de la place Jan-Karski, une petite place qui est au-dessus des voies ferrées de la gare de l'Est. Le

quartier, les élus de l'arrondissement, nous sommes mobilisés pour faire en sorte que, dès que possible - c'est un "dès que possible" qui commence à durer vraiment beaucoup, malheureusement -, on ait un marché de producteurs sur cette place, et voilà un terrain d'expérimentation qu'on va pouvoir gérer en régie. C'est un quartier, le quartier de la Chapelle, qui en a besoin ; il a été intégré par la Ville dans ses secteurs de veille active de la politique de la ville. Je crois, Olivia POLSKI, que vous avez un terrain d'expérimentation pour mettre en œuvre le vœu dès lors qu'il sera voté dans quelques minutes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Francis SZPNER, mais je crois qu'il n'est pas là, donc on attendra qu'il arrive peut-être. Jérémy REDLER n'est pas là non plus, si je ne m'abuse.

Monsieur BALADI, pour Union Capitale, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est par rapport à un vœu, nous sommes d'accord ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Ah, pardon, au temps pour moi. Vous étiez dans la liste...

M. Vincent BALADI. - Mais je peux intervenir sur le vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Oui, vous présentez votre vœu, pardonnez-moi.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, les marchés découverts parisiens sont des institutions essentielles dans la vie des Parisiens, nous le savons, nous venons d'en parler, qui contribuent à leur alimentation quotidienne grâce à une offre de produits frais, locaux, biologiques, et ils participent à l'identité, à l'animation de nos quartiers, nous le savons tous.

La fermeture de certains marchés durant les J.O.P. 2024 a généré un certain manque à gagner pour les commerçants, certains estimant des pertes pouvant atteindre jusqu'à 20 % de leur chiffre d'affaires annuel, considérant que ces fermetures ont perturbé les habitudes de consommation des Parisiens, obligeant de nombreux habitants à se déplacer plus loin pour accéder à des produits alimentaires frais et abordables, notamment dans les quartiers où les marchés jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement.

De plus, je rappelle que l'évolution des habitudes alimentaires des Parisiens doit être évaluée pour permettre à la Ville de Paris d'adapter les offres des marchés en produits mais aussi en horaires, vous le savez bien, Madame PULVAR, afin qu'ils s'adaptent à la vie des Parisiens d'aujourd'hui. Par exemple, le règlement actuel ne permet pas assez de flexibilité pour les horaires de marché. Les fermetures plus tard pendant l'été pourraient être possibles selon moi, alors que c'est très compliqué ; j'avais échangé notamment avec certains commerçants qui m'indiquaient cette impossibilité. La reconduction des délégations de service public pour la gestion des marchés alimentaires en 2026 constitue une opportunité de repenser la gestion et l'organisation des marchés en tenant compte des évolutions de consommation et des leçons tirées liées aux fermetures.

Sans remettre du tout en cause les délégataires, et nous pouvons les saluer car ils font un vrai travail, ils sont toujours actifs et à l'écoute, tant de la Ville de Paris que des mairies d'arrondissement, et je rappelle qu'ils opèrent avec efficacité dans les villes franciliennes, ce qui crée aussi de la synergie, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris réalise une étude approfondie sur l'évolution des habitudes de consommation et les attentes des Parisiens sur les marchés alimentaires afin de renforcer leur attractivité, que la Ville de Paris associe les mairies d'arrondissement à la concertation dans les choix de renouvellement de délégation, qu'elle permette aux mairies d'arrondissement d'expérimenter de nouvelles solutions de marchés alimentaires en s'adaptant aux formats et aux horaires, et qu'elle suive régulièrement l'évolution des habitudes de consommation alimentaire dans le temps afin de s'adapter.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, et merci d'avoir respecté le temps du vœu, donc trois minutes et non cinq minutes comme je l'avais indiqué par erreur.

Le vœu n° 71 est présenté par Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, chers collègues, cela a été rappelé et très bien dit par Vincent BALADI, il y a des évolutions dans les modes de consommation des Parisiennes et des Parisiens et un lien, évidemment, avec le maintien de l'offre de marchés découverts alimentaires.

Dans le 17e arrondissement, ils sont très appréciés, ils sont vitaux, évidemment, et j'ai alerté il y a plusieurs mois maintenant sur la situation de l'un d'eux, le marché Navier, tout petit marché de quartier qui subit une perte de vitesse depuis la période Covid, ne parvenant plus à séduire de nouveaux consommateurs ni de nouveaux commerçants, de l'aveu même du délégataire qui peine à les recruter. Pour corriger cette situation, nous avons, en lien avec le délégataire et Nicolas BONNET, initié une large réflexion, une concertation auprès de 5.600 ménages du quartier. Il en ressort nettement un besoin de redynamiser le quartier et notamment ce marché, en tout cas son emplacement, par une dimension d'animation, mais ressort également le faible nombre d'habitants qui fréquentent ce

marché, dissuadés par la faiblesse de l'offre et les prix jugés élevés, quand bien même ils témoignent de leur intérêt pour un marché alimentaire de proximité.

A la mesure de ce paradoxe, il nous semble essentiel de traiter les deux sujets séparément, d'un côté, l'animation de la place et la vie de quartier, de l'autre, la possibilité d'identifier un lieu économiquement viable pour accueillir un marché découvert alimentaire dans le 17^e arrondissement. C'est pour cette raison que nous émettons le vœu que la Ville de Paris lance une étude spécifique pour pouvoir identifier un nouveau lieu d'implantation d'un marché découvert alimentaire qui réponde aux objectifs mentionnés dans ce principe de reconduction : attractivité, renforcement du pouvoir d'achat, dimension durable et solidaire. D'ailleurs, je pense que cette étude pourrait être valable à l'échelle parisienne, au regard de ce qui a été dit précédemment sur l'évolution des attentes des consommateurs et donc des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Toutes et tous, vous l'avez dit, c'est un projet de délibération très important, car c'est un projet qui concerne le mode de gestion de 71 marchés découverts alimentaires à Paris et qui concerne plus de 1.500 commerçants chaque semaine. Autant dire que c'est une des gestions les plus importantes en France, mais aussi dans le monde. D'ailleurs, nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons besoin de ces marchés alimentaires, qui font partie de l'âme de Paris et qui font partie d'un système alimentaire essentiel aux Parisiennes et aux Parisiens. Pour preuve, ces marchés ont connu une crise assez grave qui a été le confinement. Pendant cette période du Covid et du confinement, et je tiens à saluer le travail remarquable de ma collègue Olivia POLSKI, de la Maire de Paris, de la Préfecture de police et des maires d'arrondissement à cette époque, nous avons remis en place ces marchés très rapidement, parce que, et beaucoup de maires d'arrondissement le faisaient remonter, c'était essentiel pour beaucoup de familles et notamment les familles les plus précaires, les plus fragiles.

Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, vous avez évoqué l'idée que certains marchés sont maintenant tout à un euro. Eh bien, c'est aussi une demande. C'est une demande parce qu'aujourd'hui, le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens est très fragile, et c'est sur les marchés que certains s'alimentent au quotidien, parce que c'est sur les marchés que c'est le moins cher, et c'est sur les marchés qu'ils peuvent trouver aussi des fruits et des légumes de qualité et nécessaires à une alimentation saine, équilibrée. Ces marchés alimentaires jouent donc un rôle crucial, essentiel à la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

La question qui nous est posée aujourd'hui, pour vraiment venir sur le fond du sujet, est celle-ci : est-ce que nous continuons à avoir une gestion de ces marchés en délégation de service public auprès de sociétés privées, et on fait donc le bilan de cette délégation de service public, ou bien est-ce qu'on met en place un système en régie et on étudie les coûts ?

Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, vous avez évoqué un rapport qui est en annexe. Vous évoquez un manque de transparence de la Ville, mais je voudrais rappeler deux choses. Premièrement, le rapport est en annexe du projet de délibération. Deuxièmement, ce rapport a été présenté en Commission consultative des services publics locaux, dans lequel votre groupe a une place, et il a été présenté en Commission de concession des élus, présidée par mon collègue Paul SIMONDON, et nous avons eu aussi la 1^{ère} Commission. Ainsi, il y a une transparence totale. D'ailleurs, M. GLEIZES a évoqué dans son intervention des chiffres issus de ce rapport. Je ne sais pas comment M. GLEIZES pourrait s'appuyer sur un rapport qui a été diffusé à tous les groupes alors que vous, vous évoquez le fait qu'il n'y a pas de transparence. Le rapport est présent, il est public, et même les associations présentes à la Commission publique consultative des services publics locaux l'ont évoqué. Il n'y a donc que vous, membre de la Cour des comptes, qui n'avez pas les informations, ce qui est quand même assez étonnant.

Aussi, je voudrais vous dire que sur ce sujet, entre délégation de service public et régie, j'ai demandé personnellement une étude approfondie de la DAE sur les coûts et les conséquences d'une possibilité de mise en régie. Les coûts, c'est simple, c'est 6 millions pour la Ville. Alors, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, si vous voulez le retour en régie, défendez auprès du Gouvernement, défendez auprès du Sénat des mesures exceptionnelles pour les collectivités territoriales. Aujourd'hui, on annonce une baisse des finances des collectivités territoriales. Moi, je veux bien qu'on puisse aller vers une étude, et c'est l'objet d'un vœu, d'une mise en régie, encore faudrait-il nous en donner les moyens.

Enfin, dans le cadre d'une mise en régie, je le dis, le rôle des délégataires, c'est la fourniture et l'entretien des tentes, abris qui participent à l'installation des marchés. C'est l'installation des marchés et ce sont des placiers, qui, d'ailleurs, utilisent aussi une régie propre en interne avec de l'argent liquide, ce qui nécessite également pour la Ville de recruter et de mettre en place des placiers, des chauffeurs de véhicules, des véhicules, des mises en place de tentes, ce qui aujourd'hui est très difficile pour 71 marchés.

La proposition de ce projet de délibération est le maintien d'une gestion en D.S.P., à partir d'une étude économique qui a d'ailleurs été présentée dans ce rapport, de deux lots qui sont aujourd'hui détenus par le groupe

"Bensidoun et Dadoun" et qui sont remis en concurrence. Nous rentrons maintenant dans cette procédure de marché pour mettre en concurrence ces deux lots.

Je voudrais d'abord saluer le travail de ces deux prestataires et aussi évoquer...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - J'ai déjà fini ? C'est compliqué, il faut que je réponde aussi aux vœux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Alors allez-y, mais rapidement. C'était une façon de vous dire de... Voilà.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - D'accord. Je veux donc saluer le travail des deux sociétés et rappeler la mémoire de Pascal Bensidoun qui nous a quittés cette année et pour lequel nous avons tous une pensée émue.

Enfin, sur les vœux, je vous propose, d'abord sur la question des nouveaux marchés, notamment du 17e mais aussi du 10e qui a été évoqué par Sylvain RAIFAUD, que ce soit dans la future D.S.P. et qu'on étudie, au moment où l'on renouvelle la D.S.P., la création et l'évolution de ces marchés. J'irai donc en consultation des maires d'arrondissement sur cette question de l'évolution des marchés.

Sur la question du vœu porté par le groupe Communiste et de l'amendement porté par le groupe "Les Ecologistes" sur la possibilité d'une expérimentation en régie, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui propose une étude sur la possibilité de ce type de marché.

Je suis désolé, je n'ai pas beaucoup de temps pour répondre aux nombreuses interventions, mais je veux vous rappeler que notre principe d'exploitation, c'est celui d'une D.S.P. qu'on propose de reconduire sur la base de deux lots, et nous rattachons à ce projet de délibération un vœu de l'Exécutif avec la possibilité d'une étude sur l'expérimentation d'un marché en circuit court avec des producteurs franciliens, portée par Audrey PULVAR, qui serait une expérimentation nouvelle.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue. Un circuit court et de proximité, si vous me le permettez.

En réponse à l'amendement n° 139 et au vœu n° 69, l'Exécutif a déposé le vœu n° 69 bis.

L'amendement n° 139 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré ?

M. Jérôme GLEIZES. - Il est retiré et j'ai compris que la droite allait le voter, puisque c'est l'expérimentation de la régie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

On enchaîne. Le vœu n° 69 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix le vœu n° 69 bis...

J'ai d'abord une explication de vote, pardonnez-moi, de Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "LR, LC - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, je n'ai pas eu l'occasion, n'ayant pas été inscrite, de m'exprimer au nom du groupe sur le sujet, mais comme il est très important pour les Parisiens, je me permets de m'exprimer maintenant.

Les marchés découverts parisiens sont en effet un élément clé, on l'a entendu, dans la vie des Parisiens, de l'attractivité économique locale et un accès direct à une alimentation de qualité et non dispendieuse pour les Parisiens, avec plus de 300 marchés répartis sur tout Paris.

Leur gestion est assurée par deux délégations de service public, l'objet de notre projet de délibération d'aujourd'hui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote, on est d'accord.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Voilà. Nous soutiendrons, bien sûr, le principe du renouvellement de ces délégations de service public à partir de 2026, car il est évident que ce modèle est le plus adapté à la gestion d'un territoire aussi vaste et complexe que Paris. La régie ne semble pas en mesure de répondre efficacement aux enjeux d'un territoire aussi vaste et complexe que Paris.

Toutefois, il est indispensable que ce renouvellement s'accompagne d'améliorations nécessaires, attendues aussi bien par les Parisiens que par les marchands eux-mêmes.

Le premier point crucial concerne les emplacements inoccupés...

Excusez-moi, je...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Non, mais la prochaine fois, inscrivez-vous, chère collègue.

Mme Samia BADAT-KARAM. - J'ai essayé de le faire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Alors allez-y. Il vous reste moins d'une minute. Allez-y.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Le premier point crucial concerne les emplacements inoccupés, souvent en semaine. De nombreux commerçants abonnés ne respectent pas leur engagement, ce qui crée un cercle vicieux. Moins de commerçants, donc moins de clients et donc encore moins de commerçants, et ces places inoccupées sont ensuite proposées à des volants, créant une situation où les emplacements sont payés deux fois sans bénéfice supplémentaire pour la Ville. Il nous semble donc indispensable d'inclure dans la future convention des sanctions financières, voire des exclusions pour les commerçants qui ne respectent pas leur abonnement. De plus, en cas d'inoccupation, pourquoi ne pas favoriser l'usage de ces emplacements par des associations locales ou des acteurs de quartier ? Cette solution a d'ailleurs fait ses preuves à Boulogne.

Un autre point concerne le démontage des stands, une obligation qui est trop souvent négligée. Les stands restent montés après des heures...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Et alors, vous votez...

Mme Samia BADAT-KARAM. - ... ce qui gêne l'espace public.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - ... ou vous ne votez pas ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Pardon ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Explication de vote. Vous votez ou vous ne votez pas, finalement ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Deux secondes. Et je profite...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Vous avez déjà dépassé d'une minute, là.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je profite aussi de cette occasion pour rappeler à M. BONNET-OULALDJ...

Comment ? Ce n'est pas grave. Dans ce cas, je m'inscris sur un autre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Là, je suis désolée, mes chers collègues, une explication de vote, c'est deux minutes, et pas une minute. C'est deux minutes, mais là...

Mme Samia BADAT-KARAM. - Si on en est là, c'est parce que cela fait trois jours...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - ... vous êtes à 2 minutes 30 de ce qui ressemble plus à une inscription qu'à une explication de vote. Dites-nous au moins ce que vous votez.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je voudrais demander à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, il le sait et il m'a d'ailleurs demandé de le lui demander en séance, le point sur le marché de l'avenue de Versailles, le haut de l'avenue de Versailles, sur lequel nous n'avons pas eu le temps d'échanger.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On va s'arrêter là et nous avons une demande d'explication de vote de M. ...

Attendez, excusez-moi, Monsieur BOHBOT. On a une demande d'explication de vote de M. ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

Rappel au règlement de M. BOHBOT.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Si on en est là, c'est parce qu'ils n'ont pas voulu que je m'inscrive sur le projet de délibération.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Madame, Madame la Maire, d'abord, Mme Samia BADAT s'est exprimée malgré les interruptions que vous avez faites, et donc dans les deux minutes, il faut décompter votre intervention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je ne l'ai interrompue que pendant 5 secondes...

M. Jack-Yves BOHBOT. - Ce n'est pas l'habitude...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - ... elle a parlé 2 minutes 40.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Ce n'est pas l'habitude...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Donc vous comprendrez...

M. Jack-Yves BOHBOT. - ... d'interrompre l'intervenant lors d'une explication...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - ... qu'il y a un moment où il faut s'arrêter.

M. Jack-Yves BOHBOT. - ... de vote, Madame la Maire, et je crois que Samia BADAT-KARAM a bien expliqué qu'elle n'avait pas pu s'inscrire sur ce projet de délibération pour des raisons qui étaient plus liées à l'administration qu'à sa propre volonté. Ainsi, laissez-lui la faculté de défendre naturellement son point de vue.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Cher Jack-Yves BOHBOT, cher collègue, Mme BADAT-KARAM s'est exprimée pendant 2 minutes 47. Alors, j'ai bien compris qu'il y avait eu une difficulté pour qu'elle s'inscrive et qu'elle aurait eu en l'occurrence 5 minutes. Mais elle a eu pour une explication de vote 2 minutes 47 et je l'ai interrompue pendant moins de 10 secondes. Je crois que la répartition est équilibrée.

Nous avons une demande d'explication de vote de M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe va voter contre ce vœu. Il va voter contre ce vœu, d'ailleurs, cela a été très bien expliqué par mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER dont on a essayé par la suite de travestir les propos au cours de ce débat.

La raison essentielle, et je suis navré de vous le répéter, Monsieur BONNET-OULALDJ, Madame POLSKI, Monsieur GLEIZES, vous faites probablement partie des privilégiés. Vous avez eu ce rapport, qui doit...

Non. Non, Monsieur. Pardon, je suis en train de parler et je suis en train de vous expliquer que vous avez tort. Je suis connecté en ligne sur le site de la Mairie de Paris. Alors, vous allez peut-être m'apprendre ce qu'est un document ! Le document C.C.S.P.L.-2024-09-10, feuille émargement P.D.F. Mais vous avez vu ce que vous avez mis en ligne ? Vous êtes même incapable de le savoir ! Ce n'est pas un rapport, ça, ce sont des feuilles d'émargement ! C'est exactement ce que mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER a essayé de vous dire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Cher collègue, cela ne ressemble pas à une explication de vote, ce que vous faites là.

M. David ALPHAND. - Regardez ce qui est en ligne, plutôt que de fanfaronner !

Donc nous voterons contre et, d'ailleurs, si d'aventure ce projet de délibération vient à passer, par défaut d'information, nous saisirons le contrôle de légalité du Préfet !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous invite à retrouver votre calme, de part et d'autre de cet hémicycle. Pour l'instant, la prévision de fin du Conseil est aux alentours de 23 heures. Je pose cela là, comme disent les moins jeunes. Pas les jeunes, mais les moins jeunes.

Nous avons une demande d'explication de vote de Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, rapidement. Sur le principe de la délégation de service public, pour Union Capitale et les élus et les maires d'arrondissement, il ne s'agit pas de remettre en cause le principe. Par contre, nous avons fait deux vœux, portés par Vincent BALADI et moi-même, et c'est vrai que Nicolas BONNET n'a pas eu beaucoup de temps pour développer, mais ce que nous souhaiterions, c'est qu'une étude soit lancée. Et ce n'est pas complètement lié à la D.S.P. Cela peut être pris en charge par la Ville.

Nous nous abstenons donc sur le projet de délibération et nous maintenons nos deux vœux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. Vous avez donc répondu par anticipation à ma question sur les deux vœux.

Pour l'instant, il s'agit de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 160).

Et je viens d'entendre Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire, nous expliquer que les vœux n° 70 et 71 sont maintenus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DAE 123).

2024 DU 118 - Cession à la Foncière "Paris Commerces" des lots 81 et 3 de l'immeuble en copropriété 156, rue de Tolbiac (13e) et du lot 59 situé 162-164, avenue d'Italie (13).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 118 qui concerne une cession à la Foncière "Paris Commerces" des lots 81 et 3 de l'immeuble en copropriété situé au 156, rue de Tolbiac et du lot 59 situé au 162-164, avenue d'Italie.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire. Cela va être beaucoup plus court que cinq minutes, je vous rassure.

Sur le principe, évidemment, nous sommes favorables à l'action de la Foncière "Paris Commerces", qui fait suite à la SEMAEST qui avait été bien utile en son temps, notamment contre la mono-activité dans le 11e arrondissement, mais ce bon outil n'empêche pas de se poser la question des causes. Pourquoi tous ces commerces ferment à Paris et pourquoi, en l'occurrence, devons-nous racheter deux commerces rue de Tolbiac dans le 13e arrondissement ? C'est parce que la population de Paris s'appauvrit cruellement et que les commerces n'ont plus de chalandise suffisante. A ce rythme, et c'est bien l'inquiétude que je veux communiquer aujourd'hui, la Foncière sera très vite dépassée, car si l'objectif est de préempter tous les commerces vides, il n'y aura jamais les moyens pour y parvenir.

Voilà pourquoi nous voulons, ici, alerter, et nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - La réponse sur l'appauvrissement de la population de Paris est peut-être dans les causes de 10 ans de libéralisme mené par Emmanuel MACRON. Après, la question du pouvoir d'achat n'incombe pas à la Ville de Paris, elle incombe à la question de l'augmentation des salaires, par exemple. Elle incombe à la question de meilleures retraites pour les retraités qui sont appauvris aussi par votre politique. Elle incombe à une vraie politique économique de redistribution des richesses, notamment par une nouvelle fiscalité.

Bon, si vous voulez qu'on parle de cela, on peut le faire, mais ce n'est pas le sujet du projet de délibération, c'est le sujet que vous avez à débattre au Sénat...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On écoute l'orateur, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - ... et que vous ne défendez pas, Monsieur OLIVIER !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de calme.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Monsieur OLIVIER, vous ne jouez pas votre rôle de sénateur. Vous ne jouez pas votre rôle de sénateur pour défendre les Parisiens ! Vous venez nous faire des leçons sur le pouvoir d'achat des Parisiens alors que vous faites une politique complètement à l'opposé à l'échelle nationale, au Sénat.

Si, vous y êtes pour quelque chose, c'est votre responsabilité !

Par contre, on peut être fier du travail de la Ville, notamment sur la possibilité de préserver les commerces, et c'est ce que préconise ce projet de délibération. Encore une fois, grâce à la préemption, grâce au travail de la Ville, grâce à la création d'une foncière, nous avons pu préserver un nouveau commerce, et c'est notamment le cas, ici, de deux commerces situés dans le 13e arrondissement.

Aussi, c'est un ensemble de 41 nouveaux commerces que nous avons préservés grâce à cette politique de préemption, et c'est l'objet de ce projet de délibération que je soumets au vote, un projet de délibération qui permet de lutter contre la spéculation immobilière et foncière, qui permet d'implanter de nouveaux commerces et services de proximité, qui permet de relocaliser des métiers d'artisanat, de réparation et de fabrication, qui permet d'intervenir dans des quartiers à fortes vacances, et c'est toute la politique que nous défendons. Je voudrais donc soumettre ce projet de délibération au vote.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 118).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un Prix du commerce parisien.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 72 relatif à un Prix du commerce parisien.

La parole est au sémillant Olivier VÉRON, que je ne vois pas. Il n'est pas là.

Quelqu'un d'autre le présente ? Le vœu est retiré, me dit-on. Donc pas de vœu n° 72, pas de réponse de Nicolas BONNET-OULALDJ. Merci.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sauvegarde du patrimoine commercial parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n°s 73 et 73 bis relatifs à la sauvegarde du patrimoine commercial parisien.

La parole est à Paul HATTE, qui est bien là.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans le savoir, la fermeture il y a quelques semaines de la plus ancienne mercerie de Paris a fait la une des journaux. Elle datait de 1840. Ainsi, une des deux boutiques va fermer. C'est une mercerie qui a aussi été visitée par Emile Zola, qui a écrit à ce sujet dans "Au Bonheur des Dames".

On a remarqué, ces dernières années, la fermeture d'autres boutiques. Il y a notamment "A l'Oriental", qui était vendeur de pipes depuis 200 ans et qui a fermé, il y a aussi le sujet de la librairie Jousseau qui a questionné et qui a failli disparaître. Nous, on pense, dans l'opposition, que ces commerces font partie de l'âme de Paris et font partie aussi de ce qui attire les touristes dans notre ville.

La particularité de ce patrimoine, qui est largement hérité de la fin du XVIIIe siècle et du XIXe siècle, c'est que la transmission est souvent familiale et qu'à l'occasion, en général, d'un modèle économique parfois un peu complexe à tenir et à l'occasion de renouvellements ou changements de bail, on a des fermetures de ces commerces.

Nous, ce que nous proposons est assez simple. D'abord, c'est que la Ville procède à un recensement de ses boutiques qui ont pour particularité leur commerce, et cela peut être des chaisiers, cela peut être, je le disais, des merceries, qui ont pour particularité leur façade, parfois l'intérieur des boutiques, qui ont 200 ou 300 ans, afin de reconnaître leur valeur patrimoniale, donc de faire un inventaire et qu'on puisse ensuite intégrer dans le P.L.U., dans le Plan local d'urbanisme, l'emplacement des boutiques, leur histoire, leur décoration intérieure, pour permettre une meilleure protection de ces commerces.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur Paul HATTE, de nous saisir sur ce sujet qui est très important.

Nous avons tous été très étonnés qu'une mutuelle, "la Carac", mutuelle des anciens combattants, décide de mettre fin au bail d'"Ultramod", qui est une boutique, comme vous l'avez évoqué, de plus de 200 ans, très ancienne, spécialisée notamment dans la mercerie, qui fournit beaucoup de créateurs et de stylistes de mode à Paris. "La Carac" a souhaité mettre fin à son bail et faire une spéculation immobilière. On est donc face à une logique qui, aujourd'hui, tue le commerce populaire à Paris et des commerces emblématiques qui sont dans notre patrimoine, par la spéculation immobilière et la volonté de mettre des bureaux, de mettre autre chose et, au passage, de se faire de l'argent.

Votre vœu est donc très intéressant, mais nous avons un problème : le Plan local d'urbanisme, qui protège aujourd'hui 213 kilomètres de linéaire commercial, qui permet de sanctuariser certains commerces, surtout l'artisanat, ne permet pas de protéger tout Paris, ne permet pas de protéger notamment des baux qui sont dans le privé et des

baux, comme c'est le cas d'"Ultramod", qui sont résiliés et sur lesquels on n'a pas de possibilité d'intervention. Le Plan d'urbanisme et tout ce qu'on a en matière de règles d'urbanisme ne nous permettent pas de protéger.

C'est pour cette raison que je vous propose un vœu de l'Exécutif qui va un peu plus loin. Ce vœu propose de continuer la démarche lancée par "Paris Commerces" avec un plan pour les commerces emblématiques qui s'appuiera tout d'abord sur une étude pour identifier ces commerces - c'est ce que vous demandez - afin de les protéger, et avec, en plus, des mesures spécifiques comme le font déjà d'autres villes européennes, telles Barcelone et Lisbonne. Pour ce faire, nous avons aussi besoin du Gouvernement afin de mettre en place l'encadrement des loyers, réclamé de longue date par des petits commerçants, ce qui permettrait de freiner la spéculation immobilière et de garantir que les loyers restent abordables pour ces commerces essentiels.

Je vous propose donc de retirer votre vœu et de soumettre au vote le vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 73 déposé par le groupe Union Capitale est-il maintenu ?

M. Paul HATTE. - Oui, on le maintient. On vous parle patrimoine, vous nous parlez capitalisme.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien, il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 161).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 74 relatif à l'exonération de droits de terrasse des commerces affectés par des travaux de voirie.

La parole est à Maud GATEL, chère collègue, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque jour, ce sont plusieurs milliers d'emprises de travaux qui s'étalent sur la voie publique parisienne, parfois pour de bonnes raisons, en matière d'évolution de l'aménagement de l'espace public, trop souvent malheureusement pour de mauvaises raisons, en raison d'un manque de coordination des travaux. Et ces travaux ont un impact extrêmement important sur les professionnels, sur la commercialité de leur commerce. Or, nos commerçants ont beaucoup souffert ces dernières années entre manifestations, pandémie, inflation ou encore explosion de la taxe foncière à Paris. Il est donc essentiel que la Ville active tous les leviers pour soutenir nos commerçants et il est on ne peut plus logique qu'ils n'aient pas à payer de droits de terrasse lorsqu'ils n'ont pas pu bénéficier de l'espace en raison desdits travaux.

C'est l'objet de ce vœu qui a été présenté par Bertrand LAVAUD et adopté par le conseil du 17^e arrondissement. Il demande la mise en place d'une procédure simple et rapide pour permettre aux commerçants affectés par des travaux de voirie de bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de leurs droits de voirie.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, une règle simple en matière d'exonération : la Ville de Paris ne peut pas exonérer des commerçants en dehors d'un arrêté préfectoral qui objective les préjudices, et ces commerçants peuvent faire appel à la Commission d'indemnisation nationale qui est mise en place. La seule possibilité que nous avons aujourd'hui, ce sont les indemnisations, les exonérations qui ont lieu en raison de l'organisation des Jeux olympiques. D'ailleurs,

nous attendons tous avec beaucoup d'impatience que la Commission nationale se mette en place, mais nous présentons à ce Conseil de Paris l'exonération des droits de terrasse, déjà, pour les commerçants qui ont été affectés sur les voies de réservation olympiques, les voies de délestage, les voies concurrentes qui ont été situées en zone rouge, les voies d'approche ou lorsque l'établissement était situé sur un trottoir le long des voies relevant des parcours d'approche des spectateurs pour des besoins d'organisation. Dans cette catégorie concernée, les établissements ont des restrictions très marginales au passage des courses cyclistes en ligne.

Sur la tenue des travaux en général, les commerçants voient habituellement leurs droits de terrasse gelés pendant le déroulement des travaux si ceux-ci empêchent l'installation de ladite terrasse, mais nous n'avons pas la possibilité de l'exonération que vous demandez, Madame la Conseillère de Paris.

C'est pourquoi je vous demande le retrait de votre vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Madame GATEL, est-ce que vous retirez votre vœu ? Non, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe MoDem et Indépendants.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Abstentions ? Merci.

Le vœu n° 74 est rejeté. Je vous remercie.

2024 DFA 43 - Prise de participation de la S.E.M. "Axe Seine énergies renouvelables" dans la société de projet "ASER Autoconsommation Photovoltaïque".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 43 et l'amendement n° 75.

Je donne la parole, pour le DFA 43, à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, mes chers collègues, "l'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage", vous connaissez l'expression de Chico Mendes, sans mépris pour le jardinage, auquel, mon voisin et moi-même, nous sommes d'ailleurs attachés. Mais, voilà, sans dimension sociale, sans ambitions alternatives, les actions écologiques ne sont pas à la hauteur des enjeux. En outre, si ces actions vont à rebours des acquis sociaux, nous tirons la sonnette d'alarme.

Il y a deux ans, nous avons voté contre la création de la S.E.M. Energies, du fait du modèle économique qu'elle utilise. La pédagogie étant l'art de la répétition, je me permets de revenir sur ce sujet. Nous contestons le manque de maîtrise publique derrière cette S.E.M., le montage avec des sociétés de projet et votre volonté explicite de ne pas garantir le statut protecteur de l'énergie aux salariés. En effet, nous tenons à tout ce qui caractérise une maîtrise publique, que ce soit en termes de philosophie, de modèle économique ou de modèle social pour les salariés.

Nous le martelons assez souvent, seul le cadre public est à même d'assurer une décarbonation dans un cadre social et démocratique, dans l'intérêt tant des usagers que des salariés. La dérégulation du secteur de l'énergie a fait trop de dégâts sur les factures des usagers comme sur les droits et conditions de travail des salariés du secteur pour que nous ne soyons pas extrêmement attentifs sur le sujet. Nous ne voulons plus revoir ces entreprises dites vertes qui lâchent leurs clients en plein milieu de l'hiver, nous ne voulons plus revoir ces entreprises de l'énergie qui engrangent des profits sur le dos de leurs sous-traitants. Du coup, nous ne pourrions accepter qu'une ville comme Paris prenne part à une forme d'extension de la dérégulation par le bas de concurrents sur le modèle social.

Avec ce projet de délibération qui nous est soumis, nous nous éloignons encore un peu plus de la maîtrise publique. Désormais, le sujet des emplois et de la précarité dans le domaine des emplois verts commence enfin à faire son chemin dans la presse. Ceux-ci représentent, d'après l'I.N.S.E.E., 1,5 % des emplois en France et, parmi ces emplois, 41 % concernent la production et la distribution d'énergie, avec beaucoup d'ouvriers. Malgré une insuffisante connaissance du secteur en matière d'études et de données, on constate que ces emplois ouvriers dans les emplois verts sont de moins bonne qualité que la moyenne en France, avec des salaires plus bas, plus de temps partiel et davantage de contrats courts, ce que documente très bien Mathilde GUERGOAT-LARIVIÈRE, chercheuse au Centre lillois d'études et de recherches économiques, et c'est ce que détaille d'ailleurs un article du "Monde" d'il y a quelques jours.

Vous comprendrez notre vigilance sur le sujet. La transition écologique doit être sociale, sinon elle ne marchera pas ; c'est la condition de son acceptabilité et, surtout, de sa désirabilité. La qualité des emplois est un aspect central. C'est pourquoi nous proposons un amendement qui a deux objectifs. Primo, nous prémunir de la sous-traitance, synonyme de moins-disant social, de pression sur les salaires et les conditions de travail, de nivellement

par le bas et qui réduit toujours plus le contrôle public. Secundo, la préservation du statut des I.E.G., industries électriques et gazières, afin d'éviter tout dumping social sur le statut des salariés. C'est donc un amendement de cohérence liant nos discours en matière de progrès social, etc., avec nos actes.

La dernière fois, Madame CHARNOZ, vous nous aviez répondu que les opérateurs qui concourent à la gestion du projet se soumettaient déjà à un cahier des charges exigeant, notamment en matière de garanties sur les conditions de travail. Mais, dans le même temps, dans la même intervention, vous nous aviez expliqué que notre amendement allait nous contraindre à consulter trop peu d'opérateurs, qui ne vérifient pas ce que nous demandons, signe que, visiblement, les garanties que nous disons être en place ne doivent pas être étouffantes pour les opérateurs aujourd'hui.

Cette réponse, vous le comprendrez, n'est pas satisfaisante pour nous et je pense que nous devons prendre le problème dans l'autre sens : ce sont les opérateurs qui doivent s'aligner sur nos exigences, et pas l'inverse. La commande publique doit faire preuve d'exigence sociale. C'est notamment pour ces raisons que nous voulons un schéma collectif, un schéma de la commande publique responsable et ambitieux, que l'on impose des normes environnementales dans nos marchés et projets. C'est pour cela que nous portons certaines chartes pour l'emploi. C'est l'offre qui doit s'adapter à la demande publique démocratique, et non l'inverse. Mais comme je vous sais attachée aux droits des travailleurs, nous attendons que l'Exécutif nous fasse des propositions pour que nous puissions avancer en bonne intelligence sur le sujet.

De ce fait, nous voterons le projet de délibération si notre amendement est voté. Sinon, nous voterons contre pour ne pas donner un chèque en blanc sur un sujet aussi important.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Je donne à présent la parole à M. GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Alors, ce n'est pas M. GLEIZES. M. RAIFAUD est désinscrit, donc...

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne savais pas que mon collègue s'était désinscrit, je croyais qu'il parlait avant moi.

Ne t'en va pas, Jean-Noël. "Mince", j'allais te répondre.

C'est un sujet très intéressant et je suis parfois en désaccord avec mon collègue Jean-Noël AQUA entre le cadrage général, sur lequel nous avons une position commune, et le cas particulier qui est ici de l'autoconsommation photovoltaïque.

Il a tout à fait raison sur le fait que la dérégulation du marché de l'électricité et du marché énergétique en général a entraîné la création d'entreprises qui font de la rente au détriment du public. On l'a vu hier, déjà, dans le débat sur la mission gaz de la privatisation de G.R.D.F., qui est Engie mais qu'on a dû diviser en deux parce qu'il y a encore une mission de service public et donc... Enfin, voilà, c'est très compliqué et il y a des choses totalement aberrantes. C'est tout à fait symptomatique de la situation française qui fait que, derrière de bons principes de mise en concurrence, on met des choses en concurrence qui ne peuvent pas l'être, car il y a des économies de réseaux qui font qu'il faut que cela reste sous forme de monopole, d'où l'importance d'avoir un contrôle public.

Dans le cas présent, il s'agit de la question de l'autoconsommation photovoltaïque. Je vais rappeler ce que c'est. L'autoconsommation, c'est un des éléments clés de la relocalisation de la production énergétique. Autoconsommation et autoproduction, cela veut dire qu'on va aller au niveau du territoire pour la production d'énergie. On sait qu'aujourd'hui, pour répondre à la fois aux enjeux climatiques et aux enjeux énergétiques... Parce que vous voyez très bien les conséquences de la géopolitique actuelle, que le prix du pétrole augmente, que le pétrole est repassé à plus de 80 dollars le baril et que le gaz, pareillement, est en train d'augmenter, notamment avec le conflit en Ukraine du fait de l'invasion russe de l'Ukraine. Tout cela a un impact très fort sur les prix et c'est pour cela qu'aujourd'hui, les territoires doivent être en capacité de produire leur propre énergie. Et l'autoconsommation photovoltaïque, c'est le fait de pouvoir produire ce que les acteurs consomment. Là, je crois que c'est 15 mégawattheures de volume, ce qui est peu. On nous a parlé hier de la nécessité de 300 gigawattheures pour une ville comme Paris, donc on voit qu'on est à 0,0050, ce qui n'est pas beaucoup, mais c'est un début indispensable.

Dans ces phases de relocalisation de la production énergétique, on est aussi sur de la localisation territoriale et donc sur des petites structures. Ce qui est important, c'est d'avoir un vrai contrôle de ces petites structures, mais on ne veut pas imposer un cadre général comme le cadre de D.U.G. qui pourraient mettre en difficulté ces structures. Cela ne veut donc pas dire que c'est du moins-disant social, cela veut dire qu'on est plutôt sur des sortes de coopératives, des S.C.I.C., donc des structures de l'E.S.S. qui sont autre chose que des grands groupes industriels. C'est pour cela qu'il y a une confusion entre la gestion du nucléaire ou la gestion de "Total" avec ces petites structures de petites productions territoriales qui relèvent plutôt du domaine de l'E.S.S.

Pour terminer sur ce point, parce qu'il me reste encore deux minutes, et je ne voudrais pas abuser de cela... C'est dommage qu'il n'en ait pas parlé, car un des vrais problèmes aussi de la question de la production d'électricité, parce qu'on confond aussi les consommations de gaz, de pétrole, comme formes d'énergies, avec les consommations d'électricité, c'est le fait qu'un problème particulier de l'Ile-de-France, c'est la question de l'électricité

et le fait qu'il n'y a pas de centrales nucléaires en Ile-de-France, je le rappelle. La première centrale nucléaire est dans l'Aube, donc une bonne partie de la production d'électricité, soit elle vient de loin par les centrales nucléaires hors de l'Ile-de-France, soit elle vient par les autres formes de productions d'électricité. Et c'est pour cela que la production photovoltaïque, ou l'éolien quand c'est possible, est un élément très important pour construire la résilience du territoire francilien. Toutes les études le montrent, et c'est dommage que mon collègue RAIFAUD ne soit pas intervenu sur la question énergétique notamment au niveau métropolitain, car il y a eu un schéma des énergies qui a été fait à l'échelle métropolitaine et on voit très bien qu'on a un jeu de dépendances. Je rappelle que l'Ile-de-France était le territoire le plus dépendant du gaz russe ; on a découvert cela au début du conflit.

Cela veut dire qu'on ne peut pas faire de l'électricité par du photovoltaïque ou par du nucléaire et qu'on l'a fait par le gaz, c'est-à-dire qu'on consomme du gaz pour produire de l'électricité. C'est toute la confusion : on consomme des énergies pour produire d'autres énergies. Voilà, il y a un vrai problème de la question énergétique en France, et à travers la mise en place de cette structure, de ce partenariat avec les villes du Havre et de Rouen, on commence à construire une indépendance énergétique francilienne, et c'est indispensable.

Merci de ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour présenter l'amendement n° 75, je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour trois minutes maximum.

Non ? D'accord, il l'a fait. Très bien. C'est ce qui était inscrit, je voulais donc en être sûr.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Maximum, Monsieur le Maire. Merci.

Merci, Monsieur le Maire et merci, chers collègues, de vos interventions. Avec ce projet de délibération, nous poursuivons le développement des projets de développement d'énergies renouvelables voulu par les Maires de Paris, Rouen et Le Havre, avec la création de la S.E.M. "Axe-Seine Energies Renouvelables" en 2022, bien sûr avec le soutien de la Métropole du Grand Paris.

Il s'agit en effet, avec cette nouvelle création de filiales, de développer au côté d'un partenaire expert une offre d'autoconsommation photovoltaïque pour des toitures et ombrières de parkings de grande taille. Avec quatre projets concernant des hôpitaux franciliens, la S.E.M. "A.S.E.R." investira désormais pleinement le territoire de notre Région et s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan Climat de la Ville de Paris.

Je voudrais dire à Jean-Noël AQUA que nous ne pouvons suivre ses propos. Il nous a sorti énormément d'épouvantails, il nous a rappelé les catastrophes industrielles de ce domaine peut-être pour nous effrayer, mais, ici, nous sommes sur un modèle bien loin de ce qu'il nous a décrit et je pense que nous partageons l'ambition de la maîtrise publique sur nos productions et notre livraison d'énergies. C'est en tout cas ce que notre collègue Dan LERT s'emploie à faire depuis le début de la mandature et ce que nous faisons depuis très longtemps. Nous partageons les mêmes objectifs et, s'il vous plaît, ne soyons pas catastrophistes quand nous examinons les projets de délibération et surtout l'engagement de notre collectivité dans ces outils, dans ces opérateurs de politiques publiques.

Concernant l'amendement déposé par le groupe Communiste et Citoyen, je peux réaffirmer ici, et je compte sur vous, chers collègues, pour le dire à Jean-Noël AQUA, que nous partageons l'objectif d'assurer les conditions de travail des salariés de nos opérateurs, mais qu'ici, nous divergeons sur le moyen. En l'espèce, nous imposons à nos co-actionnaires - je le redis pour la énième fois -, partenaires et prestataires, le respect de critères sociaux mais aussi environnementaux exigeants et l'existence d'un bénéfice pour le territoire. Pour cette société du projet "A.S.E.R." autoconsommation photovoltaïque, je peux d'ores et déjà vous confirmer que les modalités d'intervention de l'opérateur devront présenter toutes les garanties de respect des conditions de travail et de sécurité des salariés. Vous pouvez en être assurés et c'est pour cela que je vais vous demander de retirer votre amendement, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Je voudrais terminer en remerciant Jérôme GLEIZES pour ses propos et lui dire que je partage notre ambition pour cette politique énergétique qu'il a voulu nous dresser en quelques minutes. Vous pouvez compter sur notre collègue Dan LERT pour mettre en œuvre cette politique et développer tous les outils de notre autonomie et augmenter sans cesse notre capacité de production d'énergie et notamment d'énergies renouvelables, et vous pouvez compter sur moi pour que ce soit par des opérateurs maîtrisés par la puissance publique.

Je vous invite donc, chers collègues, à adopter ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 75 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 75 est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DFA 43).

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Chers collègues, juste pour information, je sais qu'on n'est pas extrêmement nombreux, là, à date, mais la prévision de la fin du Conseil, pour l'heure, est aux alentours de minuit ce soir. Je vous rappelle qu'il y a un Conseil métropolitain pour les Conseillers métropolitains qui sont ici cet après-midi. Je vous engage donc vivement, quand c'est possible, à réduire la durée de vos interventions ou à vous désinscrire ou, en tout cas, à les prioriser, si je puis dire, sauf si vous souhaitez passer la soirée entière ici, ce qui serait formidable. Mais voilà, je voulais vous en informer pour les prochaines prises de parole et inscriptions.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux impayés et suppressions d'emplois au B.H.V. Marais.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu n° 76 relatif aux impayés et suppressions d'emplois au B.H.V. Marais.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum. Ou à M. BROSSAT, le co-président.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement déposé ce vœu qui est relatif à l'avenir d'un grand magasin parisien que tout le monde connaît bien ici, le B.H.V. Marais, juste en face de l'Hôtel de Ville.

En novembre 2023, cet établissement a changé de main à la suite de la cession du groupe "Galeries Lafayette". L'intersyndicale nous a alertés depuis, puisque depuis ce rachat, à l'espoir a fini par succéder une forme d'inquiétude, une inquiétude réelle exprimée par les salariés et qui est double. La première inquiétude est sociale. Il y a eu en effet, en un an, entre 200 et 300 suppressions d'emplois, au point d'ailleurs que les syndicats parlent d'une forme de plan social déguisé, avec, du même coup, une charge de travail de plus en plus importante pour les salariés. Cette première inquiétude est donc une inquiétude sociale. Il y a une deuxième inquiétude, qui porte, elle, sur l'avenir du magasin. En effet, a été exprimé par les organisations syndicales, mais les clients ont aussi pu le constater, le fait que des rayons parfois sont vides ou qu'il y a des retards de livraison, suite au paiement avec retard des fournisseurs.

Tout cela crée donc une inquiétude tout à fait légitime et il s'agit, par ce vœu, de demander que la Ville de Paris poursuive son dialogue avec la direction du magasin pour veiller à sa pérennité et aux conditions de travail des salariés qui nous ont à juste titre interpellés.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je donne à présent la parole au maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, cher Ian, tout le monde connaît le B.H.V., mais je crois que je fais partie, avec beaucoup d'habitants locaux, de ceux qui, depuis au moins 40 ans, le fréquentent quasiment quotidiennement. J'y ai tout acheté, depuis ma chambre à coucher jusqu'à ma garde-robe et, bien sûr, toutes les vis, tous les écrous, tous les outils. Le sous-sol fait partie d'une vénérable institution que je fréquente comme un temple avec beaucoup de Parisiennes et de Parisiens notamment du quartier.

C'est vrai, le B.H.V. connaît des difficultés. Il est dans une phase de transition, mais je voudrais quand même ici dire à tout le monde de faire attention aux récupérations politiciennes que j'entends de part et d'autre sur ce sujet.

Certes, depuis son rachat par la Société des Grands Magasins, en novembre dernier, le B.H.V. connaît des difficultés financières. Il y a une série d'impayés et des délais de paiement, je n'y reviens pas. Je voudrais simplement dire le dialogue que nous avons avec notamment les dirigeants et Frédéric MERLIN, qui a racheté la société. Il concède des perturbations, a évoqué un moment de transition dans la comptabilité et parle de cette période transitoire. Nous allons bien voir.

Pour autant, sur la rentabilité de l'entreprise, je voudrais tordre le cou à un cliché que j'entends chaque fois que le B.H.V. est évoqué et qui est l'occasion de faire le procès de la politique parisienne. Ce seraient tour à tour le statut

de la rue de Rivoli, la Z.T.L., qui n'est même pas encore activée, la piétonnisation générale et la réduction de la place de la voiture qui auraient coulé le B.H.V. A chaque fois, c'est tout nouveau, c'est la politique parisienne. Sauf que, et je reprends les termes de Frédéric MERLIN qui a passé du temps à faire ce qu'on appelle de la "due diligence", à bien regarder : la famille HOUZÉ et les grands magasins n'ont jamais scellé la situation du B.H.V. Je crois que cela fait 10 ans, peut-être même des dizaines d'années, en tout cas plus de 10 ans que le B.H.V. perd de l'argent chaque année, de l'ordre de 15 millions d'euros par an. Je crois que les difficultés du B.H.V., qui sont réelles, tangibles, appellent un changement de modèle d'affaires et, surtout, n'ont rien à voir, au contraire d'ailleurs, avec la politique de la Ville. Je dis "au contraire", car toutes les études qu'on a faites, dont la dernière en date de l'APUR, montrent que la vacance commerciale a baissé rue de Rivoli et que la situation s'est améliorée au fil du déroulement de notre politique municipale.

Ainsi, attention à cette récupération. Les difficultés du B.H.V., qui nous inquiètent, qui nous préoccupent, n'ont rien à voir, au contraire, avec la politique de la Municipalité et sa politique d'aménagement en particulier. Je vous renvoie à toutes les études que l'on a présentées et que l'on va continuer de présenter.

Je crois qu'il faut quand même faire confiance au dirigeant actuel, une confiance évidemment mesurée. Avec la Maire de Paris, nous avons la volonté que la S.G.M. fasse briller et continue à faire briller le B.H.V. Je pense qu'il faut être à l'écoute de la démarche actuelle qui consiste à faire baisser les frais généraux, les références et à ne pas remplacer les départs à la retraite. Bien sûr, il faut être très attentif à la situation et j'entends l'inquiétude des salariés. Nous les soutenons évidemment dans leurs préoccupations pour la pérennité de leur emploi, pour l'avenir de ce grand magasin iconique auxquels ils sont eux aussi attachés et je le sais pour avoir parlé régulièrement avec un grand nombre d'employés...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... mais, actuellement, nous souhaitons poursuivre le dialogue social, le laisser se tenir tranquillement en apportant tout notre soutien aux salariés du B.H.V., à l'emploi et à la qualité de leur emploi.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix le vœu n° 76 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable selon un amendement qui a été proposé...

C'est après la réponse, évidemment, d'Afaf GABELOTAUD. Evidemment ! Qui va nous parler de cet amendement, et je m'en excuse.

Je donne donc la parole à Mme la Maire, chère Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - J'ai mis du jaune, j'ai essayé de ne pas être transparente du tout, pourtant.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez rappelé, cher Ian BROSSAT, depuis son rachat par la Société des Grands Magasins en fin d'année dernière, le B.H.V. semble en effet connaître des difficultés dont la presse s'est fait écho ces dernières semaines. D'après plusieurs sources et de l'aveu même de la direction, des fournisseurs et des revendeurs font l'objet de retards de paiement de la part du grand magasin. Mais la situation est un peu plus complexe qu'on ne le pense. Effectivement, il n'y a pas de récupération, comme vous le dites, Monsieur le Maire de Paris Centre, à faire, car ce sont des spéculations trop hasardeuses et la réalité de la situation est bien plus complexe. Cela dit, on ne peut pas oublier qu'il y a bien une perte, mais aussi des départs qui ont touché plus de 200 personnes, soit plus de 10 % des postes, et ce en seulement quelques mois. Les syndicats sont d'autant plus inquiets que cela ne s'inscrit dans aucune stratégie, et c'est bien là le souci. Aucune stratégie n'a été clairement présentée par le nouveau propriétaire.

Dans ce contexte, la Ville a multiplié les contacts et les rencontres avec les différentes parties prenantes afin de mieux comprendre la situation. Avec mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ et mon cabinet, on a notamment reçu une délégation de l'intersyndicale vendredi dernier et j'aurai moi-même l'occasion de recevoir de nouveau les représentants des salariés dans les prochaines semaines. Parallèlement, nous maintenons le dialogue avec la direction du magasin avec l'intention d'avancer de la meilleure façon et avec le souci de l'avenir du B.H.V., de son maintien. Notre mobilisation va s'inscrire dans la durée, car nous connaissons tous l'attachement des Parisiennes et des Parisiens et de M. le maire de Paris Centre à ce grand magasin.

Ainsi, nous rendons, Monsieur le Maire, un avis favorable à ce vœu. Après, nous avons émis des amendements, mais je crois que vous les avez acceptés. Si c'est le cas, nous maintenons notre avis favorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable si les amendements sont acceptés, et ils le sont.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2024, V. 162).

2024 DAE 33 - Convention de partenariat 2024-2027 avec le comité d'itinéraire de la Scandibérique et "Paris je t'aime". - Office de tourisme et contribution annuelle forfaitaire (10.000 euros) pour l'exercice 2024.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 33.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, peu d'entre nous le savent ici, Paris se trouve à la croisée de nombreuses véloroutes européennes, et parmi ces véloroutes, la Scandibérique, le tronçon français de la véloroute EuroVelo 3 qui relie la Norvège et l'Espagne et qui traverse en France pas moins de 20 départements et 4 régions.

Les véloroutes sont un outil formidable pour le développement du "slow tourisme" et la découverte de nos territoires. C'est aussi une formidable opportunité pour les acteurs économiques du vélo sur l'ensemble du territoire et tout particulièrement à Paris, une opportunité économique pour le secteur de l'hôtellerie-restauration qui tient ici une clientèle captive à des besoins très spécifiques, notamment sur le stationnement.

C'est pourquoi je voulais insister dans mon intervention sur l'importance, dans nos arrondissements qui sont traversés par ces véloroutes, de valoriser ces itinéraires et de travailler le développement de notre tissu économique, de sorte que la clientèle cyclo-touristique soit accueillie le mieux possible. Je pense notamment aux acteurs de l'hôtellerie et du vélo, que nous pouvons encore continuer à sensibiliser à ce secteur très particulier du tourisme qui se développe, un secteur essentiel dans notre stratégie de tourisme durable qui, je vous le rappelle, a vocation à travailler les moyennes et les courtes distances et à mettre en avant les modes les moins polluants que sont le train et, dans le cas présent, le vélo.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour cinq minutes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue, pour cette intervention.

Evidemment, la question du développement du vélotourisme est un sujet, je ne vais pas dire simplement d'actualité, mais aussi d'avenir. C'est en partie l'avenir du tourisme à Paris et c'est surtout l'avenir du tourisme en France. Vous l'avez rappelé mais je le redis, en 2022, nous avons eu une augmentation de la fréquentation des itinéraires de cyclotourisme en France de plus de 31 %. La France est la deuxième destination mondiale pour le vélotourisme, ce qu'on oublie souvent, et c'est plus de 4,2 milliards d'euros de recettes pour l'économie française.

Nous sommes, nous, Paris, d'une certaine manière, à la croisée des chemins et à la croisée des routes, puisque plusieurs routes, plusieurs itinéraires de vélotourisme passent par Paris. Evidemment, la Scandibérique, vous l'avez citée, mais ce sont aussi la Véloscénie, qui va de Paris au Mont Saint-Michel, la Seine à Vélo, de Paris à Honfleur et Deauville, L'Avenue Verte pour relier Londres et Paris. Et enfin, effectivement, la fameuse Scandibérique, qui est la plus longue, puisqu'elle part de Saint-Jacques-de-Compostelle et finit à Trondheim - ou elle commence à Trondheim et finit à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Notre sujet, c'est évidemment de soutenir le vélotourisme, c'est de soutenir aussi, à travers ce projet de délibération, la reconnaissance que peut offrir Paris au domaine du vélotourisme, mais aussi de faciliter, d'inciter à ce que l'accueil des touristes à vélo soit meilleur à Paris. Là-dessus, je le dis, c'est un travail que nous ne pouvons pas réaliser tout seuls, que nous réalisons bien évidemment avec l'ensemble de la filière touristique, avec laquelle nous travaillons de manière à la développer et à ce qu'il puisse y avoir plus d'hôtels, d'auberges de jeunesse et de lieux d'hébergement dans Paris, parce qu'il faut quelques conditions spécifiques : il faut pouvoir garer son vélo de manière sûre, il faut pouvoir aussi avoir accès à des petites réparations pour les vélos. Il faut donc inciter la filière touristique parisienne à mieux accueillir le vélotourisme à Paris. C'est un des enjeux sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années et c'est notamment un des éléments qui étaient importants dans les Assises du tourisme durable, et sur lequel nous allons continuer à porter l'effort, et c'est l'objet de cette convention de partenariat avec la Scandibérique.

Je finirai par vous inciter, vous toutes et tous également - je vous ai donné quelques destinations, les plus courageux pourront faire la Scandibérique jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle -, à pratiquer le vélotourisme en partant, pourquoi pas, comme le fait régulièrement mon directeur de cabinet, au Mont Saint-Michel à vélo. C'est une manière de découvrir Paris, mais aussi de partir de Paris et de découvrir toutes les belles campagnes françaises.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DAE 33).

2024 DDCT 144 - Subvention accordée à l'association "Bruitparif" dans le cadre du budget participatif 2023.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - A présent, nous examinons le projet de délibération DDCT 144 : subvention accordée à l'association "Bruitparif" dans le cadre du budget participatif 2023.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale, qui arrive.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez court, car, effectivement, notre ordre du jour est encore lourd.

Cette subvention à "Bruitparif" dans le cadre du B.P. du 10^e arrondissement pour l'installation d'un capteur "méduse" permet de mettre l'accent sur cette autre grande cause de morbidité environnementale qu'est le bruit, la deuxième après la pollution de l'air. Il s'agit d'une question de santé publique majeure, souvent méconnue, bien qu'on observe une prise de conscience collective et progressive de l'ensemble des acteurs, en particulier des pouvoirs publics.

Outre l'aspect sanitaire, réduire le bruit, c'est aussi contribuer activement à l'amélioration de la qualité de vie. Les sources de bruit identifiées, les travaux, les sirènes administratives, la circulation routière, les pointes de vitesse des deux-roues, tout ceci génère beaucoup de stress, beaucoup de crispations et cela a un impact sur la santé des habitants, sur leur sommeil et cela engendre aussi des problèmes de santé parfois plus graves.

C'est l'occasion de rappeler que "Bruitparif", avec le C.I.D.B., la S.N.C.F., la Préfecture de police et, bien sûr, les habitants, nous a permis de lancer en 2022 le premier Comité local parisien de lutte contre le bruit. Nous nous efforçons de trouver des réponses concrètes et innovantes. La S.N.C.F. a été partie prenante, tout comme, récemment, la Préfecture de police sur l'utilisation des sirènes administratives, qui est un travail toujours en cours, notamment avec l'administration pénitentiaire, et nous avons récemment installé un radar pédagogique, en présence de Dan LERT que je remercie, le premier du genre à Paris, boulevard Malesherbes. Ce n'est qu'un début, c'est pédagogique mais, évidemment, il faudra aller plus loin. On attend simplement que le prototype de radar verbalisateur soit homologué, et, bien sûr, nous le développerons dans le 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD. On ne parlait pas du périphérique, on parlait bien du 10^e arrondissement.

Je donne à présent la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour cinq minutes également.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le bruit environnemental est effectivement la deuxième cause de morbidité environnementale selon l'Organisation mondiale de la santé, juste après la pollution de l'air. Et la différence qu'il y a entre le bruit et la pollution de l'air, c'est que si on agit sur la source, pour le bruit, on supprime immédiatement les nuisances, alors qu'évidemment, cela ne se passe pas de la même façon pour la pollution de l'air. C'est donc une pollution sur laquelle on peut agir et sur laquelle on peut avoir un impact significatif en termes de qualité de vie pour les personnes concernées.

Le projet de délibération qui nous est proposé est un projet du budget participatif qui vient de la rue de Paradis, du Faubourg Saint-Denis dans le 10^e arrondissement. C'est un quartier qui est animé de longue date, très dense, réputé pour sa vie nocturne et pour son activité importante, mais c'est aussi une situation difficile pour les habitantes et les habitants, même s'ils savent dans quel quartier ils se sont installés.

Les terrasses éphémères, depuis le confinement, ont amené plus de bruit, à tel point que quand on concerta pour l'aménagement du quartier et en particulier l'aménagement de la rue de Paradis qui a été fait récemment, certains disent "on ne veut pas d'agrandissement de trottoir, parce qu'on redoute l'agrandissement des terrasses". Je pense que c'est un sujet, une préoccupation d'avoir, finalement, ce type de réaction. Je pense qu'on peut agrandir les terrasses et en même temps maîtriser le bruit et je crois que c'est véritablement la volonté qui est à l'œuvre avec ce projet du budget participatif.

Ce projet vise bien à avoir plus de capteurs, mais il ne suffit pas d'avoir des capteurs, d'avoir des données qui remontent sur les difficultés. Les capteurs permettent d'objectiver les problèmes, de savoir exactement où et quand

de façon précise il y a des nuisances, mais l'enjeu est d'agir précisément sur ces nuisances et de faire en sorte qu'on puisse travailler avec l'ensemble des acteurs, avec les personnes concernées, avec les commerçantes et les commerçants, avec la mairie d'arrondissement pour améliorer la situation et tirer ensemble les conclusions afin d'améliorer significativement la qualité de vie des personnes qui sont concernées.

On est sur quelque chose qu'on a déjà observé avec le budget participatif, c'est-à-dire le fait que, bien souvent, on est sur des projets d'investissement, mais qui doivent s'accompagner d'actions précises qui relèvent plutôt d'enjeux de fonctionnement de la Ville. On est exactement sur un projet comme cela.

Il est donc très important que ces capteurs soient mis, mais il est très important aussi que les instances qui sont prévues en plus dans notre ville, la Commission des débits de boissons, les Comités locaux du bruit qui ont été adoptés dans le cadre du Plan Bruit en 2022, soient mises en œuvre, de façon que les capteurs qui vont permettre d'objectiver les problèmes soient suivis d'effets immédiats et, surtout, d'éléments de concertation. Le plus important, c'est le dialogue, qui doit se faire dans la plus grande proximité si on veut améliorer significativement la qualité de vie des personnes concernées par le bruit, tout en respectant aussi le travail des commerçantes et des commerçants qui animent des quartiers comme celui de la porte Saint-Denis.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !"

M. Jack-Yves BOHBOT. - Jack-Yves.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - J'ai dit Pierre-Yves. Jack-Yves, excusez-moi, Monsieur BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Ce n'est pas grave, Monsieur le Maire, ce n'est pas grave. Si vous me comparez à Pierre-Yves BOURNAZEL, c'est plutôt un compliment.

Oui, nous apportons, Monsieur le Maire, naturellement notre soutien à cette subvention de 100.000 euros dans le cadre du budget participatif du 10e arrondissement accordée à "Bruitparif", cette belle association présidée par mon ami Olivier BLOND qui réalise un travail de très grande qualité au Conseil régional d'Ile-de-France.

Mesurer le bruit est en effet la première étape nécessaire mais non suffisante pour s'attaquer au problème de la pollution sonore, récurrent dans ce quartier de la porte Saint-Denis et de la rue de Paradis. Les riverains de ce quartier sont légitimement excédés par la passivité, il faut bien le dire, de la Ville de Paris face à ce problème qui a des répercussions négatives, bien concrètes sur le quotidien et le bien-être.

Rappelons que le coût total du bruit en Ile-de-France est évalué à près de 43 milliards d'euros par an. Ce n'est donc pas un sujet secondaire, mais bien central pour la santé publique. La maire du 10e arrondissement a annoncé la mise en place d'un Comité local de lutte contre le bruit, suivant en cela les exemples successifs des mairies du 17e arrondissement, du 9e arrondissement et du 5e arrondissement. Nous saluons évidemment cette initiative mais restons vigilants sur les effets concrets de sa mise en œuvre pour améliorer le quotidien des habitants de l'arrondissement et en particulier de ceux concernés au premier chef par les problèmes de bruit. La démarche similaire, Monsieur le Maire, entreprise par la mairie de Paris Centre, n'a pas encore porté ses fruits à ce jour et cela nous invite à la plus grande prudence.

Rappelons encore et enfin que la lutte contre les nuisances sonores nocturnes passe par l'encadrement des terrasses bien plus que par des entraves à la circulation automobile. Nous ne cesserons de répéter que la règle de fermeture des terrasses à 22 heures doit être respectée et que le développement anarchique des terrasses estivales doit être enfin encadré. Ne jouons pas avec la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur Jack-Yves BOHBOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, pour vos interventions.

Je noterai plusieurs choses. La première, c'est que je vous remercie d'avoir, d'une certaine manière, élargi la question du bruit et de ne pas l'avoir centrée, comme on a parfois l'habitude de le faire de manière un peu caricaturale, uniquement sur la question du bruit nocturne ou simplement sur la question des terrasses. Je rappelle qu'effectivement, le bruit est une pollution, contre laquelle il faut lutter, au même titre que les autres pollutions et que la première source de bruit à Paris, ce sont d'abord les transports, les transports en voiture mais aussi, on l'oublie parfois, le métro aérien, qui développe un niveau sonore extrêmement important. Les capteurs "méduse" qui sont installés, non pas dans le 10e arrondissement car il n'y a pas de métro aérien mais, par exemple, dans le 13e arrondissement montrent qu'au passage d'un métro, le niveau sonore est extrêmement important. C'est le premier élément.

Deuxième élément, je vous remercie aussi d'avoir cité les différentes choses que fait la Ville dans ce domaine, et, Monsieur BOHBOT, je ne peux pas vous laisser dire que la Ville n'agit pas. Il y a les Comités locaux sur le Plan

Bruit, il y a, pilotées par mon collègue Dan LERT, les Commissions de régulation de débits de boissons, qui s'étendent, puisqu'il y en a de plus en plus, et, d'ailleurs, on vient d'en inaugurer une dans le 17e arrondissement à l'initiative de Geoffroy BOULARD qui est intervenu tout à l'heure. Il y a également tout le travail fait avec la Police municipale, mais aussi avec la Préfecture de police et la Police nationale. Bref, la Ville de Paris agit pour que nous puissions avoir un environnement sonore qui soit le plus apaisé possible dans un cadre où, évidemment - vous l'avez rappelé, Monsieur RAIFAUD -, il y a des activités, et on ne peut pas avoir, si on parle de la nuit ou du soir, le couvre-feu à partir de 21 heures. Vous toutes et tous, à l'image des Parisiens, vous sortez, je l'imagine, boire un "coup" de temps en temps en terrasse ou pour fréquenter d'autres activités nocturnes diverses et variées.

Venons-en à ce projet de délibération sur la question des capteurs "méduse". Vous l'avez rappelé, c'est un budget d'investissement pour "Bruitparif" dans le cadre du budget participatif, et je voudrais saluer mes collègues du 10e arrondissement et notamment Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement, qui accompagne l'ensemble de ce dispositif et qui fait un travail sur ce sujet au niveau du 10e arrondissement.

La question des capteurs "méduse" ne résout pas tout. Ce n'est pas un radar routier, comme je le répète, mais un outil de médiation et de prévention qui permet d'objectiver les choses. Cela veut dire que, derrière, comme c'est le cas dans de nombreux arrondissements, comme c'est le cas sur Paris Centre, comme c'est le cas dans le 13e arrondissement, comme cela va aussi être le cas dans le 10e arrondissement, il faut qu'il puisse y avoir une action de médiation, une action qui peut être une action de coercition, voire une action de répression quand il y a besoin, une action qui permette, fort de l'objectivation de ces nuisances sonores, de les réduire. C'est cela, le sujet. Ce n'est pas un radar routier par lequel, quand vous dépassez la limite, on vous envoie immédiatement une amende avec une perte de quatre points sur votre permis de conduire.

J'insiste, parce que, parfois, cet outil est considéré comme la solution miracle. Ce n'est pas une solution miracle, au même titre que l'ensemble de l'action de la Ville dans ce domaine. Cela permet d'avoir une meilleure régulation et d'avoir, car c'est l'objectif de cette Ville, une compatibilité des usages. Nous sommes dans une ville extrêmement dense, et pour l'ensemble des activités, notamment des activités nocturnes, il faut travailler à la comptabilité des usages.

Merci pour vos interventions et je salue, effectivement, l'initiative qui a été prise. J'espère qu'il y en aura d'autres, parce que quand le budget participatif permet d'avoir une multiplication des "méduse" - ou des capteurs, car la multiplication des méduses, on aime les éviter quand on est au bord de la plage... De permettre, grâce à cela, d'installer dans le quartier particulièrement festif qu'est le quartier des portes Saint-Denis, Saint-Martin, rue de Paradis, des capteurs "méduse" et que nous puissions soutenir "Bruitparif" dans ce cadre.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DDCT 144).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la politique du tourisme parisien à la suite des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 77 est relatif à la politique du tourisme parisien à la suite des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je donne la parole à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les Jeux olympiques et paralympiques, je voudrais le redire, ont été une formidable vitrine pour notre Capitale, mettant en lumière sur la scène internationale l'image d'un Paris dynamique et accueillant. Première destination touristique mondiale avec plus de 22 millions de visiteurs pour le premier semestre 2024, il est de notre responsabilité de capitaliser sur cet élan pour maintenir Paris dans cette position de leadership mondial.

Nous devons toutefois tirer des leçons des difficultés rencontrées notamment en matière de politique touristique. L'organisation actuelle souffre d'une certaine complexité avec une multiplicité d'acteurs qui rend parfois l'offre peu lisible pour nos visiteurs. Entre l'Office de tourisme de Paris et le Comité régional du tourisme devenu "Choose Region France", une certaine confusion peut régner. Il faut donc clarifier les rôles de chacun. Le déménagement de l'Office de tourisme de la rue de Rivoli vers le quai Jacques-Chirac, s'il peut paraître symbolique,

a malheureusement eu des effets négatifs sur la visibilité de cette structure et, par extension, sur sa capacité à attirer et à informer nos visiteurs.

La Chambre régionale des comptes de la Région Ile-de-France a récemment souligné la nécessité de recomposer l'écosystème du tourisme francilien. Elle appelle à une meilleure coordination pour éviter la dilution des interventions publiques et surtout assurer une action cohérente.

C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe Union Capitale, nous émettons le vœu que la Ville de Paris prenne toutes les mesures nécessaires pour renforcer l'organisation et la lisibilité de sa politique touristique. Nous demandons, par exemple, la création d'une porte d'entrée unique pour les visiteurs afin d'éviter les redondances et de clarifier l'offre. Nous demandons également de développer une stratégie numérique plus accessible et cohérente. Paris a brillé durant ses Jeux, il nous appartient de faire en sorte que cette lumière continue de rayonner à travers une politique touristique renouvelée et ambitieuse.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame DUMAS.

Ecoutez, sur votre vœu, il y a d'abord un paradoxe. D'un côté, vous expliquez que les Jeux olympiques ont été une formidable réussite, ce qui est le cas, qu'ils ont été une véritable réussite sur le plan du tourisme et, d'un autre côté, vous expliquez que notre politique touristique est désorganisée, erratique, bref, je ne sais plus ce qui est repris dans le vœu.

Je vous réponds, Madame DUMAS, on ne va pas faire un dialogue. Vous expliquez donc cela d'un autre côté.

Je dirais, pour reprendre une citation, que "la preuve du pudding, c'est qu'on le mange". La preuve que la politique touristique à Paris fonctionne, c'est qu'à l'occasion des Jeux olympiques, nous avons attiré de nombreux visiteurs étrangers et de nombreux visiteurs français.

Pour vous répondre en détail, sur la question de l'organisation administrative à Paris, je vous rappelle que pour ce qui concerne la politique touristique, celle-ci relève, du point de vue de l'organisation territoriale, d'abord de la Région Ile-de-France. La Région Ile-de-France a fait un choix un peu différent, du point de vue du fond, du choix que nous avons fait. Elle a fusionné son C.R.T., son Comité régional du tourisme, avec son agence d'attractivité en créant "Choose Paris Region", ce qui n'a pas rendu simple la coopération et le travail en commun entre la Ville de Paris et la Région dans ce domaine. Mais nous continuons, et l'Office de tourisme "Paris je t'aime", continue à travailler avec le C.R.T.

Deuxième chose, nous avons une divergence qui est politique et de fond. Paris, aujourd'hui, travaille sur la transformation du tourisme pour avoir un tourisme durable, pour avoir un tourisme écoresponsable. Ce n'est pas le choix qu'a fait "Choose Paris Region", et vous pouvez lire les déclarations de la présidente de la Région Ile-de-France à l'occasion du tourisme, ce n'est absolument pas ce qu'elle explique. Par exemple, elle continue à avoir un objectif qui est de dire "nous devons ramener un maximum de touristes long-courrier". Aujourd'hui, nous ne sommes plus là-dessus, car le nouveau gisement touristique, et c'est ce qu'ont montré les touristes, la masse de touristes qui sont venus à l'occasion des Jeux olympiques, c'est d'abord du tourisme de proximité, du tourisme français, du tourisme européen et il n'y a pas sur ce point d'effet de substitution sur le plan économique, comme on le voit dans le portefeuille des dépenses que font les touristes et notamment les touristes européens. Par contre, les touristes européens, évidemment, ont un bilan carbone sensiblement différent de celui des touristes qui viennent de l'autre côté de la planète.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Nous avons donc aussi une discussion à avoir en termes d'objectifs.

Ce n'est qu'un vœu et je n'ai pas le temps de vous répondre sur tous les points. Je vous dirais que nous travaillons aussi avec la Métropole, qui est maintenant l'un des financeurs de l'Office de tourisme et que le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, comme le sait très bien M. le président de l'Office de tourisme, a intégré l'Office de tourisme.

Bref, j'appellerai à voter contre votre vœu, fort de ces quelques réponses - je n'ai pas eu le temps de répondre sur tout - que je vous ai apportées.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

C'est une demande de retrait, sinon un avis défavorable. Pas de retrait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

2024 DAE 1 - Subventions (745. 000 euros), conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DAE 1.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Communiste et moi-même, nous aimerions de ne plus avoir à faire ce type d'intervention.

Si de nombreux documents sont fournis avec ce projet de délibération, comme une présentation générale des structures et l'ensemble des 13 conventions, je ne trouve pas l'ombre d'un bilan de leur activité. Adjoindre un rapport d'activité à ce genre de projet de délibération me semble être normal. Dans le titre même de ce projet de délibération est précisé : "projets entrepreneuriaux à fort impact social". Mais comment définissez-vous l'impact social d'une structure entrepreneuriale et, plus encore, la réalité de son impact ? Il est précisé dans le projet de délibération : "Il s'agit d'entreprises visant à atteindre une utilité sociale par le renforcement des solidarités ou du lien social, l'insertion socioprofessionnelle des publics fragiles, en particulier bénéficiaires du R.S.A. et résidents en quartiers prioritaires. Cet impact peut résider dans l'utilité sociale des activités créées, mais aussi dans la situation sociologique ou géographique des publics qui créent ces activités ou qui en bénéficient".

L'objectif semble donc utile, mais ne devrions-nous pas, compte tenu des publics visés, nous assurer d'abord, en tant qu'élus, que ces structures sont qualifiées et à même de réaliser ce genre de mission ?

En plein lancement de la M.I.E. sur l'ubérisation, notamment du travail, nous ne sommes pas sans savoir que le statut d'autoentrepreneur est précaire et tout particulièrement pour les publics les plus fragiles. Bien sûr, nous ne doutons pas du sérieux de ces organisations et il ne s'agit pas ici de pinailler, mais ne pas souligner le fait que nous ne disposons d'aucun document de bilan social de leur activité pour accorder cette subvention semblerait incongru. En effet, des structures comme celles-ci qui ne fonctionnent pas et qui, même, peuvent avoir des effets délétères, cela s'est déjà vu à Paris.

Notre groupe a plusieurs fois exprimé ses réticences sur le fait que la Ville finance ces projets. Encore une fois, ce n'est pas la première fois que j'interviens à ce sujet. Nous l'avons déjà dit pour "Paris & Co" et nous le redisons ici, il nous faut un bilan social. Nous souhaitons sincèrement ne pas avoir à refaire une telle intervention au prochain Conseil.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la co-présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le cadre de ma délégation à l'économie sociale et solidaire, nous avons développé plusieurs outils pour favoriser l'insertion par l'emploi de personnes qui en sont éloignées. L'entrepreneuriat social est l'un de ces outils. Un certain nombre de personnes font en effet le choix de créer leur propre activité plutôt que de travailler dans une structure déjà existante, et l'entrepreneuriat social est un formidable levier de remobilisation et d'insertion.

Par ailleurs, le soutien aux publics touchés que nous assurons avec ces outils d'accompagnement est très vertueux, car pour la collectivité parisienne, à chaque euro que nous mettons dans ces outils, nous estimons que ce sont 2,38 euros d'aide sociale qui sont économisés deux ans après. Enfin, évidemment, l'entrepreneuriat social est au cœur du développement de l'économie sociale et solidaire à Paris, car c'est lui qui porte la création de nouvelles entreprises de l'E.S.S. et de nouvelles activités d'utilité sociale qui n'existent pas encore.

Madame PRIMET, j'entends vos questions, je pense que vous auriez pu les poser en amont de cette séance, car je vous aurais apporté un certain nombre de réponses. Mais je vais le faire maintenant.

Le premier sujet que vous pointez, ce sont les publics qui sont touchés. Cet appel à projets "Jeunes Pousses" est focalisé très précisément sur des publics cibles. Vous avez cité notamment des bénéficiaires du R.S.A., des résidentes et résidents de quartiers populaires de la Ville, des femmes. Ce sont des indicateurs objectifs, concrets qui sont suivis. Ce n'est pas le premier appel à projets que nous lançons en la matière en termes d'entrepreneuriat social, et cet appel à projets sur l'entrepreneuriat social a été construit sur la base de ces indicateurs qui sont suivis par nos services de manière très précise, et nous avons des résultats.

Concernant votre deuxième remarque, il ne s'agit pas là d'autoentrepreneuriat. L'entrepreneuriat social dont il est question ici, c'est la création de sociétés, et pas de microentreprises, pas d'autoentrepreneuriat. Cela signifie que

l'entrepreneur dont nous parlons ici est salarié de sa propre activité. A ce titre, il paie des cotisations sociales et il bénéficie d'une protection sociale complète de salarié. Cela n'a donc rien à voir avec l'ubérisation dont vous parlez, qui est un problème qui existe mais qui concerne d'autres types de statuts entrepreneuriaux dont il n'est absolument pas question dans cet appel à projets, Madame PRIMET.

J'espère que ce que je vous dis là est de nature à vous rassurer. Si vous avez besoin qu'on vous transmette un certain nombre de données plus détaillées sur le suivi des entrepreneurs qui ont été accompagnés par le passé avec les indicateurs que j'ai mentionnés, il n'y a aucun problème, on le fera avec grand plaisir. Mais, voilà, je tiens vraiment à insister sur le fait que toute la stratégie en matière d'entrepreneuriat social que nous menons, elle s'articule en termes d'impact sur les publics touchés, pour arriver à toucher les personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi, qui ont le plus de mal à créer leur activité parce qu'elles n'ont pas le capital économique, le capital social que d'autres peuvent avoir. Le deuxième point, c'est l'utilité sociale des activités créées. On accompagne des entrepreneurs et des entrepreneuses qui créent une activité utile, utile pour l'environnement, utile pour la cohésion sociale.

Vous pouvez donc vraiment être assurée que je regarde cela de très près et je suis à votre disposition pour vous fournir des données plus détaillées si besoin.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DAE 1).

2024 DICOM 31 - Convention de co-organisation de l'édition 2024 du "Forum de l'économie légère" entre la Ville de Paris et We Demain.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 31.

Pour présenter ce projet, je donne la parole à M. HATTE. Il est désinscrit, donc il n'y a plus d'inscription. Je le fais voter tout de même.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci beaucoup. (2024, DICOM 31).

2024 DRH 32 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des animateurs d'administrations parisiennes dans la spécialité activités périscolaires.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DRH 32.

Je vais donner la parole à M. Jean-Noël AQUA, qui n'est pas là. M. Jean-Philippe GILLET n'est pas là, M. Laurent SOREL est là mais il s'est désinscrit, merci, M. GLEIZES qui n'est pas là.

Je vous propose donc de mettre aux voix, à main levée, ce projet de délibération DRH 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DRH 32).

2024 DRH 40 - Présentation du rapport social unique (RSU) 2023 : communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - A présent, le projet de délibération DRH 40.

J'ai M. Grégory CANAL, du groupe Changer Paris qui est inscrit et à qui je cède la parole, pour cinq minutes maximum.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme chaque année, le rapport social unique nous permet d'observer un delta considérable entre les propos très laudatifs de la communication de l'Exécutif de la Ville de Paris et la réalité des chiffres, telle qu'elle transpire, du rapport social. En l'espèce, quatre enseignements majeurs peuvent être tirés de cette documentation assez riche.

La première, c'est la poursuite de la baisse d'attractivité de la Ville de Paris, singulièrement de sa fonction publique. Eh oui, c'est une réalité, car nous observons que d'une année sur l'autre, le nombre de départs est assez prodigieux. 6.189 départs d'une année sur l'autre, c'est considérable. Si on regarde dans le détail, un chiffre est encore plus affolant, c'est celui des démissions de la fonction publique territoriale, qui, elles, ont progressé de 8 % d'une année sur l'autre, après d'ailleurs des augmentations considérables les années précédentes de l'ordre de 20 %. Oui, nous sommes passés de 424 démissions l'an passé à 457 pour 2023, donc d'une année sur l'autre, 2022 puis 2023.

Cela ne s'arrête pas là, car on peut ajouter deux autres chiffres qui ne nous surprennent plus du tout maintenant, puisque nous les observons depuis à peu près 5 ans. C'est d'abord celui des demandes de détachement de la fonction publique territoriale parisienne pour aller dans d'autres collectivités ou pour aller dans la fonction publique de l'Etat. Ces demandes poursuivent leur crue, de l'ordre de 5 %. En parallèle, c'est la diminution permanente des demandes de rattachement, de détachement d'une autre administration pour aller vers l'administration parisienne. Elles diminuent d'1,6 % après, là encore, des diminutions les années précédentes de l'ordre de 20 %. Cela veut dire que de manière globale, la fonction publique parisienne n'est plus du tout attractive et que les fonctionnaires se détournent - eh oui, Madame - de la Ville de Paris. C'est une réalité et ce sont les chiffres que vous avez présentés dans votre rapport social unique.

La deuxième considération, c'est la poursuite de la précarisation. Eh oui, et on n'en parle pas assez. Le nombre de contractualisations augmente. Le nombre de C.D.D. positionnés sur des emplois permanents à la Ville de Paris n'a cessé de progresser, en 4 ans, de plus de 16 %. On est passé d'un volume de 3.300 C.D.D. à un volume de 3.997, ce qui est une hausse considérable. Non pas qu'on soit en désaccord avec le recours aux contractuels, car on sait très bien qu'il y a des métiers sous tension, et on pense singulièrement à la fonction numérique par exemple. Je ne parle pas de la communication, mais, vraiment, des filières sous tension. Mais tout de même, les contractuels, ce n'est pas une variable d'ajustement, Madame. Il faut avoir une politique prévisionnelle des R.H. Il y a des métiers pour lesquels il faut accepter le recours aux contractuels, mais pas pour faire du saupoudrage ou de la variable d'ajustement, parce que dans ce cas, vous ne faites que précariser.

Vous avez tort de sourire, parce que ce sont eux qui paient la facture, Madame !

Vous devriez d'autant moins en rire, Madame, que le troisième enseignement, c'est le non-logement concernant la fonction publique parisienne. Eh oui, là encore, où vivent 32 % des agents de la fonction publique parisienne ? En grande banlieue, voire dans des départements limitrophes de l'Île-de-France. Ce n'est certainement pas volontaire et cela s'appelle de la mobilité forcée. Après, il ne faut pas "pleurnicher" lorsqu'on les voit sur les ronds-points manifester avec des gilets jaunes. C'est de la mobilité forcée !

Par exemple, Monsieur SITBON, vous devriez être attentif à cet élément-là, dans le 15^e arrondissement, 700 lits fermés dans les crèches, ce n'est pas pour rien, c'est parce que, tout simplement, on n'arrive pas à recruter. Il y a des auxiliaires de puéricultrice qui n'arrivent pas à se loger dans le 15^e arrondissement. C'est un défaut d'attractivité et ce ne sont pas vos gadgets de contractualisation avec les mairies d'arrondissement qui permettront de compenser cet élément !

Monsieur le Maire, si vous pouvez demander...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - On se calme, on se calme...

M. Grégory CANAL. - ... à votre Exécutif de bien vouloir...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Laissez parler M. CANAL, qui nous expose...

M. Grégory CANAL. - ... écouter l'opposition, je vous en saurai gré.

Ce que je vous dis là, c'est que ce ne sont pas vos gadgets de contractualisation avec les mairies d'arrondissement qui permettront de compenser cette difficulté, en dépit de leurs efforts. Vous savez très bien que les mairies d'arrondissement disposent d'un contingent ridicule, de l'ordre de 10 à 15 logements par mois. Pour le 15^e qui est l'un des plus gros arrondissements de Paris, j'ai calculé qu'il faudrait plus de 60 ans pour résoudre cette problématique de la fonction publique territoriale. C'est très inquiétant et vous devriez d'ailleurs regarder les recommandations de l'I.G.A. en 2022 qui vous suggèrent, vous, Ville de Paris, de changer de braquet en matière de politique de logement, car le seul niveau d'action reste celui de la Ville de Paris et de ses bailleurs, et en aucun cas les contingents dérisoires des mairies d'arrondissement.

Dernier élément, Mesdames et Messieurs, c'est aussi le taux d'absence. On peut le regarder, 39,6 jours en moyenne pour les agents de la Ville de Paris. Evidemment, on aimerait bien connaître les causes, car on se doute bien que, derrière cela, il y a des réalités larges, très différentes, variables, certainement de l'information, de

l'absence pour des raisons de santé. Mais je rappelle que la moyenne nationale, Madame, est de l'ordre de 9,7 dans la fonction publique et de 6,7 dans le secteur privé. Et là aussi, nous aimerions avoir des éléments d'éclaircissement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous laissez parler M. CANAL, Monsieur ALPHAND et tout le monde.

M. Grégory CANAL. - En conclusion, on se doute bien que ce n'est pas aujourd'hui que vous allez reconnaître vos défauts, que vous allez apporter des correctifs d'ampleur. D'ailleurs, vous auriez eu l'occasion de le faire avec la réforme des 35 heures...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Grégory CANAL. - ... que vous avez conduite comme une "réformette". Cela vous aurait permis de tout mettre à plat, et vous ne l'avez pas fait.

Nous espérons donc que le prochain renouvellement municipal permettra de corriger cette incurie...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, Monsieur CANAL.

M. Grégory CANAL. - ... de la gestion des R.H. de la Ville de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous remercie. Merci d'avoir pointé beaucoup de contradictions dans vos propos, mais, par ailleurs, Monsieur CANAL, si vous êtes amené à changer de place comme vous le faites souvent, déplacez-vous avec votre carte. Sinon, on ne peut pas décompter le temps de parole et ce serait dommage au vu de l'exposé que vous venez de faire.

Je donne maintenant la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour cinq minutes maximum.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire plus bref aujourd'hui pour rattraper mon retard d'hier. Ainsi, sans être exhaustive, je voudrais faire quelques remarques.

L'année dernière, je parlais déjà du rapport à la fonction publique européenne ; on s'en rapproche de plus en plus, 450 millions d'habitants d'un côté, 1,2 de l'autre. Ce n'était pas un encouragement de ma part, et pourtant, le nombre de fonctionnaires a encore augmenté. Ce ne serait pas un sujet en soi si les services aux Parisiens augmentaient ou si on en avait largement les moyens. Je n'ai constaté ni l'un ni l'autre, bien au contraire.

Deuxième remarque liée à la première, ce sont des fonctionnaires d'encadrement qui ont été recrutés, en plus. Pour les essentiels, ceux de catégorie B étant en baisse, et heureusement ceux en catégorie C sont stables. Je rejoindrai ainsi peut-être ce que disait mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL hier au sujet des recasages des membres de cabinet. Ou alors, on pourrait se dire que ce sont les promotions qui donnent cet effet, mais même pas. En tout cas, pas celles qu'on attend, elles sont en baisse.

Evidemment, la masse salariale augmente en proportion, mais je dois reconnaître que compte tenu des augmentations qui ont été pratiquées du fait de l'inflation qui était très forte en 2023, ces dépenses sont relativement maîtrisées, 4,9 % d'augmentation. Cela étant, on est à 2,7 milliards d'euros, c'est énorme.

Autre point que je voudrais aborder, la question des temps partiels. On le sait tous ici, ils sont souvent subis et, souvent, ce sont des femmes qui les occupent. Pour ce qui concerne la Ville de Paris, c'est 86 % des femmes qui occupent ces emplois.

Aussi, j'ai des questions et je voudrais vraiment avoir des réponses. Avez-vous des instruments de mesure sur ces temps partiels ? De quel choix résultent-ils ? De celui de la collectivité ? De celui de ces femmes qui ont des contraintes qui ne sont pas couvertes par des services de type crèches ou périscolaire, des contraintes d'éloignement ? J'aimerais vraiment avoir des réponses sur ce sujet.

Le volet égalité hommes/femmes, j'en ai déjà parlé hier, en particulier sur la question des salaires. Je me suis vu répondre que l'Etat faisait pire ou que le secteur faisait pire. Je vous avoue que, oui, c'est un problème, mais je m'en "fiche" ici, je parle de ce sur quoi on peut agir au niveau de la collectivité de Paris, et au rythme où l'on va, il nous faudra 23 ans pour y arriver. Ce n'est pas acceptable.

Il y a deux derniers sujets que je voulais aborder rapidement. Le premier, c'est la question du logement des agents de la Ville, qui reste évidemment un énorme sujet. Ce que vous avez fait avec les mairies d'arrondissement ne suffira évidemment pas. 25 % de trois logements, cela ne fait toujours pas un logement à attribuer, et cette action renforcerait l'attractivité de la fonction publique parisienne.

Le deuxième sujet concerne l'absentéisme qui est exponentiel, monumental. Les chiffres sont impressionnants. Quand on fait le ratio, comme le disait Grégory CANAL, cela fait 39 jours d'absence chacun, c'est impensable. De même, le nombre de jours de grève a presque doublé en 2023, et on parle des animateurs, des A.T.S.E.M., des éboueurs, etc.

Pour conclure, je voudrais rappeler que la M.I.E. "Paris à 50 degrés" avait plaidé pour la mise en place de mesures d'adaptation des conditions de travail. Or, je n'ai absolument rien trouvé dans ce R.S.U. sur ce sujet, et je crois qu'il est temps de s'y mettre sérieusement.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. Si vous me permettez juste un commentaire pour ce qui est de mon secteur, sur les jours de grève, vous avez raison, ils ont augmenté, mais ils sont souvent sur des préavis nationaux.

Pour la prise de parole suivante, Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, après 7 ans de présidence de MACRON, la situation politique et budgétaire de notre pays est extrêmement fragilisée. Voilà le magnifique bilan de Bruno LE MAIRE, 7 ans à Bercy alors qu'il partait en nous expliquant qu'il avait sauvé l'économie française. Quel culot. Et nous le savons encore, l'alliance des libéraux, tenus en laisse par l'extrême droite, nous promet un budget d'hyper-austérité. La situation est telle que la Cour des comptes préconise une saignée, supprimer 100.000 postes dans les collectivités locales pour générer 4 milliards d'euros d'économies.

C'est donc une nouvelle fois les collectivités locales et le service public qui devront supporter les conséquences de ces choix désastreux. C'est absurde, parce qu'appliquer les mêmes vieilles recettes libérales produira sans nul doute les mêmes effets. Notre Ville évolue donc dans ce cadre, un cadre de plus en plus contraint. Nous en sommes conscients, ce contexte asphyxie l'ensemble des collectivités locales et impacte leurs politiques R.H. et leur capacité à remplir leur mission de service public. Cette pression touche particulièrement les petites collectivités. Elle affaiblit les services publics et précarise les fonctionnaires, elle contribue indéniablement à l'essor du Rassemblement national. Néanmoins, la Ville de Paris conserve certaines marges de manœuvre et c'est pourquoi nous ne pouvons nous contenter pleinement du rapport social unique qui nous est présenté. Nous nous interrogeons sérieusement sur la progression de la précarité de l'emploi au sein de la Ville.

En France, 75 % des emplois créés depuis un an proviennent du secteur public, même si la majorité d'entre eux sont des contrats précaires. Mais à Paris, on observe aussi une augmentation des contractuels à temps plein en C.D.I., qui sont passés de 2.173 en 2019 à 2.511 en 2023. Les contractuels en C.D.D. à temps plein, quant à eux, sont passés de 3.330 en 2019 à 3.997 en 2023. C'est un véritable recul, facilité par la loi de transformation de la fonction publique, une loi pourtant combattue par la Ville. Ces chiffres soulignent l'urgence de lancer un deuxième volet du plan de résorption de l'emploi précaire encore plus ambitieux pour orienter la Ville vers une embauche quasi systématique sous statut.

De manière générale, nous nous questionnons également sur la baisse des effectifs des fonctionnaires, 46.685 en 2019, puis 1.500 de moins en 2023, alors que les missions et les ambitions de la Ville ne cessent de s'accroître, notamment avec l'ouverture de nouveaux équipements. Plus d'emplois précaires, ce sont aussi des conditions de travail qui se dégradent. D'ailleurs, le nombre d'accidents et de maladies professionnelles a augmenté : 284 en 2023 contre 122 en 2019. Nous ne saurions accepter de telles tendances et souhaitons des éléments d'explication.

Sur les ratios promus/promouvables, vous le savez, nous sommes attachés à l'égalité de traitement et nous souhaitons que les "catégories A" soient également concernés.

Bien évidemment, nous comprenons la difficulté que représente le sujet de la masse salariale dans un contexte de hausse du SMIC, de hausse du point d'indice, de primes de pouvoir d'achat sans compensation de l'Etat. Mais quand la hausse des prix était de 12,7 % entre 2019 et 2023, la masse salariale n'augmentait que de 8,8 %, et les agents ont donc perdu en pouvoir d'achat.

La Ville dispose d'autres leviers pour lutter contre la paupérisation des travailleurs qui frappe singulièrement les agents de la fonction publique. Par exemple, nous pourrions agir en prenant en charge 100 % du coût du titre de transport. Je pense aussi, et mon camarade Jean-Philippe GILLET y fait souvent référence, à l'AGOSPAP. Comme le R.S.U. l'indique, la subvention n'a augmenté que de 300.000 euros, passant à 7 millions, et ce, grâce à un amendement communiste qui demandait beaucoup plus, une trop faible augmentation face à l'inflation qui a finalement réduit l'offre en matière de loisirs et de vacances proposée aux agents. Pour être à la hauteur en la matière, il faudrait indexer la subvention à hauteur de 3 % de la masse salariale.

Enfin, nous nous félicitons que la Ville ait revalorisé les agents de la DFPE en allant plus loin que l'Etat lui-même en la matière, et nous remercions la Ville et Mme POLSKI d'avoir acté un chantier sur la redéfinition du métier des A.T.S.E.M. qui permettra de mieux reconnaître l'étendue de leurs tâches, leur importance et donc leurs compétences et qui, nous n'en doutons pas, permettra de les revaloriser.

Pour finir, nous resterons vigilants et déterminés et nous appelons la Ville à l'être également, en particulier avec la nomination de Guillaume KASBARIAN à la Fonction publique. Ce dernier pourrait relancer le dangereux projet de loi initié par Stanislas GUERINI qui visait à supprimer les catégories de fonctionnaires, voire le statut lui-même, et à instaurer une généralisation des licenciements.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum. Il n'est pas là. Du coup, je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, la présentation du rapport social unique 2023 est l'occasion de revenir sur la politique de ressources humaines de la Ville de Paris, dont certains points laissent à désirer. Comme toujours avec vous, il faut lire entre les lignes. Rappelons d'abord le panorama général.

En 10 ans, vous avez déjà augmenté les dépenses de personnel de 26 %. Nous avons eu l'occasion de le dire maintes et maintes fois dans cet hémicycle lors de l'examen du budget, sans jamais être entendus malheureusement. Les promesses d'un plan d'économie massif se sont envolées il y a bien longtemps.

Par ailleurs, le taux d'absentéisme à la Ville de Paris se situe à près de 10 %, le double du taux observé dans le secteur privé, et ce constat doit nous interpeller. Bien sûr, il ne s'agit pas d'accabler les agents de la Ville. Au contraire, ils fournissent un travail remarquable que nous ne manquons jamais de saluer. Leur effort a été particulièrement important lors des Jeux olympiques et paralympiques. Cet absentéisme est la preuve d'un manque de reconnaissance et de valorisation. Il faut à tout prix remédier à ce mal-être et soutenir les agents, mais également faire la lumière sur d'éventuels abus.

Enfin, un sujet qui me tient particulièrement à cœur, vous le savez, chers collègues, c'est celui de nos enfants. L'intérêt supérieur de l'enfant doit nous conduire à concentrer nos efforts sur ceux qui prennent soin d'eux au quotidien. Les économies, quand elles doivent être faites, doivent être faites ailleurs. Les animateurs, les R.E.V., le personnel qui s'occupe de la petite enfance - nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises lors de ce Conseil - doivent faire l'objet d'une revalorisation amplement méritée. De même, le recours aux vacataires doit être extrêmement limité.

Promouvoir le mérite, revaloriser les bas salaires, optimiser le fonctionnement des services publics auxquels ont droit les Parisiens, telles sont les recettes que nous espérons voir appliquer. Nous comptons sur vous, chère Olivia POLSKI.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Tout d'abord, je veux commencer par remercier le travail de très grande qualité qui a été mené par la Direction des Ressources humaines pour l'élaboration de ce document unique qui met en avant les six grands axes prioritaires de la politique de ressources humaines de la Ville : une politique salariale qui garantit le pouvoir d'achat des agents et l'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes, ce dont on a d'ailleurs débattu hier, une stratégie en faveur de l'attractivité de la fonction publique parisienne, un accompagnement de nos agents dans la construction de leur parcours professionnel et une volonté d'améliorer continuellement les conditions de travail, une politique R.H. inclusive et une volonté constante de favoriser le dialogue social. Ce rapport, je tiens à le dire, a été présenté aux organisations syndicales lors du C.S.T. de juin dernier et, au terme des débats, les représentants du personnel ont exprimé un avis favorable à l'unanimité sur la qualité de la présentation et la richesse du document.

Je veux insister aussi sur des résultats extrêmement encourageants. Nous avons mis en place cette année une politique ambitieuse de déprécarisation, qui a permis à près de 600 agents contractuels et à 1.000 agents vacataires d'accéder à un statut d'emploi plus protecteur. Cela, c'est sur la période 2022-2024. En 2023, ce sont 210 postes qui ont été créés à ce titre, et nous allons poursuivre cette année ce plan de déprécarisation.

En 2023, la Maire de Paris Anne HIDALGO a aussi fait des choix forts en matière de pouvoir d'achat des agents de la Ville, avec l'application successive et volontariste des dispositifs dit Ségur 1, 2 et 3 dans les filières sociales, médicales et médico-sociales qui ont ainsi bénéficié de revalorisations salariales. La revalorisation annuelle des primes a, par exemple, permis en 2023 une augmentation moyenne de 6 % des primes des agents de catégories B et C et de 5,5 % des primes des agents de catégorie A. Cette revalorisation a par ailleurs contribué à la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, constatée en 2023, ce qui est aussi une préoccupation partagée sur nos bancs. Cet écart continue de se réduire avec un taux en 2023 de 4,9 %, qui est le moins élevé des trois fonctions publiques. Je le disais, cela s'explique par le recours au temps partiel qui est plus utilisé par les femmes que par les hommes. Vous l'évoquiez, cela fait partie de nos chantiers pour continuer de réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes à la Ville. Nous menons d'ailleurs un travail avec un certain nombre d'expérimentations sur la question du télétravail, sur la question de la semaine de quatre jours, etc., pour continuer de réduire cet écart.

Notre politique de recrutement continue aussi de se moderniser. Nous avons de nombreux atouts et nous améliorons notre visibilité. Les services de la DRH ont d'ailleurs travaillé tout au long de l'année 2023 à la création d'un site d'offres d'emploi qui s'appelle "Travailler pour Paris" et qui a été mis en ligne en janvier 2024. Il nous a permis notamment de travailler sur la question de l'attractivité de nos postes et de recruter de façon plus importante

en réduisant en 2024 la vacance qui pouvait être constatée dans un certain nombre de chiffres du rapport social unique 2023. Notre politique de recrutement continue de se professionnaliser, on travaille sur les concours de la fonction publique en les modernisant. Dans le même temps, on a aussi fait une campagne de recrutement intensive. Nous le savons néanmoins, pour répondre à cette question de la vacance, les trois versions de la fonction publique, la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, subissent toutes une baisse d'attractivité importante, et la Ville de Paris est beaucoup moins impactée que d'autres. Mais elle ne déroge évidemment pas à ce constat national. Je vous invite tout de même à vous retourner vers la fonction publique d'Etat pour pouvoir comparer la réalité des faits.

L'évolution de la vacance des postes reflète des tensions qui sont rencontrées - cela a été évoqué - par plusieurs secteurs, comme ceux de la petite enfance, du médico-social en général, de la Police municipale, et, évidemment, nous suivons cela avec attention. Nous avons mis en place un certain nombre de mesures sur ces questions précisément, qui ont largement porté leurs fruits, puisque, fin 2022, la vacance était à 9,7 % alors qu'elle était au 1er septembre 2024 à 7,8 %.

Pour répondre à un certain nombre de sujets, la droite étant égale à elle-même, caricaturale, c'est-à-dire qu'on reprend les mêmes recettes sur la question de l'absentéisme, sur la question des temps partiels, car cela a été évoqué, et on est exactement dans l'antienne classique de la droite...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui. D'abord, critiquer le poids de la masse salariale et déplorer la question de la vacance, c'est quand même aussi assez paradoxal.

Ensuite, pointer des départs massifs d'agents... Je dois vous dire que nous n'avons pas le même rapport social unique entre les mains. A la demande et avec le soutien constant de la Maire de Paris, nous avons assuré un pilotage R.H. ambitieux. Les départs sont en baisse, puisqu'en 2022, il y avait 6.323 départs, 5.962 en 2023 et il y en a 4.772 en 2024, à date. Vous voyez que cela diminue.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame la Maire, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, je sais bien, mais il y a eu beaucoup de questions et c'est compliqué de répondre à toutes.

En ce qui concerne l'absentéisme, rapidement, car c'est aussi un sujet qui a été évoqué, il faut savoir de quoi on parle, parce que là, on est dogmatique et d'ailleurs assez populiste, et nos agents apprécieront. Un certain nombre d'absences sont un signe de vitalité et de solidarité, notamment les absences liées à la parentalité. Cela veut dire... Donc cela veut dire que vous êtes contre les congés paternité, les congés maternité, les congés adoption, les congés parentaux, mais je salue cette position en Conseil et je vous en remercie. Et les absences pour les proches aidants ou pour formation aussi ! Regardez un peu les choses de façon précise, il faut savoir de quoi on parle quand on parle de congés.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Ne la coupez pas, elle va conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - J'essaie de vous répondre, excusez-moi ! Mais je vous répondrai ailleurs, alors. Bien.

En ce qui concerne les absences pour raisons de santé...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure maintenant, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... leur taux est en baisse à la Ville grâce à des actions qui ont été menées de longue date en matière de prévention, d'inaptitude et d'accompagnement à la reconversion.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, mais je tiens quand même... Enfin, excusez-moi, il faut que je réponde à un certain nombre d'inexactitudes.

Pointer le taux d'absence de la gestion R.H. en s'indignant d'un taux de 31 % d'absences qui conduit à 135 agents sur 403 est une erreur. Les agents placés en gestion R.H. ne sont pas des agents sur le terrain, ce sont des agents qui ne sont plus sur leur poste, car leurs conditions de santé ne leur permettent plus, temporairement, d'exercer leur mission. Il s'agit d'agents en congé de longue durée ou en indisponibilité d'office pour raisons de santé, et je crois qu'il est quand même difficile de reprocher à des agents qui souffrent d'une affection lourde de longue durée ou traités pour un cancer, qu'ils sont plus absents que la moyenne. En tout cas, des dispositifs...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... de remplacement sont mis en place dans les Directions pour compenser les absences.

Sur la question de l'encadrement, je veux juste quand même rappeler ce qu'il se passe aussi à la Région Ile-de-France, parce que...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Non, non...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Ah, si, si, excusez-moi...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - ... je pense que ce n'est pas la peine.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Non, cela a été évoqué, et moi, je veux juste vous rappeler ce qu'il se passe.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous avez largement dépassé...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - L'organigramme...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous avez largement dépassé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... qui est mis en ligne...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous avez largement dépassé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... par la Région mentionne 12 chefs de pôle, 40 directeurs et 18 directeurs adjoints...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... rapporté au nombre d'agents, la Région... Voilà. Bien.

Pour terminer, quand même, je veux vous dire mon inquiétude quand il s'agit du projet gouvernemental.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - On parle de la R.H., Monsieur GRANIER. Du calme.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Le projet gouvernemental qui prévoit la hausse de la ponction sur les collectivités locales...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... une baisse des aides à l'apprentissage, une augmentation des cotisations retraite...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, merci...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... et la baisse du plafond des indemnités en cas d'arrêt maladie...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI, il faut arrêter.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... moi, je crois que cela aura un impact sur la masse salariale de façon tellement importante que vous en serez aussi comptables, puisqu'on en est à plus de 100 millions d'euros...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... à ce stade !

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci. Voilà.

Merci, il s'agissait d'une communication... Il s'agissait d'une communication, donc il n'y a pas de vote. Merci beaucoup de votre compréhension.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'A.S.P.P.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 78.

Je donne la parole justement à M. Geoffroy BOULARD du groupe Union Capitale pour deux minutes. Ah, c'est Alix BOUGERET. Ce n'est pas ce qui m'est...

Je donne la parole à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais en effet défendre un vœu que nous avons présenté au conseil du 17^e arrondissement et qui avait été adopté, relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de la Ville.

Sur le fond, il n'y a pas de sujet, on ne conteste pas, évidemment, les objectifs...

Eh bien si, c'est ce qui est écrit dans le vœu. On ne conteste pas les objectifs, on conteste la méthode, car cela a été imposé de manière pour le moins brutale au mois de septembre, sans concertation, et on a eu beaucoup de remontées - je ne peux pas imaginer que vous ne les ayez pas eues aussi - de la part des agents de la Ville et de la part des syndicats contre cette mesure ou, en tout cas, contre la manière dont elle a été mise en place.

Le vœu vous demande donc de revoir un peu cette méthode, de déployer ce dispositif peut-être de manière progressive, de le déployer dans des sites pilotes, de le déployer surtout en lien et en concertation avec les syndicats

et de leur laisser, à terme, la possibilité d'avoir un choix non végétarien, sans évidemment retirer la possibilité d'avoir un plat végétarien dans les restaurants administratifs de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI, pour deux minutes maximum.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, je veux rappeler que ce projet a été adopté dans un plan à l'unanimité de ce Conseil de Paris, puisqu'il s'agissait du Plan "Alimentation durable" de la Ville de Paris qui est présenté par Audrey PULVAR, en juin 2022.

Vous le savez comme moi, c'est un plan qui a deux types d'objectifs, un objectif en termes environnemental mais aussi un objectif en termes de santé publique, et cela nous permet de développer une alimentation à destination de nos agentes et de nos agents qui soit beaucoup plus durable, avec le développement de produits "bio" et de produits durables de façon importante.

Par ailleurs, il faut aussi se dire que cette proposition est extrêmement qualitative, travaillée avec des nutritionnistes et qu'il ne s'agit pas d'avoir des repas déséquilibrés. Au contraire, un gros travail a été fait pour avoir un apport nutritionnel et calorique qui soit le même. Ce sont donc des plats de grande qualité qui seront proposés et qui répondent à cet objectif que visiblement vous partagez.

Je tiens à rappeler qu'au sein de l'A.S.P.P. siègent les représentants des organisations syndicales qui ont donc été informés et associés il y a un certain temps à ce projet. J'ai eu moi aussi l'occasion, au dernier C.S.T., d'avoir cet échange avec nos représentants syndicaux et on s'est engagé à ce que le directeur de l'A.S.P.P. puisse venir présenter aux représentants syndicaux ces projets avec les nutritionnistes qui l'accompagnent et à ce qu'un bilan soit fait au bout de trois mois auprès d'eux après la mise en place de cette mesure.

Je tiens aussi à rappeler que ces repas, c'est aussi une mesure importante en ce qui concerne leur pouvoir d'achat, car ce sont des repas à moins de 4 euros et donc beaucoup plus accessibles.

Je vous propose de retirer votre vœu, puisque nous avons déjà ce travail mis en place, notamment avec nos représentants des organisations syndicales.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu, je crois. Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 78 est rejeté.

2024 DAJ 23 - Approbation du principe de création du fonds de dotation "Paris 2050" et de ses statuts.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DAJ 23 et aux amendements n^{os} 142, 143, 144, 145, 146, 147 et 147 bis.

Je vous rappelle, avant de démarrer, que la prévision de fin de Conseil est ce soir à 23 heures 30. On a donc gagné 30 minutes. Je vous le redis, car je sais que tout le monde veut parler, veut s'exprimer et c'est bien normal, mais je vous redonne la prévision actuelle.

Pour le DAJ 23, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum. DAJ 23 avec les amendements associés.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce projet de délibération, vous nous proposez de créer un nouveau fonds qui permettra à de riches donateurs de financer les actions de la Ville.

Nous comprenons la tentation de la Ville de recourir aux fonds privés. Nous savons aussi ce que le Gouvernement BARNIER/DATI, avec le soutien de MACRON et LE PEN, projette de faire contre les collectivités territoriales et leurs finances et dont je viens de parler : plus de 5 milliards d'euros de saignée sur nos collectivités, unanimement rejetés, d'ailleurs, par les maires de France. Nous voyons la catastrophe calculée à venir sur le fonctionnement et les investissements publics. Nous savons aussi le contexte budgétaire extrêmement contraint en l'absence d'une réelle politique de justice fiscale, à l'image de celle proposée pour le Nouveau Front Populaire.

Pouvons-nous pour autant accepter que le bon fonctionnement de nos collectivités dépende à l'avenir du bon vouloir de généreux donateurs, et ce, avec toutes les conséquences sur la liberté de notre action publique que cela pourrait entraîner ? Or, la base du pacte républicain est l'impôt ; à charge de la puissance publique de l'utiliser pour le

bien commun. Nous ne pouvons pas remplacer l'impôt par le mécénat sans perdre un peu de notre liberté, je dirais un peu de notre âme.

Vous nous répondez que ce type de fonds permet de poser un cadre, de contrôler les projets de mécénat. Nous y sommes attentifs, mais nous préférons toujours que les politiques soient financées par l'impôt. Oui, nous soutenons un régime de justice fiscale vis-à-vis des entreprises, un système où les pouvoirs publics prennent l'argent là où il est pour financer des politiques démocratiquement choisies. Et ce, selon le principe d'un homme/une femme, un vote, et non pas un chèque, une bonne œuvre comme on le propose ici. Tout cela, Nicolas BONNET, alors président du groupe, l'avait rappelé à l'occasion de la publication de son rapport sur les finances locales qu'il avait produit avec Paul SIMONDON.

Vous comprendrez donc en quoi le fonds de dotation "Paris 2050" nous pose problème dans son principe même. Rappelons que les statuts prévoient, je cite : "la mise en valeur du patrimoine architectural, artistique et culturel, de soutenir les actions dans les domaines éducatif, social et humanitaire, de favoriser l'accessibilité aux droits et aux équipements publics, de développer l'enseignement et la recherche scientifique, de contribuer à la sensibilisation et à l'éducation dans tous ces domaines". Comment accepter d'envisager le financement de la ceinture verte et sportive de cette manière, ou bien les cours "oasis", les rues aux écoles et pourquoi pas, demain, les salles de classe ? Vous parlez aussi de recherche, alors même que les chercheurs ne cessent de protester contre leur asservissement aux financements privés qui limitent leur liberté de recherche quand il s'agit d'analyser, par exemple, la nocivité des pesticides ou du diesel.

Rappelez-vous aussi l'exemple de l'Ecole Polytechnique, où un groupe d'étudiants a refusé que leur campus se transforme en centre de recherche dédié au luxe durable et digital financé par L.V.M.H. Du luxe durable ? Ce n'est pas sérieux. Et "Coca", le summum du "greenwashing".

Je crois que le texte final va évoluer et que les fonctions régaliennes pourraient en être exclues, mais ce fonds reste une porte ouverte à des principes que nous ne cautionnons pas. Il participe à aggraver notre dépendance aux entreprises privées. Ce type de fonds accompagne une dérive privée de la gestion publique.

Alors, dites-moi, Paris est-elle à vendre ? A qui ? Qui serait éligible ? "Airbnb", "Alibaba", "Coca-Cola", des banques et beaucoup d'autres acteurs coupables encore et toujours de "greenwashing" ? Et pourquoi pas L.V.M.H., qui préempte déjà de trop nombreux immeubles et accapare également des éléments de l'espace public ? Non, Paris n'est pas une partie de Monopoly.

Autre question : à combien pourrait s'élever ce fonds ? Cela se compte-t-il en centaines de milliers d'euros, en millions ? Nous sommes allés voir ailleurs, notamment à Saint-Denis, qui a créé le même fonds, et finalement, c'est une "usine à gaz" pour des vaches assez maigres. Le montage du fonds "Paris 2050" témoigne d'un changement de paradigme sur la sujétion des finances des collectivités publiques. C'est un blanc-seing pour une boîte noire. Les grandes entreprises ne vivent ni d'amour ni d'eau fraîche et encore moins d'excès d'altruisme. Ce qu'on leur offre là, c'est une opération parfaite, un nouveau pouvoir d'influence, une communication publique étincelante et 60 % de réduction d'impôt sur leurs dons. Que demande le peuple ? Certainement pas un fonds privé pour ses politiques publiques, mais de la justice fiscale. Ce qu'il nous faut, c'est une action publique libérée des intérêts privés et des eaux glacées du calcul égoïste.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Je donne la parole au président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Institué sous l'égide de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le fonds de dotation "Paris 2050" se propose de promouvoir et de soutenir des projets répondant aux axes prioritaires des politiques publiques édictées et soutenues par la Ville. Cela peut paraître ambitieux et prometteur, mais plusieurs questions se posent.

Tout d'abord, permettez-moi d'évoquer le caractère large et flou des missions assignées à ce fonds. Il est censé intervenir dans des domaines aussi divers que la transition écologique, la préservation de la biodiversité, le développement du sport, la valorisation du patrimoine artistique et culturel ou encore l'éducation, le social et l'humanitaire. Un spectre tellement large qu'il englobe presque toutes les compétences municipales.

Ce qui nous inquiète plus particulièrement, c'est le fait que dans votre projet de délibération, ce projet n'ait pas vocation à être soumis au Conseil de Paris et à son vote. Certes, les projets au-delà d'un million d'euros devraient recevoir l'approbation de la Maire de Paris, mais ce contrôle reste largement entre ses mains, sans débats au sein de cet hémicycle.

Le conseil d'administration se composera de trois collègues, celui des mécènes, celui des représentants de la Ville de Paris et enfin celui des personnes qualifiées. Mais, là encore, rien n'est précisé à ce stade. Qui seront ces

mécènes ? Qui seront ces personnes qualifiées ? Et pourquoi tous les groupes politiques n'y seraient pas représentés ?

Le contrôle de ce fonds de dotation comporte également un point d'ombre. Si la loi impose un rapport d'activité annuel à transmettre à la Préfecture, il serait essentiel que ce rapport soit également soumis aux Conseillers de Paris.

Enfin, il est important de rappeler que la Ville de Paris dispose déjà de plusieurs fonds de dotation dédiés à des objets spécifiques : le Fonds pour Paris, le Fonds parisien pour l'innovation, le Paris Fonds Vert, le Fonds pour les Ateliers de Paris, etc., autant de fonds de dotation qui ont des objectifs bien définis. Alors, pourquoi créer un nouveau fonds qui recoupe largement des objectifs déjà poursuivis par ces dispositifs existants ?

Certes, nous venons de voir l'amendement n° 147 bis de l'Exécutif, et il y a un certain nombre de réponses à ces interrogations. Mais au regard de l'ensemble de nos interrogations, nous pensons qu'il est utile de continuer le travail et nous vous demandons à cet effet la mise en place d'un comité de suivi qui réunirait tous les groupes politiques du Conseil de Paris. Il aurait pour rôle d'accompagner la création de ce fonds, mais également de contrôler les actions qui seront réalisées en son sein.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président GOVCIYAN.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Mes deux collègues précédents ont posé des questions légitimes sur ce fonds, et, par rapport à cela, nous avons déposé six amendements. Mais, en fait, l'amendement de l'Exécutif répond à nos six amendements et j'en présenterai donc la moitié et ma collègue Alice TIMSIT présentera les trois autres.

La première question, c'est que nous avons déjà eu ce débat il y a 9 ans lors de la création du Fonds pour Paris, et on a un peu le jeu des sept erreurs, avec les deux fonds qui ont la même structure juridique, puisqu'on est basé sur la même loi, avec autant d'articles et quelques variations qui peuvent inquiéter.

Au-delà de ces variations juridiques, ce qui peut inquiéter aussi, c'est que le Fonds pour Paris existe toujours. Il va fonctionner, donc quel va être son fonctionnement ? De toute façon, il est indépendant de la Ville de Paris, car ce type de fonds doit être totalement dissocié de la Ville de Paris pour pouvoir assurer ce mécénat.

Je ne vais pas revenir sur le fonctionnement qui a été bien présenté par l'imprimé, mais c'est quand même gênant que le mécénat se substitue à l'impôt pour financer ce type de structure. Cela dit, on peut penser que pour certains événements, comme cela a été fait avec le Fonds pour Paris, la construction de la sculpture... S'il y a un peu de bruit, c'est gênant. Concernant la sculpture de M. Koons, il était normal que ce soient des donateurs privés qui financent sa construction. Ce n'est pas forcément à l'argent public de financer cela. On peut donc comprendre que dans certains cas, cela puisse se faire. Mais il est vrai que se pose la question de savoir qui sera présent dans le Conseil d'administration de ce fonds. Qui va le présider ? Le Fonds de Paris, nous savions déjà qui allait le présider, nous savions les éléments, nous savions que la famille DECAUX, la famille BELLON allaient être présentes au conseil d'administration. Là, nous n'avons aucune information et cela peut poser quelques questions : à quoi va être destiné ce fonds, puisque l'objet est très vaste ?

Sur le jeu des sept erreurs, nous avons déposé plusieurs amendements.

Le premier amendement, c'est le A143, sur la question du comité consultatif d'investissement. Ce qu'il faut savoir dans ce type de fonds de dotation, c'est que quand on arrive à 1 million d'euros de dotation, on est obligé de créer un comité d'investissement. Et on peut se demander à quoi va servir cet investissement, et, surtout, sur quoi ces investissements vont avoir lieu, car on va placer une partie de la dotation qui va générer des intérêts, et ces intérêts vont financer le fonds. Là, on va donc être totalement dans des "trucs" de "greenwashing". On y reviendra cet après-midi avec la Fondation Carmignac que l'on finance, qui fait ce travail de "greenwashing". Nous avons donc déposé un amendement pour nous assurer que le "greenwashing" n'aura pas lieu.

Le deuxième amendement, c'est le A144, sur l'article 23 qui est passé entre les deux fonds. Le Fonds pour Paris, c'était un comité consultatif, et là, il n'est plus du tout consultatif, il est devenu le comité des donateurs et des mécènes, ou l'inverse. Ce comité peut être très important, car une fois qu'on aura désigné le Conseil d'administration, il désignera un autre comité avec d'autres mécènes qui ne sont pas dans le Conseil d'administration. Là, on a un niveau de profondeur dans l'abstraction juridique. On va déjà désigner les élus au Conseil de Paris en fin de Conseil, mais qui il y aura dans ce comité du comité ? Et comme il peut être très élargi - je crois que cela va jusqu'à 15 personnes -, se pose un problème : quelles sont les personnes désignées ? Alors, il n'est que consultatif, donc on n'est pas forcément obligé de le mettre en place, mais cela pose quand même un problème et, pour cela, nous avons déposé un article pour clarifier les choses.

Le troisième amendement - je ne comprends pas pourquoi l'Exécutif ne l'a pas repris dans son intégralité -, c'est le A146. Nous demandons que les personnes qualifiées choisies pour siéger au conseil d'administration

établissent à leur entrée, en fonction de leur mandat, une déclaration d'intérêt qui est remise au président du Conseil et qui doit être actualisée une fois par an. On ne comprend pas pourquoi cet amendement n'est pas repris.

Qu'est-ce qu'il y a, Léa ? On m'interpelle, mais je ne sais pas ce qu'on me dit.

La question du "greenwashing" ou la question du "social washing"...

Mais pourquoi il y a du bruit dans la salle, d'un seul coup ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il y a du bruit parce que vous êtes à 4 minutes 55. Voilà.

M. Jérôme GLEIZES. - Non, je ne crois pas. On veut surtout savoir s'il y aura une contrepartie, car je rappelle que dans le mécénat, ce n'est pas don contre don, il n'y a pas une contrepartie, de cadeau. C'est interdit par la loi et on sera très attentif à ce qu'il n'y ait pas de contre-don au mécénat, qui est une défiscalisation.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Quelle place voulons-nous octroyer au financement privé à Paris, quelle place voulons-nous accorder au mécénat privé à Paris ? En réalité, au-delà de la question strictement fiscale et de la dimension strictement fiscale attachée au mécénat, il y a une question beaucoup plus politique, pour ne pas dire idéologique, qui est sous-jacente à la création du fonds de dotation "Paris 2050". C'est une question qui a trait au rapport que nous voulons entretenir avec le privé. Et sur ce point, vous savez la vigilance historique des écologistes si ce n'est notre ferme opposition dès lors qu'il s'agit de logiques d'accaparement de l'espace public par le privé ou dès lors qu'il s'agit d'une mainmise du privé sur certaines opérations immobilières ou financières que nous avons pu connaître dans notre Capitale.

La réalité, c'est que nous sommes dans un contexte où nous assistons de plus en plus et petit à petit à une véritable prédation de nos communs, notamment culturels par le privé. Quand on s'appelle Bernard ARNAULT, eh bien on a la fâcheuse tendance à considérer Paris comme un vaste Monopoly et on sait aussi l'appétit du milliardaire, on connaît son appétit sans limites et on a un exemple très récent : s'acheter le deuxième club de foot parisien pour y apposer son nom au logo, à l'effigie de la Tour Eiffel, peut-être à défaut d'avoir pu acheter le monument.

En réalité, on se trouve dans une situation un peu plus spécifique. On est dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, et le mécénat privé permet par ailleurs, dans une certaine mesure, de tenir à distance une communication excessive de la part de financeurs privés. Il nous faudrait trouver un équilibre qui puisse nous permettre de garder ces sources de financement et de tenir à distance la mainmise du privé. C'est ce que nous avons cherché à faire en introduisant des garde-fous, des amendements à ce projet de délibération pour s'assurer de la juste place du financement privé. J'en citerai trois.

Premièrement, il doit être extrêmement clair, dans ce projet de délibération, qu'un tel fonds de dotation ne peut pas se substituer à l'action de la puissance publique, à l'action de la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui précise expressément que les projets éligibles ne pourront pas concerner la création ou la rénovation d'équipements municipaux, les services sociaux, le logement ou la sécurité publique. Sans vouloir verser dans la caricature, il n'est pas imaginable, mais je pense que tout le monde a cela présent à l'esprit, que la rénovation d'une école ou d'une crèche puisse se faire sur fonds privés, et ce, quelle que soit la générosité du mécène.

Dans la même veine et pour tenir encore une fois à distance toute logique de marchandisation du domaine public, nous avons porté un amendement pour que le nom et la marque des financeurs ne soient pas associés d'une quelconque façon aux projets financés, car, encore une fois, il n'est pas question que les entreprises privées puissent faire valoir publiquement ou, en tout cas, de manière trop significative cet élan de générosité.

Enfin, il y a un dernier garde-fou, et non des moindres : le financement de projets sur le territoire parisien à travers ce fonds "Paris 2050" ne peut pas échapper à tout débat démocratique. La nature même du mécénat exclut, non pas par principe mais a priori tout contrôle par notre Assemblée. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que les projets identifiés par le fonds puissent être soumis à l'approbation du Conseil de Paris pour la plus grande transparence et le meilleur éclairage possible de notre Assemblée.

Voilà l'ensemble des amendements que nous avons soumis à ce projet de délibération afin d'avoir les meilleurs garde-fous pour admettre du mécénat à Paris à travers ce fonds de dotation "Paris 2050".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

La parole est à Paul SIMONDON, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions.

La création de ce nouveau fonds de dotation "Paris 2050" s'inscrit dans l'héritage des Jeux afin de faire fructifier, de pérenniser des partenariats qui ont été noués pendant la période olympique au service d'une ville en

transition. Notre Ville a été admirée par le monde entier et, oui, des acteurs économiques ont participé dans le cadre d'un fonds qui avait été lancé par l'Etat, le Fonds "Paris 2024" et qui ne sera pas pérennisé. Nous souhaitons créer ce véhicule pour pérenniser et mettre sur les thématiques de l'héritage la possibilité du mécénat.

Le champ est très large et, pour répondre aux intervenants, oui, le champ est plus large que celui du Fonds pour Paris qui existe depuis quelques années et qui est spécialisé sur les thématiques du patrimoine et de l'art contemporain. Mais je tiens à rassurer tout le monde sur ces bancs et en particulier tous les collègues et camarades écologistes et communistes : il n'est pas question que de très nombreuses grandes entreprises se substituent à la Ville dans l'exercice de ses missions régaliennes et de ses compétences obligatoires. D'abord, nous ne le souhaitons pas et je n'ai pas l'impression non plus, d'ailleurs, qu'elles le souhaitent, mais ce n'est pas le sujet. Et vous le savez bien, il est des événements, y compris politiques, festifs, voire très populaires, qui peuvent faire l'objet de partenariats économiques et garder toute leur indépendance. On en connaît. Non, nous souhaitons simplement un outil habile, attractif et capable d'attirer des mécènes qui veulent porter cet héritage des Jeux dans notre Ville. Il sera adossé à la charte éthique des mécénats et des parrainages, que nous avons adoptée ensemble, qui nous protège collectivement sur ces démarches et qui, bien sûr, est conforme à toute la réglementation, à la législation sur le mécénat.

Pour répondre aux amendements qui ont été déposés, vous souhaitez ajouter certains garde-fous, j'entends le principe. L'amendement de l'Exécutif, en réponse, permet, je pense, de vous rassurer, de préciser des choses sur le type d'activité des entreprises qui serait conforme. En réalité, ce sont beaucoup de choses qui sont déjà dans la charte éthique. Le Conseil de Paris sera informé avec le rapport d'activité, comme c'est précisé ici, mais je prends l'engagement, conformément aux demandes, d'avoir un suivi associant chaque groupe du Conseil de Paris de l'activité de ce fonds. Qu'il n'y ait aucune ambiguïté là-dessus. Nous sommes toujours des grands défenseurs du service public, il n'y a pas de doute à ce sujet. On travaille ensemble dans la majorité et, j'ai pu le dire cette semaine, je souhaite travailler avec tous les élus du Conseil de Paris pour défendre les collectivités locales et leur modèle de financement public, lequel risque d'être envoyé dans une impasse absolue par le projet de loi de finances qui est en débat au Parlement.

Néanmoins, permettre le mécénat sur des objets très spécifiques pour ajouter à l'attractivité de notre Ville est un véhicule dont il serait bien dommage de se priver, tout simplement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

En réponse aux amendements n^{os} 142, 143, 144, 145, 146 et 147 du groupe "Les Ecologistes", l'Exécutif a déposé l'amendement n° 147 bis auquel il a déjà été fait référence. Du coup, je vais poser les questions habituelles au groupe concerné, à savoir le groupe "Les Ecologistes" : est-ce que vous retirez votre amendement n° 142 au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

M. Jérôme GLEIZES. - Nous les retirons, mais nous sommes insatisfaits et nous allons nous abstenir sur le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord, merci. Les six amendements sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 147 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 147 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2024, DAJ 23).

2024 DEVE 50 - Modification des modalités de rétrocession des concessions funéraires des cimetières parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 50 : modification des modalités de rétrocession des concessions funéraires des cimetières parisiens.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est un projet de délibération important, car il concerne les familles parisiennes et il traite du sujet des rétrocessions d'une concession funéraire, qui peuvent intervenir pour des raisons diverses, comme un déménagement ou un changement de volonté du titulaire de la concession.

La cession d'une concession n'est pas un acte de vente, mais la renonciation à tout droit de possession sur la sépulture. Repayer les modalités de rétrocession est nécessaire au regard de la saturation des cimetières parisiens, car il y a une pression qui est forte dans ce domaine, et aussi de la nécessité d'une meilleure lisibilité des modalités de la rétrocession. J'ai noté que le processus de rétrocession ne figure pas dans le C.G.C.T., le Code général des collectivités territoriales, mais que c'est le fruit d'une jurisprudence, qu'elle soit réglementaire ou administrative.

Monsieur le Maire, j'ai très simplement deux interrogations sur ces sujets et vous allez sûrement m'apporter un éclairage à moi qui reste un béotien dans ce domaine. Première question, la réponse positive à une demande de rétrocession est-elle systématique de la part de la Ville et y a-t-il des circonstances qui font que la Ville peut s'opposer à une rétrocession ? Deuxième question, que se passe-t-il quand un monument funéraire, et il y en a de très beaux dans certains cimetières parisiens, est édifié sur la concession ? On a quelquefois affaire à des monuments remarquables qui sont de véritables témoignages du patrimoine parisien et qui méritent d'être protégés.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de votre réponse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Je mets... Je ne mets rien aux voix pour l'instant et je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Maire, merci, Jack-Yves BOHBOT, pour votre question.

Je vais essayer d'être précis, car ce sont des sujets qui peuvent étonner dans un premier temps. Notre Assemblée a adopté en février 2022 une délibération sur le sujet de la rétrocession des concessions funéraires dans les cimetières parisiens. Je vais rappeler le principe.

Effectivement, ce n'est pas une obligation, mais la Ville de Paris accepte la rétrocession d'une concession funéraire par son acquéreur, mais - vous allez voir, je vais tout de suite répondre - quand il n'y a encore eu aucune inhumation. C'est très rare. Cela peut arriver soit dans les cimetières extra-muros dans le cas d'achat à l'avance et, finalement, il y a eu un changement de projet dans la famille et il n'y a plus besoin de cette concession prise à l'avance, soit dans le cas, qui est très rare, où il y a tellement de tensions qu'il faut le permettre aussi pour les cimetières intra-muros dans le cadre d'un achat au moment d'un décès puis d'un changement d'avis de la famille qui finalement a changé d'avis sur le lieu d'inhumation. C'est très rare, mais il y en a quelques-uns.

C'est donc simplement pour permettre des rétrocessions de ces concessions et de ces terrains qui sont donc rendus nus, sans bâtiment, sans monument et sans aucune inhumation dedans, bien sûr, pour qu'il n'y ait aucun doute sur ce point. Plutôt que d'attendre la fin de la concession pendant 30 ans, pendant 50 ans ou pendant plus longtemps encore, cela permet de les remettre plus vite au service d'une famille parisienne qui en a besoin.

Nous avons changé très légèrement les règles pour rendre ce processus attractif, c'est-à-dire qu'il y a un montant sur le prix d'achat de la rétrocession qui pousse les familles qui ont la possibilité de le faire à le faire. C'est de toute façon intéressant pour le service public funéraire et pour les familles parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul...

M. Paul SIMONDON, adjoint. - C'est sans monument, sans construction. Oui, exactement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 50).

2024 DFA 49 - Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le réaménagement de deux prêts PRUAM souscrits auprès de la C.D.C. par la S.C.I. "Wikivillage".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 49 : maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le réaménagement de deux prêts PRUAM souscrits auprès de la C.D.C. par la S.C.I. "Wikivillage".

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais saluer ce très beau projet de délibération, qui a mis du temps à émerger. Le "Wikivillage" est un projet assez ancien qui date de 2015 et qui était passé sur les concours "Inventer Paris", du temps de M. MISSIKA. Au départ, ce projet, déjà d'un point de vue architectural, était très intéressant. C'est l'atelier d'architecture autogérée qui avait fait le plan qui a été mis en œuvre par la suite et qui attire tous les grands acteurs de l'E.S.S. Je vais en citer quelques-uns. Parmi les acteurs importants qui vont être présents dans ce lieu, il y aura "Extramuros", le Collectif féministe contre le viol, l'association "Cler", "La Fonda", "Négawatt"... Nous avons donc de nombreux acteurs très importants de l'E.S.S. qui seront présents.

Le seul élément que l'on pourrait regretter dans ce très beau projet, c'est le fait que la Région soit absente alors que, normalement, cela fait partie de ses compétences. Elle est présente sur d'autres projets, mais là, manifestement, c'est la Ville qui supporte seule un si beau projet et c'est dommage. Il y a d'autres sujets où on a des partenariats entre la Région et la Ville de Paris et on sait parfois, au-delà des questions partisanes, trouver des accords communs. Là, c'est vraiment dommage que la Région soit absente du financement de ce projet.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je me suis désinscrit, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - J'ai peu de choses à ajouter à l'intervention de Jérôme GLEIZES.

Effectivement, nous maintenons notre soutien à ce beau projet. Simplement, comme le prêt a été un peu réaménagé pour le même montant mais pour plus longtemps, nous confirmons notre garantie à 50 % de ce prêt, en gardant une contrepartie pour la Ville avec une inscription hypothécaire de premier rang.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 49).

2024 DFA 53 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des résidences sises 4-6 et 10, route du Champ d'Entraînement, bois de Boulogne (16e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 53 : avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des résidences sises 4-6 et 10, route du Champ d'Entraînement, dans le bois de Boulogne.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, je vais être très court sur ce projet de délibération.

C'est une cohérence de positionnement du groupe "Les Ecologistes". Nous avons voté contre le projet de délibération et nous allons aussi voter contre l'avenant. Nous n'avons pas changé de position.

Peut-être que, dans sa réponse, M. SIMONDON pourra nous en dire plus sur la façon dont fonctionne le château "Windsor" et sur l'identité des nouveaux acteurs. "Paris Society" n'est pas présent, donc le dire publiquement dans sa réponse et pas uniquement en 1ère Commission. Je rappelle que "Paris Society" - je ne sais pas comment on le dit, s'il faut prononcer à la française ou à l'américaine, plutôt à la française puisque ce ne sont que des Français - est déjà dans une autre collaboration avec le... Je ne me rappelle plus le nom de ceux qui ont gagné la C.O.D.P. Voilà.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Paul SIMONDON a la parole, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Non, je ne suis pas surpris. Cette C.O.D.P. est bien signée avec la Fondation Mansart. Son objet, c'est l'ouverture du site au public pour des activités culturelles et récréatives autour de la préservation du patrimoine, de la nature en ville et de l'agriculture urbaine. L'avenant, ici, est tout à fait minimaliste, il s'agit de rajouter un chemin

d'accès dans le périmètre sans aucun changement dans les conditions financières. Simplement, c'est pour des raisons de sécurité.

Je vous propose deux choses, Monsieur GLEIZES : d'une part, de vous dire que, non, "Paris Society", en bon français, n'est pas dans ce contrat, et, d'autre part, qu'on aille faire un tour ensemble à cet endroit, car, manifestement, vous l'aimez beaucoup et vous avez envie de voir ce qu'il s'y passe. On va donc y aller, simplement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Eh bien voilà. Beaucoup d'urbanité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 53).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la gestion des Mobiliers urbains d'information (M.U.I.).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 79 relatif à la gestion des mobiliers urbains d'information, dits M.U.I.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'Exécutif municipal ne cache pas ses intentions de réduire la publicité marchande et les mobiliers urbains implantés dans les espaces publics parisiens. En attendant, le contrat liant la Ville de Paris à "Cityz Media", ex-"Clear Channel", a été prolongé jusqu'en mars 2025 et un appel d'offres a été lancé par la Ville de Paris l'été dernier pour renouveler la gestion des mobilités urbaines.

Les recettes publicitaires constituent une part substantielle du budget de la Ville de Paris au moment où celui-ci se trouve dans une situation critique. Le contrat pour les 1.630 mobiliers urbains représente ainsi un rendement de 34 millions d'euros à lui seul. Le 17 juillet dernier, 2024, la Ville de Paris a communiqué le calendrier prévisionnel et les conditions de renouvellement de la concession des M.U.I. à la Commission élue de la commande publique. Un équilibre entre la réalité financière et économique de Paris et la préservation du paysage urbain doit être trouvé.

Dans ce contexte, le groupe Union Capitale souhaite que la Mairie de Paris présente aux maires d'arrondissement et aux élus des 1^{ère} et 5^e Commissions une étude d'impact sur les différents scénarios envisagés pour l'avenir de ces M.U.I. et leurs effets sur les paysages urbains parisiens et les finances de la Ville. Nous proposons également qu'un débat ait lieu en 1^{ère} et 5^e Commissions sur les conclusions de cette étude d'impact.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci. Voilà, comme quoi on peut présenter un vœu en une minute. Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Oui, nous assumons, la Maire de Paris s'est engagée à faire diminuer la présence de la publicité sur ces mobiliers urbains d'information et donc à les consacrer beaucoup plus fortement à l'information municipale.

Je pense qu'il n'y a jamais eu autant de transparence sur ce type de contrat. J'ai eu l'occasion de présenter les différentes options, alors que tout n'était pas encore arrêté, à tous les groupes du Conseil. Quand bien même votre groupe n'existait pas, vous étiez toutes et tous dans un groupe auquel cela a été présenté.

Vous l'avez dit, en juillet, lors de la Commission élue de la commande publique, il y a eu les détails du cahier des charges du lancement de la nouvelle procédure. Cela a été présenté également, avec ce qui a été retenu, le contrat de 2 ans, le rythme de diminution de la publicité. Tout cela a été présenté également.

Nous sommes maintenant en cours de procédure et ce n'est donc certainement pas le moment de faire un débat sur l'impact, sur une étude d'impact, etc., parce qu'on ne peut pas maintenant faire des débats qui introduiraient une fragilité juridique pendant la procédure. Une fois que le nouveau contrat aura été attribué, bien sûr, je serai heureux d'en discuter avec tout le monde, comme je l'ai fait avant le lancement de la procédure. Mais entre les deux, je souhaite absolument sécuriser juridiquement cette procédure.

Par contre, je vous ferai passer le document qui a été présenté en juillet, si vous ne l'avez pas eu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je vais demander au groupe Union Capitale, compte tenu de la réponse de l'Exécutif, s'il maintient son vœu. Vous le maintenez ou vous le retirez ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Avec l'engagement d'avoir les informations une fois que le marché sera conclu, oui, bien sûr, cela nous va dans ces conditions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord, donc le vœu est retiré. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux redevances perçues par la Ville de Paris dans le cadre des tournages de cinéma et versement d'une partie de celles-ci aux mairies d'arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif aux redevances perçues par la Ville de Paris dans le cadre des tournages de cinéma et versement d'une partie de celles-ci aux mairies d'arrondissement.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aborde ici une nouvelle fois un sujet bien connu qui interpelle régulièrement nos administrés.

Je sais bien que la banlieue parisienne a connu des studios mythiques et que la crise sur ces studios et la Charte de mars 2006 ont conduit l'ensemble des réalisateurs à privilégier les tournages dans Paris. Pour chaque tournage, pour chaque demande, il y a un travail de coordination qui est réalisé avec les élus concernés et nous veillons, avec la Mission Cinéma, à réduire les nuisances. Ce travail est primordial, car nous accueillons beaucoup de tournages. Le nombre annuel est important, car nous dépassons 70 demandes pour le 7^e arrondissement, et comme cela se focalise sur certains sites qui sont "chouchous" des régisseurs, il y a un phénomène de surfréquentation. Pour chaque tournage, c'est un linéaire impressionnant, ce sont des emprises tout un week-end sans activité, des matériels et aussi de la restauration, et nous avons d'ailleurs antérieurement fait des vœux pour que la restauration soit gérée localement.

Je tenais à féliciter, à remercier la Mission Cinéma pour le travail qu'elle accomplit, mais je voudrais insister sur les conséquences des tournages, non seulement sur la vie quotidienne des habitants mais aussi sur l'usure et la dégradation du domaine public, et celles-ci sont corrigées par les arrondissements "via" l'utilisation de leur budget I.L. Mais alors que le budget I.L. intègre la fréquentation touristique, le critère d'attribution des dotations de voirie, nous demandons qu'il en soit de même pour les tournages.

Une façon de fonctionner serait tout simplement que 25 % de la redevance qui est versée par les régisseurs soit attribuée à la Mairie de Paris. Ce versement serait une étape supplémentaire pour la territorialisation souhaitée par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Cher Jean-François BERNARD, merci de votre vœu. René-François, pardon. Tout à fait, cher René-François BERNARD. Non, j'ai été troublé, parce que je vais répondre à vous mais aussi...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Silence !

M. Paul SIMONDON, adjoint. - ... à votre groupe et à la première signataire de ce vœu. Parce que vu de l'Exécutif, vu de la majorité municipale, vu de la gauche, les réorganisations de la droite municipale ne sont pas toujours simples à suivre, mais s'il y a bien un "truc" que j'ai compris, c'est que le groupe Changer Paris, ce sont les élus qui ont décidé de rester, jusqu'à quand, je ne sais pas, autour de Rachida DATI, Ministre de la Culture longtemps démissionnaire et finalement maintenue. Ainsi, voir un vœu qui parle des tournages de cinéma en ne parlant que des nuisances liées au cinéma et en oubliant de se réjouir de l'attractivité de notre Ville qui est la ville la plus filmée au monde, c'est incroyable.

En fait, ce vœu est tout bonnement incroyable et je pense, moi, aux fonctionnaires du Ministère de la Culture chargés de promouvoir le cinéma en France et qui peuvent subir cela en permanence. C'est totalement "dingue".

Mais, après, cela va dans le même sens. Juste avant les Jeux, qu'est-ce que vous avez proposé ? De baisser les impôts locaux des riverains du Champ de Mars parce que les Jeux allaient faire tellement de nuisances, plutôt que de vous réjouir de l'attractivité de notre Ville, de vous réjouir de cette fête formidable en préparation. C'est absolument la même logique. La même logique. Ne pas se réjouir de l'attractivité de Paris, c'est quand même votre premier... Finalement, c'est ce qui vous réunit.

Bon, sur le fond, on va faire simple : la Mission Cinéma fait un...

J'y arrive, Monsieur ALPHAND, rassurez-vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Laissez Paul SIMONDON conclure.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Sur le fond, la Mission Cinéma fait un travail formidable pour accueillir de très nombreux tournages et on est fier que notre Ville soit autant filmée. En plus, on aide, on accompagne le secteur du cinéma pour qu'il fasse sa transition écologique, et c'est important aussi.

Ensuite, est-ce qu'il y a des frais ? Sans doute. Est-ce qu'il y a le moindre de ces frais qui est assuré par les mairies d'arrondissement ? Non. Puisque les salaires de la Mission Cinéma ne sont pas payés par les mairies d'arrondissement, ceux des agents des sections territoriales de voirie ne le sont pas non plus. Ce serait cocasse que les redevances et les recettes liées à ces tournages aillent aux mairies d'arrondissement.

J'émet donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour la forme, je demande au groupe Changer Paris s'il maintient son vœu.

M. René-François BERNARD. - Bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il est maintenu, oui. C'était vraiment pour la forme.

Le maire de Paris Centre veut intervenir et je ne peux pas empêcher un maire d'arrondissement d'intervenir, même si le règlement intérieur prévoit que les maires d'arrondissement ne peuvent intervenir que sur les affaires concernant exclusivement leur arrondissement. Là, visiblement, cela concerne tout Paris, donc un petit mot rapide.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Paul SIMONDON l'a dit à l'instant, c'est l'occasion de réaffirmer notre engagement envers le cinéma et de parler des lieux emblématiques de Paris avec leur histoire, leur beauté, qui sont un lieu, un écrin privilégié pour le septième art. Je crois qu'on peut se réjouir collectivement de l'attractivité de Paris.

Evidemment, cela ne concerne pas que le Centre de Paris, mais le Centre en est le cœur battant. On a eu 244 tournages simplement pour l'année dernière, 15 % de l'ensemble des productions parisiennes. Je pense à "Notre-Dame brûle", à "Benjamin Franklin" ou aux "Trois Mousquetaires". On a mis en place, je tiens à le rappeler ici, en 2022, à l'échelle de la Ville, des règles spécifiques pour encadrer ces activités, notamment la limitation des camions hors gabarit ou l'interdiction des groupes électrogènes. Je ne les cite pas tous, mais à Paris Centre, j'ai tenu, et on en a souvent parlé, à mettre en place ces règles dans les quartiers résidentiels, dans les rues étroites, les plus denses de Paris, notamment dans le Marais, avec même des moratoires pour les tournages à certains endroits.

Et, cher Paul, moi je trouve que, c'est vrai, les mairies d'arrondissement sont en première ligne pour gérer et réguler ces tournages, mais elles ne perçoivent aucune des redevances. Alors, moi aussi, comme Rachida DATI, j'aimerais bien récupérer 15 % des recettes parisiennes. Mais je crois qu'il ne faut pas regarder les choses par le bout de la lorgnette et je serais déjà heureux si on utilisait ces recettes comme un proxy, par exemple dans l'allocation des ressources centrales de la Ville, sans le faire avec la seule clé du nombre d'habitants.

Par ailleurs, dans les arrondissements et même à la Ville, on est habitué à ne pas toucher les recettes de notre travail. Je pense à l'action de notre Police municipale, et là aussi, au Centre de Paris, avec 20 % des terrasses, de l'affichage sauvage, des tags et quand je pense au nombre record de verbalisations que nous réalisons, je me dis que si nous en touchions les fruits, nous serions riches. Tout le monde ne le sait pas, c'est l'Etat qui touche ces recettes et n'en reverse aucune, puisque notre dotation générale est nulle.

Ainsi, je retourne en quelque sorte le vœu, Madame la Ministre. Je le dis, même si elle n'est pas là, à ses Conseillers, vous êtes dans une position idéale pour changer les choses au cœur du Gouvernement. Pourquoi ne pas élargir ce vœu et demander à l'Etat que la Ville, pas seulement le 7^e arrondissement, touche une partie au moins des recettes que nos agents produisent ?

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous arrivons enfin en 2^e Commission.

Chers collègues, à l'heure où je vous parle, on est toujours sur une projection à 22 heures, même 22 heures 30. Je fais donc appel à votre esprit de responsabilité, puisque vous êtes nombreux légitimement à venir me voir en

me disant "à quelle heure cela va se terminer ?", "en fin d'après-midi ?". Oui, cela peut se terminer en fin d'après-midi. Voilà, vous connaissez la recette, je ne vous la rappelle pas.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons ouvert cette Commission avec Karen TAÏEB qui s'est réjouie de la mise en lumière du patrimoine parisien durant les J.O.P. 2024. Des lieux emblématiques tels que la Concorde et ses fontaines ainsi que la restauration du pont des Arts, sublimé par la prestation d'Aya NAKAMURA, ont été au cœur de cet événement.

Les 22 et 23 septembre, les Journées européennes du patrimoine ont permis à plus de 12.000 visiteurs de découvrir l'Hôtel de Ville. Pour cette 41e édition, Karen TAÏEB, en collaboration avec la COARC, a mis à l'honneur le patrimoine en organisant à l'Hôtel de Ville l'exposition dédiée aux femmes sculptrices et peintres dans les églises parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle PRIMET. - L'exposition "Histoire de l'Hôtel de Ville, des origines à la reconstruction" a mis en valeur ce bâtiment grâce à la...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ecoutez, si vous voulez vous "engueuler", c'est à l'extérieur de l'hémicycle.

Mme Raphaëlle PRIMET. - ... participation des artisans qui veillent à son entretien...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Stop, Raphaëlle.

Bon. Ecoutez...

Je vous propose d'arrêter ces invectives. Je propose d'arrêter ces invectives. Donc, on s'arrête !

Non, non, écoutez, ne vous en mêlez pas, je vous en prie. Non, non, n'en rajoutez pas.

Alors, dans le silence retrouvé... Dans le silence retrouvé, je demande à Raphaëlle PRIMET, la présidente de la 2e Commission, de reprendre la parole le plus sereinement possible. Je la connais, il n'y aura aucun souci.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Alors, voilà, je suis très sereine, d'autant que je n'ai pas tout compris, mais bon.

J'en étais à l'exposition "Histoire de l'Hôtel de Ville des origines à la reconstruction", qui a mis en valeur notre bâtiment grâce à la participation des artisans qui veillent à son entretien quotidien, comme les fleuristes, les serruriers, les tapissiers, les horlogers, les parqueteurs. Le village des métiers du patrimoine, installé dans la cour de la Mairie, a permis aux tailleurs de pierre, sculpteurs et ébénistes de partager leur savoir-faire avec le public. Hors les murs, nos bibliothèques patrimoniales ont offert un focus sur les années 1920 et l'Art déco.

Le 25 septembre a été marqué par l'inauguration de la restauration de la chapelle de la Vierge à l'église Saint-Sulpice ainsi que de sa magnifique coupole. Karen TAÏEB a également annoncé qu'après Wallace, Haussmann et Guimard, cette année 2025 sera celle de Victor Baltard.

Laurence PATRICE est revenue aussi sur les célébrations du 80e anniversaire de la Libération de Paris. Outre les cérémonies officielles, un grand bal populaire, des initiations au swing et un concert "live" ont recréé l'atmosphère de joie et de soulagement de l'époque. A cette occasion, des témoignages de survivants ont été diffusés sur le parvis de l'Hôtel de Ville dans le cadre du documentaire "Paris, une libération" de Mohamed EL KHATIB.

Elle nous a annoncé l'installation dans l'espace public d'un projet qui, sous forme de nouvelles et élégantes plaques rondes - une vingtaine au mois de novembre -, dessinera les contours d'un Paris littéraire à découvrir au hasard d'une balade. Ces plaques signaleront aux passants les lieux où ont vécu divers personnages de fiction, tous siècles confondus. Dans cette première salve, en levant le nez, on pourra croiser le fantôme littéraire de Madame Arnoux ou de Gavroche, celui de Claudine ou de Louki, personnage de Modiano, ou encore la famille Malaussène à Belleville.

Jacques MARTIAL a ensuite attiré notre attention sur la 22e édition du Carnaval Tropical qui s'est tenu dans la joie malgré la pluie, sur le thème "Les Outre-mer unis par l'olympisme", avec la participation de nombreux champions olympiques ultramarins.

Carine ROLLAND a évoqué les nombreuses festivités culturelles liées aux Olympiades culturelles, alliant art et sport, qui ont rencontré un énorme succès. Parmi les moments forts, un marathon poétique s'est tenu de midi à minuit sur la place du Châtelet et au Théâtre de la Ville, clôturant symboliquement les J.O. en passant la flamme olympique à Los Angeles.

L'héritage culturel des Jeux olympiques se concrétisera entre autres avec la poursuite de dispositifs estivaux par l'installation d'œuvres d'art dans les équipements publics et la continuation des résidences d'artiste en milieu

sportif. Plusieurs projets de délibération concernant les musiques actuelles nous ont été présentés, notamment autour du Hasard Ludique de l'association "M.U" ainsi que pour le Théâtre du Soleil et le Théâtre de la Ville.

En préparation du nouveau Plan Lire à Paris qui nous sera présenté au prochain Conseil, nous aborderons le bilan du plan 2008-2022. Concernant le volet cinématographique, nous avons reçu une excellente nouvelle, le projet de délibération DAC 337 qui confirme le rachat réussi du cinéma "La Clef" par l'association "La Clef Revival". Enfin, nous adopterons une Charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences et les harcèlements sexuel et sexiste sur les tournages à Paris.

Ce projet de délibération, important en raison - on vient d'en parler - du nombre de tournages dans la Capitale, s'accompagne d'un vœu pour la réinstauration de la commission traitant de ce sujet à l'Assemblée nationale, mais je crois que cela a été fait.

Nous examinerons également la subvention de fonctionnement de "Paris Musées", qui, malgré une baisse de fréquentation prévisible due aux J.O.P., a enregistré un succès notable pour les Catacombes et le Petit Palais, notamment grâce à l'exposition d'art urbain "We Are Here". Carine nous a invités à découvrir les nouvelles expositions de rentrée de "Paris Musées", notamment "Chapeaux d'artiste" à Galliera ou encore "Rodin/Bourdelle. Corps à corps" au musée Bourdelle.

Pour finir, la Foire d'art contemporain se tiendra à la fin de la semaine au Grand Palais. Pour l'occasion, une programmation hors les murs sera proposée à travers Paris avec des expositions en plein air, des installations dans les musées, des sculptures monumentales ainsi que des spectacles de danse et des projections de films, et, excusez-moi du peu, un concert du groupe mythique The Residents au Théâtre du Châtelet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Raphaëlle.

2024 DAC 277 - Subventions (4.800 euros) à deux associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 277 : subventions à deux associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce qui est en jeu dans ce projet de délibération, c'est la question de la mémoire, de son utilisation et de sa durée, que nous transmettons aujourd'hui. Une histoire, des guerres et des conflits racontés par les manuels scolaires, les professeurs, les écrits, les témoignages, les récits familiaux, les livres, les films, les médias et aussi les associations mémorielles. Combien de temps garderons-nous cette mémoire et comment la transmettons-nous ? La transmission se fait aussi par les monuments, les cimetières, l'organisation de cérémonies et commémorations. La transmission de la mémoire évolue dans le temps. Les commémorations du 11 novembre n'évoquent plus guère la victoire sur l'ennemi ni le triomphe d'une Nation sur une autre, mais plutôt la souffrance des combattants, la dureté des combats, l'enfer des tranchées et les soldats tombés pour la France, et, surtout, l'idée de sacrifice.

Les cérémonies de la Seconde Guerre mondiale évoquent plutôt la mort urbaine, celle des civils sous le poids des bombardements, les destructions multiples, mais aussi l'armée des ombres, pour reprendre le titre du roman de Joseph Kessel écrit en 1943, l'armée de celles et ceux qui ont dit non, qui ont refusé la défaite et se sont levés pour résister parfois jusqu'à la mort, et toujours cette idée de sacrifice. Je pense, par exemple, aux cinq martyrs du lycée Buffon, dont les cendres reposent dans la crypte de la chapelle de la Sorbonne, je pense aux grandes figures de la Résistance, aux Compagnons de la Libération, à tous les inconnus nombreux qui ont donné leur vie dans l'anonymat le plus total pour une cause immense et grande : la France.

Ne soyons pas amnésiques et ne cédon pas non plus à une réécriture de l'histoire. Continuons à porter la mémoire de ces hommes et de ces femmes et ne laissons pas les jeunes générations coupées de la mémoire de leurs aînés.

Les subventions proposées pour accompagner dans leurs actions l'Union amicale pour la mémoire des personnels anciens combattants et victimes de guerre, victimes du devoir patriotique et professionnel de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, du Crédit municipal, des Préfectures de la Ville de Paris ainsi que le Souvenir français permettent à ces organisations de continuer leur travail de transmission pour ne pas oublier le courage et le sacrifice de celles et ceux qui ont servi notre pays, qui ont porté les couleurs de la France, parfois au péril de leur vie.

"La mémoire, c'est l'avenir du passé", écrivait Paul Valéry. Ces hommes et ces femmes de l'U.A.M. et du Souvenir français, par leurs sacrifices, nous ont légué des idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité, les valeurs de la patrie. Je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue, pour votre intervention.

Vous l'avez rappelé, ces associations, bien que portées par des histoires et des missions différentes, se rejoignent dans leur volonté de faire vivre la mémoire de ceux qui ont servi notre pays. A leur échelle respective, elles entretiennent et transmettent le flambeau aux générations futures, et leurs actions, loin de se tourner uniquement vers le passé, veillent à faire vivre la mémoire au présent et à la garantir pour l'avenir, qu'il s'agisse de transmettre la mémoire des agents des administrations parisiennes, comme vous le rappeliez, ou d'entretenir les monuments funéraires des morts pour la France, par exemple.

Mais derrière les noms de ces associations, il y a des femmes et des hommes d'engagement qui travaillent à mettre en lumière des parcours de vie, des histoires de courage et de sacrifice et qui créent une solidarité active avec les adhérents de ces associations, des passerelles aussi entre les générations.

Ainsi, soutenir ces associations, comme vous le souligniez, chère collègue, c'est participer à un projet de société où la mémoire est un levier de construction citoyenne et commune, et je vous invite donc moi aussi à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 277.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 277).

2024 DAC 314 - Apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, au 75, quai d'Orsay et au 176-180, rue de l'Université (7e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 433 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108, rue du Bac, dans le 7e arrondissement.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il y a un problème ?

C'est donc le DAC 314. Inversion entre deux feuilles, j'en suis affreusement désolé. On m'a mis le 433 avant le 314.

Nous examinons donc le projet DAC 314. René-François BERNARD est mis en "stand-by" pour l'instant. Apposition de...

Ah oui, il parle aussi ! Ouf ! Voilà, pas de rappel au règlement, puisque René-François BERNARD est inscrit sur le projet de délibération DAC 314. Il s'agit de l'apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City au 75, quai d'Orsay et au 176-180, rue de l'Université, tout cela étant dans le 7e arrondissement.

René-François BERNARD, on commence par le Magic City avant Roland Dubillard.

M. René-François BERNARD. - Le parc d'attractions Magic City a été construit par Ernest Cognacq dans le triangle rue de l'Université, avenue Bosquet, quai d'Orsay. Le Magic City a été le premier parc d'attractions de Paris avant le Luna Park à la porte Maillot. Il comportait des attractions foraines, curiosités, spectacles, représentations d'indigènes et une grande piste de danse avec orchestres.

Plus grand parc d'attractions de France, il occupait alors un immense quadrilatère de 25.000 mètres carrés et accueillit jusqu'à 32.000 visiteurs en une seule journée. L'ensemble de ses activités cessèrent à la déclaration de guerre en 1914. Pendant la Première Guerre mondiale, le parc fut transformé en cordonnerie principale des armées et fut aussi un lieu emblématique pour les animaux de guerre.

Après le conflit, le parc Magic City rouvrit avec de nouvelles animations et accueillit des salons. Durant les années 1920, la grande salle de bal était utilisée deux fois par an pour Mardi gras et à la mi-carême pour des bals travestis, réunissant une importante communauté homosexuelle. Brassai, parmi d'autres, a magnifiquement fixé ces moments de divertissement.

Magic City ferme ses portes en 1926, la rue Cognacq-Jay est ouverte en 1928, et sous l'Occupation, les lieux furent réquisitionnés par les studios de télévision de Fernsehender Paris. Puis, à la Libération, ils servirent de locaux

pour la télévision publique française jusqu'en 1992. Et nous vous renvoyons à notre délibération adoptée à l'unanimité pour la mémoire des studios Cognacq-Jay.

Au moment où il vous est proposé d'apposer deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, l'une au 75, quai d'Orsay, l'autre au 176-180, rue de l'Université dans notre arrondissement, je voudrais revenir à la période de la Première Guerre et rappeler que Magic City ou Magic Cabaret est le lieu de réquisition des équidés. C'est ce que le vœu n° 140 présenté par notre groupe au Conseil de Paris du 24-26 septembre 2018 demandait de commémorer. Ce vœu a été repris par l'Exécutif sous forme du vœu n° 2018-449, reprenant les considérants de ce vœu n° 140.

Aussi, Madame le Maire, nous revenons vers vous pour que l'apposition de ces plaques évoquant la mémoire de ces hommes et de ces femmes exhibés dans un zoo humain et rappelant que les bals travestis étaient fréquentés par une importante communauté homosexuelle s'accompagne également de la mémoire de ces chevaux tant sacrifiés dans le conflit mondial.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Geneviève GARRIGOS a la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est proposé concernant l'apposition de deux plaques commémoratives est à l'image de l'histoire de ce lieu très particulier que fut le Magic City, dont les locaux sont devenus par la suite ceux des fameux studios de Cognacq-Jay, comme l'a rappelé mon collègue précédemment. Une métonymie dans la métonymie de l'existence humaine, des grandeurs et bassesses de notre histoire, un peu comme dans le poème "In memoriam" de Jacques Prévert.

Et la mémoire. Comment est-elle faite, la mémoire ? De quoi a-t-elle l'air ? De quoi aura-t-elle l'air plus tard, la mémoire ? Peut-être qu'elle était verte pour les souvenirs de vacances, peut-être que c'est devenu maintenant un grand panier d'osier sanglant avec un petit monde assassiné dedans et une étiquette avec le mot "haut", avec le mot "bas" et le mot "fragile" en grosses lettres rouges.

La mémoire qu'il s'agit ici d'honorer est double et se surajoute à la mémoire des studios voisins. Il y a d'abord une mémoire nécessaire, car elle nous renvoie à la manière dont le racisme le plus crasse a été théorisé, intégré dans des pseudosciences toutes plus frauduleuses les unes que les autres et utilisé pour justifier la conquête coloniale et l'asservissement de peuples jugés sauvages. Cette mémoire, c'est celle du zoo humain du Magic City. Le parc d'attractions inauguré en 1911 a en effet compté parmi ses attractions des "indigènes" - je le dis entre guillemets - Igorot des Philippines pendant plusieurs années. Pour un franc, tout un chacun pouvait contempler la sauvagerie supposée de ces êtres présentés comme primitifs et se complaire dans l'illusion de sa propre supériorité, ainsi justifiée comme naturelle.

Nous devons faire face à cette histoire qui a contribué à cimenter des représentations déshumanisantes et purement racistes de l'histoire et de la société, représentations qui ont longtemps justifié l'inhumaine colonisation et dont le legs culturel continue à se faire sentir douloureusement.

Une sur le quai rendra désormais hommage à ces personnes exhibées et moquées pour divertir les foules, cet acte mémoriel contribue à réparer ce qui peut l'être et à rendre compte dans notre mémoire collective de manière contextualisée. Même lieu, même période historique, le début du XXe siècle, mais sujets et contextes complètement différents. Rue de l'Université, c'est à la salle de danse du Magic City qu'il s'agit de rendre hommage ou plutôt aux bals qui se tenaient en ces lieux dans les années 1920 et 1930. Ces bals se tenaient les jours de Mardi gras et de la mi-carême, seuls jours de l'année où la Préfecture de police autorisait le travestissement. Ils réunissaient jusqu'à 2.500 personnes de tous les genres et de toutes les orientations, parfois en couple, voire en "troupe", et furent immortalisés par Brassai. Gays en crinoline ou en matrone romaine et lesbiennes en monocle et col dur s'y retrouvaient avec tant d'autres pour danser et célébrer leur furtive flamboyance dans cette décennie si particulière où, pour reprendre le nom d'un ouvrage très célèbre, "Paris était une femme".

Peut-être que parmi la foule qui se dressait au bal du Magic City se trouvait Tamara de Lempicka, remarquable peintre du Paris des années 1920 que nous honorons également d'une plaque lors de ce Conseil et bisexuelle notoire dont je tiens à saluer la figure quelques jours après la Journée internationale de la bisexualité.

Quoi qu'il en soit, le bal travesti du Magic City a représenté un souffle d'oxygène pour tant et tant de personnes LGBTQIA+ de l'époque et était témoin d'un fourmillement artistique et intellectuel particulièrement notable.

Nous honorons donc ce souvenir, ce qui nous permet aujourd'hui d'en célébrer la lumière alors même que nous commémorons dans le même temps et sur un lieu proche le souvenir douloureux mais important des zoos humains. La société des années 1920 et 1930 et peut-être même au-delà aurait sans doute identifié différemment ce qui relève de l'ombre et ce qui relève de la lumière, car si l'histoire est un vaste inventaire hétéroclite comme un inventaire à la Prévert, mélangeant moments d'espoir et tant de consternations, notre regard sur l'histoire lui aussi évolue profondément, en lien avec les aspirations et les valeurs de l'époque.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues.

Vous le savez, je tiens particulièrement à faire vivre la mémoire des lieux, car ces lieux incarnent l'esprit de notre Capitale, toujours en mouvement et capable d'évoluer au gré du temps et des époques.

Cela a été rappelé, ces deux plaques sont bien distinctes, c'est bien d'une histoire contrastée et fascinante que nous parlons, les différentes vies de ce Magic City, ce parc d'attractions parisien au début du XXe siècle. D'un côté, nous devons faire face aux souvenirs tragiques d'un lieu qui, durant une période, a accueilli ce que l'on appelait alors un zoo humain, un épisode sombre qui nous oblige à regarder en face les dérives du colonialisme et de la déshumanisation. Cette mémoire sera donc gravée dans le marbre pour ne jamais oublier le mépris dont ont été victimes ces femmes et ces hommes arrachés à leur terre.

Mais Magic City, c'est aussi, un peu plus tard, une tout autre vie, étonnamment lumineuse et avant-gardiste. C'était un havre de liberté et de fêtes où la communauté homosexuelle et transgenre pouvait se retrouver, danser, élire une reine des reines, même, et célébrer la diversité au cœur de ces années 1920 et 1930. Comme cela a été dit, dans cette société encore rigide existait cet îlot de tolérance.

Ce n'est pas un complet hasard, d'ailleurs, si nous choisissons d'installer le panneau commémoratif de ces bals travestis, immortalisés par Brassai comme les deux intervenants l'ont rappelé, face au centre culturel et orthodoxe russe. C'est une manière aussi de rappeler non sans malice qu'en dépit de toutes les condamnations, l'amour et l'acceptation ont toujours trouvé des places pour exister, et bien évidemment à Paris.

Pour ce qui est des chevaux, cher Monsieur BERNARD, je voudrais rappeler la règle concernant cette mémoire des animaux de guerre. Nous avons fait, et il est d'ailleurs dans le 7e arrondissement, un monument dédié aux animaux de guerre, et c'était l'engagement de la Ville. Après, il y a une délibération-cadre qui parle de cela et qui date d'il y a quelques années, du début de mandat, qui dit que, par contre, il revient aux arrondissements eux-mêmes de mettre une plaque ou non en hommage aux animaux dans certains lieux.

Ainsi, je pense que ce lieu, précisément avec le zoo humain, le souvenir des bals travestis, plus Cognacq-Jay, a déjà trois étapes de mémoire qui cohabitent, se superposent et se mêlent. Le monument aux animaux dans le 7e arrondissement est donc peut-être suffisant, et si ce n'était pas suffisant, s'il fallait mettre une plaque quelque part, ce n'est peut-être pas dans ce lieu, précisément.

Je vous remercie et j'invite évidemment tout le monde à voter ce beau projet de délibération qui honore la mémoire de ces lieux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Pour compléter votre propos, il y a une plaque en hommage aux animaux morts pour la guerre sur le parvis de la mairie du 11e arrondissement. C'est pour illustrer votre propos.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 314.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 314).

Je lève la séance, elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions nos débats.

2024 DAC 433 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108, rue du Bac (7e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous poursuivons l'examen des projets de la 2e Commission avec le projet de délibération DAC 433 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108, rue du Bac dans le 7e arrondissement.

J'ai le plaisir de donner la parole à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quoi de mieux que de démarrer ce long après-midi, qui se révélera interminable, avec Roland Dubillard. "Mieux vaut se rincer les dents dans un verre à pied que de se rincer les pieds dans un verre à dents". C'est tout lui. Il serait sûrement surpris de nous entendre le citer au Conseil de Paris.

Oui, Roland Dubillard est là où il vint au monde, en 1923, au 114, rue du Bac, une station incontournable du parcours culturel du 7e en hommage à une de ces fiertés de notre arrondissement. C'est une voix qui s'est affirmée à l'atelier radiophonique de Radio France avec Jean Tardieu, Pierre Dumayet, Claude Piéplu. C'est Amédée ou Grégoire avec Philippe de Chérissey. C'est aussi un auteur de théâtre, quelque part entre Samuel Beckett, Eugène Ionesco, François Billetdoux, mais aussi un acteur dans le sillage de Jean-Pierre Mocky.

Le mieux est de le laisser parler de lui-même : "Humour noir, grinçant ou poétique, une critique de la société au travers de personnages et situations absurdes et cocasses, ses saynètes sont hautement drôles et réjouissantes. Ma première lecture de Dubillard", dit-il, "certainement pas la dernière !" Nous avons tous en mémoire ses dialogues absurdes et drôles entre "Un" et "Deux".

Je ne résiste pas de livrer à notre Assemblée cette pensée, qui devrait inspirer nos débats : "C'est ce que je reproche à la vérité, moi. C'est qu'il faut la connaître pour ne pas se tromper, et que ce n'est pas toujours commode. La vérité, pourtant, cela devrait s'imposer avec plus d'évidence que l'erreur, ou alors quoi, pas moyen de savoir si on se trompe !"

Je propose à ce Conseil d'ajouter une nouvelle réplique à ce dialogue. Lorsqu'il nous dit "je suis sûr que ma mort me rappellera quelque chose", nous répondrons unanimement "en apposant une plaque qui rappellera aux passants la mémoire de Roland Dubillard".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher René-François BERNARD. Vous l'avez parfaitement et brillamment rappelé, Roland Dubillard, écrivain, poète, dramaturge, comédien, défie toute tentative de catégorisation. Son œuvre, tout aussi inclassable, trop souvent rangée par facilité dans le genre de l'absurde, continue ainsi de bousculer les attentes et de séduire les esprits les plus curieux.

Son univers pétillant de créativité, de jeux de langage, où les mots et l'humour jaillissent avec une étonnante fluidité. Sa poésie recèle aussi une profonde émotion, d'ailleurs, qui transparait dans son jeu d'acteur, où le comique le plus irrésistible se mêle à des instants d'une sensibilité poignante...

Est-ce que je vous dérange, Monsieur ALPHAND ? S'il vous plaît, Monsieur ALPHAND, je ne voudrais pas vous déranger. Monsieur SZPNER non plus... Merci.

Ses "Diablogues" bien connus, ou encore ses "Naïves hirondelles" ou "Le Jardin aux betteraves", que vous avez cités, demeurent effectivement des œuvres théâtrales incontournables. Il a aussi collaboré au cinéma avec Jean-Pierre Mocky ou Yannick Bellon.

Un peu plus de 100 ans après sa naissance, je suis très heureuse de porter avec vous ce projet de délibération, dans cette rue du Bac où il est né et où il a vécu, à quelques numéros d'écart. Dubillard, je crois, n'aimait guère les étiquettes, nous lui offrons donc une plaque.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 433.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 433).

2024 DAC 440 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Bonheur, 7, rue Gay-Lussac (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 440 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Bonheur au 7, rue Gay-Lussac.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Rosa Bonheur aimait profondément les animaux. Elle éprouvait du respect, voire de l'admiration, pour tous les animaux. Passionnée par les animaux et l'éthique animale, Rosa Bonheur a été adhérente à la Société protectrice des animaux, actuelle S.P.A., créée en 1845. Elle a fait des tableaux dont ces animaux sont le sujet central, voire presque l'unique sujet. Elle a peint autant des animaux dits "de ferme" que des animaux sauvages ou des animaux de compagnie. Elle met en valeur les animaux comme étant des sujets légitimes de peinture de petit ou grand format. Ils sont des sujets à part entière, des personnalités.

Elle déclara : "Une chose que j'observais avec un intérêt spécial, c'était l'expression de leur regard. L'œil n'est-il pas le miroir de l'âme pour toutes les créatures vivantes ? N'est-ce pas là que se peignent les volontés, les sensations des êtres auxquels la nature n'a pas donné d'autres moyens d'exprimer leur pensée ?" Elle rapporte également dans sa biographie que l'intelligence des animaux est bien plus développée qu'on ne le croit généralement.

A travers ses œuvres, Rosa Bonheur place l'émotion animale au cœur de ses tableaux. Son tableau le plus célèbre, "Le Marché aux chevaux", dénonce la violence exercée sur les animaux. La vente de ce tableau lui permettra de faire l'acquisition du château de By, situé à Thomery. Elle devient ainsi la première femme artiste à acheter un bien grâce à la vente de ses œuvres.

Elle s'installe dans son château en 1860 avec Nathalie Micas, sa compagne, qu'elle rencontra à l'âge de 15 ans. Nathalie était venue chez les Bonheur pour faire son portrait, elles sont devenues inséparables et vécurent ensemble pendant 40 ans.

Rosa Bonheur est une artiste lesbienne et animaliste. Elle aurait probablement adoré les affiches électorales du parti animaliste, qui rappellent ses portraits animaux. Nous sommes fiers que la Ville de Paris lui consacre un hommage à travers l'apposition de cette plaque dans le 5e arrondissement.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Douchka MARKOVIC. Célébrer Rosa Bonheur, c'est aussi rendre hommage à une artiste dont l'œuvre a ouvert de nouveaux horizons. Première femme à recevoir la Légion d'honneur en tant qu'artiste, sa sensibilité à la cause animale, vous l'avez rappelé, et l'affirmation de sa liberté dans un monde où les conventions contraignaient encore les femmes à rester dans l'ombre sont vraiment des sources d'inspiration.

Rue Gay-Lussac, sa mémoire reste associée non seulement à ses célèbres toiles animalières, à sa compagne, la peintre Nathalie Micas, vous l'avez citée, mais aussi à son combat pour obtenir le droit de revendiquer sa propre identité. Par sa détermination à porter le pantalon, geste trivial pour les hommes, audace radicale pour elle, elle a littéralement taillé son propre chemin, brisant les limites imposées par la société de l'époque.

Rosa Bonheur a vécu selon ses propres règles auprès de ses compagnes, Nathalie Micas et, plus tard, Anna Klumpke, artistes elles aussi. Ensemble, elles ont partagé une vie de création et de liberté.

Ce nouvel hommage parisien à cette grande artiste rappellera son passage, le passage de Rosa Bonheur et de sa compagne Nathalie Micas, dans le 5e arrondissement, marquera le souvenir de ce lieu et résonnera, je l'espère, comme un hommage à une immense précurseur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 440.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 440).

2024 DASCO 98 - Dénomination de l'école Poulbot.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 98 : dénomination de l'école Poulbot.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je me réjouis de ce projet de délibération, car, en juin 2016, avec mon très cher collègue Christian HONORÉ, nous avons déposé un vœu au conseil du 18e puis au Conseil de Paris pour la dénomination d'un établissement au nom de Poulbot, que cette même majorité nous avait alors refusé. Je me réjouis de cette évolution positive.

Je voudrais saluer le travail de l'Association des amis de Francisque Poulbot, notamment, et citer Jean-Claude GOUVERNON, qui, avec d'autres, se bat depuis des années pour la dénomination d'une école élémentaire publique au nom de Poulbot.

Je voudrais rappeler ici que, si chacun connaît probablement Poulbot, Poulbot n'était pas qu'un dessinateur, il était aussi un peintre, un illustrateur de presse, un sculpteur, un lithographe, un revuiste original de grand talent qui a aussi mené une action de bienfaisance. Je pense à sa défense des gamins des rues, je pense à ces titis parisiens qu'il a souvent illustrés et portés et défendus.

Il a influencé la vie du 18e arrondissement et de Montmartre, mais, au-delà, de Paris. Son influence est incontestable. Son action en faveur des enfants les plus défavorisés nous a amenés à penser collectivement qu'il était juste qu'un établissement scolaire porte son nom, nous pouvons donc voter avec force et conviction ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL. Effectivement, c'est un beau projet de délibération et un bel hommage montmartrois, double, d'ailleurs, à la fois au dessinateur Francisque Poulbot, célèbre illustrateur du début du siècle, et à son emblématique personnage, à qui il a laissé son nom, le "poulbot". Cette image des titis parisiens, capturée avec tendresse et humour, nous renvoie bien sûr à des scènes de la vie des gamins des rues de Montmartre, des figures espiègles, touchantes, qui reflètent bien l'âme populaire de l'époque dans ce beau quartier.

On se souvient moins, vous l'avez rappelé pourtant, qu'au-delà de ses dessins des enfants montmartrois, Francisque Poulbot s'est aussi engagé activement en faveur des enfants déshérités, notamment par l'ouverture d'un dispensaire rue Lepic. Cet acte solidaire, qui démontre son profond attachement à la communauté de son quartier, a survécu sous forme d'une association, que vous avez saluée, qui poursuit encore aujourd'hui ses actions.

Le nom "Poulbot", devenu un symbole de l'image de Paris et de l'esprit montmartrois, fait de solidarité et de vie, sera donc porté par l'école de cette même rue Lepic.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2024, DASCO 98).

2024 DASCO 101 - Dénomination de l'école Marcelle Guillemot.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 101 : dénomination de l'école "Marcelle Guillemot" à Paris Centre, dans le 2e.

Si je ne m'abuse, je donne la parole à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

C'est un projet de délibération qui me réjouit, d'abord, et qui me permet de montrer la poursuite du travail de dénomination des écoles que nous avons engagé à Paris Centre, comme d'ailleurs dans d'autres arrondissements. Après l'inauguration de l'école Daniel-Cordier, compagnon de la Libération, il y a presque un an, et bientôt celle de l'école Raphaël-Esraïl, l'école Beauregard sera la troisième école à Paris Centre à faire l'objet d'une dénomination, en l'occurrence de la résistante Marcelle Guillemot, Juste parmi les Nations.

C'est d'abord un projet de délibération qui rend hommage à une figure de la résistance. C'est, je le rappelle, la directrice de l'œuvre médico-sociale "La Clairière", une organisation qui existe encore aujourd'hui. Marcelle Guillemot est l'une des principales actrices de l'opération de sauvetage des enfants juifs hébergés dans les centres de l'U.G.I.F. en février 1943. Ce sont 60 enfants et adolescents qui ont pu être sauvés grâce à elle, et à l'alerte de la militante communiste Suzanne Spaak - nous donnerons également le nom de Suzanne Spaak à une école de Paris Centre. C'est aussi grâce à la mobilisation des paroissiens de l'Oratoire du Louvre par Marcelle Guillemot et par les époux Paul et Marcelle Vergara, Paul Vergara étant le pasteur de l'Oratoire.

Marcelle Guillemot fera de "La Clairière" une boîte à lettres de la résistance. Le 23 juillet 1943, quand la Gestapo se présente au centre, Marcelle Guillemot refuse d'ouvrir, elle détruit tous les documents compromettants - et nous savons à quel point les documents de l'U.G.I.F. ont pu être utilisés pour des rafles - avant de s'enfuir par le toit.

Ensuite, c'est un projet de délibération qui nous permet de continuer à rendre justice à la mémoire protestante de Paris. C'est d'ailleurs avec cet objectif d'honorer les différentes mémoires qui se superposent au Centre de Paris que nous avons inauguré en février 2023, pour les 80 ans de l'opération de sauvetage des enfants de l'U.G.I.F., une plaque en hommage à Suzanne Spaak, à Paul et Marcelle Vergara, et à Marcelle Guillemot au sein de l'Oratoire du Louvre. Dans son emplacement même, c'est bien entendu une plaque qui vient nouer la mémoire de la résistance avec celle du mouvement protestant.

Je crois que cette mémoire protestante est une strate de l'histoire de Paris qui a été longtemps méconnue. Si Marcelle Guillemot et tous les fidèles qui ont contribué à ce sauvetage sont du côté des sauveteurs, il ne faut pas oublier l'époque où les protestants parisiens furent aussi victimes de persécutions du seul fait de leur confession. C'est d'ailleurs un lien qui ne doit sans doute rien au hasard. Je veux ici rappeler que la plaque de l'Oratoire du Louvre répond, de l'autre côté de la rue de Rivoli, à celle du jardin mémorial de la Saint-Barthélemy, que nous avons inauguré il y a deux ans.

Enfin, notre travail de mémoire rend aussi justice au rôle souvent méconnu des femmes dans l'histoire. Avec ce projet de délibération, c'est le nom de l'une d'entre elles, Marcelle Guillemot, qui sera donné à une école. Nous avons déjà à Paris Centre Sophie Germain et Simone Veil, deux lycées, mais c'est encore très peu pour des établissements scolaires. Après deux hommes, Daniel Cordier et Raphaël Esrail, ce sont donc deux femmes auxquelles nous rendons hommage à travers ces nominations d'écoles, Marcelle Guillemot et, je le disais, Suzanne Spaak, mais je crois que ce sera un projet de délibération d'un des prochains Conseils de Paris.

Marcelle Guillemot et Suzanne Spaak figurent d'ailleurs dans le livret que la mairie de Paris Centre a édité à l'occasion des 80 ans de la Libération de Paris cet été. Je ne l'ai pas sur moi, mais je vous invite à découvrir ces 16 portraits de femmes résistantes de Paris Centre. Ainsi que le plus grand livret "Les femmes du Marais et les femmes de Paris Centre", que nous aurons dans sa version complète à l'occasion de la prochaine journée internationale des droits des femmes, pour valoriser celles qui sont trop souvent effacées de nos mémoires et de l'histoire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire court puisqu'Ariel WEIL, merci, Monsieur le Maire, a dit beaucoup de choses, ou en tout cas l'essentiel. Il est effectivement bon que nous donnions le nom de Marcelle Guillemot à une école, en plus de cette plaque à l'Oratoire du Louvre que nous avons inaugurée où son nom figure parmi les Justes.

Vous l'avez dit, en pleine occupation, Marcelle Guillemot a fait preuve d'un courage exemplaire en protégeant ces enfants juifs tout en dirigeant "La Clairière", une œuvre médico-sociale protestante. Son engagement et son dévouement ont fait d'elle une véritable héroïne de la résistance et son action a été reconnue par l'institut Yad Vashem, en lui accordant ce titre de "Juste parmi les Nations".

Je suis aussi très impatiente qu'une autre femme donne son nom à une école de Paris Centre, Suzanne Spaak, d'autant plus que, si elle est sur la plaque de l'Oratoire, les propriétaires de l'endroit où elle vivait n'ont pas souhaité qu'une plaque soit apposée à son domicile. Ce sera une bonne chose de lui donner aussi le nom d'une école.

Pour l'heure, je me réjouis de cette dénomination "Marcelle Guillemot", qui permettra aux générations futures de se souvenir de son grand courage et de son engagement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 101).

2024 DEVE 63 - Dénomination "Jardin du clos des Blancs-Manteaux-Francesca Dandolo" attribuée au jardin situé au 21, rue des Blancs-Manteaux (Paris Centre).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 63 et l'amendement technique n° 81. Il s'agit de la dénomination "jardin du clos des Blancs-Manteaux - Francesca Dandolo", attribuée au jardin situé au 21, rue des Blancs-Manteaux. Nous restons à Paris Centre.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération honore Francesca Dandolo, Franco-Italienne américaine, une femme passionnée de musique, de théâtre, de cinéma et de nature. Elue du 4e de 2001 à 2008, on lui doit la piste cyclable du quai des Célestins, la meilleure piste cyclable de Paris. Ensuite, devenue jardinière, elle a œuvré sans relâche pour la végétalisation de l'arrondissement et pour l'accès de toutes et tous à la nature.

A la tête de l'association "Les jardiniers du 4e" depuis 2008, elle a partagé son amour de la nature en ville avec la création du jardin partagé du clos des Blancs-Manteaux. Cette création a permis l'ouverture au public d'un jardin jusqu'ici caché.

Francesca Dandolo appartenait à ces héroïnes du quotidien, ces sentinelles de la nature qui œuvrent pour que le monde de demain soit vivable. C'est la première écologiste à être honorée dans l'espace public parisien.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue. Vous l'avez rappelé, Francesca Dandolo, disparue au printemps dernier, fut une figure marquante de Paris Centre, en particulier du 4e. A la fois habitante, élue et militante engagée, elle a consacré ses forces à la défense de l'écologie urbaine en œuvrant avec détermination pour la végétalisation de ce quartier historique.

L'ouverture du jardin de la bibliothèque historique de la Ville de Paris, qui porte depuis le nom de Mark Ashton, la création du premier jardin partagé de l'arrondissement, l'amélioration du cadre de vie des habitants et des habitantes, mais aussi des initiatives pour les transports, vous l'avez rappelé, avec des couloirs de bus et des pistes cyclables, témoignent de sa vision d'une ville durable et tournée vers l'avenir.

Je sais combien la mairie de Paris Centre tenait à lui rendre hommage, je me réjouis donc que nous parvenions à le faire si rapidement, dans ce jardin du clos des Blancs-Manteaux, pour lequel elle a tant œuvré.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, tout d'abord l'amendement technique n° 81 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 81 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DEVE 63).

2024 DEVE 93 - Dénomination "Jardin des Grands Moulins" attribuée au jardin situé au 22 et 25, rue Thomas-Mann et 25, rue Marie-Andrée Lagroua Weill-Halle (13e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 93 : dénomination "jardin des Grands-Moulins", attribuée au jardin situé au 22 et 25, rue Thomas-Mann et 25, rue Marie-Andrée-Lagroua-Weill-Halle.

La parole est tout d'abord à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je serai le seul intervenant sur ce projet de délibération, mais je voudrais en préambule y associer Morgane LACOMBE, adjointe à l'égalité femmes-hommes dans le 13e.

Vous connaissez toutes et tous la situation depuis juillet 2024, la "communauté Emmaüs" a rendu publics des faits extrêmement graves d'agressions et de violences sexuelles de la part de l'abbé Pierre, y compris auprès de personnes vulnérables et mineures.

Nous avons tous été extrêmement choqués par le télescopage entre l'image que nous avons collectivement de cette personnalité et de ce que nous avons découvert récemment. Extrêmement choqués de réaliser que, pendant 50 ans, un agresseur sexuel, l'abbé Pierre, avait agi en toute impunité. En raison de sa notoriété et de tout ce qu'il représentait, il a été protégé, ce qui n'a pas été le cas de ses nombreuses victimes. Pendant 50 ans, le mythe a été jugé plus utile que la reconnaissance des agressions commises et la prévention des agressions futures. Pendant 50 ans, l'image et le symbole ont primé sur la justice, la réparation et la protection des femmes.

Imaginez ces femmes, ces victimes. En plus du traumatisme subi, elles ont vécu toutes ces années en dissonance totale entre ce qu'elles pouvaient ressentir et ce qu'elles pouvaient voir au quotidien : leur agresseur, hyper-médiatisé, leur agresseur, personnalité préférée des Français, leur agresseur, symbole absolu d'empathie et de bienveillance. C'est à devenir fou.

Nous avons évoqué à tant de reprises dans ce Conseil, hélas, l'ampleur du nombre de victimes de violences sexistes et sexuelles. Nous avons d'ailleurs inauguré une place dans le 13e en hommage aux femmes victimes de violences, et nous nous y retrouvons à nouveau cette année à la fin du mois de septembre pour une bien triste commémoration.

A de nombreuses reprises, nous avons rappelé que les femmes victimes étaient présentes dans tous les milieux et dans toutes les catégories sociales. Aujourd'hui, il est nécessaire de rappeler que les agresseurs sont où elles sont, donc eux aussi dans tous les milieux et dans toutes les catégories sociales. On peut avoir été résistant, héros de la France, on peut être prêtre, député, célèbre comédien et être agresseur sexuel. On peut aussi être à l'origine de la plus estimable fondation qui soit et être un agresseur sexuel. Il n'y a pas d'exception.

Nous proposons évidemment, à la suite de la Fondation "Emmaüs", qui a d'ores et déjà annoncé qu'elle cherchait les moyens d'une réparation des victimes et qui a décidé de se dissocier du nom de l'abbé Pierre, de faire de même à Paris, dans le 13e, et peut-être trouverons-nous un nouveau nom à accoler au jardin des Grands-Moulins. C'est ce qui est proposé dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que je donne la parole à Emmanuelle... ? Non, c'est fini, d'accord. J'avais encore trois noms inscrits.

Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, Monsieur le Maire du 13e arrondissement, cher Jérôme COUMET, ainsi que l'ensemble du conseil d'arrondissement pour avoir déposé un vœu demandant cette débaptisation. La Maire de Paris a considéré que ce n'était pas la peine d'attendre et que nous pouvions passer ce projet de délibération directement au Conseil de Paris en l'introduisant d'urgence. Il n'était pas temps d'attendre. Le choc et l'extrême gravité des faits qui ont été révélés au public au cours des dernières semaines, vous l'avez rappelé, concernant cette figure autrefois admirée, désormais irrémédiablement ternie et souillée, justifie pleinement ce caractère urgent.

Vous le savez, il est rare que Paris raye un nom de ses rues et de ses jardins. Cela n'est arrivé qu'à cinq reprises depuis 2001, toujours dans des cas où les personnalités honorées étaient profondément discréditées. Aujourd'hui, dans le sillage de la fondation et du mouvement "Emmaüs", qui ont courageusement pris les devants en la matière et dont l'action exceptionnelle n'est mise en cause par personne, la Ville de Paris ne peut donc que s'associer à la démarche visant au retrait de l'hommage public qui était rendu depuis 2009 dans ce jardin des Grands-Moulins à l'abbé Pierre.

Je crois que le sérieux des circonstances et la douleur des victimes me permettent de ne pas m'étendre davantage sur le sujet, d'autant plus que Jérôme COUMET, Monsieur le Maire, a bien présenté ce projet de délibération. Je suis certaine que les habitantes et les habitants du 13e retrouveront avec sérénité le nom historique de ce jardin, quitte, effectivement, à engager plus tard une réflexion pour trouver une nouvelle dénomination. Nous verrons. Je peux m'engager ici sur le fait que ce sera une femme, s'il y a lieu.

Je vous remercie de voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 93).

2024 DU 92 - Dénomination rue Milo Adoner (Paris Centre).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 92 : dénomination de la rue "Milo Adoner" à Paris Centre.

La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Je suis heureux de voir cette proposition de dénomination aboutir. D'ailleurs, elle est née de notre discussion, chère Laurence PATRICE, sur la place du parvis des 260-Enfants, alors que nous y étions il y a quelques mois. C'était au moment de cette commémoration et de cette cérémonie annuelle en l'honneur des 260 enfants juifs déportés et exterminés de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais, qui doit et devait beaucoup à Milo Adoner pour l'avoir instituée il y a une vingtaine d'années. Je voudrais évidemment saluer sa mémoire. C'est toi qui m'as dit : "Au fond, on ne pourrait pas trouver un lieu ?" J'ai immédiatement pensé à cette rue double, la rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, qui porte ce nom à la fois au Nord et au Sud et qui pouvait donc, sans perte de mémoire, prendre le nom de Milo Adoner.

Saluer la mémoire de Milo, c'est aussi bien sûr inscrire et parler de la mémoire de Paris Centre, en particulier du Marais, et plus spécifiquement du Pletzl, épice de la Shoah à Paris. Samuel, dit Milo, Adoner était un enfant du Marais, un enfant du Pletzl. D'ailleurs, son histoire fonctionne en quelque sorte comme celle de tout le quartier.

Dans le Marais, je le rappelle, ce sont plus de 500 enfants qui ont été arrêtés et assassinés à Auschwitz, parmi lesquels 260 élèves de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais, sans doute l'école la plus frappée de tout Paris. A la rentrée de 1942, il n'y restait que quatre élèves. Cette école où Milo était scolarisé.

Il a été déporté avec toute sa famille, hormis sa sœur, Charlotte. Ils ont été raflés le 23 septembre 1942 par les Allemands, avec la complicité active des policiers français et avec l'ensemble des 112 habitants juifs de cet immeuble de la rue des Deux-Ponts. Nous y avons aujourd'hui des bains-douches, où nous continuons à leur rendre hommage avec une commémoration chaque année.

Comme beaucoup d'autres Juifs de Paris Centre, il est victime de l'horreur de la Shoah. Après avoir été arrêtés, Milo et sa famille sont conduits au poste de police de la mairie du 4e - le commissariat était dans la mairie - puis au camp d'internement de Drancy, et déportés le 28 septembre 1942 par le convoi 38. Ce convoi s'arrête à Kosel, où Milo et son frère Salomon sont "sélectionnés" pour les travaux forcés. Les autres membres de leur famille, eux, sont emmenés à Auschwitz-Birkenau, une autre forme de sélection, où ils seront assassinés.

Milo Adoner est successivement prisonnier des camps de Birkenau, Blechhammer et Monowitz. Après son transfert à Buchenwald en janvier 1945, il parvient à s'évader, avant d'être libéré par l'armée américaine. Il est le seul de sa famille à revenir des camps et l'un des seuls des enfants des Hospitalières-Saint-Gervais. A partir de ce retour, il va s'engager comme témoin.

Milo avait un très fort attachement au centre de Paris, au Marais en particulier, comme si son destin y était lié. A son retour des camps, il retrouvera le seul membre de sa famille encore vivant, sa sœur, Charlotte, et fera tout pour pouvoir habiter de nouveau l'immeuble du 10, rue des Deux-Ponts. En tout cas, il ne quittera jamais le 4e arrondissement.

Je me souviens être allé le voir, souvent, rue de l'Arsenal. Il servait quasiment d'adjoint à la mémoire du 4e arrondissement, et pendant des années c'était lui qui était le maître des cérémonies et l'organisateur de toutes les commémorations de l'arrondissement.

Avec ce projet de délibération, on poursuit donc le travail mémoriel auquel se consacrait Milo lui-même. "Sentinelle de la mémoire" pour reprendre le titre que Claude BOCHURBERG donne à l'ouvrage qu'il a consacré à Milo et à ses compagnons : "Samuel Milo Adoner et ses compagnons, sentinelles de la mémoire au cœur de Paris", aux éditions des Fils et des Filles des déportés juifs de France, publié cette année.

Milo a en effet joué ce rôle de sentinelle, dans ses témoignages auprès des élèves, dans sa participation à la reconnaissance du sort des 260 enfants juifs de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais. Nous n'avons pas toujours connu ni ce nombre ni leur histoire. La rue Milo-Adoner fera désormais face à cette école, de l'autre côté de ce parvis des 260-Enfants que j'ai eu l'honneur de créer il y a quelques années.

Il a aussi joué ce rôle de sentinelle par son investissement dans la reconnaissance du directeur de cette école, Joseph Migneret, en tant que Juste parmi les Nations. Il s'agit de la plus haute distinction civile décernée par l'Etat d'Israël à des personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des Juifs persécutés par l'occupant nazi. C'est la deuxième fois en quelques minutes que je mentionne ce titre de "Juste parmi les Nations", puisque je l'ai fait tout à l'heure en parlant de Marcelle Guillemot. C'est une réjouissance qu'ils soient tous les deux associés dans ce Conseil de Paris.

Je pourrais continuer encore : il a joué ce rôle aussi en tant que vice-président puis président de l'"Amicale des déportés de Blechhammer", vice-président de l'"Union des déportés d'Auschwitz". J'ai évoqué tout à l'heure le rôle de Raphaël Esrail, mais aussi avec sa participation à l'ouvrage collectif "Les derniers témoins, paroles de déportés" en 2004.

Toutefois, depuis mars 2020, depuis la disparition de Milo, c'est à nous qu'il convient de jouer ce rôle de sentinelle. Comme Claude BOCHURBERG l'a fait lui-même dans ce très beau documentaire sur l'école des Hospitalières. "La Communale au cœur" immortalise non seulement le souvenir de Milo mais celui de cette école et de tous ses camarades de classe. Comme l'artiste Christian GUÉMY l'a fait à ma demande, avec ce portrait de Milo Adoner qui orne la halle des Blancs-Manteaux au coin de cette future rue Milo-Adoner. Comme notre Conseil s'apprête à le faire en votant ce projet de délibération.

Avec le nom de Milo qui s'inscrit sur nos murs et sur nos cartes de Paris, c'est aussi l'histoire de la Shoah qui s'inscrit dans la mémoire de nos rues, dans ces rues qu'il a parcourues, enfant insouciant, puis survivant inconsolable, et enfin témoin infatigable de la mémoire. Nous prenons désormais le relais de son témoignage.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL.

Je ne vais pas revenir sur le parcours de vie de Milo Adoner, c'est un parcours de résilience, d'un homme qui, par ses mots, a maintenu vivantes la mémoire des siens et celle de tant d'autres. Aujourd'hui, en inscrivant son nom dans l'espace public parisien, nous rendons hommage à un survivant devenu passeur d'histoire et de mémoire, mais aussi à l'esprit de résistance et de transmission qu'il a incarné, souvent avec autorité. J'ai entendu dire que, quand il menait les cérémonies à Paris Centre, en tout cas dans le 4e arrondissement, il le faisait avec beaucoup de force et d'autorité, et cela, jusqu'à la fin de sa vie.

C'est donc tout un symbole qu'une rue porte son nom, et c'est une chance d'avoir trouvé cette petite portion de rue, tout particulièrement en cet endroit, près du parvis des 260-Enfants et près de son école, qui lui était si chère, alors que, nous le savons bien, il n'y a plus vraiment de rues disponibles dans nos arrondissements, et encore moins à Paris Centre.

Je vous invite donc, à mon tour, à voter naturellement ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est bien adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2024, DU 92).

2024 DU 130 - Dénominations passerelle Michèle Morgan, pont Bernadette Lafont et pont Maria Pacôme (10e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 130 : dénomination de la passerelle "Michèle Morgan", du pont "Bernadette Lafont" et du pont "Maria Pacôme", que de jolis noms, dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous revenons aujourd'hui sur les dénominations des passerelles du canal Saint-Martin, une question que nous avons déjà abordée en 2022 à l'occasion des célébrations du bicentenaire du canal. Comme vous le savez, le canal est un atout précieux du 10e arrondissement, tant par son histoire que par sa place dans l'imaginaire collectif, en particulier dans le domaine du cinéma.

Nous avons collectivement choisi que les neuf passerelles situées le long de ce canal soient dédiées à des comédiennes. Les trois premières comédiennes honorées étaient Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva, trois noms qui résonnent à la fois comme un hommage à leur immense talent, mais aussi comme un moyen de valoriser la richesse culturelle d'un arrondissement où le théâtre et le cinéma occupent une place prépondérante. Rappelons-le, le canal Saint-Martin, en plus de son attrait touristique, est un lieu emblématique du cinéma français, souvent immortalisé à l'écran et dont le charme continue d'attirer de nombreuses productions.

Aujourd'hui, il nous est proposé de rajouter trois nouvelles figures majeures de notre patrimoine cinématographique et théâtral à cette liste : Michèle Morgan, Maria Pacôme et Bernadette Lafont, trois comédiennes qui incarnent des facettes différentes de l'histoire du théâtre et du cinéma.

Michèle Morgan, tout d'abord, avec ses yeux inoubliables et sa présence magnétique, a marqué le cinéma des années 1930 à 1950, devenue célèbre grâce à son rôle dans "Le Quai des brumes", où elle échangeait sa réplique culte "désormais, je suis à vous" avec Jean Gabin. Cette réplique a fait d'elle une véritable icône du 7e art. Michèle Morgan a su incarner la femme moderne de son temps, à la fois forte et vulnérable.

Maria Pacôme, quant à elle, a su allier le succès sur les planches du théâtre de boulevard et celui du cinéma populaire. Son énergie débordante et son humour ont marqué plusieurs générations de spectateurs. Sa carrière s'étend sur plusieurs décennies et elle est reconnue pour son engagement dans le théâtre, notamment en tant que fondatrice de la compagnie "les Tréteaux de France", magnifique compagnie de théâtre qui a accompagné la gauche française.

Enfin, Bernadette Lafont - j'avoue que c'est ma préférée - est une véritable égérie de la Nouvelle Vague et a incarné un renouveau du cinéma français dans "Les Quatre Cents Coups" de François Truffaut, "La Maman et la Putain" de Jean Eustache. Elle symbolise une époque de liberté et d'audace artistiques, incarnant les aspirations d'une génération en quête de nouvelles formes d'expression. Son charisme et son engagement pour les droits des femmes ont également fait d'elle une figure respectée.

Trois femmes fortes au tempérament bien trempé pour un canal qui l'est tout autant, voilà qui augure d'un beau programme, mes chers collègues.

Aujourd'hui, ce projet de délibération représente aussi un geste fort pour la visibilité des femmes dans l'espace public. Alors que les ponts de la Seine portent des dénominations depuis longtemps, ces passerelles des canaux parisiens ne portaient jusqu'à présent que les noms des rues qui y mènent. En leur attribuant ces trois noms, nous faisons un pas supplémentaire vers un équilibre dans la représentation féminine au cœur de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Je ne vais pas être trop longue.

Effectivement, je suis personnellement très fière de ce projet de délibération et de ce choix d'avoir porté, avec Alexandra CORDEBARD et l'ensemble du conseil du 10e arrondissement, cette initiative de donner des noms de comédiennes aux ponts et aux passerelles du canal. Déjà trois autres ont pris place, cela a été voté et elles ont été inaugurées, il s'agit d'Arletty, c'était le plus évident, devant l'hôtel du Nord, de Maria Casarès et d'Emmanuelle Riva.

Ce projet de délibération marque donc une nouvelle étape dans l'affirmation de l'identité propre de ces passerelles emblématiques du 10e arrondissement. Vous les avez citées. Michèle Morgan est une belle figure, une grande figure du cinéma classique. Bernadette Lafont, elle, donne l'impulsion et la vitalité de la Nouvelle Vague. Il faut le signaler, elle a aussi eu beaucoup de rôles à la télévision dans la deuxième partie de sa carrière, elle est donc aussi une héroïne très populaire. Enfin, il y a Maria Pacôme, beaucoup s'en souviennent, elle avait cette personnalité et cet humour qui lui sont fidèles, une star de théâtre de boulevard.

Justement, il est bien de mêler l'idée du théâtre de boulevard, du théâtre classique et de toutes les sortes de cinéma, qui représentent tout l'esprit des salles de spectacle et de la culture telle qu'elle a pu vivre et vit encore dans le 10e arrondissement. Vous savez que nous avons énormément de demandes de tournage dans le 10e arrondissement, aux abords du canal ou ailleurs.

Je me réjouis donc.

Il reste encore trois passerelles et ponts à dénommer, et nous le ferons bientôt. En attendant, je vous encourage à voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 130).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination d'un équipement sportif en hommage à la marathonnienne ougandaise Rebecca Cheptegei.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu n° 82 relatif à la dénomination d'un équipement sportif en hommage à la marathonnienne ougandaise Rebecca Cheptegei.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 5 septembre dernier Rebecca Cheptegei était assassinée à l'âge de 33 ans après avoir été arrosée d'essence et brûlée vive chez elle, au Kenya, par un homme présenté comme son compagnon.

Le 11 août dernier, quelques semaines avant d'être tuée, Rebecca Cheptegei effectuait sa dernière course à Paris depuis l'Hôtel de Ville, participant pour la première fois de sa carrière au marathon des Jeux olympiques et franchissant la ligne d'arrivée à la 44e place. Elle était au sommet de sa carrière, multipliant les performances depuis les mondiaux d'athlétisme à Budapest en 2023, où elle avait eu la 14e place, et le marathon de Firenze, Florence, en 2024 à la 2e place. Elle était par ailleurs la deuxième athlète ougandaise de l'histoire à remporter un titre au Championnat du monde de course en montagne en Thaïlande en 2022.

Le meurtre de Rebecca Cheptegei intervient à la suite de celui des athlètes Damaris Muthee Mutua, Bahreïnienne d'origine kenyane, tuée en 2022 sur son lieu d'entraînement, et Agnes Tirop, kenyane, double médaillée mondiale de bronze en 2017 et 2019, et 4e des Jeux olympiques de Tokyo, deux athlètes dont les compagnons respectifs sont suspectés de les avoir tuées. Notre Conseil avait d'ailleurs, en décembre 2023, voté l'attribution du nom d'Agnes Tirop au T.E.P. de la Grange-aux-Belles, situé dans le 10e arrondissement.

L'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre les féminicides est total. A Paris, nous ne cesserons jamais le combat contre les féminicides, incarnation la plus abjecte de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Nous sommes plus déterminés que jamais.

Au nom du groupe Paris en commun, je vous propose, mes chers collègues, qu'un équipement sportif parisien soit dénommée "Rebecca Cheptegei" en hommage à sa mémoire et afin de porter haut et fort à Paris un message d'égalité et de lutte contre toutes les formes de violences sexistes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Geneviève GARRIGOS, pour ce vœu. Merci aussi à Pierre RABADAN, qui tenait à ce que ce vœu soit porté, et également à la Maire de Paris, qui soutenait bien évidemment cette démarche, elle l'avait d'ailleurs exprimé publiquement.

Effectivement, vous avez rappelé les circonstances et combien nous avons tous été bouleversés d'apprendre la mort de Rebecca Cheptegei, victime d'un féminicide tout à fait abominable à son retour chez elle, au Kenya, un drame qui a comme endeuillé la fête olympique parisienne. Les circonstances monstrueuses de cet assassinat ont suscité une vague d'indignation internationale, c'est bien normal, et ont mis en lumière la question alarmante des violences faites aux femmes, dans le monde bien évidemment, mais particulièrement au Kenya, où des centaines de féminicides sont signalés chaque année.

Vous l'avez rappelé, chère Geneviève, nous avons déjà eu cette démarche dans le 10e arrondissement, puisque le T.E.P. situé à la Grange-aux-Belles porte désormais le nom d'Agnes Tirop. Je dois dire que ce nom a d'autant plus résonné que c'est là qu'était installé le lieu de festivités durant les Jeux olympiques et paralympiques, nous avons donc répété à loisir ce nom d'Agnes Tirop. Ce n'était que justice, puisqu'elle aussi fut victime d'un féminicide au Kenya en 2021.

Je pense aussi à Eudy Simelane, dont le nom est porté par un T.E.P. dans le 20e arrondissement, qui, elle, fut violée et assassinée parce qu'elle était lesbienne en 2008 en Afrique du Sud.

Ces dénominations ne vont évidemment pas sauver ces femmes de leur sort, mais il est important de marquer notre solidarité et l'engagement de notre Municipalité dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous continuerons à l'affirmer plus que jamais et à faire de l'égalité et du respect des valeurs phares non seulement dans le sport mais aussi à l'échelle de notre ville tout entière. Nous porterons cela tous ensemble, j'en suis sûre.

Ainsi, j'espère que vous voterez à l'unanimité ce vœu du groupe Paris en commun.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2024, V. 163).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la modification de la dénomination "Jardins des Grands Moulins - Abbé Pierre" en "Jardins des Grands Moulins".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 83 a été retiré.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu du 18e arrondissement en hommage à Ganda Fadiga.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 84 relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu du 18e arrondissement en hommage à Ganda Fadiga.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour "Les Ecologistes"... Non, à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire. Désolée, nous ne vous avons pas prévenus.

Mes chers collègues, je suis très honorée de vous présenter ce vœu proposant la dénomination d'un lieu du 18e arrondissement en hommage à Ganda Fadiga. Je voudrais remercier Mams YAFFA, adjoint du 18e, qui porte cette initiative, ainsi que Frédéric BADINA, Conseiller de Paris et du 18e, qui l'a soutenu avec succès devant la Commission des nominations du 18e, animée par notre collègue Danièle PREMEL.

Ganda Fadiga, qui a vécu plusieurs années dans cet arrondissement avant sa disparition prématurée en 2009, était un véritable chantre de la culture soninkée, culture à laquelle j'appartiens également. Ganda Fadiga, Soninké d'origine malienne, était un griot, un conteur, un musicien, un virtuose du gambaré, instrument de musique à cordes africain, au répertoire musical abondant avec plus d'une centaine de titres originaux.

Au cours de sa longue carrière, Ganda Fadiga a joué un rôle fondamental dans le rayonnement mondial de la culture et de la langue soninkée à travers sa musique, en portant des messages de bravoure, de courage, d'humilité et de solidarité. Il a sillonné les quatre coins du monde avec son gambaré pour éveiller et rassembler les Soninkés de la diaspora. Il a également réalisé un travail social essentiel auprès des populations migrantes d'Afrique de l'Ouest résidant dans les foyers de travailleurs parisiens dès les années 1980.

La communauté des Soninkés de Paris et la famille de Fadiga sont très touchées par cette initiative, et je crois savoir qu'ils nous regardent en ce moment même sur "paris.fr".

Il se trouve par ailleurs que le 15e anniversaire de sa disparition marque aussi la 1ère édition des célébrations de la Journée mondiale de la langue soninkée, qui se sont tenues le 25 septembre dernier au siège de l'UNESCO, où un hommage vibrant lui a été rendu. Je crois aussi que ce serait la première fois qu'un lieu parisien mettrait ainsi en avant la culture musicale soninkée dans l'espace public parisien, et c'est un vecteur puissant d'intégration de cette diaspora, nombreuse à Paris.

Merci par avance de cet hommage rendu à la mémoire de Ganda Fadiga et, à travers lui, à tous les Soninkés de Paris et de France.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Conseillère.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue. Je me réjouis aussi toujours quand la poésie est mise à l'honneur. En l'occurrence, l'héritage musical et poétique de Ganda Fadiga, ce griot soninké né au Mali, résonne à travers les générations et les frontières.

Disparu prématurément à Paris en 2009, vous l'avez dit, il a, je crois, incarné toute la richesse de la culture soninkée, mais aussi l'histoire des travailleurs immigrés en France. Vous l'avez rappelé, son action sociale auprès des migrants a fait de lui une figure tout à fait incontournable. Lui rendre hommage en donnant son nom à un espace du 18e arrondissement, ou à un lieu, je ne sais pas encore, sera à n'en pas douter un geste fort et une reconnaissance de son rôle essentiel non seulement dans la mémoire collective et la culture soninkée, mais aussi envers les différentes générations d'immigrés en France.

J'émettrai donc un avis favorable à ce vœu, et nous travaillerons ensemble, avec le maire et les élus du 18^e arrondissement, pour trouver l'emplacement le plus adapté.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2024, V. 164).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une place parisienne "place du 7-October".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 85 relatif à la dénomination d'une place parisienne "place du 7-October".

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe Changer Paris souhaitait voir attribuer le nom d'une place "place du 7-October" à une place parisienne pour rappeler la tragédie à la suite de l'attaque terroriste voilà maintenant à peine plus d'un an. Notre Ville s'honorera de faire ce devoir de mémoire, de solidarité, qui a ému bien au-delà des frontières de Paris, bien évidemment, dans le monde entier.

Dans les travaux préparatoires que j'ai menés sur cette question, j'ai eu contact avec M. NGATCHA, chargé des relations internationales, qui m'a fait savoir que l'Exécutif municipal considérerait vraisemblablement qu'il serait plus approprié de retirer ce vœu, pour des questions d'opportunité qui nous seront probablement précisées par l'adjointe chargée de la culture dans quelques instants, même si l'Exécutif municipal, d'après ce que m'a dit M. NGATCHA, s'accorde sur le principe.

Je veux dire, au nom de notre groupe, Changer Paris, que nous sommes ouverts à cette perspective, dans l'attente des quelques précisions qui nous seront vraisemblablement apportées maintenant par Mme PATRICE.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

C'est effectivement à Laurence PATRICE que je donne la parole pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, pour votre intervention. J'étais ce lundi avec un certain nombre de mes collègues ici présents autour de moi à l'intense soirée au Dôme de Paris, qui rendait hommage aux enfants, femmes et hommes suppliciés et assassinés dans l'horreur que l'on sait le 7 octobre 2023. Cette soirée rappelait aussi les noms de celles et ceux encore otages, l'angoisse des familles en deuil et les souffrances des familles dans l'angoisse de l'absence.

Vous savez combien la Maire de Paris et nous toutes et tous ici avons tenu à témoigner de la solidarité de Paris aux victimes de ce pogrom qui a bouleversé tout un peuple et, au-delà, le monde entier. Notre monde, nous le savons, a d'ailleurs basculé en ce jour.

Seulement, à ce jour, une soixantaine d'otages demeurent détenus, dont deux de nos compatriotes. De nombreuses familles n'ont pas eu la possibilité de retrouver les corps de leurs proches et d'accomplir leur deuil. Le conflit, quant à lui, embrase l'ensemble du Proche-Orient, prolongeant le chaos, l'incertitude et la douleur non seulement pour le peuple israélien, mais aussi pour ses voisins palestiniens et libanais.

La démarche mémorielle entourant l'attaque du 7 octobre mérite, je pense, beaucoup de soin, de précaution et d'échange avec tout le monde, et nous avons, d'ailleurs, échangé de-ci de-là. A cette heure où les proches n'ont même pas encore commencé à pouvoir faire leur deuil et à se reconstruire, je pense qu'il faut attendre cela, et attendre aussi que les tensions soient peut-être un peu moins vives.

Je n'ai pas de doute que le jour viendra où la Ville de Paris saura commémorer les victimes, y compris françaises, de la manière la plus digne et la plus respectueuse. A cette heure, néanmoins, je pense effectivement qu'il est préférable que nous attendions, que vous retiriez votre vœu et que nous en reparlions dans quelque temps.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - En fonction des éléments qui viennent d'être portés à notre connaissance, nous nous rangeons à cet avis de sagesse. Je retire ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en hommage à Pascal Danel.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 86 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement municipal en hommage au général François Meyer.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 87 relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement municipal en hommage au général François Meyer.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA, du groupe LR LC.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 25 septembre dernier avait lieu, comme chaque année depuis 2003, la Journée nationale d'hommage aux harkis, l'occasion de commémorer le sacrifice de ces soldats qui choisirent de servir la France et qui ont trop souvent été injustement abandonnés à leur sort par ce pays dont ils avaient porté l'uniforme.

Les harkis qui ont réussi à rejoindre la France l'ont souvent dû à des initiatives personnelles de la part d'officiers français, et c'est à l'un d'entre eux, le général François Meyer, que notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" souhaite rendre hommage en demandant qu'une voie ou un équipement parisien porte son nom. Ce vœu a été adopté en conseil du 19^e arrondissement.

Grand humaniste, le général Meyer s'est en effet distingué par un parcours d'homme et de soldat au courage et à l'abnégation exemplaires. A l'âge de 25 ans, il participa à la guerre d'Algérie comme officier de spahis. Au terme de ce conflit, alors lieutenant, il regroupa les membres de son unité qui voulaient partir pour la France. Bravant les directives officielles pour respecter son code d'honneur, il fit exfiltrer par ses propres moyens ces hommes et leurs familles, soit 350 personnes, vers la métropole.

Le général Meyer continua le restant de sa vie à défendre la cause des harkis, cherchant à réparer une injustice qui entachait selon lui l'honneur de la France. Il s'employa notamment à entretenir la mémoire de ses anciens compagnons d'armes dans la presse et dans des colloques, publiant un livre en 2005 "Pour l'honneur... avec les harkis". Considéré comme une autorité morale par la communauté harkie, il sera président d'honneur de leur association "A.J.I.R."

Cet engagement d'une vie en faveur des harkis, qui s'ajoute à une carrière militaire exemplaire, lui valut d'être décoré de la grand-croix de la Légion d'honneur par le Président Emmanuel MACRON en 2021.

La Ville de Paris, où il est décédé un an plus tard, en 2022, doit prendre pleinement sa part à cet hommage.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue. La figure du général Meyer, vous l'avez dit, est celle d'un homme de devoir et d'honneur, un soldat qui n'a jamais oublié son humanité et ses frères d'armes, quelle que soit leur nationalité. Puis, vous l'avez dit aussi, alors que les harkis étaient maltraités, voire humiliés, en tout cas abandonnés, jusqu'à une période très récente, il a su agir pour leur venir en aide et les faire accueillir en France, notamment en Lozère. C'est un message d'humanisme et de politique d'intégration sur lequel certains devraient peut-être méditer avec attention aujourd'hui.

En tout cas, j'apporte un avis favorable à ce vœu et nous examinerons les possibilités pour le mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe "Les Républicains, Les Centristes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 165).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en hommage à Alain Delon.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à un hommage à Alain Delon.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 88 et 89 relatifs à un hommage à Alain Delon et à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en son hommage.

Je donne tout d'abord la parole à Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "l'unique", titrait Bertrand de SAINT VINCENT dans "Le Figaro" le lendemain du décès d'Alain Delon. Oui, il était unique dans son incarnation d'une grande tradition d'élégance, de talent et de culture. Oui, il était unique dans sa notoriété à l'étranger dans les dernières décennies, et il n'était pas loin de celle du général de Gaulle, dont il était un très grand admirateur.

Avant 30 ans, il avait tourné avec les plus grands réalisateurs. Je n'ai pas besoin d'évoquer les grandes œuvres qui ont émaillé sa fantastique carrière : "Le Samouraï", "Le Clan des Siciliens", "Le Cercle rouge".

Lui qui ne faisait pas mystère de ses convictions a aussi travaillé et défendu des réalisateurs comme Joseph Losey, auteur du chef-d'œuvre "Monsieur Klein" et banni d'Hollywood parce que communiste.

Son attachement et son soutien aux grandes causes étaient moins connus. Alain Delon s'était notamment engagé pour la Fondation Recherche Alzheimer dans ses débuts, auprès de sa grande amie Véronique de VILLÈLE, et il en était devenu le président d'honneur.

Alain Delon mérite bien que Paris lui consacre un équipement de notre ville, qu'il a tant aimée.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants. Madame la Présidente.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, icône du cinéma français, l'empreinte d'Alain Delon sur notre ville est indélébile. C'est en effet à Paris qu'Alain Delon commence à tracer son chemin vers la gloire, après avoir été repéré dans un café par Jean-Claude Brialy. Il habitera notre ville à Montmartre, Saint-Germain-des-Prés ou encore dans le 16^e arrondissement.

Paris ne se contente pas d'être le témoin de l'émergence d'Alain Delon, elle est également le décor de plusieurs de ses films parmi les plus inoubliables, qu'il s'agisse de "Plein Soleil", dont la scène d'ouverture a été tournée sur les quais de Seine, ou "Le Clan des Siciliens", notamment dans le 10^e arrondissement, ou encore l'extraordinaire "Monsieur Klein", tourné dans le quartier de Montparnasse.

Il y a un lieu qu'affectionnait tout particulièrement Alain Delon, ce sont les Champs-Élysées, magnifiés dans "Borsalino", et en particulier le cinéma "le Normandie". Dans "Le Samouraï", Alain Delon, alias Jef COSTELLO, sème les policiers l'ayant pris en filature en traversant l'immeuble du Normandie en entrant par l'accès rue Lord-Byron et en ressortant par le hall du cinéma.

Sans présager de l'hommage que la Ville souhaitera rendre à Alain Delon en fonction des discussions que vous pourrez avoir avec la famille, notre vœu a pour objet de permettre l'apposition d'une plaque sur l'ancien cinéma "le Normandie". Compte tenu de la disparition progressive des cinémas sur les Champs-Élysées et la fermeture toute récente du cinéma "le Normandie", l'un des plus remarquables et anciens à Paris, un tel hommage permettrait par ailleurs d'affirmer la dimension culturelle de la célèbre avenue.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues.

Alain Delon a effectivement traversé l'écran blanc, est passé de l'autre côté du miroir pour rejoindre ses fantômes, les fantômes qui le hantaient depuis très longtemps, ces fantômes des monstres sacrés d'un cinéma qui n'existe en fait plus vraiment. Il est passé dans une autre dimension, celle des voyous irrésistibles à la beauté fracassante, des grands seigneurs assez énervants, des types parfois assez "limites", certes, mais celle aussi des enfants brisés, des princes délaissés, des vieux "bougons" qui ne comprennent plus vraiment le présent. Il était depuis longtemps lui-même un fantôme, un fantôme de nos enfances de cinéma, de nos légendes, dont malgré tout on ne se lassait pas.

Nous avons toutes et tous en tête ses incarnations, des incarnations de lui-même, qui traversèrent ses films, ceux de Visconti, de Losey, de René Clément à Henri Verneuil, de Jacques Deray à Melville, mais aussi ses films d'action. Pour cela, il reste dans le cœur des Françaises et des Français, mais aussi des spectateurs du monde entier.

Evidemment, Paris lui fera une place dans sa mémoire, mais il faut prendre le temps de réfléchir à laquelle. Nous l'avons fait pour son ami Jean-Paul Belmondo, notamment en trouvant un espace qui était vraiment lié à la filmographie de Jean-Paul Belmondo, je vous le rappelle, sur le pont de Bir-Hakeim. Il y a évidemment aussi cette idée de plaque, mais, le cinéma ayant été vendu, cela risque d'être un peu compliqué. Nous examinerons tout cela.

J'apporterai un avis favorable à vos deux vœux et nous examinerons dans quelles conditions ils peuvent se répondre ou se compléter.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote sur les deux vœux pour le groupe "Les Ecologistes". Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, à qui je propose peut-être de faire une intervention pour les deux explications de vote.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, bah non, non, non ! Nous avons expliqué depuis le début du Conseil de Paris que Paris devait être une ville féministe. Régulièrement, l'ensemble de nos groupes politiques s'insurgent contre les violences sexistes, sexuelles, contre les propos misogynes, contre les propos homophobes. Et là, Alain Delon ? Non !

Nous venons de voter à l'unanimité pour débaptiser le jardin Abbé-Pierre, et merci beaucoup, d'ailleurs, aux camarades de la majorité municipale du 13e arrondissement, je salue particulièrement Morgane LACOMBE. Et là, une dénomination "Alain Delon" ?

J'aurais aimé que mes prises de parole en Conseil de Paris ne se spécialisent pas en rappels des immondices racistes et sexistes, mais, puisque vous m'y forcez :

- Alain Delon, à "L'Express", en 1977 : "Je suis fasciste, si vous voulez". Il le justifie par son "anticommuniste primaire", je m'étonne donc de voir des camarades communistes applaudir.

- En 2013, au "Figaro Magazine" : "L'homosexualité est contre nature".

- En 2013, au "Figaro Magazine" toujours : "De plus en plus de femmes sont devenues des hommes, c'est le problème de l'acquisition des droits".

- En 2015, à "TV Magazine" : "Le Kenya est un pays de quelle race ?".

- Puis, dans "Thé ou Café", en 2018 : "Si une gifle est machiste, oui, j'ai dû être machiste".

Parlons-en, de la famille d'Alain Delon, de sa fille qui s'est désolidarisée de ses propos homophobes, de son fils qui a témoigné que sa mère avait eu le nez brisé deux fois et plusieurs côtes cassées.

Comment osez-vous aujourd'hui proposer cette dénomination ou voter pour ? Cela va totalement à l'encontre de tout ce que nous racontons, de tout ce que nous disons, du respect que nous devons à toutes les femmes, à toutes les personnes LGBTQIA+, et du respect que nous devons à notre propre cohérence politique.

Nous voterons contre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vote sur ces deux vœux, qui ont chacun d'entre eux un avis favorable de l'Exécutif.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 166).

Je mets aux voix le vœu n° 89 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif...

J'étais en train de procéder au vote, je ne sais pas de quoi vous parlez. Je reprends...

Qui demande le scrutin public ? Sur le deuxième vœu, dans ce cas, puisque le premier est passé.

Je vous informe que je suis saisie d'une demande de scrutin public du groupe "Les Ecologistes", auquel nous allons procéder pour le vœu n° 89. Vous n'avez en aucun droit...

Est-ce que je peux parler ? Deux vœux sont soumis au vote. Vous vous êtes exprimés sur le premier vœu. Il y a un deuxième vœu, pour lequel le vote n'a pas été enclenché, le groupe "Les Ecologistes" peut donc me demander un scrutin public. C'est sur le deuxième vote que ce scrutin aura lieu, pas le premier. Je vous remercie.

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous écoute, Monsieur REDLER, pour un rappel au règlement.

M. JérémY REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Madame la Maire, si vous le permettez, sur la base de l'article 8 de notre règlement intérieur, les séances peuvent être retransmises ou prises en "photo" uniquement par le service de la séance, il est donc interdit à un Conseiller de Paris de prendre des photos.

Je vous demande donc, en tant que présidente de cette séance, de bien vouloir faire la police de la séance et demander de faire effacer cette "photo".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à un hommage à Alain Delon (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les groupes ont-ils fini de distribuer les cartes pour le scrutin ? Puisque vous avez demandé un scrutin, le groupe "Les Ecologistes", peut-être pouvez-vous aller un peu plus vite pour la distribution, s'il vous plaît.

Tous les groupes ont-ils distribué les cartes pour le vote ? Oui. Nous pouvons procéder au vote.

Scrutin public sur le vœu n° 89.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 93

Suffrages exprimés : 93

Abstentions : 4

NPPV : 0

Pour : 51

Contre : 38

(Voir détail des votes annexe n° 2).

Le vœu référencé n° 89 est adopté au scrutin public. (2024, V. 167).

2024 DAC 106 - Subventions (30.000 euros) à la société "Le Hasard Ludique" et à l'association "M.U" et avenant à convention avec l'association "M.U" (18e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous poursuivons l'examen des projets de délibération avec... S'il vous plaît !

Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 106 : subventions à la société "Le Hasard Ludique" et à l'association "M.U" et avenant à la convention avec ladite association, dans le 18^e arrondissement.

Je donne tout d'abord la parole à Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Madame la Maire, mes chers collègues, tenez-vous bien, voici encore un projet de délibération croustillant.

Voici qu'il nous est demandé de voter une subvention de 15.000 euros, donnée à la société coopérative de production du "Hasard Ludique". Ces 15.000 euros, mes chers collègues, viennent irrésistiblement s'ajouter aux 11.000 euros versés en 2023, 2022 et 2021, mais aussi aux 32.000 euros qui viennent s'y ajouter en 2020, sans compter les 6.000 euros de 2017, ou encore les 20.000 euros de 2014. Près de 85.000 euros pour "Le Hasard Ludique".

Derrière ce nom, chers Parisiens, se trouve le bar qui se situe dans le 18^e arrondissement dans l'ancienne gare de la Petite Ceinture. Ces subventions de 15.000 euros aujourd'hui sont, je cite, "en soutien de leurs activités

culturelles et musicales". Que peuvent bien être ces activités culturelles et musicales ? Sont-ce des soirées gratuites destinées aux quartiers pour une grande fête des voisins, utile à tous ? Sont-ce des moments dédiés à nos aînés pour leur faire oublier la solitude ? Eh bien, non. "Patatras." Chers Parisiens, il suffit de regarder les publications sur leurs réseaux sociaux le 27 juin dernier pour constater le méfait.

A trois jours du premier tour de l'élection législative, ils ont organisé une grande soirée, je cite, "en soutien au Nouveau Front populaire". Une grande soirée à trois jours de l'élection législative "gratuite !", en toute méconnaissance du code électoral, que rembourseront sans aucun doute ces 15.000 euros. Une soirée, je cite, "pour insuffler une vague de mobilisation en vue du premier tour". Une soirée lors de laquelle étaient déposés çà et là les "flyers" de la candidate du Nouveau Front populaire de la circonscription.

Alors, je pose une question à la Maire de Paris : comment osez-vous, Madame HIDALGO, ne pas attendre au moins quelques mois pour remercier vos amis avec notre argent ? A votre place, je rougirais. Le temps passe, et nous, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL... M. SOREL ne prend pas la parole.

Je donne donc la parole à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je n'ajouterais pas d'autres éléments aux propos de mon collègue Paul HATTE, puisque c'étaient des propos que j'avais déjà pu tenir en conseil d'arrondissement et ici, au Conseil de Paris, notamment pendant les campagnes des législatives que nous avons connues. Je m'étonne simplement des propos de mon collègue Paul HATTE, parce qu'il paraîtrait y avoir une dissonance entre les votes en conseil d'arrondissement des membres de son groupe et les votes en Conseil de Paris.

Bien sûr, traditionnellement, nous voterons contre cette subvention, comme nous le faisons régulièrement, chaque année, dès qu'elle se présente.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci pour cet éclairage.

Pour vous répondre, en tout cas pour les sujets qui peuvent concerner plus directement Carine ROLLAND, chère collègue, je vous donne la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues.

Monsieur GRANIER, je vous reconnais absolument le mérite de la constance sur ce sujet, comme sur le suivant, et je vous fais invariablement la même réponse : que de propos à courte vue, et je l'applique aussi à M. HATTE. Réduire "Le Hasard Ludique" à je ne sais quelle officine... C'est ce que vous aviez l'air de sous-entendre. Ce qui m'étonne, c'est que nous n'ayons pas eu les reproches habituels de post-colonialisme et de "wokisme". C'est vrai que cela a failli nous manquer, à la gauche de l'hémicycle.

Parlons donc du "Hasard Ludique", de ce lieu qui était totalement déserté, qui fut il y a longtemps une gare, qui devint une vaissellerie, puis rien du tout, et qui, racheté par la Ville et confié à un bailleur de la Ville, en l'occurrence la R.I.V.P., est devenu un véritable lieu culturel ouvert à tous. Oui, il arrive que des personnes âgées y arrivent, Monsieur HATTE. Allez voir. Oui, il arrive que des jeunes du quartier aillent y faire leurs devoirs. Oui, figurez-vous, il y a des concerts au "Hasard Ludique", chose incroyable, dans la salle sur la Petite Ceinture, Petite Ceinture qui est désormais ouverte non seulement à la promenade, mais aussi aux activités artistiques, cher Christophe NAJDOVSKI.

Franchement, de quoi parlons-nous ? C'est la même chose que la discussion que nous avons eue hier sur je ne sais plus quel sujet. Ouvrez les yeux : de quelle réalité parlons-nous ? Nous parlons d'un lieu culturel, et nous ne parlons pas de 15.000 euros qui sont donnés, ce n'est pas de la charité que nous faisons, nous soutenons l'activité culturelle des lieux qui soutiennent les musiques actuelles et qui les font vivre. C'est exactement de cela qu'il s'agit. Au "Hasard Ludique", il y a une volonté de faire vivre le multiculturalisme tel que nous l'aimons à Paris, nous continuerons donc à le soutenir.

Je vous invite à voter très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 106).

2024 DAC 217 - Présentation du bilan du Plan "Lire à Paris" (2018-2022).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 217 : présentation du bilan du Plan "Lire à Paris" sur la période 2018-2022.

Pour commencer, la parole est à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Plan "Lire à Paris", mis en place en 2018, avait une ambition forte de rendre la lecture plus accessible, de diversifier les publics et de renforcer le rôle central des bibliothèques. Pourtant, à l'heure du bilan, ce plan révèle une politique plus qu'en demi-teinte qui ne parvient pas à répondre aux besoins des Parisiens.

Derrière les objectifs ambitieux de pluralité culturelle, d'accessibilité, de mixité sociale, la réalité semble plus sévère. Prenons quelques chiffres. Un est alarmant. "Les Français et la lecture" du Centre national du livre présenté en 2023 démontre qu'un jeune sur cinq de 15 à 24 ans ne lit plus du tout, et que presque 50 % ne le font qu'occasionnellement. Cette situation alarmante montre que Paris est dépassée et sans solution face à cette tendance préoccupante.

Les jeunes, en particulier, sont en première ligne dans vos découpages budgétaires. Selon le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques publié en 2018, il n'y a qu'une place de bibliothèque universitaire pour 14 étudiants à Paris. Ce chiffre démontre l'incapacité structurelle à offrir des espaces suffisants pour favoriser la lecture et l'étude dans notre Capitale.

Que dire des horaires d'ouverture ? Les étudiants ou les familles devraient pouvoir se rendre dans les bibliothèques sur des plages horaires plus souples, en particulier le dimanche, où seule une quinzaine sont ouvertes.

Le Plan Lire devait également améliorer l'accès aux collections. Pourtant, aujourd'hui, toutes les commandes de C.D., de D.V.D. et de partitions sont gelées jusqu'au moins mars 2025. Ce gel ne découle pas d'une simple difficulté logistique mais d'une gestion financière peu rigoureuse, qui a laissé un trou important de 100 millions d'euros dans les caisses de la Ville. Dans ce cas, comment peut-on parler de promotion de la lecture quand les nouveautés culturelles sont absentes des bibliothèques pendant plus d'un an ?

En plus de ce manque de ressources, les bibliothèques parisiennes souffrent d'un manque de gestion de leurs infrastructures. Les problèmes récurrents de bâtiments et de sous-effectifs dégradent le service et les conditions de travail des agents. Comment justifier que, dans une ville comme Paris, les bibliothèques, pilier d'accès à la culture, se trouvent dans un tel état ?

Alors, que faire face à cette situation alarmante ? Il est temps de modifier la communication abondante et d'agir plus concrètement. Il faut réinvestir massivement dans nos bibliothèques, rouvrir les commandes de livres, garantir un accès de qualité, pluriel et important à tous les Parisiens, quels que soient leur quartier et leur situation sociale.

Nos bibliothèques doivent redevenir des lieux dynamiques, vivants, accessibles, à la hauteur des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chère Carine ROLLAND, mes chers collègues, en 2018 un Plan Lecture audacieux et intéressant dans ses perspectives nous était présenté. Aujourd'hui, pardon de le dire, mais je ne retrouve dans le bilan ni l'élan ni l'envie qu'avait suscité ce Plan Lecture. C'est un bilan assez terne pour les bibliothèques, sans révolution ni ambition pour ramener les lecteurs, notamment les jeunes lecteurs, vers les livres.

Lorsque l'on connaît les chiffres effectivement inquiétants chez les jeunes lecteurs, nous étions en droit d'attendre un bilan bien plus ambitieux, car les chiffres sont là. Un jeune sur trois de 16 à 19 ans ne lit plus du tout dans le cadre de ses loisirs, et il passe dix fois plus de temps sur les écrans plutôt que de lire des livres selon la dernière étude du Centre national du livre de 2024.

Lire doit pourtant être une fête, et si vous voulez attirer les jeunes vers la culture et la lecture, il faut susciter chez eux un véritable désir de découvrir les trésors qu'apporte la lecture, les transporter dans des mondes imaginaires dans lesquels seule la lecture peut vous transporter, en témoigne d'ailleurs l'envol des ventes des livres du "Comte de Monte-Cristo" après le succès de son adaptation au cinéma. La concurrence avec les écrans est lourde, il faut être beaucoup plus volontaristes et imaginatifs pour attirer les jeunes générations vers les livres.

Si les jeunes élèves de maternelle ou de primaire sont encore assidus à la lecture du fait de leur environnement familial ou scolaire, les chiffres s'effondrent avec les collégiens et les lycéens. Il y a donc un véritable chantier à

aborder dans notre ville pour que les bibliothèques et médiathèques soient ultraconnectées et attirer tous les adolescents vers la lecture.

Les temps de lecture collectifs partagés au travers de clubs ou de cafés-lecture ou encore le développement de séjours littéraires, comme le suggère le vœu de l'Assemblée citoyenne de mars 2023, sont des idées à développer pour une véritable politique de la lecture à Paris. Les bibliothèques pourraient aussi devenir des lieux de culture et de connaissance après les cours des collèges, des occasions de discuter avec les auteurs en résidence dans les bibliothèques. Ce ne sont pas les idées qui manquent. Malheureusement, de tout cela, votre bilan n'en parle pas.

Autre sujet que nous défendons depuis la précédente mandature : l'amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques parisiennes, qui n'est pas assez étendue. Les bibliothèques doivent s'adapter au rythme de la vie des Parisiens, un rythme et des habitudes qui ont radicalement évolué depuis six ans. Comment accepter que seules 10 bibliothèques soient ouvertes le dimanche sur les 60 que compte la Ville de Paris ? Pourtant, ces ouvertures dominicales sont la clé pour accéder à la lecture, notamment pour les familles qui les plébiscitent.

Nous le savons tous, le goût de la lecture vient dès les premières années avec les histoires lues avec ses parents. Pouvez-vous donc nous préciser, Madame la Maire ou Madame l'Adjointe, si un calendrier de nouvelles ouvertures de bibliothèques le dimanche est en cours ? Le manque d'harmonisation des horaires d'ouverture et de fermeture est aussi un obstacle à un accès facile de ces lieux de culture. Là encore, pouvez-vous nous dire s'il existe des pistes d'un alignement des horaires des bibliothèques parisiennes ?

Comme vous le savez, faciliter la vie des personnes porteuses d'un handicap à Paris est une constante pour notre groupe MoDem. C'est dans cet esprit que nous avons fait adopter un vœu, voté à l'unanimité, sur l'instauration d'heures calmes dans certains lieux publics. Les bibliothèques sont l'endroit idéal pour les personnes atteintes d'un trouble autistique, pour leur offrir un moment privilégié. Pouvez-vous nous faire un retour de cette expérimentation dans les bibliothèques et nous exposer quels ont été les moyens mis en place pour que ce dispositif fonctionne ?

L'innovation, c'est aussi choisir des livres dans son arrondissement et pouvoir les déposer dans l'arrondissement où l'on travaille. Pourquoi ne pas faire une expérimentation au niveau de deux ou trois arrondissements ?

C'est aussi faire sortir les livres hors des bibliothèques pour aller au-devant des publics les plus défavorisés par la mise en place de boîtes à livres dans des lieux de passage publics, pourquoi pas à proximité des abribus, des galeries commerciales, des gares. C'est cela, aussi, favoriser l'envie de prendre un livre et de le lire.

Bref, tout faire pour susciter un désir d'ouvrir un livre plutôt que de se plonger dans un écran de "smartphone".

Enfin, un article du "Parisien" nous a alertés sur les bibliothèques qui étaient priées de prioriser leurs dépenses d'acquisition de livres, de C.D. et de D.V.D. Il serait dommage que la culture fasse les frais des finances de la Ville de Paris qui partent à la dérive. Vous nous avez précisé mercredi en question d'actualité que ce n'était pas le cas, nous verrons donc ce qu'il en est dans les bibliothèques et si les derniers livres parus, surtout dans cette période littéraire riche, seront bien sur les présents.

Soyons, soyez plus audacieux dans votre volonté de mettre en œuvre un vrai plan innovant pour la lecture à Paris...

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci...

Mme Béatrice LECOUTURIER. - J'ai terminé, deux minutes, s'il vous plaît.

Un plan qui donne envie, un plan qui ne soit pas "plan-plan" comme le bilan que vous nous présentez aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'enjeu du développement de la lecture chez les jeunes comme chez les adultes est décisif à l'heure du tout numérique et de l'omniprésence des écrans dans notre quotidien. A cet égard, les bibliothèques parisiennes jouent un rôle essentiel en partageant et en rendant accessible une pluralité de savoirs, en contribuant ainsi pleinement à la vie culturelle.

Ce réseau de bibliothèques de proximité, mettant à disposition des Parisiens des lieux pour lire mais également pour travailler, permet de toucher un public large, notamment grâce à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, aux partenariats scolaires, très importants, ou aux services de portage des livres empruntés. Il reste néanmoins encore à faire pour s'adapter au rythme de vie des Parisiens, nous en avons parlé à l'instant, en particulier sur les horaires d'ouverture.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération sur le plan Lire pour me réjouir de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque, la bibliothèque Jean-d'Ormesson, dans le 8e arrondissement, inaugurée le 28 septembre dernier, dans l'ancien tribunal d'instance situé dans notre mairie du 8e, en présence de l'épouse et de la fille de Jean d'Ormesson. A l'initiative de notre maire, Jeanne d'HAUTESERRE, les enfants du conseil municipal des jeunes étaient également conviés.

Avec un fonds de documents renouvelé, plus de 12.000 ouvrages, c'est une belle manière de leur rappeler l'importance de la lecture et de leur en donner le goût. De nouvelles programmations sont prévues, des ateliers, des signatures, des événements culturels, pour attirer et fidéliser les lecteurs, plus ou moins jeunes d'ailleurs. Les horaires ont été un peu aménagés pour permettre aux familles de venir plus facilement, ce qui est un progrès, mais il faudrait les élargir encore plus et à tous les arrondissements.

En la matière, les bibliothèques du 8e sont très actives, même si, comme ailleurs, elles ont besoin de soutien pour continuer d'attirer les jeunes lecteurs et les publics les plus éloignés. Les efforts déployés dans le cadre du plan Lire n'y sont pas pour rien dans ce dynamisme de nos bibliothèques parisiennes, mais elles méritent d'être encore plus soutenues et de continuer à être soutenues.

Pourquoi ne pas développer encore plus les boîtes à lire, qui pourraient justement pousser nos lecteurs à échanger les livres, à déposer ceux qu'ils ont chez eux et à faire partager ce savoir ? Elles ne sont malheureusement pas assez nombreuses dans nos arrondissements parisiens.

Je vous remercie. Evidemment, le groupe Union Capitale votera pour ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Le Plan "Lire à Paris" démontre l'importance que la lecture publique conserve dans les politiques culturelles de la Ville, elle reste une porte d'entrée essentielle vers la culture, l'ouverture au monde et la connaissance. Le travail partenarial avec les jeunes dès la petite enfance souligne la volonté municipale de ne laisser personne de côté. Ce plan s'adresse aux crèches, écoles, collèges et s'étend aux centres sociaux et associations pour offrir des programmes hors les murs.

Cependant, la lecture publique ne se limite pas aux jeunes publics. La Ville mène également des actions pour favoriser l'inclusion sociale, ciblant les publics marginalisés comme les migrants, les personnes en situation de handicap, ou encore celles éloignées de la lecture, tout simplement. Bien que certaines initiatives participatives aient été mises en place, comme celle avec les jeunes apprentis bibliothécaires, le document montre que l'implication des usagers dans la gestion des bibliothèques pourrait être améliorée. Les difficultés à mobiliser le public pour répondre aux enquêtes ou participer à la co-conception de projets sont également soulignées.

Ce bilan montre la transformation des bibliothèques et médiathèques en centres culturels et sociaux. Elles proposent des collections enrichies et valorisent des thématiques comme le genre, l'écocitoyenneté et l'inclusion numérique, renforçant ainsi le lien social. Elles sont dynamiques et jouent un vrai rôle social, notamment avec les événements hebdomadaires qui favorisent l'interaction avec le public.

Ce plan témoigne de l'ambition municipale de transformer ces bibliothèques en véritables lieux de culture et de lien social. Il montre la volonté d'innover et de répondre aux nouvelles attentes sociétales, tout en améliorant l'accès à la lecture pour les populations vulnérables. Les bibliothèques, par leur nombre et leur intégration dans le tissu urbain, sont accessibles à toutes et tous, quels que soient l'âge ou la situation sociale, et la Ville continue d'étendre ce réseau.

Après l'ouverture de la médiathèque James-Baldwin et de la future bibliothèque Virginia-Woolf dans le 13e arrondissement, six bibliothèques ont été rénovées et d'autres ont bénéficié de transformations énergétiques. Cependant, les performances énergétiques restent insuffisantes en raison de problèmes d'isolation, et les coûts pour répondre à ces exigences environnementales sont importants dans notre contexte budgétaire difficile.

Nous devons continuer à développer des équipements culturels de proximité, en particulier dans les quartiers populaires et aux portes de Paris, comme prévu dans nos propositions pour le P.L.U., afin de renforcer le maillage territorial.

La lente adoption des technologies reste un autre défi. Malgré une offre numérique en expansion, des problèmes techniques et d'accessibilité limitent l'utilisation de ces services.

Enfin, je ne peux conclure sans aborder la question des acquisitions à laquelle les bibliothèques parisiennes font face actuellement en raison des contraintes budgétaires liées à l'ouverture de deux nouvelles bibliothèques, qui étaient pourtant prévisibles. On a ainsi demandé aux établissements de prioriser leurs besoins d'ici la fin de l'année. Les syndicats et les personnels ont dénoncé ce blocage des commandes de livres et des autres supports culturels, parce qu'ils sont inquiets. En effet, ils craignent que l'absence de nouveautés n'éloigne le public. Nous espérons que, dès le prochain budget, dès 2025, des crédits suffisants seront ajoutés au budget des bibliothèques.

Autre point important pour notre groupe : la question de l'ouverture du dimanche. Nous savons qu'elle est très appréciée des usagers pour y lire, réviser et trouver un lieu calme, mais restons néanmoins sceptiques sur les conditions de travail que cela implique. Au-delà du débat philosophique que nous avons eu de nombreuses fois ici, ces ouvertures le dimanche se font rarement sans affaiblir une partie du réseau des bibliothèques les autres jours, en supprimant une matinée par ici ou une nocturne par là. Ce sujet doit aussi être interrogé sous l'angle des agents, ce qui n'apparaît clairement pas dans ce bilan.

Autant de points à garder en tête pour aborder le futur plan, qui nous sera présenté dans les mois à venir.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Le nombre de vos interventions et leur diversité dans l'hémicycle montrent bien l'importance qu'a la question de la lecture à Paris au sein de notre Conseil. Il en va d'un enjeu culturel, il en va d'un enjeu éducatif, il en va d'un enjeu social aussi, tant ces établissements, les bibliothèques, couvrent toutes ces fonctions et tous ces rôles.

Je voudrais commencer par un remerciement et un salut appuyé à l'ensemble des agentes et des agents des 68 bibliothèques municipales de la Ville, dont 58 de prêt, ainsi que des bibliothèques patrimoniales. De mémoire, ils sont presque 1.500 à travailler dans les bibliothèques et à les faire fonctionner tout au long de l'année, au sein de leurs établissements et de plus en plus à l'extérieur, car c'est bien l'un des enjeux qui a été mentionné et que nous partageons que de faire en sorte que la lecture irrigue finalement le territoire. C'est aussi l'un des enjeux du bilan qui vous a été présenté du premier Plan "Lire à Paris".

Je mentionnais le nombre des établissements, mais aujourd'hui nous en sommes à près de 5 millions de personnes qui fréquentent ces établissements annuellement. Entendre que les bibliothèques ne satisfont pas les Parisiennes et les Parisiens me semble donc un peu excessif. 5 millions, c'est plus que le nombre de Parisiens. Vous imaginez bien que, dans ce compte, nombreux sont celles et ceux qui y reviennent. En tout cas, ce que nous pouvons compter individuellement, c'est le nombre de prêts : 10,5 millions de prêts par année. Là aussi, c'est tout de même un signe de l'intérêt que ces établissements continuent de nourrir et de renouveler quant à ce qu'ils sont à même de proposer.

Ce premier Plan "Lire à Paris" proposait principalement de faciliter l'accès de toutes et tous aux collections. Cela a été le cas.

Je crois que certains d'entre vous ont évoqué les moyens numériques à développer. La bibliothèque numérique pour les emprunts en ligne existe, elle permet d'aller à un endroit ou à un autre pour recueillir un ouvrage. Toujours du côté du numérique, parce que cela peut être très bien vécu et très bien encadré, je fais référence à ce que vous disiez sur les écrans, chère Béatrice LECOUTURIER, il y a aussi des prêts de jeux vidéo dans les bibliothèques et les médiathèques. Cela peut se faire au sein de l'établissement ou chez soi. Il y a désormais aussi des "fablabs", une manière d'évoquer l'ancrage des établissements dans l'époque avec ce développement du numérique.

Extrêmement important aussi, puisque je mentionnais la fonction sociale, le Plan "Lire à Paris" prévoyait de développer le rôle de ces établissements en matière de solidarité et d'inclusion. C'est désormais le cas. Mentionnons comme un magnifique symbole l'ouverture de la médiathèque James-Baldwin dans le 19^e arrondissement. Je ne sais pas si François DAGNAUD est là, mais nous avons eu le bonheur de voir ouvrir cet établissement, qui, je le rappelle en permanence aux côtés de ma collègue Léa FILOCHE, est un bâtiment qui accueille aussi la Maison des réfugiés. Les médiathèques, les bibliothèques à Paris, aujourd'hui, c'est cela : des lieux qui font société, qui permettent aux publics de se croiser. Cela faisait partie du premier Plan "Lire à Paris".

Je passe un certain nombre de dispositifs dont nous parlons souvent, par exemple le portage pour la livraison des livres à domicile, chère Véronique LEVIEUX. Tout cela, pour évoquer la dimension intergénérationnelle de ces établissements. Tout cela, aussi, pour évoquer un des axes sur lesquels nous avons à travailler avec le premier Plan "Lire à Paris", à savoir la multiplication des partenariats avec une plus grande diversité d'acteurs du territoire.

Un autre point important à mentionner, cela a été dit par Raphaëlle PRIMET, c'est l'ancrage de ces établissements dans les questions de société. Les fonds écologiques, les fonds écoféministes, tout cela se développe de la même manière que se développent les fonds dédiés aux personnes en situation de handicap. Tout cela est une manière de toujours mieux accompagner l'époque.

Bien sûr, le bilan...

Je n'ai pas cinq minutes ? Pardon, je suis à cinq minutes.

Tout cela n'est pas parfait, j'entends vos remarques, je les recueille avec intérêt, et je m'engage à vos côtés, mais surtout aux côtés des établissements, à poursuivre. Nous reviendrons vers vous pour vous présenter le prochain Plan "Lire à Paris", qui est en cours d'élaboration.

Pardon d'avoir dépassé mon temps d'intervention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 217.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 217).

2024 DAC 337 - Subventions (324.475 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 337 : subventions et conventions avec six établissements cinématographiques parisiens.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération présente des subventions pour la mise aux normes à accorder à six salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 4e, 5e, 6e, 8e et 18e : "le Luminor" à Paris Centre, "la Clef" dans le 5e, "les 3 Luxembourg" dans le 6e, "l'Arlequin" dans le 6e, "le Lincoln" dans le 8e et "le CiNey 18", en construction dans le 18e. Ces salles permettent le maintien de ce que l'on appelait un cinéma de quartier, et j'attirerai l'attention sur deux d'entre elles.

"Le Luminor", la dernière salle du 4e, est menacé de fermeture depuis deux ans, non pas parce qu'elle périlcliterait, mais en raison d'un conflit avec le propriétaire des murs. Cette salle est soutenue activement par la mairie de Paris Centre.

"La Clef" est une salle historique créée dans le 5e en 1973 rue de la Clef pour promouvoir des cinéastes sous-représentés et qui avaient du mal à être programmés dans les circuits classiques. Ce fut un cinéma féministe très engagé dans la lutte pour l'avortement, puis, devenu "Images d'ailleurs", c'était la seule salle pour découvrir le cinéma africain ou sud-américain.

L'association "La Clef Revival", créée en 2021, a, après moult rebondissements, racheté les lieux grâce à un "crossfunding". L'équipe que nous avons rencontrée a construit un projet original avec des salles de spectacle et deux salles de postproduction, dont le besoin est important à Paris.

Dans le cadre de la politique de la ville de soutien aux salles de cinéma indépendantes, cette salle reçoit pour la première fois une subvention de la Ville, qui s'élève à 71.575 euros, soit 14 % du projet. Nous nous étonnons du montant annoncé, car l'association avait sollicité des subventions à hauteur égale auprès du C.N.C., de la Région et de la Ville pour réaliser son projet. Or, la subvention accordée est légèrement inférieure à ce qui était attendu, contrairement à celles du C.N.C. et de la Région.

Nous remercions "La Clef Revival" d'avoir empêché la disparition de ce cinéma et de cette salle mythique et militante que les écologistes ont toujours soutenue. Elle est aujourd'hui la seule salle associative.

Merci de voter cette subvention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération soumis à notre approbation propose de soutenir, comme ma collègue vient de le rappeler, six cinémas indépendants classés art et essai, dont le cinéma "la Clef" dans le 5e arrondissement, qui, après bien des vicissitudes, tente de renaître de ses cendres grâce à l'opiniâtreté d'un formidable collectif, "La Clef Revival", créé en 2021.

"La Clef", établissement associatif dédié à l'art et l'essai et ouvert sur les cinémas du monde et les documentaires appartenait au conseil social et économique de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, qui a décidé, hélas, de le vendre en 2015.

S'en est suivi une longue période d'incertitude et d'imbroglios politicofinanciers, disons-le. Parmi les rares repreneurs potentiels, deux ont successivement jeté l'éponge, l'ancien exploitant du lieu, qui a tenté en vain de négocier le prix pendant deux ans, et le "Groupe SOS", qui a proposé un rachat à 4,2 millions mais qui a dû faire machine arrière devant l'opposition des syndicats et de l'ancienne équipe gestionnaire.

Nouvelle déconvenue, le cinéma ferme en 2018. Deux anciens salariés formulent une offre de rachat, je les avais d'ailleurs beaucoup accompagnés à l'époque, mais doivent finalement renoncer à signer la promesse de vente en juin 2019 faute d'investisseurs et de temps pour consolider leur proposition.

Rebondissement à l'automne 2019 : le cinéma est occupé par d'anciens salariés, des étudiants et des collectifs artistiques, dont "Home Cinema". Le conseil social et économique de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France dépose plainte, les militants cinéphiles sont expulsés.

Aucune porte de sortie ne se dessinant et "la Clef" menaçant de disparaître, pendant toute cette période je n'ai cessé de militer pour une préemption par la Ville de Paris, qui a ouvert la porte avant le premier tour des dernières élections municipales, par la voix de M. HOCQUARD, d'ailleurs, pour immédiatement la refermer après le deuxième tour des élections municipales. Cherchez l'erreur. Ce positionnement nous aura évidemment fait perdre du temps.

La sortie de la crise s'amorce grâce au collectif "La Clef Revival", qui, fort du soutien de personnalités du cinéma, de nombreux cinéphiles, de petits et grands mécènes, d'habitants du 5e arrondissement, de notre conseil d'arrondissement aussi, réussit à réunir les fonds manquants en 2023, devenant le 17 juin 2024 l'unique propriétaire du cinéma. Evidemment, je m'en réjouis.

Le prix a été revu à la baisse, un fonds de dotation a été créé, mais la situation financière reste fragile, deux prêts de 400.000 euros ayant par ailleurs été contractés sur 16 ans. La subvention de la Ville de 71.575 euros arrive à point nommé et c'est une bonne nouvelle, même si, contrairement à ce qui est sous-entendu dans le projet de délibération, elle est loin de couvrir totalement la remise en conformité E.R.P. et le désamiantage du site, qui fait quand même 600 mètres carrés, mais on peut le comprendre. Cette subvention a été sollicitée pour la mise en conformité et le désamiantage. La Région et le C.N.C. ont aussi été sollicités, des demandes que j'ai bien sûr relayées, et j'espère que l'un et l'autre seront là, parce que tous ces appuis sont indispensables.

Le 5e est l'arrondissement qui compte le plus de cinémas d'art et essai, et le cinéma "la Clef" occupe une place tout à fait singulière et irremplaçable dans l'écosystème cinéphilie parisien. Nous devons tous continuer à nous mobiliser, et je remercie la Ville d'être au rendez-vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je ne vais pas vous lire mon intervention, tout a été dit dans les précédentes.

Je voulais toutefois redire la joie que c'est pour nous de voir la réussite de cette reprise, après des années de lutte et des mois de discussion. Je pense qu'il faudra continuer de les soutenir, car il y a d'énormes travaux à faire. Le cinéma vit dans d'autres lieux pour le moment, dans l'attente que les travaux se fassent.

Il faut souligner qu'il sera géré par des bénévoles, deux salariés avec une programmation qui sera ouverte à d'autres associations. Les billets seront toujours en tarifs libres. La taxe sur les billets sera reversée au Centre national du cinéma, ce qui n'était pas le cas auparavant. Son fonctionnement, c'est-à-dire sa gestion, sera sous un mode très singulier, avec des bénévoles, et tout le monde pourra participer.

Je ne vais pas répéter tout ce que vous avez dit précédemment, mais nous restons en tout cas attentifs et nous serons toujours en soutien.

En ce qui concerne ce que la Ville a pu faire ou ne pas faire, je sais que Carine ROLLAND vous répondra, mais c'est quand même très caricatural. Ce n'est pas du tout comme cela que la préemption des locaux du cinéma s'est passée...

Oui, vous savez très bien que nous ne pouvons pas préempter parce que le 5e arrondissement a déjà un grand nombre de cinémas, et qu'en plus il n'y avait pas la possibilité de construire du logement social. Ce n'est donc pas du tout une histoire d'élections, comme vous avez l'air de le sous-entendre.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Un mot tout de même sur la subvention, qui ne concerne pas uniquement "la Clef" mais qui vise bien, si notre vote va en ce sens, à soutenir six cinémas indépendants parisiens, selon ce que nous faisons depuis fort longtemps maintenant, c'est-à-dire à la fois pour leur fonctionnement au quotidien, pour les actions culturelles et d'éducation que ces salles peuvent porter, mais aussi pour leur équipement.

Je vais revenir sur "la Clef", mais permettez-moi d'abord de mentionner un autre établissement qui est concerné par cette subvention, "le CiNey" dans le 18e arrondissement, qui verra le jour autour du cinéma mais pas seulement, puisqu'il s'agira aussi d'un lieu social qui fera la part belle au développement durable, à une alimentation de qualité et à bien d'autres aspects.

Pour ce qui est de "la Clef", Madame BERTHOUT, vous avez rappelé la chronologie dans les détails. Je m'associe aux propos qui viennent d'être tenus par Raphaëlle PRIMET, si l'éventualité d'une préemption avait été évoquée à un moment, ce n'était certainement pas un engagement mais seulement une piste à investiguer. Non, il n'était pas possible de préempter, puisqu'il n'y a pas de politique de logement social dans ce quartier, vous êtes bien placée pour le savoir, et que nous n'aurions donc simplement pas eu le droit de le faire.

De toute façon, je suis toujours un peu étonnée, voire amusée quand la partie droite de l'hémicycle nous engage à préempter et à faire de lieux privés des lieux municipaux, mais tel n'est pas le sujet.

Je m'associe à la joie que nous partageons de voir "la Clef" rouvrir. Ce sera à l'issue des travaux, que nous soutenons dans une hauteur permise par ce que nous pouvons faire. Ce soutien monte à quelque 70.000 euros, ce n'est tout de même pas rien, alors même que nous attendons toujours dans bien des cinémas parisiens que la Région décide enfin à confirmer ce qu'elle fait habituellement et ce que, peut-être, elle s'apprête à ne plus faire.

Ce que je veux dire par là, c'est que notre collectivité s'est toujours dite aux côtés de "la Clef". Je me suis moi-même fortement engagée pour que "La Clef Revival" arrive à cette issue favorable auprès de l'ancien propriétaire. Ils sont d'une énergie formidable et le méritent absolument. Nous avons dit que nous continuerions à les accompagner, c'est ce que nous faisons et c'est ce que nous ferons encore.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 337.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 337).

2024 DAC 342 - Adoption d'une charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes sur les tournages accueillis à Paris.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réinstauration de la Commission d'enquête à l'Assemblée nationale concernant les violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 342, l'amendement technique n° 90 et le vœu n° 91.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En 2011, confortablement installés, deux hommes se parlent pour la caméra d'un documentaire grand public. L'un est psychanalyste, l'autre est réalisateur. Ils parlent de ce besoin qu'ont les cinéastes "de désirer les femmes qu'ils filment" et de ces "tentatrices qui braquent leurs désirs" et sont "excitées". En 2024, #MeToo est passé par là, l'un comme l'autre est accusé par des femmes d'agressions sexuelles ou de viols, et elles étaient à l'époque de ces agressions de très jeunes femmes, des filles, à vrai dire, les fameuses "braqueuses de désirs".

Oui, il y eut une époque pas si lointaine où, dans le souhait de se défaire des crimes et délits imaginaires de la morale sexuelle traditionnelle sans pour autant se défaire de la toute-puissance masculine, toute une société a toléré, voire encensé la pédocriminalité - et je dis bien "pédocriminalité", car il n'est pas de pédophilie, il n'y a pas d'amour mais un crime dans ces actes - et les violences sexuelles de toutes sortes, du moins tant que l'auteur des faits était un artiste ou un intellectuel reconnu.

Aujourd'hui, la honte n'a pas encore complètement changé de camp, mais l'impunité sociale commence à décliner. Les femmes parlent, les anciennes petites filles parlent, et quand elles parlent, elles savent se faire écouter. Mais, si la parole fait beaucoup, elle ne fait pas tout. Il est aussi nécessaire d'accompagner et de faciliter cette parole, d'agir pour permettre un meilleur repérage et une meilleure sanction, mais surtout pour prévenir par des actions de sensibilisation et un changement des pratiques. C'est là tout l'objet de la charte qui nous est proposée.

Si la législation n'est pas de son ressort ou du nôtre, la charte pose des engagements qui permettent de généraliser les bonnes pratiques identifiées en la matière. S'agissant du cinéma, cela inclut des mesures spécifiques comme la coordination pour les scènes d'intimité, et cela engage aussi des actions plus classiques, les partenaires existent, les initiatives ressources qui peuvent accompagner ce changement, et la mise en relation est facilitée par la charte qu'il s'agit de demander de signer pour les tournages.

Oui, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, il ne faut pas attendre que le changement de paradigme vienne de lui-même ou que le législateur ait fait évoluer la loi pour mieux permettre la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes. Nous devons accompagner la parole des victimes et anticiper celles, si nombreuses, qui ne sont pas encore arrivées.

Par des initiatives concrètes, par la mise en réseau d'acteurs du territoire qui peuvent apporter une aide et par le "soft power" de l'incitation à l'amélioration, nous pouvons agir. Le protocole signé hier entre le Parquet de Paris, la Préfecture de police et l'A.P.-H.P. est un autre exemple des initiatives concrètes à droit constant qui peuvent être mises en œuvre.

Cela ne veut pas dire que le législateur n'a rien à faire, bien au contraire, il doit impérativement se saisir du sujet. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du vœu que nous avons proposé, rattaché à ce projet de délibération. L'arrêt brusque de la mission parlementaire qui avait à peine commencé ses travaux est une des conséquences consternantes de l'in vraisemblable dissolution que nous avons connue en juin, et il nous semblait urgent de pouvoir les reprendre. Nous ne pouvons que nous féliciter que cette commission ait à nouveau été installée hier.

Néanmoins, je dois dire que j'attends peu du législateur pour ma part, parce que j'attends peu sur ce dossier du Gouvernement actuel, dont plusieurs Ministres ont une compréhension si fine et progressiste des droits des femmes qu'ils ont voté contre la constitutionnalisation du droit à l'I.V.G. La nécessaire et urgente lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'éducation sexuelle et affective qui permet d'enseigner la grammaire du consentement à celles et ceux qui sont sans repères en la matière, autant de dossiers dont je crains qu'ils soient bloqués.

Aussi, comment interpréter le choix d'Agnès CANAYER, Ministre déléguée à la famille et à la petite enfance, de désigner hier sur "France Bleu" les enfants placés victimes d'exploitation sexuelle et de viols comme de "jeunes filles qui s'adonnent à la prostitution" ?

"Il n'y aura pas de recul", a promis Michel BARNIER sur les droits des femmes, mais c'est reculer que d'être stationnaire quand la situation est encore si criante et les besoins si grands. C'est pour cela que nous, nous agissons.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

En mai dernier, au dernier Festival de Cannes, la convention collective du cinéma sur la prévention des violences et du harcèlement sexiste et sexuel a été révisée pour intégrer une cellule d'écoute psychologique, un kit de prévention, des clauses spécifiques dans les contrats, ainsi que des formations obligatoires et des référents V.H.S.S. Y étaient également incluses des recommandations pour les "castings" et le recours à des coordinateurs d'intimité.

Cet accord, signé à l'unanimité par les partenaires sociaux, dont le S.P.I. et S.P.I.A.C.-C.G.T., peut être qualifié d'historique. Cette conquête syndicale a été rendue possible grâce à la mobilisation d'actrices comme Judith GODRÈCHE, Adèle HAENEL, Isild LE BESCO, Charlotte ARNOULD et Anna MOUGLALIS. Je salue leur courage.

Aujourd'hui, avec cette charte, nous abordons la déclinaison municipale de ce type d'outil. Je salue cette fois le travail accompli depuis de longues années par Hélène BIDARD et Carine ROLLAND sur ce sujet.

Les violences sexistes et sexuelles continuent de miner notre société, comme en témoignent les événements récents à Mazan ou au bois de Boulogne. Ce problème affecte tous les milieux professionnels. Le cinéma, en tant que miroir de nos réalités et vecteur d'influence, joue un rôle majeur dans la représentation de ces violences, mais est également un lieu où ces actes se reproduisent trop souvent dans les coulisses. Il reflète les structures de domination patriarcale.

Depuis longtemps, les œuvres cinématographiques véhiculent des stéréotypes de genre objectivant les femmes et valorisant la virilité toxique, légitimant parfois des comportements violents. La glorification de l'agression sexuelle et la réduction des personnages féminins à des objets de désir ou des victimes silencieuses perpétuent des rapports de domination dans l'esprit collectif.

Au-delà des récits problématiques, le cinéma derrière les caméras est aussi marqué par une culture du silence. Les témoignages de nombreuses actrices et salariées révèlent les violences systématiques, banalisées au nom de la création artistique. Le cinéma a été et reste encore un théâtre de comportements inacceptables, masqués par la hiérarchie. Aux Etats-Unis et à l'international, l'affaire Weinstein a marqué un tournant, mais cela ne représente que la partie visible de l'iceberg.

Avec cette charte, la Ville s'engage à protéger les travailleuses et les travailleurs de cette industrie, à garantir des conditions de travail respectueuses et à dénoncer les violences sexistes et sexuelles en exigeant des productions qu'elles promeuvent l'égalité salariale des professionnels par la mixité des métiers, la réduction des écarts de rémunération et l'accès aux postes à responsabilité. L'égalité professionnelle est bien prise en compte. La

charte propose un cadre exigeant pour prévenir ces violences, avec des formations, des dispositifs, des signalements et des mesures pour les scènes intimes. Enfin, la question de la responsabilité légale et institutionnelle est centrale, reposant sur des obligations légales, des conventions collectives et des outils spécifiques, comme un kit de prévention.

Cette charte, mes chers collègues, est un pas important pour rendre les tournages à Paris plus équitables et sécurisés, avec des règles claires pour prévenir les abus et promouvoir l'égalité. Elle prouve que les pouvoirs publics peuvent développer des politiques ambitieuses.

Reste la question des difficultés financières pour effectuer un véritable suivi, comme prévu à l'article 2. Or, face aux politiques d'austérité annoncées par le Gouvernement de Mmes DATI et CARRÈRE-GÉE, où trouver l'argent ? Comme nos collègues socialistes, il nous semble indispensable que la commission d'enquête sur les violences dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel et de la publicité soit réinstaurée à l'Assemblée nationale. Nous devons reprendre la main. Nous voterons évidemment ce vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, je rejoins évidemment entièrement les propos de Geneviève GARRIGOS et de Raphaëlle PRIMET à ce sujet, et je me permets d'intervenir de manière complémentaire aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, non pas seulement comme Conseiller de Paris, mais aussi comme professionnel de ce secteur et comme formateur d'acteurs.

Je veux dire ici combien cette charte est importante, car, comme le montrent les travaux de la commission parlementaire, il y a un vrai sujet sur les violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle de manière plus générale, dans le cinéma, mais aussi dans le théâtre, et dans la formation des actrices et des acteurs. Cela ne signifie pas pour autant que cet univers attire particulièrement les prédateurs ou qu'on ne sait trop quelle culture censément licencieuse le prédisposerait au V.S.S. Simplement, les mêmes enjeux de pouvoir et de pression et la même culture de minimisation ou d'invisibilisation de ces violences produisent dans ce microcosme les mêmes effets que dans la société en général.

En revanche, ce qui est particulièrement problématique et dont je voudrais dire un mot, c'est, d'une part, l'idée finalement répandue que l'acteur, pour bien jouer, doit vivre ou avoir vécu ce qu'il joue, idée qui a trop longtemps ouvert la porte aux dérives les plus grandes. D'autre part et de manière corollaire, c'est la présentation de l'artiste pour ce que l'on appelle les "artistes cadres", c'est-à-dire les réalisateurs et les metteurs en scène, comme un être tourmenté et violent à qui on passe tout, et l'idée que l'on pourrait de ce fait, "ad nauseam", séparer l'œuvre de l'artiste.

Stanislavski, mal traduit, mal compris, finalement transcrit dans ce que l'on appelle l'"acteur studio", mais qui a eu des traductions malencontreuses : confusion avec la réalité, avec sa propre vie, fantasme de la dureté et du maître sont encore malheureusement des lieux communs dans le cinéma, mais aussi dans le théâtre, et je veux en profiter pour saluer le travail du collectif #MeTooThéâtre, et dans l'enseignement de l'art dramatique et la formation des actrices et des acteurs. C'est souvent là que cela commence, lieu commun qui ne cesse de détruire de jeunes comédiennes et de jeunes comédiens, notamment, mais pas que des jeunes.

Oui, au théâtre ou au cinéma, on joue souvent la douleur, la douleur de ses personnages, et c'est même souvent le plus intéressant, mais attention, il ne faut pas confondre : chercher la vérité de la douleur de son personnage n'est pas exhiber sa douleur propre. C'est donc un piètre artiste finalement que celui - ou celle, mais quand même plus souvent celui - qui considère que le sommet de l'art ou que la quintessence d'un cinéma du réel est de capter la douleur réelle d'un acteur ou d'une actrice. Cela ne fait des spectateurs que des voyeurs et, du reste, c'est finalement les prendre pour de "sacrés imbéciles".

Lorsque l'on apprend à un enfant à marcher, on sait que, pour jauger la bonne distance, pour trouver l'équilibre, il risque de tomber. Lorsque l'on est un parent responsable, on sécurise l'environnement, on ajoute des mousses aux coins des tables et on retire de la pièce tous les meubles et objets saillants.

Lorsque l'on est un metteur en scène, un réalisateur, un pédagogue en art dramatique, cela doit être exactement la même chose. Un comédien ou une comédienne qui cherche à exprimer la vérité et approche un personnage risque parfois de trébucher, mais la distance entre ce qu'il incarne et la réalité ne doit jamais être floue, on se doit donc de créer un environnement sécurisé et bienveillant. Ce n'est pas chose facile, mais les formations mises en place au début de chaque tournage et l'ensemble de cette charte vise à affirmer les précautions à prendre et à ne plus laisser les acteurs et actrices dans un flou qui mène, comme on l'a trop constaté, au pire.

Par ailleurs, le regard que nous posons sur un artiste et son œuvre est aussi souvent informé de ce que nous savons de son parcours et de sa vie. Prétendre que notre regard ne serait pas affecté par la révélation d'une violence de ce type serait évidemment erroné ou nous rendrait doubles. Oui, les actes ont des conséquences, et oui, il y a de quoi ressentir un malaise et changer d'appréciation sur une œuvre. Nous devons reconnaître ce malaise et aborder

franchement ce qu'il implique, même si cette conversation est complexe, bien sûr sans que cela ne justifie pour autant la censure simpliste des œuvres en question.

Lorsque Maria Schneider a révélé ce qui lui était arrivé sur le plateau du "Dernier Tango à Paris" quand elle avait 19 ans, de nombreuses voix se sont élevées pour expliquer que la maintenir dans l'ignorance d'une scène de viol brutale était une démarche artistique pour garantir la pureté de sa réaction. Bernardo Bertolucci est allé jusqu'à dire qu'elle n'avait pas à l'époque "la maturité de comprendre son intention". De même pour le harcèlement de Tippi HEDREN par Alfred Hitchcock sur le tournage des "Oiseaux" ou celui de Shelley Duvall par Stanley Kubrick sur celui de "Shining".

Ces histoires prennent une dimension mythique, comme s'il s'agissait d'anecdotes montrant le caractère et le génie de ces réalisateurs et que l'avis de ces femmes n'était qu'un épiphénomène. Pour tout autre type de violence, les réactions ne seraient pas les mêmes. Comment estimer tout ce que nous avons finalement perdu en termes de création artistique en détruisant, en déstabilisant ou en réduisant au silence toutes ces femmes ?

Non, décidément, la séparation jusqu'à l'absurde de l'œuvre et de l'artiste et tous ces discours que nous avons tant entendus sur la toute-puissance du grand maître ne sont finalement utiles ni pour notre société ni pour la création artistique. Oui, nous avons besoin d'apprendre à entendre en temps utile les appels à l'aide, les inconforts et les limites, nous avons besoin de sensibilisation et de réflexion sur la manière d'assurer le consentement et la confiance de toutes et tous sur les scènes qui peuvent mettre à nu, au sens littéral comme au sens figuré.

Et oui, #MeeToo commence à avoir des effets, et c'est heureux, même si cela bouleverse nos façons de faire, nos habitudes...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci...

M. Florian SITBON. - Pour cela, je suis fier comme élu, mais aussi comme comédien et formateur que nous puissions enfin avancer.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire. Je sens que je suscite l'enthousiasme. Chers collègues.

D'abord, merci aux collègues qui viennent d'intervenir pour ces excellents rappels, notamment sur la structure du pouvoir qui se trouve au fondement des violences sexistes et sexuelles dans le monde de la création. Tout cela m'aide un peu, car je vous avoue que le vote sur Alain Delon ne m'avait pas vraiment mise d'humeur à célébrer le progrès féministe de la Ville de Paris.

La célébration des misogynes n'est pas uniquement un problème de cohérence politique, c'est bien permettre au masculinisme "ancré dans la violence", pour reprendre les mots de la Maire, de s'étendre, de se propager, de relativiser les violences sexistes et sexuelles. On ne peut pas séparer l'homme de l'artiste, qu'il s'agisse de Harvey WEINSTEIN, de Woody ALLEN, de Roman POLANSKI ou même, petit rappel littéraire, de Gabriel MATZNEFF.

Heureusement, il existe des militantes féministes dans tous les milieux qui n'ont eu de cesse de réclamer des dispositifs de mise en sécurité des femmes, des enfants, des avancées pour lutter contre le patriarcat. Ce sont elles que j'ai envie de célébrer. Alors, merci à Alice Guy, à Chantal Akerman, à Céline SCIAMMA, à Ashley JUDD, à Alyssa MILANO, à Rose MCGOWAN, à Salma HAYEK, à Adèle HAENEL, à Aïssa MAÏGA, à Nadège BEAUSSON-DIAGNE et, bien sûr, à Judith GODRÈCHE, qui est sur tous les fronts depuis son témoignage en février 2024 contre Jacques DOILLON et Benoît JACQUOT.

Cette semaine, c'est l'Assemblée nationale qui a voté pour la reprise de la commission d'enquête sur les violences dans l'industrie culturelle. A Paris, ce qui nous est proposé aujourd'hui est une première étape qu'il faut saluer et qui est très nécessaire. Il nous faudra absolument renforcer nos voies de contrôle et d'égaconditionnalité des soutiens matériels et financiers de la Ville de Paris. Nous devons nous-mêmes nous astreindre aux mêmes exigences de parité, de formation, d'intervention rapide lors de signalements de violences sexistes et sexuelles.

D'ailleurs, comme le proposait Marie COQUILLE-CHAMBEL, l'une des initiatrices du mouvement #MeTooThéâtre, il est urgent que cette dynamique de contrôle et de mise en sécurité s'engage aussi dans le monde du spectacle vivant. Je salue ici mes collègues Alice COFFIN et Frédéric HOCQUARD, qui œuvrent tant en la matière.

Je tiens également à avoir un mot de soutien, de solidarité envers la troupe qui joue actuellement "L'Epreuve" au théâtre la Scala dans le 10e arrondissement. Acteurs, actrices, metteur en scène et auteur sont victimes d'une vague de cyberharcèlement homophobe.

Les institutions culturelles doivent se doter de meilleurs mécanismes de protection, y compris de sensibilisation du public.

Comme je vous ai dit que Judith GODRÈCHE est sur tous les fronts et que j'ai envie d'en terminer sur une note positive, laissez-moi, chers collègues, vous inviter au Carreau du Temple la semaine prochaine à 19 heures 30, le vendredi 18 octobre, pour assister à une soirée intitulée "Violences sexistes et sexuelles : pour une loi intégrale". Vous pourrez y bénéficier de la projection de "Moi aussi", le film de Judith GODRÈCHE, mais aussi d'un concert de la chanteuse féministe Mathilde et de tables rondes sur les nécessaires évolutions des politiques publiques comme de la législation en termes de prévention des violences sexistes et sexuelles.

J'en terminerai en vous disant que, véritablement, les seuls qui ont tout à perdre à renforcer nos dispositifs de lutte contre le patriarcat sont les agresseurs. De notre côté, nous avons tout à y gagner.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Elisabeth STIBBE.

Mme Elisabeth STIBBE. - Chers collègues, nous avons voté hier le Plan parisien pour l'égalité 2024-2027. L'introduction des sujets ô combien graves et essentiels du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles dans le Plan Egalité, également étendu au handicap, est une initiative que nous avons tous saluée.

Les interventions ont abordé les violences faites aux femmes au sein du couple, les violences sexistes et sexuelles dans le cadre domestique, plus de 200.000 femmes sont concernées chaque année, une statistique basée sur les déclarations, donc largement minorée, dans les transports et l'espace public. La stigmatisation de certains publics engendre aussi ce type de violences, je pense aux personnes LGBTQIA+ et à toutes celles et ceux subissant une discrimination.

Je n'ai pas eu le temps hier de citer le déploiement du plan contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, établi par Marie-Christine LEMARDELEY, notamment pour les écoles de la Ville de Paris. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan national d'action contre les V.S.S. 2021-2025, lancé il y a exactement trois ans par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'époque. Je me permets de le citer car, en tant que chargée de mission égalité dans mon établissement, je le mets en pratique au quotidien.

Un plan a pour vocation d'être structurant. La prise de conscience progressive de la question des V.S.S. a permis d'établir la séquence "prévention, accompagnement des victimes, sanction de l'agresseur ou de l'agresseuse". A cela doit être associée une méthode d'évaluation sur la base d'indicateurs.

La prévention passe par la sensibilisation via des campagnes de communication. Il s'agit d'une part d'informer et d'autre part d'aider à libérer la parole sur ce sujet souvent générateur de honte, parce que, cela a été redit hier, la victime peut être culpabilisée. Pour accompagner les victimes, la mise en place d'une cellule d'écoute, première étape du recueil de témoignages, permet de les orienter vers un accompagnement psychologique, médical et juridique. Les personnels concernés doivent être formés. Enfin, selon le fait déclaré, la sanction peut être interne à l'établissement ou faire l'objet d'un suivi juridique. Là aussi, la formation des personnes en responsabilité est indispensable.

Je vous ai raconté tout cela parce que des plans de ce type sont déclinés dans toutes sortes de structures, collectivités locales, administrations ou entreprises. La question de la prévention et du traitement des violences sexistes et sexuelles au travail pour ce qui concerne les services de la Ville est incluse dans le Plan parisien pour l'égalité, et les actions engagées par la Ville en tant qu'employeur en sont représentatives.

Je voudrais pointer un point commun entre certaines situations, quel que soit le milieu : les cas dans lesquels était installée une relation soit hiérarchique, soit dominante entre l'agresseur ou l'agresseuse et la victime. C'est ce qui m'amène, après cette longue introduction, au sujet des violences et du harcèlement sexuel et sexiste sur les tournages, en particulier ceux que Paris accueille.

Plusieurs exemples très médiatisés de violences sexuelles sur des tournages, notamment concernant de jeunes actrices, ont mis un coup de projecteur sur les pratiques d'hommes, pour ne pas dire de "mâles", se croyant dominants et autorisés à tout, même au plus ignoble, en toute impunité. J'ai parlé précédemment de la libération de la parole, nous pouvons saluer le courage de celles qui ont osé dénoncer cela. Il a fallu attendre qu'elles se sentent légitimes pour le faire. On retrouve là cette honte, cette censure, cette peur des conséquences que ressentent les victimes.

La Ville a annoncé au printemps dernier la mise en place d'un protocole incluant la signature obligatoire d'une charte, un document d'engagement réciproque, entre la Ville et le demandeur sans laquelle l'autorisation de tournage ne sera pas délivrée. Il ne s'agit pas de chantage, juste de bonnes pratiques. Le demandeur s'engage à établir un plan d'action reprenant les éléments que j'ai décrits dans un autre cadre et qui devra être annexé à l'autorisation de tournage. Une fiche de suivi et d'évaluation des actions devra être transmise à la Mission Cinéma à l'issue du tournage. Il s'agit d'une évolution majeure et nous suivrons très attentivement l'évaluation du suivi de ce protocole.

Pour conclure, nous voterons comme vous tous, chers collègues, le vœu rattaché à ce projet de délibération relatif à la réinstauration de la commission d'enquête à l'Assemblée nationale concernant les violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un grand merci à toutes et tous, chers collègues, tant vous êtes inscrits nombreux, encore une fois, et tant nous sommes unanimes sur le fait qu'il convient de mener une lutte acharnée contre toute forme de violence et de harcèlement à caractère sexiste et sexuel y compris dans le secteur culturel, et peut-être spécifiquement dans le secteur culturel.

Pourquoi spécifiquement dans le milieu culturel ? Cela a été excellemment dit précédemment par Geneviève GARRIGOS et par Florian SITBON, parce que ce sont souvent des lieux, des œuvres qui ont une résonance forte, qui ont un pouvoir de représentation. A ce titre, nous ne pouvons laisser passer des comportements qui n'ont que trop duré. Je précise que j'associe bien sûr ma chère collègue Hélène BIDARD à tous les propos que je tiens ici.

Je voudrais dire quelques mots de ce sur quoi il vous est proposé de voter, à savoir cette charte qui est proposée à la signature de toute équipe qui souhaite procéder à un tournage à Paris. Il s'agit de tournages de cinéma, de publicités, concernant des séries, des téléfilms, des œuvres télévisées ou musicales, j'en passe et des meilleures. Au total, ce sont plus de 7.000 journées de tournage par an dont nous parlons ici.

Avec ces 7.000 journées de tournage par an, vous pouvez imaginer le nombre de personnes concernées, pour lesquelles il convient bien sûr d'assurer la capacité à travailler dans un environnement respectueux et inclusif, "sécurisé et bienveillant", pour reprendre les mots de notre collègue Florian SITBON, et pour permettre aussi à toute forme de création d'avancer, de s'ancrer davantage dans ces questions de société et de ne plus tolérer ce qui n'aurait jamais dû l'être.

A partir du 1er janvier 2025, donc, la délivrance des autorisations de tournage à Paris sera effectivement conditionnée par la signature préalable de cette charte. Vous l'avez détaillé, Madame STIBBE. Il s'agit là de prévenir, de former, d'informer et de sensibiliser, de prévoir un dispositif interne de signalement, qui vient s'ajouter au dispositif déjà demandé par le C.N.C., mais, encore une fois, les tournages ne relèvent pas uniquement du cinéma, mais aussi, extrêmement important, de prévoir une dimension d'évaluation à la fin de chaque tournage.

Tout cela a été mené à ma demande depuis le début de l'année très promptement, très efficacement par la Mission Cinéma, que je tiens ici à remercier, avec le concours précieux du collectif 50/50. La dimension de concertation est essentielle en la matière, il me semble qu'elle est le gage de la bonne application de tout ce qui est demandé ici.

Je le répète, tout cela vient en complément de ce qui a d'ores et déjà été demandé par le C.N.C. et par un certain nombre d'organisations professionnelles, qui ont donc été concertées. Il faut que cela perdure, il faut que cela progresse, il faut que cela empêche, il faut que cela ouvre les esprits pour toutes celles et ceux qui pourraient à l'avenir avoir à travailler sur ces tournages.

Un tout dernier mot pour dire que le vœu auquel le groupe Paris en commun avait pensé pour le redémarrage des travaux de la Commission parlementaire de lutte contre toutes ces formes de violence tombe de fait, puisque cette commission est d'ores et déjà réactivée. J'en remercie nos collègues parlementaires et je m'associe bien sûr pleinement à leurs travaux.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération et la mise en place de cette charte.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 90 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 90 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 168).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 342 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2024, DAC 342).

2024 DAC 371 - Subvention de fonctionnement (56.200.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au cas de racisme à "Paris Musées".

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la suspension de 2 veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans les équipements culturels liés à la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 371, ainsi que les vœux n^{os} 92, 93 et 93 bis. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement à l'établissement public "Paris Musées".

Je donne la parole tout d'abord à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous sommes aujourd'hui invités à voter une subvention de 56 millions d'euros à "Paris Musées". Ce montant représente 20 % du budget total consacré à la culture par la Ville, il est donc nécessaire de s'assurer que l'usage de ces fonds soit mesuré, évalué et suivi avec rigueur. Je souhaite attirer votre attention sur ce point.

Les choix et critères que vous opérez ne sont pas donnés dans ce projet de délibération. Or, si la qualité des documents que fournit chaque établissement à son propre conseil d'administration est bonne, nous avons des difficultés à mesurer dans sa diversité l'efficacité des actions menées pour remédier aux difficultés que traversent ces établissements.

En effet, si la fréquentation est souvent mise en avant, ce critère essentiel n'est pas suffisant pour évaluer l'impact global de l'action de "Paris Musées". Il manque dans ce projet de délibération des éléments plus qualitatifs qui pourraient éclairer les élus sur les retombées culturelles et sociales des expositions et activités proposées. Les chiffres bruts de fréquentation ou les recettes générées ne nous paraissent pas suffisants pour appréhender le retour de ce financement conséquent.

Quelles données possédez-vous qui ne sont pas dans les documents présentés à cette Assemblée sur la diversité des publics, leur âge, leur profil socioprofessionnel, leur fidélité, leur retour ? Si je le sais pour être moi-même administrateur d'un établissement culturel emblématique, ces données sont accessibles dans les rapports de chaque établissement, mais il eût été important de les faire figurer dans ce projet de délibération.

Etes-vous équipés d'outils modernes de gestion de clientèle ? Quels sont les critères autres que la billetterie qui appréhendent la qualité des expositions présentées ? Quelle est la contribution à la diversité culturelle, à l'inclusion sociale ou à la diffusion du patrimoine auprès de nouveaux publics ?

De plus, le contexte inflationniste est cité dans le rapport pour justifier de fortes hausses de coûts. Quels efforts ont été mis en œuvre pour rationaliser un peu mieux la gestion et éviter des augmentations de coûts disproportionnées ? Vous connaissez notre attachement au groupe Changer Paris à la bonne gestion de l'argent public pour faire plus et mieux avec les mêmes budgets. La seule réponse, du moins à la lecture de ce projet de délibération, semble être l'augmentation des tarifs de billetterie des expositions temporaires, une mesure qui ne nous paraît pas suffisante et qui pourrait pénaliser une partie des Parisiens.

Il est important qu'à l'avenir nous discutons d'une grille d'analyse plus fine et des éléments qualitatifs plus complets, pour un projet de délibération qui représente tout de même à lui seul un cinquième du budget de la culture de la Ville. Nous pourrions ainsi apprécier la bonne gestion des finances de la Ville. Cette demande s'inscrit dans une logique d'assainissement des finances de la Capitale, qui nous permettrait de concilier ambition culturelle et rigueur budgétaire.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne dirai qu'un mot à propos de "Paris Musées", dont l'activité ne cesse de se développer, témoignant d'un dynamisme constant et d'un rayonnement toujours plus large. Ses expositions rencontrent un succès populaire croissant, ce qui souligne la pertinence de son action culturelle. Je

tiens à saluer cet engagement, d'autant plus qu'il nous oblige à être encore plus attentifs aux conditions de travail de ses salariés, qui font un travail remarquable.

Je souhaite revenir plus particulièrement sur le vœu que nous avons déposé, qui évoque des cas de racisme au sein d'un établissement relevant de "Paris Musées". Nous savons que le racisme n'est pas systémique ni à la Ville de Paris ni à "Paris Musées", il ne s'agit pas ici de généraliser, et le Plan Egalité que nous avons adopté il y a deux jours prouve justement que la lutte contre les discriminations est au cœur de nos préoccupations.

Nous avons déposé ce vœu, car, depuis un an maintenant, nous avons été saisis de cette affaire et avons tenté de démêler les faits. Notre objectif a toujours été de clarifier la situation, d'obtenir les tenants et les aboutissants et de faire la lumière sur des événements où, pour l'heure, seuls les agents se déclarant victimes de comportements racistes ont été sanctionnés. Cette situation nous a semblé particulièrement incompréhensible et choquante. En tant qu'élus, parce que nous avons été sollicités par les agents du musée et que les actes et les propos rapportés nous ont touchés, nous avons eu le besoin de comprendre.

Depuis, de nouveaux éléments ont été portés à notre connaissance, modifiant quelque peu notre lecture et notre compréhension des faits. Aujourd'hui, nous avons deux sons de cloche des syndicats et de l'administration. Ils sont difficiles à départager, car nous avons des doutes dans les deux cas. Or, s'il y a des doutes, pour nous ils devraient bénéficier aux agents dits victimes présumées, et nous continuons de souhaiter que les sanctions prises tiennent compte de ces incertitudes.

En l'état des faits qui sont établis formellement et officiellement, le conseil de discipline ayant eu lieu, nous nous remettons donc à la procédure en cours.

Nous devons en tout cas tout faire pour que les paroles des victimes, de quelque discrimination que ce soit, soient pleinement entendues, car il en va de notre responsabilité collective de garantir une véritable justice au sein de nos institutions.

Nous retirons notre vœu et voterons celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, moi aussi, avec les élus communistes, je suis allé à de nombreuses mobilisations en soutien à Bruno et Ibrahima, ces deux veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera qui sont aujourd'hui sous la menace de 10 mois et 12 mois de suspension. La question que tout le monde se pose est : comment en sommes-nous arrivés là ?

Le 28 novembre 2023, ils ont été pris à partie par leur supérieur hiérarchique, qui aurait proféré, selon eux, des accusations racistes. Je cite : "Vous, les Noirs, vous ne voulez pas travailler". Ils se seraient alors mis en colère, mais sans jamais agresser physiquement, ni menacer leur supérieur, sinon d'engager des moyens légaux, c'est-à-dire de porter plainte. Ils ont effectivement déposé plainte au commissariat et ont rempli des fiches de signalement en interne. Résultat des courses : ils ont été suspendus par "Paris Musées" pour, je cite, "comportement agressif", et une procédure disciplinaire est lancée à leur encontre.

Il faut quand même raconter ce qu'il s'est passé. Il a fallu une première grève des salariés de l'établissement pour qu'une enquête administrative soit enfin lancée en février. Il y a eu beaucoup de mobilisations depuis, jusqu'à la dernière, mardi dernier, pour dénoncer le refus de la Ville de prendre au sérieux la parole de Bruno et d'Ibrahima.

Vous me direz que, dans cette histoire, c'est parole contre parole. Néanmoins, les témoignages récoltés lors de l'enquête administrative laissent apparaître un faisceau d'indices allant dans le sens des allégations de Bruno et d'Ibrahima, "un malaise global identifié dans le service", des témoignages de quatre agents qui ont fait part de propos déplacés tenus par l'encadrant, agent, chef à leur encontre, et une recommandation notifiée d'une formation pour être accompagnés dans leur pratique managériale. Cela laisse entendre que des problèmes ont tout de même été identifiés.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? La commission disciplinaire du 19 septembre n'a rendu aucun avis consultatif, malgré les demandes du représentant de la Ville, réclamant la suspension sans salaire. Il revient désormais à la Secrétaire générale de la Ville de trancher.

En attendant, cela ne peut pas être simplement la parole du supérieur hiérarchique qui l'emporterait sur la parole de Bruno et d'Ibrahima. Pourquoi les avoir suspendus dès le début et avoir cru sur parole leur supérieur ? Quel est le message adressé aux agents, "si vous vous estimez victimes de discrimination raciale, ou sexiste, d'ailleurs, de votre supérieur hiérarchique, il faut réfléchir à deux fois avant de déposer plainte, sinon vous risqueriez d'être suspendu" ?

Force est de constater que, à chaque fois, les agents ont du mal à se faire entendre quand ils s'estiment victimes de discrimination raciale. C'était le cas notamment d'un ancien D.G.S. de la mairie du 20e, qui avait fini par être suspendu alors qu'il était accusé de racisme et de sexisme par des agentes et des agents. Cela aurait dû être

fait rapidement, mais il a fallu de nombreux mois. L'une d'entre elles, victime de racisme, Sabine Vorin, agente de ménage, est d'ailleurs morte, décédée sur son nouveau lieu de travail, toute seule. C'était dans une bibliothèque de couronne. Il faut le dire et se le rappeler.

La Ville s'enorgueillit de son engagement affiché et réaffirmé contre le racisme, de la mise en place d'un Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, d'un Plan Egalité, du lancement du Réseau parisien de repérage des discriminations, mais il faut qu'elle fasse honneur aux valeurs qu'elle affiche, qu'elle soit raisonnable et qu'elle accepte de renoncer à demander la suspension de Bruno et d'Ibrahima.

En tout cas, mon vœu demande que la position de la Ville aujourd'hui soit clarifiée sur la procédure. J'espère en tout cas que les agents et les agentes seront entendus et que Bruno et Ibrahima seront respectés dans leur parole, car on ne peut pas renvoyer ainsi dos à dos des agents et des supérieurs hiérarchiques. En réalité, ils n'ont même pas été renvoyés dos à dos, puisque deux ont été suspendus et que l'autre a été cru sur parole. Je pense que, au minimum, il faut admettre qu'il y a un problème dans cette histoire et que la Ville le reconnaisse.

Il y a eu des mobilisations, des inquiétudes ont été exprimées par les syndicats, par les agents, une colère existe, et je pense que la Ville doit faire honneur aux valeurs antiracistes qu'elle affiche.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Monsieur MARGAIN, rapidement, vous nous interpellez sur la qualité du projet de délibération, mais tous les éléments dont vous souhaitez avoir connaissance sont bien sûr dans le rapport annuel de "Paris Musées". Vos collègues sont d'ailleurs assidus au conseil d'administration de "Paris Musées". Je vous donnerai juste une indication pour titiller votre curiosité.

Vous parliez de la fidélité des publics. Sachez que figure dans ce rapport annuel le fait que nombre de visiteurs viennent d'abord par les collections permanentes, qui, je le rappelle, sont gratuites et nous y tenons ô combien, et que c'est une manière de travailler la fidélité. Je ne suis pas plus longue sur le sujet, mais je suis toute disposée à avoir ce type de discussion avec vous une fois que vous aurez pu consulter le rapport annuel.

Pour ce qui est du sujet évoqué par mes collègues Raphaëlle PRIMET et Laurent SOREL, ce sujet est bien sûr grave. Je commencerai par rappeler s'il le faut, parce que c'est sincère, combien la Ville et l'Exécutif sont engagés contre toute forme de violence. Cela a été dit à de nombreuses reprises lors de ce Conseil, et nous venons d'en parler sur les violences à caractère sexiste et sexuel.

Il s'agit ici d'un supposé cas de racisme. Je vous demande vraiment, chers collègues, Monsieur Laurent SOREL, de ne pas affirmer que des propos racistes ont été tenus, car nous ne pouvons le dire. Ce sont des propos supposés, évoqués par des agents.

Un très bref rappel des faits. Il y a eu une suspension temporaire de deux agents de sécurité à la suite d'agressions verbales fin novembre 2023, des agressions verbales devant témoin, envers non pas leur supérieur hiérarchique, car il n'y a pas de lien de hiérarchie entre les trois, mais envers leur encadrant. Une enquête interne a ensuite été diligentée à la suite de l'accusation d'insultes à caractère raciste, qui seraient à l'origine de leur comportement agressif. Je précise aussi que s'y ajoutent les plaintes déposées par les deux agents, plaintes dont nous n'avons pas de nouvelles pour l'instant quant à d'éventuelles avancées.

L'enquête administrative que j'ai évoquée à l'instant n'a permis d'étayer en aucune manière les accusations de propos ou d'attitudes racistes ou discriminatoires de la part de l'encadrant mis en cause. Oui, nous sommes donc dans du "parole contre parole". En tout cas, ce que dit l'enquête administrative, c'est qu'elle n'est pas capable de dire qu'il y a eu des propos racistes et elle dit de manière très claire qu'il n'y a pas de cas de propos racistes généralisés dans l'établissement concerné, contrairement à ce que vous avez évoqué, Monsieur SOREL. En revanche, ce que cette enquête administrative demande, c'est un plan d'amélioration du fonctionnement et du management du P.C.S. du site concerné, et c'est en cours.

Pour ce qui est de l'autre aspect, la procédure disciplinaire, elle a abouti, vous l'avez dit, à un conseil de discipline qui n'a pas rendu de décision. En vertu d'un décret de 1994, il revient désormais à la direction générale de "Paris Musées" de décider du niveau de sanction. Je serai ici très claire : il ne me revient pas et il ne nous revient pas, en tant que responsables politiques, de nous immiscer dans cette procédure. Il en va du respect de la hiérarchie des normes, de la séparation des pouvoirs, autant de sujets que nous entendons agiter en ce moment de manière un peu vague et hasardeuse à d'autres endroits de notre vie politique. En tout cas, nous concernant, nous n'interviendrons pas dans la procédure disciplinaire, car ce serait forcément la mettre à mal.

Je veux vous dire tout de même que, dans le même établissement "Paris Musées", l'année dernière, une exclusion de 24 mois a été prononcée à l'endroit d'un agent dont il avait été avéré qu'il avait tenu des propos racistes. Il n'y a donc pas de couverture systématique de quelqu'un qui, d'ailleurs, n'est pas le supérieur hiérarchique

mais fait office d'encadrement. Cela n'existe pas. L'année dernière, il y a eu 24 mois d'exclusion pour des faits cette fois avérés.

Nous ne saurons tolérer aucune entorse à ces valeurs. Le sens du vœu de l'Exécutif que nous vous proposons est donc de renforcer le suivi des dispositifs déjà existants à "Paris Musées" et dans les établissements culturels de la Ville, et de suivre de très près le plan qui a été demandé par l'enquête administrative d'amélioration du fonctionnement et du management du P.C.S. J'associerai au suivi de ces recommandations mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame ROLLAND.

Le vœu n° 92, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 93, déposé par Laurent SOREL, est-il maintenu ?

M. Laurent SOREL. - Oui, il est maintenu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 93, déposé par Laurent SOREL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 93 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 bis de l'Exécutif avec, évidemment, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 169).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 371.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 371).

2024 DAC 381 - 106, rue Brancion (15e). - Bail civil avec l'association "La Source Garouste".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 381. Il s'agit du 106, rue Brancion, bail civil avec l'association "La Source Garouste".

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les écologistes portent depuis toujours la volonté d'ouvrir à la population l'immeuble situé au 106, rue Brancion dans le 15e arrondissement de Paris. Cet immeuble a une situation assez exceptionnelle puisqu'il surplombe la Petite Ceinture et est situé à la jonction du quartier populaire des Périchaux-Brancion et du parc et du quartier Georges-Brassens, un peu moins populaire. Ce site est "super" parce qu'il peut être un formidable vecteur de lien social et de mixité en connectant la population de ces deux quartiers, quelque peu cloisonnée, littéralement séparée par les grilles installées de part et d'autre de la Petite Ceinture.

Pour ce lieu, les écologistes ont soutenu par plusieurs vœux en arrondissement et en Conseil de Paris une vision orientée vers un projet qui fait la part grande à la culture, notamment un lien avec le théâtre Monfort, qui le jouxte, tout en restant ouvert et facilement accessible aux associations, aux riverains et aux jeunes de ces quartiers, qui pourraient s'y réunir pour participer ou organiser diverses activités de type éducation populaire pour également faire du 106 un lieu d'émancipation.

Ce projet de délibération propose, pour commencer, d'y accueillir "La Source Garouste", association "dixit" à la croisée de l'art et du social, un lieu de libération et de création pour donner aux enfants en situation de fragilité des clés pour avancer, telles que la tolérance, la découverte au contact des artistes et la curiosité. Cette vision rejoint parfaitement notre ambition de faire de ce bel immeuble un lieu de culture, mais aussi de solidarité, connecté à la Petite Ceinture, au parc George-Brassens et au quartier populaire des Périchaux-Brancion.

Nous voterons donc sans réserve ce projet de délibération, et nous aimerions être associés plus avant et suivre de près l'évolution de ce projet et des pistes envisagées pour faire vivre ce lieu.

Pour terminer mon propos, puisque j'avais il y a quelques mois suggéré d'accueillir au 106, rue Brancion l'association "La Générale", je profite de ce projet de délibération pour rappeler le vœu que nous avons adopté en Conseil de Paris il y a quelques mois, lequel demandait à la Ville d'accompagner activement cette association, contrainte de quitter au 30 novembre les lieux qu'elle occupe actuellement.

Nous devons être collectivement attentifs au fait que l'arrêt des activités de "La Générale" au 30 novembre porterait préjudice au projet culturel de l'association et, partant, à la politique culturelle de la Ville de Paris, sans parler de la précarité dans laquelle sombreraient les deux salariés de cette association, qui perdraient leur emploi puisque certaines subventions qu'elle percevait tomberaient également si l'association n'était pas urgemment relogée.

Je vous remercie, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND, de votre attention sur ce dossier important.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je me réjouis du vote positif annoncé par notre collègue Aminata NIAKATÉ, puisqu'elle s'est abstenue en conseil d'arrondissement, sur ce grand projet que je développe depuis douze ans. Je ne dis pas que nous avons perdu douze ans, mais il est vrai que, il y a douze ans, dès mon élection, j'ai essayé de faire en sorte que la Ville réaménage ce magnifique immeuble.

Effectivement, il s'agissait du siège social des abattoirs de Vaugirard. Malheureusement, pendant ces années, la STEIG, un service de la Ville, s'est maintenue contre l'avis de tous, du maire du 15^e comme de la Ville de Paris, d'ailleurs, puisqu'elle ne voulait pas déménager. Nous avons encore pris un an de retard récemment, à cause du maintien, quasi de force, de ce service dans ces locaux. Heureusement, cela, c'est du passé.

C'est important d'avoir pu libérer ces locaux, ce superbe bâtiment qui jouxte le théâtre Silvia-Monfort, pour y créer un grand centre culturel, permettant, dans un quartier très intéressant, des expositions, des concerts, du théâtre, etc. C'est le projet dont j'ai discuté avec la Maire de Paris, et je me réjouis que la Ville m'ait suivi pendant cette mandature pour obtenir cette transformation.

Il faut savoir que, d'une part, ce bâtiment est au cœur d'institutions culturelles de grande renommée, même anciennes, comme "Le Monfort", comme "La Ruche", comme la médiathèque Yourcenar, le marché du livre ancien, le parc Brassens, le parc des Expositions, etc. D'autre part, ce bâtiment est en plein cœur d'un quartier populaire, d'ailleurs Q-Pop et, depuis le début d'année, quartier prioritaire de la ville, avec une très forte concentration de logements sociaux, les Périchaux, la porte Brancion, etc. C'est donc un quartier qui se prêtait particulièrement à ce qu'une grande institution culturelle y prenne place.

Deux associations doivent commencer à s'y installer, dont "La Source Garouste", sur laquelle je pense que nous pourrions nous appuyer pour initier le mouvement.

Selon moi, et selon les discussions que nous avons eues avec l'adjointe Carine ROLLAND, que je remercie d'avoir autant travaillé sur ce dossier avec moi et avec mon adjoint, Frédéric JACQUOT, et avec Agnès EVREN, l'idée est de permettre à toutes ces institutions d'utiliser ces 2.000 mètres carrés, mais aussi, bien sûr, d'accueillir des pratiques amateurs, des artistes et des associations locales du 15^e ou d'ailleurs, bien sûr. Nous ne sommes pas sectaires dans le 15^e, vous le savez, nous sommes très ouverts sur l'extérieur ! Ce sera un espace pour la peinture, la danse, la musique, le théâtre, pour toutes ces associations, tous ces artistes qui nous demandent en permanence des locaux pour exposer, pour répéter, pour s'entraîner, etc.

Enfin, l'idée est que cela constitue aussi un lieu d'exposition, pour attirer un public peut-être plus large que celui qui pourrait être attiré par des artistes amateurs. Le Fonds d'art contemporain de la Ville de Paris, pourquoi pas, nous en avons parlé et j'y suis très favorable, pourrait aussi essayer d'utiliser ces locaux pour exposer un certain nombre d'œuvres qui sont entreposées dans des hangars.

Il reste à trouver, sans financement excessif, si j'ai bien compris, un mode de gestion adéquat, à la fois économe et opérationnel, une gouvernance avec un comité de pilotage qui pourrait bien sûr réunir la Mairie de Paris, la mairie du 15^e, les institutions que j'ai citées, etc., et un fonctionnement de proximité, si je puis dire.

Pour moi, c'est le projet culturel le plus important de l'arrondissement, que j'essaie de développer depuis des années et qui, grâce à la Ville aussi, que je remercie, pourra enfin être mis en œuvre prochainement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est vrai que, dans le programme de notre groupe en 2020, nous avons porté le rêve d'un lieu culturel et social au 106, rue Brancion. C'était quelque chose sur lequel nous avons travaillé, et que nous avons retravaillé conjointement, d'ailleurs, lorsque nous avons fait un

programme avec le groupe écologiste pour le deuxième tour. Nous sommes donc extrêmement heureux que ce projet trouve une réelle naissance avec ce premier projet de délibération que nous votons le concernant.

Le 106 deviendra donc une réalité, un 106 évidemment culturel, dans un quartier où, parfois, on dit qu'il n'y a pas assez de culture, dans le 15e, mais c'est bien sûr injuste, puisqu'il y a d'extrêmement beaux musées, d'extrêmement beaux théâtres, d'extrêmement beaux ateliers d'artistes. Quoi qu'il en soit, nous sommes très contents d'accueillir un nouveau lieu culturel majeur, et nous sommes très contents que ce lieu culturel ait une ouverture sociale.

C'est le cas avec "La Source Garouste", qui est à la croisée de l'art et du social. Ce sera évidemment le cas d'une autre manière avec l'"Atelier des artistes en exil", qui occupera une autre partie du bâtiment. C'est important dans un quartier, le quartier Georges-Brassens, où plusieurs nationalités sont présentes, qui est vivant, qui jouxte un quartier "politique de la ville".

C'est très pertinent d'accueillir ces deux associations, des associations extrêmement vivantes qui construisent des choses extrêmement intéressantes et qui vont les construire, je n'en doute pas, aussi pour le quartier, avec une synergie possible avec deux autres lieux de culture dans ce même quartier, le théâtre Silvia-Monfort et "La Ruche", qui n'est pas loin. Nous pouvons donc imaginer des tas de choses et une belle synergie.

C'est par ailleurs un quartier vivant du fait de son tissu associatif, avec l'esprit de Brassens qui n'est pas loin. Il y a beaucoup de choses dans ce quartier. C'est pour cela que ce lieu pourra peut-être rassembler, être un lieu d'échange, de rassemblement et de partage de la culture. Nous savons que ce lieu sera ouvert au maximum pour qu'il trouve son public.

C'est donc vraiment un lieu d'espoir pour la partie sud du quartier, qui, je le disais, a récemment été classée en quartier "politique de la ville", parce que la culture fait grandir et que la culture est aussi ce qui permet l'émancipation. Il y a aussi évidemment une envie, qui est partagée, je crois, dans toutes les interventions et sur tous les bancs de cet hémicycle, que ce lieu se construise petit à petit en commun avec les acteurs du quartier, en commun avec les acteurs du lieu et trouve ainsi une âme spécifique. J'ai oublié de le dire, mais il y a une autre partie du bâtiment, plusieurs mètres carrés, qui demandent encore à être imaginés, et il y aura une co-construction sur le sujet.

Je suis sûr qu'il y aura un petit plus que l'on ne trouvera nulle part ailleurs que dans ce quartier du 15e, et je sais que les habitantes et les habitants du quartier Georges-Brassens ont tout le talent pour collaborer, peut-être à l'aide du conseil de quartier. Je sais que Carine ROLLAND va y veiller, et je la remercie d'avance pour cela.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est moi qui vous remercie, chers collègues, de cette belle unanimité. Nous nous rendons compte ici de la force de la culture, celle qui est à même de nous réunir, quels que soient les côtés de l'hémicycle.

De fait, ce n'est pas rien d'ouvrir un nouvel établissement culturel, un nouveau lieu de création, d'émancipation, d'invention de nouveaux liens sociaux, un lieu dédié à l'imaginaire et à toutes les libertés créatrices. C'est ce que nous allons faire au 106, Brancion, d'abord avec l'installation de "La Source Garouste", qui ouvrira la pratique artistique à des enfants qui en sont parfois privés, et avec l'"Atelier des artistes en exil", qui travaille depuis longtemps à Paris à accueillir des artistes réfugiés du monde entier, perpétuant ainsi une tradition qui n'est pas étrangère au 15e arrondissement, même si nous parlons là d'un siècle passé, Monsieur le Maire.

C'est un établissement qu'il nous faudra aussi ancrer très finement et profondément dans le territoire, mais c'est ce à quoi nous veillerons. J'entends vos demandes, je sais combien les acteurs locaux y sont prêts et volontaires, c'est donc la prochaine étape.

En tout cas, je vous invite à voter pour l'instant favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 381.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2024, DAC 381).

2024 DAC 389 - Subventions (102.500 euros) et conventions avec 14 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 389 : subventions et conventions avec 14 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons propose de prolonger l'esprit des Jeux à travers l'édition 2024/2025 du programme "Paris Sport Vacances et Culture" dans le cadre de l'Olympiade culturelle, mais également de l'exposition "Instants des Jeux", dévoilée en juin 2024 et que vous pouvez encore voir sur certains bâtiments, notamment sur la place de l'Hôtel de Ville.

Concrètement, il s'agit, d'un côté, d'attribuer des subventions à 14 associations qui proposeront des stages sportifs et culturels aux jeunes Parisiens dans des établissements comme le théâtre Mouffetard, le Théâtre 13, ou encore l'Agence du court métrage. Ce programme permet d'encourager nos jeunes à pratiquer une pratique sportive et culturelle plutôt que de consulter leurs écrans, ce qui est déjà un exploit en soi. Il incite également les mondes sportif et artistique à dialoguer et à travailler ensemble en proposant des activités notamment pour les personnes en situation de handicap et les jeunes des quartiers populaires.

Il est donc essentiel que tous les Parisiens puissent y avoir accès aisément et que tous les arrondissements puissent être représentés dans les associations retenues. Petit bémol, je regrette l'absence du 8e arrondissement dans cette liste des 14 associations, alors même qu'il compte 300 associations, ainsi que des organismes artistiques et culturels très dynamiques. N'oublions pas que l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques appartient aussi aux arrondissements, et ils ont été très largement acteurs cet été avec leurs sites de festivités.

A ce propos, dans le 8e arrondissement, le site du parc Monceau a été très largement plébiscité pendant les Jeux olympiques et paralympiques, puisqu'il a été le site le plus visité avec 205.000 personnes, avec ses 250 animations, dont le cinéma en plein air, la diffusion d'opéras et les nombreuses activités de découverte des sports que l'on a pu découvrir lors de ces Jeux olympiques Paris 2024. Les habitants, d'ailleurs, nous ont sollicités pour poursuivre et renouveler l'expérience des animations en plein air.

D'un autre côté, il s'agit dans ce projet de délibération d'accorder une subvention à l'exposition "Instants des Jeux" des photographes Raymond et Simon DEPARDON pour célébrer 60 ans de Jeux olympiques, avec la structure l'"Art dans la ville".

L'originalité de cette exposition tient à l'affichage gigantesque dans les rues de Paris sur les façades d'immeubles parisiens des clichés en noir et blanc célèbres, comme celui de Lee Evans, champion olympique du 400 mètres aux Jeux de Mexico de 1968, brandissant le poing en signe de protestation contre la ségrégation raciale et le racisme dans le sport aux Etats-Unis à l'époque, que l'on peut encore voir au coin de la place de l'Hôtel de Ville, ou encore le saut sur la poutre de la gymnaste roumaine de 14 ans, Nadia COMĂNECI, aux Jeux de Montréal en 1976, la première gymnaste à obtenir un 10 et à faire l'unanimité entre les jurés. Il y a également d'autres clichés en couleur de portraits inédits de jeunes athlètes de l'équipe de France ou champions de leur discipline.

Il est donc important de soutenir ces initiatives, sans oublier la concertation et les moyens pour les élus qui souhaitent entretenir l'héritage culturel et sportif des Jeux de Paris 2024 dans leur arrondissement. Le groupe Union Capitale votera évidemment pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. Vous faites bien de dire que les arrondissements étaient extrêmement impliqués dans l'Olympiade culturelle ô combien foisonnante que nous avons vécue cet été, notamment dans les sites de festivités présents dans la quasi-intégralité des arrondissements parisiens, à l'exception d'un. Le 8e, effectivement, s'est remarquablement illustré.

Pour le coup, cette programmation de l'Olympiade culturelle dans chacun des sites de festivités a été faite main dans la main entre les propositions que nous pouvions faire au travers de la Direction des Affaires culturelles et celles que les arrondissements souhaitaient porter. C'est bien dans cet esprit que nous souhaitons continuer à faire vivre la présence de la culture dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Soyez rassurés, nous ne vous oublierons certainement pas.

Puisque vous avez l'amabilité d'évoquer le dispositif "Paris Sport Vacances et Culture", auquel nous sommes particulièrement attachés mon collègue Pierre RABADAN et moi-même, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce

dispositif vient d'être récompensé d'un prix TERRITORIA 2024, qui valorise les initiatives novatrices menées par des acteurs locaux dans bien des domaines, dont la culture. C'est le cas de "Paris Sport Vacances et Culture".

Merci aussi d'avoir mentionné la belle exposition "Instants des Jeux", qui se déployait et se déploie encore un peu partout dans Paris, qui nous redonne à voir des clichés mythiques de Raymond DEPARDON et des clichés très actuels de son fils.

Je vous invite à voter favorablement de projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 389.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 389).

2024 DICOM 21 - Conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 21 et l'amendement n° 140 concernant des conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - J'ai besoin de l'attention de tout le monde, car je vais essayer de vous convaincre, y compris l'adjointe à la culture, sur le fait qu'il faut à tout prix voter notre amendement.

Ce genre de projet de délibération, c'est parfois ce qui me fait me demander pourquoi je fais de la politique. Cela fait trois ans que nous dénonçons le soutien de la Ville de Paris à la Fondation Carmignac. Cela fait trois ans que nous dénonçons le fait que cette fondation a un double discours. Je suis têtue, je suis allé chercher les informations, comme cela m'arrive souvent, et je suis allé regarder ce qu'il y a dans le portefeuille transition climatique de Carmignac. Au bout d'un moment, cela suffit.

Première société basée aux Bermudes. Une deuxième société qui fait du cuivre au Canada. Il y a des sociétés chinoises. Le principal placement en France, c'est "Total". Nous en avons ensuite d'autres, "Vincor", une entreprise minière qui est bien sûr basée à Jersey, mais le pire, c'est que cette société place de l'argent dans une société russe qui extrait du nickel en Russie. Au bout d'un moment, cela suffit, il faut arrêter de travailler avec ces personnes. C'est plus que du "greenwashing", ce sont des gens qui tuent des gens en Russie. La ville où a lieu l'exploitation du nickel est la plus "pourrie" de Russie.

A un moment, cela suffit, il faut arrêter de subventionner ces entreprises, même si cela passe par une fondation qui s'appelle la Fondation Carmignac. Cela fait trois ans que nous vous alertons à ce sujet, et toujours rien. Nous avons commencé par le dire à M. NGATCHA, mais cela continue. Quand cela va-t-il s'arrêter ? J'espère aujourd'hui, puisque nous avons fait un amendement pour retirer la Fondation Carmignac des soutiens. J'espère que vous le voterez tous, parce qu'au bout d'un moment cela suffit. Cela ne sert à rien de faire de la politique si on continue à faire du "greenwashing" avec la Fondation Carmignac.

Merci de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que je vais "enfoncer le clou" de la prise de parole de mon collègue Jérôme GLEIZES, mais avant, permettez-moi, chers collègues, d'avoir un mot sur le déroulé de cette séance et de l'organisation du Conseil.

Nous sommes au jour 4, il est 17 heures 30, et nous avons encore deux Commissions à étudier. Nous n'allons donc pouvoir terminer nos travaux et lever la séance à une heure raisonnable, non seulement pour nous, les élus, mais aussi pour les collaborateurs et les collaboratrices, pour tous les agents mobilisés depuis quatre jours, qu'au profit de la désinscription massive de tous les élus inscrits sur les projets de délibération. Cela veut dire que nous n'allons pas aborder un tas de sujets pendant ce Conseil. Pourtant, derrière ces sujets, il y a aussi du travail des services, du travail des collaborateurs, du travail des élus, et, derrière, il y a des associations.

Je vous le dis, je trouve que ce n'est pas normal et que ce n'est pas juste que nous menions nos travaux dans ces conditions.

Pour en revenir au sujet du projet DICOM 21, en soi, c'est un beau projet de délibération pour promouvoir des expositions dans la rue, donner la culture pour toutes et tous, avec des beaux sujets et de belles associations qui

donnent à voir des parcours atypiques. Je pense à l'association "Ayyem Zamen", je pense à l'association "SOS Méditerranée", mais aussi à la mise en lumière du photographe David TURNLEY, de l'association "Les Chemins pour la Terre", et j'en passe.

Néanmoins, il y a dans ce projet de délibération un bémol majeur, celui de la Fondation Carmignac. Cher Jérôme GLEIZES, vous avez parlé du problème de "greenwashing", mais moi je vais vous parler de la fraude fiscale massive de l'entreprise de Carmignac Gestion. J'anticipe les remarques qui pourraient être faites, "oui, mais c'est une fondation, ce n'est pas Carmignac Gestion", mais il est clairement écrit sur le site internet de la fondation que Carmignac Gestion est la matrice de la Fondation Carmignac, il y a donc un lien évident entre les deux.

La Ville de Paris ne peut pas associer son nom, "a fortiori" dans l'espace public, à cette fondation au nom de "Carmignac", parce que M. Edouard CARMIGNAC est poursuivi par la justice pour fraude fiscale. Nous parlons quand même de plus de 50 millions d'euros détournés, y compris de l'action publique. Nous n'avons pas arrêté de parler des problèmes que nous avons, des budgets de l'Etat qui sont grevés, et nous nous associons à ceux qui font de la fraude fiscale ? Carmignac Gestion est aussi poursuivie pour fraude fiscale, blanchiment d'argent, et j'en passe.

Je suis sûre que l'exposition qui est proposée est magnifique, et le travail qui a été mené par les artistes Kiana HAYERI et Mélissa CORNET doit être montré et récompensé, mais cela ne peut pas se faire en signant une convention de partenariat où le nom de la Ville de Paris sera lié au nom de la Fondation Carmignac.

Nous voterons donc le vœu du groupe écologiste, Madame la Maire, parce que la manière dont le projet de délibération est rédigé ne nous permet pas de faire un vote dissocié, nous le regrettons, parce que, encore une fois, il y a de très beaux projets dans ce projet de délibération.

Nous vous demandons aussi, Madame la Maire, de ne pas signer cette convention et de travailler avec les artistes pour que la Ville de Paris ne renonce pas à mettre en valeur leur travail et que nous puissions exposer leurs photographies qui montrent la vie des femmes et des filles en Afghanistan sous le joug des talibans, mais sans le faire en nous associant à des fraudeurs fiscaux poursuivis par la justice.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Je m'associe à votre manière dissociée de voir les choses, chère Camille NAGET. Effectivement, les expositions proposées, y compris celle de la Fondation Carmignac - je suis désolée, je suis obligée de répéter qu'il s'agit de la Fondation Carmignac, et non de Carmignac - ont une valeur. Elles ont une valeur éducative, et nombre d'expositions mentionnées dans ce projet de délibération touchent à l'écologie. En l'occurrence, nous parlons de la situation des femmes afghanes. Bref, elles ont une valeur artistique, elles ont une valeur éducative, et c'est bien ce sur quoi je vous demanderai de voter.

J'entends, année après année...

Je vous ai laissés parler.

J'entends, année après année, vos inquiétudes, vos réserves sur Carmignac. C'est un dialogue que nous avons, année après année, avec l'administration de la Ville, qui s'occupe de ces expositions et qui y prête une attention très rigoureuse. Nous parlons de mécénat ce matin, vous savez qu'il y a une charte de mécénat éthique, et il y en a de la même manière pour les partenariats. Soyons bien clairs, il ne s'agit pas d'une subvention, ce n'est pas la Ville qui paie l'exposition mais la Fondation Carmignac. Vous parlez d'une subvention, mais nous ne versons pas d'argent à cette fondation, nous ne la finançons pas. Ce que nous finançons, c'est une exposition pour sa valeur artistique, pour le prix de photojournalisme qui en est, je crois, à sa 14e édition, et pour tout ce que cela peut avoir de bon, notamment en termes d'éducation.

Une autre chose est d'investiguer encore plus avant ce qu'il en est de la Fondation Carmignac. Je m'y applique, et pour l'instant je n'ai pas eu de raison, pour ce qui est de la Fondation Carmignac, de m'opposer à ce projet de délibération. Faisant la part des choses, il me semble donc important que les Parisiennes et les Parisiens puissent en bénéficier. Malgré tout, nous continuerons d'avoir ce dialogue et je continuerai d'avoir le dialogue avec l'administration concernée.

Dans cette attente, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

J'ai un rappel au règlement du groupe Changer Paris. Me permettez-vous d'aller jusqu'au bout du vote, et je vous donne la parole après ? Nous sommes d'accord.

J'imagine que l'amendement n° 140 du groupe "Les Ecologistes" est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement n° 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je veux bien compter, mais là où je suis il n'y a pas de doute. Je n'ai pas vu de mains se lever à droite...

Je refais le vote, il n'y a pas de drame. En tout cas, de là où je suis, je n'ai pas vu de mains se lever pour le premier vote.

Qui est pour l'amendement n° 140 du groupe "Les Ecologistes" ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

16 pour, 22 contre.

L'amendement n° 140 est rejeté.

J'avais eu un premier regard...

Ecoutez, nous avons fait un premier vote, il a été contesté, nous avons donc fait un second vote, il n'est pas contesté.

A partir de là, je vous propose de voter, à main levée, le projet de délibération DICOM 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, DICOM 21).

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole à David ALPHAND pour un rappel au règlement... Non, à Rudolph GRANIER, allez-y. Si vous pouviez faire un rappel au règlement sans provoquer un autre rappel au règlement, ce serait parfait.

M. Rudolph GRANIER. - Normalement, non, mais je ne ferai pas de rappel au règlement à la suite de mon rappel au règlement.

Au titre de l'article 2 de la conférence d'organisation et des temps d'intervention, je voulais rappeler que ce matin, lors d'une présidence de séance différente, Mme Olivia POLSKI a pu parler pendant 8 minutes 30, et que les débordements ont été réguliers pendant tout ce Conseil de Paris. Nous avons même eu des temps de silence pour permettre à certains élus de la gauche de venir invectiver des élus jusque dans les propres bancs de la droite.

Surtout, je voudrais souligner que des débats où l'on se félicite et où on lit des papiers en entre-soi, entre personnes de gauche qui n'amènent rien de contradictoire sont très nombreux.

Pour faire un point où nous en sommes à ce stade du Conseil de Paris, en ce qui concerne le groupe Changer Paris, il nous reste trois interventions, et je vous promets qu'elles seront plutôt intéressantes. Faites donc comme nous, priorisez vos interventions, et exercez votre rôle de contrôle sur l'action de la majorité, quand bien même vous n'êtes pas d'accord entre différents groupes politiques de la même majorité. Je vous assure que nos débats y gagneraient largement en sérénité, d'une part, et surtout en qualité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour ce rappel au règlement.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la sauvegarde du Café de la Danse, situé au 5, passage Louis-Philippe (11e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 94 est relatif à la sauvegarde du Café de la Danse situé au 5, passage Louis-Philippe dans le 11e arrondissement.

La parole est à François VAUGLIN, Monsieur le Maire du 11e.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Rapidement, il s'agit d'un vœu qui vise à défendre et préserver ce lieu culturel incontournable de notre arrondissement, dans lequel 500 spectateurs peuvent venir. Ce sont quasiment 200 représentations par an. De grands artistes s'y sont produits, ainsi que de très nombreux jeunes talents, qui ont été révélés.

Aujourd'hui, cet établissement se trouve à un moment particulier de son histoire, et il est plus que jamais nécessaire de réfléchir aux moyens de le soutenir et de le préserver. Garantir la continuité de sa mission artistique culturelle est essentiel pour permettre aux générations futures d'artistes et de spectateurs de continuer à profiter de cet espace de création et de partages.

Ce vœu invite la Ville à réaffirmer son attachement à son activité culturelle emblématique et à envisager, en concertation, avec ses responsables naturellement, les actions que nous pourrions mener pour assurer sa pérennité. C'est un patrimoine culturel précieux qui mérite toute notre attention et notre engagement, et qui aujourd'hui ne bénéficie d'aucune protection particulière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci pour votre brièveté, Monsieur le Maire du 11e arrondissement.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 11e arrondissement. J'essaierai d'être tout aussi brève.

La Ville, par ma voix, invite à réaffirmer son attachement au formidable Café de la Danse, menacé de vente. Oui, nous sommes prêts à mobiliser tous les leviers, législatifs notamment, disponibles pour garantir la protection de cet équipement, afin de pérenniser une activité culturelle, si d'aventure elle était menacée. C'est notamment la possibilité qui est offerte par l'ordonnance du 13 octobre 1945, que nous avons activée précédemment à Paris en divers lieux.

En tout cas, c'est un avis favorable qui est donné à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes". Qui la fait ? Nour DURAND-RAUCHER, qui a la parole.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" soutient évidemment ce vœu, le Café de la Danse et tout ce que la Ville peut faire pour soutenir ce lieu culturel important du 11e arrondissement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2024, V. 170).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la revalorisation des modèles des ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 95 relatif à la revalorisation des modèles des ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET, pour le présenter.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Très rapidement, nous remettons ce sujet sur la table à la suite des amendements budgétaires que nous avons déposés au mois de juillet.

Les équipes des ateliers Beaux-arts de la Ville sont mobilisées depuis juin autour de plusieurs revendications et nous demandons qu'ils soient entendus.

Tout d'abord, il y a la question des modèles, qui n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et qui doivent impérativement l'être, tout en conservant leurs précédents acquis sociaux tels que le forfait. Nous souhaitons aussi, dans ce vœu, que les professeurs des ateliers Beaux-arts vacataires soient déprécarisés. Nous demandons également des recrutements pérennes au sein des équipes administratives, qui supportent une charge de travail excessive.

Enfin, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'être ambitieux sur le volet des ressources humaines, nous souhaitons que la Ville valorise pleinement ce service public d'excellence, réparti sur 17 centres, qui permet à ce jour à environ 5.000 adultes de s'essayer au dessin, à la sculpture, ou encore à la gravure.

Pourtant, les personnels nous ont fait part d'une évolution regrettable du type de publics qui fréquentaient leurs cours. Auparavant, de nombreux agents de la Ville s'essayaient à ces cours, mais, à la suite de la refonte de la programmation, ce sont plutôt des publics presque exclusivement C.S.P.+ qui y sont accueillis. Dès lors, il faudrait retravailler cette programmation et que la Ville communique davantage sur le sujet auprès des agents et des classes populaires parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Rapidement, parce qu'il n'est pas de mon ressort de me substituer à la précieuse Direction des Affaires culturelles qui travaille sur le sujet des modèles vivants depuis des années, en réalité.

J'ai demandé à ladite Direction des Affaires culturelles d'établir un bilan de la situation du recours aux modèles vivants au sein des ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris, et notamment de comparer leur niveau actuel de rémunération avec ce qui se pratique ailleurs, dans d'autres collectivités territoriales et, bien sûr, au sein de l'Ecole nationale des Beaux-arts de Paris. C'est en cours.

Bien sûr, je m'y engage devant vous, nous nous engageons à suivre avec attention l'issue de ce dialogue social initié entre la Direction des Affaires culturelles et les organisations syndicales dans le cadre des instances idoines, que j'ai, par ailleurs, le bonheur de présider aussi. Nous ne nous y substituons donc pas, mais, en tout cas, nous suivrons bien sûr ce qui sort de ces analyses.

En revanche, et pour aller dans votre sens, je souhaite que soit lancée une étude sur l'offre d'enseignements artistiques en matière d'arts visuels et d'artisanat d'art dispensés par différents acteurs de la Ville ou soutenus par la Ville. Il y a les ateliers Beaux-arts, il y a "Paris Ateliers", et il y en a d'autres. Comment tout cela s'articule-t-il pour faire en sorte d'élargir toujours les publics, de les diversifier certainement aussi, et de rendre leurs propositions toujours plus lisibles et plus visibles. C'est la proposition que je vous fais, à travers ce qui a valeur d'amendement oral.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Acceptez-vous l'amendement oral de l'Exécutif ? Oui.

Je donne la parole à Anne BIRABEN, pour une explication de vote.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avec mon collègue Franck MARGAIN, nous avons été à la rencontre des enseignants et des modèles vivants pour entendre leurs revendications lors d'une manifestation, puis nous les avons reçus pour les écouter. Nous avons été sensibilisés au quotidien des modèles vivants, à leur situation juridique, à leur perte de pouvoir d'achat et à leurs conditions de travail. Les échanges que nous avons eus nous ont permis de saisir l'étendue de leurs attentes, dans un milieu insuffisamment considéré, à tort.

100 % des modèles vivants et 80 % des enseignants sont vacataires, et tous font face à des conditions de travail précaires. Le fonctionnement à budget constant oblige les équipes à bricoler pour assurer la continuité des cours, ce qui nuit au professionnalisme.

Je tiens à souligner que les enseignants préparent leurs élèves aux concours des écoles d'art et sont fiers de plus de 90 % de réussite.

Nous aussi, nous souhaitons que des mesures immédiates soient prises pour garantir une amélioration concrète de leurs conditions de travail, une meilleure reconnaissance de leur travail et leur assurer un avenir plus stable.

Pour donner quelques exemples, les modèles vivants sont rémunérés 23 euros de l'heure par la Ville de Paris, alors qu'à Neuilly c'est 25,77 euros de l'heure, à Nanterre 32 euros de l'heure, et à Fontainebleau 36,37 euros de l'heure. De plus, ils ne bénéficient pas de l'accès à la cantine de la Ville les jours où ils travaillent. Certains vivent dans une précarité assez préoccupante. Nous nous engageons à poursuivre nos échanges avec ces professionnels des ateliers des Beaux-arts pour aboutir à des solutions pérennes.

Mon groupe Changer Paris vote donc ce vœu, et nous demandons à la Ville de Paris de favoriser le dialogue social, de revaloriser les salaires, de déprécariser les vacataires et de recruter davantage de personnel administratif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame Anne BIRABEN, dont la fibre sociale n'a été contestée par personne.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe Communiste et Citoyen, amendé oralement par l'Exécutif. L'avis est favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité pour les modèles des ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris. (2024, V. 171).

2024 DAC 461 - Transfert à l'établissement public "Paris Musées" du plâtre "La Demeure" d'Ossip Zadkine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 461 et l'amendement technique n° 96. Il s'agit du transfert à l'établissement public "Paris Musées" du plâtre "La Demeure" d'Ossip Zadkine.

Il s'agit d'un amendement technique, je me permets donc de le mettre aux voix, à main levée, directement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 96 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 461 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAC 461).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous en arrivons, déjà, à la 3e Commission. Je rappelle que nous aurons ensuite la 4e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais tâcher de faire vite.

Bien sûr, dans le champ des mobilités, vous aurez l'occasion de débattre avec David BELLIARD des modalités d'application de la zone à faibles émissions, ou encore des aides à l'écomobilité, des sujets d'organisation de l'espace public, de mobilité, bien entendu, mais également de santé publique.

Dans le champ de la sécurité, nous avons évoqué la mémoire et le féminicide de Philippine, qui a traumatisé nombre de Parisiens et de Parisiennes.

Notre Commission a également accueilli les services de la Préfecture de police pour une présentation de la décision modificative du budget spécial de la Préfecture de police. Cette décision modificative est assez conséquente, puisqu'il s'agit d'un transfert de 4 millions d'euros de la masse salariale vers la section d'investissement. Il s'agit d'une décision conséquente qui était à l'ordre du jour de la 1ère Commission et qui n'a pas donné lieu à des débats en Conseil parce qu'elle concerne très profondément le plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers...

Excusez-moi, les personnes à ma droite peuvent-elles diminuer un peu le volume ? Cela ne s'entend pas à la vidéo, mais cela s'entend beaucoup lorsque l'on parle. Merci.

Comme cette décision modificative concerne la soutenabilité du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je suis convaincue que nous en parlerons lors de la prochaine Commission consultative de la Brigade avec les autres collectivités concernées.

Pour la B.S.P.P., nous avons également discuté du projet de délibération PP 52 concernant une subvention de dons entre "TotalEnergies" et la brigade. Ce projet de délibération manquait d'éléments, nous avons beaucoup discuté de sa configuration institutionnelle, des contreparties, de la possibilité d'évaluer la proportionnalité de ces contreparties, il est donc reporté au prochain Conseil. J'en remercie les services de la Préfecture de police, avec qui j'ai hâte de poursuivre nos débats financiers, institutionnels et légaux, car toutes ces discussions prouvent l'intérêt des élus, comme de la Ville, pour la Brigade de sapeurs-pompiers. Cet intérêt appuyé a été rappelé, il est à la fois financier, mais aussi moral, ce que nous avons pu évoquer lors de l'anniversaire de la B.S.P.P. le 18 septembre dernier.

C'est l'occasion pour moi de saluer, une fois n'est pas coutume, trois hommes.

D'abord, le nouveau sapeur-pompier de première classe de la brigade, le matricule 110725 bis, si ma mémoire est bonne, à savoir Nicolas NORDMAN, qui a été élevé à cette distinction à l'occasion de la cérémonie des récompenses.

Ce fut aussi l'adieu aux armes du général Joseph DUPRÉ DE LA TOUR. Je pense parler au nom de tous les membres de la Commission, et plus largement du Conseil de Paris, en remerciant le général pour sa disponibilité, son écoute, sa capacité de dialogue, mais aussi son humour, qui a toujours rendu nos échanges très agréables.

Je ne doute pas que nous saurons accueillir dans les mêmes conditions de travail le nouveau général, le nouveau commandement de la Brigade, le général Arnaud de CACQUERAY VALMENIER.

Cela étant dit, je nous souhaite de très bons débats.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2024 DGGP 14 - Avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone à faibles émissions métropolitaine de restriction des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2025.

2024 DVD 61 - Refonte des aides financières à l'écomobilité des personnes morales et ajustement des aides à l'écomobilité à destination des personnes physiques domiciliées à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DDGP 14, DVD 61, l'amendement technique n° 97 et l'amendement n° 141.

Le projet de délibération DGGP 14, c'est l'avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone à faibles émissions, dite Z.F.E., métropolitaine de restriction des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2025. Le projet DVD 61, c'est la refonte des aides financières à l'écomobilité des personnes morales et l'ajustement des aides à l'écomobilité à destination des personnes physiques domiciliées à Paris.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la pollution atmosphérique tue : 48.000 morts prématurées chaque année en France. L'Observatoire régional de la santé en 2023 estime que la pollution atmosphérique contribue à près d'un décès sur dix en Ile-de-France, c'est 6.200 décès annuels en Ile-de-France et 2.500 à Paris. Surprise : cette pollution touche particulièrement les plus modestes, les classes populaires, les plus pauvres, qui habitent très majoritairement proches du périphérique et des grands axes.

La pollution tue, donc, et surtout les plus pauvres. Ne pas agir sur le sujet, refuser d'agir, c'est se rendre complice ou coupable d'un scandale sanitaire. C'est ce que fait la droite du Gouvernement MACRON BARNIER LE PEN et de la Région PÉCRESSE, qui s'opposent aux mesures luttant contre la pollution atmosphérique, le dernier avatar étend la limitation à 50 kilomètres/heure du périphérique, mais c'étaient les mêmes cris d'orfraie pour la piétonnisation des voies sur berge ou la limitation du périphérique à 70.

Un des véhicules qui nous permettra de lutter concrètement contre la pollution atmosphérique est la mise en place de la Z.F.E., qui vise à promouvoir l'utilisation de véhicules moins polluants. Evidemment, il serait plus efficace d'agir par la loi sur les motorisations, d'avoir des règlements qui imposent aux constructeurs des normes strictes et exigeantes limitant les émissions, mais cela supposerait des politiques qui engagent le bras de fer avec les multinationales afin de ne pas les laisser faire à leur guise, comme sur le scandale du diesel, par exemple.

Aujourd'hui, les normes d'émissions des voitures sont largement fonction du lobby automobile, les zones à faibles émissions sont donc un moyen qui peut en partie pousser à l'usage des motorisations moins polluantes.

En janvier prochain, les véhicules de Crit'Air 3 devraient donc être interdits en semaine. Cela touchera près de 2 millions de véhicules en Ile-de-France. Cela nous permet d'avancer dans l'intérêt de la santé des populations exposées. Toutefois, nous ne cessons de le répéter, cette action peut et doit être faite en la rendant acceptable et désirable par les populations, des populations par ailleurs largement étouffées par la chute du pouvoir de vivre, mal nommé "pouvoir d'achat". C'est possible avec une volonté politique et des moyens pour le faire.

Evidemment, le sujet est explosif, et la solution de facilité a été de repousser par deux fois cette Z.F.E., car nombre de personnes ne peuvent se passer de leurs véhicules, des travailleurs en horaires décalés aux personnes en situation de handicap, à certaines familles ou travailleurs, car nombre de salariés ne peuvent se payer un nouveau véhicule en ces temps de salaires fracassés. Ce n'est malgré tout qu'une solution de facilité, qui ne vient pas en aide aux populations exposées à la pollution. Nous voulons donc avoir une mise en place de la Z.F.E. qui permette de conjuguer écologie et social.

Par ailleurs, nous sommes sensibles sur la question des libertés publiques et de la généralisation des vidéosurveillances, des contrôles automatiques, etc. La Z.F.E. commence déjà à marquer les esprits par son esprit performatif, nul besoin d'avoir des caméras de surveillance.

Dans l'amendement que nous déposons, nous demandons donc que la Ville plaide auprès de l'Etat pour une prime à la conversion de 10.000 euros pour l'achat de véhicules neufs ou d'occasion de Crit'Air 1 et la mise à place de prêts à taux zéro.

Nous demandons aussi la mise en place d'exemptions temporaires pour les travailleurs en horaires décalés, les personnes modestes de plus de 70 ans, les personnes porteuses de handicaps, et des dérogations exceptionnelles pour les usagers et usagères devant se rendre à Paris de manière inaccoutumée, pour des raisons médicales par exemple.

Enfin, nous voulons que la Ville s'oppose au projet de déploiement de radars de contrôle automatique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette zone à faibles émissions arrive bien tard. Nous avons commencé la première discussion à la Métropole du Grand Paris en 2018 sur cette question de faire en sorte que les véhicules les plus polluants ne puissent plus circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86, conformément à la demande unanime des communes de la Métropole. Je rappelle que la mauvaise qualité de l'air cause 7.900 morts prématurées chaque année en Ile-de-France. C'est un sujet majeur.

Evidemment, il y a un point d'attention essentiel pour faire en sorte que cette zone de faibles émissions indispensable ne se traduise pas par une exclusion sociale et géographique. C'est ce qu'a dit notre groupe écologiste à la Métropole du Grand Paris en demandant qu'il puisse être mis en place une série d'exemptions pour prendre en compte la situation de certaines personnes qui ont besoin de se déplacer de façon ponctuelle à l'intérieur du périmètre, quand bien même ils n'ont pas les moyens à cette étape de faire l'investissement pour un nouveau véhicule propre.

Nous pouvons exprimer une satisfaction d'avoir été entendus de ce point de vue avec les orientations de la zone à faibles émissions, notamment le "pass" 24 heures qui permettra de venir dans la zone 12 fois par an avec un véhicule, quand bien même il ne respecterait pas les critères, mais aussi les titulaires de la carte mobilité inclusion, les personnes qui livrent pour les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les A.M.A.P., les autoentrepreneurs, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les personnes qui travaillent en horaires décalés, les allocataires du R.S.A. et les personnes qui sont tributaires de leur véhicule pour l'accès aux soins. Nous voyons qu'une partie des demandes qui viennent d'être formulées sont satisfaites de ce point de vue.

Un regret toutefois sur les véhicules de collection, qui font l'objet d'une exemption alors que le "pass" 24 heures 12 fois par an aurait pu suffire pour cette catégorie de véhicules.

Maintenant, il faut surtout continuer à travailler sur les alternatives à la voiture pour faire en sorte que nous n'ayons pas besoin de se déplacer en voiture à l'intérieur de la métropole du Grand Paris. Evidemment, le grand plan pour les transports aide dans cette direction, mais il y a énormément d'actions et d'aménagements à effectuer pour faire en sorte que l'usage de la voiture soit moins indispensable pour un certain nombre de personnes.

Malgré tout, le grand regret, que nous avons déjà exprimé ici et que nous avons exprimé à de très nombreuses reprises et de façon unanime à la Métropole du Grand Paris, s'adresse au Gouvernement, à l'Etat, qui a laissé les Métropoles en première ligne après leur avoir confié la responsabilité d'instaurer ces zones à faibles émissions, sans leur donner les moyens de faire en sorte que ces exclusions soient acceptables socialement, ni même mettre en place les contrôles qui permettent de faire en sorte qu'elles soient respectées.

Ce sont donc les aides, en particulier le prêt à taux zéro pour les ménages modestes et les professionnels, qui ne sont pas mises en place par le Gouvernement qui vont pénaliser les personnes qui seront concernées par la nécessité d'avoir à changer de véhicule.

Je rappelle que l'Etat a été condamné à deux reprises pour son inaction sur la qualité de l'air et encore une fois aujourd'hui même, une condamnation confirmée en appel pour indemniser deux familles qui vivent à l'intérieur de l'A86 et qui sont donc concernées par cette nécessité de limiter les véhicules polluants dans la métropole du Grand Paris. Si deux familles sont indemnisées, vous vous doutez bien qu'il y en aura d'autres par la suite. Il y a urgence à agir maintenant pour faire en sorte que cette zone à faibles émissions se mette en place.

Aussi, non seulement l'Etat ne fait pas, mais en plus le Gouvernement a annoncé pour son budget 2025 des coupes importantes dans le budget des collectivités, ce qui ne leur donnera pas la possibilité de jouer un rôle amortisseur.

Satisfaction que la zone à faibles émissions de la Métropole du Grand Paris se mette enfin en place, donc, mais regret sur le fait que le Gouvernement ne donne pas les moyens d'accompagner et de rendre cette zone à faibles émissions totalement acceptable socialement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui me concerne, je vais intervenir sur le projet de délibération DVD 61, puisque nous sommes dans un débat groupé, et commencer par vous dire que la transition des motorisations du parc automobile est une condition essentielle de notre politique de lutte contre toutes les formes de pollution, qu'il s'agisse des particules fines comme du bruit. Nous l'avons toujours dit, il n'est pas question de réduire la place de la voiture dans la ville sans imaginer et faire évoluer les dispositifs d'accompagnement vers de nouveaux modes. C'est un enjeu de santé publique, un enjeu de survie pour notre planète.

En la matière, depuis le début du mandat, nous avons déjà énormément progressé, notamment avec la refonte du barème des aides aux particuliers pour appuyer leur transition vers ces modes plus propres, particulièrement le vélo et le vélo cargo. Ce train de mesures doit pouvoir évoluer au regard des usages et de l'évolution du marché, c'est pourquoi nous saluons l'abaissement de l'assiette fiscale permettant d'accéder aux aides à l'achat. Cela permet d'élargir le nombre de ménages potentiellement bénéficiaires et de continuer à accélérer le développement du vélo dans notre Capitale.

Autre élément que nous souhaitons souligner dans ce projet de délibération, c'est l'ouverture de l'aide à l'achat de vélo reconditionné. C'est une manière de nous inscrire dans notre politique de réemploi et de soutenir les nombreux ateliers de réparation et de vente de vélos que nous accompagnons à Paris.

Un autre sujet auquel nous sommes très attachés, c'est l'accompagnement des professionnels. Parce que, si nous décidons de réduire la place de la voiture en ville, de l'autre côté nous essayons d'accompagner le plus possible les professionnels dans leur transition des motorisations. Contrairement aux "faiseurs de trouble" et aux fabricants de "fake news", nous sommes attachés au dialogue avec les artisans et les professionnels.

Les aides sont là, et le projet de délibération propose même aujourd'hui d'élargir aux véhicules des commerçants des marchés non immatriculés à Paris. C'est une bonne chose.

Nous proposons d'élargir à une catégorie de professionnels que nous ne pouvions pas toucher jusque-là avec nos régimes d'aides, ceux des marchés alimentaires, pour qui les véhicules utilisés sont souvent classés dans la catégorie des poids lourds. Nous voulons donc apporter des réponses à ces professionnels qui veulent investir dans un poids lourd électrique mais qui ne peuvent pas le faire compte tenu du prix exorbitant, près de 200.000 euros en moyenne. Par un amendement que nous avons proposé et rattaché au projet de délibération, nous proposons ainsi de relever le plafond de l'aide à 50.000 euros au lieu de 9.000 euros.

Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans la droite ligne de ce que nous avons voulu introduire comme ajustements dans l'arrêté relatif à la mise en place de la Z.F.E., que nous nous apprêtons à voter et dont Sylvain vient de parler. Tout cela nous semble aller dans le bon sens.

Je vous remercie de voter favorablement l'amendement que nous présentons, et par ailleurs nous voterons bien entendu favorablement le projet de délibération en question.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lutte contre la pollution menée par la Ville de Paris se traduit par de nombreuses mesures mises en place dans différents domaines. L'un de ces domaines est

évidemment la mobilité. La réduction de la place de la voiture et de la circulation automobile dans notre ville permet la réduction des émissions nocives, mais aussi une meilleure qualité pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Pour inciter les citoyens à changer de mobilité, pour abandonner la circulation motorisée thermique, des aides financières à l'écomobilité sont proposées. Leur refonte est l'objet du projet de délibération DVD 61, que nous examinons.

Le premier public concerné est celui des professionnels. Des aides à l'achat de véhicules propres, en partenariat avec la Région Ile-de-France, sont mises en place. De plus, des aides sont proposées aux entreprises de moins de 50 salariés et aux associations caritatives pour l'achat de vélos cargos ou de triporteurs. De plus, toujours pour promouvoir la circulation cycliste des professionnels, avec une incitation à la création d'abris vélos sécurisés dans leurs locaux, une aide est également proposée pour découvrir le service d'autopartage Mobilib'.

Pour les particuliers, des aides financières sont proposées pour l'achat de vélos à assistance électrique, et ce projet de délibération permet de relever le plafond de revenus maximum pour en bénéficier. Elle permet aussi que les vélos reconditionnés, plus respectueux de l'environnement, puissent être acquis grâce à ces aides, ce qui n'était pas le cas au préalable, je crois.

Enfin, ce projet de délibération permet que soient acquis, avec le concours des aides susmentionnées, des vélos à destination des personnes à mobilité réduite. Il pourra s'agir de "handbikes", de tandems, de vélos permettant de transporter une autre personne en fauteuil roulant, ou d'accessoires qui permettent de faciliter l'utilisation et la maniabilité des vélos. C'est vrai que j'ai pu voir cet été par hasard des vélos de ce type dans d'autres villes européennes, et je me suis demandé pourquoi il n'y en avait pas, ou très peu, à Paris. Ce projet de délibération répondra à mon questionnement.

Il est à noter que toutes les aides à l'acquisition de vélo proposées à la Ville de Paris sont cumulables avec celles versées par "Ile-de-France Mobilités".

Alors que l'équipe de France de paracyclisme a particulièrement brillé lors des Jeux paralympiques, il me semble particulièrement bienvenu que les aides à l'achat de vélos soient étendues aux vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La Ville de Paris continue à œuvrer activement pour la transformation des mobilités, et nous devons nous en féliciter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux oratrices et orateurs. Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout cela va très vite. D'abord, je vous remercie évidemment pour l'ensemble de vos interventions sur ces deux projets de délibération, qui sont évidemment complémentaires et primordiaux, à la fois pour la santé, l'écologie et le pouvoir d'achat. D'un côté, c'est le renforcement ou l'avancée de la zone à faibles émissions au 1er janvier 2025, sur lequel nous devons émettre ici un avis, qui, je le souhaite, sera favorable à l'issue de ce vote. De l'autre, c'est une refonte ambitieuse des aides aux professionnels et aux particuliers pour aider chacune et chacun à se déplacer plus proprement, mais pas plus chèrement.

Je ne vais pas revenir sur les éléments en termes de santé publique qui ont été rappelés par les uns et les autres dans les différentes interventions. Simplement, la pollution de l'air représente 7.900 décès prématurés en Ile-de-France chaque année. Je le rappelle, parce que je pense que c'est important, notamment sur ce débat, mais aussi sur tous les débats qui, ici, parfois nous opposent, d'autres fois nous rassemblent, notamment sur la question du périphérique et des autoroutes urbaines : la pollution de l'air ne touche pas les uns et les autres de manière équitable. Elle touche d'abord et elle tue d'abord les plus vulnérables et les plus pauvres, parce que ce sont eux qui habitent à proximité de ces grands axes routiers et autoroutiers qui sont fortement émetteurs de particules fines.

Evidemment, pour rappeler et bien poser les termes du débat, il ne s'agit pas d'une interdiction de circulation mais d'une restriction de circulation pour ces zones à faibles émissions les jours de semaine, de 7 heures à 20 heures, des véhicules Crit'Air 3 en 2025. C'est donc une bonne nouvelle. Cela a été dit par mon collègue Sylvain RAIFAUD, notamment, nous l'attendions depuis longtemps, mais elle avait été reportée. J'espère en tout cas qu'elle permettra d'éviter chaque année plus de 100 décès prématurés et 200 nouveaux cas d'asthme chez nos enfants.

En revanche, comme un certain nombre d'entre vous, j'ai quelques regrets. Nous nous retrouvons à devoir avancer dans une nouvelle étape de cette zone à faibles émissions sans les garde-fous que nous appelons de nos vœux, parce que, oui, le principal responsable de tout cela aujourd'hui, c'est l'Etat, et il n'est pas au rendez-vous. Ce n'est pas moi qui le dis, d'ailleurs, mais la Cour d'appel, puisque, rien qu'aujourd'hui, il y a eu la confirmation d'une condamnation à des dommages et intérêts de l'Etat pour inaction face à la pollution de l'air.

Nous ne nous satisfaisons pas de cette situation. Nous souhaitons avancer, mais nous voyons bien que, sur ce sujet comme sur d'autres, en matière de santé et d'écologie, l'Etat, le Gouvernement pratique toujours la politique de la procrastination. Il nous demande de respecter la loi Climat et résilience, ce que nous faisons donc aujourd'hui,

mais n'écoute pas les alertes, que ce soient les alertes du Conseil de Paris ou les alertes de la Métropole du Grand Paris. Cela fait des années que nous demandons que le prêt à taux zéro soit garanti par l'Etat ou que la massification des aides à l'acquisition ou à l'usage de véhicules plus propres pour celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que la voiture et qui sont aujourd'hui les plus modestes soit activée. Ce n'est pas le cas.

Si je suis d'accord avec ce qu'a dit mon collègue Jean-Noël AQUA sur le fait qu'il faut faire de l'écologie et du social et que tout cela doit s'appréhender de la même manière, dans le même mouvement, j'ai toutefois une divergence sur la question du contrôle. En effet, nous demandons depuis des années que cette zone à faibles émissions soit contrôlée par le contrôle sanction automatisé, mais c'est encore une fois de la responsabilité de l'Etat. Nous savons que, sans ce contrôle, cette Z.F.E., même si elle est très incitative, ne sera pas aussi efficace.

D'abord, donner un avis favorable à l'arrêté de la Métropole du Grand Paris, nous avons évidemment des éléments de satisfecit sur ce qui sera proposé, notamment ce fameux "pass" Z.F.E. 24 heures, sur lequel je reviens.

J'ai vu qu'un certain nombre de "tweets" s'amusaient ou contestaient ce "pass" Z.F.E. Pourtant, c'est un "pass" qui, d'abord, a été porté par un certain nombre de groupes politiques ici, et porté par notre institution. Pourquoi ? Pour permettre à ce que l'on appelle "les petits rouleurs", qui font un usage marginal de leur véhicule, de ne pas être obligés de racheter un nouveau véhicule pour cet usage qui est très faible, ce qui serait un non-sens écologique et une absurdité sur le plan du budget au quotidien ou sur un plan social.

C'est aussi pour marquer le fait que ce dispositif est empreint de pragmatisme, que nous en sommes capables, comme pour les dérogations provisoires, d'ailleurs, qui existent pour les véhicules dont il n'existe pas d'alternative électrique, même si je formule le souhait que ces dérogations soient les plus courtes possibles pour inciter les industriels à proposer de nouveaux véhicules et de nouvelles gammes électriques, ou en tout cas moins polluantes.

Simplement, quelques mots sur la refonte des aides que nous vous proposons ici, puisqu'elle vient compléter celle que nous avons portée il y a un an pour les particuliers.

Ici, je vous propose de rehausser le seuil de revenu fiscal de référence au-dessus duquel nous octroyons les aides à l'achat de vélos électriques, mécaniques, vélos cargos et remorques, afin de toucher un public plus large qui représenterait à peu près un quart de la population parisienne, contre 20 % à présent. C'est d'ailleurs une aide que nous ouvrons aux vélos reconditionnés, qui sont moins chers et qui sont un véritable levier de l'écologie sociale que nous portons.

Je suis aussi très heureux d'élargir nos aides aux vélos et dispositifs adaptés aux personnes en situation de handicap. Nous en avons parlé ces dernières semaines pour la question du métro, la Ville avance évidemment, mais aussi sur la question de ces aides, qui sont déjà cumulables avec les aides de la Région. Ce sera une réelle diminution du reste à charge financier pour ces personnes, et un vrai levier pour améliorer ce fameux droit à la mobilité. Tandems, troisième roue, inventions de type Omni pour permettre l'électrification des fauteuils roulants à des prix qui défient toute concurrence, bref, nous avons ici un panel de propositions et d'aides pour améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap.

Enfin, pour terminer, les professionnels. Je pense ici notamment aux professionnels qui travaillent tous les jours à Paris, les commerçants des marchés, les artisans, le secteur de la construction ou de la logistique, la décarbonation, les mobilités... Tout cela représente évidemment un coût réel de changer de véhicule, c'est pourquoi nous augmentons les aides dédiées aux professionnels. Notre enveloppe passe donc de 4,5 millions à 8 millions d'euros, avec une avancée qui me semble très importante : nos aides, qui ne sont pas de notre compétence directe, d'ailleurs, pourront aussi se cumuler avec celles de la Région, ce qui diminuera évidemment le reste à charge pour les professionnels.

En plus du cumul avec la Région, je vous propose également de les élargir aux commerçants des marchés non immatriculés à Paris, aux rétrofits électriques pour les utilitaires et aux poids lourds et vélos cargos reconditionnés.

Enfin, cher Frédéric BADINA, concernant votre amendement sur l'augmentation de l'aide aux poids lourds pour les commerçants des marchés parisiens, j'y émet un avis favorable. L'achat de poids lourds électriques et demain, peut-être, hydrogènes représente des sommes très importantes, et nous devons aider ces T.P.E. et P.M.E.

J'ai deux projets de délibération...

Comme je vois que mes camarades de l'opposition s'érigent en gendarmes de la séance, je vais m'arrêter là. Je vous invite évidemment à voter ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il n'y a pas de gendarmes ici, seulement un président de séance qui assure la police de la séance, comme l'évoque le règlement intérieur du Conseil de Paris. Je vous ai laissé parler parce que vous répondiez très exactement à deux projets de délibération et à deux amendements.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGPP 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGGP 14).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 97 de l'Exécutif avec un avis évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 97 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 141 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 141 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 61 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DVD 61).

2024 DVD 4 - Modifications et relèvement des tarifs de redevances pour certaines occupations de la voie publique à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 4 : modifications et relèvement des tarifs de redevance pour certaines occupations de la voie publique à Paris.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme pour l'augmentation des redevances pour les chantiers, l'installation d'échafaudages et de véhicules, nous assistons à un double discours avec une nouvelle explosion des taxes et redevances. D'un côté, vous dites qu'il faut rattraper le temps perdu dans la rénovation énergétique. De l'autre, vous augmentez les redevances, par exemple, dans ce projet de délibération, de 152 et 182 %.

Bien sûr, vous nous direz que cela ne concerne que les professionnels, qu'ils ont les moyens, sauf que cela se répercutera directement dans les prix des prestations pour les clients, les Parisiens. Les redevances des ouvrages visitables techniques, les passages souterrains, occupations en tréfonds ou en surplomb, vont impacter directement, par exemple, les abonnements des immeubles, et donc, par rebond, les charges des copropriétaires et des locataires.

De plus, même si des abattements existent - je vous invite à lire ce projet de délibération qui fait tout de même 10 pages, c'est une vraie usine à gaz -, ils sont faibles et ne s'appliqueront pas toujours. Par conséquent, je pense qu'il faudra exonérer à 100 % les prestataires qui interviennent ou agissent pour l'intérêt des rénovations énergétiques, par exemple pour un passage d'une énergie fossile, comme le gaz, à une énergie plus propre, comme la connexion au réseau de froid ou de chauffage urbain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Président de séance.

Cher Vincent BALADI, ce projet de délibération technique vient réajuster les tarifs d'occupation du domaine public, obsolètes puisqu'ils datent de 1974 et n'avaient fait l'objet que d'une transposition en euros en 2002, c'est dire s'ils ne sont plus adaptés à la réalité de l'occupation commerciale de l'espace public à Paris.

La hausse de cette grille tarifaire concerne des espaces bien spécifiques tels que les passages souterrains, les passerelles en surplomb, ou encore les galeries techniques souterraines. Ces espaces, qui peuvent sembler inutiles, sont en réalité occupés par certaines activités comme des commerces, stockages ou locaux de personnel.

La nouvelle grille tarifaire s'appuie sur la valeur locative moyenne commerciale à Paris, avec bien entendu d'importants abattements selon que le local dispose ou non d'un accès direct à l'espace public, qu'il est situé en sous-sol ou en surplomb, utilisé pour accueillir de la clientèle ou seulement du personnel, ou encore à des fins de stockage uniquement.

Nous proposons, en sus de cette refonte, un tarif à 0 euro afin d'éviter d'avoir à consulter notre Assemblée à chaque fois que nous exonérons des redevances l'Etat, et notamment la Préfecture de police, pour des interventions sur le domaine public qui nécessitent de déployer des engins de chantier.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 4).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'entretien de la voirie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 98 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la transformation du boulevard périphérique.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la baisse de la vitesse sur le périphérique et sur le cofinancement d'un enrobé phonique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude indépendante sur l'impact des aménagements prévus sur le boulevard périphérique.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la pose d'enrobés phoniques neufs pour lutter contre la pollution sonore sur le périphérique parisien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement les vœux n^{os} 99, 100, 101 et 102, relatifs à la transformation du boulevard périphérique.

Je vais donner tout d'abord la parole à la présidente Fatoumata KONÉ, pour présenter le vœu n° 99 du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, retour sur un sujet d'actualité ô combien important, je veux parler bien évidemment du périphérique.

Un petit rappel pour mes chers collègues de droite : notre Assemblée a adopté à l'unanimité le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation consacrée à l'avenir du périphérique en 2019. Ce rapport concluait à la nécessité de transformer cette autoroute urbaine en un boulevard urbain apaisé pour toutes et tous. Je rappelle aussi que l'abaissement de la vitesse à 50 kilomètres/heure et la création d'une voie réservée au covoiturage, transports en commun, taxis et véhicules d'urgence figurait dans les préconisations de ce rapport.

Cette baisse de la vitesse à 50 kilomètres/heure, votée unanimement par le Conseil, puis inscrite dans le Plan Climat, porté par mon collègue Dan LERT, et enfin appliquée depuis le 1er octobre, est une nouvelle victoire pour l'écologie et pour la santé des 550.000 personnes qui vivent de part et d'autre du périphérique, dont 40 %, je le rappelle, habitent dans des logements sociaux. C'est aussi une victoire pour la santé publique.

En transformant le périphérique, nous entendons répondre au fléau des 8.000 décès prématurés dus aux pollutions sonores et atmosphériques, et aux maladies chroniques comme l'asthme des enfants. En transformant le périphérique, nous entendons aussi briser cette barrière physique et sociale entre Paris et sa banlieue, et penser l'intégration de la Capitale sur un territoire plus vaste.

J'en profite pour remercier les adjointes et adjoints qui portent ce projet politique avec nous, les écologistes, Anne-Claire BOUX sur les sujets de la santé, David BELLARD sur la mobilité, Dan LERT sur la transition écologique, Mélody TONOLLI pour les quartiers populaires. Vous l'avez compris, il s'agit totalement d'adjoints écologiques. C'est un projet que nous portons ensemble depuis des années.

La réduction de la vitesse à 50 kilomètres/heure sur le périphérique est avant tout une mesure de santé publique, sociale et je dirais même d'intérêt général. Prochaine étape : la création de la voie réservée dans la continuité des voies olympiques, qui participent à l'apaisement de cet axe et favorisent le report modal.

Néanmoins, pour nous, écologistes, ce ne sont que des étapes supplémentaires dans le grand projet de transformation en boulevard urbain que nous portons depuis des années, un objectif que nous avons bien l'intention d'atteindre, évidemment en travaillant avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Paris et de l'Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je propose à Anne-Claire TYSSANDIER de présenter le vœu n° 100 du groupe Union Capitale.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je trouve que c'est bien dommage que nous parlions de sujets aussi structurants un vendredi soir, alors que nous sommes tous un peu au bout du rouleau, mais ce n'est pas grave.

J'ai bien écouté Mme la Maire de Paris mardi, qui nous a indiqué dans cette enceinte qu'elle était très heureuse de ne plus avoir à prendre d'arrêtés pour interdire les activités physiques dans les cours d'école lors des pics de pollution depuis quelques années, car il n'y avait plus de pics. Nous nous en réjouissons, mais cette intervention confirme la mesure prise par Airparif, qui nous indique que la qualité de l'air s'est considérablement améliorée ces dix dernières années, et pas seulement à Paris, dans la France entière. Or, que je sache, la Maire de Paris n'est pas maire de toutes les communes françaises.

Par ailleurs, son intervention est une reconnaissance que la qualité de l'air s'est améliorée, alors même que nous n'avions pas, que vous n'aviez pas, à l'époque, abaissé la vitesse sur le périphérique.

Je vous ai aussi écouté à la radio en "replay", Monsieur BELLARD, indiquer lors d'une émission que la baisse de la vitesse sur le périphérique n'aura, je vous cite, "pas d'effet sur la qualité de l'air". Vous avez donc confirmé publiquement et en direct, preuves à l'appui, que cette mesure n'avait qu'un seul objectif, qui n'est pas écologique mais idéologique : priver les Franciliens à leur droit à la mobilité automobile.

Sur le fond, cette mesure n'a donc aucun intérêt en termes de réduction de la pollution de l'air. Non contents d'avoir augmenté les tarifs de stationnement qui font que désormais un artisan voulant stationner plusieurs heures dans la Capitale devra s'acquitter de tarifs prohibitifs, plus de 100 euros pour quatre heures, vous voulez priver les Franciliens de leur usage de mobilité.

Oui, nous aussi voulons vivre dans un environnement plus vert, moins pollué. J'ai des enfants, je préférerais qu'ils n'aient pas d'asthme. Néanmoins, nous voulons faire autrement et ne pas priver de véhicules pour travailler et se déplacer toutes les forces vives. Je ne comprends pas, d'ailleurs, que vos élus écologistes ne s'indignent pas de faire porter le coût écologique sur les plus fragiles. Pour nous, c'est une terrible erreur. Nous ne pouvons pas faire porter le coût écologique sur les plus fragiles.

Sur la forme, maintenant, il n'est pas acceptable non plus que la Maire de Paris puisse prendre seule une mesure qui impacte 12 millions d'habitants. Le périphérique est un axe stratégique d'intérêt régional. Je me réjouis de la proposition de loi de notre collègue Vincent JEANBRUN, qui va dans le bon sens en voulant confier le périphérique à la Région. Vous auriez pu au moins sauver les apparences et mettre en œuvre une concertation avec l'ensemble des acteurs, mais non, ni la Région Ile-de-France, ni la Métropole du Grand Paris, ni l'Etat, ni les communes riveraines n'ont été impliqués. Pire, aucune étude d'impact n'a été réalisée afin d'objectiver cette décision, le nouveau Ministre des Transports s'en est d'ailleurs ému.

Alors, la proposition de Valérie PÉCRESE, présidente de Région, de participer financièrement à la pose d'un enrobé phonique sur les tronçons restants du périphérique constitue une véritable alternative pertinente. En effet, toutes les études le montrent, l'enrobé phonique déjà mis en place sur une partie du périphérique depuis 2012 a permis de réduire le bruit jusqu'à 7,5 décibels, tout en préservant une circulation fluide...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous êtes à 3 minutes 30.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je vous remercie de m'avoir laissé terminer.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous en prie. Nous pouvons donc considérer que vous avez terminé ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Qui présente le vœu du groupe Changer Paris ? Sur ma feuille, il est écrit Rachida DATI, mais je pense que c'est quelqu'un d'autre qui le présentera...

C'est vous, David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci.

En 2024, le citoyen, "a fortiori" le citoyen parisien, serait en droit d'attendre que les décisions prises par le pouvoir politique le soient sur des données objectives et scientifiques. Or, concernant les aménagements sur le périphérique décidés par Mme HIDALGO, nous nous trouvons typiquement aux antipodes de la décision politique prise sur des motifs objectifs.

En effet, ce n'est que du fait des études scientifiques que le groupe Changer Paris a exhumé, des études rigoureuses du CEREMA et de l'A.D.E.M.E. qui démontrent que la vitesse optimale sur le périphérique serait probablement plus proche de 70 kilomètres/heure que de 50, que, tout d'un coup, l'Exécutif parisien a été obligé de battre en retraite. M. BELLIARD, d'ailleurs, a reconnu sur un plateau "télé" que, en réalité, ce n'était pas exactement pour lutter contre la pollution atmosphérique, mais que c'était davantage pour lutter contre les nuisances sonores.

Malgré tout, Mme HIDALGO, avec le culot que nous lui connaissons, continue "bille en tête" de partir sur ces décisions qu'elle a ancrées par un arrêté au 1er octobre. Mme Fatoumata KONÉ continue à annoncer la lutte contre la pollution atmosphérique, en dépit de toutes les études scientifiques. Mais, c'est vrai, Madame Fatoumata KONÉ, dans les couloirs de l'Hôtel de Ville on annonce que vous aimeriez bien prendre la place de Mme HIDALGO. Quant à votre collègue, M. BELLIARD, il se montrera certainement encore plus intransigeant et encore plus vindicatif concernant ces mesures parce qu'il va jouer "la course à l'échalote" avec vous-même.

Résultat : les perdants, ce sont les banlieusards, ce sont les Parisiens, victimes de ces décisions ineptes prises sans aucune base scientifique et objective, et vous êtes dans la politique politicienne. Nous demandons une étude objective, de manière que chacun puisse prendre une décision comme, au XXIe siècle, les citoyens seraient en droit d'attendre de leurs élus.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Qui présente le vœu n° 102, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" ? J'avais Jérémy REDLER. Vous pouvez dire qu'il est présenté, il n'y a pas de problème. Considérons-nous qu'il est présenté ? Oui.

Le vœu n° 102 est présenté.

Je donne donc la parole à David BELLIARD, pour répondre aux intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, je vous remercie pour l'ensemble des vœux. D'abord, un petit mot pour vous annoncer que depuis hier, l'entièreté des panneaux, 50, ont été déposés sur le périphérique, la mesure est pleinement en place sur cette autoroute urbaine. Permettez-moi, malgré les interventions plus ou moins clownesques que je viens d'entendre, de vous le partager, je pense que c'est une excellente nouvelle et je vais vous dire pourquoi.

Madame TYSSANDIER, je suis ravi que vous écoutiez mes interventions sur des plateaux "télé" en "replay". Je vous invite toutefois à ne pas vous contenter d'extraits tronqués, mais d'écouter l'intégralité de l'heure de débat qui nous a occupés sur cette question du périphérique. Croyez-moi, c'était bien plus difficile et bien plus fatigant qu'ici, puisque je me suis fadé un représentant de l'industrie automobile, même si j'entends parfois tout de même des échos et des résonances de la même idée dans vos interventions.

Bien évidemment, la question de la limitation de la vitesse vient ici dans une perspective dynamique, parce que permettez-moi de vous dire, contrairement à vous, nous avons une vision sur ce que doit devenir le périphérique parisien. Cette vision n'est pas une vision à courte vue. Ce n'est pas de préserver une autoroute urbaine qui impacte la vie d'un demi-million de personnes, mais je vais y revenir.

Manifestement, cela vous intéresse assez peu, vous préférez pointer des courses à l'échalote, d'ailleurs sachez que chez les écologistes, les courses à l'échalote se font toujours en dessous de 50 kilomètres heure et de manière très apaisée. Manifestement, la vie de ces gens ne vous intéresse pas.

Oui, le fait que nous diminuons aujourd'hui la vitesse de 70 à 50 kilomètres heure rentre dans une vision que nous avons et notamment de création d'une voie dédiée au covoiturage et au transport en commun. C'est une demande du CEREMA, organisme indépendant dont l'indépendance est d'ailleurs incontestée, c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous le faisons, avec cette voie dédiée au covoiturage, nous aurons moins d'automobiles sur cette autoroute, et donc moins d'émissions de pollution. C'est assez mécanique. Même vous, Monsieur ALPHAND, vous pouvez le comprendre.

C'est ce que j'explique dans cette intervention, Madame TYSSANDIER, mais je vous enverrai le lien.

Il n'y a pas que cela, il n'y a pas que la question de la pollution de l'air, j'ai entendu, le demi-million de personnes, les 500.000 personnes qui habitent à proximité du périphérique, cela ne vous intéresse pas, vous, ce sont les beaux quartiers de l'Ouest parisien et pour la région Versailles très loin de ces autoroutes.

Il y a tout de même deux intérêts de passer de 70 à 50 kilomètres heure. D'abord, ce sont moins d'accidents corporels et mortels.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

M. David BELLARD, adjoint. - C'est une question de sécurité routière, car diminuer la vitesse, c'est améliorer la sécurité sur cet axe, et c'est une question de bruit. Les enrobés phoniques, nous les faisons. La moitié du périphérique est aujourd'hui recouverte d'enrobés phoniques. Nous savons que réduire la vitesse, c'est diminuer les nuisances sonores, donc améliorer la qualité de nuit des gens et de leur sommeil.

Ce sont les plus pauvres aussi de nos concitoyens qui vont bénéficier de cette mesure... Monsieur BOULARD, ne vous faites pas plus bête que vous ne l'êtes, vous savez très bien que cela va s'ajouter à l'intérêt des enrobés phoniques. Il y a deux intérêts, la sécurité et bien sûr la question des nuisances sonores.

Cette mesure, je vais terminer ici, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la séance, ne vient pas de rien. Nous avons eu depuis 2019 un certain nombre de moments où nous avons pu échanger. Ma collègue Fatoumata KONÉ l'a précisé, cela a été voté à l'unanimité à ce Conseil de Paris. Nous avons eu des ateliers du périphérique qui réunissaient tout le monde. D'ailleurs, la Région Ile-de-France était invitée et n'a pas souhaité participer à ce travail.

Nous avons eu cet échange aussi lors de la discussion sur le projet de candidature des Jeux olympiques de Paris, où il était intégré. Vous avez à chaque fois voté, parce que quand il s'agit de dire, vous êtes toujours là, mais quand il s'agit de faire, vous n'êtes jamais là.

Aujourd'hui, nous faisons, et je suis très fier de le faire aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est une très bonne chute, merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, concernant la réduction de la vitesse maximale autorisée à 50 kilomètres heure sur le boulevard périphérique, le Ministre délégué chargé des transports, comme cela a été rappelé, a déploré l'absence de concertation et d'étude approfondie sur le sujet, tout en reconnaissant la compétence de la Maire de Paris pour prendre la mesure.

Il a également demandé que la réduction de la vitesse maximale autorisée sur le boulevard périphérique fasse l'objet d'un bilan à l'issue d'une période d'expérimentation.

Le Préfet de police rejoint les propos du Ministre et, en sa qualité de Préfet de zone de défense et de sécurité, regrette que l'initiative de la Maire de Paris n'ait pas fait l'objet d'une concertation approfondie avec les collectivités locales concernées, le boulevard périphérique étant un axe structurant dans le schéma routier de la Région Ile-de-France et 80 % des utilisateurs n'en étant pas parisiens.

A cet égard, le Préfet de police sera particulièrement vigilant quant aux modalités de mise en œuvre de la mesure et attentif au bilan qui sera effectué au terme d'une période d'un an.

Je préciserai que l'étude d'impact réalisée pour la voie réservée en héritage ne permet pas d'isoler la question de la vitesse maximale et de ses conséquences potentielles en matière de circulation. Les services de l'Etat ont fait part de certaines difficultés d'ordre méthodologique concernant cette étude, en particulier sur les hypothèses de baisse de trafic à l'horizon 2026.

Sur ce point, par exemple, on a une divergence d'appréciation puisque la Ville de Paris prend une hypothèse globale de baisse de trafic dans Paris de moins 40 %, contre moins 27 % pour les modèles de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.

En outre, dans l'étude transmise, il manque les conséquences précises de l'abaissement de la vitesse limite à 50 kilomètres heure. On a également des divergences sur le taux de covoiturage estimé dans les évaluations. Il est estimé à 20 % et la Direction des routes d'Ile-de-France juge cette estimation trop élevée par rapport à ses propres estimations.

Enfin, il manque encore des précisions sur le report de trafic sur les départements de petite couronne, et de façon plus générale à l'échelle de la Région Ile-de-France.

Sur la voie réservée en héritage maintenant, le Préfet de police avait indiqué, à l'occasion d'un précédent Conseil de Paris en mai dernier, qu'un bilan serait dressé à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques pour évaluer la pertinence de maintenir cette voie réservée dans les conditions projetées par la Ville de Paris. Nous réalisons ce bilan actuellement.

En l'état, il semble apparaître que l'accidentologie sur le boulevard périphérique a légèrement augmenté pendant la période des J.O.P., ce qui conduit à une certaine prudence. Evidemment, il ne sera possible de se prononcer de manière définitive que lorsque l'étude d'impact aura été précisée et le bilan finalisé.

Enfin, je conclurai en rappelant que lors de son intervention au Conseil régional le 26 septembre dernier, le Préfet de police a rappelé qu'il souhaitait prendre le temps de la concertation sur ce sujet.

Cette position rejoint celle du Ministre délégué chargé des transports, qui souhaite qu'un travail soit engagé avec la Maire de Paris et "Ile-de-France Mobilités" sur les modalités d'accès à ces voies, notamment pour les jonctions avec les projets portés par l'Etat sur l'A1, mais aussi sur l'A13 et le boulevard périphérique, ainsi que sur un calendrier commun de déploiement. La Préfecture de région Ile-de-France et la Préfecture de police participeront évidemment à ces groupes de travail.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que tous les vœux sont maintenus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 172).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 100 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 101 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 102 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la participation de la Ville de Paris au plan "métro pour tous".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au plan "métro pour tous".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de continuer l'examen de vœux, en l'occurrence les vœux n^{os} 20, 103, 103 bis et le sous-amendement 103 ter relatifs à la participation de la Ville de Paris au plan "métro pour tous".

Je donne la parole à Véronique BUCAILLE qui est là pour présenter à la fois le vœu n° 20 et le sous-amendement n° 103 ter pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est en Conseil de Paris avant l'été, Madame la Maire, que vous aviez fait amende honorable, indiquant que le grand regret de votre mandat était de n'avoir pas su rendre le métro

accessible aux personnes en situation de handicap. Je n'ai donc pas compris, j'ai même été très choquée quand quelques semaines plus tard, vous avez annoncé publiquement que cet accès n'était pas votre affaire.

Si les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont été l'occasion de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap, les témoignages de personnes en situation de handicap concernant leurs difficultés quotidiennes pour emprunter les transports parisiens et franciliens ont été très nombreux et ont trouvé un écho particulier.

Sur les 303 stations de métro parisiennes, seulement 27 sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Rendre le métro accessible, c'est aussi, comme les Assises du métro pour tous l'ont rappelé hier, permettre aux familles avec des poussettes de se déplacer. Qui n'a pas un jour aidé une maman à porter sa poussette avec un bébé, pour arriver à atteindre le métro ?

La Ville de Paris est donc bien sûr concernée, mais c'est la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESE, qui a pris l'initiative et a proposé, le 26 août dernier, le plan "métro pour tous", afin de rendre le réseau du métro entièrement accessible aux personnes en situation de handicap, avec la participation financière de la Région à hauteur de 30 % du coût total du projet, pour un coût global de ce plan estimé entre 15 et 20 milliards d'euros sur 20 ans.

A ce stade, la Ville de Paris a annoncé qu'elle participerait au financement d'Ile-de-France Mobilités à hauteur de 441,4 millions d'euros en 2024.

C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous demandons à la Ville de Paris de s'engager à participer au plan "métro pour tous" proposé par la Région Ile-de-France afin de rendre le réseau du métro parisien accessible aux personnes en situation de handicap à un horizon de 20 ans et de préciser, en concertation avec les autres financeurs du plan "métro pour tous" que sont l'Etat et la Région, un plan de financement pluriannuel pour faire aboutir ce projet.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la conseillère.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour Union Capitale... Qui veut prendre la parole à sa place ? Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je pense que je ne pourrai pas avoir la parole une fois que vous aurez présenté le vœu de l'Exécutif, j'en ai pris connaissance, donc je vais parler de notre vœu et du vœu de l'Exécutif, car il y a tellement de contrevérités...

Une petite chose, la Région Ile-de-France avait le même taux d'accessibilité que le Grand Londres pour les Jeux olympiques, c'est un fait. Ensuite, vous parlez de la régionalisation du PAM. La présidente de Région a voulu la régionalisation du PAM pour permettre de résorber une profonde injustice, parce que jusqu'à présent certains usagers du PAM, en fonction des départements dans lesquels ils habitaient, n'avaient pas les mêmes droits et les mêmes accès.

Je rappelle, c'est aussi un fait, que Paris a légué à "Ile-de-France Mobilités" des dossiers administratifs, un grand nombre vide, sans aucun justificatif. Certaines situations restent inacceptables, Valérie PÉCRESE a rappelé à l'ordre les opérateurs, mais tout de même ne racontez pas n'importe quoi.

Par ailleurs, il y a des difficultés d'accès au PAM et sur le réseau, pourquoi ? C'est la même chose qu'avec les bus, à cause de l'engorgement organisé que vous faites dans la Capitale, forcément les bus et le PAM en pâtissent.

Le plan "métro pour tous" proposé par Valérie PÉCRESE est un projet d'envergure ambitieux, qui permettra de rendre le métro parisien presque entièrement accessible aux personnes en situation de handicap dans les 20 prochaines années.

La Région s'est engagée à hauteur de 30 % du coût, mais force est de constater qu'aujourd'hui, la Ville de Paris ne met pas les moyens et ne nous donne pas le sentiment qu'elle a envie d'y aller. Jean CASTEX, je salue sa prise de position, s'est dit pleinement disponible pour travailler à rendre le métro accessible, mais qu'attendez-vous ?

Nous pensions avoir à ce Conseil de Paris un rapport, un projet de délibération sur ces sujets. Que nenni ! Nous ne l'aurons peut-être même pas au prochain Conseil de Paris. Vous préférez envoyer des écrans de fumée, mais les associations, les Parisiens en situation de handicap méritent franchement mieux que des tours de passe-passe de la Ville de Paris.

Sur le financement, vous allez me dire, c'est à Ile-de-France Mobilités de le prendre en charge, blablabla. Ile-de-France Mobilités a financé 70 % de la mise en accessibilité de vos stations de bus à Paris, quasiment 3 millions d'euros, c'est cela la réalité, ce sont les faits.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD, au nom de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais associer ma collègue Lamia EL AARAJE à ma réponse, j'espère qu'elle sera à la hauteur. Je pensais qu'on aurait tout de même un débat de meilleure qualité, plutôt que d'instrumentaliser cette question extrêmement importante, Madame BUCAILLE, Madame TYSSANDIER, avec un certain nombre de contrevérités. Cela fait tout de même 9 ans qu'on attend que la Région Ile-de-France, qu'"Ile-de-France Mobilités" prennent à bras-le-corps ce sujet très important et majeur sur la question de l'accessibilité du métro.

D'ailleurs, pendant ces 9 ans, nous, nous avons avancé la mise en accessibilité du bus parisien qui est aujourd'hui 100 % accessible, financée en grande partie par la Ville de Paris, 22 millions d'euros qui ont été votés dans des budgets que vous n'avez d'ailleurs pas votés.

Vous savez, il y a un certain nombre de choses. Je représentais hier la Maire aux Assises du métro pour tous, j'ai eu l'occasion d'exprimer une position qui ne m'a pas semblé être entendue comme une position ambiguë. Nous souhaitons travailler au-delà de nos responsabilités, parce qu'il faut dire les choses, la mise en accessibilité du métro, légalement, est de votre responsabilité, de la responsabilité d'Ile-de-France Mobilités, de la responsabilité de la Région, ce n'est pas de notre responsabilité.

N'oubliez pas, on peut faire preuve d'humilité sur ces questions sur lesquelles nous avons décidé, et la Maire de Paris l'a clairement dit, que nous irions au-delà. Nous souhaitons aller au-delà et nous posons certains points dans la discussion. Nous souhaitons avoir une vraie discussion partenariale, ne pas apprendre de manière cavalière des clés de répartition de financement sans avoir pu en discuter ni en amont ni même au sein de ce Conseil de Paris. C'est extrêmement important que nous puissions, sur la question du financement, avoir ces échanges comme de vrais partenaires.

Enfin, simplement peut-être quelques éléments que j'ai pu partager hier, lors des Assises, d'abord peut-être un point sur la complexité des sols, et notamment aussi sur l'acceptabilité des chantiers. La mise en accessibilité du métro, c'est beaucoup de chantiers, je ne doute pas que sur cette question nous vous trouverons à nos côtés pour améliorer cette accessibilité.

Bien sûr, je terminerai, Madame la Maire, simplement pour donner un élément. Oui, nous sommes pleinement engagés. Oui, nous souhaitons avancer sur l'accessibilité du métro parisien. En revanche, cette accessibilité du métro ne doit pas se faire au prix d'une inaccessibilité sociale et c'est la raison pour laquelle nous posons la question du financement très nettement, parce que nous ne souhaitons pas d'augmentation du "pass" Navigo comme ce sera de nouveau le cas en décembre prochain, et nous souhaitons aller chercher d'autres types de financement.

Nous aurons cette discussion en temps et en heure parce que nous allons travailler. Avis défavorable sur les vœux, puisqu'il y a un vœu de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - J'allais le dire, en réponse aux vœux n° 20 et n° 103, l'Exécutif a déposé le vœu n° 103 bis. Je me tourne vers vous, Mesdames, Messieurs, le vœu n° 20 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Madame BUCAILLE ?

Très bien, il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

Le vœu n° 103 déposé par le groupe Union Capitale est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non plus, de la même manière avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est rejeté.

Le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" a déposé le sous-amendement n° 103 ter au vœu de l'Exécutif. Cet amendement est-il maintenu ? Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 103 ter est rejeté.

Avant d'en venir au vote sur le vœu n° 103 bis, j'ai trois explications de vote. Je vous demande vraiment de faire dans la concision, s'il vous plaît. Nous commençons par Mme Maud GATEL, pour le groupe MDI.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons souhaité prendre la parole pour une explication de vote sur ce vœu bis extrêmement important, pour souligner tout de même le revirement total de la première demande, puisqu'il est écrit : "La Ville de Paris s'engage à continuer à s'impliquer pleinement dans la démarche du métro pour tous".

Non, on ne peut pas jouer ainsi avec la réalité, je l'ai dit il y a deux jours, la Maire de Paris avait donné une fin de non-recevoir, le jour même de l'ouverture des Jeux paralympiques, à la proposition de la présidente de la Région Ile-de-France en disant : "L'accessibilité, ce n'est pas mon affaire".

Cela venait à la suite de 20 ans d'inaction que nous n'avons eu de cesse de dénoncer. Jamais le sujet de la mise en accessibilité des stations de métro n'a été mis en avant par cet Exécutif, alors même que chaque année, une dizaine de stations sont rénovées.

Nous préférons voir les choses de manière positive et voir dans ce retournement total de posture de la Maire un encouragement. D'ailleurs, Monsieur le Maire, hier, avec Delphine BÜRKLI, présidente de la Commission accessibilité, vous avez affirmé justement cette nouvelle position et nous vous en remercions.

Pour nous, c'est un encouragement. Oui, c'est un chantier titanesque, long et coûteux, mais comme nous l'avons dit, nous n'avons que trop tardé, donc avançons collectivement pour ce sujet absolument majeur d'accès au droit.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun et pour deux minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Déjà, je suis très heureux de savoir que Jean CASTEX est à disposition pour développer l'accessibilité du métro, en fait c'est son travail de le faire. On est heureux d'apprendre qu'il est intéressé par le sujet.

Je peux vous dire que quand les stations de métro sont rénovées comme celle qui est à 100 mètres d'ici, au bas de la rue du Temple, qui a été rénovée il y a quelques mois, aucune accessibilité n'est donnée.

S'il est si disponible que cela pour l'accessibilité, il ferait bien de s'occuper de ce type de rénovation et d'améliorer l'accessibilité des stations quand elles sont rénovées.

Je voulais rappeler que la Ville de Paris, sur ces questions d'accessibilité, est tout à fait au travail, notamment avec des interventions sur la voirie. La mairie de Paris Centre défend depuis longtemps d'ailleurs, par exemple, le fait qu'on ait une évolution du Code de la route pour permettre la circulation des fauteuils roulants à moteur sur les pistes cyclables et sur les voies vertes.

Notre engagement en faveur de l'accessibilité universelle, ce sont aussi des projets d'aménagement qui créent des espaces piétonniers partout, notamment dans Paris Centre. Je peux citer le projet Richelieu, qui prévoit plus de 1.200 mètres carrés d'agrandissement de trottoirs. Il faut évidemment ajouter à cela l'augmentation du nombre de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, qui se fait partout où cela est possible.

Et puis, bien sûr, la multiplication, notamment à Paris Centre dans le cadre de notre modification du plan de circulation, du nombre de voies de bus, puisque vous savez que le réseau de bus est 100 % accessible. Il faut donc répéter que partout où nous le pouvons, nous agissons en faveur de l'accessibilité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Dernière explication de vote pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", Mme Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - En effet, je trouve que ce revirement a été très tardif, c'est en plus en réaction à la décision de Mme PÉCRESSE de rendre accessible le métro. Je prends acte, et c'est vrai que ce que nous poursuivons, c'est le bien-être des Parisiens. Malgré cela, comme nous attendons des actes et qu'ils ont déjà tellement tardé, nous voterons contre le vœu de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous passons donc au vote justement concernant le vœu n° 103 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable dudit Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 173).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la porte Maillot.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 104 relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la porte Maillot.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le développement des mobilités douces et de la pratique du vélo passe naturellement par la création de pistes cyclables, mais doit aussi s'adosser à un renforcement des offres de stationnement, notamment sécurisé. C'est une attente évidemment des cyclistes mais aussi des riverains et des autres utilisateurs de modes de transport avec les réaménagements importants de la porte Maillot qui en ont fait un "hub" central de mobilités : RER E, RER C, métro, tramway, bus, piste cyclable. Il avait été envisagé, dès le départ, d'y associer une vélo-station, d'ailleurs prévue dans le schéma directeur d'Ile-de-France Mobilités.

La Ville en avait accepté le principe dans un vœu adopté à l'unanimité de notre Conseil en décembre 2022, que j'avais porté, puis par courrier du Secrétariat général en juillet 2023, privilégiant cette fois le niveau moins 1 du parking de la porte Maillot qui semblait approprié.

A date, le projet n'a pas avancé. Aussi, nous demandons par ce vœu que la Ville de Paris informe la mairie du 17e de l'avancée des études techniques préalables à l'installation de cette vélo-station, et lui communique le calendrier prévisionnel des travaux.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, un vœu que nous aurions pu nous épargner, puisque je vais vous faire lecture de la réponse que les services vous ont faite, à vous ou à vos services.

"Les études de faisabilité sont toujours en cours, elles avancent bien". Comme vous le mentionnez dans les considérants, l'implantation d'une future vélo-station se fera au niveau moins 1 du parking de la porte Maillot.

La DVD travaille en lien avec le délégataire du parking et Ile-de-France Mobilités pour affiner ce projet de vélo-station, qui permettra de créer plus de 700 places de stationnement de vélo intermodal, à la fois pour des vélos classiques, des vélos Longtail, et des vélos cargos, conformément d'ailleurs aux discussions que nous avons eues effectivement dès le début du projet. On a mis un peu de temps avant de trouver le bon emplacement, mais je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Nous espérons que ce projet sera présenté en commission ou en conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités début 2025. S'ensuivra une demande d'autorisation d'urbanisme, notamment pour réaliser une rampe d'accès sécurisé à la suite de laquelle les travaux pourront débuter à l'été 2025, pour une ouverture de la vélo-station à la rentrée scolaire 2025.

Je reste à votre disposition pour faire le point sur ce dossier.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le coprésident du groupe Union Capitale, votre vœu est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, je voulais d'abord remercier David BELLIARD, cela sert à cela des vœux, c'est avoir des réponses de l'Exécutif aussi précises, d'ailleurs avec un calendrier et je m'en réjouis.

Je vais donc retirer mon vœu et remercier les équipes de la Direction de la Voirie qui ont avancé. Je souhaite qu'on puisse être associé au calendrier comme il a été indiqué, avec un passage au conseil d'administration début 2025 d'"Ile-de-France Mobilités".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous. Le vœu étant retiré, il n'y a bien sûr pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fermeture de la gare routière de Bercy.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 105 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suspension du projet de zone à trafic limité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 106 relatif à la suspension du projet de zone à trafic limité.

Les prises de parole démarrent par Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, plus de 3 ans après son annonce, la zone à trafic limité est toujours très confuse. Pas de dispositif précis, les 100.000 habitants aimeraient savoir comment leurs invités, les commerçants, les artisans pourront venir dans leur quartier. Je constate qu'en plus, aucune Z.T.L. en France de cette envergure n'a été réalisée jusqu'ici.

Les petites zones à trafic limité dans les quelques villes en France qui les ont testées, c'est souvent une rue, parfois un petit quartier résidentiel ou touristique, là nous parlons de 4,5 kilomètres, 100.000 habitants couverts.

J'aimerais que nous tirions d'abord le bilan des Jeux olympiques. Depuis le mois de mai, les commerçants ont connu une baisse d'activité de 30 à 50 %. La valeur des fonds de commerce s'est effondrée, les pas-de-porte sont parfois la moitié de ce qu'ils valaient avant le Covid et avant ces derniers mois, qui ont amplifié la crise de visiteurs.

Les commerçants sont très inquiets pour l'avenir de cette Z.T.L. et n'ont pas de réponse jusqu'ici. J'aimerais donc qu'on fasse un bilan de ces Jeux olympiques, qui ont été d'une certaine manière un test grandeur nature de ce que sera le Centre lorsqu'on refermera les portes autour.

Au-delà du fait qu'aucun dispositif n'est précis, vous savez très bien que la police municipale qui aura la charge de l'application de cette Z.T.L. est en sous-effectif, ils sont une vingtaine au plus à chaque heure de la journée pour couvrir les 5 kilomètres carrés et s'occuper d'énormément de tâches. Ils seront donc incapables de faire les contrôles que vous avez une fois ou deux évoqués.

Enfin, après ce bilan des Jeux olympiques et de l'impact de la fermeture de grands axes à la circulation, je vous suggère une seule chose, c'est de reporter la mise en œuvre de la Z.T.L. et d'ouvrir deux grands axes perpendiculaires à la circulation. L'axe Sébastopol, qui est un axe majeur parisien, l'axe Réaumur, qui est un axe également majeur orthogonal, et de tester vos Z.T.L. dans les quartiers plus résidentiels dans les quatre quarts que définissaient ces deux grands axes.

Voyons ensuite où cela nous mène, mais passer en force son dispositif d'une manière improvisée après la catastrophe pour le commerce de ces Jeux olympiques, qui ont été grandioses pour les habitants et Parisiens, mais une catastrophe pour les commerces, serait dangereux. Je vous invite donc à prendre cette sage décision.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez dit vous-même, cela fait 4 ans qu'on en parle, donc je ne crois pas qu'on passe vraiment en force. Sur ce projet, on ne prend personne en traître, la première concertation, d'ailleurs assez minutieuse, a commencé en 2021. Il y a une plateforme de participation publique en ligne, une multitude d'ateliers avec les commerçants et les professionnels concernés en présence de chercheurs, de spécialistes sur ces questions, des discussions avec les riverains, y compris ceux des arrondissements limitrophes.

Le processus a permis d'intégrer de nombreux retours des différentes parties prenantes. On a mené une étude d'impact multisectorielle conformément aux critères fixés par l'Etat. Cette étude évalue les effets attendus sur la qualité de l'air, la circulation, le bruit, elle s'est conclue par une enquête publique en bonne et due forme, et l'avis de la rapporteure a été favorable sans réserve. Si c'est cela passer en force, je crois que les mots, à un moment, ont un sens.

Ensuite, sur la question de l'activité commerciale, très importante et très intéressante, je pense que vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Les effets des Jeux olympiques sur la commercialité des zones ont été très documentés, nous savions qu'il pouvait y avoir une incertitude sur les effets des J.O. sur le commerce.

En revanche, les effets sur le commerce de zones comme la zone à trafic limité ou les zones piétonnes ont été aussi très documentés et toutes les études le montrent, elles sont positives pour le commerce.

D'ailleurs, les conclusions de la récente enquête de l'APUR menée auprès de 6.600 clients de commerces de Paris Centre et du 17^e arrondissement montrent d'ailleurs, et je partagerai juste ici un chiffre de cette étude, ce résultat sans équivoque, que 97 % des clients des commerces de ces zones font leurs courses sans voiture.

Les gens qui ne sont pas tous parisiens seront les premiers à bénéficier de l'amélioration du cadre de vie qu'apporte la Z.T.L. Les 3 % restants pourront toujours continuer à venir dans la Z.T.L., parce qu'ils auront quelque chose à y faire, puisqu'on ne pourra plus la traverser, mais on pourra toujours continuer à y venir si on a quelque chose à y faire, par exemple ses courses.

Encore une fois, je comprends les inquiétudes des commerçants dont vous vous faites aujourd'hui l'écho, nous les avons rencontrés. Je le redis, c'est extrêmement important, toutes les études et expériences de ce type de zones et des zones d'apaisement ou de réduction de la place de la voiture ont montré des effets bénéfiques sur le commerce, notamment de proximité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Élise LAVIELLE, représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Cela fait maintenant plus de trois ans que nous échangeons et travaillons conjointement à ce projet de zone à trafic limité. Trois ans d'échanges qui ont permis au Préfet de police d'imposer un certain nombre de prescriptions et d'aboutir au périmètre qui est celui que vous connaissez aujourd'hui, à savoir Paris Centre côté rive droite, hors quais hauts et hors île.

La Maire de Paris a également accepté de repousser après les Jeux olympiques ce déploiement du dispositif, ce qui nous semblait être une bonne chose, parce qu'avant c'était excessivement compliqué.

Le Préfet de police est aussi très soucieux de mesurer l'impact en termes économique, l'impact sur les activités touristiques culturelles et hôtelières de la ville. C'est en ce sens qu'il a reçu la semaine dernière les principales fédérations de transporteurs et de commerçants, qui lui ont exprimé un certain nombre de craintes d'ordre économique.

Les échanges ont été très denses et fructueux ces derniers jours avec la Ville de Paris. Nous avons relayé les craintes des fédérations de transporteurs et de commerçants et le Préfet de police a obtenu deux choses. La première, c'est la garantie qu'aucune restriction ne sera imposée spécifiquement aux autocars de tourisme. La seconde, c'est la garantie d'être cosignataire de l'arrêté qui définira les modalités de contrôle et les justificatifs à produire pour entrer dans la Z.T.L., fort aussi de l'expérience et du bilan que l'on tirera des zones bleues et rouges qui ont fonctionné pendant les Jeux olympiques, et on espère que les modalités de contrôle seront les plus simples possibles.

Pour être exhaustive, j'ajouterai que ces modalités pratiques feront l'objet d'une concertation avec les professionnels concernés dans les toutes prochaines semaines, et que les services de la Préfecture de police participeront au comité de suivi. C'est donc avec ces garanties que le Préfet de police signera prochainement l'arrêté Z.T.L.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Préfète.

Deux explications de vote, tout d'abord Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police, chers collègues, cher Aurélien VÉRON, plusieurs intervenantes et intervenants de votre groupe ont fait, au fil de ce Conseil, des interventions appelant à l'objectivation des politiques publiques, à avoir un vrai rapport à la vérité en politique, donc je suis très embêtée par votre vœu.

Vous y parlez beaucoup des Jeux olympiques en effet, parce que ce que vous clamez concernant la Z.T.L. est tout simplement faux, c'est d'ailleurs l'enquête publique et son étude d'impact qui le disent. Je vous en cite quelques extraits :

"Sur le climat et changement climatique : impact positif,

Sur les eaux souterraines : impact positif,

Sur la démographie et les revenus : impact positif.

La Z.T.L. peut avoir un effet sur la démographie et le peuplement de la zone par ses effets sur le cadre de vie, plus grande appétence des familles, des séniors dans une zone apaisée.

Impact sur les équipements, positif : amélioration globale de l'accueil touristique et de l'accès aux équipements.

Impact sur le patrimoine culturel, positif ; impact sur le travail routier, positif ; impact sur les modes actifs piéton et vélo, positif ; sur les mobilités alternatives, positif ; sur les transports en commun, positif ; et sur le cadre acoustique que vous évoquez dans votre vœu, effet positif.

Le projet de la Z.T.L. a un impact positif d'une intensité faible sur le cadre acoustique. En effet, on observe une légère baisse du nombre de personnes exposées à un niveau sonore supérieur aux valeurs limites.

Qualité de l'air, bien entendu impact positif ; santé impact positif ; risque de transport même des matières dangereuses, impact positif."

C'est là où je me demande finalement, entre être inexact et mentir, où se trouve la limite.

Les écologistes voteront donc logiquement contre votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour une explication de vote pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je prends la parole, mais comment mieux dire que David BELLIARD et Raphaëlle RÉMY-LELEU, et surtout comment mieux illustrer l'indigence de la droite parisienne qui fait un vœu pour dire qu'il faut une étude là où il y en a déjà, David et Raphaëlle l'ont montré avec des chiffres et des faits.

Je vais en rappeler d'autres. Sur la commercialité à Paris Centre, on a une étude de l'APUR sur les pratiques d'achat et la mobilité des clients des commerces à Paris Centre, 54 % sont effectués en transport en commun, 34 % en marche à pied, 7 % à vélo, et 4 % seulement en véhicule motorisé, qu'il s'agisse de voitures, de deux-roues motorisés ou de taxis.

Parmi les clients, 74 % viennent dans le quartier dans le but de faire des achats alors qu'ils n'y habitent pas ou n'y travaillent pas, et la droite nous parle de mort du commerce à Paris Centre à cause de la Z.T.L.

Autre exemple avec la rue de Rivoli, on a un taux de vacance commerciale de 5,3 %, soit bien inférieur au taux moyen parisien et réduit de presque de moitié depuis 2020, 2021.

Cela, c'est sur le commerce, mais sur la diminution globale à prévoir du trafic, on a également des chiffres, cela devrait être environ 7 %.

Sur la santé, on a des concentrations inhalées de dioxyde d'azote qui diminueront d'environ 8 %, et jusqu'à 50 % de baisse d'intensité sonore du trafic routier sur les axes concernés.

Nous avons tous les chiffres et tous les éléments pour appeler de nos vœux l'application aussi rapide que possible de la Z.T.L., et bien sûr nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ? 17 voix

Qui est contre ? 24 voix

Qui s'abstient ? 3

Le vœu n° 106 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création de zones "vélos pied à terre".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 107 relatif à la création de zones dites "vélos pied à terre".

La parole est à Mme BÜRKL, pour le groupe MoDem et Indépendants, Madame la Maire.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Je souhaite de nouveau aborder le sujet des arrêtés municipaux "vélos pied à terre". Lille, Nice, Strasbourg, Angers, les villes françaises sont très nombreuses à avoir pris d'ores et déjà ce type d'arrêté municipal, qui leur permet de réglementer les déplacements à vélo ou à trottinette dans certains quartiers très fréquentés. Beaucoup de villes, peut-être même la majorité des villes en France, l'ont fait, sauf Paris.

La Ville de Paris n'a plus à prouver qu'elle mène une politique en faveur de la pratique cyclable, tant les aménagements sécurisés et dédiés ont été nombreux ces dernières années, avec le soutien de la Région Ile-de-France, de la Métropole et de l'Etat, et les projets en cours ne manquent pas.

Je profite de ce vœu pour insister sur mon souhait de voir se réaliser très rapidement la piste cyclable boulevard des Italiens, puisque j'ai entendu de la part des services un peu de retenue sur ce sujet, avec un projet qui serait reporté aux calendes, donc j'espère que les engagements seront vraiment retenus et engagés pour le boulevard des Italiens.

Le 9e prend toute sa part bien sûr et très largement à cette politique cyclable, si l'on en croit la dernière étude menée par l'association "Paris en selle".

La question ici avec les arrêtés municipaux "vélos pied à terre" n'est pas d'être pour ou contre le vélo à Paris, bien au contraire, mais bien de sécuriser les déplacements piétons dans les rues piétonnes aux abords des écoles et

dans les rues à forte densité commerciale. La priorité piétons est la priorité n° 1 du Code de la rue voté par notre Conseil de Paris en juillet dernier.

Bien sûr, je pense aux rues du 9e, la rue des Martyrs, la rue Cadet, mais pas seulement, la rue Montorgueil, la rue Mouffetard, ou encore autour du marché Aligre dans le 12e les jours de marché. Vous me répondez que le Code de la route stipule que dans ce type de rue, les vélos doivent rouler au pas, mais qu'est-ce que cela signifie pour un vélo de rouler au pas ?

Comment voulez-vous que les agents municipaux, déjà si peu nombreux sur le terrain et bien occupés par d'autres sujets, les verbalisent, alors qu'il est impossible de quantifier un dépassement de vitesse pour le "rouler au pas". Cela fait partie aussi de leur retour d'expérience et ce qu'ils nous disent.

A travers ce vœu, je réitère ma demande de donner de vrais outils de régulation de l'espace public à nos policiers municipaux en adoptant par arrêté des zones cyclistes pied à terre, et de choisir les rues concernées en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Delphine BÜRKLI, votre vœu sur la mise en place de zones cyclistes pied à terre marque sur ce point une divergence, même s'il pose une question que nous partageons, qui est la cohabitation entre piétons et cyclistes dans Paris, sujet important que nous prenons extrêmement au sérieux du fait d'ailleurs de la multiplication du nombre de cyclistes dans la Capitale, résultat de la politique que nous menons, donc je ne vais pas m'en plaindre.

Toutefois, effectivement, cela pose des questions de cohabitation. Je rappelle simplement que tout de même, la quasi-totalité des accidents graves impliquant des piétons sont causés par des véhicules motorisés, d'ailleurs surtout par des camions et non par des cyclistes.

Sur la question de la cohabitation, nous avons fait voter un Code de la rue, 50 mesures concrètes pour réguler ces tensions, mieux organiser le partage de l'espace public. On fait déjà un certain nombre de mesures, je le rappelle, des signalétiques, des dispositifs de ralentissement, notamment là où on sait qu'il y a une forte densité piétonne, ou encore l'élaboration de chicanes sur un certain nombre de pistes cyclables, qui obligent les cyclistes à ralentir lorsqu'ils arrivent devant une école.

Enfin, vous l'avez dit, pour nous le problème n'est pas de créer de nouvelles dispositions, tout cela existe déjà. L'important est de les faire respecter dans les aires piétonnes. Le Code de la route est clair, vélos et voitures doivent circuler à l'allure du pas. Cela fonctionne pour les voitures, je ne vois pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas pour les vélos. Le non-respect de cette règle est sanctionné par une amende de 135 euros, donc je vous invite d'ailleurs, tous les maires, à faire appel à vos effectifs locaux de la DPMP afin de prioriser ces contrôles.

Je rappelle que sur les berges de Seine, lors de "Paris Plages" par exemple, la régulation est déjà appliquée et porte ses fruits.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 du groupe MoDem et Indépendants avec, vous l'avez compris, un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 107 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la régulation des "fat bike" sur l'espace public.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 108 relatif à la régulation des "fat bike" sur l'espace public.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ils sont de plus en plus nombreux sur les pistes cyclables parisiennes. Ils, ce sont les "fat bike". "Bike", c'est contestable puisqu'il fait plutôt penser à une Harley-Davidson et qu'on pédale à peine. "Fat" sans aucun doute, de grosses roues deux fois plus larges qu'un vélo classique et un cadre épais. On pourrait presque parler de vélo SUV.

Ils sont considérés comme des vélos à assistance électrique dans le Code de la route et dès lors limités à 25 kilomètres/heure, contrairement aux "speed bike", qui eux peuvent aller jusqu'à 45 kilomètres/heure et pour lesquels le port du casque, l'immatriculation et l'assurance sont obligatoires.

Le principal problème des "fat bike" est la facilité avec laquelle on peut les débrider, qui est d'ailleurs largement un argument de vente. Il est particulièrement aisé de reprogrammer les logiciels qui limitent la vitesse de l'engin.

Résultat : les "fat bike" se transforment en "speed bike", mais sans les obligations qui vont avec, soit des bolides lancés à 30 ou 45 kilomètres/heure, créant des conflits d'usage et des situations particulièrement accidentogènes, notamment pour les autres usagers de la piste cyclable et pour les piétons.

Comme ils peuvent être une aide appréciable pour certains utilisateurs compte tenu de leur stabilité en temps de pluie, je pense notamment aux livreurs, l'idée n'est pas de les interdire. Néanmoins, ne laissons pas l'anarchie s'installer comme ce fut le cas avec les trottinettes.

Les collectivités territoriales en France, mais aussi en Europe, je pense notamment à Amsterdam, se saisissent actuellement de ce sujet. Il est donc urgent que notre ville en fasse de même et assure la régulation nécessaire pour ne pas que les conflits d'usage et les situations accidentogènes s'installent.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci chère Maud GATEL, pour ce point à la mode, j'ai envie de vous dire, des "fat bike", mais qui relève d'une certaine réalité sur la présence sur les pistes cyclables de ces gros vélos qui prennent beaucoup de place et vont parfois très vite.

Cela me donne l'occasion de rappeler les règles très claires qui encadrent la circulation des vélos à assistance électrique. Le Code de la route stipule qu'un vélo à pédalage assisté doit avoir un moteur d'une puissance maximale de 250 watts, et que cette assistance doit se couper dès que la vitesse atteint 25 kilomètres/heure. C'est une règle précise, essentielle pour garantir une cohabitation sécurisée entre tous les usagers des pistes cyclables. Au-delà de cette vitesse, le véhicule change de catégorie, devient soumis à d'autres obligations comme d'abord l'immatriculation.

Si ce cadre est respecté, en l'état du droit actuel les "fat bike" ont toute leur place légalement sur les aménagements cyclables que nous proposons. Le problème qui se pose à nous est d'abord celui des "fat bike" et des trottinettes électriques débridés, c'est-à-dire modifiés pour dépasser cette vitesse. La police municipale peut et réalise des contrôles de vitesse des cyclistes, verbalisant les vitesses excessives au regard de la situation.

Cependant, pour identifier formellement un vélo ou une trottinette modifiés, il ne suffit pas d'un simple contrôle visuel, il faudrait utiliser des bancs de roulement comme c'est le cas aux Pays-Bas, afin de tester si l'assistance électrique dépasse la limite légale de 25 kilomètres/heure. La police municipale de Paris n'est pas habilitée à effectuer ces contrôles ni à saisir ces vélos modifiés. Cette compétence relève exclusivement de la police nationale.

J'en profite pour interpeller la Représentante de la Préfecture de police pour qu'elle mène des opérations de terrain nécessaires, verbalisant les contrevenants en excès de vitesse, contrôlant les vélos débridés et les saisissant pour les retirer de nos rues.

L'Etat, d'ailleurs, doit mener un travail plus sérieux aussi du côté des revendeurs. Nous savons que certaines marques, notamment chinoises comme "Ouxi", commercialisent des vélos non homologués en Europe. C'est ici que le rôle des douanes est central, elles doivent s'assurer que ces vélos n'arrivent pas sur notre territoire.

Enfin, je rappelle tout de même que le sujet que vous posez est d'abord un sujet de changement de la législation. Je le dis pour toutes celles et tous ceux qui peuvent se sentir inconfortables avec ces gros engins, nous n'avons pas la possibilité, à notre niveau, de leur empêcher l'accès à nos infrastructures cyclables s'ils respectent le Code de la route et la législation.

Madame GATEL, je ne doute pas que vous userez de l'influence de votre mouvement dans la coalition gouvernementale actuelle pour faire avancer ce sujet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 108 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Oui, il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 108 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au stationnement payant dans le bois de Boulogne.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 109 relatif au stationnement payant dans le bois de Boulogne.

J'avais noté la parole à M. REDLER... Madame BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, à la mairie du 16e arrondissement, nous recevons de nombreux signalements concernant la mise en place du stationnement payant dans le bois de Boulogne. Cette mesure, le stationnement dans le bois de Boulogne, n'a d'une part pas mis fin aux problématiques de ventousage, et d'autre part nuit gravement à l'accessibilité du bois. Je pense notamment à l'accessibilité des nombreux clubs sportifs qui s'y trouvent.

Effectivement, le bois ne dispose pas d'un réseau de transport en commun assez conséquent et cette nouvelle tarification génère de nombreuses incompréhensions, malgré les dispositifs d'allègement que nous avons pu obtenir de la Ville de Paris.

La Commission du contentieux et du stationnement payant a rendu une décision le 29 janvier 2019, indiquant que l'autorité en charge du stationnement payant doit mettre à disposition une borne fixe de paiement à distance raisonnable des emplacements.

En raison de la spécificité du lieu, ceci n'est pas mis en place et il sera impossible de le mettre en place. Le paiement "via" des applications mobiles ne peut convenir à l'ensemble de la population, notamment aux personnes les plus âgées et ces fameuses applications ont régulièrement de nombreux dysfonctionnements.

Les bornes ne pourront, en raison des contraintes techniques, financières et environnementales, être installées qu'en lisière du bois.

Dans l'attente du développement d'un réseau de transport en commun suffisamment développé, j'espère que la Ville de Paris reverra sa copie afin d'arrêter de punir les Parisiens qui souhaitent profiter du bois, sans pour autant avoir à disposition un smartphone ou l'agilité suffisante de se servir des nouvelles technologies dans un lieu où l'on peut penser vouloir couper avec l'agitation citadine de la Capitale.

La Ville de Paris doit se mettre aux normes en supprimant le stationnement payant dans le bois de Boulogne.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Vous comprendrez, Madame BADAT-KARAM, que je ne pourrai pas donner un avis favorable à ce vœu, puisque vous nous demandez de revenir sur le paiement du stationnement dans le bois de Boulogne. Je ne suis pas étonné de la demande, un peu plus des arguments que vous utilisez dans votre vœu qui enchaîne les contrevérités.

D'abord, l'installation d'horodateurs n'est pas impossible dans un site classé, la pose est simplement plus réglementée avec notamment une autorisation d'urbanisme nécessaire. Il se trouve même que nous en avons installé un dans le bois de Boulogne, route du Champ d'entraînement. Si je reconnais que ce n'est pas beaucoup, je vous informe que nous n'avons reçu aucune demande d'annulation de F.P.S. émis dans le bois pour cette raison. Les usagers semblent très bien s'accommoder du paiement dématérialisé.

Quant à la décision de la CCSP, elle ne concerne pas directement le bois et parle de distance raisonnable. C'est une notion subjective lorsqu'il s'agit d'un espace d'agrément tel que le bois de Boulogne, que les gens fréquentent essentiellement pour leurs loisirs. Loisirs pour lesquels nous avons d'ailleurs créé un ticket de bois à 3 euros pour 3 heures, les mercredis et samedis.

Je crois que vous relevez ici ce que j'entends être un faux problème adossé à des interprétations juridiques hasardeuses pour défendre une vision assez classique, qui est la vôtre, de préservation de la circulation automobile. J'entends que pour vous, un horodateur dénature un bois. Je pense que le bois est dénaturé par le fait d'être un parking à ciel ouvert. Nous avons donc deux visions différentes de ce que doit être ce bois.

Pour ma part et dans les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui, je ne souhaite pas revenir sur notre décision du paiement du stationnement dans les bois, notamment dans le bois de Boulogne. J'émet un avis défavorable sur votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 109 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 109 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la rénovation de la passerelle Alboni située sous le pont Bir-Hakeim.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 110 est relatif à la rénovation de la passerelle Alboni située sous le pont Bir-Hakeim.

Pour évoquer ce vœu, la parole est à Véronique BUCAILLE, pour "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la passerelle Alboni est endommagée depuis 2021 et la Ville de Paris a longtemps repoussé les travaux de rénovation, alors même qu'elle savait que les marathons olympiques, paralympiques et populaires emprunteraient ce chemin.

La Ville de Paris a d'abord préféré consolider la passerelle par un aménagement précaire en installant des échafaudages maintenant cette dernière, ce qui a gêné pendant plusieurs années le trafic des bus comme celui des voitures.

La mairie du 16e, l'association des riverains "Passy Seine", et ici en Conseil de Paris, nous n'avons eu de cesse de vous alerter précisément sur la dangerosité de cette passerelle et l'impact sur la circulation des bus et des voitures. En août dernier, c'est la Préfecture de police qui a été contrainte de fermer la passerelle pour des raisons de sécurité.

Aujourd'hui, la mairie du 16e et les riverains souhaiteraient connaître le calendrier précis. Le marché de travaux de rénovation de la passerelle a-t-il enfin été attribué ? Quand débiteront les travaux et avec quelles conséquences pour les riverains ? La section Seine et ouvrages d'art de la Ville de Paris déclare un démarrage très prochainement, mais que veut dire "très prochainement" ?

Il est en effet important d'anticiper les problèmes de circulation, les contraintes pour les riverains, et les entraves au cheminement des piétons que vont entraîner ces travaux.

Nous avons besoin de réponses, c'est donc pourquoi, avec Jérémy REDLER, Francis SPINER et les élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous demandons à la Ville de Paris de fournir des informations précises sur les travaux, leur impact sur la circulation dans le quartier, ainsi que sur la date de réouverture prévue de la passerelle Alboni.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BUCAILLE.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD pour l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Véronique BUCAILLE, pour ce vœu concernant la passerelle piétonne présente sous le pont Bir-Hakeim, pour traverser l'avenue du Président-Kennedy. Je comprends tout à fait les inquiétudes légitimes que suscite la situation de cette passerelle depuis sa fragilisation en septembre 2021, et suite aux difficultés vécues lors du marathon pour tous. C'est un sujet de préoccupation majeur pour nous depuis trois ans, suivi avec beaucoup d'attention.

Il faut garder toutefois à l'esprit que les études de vulnérabilité de la structure et les études préparant une réparation ou une reconstruction de la passerelle sont malheureusement très longues sur ce type d'ouvrage assez rare. Elles impliquent de multiples experts de la Ville de Paris et de l'Etat.

Alors que dans un premier temps, les différentes expertises proposaient une réparation de l'ouvrage historique, les dernières conclusions de 2023 recommandent un remplacement complet de la passerelle. En ce sens, je vous informe qu'un marché a été notifié au mois de septembre.

Le chantier de remplacement devrait débiter très prochainement, comme annoncé lors du Conseil de Paris de novembre 2023, probablement à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre et s'étendre jusqu'en mars 2025, puisque le chantier de remplacement ne pouvait pas se tenir au cours de la période des Jeux olympiques et paralympiques.

Nous avons veillé à ce que les contraintes sur la circulation soient strictement minimisées. Les fermetures de l'avenue du Président-Kennedy seront limitées aux nuits nécessaires pour retirer l'ancienne passerelle et installer la nouvelle, qui sera préalablement assemblée en usine.

Pour ce qui est des piétons, la continuité de la traversée sera assurée tout au long du chantier. Une signalisation adaptée sera mise en place afin de garantir leur sécurité et leur facilité de déplacement.

Par ailleurs, et en parallèle des travaux de remplacement de la passerelle, d'autres interventions seront réalisées, notamment des travaux sur les accès métalliques et les murs adjacents de l'ouvrage, travaux votés dans le cadre du budget participatif. Cela permettra de revaloriser l'ensemble du site et d'en améliorer l'esthétique.

Etant donné les éléments que je vous ai partagés à la suite de votre vœu, je vous invite à le retirer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 110 du groupe LR LC est-il maintenu ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Je prends acte des éléments sur le début et la fin des travaux, sur la continuité pour les piétons. Je retire donc mon vœu. J'espère que vous tiendrez les délais que vous venez de nous annoncer aujourd'hui.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Donc, pas de vote sur le vœu n° 110.

2024 PP 64 - Convention de financement des activités de la Fondation Louis Lépine pour 2024.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons aux projets de délibération rapportés par Nicolas NORDMAN, à commencer par le projet PP 64. Convention de financement des activités de la Fondation Louis Lépine pour 2024.

M. BALADI prend tout d'abord la parole, pour le groupe Union Capitale.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs Conseils, je voulais intervenir sur ce projet de délibération, alors même en ce vendredi soir, je n'allais pas me désinscrire, désolé, au grand dam de Mme RÉMY-LELEU, qui lors d'un précédent Conseil pensait que ce n'était pas un sujet important pour notre groupe.

Dans ce projet de délibération, nous sommes donc amenés à voter pour une convention de financement des activités de la Fondation Louis Lépine, du nom de l'ancien Préfet de police. Cette fondation œuvre à l'action sociale de la Préfecture de police de Paris reconnue d'utilité publique depuis 1950. Elle est engagée avec plus de 4.000 actions autour de quatre grandes missions :

- solidarité financière avec : des prêts sociaux ; la bourse aux orphelins ; les aides aux victimes du devoir, distinction honorifique attribuée à un membre de la Fonction publique tué dans l'exercice de ses fonctions ;

- aides au logement : résidence de logement social, cautionnement des loyers, prêts à taux zéro ou préférentiel pour les bénéficiaires ;

- prestations vacances : séjours jeunes, vacances familles, subventions vacances ;

- prestations culturelles : médiathèque, billetterie, kiosque spectacles.

Avec ce vote, nous réaffirmons plus que jamais notre soutien aux agents de la Préfecture de police et nous les remercions pour leur dévouement au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Mme LAVIELLE vous répond, M. NORDMAN devant se déporter pour des questions de participation au conseil d'administration.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je n'ai pas noté de question particulière, mais je prends bonne note de ce soutien.

Pour compléter, la Fondation Louis Lépine est effectivement un partenaire très important pour les agents de la Préfecture de police. Elle est reconnue d'utilité publique. C'est l'opérateur chargé de la mise en œuvre d'une partie de la politique d'action sociale pour les agents relevant de l'État et ceux relevant des administrations parisiennes.

Vous aviez adopté, lors du Conseil du 4 au 7 juillet 2023, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025. Au titre de cette convention pluriannuelle, le budget spécial finance donc des activités au bénéfice des agents des administrations parisiennes, qu'il s'agisse des colonies de vacances pour les enfants, de l'organisation de l'arbre de Noël, des chèques vacances, ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement de la fondation.

Je conclurai en disant que la convention annuelle présentée s'inscrit dans le cadre de cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 64).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre le harcèlement de rue à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Vient ensuite le vœu n° 111 relatif à la lutte contre le harcèlement de rue à Paris.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL que je ne vois pas... C'est Mme de COMPREIGNAC, pour le groupe Union Capitale.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu que je présente avec mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, retenu dans le 18^e arrondissement, et les élus d'Union Capitale, porte sur le harcèlement de rue. Une problématique cruciale qui affecte quotidiennement la vie de nombreuses femmes et jeunes femmes à Paris, qu'elles soient parisiennes, franciliennes ou tout simplement touristes.

Selon la Fondation des femmes, plus de 80 % des Françaises ont été victimes de harcèlement de rue. Les chiffres sont alarmants : les violences sexuelles ont augmenté de 30 % entre avril 2023 et avril 2024 d'après la Préfecture de police de Paris. Pour lutter efficacement contre ce fléau, nous proposons deux mesures essentielles et concrètes qui ont fait leurs preuves dans plusieurs villes en France et arrondissements parisiens, notamment le 17^e à l'initiative de son maire Geoffroy BOULARD.

D'une part, le déploiement d'une application de lutte contre le harcèlement de rue, spécialement conçue pour les femmes, les personnes LGBTQIA+, les seniors et les jeunes, qui permettra aux utilisateurs de partager leur localisation, de trouver un lieu sûr et de signaler des situations dangereuses.

D'autre part, la mise en place du dispositif "Où est Angela", qui a déjà fait ses preuves dans d'autres villes en permettant aux victimes de harcèlement ou de violences d'identifier facilement les établissements qui peuvent leur garantir un accueil sécurisé. Nous proposons de distribuer les autocollants et affiches portant la mention "Où est Angela" accompagnée d'un numéro d'urgence, afin de permettre aux personnes en danger de signaler leur situation rapidement et de recevoir une aide immédiate.

Ces mesures ne sont pas seulement des solutions techniques, elles représentent un engagement fort de notre part pour sensibiliser la population à l'importance de combattre le harcèlement de rue et pour renforcer la sécurité dans notre ville. Elles permettront à la fois de prévenir des situations dangereuses pour les femmes et de sensibiliser les professionnels et le public à ces mesures, aux premiers gestes d'aide aux victimes.

Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir ces initiatives et à œuvrer ensemble pour faire de Paris une ville plus sûre pour toutes et tous. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la conseillère.

La parole est à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre, pour l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je vous remercie d'avoir porté l'attention de notre Assemblée sur un sujet essentiel que nous portons avec ma collègue Hélène BIDARD.

La lutte contre le harcèlement de rue est un sujet qui a été pris en considération depuis maintenant de nombreuses années, avec beaucoup d'initiatives qui sont prises : l'élaboration d'un guide "Genre et espace public" ; le développement des postes d'intervenants sociaux en commissariat pour accueillir les victimes de violences sexistes et sexuelles ; le financement de nombreuses associations qui luttent contre ces violences ; et évidemment la création de la police municipale avec des formations dédiées obligatoires pour l'ensemble de nos agents.

Concernant les dispositifs que vous évoquez, le dispositif "Demandez Angela" est déjà mis en place dans le 11^e arrondissement et a vocation à être déployé dans d'autres arrondissements, s'ils le souhaitent.

A l'occasion des Jeux olympiques, nous avons signé une convention avec une autre application "UMAY", qui permet de procéder à des signalements et accompagne un certain nombre de lieux dits sûrs pour permettre aux personnes qui se sentiraient en danger dans les rues de pouvoir, grâce à leur application, gagner ces lieux. Ce sont d'ores et déjà plus de 350 commerces qui se sont recensés à Paris dans le cadre de ce dispositif.

Compte tenu du fait que ces dispositifs sont d'ores et déjà largement employés dans notre ville, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable. Bien évidemment, nous allons dans le sens que vous évoquez dans votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous invite vraiment à tenir vos conversations en dehors de l'hémicycle. Le brouhaha est assez difficile pour les orateurs.

Madame la Préfète.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Quelques mots pour rappeler que la lutte contre le harcèlement de rue est aussi une des priorités de la Préfecture de police. On a évoqué des applications qui sont particulièrement utiles et performantes.

L'application "UMAY", qui a fait l'objet d'une convention entre son éditeur et le Ministère de l'Intérieur le 10 février 2022. Nicolas NORDMAN l'a rappelé, cet outil permet de sécuriser les déplacements des utilisateurs grâce à un système de géolocalisation et d'itinéraire partagés, transmis à des personnes de confiance choisies dans son répertoire de contacts. Un bouton d'urgence permet également de prévenir ses contacts désignés et de partager sa géolocalisation en cas d'agression ou de harcèlement de rue.

Cette application référence un ensemble d'établissements qu'elle labellise "safe place", donc des lieux de refuge partenaires bienveillants à proximité de l'organisateur.

L'ensemble des commissariats de police de l'agglomération parisienne est actuellement référencé dans l'application en qualité de "safe place".

Dans la même veine, nous promovons aussi l'utilisation de l'application "The Sorority", qui a fait l'objet d'une convention entre la DGGN, la DGPN et la Préfecture de police, signée en 2023 par le Ministère de l'Intérieur. C'est un peu le même principe que l'application "UMAY", à la différence près que l'alerte est lancée à l'ensemble des membres enregistrés dans l'application et dont le profil a été vérifié au préalable par les administrateurs de l'application.

Le dispositif "Où est Angela ?" évoqué tout à l'heure, lancé par Marlène SCHIAPPA en 2020, est également présent sur Paris. Les policiers sont formés de plus en plus à cette problématique et sont tout à fait désireux d'intervenir de plus en plus au sein des collèges et des lycées qui offrent des actions de sensibilisation aux élèves sur la notion du consentement.

Ce sont des thématiques que nous développons avec nos policiers des missions de prévention, de communication et d'écoute des commissariats parisiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Une explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes", par Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote si le vœu n'est pas retiré pour rappeler notre soutien aux associations féministes qui œuvrent dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment "HeForShe" et "ONU Femmes France" qui, aux côtés, certes, de Marlène SCHIAPPA, ont été à l'initiative de cette grande campagne.

Nous accueillons toujours avec plaisir les chiffres de la Préfecture de Paris sur la verbalisation de l'outrage sexiste ou ce qui est trop souvent appelé le harcèlement de rue.

Je tiens à relayer le plaidoyer de nombreuses associations féministes qui explique que parler de harcèlement de rue a tendance à dépolitiser cette question des violences sexistes sur l'espace public, ce qui est dommage, car cela fait partie des violences sexistes et sexuelles où la preuve est faite tant par les verbalisations que par les enquêtes de victimisation, et que 100 % des auteurs de ces infractions sont des hommes.

Un soutien donc sur le principe, mais un dispositif déjà largement en place à Paris. Je suis également gênée par l'appel un peu systématique que l'on retrouve dans votre vœu à la démultiplication de la vidéosurveillance, car je vous rappelle, chers collègues, que nous avons voté à l'unanimité un vœu demandant l'évaluation de l'efficacité de la vidéosurveillance, qui n'a pas fait ses preuves, pas non plus dans la verbalisation de ce que vous appelez le harcèlement de rue et qui est bien un harcèlement sexuel ou sexiste.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame de COMPREIGNAC, le vœu est-il maintenu ?

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Oui.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions de sécurité dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'une brigade de la police municipale spécialement dédiée à la lutte contre la délinquance dans le bois de Boulogne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux n^{os} 112, 113 et 113 bis relatifs aux conditions de sécurité dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

La parole est tout d'abord à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pendant les auditions de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois de Boulogne et de Vincennes, le sujet de la sécurité revenait de façon récurrente. L'insécurité freine la fréquentation des Parisiens et surtout notamment des femmes dans les deux bois.

Récemment, le bois de Boulogne a été le lieu d'un drame terrible et intolérable, le meurtre de Philippine, et dans le bois de Vincennes, durant six mois il y a eu une terreur à la suite de plusieurs agressions sexuelles qui ont eu lieu de mai à septembre, septembre étant le moment de l'arrestation d'un prédateur sexuel. Cette arrestation a bien sûr soulagé tous les usagers du bois de Vincennes.

Oui, la sécurité est un véritable sujet. Pendant la Mission d'Information et d'Evaluation, à l'ensemble des groupes politiques nous avons fait des préconisations, notamment les 37, 38 et 39 qui visaient à améliorer la sécurité dans les bois en restant dans les compétences de la Ville de Paris.

Je rappelle ces préconisations, il s'agit du renforcement de la police municipale avec des formations de cette police dédiées aux enjeux spécifiques des bois, avec surtout le maintien et le renforcement de la présence de la Garde républicaine. Et enfin, la mise en place et l'accélération de l'éclairage en tenant compte des innovations qui existent sur le marché, grâce à des éclairages qui soient beaucoup plus respectueux de l'environnement, permettant ainsi de concilier aussi bien les enjeux écologiques que la sécurité.

Le groupe Changer Paris vous demande donc de mettre en urgence et en application ces préconisations, de définir une méthodologie et un calendrier qui se retrouveront aussi, je l'espère, très bientôt dans les orientations budgétaires que nous verrons le mois prochain.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour M. REDLER, qui prend la parole ?

Mme BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Chers collègues, comme nous avons eu l'occasion de le dire lors de ce Conseil, c'est avec émotion et tristesse que je m'adresse à vous après l'événement tragique qui a secoué le 16^e arrondissement, Paris et la France entière, la perte de Philippine, victime d'un acte de violence ignoble dans le bois de Boulogne. Nous partageons tous une immense douleur face à cet acte odieux qui heurte profondément notre sens du vivre ensemble, de la justice et de la sécurité.

Après cette période légitime de recueillement et dans l'attente de la justice, nous devons tous agir pour la sécurité de tous les usagers du bois de Boulogne, notamment des femmes et familles, afin qu'elles puissent profiter de ce poumon vert au cœur du 16^e arrondissement sans craindre une mauvaise rencontre.

Ce crime nous alerte sur la gravité de l'insécurité, sur la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité à travers des effectifs de police supplémentaires, mais aussi des caméras de vidéoprotection.

A la suite de ce drame, le maire du 16^e arrondissement, Jérémy REDLER, a immédiatement demandé un renforcement des moyens affectés au bois de Boulogne, auquel le Préfet de police a répondu favorablement, et nous l'en remercions.

De plus, nous accueillons avec satisfaction les discussions engagées sur la possibilité d'installer la Garde républicaine au sein même du bois de Boulogne, ce qui permettra des interventions plus rapides.

La Mission d'Information et d'Evaluation sur les bois, grâce à un travail sérieux et approfondi auquel j'ai pu participer, avait préconisé que les agents de la police municipale du 16^e puissent avoir des compétences dans le bois de Boulogne.

Aujourd'hui et comme depuis plusieurs mois, la mairie du 16^e demande une brigade spécifique pour le bois, afin que les patrouilles soient quotidiennes et efficaces. La présence de cette brigade permettra d'agir contre les trop nombreux actes de délinquance : vol à la roulotte, agression de personnes prostituées, consommation et vente de

stupéfiants. Elle permettra aussi d'affirmer la volonté de la Ville de ne pas se soumettre et de ne pas accepter cette situation avec résignation. La brigade du bois est nécessaire afin qu'aucun autre drame ne puisse s'y dérouler.

Enfin, nous le demandons depuis plusieurs années, la police municipale doit être armée afin de pouvoir agir et sécuriser Paris en assurant également la sécurité de ses propres agents.

Madame la Maire, je vous remercie d'agir concrètement et rapidement pour le bois de Boulogne en créant cette nouvelle brigade dans les plus brefs délais.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BADAT-KARAM.

La parole est à Mme LAVIELLE, au nom du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Suite à cet événement tragique que vous avez rappelé, Madame la conseillère, la disparition de Philippine le 21 septembre dernier dans le bois de Boulogne, le Préfet de police a décidé la mise en place d'un plan de sécurisation renforcé dans les bois, il l'a détaillé cette semaine en question d'actualité, sur le secteur du bois de Boulogne et de la porte Dauphine.

Nous avons renforcé les patrouilles traditionnelles avec l'appui, lorsque c'est faisable, d'unités de force mobiles et la présence de la Garde républicaine.

Chaque jour, de 6 heures 30 à 22 heures, ce sont 2 équipages du premier district de la direction territoriale de Paris qui sécurisent les lieux, avec 2 véhicules de la CSI 75. La nuit, entre 22 heures et 6 heures 30 du matin, ce sont 2 équipages de la BAC 75 N qui prennent le relais.

Du côté de la Garde républicaine, le Préfet de police a demandé qu'à compter de lundi prochain, on passe à 25 patrouilles hebdomadaires. Aujourd'hui, on est à 20 hebdomadaires sur le bois, cela représente déjà plus d'un quart de l'ensemble des patrouilles parisiennes de la Garde républicaine et on accentue encore cette présence.

Vous avez mentionné les discussions en cours pour avoir ce que l'on appelle un "pack" permanent de chevaux et d'officiers qui seraient présents sur place. Les discussions sont en cours avec la Ville de Paris et la Garde républicaine pour favoriser cette installation.

Croyez bien en la détermination et la poursuite de cette présence visible et tout au long de la journée, mais également la nuit de nos effectifs pour sécuriser le bois.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne désormais la parole à M. Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion, lors de cette séance du Conseil de Paris, d'exprimer toute la solidarité de notre Assemblée suite au meurtre de Philippine dans le bois de Boulogne.

J'ai eu également l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises avec le maire du 16^e arrondissement pour que nous puissions très rapidement tirer l'ensemble des conséquences et notamment en termes de sécurisation du bois, avec des renforts de la police municipale qui ont été mis sur le lieu ces derniers jours et vont continuer autant que nécessaire, de la même manière que, comme vient de le dire Élise LAVIELLE, la police nationale a également renforcé sa présence dans le bois.

J'ai également indiqué que j'étais prêt, concernant le bois de Vincennes, à regarder pour renforcer de manière pérenne les effectifs de la police municipale sur ces sites, compte tenu de la spécificité de ces lieux qui sont très difficiles à sécuriser.

Concernant la mise en œuvre des préconisations de la M.I.E., elles sont en cours et nous allons y travailler. Cela concerne bien entendu particulièrement l'éclairage, la formation de la police municipale. Nous sommes tout à fait disposés à ce que ces préconisations soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

Enfin, la Maire de Paris l'a dit lors de cette même séance, nous travaillons à une installation pérenne de la Garde républicaine, ce qui sera aussi un élément très important pour assurer une présence plus permanente et plus continue dans le bois.

J'ai présenté un vœu de l'Exécutif pour répondre aux deux vœux qui ont été présentés. Je souhaite donc que vous puissiez soutenir ce vœu et retirer les vôtres.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez compris, en réponse aux vœux n^{os} 112 et 113, l'Exécutif a déposé le vœu n° 113 bis. Le vœu n° 112 du groupe Changer Paris est-il maintenu, Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je vais le retirer.

Comme il n'y a pas forcément d'échéancier dans le vœu de l'Exécutif, j'espère que ce sera dès le budget primitif et le rapport d'orientations budgétaires que l'on pourra voir que ces mesures sont présentes.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Même question pour le groupe LR LC.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui, on va le retirer. On attend vraiment des réponses très rapides.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 113 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 174).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en matière de sécurité et à l'attractivité de la police municipale.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 14 relatif à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en matière de sécurité et d'attractivité de la police municipale.

La parole est à Mme TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi d'excuser le maire Philippe GOUJON, retenu en mairie.

Trois ans après la création de la police municipale parisienne, la sécurité demeure une priorité pour l'ensemble des habitants de Paris.

Face aux défis croissants, qu'il s'agisse de la lutte contre la délinquance ou contre les incivilités, il apparaît urgent de renforcer l'attractivité de notre police municipale.

L'objectif ambitieux de recruter près de 5.000 policiers municipaux d'ici les Jeux olympiques et paralympiques 2024 n'a malheureusement pas été atteint. Aujourd'hui, seulement 2.000 agents sont en poste. Ce chiffre est largement loin de répondre aux besoins sécuritaires d'une ville comme Paris, et c'est la capitale.

Pire encore, nous devons reconnaître que sans sanction immédiate, cet objectif risque de ne pas être atteint d'ici la fin de votre mandat en 2026. Le constat est clair, la police municipale parisienne souffre d'un manque d'attractivité. Le coût de la vie, notamment du logement, pèse lourdement sur les agents et leurs conditions salariales restent insuffisantes. De plus, l'absence d'un armement légal ainsi que le manque d'équipements adaptés au sein des brigades territoriales freinent leur efficacité et leur engagement.

Face à ces constats, il est impératif d'agir sans délai. C'est pourquoi nous vous demandons de prioriser, ce n'est pas notre première demande, nous l'avons déjà fait, l'attribution de logements sociaux municipaux de votre contingent aux agents de la police municipale, en complémentarité de ce qui se fait dans les arrondissements. Il est crucial de pouvoir leur permettre de se loger à Paris.

Par ailleurs, nous vous l'avons déjà demandé, armons-les d'une arme létale dans des conditions bien entendu sécurisées, encadrées par une formation rigoureuse au sein de la nouvelle école des métiers de la sécurité.

En attendant, il est nécessaire de les équiper de pistolets à impulsions électriques et de les former en conséquence afin d'assurer leur propre sécurité, mais aussi celle des Parisiennes et Parisiens.

Nous vous demandons également, Madame la Maire, de signer une convention avec le Ministère des Armées facilitant ainsi le recrutement d'anciens militaires au sein de la police municipale. De plus, de privilégier le recrutement d'anciens policiers et gendarmes pour les postes d'encadrement, de renforcer l'efficacité de la police.

La sécurité de Paris ne peut pas attendre...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - La sécurité des Jeux olympiques a démontré qu'avec des moyens suffisants, nous pourrions garantir la sécurité de tous. C'est pourquoi, avec mon collègue Philippe GOUJON et l'ensemble des maires, nous demandons un grand plan de transformation de la police municipale à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nicolas NORDMAN pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Le temps est évidemment trop court pour répondre à l'ensemble des interpellations qui m'ont été faites là.

Je suis toujours étonné de ces prises de position qui dénigrent, d'une certaine manière, notre police municipale, tout en déplorant son manque d'attractivité supposé.

Au contraire, il faut valoriser notre police municipale pour en faire une police plus attractive. Je ne crois pas que ces prises de position en Conseil, régulières, Conseil après Conseil, concernant notre police municipale, contribuent à la rendre plus attractive.

Je voudrais, au contraire, m'appuyer sur le rôle éminent qui a été reconnu, je crois, par les Parisiens et les Parisiennes, et au-delà par l'ensemble des autres forces de sécurité, de notre police municipale à l'occasion des Jeux olympiques, et pouvoir profiter justement de cet élan, de cette visibilité qui a été donnée à cette police pour, au contraire, la mettre en avant et permettre qu'elle soit attractive.

C'est la raison pour laquelle nous allons développer un certain nombre de dispositifs à l'issue de ces Jeux olympiques, notamment pour continuer à recruter dans notre police municipale.

Nous avons annoncé que nous allons mettre en place des recrutements sans concours, d'agents d'accueil et de surveillance, pour leur donner ensuite la possibilité, s'ils le souhaitent, de rejoindre la police municipale. 220 postes sont ouverts dès cette fin d'année pour notamment recruter des personnes qui ont travaillé pendant les Jeux olympiques à la sécurité privée.

Nous ouvrons un nouveau concours de police municipale avec 300 postes pour continuer à faire augmenter le nombre de policiers municipaux à Paris.

Nous allons également profiter de l'élan que nous avons eu pendant les Jeux avec un renfort en termes de matériels et d'équipements, qui seront désormais utilisés par la police municipale. C'est là, je crois, un héritage tout à fait positif des Jeux olympiques pour pouvoir recruter et faire en sorte que cette police soit encore plus nombreuse dans les rues de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", pour une explication de vote.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Comme l'a dit M. le maire, Nicolas NORDMAN, il est compliqué de répondre à tout.

D'abord, un sujet d'étonnement, puisque vous demandez qu'il soit plus facile pour les militaires d'accéder à la police municipale, cela fait déjà partie des dispositions prévues dans le Code de la défense. On ne va pas exonérer les anciens militaires de l'agrément du Procureur de la République. Ce serait extrêmement problématique.

Sur la question des conditions de l'attractivité de la police municipale, pour reprendre vos termes, j'aimerais vous citer un grand gauchiste devant l'éternel, à savoir David LISNARD, qui avant-hier sur "France Info", durant la matinée, expliquait à quel point le désengagement de l'Etat du point de vue des effectifs de la police nationale, de sa présence sur le terrain et même de sa formation à l'usage encadré de l'armement était une manière de renvoyer la balle aux collectivités territoriales et de faire peser sur elles des charges financières supplémentaires.

Je vous invite donc à soutenir une augmentation du budget du service public de sécurité au niveau de l'Etat et du point d'indice, car il est difficile de se loger à Paris avec les salaires de la Fonction publique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 14 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - A l'orée de la 4e Commission, chers collègues, un petit point minutage, à ce rythme, nous serons encore ensemble jusqu'à 22 heures 30, 22 heures 45.

Mon cher collègue Nicolas NORDMAN vient de le dire, le temps est court. Je vous invite donc à réfléchir, agir et parler en conséquence.

Monsieur le Président de la 4e Commission, cher Gauthier CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, on essaie de faire que la 4e Commission soit un lieu d'audition, de formation sur des sujets d'actualité à impacts municipaux.

Aussi, j'ai souhaité passer la première heure de la précédente 4e Commission à nous former collectivement sur l'aide médicale d'Etat, sur son fonctionnement et les impacts de sa réforme, une loi étant déjà déposée. Bien évidemment donc, toute coïncidence avec l'actualité étant malvenue sur ce sujet.

Non content de faire partie de ceux qui croient qu'il y a des principes intangibles dans l'Etat de droit, rappeler la vérité des chiffres et des faits permet de lutter contre les vérités alternatives, surtout quand 0,5 % des dépenses de santé concernent l'A.M.E., et j'emploie le terme de "vérités alternatives" à dessein.

Quelques chiffres issus de cette audition : 25 % des bénéficiaires sont des enfants. Il faut 3 mois de présence sur le territoire et 10.000 euros de ressources par an pour pouvoir en bénéficier. La liste des soins est très restrictive. On est donc là bien loin de ce qui est généralement dépeint par ceux qui veulent à tout prix réformer l'aide médicale d'Etat.

Surtout, venons-en aux faits, cette audition a permis à Anne-Claire BOUX de rappeler, pour la Maire de Paris, que nous continuerons à maintenir l'aide médicale d'Etat dans les trois centres médicosociaux dédiés, des centres municipaux qui garantissent, je tiens à le souligner, un accueil inconditionnel. Ce, car si nous ne le faisons pas et si la loi du Gouvernement passe, ce sera la pression sur les urgences des hôpitaux de Paris et de graves problèmes de santé publique qui se multiplieront pour les Parisiennes et Parisiens.

J'espère que cette audition aura permis à certains de changer leurs idées, mais l'espoir fait vivre.

Nous avons fini cette 4e Commission en étudiant une quarantaine de projets de délibération et 12 vœux.

Madame la Maire, je vous rends 3 minutes de mon temps de parole. Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Bravo, merci au nom de la collectivité.

2024 DSP 19 - Subventions (1.820.084 euros) dans le cadre du plan d'action de la Ville pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 19. Il s'agit de subventions pour un montant de 1.820.084 euros dans le cadre du plan d'action de la Ville pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et dommages à Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Anne SOUYRIS, Madame la Sénatrice, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 19 août, la défenseure des droits rendait une décision relative à la gestion de la scène de consommation de "crack" située dans l'espace public du Nord-Est de Paris.

Dans cette décision, elle dénonce les atteintes aux droits et libertés fondamentaux des consommateurs de drogue, les considérant liés à l'insuffisance des politiques publiques, notamment de l'Etat, en la matière.

Elle souligne l'importance cruciale de poursuivre et de renforcer une politique de santé, d'hébergement et de réduction des risques pour les consommateurs et consommatrices de "crack" dans la poursuite des actions mises en place par la Ville de Paris avec l'aide de l'Etat.

Elle note que le développement et l'augmentation de places d'hébergement avec le dispositif "ASSOR", mis en place par le Plan "crack" parisien en 2018, représentent une étape cruciale qu'il faut continuer de soutenir pour accompagner les personnes en situation de dépendance au "crack" vers une réinsertion durable, en offrant un lieu de vie stable et sécurisé.

Néanmoins, elle tire la sonnette d'alarme considérant que l'approche de réduction des risques reste insuffisante à Paris tant que d'autres haltes soins addictions ne seront pas mises en place pour faire face à la consommation de "crack" en rue et permettre aux grands usagers de "crack" d'éviter l'overdose et de limiter les maladies liées aux drogues, tout en leur apportant les premiers soins et liens, même s'ils ne souhaitent pas arrêter leur consommation.

Mes chers collègues, vous comprendrez l'importance de continuer notre action d'accompagnement sans jugement auprès de ces quelque 700 personnes très dépendantes et de subventionner les associations de réduction des risques, qui simplement leur ouvrent, jour après jour, la possibilité de vivre.

Je remercie particulièrement Anne-Claire BOUX, mais aussi les maires d'arrondissement qui se battent dans le Nord-Est parisien, de leur ténacité pour que les H.S.A. prennent toute leur place à Paris et que notre ville soit libérée de la consommation de rue, et les usagers de drogue enfin soignés, ainsi que le recommande Claire HÉDON au nom des droits fondamentaux aujourd'hui non respectés pour ces femmes et ces hommes en grand désarroi.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour le groupe LR LC, j'avais une inscription de M. SZPINER.

Non.

Madame BOËLLE ?

Désinscription. Cela ne nous avait pas été indiqué.

M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous étudions ici l'attribution de subventions à cinq associations pour "une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris".

Soit, vous n'avez pas notre vision de la réduction du risque, elle diffère même très largement. Nous voulons, nous, par contre, réduire les risques et non pas les invisibiliser. A ce titre, nous déplorons une nouvelle fois la subvention attribuée à "Gaïa Paris", gestionnaire de la salle de "shoot" du 10e arrondissement.

L'abandon de la Ville face à la consommation de stupéfiants dans les quartiers de Paris est un grave problème. Les conséquences sont désastreuses pour les habitants qui en font les frais, notamment d'une politique laxiste qui ne conduit à aucun sevrage des toxicomanes, mais les maintient dans leur addiction comme vient de l'évoquer Mme la sénatrice SOUYRIS.

Au groupe Changer Paris, notre ligne politique est claire, les personnes consommées par leur addiction doivent pouvoir en sortir pour ensuite entamer un parcours de réinsertion.

Madame la Maire, Anne-Claire BOUX, depuis le temps que l'on se parle, vous pourriez sortir de votre dogmatisme. Par exemple, et même Mme SOUYRIS peut donner des chiffres : combien de personnes vous avez soignées ? Combien de personnes sont sevrées ? Combien de personnes sont réinsérées ? Chaque fois que l'on demande, tout nous est opposé, notamment notre irresponsabilité sociale. En revanche, tout va bien de votre côté.

Cette responsabilité collective est de proposer un chemin vers le sevrage. Cela implique une prise en charge globale à la hauteur de la complexité des situations rencontrées sur l'ensemble du territoire parisien.

Je voudrais m'associer, par cette intervention, au désastre que vivent les habitants du 100, rue d'Hauteville avec un CAARUD, puisque votre politique consiste à ouvrir des CAARUD partout.

Je voudrais m'associer au futur désastre des riverains du 76, rue de Cléry, puisque vous allez ouvrir un CAARUD là-bas aussi. En termes de concertation, personne n'est au courant. Les riverains ont découvert qu'un CAARUD allait ouvrir dans leur immeuble, à côté de chez eux.

Vous vous obstinez à soutenir la salle de "shoot", ce qui est un aveu d'impuissance terrible dans la lutte contre la consommation de drogue et ne permet pas aux consommateurs de sortir de l'usage, bien au contraire.

Mes collègues du groupe Changer Paris et moi-même refusons toujours de nous résoudre à ce triste sort. C'est la raison pour laquelle nous demandons un vote disjoint sur les articles 3 et 4 de ce projet de délibération, afin de voter contre la subvention proposée à l'association "Gaïa", et voter pour le reste du projet de délibération.

En 2 minutes 30, Madame la Maire.

Dans l'Hémicycle. - C'est une association financée par le gouvernement de Mme DATI.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme BOUX a la parole et elle seule.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Chers collègues, dans la continuité de l'action portée par ma prédécesseure Anne SOUYRIS que je salue, oui, nous continuons, et depuis un an je travaille en lien étroit avec, en effet, l'A.R.S., la Préfecture de Région et la Préfecture de police, c'est-à-dire l'Etat, et donc, à la tête de ce Gouvernement, votre groupe politique.

Je vois donc là encore une contradiction entre ce que vous faites au niveau national, avec votre vice-présidente qui est aussi Ministre, et ce que vous dites au niveau local. Je vous invite à faire preuve de cohérence puisqu'en effet tous ces dispositifs sont cofinancés avec l'Etat, et largement cofinancés, voire largement plus financés par l'Etat que par nous d'ailleurs.

Oui, nous travaillons ensemble et nous faisons des progrès. Il n'existe pas de solution unique pour sortir de la consommation de rue. La majorité de ces personnes ont commencé à consommer suite à des problèmes sociaux. Il est indispensable que ces dispositifs intègrent une réponse sociale et sanitaire.

Les chiffres, on vous les donnera. Nous travaillons sur des dispositifs progressifs, qui commencent près des lieux de consommation avec l'espace de repos, par exemple, et continuent vers des dispositifs plus intégrés, CAARUD, CSAPA, et la mise en place de C.T.R.

Il y avait d'ailleurs un article de "Médiapart" qui montrait les progrès réalisés grâce à ces places de C.T.R., qui sont mises en œuvre par l'A.R.S. Je demanderai, pour vous, les chiffres à l'A.R.S., pour que vous ayez vos fameux chiffres. Mais oui, ces places de C.T.R. fonctionnent, puisque nous n'avions que 50 places au début et cela a été augmenté à 70 places, car il y avait de la demande.

Ces parcours de soins fonctionnent. Nous avons 600 places. Nous allons étendre les horaires de l'espace de repos pour l'ouvrir aussi le week-end, pour soulager aussi l'espace public le week-end, parce que l'espace de repos, ce sont 200 personnes qui passent par jour. Quand ces personnes sont dans l'espace de repos, elles ne sont pas dans l'espace public. Nous avons ouvert aussi de nuit pour pouvoir mettre en place des dispositifs permettant une bonne coordination avec les commissariats et de mettre à l'abri la nuit, des personnes qui sont dans la rue en grande difficulté.

Nous faisons donc des progrès. C'est d'ailleurs dommage que la représentante du Préfet de police soit partie, car je crois que le Préfet de police a souligné l'apaisement en cours sur l'espace public, même s'il reste encore beaucoup de problèmes.

La prochaine étape, ce sont les haltes de soins addictions. C'est mathématique, la consommation, quand elle est dans une salle, elle n'est pas dans la rue. Je ne vois pas une autre démonstration possible. Oui, nous avons besoin de ces salles et sans elles nous n'arriverons pas aller au bout de ce Plan "crack".

Vous l'avez compris, chers collègues, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez compris, un vote dissocié sur les articles 3 et 4 a été demandé par le groupe Changer Paris.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DSP 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4 de la même manière.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est aussi adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 19 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 19).

2024 DSP 21 - Réalisation d'interruptions volontaires de grossesse (I.V.G.) médicamenteuses dans les structures de santé de la Ville de Paris. - Signature de deux conventions avec l'A.P.-H.P.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 21. Réalisation d'interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses dans les structures de santé de la Ville de Paris. Signature de deux conventions avec l'A.P.-H.P.

La parole est tout d'abord à Mme Catherine IBLED, pour le groupe Union Capitale.

Elle est désinscrite.

Je n'ai plus d'inscrits.

Je mets donc aux voix, à main levée, sans même vous entendre, Madame BOUX, ce projet de délibération DSP 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 21).

2024 DSP 26 - Dotations (1.972.559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 26, des dotations d'un montant de 1.972.559 euros, conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif à Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e arrondissements.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, selon l'Agence régionale de santé Ile-de-France, notre région, vous le savez, concentre de nombreuses problématiques liées à la santé sexuelle. Notre territoire, malheureusement, reste fortement marqué par la circulation du V.I.H. puisque, vous le savez, nous sommes la deuxième région la plus touchée en France par le V.I.H., et notamment la question des infections sexuellement transmissibles chez les plus jeunes.

L'information, l'éducation et la communication à la santé sexuelle sont donc primordiales. C'est pourquoi d'ailleurs la prévention est l'un des axes majeurs de la politique volontariste que l'on mène à ton initiative et sous ton impulsion, chère Anne-Claire BOUX, à Paris.

Qu'il s'agisse d'accès à la contraception ou à l'I.V.G., je vois que tout le monde s'est désinscrit sur cette question pourtant fondamentale, qui est sans cesse menacée.

Qu'il s'agisse du dépistage du V.I.H. ou des I.S.T., d'accompagnement psychologique ou d'offre de consultation pour la PREP, nos 23 centres de santé sexuelle à Paris proposent une offre de santé globale accessible à toutes et à tous.

La lutte contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, avec un accompagnement qui doit être adapté à chacune et chacun, doit rester une priorité.

Rappelons-le, c'est important vu le contexte gouvernemental de le dire, nos centres de santé accueillent inconditionnellement, quels que soient le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation administrative en France ou les droits à l'assurance maladie.

Comment ne pas évoquer les questions fondamentales de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, de l'accompagnement des personnes en situation transgenre, des personnes réfugiées ou des personnes LGBT quand au plus haut sommet de l'Etat, nous avons un gouvernement "reac" LGBTphobe ?

Un casting digne, mes chers collègues, d'un "freak show", tant les positions rétrogrades de certaines et certains sont effrayantes : contre le mariage pour toutes et tous, contre l'inscription de l'I.V.G. dans la Constitution, contre la P.M.A., contre l'interdiction des thérapies de conversion, contre la dépénalisation de l'homosexualité.

On ne compte plus le nombre de Ministres qui ont pris des positions contre l'égalité des droits, contre le droit des femmes ou des personnes LGBT, dont d'ailleurs certains siègent ici sur nos bancs. C'est dommage, nos deux nouvelles Ministres ne sont pas présentes aujourd'hui en séance, puisque Mme CARRÈRE-GÉE, qui est chargée de la coordination gouvernementale, plutôt occupée à faire du "team building" en ce moment même qu'à siéger en séance, a voté en faveur de la proposition de loi transphobe au Sénat, qui vise à interdire les transitions médicales pour les mineurs.

Sans oublier Mme DATI, eh oui, elle voudrait bien nous le faire oublier, notre Ministre de la Culture, qui s'est abstenue pour faire interdire les thérapies de conversion lorsqu'elle était députée européenne.

Quand le Gouvernement BARNIER est infiltré par la "Manif pour tous", Paris reste et restera une ville refuge, inclusive et accueillante pour toutes les minorités, les personnes racisées, les LGBTQI+, notamment en matière d'accès aux soins. Nous, à Paris, nous sommes fiers de soutenir le planning familial en renforçant l'accès et l'information à l'I.V.G., d'accompagner "via" nos centres de santé sexuelle les publics prioritaires que sont notamment les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnels LGBTQI, les populations "trans" et les populations migrantes.

Quand le Gouvernement veut réduire, voire supprimer l'aide médicale d'Etat, la porte de nos centres de santé restera à Paris toujours ouverte à toutes et tous, sans condition, sans discrimination et de façon inconditionnelle.

Revenir sur cette mesure, mes chers collègues, est non seulement un non-sens, mais aussi une ineptie en termes de santé publique, car la maladie ne connaît pas de frontières, les épidémies ou les virus ne regardent pas votre carte d'identité. C'est la sempiternelle marotte de la droite et de l'extrême droite, qui crient à un grand appel d'air qui n'a jamais été démontré.

Nous, à Paris, nous sommes fiers de nos valeurs républicaines d'humanité, de solidarité, et nous nous insurgons - je remercie Anne-Claire qui a été à l'initiative d'une tribune soutenue et signée par des élus un peu partout en France des collectivités -, contre cette proposition de loi rétrograde. Nous appelons le Gouvernement à l'abandon de ce projet de réforme inacceptable.

Je te remercie, chère Anne-Claire, de continuer le travail que tu mènes notamment pour accueillir les plus vulnérables, les plus fragiles, et protéger la santé de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SAGASPE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci.

Chère Chloé SAGASPE, merci, je n'aurai pas de mots plus justes pour décrire nos centres de santé sexuelle, peut-être revenir sur deux points. En effet, l'accueil inconditionnel, vous avez souligné et rappelé que si demain l'A.M.E. était supprimée, ce serait aussi l'accès à l'I.V.G. pour ces personnes qui serait supprimé. Etant donné que nous avons un accueil inconditionnel, nous serons là, à Paris, pour permettre toujours de maintenir l'accès à l'I.V.G.

Rappeler un autre chiffre quand on parle de l'accès à l'I.V.G., parce que malgré la constitutionnalisation, un sondage, le baromètre du planning familial, sorti il y a une semaine, indiquait que 82 % des femmes ayant eu recours à l'I.V.G. ont constaté des freins dans leur parcours. Ce n'est pas normal.

Nous avons gagné la constitutionnalisation du droit à l'I.V.G., nous devons gagner l'accès à l'I.V.G. sans barrière, sans frein pour toutes, c'est important. C'est ce que nous ferons à Paris. J'espère pouvoir annoncer bientôt que nous étendrons plus largement, nous faisons déjà 8.000 I.V.G. par an dans nos centres de santé, j'espère que nous pourrions le proposer dans tous nos centres.

Je vous invite largement à voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 26).

2024 DSP 33 - Convention type de partenariat entre les Maisons Sport Santé de la Ville de Paris et leurs partenaires associatifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DSP 33. Convention type de partenariat entre les Maisons Sport Santé de la Ville de Paris et leurs partenaires associatifs.

La parole est à M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Union Capitale.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, élu du 15^e arrondissement, je mesure la chance qu'avec Philippe GOUJON, le maire du 15^e, nous voyons la seconde Maison Sport Santé voir le jour dans le 15^e arrondissement. Nous nous réjouissons de cette ouverture.

C'est une maison débutante en termes de locaux, elle va muter et s'agrandir. Elle est débutante en termes d'activité, mais bien sûr nous l'accompagnerons au cours de sa croissance et nous accompagnerons son développement tant il est important pour le 15^e arrondissement.

Je voulais juste évoquer, à cette occasion, le problème un peu français du sport santé. Personne ne conteste aujourd'hui scientifiquement l'intérêt du sport pour la santé. La lutte contre les maladies cardiovasculaires, la diminution de l'incidence du cancer et la gravité de celle-ci, l'accompagnement des patients en situation de pathologie cancéreuse et le bénéfice de la pratique sportive, les bénéfices psychiques de l'activité sportive, la lutte contre l'obésité, on pourrait continuer très longtemps, la liste est vraiment très longue avec des niveaux de support scientifique extrêmement importants.

Dès 2016, en France, on affirmait l'importance du sport santé puisqu'un décret envisageait cette prescription sur ordonnance avec une activité physique encadrée par une prescription médicale. Pourtant, avec ce décret, aucune activité n'était financée réellement ni accompagnée.

En 2023, le nouveau décret publié récemment, qui remettait en avant cette prescription en l'encadrant, en expliquant aux praticiens comment il fallait prescrire le sport et l'activité sportive, créait encore une déception chez nous, puisque personne ne payait cette activité prescrite par des praticiens, ni la Caisse primaire d'assurance maladie, ni un autre organisme ne venait financer cette prescription délivrée par un médecin.

Aujourd'hui, heureusement, les Maisons Sport Santé, grâce à l'engagement de la Ville et notamment celui des éducateurs sportifs de la Ville qui seront mobilisés, vont permettre de rendre cet accès disponible pour les

populations, y compris les plus défavorisées, de pratiquer cette activité sportive quand on est porteur d'une maladie chronique, ou porteur d'obésité, par exemple.

Néanmoins, il me semble indispensable que notre ville, pour pouvoir encore développer cela, puisse engager des discussions avec les partenaires qui pourraient financer cette activité. Bien sûr, je pense aux partenaires institutionnels que sont l'A.R.S., la Caisse primaire d'assurance maladie et pourquoi pas les groupes mutualistes qui pourraient aider au financement de cette activité. Cela permettrait de garantir sa pérennité, son développement et une diffusion plus importante auprès d'un public encore plus large.

Je propose que nous rendions à Paris encore plus concret le sport sur ordonnance.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LORIAU.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci, mon cher collègue Jérôme LORIAU, je suis tout à fait d'accord avec vous sur ces Maisons Sport Santé. Nous sommes très contents, avec mon collègue Pierre RABADAN, de porter ces beaux projets à Paris.

Je remercie nos deux directions pour leur implication, la Direction de la Santé publique et la Direction de la Jeunesse et des Sports qui donnent corps à ces projets sur le terrain.

Nous avons d'abord ouvert la Maison Sport Santé du 19e, en quartier "politique de la ville". On commence à voir de beaux projets, que ce soit celui de l'escrime pour la reconstruction de femmes victimes de violences, ou le projet d'arrêt du tabac par le sport avec l'Institut national du cancer.

Nous avons inauguré, avec M. le maire et vous-même, cette nouvelle Maison Sport Santé avant l'été dans 15e arrondissement. Je lui souhaite la même réussite que dans le 19e.

Nous allons continuer avec deux autres Maisons Sport Santé, une dans le 18e qui s'adressera aussi aux habitants du 18e, aussi en quartier "politique de la ville", et une dans le 20e arrondissement, malgré le fait qu'il n'y ait aucun financement autre. C'est la Ville qui supporte à 100 %, que ce soit en termes d'emploi, de fonctionnement et de financement des associations et clubs sportifs qui participent, nous supportons à 100 % ce financement.

Je pense qu'un jour, l'Etat devra comprendre que les villes ont leur place en matière de santé. Nous n'avons pas la compétence, mais nous sommes présents. Nous sommes présents quand il y a désertification médicale avec des dispositifs d'aide. Nous sommes présents sur la question du sport santé. Nous sommes présents sur la question de la santé mentale. Et donc, oui, l'Etat devra se rendre compte du rôle des collectivités en termes de santé.

Je prends votre proposition au vol et vous invite à voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 33).

2024 DSP 41 - Subventions de fonctionnement (760.000 euros) à 8 associations participant à la lutte contre les cancers à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 41 : subventions de fonctionnement pour un montant de 760.000 euros à 8 associations participant à la lutte contre les cancers à Paris.

La parole est de nouveau à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes, nous le savons. Il touche actuellement 1 femme sur 8. Principale cause de mortalité, ce sont près de 13.000 décès annuels selon la Ligue contre le cancer. Chaque année, ce sont plus de 60.000 femmes qui sont touchées, qui voient leur vie et leur destin chamboulés.

Près de 80 % des cancers du sein se développent après 50 ans, nous le savons, et seul un diagnostic précoce permet de les soigner avec des traitements bien moins agressifs.

Plus les cancers du sein sont détectés tôt, plus les chances de guérison sont importantes. Je tiens à remercier les associations et la Ville de Paris pour leur mobilisation sans faille dans le cadre d'"Octobre rose". Plusieurs rendez-vous sont proposés dans la Capitale d'ailleurs jusqu'au 31 octobre, pour se renseigner, échanger, participer à

des actions de sensibilisation et dépistage, car les chiffres sont parlants : 36 % des Parisiennes ne se font toujours pas dépister.

Aujourd'hui, plus de 1 femme sur 2 méconnaît encore les risques liés au cancer du sein. Pourtant, nous sommes toutes concernées. Le cancer ne fait pas de distinction ni d'âge ni d'origine, il peut toutes nous toucher. Il touche d'ailleurs nos familles et nos proches.

Permettez-moi de dédicacer ces mots à ma tante qui se bat, comme tant d'autres femmes, depuis de longs mois pour vaincre la maladie. Ton abnégation, ton courage et ta force sont une source d'inspiration.

A toutes ces femmes, ces guerrières, pour qu'"Octobre rose" ne soit pas un simple ruban qu'on arbore symboliquement comme on allume la Tour Eiffel, mais un véritable message d'espoir et de soutien pour vous donner la force nécessaire dans votre combat, vous n'êtes pas seules.

"Plus fortes ensemble", c'est le slogan cette année de la campagne de sensibilisation et de dépistage contre le cancer du sein. Nous le savons, la prévention est notre meilleure arme dans la lutte. Si nous avons un message à faire passer : faites-vous dépister, car cela n'arrive pas qu'aux autres, cela sauve des vies.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SAGASPE.

Hommage à elles et hommage à toutes effectivement.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme FILOCHE. J'imagine qu'il s'agit d'une question de déport ?

Très bien.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Exactement, je me permets d'intervenir, chère Chloé, merci pour cette intervention qui nous permet de valoriser le soutien de la Ville aux associations de lutte contre les cancers en général.

Cela tombe particulièrement bien puisque nous sommes dans le mois d'"Octobre rose". Nous mettons en œuvre de nombreuses actions visant à prévenir les cancers, promouvoir les dépistages, accompagner les personnes concernées par cette maladie.

Anne-Claire BOUX lancera en 2024 la nouvelle stratégie parisienne en matière de lutte contre le cancer, qui visera à réduire l'incidence des cancers, à diminuer la mortalité, à améliorer la qualité de vie des malades. Elle visera également à lutter contre les inégalités sociales de santé. On en parlait tout à l'heure, mais la question sociale et la question sanitaire sont forcément liées, notamment quand notre quotidien est bouleversé par ces moments douloureux. L'idée est de pouvoir agir à chaque étape des parcours de prise en charge, de la prévention jusqu'à la délivrance de soins dits de support.

En votant ce projet de délibération, nous soutiendrons les actions de plusieurs associations pour un montant global de 760.000 euros. Ces associations, qu'elles interviennent dans le champ de la prévention, de l'accompagnement, de la recherche ou de la coordination d'actions, sont essentielles sur le territoire. Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Mesdames les Maires.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 41).

2024 DSP 59 - Participation (180.000 euros) et convention d'objectifs avec la C.P.A.M. de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 59 : participation pour 180.000 euros et convention d'objectifs avec la C.P.A.M. de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

La parole est de nouveau à M. Jérôme LORIAU, pour Union Capitale.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération va dans le bon sens, même si vous l'avez rappelé vous-même, on ne discute que d'un montant de 180.000 euros, mais c'est toujours cela de pris pour la santé bucco-dentaire des enfants parisiennes et parisiens.

On sait que vivre dans un quartier dévalorisé quand on est un enfant, indépendamment de son propre niveau de vie personnelle ou celui de sa famille, cela constitue un facteur de risque de mauvaise santé. C'est une raison de plus pour développer cet aller vers, encore plus dans les quartiers défavorisés, et ces actions de dépistage ciblées sur la santé bucco-dentaire.

Ce qui est important également dans ces actions de dépistage, c'est qu'une fois que l'on a identifié les problèmes, il faut être en mesure de proposer des solutions d'aval. Si aujourd'hui l'accès aux soins dentaires simples est à peu près organisé et acceptable, on a assez de facilités et de dispensaires pour faire soigner des caries dentaires, des soins plus compliqués comme l'orthodontie sont beaucoup plus difficiles à prendre en charge.

Dès lors que l'on aurait dépisté des enfants qui auraient des problèmes importants d'orthodontie pouvant avoir des conséquences sur leur vie ultérieure, les parents ont beaucoup plus de mal à les faire prendre en charge.

Je crois qu'il y a encore un peu de travail à faire pour que l'on puisse garantir l'aval après avoir assuré le dépistage.

Plus généralement bien sûr, l'école est le lieu où tout se joue et tout se gagne en matière de prévention, en matière de dépistage. A l'avenir, si on souhaite améliorer la santé de notre population, un des seuls moyens est celui de développer la prévention, et vraiment l'école est le creuset pour pouvoir réussir cet enjeu.

Je crois qu'on en a déjà parlé avec Anne-Claire BOUX, mais notre ville doit avoir une grande ambition pour la médecine scolaire. La valorisation du rôle de médecin scolaire qui a parfois été mal valorisé, mal considéré et à tort, doit faire l'objet d'un travail spécifique. Il faut pouvoir imaginer que le médecin scolaire ait une activité partagée, qu'il soit lundi le médecin de l'école, et mardi qu'il vienne travailler dans un centre de santé, dispenser des soins à des Parisiens adultes, et avoir des carrières et des emplois mobiles, agiles.

Je pense qu'aujourd'hui d'ailleurs, les jeunes populations de médecins sont intéressées par ces carrières qui ne sont pas univoques.

Il y a beaucoup à faire et d'opportunités dès lors qu'on sera imaginatif. Cela tombe assez bien, parce que les premiers éléments de la nouvelle Ministre de la Santé, sont que pour la santé, à l'avenir il faudra faire beaucoup avec peu, donc cela tombe assez bien. Soyons imaginatifs et essayons de créer cette opportunité dans les écoles du 15e, pour que la médecine scolaire reprenne toute sa valeur.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, cher collègue Jérôme LORIAU, je suis tout à fait d'accord sur tous les constats que vous avez posés sur les questions liées à la santé et l'éducation bucco-dentaire.

Peut-être deux points, souligner que côté Ville de Paris, dans nos centres de santé, nous avons aussi des dentistes. Vous l'avez dit, ce secteur est très mal remboursé, nous avons notre centre municipal dentaire dans le 13e, et d'ailleurs l'année dernière, nous avons passé une délibération pour augmenter la surface des actes, puisqu'aujourd'hui les actes remboursés par l'Assurance maladie ne permettent pas de bien prendre en charge les patients et patientes.

C'est pour cela qu'on va plus loin aujourd'hui, Ville de Paris. Avant, on ne prenait que les actes remboursés intégralement par la C.P.A.M., on a étendu pour pouvoir faire un bon suivi.

L'autre point concerne la médecine scolaire, qui aujourd'hui est peut-être vue comme un peu poussiéreuse, mais qui devrait être à la pointe, cela devrait être une innovation en termes de santé de l'enfant.

Vous dire par cette même occasion qu'enfin, on arrive de nouveau à recruter à la santé scolaire à Paris, on a eu de nombreux recrutements à la rentrée dans tous les arrondissements. Il reste encore des postes vacants, mais on y travaille, on a revalorisé les salaires de la médecine scolaire. On propose des postes partagés, médecins scolaires, centres de santé municipaux.

Je salue d'ailleurs les équipes de la DSP qui ont fait un énorme travail de R.H. et de recrutement sur mesure pour qu'enfin on ait de nouveaux médecins scolaires. Je les en remercie beaucoup et je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci pour la brièveté de votre réponse à cette heure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 59).

2024 DSP 61 - Subventions (244.814 euros) et conventions avec 6 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med" (11e, 12e, 13e, 15e et 18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 61, qui porte sur une subvention de 244.814 euros et des conventions avec six organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien, dans le cadre du dispositif "Paris Med".

La parole est à Jérôme LORIAU, de nouveau pour cinq minutes.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Nous poursuivons notre échange pas du tout concerté ni organisé avec Anne-Claire BOUX.

Quelques points à souligner à propos de la santé dans le 15e, à l'occasion de ce projet de délibération qui concerne l'implantation d'une nouvelle maison de santé dans le 15e. Le 15e n'est pas, contrairement à ce qu'on peut penser, un lieu idéal en matière d'offre de santé. Aujourd'hui, plus de 15 % de la population adulte n'a pas de médecin traitant. Le 15e arrondissement est une zone considérée comme à action complémentaire nécessaire par l'A.R.S. Aujourd'hui, la densité médicale dans le 15e est inférieure à la densité moyenne à Paris, ce qui est bien sûr une mauvaise nouvelle.

Spécifiquement sur ce projet de délibération et cette implantation dans le 15e, c'est très important de souligner cet intérêt du "Paris Med 2" qui ouvre les initiatives à des professions qui ne sont pas médicales, puisque ce projet, et c'est assez innovant, n'est pas porté par un praticien médecin, mais par un binôme paramédical au début, qui a réussi à associer un médecin, ce qui est tout à fait remarquable.

Et puis, ce qui est aussi extrêmement intéressant, ce cabinet du 15e arrondissement va proposer une prise en charge d'orthophonie. On sait que l'orthophonie est aussi un des parents pauvres paramédicaux de l'offre de soins à Paris avec des délais d'attente, dès lors que les problèmes sont dépistés, qui peuvent atteindre deux ans.

Enfin, dans le projet tel qu'il nous est présenté, il y a du soin à domicile, de l'aller vers, des consultations non programmées, cela coche toutes les choses que l'on souhaite voir se développer à Paris. Je me réjouis de cette nouvelle ouverture.

Malheureusement, on a l'impression qu'à chaque fois que l'on a ce type de réussite avec "Paris Med 2", un centre de santé ferme à cause des difficultés de financement des centres de santé. Parfois, cela vient contrebalancer toutes les réussites que peut avoir "Paris Med 2", car un centre de santé, ce sont des milliers de consultants par année. Un cabinet médical, ce sont quelques centaines au mieux, donc on a l'impression que David se bat contre Goliath.

Je pense qu'il faut poursuivre nos efforts néanmoins et soutenir les centres de santé, parce que chaque fermeture est un vrai problème dans les arrondissements.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, là encore je vous rejoins totalement, à chaque Conseil de Paris, on a des délibérations sur plusieurs projets, on voit que ce dispositif "Paris Med" fonctionne très bien.

Il était très prisé par les professionnels de santé, vous l'avez dit, médicaux comme paramédicaux, tous les arrondissements, avec un peu plus de mal dans ceux du Centre tout de même, profitent de ce dispositif qui permet de lutter contre cette désertification médicale, et aussi contre la problématique des dépassements d'honoraires qui sont très fréquents, beaucoup trop fréquents à Paris, puisque ce dispositif "Paris Med" est sous condition de secteur 1.

Souligner peut-être ce que vous avez dit, "Paris Med" n'est pas juste une aide à l'installation pour trouver un local et un soutien financier pour s'installer. C'est un vrai travail avec la Direction de la Santé sur un projet qui répond toujours à nos orientations, c'est-à-dire un maximum d'aller vers, d'être aussi sur des spécialités qui manquent cruellement aux Parisiens, vous l'avez dit pour l'orthophonie.

Egalement, d'être dans des projets qui s'adressent à toutes et tous et luttent contre les inégalités d'accès à la santé, donc encore de très beaux projets que nous portons avec ce projet de délibération que je vous invite à voter.

Un petit mot sur les centres de santé, puisqu'on a mis en place un comité de pilotage sous l'égide du Secrétariat général, pour pouvoir accompagner ces centres de santé. On a aussi un comité des partenaires avec

l'A.R.S., la C.P.A.M. et l'A.P.-H.P. pour faire en sorte que ces centres de santé ne ferment pas, car vous l'avez dit, tous nos efforts seraient vains.

Je m'apprête à envoyer mon quatrième courrier à la quatrième Ministre de la Santé que je connais depuis un an, pour encore une fois l'alerter sur ces centres de santé.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 61).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la prévention des infections sexuellement transmissibles (I.S.T.) et à la gratuité des préservatifs à Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 114 relatif à la prévention des infections sexuellement transmissibles et à la gratuité des préservatifs à Paris. C'est de nouveau à Jérôme LORIAU d'intervenir, pour deux minutes.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Le drame de l'infection V.I.H. a occulté une partie des autres pathologies qui pouvaient intervenir et étaient sexuellement transmissibles. Les moyens déployés contre le V.I.H. ont le mérite d'exister et doivent être amplifiés et maintenus.

Néanmoins, les autres infections sexuellement transmissibles ont vu une terrible recrudescence au cours des dernières années encore à Paris, avec des taux de croissance à plus de 100 % pour certaines.

Aujourd'hui, contrairement au V.I.H. où l'on a des dispositifs médicaux qui permettent d'y remédier, le seul dispositif en termes de prévention des infections sexuellement transmissibles autres reste le préservatif.

Beaucoup est fait à Paris, c'est vrai, il y a eu des distributions gratuites régulièrement, l'Assistance publique est mobilisée, et à l'occasion des Jeux olympiques beaucoup a été fait.

Notre vœu a pour but de proposer de frapper à la porte du privé, des grandes entreprises pour créer des lieux de distribution dans ces entreprises, dans leurs services de santé au travail, de créer un label de la Ville de Paris qui pourrait être signé avec ces entreprises qui propageraient l'action de la Ville pour renforcer la lutte contre ces infections sexuellement transmissibles.

Egalement en sensibilisant, grâce aux réseaux sociaux, à ce que dans chaque arrondissement, comme c'est fait pour le V.I.H. chaque année, on ait une action de communication sur ce sujet.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre sur deux minutes, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, je vous rejoins totalement et vous savez à quel point cela tient à cœur la Ville de Paris, toute cette politique de dépistage et de prévention vis-à-vis des I.S.T. et la lutte contre le V.I.H. D'ailleurs à ce titre, la Maire nous fera l'honneur d'ouvrir la conférence "Fast-Track Cities" lundi matin, qui rassemblera les maires du monde entier pour se réengager, pour appeler de nouveau à cette mobilisation dans la lutte contre les I.S.T. et le V.I.H.

Vous l'avez dit, nous avons un vrai sujet aussi de désamour des jeunes vis-à-vis du préservatif. On voit dans les dernières études qu'un tiers des adolescents de 15 ans déclarent n'avoir utilisé ni préservatif ni pilule contraceptive.

Nous avons essayé de remobiliser sur cette question avec un concours un peu original l'année dernière pour redessiner le visuel des préservatifs de la Ville de Paris avec pour thème le consentement. Une manière de parler de façon un peu positive du préservatif et d'essayer de remobiliser sur cette question, car cela reste le meilleur outil de prévention.

Nous distribuons 150.000 préservatifs chaque année à travers nos équipements publics et associatifs. Nous travaillons aussi avec le monde de la nuit, les festivals comme Solidays, We Love Green.

En revanche, nous aurons une nuance sur ce sujet, nous n'avons pas vocation à mettre en place des distributeurs de préservatifs gratuits dans les entreprises. Nous focalisons et priorisons nos financements.

Nous nous tenons néanmoins à l'écoute des acteurs privés et sommes tout à fait à disposition pour travailler au moins sur nos ressources en termes de sensibilisation, d'information.

Rappeler très rapidement que la Ville, depuis début septembre, a ouvert la vaccination de ville en lien avec l'A.R.S. sur le Mpox, puisque même si l'épidémie, le clade 1 n'est pas apparu en France, nous avons toujours le clade 2, donc ne pas hésiter. Jusqu'à maintenant, cette vaccination ne pouvait se faire que dans les services hospitaliers, nous avons voulu donner un plus grand accès, donc nous avons ouvert cette vaccination de ville.

Malheureusement, même si je partage les objectifs de ce vœu, j'émettrai un avis défavorable. Nous pourrions tout de même continuer à travailler ensemble.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Jérôme LORIAU. - Oui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 114 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la santé mentale des jeunes Parisiens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 115 relatif à la santé mentale des jeunes Parisiens.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, représentée par Mme STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Elisabeth STIBBE. - Chers collègues, les derniers chiffres sur la santé mentale des jeunes ont de quoi nous alerter, nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises lors de ce Conseil. A titre d'exemple, pour rappel, les 18-24 ans sont 20,8 % à être concernés par la dépression, c'est-à-dire quasiment le double par rapport à 2017. Ce sont des milliers de jeunes et parmi eux des jeunes Parisiens qui souffrent.

L'alerte sonne de toutes parts quant au recours toujours plus fréquent aux soins d'urgence pour trouble de l'humeur, idées et gestes suicidaires en forte hausse chez les jeunes Parisiens. La période du Covid a eu, je l'ai constaté moi-même en tant qu'enseignante, des effets durables sur la jeunesse de notre ville et de notre pays, qui peinent encore à se dissiper trois ans plus tard.

Face à l'ampleur du problème, la Ville doit s'engager dans le sillage du Premier Ministre Michel BARNIER, qui a fait part de sa volonté de faire de la santé mentale la grande cause nationale de l'année 2025. Paris doit pleinement s'associer à cette démarche.

Alors que l'heure est au bilan des Jeux olympiques et paralympiques, nous l'avons vu, le sport peut être l'un des moyens d'améliorer sensiblement la santé mentale des jeunes Parisiens. Pour ce qui est du monde étudiant, nous pourrions nous inspirer du modèle d'outre-Manche, en organisant un nombre plus important de grands rendez-vous sportifs étudiants, encore trop peu nombreux dans notre pays.

Alors que l'IFOP a publié en janvier dernier une étude indiquant que 62 % des jeunes de 18-24 ans se sentent régulièrement seuls, de tels événements sportifs sont de nature à estomper cette épidémie de solitude, qui se traduit par une détérioration de la santé mentale.

C'est pourquoi notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" demande que la Ville de Paris mette en place un grand plan pour améliorer la santé mentale des jeunes Parisiens, et participe à l'impulsion donnée par le Premier Ministre de faire de la santé mentale la grande cause de l'année 2025.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue, Madame Elisabeth STIBBE.

Pour répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, de nous proposer ce vœu. Au lendemain de la Journée mondiale de la santé mentale, il était important qu'on puisse aborder ce sujet au sein de notre hémicycle et je suis ravie de voir que ce sujet fait consensus au sein de notre hémicycle.

Oui, la santé mentale des Français et parmi eux des Parisiens, des jeunes, se dégrade. Il faut savoir que 1 personne sur 3 sera touchée par des troubles psychiques dans sa vie, donc nous sommes toutes et tous concernés.

Concernant les jeunes, vous l'avez souligné, la fréquence des troubles anxieux et dépressifs a augmenté de plus de 25 % après le Covid. 1 jeune sur 2 de moins de 25 ans rapporte des symptômes de troubles dépressifs modérés ou sévères, c'est absolument dramatique, et dramatique de voir l'état de la psychiatrie en France.

Il faut savoir que des jeunes sont hospitalisés en pédiatrie pour tentative de suicide, alors que la pédiatrie n'est absolument pas adaptée pour des jeunes. Des jeunes se sont donc suicidés en pédiatrie par manque de places en pédopsychiatrie, là où ils auraient dû être hospitalisés. C'est profondément inacceptable.

Derrière cette grande cause nationale invoquée par le Premier ministre, j'espère qu'il y aura des moyens. Nous avons besoin de moyens pour la psychiatrie, pour les C.M.P., pour les hôpitaux, et nous avons aussi besoin d'associer les collectivités, car là encore elles peuvent être un relais, nous le faisons à Paris pour la santé mentale des jeunes.

Avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD, nous avons mis en place dans notre centre de santé des consultations gratuites pour les jeunes adolescents et les jeunes adultes. Nous avons un quartier Jeunes, un espace santé dédié santé mentale et santé sexuelle, donc nous continuons d'y travailler, nous sommes attentifs aussi pour pouvoir, avec mon collègue Patrick BLOCHE, travailler au niveau des établissements scolaires. Il va falloir briser ce tabou, il faut déstigmatiser, nous irons plus loin.

Nous lancerons l'année prochaine, au mois d'avril, le grand mois de la santé mentale, j'espère que ce sera repris au niveau national. Merci pour votre vœu, j'émets un avis favorable et j'espère que nous pourrons y travailler ensemble.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 115 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 175).

2024 DSOL 42 - Subventions (75.000 euros) à 5 associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 42. Il s'agit d'une subvention pour un montant de 75.000 euros à cinq associations et un avenant à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre d'entre elles, pour leur action d'aide à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes, du groupe Union Capitale.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les entreprises ont l'obligation légale d'employer des personnes en situation de handicap, et en France c'est le cas de plus de 12 millions de personnes. Pourtant, cette obligation est souvent perçue comme une contrainte administrative, alors qu'elle pourrait être une opportunité pour les entreprises de bénéficier de talents et de diversité.

Malgré des progrès, le rôle des différentes associations n'y est pas pour rien puisque depuis 2019, le nombre de salariés handicapés de "Paris 2024" a été multiplié par 5. Beaucoup reste à faire en matière d'inclusion et d'accessibilité, notamment dans l'enseignement supérieur, première étape indispensable vers l'emploi.

Or, les infrastructures universitaires sont souvent insuffisantes. Accessibilité des locaux, des ressources pédagogiques, des outils numériques adaptés, les obstacles ne sont pas seulement matériels, ils sont aussi culturels et organisationnels. En effet, les jeunes en situation de handicap doivent souvent surmonter des préjugés, des lacunes dans la formation des enseignants et le manque de dispositifs spécifiques.

Ce projet de délibération concerne des subventions à des associations qui facilitent la transition entre la fin des études et le marché du travail des personnes en situation de handicap, comme la Fédération nationale des étudiants, qui facilite leurs conditions de vie et d'études.

Egalement, l'Association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information, dont la radio "Vivre FM" depuis 2004 est dédiée aux thématiques du handicap et de la santé, avec de nombreux témoignages, reportages, ce qui permet de déstigmatiser certaines situations.

Ou encore, l'association "La Vague à l'âme", qui anime pour les personnes en situation de vulnérabilité psychique un groupe d'entraide, ainsi qu'une bouquinerie, véritable lieu d'échange animé à l'accueil par des jeunes en situation de handicap psychique ou mental en insertion.

L'objectif est de fluidifier les parcours de jeunes éloignés de l'emploi en leur offrant une expérience de travail accompagné, de soutien, c'est très important. Même si beaucoup a été fait avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il faut que dans cet héritage des Jeux, l'inclusion des personnes en situation de handicap devienne, aussi bien au niveau de l'enseignement supérieur que du marché du travail, une réalité quotidienne et pas seulement dans les textes.

Concrètement, il faudrait proposer un suivi renforcé entre les études supérieures et l'emploi, avec des dispositifs comme le mentorat, mais aussi l'accompagnement personnalisé pour les jeunes handicapés. Il faudrait aussi intensifier la sensibilisation auprès des employeurs sur les compétences et le potentiel des personnes en situation de handicap et répéter que les entreprises qui les engagent peuvent non seulement bénéficier de réductions fiscales, mais surtout enrichir leur force de travail.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour vous répondre, ce ne sera pas Lamia mais Léa FILOCHE, qui la représente en quelque sorte.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, je tiens à excuser Lamia qui ne pouvait pas rester ce soir.

Ce projet de délibération a pour objectif de soutenir des associations qui œuvrent quotidiennement pour l'accès à l'enseignement supérieur, à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il est vrai que dans le Gouvernement récent qui nous a été présenté, nous aurions trouvé avisé de penser à nommer un ou une Ministre dédié directement au sujet et aux questions du handicap, mais on n'y est pas encore, peut-être une prochaine fois.

Pour rappel, le taux de chômage des personnes en situation de handicap était de 12 % en 2022, contre 7 % dans le reste de la population, ce qui démontre bien qu'un Ministère dédié n'aurait pas été de trop. Les associations œuvrant à l'insertion professionnelle sont donc un maillon de l'accompagnement, de la formation, mais aussi de la remobilisation.

Je pense notamment à l'association "100 % Handinamique", dont le siège est situé au cœur de la maison des étudiants de la Ville de Paris. Je pense aussi à la Fédération qui fonctionne sur un principe de pairémulation, le soutien entre étudiants concernés par le handicap. Elle propose du mentorat, des cafés d'échange, mais aussi des bourses dédiées. L'association "Dare women", qui serait subventionnée pour la première fois, qui accompagne des femmes en situation de handicap vers l'emploi ou dans leur maintien dans l'emploi.

La défenseure des droits a rappelé que la discrimination en raison du handicap est le premier motif des saisines, que les femmes en situation de handicap sont à ce titre doublement discriminées. C'est pour cela qu'effectivement, je vous propose que notre Conseil vote une subvention à cinq associations et signe un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec quatre d'entre elles.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 42).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la systématisation d'un parcours réservé aux personnes porteuses de handicap lors des courses à pied organisées dans Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 116 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu n° 117 a été retiré de l'ordre du jour également.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accueil et l'accompagnement en mairie des personnes sourdes ou malentendantes pour la préparation des mariages.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu non rattaché, le vœu n° 118 relatif à l'accueil et l'accompagnement en mairie des personnes sourdes ou malentendantes pour la préparation des mariages.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT, pour deux minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu vient d'une histoire vraie que l'on a récemment vécue à la mairie de Paris Centre, à savoir une demande de prise en charge d'une traduction en L.S.F. pour le mariage d'un couple dont les parents sont malentendants.

Pour remettre un peu de clarté, il faut savoir que pour les mariés en tant que tels, c'est un droit issu de la loi de 2005. Cette loi cherchant à garantir leur accès aux services publics, et donc effectivement les mairies doivent prendre en charge la traduction de la cérémonie de mariage, dès lors que les mariés sont malentendants.

Cela m'a néanmoins incité à me pencher sur les conditions d'application de ce droit au sein des services de l'état civil des mairies d'arrondissement à Paris, plusieurs constatations.

Tout d'abord, l'existence en central d'un marché de traduction ouvert également aux mairies d'arrondissement, mais qui est peu, voire pas connu du tout des services d'arrondissement.

Aucune information non plus sur cette possibilité à destination des futurs mariés, sur nos sites Internet ou nos guides aux pages des mariages.

Aucun recueil du besoin sur les dossiers administratifs de préparation du mariage alors, ironie de l'affaire, qu'on demande s'il y a besoin d'un traducteur assermenté en langue étrangère.

Aussi, le vœu déposé demande quatre choses :

- Tout d'abord, à rappeler ce devoir et ce marché existant aux services en mairie d'arrondissement pour les inciter à l'utiliser quand ils se retrouvent dans cette situation.

- Introduire également la mention de ce droit sur les guides et les sites de la Mairie de Paris, mais également des mairies d'arrondissement.

- Prévoir une question pour pouvoir détecter le besoin d'une traduction L.S.F. ou tout type de dispositif permettant l'accès aux services publics des personnes malentendantes, et ainsi prévoir une mise à disposition simple de cette traduction.

- Et enfin, ce vœu, par générosité, propose d'étendre ces dispositifs aux parents directs et aux témoins dès lors qu'ils sont bien évidemment malentendants, à partir du moment où ils sont cités dans l'état civil lu dans l'acte de mariage, donc sont directement concernés, intéressés par cette traduction.

Avec ce vœu, c'est une petite pierre en plus pour renforcer l'accessibilité de tous aux services publics.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Léa FILOCHE, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, cher Gauthier, pour votre vœu qui permet de rappeler que l'accessibilité doit se faire à tous les niveaux, il ne faut pas en oublier. La Ville propose effectivement des marchés dédiés aux personnes sourdes et malentendantes, en langue des signes et en langue parlée complétée. Ces marchés s'adressent à la fois aux agents de la Ville et aux habitants. Ils permettent aux personnes concernées de jouir des services proposés par la Ville au même titre que tout Parisien.

Que ce soit pour joindre le 3975 afin d'obtenir un renseignement ou pour assister à une réunion publique, les personnes en situation de handicap, notamment malentendantes, peuvent faire appel à cela. Il est vrai que le mariage se doit d'être accessible à toutes et tous, au même titre que les autres actes.

Votre vœu souligne donc, à juste titre, que ces marchés restent trop peu connus. Ils peuvent aussi être dépoussiérés, mis au goût du jour. Une fiche synthétique est d'ailleurs en cours d'envoi à toutes les directions et aux mairies d'arrondissement pour en rappeler les modalités de saisine.

Je ne peux que vous remercier pour votre vœu, qui va dans le sens de nos actions et pour lequel j'é mets un avis favorable au nom de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 176).

2024 DSOL 108 - 5 subventions de fonctionnement (555.445 euros) à 4 associations et au C.A.S.-V.P. et 2 subventions d'investissement (270.000 euros) à 1 association et 1 société par actions simplifiée.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au non versement de l'indemnité travaux dangereux et insalubres.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 108 et le vœu n° 119. Le projet DSOL 108 porte sur cinq subventions de fonctionnement à quatre associations et au C.A.S.-V.P., ainsi que deux subventions d'investissement à une association et une société par actions simplifiées.

La parole est à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire plus court vu l'heure tardive. Je vais profiter de ce projet de délibération qui porte sur une subvention de fonctionnement à quatre associations et au C.A.S.-V.P. pour alerter sur un problème : le non-versement de l'indemnité travaux dangereux et insalubres à un certain nombre d'agents du C.A.S.-V.P.

Cette indemnité qu'auraient dû toucher ces agents, ils ne l'ont pas touchée entre 2016 et 2024, sur une période de quasiment huit ans. C'est d'autant plus problématique que cette période est une période de très forte inflation. Il s'agit, je le précise, d'une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants. C'est une indemnité à laquelle ont droit les agents du C.A.S.-V.P. qui sont confrontés à ces risques spécifiques.

Problème, cette prime n'a pas été versée sur les huit ans et un syndicat, la CGT, a saisi la direction du C.A.S.-V.P. pour non-versement de l'indemnité, et heureusement. La Ville a accepté un rattrapage, mais sur quatre ans. Un recensement a été effectué, ce rattrapage ne s'est pas fait sur les huit ans, parce qu'il n'est pas possible au regard de la règle de prescription quadriennale d'aller au-delà.

Dans ces conditions, mon vœu vous propose deux choses.

Premièrement, d'étudier dans quelle mesure les quatre ans perdus ne peuvent pas être compensés par le versement d'une prime.

Deuxièmement, d'étendre le versement de cette indemnité aux agents de maîtrise et aux techniciens des services opérationnels en cuisine, qui sont tout autant concernés par cette pénibilité, par les travaux dangereux, insalubres et salissants.

Je rappelle, juste pour finir, que les agents du C.A.S.-V.P. sont chargés de mettre en œuvre l'action sociale de la Ville de Paris. Ils pourront d'autant mieux le faire s'ils ne sont pas sous-payés eux-mêmes.

Une partie d'entre eux, j'en profite pour le rappeler, un quart, je crois, sont encore privés de la prime Ségur, dont une grande majorité des catégories C.

Il y a eu une grosse mobilisation, une occupation pendant deux mois et demi d'un restaurant solidaire dans le 20e, et aujourd'hui ils sollicitent les députés pour être entendus sur cette question.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup. Pour ceux qui ont suivi cette intervention, vous aurez compris qu'elle n'a pas grand-chose à voir avec le projet de délibération, c'est un vœu rattaché, mais c'est compliqué parce que c'est un très beau projet de délibération.

Je vais en parler une petite minute, si vous me permettez. C'est un projet de délibération qui concerne l'aide alimentaire et la façon dont la Ville s'engage de manière très volontariste sur les questions d'aide alimentaire. Je vais profiter tout de même de cette courte intervention, je vous répondrai, Monsieur SOREL, pour remercier tous les agents, tous les bénévoles, tous les Parisiens et Parisiennes, et tous ceux qui se mobilisent dans Paris, qui assurent toute l'année un service essentiel, qui est celui de l'accès à un droit fondamental, l'accès à l'alimentation.

Notre objectif reste de lutter contre la pauvreté, et comme le disait Nelson Mandela, vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, mais un acte de justice. Alors que les besoins augmentent et à l'approche d'une période hivernale difficile, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Cher Laurent SOREL, concernant le vœu rattaché, qui n'a donc pas grand-chose à voir directement avec la question de l'urgence à l'accès à un droit fondamental qu'est celui de l'aide alimentaire, vous souhaitez attirer notre attention sur la situation des agentes et des agents de restauration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui auraient dû percevoir, à l'issue du conseil d'administration du Centre d'action sociale du 14 octobre 2016, une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.

Vous portez à notre connaissance que durant huit ans cette indemnité n'a pas été versée aux agents concernés. En effet, c'est seulement cette année, en 2024, grâce à l'alerte de la CGT, il faut le reconnaître, que cette erreur a été corrigée. Dans ce cadre, l'administration a appliqué aux agents concernés une rétroactivité sur les quatre dernières années de traitement.

Comme vous l'avez dit, l'application de cette rétroactivité est dans la limite de quatre ans réglementairement, et notre collectivité doit se conformer à cette prescription quadriennale. En effet, si nous outrepassions cette limite, la Ville et les agents concernés se retrouveraient dans l'illégalité et en porte à faux vis-à-vis de la Chambre régionale des comptes d'une part, et de l'URSSAF d'autre part. Ce serait dommage que tout le monde ait à payer des amendes, parce qu'on ne respecterait pas la loi.

Cette prise de risque n'est pas acceptable et, comme vous, je regrette sincèrement cette situation.

Aussi, permettez-moi de me saisir de cette occasion pour vous assurer que je continuerai de demander à l'administration d'appliquer systématiquement, en temps et en heure, les décisions du conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Cette non-application d'une décision du conseil d'administration ne doit plus jamais se reproduire et je le rappellerai aux prochaines instances du Centre d'action sociale.

Enfin, concernant le second point de votre vœu, vous proposez que cette indemnité soit étendue aux encadrants du service restauration. Cette demande est louable, et notre administration étudie en ce moment cette possibilité. La décision pourra intervenir, j'espère, d'ici la fin de l'année. Je vous tiendrai informé des conclusions.

Au regard de ces éléments, vous comprendrez que malheureusement, nous ne pouvons pas proposer une issue favorable à votre vœu, je vous propose donc de le retirer. Dans le cas contraire, je ferai une demande de vote défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Cher Laurent SOREL, le vœu est-il retiré ou maintenu ?

M. Laurent SOREL. - Il est retiré.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 108).

2024 DSOL 118 - Subventions de fonctionnement (3.090.752 euros) et conventions avec quatre organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 118, qui porte sur des subventions de fonctionnement et conventions avec quatre organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

La parole est de nouveau pour cinq minutes à Laurent SOREL.

Alors, on va simplement mettre au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 118). Merci beaucoup.

2024 DSOL 136 - Subventions (420.682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 136, qui porte sur des subventions dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour 5 minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je me permets d'intervenir si tard parce que le sujet est important. Aujourd'hui, les centres sociaux sont fragilisés par des financements publics de l'Etat qui sont en baisse. Heureusement, nous avons vu une revalorisation d'une partie des travailleurs sociaux, mais sans les moyens afférents, c'était déjà un problème en début d'année.

Vous connaissez l'état de la pauvreté malheureusement qui ne réduit pas, ni dans le pays ni non plus à Paris. Je rappelle que les centres sociaux ont pour public des enfants, des jeunes, des familles, des seniors. Quand les centres sociaux vont mal, n'ont plus les moyens de travailler, ce sont ces publics qui sont affectés.

Etant élu du 11e, j'insisterai sur le cas du centre social le Picoulet, qui a vu un gouvernement démissionnaire décider de supprimer les adultes relais, donc on a perdu 2 adultes relais qui aidaient à faire fonctionner ce centre social.

Heureusement qu'il y a des délibérations pour permettre d'avoir un peu de moyens pour ces centres sociaux qui en ont bien besoin, ils servent dans nos quartiers, ils servent à ce que notre Ville aille mieux, à aider les populations précaires, et nous devons les soutenir. J'espère que l'Etat va changer de politique, même si j'en doute.

J'appelle tout le monde à soutenir ce projet de délibération et à soutenir nos centres sociaux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, cher Nour, pour cette intervention qui me donne l'opportunité de mettre en avant le travail important réalisé dans le cadre de la politique d'animation de la vie sociale que je porte au nom de l'Exécutif.

Cette politique publique locale est animée par les centres sociaux et culturels, mais également par les espaces de vie sociale. Ces structures sont complémentaires, les premières s'impliquent à l'échelle d'un quartier, les autres à l'échelle encore plus fine, celle du voisinage incarné par la rue ou un bloc d'immeubles.

Au-delà de leur zone d'influence, l'objectif de ces structures est de développer, par des actions et des projets de proximité, le lien social et le pouvoir d'agir des Parisiennes et Parisiens.

A chaque fois, les modes d'intervention employés sont adaptés à des besoins sociaux repérés au niveau local, ce qui fait de ces structures des lieux ressources pour le public reçu, mais également pour les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Comme vous le savez, le suivi des 31 centres sociaux parisiens et des 20 espaces de vie sociale est assuré par la Direction des Solidarités, qui a revu cette année son organisation pour accompagner au plus près encore ces structures.

En effet, dans le cadre de la territorialisation de notre action municipale, les équipes d'ingénierie sociale des 17 espaces parisiens des solidarités accompagnent désormais de façon rapprochée toutes ces structures.

Au niveau central, la Direction des Solidarités veille à la pérennité des financements, ainsi qu'à la cohérence des actions engagées, et travaille avec la C.A.F. à un maillage fin de notre offre associative de lien social.

En parallèle de cette nouvelle organisation, j'ai souhaité accompagner et développer les financements dévolus à ces structures. En effet, si pendant près de 10 ans les financements de la Ville de Paris dédiés à ces structures n'avaient pas évolué, aujourd'hui, avec l'ensemble de l'Exécutif, en particulier Paul SIMONDON que je souhaite sincèrement remercier, nous avons travaillé à une trajectoire financière positive pour ces structures associatives.

Concrètement, la subvention globale dédiée aux centres sociaux et culturels est passée de 6,2 millions en 2022 à 6,9 en 2024, et pour les E.V.S., sur la même période, de 1 à 1,3 million. Au total, c'est une belle augmentation, un vrai soutien, un choix politique que nous assumons effectivement. C'est un choix financier volontaire que nous devons saluer, rendu possible grâce au travail de notre administration, au dialogue permanent avec les maires d'arrondissement qui sont très impliqués dans ces structures et dans leur capacité à pouvoir se maintenir.

Grâce à cette dynamique, nous avons pu soutenir l'an dernier deux nouveaux espaces de vie sociale dans les 12e et 20e. Nous en soutiendrons trois dans les 9e, 18e et 19e arrondissements l'année prochaine.

Nous accompagnons pour la première fois le réseau des espaces de vie sociale, qui fait un travail assez intéressant, en tout cas que j'ai pu l'apprécier notamment samedi dernier, lors du grand rassemblement des espaces de vie sociale organisé aux Canaux dans le 19^e arrondissement.

Pour poursuivre cette dynamique positive, vous comprendrez, chers collègues, que je vous invite à renouveler votre confiance dans les centres sociaux et culturels, et les espaces de vie de solidarité en votant ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 136).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien des bains-douches à Paris et à la commande d'une étude permettant de guider l'amélioration de ce service public.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 120 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 121 relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.

La parole est à Camille NAGET, pour deux minutes, pour le groupe Communiste et Citoyen. Ce ne sera pas Camille, ce sera Ian BROSSAT, c'est à vous, cher collègue.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire, c'est un sujet dont nous avons eu l'occasion de parler ici, à de nombreuses reprises. Une nouvelle étude de l'UNICEF vient de prouver qu'un grand nombre d'enfants scolarisés vont à l'école tous les matins après avoir passé la nuit dehors. C'est le cas en France, c'est le cas particulièrement à Paris où de nombreux cas nous sont encore signalés en cette rentrée, notamment dans l'arrondissement où je suis élu, le 18^e.

Ce vœu vise une nouvelle fois à interpeller l'Etat sur cette situation pour qu'il y remédie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, cher Président de groupe, cher Ian BROSSAT, de ce vœu, car c'est un nouvel outil de plaidoyer. On a l'habitude d'utiliser les vœux aussi comme plaidoyers auprès de l'Etat pour rappeler un certain nombre de manquements que l'on peut noter, notamment sur les questions de prise en charge des personnes à la rue.

La situation alarmante des jeunes en situation de rue, qu'ils soient scolarisés ou non, et la nécessité pour la Ville de leur offrir un soutien adapté viennent effectivement se confronter au fait que nous avons face à nous un Etat complètement absent, qui fait que l'on observe une vraie dégradation inquiétante des conditions de vie de ces jeunes, qui sont contraints de vivre dans des campements de fortune, exposés à de nombreux risques, qui se heurtent à d'importantes difficultés pour accéder à leurs droits fondamentaux.

Avec le soutien de notre majorité, nous avons, à plusieurs reprises, interpellé l'Etat sur cette question, que ce soit ici dans ce Conseil, ou par courrier, je ne compte plus les courriers relayant les alertes même des élus d'arrondissement et des maires. Pourtant, il est clair que la coopération avec l'Etat sur ce sujet s'est progressivement dégradée, alors même que la situation des jeunes, elle, se détériore vraiment.

Par le passé, l'Etat avait mis en place des dispositifs, certes, modestes, mais nécessaires pour héberger certains de ces jeunes, notamment dans un centre d'hébergement situé dans le 15^e arrondissement. Aujourd'hui, aucune nouvelle place d'hébergement n'a été créée pour ce public, et ce centre d'hébergement dédié a même fermé.

Face à ce désengagement, la Ville de Paris a essayé de prendre ses responsabilités dans les conditions et les compétences qui sont les nôtres. Depuis l'hiver dernier, plus de 860 jeunes ont été mis à l'abri dans les équipements municipaux, avec un accompagnement social qu'on essaie de faire tant bien que mal. Il faut cependant préciser qu'à

ce stade nous n'avons pas de perspectives d'orientation à long terme pour ces jeunes, qui n'ont pas de perspectives de sortie, alors qu'ils sont souvent scolarisés.

Cette démarche que nous portons représente également un effort humain considérable, mobilisant de nombreux services municipaux. Elle a eu un impact financier important sur lequel je ne reviens pas.

Malgré cette mobilisation sans précédent, la situation reste critique, environ 250 jeunes dorment encore dans les rues de Paris. Pour eux, la Ville a financé seule, encore une fois, un accueil de jour dans le 12^e arrondissement, géré par l'"Armée du Salut". Ce lieu permet à ces jeunes de se reposer en journée, de se doucher, de prendre un petit-déjeuner, d'essayer de prendre un peu de répit dans leur parcours d'errance.

Bien que la Ville ait fait preuve d'un engagement fort, les moyens déployés sont insuffisants. La mise à l'abri de ces jeunes doit être faite avec un soutien accru de l'Etat. Je donne donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 du groupe Communiste et Citoyen. Pardonnez-moi, est-il maintenu ? Vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ? L'amendement est accepté.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2024, V. 177).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un guichet d'accueil numérique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 122 relatif à la création d'un guichet d'accueil numérique.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, toutes les démarches de l'administration sont maintenant dématérialisées. Certains publics, 1 Parisien sur 10, souvent senior d'ailleurs, sont dans l'incapacité d'effectuer ces démarches. De plus, c'est la double peine dans la mesure où pour solliciter de l'aide pour accomplir ces démarches administratives, c'est-à-dire réduire la fracture numérique, l'information se trouve elle-même sur Internet et ils ne savent pas comment y accéder. Il y a en quelque sorte des naufragés du numérique.

Quand un Parisien a un problème, son réflexe est de se rendre dans sa mairie d'arrondissement. Certaines mairies sont plus chanceuses que d'autres. Il y a 23 conseillers numériques à Paris, dont 10 dans les équipements de la Direction des Solidarités. Par exemple, dans le 17^e, on a la chance d'avoir une conseillère numérique C.A.S.-V.P. et une conseillère numérique "France Services", je ne sais pas si c'est C.A.S.-V.P. ou DSOL. On remarque d'ailleurs que la file active pour bénéficier de leur accompagnement est très dense, ce qui prouve bien leur utilité.

En revanche, d'autres mairies d'arrondissement n'ont pas cette chance, je parle de Paris Centre, des 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e. Par ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris :

- mette en place des postes de conseillers numériques, financés par la Direction des Solidarités d'une part et par "France Services" d'autre part, dans chaque arrondissement, de manière systématique avec une volonté politique de développer ce service ;

- développe dans ce cadre un grand plan de communication sur les panneaux d'affichage lumineux de la Ville, de façon que les Parisiens connaissent ce service public d'accompagnement numérique ;

- mette en œuvre cette communication de manière régulière.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame JAQUEMONT.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame JAQUEMONT, chère collègue.

Il me semble que nous partageons toutes les deux un engagement fort en faveur de l'inclusion numérique, ce n'est pas la première fois qu'on a l'occasion d'échanger ici ou dans d'autres cadres. Compte tenu de votre connaissance du sujet et de l'implication des autres villes de la Métropole, vous ne pouvez nier l'effort que mes collègues adjoints et moi-même investissons sur ce sujet important.

Bien que je partage votre souhait de poursuivre le travail déjà entrepris, je suis surprise par les attendus de votre vœu. La Ville de Paris est déjà pleinement engagée dans une politique de déploiement de conseillers numériques dans les services publics de proximité.

Ces conseillers sont répartis dans les mairies et les arrondissements concernés par les quartiers prioritaires, puisque c'est le cadre qui nous est imposé. Ce sont les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, ainsi que dans certains espaces parisiens pour l'insertion. Tout cela vient être complété par un maillage des maisons "France Services", qui commencent à être bien réparties sur le territoire parisien.

Leur action s'inscrit dans une démarche de proximité, en appui des politiques de la Ville en matière d'accompagnement social et d'accès au droit. Vous n'êtes pas sans savoir que les postes de conseillers numériques sont financés par l'Etat à hauteur de près de 1 million d'euros. Au niveau national, ce sont 4.000 postes disponibles. Le recrutement de nouveaux conseillers numériques dépend de l'accord de l'Etat, en fonction des postes disponibles à l'échelle nationale et des priorités territoriales.

A ce jour, Paris n'est pas considérée comme prioritaire par l'Etat.

Quant à la possibilité pour la Ville de financer ces postes de manière autonome, il me semble qu'aucune collectivité ne le fait sans partenariat avec l'Etat. Cela reviendrait à nous substituer à l'Etat de nouveau, et je ne vous cache pas que notre principal enjeu reste effectivement de plaider auprès de l'Etat pour la pérennisation de ce dispositif, car les dernières annonces du Gouvernement sur les coûts budgétaires ne nous rassurent pas vraiment en la matière.

En ce qui concerne le deuxième point de votre vœu, l'amélioration de la visibilité de l'offre d'accompagnement numérique de la Ville fait partie de la stratégie parisienne d'inclusion numérique initiée ici même. Un premier travail a été réalisé. Cette communication est déjà assurée localement par les établissements, les guichets en fonction de leur public cible.

La structuration de cette communication est un objectif qui sera confié au futur coordinateur des conseillers numériques parisiens.

Je vous demande de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu n° 122 est-il retiré ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Il est maintenu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer au vote de ce vœu pour lequel un avis défavorable a été émis par l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 122 est rejeté.

2024 DSOL 119 - Subventions (44.050 euros) à cinq association et conventions avec trois d'entre elles œuvrant en faveur des seniors parisiens.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accès au Wifi dans les clubs et résidences seniors du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dotation d'une console de jeux vidéo pour les établissements de la Ville de Paris accueillant des personnes âgées.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 119 et le vœu n° 123, le vœu n° 124 ayant été retiré de l'ordre du jour.

Le projet de délibération DSOL 119 porte sur des subventions à cinq associations et conventions avec trois d'entre elles, qui œuvrent en faveur des seniors parisiens.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe pour Union Capitale, pour cinq minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Je vous remercie.

Bien entendu, nous votons favorablement sur ce projet de délibération qui accorde des subventions à des associations qui œuvrent en faveur des seniors, il n'y a rien à redire sur ce point.

Néanmoins, dans la lignée du vœu précédent, je me permets d'insister sur un point très sensible, à savoir l'installation du wifi dans les équipements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, on parle essentiellement des

résidences et clubs seniors. Ce vœu fait suite à un premier vœu adopté à l'unanimité en 2020 et un deuxième vœu adopté et porté par ma collègue Véronique BUCAILLE en 2022.

Ces vœux demandaient qu'en dépit des difficultés bureaucratiques et administratives pour passer un marché public, le C.A.S.-V.P. soit suffisamment agile pour équiper ces lieux très fréquentés de bornes de wifi mobiles, à défaut de pouvoir installer un équipement pérenne dans des délais rapides compte tenu de l'urgence. En effet, si vous plaidez régulièrement pour l'égalité de l'accès au droit, en matière numérique, il semble bien qu'il y ait une rupture d'égalité pour l'accès au droit.

Un effort bien réel des pouvoirs publics est effectué pour réduire la fracture numérique à travers le soutien des conférences des financeurs, auprès d'associations qui apportent une aide numérique. C'est le serpent qui se mord la queue de nouveau, puisque ces mêmes associations rencontrent des difficultés à former les usagers pendant l'année en raison des besoins d'accès au wifi dans les clubs seniors, puisqu'elles ne disposent pas forcément de locaux où effectuer leur accompagnement.

Beaucoup d'usagers du C.A.S.-V.P. et de seniors parisiens nous interpellent sur cette situation qui frôle l'absurde en 2024. Cela fait quatre ans que nous sommes élus et que nous sommes sur le sujet. Ils seront attentifs à la réponse que vous apporterez, c'est la raison pour laquelle nous passons par un vœu.

Je précise que le 17e, dont je suis élue, a plutôt été bien servi puisque la résidence des Ternes a été la première résidence équipée de wifi, suite à l'insistance de son maire Geoffroy BOULARD.

Aujourd'hui, c'est une demande de l'ensemble des élus du groupe Union Capitale que je porte. C'est pourquoi nous formons le vœu que la Ville de Paris déploie le wifi le plus rapidement possible dans tous les clubs et résidences seniors gérés par le C.A.S.-V.P., et transmette des points d'étape réguliers aux maires d'arrondissement sur les mesures prises pour s'assurer de l'installation du wifi.

Notre majorité a donné un avis favorable sur ce vœu en conseil d'arrondissement, et nous ne doutons pas que vous tiendrez une position cohérente en Conseil de Paris aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue. Juste pour ma gouverne, vous avez présenté à la fois votre inscription et le vœu n° 123 ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - C'est cela.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous vous en remercions tous.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues je pensais que les propos de Mme JACQUEMONT étaient concentrés sur le vœu, mais je la remercie d'apporter un soutien au projet de délibération DSOL 119.

Sur ce vœu, vous m'appelez à un vote de cohérence, et je l'aurai non pas par rapport au vœu précédent, mais par rapport à la préoccupation que j'ai de la mise en place du plan porté et présenté par le Centre d'action sociale, qui a dû être présenté au sein du conseil d'administration du C.A.S.-V.P. que vous fréquentez et qui vise à installer le wifi dans un grand nombre de sites, pas uniquement pour les personnes âgées. Il y avait des centres en central qui n'étaient pas dotés du wifi. Il y a une progressivité, différents lieux ont été priorités, dont faisaient partie les E.H.P.A.D., que vous n'avez pas évoqués et au sein desquels le wifi a été installé.

Néanmoins, je peux constater que l'année 2024 a rencontré quelques difficultés de divers ordres, juridique, de service et de priorisation. Il faut effectivement que l'on refasse le point avec les services.

Je pense que dans cet état d'esprit, même si je mets de côté certains de vos propos tenus oralement dans cet hémicycle, on se rejoint sur notre mobilisation pour mettre en œuvre le plus rapidement possible le wifi dans les lieux qui ont déjà été priorités, donc je donne un avis favorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 123 du groupe Union Capitale, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 178).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 119).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la cohabitation intergénérationnelle dans les logements sociaux parisiens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 125 est relatif à la cohabitation intergénérationnelle dans les logements sociaux parisiens. J'imagine que notre bien cher Jack-Yves BOHBOT est représenté, parce que je ne le vois pas dans l'hémicycle.

Je vous en prie, chère collègue, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" pour deux minutes.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Le constat est simple, la crise du logement est particulièrement aiguë à Paris, elle touche notamment les étudiants et les jeunes actifs. L'isolement des personnes âgées y est plus prononcé, ce qui est un véritable enjeu de politique publique, car à l'horizon 2040 les Parisiens de plus de 60 ans représenteront 25,2 % de la population, soit une augmentation de 100.000 personnes.

Autre constat : une inadéquation fréquente entre la superficie de certains logements sociaux et leur nombre d'occupants en raison du parcours de vie des ménages, départ des enfants, mort du conjoint.

Très important aussi et il faut le respecter, le déménagement pour une personne âgée est vécu le plus souvent comme un traumatisme, impossible de quitter un logement où elle a passé une grande partie de sa vie, où elle a tous ses souvenirs et ses habitudes.

Une solution existe pourtant à partir de l'expérience très positive du lien intergénérationnel, c'est le logement intergénérationnel, un jeune pouvant cohabiter avec une personne âgée, si elle le souhaite et seulement si elle le souhaite.

Si depuis 2004 de nombreuses associations encouragent la cohabitation intergénérationnelle à Paris dans le parc locatif privé, si la Ville de Paris a édité sa charte de la cohabitation intergénérationnelle, avec mes collègues du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous portons néanmoins le vœu que la Ville de Paris encourage l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens à proposer aux locataires âgés d'accueillir un jeune dans les logements sociaux devenus trop grands, en supplément d'un changement de logement.

Vous l'aurez compris, nous acceptons les amendements proposés par l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour deux minutes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Ma collègue Véronique BUCAILLE que je remercie d'avoir présenté ce vœu l'a laissé entendre, nous avons travaillé sur son contenu. Nous partageons l'objectif de faire développer les co-localisations intergénérationnelles de manière générale, y compris au sein du parc social.

C'est un exercice compliqué que la Ville de Paris accompagne déjà, notamment en finançant un certain nombre de structures et dans un dialogue auprès des bailleurs sociaux, mais nous sommes d'accord pour essayer de continuer à travailler dans cet objectif.

Dans cet objectif et dans les discussions, je vous ai par ailleurs indiqué que les deux autres considérants, soit l'un est déjà prévu par la loi, soit l'autre, le dernier, sur des soutiens financiers, ce n'est pas la problématique. La problématique est d'accompagner, de faire connaître, de trouver les deux publics des deux côtés, du côté jeune et du côté locataire dans le parc social. C'est un accompagnement, mais on doit continuer à développer des moyens.

Je vous remercie donc d'accepter l'amendement, dans ce cas j'émetts un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

A la gauche, très à gauche de cet hémicycle, il semble qu'il y ait une hilarité générale suscitée par je ne sais quel sujet, mais qui peut être un peu troublante pour le bon déroulement des débats. Je vous remerciais d'être un peu moins démonstratifs.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", puisque manifestement les amendements ont été acceptés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 179).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la protection de Paul WATSON.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la libération de Paul WATSON.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la libération de Paul WATSON.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec les vœux n^{os} 126, 127, 128... On a presque terminé, chers amis. C'était donc cela, la cause de l'hilarité ! Nous examinons les vœux n^{os} 126, 127, 128 et 128 bis relatifs à la protection et la libération de Paul WATSON.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe PEC.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paul WATSON est le fondateur de l'O.N.G. "Sea Shepherd", et militant pour la protection des baleines. Il est détenu au Danemark depuis le 21 juillet dernier et menacé d'extradition vers le Japon. Le Japon est un pays qui, bien que signataire d'un moratoire international pour la protection des baleines, continue de pratiquer en toute illégalité et impunité la pêche à la baleine.

Cette arrestation et cette détention, ainsi que la menace d'extradition sont d'autant plus incompréhensibles et inacceptables que le combat de Paul WATSON s'inscrit de fait dans la défense du droit international.

Cette arrestation constitue une grave atteinte aux personnes et organisations qui se battent pour la préservation de la biodiversité marine. Paul WATSON est un lanceur d'alerte, il devrait à ce titre bénéficier du statut et de la protection qui en découlent.

Depuis le 21 juillet, de nombreux rassemblements ont été organisés en France comme dans beaucoup de pays du monde appelant à sa libération.

Comme de très nombreuses associations de défense de l'environnement, comme de nombreux parlementaires, le groupe Paris en commun dépose aujourd'hui un vœu, nous ne sommes pas les seuls à le faire, pour en appeler au Président de la République, afin qu'il intervienne personnellement auprès des autorités danoises pour éviter l'extradition de Paul WATSON.

Paris, capitale des droits humains, participe activement au respect de la liberté d'expression, à la reconnaissance et à la protection des libertés fondamentales, à la défense de l'environnement également, de la biodiversité. C'est donc à ce titre que nous proposons à notre Assemblée d'octroyer la citoyenneté d'honneur à Paul WATSON.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, pour le vœu n° 126.

Maintenant, la parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, défendre le vivant, c'est s'exposer à des représailles. Voilà le message brutal envoyé aux militantes et militants écologistes à travers la détention de Paul WATSON. Ce fondateur de l'O.N.G. "Sea Shepherd" est prisonnier de la protection des océans et détenu depuis le 21 juillet dernier par les autorités danoises. Il est menacé d'extradition vers le Japon où encourt une peine de 15 ans de prison. Son crime, avoir lutté contre une pratique condamnée par le monde entier : la chasse à la baleine et non pas les dauphins.

Le monde entier ou presque, car si la chasse commerciale de la baleine est interdite depuis le moratoire de 1986, trois pays refusent de déposer les harpons : le Japon, la Norvège, et l'Islande. Le Japon a même lancé en 2024 un nouveau navire baleinier, "le Kangei Maru", ce véritable bateau-usine conçu pour capturer, dépecer et stocker jusqu'à 200 cétacés.

Ces atrocités sanglantes, Paul WATSON a eu le courage de les dénoncer. Pour cela, il est aujourd'hui traité comme un criminel. C'est ainsi que l'on traite désormais celles et ceux qui protègent l'environnement. On parle désormais d'écoterrorisme pour les disqualifier.

A travers le monde, les écologistes sont traqués, jugés, incarcérés. Ces répressions ne s'arrêtent pas aux barreaux des prisons. Je rappelle qu'en 2022, 177 défenseuses et défenseurs de l'environnement ont été tués dans le monde pour leur engagement.

Aujourd'hui, c'est Paul WATSON. Demain, tout défenseur ou défenseuse de l'environnement pourra être la prochaine cible.

L'extrader vers le Japon, c'est donner un dangereux précédent à la criminalisation de l'engagement écologique.

A l'heure où la biodiversité s'effondre, où des écosystèmes entiers sont détruits, où les océans sont pillés par le profit, Paris doit se tenir aux côtés de Paul WATSON. Soutenons celles et ceux qui se battent pour notre avenir commun. Soutenons ces lanceurs d'alerte, qui se battent pour notre futur.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ. On y arrive.

Le vœu n° 128 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est présenté par Ian BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire. C'est un vœu similaire, je ne reprendrai donc pas l'argumentaire en cette heure tardive.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - La grande classe !

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le constatez, les vœux des groupes de la majorité sont unanimes pour condamner l'arrestation de Paul WATSON le 21 juillet dernier par les autorités danoises. Nous pouvons donc nous en réjouir.

Je vais être assez court à cette heure-ci, c'est pourquoi je vous présente un vœu de l'Exécutif en réponse aux trois vœux déposés par vos trois groupes. Par ce vœu, nous émettons le souhait que la Ville de Paris apporte son soutien, je l'espère unanime, à Paul WATSON, et emploie tous les moyens pour contribuer à sa libération pour que la Ville de Paris interpelle l'O.N.U. et le Gouvernement français.

Ce vœu émet le souhait que la Ville de Paris attribue à Paul WATSON le statut de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris, comme elle l'a fait pour 35 personnalités et personnes morales depuis 2001, dans le but de reconnaître et protéger le défenseur des droits humains et des libertés fondamentales.

Le combat pour la préservation de l'océan et des espèces marines est vital, comme l'a rappelé si bien le sénateur Rémi FÉRAUD. En plus d'être le poumon de la planète, il représente aussi son principal puits de carbone. Sans la biodiversité, l'océan va perdre cette fonction, et nos sociétés, un atout majeur.

Avec l'arrestation de Paul WATSON, c'est le combat pour la protection de notre planète et des baleines que l'on sacrifie dans l'ignorance de nos règles communes. Ce n'est pas tolérable. J'espère que nous voterons ensemble à l'unanimité ce vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

En réponse aux vœux n°s 126, 127 et 128, l'Exécutif a déposé le vœu n° 128 bis.

Le vœu n° 126 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Il l'est.

Le vœu n° 127 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

C'est le cas.

Et le vœu n° 128, "idem", j'imagine ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 128 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité de ce Conseil. (2024, V. 180).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au droit de vote des étrangers.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Encore quelques minutes pour un dernier vœu, chers collègues.

Nous examinons le vœu n° 129 relatif aux droits de vote des étrangers.

La parole est à Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet qui revient de manière récurrente dans le débat public, sujet qui concerne "a fortiori" Paris, puisque notre ville compte 14 % d'étrangers, qui de fait sont privés de la possibilité d'exercer leur droit au moment de l'élection.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise en réalité deux choses. Premièrement, à ce que la Ville s'engage à ouvrir le droit de vote à l'ensemble des ressortissants extracommunautaires résidant à Paris lors des votations citoyennes qu'elle organise. Deux ont été organisées par le passé. Il y en aura à l'évidence d'autres dans les mois et années qui viennent.

Deuxièmement, que la Ville de Paris demande à l'Etat l'extension du droit de vote pour tous les résidents étrangers, qu'ils soient européens ou extracommunautaires.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Ian, merci pour ce vœu ô combien symbolique et important en cette période troublée qui nous rappelle l'enjeu immense que constituent nos politiques d'intégration.

L'intégration est indispensable pour construire ensemble une société apaisée, riche, multiculturelle, faire des citoyens des êtres fiers de faire partie de la même communauté. Voter, c'est faire pleinement partie de cette communauté, c'est participer à la vie, aux décisions de la cité, c'est être citoyenne et citoyen.

Pourtant, des milliers d'étrangers à Paris, qui vivent ici depuis longtemps, travaillent, contribuent à faire avancer notre ville, n'ont pas accès à ce droit alors qu'ils sont là au quotidien.

Vous l'aurez compris, chers collègues, cher Ian, nous sommes favorables à ce vœu qui souligne l'importance des chantiers devant nous en matière de politique d'intégration, et qui sont parfois contraints par nos règles communes.

Concernant votre souhait d'ouvrir le droit de vote à l'ensemble des ressortissants extracommunautaires résidant à Paris, cher Ian, en effet, à l'heure actuelle, les votations citoyennes sont organisées en miroir aux élections nationales, et seules les personnes inscrites sur les listes électorales ont le droit d'y prendre part.

Notre objectif, évidemment, est de répondre à votre demande légitime et d'ouvrir ce droit, et bien sûr d'en appeler au niveau national. C'est pourquoi nous sommes particulièrement favorables à ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

J'avais une demande d'explication de vote du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Non, elle n'est pas maintenue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 181).

2024 PP 52 - Convention de don de matériels de sécurité au profit de la B.S.P.P.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous informe que le projet de délibération PP 52 a été retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous arrivons donc à l'issue de ce très long Conseil de Paris.

Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) (Conseil d'administration) (R. 27) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Accor Arena POPB (Conseil d'administration et Comité de programmation) (R. 28) :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, en remplacement de Mme Alice COFFIN, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (Conseil d'administration) (R. 29) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Établissement public Grand Paris Aménagement (Conseil d'administration) (R. 30) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Observatoire Régional du Foncier (ORF) (Conseil d'administration) (R. 31) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissement public Paris - la Défense (Conseil d'administration) (R. 32) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Commission régionale du patrimoine et des sites (R. 33) :

Suppléante :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 13, 14 et 15 avril 2021.

Entente Axe Seine (R. 34) :

Suppléant :

- M. Pierre RABADAN, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 8, 9 et 10 février 2022.

Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (Conseil d'administration) (R. 35) :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022.

Commission du Vieux Paris (R. 36) :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris (R. 37) :

Titulaire :

- M. Pierre RABADAN, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Fonds de dotation "Fonds Paris 2050" (Conseil d'administration) (R. 38) :

- Mme Alexandra CORDEBARD,

- M. Pierre RABADAN,

- M. Jérôme GLEIZES,

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Société publique locale PariSeine (SPL) (Conseil d'administration) (R. 39) :

- M. Franck MARGAIN, en remplacement de M. Jean LAUSSUCQ, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) (R. 40) :

Titulaire :

- Mme Fatoumata KONÉ, en remplacement de Mme Nathalie MAQUOI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023.

Association "Alliance des collectivités pour la qualité de l'air" (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 41) :

- M. Dan LERT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2024, R. 27 à R. 41).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un grand merci à vous toutes et tous et aux Parisiennes et Parisiens qui nous regardent.

Un grand merci également aux services du Conseil de Paris et à nos collaboratrices et collaborateurs.

Je vous remercie de les applaudir.

Très bonne soirée !

(La séance est levée à vingt-et-une heures quarante minutes).

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Question du groupe "Les Ecologistes".

QE 2024-22 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON et les élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux fourrières animales.

Libellé de la question :

"En 2022, la délibération 2022 PP 62 a conduit à l'adoption d'un marché relatif à la gestion des fourrières pour l'espace public parisien. Le SPASER de la Préfecture de police de Paris, adopté en décembre 2023, ne fait malheureusement pas mention de critères de conditionnalité liés au respect du bien-être animal. Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON et les élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" souhaitent connaître les éléments suivants :

- les détails de la convention cadre avec l'entreprise "Groupe Hygiène Action" définissant les conditions d'intervention sur l'espace public parisien ;
- les dispositions prises pour s'assurer du respect du bien-être animal dans le cadre de ce marché ;
- le bilan quantitatif de cette convention cadre, avec le détail des interventions, de leur typologie et du devenir des animaux concernés (restitution aux propriétaires, mise en refuge, euthanasie...). Ce bilan peut-il être rendu public ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Le marché relatif au ramassage, au dépôt, à l'accueil et aux soins en fourrière des animaux vivants (errants blessés, accidentés et/ou dangereux) ou morts, sur l'ensemble de l'espace public parisien a été notifié le 30 juin 2022 à la société Groupe Hygiène - Action pour un prix global et forfaitaire annuel de 327.600 euros HT et, pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois. Ce marché permet la prise en charge d'environ 600 animaux, vivants ou morts, par an.

Les principales prestations caractérisant ce marché public sont les suivantes :

- l'enlèvement des animaux ;
- le transport des animaux ;
- la transmission à la Préfecture de police des éléments de suivi des interventions réalisées ;

- l'accueil et la garde des animaux en fourrière ;
- les soins aux animaux ;
- la recherche des propriétaires.

L'entreprise intervient sur l'espace public de 8 heures à 20 heures 30, 6 jours par semaine, du lundi au samedi, jours fériés inclus. L'enlèvement des animaux morts se fait 7 jours sur 7.

Ce marché s'inscrit dans les objectifs de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Cette loi a renforcé la prise en compte du bien-être animal, notamment dans les fourrières. Dans cette optique, le marché prévoit :

- des soins aux animaux blessés et accidentés avec une prise en charge par un vétérinaire ;
- la possession de certification professionnelle ou de capacité pour les personnes en lien direct avec les animaux ;
- la recherche des propriétaires des animaux accueillis par tous les moyens (contact avec la société centrale canine, ou le fichier national félin...) et leur information dans les plus brefs délais ;
- l'exigence renforcée de salubrité des locaux de la fourrière, qui doivent être en relative proximité de la Capitale (50 kilomètres maximum) pour le bien-être de l'animal.

Ainsi, les boxes des animaux, leurs gamelles, paniers et litières sont nettoyés et désinfectés tous les jours avec des produits spécifiquement étudiés pour leur efficacité et le respect de l'environnement des animaux. De plus, l'ensemble des locaux fait l'objet d'une opération complète de nettoyage-désinfection-insecticide 1 à 2 fois par semaine.

Pour s'assurer du respect du bien-être animal, le personnel est formé mais aussi informé des sanctions encourues en cas de maltraitance. Ainsi, l'ensemble des techniciens du groupe Hygiène - Action sont titulaires du TAV (certificat obligatoire pour le transport des animaux vivants) et 80 % du personnel est titulaire d'un certificat de capacité. Ce certificat, obligatoire pour la gestion d'une fourrière, atteste des connaissances minimales en matière de santé animale, d'alimentation et de comportement des animaux domestiques.

En outre, une formation interne sur la méthode pour capturer les animaux, notamment les chiens, dans les meilleures conditions, est dispensée auprès de chaque technicien.

Enfin, le vétérinaire de la fourrière intervient une fois par mois pour dispenser des formations au personnel.

Depuis la notification du marché et jusqu'au 30 septembre 2024, la société Groupe Hygiène-Action a pris en charge 216 animaux morts et 679 animaux vivants, soit en moyenne plus de 25 animaux vivants par mois.

La population d'animaux vivants ramassés est constituée de chiens à 55 % et de chats à 39 %. Les 6 % restant regroupent des animaux très divers : renard, fouine, tortue, furet, cochon d'Inde, bernache du Canada, putois, canari, pigeon (en cage), poule, perruche...

70 % des animaux mis en fourrière sont restitués à leur propriétaire. Les autres animaux sont proposés aux associations pour adoption, à l'issue du délai légal de 8 jours. Aucun animal n'a été euthanasié par le prestataire.

L'établissement est contrôlé par la Direction départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis. Il est également suivi par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.

Le titulaire, qui adresse un bilan mensuel, a donné entière satisfaction à la préfecture de police dans l'exécution des prestations, plus particulièrement en matière de délai d'intervention et de conditions d'accueil des animaux."

Réponses à des questions écrites.

Séance du 8 au 11 juillet 2024.

QE 2024-14 - Question de M. Paul HATTE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la légalité de la DAE 136 Convention avec l'association Inco.Org en vue de l'organisation de l'événement Impact² à l'Hôtel de Ville.

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint) :

"L'examen de la situation soulevée par le vote de la délibération DAE 136 "*Convention avec l'association Inco.Org en vue de l'organisation de l'événement Impact² à l'Hôtel de Ville*" postérieurement à la date de l'événement mentionné dans ladite délibération appelle deux remarques.

La première est que le Conseil de Paris s'est prononcé en toute connaissance de cause, en particulier en ayant eu connaissance de la rétroactivité de la clause concernant de la mise à disposition de locaux de la Ville. Le contrôle de légalité n'a émis aucune remarque au sujet de cette délibération.

La deuxième est qu'il est manifeste que le rejet de cette délibération par le Conseil de Paris aurait été *a minima* la source d'une insécurité juridique le jour de l'événement.

Votre observation est donc une invitation justifiée au renforcement des procédures d'introduction des délibérations des subventions soumises au vote du Conseil de Paris."

QE 2024-15 Question de Mme Carline LUBIN-NOËL et des élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative au suivi de l'entretien de la voie publique à Paris.

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"Depuis 2020, la Ville de Paris fait un effort tout particulier concernant l'entretien de l'espace public. Depuis 2018, les budgets d'investissement et de fonctionnement ont plus que doublé et les services de la voirie sont au rendez-vous. L'année 2024 ne fera pas exception car l'effort a été encore renforcé en prévision de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

Vous m'interrogez sur le bilan des indemnisations amiables depuis 2020. Je tiens à rappeler que suite à une demande en Conseil de Paris de novembre 2023, mon cabinet a fait suivre un tableau récapitulatif à tous les secrétaires généraux pour permettre la parfaite information des élu.e.s. Vous trouverez donc ci-dessous le tableau, complété avec les données de ces derniers mois.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	juil-24
Dommages corporels							
Demande d'indemnisations reçues	171	199	163	161	151	195	127
Montants d'indemnisation (en €)	/	/	/	/	1.685.960	1.561.576	892.544
Dommages matériels							
Demande d'indemnisations reçues	428	307	300	237	287	284	213
Montants d'indemnisation (en €)	/	/	/	/	365.322	184.776	51.763
Total							
Demande d'indemnisations reçues	599	506	463	398	438	479	340
Nombre d'indemnisations effectives	342	430	281	362	392	315	159
Montants d'indemnisation (en €)	1.203.254	1.621.549	1.385.142	2.063.264	2.051.282	1.746.352	974.538

Vous pourrez noter que le nombre d'indemnisations amiables n'évolue pas notablement et sont à mettre au regard des 2 millions de Parisiens qui fréquentent l'espace public auquel il convient d'ajouter les 2 millions de visiteurs (travailleur.se.s, touristes, etc.).

Pour ces indemnisations amiables, la Ville de Paris fait appel à des experts indépendants, qui travaillent en s'appuyant sur des grilles d'indemnisation définies à un niveau national. Dans l'immense majorité des cas, le préjudice causé à l'usager.e est réglé à l'amiable. Il n'existe donc pas de bilan exhaustif des indemnisations judiciaires.

En 2023 par exemple, il n'existe pas de décision de justice condamnant la Ville à indemniser que ce soit pour des dommages matériels ou corporels.

En 2024, la Ville a été condamnée pour des dommages commerçants à verser la somme de 16.661.95 euros. Une seconde décision de justice à condamner la Ville à payer 66.000 euros ainsi que les intérêts légaux, la capitalisation de ces intérêts et 2.000 euros au titre des frais de procédure. Cette décision est tombée en appel. Nous attendons actuellement le résultat du pourvoi formé par la société plaignante."

QE 2024-16 - Question de Mmes Douchka MARKOVIC, Chloé SAGASPE, M. Sylvain RAIFAUD et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion patrimoniale extra-muros de la Ville de Paris.

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint) :

"La Ville de Paris est propriétaire d'un certain nombre de terrains extra-muros, non seulement en Ile-de-France mais également en dehors de l'Ile-de-France.

La Ville a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le devenir des terrains dont elle est propriétaire, dans le cadre des politiques publiques en faveur de la transition agricole portées par l'Exécutif parisien. En conséquence, elle a réaffirmé son objectif de préservation et de développement des biens à vocation agricole, avec trois orientations fortes :

- préserver au maximum l'usage agricole des terrains déjà exploités en améliorant si nécessaire les impacts environnementaux liés à leur exploitation et en travaillant notamment sur une évolution des pratiques vers l'agroécologie ou l'agroforesterie ;

- remettre en culture des friches agricoles et des terres autrefois exploitées en privilégiant des activités respectueuses de la biodiversité et prioritairement nourricières ou à défaut tournées vers des productions compatibles avec les caractéristiques du site ;

- donner une vocation agricole à d'autres types de terrains dès lors qu'ils possèdent un potentiel avéré.

Ainsi, il existe deux grandes familles de biens :

- les sites agricoles exploités constitués de surfaces cultivées ou de prairies e/ou de boisement, qui font le plus souvent l'objet d'un bail rural ou sont cultivés sans titre par accord tacite. Il en est ainsi des terrains sous gestion d'"Eau de Paris", qui constitue la grande majorité du foncier municipal ayant une fonction agricole. Sur ces terrains, depuis de longues années, est menée une politique de protection de la ressource en eau en procédant à la passation de baux ruraux environnementaux avec les agriculteurs. D'autres propriétés (39 ha à la Croix Saint Benoît à Gonesse (95), 58 ha du domaine de la ferme des Poissons à La Ville sous Orbais (51) font l'objet de baux agricoles ;

- les sites dont le potentiel agricole est en cours d'étude ou à étudier, généralement des grands domaines comprenant des espaces naturels et forestiers.

Une présentation de l'inventaire des propriétés de la Ville, ainsi que des modes de gestion pourra avoir lieu courant 2025."

QE 2024-17 - Question de M. Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au suivi des engagements dans les projets urbains.

Réponse (Mme Lamia EL AARAJE, adjointe) :

"La démarche "Réinventer Paris" représente une initiative pionnière qui a permis à la Ville de Paris de repenser l'usage de son patrimoine foncier et immobilier à travers des appels à projets urbains innovants (dits APUJ).

Cette approche novatrice a marqué un tournant dans la manière dont la Ville envisage son développement, en privilégiant la qualité, l'innovation et la durabilité plutôt que la simple valorisation économique de son patrimoine.

Depuis le lancement du premier appel à projets en 2014, cette démarche a permis de concrétiser des projets emblématiques qui répondent aux défis contemporains de la Ville, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. Des sites tels que Morland Mixité Capitale ou l'Îlot Fertile témoignent de la capacité de Paris à se réinventer en mettant en œuvre des projets à la fois audacieux et respectueux de l'intérêt général. Cette démarche a non seulement revitalisé des espaces sous-utilisés, mais a également permis à la Ville d'intégrer des acteurs diversifiés, favorisant ainsi l'innovation sociale et la mixité des usages.

Cela a demandé à la Ville de Paris de s'organiser en s'appuyant sur les études notariales pour intégrer dans un acte foncier les engagements des acquéreurs et les mécanismes permettant de garantir ces engagements dans la durée.

A cet effet les actes notariés intègrent 9 clauses :

Clause 1 : Garantie de réalisation du projet conforme dans un délai donné intégrant les innovations constructives.

Clause 2 : Respect et suivi des engagements au titre de la conception, la réalisation et l'exploitation du projet.

Clause 3 : Maintien de la programmation (destination et/ou affectation) hors logement.

Clause 4 : Clause loyer intermédiaire.

Clause 5 : Clause anti spéculative pour les logements en accession libre.

Clause 6 : Clause d'insertion sociale en phase chantier.

Clause 7 : Clause environnementale.

Clause 8 : Intéressement en cas d'augmentation de la SDP postérieurement au transfert de droit.

Clause 9 : Intéressement en cas de cession de commercialité.

Ces clauses constituent un cadre contractuel qui assure la pérennité des engagements pris par les lauréats, garantissant que les projets contribuent de manière significative aux objectifs de la Ville en matière de transition écologique et sociale. Des annexes aux contrats de cession ou de bail ont été ajoutés à l'acte notarié : notice descriptive et protocole de suivi. Ces deux documents regroupent la majeure partie des engagements des candidats.

En synthèse on distingue trois grands types de clauses relatives aux engagements pris par les mandataires :

Celles relatives à la garantie de réalisation du projet : ces clauses sont relatives à la garantie attendue quant à la réalisation du projet du candidat retenu, conformément aux autorisations administratives et à la notice descriptive dans un délai donné. Elles s'appliquent à tous les lauréats et prévoient des délais d'achèvement ainsi que la garantie de caractéristiques architecturales quant au contenu, aux matériaux employés. Elles prévoient des pénalités de retard, une garantie d'achèvement, une garantie à première demande (GAPD) garantissant le paiement des pénalités.

Une GAPD est une garantie financière que le porteur de projet fournit pour assurer que le projet sera achevé conformément à ses obligations. Si le porteur de projet ne respecte pas ses engagements, cette garantie permet de couvrir les coûts nécessaires pour terminer le projet ou payer les pénalités.

Figure également une clause environnementale qui détaille les engagements en matière de performance énergétique que doivent respecter tous les candidats retenus, de même qu'une clause d'insertion sociale en phase chantier qui détaille les engagements pris en la matière par tous les lauréats. Ces deux clauses sont également couvertes par des GAPD.

Outre les garanties financières, le dispositif contractuel prévoit également un dispositif de suivi en phase chantier jusqu'à l'achèvement des projets qui permet à la Ville et aux porteurs de projet d'anticiper les éventuels écarts avec les engagements initiaux. L'achèvement est constaté de manière formelle par une déclaration du porteur de projet, la Ville ayant pris l'habitude de formaliser par courrier la conformité du projet. Le bilan des premiers sites livrés atteste d'une bonne coopération des porteurs de projets, ceux-ci essayant de compenser engagements ne pouvant pas être tenus pour des raisons extérieures objectives. Sur 14 projets livrés, des sanctions financières ont été appliquées deux fois par la Ville. Ces sanctions témoignent de la volonté de la Ville de faire respecter ses engagements et d'assurer que les projets livrés contribuent réellement à l'intérêt général.

Les clauses d'affectation garantissent le respect de la destination des lieux pendant 15 ans et prévoient des changements de prix et des pénalités en cas de changement de destination. Ainsi, la clause de maintien de la programmation concerne l'obligation de maintenir les destinations/affectations de certains locaux (hors logements) essentiels au caractère innovant du projet, pendant une durée de 15 ans. Cette clause s'applique à tous les candidats retenus en fonction des destinations et/ou affectations particulières qu'ils se sont engagés à mettre en œuvre et à maintenir. Elle peut donner lieu à un complément de prix. Cette clause est complétée par des clauses spécifiques aux projets intégrant des logements (clauses 4 et 5 supra). Une clause d'intéressement en cas d'augmentation, postérieurement au transfert de droits, des surfaces de plancher construites, s'applique par ailleurs à tous les lauréats afin de permettre à la Ville de percevoir une juste contrepartie à la valorisation du site faite par le candidat retenu. Une clause d'intéressement en cas de cessions de commercialité est par ailleurs appliquée aux candidats retenus dont le projet comporterait la faculté de valoriser la commercialité. Ces clauses peuvent ainsi donner lieu à un complément de prix.

Il a par ailleurs été constaté ponctuellement des difficultés avec des exploitants prévus initialement et qui au regard de la durée des projets n'ont pas été en mesure d'assurer leur activité au moment de la livraison du site. Dans ce type de cas, et avant l'application d'éventuelles sanctions, un travail partenarial est systématiquement engagé par les propriétaires avec la Ville pour rechercher des exploitants ayant un intérêt de même nature.

Les clauses d'innovation : les clauses de respect des innovations d'élaboration du projet et de sa gestion sont relatives au respect des innovations qui concernent les processus d'élaboration du projet et de gestion, notamment dans les usages futurs, faisant l'objet du protocole d'évaluation, pendant la durée du protocole/de la promesse dans un premier temps, puis jusqu'à la fin d'une période de 10 ans à compter de l'achèvement du projet. Elles s'appliquent à l'ensemble des lauréats mais le détail des engagements pris résulte du protocole d'évaluation des innovations proposées par le candidat retenu.

Le contrôle de ces engagements s'appuie sur un rapport que chaque propriétaire doit adresser annuellement à la Ville de Paris. Lorsque l'immeuble a été mis en copropriété, les copropriétaires doivent s'organiser pour désigner un mandataire responsable de consolider les données et produire le rapport. Au regard du nombre croissant de sites livrés (14 sites en exploitation actuellement), cette mission de suivi des innovations dans le temps a été centralisée au sein de la DU par l'équipe dédiée au suivi des APUI et qui a été renforcée début 2024. Cette équipe constate la bonne coopération des propriétaires et peut également s'appuyer sur les directions de la Ville de Paris les plus expertes pour analyser les rapports et leur réalité. A cet effet, la réception des rapports est dans la majorité des cas accompagnée d'une visite in situ.

En cas de non-respect, une action en dommages et intérêts peut être engagée sur le plan de la responsabilité contractuelle.

L'effectivité de ces clauses nécessite un fort engagement de suivi et de contrôle de la Ville. Le retour d'expérience confirme que des évolutions peuvent se justifier pour plusieurs raisons. Certains usages innovants n'ont pas trouvé de modèle économique, amenant parfois la défaillance des exploitants qui n'avaient pas l'assise financière suffisante. D'autres usages qui étaient jugés innovants il y a dix ans, ne le sont plus aujourd'hui et peuvent même relever de l'obsolescence, amenant les propriétaires à proposer des évolutions davantage en phase avec l'air du temps.

Au-delà de ces différences et du contrôle précis des engagements, l'exercice du suivi annuel est dans la pratique appréhendé par les propriétaires et les exploitants comme une présentation globale des vertus de leur projet. Ces restitutions dépassent d'ailleurs souvent le cadre du simple protocole contractualisé. Lorsqu'une difficulté est identifiée, les échanges visent dans la majorité des cas à mettre en œuvre des évolutions qui présentent un intérêt général équivalent. Le retour d'expérience d'innovations finalement non pertinentes sur certains projets a pu bénéficier à d'autres projets et a enrichi l'expertise de la Ville sur ses propres projets.

Depuis le début de la mandature, la coordination et le pilotage général des APUI est assuré par le Service de l'Action Foncière (SdAF) de la Direction de l'Urbanisme. Cette organisation est apparue logique à un stade où la majorité des projets étaient en phase de négociation en vue de la signature des actes notariés. L'expérience du SdAF qui a en charge la totalité des actes d'acquisition et de cession de la Ville a permis de renforcer la sécurité des négociations et actes notariés des APUI. Réciproquement les APUI ont permis d'enrichir le savoir-faire du SdAF sur d'autres dossiers de cessions qui ont nécessité un suivi dans le temps.

En parallèle, l'Inspection générale de la Ville a été mandatée pour analyser l'état d'avancement des APUI et proposer des améliorations pour renforcer la coordination entre les différentes directions impliquées. Ces recommandations ont été mises en œuvre dès le printemps 2024 avec notamment une coordination des APUI renforcée par la création d'un poste supplémentaire dédié.

Le suivi des APUI implique beaucoup d'agents dans d'autres directions voire dans des structures partenaires de la Ville (opérateurs de la Ville, EPEC, MGP, etc.). Le suivi des engagements en phase exploitation constitue un métier nouveau pour lequel une expertise multisectorielle est nécessaire : il s'agit en synthèse de mesurer la contribution des projets aux politiques municipales dans toutes ses composantes."

QE 2024-19 - Question de M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la responsabilité environnementale des fêtes de fin d'année.

Réponse (M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint) :

"Chaque année, la Ville de Paris utilise environ 5.000 sapins pour les décors végétaux des fêtes de fin d'année. La moitié d'entre eux sont disposés sur la voie publique, le reste se répartissant entre les équipements de proximité (1.700 sapins) et les événements ou sites festifs, comme le parvis de l'Hôtel de Ville.

30 % des sapins fournis sont produits par les pépinières de la Ville de Paris sur le site d'Achères. Cette production en régie n'utilise aucun produit phytosanitaire, elle est certifiée plante bleue niveau 3 (haute valeur environnementale), l'approvisionnement se fait alors dans un circuit ultra court. Cependant, la production municipale ne peut, faute de place, couvrir l'ensemble du besoin de la Ville de Paris.

70 % des sapins sont donc achetés par le biais de marchés publics. Ces sapins sont, pour une partie labellisés "bio", mais l'offre est encore limitée. Des critères environnementaux sont mobilisés pour l'ensemble des achats de sapins : certifications, pratiques environnementales des fournisseurs... Les fournisseurs sont Français situés en Ile de France, dans la Loire et le Morvan. En aucun cas, les sapins fournis ne sont issus de forêts "naturelles". Cultivés spécifiquement dans des pépinières pour les décorations de Noël, ils ne sont pas des produits de déforestation.

La Ville a étudié le bilan écologique des sapins en pots. Celui-ci ne milite pas pour développer cette solution : la durée de vie des arbres reste limitée, leurs besoins en eau, engrais et logistique sont très importants. Les filières durables et le réemploi du broyat sont donc privilégiés pour limiter l'empreinte carbone de ces décors.

Après les fêtes de fin d'année, ces sapins municipaux, comme ceux des Parisiens sont récupérés dans 180 points de collecte en apport volontaire. Ils sont alors réemployés sous forme de broyat pour le paillage et les allées dans les espaces verts. Du surplus est mis à la disposition des jardins partagés ou des particuliers.

L'opération de broyage est faite massivement en régie. En début d'année 2024, 110.500 sapins ont été collectés et broyés : on estime le taux de captation à environ 50 % (en se basant sur une étude Kantar 2021 indiquant que 20 % des ménages achètent un sapin naturel, 1.132.000 ménages à Paris).

Ce résultat est obtenu en mobilisant en moyenne 85 agents chaque jour (avec un pic de 140 agents les jours les plus denses) et en proposant plus d'une dizaine de points de collecte par arrondissement. Le nombre et la localisation des points de collecte font l'objet d'un ajustement annuel en lien avec les mairies d'arrondissement : en 2024, 24 étaient situés sur la voirie et 65 dans les jardins ouverts H24. La localisation des points de collecte fait l'objet d'un examen attentif. En effet, plusieurs incendies les années précédentes ont conduit à restreindre les sites sur voirie.

De manière plus générale, la Ville conditionne l'ensemble des commandes, marchés et opérations relatives aux fêtes de fin d'année au respect de la Charte pour des événements éco-responsables. En outre, depuis 2022, le guide pour la sortie du plastique à usage unique est annexé aux autorisations. Enfin, un effort de sobriété énergétique est explicitement demandé.

La Ville a notamment intégré la dimension environnementale dans les critères de sélection encadrant le recrutement des commerçants opérant dans les chalets de vente lors des animations de fin d'année organisées habituellement sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Les critères en 2022 soulignaient les aspects suivants :

- Qualité, diversité et provenance des produits vendus - pour l'offre alimentaire, le "fait maison", les labels de qualité, la provenance locale, et les produits artisanaux seront valorisés - pour l'offre des labélisés "Fabriqué à Paris", la provenance locale des matières premières et la mise en valeur des produits seront valorisées - pour l'offre de produits issus de jeunes pousses, l'aspect innovant de l'offre sera valorisé (6 points) ;

- Qualité du projet présenté : effectif déployé pour la gestion des chalets, expérience et références de l'occupant ainsi que l'adéquation des produits avec la thématique des fêtes de fin d'année et la mise en avant des savoir-faire (6 points) ;

- Qualité environnementale du projet et sobriété énergétique - Le respect, par le candidat de l'interdiction du plastique à usage unique, de la charte pour des événements écoresponsables à Paris et la démarche d'économie d'énergie (4 points) ;

- Prix des produits proposés (4 points).

Les critères en 2023 ont intégré la sobriété énergétique et le plan alimentation durable :

- Qualité, diversité et provenance des produits vendus (6 points) - pour l'offre alimentaire, l'inscription dans la stratégie d'alimentation durable de la Ville de Paris, le "fait maison", les labels de qualité, la provenance locale, et les produits artisanaux seront valorisés ; - pour l'offre des labélisés "Fabriqué à Paris", la provenance locale des matières premières et la mise en valeur des produits seront valorisées ;

- Qualité du projet et décoration du chalet (6 points) : l'adéquation des produits et de la décoration avec la thématique des fêtes de fin d'année, l'effectif déployé pour la gestion des chalets, l'expérience et les références de l'occupant seront regardés ;

- Qualité environnementale du projet et sobriété énergétique (4 points) : l'effort pédagogique sur l'interdiction du plastique à usage unique, l'engagement dans une démarche de sobriété énergétique (utilisation de matériel électrique peu énergivore par exemple) et de livraison "propre" (favoriser les modes de livraison doux ou à défaut de véhicules peu polluants) seront valorisés ;

- Prix des produits proposés (4 points).

S'agissant des subventions allouées aux associations de commerçants réalisant des illuminations dans les rues, des recommandations ont été faites pour limiter les heures d'éclairage et la durée d'illumination. Ces préconisations ont été inscrites explicitement dans chaque délibération autorisant les illuminations de fin d'année.

En 2021, l'exposé des motifs indiquait : "Nous avons ainsi décidé, par un vœu de l'exécutif adopté lors du Conseil de Paris des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014, de réduire à sept semaines la durée maximale des illuminations, et d'imposer une extinction à deux heures du matin au plus tard. Nous sommes également particulièrement vigilants à ce que les associations privilégient les ampoules à basse consommation, ce qui a permis à celles-ci de baisser de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations".

En 2022, l'exposé des motifs des délibérations contenait : "cette année, dans le prolongement du plan de sobriété énergétique adopté par la Ville de Paris, qui comprend des mesures d'urgence pour réduire la consommation d'énergie, j'ai souhaité que les acteurs économiques s'engagent également.

Le sujet a été évoqué lors d'une rencontre avec les acteurs du commerce, et notamment les associations de commerçants, qui s'est tenue le 19 septembre 2022, à l'Hôtel de Ville. Lors de cette rencontre, les associations ont reconnu l'importance de réduire la consommation d'énergie notamment par la réduction des horaires et de la période d'illumination lors des fêtes de fin d'année. Les acteurs du commerce ont aussi souligné la nécessaire coordination des actions et l'indispensable harmonisation des pratiques pour une meilleure cohérence sur le territoire parisien. Les échanges se sont poursuivis afin d'explorer des pistes d'économie avec les associations.

À l'issue de ces échanges, j'ai proposé de réduire à 6 semaines la durée maximale des illuminations, et d'imposer une extinction à 23 heures 45 au plus tard. Nous continuons par ailleurs de porter une attention particulière à ce que les associations utilisent uniquement des ampoules à basse consommation".

En 2023 enfin, l'exposé des motifs stipulait : "Dans le prolongement du plan de sobriété énergétique annoncé en septembre 2022, j'ai souhaité que les associations de commerçants réalisant des illuminations poursuivent leur mobilisation afin de limiter leur consommation énergétique en adoptant une durée maximale d'illuminations de 7 semaines, et d'éteindre celles-ci à minuit au plus tard.

L'effort en faveur de l'utilisation d'ampoules à basse consommation a déjà permis de réduire de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations".

QE 2024-20 - Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la pratique genrée des équipements sportifs sur l'espace public.

Réponse (M. Pierre RABADAN, adjoint) :

"L'espace public parisien nécessite encore des adaptations pour offrir un cadre plus accueillant à toutes et tous, notamment aux femmes, afin qu'elles s'y sentent pleinement en sécurité, qu'il s'agisse de se déplacer, de se reposer ou de pratiquer librement une activité physique.

Dans cette optique, la Direction de la Jeunesse et des Sports, chargée du développement du sport dans l'espace public, a été invitée à mettre au cœur de ses priorités les questions de mixité et d'inclusivité. Le sport, en tant qu'espace de partage, d'égalité et de dépassement de soi, se doit d'être accessible à tous, sans discrimination.

Avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en perspective, l'objectif est de favoriser davantage la pratique féminine. Cela implique la création de parcours sportifs adaptés, la diversification de l'offre et l'intégration de la perception féminine de l'espace public dans l'aménagement de ces aires sportives.

Les réflexions actuelles montrent que, bien que les équipements sportifs soient majoritairement fréquentés par un public masculin, cette tendance peut être nuancée selon les lieux et leurs configurations :

- Les espaces de sport situés dans des parcs ou des équipements sportifs sont généralement plus inclusifs en termes de genre et d'âge que ceux de l'espace public.

- Les aires de fitness attirent un public plus diversifié que les zones de musculation ou de street workout.

- La qualité de l'environnement joue un rôle crucial : un cadre trop minéralisé ou la proximité de voies de circulation peuvent être dissuasifs. Le regard social, bien dosé, peut favoriser l'appropriation des lieux.

La récente rénovation de 42 terrains d'éducation physique (T.E.P.), intégrant de nouveaux aménagements tels que des points d'eau et des œuvres artistiques, a contribué à les rendre plus attractifs et inclusifs. Par ailleurs, une expérimentation visant à faciliter l'accès gratuit à du matériel sportif est en cours dans plusieurs lieux parisiens.

Pour renforcer l'inclusivité des espaces d'agrès, plusieurs actions sont envisagées :

- Adapter les équipements pour offrir des exercices accessibles à tous.

- Diversifier les agrès pour mieux répondre aux besoins des différents publics, notamment des adolescents.

- Prévoir des points d'eau et des sanitaires à proximité.

- Organiser des animations lors de l'ouverture de nouveaux espaces pour encourager l'appropriation collective des équipements.

Si l'aménagement est essentiel pour encourager la pratique féminine, il est tout aussi important de mener une politique d'animation sportive renforçant la visibilité des femmes et des filles dans ces espaces. Des dispositifs comme "Paris Sportives" ou des initiatives associatives telles que celles portées par "Sine qua non" favorisent l'accès des femmes au sport en extérieur. Le programme Paris Sport Dimanche contribue également à l'encadrement de nombreuses activités, avec un souci d'inclusivité.

Enfin, une large concertation sera lancée dès la rentrée scolaire, associant clubs, comités sportifs, urbanistes, architectes et habitant.e.s de Paris, pour identifier collectivement les améliorations à apporter à la pratique sportive dans l'espace public. Cette démarche doit permettre de poser les bases d'un avenir où le sport s'épanouit pleinement pour toutes et tous dans la Capitale.

C'est dans ce cadre que se développe la réflexion autour de l'aménagement et de l'animation des espaces sportifs parisiens, avec un engagement fort en faveur de la mixité et de l'inclusivité."

QE 2024-21 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'autorisation de publicité pour la boutique Dior du 127, avenue des Champs-Élysées.

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint) :

"La façade de l'immeuble 127, avenue des Champs-Élysées, actuellement en chantier, est recouverte d'un habillage décoratif. Cet habillage a fait l'objet d'un permis de construire précaire autorisé le 14 septembre 2023 pour une durée limitée à 3 ans.

Cette façade présente deux signalétiques, l'une sur le bandeau de la boutique en rez-de-chaussée avec les lettres "DIOR" et l'autre, en étages avec des macarons "CD" apposés aux frontons de chacune des fenêtres constituant le décor de façade.

Ces signalétiques (inscriptions, formes ou images), car elles se rattachent de manière directe à l'activité commerciale exercée dans l'immeuble relèvent de la catégorie juridique des enseignes et non de la publicité.

Le 3 juillet 2024, suite à une visite de contrôle effectué sur site, Christian Dior a été mis en demeure de régulariser par lettre la situation à cette adresse :

- par le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'enseigne parallèle de la boutique en rez-de-chaussée, celle-ci étant conforme au Règlement local de publicité mais devant faire l'objet d'une autorisation spécifique ;
- par la suppression des macarons "CD", ceux-ci, ne pouvant en première analyse être autorisés dans le cadre du R.L.P. en raison notamment de leur positionnement.

Christian Dior a déposé le 30 juillet 2024 une demande de régularisation de l'enseigne parallèle en rez-de-chaussée qui a fait l'objet d'une autorisation délivrée le 10 septembre 2024. Cette enseigne permanente donne lieu à perception de la taxe sur la publicité extérieure.

Concernant la façade, le service juridique de Christian Dior a fait parvenir à la Ville de Paris un mémoire argumentant de la régularité du dispositif installé en tant qu'habillage de façade et autorisé par le permis de construire délivré pour une durée limitée de 3 ans en septembre 2023. Les arguments de Christian Dior sont actuellement en cours d'analyse juridique par les services de la Ville afin d'identifier les réponses à y apporter."

Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 142.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 164.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 135, DLH 141, DLH 142, DLH 158, DLH 191, DLH 212, DLH 224, DLH 228 et DLH 242.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 48 et PP 64.

Mme Anne-Claire BOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 41.

M. Frédéric PÉCHENARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 77, DVD 98 et DVD 61.

Mme Pénélope KOMITÉS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 77, DPE 34, DAE 74 et DRH 54.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 35.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 42, DLH 224, DLH 228, DLH 242, DCPA 17, DU 109, DU 117 ainsi que sur le vœu n° 78.

M. Vincent BALADI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 132 et DLH 99.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 142, DLH 224, DLH 242, DU 109 et DU 117.

M. Jean-François MARTINS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 110, ainsi que sur les vœux n°s 39 et 40.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 42.

M. Dan LERT ne prend pas part au vote sur la désignation relative à l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air.

M. Francis SZPINER ne prend pas part au vote sur le vœu relatif au Parc des Princes.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 159 et DAE 74.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DCPA 17, DAE 74 et DFA 43.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 164, DGGP 12, DTEC 36, DILT 11, DFA 43, DVD 98, DGGP 14, DAE 77, DVD 61, DFPE 154, DLH 127, DLH 106, DLH 160, DLH 223 et DLH 99.

Votes spécifiques.

Mme Hélène BIDARD ne prend pas part au vote sur le vœu n° 89.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL vote pour le projet de délibération DAC 106.

Mme Geneviève GARRIGOS vote pour les vœux n° 55 et n° 57 et s'abstient sur le vœu n° 56.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI vote pour le vœu n° 55 et s'abstient sur le vœu n° 56.

Mme Halima JEMNI vote pour le vœu n° 55 et ne prend pas part au vote sur le vœu n° 56.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2024 DLH 71 Réalisation dans divers arrondissements de 3 programmes de rénovation par "SNL-Prologues" - Subvention (54.562 euros).

2024 DLH 75 Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand / 9-11, rue Lebouis (14e) à l'Habitation Confortable - Déclassement et avenant au bail emphytéotique.

2024 DLH 85 Réalisation, 7 avenue Jean Jaurès (19e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux par Batigère Habitat - Subvention (208.325 euros).

2024 DLH 127 Location de l'immeuble 10 square Desnouettes (15e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2024 DLH 135 Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de restructuration et de rénovation de logements réalisés par 3F Résidences.

2024 DLH 141 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires à réaliser par Seqens et Seqens Solidarités.

2024 DLH 142 Octroi de garantie à un emprunt de 10.000.000 euros émis par la RIVP pour le financement de deux opérations.

2024 DLH 106 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 68 rue du Moulin Vert (14e), d'un programme de réhabilitation d'un immeuble de 6 logements sociaux PLA-I par Elogie-SIEMP (300.000 euros).

2024 DLH 146 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation, 40-54 rue Desnouettes, 305 rue Lecourbe (15e) d'un programme de logement social par RATP Habitat - Subvention (1.200.000 euros).

2024 DLH 158 Modifications et réitération des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F (15.279.000 euros).

2024 DLH 159 Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

2024 DLH 160 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par Elogie-SIEMP (11.138.354 euros).

2024 DLH 184 Réalisation 59 rue des Morillons (15e) d'un programme de rénovation de 86 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat.

2024 DLH 186 Réalisation, 92 rue de la Fontaine au Roi (11e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (396.858 euros).

2024 DLH 202 Locaux 3-7 quai du Lot (19e) - Mise à disposition et attribution d'une aide en nature à l'association "École des Arts de la Scène - Les Petits Riens".

2024 DLH 223 Location de l'immeuble 28 rue Damrémont (18e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2024 DLH 224 Réalisation, 76 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 39 logements sociaux (20 PLA-I, 12 PLUS, 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1.153.692 euros).

2024 DLH 225 Convention d'occupation du domaine public au profit de l'Etat (Gendarmerie Nationale) portant sur des volumes au sein de l'immeuble 12/14 rue de Béarn (3e).

2024 DLH 228 Réalisation, 220 rue du Faubourg Saint Martin (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements-ateliers sociaux PLUS par la RIVP - Subvention (5.664.224 euros).

2024 DLH 230 Protocole entre la Ville de Paris et le Syndicat des copropriétaires du 12 rue Armand Carrel (19e) relatif aux désordres d'un mur séparatif.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2024 DVD 19 Parc Foch - Convention de concession de service public avec Indigo Stationnement SB - Avenant n° 5 pour la mise à niveau du parc existant, la réalisation du parc autocars et l'exploitation de l'ensemble.

2024 DVD 48 Parc de stationnement Saint Sulpice (6e) - Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour sa modernisation et son exploitation.

2024 DVD 66 Convention de DSP avec la société Indigo Infra pour la modernisation des parcs de stationnement Croix des Petits Champs, la rénovation du parc Pyramides et l'exploitation de l'ensemble (1er).

2024 DVD 67 Redevances d'occupation de la voie publique - Relèvement des tarifs et annulation partielle des redevances perçues au titre des années 2022 et 2023 pour les distributeurs de carburants thermiques.

2024 DVD 94 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2024 DVD 98 Plan Vélo 2021-2026 - Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1.403.600 euros HT).

2024 DVD 99 Convention avec l'Association syndicale libre olympiades (ASLO) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2024 (700.000 euros révisés).

2024 DVD 105 Participation de la commune d'Aulnay-sous-Bois au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières - Convention avec la commune d'Aulnay-sous-Bois (93).

M. David BELLIARD, rapporteur.

2024 DASCO 28 Indemnisation amiable de la MAIF en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2024 DASCO 39 Indemnisation amiable de la MAIF en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2024 DDCT 148 Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices des maires d'arrondissement.

2024 DDCT 168 Théâtre de la Concorde - Espace Cardin - Convention de partenariat avec le journal le Nouvel Obs et convention de partenariat avec l'institut Rafael, Maison de l'après cancer.

2024 DDCT 169 Modification du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

2024 DEVE 66 Subvention d'investissement (200.000 euros) à AgriParis Seine.

2024 DEVE 77 Subvention complémentaire en fonctionnement (550.000 euros) à l'École du Breuil pour l'exercice 2024.

2024 SG 71 Modification du code de déontologie.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2024 DAE 144 Conclusion d'un contrat de transaction avec Monsieur Julien Sommer, gérant de la société "Le théâtre de Marionnettes".

2024 DAE 149 Tarification et financement du service de restauration de l'école Boule (120.000 euros).

2024 DAE 150 Écoles d'arts appliqués - Dotation complémentaire de fonctionnement de 229.000 euros.

2024 DAE 151 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (2.068.200 euros) et subventions d'investissement (1.200.000 euros), au titre des exercices 2024 et 2025.

2024 DAE 158 Salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées (8e) du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 - Convention de partenariat et tarification.

2024 DAE 171 Subvention (5.000 euros) à la Confédération générale de l'alimentation en détail d'Île-de-France (CGAD) et convention de partenariat pour l'organisation d'un événement pour la semaine du goût.

2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants.

2024 DU 139 Exonération partielle des droits de voirie liée à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

2024 DU 140 Prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité a été fortement perturbée suite à l'incendie de 2019 (Paris Centre).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2024 DSP 56 Subventions (133.500 euros) à 2 organismes et 4 associations, et conventions dans le cadre du programme héritage Transformations Olympiques.

2024 DSP 57 Subvention d'investissement (27.095 euros) à l'association Oppelia pour l'amélioration de ses interventions de médiation sociale dans le cadre du budget participatif.

2024 DSP 62 Subvention (185.000 euros) et convention avec l'association CPTS Paris 14 (14e) pour la rénovation de ses locaux dans le cadre du budget participatif.

2024 DSP 64 Convention avec la Préfecture d'Ile-de-France - Préfecture de Paris pour le financement 2024-2026 des Ateliers Santé Ville (Recette :144.000 euros).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2024 DFA 40 Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 25 M€ à souscrire par la SAEML Sogaris afin de financer des travaux préparatoires pour le déploiement de centrales Photovoltaïques.

2024 DFA 48 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 28 juin 2024.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2024 DCPA 13 Restructuration partielle du bâtiment Carnot, 9-15 boulevard Carnot (12e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2024 DU 5 Annulation des servitudes constituées pour les conduites d'eaux usées "DN300" et d'irrigation "DN800" à Achères (78).

2024 DU 12 Signature d'un protocole transactionnel avec la Société Hôtelière Paris les Halles (Paris Centre).

2024 DU 93 Servitude contractuelle de surplomb avec SNL-Prologues pour isolation thermique par l'extérieur 10 rue du Docteur Laurent (13e).

2024 DU 102 Opération 13 impasse Tourneux (12e) - Déclassement du domaine public et cession à la Foncière de la Ville de Paris en vue de la réalisation de 5 logements BRS et un local associatif.

2024 DU 129 Cession d'une parcelle rue de la Réneuse à Villeparisis (77).

2024 DSOL 105 Convention de mécénat avec les Cleveland Cavaliers et acceptation d'un don (10 000 euros) pour le dispositif Bouge et Partage.

2024 DSOL 109 Participation (3.950.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2022-2024 avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris.

2024 DSOL 111 Subventions (40.000 euros) à 10 associations et convention avec 3 d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

2024 DSOL 115 Transformations olympiques - Subventions (87.800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage.

2024 DSOL 127 Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Agate pour l'aménagement de 4 appartements de transition pour des parisiens en situation de handicap psychique.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2024 DSOL 98 Transformations olympiques - Subvention (9.000 euros) projets olympiade culturelle - Insertion et lutte contre l'exclusion - Conventions.

2024 DSOL 103 Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 entre l'État et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

2024 DSOL 139 Convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2024 DAE 79 Subventions de fonctionnement et d'investissement (501.000 euros), conventions et avenants avec 15 organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets ParisFabrik.

2024 DAE 145 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec la Fabrique Nomade.

2024 DAE 169 Subvention (23.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association Esperem (6e) dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2024 DLH 134 Restructuration lourde de l'ensemble immobilier 2 à 22 et 1 à 21, avenue de la Porte de Vanves (14e) et création de 22 logements en BRS.

Mme Barbara GOMES, rapporteure.

2024 DPE 31 Actualisation des durées d'amortissement du budget annexe de l'assainissement.

2024 DPE 36 Valorisation des déchets issus des Textiles Linge de maison et chaussures (TLC) - Convention avec Eco-TLC Refashion et subvention (7.000 euros) avec Emmaüs Défi.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2024 DDCT 103 Soutien à l'association Le Socle.

2024 DDCT 152 Soutien à l'association Kluster Collectif.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2024 DAE 157 Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec le Mouvement Impact France (19e).

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.

2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2024 DAE 154 Adhésion de l'EPSSA - École de communication visuelle de la Ville de Paris à l'Association Design Conseil (ADC).

2024 DAE 166 Subvention (10.000 euros) à l'association "100 % Handinamique pour la réussite des jeunes handicapés".

2024 DAE 173 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail".

2024 DAE 256 Dispositif CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche avec l'ANRT, contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche et contrats de travail avec les doctorants.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2024 DAE 6 Subventions (500.000 euros), avance remboursable (500.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).

2024 DAE 9 Budget participatif parisien - Conventions, avenants et subventions (898.000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'économie circulaire.

2024 DAE 77 Subventions (25.000 euros), convention avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2024 DSOL 99 Subvention (100.000 euros) dans le cadre du budget participatif 2019 et convention d'investissement avec "Ensemble et solidaires - Union nationale des retraités et personnes âgées - Fédération de Paris".

2024 DSOL 112 Subvention (42.554 euros) et convention d'équipement dans le cadre du Budget participatif 2022 avec l'association Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2024 DEVE 73 Indemnités amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2024 DEVE 76 Conventions pluriannuelles de subventions avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2024 DEVE 83 Convention de consortium de recherche projet "Bioac'ERS" (bioaccessibilité orale : un outil de caractérisation des expositions de l'Homme pour améliorer les évaluations de risques sanitaires).

2024 DVD 78 Convention avec le Muséum national d'histoire naturelle pour le remplacement et l'exploitation d'un sanitaire public à entretien automatique dans le jardin des plantes (5e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2024 DAE 175 Subvention (130.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

2024 DGRI 42 Subvention de la DCTCIV pour le financement de la coopération à Phnom Penh (Cambodge).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2024 DAJ 20 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévisse survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2024 DDCT 162 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2024.

2024 DPMP 7 Subvention (12.000 euros) à l'Association de soutien et d'entraide des réservistes citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France.

2024 DPMP 17 Subvention (66.000 euros) et convention avec la cité de l'architecture et du patrimoine visant à garantir la sécurité des parisiens et autres usagers dans le contexte de l'organisation des JOP.

2024 PP 39 Modification de contrat n° 4 - Marché de Travaux pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Masillon.

2024 PP 40 Modification de contrat n° 5 relatif au marché de travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité (lot n° 2).

2024 PP 45 Modification de contrat n° 4 au marché de travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité (lot n° 4).

2024 PP 50 Attribution de la réserve d'objectifs à certains personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2024 PP 51 Convention de mécénat pour les 80 ans de la libération de Paris.

2024 PP 53 Subvention (200.000 euros) pour un projet d'innovation numérique d'amélioration de la réponse opérationnelle par recours au traitement de données au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2024 PP 54 Maintenance des scanners de la Préfecture de police.

2024 PP 55 Fourniture de pièces détachées pour les moyens élévateurs aériens de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2024 PP 56 Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes n° C7 23 10 relative à la réalisation de prestations de câblage "courant faible" informatique, téléphonique, audio et vidéo.

2024 PP 57 Fourniture de pneumatiques et produits annexes destinés à la Préfecture de police de Paris.

2024 PP 59 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la CAO de la Ville de Paris et/ou les marchés lancés suivant la procédure des articles R.2122-1 à R.2122-10 du CCP.

2024 PP 61 Protocole d'accord transactionnel.

2024 PP 62 Rémunération des médecins chargés de réaliser l'expertise psychiatrique des personnes faisant l'objet d'une mesure de soins psychiatriques sous contrainte.

2024 PP 63 Projet de modification de la délibération portant cartographie des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial.

2024 PP 65 Convention annuelle entre le LCPP et l'agence régionale de santé d'Ile-de-France au titre du fonds d'intervention régional.

2024 PP 66 Convention de groupement de commande pour la mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des déchets d'hygiène féminine.

2024 PP 67 Protocoles d'accord transactionnel.

2024 PP 68 Décision modificative n° 1 pour 2024 du budget spécial.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2024 DAC 278 Subventions (10.500 euros) à trois associations œuvrant dans le domaine de la mémoire.

2024 DAC 280 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théo Klein au 94 rue d'Hauteville (10e).

2024 DAC 322 Signature d'un acte notarié relatif au don, par l'ACER, de l'oeuvre "L'apporteur d'espoir" de Denis Monfleur, installée quai d'Austerlitz (13e) et d'une convention d'occupation avec la SNCF.

2024 DAC 430 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Suttill au 18 rue de Mazagran (10e).

2024 DAC 431 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du studio Wacker au 67-69 rue de Douai (9e).

2024 DAC 432 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emelie et Gabriel Fradet au 2 rue Gustave Rouanet (18e).

2024 DAC 434 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Archag Tchobanian au 9 rue Jean-Baptiste Say (9e).

2024 DAC 435 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville (17e).

2024 DAC 436 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymonde et Robert Auribault au 125 boulevard de Charonne (11e).

2024 DAC 438 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Tamara de Lempicka au 5 rue Guy de Maupassant (16e).

2024 DAC 441 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hubertine Auclert au 151 rue de la Roquette (11e).

2024 DAC 454 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Janina Sochaczewska au 42 rue Pixérécourt (20e).

2024 DASCO 71 Dénomination de l'école Jacqueline Manicom.

2024 DASCO 72 Dénomination de l'espace Eglantyne Jebb.

2024 DICOM 30 Avenant à la convention de mise à disposition de matériel au profit du Mémorial de la Shoah.

2024 DU 115 Dénomination allée Shamaï Haber (14e).

2024 DU 120 Dénomination place Nilda Fernández (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2024 DILT 11 Convention de versement d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour l'achat de poids lourds propres.

2024 DRH 36 Modification de dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans certains corps de la Ville de Paris.

2024 DRH 48 Modification de la délibération 2018 DRH 59 du 11 juillet 2018 modifiée, attribuant une indemnité pour travail dominical régulier et une indemnité pour service de jours fériés à certains personnels.

2024 DRH 49 Relèvement du complément indemnitaire annuel en faveur des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'organisation et du bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

2024 DRH 50 Modification des délibérations M.92 du 25 avril 1977 et D. 896 du 25 juin 1990 relatives aux indemnités de contrainte matinale et de contrainte horaire.

2024 DRH 51 Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris à la Société des Grands Projets (ex Société du Grand Paris).

2024 DRH 52 Convention liant la Ville de Paris et le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne dans le cadre de l'expérimentation de l'utilisation d'un module de GPEEC.

2024 DRH 53 Adoption d'un projet de convention de mise à disposition d'une salariée de l'Agence française du développement auprès de la Ville de Paris.

2024 DRH 54 Convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

2024 DRH 59 Modification de la délibération 2022 DRH 2 du 21 décembre 2022 fixant le régime indemnitaire des agents de la Ville de Paris relevant de la fonction publique hospitalière.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2024 DAE 81 Subventions (296.000 euros), conventions et avenants à convention avec 11 structures lauréates de l'appel à projets Paris Fertile.

2024 DAE 170 Subvention (70.000 euros), avance remboursable (1.000.000 euros) et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2024 DEVE 72 Budget participatif - Subvention (91.126 euros) à l'association Action et Transition pour l'installation du projet Parisculteurs sur la résidence Bertelotte (15e).

2024 DEVE 75 Subvention de fonctionnement (37.000 euros) à l'association Terre de liens Ile-de-France dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs prévoyant la préservation du foncier agricole.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2024 DICOM 2 Conventions de co-production, partenariat et avenants aux conventions de partenariat relatives à la programmation estivale "Paris fête les Jeux" déployée par la Ville de Paris.

2024 DJS 31 Subvention d'équipement (25.000 euros) et convention avec l'association sportive Comité départemental olympique et sportif de Paris (CDOSP) pour des travaux d'aménagement.

2024 DJS 53 Subvention (168.000 euros) et conclusion de 56 conventions tripartites avec 18 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs parisiens de haut niveau en 2024.

2024 DJS 62 Subvention (20.000 euros) au comité départemental de Paris de tennis au titre de l'année 2024.

2024 DJS 113 Contrat de concession de droits d'auteur relatif à une "œuvre éphémère" installée sur le stade Pelé (13e).

2024 DJS 121 Subvention d'investissement (715.955 euros) au bénéfice du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris-Val-de Marne (94) au titre de l'année 2024.

2024 DJS 122 Indemnisation du Paris Université Club (PUC) au titre de l'occupation des tennis et squash Charléty pendant les mondiaux d'athlétisme handisport 2023.

2024 DJS 123 Autorisation au Paris Football Club (PFC) de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la construction d'un centre de formation au football féminin sur la plaine de jeux d'Orly.

2024 DJS 127 Gymnase Garancière (6e) - Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Sénat.

2024 SG 61 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris.

2024 SG 64 Convention de partenariat avec l'Opéra national de Paris pour la projection d'opéras et de ballets sur les sites de festivités de proximité pendant les JOP 2024.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2024 DAC 45 Subvention de fonctionnement (175.000 euros) en faveur de la SCOP du Théâtre du Soleil (12e).

2024 DAC 46 Subvention d'investissement (70.000 euros) et convention avec l'Association pour le soutien du théâtre privé.

2024 DAC 51 Avenants à conventions d'équipement avec l'EPCC Maison des Métallos (11e).

2024 DAC 58 Subvention de fonctionnement (150.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association la Maison de la Poésie (3e).

2024 DAC 64 Subvention de fonctionnement (1.210.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 18e).

2024 DAC 72 Subvention d'équipement (20.000 euros) à l'association Atelier des artistes en exil et convention.

2024 DAC 93 Subventions (8.000 euros) à deux associations pour l'organisation de festivals de musiques actuelles.

2024 DAC 107 Subventions (28.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals musicaux.

2024 DAC 110 Subventions (106 000 euros) et conventions avec 3 structures de création et diffusion musicale pour soutenir leurs projets d'investissements.

2024 DAC 112 Subvention (5.000 euros) à l'association Les amis de Xenakis.

2024 DAC 113 Subvention à la Eurl BL music (20.000 euros) pour l'organisation d'un festival et convention (15e).

2024 DAC 139 Subvention (10.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e).

2024 DAC 142 Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association Fetart pour le projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10e et 18e).

2024 DAC 145 Subvention (150.000 euros) et avenant à la convention avec la Maison Européenne de la Photographie (Paris centre).

2024 DAC 168 Subvention d'équipement (10.000 euros) à l'association Le Bal (18e).

2024 DAC 180 Subventions (56.000 euros) et conventions avec quatre structures culturelles pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2024 DAC 227 Subvention (11.000 euros) à trois associations organisant des prix littéraires (la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt, Prix Clara, La Plume noire).

2024 DAC 228 Subventions (20.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish, au Centre Medem Arbeter Ring (10e) et à l'association Culture et Bibliothèques pour tous.

2024 DAC 338 Subventions (32.000 euros) à 6 associations au titre du cinéma.

2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions.

2024 DAC 350 Subventions (11.500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre et signature d'une convention.

2024 DAC 353 Subventions (10.000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 16e arrondissement.

2024 DAC 354 Subventions (1.800 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2024 DAC 370 Subventions (29.400 euros) à 4 associations au titre de la politique de la ville bénéficiant d'une CPO (14e et 20e) et signature de deux avenants.

2024 DAC 376 Subvention (1.000 euros) à une association au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement.

2024 DAC 396 Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative à la série "Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse".

2024 DAC 417 Subvention (1.000 euros) à l'association Dessinez Créez Liberté au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement.

2024 DAC 422 Convention de partenariat avec le Théâtre du Châtelet pour la coproduction du spectacle "Laissez-nous danser" dans le cadre de l'Olympiade culturelle et de la clôture des Jeux paralympiques de Paris.

2024 DAC 444 Cotisations de la ville de Paris à deux associations de coopération des acteurs publics culturels pour l'année 2024.

2024 DAC 451 Subvention (50.000 euros) et convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis.

2024 DAC 467 Subventions d'équipement (23.500 euros) destinées à des associations de pratique amateur.

2024 DAC 468 Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'espaces pour l'association Paris-Ateliers, délibération rectificative.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2024 DEVE 43 Cimetière du Père Lachaise (20e) - Acceptation de mécénat financier.

2024 DFA 51 Dotations des états spéciaux d'arrondissement pour le budget primitif 2025.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2024 DAC 279 Subventions (20.500 euros) à quatre associations œuvrant pour la défense du patrimoine dont deux dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2024 DAC 283 Signature d'un bail et d'une convention d'objectifs avec l'association Paris Historique pour l'occupation de l'immeuble communal situé 44-46, rue François Miron (4e).

2024 DAC 453 Protocole d'accord transactionnel suite à un sinistre survenu à l'église luthérienne de la Rédemption (9e).

2024 DAC 462 Autorisation de signer des contrats de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies.

2024 DAC 463 Autorisation de signer un contrat de dépôt des archives privées de fonctionnement de l'Institut de formation des cadres de santé de l'Institut régional de la Croix Rouge Française.

2024 DAC 464 Convention entre les Archives de Paris et l'École nationale des chartes-PSL en vue de publier l'ouvrage scientifique "Yves Pérotin (1922-1981) - L'archiviste inimitable".

2024 DAC 465 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et RX France pour le Salon Paris Photo 2024.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2024 DDCT 154 Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes" - Subventions (171.000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers politiques de la ville parisiens.

2024 DDCT 157 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif de 423.557 euros pour 5 projets).

2024 DDCT 164 Convention de partenariat dans le cadre de l'European Urban Initiatives (FEDER).

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2024 DSOL 116 Subventions (20.000 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

2024 DSOL 132 Participation (189.106 euros) et convention annuelle de financement avec la FOCSS pour le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie "Horizons".

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2024 DJS 27 Subvention (452.750 euros) à trente et une associations sportives (dont douze conventions pluriannuelles d'objectifs et deux avenants).

2024 DJS 118 Attribution de la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champperret située 36 boulevard de Reims, (17e)

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2024 DVD 101 Contrôle du stationnement payant - Communication du bilan des RAPO pour les années 2022 et 2023.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2024 DAJ 24 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu au titre de l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2024 PP 60 Communication de la liste des marchés conclus au titre de la délégation accordée au Préfet de police, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2024 DAJ 21 Communication de la liste des marchés conclus du 10 mai 2024 au 13 août 2024 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1^{ère} COMMISSION

Réunion du mardi 1er octobre 2024.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSSEL, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÉS, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Rachida DATI.

Absents :

MM. Jack-Yves BOHBOT et Pierre CASANOVA.

Sous la présidence de M. Jérôme GLEIZES, la séance est ouverte à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 61 à l'ordre du jour :

Présentation, par la Préfecture de police, de la Décision Modificative n° 1 du budget spécial 2024 :

Intervention de M. GLEIZES.

Réponse de la Préfecture de police.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2024 DU 118 "Cession à la Foncière Paris Commerces des lots 81 et 3 de l'immeuble en copropriété 156, rue de Tolbiac (13e) et du lot 59 situé 162-164, avenue d'Italie (13)".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ et de M. SIMONDON.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOULARD sur le projet de délibération 2024 DDCT 154 "Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes" - Subventions (171.000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2024 DRH 40 "Présentation du rapport social unique (RSU) 2023 : communication sur les grands axes de la politique RH de la Ville de Paris".

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2024 DFA 53 "Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des résidences sises 4-6 et 10 route du Champ d'Entraînement, Bois de Boulogne (16e)".

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés, 7 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 16 heures 51.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 30 septembre 2024.

Présents :

Mmes Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jérôme COUMET.

Absente :

Mme Anne BIRABEN.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 82 à l'ordre du jour :

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB fait un rappel des derniers événements concernant sa délégation.

Mme TAÏEB présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme KIELEMOËS sur le projet de délibération 2024 DCPA 12 "Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la Fontaine Saint-Michel (6e)".

Réponse de Mme TAÏEB.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des derniers événements concernant sa délégation.

Mme PATRICE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

M. MARTIAL prend la parole concernant le carnaval tropical de Paris se tenant le dimanche 6 octobre 2024.

Mme ROLLAND présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme KIELEMOËS et de M. GIRARD.

Réponse de Mme ROLLAND.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés, 9 vœux non rattachés et 3 amendements ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 12 heures 49.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 30 septembre 2024.

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLiard, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Francis SZPNER et Ariel WEIL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Florian SITBON.

Absente :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLiard, rapporteur.

M. BELLiard présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2024 DGGP 14, 2024 DVD 61 et 2024 DVD 110.

Question de Mme LAVIELLE, Sous-Préfète, directrice adjointe de cabinet du Préfet de police sur les FPS et les RAPO lors des Jeux Olympiques Parisiens.

Réponse de M. BELLIARD.

Question de M. GOUJON sur les forfaits post-stationnement.

Réponse de M. BELLIARD.

Question de M. WEIL sur les Zones à Trafic Limité dans Paris.

Réponse de Mme LAVIELLE et de M. BELLIARD.

Présentation de la Décision Modificative n° 1 pour 2024 du budget spécial de la Préfecture de police par M. LEFEBVRE (Directeur des finances, de la commande publique et de la performance).

Intervention de M. NORDMAN.

Question de M. GRANIER

Réponse de M. LEFEBVRE et de M. NORDMAN.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération 2024 DAJ 20.

Question de M. GOUJON sur le projet de délibération 2024 DPMP 7 relatif à la subvention (12.000 euros) à l'Association de soutien et d'entraide des réservistes citoyens de l'Armée de Terre d'Ile-de-France.

Réponse de M. NORDMAN.

M. LEFEBVRE présente tous projets de délibération relatifs à la Préfecture de police.

Question de Mme RÉMY-LELEU sur le projet de délibération 2024 PP 52 relatif à une convention de don de matériels de sécurité au profit de la B.S.P.P.

Réponse de M. LEFEBVRE (Directeur des finances, de la commande publique et de la performance à la Préfecture de police).

Vœux :

3 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 17.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 1er octobre 2024.

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mme Anessa LAHOUESSA, MM. Jérôme LORIAU et Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à l'ordre du jour :

Présentation par Mme BOUX, de la prise en charge des bénéficiaires de l'AME (Aide médicale de l'État) à Paris.

Intervention de Mme NAGET, de Mme FILOCHE et de Mme SOUYRIS.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

5 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 10 heures 41.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 30 septembre 2024

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Lamia EL AARAJE, Barbara GOMES, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE, Mélody TONOLLI, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Absent :

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour :

Politique de la Ville - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme STIBBE sur le projet de délibération 2024 DLH 131 relatif à la réalisation 10 rue du Docteur Laurent (13e) d'un programme de création d'un logement PLA-I supplémentaire par SNL Prologues - Subvention (14.760 euros).

Réponse de M. BAUDRIER.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2024 DLH 134 relatif à la restructuration lourde de l'ensemble immobilier 2 à 22 et 1 à 21, avenue de la Porte de Vanves (14e) et création de 22 logements en BRS.

Réponse de M. BAUDRIER.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires - Mme GOMES, rapporteure.

Mme GOMES présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Services publics de proximité et relations avec les arrondissements - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme de CLERMONT-TONNERRE sur le P.L.U.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 28.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 1er octobre 2024

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour :

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Egalité Femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD fait un point sur les quartiers Jeunes durant les Jeux Olympiques Parisiens.

Elle présente ensuite tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE fait un point sur la rentrée des familles.

Il présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2024 DDCT 161 à 2024 DDCT 168, 2024 DDCT 169 et le projet de délibération 2024 SG 71.

Question de M. AQUA sur le projet de délibération 2024 DASCO 56 relatif aux collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96.846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

5 vœux rattachés et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 11 heures 55.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 1er octobre 2024

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hernano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Aurélie PIRILLO.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 02.

La réunion se tient sous format mixte (présentiel et distanciel).

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GARRIGOS sur le projet de délibération 2024 DAE 175 relatif à une subvention (130.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris.

Réponse de M. NGATCHA

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN fait un point sur les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme NIAKATÉ sur le projet de délibération 2024 SG 61 relatif à l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris.

Réponse de M. RABADAN

Question de Mme GUHL sur le plastique dans les événements de la ville.

Réponse de M. RABADAN.

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente un point d'actualité sur le sport de proximité.

Il présente ensuite tous les projets de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente ensuite les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 11 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures19.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 30 septembre 2024.

Présents :

Mmes Corine FAUGERON, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, Léa VASA, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

Excusés au sens de la conférence d'organisation :

Mmes Véronique BALDINI, Agnès EVREN, Maud LELIÈVRE, MM. François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD et Alexandre FLORENTIN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. François VAUGLIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à l'ordre du jour :

Présentation point d'étape, par la DEVE, du Plan Alimentation Durable 2022-2027 de la restauration collective municipale.

Intervention de Mme SAGASPE.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BERNARD sur le projet de délibération 2024 SG 68 "Rapport CRC sur l'Agence Parisienne du Climat (APC)".

Réponse de M. LERT.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme SAGASPE sur le projet de délibération 2024 DEVE 68 : Subventions (14.800 euros) à 4 associations dans le cadre de l'appel à projets "Médiation, action sociale et animaux".

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Vœux :

2 vœux rattachés, 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 09.

Listes des membres présents.**Mardi 8 octobre 2024 - Après-midi.**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel COBLENCE, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 octobre 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 octobre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel COBLENCE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 10 octobre 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Chloé SAGASPE.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 10 octobre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Emmanuel COBLENCE, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 11 octobre 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Antoine GUILLOU, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anouch TORANIAN, M. François VAUGLIN.

Vendredi 11 octobre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBAR, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Rudolph GRANIER, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Eric LEJOINDRE, M. Emile MEUNIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Pierre CASANOVA, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu n° 150.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - PEC			1
5		BLAUDEL C.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
9		BLOCHE P.	1 - PEC		Pour[++]	1
46		BROSSEL C.	1 - PEC		Pour[++]	1
95		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
94		CHEVANDIER T.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
139		CHICHE M.	1 - PEC		Pour[++]	1
93		COBLENCÉ E.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - PEC		Pour[++]	1
72		COUMET J.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
94		DAGNAUD F.	1 - PEC		Pour[++]	1
71		DAVIAUD J-P.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
29		EL AARAJE L.	1 - PEC		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - PEC		Pour[++]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - PEC		Pour[++]	1
46		GALVANI J.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - PEC		Pour[++]	1
121		GREGOIRE E.	1 - PEC		Pour[++]	1
33		GUILLOU A.	1 - PEC		Pour[++]	1
93		HERVIEU C.	1 - PEC		Pour[++]	1
163		HIDALGO A.	1 - PEC		Pour[++]	1
116		JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		Pour[++]	1
141		JEMNI H.	1 - PEC		Pour[++]	1
27		KIELEMOES D.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
24		KOMITES P.	1 - PEC		Pour[++]	1
97		KOUASSI J.	1 - PEC		Pour[++]	1
31		LAVILLE N.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - PEC		Pour[++]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - PEC		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - PEC		Pour[++]	1
118		MADEC R.	1 - PEC		Pour[++]	1
78		MARTIAL J.	1 - PEC		Pour[++]	1
33		MARTINS J-F.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
13		NAJDOVSKI C.	1 - PEC		Pour[++]	1
27		NORDMAN N.	1 - PEC		Pour[++]	1
95		PLIEZ E.	1 - PEC		Pour[++]	1
8		POLSKI O.	1 - PEC		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - PEC		Pour[++]	1
51		RABADAN P.	1 - PEC		Pour[++]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC		Pour[++]	1

13	ROLLAND C.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J.-L.	1 - PEC	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Pour[++]	1
10	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
9	TAIEB K.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC		1
8	TORANIAN A.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
117	WEIL A.	1 - PEC	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Pour[++]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	BELLIARD D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
75	BOUX A.-C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	CHARNOZ S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	DURAND-RAUCHER N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
74	FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	GLEIZES J.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
45	GUHL A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	NIAKATE A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
45	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
75	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1

42	SOUYRIS A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - GCC	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - GCC	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - GCC	Pour[++]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	3 - GCC	Pour[++]	1
2	BROSSAT I.[A]	3 - GCC	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - GCC	Pour[++]	1
19	GOMES B.[A]	3 - GCC	Pour[++]	1
19	NAGET C.	3 - GCC	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - GCC	Pour[++]	1
20	PATRIE B.[A]	3 - GCC	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - GCC	Pour[++]	1
148	BALADI V.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
79	BERTHAULT J-D.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
59	BERTHOUT F.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
79	BOUGERET A.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
34	BOURNAZEL P-Y.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
82	COURTOIS D-G.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
102	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
58	D'HAUTESERRE J.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
15	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
15	EVREN A.	4 - Union Capitale		1
125	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
103	HATTE P.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
102	IBLED C.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
126	JACQUEMONT H.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
80	KUSTER B.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
149	LEFEVRE F.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
151	LORIAU J.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
149	MALACHARD DES REYSSIERS D.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1

148	PECHENARD F.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
34	TOUBIANA M.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
150	TYSSANDIER A.-C.	4 - Union Capitale	NPPV[--]	1
103	VIRY P.[A]	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
16	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BALDINI V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R.-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
131	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	DIDIER F.-M.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
131	GARNIER N.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
61	LAUSSUCQ J.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
38	LECOQ J.-P.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
38	OLIVIER J.-B.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
37	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
16	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
63	BOHBOT J.-Y.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
134	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - Les centristes	Contre[+]	1
85	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - Les	Contre[+]	1

110	LUBIN-NOEL C.	centristes 6 - Les Républicains - Les	Contre[+]	1
110	MESSAS E.[A]	centristes 6 - Les Républicains - Les	Contre[+]	1
40	REDLER J.	centristes 6 - Les Républicains - Les	Contre[+]	1
39	STIBBE E.	centristes 6 - Les Républicains - Les	Contre[+]	1
99	BURKLI D.[A]	centristes 7 - MoDem et	Abst[-]	1
98	DE COMPREIGNAC S.[A]	Indépendants 7 - MoDem et	Abst[-]	1
99	GATEL M.	Indépendants 7 - MoDem et	Abst[-]	1
146	GOVCIYAN A.	Indépendants 7 - MoDem et	Abst[-]	1
98	LECOUTURIER B.	Indépendants 7 - MoDem et	Abst[-]	1
145	SEBBAH H.[A]	Indépendants 7 - MoDem et	Abst[-]	1
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 89.

ID du sièg	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
46		BROSSEL C.	1 - PEC		Contre[+]	1
91		COBLENCE E.	1 - PEC		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - PEC		Contre[+]	1
54		HIDALGO A.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
118		JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - PEC		Contre[+]	1
163		LEVIEUX V.	1 - PEC		Pour[++]	1
78		MARTIAL J.	1 - PEC		Abst[-]	1
119		MARTINS J-F.	1 - PEC		Contre[+]	1
27		NORDMAN N.	1 - PEC		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - PEC		Contre[+]	1
7		ROLLAND C.	1 - PEC		Pour[++]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC		Abst[-]	1
28		SIMONDON P.	1 - PEC		Pour[++]	1
68		SITBON F.	1 - PEC		Contre[+]	1
158		TERLIZZI D.	1 - PEC		Contre[+]	1
11		VERSINI D.	1 - PEC		Contre[+]	1
93		WEIL A.	1 - PEC		Pour[++]	1
77		ZIADY K.	1 - PEC		Contre[+]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
6		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
75		BOUX A-C.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
6		COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
65		FAUGERON C.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
112		FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
111		GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
49		HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
75		KONE F.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
74		LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
44		MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
87		MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
43		MEUNIER E.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
43		NIAKATE A.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
22		PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
22		PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
87		RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
44		REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
21		RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
65		SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1

26	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
26	TONOLLI M.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
54	PATRICE L.	3 - GCC	Pour[+++]	1
2	PRIMET R.	3 - GCC	Pour[+++]	1
148	BALADI V.	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
128	BERTHAULT J-D.	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
59	BERTHOUT F.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
128	BOULARD G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
34	BOURNAZEL P-Y.	4 - Union Capitale	Abst[-]	1
127	COURTOIS D-G.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
102	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
151	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
35	HATTE P.	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
102	IBLED C.	4 - Union Capitale		1
150	KUSTER B.[A]	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
149	MALACHARD DES REYSSIERS D.	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
151	TYSSANDIER A-C.	4 - Union Capitale	Pour[+++]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
15	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
84	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
152	DIDIER F-M.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
162	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
106	LECOQ J-P.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
152	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1
107	OLIVIER J-B.[A]	5 - Changer Paris	Pour[+++]	1

37	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
37	VERON A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
40	BADAT-KARAM S.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
38	BOELLE S.	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
85	BOHBOT J-Y.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
109	CONNAULT F.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
16	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
16	STIBBE E.	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
38	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - Les centristes	Pour[++]	1
99	BURKLI D.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
98	CASANOVA P.[A]	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
122	DE COMPREIGNAC S.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et Indépendants	Pour[++]	1
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	1	139	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	V	2024 SG 80	relatif à l'après JOP pour le sport de proximité dans les quartiers populaires.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2024
7	2	140	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	V	2024 SG 80	relatif à l'après JOP en matière de mobilités et d'espace public.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2024
7	3		GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	V	2024 SG 80	relatif au financement des travaux de mise en accessibilité du réseau métropolitain.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	4	141	GCC	BROSSAT, PRIMET	V	2024 SG 80	relatif à l'accessibilité de la pratique sportive.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2024
7	5	142	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2024 SG 80	relatif à la pérennisation du dispositif Safe Place à l'occasion des futurs grands événements parisiens.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2024
7	6	143	GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	V	2024 SG 80	relatif à la mobilisation de l'ancien hôpital militaire du Val-de-Grâce comme centre d'hébergement d'urgence.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable	Adopté	08/10/2024
7	7	144	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2024 SG 80	relatif à l'héritage culturel et artistique des JOP 2024 dans les arrondissements.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2024
7	9		Union Capitale	EVREN	V	2024 SG 80	relatif à l'amélioration de la propreté comme héritage écologique des JOP.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	10		Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM, LUBIN-NOËL	V	2024 SG 80	relatif à la propreté de Paris comme héritage des JOP.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	11		Union Capitale	DUMAS	V	2024 SG 80	relatif au déplacement des anneaux Olympiques.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	12		Les Républicains, Les Centristes	BOËLLE	V	2024 SG 80	relatif au déplacement des anneaux olympiques vers un site parisien lié aux JOP.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	13		MoDem et Indépendants	GATEL, BÜRKL, LELIÈVRE, LECOUTURIER	V	2024 SG 80	relatif à la conservation des anneaux olympiques sur la tour Eiffel.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	15		Les Républicains, Les Centristes	SZPNER	V	2024 SG 80	relatif à l'attractivité et au renforcement de la police municipale parisienne.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	16		Changer Paris	MONTANDON	V	2024 SG 80	relatif aux terrains de sports dans le bois de Vincennes (12e).	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	17		Changer Paris	BIRABEN	V	2024 SG 80	relatif au lancement d'un grand plan "Paris ville sportive" dans la dynamique des JOP.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	18	145	Les Républicains, Les Centristes	REDLER	V	2024 SG 80	relatif à la création d'un gymnase omnisports.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	08/10/2024
7	19		Les Républicains, Les Centristes	REDLER	V	2024 SG 80	relatif à l'aménagement de la place du Trocadéro.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	08/10/2024
7	21		MoDem et Indépendants	GATEL, LELIÈVRE, DE COMPREIGNAC, LECOUTURIER	V	2024 SG 80	relatif à l'héritage des JOP.	GUILLOU, NORDMAN, EL AARAJE, RABADAN, BLOCHE		Défavorable	Rejeté	08/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	22	146	les Écologistes, PEC	REMY-LELEU, NIAKATÉ, DURAND-RAUCHER, FAUGERON, KONÉ, IMEL	V	2024 DASCO 153	relatif à la rentrée scolaire.	BLOCHE		Favorable	Adopté	09/10/2024
6	23	147	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DASCO 153	relatif au manque de postes de Professeurs de la Ville de Paris.	BLOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	09/10/2024
6	24	148	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DASCO 153	relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics de l'arrondissement.	BLOCHE		Favorable	Adopté	09/10/2024
6	25		Union Capitale	BOUGERET, BOULARD, BOURNAZEL, EVREN	V	2024 DASCO 153	relatif à l'adaptation des temps périscolaires.	BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2024
6	26		Changer Paris	DE RAGUENEL	V	2024 DASCO 153	relatif au développement de partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs parisiens.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
6e	V27bis	149	Exécutif		V	2024 DASCO 153	en réponse au vœu V27.	BLOCHE			Adopté	09/10/2024
6	27		Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	V	2024 DASCO 153	relatif à la dépréciation et professionnalisation du métier d'animateur.	BLOCHE		Vœu de l'exécutif	Rejeté	09/10/2024
6	28		Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	V	2024 DASCO 153	relatif à l'expérimentation de l'uniforme scolaire dans les écoles et collèges parisiens.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
6	29		Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	V	2024 DASCO 153	relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.	BLOCHE		Favorable si amendé	Rejeté	09/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	30	150	les Écologistes	KONÉ, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU	V	2024 DASCO 153	relatif au secteur de la petite enfance à Paris.	KOUASSI		Favorable	Adopté	09/10/2024
6	31	151	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DASCO 153	relatif aux crèches privées à but lucratif.	KOUASSI		Favorable	Adopté	09/10/2024
6	32		Les Républicains, Les Centristes	BOËLLE	V	2024 DASCO 153	relatif à la réalisation d'audits dans le secteur parisien de la petite enfance.	KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2024
6	131		Changer Paris	DIDIER	A	2024 PEC 1	relatif à l'article 6.	BLOCHE			Retiré	09/10/2024
6	132		Changer Paris	DIDIER	A	2024 PEC 1	relatif à l'article 7.	BLOCHE			Retiré	09/10/2024
6	138		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, FAUGERON, KONÉ	A	2024 PEC 1	relatif aux conditions de ressources dans la prise en charge des familles monoparentales.	BLOCHE			Adopté	09/10/2024
6	151		Exécutif		A	2024 PEC 1		BLOCHE			Adopté	09/10/2024
5	33		Les Républicains, Les Centristes	STIBBE	V	2024 DLH 131	relatif à la création de logements sociaux PLA-I au 10, rue du Docteur Laurent (13e).	BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	08/10/2024
5	34		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	A	2024 DLH 156	relatif à la location de l'immeuble situé au 18 rue Surcouf (7e) à Paris Habitat OPH par un bail emphytéotique.	BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	09/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	35		Union Capitale	BOURNAZEL	V	2024 DLH 157	relatif aux opérations de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux.	BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	36		Union Capitale	BOURNAZEL	VNR		relatif à la suspension des opérations de transformation de logements en bureaux.	BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	37	152	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la pérennisation et au renforcement de l'encadrement des loyers.	GOMES		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	09/10/2024
5	38		Union Capitale	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictueux de nature à nuire la tranquillité des résidents.	GOMES		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	130		Changer Paris	GRANIER, DE RAGUENEL	A	2024 DVD 110	relatif à une hausse de 10% du seuil du poids pour le stationnement.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	39		Union Capitale	DOUCERE, GOUJON, EVREN	V	2024 DVD 110	relatif à la gratuité du stationnement pour les véhicules de la Protection civile Paris Seine et de toutes les associations qui œuvrent au secours des plus fragiles à Paris.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	40		Union Capitale	BOULARD	V	2024 DVD 110	relatif au triplement du stationnement pour les SUV électriques et hybrides.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	41		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27 rue de Constantinople (8e).	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	42		Union Capitale	EVREN	VNR		relatif à la piétonisation du pont d'Iéna, de la place du Trocadéro et de la place de Varsovie.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	149		Exécutif		A		Amendement technique.	BLOCHE			Adopté	09/10/2024
5	43		Union Capitale	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif au programme Embellir Votre Quartier 4.	CHEVANDIER		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
2	44		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en oeuvre des engagements de restauration de l'Hôtel de Ville.	CHEVANDIER		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	45		Union Capitale	GOUJON, EVREN, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif au devenir du centre commercial Montparnasse.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	46		Union Capitale	BOULARD	VNR		relatif à surélévation du bâti parisien, favorisé par le nouveau PLU bioclimatique.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	47		Changer Paris	LECOQ, MONTANDON, OLIVIER, BIRABEN, VÉRON	VNR		relatif aux recommandations et réserves du rapport de la commission d'enquête publique relatif au PLU bioclimatique.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	48		Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR		relatif à la révision du pastillage dans le cadre du PLU bioclimatique.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	49		Changer Paris	MONTANDON, LECOQ, OLIVIER, BIRABEN, VÉRON	VNR		relatif aux emplacements réservés sur les établissements scolaires parisiens.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024
5	50		MoDem et Indépendants	GATEL, BÜRKLI, LELÉVRE, COVCIYAN	VNR		relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête du PLU bioclimatique.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	09/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	51	153	PEC, les Ecologistes, GCC	FERAUD, VAUCJIN, PLIEZ, DURAND-RAUCHER, KONÉ, NAGET, PRIMET	VNR		relatif au soutien à la vie associative dans les quartiers populaires et à la préservation des postes d'adultes-relais.	TONOLLI		Favorable	Adopté	09/10/2024
6	52		Changer Paris	ALPHAND	V	2024 DDCT 161	relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique au Théâtre de la Concorde.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	10/10/2024
6	152		Exécutif		A	2024 DDCT 167	à la délibération 2024 DDCT 167- Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde - Espace Cardin	BLOCHE			Adopté	10/10/2024
6	53		Union Capitale	HATTE	VNR		relatif à la passation de délibération de manière rétroactive au Conseil de Paris.	BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Retiré	10/10/2024
6	54	154	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DAE 176	relatif à la lutte contre la précarité étudiante et au budget de l'enseignement supérieur et la recherche.	LEMARDELEY		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	10/10/2024
7	55		GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2024 DGRI 49	relatif au soutien aux civils palestiniens et libanais et au nécessaire processus de paix au Proche-Orient.	NGATCHA		Vœu de l'exécutif	Rejeté	10/10/2024
7	56		NI	SOREL	V	2024 DGRI 49	relatif à un cessez-le-feu au Sud Liban et à Gaza.	NGATCHA		Vœu de l'exécutif	Rejeté	10/10/2024
7	148	155	Exécutif		VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix et l'organisation d'un concert puis d'une conférence sur la situation au Proche-Orient.	NGATCHA		Vœu de l'exécutif	Adopté (Amendé)	10/10/2024
7	57	156	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.	NGATCHA		Sagesse de l'Assemblée	Adopté	10/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	8		Union Capitale	BERTHOUT	V	2024 DICOM 27	relatif à la pérennisation des Arènes de Lutèce en tant que site de festivités de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations et d'ateliers culturels et sportifs.	RABADAN		Retrait sinon défavorable	Retiré	10/10/2024
7	150	157	Exécutif		VNR		relatif à l'avenir du Parc des Princes.	RABADAN			Adopté au scrutin public	10/10/2024
8	58		Union Capitale	IBLED	V	2024 DPE 35	relatif au tri des biodéchets à Paris.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	59		Union Capitale	DOUCERÉ, COUJON, EVREN	VNR		relatif à l'instauration du tri sélectif doté de systèmes de puces GPS, dans l'espace public.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	60		Union Capitale	BERTHAULT	VNR		relatif au fonctionnement des déchetteries parisiennes et à la lutte contre les dépôts sauvages.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	61		Changer Paris	BALDINI, BERNARD, GRANIER	VNR		relatif aux soupçons de corruption dans des déchetteries de la Capitale.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	62		Les Républicains, Les Centristes	LUBIN-NOÉL	VNR		relatif à la lutte contre la corruption dans les organismes dépendants de la Ville de Paris.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	63		MoDem et Indépendants	GATEL, LEUVRE, DE COMPREIGNAC, LECOULTURIER	VNR		relatif aux agissements graves identifiés dans la déchetterie parisienne de la Porte de la Chapelle.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	64		Changer Paris	BALDINI, BERNARD	VNR		relatif à la mise en place de systèmes "véhicule to grid" pour optimiser l'utilisation de l'électricité des batteries des équipements de la DPE.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	65		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de la Propreté.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	133		Changer Paris	BERNARD	A	2024 DTEC 23	relatif à la redirection et la valorisation des eaux pluviales.	LERT			Rejeté	10/10/2024
8	134		Changer Paris	BERNARD	A	2024 DTEC 23	relatif à la substitution de l'eau potable par l'eau non potable dès que possible.	LERT			Adopté	10/10/2024
8	135		Changer Paris	BERNARD	A	2024 DTEC 23	relatif à l'information sur l'évolution des modèles économiques des réseaux d'eau potable et non potable.	LERT			Rejeté	10/10/2024
8	136		Changer Paris	BERNARD	A	2024 DTEC 23	relatif à l'ambition de rénovation et d'extension du réseau d'eau non potable parisien.	LERT			Rejeté	10/10/2024
8	66	158	les Écologistes	KONE, BADINA-SERPETTE, NIAKATÉ, RÉMY-LELEU, MEUNIER, CAUGEDON	VNR		relatif à la marchandisation de l'eau de Paris par l'entreprise BE WTR.	LERT		Favorable	Adopté	10/10/2024
8	67		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à la situation des salariés d'Eau de Paris.	LERT		Retrait sinon défavorable	Rejeté	10/10/2024
8	68	159	les Écologistes	FAUGERON, MARKOVIC, SAGASPE, NIAKATÉ, BADINA-SERPETTE, RÉMY-LELEU, KONE	VNR		relatif à la prise en compte du bien-être animal dans les marchés publics.	NAJDOVSKI		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	10/10/2024
1	139		les Écologistes	GLEIZES, KONE	A	2024 DAE 123	relatif à la gestion des marchés découverts alimentaires en régie.	BONNET-OUALD3			Retiré	11/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	69		GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2024 DAE 123	relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire de producteurs bio géré en régie publique.	BONNET-OUALD3		Favorable si amendé	Retiré	11/10/2024
1	69bis	160	Exécutif		V	2024 DAE 123	en réponse au vœu V69 et à l'amendement A139	BONNET-OUALD3			Adopté	11/10/2024
1	70		Union Capitale	BALADI	V	2024 DAE 123	relatif à l'évolution des habitudes de consommation des Parisiens sur les marchés alimentaires.			Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
1	71		Union Capitale	BOULARD	V	2024 DAE 123	relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17 ^e arrondissement.	BONNET-OUALD3		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
1	72		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à un Prix du commerce parisien.	BONNET-OUALD3		Retrait sinon défavorable	Retiré (non présenté)	11/10/2024
1	73		Union Capitale	HATTE	VNR		relatif à la sauvegarde du patrimoine commercial parisien.	BONNET-OUALD3		Vœu de l'exécutif	Rejeté	11/10/2024
1	V73bis	161	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V73				Adopté	11/10/2024
1	74		MoDem et indépendants	GATEL, BÜRKL, LELIEVRE, DE COMPREIGNAC, LECOULTURIER	VNR		relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie.	BONNET-OUALD3		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
1	75		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	A	2024 DFA 43	relatif au respect du statut des salariés du secteur de l'énergie.	CHARNOZ		Défavorable	Rejeté	11/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	76	162	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux impayés et suppressions d'emplois au BHV Marais.	GABELOTAUD		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/10/2024
1	77		Union Capitale	DUMAS	VNR		relatif à la politique du tourisme parisien à la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.	HOCQUARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
1	78		Union Capitale	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'ASPP.	POLSKI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
1	142		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DAJ 23	relatif aux conventions de partenariat.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
1	143		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DAJ 23	relatif à la composition du comité consultatif d'investissement du Fonds de dotation.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
1	144		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DAJ 23	relatif à la composition du comité consultatif du Fonds de dotation.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
1	145		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DAJ 23	relatif à la validation des projets financés par le Fonds de dotation.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
1	146		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DAJ 23	relatif à la composition du Conseil d'administration du Fonds de dotation.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
1	147		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2024 DAJ 23	relatif à la nature des projets financés par le Fonds de dotation.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	147BIS		Exécutif		A	2024 DAJ 23		SIMONDON		Vouu de l'exécutif	Adopté	11/10/2024
1	79		Union Capitale	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la gestion des Mobiliers urbains d'information (MUI).	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
1	80		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif aux redevances perçues par la Ville de Paris dans le cadre des tournages de cinéma et versement d'une partie de celles-ci aux mairies d'arrondissement.	SIMONDON		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
2	81		Exécutif		A	2024 DEVE 63	Amendement technique.	PATRICE		Favorable	Adopté	11/10/2024
2	82	163	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la dénomination d'un équipement sportif en hommage à la marathonnienne ougandaise Rebecca Cheptegel.	PATRICE		Favorable	Adopté	11/10/2024
2	84	164	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, NIAKATE, KONÉ	VNR		relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu du 18e arrondissement en hommage à Ganda Fadiga.	PATRICE		Favorable	Adopté	11/10/2024
2	85		Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la dénomination d'une place parisienne "place du 7 octobre".	PATRICE		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
2	86		Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR		relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en hommage à Pascal Danel.	PATRICE		Favorable	Retiré de l'ODJ	11/10/2024
2	87	165	Les Républicains, Les Centristes	KERBOUA	VNR		relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement municipal en hommage au général François Meyer.	PATRICE		Favorable	Adopté	11/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2	88	166	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	VNR		relatif à la dénomination d'une voie ou d'un équipement en hommage à Alain Delon.	PATRICE		Favorable	Adopté	11/10/2024
2	89	167	MoDem et Indépendants	GATEL, BÜRKLI, DE COMPREIGNAC, LECOUDURIER	VNR		relatif à un hommage à Alain Delon.	PATRICE		Favorable	Adopté au scrutin public	11/10/2024
2	90		Exécutif		A	2024 DAC 342	Amendement technique.	ROLLAND			Adopté	11/10/2024
2	91	168	PEC	GARRICOS	V	2024 DAC 342	relatif à la reconstitution de la Commission d'enquête à l'Assemblée nationale concernant les violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité.	ROLLAND		Favorable	Adopté	11/10/2024
2	92		GCC	GILLET, BROSSAT, PRIMET	V	2024 DAC 371	relatif au cas de racisme à Paris Musées.	ROLLAND		Vœu de l'exécutif	Retiré	11/10/2024
2	93		NI	SOREL	V	2024 DAC 371	relatif à la suspension de 2 veilleurs de nuit des réserves du Palais Galliera.	ROLLAND		Vœu de l'exécutif	Rejeté	11/10/2024
2	93BIS	169	Exécutif		V	2024 DAC 371	relatif à la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans les équipements culturels liés à la Ville de Paris	ROLLAND		Vœu de l'exécutif	Adopté	11/10/2024
2	140		les Écologistes	GLEIZES, FAUGERON, CUHL, KONÉ	A	2024 DICOM 21	relatif à la Fondation Carmignac.	ROLLAND		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
2	94	170	PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à la sauvegarde du Café de la Danse, situé au 5 passage Louis-Philippe (11e)	ROLLAND		Favorable	Adopté	11/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
2	95	171	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la revalorisation des modèles des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.	ROLLAND		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/10/2024
2	96		Exécutif		A	2024 DAC 461	Amendement technique.	TAIEB		Favorable	Adopté	11/10/2024
3	97		Exécutif		A	2024 DVD 61	Amendement technique.	BELLIARD		Favorable	Adopté	11/10/2024
3	141		les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 DVD 61	relatif à l'aide n°3.	BELLIARD		Favorable	Adopté	11/10/2024
3	98		Union Capitale	BERTHOUT, BOULARD, GOUJON	V	2024 DVD 94	relatif à l'entretien de la voirie.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	11/10/2024
3	99	172	les Écologistes	KONÉ, RÉMY-LELEU, BADINA-SERPETTE, MELNIER, FAUGERON, TYSSANDIER, BOULARD, DUMAS, GOUJON, EVREN, KUSTER, BOUGERET, BERTHOUT	VNR		relatif à la transformation du boulevard périphérique.	BELLIARD		Favorable	Adopté	11/10/2024
3	100		Union Capitale	BOULARD, DUMAS, GOUJON, EVREN, KUSTER, BOUGERET, BERTHOUT	VNR		relatif à la baisse de la vitesse sur le périphérique et sur le cofinancement d'un enrobé phonique.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	101		Changer Paris	DATI, ALPHAND	VNR		relatif à une étude indépendante sur l'impact des aménagements prévus sur le boulevard périphérique.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	102		Les Républicains, Les Centristes	REDLER, BOHBOT	VNR		relatif à la pose d'enrobés phoniques neufs pour lutter contre la pollution sonore sur le périphérique parisien.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	20		Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	VNR		relatif au plan "mètre pour tous".	BELLIARD, EL AARAJE		Vœu de l'Exécutif	Rejeté	11/10/2024
3	103		Union Capitale	TOUBIANA	VNR		relatif à la participation de la Ville de Paris au plan "mètre pour tous".	BELLIARD, EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	103TER		Les Républicains, Les Centristes		A		A103ter . sous-amendement au vœu V103bis de l'exécutif. - Conseil municipal	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	103BIS	173	Exécutif		VNR		V103bis . en réponse aux vœux V20 et V103. - Conseil municipal	BELLIARD		Vœu de l'Exécutif	Adopté	11/10/2024
3	104		Union Capitale	BOULARD, KUSTER	VNR		relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
3	105		Union Capitale	BOULARD	VNR		relatif à la fermeture de la gare routière de Bercy.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	11/10/2024
3	106		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à la suspension du projet de Zone à Trafic Limité.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	107		MoDem et Indépendants	BÜRKL, GATEL, LELIÈVRE, COVCYAN, DE COMPREIGNAC, LECOULTURIER	VNR		relatif à la création de zones "vélos pied à terre".	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	108		MoDem et Indépendants	GATEL, BÜRKL, LELIÈVRE, DE COMPREIGNAC, LECOULTURIER	VNR		relatif à la régulation des "fat bike" sur l'espace public.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	109		Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR		relatif au stationnement payant dans le bois de Boulogne.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	110		Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	VNR		relatif à la rénovation de la passerelle Alboni située sous le pont Bir-Hakeim.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
3	111		Union Capitale	BOURNAZEL	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement de rue à Paris.	NORDMAN	et PP	Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
3	112		Changer Paris	MONTANDON, ALPHAND, BALDINI, MARGAIN	VNR		relatif aux conditions de sécurité dans les Bois de Boulogne et de Vincennes.	NORDMAN	et PP	Vœu de l'exécutif	Retiré	11/10/2024
3	113		Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR		relatif à la création d'une brigade de la police municipale spécialement dédiée à la lutte contre la délinquance dans le Bois de Boulogne.	NORDMAN	et PP	Vœu de l'exécutif	Retiré	11/10/2024
3	113bis	174	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V112 et V113	NORDMAN			Adopté	11/10/2024
3	114		Union Capitale	GOUJON, BOULARD, BERTHOUT, d'HAUTESERRE, EVRÉN, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en matière de sécurité et à l'attractivité de la Police municipale	NORDMAN		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
4	114		Union Capitale	LORIAU	VNR		relatif à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et à la gratuité des préservatifs à Paris.	BOUX		Défavorable	Rejeté	11/10/2024
4	115	175	Les Républicains, Les Centristes	BOËLLE	VNR		relatif à la santé mentale des jeunes Parisiens.	BOUX		Favorable	Adopté	11/10/2024

SÉANCE DES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	116		Changer Paris	MARGAIN	V	2024 DSOL 111	relatif à la systématisation d'un parcours réservé aux personnes porteuses de handicap lors des courses à pied organisées dans Paris.	ELAARAJE		Défavorable	Retiré de l'ODJ	11/10/2024
4	117		Changer Paris	VERON	V	2024 DSOL 115	relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap.	ELAARAJE		Défavorable	Retiré de l'ODJ	11/10/2024
4	118	176	PEC	FERAUD, CARON-THIBAUT	VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement en Mairie des personnes sourdes ou malentendantes pour la préparation des mariages.	ELAARAJE		Favorable	Adopté	11/10/2024
4	119		NI	SOREL	V	2024 DSOL 108	relatif au non versement de l'indemnité travaux dangereux et insalubres.	FILOCHE		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/10/2024
4	120		les Écologistes	TIMSIT, FAUCERON, KONÉ	VNR		relatif au soutien des bains-douches à Paris et à la commande d'une étude permettant de guider l'amélioration de ce service public.	FILOCHE		Favorable si amendé	Retiré de l'ODJ	11/10/2024
4	121	177	GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'hébergement des enfants scolarisés et vivant à la rue.	FILOCHE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/10/2024
4	122		Union Capitale	JACQUEMONT, BOULARD	VNR		relatif à la création d'un guichet d'accueil numérique.	FILOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/10/2024
4	123	178	Union Capitale	BOULARD, JACQUEMONT	V	2024 DSOL 119	relatif à l'accès au Wifi dans les clubs et résidences seniors du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	LEVIEUX		Favorable	Adopté	11/10/2024
4	124		Changer Paris	BIRABEN	V	2024 DSOL 119	relatif à la dotation d'une console de jeux vidéo pour les établissements de la Ville de Paris accueillant des personnes âgées.	LEVIEUX		Défavorable	Retiré de l'ODJ	11/10/2024

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	125	179	Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	VNR		relatif à la cohabitation intergénérationnelle dans les logements sociaux parisiens.	LEVIEUX		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/10/2024
4	126		PEC	CORDEBARD	VNR		relatif à la protection de Paul Watson.	ROMERO-MICHEL		Vœu de l'exécutif	Retiré	11/10/2024
4	127		les Écologistes	KONE, MABKOURI, NIAKATÉ, BADINA-SERPETTE, SAGASPE, FAUCEDON	VNR		relatif à la libération de Paul Watson.	ROMERO-MICHEL		Vœu de l'exécutif	Retiré	11/10/2024
4	128		GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la libération de Paul Watson.	ROMERO-MICHEL		Vœu de l'exécutif	Retiré	11/10/2024
4	128BIS	180	Exécutif		VNR		V128bis .en réponse aux vœux V126, V127 et V128. - Conseil municipal			Vœu de l'exécutif	Adopté	11/10/2024
4	129	181	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au droit de vote des étrangers.	ROMERO-MICHEL		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/10/2024

